


INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

REDIGÉ PAR M. QUANTIN, ARCHIVISTE.

YONNE.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G.

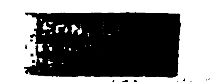
TOME DEUXIÈME.



AUXERRE,
IMPRIMERIE, LIBRAIRIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. GALLOT,
Rue de Paris, 47.

—

1873.



Yonne.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. QUANTIN, ARCHIVISTE.

YONNE.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES. — SÉRIE G.

TOME DEUXIÈME.



AUXERRE,

IMPRIMERIE, LIBRAIRIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. GALLOT,

Rue de Paris, 47.

—

1873.


BODLEIAN
9 AUG1938
LIBRARY

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES DE L'YONNE.

Le tome Ier de l'*Inventaire des Archives historiques de l'Yonne* renferme l'analyse de tous les documents existant dans les dépôts publics de ce département, antérieurs à 1790 et appartenant aux administrations civiles. Nous publions dans le tome II le résumé des archives ecclésiastiques conservées à la préfecture et à la mairie de la ville de Sens, et inscrites dans le cadre général sous le titre de la série G. Cette série importante comprend les fonds de l'Archevêché de Sens et de l'Évêché d'Auxerre, ceux des Chapitres cathédraux de ces deux villes et des Chambres du Clergé des deux diocèses, et ensuite les fonds des nombreuses Collégiales érigées dans l'étendue du département actuel de l'Yonne ou qui y ont possédé des biens ; enfin les fonds des églises paroissiales, des cures et chapelles du même département.

Les collections les plus considérables sont les quatre premières énumérées ci-dessus. Malgré les pertes que les siècles et les événements leur ont causées, elles fournissent à l'étude les éléments les plus précieux et les plus variés.

Archevêché de Sens. — Rappelons d'abord qu'en vertu d'une décision ministérielle en date du 22 janvier 1862, une partie notable des antiques archives ecclésiastiques de la ville de Sens a été maintenue en dépôt dans cette ville comme annexe des archives départementales. Après un triage intelligent fait par le P. Laire, en 1791, dans les dépôts des archives du clergé sénonais, il avait été réuni, dans la bibliothèque de la ville de Sens, une collection volumineuse de bulles, de lettres-patentes et de chartes établissant les droits de juridiction des archevêques sur les évêchés suffragants, et les chapitres et les monastères dépendant de ces évêchés; sur les couvents de femmes et les collégiales dépendant du diocèse de Sens; les archidiacres, etc. Le *fonds* du Chapitre cathédral de Sens fut également visité, et une partie des documents généraux qui s'y rapportent furent joints aux précédents. Les plus anciens actes de cette collection remontent en original au XIIe siècle.

Les titres généraux des grands monastères de la ville de Sens furent aussi triés par le P. Laire. Ils seront analysés dans le troisième volume de l'Inventaire général, série H.

Les archives de la préfecture avaient reçu, en 1798, une autre partie des *fonds* sénonais, et la

collection de l'Archevêché en particulier se complète par un certain nombre de numéros de la série G qui y sont déposés. Outre des pièces du même genre que celles de la mairie de Sens, nous y signalerons seulement trois volumes d'inventaires dressés au XVIIe siècle par Leriche, procureur en cour d'église; et un quatrième inventaire (G 228 *bis*) relatant l'existence d'un coffre de bois ferré enfermé dans un autre coffre plus petit, également ferré de six bandes de fer, contenant les bulles des papes des XIIe et XIIIe siècles établissant les priviléges de l'archevêché. Nous mentionnerons en outre les actes de juridiction ecclésiastique sur les couvents de femmes, notamment au XIIIe siècle: — les présentations aux cures des paroisses par les patrons laïques ou ecclésiastiques et les collations de bénéfices; — les actes et les comptes des officialités dès le XIVe siècle, précieux pour l'histoire des mœurs: — les comptes des scelleurs de l'Archevêché et des doyens de l'immense diocèse de Sens avec les pièces à l'appui, recueils remplis de faits historiques généraux ou particuliers sur les XIVe et XVe siècles, que la courte analyse que nous en avons donnée ne fait qu'indiquer (G 236 à G 421).

Les titres des domaines de l'Archevêché qui existent aux archives regardent principalement les baronnies de Brienon, de Nailly, de Noslon, de Saint-Julien, de Villeneuve-l'Archevêque et de la vicomté de Sens; ils sont nombreux et remontent au XIIe siècle. Les comptes du XIVe au XVIe siècle y abondent et fournissent d'excellents matériaux sur l'histoire des archevêques.

Chambre du clergé du diocèse de Sens. — Cette collection, sans être aussi importante que la précédente, n'est pas dépourvue d'intérêt pour l'histoire des impôts des décimes mis sur le clergé (XIIIe siècle). Les actes d'insinuations ecclésiastiques, dont nous avons racheté autrefois toute la partie du XVIe siècle, forment une série bonne à consulter pour connaître la biographie du clergé du diocèse de Sens jusqu'en 1788. (G 603-659).

Chapitre cathédral de Sens. — L'importance et le développement du fonds du Chapitre cathédral de Sens le placent au premier rang de ceux des archives de l'Yonne. Malgré les pertes en terriers de seigneuries qu'il a éprouvées (1), on y trouve des matériaux abondants pour l'histoire de plus de trente communes des vallées de l'Yonne, de la Seine et de l'Armançon, parmi lesquelles on remarque celles de Pont-sur-Yonne, de Véron et de Soucy. Ses archives ont été à plusieurs fois l'objet de classements intelligents. En 1515, le Chapitre fit faire 40 sacs pour y mettre les titres de l'église, avec étiquettes en parchemin dessus (G 792). En 1621, Claude Laurent, greffier du Chapitre, reçut 1,000 livres pour le classement des mêmes archives (G 1039); enfin, en 1737, le Chapitre acheta du papier pour faire faire en six tomes l'inventaire de son riche dépôt. (G 955).

La collection des comptes de recettes et dépenses des quatre offices de la cloîtrerie, de la chambre, de la fabrique et de la panneterie du même Chapitre (G 732 à 1220), qui vont du XIVe au XVIIIe siècle, disent assez par leur nombre de quelle importance ils doivent être pour l'histoire générale et particulière, pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle, et pour les études économiques, agricoles et autres. Nous en avons mis en relief les plus saillants. Signalons spécialement les comptes de la fabrique (G 1123 à 1203), qui donnent les plus grands détails sur les travaux de construction de la cathédrale

(1) En 1672, M. Huerne vendit au Chapitre un grand nombre de cahiers « contenant les figures et descriptions de la pluspart de la ville et faulxbourgs de Sens, » travail fait par Claude Laurent, greffier du Chapitre (G 1217). Ces documents précieux ont à peu près été perdus.

de Sens, du XIVe au XVIe siècle, et font connaître les architectes comme Martin Chambige et Nicolas Godinet; les peintres et verriers comme Jean Hympe père et fils, Jean Cousin, Lievin Voirin et autres; les sculpteurs comme Pierre Gramain, André Lecoq et Jean Notin.

A la suite du Chapitre cathédral de Sens venaient les offices de ses dignitaires, le grand-archidiacre, le doyen, le trésorier, le préchantre et ses annexes: les chanoines de Notre-Dame, de Saint-Jean et d'autres encore dont les archives nous ont été conservées et remontent au XIIe siècle. C'est dans ce fonds que se voit l'ordonnance du légat Odo de Tusculum pour interdire la célébration de la fête des Fous dans la cathédrale de Sens (an 1245, G 133); le décret de l'archevêque Guillaume de Champagne, de l'an 1170, pour la collation des titres de maîtres des écoles (G 705), etc.

Évêché d'Auxerre. — Les archives de l'Évêché d'Auxerre ont été malheureusement victimes de l'ignorance aveugle qui inspirait les hommes de 93 pour le passé; nous en avons raconté ailleurs les pertes irréparables (1).

Toutefois, nous y signalerons encore la copie d'un inventaire des archives de l'Évêché, dressé en 1642, et qui supplée à la perte des originaux; quelques registres d'administration et une collection volumineuse de pièces d'administration des paroisses aux XVIIe et XVIIIe siècles. Cette série est remplie de documents sur les mœurs, la population, les superstitions des campagnes. Il y a aussi une liasse spéciale sur l'état de l'instruction primaire dans le diocèse à la fin du XVIIe siècle, et une partie des titres des grandes terres de l'évêché: Appoigny et Régennes, Charbuy, Toucy, Cosne, Sacy et Varzy.

Chapitre cathédral d'Auxerre. — Le Chapitre d'Auxerre avait perdu, même avant la révolution, une bonne partie de ses archives, ses anciens registres capitulaires et ses comptes. Nous avons eu la bonne fortune de recouvrer un recueil de ses actes capitulaires de 1401 à 1412 (G. 1798); et ce volume fait d'autant plus regretter la perte des autres.

Cependant les chartes y sont nombreuses, et quelques-unes, qui sont des diplômes royaux, datent des années 819, 850, 882 et 900 (G 1817).

Le Chapitre possédait de vastes et nombreux domaines dont les titres existent encore et remontent au XIIIe siècle. Un inventaire en quatre volumes in-folio, rédigé par le chanoine Leroy, nous a conservé les monuments les plus importants de l'histoire de ce corps. (G 1790 à 1793). Parmi ses seigneuries, on trouve Cravan, célèbre par le siége de 1423 et par la défense du sire de Chastellux (G 1821), qui rendit la ville au Chapitre après l'avoir délivrée, en retour de quoi ce corps dota l'aîné de sa famille d'une prébende héréditaire.

Citons encore les dossiers d'un grand nombre de maisons canoniales et d'autres maisons à Auxerre, dont les titres remontent par une succession non interrompue depuis 1789 jusqu'au XVe siècle; ceux des seigneuries de Beauvoir, Chichery, Egléný, Saint-Maurice, Merry-Vaux, Monéteau, Oisy, Parly, Pourrain, Préhy, etc.

Les Chapitres ou Collégiales, au nombre de dix-huit, ont des archives d'une importance diverse. Les plus remarquables sont celles de Chablis et d'Avallon. Les premières sont doublées du fonds du grand-prévôt de Saint-Martin de Tours et remontent au IXe siècle; les secondes sont riches en comptes de recettes et dépenses depuis 1353.

(1) Inventaire général, t. I. Préface, p. 20.

Églises paroissiales, fabriques, cures et chapelles. — Ces fonds sont, en général, peu importants; quelques-uns, cependant, dans les villes d'Auxerre, d'Avallon, de Sens et de Tonnerre, le sont davantage. Ils fournissent des renseignements sur l'administration paroissiale, sur les assemblées générales des habitants dans les églises, au banc-d'œuvre, pour délibérer sur les intérêts civils et paroissiaux; sur l'existence des écoles aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles; sur les travaux de construction des églises, etc.

Nous terminerons ici cette courte revue en laissant la parole à l'Inventaire lui-même. Nous avons essayé de le rendre aussi complet que possible, en mettant en relief les faits saillants que les documents renferment.

L'Archiviste de l'Yonne, Chevalier de la Légion d'honneur,

MAX. QUANTIN.

Auxerre, 30 juin 1873.

Département de l'Yonne.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE G.

Clergé séculier. — Archevêchés, Chapitres métropolitains, Officialités métropolitaines et autres juridictions relevant des archevêchés; Évêchés, Chapitres épiscopaux, Officialités épiscopales et autres juridictions relevant des évêchés; Séminaires, Églises collégiales, Églises paroissiales et leurs fabriques, Bénéfices, Chapelles, Aumôneries, etc.

ARCHEVÊCHÉ DE SENS (1).

BULLES, LETTRES-PATENTES, etc., POUR LA NOMINATION ET LES DROITS DES ARCHEVÊQUES.

G. 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1292-1596. — Mandement du roi Philippe-le-Bel, aux gardes de la Régale à Sens, pour faire délivrer à Étienne Becquard, archevêque nommé, les droits de Régale, du jour où il a prêté serment de fidélité (1292). — Engagement par Guillaume, abbé de Saint-Remy et ses religieux, en reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçus d'Étienne Becquard, archevêque de Sens, de fournir à Gautier, son domestique, pendant sa vie, la *portion* des religieux pour chaque jour, savoir: depuis Pâques jusqu'à Carême-prenant, un pain, trois pintes de vin, du potage et cinq œufs; et en carême, au lieu des œufs, deux harengs (1306). — Note relative à une délégation en date du 26 novembre 1316, prise par le Chapitre de l'église de Sens, du doyen et du cellérier d'icelle et d'une troisième personne, pour se transporter à Rome afin d'informer Sa Sainteté de ce dont Elle voudra s'enquérir contre Guillaume de Melun, sous-diacre, chanoine de Sens, et contre l'élection de sa personne en qualité d'archevêque (XVIIe siècle). — Ordre du Roi au bailli de Sens, de ne pas troubler les doyen, chanoines et Chapitre de Sens, dans l'élection d'un archevêque, après le décès de Jean de Montaigu. (1415, 21 janvier). — Note relatant le procès-verbal de l'élection d'Henri de Savoisy à l'archevêché de Sens, en 1415 (XVIIe siècle). — Procès-verbal de réception de Jean de Nanton, en qualité d'archevêque de Sens, et description des cérémonies de son entrée solennelle à Sens, par des notaires apostoliques. (1429, 21 juin). — Copies du XVIIe siècle. — Bulle du pape Eugène IV, contenant provision de l'archevêché de Sens en faveur de Louis de Melun, archidiacre de Sens. (1432, septembre). — Copie du XVIIe siècle. — Extrait du rituel et des registres capitulaires de l'église de Saint-Martin de Tours, établissant que l'archevêque de Sens est chanoine de cette église, et que plusieurs des archevêques

(1) Nota. — Les articles G. 1 à G. 175 sont conservés en dépôt aux archives de la mairie de la ville de Sens, comme annexe des archives départementales, en vertu de la décision de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, du 27 janvier 1862.

du xve siècle ont été reçus en cette qualité. (1408 à 1477). — Copie du 28 juin 1659. — Mandement du cardinal d'Amboise, commissaire du Saint-Siége, à l'Archevêque de Sens, pour l'ouverture d'un Jubilé et d'une croisade contre les Turcs (1501). — Ordonnance d'Antoine Dubourg, commissaire du Roi, portant défense à Jean de Sallazar, archidiacre de Sens, et à ses électeurs à l'archevêché de Sens, d'enfreindre l'arrêt du Conseil du Roi qui reconnait Antoine Duprat, en qualité d'archevêque de Sens (1526). — Testament du cardinal Louis de Bourbon, archevêque de Sens, en faveur de son neveu Louis de Bourbon, prince de Condé. — Copie signée Doujat et Thierriot, notaires à Paris, en 1556. (1556, 8 février). — Copie du procès-verbal de l'entrée à Sens et de la prise de possession de l'archevêché de ladite ville, par le cardinal de Pellevé. (1563, mars, dimanche *Lætare*). — Extrait des registres capitulaires constatant que le Chapitre cathédral a reçu la chapelle d'ornements due par le cardinal Pellevé. — Pièce signée Leriche, secrétaire (1596).

G. 2. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1377-1674. — Procès-verbal de prise de possession de l'archevêché, par Mgr Regnaud de Beaune. (1602, 11 septembre). — Copie du xviie siècle. — Extrait des délibérations du Chapitre de Sens constatant que M. de Beaune, archevêque, a donné une partie des ornements de la chapelle par lui due pour son avénement. (1682, 1er février). — Quittance donnée par les députés du Chapitre de Sens de la chapelle due par le cardinal du Perron, archevêque. (1613, 22 mars). — Quittance des ornements de la chapelle due par Jean Davy du Perron, archevêque de Sens, à son église, à cause de son avénement à l'archevêché, signée Morant. (1619, 4 avril). — Extrait d'une lettre du pape Grégoire XI au roi Charles V, par laquelle il refuse d'exempter l'évêché de Paris de l'autorité du siége archiépiscopal de Sens. Copie tirée d'un manuscrit existant dans la bibliothèque du collége de Navarre et datée du 18 mai 1622. (1377, 8 octobre). — Procuration du clergé de Sens à MM. de Provenchère, trésorier, Regnault, archidiacre du Gâtinais, Belotin et Lhermitte, chanoines de l'église de Sens, pour se transporter à Paris et s'opposer au démembrement de l'archevêché de Sens. (1622, 16 mars). — Lettre du Roi à M. de Sillery, son ambassadeur à Rome, lui enjoignant de se désister de poursuivre le démembrement de l'archevêché de Sens au profit de l'évêché de Paris, avec procès-verbal dressé chez le sieur Parisot, banquier en cour de Rome à Paris, contenant les explications de ce dernier sur le projet de distraction des quatre évêchés du ressort de Sens. (1622, 17 août et 22 septembre). — Note analytique, écrite au xviie siècle, d'acte d'opposition des maire, échevins et habitants de Sens à la vérification des lettres-patentes relatives à l'érection de l'évêché de Paris en archevêché. (1623, 23 et 24 février). — Appel comme d'abus des ecclésiastiques, du diocèse de Sens, le siége archiépiscopal vacant, de l'octroi de toutes bulles portant érection de l'évêché de Paris en titre d'archevêché. (1623, 7 février). — Lettre du Roi au Chapitre de Sens, l'invitant à donner son consentement au démembrement de la juridiction de l'archevêché de Sens, attendu que l'archevêque de Paris a donné audit Chapitre un bénéfice de mille livres de revenu, comme il le lui avait promis, et que les habitants de la ville ont déjà donné leur consentement audit démembrement. (1623, 4 juillet). — Mandements donnés par le trésorier du Roi, de la somme de deux mille livres de gages pour la charge de conseiller du Roi, au profit de Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens (1631). — Extrait des délibérations capitulaires constatant que Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, a donné à son Chapitre la chapelle d'ornements par lui due, à cause de son avénement à l'archevêché. (1635, 17 octobre). — Note relative à une signification faite à messire François-Paul de Gondy, abbé de Buzey, de l'opposition du Chapitre de Sens, à l'acceptation des bulles qu'il a obtenues sous le titre d'archevêque de Corinthe, *cum futura successione* du titre d'archevêque de Paris. (1644, 21 mars). — Requête du Chapitre cathédral de Sens à l'évêque de Troyes, afin de l'autoriser à citer devant lui le sire de Gondy, prétendu archevêque de Paris, pour procéder sur la fulmination d'un rescrit du Pape, des calendes de février 1644, et autres actes de procédure de l'official de Troyes avec arrêt du parlement portant commission d'assigner les opposants aux bulles de 1623, lettres-patentes et arrêts qui érigent l'évêché de Paris en archevêché (1646, 1647). — Procès-verbal de vente de la vaisselle d'argent et des meubles de la succession de Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, à Paris. (1646, 20 septembre). — Bulle du pape en faveur de Mgr de Gondrin, nommé archevêque de Sens, et formule du serment qu'il doit prêter au Saint-Siége. (1646, ides d'octobre). — Copies de six lettres de Gaston d'Orléans, adressées à l'ambassadeur de France, au Pape et à des cardinaux, pour obtenir, en faveur de Monseigneur de Gondrin, le gratis de ses bulles. (1644, 17 septembre). — Extrait des registres capitulaires du Chapitre cathé-

dral de Sens, contenant procès-verbal d'installation de Mgr de Gondrin comme archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie. (1646, 18 mars). — Sentence du bailliage de Sens, pour le partage par moitié du revenu de l'archevêché, entre Mgr de Gondrin, nouvel élu, et le Chapitre cathédral, légataire de Mgr de Bellegarde. (1646, 3 avril). — Lettres du Roi contenant nomination de Henri-Louis de Gondrin de Montespan, archevêque de Sens, en qualité de conseiller d'État privé et des finances. (1649, 31 janvier). — Accord entre les procureurs de l'archevêque et du Chapitre de Sens d'une part, et le sieur Marceau, bourgeois de Troyes, ayant droit par transport de messire Louis de Senneton, abbé d'Aubrac, de la somme de six mille cinq cents livres provenant de cession faite par Mgr de Bellegarde, défunt archevêque de Sens, laquelle somme est abandonnée au Chapitre, moyennant trois mille livres. (1649, 28 juillet). — Lettre du pape Innocent X à l'archevêque de Sens pour lui recommander Laurent de Chéry, évêque de Tripoli, nommé coadjuteur d'Eustache, évêque de Nevers. (1658, ides de janvier). — Acte du Chapitre de Sens adressé au pape Alexandre VII, par lequel le Chapitre s'oppose à ce qu'aucunes bulles de provision de l'évêché de Paris, vacant, soient expédiées sous le titre d'archevêché. Procuration *ad hoc* est jointe. (1661, 3 des calendes de janvier). — Déclaration réitérée de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, à l'enregistrement des bulles d'érection de l'évêché de Paris en archevêché, et du démembrement dudit évêché de Paris et de ceux de Chartres, Meaux et Orléans. (1662, 10 avril). — Lettre de Le Tellier, secrétaire d'État, à Mgr de Gondrin, par laquelle il l'informe que le Roi n'a eu aucun égard à ses raisons pour s'opposer à l'érection du siége de Paris en archevêché. (1662, 13 juillet). — Sentence des Requêtes du Palais rendue au profit du Chapitre de Sens contre Mgr de Gondrin, portant entre autres choses condamnation de ce dernier à fournir une chapelle d'ornements pour son avénement à l'archevêché. (1668, 17 mars). — Testament de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens, avec une relation des dispositions dans lesquelles il est mort, et un état des réparations faites dans les bâtiments dépendant de l'archevêché. (1674, 18 septembre).

G. 3. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 37 pièces, papier; 5 bulles en plomb.

1674-1756. — Lettre du Roi portant nomination de Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Bourges, au siége de Sens, après le décès de Mgr de Gondrin; — main-levée de saisie des revenus de l'archevêché; — prestation de serment de fidélité au Roi de Mgr de Montpezat. (1674, 14 octobre à 1676, 25 juin). — Bulles de provision de l'archevêché de Sens données par le pape Clément X à Mgr de Montpezat de Carbon, et prestation de serment de fidélité au Saint-Siége, par le nouvel archevêque. (1675, mai à juillet). — Procès-verbaux de prise de possession de l'archevêché de Sens, d'abord par le procureur de Mgr de Montpezat, puis par ce prélat en personne. (1675, 11 juillet au 18 octobre). — Extraits des procès-verbaux de prise de possession du siége archiépiscopal de Sens par les archevêques G. de Dormans, (1390), Louis de Melun, Octave de Bellegarde (1624), et Louis de Gondrin (1646), dressés par Thierriat, notaire apostolique. (1677, 1er juin). — Transaction entre Mgr de Montpezat, archevêque de Sens, et son Chapitre, au sujet de la succession de Mgr de Gondrin, avec arrêt du Parlement portant homologation de ladite transaction, et que la chapelle, due par ledit seigneur archevêque à son avénement, sera compensée avec le pavillon d'argent suspendu au-dessus du saint ciboire, dont il a fait présent à la cathédrale. (1675, 1er septembre, au 27 octobre 1681). — Traités entre l'archevêque de Sens et son Chapitre, les religieux de l'abbaye du Mont-Saint-Martin de Cambrai et autres, pour le règlement des comptes du revenu de ladite abbaye unie à l'archevêché. (1673 à 1687). — Copie d'une lettre de Mgr l'évêque de Poitiers, en réponse à celle du Chapitre de Sens, sur sa nomination à l'archevêché de Sens, après la mort de Mgr de Montpezat. (1685, 3 décembre). — Transaction entre le Chapitre de Sens et les héritiers de feu Mgr de Montpezat, archevêque de Sens, pour le règlement de sa succession. (1686, 18 juillet). — Pièces concernant M. Fortin de La Hoguette: — lettres de conseiller d'État; — don par le Roi des fruits de l'évêché de Poitiers; — prestation de serment par Mgr Fortin de La Hoguette en qualité d'archevêque de Sens; — don des fruits dudit archevêché par le Roi; — prise de possession de l'archevêché par procureur. (1670 à 1692, 23 mars). — Bulles de provisions de l'archevêché de Sens accordées à Mgr Hardoin Fortin de La Hoguette, évêque de Poitiers, par le pape Innocent X, avec le procès-verbal de prestation de serment de fidélité au Saint-Siége. (1691, 1692). — Bref du pape Clément XI pour le grand Jubilé de 1700. (1701, 18 juillet). — Requête de Mgr de La Hoguette au Parlement afin d'obtenir la permission de faire exercer par son official, pendant le cours de ses visites épiscopales, sa justice sur les ecclésiastiques, comme l'avait

obtenu, en 1672, Mgr de Gondrin (1701). — Bulle du pape Clément XI conférant à Mgr Bouthiller de Chavigny, évêque de Troyes, le titre d'archevêque de Sens. (1718, 15 mai). — Lettre du roi de Sardaigne à Mgr Languet, évêque de Soissons, pour le remercier de l'envoi de deux volumes de ses ouvrages. (1724, 29 décembre). — Lettres de Fr. Antoine Prieur, général de l'ordre des Chartreux, à Mgr Languet, évêque de Soissons, lui offrant les vœux et les prières de son Ordre, et lui accordant après sa mort une messe de la Sainte-Vierge pour récompenser ses travaux apostoliques, et le remerciant des ouvrages qu'il lui a envoyés. (1726, 8 octobre). — Copie d'une lettre du Pape à madame la Dauphine, lui annonçant qu'il lui a accordé le gratis des bulles de l'archevêché de Sens pour Mgr de Luynes. (1753, 19 septembre). — Prestation de serment de Mgr Paul d'Albert de Luynes, en qualité d'archevêque de Sens; et ordonnance de la Chambre des comptes portant mainlevée des saisies des fruits du temporel de l'archevêché s'il y en a eu d'appliquées. (1753, 17 et 22 décembre). — Indult du pape Benoît XIV en faveur de Mgr de Luynes, lui conférant le pouvoir de donner en commende tous les bénéfices qui seront à sa nomination. (1756, 26 avril).

PRIMATIE DES GAULES ET DE GERMANIE.

G. 4. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1445-1502. — Quatre reliefs d'appel émané de l'official de la Cour primatiale de Sens, pour Henry Geoffroy et sa femme, pour messire Jean le Brun, curé d'Oyde au diocèse d'Orléans et autres, appelant de sentences rendues par l'official métropolitain de Sens. (1445 août, à juillet 1452). — Lettre de l'évêque d'Évreux, recommandant au clergé de son diocèse d'exhorter les fidèles à faire des aumônes en faveur de l'église métropolitaine et primatiale de Sens, dont les revenus sont beaucoup diminués à cause des guerres de la France, et qui a besoin de grandes réparations. (1447, 2 juin). — Mémoire pour l'archevêque de Sens, demandeur, pardevant les Gens tenant les Requêtes du Palais à Paris, commissaires en cette partie, contre l'archevêque de Lyon, pour l'exercice du droit de primatie (vers 1450). — Procédure reprise par Mgr de Sallazar contre l'archevêque de Lyon : — Mémoire en cour de Rome ; — consultation ; — lettre de l'archevêque de Sallazar au doyen de son Chapitre pour lui annoncer qu'il a recommencé le procès de la Primatie, perdu une première fois par un de ses prédécesseurs, par arrêt de 1457 rendu en faveur de l'archevêque de Lyon (1502).

ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

G. 5. (Registre.) — in-8°, 203 feuillets, papier.

1489-1497. — Ordinations faites par l'archevêque de Sens, de candidats aux ordres mineurs et majeurs, à Noslon, à Brienon, dans la chapelle du Palais épiscopal d'Auxerre, à Paris, dans la chapelle de l'archevêque de Sens, à Bray, à Étampes, etc. — Collations de bénéfices : d'un canónicat et d'une prébende de Saint-Laurent de Villefolle, à messire Jacques Foacier, prêtre ; — de l'abbaye de Colombs au diocèse de Chartres, à Frère Louis des Anges, en remplacement de feu Frère Étienne Bertier, de l'Ordre de Saint-Benoît.

G. 6. (Registre.) — in-folio oblong, 129 feuillets, papier.

1624-1681. —Ordinations faites par Mgr Octave de Bellegarde et lettres délivrées par René de Broully, secrétaire de l'archevêché. — Tonsure à Pierre Bourgeois, fils de maître Louis et de Françoise Cordon, son épouse, de Joigny ; — à Pierre Le Court, fils de noble Jean et de demoiselle Marie Fauchon, son épouse, de Provins.

G. 7. (Registre.) — in-4°, 27 feuillets, papier.

1682-1684. — Ordinations faites par Mgr Jean de Montpezat, archevêque de Sens. — Prêtres : messire François Chassin, Claude Mercier, Jean-Louis Truffé.

G. 8. (Registre.) — In-4°, 7 feuillets, papier.

1685. — Ordinations faites par Mgr de Montpezat. — Tonsures données à Jean Pourchot, Jean-François Juif, Noël Ledier et autres.

G. 9 (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1686-1700. — Ordinations faites par Mgr Hardoin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens.—Prêtres: messires Pierre Marchand, de Montargis, François Leclerc, de Saint-Florentin, Pierre Renard, de Courtenay. —Sous-diacres, Louis Pion, Pierre Grasset, Michel Frémy, du diocèse d'Auxerre, pourvus de dimissoires.

G. 10. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1701-1715. — Ordinations faites par Mgr Hardoin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens. — Sous-dia-

cres : messires Pierre Sallé, et Edmond Disson, du diocèse d'Auxerre, pourvus de dimissoires ; — prêtres : messires Claude Bouquet, de Sens; Michel Mauclerc, etc.

G. 11. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1675-1679. — Provisions de bénéfices conférées par Monseigneur Jean de Montpezat : — de la cure de Bois-Commun à F.-Louis Chupin, prêtre ; — de l'école gratuite des filles de Villeneuve-l'Archevêque fondée par feue madame Moreau, par son testament du 20 décembre 1659, pour demoiselle Claude Marteau ; — de l'école des garçons de Villeneuve-l'Archevêque, pour Crépinien Vireaux. — Érection de l'église de Beugnon, près Saint-Florentin, en paroisse. — Provision du titre de principal du collége des Grassins, à Paris, en faveur de messire Pierre de Langlet, docteur ; — visa de provisions apostoliques du prieuré commandataire de Sixte pour messire Nicolas Thomas, prêtre du diocèse de Rouen.

G. 12. (Registre.) — In-4°, 75 feuilles, papier.

1687-1689. — Provisions de bénéfices et autres actes émanés de l'archevêque Mgr Fortin de La Hoguette, pendant le cours de ses visites archiépiscopales. — Provisions: du prieuré Saint-Philibert près Sens, ordre de Saint-Augustin, à noble Claude de La Chaise ; — du prieuré de Saint-Loup de Sermaise, à frère Jean Barré, prêtre, de l'ordre de Saint-Benoît ; — du prieuré-cure de Vosnon, à messire Charles Lefèvre, prêtre ; — de la cure de Villeneuve-la-Guyard, à messire Charles Bossu.

G. 13. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1691-1694. — Provisions de bénéfices. — Visa de lettres apostoliques d'un canonicat dans le Chapitre de Nevers, au profit de messire Sébastien Bernot, clerc du diocèse d'Auxerre, en vertu de l'autorité métropolitaine ; — provisions : de la paroisse de Jaulges à messire G. Thierrial ; — de la paroisse de Subligny, à messire Jean-Baptiste Michau ; — de l'office de chapelain la messe coupetée fondée en l'église paroissiale de Villeneuve-l'Archevêque, par dame Jeanne Moreau et autres héritiers de Pierre Moreau, conseiller-secrétaire du Roi, à charge de faire le catéchisme aux enfants, etc., au profit de messire Pierre Nagent, prêtre ; — de l'archidiaconé de Provins, en faveur de messire Pierre Proqueau, prêtre.

G. 14. (Registre). — In-4°, 87 feuillets, papier.

1707-1715. — Provisions de bénéfices : — D'un canonicat à Saint-Loup de Brienon, pour messire Bersant Labrosse ; — d'un canonicat à Sens, pour messire Jacques Tredolat, prêtre ; — de la chapelle Saint-Aignan, à Mâlay-le-Vicomte, pour messire Edme Barat, accolyte ; — de la cure de Néronville, à messire Jean-Jacques Duguet.

G. 15. (Registre.) — in-4°, 122 feuillets, papier.

1718-1725. — Provisions de bénéfices. — A messire Barthélemy Moufle, prêtre docteur en Sorbonne, chanoine de Sens et trésorier, en qualité de vicaire général et d'official ; — consentement de l'Archevêque à l'établissement d'une maison de charité à Fontainebleau, sous le nom de la Sainte-Famille, par le feu roi Louis XIV ; — nominations : de messire Richard Piers de Waterford, évêque, en qualité de vicaire-général ; — de noble Pierre Guérin de Tencin, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand archidiacre de Sens, abbé de Vézelay, en qualité de vicaire-général ; — de messire Charles-Henri Fenel, prêtre, docteur en théologie, doyen et chanoine de l'église de Sens, vicaire général ; — de deux directeurs bourgeois et d'un receveur laïque de l'hôpital des Orphelines de Provins établi par feu messire François d'Aligre, abbé de l'abbaye Saint-Jacques dudit lieu.

G 16. (Registre.) — in-4°, 120 feuillets, papier.

1725-1734. — Provisions de bénéfices. — Permission : au cardinal de Rohan, grand aumônier de France, de marier le Roi dans la chapelle de Fontainebleau ; — à l'abbé de la Pauze pour prêcher devant le Roi, dans la chapelle de Fontainebleau, le jour de la Toussaint 1725 ; — à Mgr l'évêque comte de Châlons, pour officier pontificalement devant le Roi à Fontainebleau ; — provisions de la cure de Saint-Valérien, à messire Maurice Maget ; — visa de la sacristie du prieuré de Joigny donnée en Cour de Rome à Fr. J. de Saint-Pau ; — Mort de Mgr François Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, le 9 novembre 1730. — Prise de possession du siége archiépiscopal par le procureur de Mgr Languet, le 9 mai suivant. — Provisions : du secrétariat de l'archevêché en faveur de messire Jean-Baptiste-Thomas Amette, prêtre ; — du titre de vicaires généraux, à MM. de Waterford, de Fera de Rouville, Montalet de Villebreuil, Morice et Bouras, prêtres.

G, 17. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1745-1755. — Provisions de bénéfices, etc. — Ordonnance réglant la question de préséance entre les curés de Saint-Ayoul et de Sainte-Croix de Provins, attribuée au plus ancien des deux; — confirmation du doyenné de Notre-Dame du Val-de-Provins, à messire de Vassy; — permission à l'évêque de Chartres, d'officier pontificalement au château de Fontainebleau; — convocation des religieux de l'hôpital de Tous-les-Saints de Joigny, pour élire un supérieur, en présence de l'archevêque. — Provisions de la cure de Saint-Étienne de Melun, pour messire Gillotin. — Protestation du sieur Beau, curé de Saint-Hilaire de Sens, contre les expressions d'un mémoire imprimé sous son nom dans un procès au Parlement qu'il a pour un refus de sacrements. — Mort de Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens, le 11 mai 1753. — Provision de la charge d'official, pour messire de Bullioud, par Mgr Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens.

G. 18. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1754-1765. — Provisions de bénéfices: — De la chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry, en l'église de Sens, pour messire Dalmières, prêtre; — du prieuré-cure de Chéroy, au sieur Pitois; — du titre de grand-vicaire, à messire de Gabriac; — du titre de maître de l'hôpital de Joigny au sieur Étienne Lefranc, religieux de l'Ordre de Prémontré, curé de Bussy-en-Othe; — nomination de deux marguilliers de la paroisse de Videlle. — Provision de la cure de Fontainebleau au sieur Meynier.

G. 19. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1767-1769. — Provisions, collations, visas de bénéfices. — Démissoire pour Charles-Henri de Rogres de Lusignan, afin de recevoir la tonsure de l'évêque de Meaux. — Provision de l'archidiaconé du Gâtinais, pour messire de Mercy, en remplacement de messire de Gabriac; — de la cure d'Herbeauvilliers, à messire François Jaubert.

G. 20. (Registre.) — In-4°, 166 feuillets, papier.

1719-1747. — Catalogue des confesseurs autorisés dans l'étendue de la ville et du diocèse de Sens: — des Frères Mineurs de Sens, frère Antoine Larcher; — des Frères Prêcheurs de Sens, frère Balthazard Lambert; — des Capucins de Sens, frère Bonaventure; — des Jésuites, frère Joseph Bannal, etc.

G. 21. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1727-1757. — Signature du formulaire des papes Innocent X et Alexandre VII, condamnant les cinq propositions de Jansénius, par les prêtres et religieux du diocèse de Sens.

G. 22. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1752-1757. — Signature du formulaire des papes Innocent X et Alexandre VII, par les prêtres pourvus de bénéfices.

G. 23. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1746-1751. — Sentences de la juridiction gracieuse de l'archevêque, rendues sur l'appel de son promoteur général, contre les défaillants au devoir pascal qui sont, en conséquence, privés de l'entrée de l'église et menacés de ne pas recevoir, après leur mort, la sépulture ecclésiastique.

G. 24. (Registre). — In-4°, 6 feuillets écrits, papier.

1732-1749. — Sentences rendues par Mgr Languet, archevêque de Sens, sur l'appel des ordonnances prononcées par les évêques suffragants d'Auxerre, Nevers et Troyes.—Annulation d'une sentence de l'évêque d'Auxerre qui a suspendu et interdit pendant deux mois messire Graillot, curé de Saint-Laurent de Gien. — Ordonnance sur l'appel des sieurs Marselle et Taurin, curés de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Privé, diocèse d'Auxerre, au sujet du règlement pour la distribution des saintes huiles dressé en 1738 et inséré à la suite des ordonnances synodales dudit diocèse, qui maintient provisoirement ledit règlement.

G. 25. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1716-1722. — Dispenses de consanguinéité et de bans accordées pour contracter mariage: — à Jean Machurot et à Françoise Bardiot; — à Martin Rousseau et à Marguerite Boursin, etc.

G. 26. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1744-1754. — Dispenses de bans et consangui-

néité pour contracter mariage : — à Gabriel-Mathias Moreau et à Anne Henry ; — à Mathias Clément et à Geneviève Jarry ; — à Étienne Poijot et à Edmonne Faitoux, etc.

G. 27. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1767-1769. — Dispenses de bans pour contracter mariage, accordées à M. Charles-Jacques Hédelin de Tancarville et à demoiselle Marie-Louise Lefèvre ; — à Mathurin Robert et à Marie Hautefeuille ; — à Michel Le Moust de La Fosse et à Marie Bélier, etc.

G. 28. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1789. — Procédure suivie d'ordonnance de l'archevêque de Sens, condamnant à des peines ecclésiastiques le sieur Brèchemier et la femme Robinot, qui ont contracté un mariage irrégulier et non devant le curé de leur paroisse.

G. 28. bis. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets écrits, papier.

1626-1646. — Démissoires donnés par l'archevêque de Sens : — pour l'ordre de prêtrise, à maître François Guyon ; — pour la tonsure, à Gilet de Pragdine ; — pour les quatre mineurs à noble homme messire Roger de Harlay, etc.

G. 28. ter. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682, 10 juillet. — Lettre du Roi à l'archevêque de Sens, contresignée Colbert, invitant le prélat à travailler à la conversion de ses sujets de la religion prétendue réformée, et lui recommandant de ménager avec douceur les esprits, et de ne se servir que de la force des raisons pour les ramener à la vérité.

CONCILES PROVINCIAUX.

G. 29. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1346-1429. — Statuts du concile provincial de Sens, tenu à Paris, sous la présidence de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, assisté des évêques de Chartres, de Paris, d'Auxerre, de Meaux, de Troyes et de Nevers. — Statuts du concile provincial de Sens, tenu au collége Saint-Bernard, à Paris, sous la présidence de Jean de Nanton, archevêque de Sens, et assisté de ses suffragants. — Minutes de convocation des assistants au concile ; — copie des actes.

G. 30. (Liasse.) — 88 pièces parchemin; 10 pièces papier.

1485. — Lettre du Roi à l'archevêque de Sens, pour l'inviter à convoquer les évêques, ses suffragants, afin de délibérer sur la demande du Recteur et de l'Université de Paris, pour que le tiers des bénéfices qui vaqueront soient conférés aux étudiants gradués nommés par l'Université ; qu'en chaque église ils aient une prébende lectorale pour lire et prêcher aux élèves et au peuple, etc. — Requête du Recteur est jointe. — Statuts du concile provincial tenu à Sens, par l'archevêque Tristan de Sallazar, reproduisant les statuts du concile de 1460, tenu par son prédécesseur, Louis de Melun : *de choreis et ludis in ecclesiis non faciendis ; — de festo fatuorum et innocentium non celebrando ; — de difformitatibus vestimentorum ; — de clericis tabernis et negociationibus illicitis se immiscentibus, etc.* — Convocation par Milon, évêque de Chartres, des évêques suffragants, en l'absence de Monseigneur de Sallazar. — Procurations des Chapitres, collégiales, abbayes et autres corps ecclésiastiques des diocèses de Sens, Auxerre, Chartres, Meaux, pour assister au concile provincial de Sens.

G. 31. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1521-1522. — Procurations des Chapitres, collégiales, abbayes et autres corps constitués ecclésiastiques des diocèses de Sens, Auxerre, Orléans, Chartres, Troyes, Meaux et Nevers, pour assister au concile provincial de Sens (1521). — Actes d'appel interjeté par les chapitres de Chartres, de Troyes et de Blois, contre un statut du concile de Sens, tenu en mars 1522, portant défense de prendre aucun droit pour la réception d'un chanoine (1522).

G. 32. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1528-1755. — Cahier du Chapitre cathédral de Sens, pour être présenté au concile provincial qui devait se tenir à Paris le 3 février 1528 : il demande des conciles provinciaux plus fréquents ; — l'emploi d'une partie du revenu des bénéfices à la réparation des églises ; — la résidence des évêques et des bénéficiers ; — la proscription de l'avarice chez les ecclésiastiques ; — qu'il leur soit défendu d'aller dans les tavernes ; — que les confréries soient réformées ; — que la fête des fous, reste de coutumes payennes, soit interdite aux ecclésiastiques dans les églises, etc. (1528). — Acte du concile provincial de Sens, présidé par Mgr Duprat, por-

tant qu'il est accordé au Roi le droit de lever, en deux ans, sur les ecclésiastiques de la province, 4 décimes sous forme de don gratuit, pour aider à obtenir la délivrance du Dauphin et du duc d'Orléans, ses enfants, retenus en otage (1528). — Consultation de Levuyt et Séjournant, avocats à Sens, au sujet de la convocation d'un concile provincial demandée par le Roi, pendant l'absence de l'archevêque de Sens de son diocèse et de la province. (1582, 9 nov.) — Procès-verbal de l'assemblée des évêques de la province de Sens, convoqués à Sens, par ordre du Roi, et portant condamnation du livre de Mgr de Cambray, ayant pour titre : *Explication des Maximes des Saints*, avec les signatures autographes des évêques. (1699, 1er juin). — Note de la main de Mgr de Gondrin, contenant des extraits des conciles de Tours, de Lyon et d'Orléans, sur les droits respectifs des évêques. (XVIIe siècle). — Rapport adressé à l'archevêque de Sens, par les députés à l'assemblée générale du clergé de France tenue à Paris, sur les décisions prises par cette assemblée (1755).

JURIDICTION DE L'ARCHEVÊQUE DE SENS SUR LES ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS, LES CHAPITRES ET LES MONASTÈRES DE CES ÉVÊCHÉS.

G. 33. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1198-1714. — Privilége du pape Innocent III pour l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (1198). — Transaction entre Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et Étienne de Chitry, abbé, et le couvent de Saint-Germain d'Auxerre, portant qu'à la prière du pape Urbain V l'archevêque fait remise de quatre deniers et du droit de servitude qu'il prétendait sur des habitants de Venouse, Rouvray, Bleigny, etc., appartenant à l'abbaye (1368). — Lettre à l'archevêque T. de Sallazar, relative à la profession que l'évêque d'Auxerre est tenu de faire en l'église de Sens avant son intronisation. — Sentence arbitrale rendue par Mgr de La Hoguette entre les doyen et Chapitre d'Auxerre, et messire de la Goutte, archidiacre de cette église, au sujet des droits de ce dernier dans les distributions des fruits et revenus. (1714). — Transaction entre l'archevêque de Sens et l'abbé de Notre-Dame de Beaugency, diocèse d'Orléans, portant que l'archevêque et ses successeurs, étant en visite dans le diocèse, pourront choisir un des prieurés-cures dépendant de l'abbaye, pour y exercer leur droit de visite, et qu'ensuite la procuration leur sera payée comme ils la recevraient dans une maison de moins de douze personnes. — Reconnaissance du Chapitre de Saint-Martin de Champeaux, portant que l'archevêque de Sens y a exercé son droit de visite et a reçu pour procuration dix livres parisis (1256). — Acte d'appel par les chanoines. — Absolution accordée par l'archevêque P. de Corbeil, aux religieux de Saint-Martin du Val-de-Chartres, de l'excommunication par eux encourue pour refus de procuration (1207). — Bulle du pape Alexandre IV portant défenses aux religieux hospitaliers de soustraire les causes de leurs débiteurs à la juridiction de l'Ordinaire (1255). — Sentence rendue par l'évêque d'Auxerre, juge *ad hoc*, portant rachat du droit de procuration et de juridiction dû par le Chapitre de Chartres à l'archevêque de Sens, moyennant dix livres de rente, sauf les offices pontificaux (1347). — Censures d'excommunication prononcées par l'archevêque de Sens contre l'évêque de Chartres, pour refus de l'exercice du droit de visite en la maison épiscopale (1349). — Réception de l'archevêque dans le palais épiscopal de Chartres en 1350, où il séjourna avec sa suite et fit une dépense de quatre-vingts livres. — Obligation par le Chapitre de Châteaudun, diocèse de Chartres, de payer un marc d'argent ou quatre livres à l'archevêque de Sens, pour droit de procuration (1348). — Procès-verbal relatant la cérémonie de la tonsure donnée par l'archevêque de Sens dans l'église collégiale de Cléry, au diocèse d'Orléans, malgré les observations des chanoines (1504). — Bulles des papes Innocent IV et Grégoire X, octroyant aux abbés de Fleury-sur-Loire le privilége d'être exempts de toute excommunication prononcée par les délégués du Saint-Siége, sans mandement spécial dudit Saint-Siége. — Avis des commissaires délégués par le Pape pour la vente des rentes ecclésiastiques, pour modérer de trente à vingt écus d'or de rente, la taxe mise sur l'abbaye royale de Maubuisson dévastée par les Huguenots en 1567. — Bulle du pape Clément VII contenant nomination pour cinq ans de trois juges conservateurs pour le Chapitre de Meaux. — Accords entre l'archevêque de Sens et le Chapitre de Meaux, contenant exemption de la juridiction du prélat moyennant une rente annuelle de dix livres tournois ; et ce en vertu d'une bulle du pape (1383). — Procès-verbal d'élection de messire Jean Agneius en qualité d'évêque de Meaux en 1440, et sentence de l'archevêque, en conséquence. — Citation de l'évêque de Meaux devant l'archevêque de Sens, à la requête du Chapitre de cette dernière ville (1472). — Union de la cure de Vouldoy à l'archidiaconé de Brie, en l'église de Meaux (1425). — Collation de la cure de Jargeaux au diocèse de Meaux, par Mgr Pellevé,

archevêque de Sens, au refus du Chapitre de Meaux (1563). — Bulle du pape Clément VII, portant provision de l'évêché de Nevers en faveur de Maurice de Coulanges (les Vineuses), de l'ordre des Frères-prêcheurs, et recommandation à l'archevêque de Sens, comme son suffragant. — Commission de l'archevêque Louis de Melun, à son official, pour informer des vie et mœurs de messire Jean d'Étampes, chanoine et trésorier de l'église de Nevers et de la forme de son élection en qualité d'évêque de Nevers (1444). — Mémoire contre l'élection de messire Jean d'Etampes, en qualité d'évêque de Nevers, gravement accusé. — Décret de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, portant que le droit de procuration dû à lui et à ses successeurs par le prieur de Notre-Dame entre les murs et fossés d'Orléans sera, à l'avenir, de deux marcs d'argent (1345). — Procuration donnée par un chanoine demeurant à Paris, pour élire un évêque d'Orléans. — Procès-verbal des publications faites en l'église cathédrale d'Orléans, par deux notaires apostoliques, de l'élection par le Chapitre cathédral des personnes de Mᵉ Thibaud d'Aussigny et de Mᵉ Pierre Bureau, en qualité d'évêque d'Orléans, afin de savoir s'il y avait quelque chose à dire contre cette élection, et appel de Mᵉ d'Aussigny au Parlement puis au Grand-Conseil. — Appel par le Chapitre d'Orléans à l'archevêque de Sens, contre l'évêque d'Orléans, qui a conféré à tort la cure d'Olivet, laquelle est unie à la manse dudit Chapitre (1453). — Sentence des Requêtes du Palais portant que l'archevêque de Sens est maintenu dans le droit de connaître de la cause mue devant lui entre le Chapitre de Sens et l'évêque d'Orléans, pour raison de la profession que ledit évêque doit faire en l'église de Sens. — Procès-verbal de visite du prieuré de Notre-Dame d'Orléans, par l'archevêque T. de Sallazar (1478). — Lettres de l'évêque d'Orléans à l'archevêque de Sens, contenant demandes de renseignements sur l'ancienne dépendance de son évêché de l'archevêché de Sens (1713.)

G. 34. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1306-1505. — Amortissement par l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, des maisons, places et jardins acquis par l'archevêque Étienne Becquard, de Pierre Marcel, en la paroisse Saint-Paul de Paris, moyennant 600 livres et la réduction à deux besans d'or, de la valeur de trente sous tournois, du droit de procuration dû à l'archevêque dans sa visite du prieuré Saint-Éloy (1306). — Sentence arbitrale du nonce réglant le débat élevé entre l'archevêque de Sens et le Chapitre de l'église de Paris, pour le droit de procuration dans cette église (1319). — Sentence réglant les droits de juridiction respectifs de l'évêque et du Chapitre de Paris, dans l'église cathédrale et au dehors (1337). — Nomination d'arbitres pour juger le différend élevé entre l'archevêque de Sens et le Chapitre de l'église de Paris, au sujet de l'exercice du droit de visite contesté par ledit Chapitre (1352). — Consentement du Chapitre de Paris à ce que l'archevêque de Sens donne la tonsure cléricale à Jean Borderon, de Couromery, au diocèse de Sens, homme serf de l'église de Paris, que le Chapitre a affranchi pour entrer en religion (1370). — Appel par Aymart Robert, archevêque de Sens, de la bulle donnée par le pape Clément VII, mal informé, au Chapitre de l'église de Paris, et contenant exemption du droit de visite, moyennant 10 livres tournois de rente (1383). — Arrêt du Parlement, adjugeant à l'évêque de Paris la récréance de l'exécution des comptes des testaments dans la terre du seigneur de Montmorency (1398). — Commission pour assigner devant les Gens des Requêtes à Paris, tous ceux qu'il appartiendra, afin de faire reconnaître le droit de l'archevêque de Sens à recevoir les offrandes quand il officie dans les églises de Paris, ce qui lui a été contesté lorsqu'il a consacré l'évêque d'Uzès dans l'église des Célestins (1401). — Assignation, de par le roi, à l'archevêque de Sens, pour venir établir, à la cour du Parlement, son droit de juridiction spirituelle sur l'évêché de Paris (1407). — Procédure pour la juridiction prétendue de l'archevêque de Sens sur l'église de Paris (xvᵉ siècle). — Censures prononcées par l'archevêque de Sens contre l'évêque de Paris, pour défaut, par ce dernier, d'avoir assisté au concile provincial (1485). — Compte des dépenses faites par Denis Cortinot, prêtre, dans un voyage à Rome, pour obtenir la cassation de l'exemption obtenue par l'évêque de Paris de la juridiction de l'archevêque de Sens (1487). — Bref du pape Innocent VIII, à trois nonces en France, pour juger les différends élevés entre l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, au sujet de l'exemption de juridiction prétendue par ce dernier (1487). — Extrait des dépositions des témoins qui ont vu troubler violemment l'archevêque de Sens dans l'exercice de sa juridiction dans la cathédrale de Paris (vers 1485). — Mémoires sur le différend élevé entre messire Jean Simon et messire Gérard Gobaille, élus évêques de Paris (xvᵉ siècle). — Arrêts de renvoi par la cour du Parlement, à la justice de l'archevêque de Sens, de prisonniers appelant de jugements rendus contre eux par l'official de Paris (1500). — Attes-

tation, par divers praticiens en la cour de Sens, comment les appels des causes des écoliers et maîtres en l'Université de Paris, ont été jugés par l'official de l'archevêque de Sens (1493).

G. 35. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1444-1711. — Donations, par Oden Bertrand et G. Coquereau, au Chapitre de Saint-Georges de Pithiviers, de places en la maison de l'œuvre neuve de l'église dudit lieu (1444-45). — Collation d'un canonicat à messire Jean Mercier, par le Chapitre de Pithiviers (1467). — Acte de réception de l'évêque de Troyes au prieuré de Saint-Julien-de-Sézanne (1441). — Arrêt du Parlement condamnant le prieur de Sézanne à recevoir l'évêque de Troyes, et à lui payer 10 livres pour droit de procuration (1467). — Déclaration, par le doyen et le Chapitre cathédral de Troyes, que Mgr Gui de Roye, archevêque de Sens, visitant sa province et leur Chapitre, leur a pardonné les excès et négligences par eux commis (1386). — Sentence de l'official de Sens contre l'évêque de Troyes et son official, portant qu'il est constant que les reliques de sainte Tanche, vierge, sont déposées dans l'église des Isles, paroisse de Rameru. (1447, 23 septembre). — Lettre de l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens, tendant à ce qu'il fasse cesser les abus commis chaque année dans les églises Saint-Pierre et Saint-Étienne de Troyes, le jour de la fête des fous (vers 1460). — Procès-verbal de l'élection de messire Odoard Hennequin, en qualité de doyen de l'église collégiale de Saint-Étienne de Troyes, présenté à l'archevêque de Sens pour avoir sa confirmation (1475). — Mémoires sur le droit de juridiction immédiate de l'archevêque de Sens sur l'église collégiale de Saint-Étienne de Troyes, contre l'évêque de cette ville, et lettres échangées entre les deux prélats et le doyen de la collégiale, suivis d'un arrêt du Parlement qui rejette la prétention de l'archevêque (1708-1711). — Sentence des Requêtes du Palais de Paris, portant que l'évêque de Troyes est maintenu dans le droit de visiter le prieuré de Sainte-Marguerite de son diocèse, et d'y prendre 10 livres pour droit de procuration (1476).

JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE SUR LES ABBAYES D'HOMMES, PRIEURÉS ET COUVENTS DU DIOCÈSE.

G. 36. (Registre.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1444-1494. — Procès-verbaux des visites faites par les archevêques de Sens ou leurs vicaires généraux délégués, dans les abbayes, prieurés et églises paroissiales du diocèse de Sens. — L'église du prieuré de Saint-Sauveur-les-Bray, menaçant ruine, il est ordonné au prieur de la réparer (1444). — Visite des prieurés de Cézy et de Senan (1483). — Ordonnances pour l'entretien des vases sacrés, la réparation des livres de chant, des édifices réguliers, des églises; — enquêtes sur la conduite des religieux et des curés, etc.

G. 37. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1505-1525. — Procès-verbaux de visites faites par les archevêques de Sens ou leurs vicaires généraux délégués, dans les abbayes, prieurés et quelques églises collégiales et les hôpitaux du diocèse de Sens. — Visites: de l'église collégiale de Courpalays, où sont quatre chanoines; — de l'abbaye de Morigny où sont l'abbé Frère Jean Huraut et douze religieux; — de la collégiale de Montereau, composée de six chanoines, le doyen étant absent; — du prieuré de Branches, dans l'église duquel sont des livres à l'usage de Sens et à l'usage d'Auxerre (1520).

G. 38. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1194-1784. — Rôle des droits de procuration dus par les abbayes, prieurés et églises collégiales du diocèse (1494); — sur les prieurs du doyenné de Provins (1482); — sur les abbayes et prieurés du doyenné de Marolles (1505). — États des prieurés simples du diocèse (1760). — Ordonnances de Mgr de Gondrin: portant que la quête dans l'église paroissiale sera faite par le curé et le prédicateur, et la somme recueillie adressée au couvent dont dépend ce prédicateur (1669); — contre les Capucins déclarés excommuniés à cause de la révolte de leur provincial, frère Alphonse de Paris. — Lettre du même prélat au Roi, qui lui a fait dire de suspendre pendant trois mois la visite des couvents de Réguliers de son diocèse (1673). — Instruction des supérieurs aux provinciaux de l'Ordre de Saint-François en France, portant que si les évêques veulent entreprendre d'exercer leur juridiction sur les Réguliers, le pape s'y opposera (1673). — Assignation au prieur de Saint-Barthélemy du Buisson, pour le paiement de 70 sous de droit de procuration (1558). — Procédure au sujet d'une rente de 54 livres, fondée par l'abbé Arnault, pour le traitement de la maîtresse d'école de Chaumes, et dont on demande la cession à l'Hôtel-Dieu de cette ville (1737). — Relation de l'assignation du curé de Dannemarie-sur-Loing,

en paiement des droits de dîme dus aux religieuses de Saint-Dominique de Montargis (1504). — Copie de quatre chartes de Michel et de Guillaume, archevêques de Sens, relatives au moulin de Sennevières, appartenant à l'abbaye de Dilo (1194). — Ordonnances des commissaires pour le paiement des décimes, portant exemption de la prévôté d'Esmant, dépendant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, de payer ces droits dans le diocèse de Sens (1347-1408). — Mémoire pour l'archevêque de Sens, contre le prieur de Saint-Pierre d'Étampes, tenu à payer les droits de procuration (1476). — Permission du promoteur de l'archevêché d'informer contre le Frère Auroux, ci-devant ministre du couvent de la Trinité de la Rédemption des captifs d'Etampes (1672). — Procédures : contre les Capucins d'Étampes, au sujet d'une assemblée tenue par eux, et spécialement contre Frère Anastase, pour avoir bu, mangé et couché dans un cabaret au lieu de sa résidence (1672) ; — par l'official de Sens, contre le Chapitre Notre-Dame d'Étampes, relative au refus des chanoines d'assister aux assemblées convoquées par le doyen rural (1701). — Règlement de l'archevêque de Sens pour la Congrégation de Notre-Dame d'Étampes (1736). — Lettre du Fr. Exupère, directeur des Frères des Écoles chrétiennes de Fontainebleau, contenant demande de secours pour cet établissement, fondé en 1734 (1779). — Ordonnance de l'official de Sens, portant que si le prieur de Fontaine-au-Bois ne paie pas sous huitaine les droits de procuration dus à l'archevêque, il sera excommunié (1523). — Décharge de taxe de décimes sur le prieur de Saint-Blaise de Grand-Puits, diocèse de Sens (1587). — Ordre de l'official de Sens, de faire payer, par le prieur de Villiers-Saint-Benoît, au curé de Grandchamp, les dîmes de grains dues sur les terres de son domaine (1376).

G. 39. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1480-1690. — Requête et mémoire de l'archevêque au Parlement de Paris, pour son droit de visite dans le prieuré Notre-Dame de Joigny (1480). — Formule du serment du Fr. François Duvivier, prieur de Notre-Dame de Joigny (1625). — Contestations entre l'archevêque et D. Nau, sacristain du prieuré de Notre-Dame de Joigny, pour raison des droits de juridiction, que le prieur prétend exercer sur les curés de Joigny (1673-1690). — Minute d'une ordonnance de Mgr de Gondrin, portant retrait de la permission qu'il avait accordée aux Pères Capucins de Joigny et de Saint-Florentin, de prêcher et d'administrer les sacrements dans son diocèse, et ce, par suite du refus du provincial de ratifier l'acte de soumission de ces Pères (1653). — Procédure contre le Fr. Denis, gardien des Capucins de Joigny, pour avoir célébré la messe à la chapelle de la prison de cette ville pendant l'heure de la messe paroissiale. — Interdit du Fr. Denis, et requête de ce dernier à l'archevêque, pour obtenir la levée de l'interdit (1673-1677). — Délibération de l'assemblée générale des habitants de Joigny, afin de demander à l'archevêque le rétablissement de la Congrégation de Notre-Dame de cette ville (1773).

G. 40. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1346-1778. — Assignation de l'archevêque de Sens par les religieux de l'abbaye de Cormery, au sujet du droit de visite prétendu par ce prélat, sur le prieuré de La Chapelle-feu-Payen (1501). — Lettre du Roi contenant maintien de l'abbaye de La Pommeraye, dans l'exemption du droit de visite de l'archevêque de Sens (1444). — Permission par Mgr de Gondrin, à Fr. Senault, Frère-Prêcheur, de prêcher dans l'église de La Ferté-Aleps (1656). — Brevet de provision du prieuré de La Ferté-Loupière et de Chevillon, son annexe, délivré par le prieur de Saint-Thomas-du-Mont-aux-Malades, près Rouen, à Frère Bertrand Philippe (1479). — Procédure, au Parlement de Paris, entre les religieux du couvent de l'Enfourchure, de l'Ordre de Grandmont, et l'archevêque de Sens, pour raison de l'administration des sacrements aux serviteurs du prieuré, et non par le curé de Dixmont, leur paroisse (1513). — Lettre d'ajournement de l'archevêque de Sens au Parlement, pour voir juger le procès d'entre le prieur de Lorrez-le-Bocage et le curé dudit lieu, pour raison de la perception des dîmes (1463). — Assignation, devant le bailli de Melun, de par le prieur de Lorrez, de l'archevêque de Sens, pour raison du droit de visite (1494). — Déclaration du prieur et des religieux du prieuré de Nemours, qu'ils dépendent de l'archevêque de Sens (1346). — Assignation, devant l'official, du Frère gardien des Capucins de Melun, pour avoir dit, sans ordre de l'archevêque, le *Te Deum*, le 5 juillet 1673. — Requête des maire et administrateurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques de Melun au Roi et à l'archevêque de Sens, pour obtenir la réunion audit hôpital de celui de Saint-Nicolas (1772). — Information contre les religieux Récolets, de Montereau (1674). — Délibération du conseil de la ville de Nemours, contenant, contre le prieur de Nemours, des plaintes sur ce qu'il négligeait complètement ses obligations dans le ré-

gime de l'hôpital dudit lieu (1659). — Signification d'ajournement personnel devant l'official de Sens, de deux Frères Récollets de Nemours, et décret de prise de corps à défaut d'obéir (1672). — Note de Mgr de Luynes sur l'état financier fâcheux du collège des Grassins (XVIIIe siècle). — Profession de Frère Simon de Bellengreville, religieux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (1580). — Nomination, en qualité de vicaire, au régime de son abbaye Saint-Jacques de Provins, de Me Guillaume Le Boursier, par messire Michel de Gevais, protonotaire apostolique (1486). — Décret d'ajournement personnel contre le vicaire des Capucins de Provins (1668). — Requête, au bailli de Provins, par le promoteur de l'archevêché, afin de renvoi devant l'officialité de l'opposition des religieux et des religieuses de l'Hôtel-Dieu de cette ville à la profession de Frère Pille en cette maison (1670). — Procès-verbal d'examen, par ordre de l'archevêque, de sœur Drouillard, religieuse novice de la Congrégation de Provins (1778). — Copies de bulles des papes Alexandre V et autres, et de lettres de Louis de Melun, archevêque de Sens, pour l'Ordre de Prémontré (XVe siècle). — Mémoire pour le droit de visite de l'archevêque de Sens sur le prieuré de Saint-Donin (1494). — Lettres de Charles VII, portant renvoi de la cause d'entre l'archevêque de Sens et les religieux de Saint-Germain d'Auxerre, devant le bailli de Troyes, pour raison du droit de visite sur le prieuré de Saint-Florentin (1445). — Déclaration du revenu du prieuré de Saint-Florentin, montant à 100 livres (1512). — État des revenus du prieuré de Saint-Sauveur-les-Bray (1440). — Mémoire pour le prieur de Saint-Sauveur-les-Bray contre l'archevêque de Sens, prétendant juridiction sur icelui, suivi d'un inventaire des objets mobiliers, livres, vases sacrés, reliques, etc., appartenant au prieuré (1462). Requête du curé de Michery à l'archevêque, tendant à ce qu'il soit ordonné que trois messes qui devaient être célébrées chaque semaine dans le prieuré de Sixte, le soient dans son église, attendu que le prieuré est en ruines (1739).

G. 41. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1176-1764. — Révocation par le pape Alexandre III, du droit qu'avait le prévôt de conférer des prébendes en l'église de Sens, et attribution du même droit à l'archevêque (1176). — Lettres de Gauthier Cornut, archevêque de Sens, dans lesquelles Frère Bernard, gardien des Frères-Mineurs de cette ville et tout son couvent, déclarent qu'ayant abandonné leur premier domicile à Sens, et s'étant établis sur la paroisse de Saint-Romain, ils ne recevront aucune offrande des habitants de ladite paroisse, ne donneront à aucun d'eux la sépulture, et ne solliciteront aucun privilége au détriment de ladite église (1233). — Mémoire, au Parlement, par les religieux de Sainte-Colombe de Sens, pour établir leur exemption de la juridiction de l'archevêque, suivi de copies de bulles des papes Alexandre III et Innocent III (XVe siècle. — Procès-verbal de visite de l'abbaye Saint-Jean de Sens (1492). — Donations à l'abbaye Saint-Paul de Sens, par Héloïse Des Barres, dame de Chaumont, et Pierre, son fils, de 60 sous de rente sur un *gort* sur l'eau et la pêcherie situés à Sens, près de l'abbaye, depuis le port de Chalcy jusqu'au pont d'Yonne (1242-1249). — Bail du revenu du prieuré du Charnier, par Me Edme Bizet, prieur (1563). — Requête au bailli de Sens, en maintien du prieur de Saint-Sauveur-les-Sens, dans l'exemption du droit de visite par l'archevêque (1483). — Lettres du Roi pour l'établissement des Capucins à Sens, avec l'opposition des maire et échevins, et d'autres lettres de jussion du Roi, des lettres de l'archevêque en leur faveur, et le procès-verbal de la pose de la première pierre de la nouvelle église du couvent, par la princesse de Condé, en 1632. (1617 à 1632). — Permission aux religieux Célestins, accordée par l'assemblée générale des habitants de Sens, de bâtir leur dortoir sur les murs de la cité (1665-1693). — Requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Sens, afin d'obtenir la cession de la maison des Célestins, pour y installer l'Hôtel-Dieu (1771). — Lettres du ministre de Brienne à l'archevêque, relatives à la suppression des Célestins (1778). — Mémoire de Mgr de Luynes, archevêque de Sens, au comte de Saint-Florentin, sur l'hôpital général de Sens et d'autres établissements de charité de son diocèse, et sur les mesures à prendre pour remédier à la mendicité (1764).

G. 42. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1290-1720. — Paiement des taxes dues à l'archevêque de Sens, pour droit de procuration sur le prieuré de Sermaise (1290). — Opposition de la part des religieux de Sainte-Colombe de Sens, à l'exercice du droit de visite dans le prieuré de Sermaise, par l'archevêque de Sens (1495). — Exploit des religieux de Vauluisant, se prétendant exempts de la juridiction de l'archevêque de Sens (1519). — Bail du revenu d'une partie des biens de l'abbaye de Vauluisant, pour le cardinal de Châtillon, abbé (1565). — Procès-verbal de prise de possession de l'abbaye de Vauluisant, par Mgr de Pellevé, archevêque de Sens (1569). — État des biens de l'abbaye de Vau-

luisant, aliénés pour payer les taxes ecclésiastiques, montant à 50 écus de rente (1572). — Provision du prieuré de Saint-Loup, de Villeneuve-le-Comte, pour Dom Jean Lebrun, et autres pièces y relatives (1706 à 1720). — Assignation du prieur de Voulton, en paiement du droit de procuration envers l'archevêque de Sens (1558).

JURIDICTION SUR LES COMMUNAUTÉS DE FEMMES DU DIOCÈSE DE SENS.

G. 43. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1626-1782. — Programme des opérations à faire pendant la visite d'une communauté religieuse (XVIIIe siècle). — Lettres de plusieurs religieuses du couvent des Bénédictines de Châtillon-sur-Loing, contre la demoiselle O. Kennedy, pensionnaire, qui a capté la confiance de la prieure, et lettres de M. Gigot de Boisbernier à Mgr de Luynes, sur le même sujet (1781-1782). — Confirmation de l'élection de la supérieure des religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu d'Étampes ; — constitution de la même communauté, approuvées par l'archevêque de Sens ; — lettres des supérieures successives de la communauté à l'archevêque, au sujet de diverses religieuses (1694-1756). — Délégation, par l'abbesse de Farmoutier, de messire Nicolas Chéron, grand vicaire de Bourges, pour visiter le prieuré de Gy-les-Nonains (1666) ; — plainte de M. Gallisson, prêtre, confesseur des religieuses de Gy, contre la révocation de sa personne, prononcée par la prieure dudit couvent (1686). — Lettre de M. d'Hesselin, relatant l'existence d'une bulle pontificale, qui a soumis l'abbaye du Lys à la juridiction de l'archevêque de Sens (1759). — Lettres des religieuses de la Visitation de Melun sur leur communauté. — Plan et estimation des bâtiments où elles étaient établies (1769-1774). — Règle des religieuses du Mont-Carmel (1626). — Lettres des supérieures des Ursulines de Montargis, relatives, l'une, à la prétention du prieur de cette ville d'enterrer les pensionnaires du couvent, et les deux autres, à une religieuse malade (1677-1758). — Procès-verbal d'élection de Charlotte-Mélanie d'Albert de Luynes, dite de Sainte-Thérèse, en qualité de prieure du couvent des Bénédictines de Montargis (1749).

G. 44. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1651-1784. — Copies de lettres de la supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de Nemours, relatives au réglement fait par Mgr de Gondrin (1672). — Procès-verbal d'élection de Mère Antoinette de Sainte-Constance, en qualité de supérieure (1759) ; — délibération de la communauté pour obtenir de l'archevêque la cessation de l'économat des biens des Bernardines de Bray (1769) ; — 41 lettres et notes concernant les discussions élevées entre la Mère Saint-Bazile, supérieure, et les religieuses, notamment à l'occasion de la résidence dans la maison, de la sœur Saint-Louis, que ces dernières accusaient de gouverner la supérieure, au grand détriment de la communauté (1784). — Élection de Frère Bourguignon du Gazon, prieur de Saint-Jean de Sens, en qualité de prieur de l'Hôtel-Dieu de Provins, par les religieuses et les religieux de cette maison (1770). — Couvent de Sainte-Catherine de Provins : enquête sur la fuite de la sœur Bourdault ; — bulle du pape Clément X, qui charge l'official de Sens de nommer la sœur Paillot, supérieure dudit couvent (1671) ; — mémoire adressé au Roi, par l'archevêque de Sens, pour que Sa Majesté lui renvoie la connaissance des plaintes que les religieuses font contre leur abbesse (1671). — Procès-verbal de l'élection de la supérieure du couvent de Notre-Dame de Provins (1788). — État des recettes et dépenses faites par M. de Vaudouard, pour l'achat d'une maison destinée à l'école des Filles de Piété établies à Villeneuve-le-Roi (1772). — Copies des lettres-patentes portant établissement des religieuses Bénédictines de Villeneuve-le-Roi (1651) ; — lettres-patentes et décret de l'archevêque, portant suppression de cette communauté (1759) ; — acte de désistement de main-levée de l'opposition des maire, échevins et habitants de Villeneuve, à la suppression dudit couvent. — Commission de Fr. Languillat, cordelier de Provins, en qualité de confesseur des religieuses de l'abbaye de Villiers (1671).

JURIDICTION SUR LES ÉGLISES COLLÉGIALES DU DIOCÈSE.

G. 45. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1163-1779. — Église collégiale de Bray : réglement pour l'élection du doyen (1163) ; — arrêt du Parlement de Paris, sur les droits du doyen (1670) ; — opposition des habitants de Sainte-Croix de Bray, à l'union de la collégiale de cette ville au Chapitre de Sens (1756) ; — mémoires sur le projet d'extinction de canonicats du Chapitre de Bray (1759) ; — requête du Chapitre à l'archevêque, pour exposer la châsse de saint Lucius, qui provient des Bernardines de Bray (1779).

G. 46. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

XVIIe siècle. — 1754.— Église collégiale de Courpalais : mémoire sur la fondation du Chapitre, le nombre et la qualité des bénéficiers qui le composent (XVIIe siècle); — décret de suppression de trois prébendes et de leur union au corps du Chapitre, par l'archevêque de Sens (1701). — Nomination à un canonicat, en faveur de M. de Feuquière, par l'archevêque (1701); — réglements de l'archevêque, pour la collégiale ; — lettres du doyen et des chanoines à l'archevêque, au sujet de contestations élevées entre eux (1741-1750). — Délibération du Chapitre, qui nomme le doyen et M. Narjouf, pour conférer avec l'archevêque sur les prétentions du seigneur de Courpalais, à certains droits honorifiques dans l'église (1754).

G. 47. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier.

1659-1703. — Église collégiale de Notre-Dame d'Étampes : Déclaration du Chapitre sur les charges d'un semi-prébendé (1659) ; — procès-verbaux du refus du curé et des marguilliers, de laisser prêcher M. Calvet (1671) ; — mémoires du Chapitre contre l'archevêque de Sens, au sujet de ses droits curiaux sur les paroisses Notre-Dame et Saint-Bazile d'Étampes (1701). — Ordonnance de l'archevêqué, réglant le pas dans les processions entre les Chapitres de Notre-Dame et de Sainte-Croix d'Étampes, et les curés de cette ville (1689); — état du personnel et du revenu du Chapitre (1695); — sentence arbitrale de l'archevêque, réglant le différend existant entre M. Guyonnet de Rouvray, chantre de la collégiale Notre-Dame d'Étampes et les chanoines de cette église, au sujet du service divin (1700). — Autre réglement fait par l'archevêque (1703).

G. 48. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1660-1713. — Église collégiale Sainte-Croix d'Étampes : procès-verbal d'installation du sieur Testu, nommé chanoine par l'archevêque de Sens (1660); — requête, à l'archevêque, par les chanoines de Sainte-Croix : contre les prétentions de supériorité que s'arrogent les chanoines de Notre-Dame (1667) ; — en réduction du nombre des prébendes, pour que les titulaires puissent avoir un revenu suffisant (1672 environ); — délibération capitulaire, au sujet de la contestation élevée entre M. Fortin, doyen, et M. Boullemier, chantre, pour le pas dans une procession (1673); — arrêt du Parlement réglant les droits respectifs des Chapitres de Sainte-Croix et de Notre-Dame dans les cérémonies publiques (1694) ; — état du personnel et des biens du Chapitre de Sainte-Croix (1695); — ordonnance de l'archevêque sur la résidence des chanoines (1713).

G. 49. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1661. — XVIIIe siècle. — Église collégiale de Melun : reconnaissance, par le Chapitre, de la juridiction de l'archevêqué (1395). — Mémoires sur l'état déplorable de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Melun (XVIIe siècle) ; — transaction, entre l'archevêque de Sens et le Chapitre de Melun, sur leurs droits respectifs (1661) ; — enquêtes et consultation, au sujet de l'établissement des Pères de la Doctrine chrétienne, dans les bâtiments du prieuré Saint-Sauveur, dépendant de la collégiale de Melun, afin d'y ériger un collége (1699); — mémoires sur les droits de juridiction de l'archevêqué sur la collégiale de Melun (XVIIIe siècle).

G. 50. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1462-1747. — Église collégiale de Montereau : sentence du prévôt de Paris contre le Chapitre de Montereau, maintenant l'archevêque de Sens dans sa juridiction ordinaire (1462) ; — lettres des chanoines à l'archevêque, sur divers débats qui ont eu lieu entre M. Tremblay, chantre, et ses confrères (1731-1735) ; — dépêches de M. de Maurepas, relatives au sieur Leroux, doyen, exilé (1735); — états des revenus du Chapitre, etc.

G. 51. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1160-1707. — Église collégiale de Saint-Quiriace de Provins : mémoires adressés aux Gens tenant les Requêtes du Palais à Paris, par l'archevêque de Sens et le doyen du Chapitre Saint-Quiriace de Provins, contre les chanoines dudit Chapitre, pour raison de juridiction (1477-1478); — copie d'une charte de l'archevêque Hugues de Toucy au doyen Mathieu, contenant les priviléges accordés à son Chapitre, lors de sa translation de concert avec le comte Henri (1160) ; — signification d'une ordonnance de Mgr de Gondrin, relative à la conduite des chanoines (1700) ; — ordonnance de l'archevêqué, pour annoncer sa visite, procès-verbal de sa réception, et arrêt du Parlement qui lui confère ce droit (1671-1674); — visite de l'église Saint-Nicolas de Provins, qui menaçait ruine, et projet d'union du Chapitre Saint-Nicolas au Chapitre Saint-Quiriace (1672) ; — état du personnel

du Chapitre et de ses revenus (1695); — procès-verbal de visite du Chapitre, par l'archevêque, en 1707.

G. 52. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1666-1771. — Église collégiale Notre-Dame du Val-de-Provins: ordonnance du Roi, portant union d'une prébende au corps du Chapitre, pour l'entretien des enfants de chœur (1581); — attestation que la chapelle de Saint-Nicolas, au château de Quincy, est du patronage du Chapitre (1660); — sentence du Chapitre, contre messire Nicolas Pion, chapelain (1670); — procès-verbal de visite de l'église collégiale de Notre-Dame du Val, par Mgr de Gondrin, en 1671; — opposition à un arrêt du Parlement, portant que les prédications de l'Avent et du Carême auront lieu dans l'église Sainte-Croix (1681); — états du personnel et du revenu de la collégiale (1695); — ordonnance de l'archevêque, qui fixe à l'église Notre-Dame, le lieu de la station de la procession du Vœu de Louis XIII (1702); — ordonnance et réglement donnés par Mgr de la Hoguette, sur les contestations élevées entre le Chapitre et le doyen, au sujet du mode d'exercice des offices dans le chœur, etc. (1713); — réglement donné au Chapitre, par Mgr Languet, et requête et délibération préalable (1734); — troubles et scandale arrivés à la procession du Jubilé de 1769, célébré à Provins, ensuite des prétentions réciproques des deux Chapitres de Notre-Dame et de Saint-Quiriace, pour chanter le *Veni creator* au commencement du Jubilé; — lettres des deux Chapitres, rapport du lieutenant-général de police à l'archevêque, etc. (1770); — procès-verbal de visite du Chapitre, par Mgr de Luynes, contenant réglement des contestations élevées dans le Chapitre, auquel sont jointes des lettres du doyen et du Chapitre, à l'archevêque, etc. (1769-1771); — demande de réglement nouveau, formée par M. Brunet, promoteur, afin de fixer les obligations respectives des membres du Chapitre (1777).

G. 53. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1782. — Décrets d'extinction rendus par Mgr de Luynes, archevêque de Sens, des Cordeliers de Bellegarde réunis à ceux d'Amboise. — Mémoires sur le projet d'union: des Chapitres de Bray et du Val-de-Provins au Chapitre de Sens; — décrets d'extinction: de onze canonicats de l'église Sainte-Croix d'Etampes et d'union à la manse capitulaire; — du prieuré de Marolles au Grand-Séminaire de Sens; — de dix-sept chapelles de la collégiale de Melun unies au chapitre; — du chapitre de Montereau et son remplacement par un curé; — des Célestins de Sens; — des Ursulines de Sens converties en établissement de charité; — du Chapitre de Saint-Julien-du-Sault remplacé par un curé; — du prieuré de Vieupou réuni au Grand-Séminaire; — de l'abbaye de Villechasson, unie à celle de Chambenoît.

G. 54. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1659-1777. — Chapitre cathédral de Sens. — Mémoires, requêtes au Parlement de Paris, lettres de compulsoire, etc., relatifs au procès élevé entre Mgr de Gondrin et le Chapitre au sujet de leurs droits respectifs de juridiction. — Ordonnance de Mgr de Gondrin pour empêcher au Chapitre d'emprunter de l'argent. — Mémoires des quatre chanoines semi-prébendés à l'autel Notre-Dame en l'église de Sens, contre le Chapitre cathédral, pour raison de leurs droits. — Réponse du Chapitre et ordonnance de Mgr de Luynes, portant réunion de quatre chanoines de Notre-Dame au corps du Chapitre.

G. 54 bis. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 150 pièces, papier.

816-1659. — Copies de chartes royales, de bulles pontificales et d'actes des archevêques et du Chapitre de Sens, relativement à leurs droits respectifs, et faites au milieu du XVIIe siècle par ordre de Mgr de Gondrin, pour lui servir dans son procès contre le Chapitre. — Lettres de Louis-le-Débonnaire à Magnus, à l'archevêque de Sens; — charte de fondation de l'abbaye Saint-Jean de Sens; — concession de l'église de Saint-Sauveur par le Chapitre aux religieux de Saint-Jean; — confirmation par le pape Innocent II des biens et droits du chapitre de Bray; — charte d'Henri, comte de Troyes, confirmative de l'accord fait entre le Chapitre de Sens et celui de Bray, pour l'élection du doyen de Bray; — donation de la chevecerie au Chapitre de Sens, confirmée par Alexandre III; — fondation de quatre marguilliers laïcs dans l'église cathédrale, par l'archevêque Guillaume de Champagne; — lettres de Philippe-Auguste, confirmatives de l'abandon fait par son père de certains droits qu'il prélevait sur le domaine de l'archevêché; — abandon par Hugue de Heno, maire de la commune de Sens, à l'archevêque Gui, de droits sur certains habitants; — description des cérémonies usitées pour la réception de l'archevêque à sa première entrée dans sa ville épiscopale; — définition des droits des dignitaires du Chapitre; — testament de l'archevêque P.

de Charny; — statuts synodaux du diocèse en 1320; — consentement du Chapitre à l'institution de la fête solennelle de Saint-Quentin en l'église de Sens, par l'archevêque Guillaume de Dormans; — bulle de Grégoire XI conférant l'archevêché à Robert Adhémard; — procès-verbaux de prestation de serment des dignitaires du Chapitre et de simples chanoines; — procès-verbal de réintégration de l'archevêque en la possession d'une porte de l'église du côté de son palais, en vertu de lettres du roi Charles V; — transaction entre l'archevêque Guillaume de Dormans et le Chapitre, au sujet de leurs droits de juridiction sur les curés du patronage, etc.

PETIT SÉMINAIRE DIOCÉSAIN.

G. 55. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1726-1749. — Lettres-patentes sur décret de l'archevêque de Sens, portant suppression et extinction de la manse conventuelle de l'abbaye de Chaume en Brie, et union des revenus en dépendant au Petit-Séminaire de Sens. — Enquête de commodo et procès-verbaux du consentement des religieux et de l'abbé de Chaume.

JURIDICTION SUR LES ÉGLISES PAROISSIALES DU DIOCÈSE.

G. 56. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 31 pièces, papier.

1757-1780. — Arrêts du Parlement de Paris et du Grand-Conseil en faveur des curés primitifs, pour constater leurs droits et prééminence (1656 à 1659). — Note sur les mesures à prendre pour l'administration des paroisses et la discipline (XVIIe siècle). — Procès-verbaux de visites des églises paroissiales dépendant de l'archevêché, faites par les vicaires généraux de Mgr de Luynes: paroisses de Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Clément, Saint-Denis, Rosoy, Maillot, Fontaine, Saligny, Courtois, Nailly, Voisines, Villenavotte. — Procès-verbal de l'assemblée des curés de Sens et de la banlieue, tenue par Mgr de Luynes, et contenant règlements pour le service ecclésiastique (1770).

COLLÉGE DES TREIZE PRÊTRES A SENS.

G. 57. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1220-1697. — Confirmation de l'établissement du Collége des Treize-Prêtres à Sens, par Pierre, archevêque de Sens, lequel collége se composait des curés des treize paroisses (1220). — Statuts de la confrérie en 1272, 1665 et 1695. — Ordo des anniversaires à célébrer par les Treize-Prêtres (2 imprimés). — Fondation par messire Pyneau, curé de l'église Saint-Benoît (1543); — traités à ce sujet avec les Treize-Prêtres. — Mémoires adressés par les Treize-Prêtres à l'archevêque au sujet du droit de lever les corps des morts qui dépendaient du Chapitre cathédral (1667); — pour le sieur Mallet, curé de Saint-Maximin, au sujet de ses droits curiaux. — Requête des Treize-Prêtres à l'archevêque en réponse à une plainte des curés de la banlieue (1677). — Règlement pour les droits d'inhumation entre les Treize-Prêtres et le Chapitre cathédral (1679). — Plainte du sieur Lelarge de Parassay, curé de Saint-Pierre-le-Rond à l'archevêque contre le Collége des Treize-Prêtres qui refusaient de le recevoir parmi eux (1695). — Rétractation du curé de Saint-Romain pour avoir administré les sacrements au curé de Saint-Maurice (1696). — Mémoire de la main du doyen Fenel sur les contestations élevées entre le Chapitre et les Treize-Prêtres.

PRIEURÉ-CURE SAINT-MAXIMIN DE SENS ET CHAPELLE ROYALE Y ANNEXÉE.

G. 58. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 68 pièces, papier.

1200-1767. — Donation, par le roi Philippe-Auguste, au chapelain de sa chapelle de Sens: de deux muids de froment, mesure de Paris, de rente annuelle, à prendre dans son grenier de Sens, de deux muids de vin sur le produit de son clos de cette ville, et de 20 sous parisis de rente sur ses revenus audit Sens (1200). — Confirmation de ladite donation par Saint-Louis, qui y ajoute de nouvelles libéralités (1260). — Union par le Roi de la chapelle royale de Sens à la cure de Saint-Maximin de cette ville (1315). — Déclaration des biens cens et rentes du prieuré Saint-Maximin de Sens et de la chapelle du Roi y annexée; — états des censives reçues le jour de Sainte-Croix, par le prieur de Saint-Maximin; — actes d'acquisitions de maisons relatant que le droit de cens appartient au prieur de Saint-Maximin; — reconnaissances de censives. — Devis et adjudication de travaux à faire au presbytère de Saint-Maximin de Sens; — correspondance à ce sujet entre le subdélégué et l'Intendant de Paris.

G. 59. (Liasse.) — 26 pièces parchemin, 18 pièces, papier.

1156-1500. — Bulle du pape Adrien IV, à Renaud, abbé de Ferrières, contenant confirmation des

privilèges de l'abbaye, et énumération des églises qui en dépendaient: Saint-André de Château-Landon, Saint-Eloi de Ferrières, Areville, Préfontaine, Nargy, Branles, etc., (1156). — Donation par l'archevêque de Sens à l'abbaye de Dilo, des églises de Bussy et de Paroy-en-Othe, et confirmation par le pape Alexandre III (1176). — Charte de G..., abbé de Saint-Victor de Paris, contenant remerciement à Guillaume, archevêque de Sens, du don des églises de Villiers et de Saint-Martin (avant 1176). — Transaction entre Arrault, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire et Gui, archevêque de Sens, au sujet du droit de présentation aux églises de *Uselto*, de Montereau et de Prunoy, de Saint-Pierre d'Etampes, de *Duisione*, de Villiers-Saint-Benoît et de Lorris, droit qui est reconnu à l'abbaye (1180). — Transaction entre Hélie, abbé de Sainte-Colombe de Sens, et l'archevêque, par laquelle le droit de présentation aux cures de Cuy et de Saint-Benoît de Sens est reconnu appartenir à l'abbaye, et l'abbé à son tour renonce au droit de présentation à la cure de Courlon. — La charte porte aussi concession de la présentation à la cure de Villeneuve-le-Comte, en faveur de l'abbaye, et règle les droits qui seront dus à l'archevêque pour sa procuration, et que l'archidiacre n'y sera reçu qu'avec sept chevaux au plus (1196). — Cession par l'abbé de Saint-Jacques de Provins à l'archevêque de Sens, de tous ses droits sur les églises de Michery et de Sixte (1219). — Cession par le prieur de Saint-Jean de Jérusalem en France, à l'archevêque de Sens, de ses droits en l'église de Clos-Fontaine, en échange de quoi le prélat lui donna l'église de Constance (1232). — Règlement pour la présentation alternative aux cures de Montacher et Villegardin, entre l'archevêque et frère Robert, abbé de Ferrières (1261). — Bulle du pape Clément IV, portant octroi à Pierre de Charny, archevêque de Sens, qu'il puisse ordonner que les curés du diocèse, si toutefois ils meurent après Pâques, prennent la moitié des fruits de leurs cures (1268). — Décret de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, par lequel l'église de Larchant, du patronage du Chapitre de Paris, est chargée de 60 livres de pension annuelle à prendre sur les aumônes des pélerins, si mieux n'aime le curé donner le tiers desdites aumônes pour aider à entretenir trente clercs des matines servant jour et nuit en l'église de Paris (1323). — Donation à l'église Sainte-Geneviève, près Châtillon, par Agnès, dame Des Rivières, d'un setier de seigle de rente pour fonder son anniversaire (1335). — Décret de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, portant suppression du prieuré de religieuses de La Tombe, dont les habitants se retireront à l'abbaye de Faremoutier et que le service religieux qui s'y faisait sera reporté à l'église paroissiale (1350). — Compte rendu à l'archevêque de Sens ou ses députés, par le doyen de la chrétienté de Melun, du prix des biens de Me Barthélemy de Cligny, curé de Noisy, mort à Melun le 11 juin 1369 (1371). — Donation au curé de Saint-Nicolas de Goix par Henri, fils de Louis, roi de France, d'un demi-muid de froment et d'un demi-muid d'avoine de rente sur les moulins dudit lieu (1371). — Cédule du doyen de la chrétienté de Montereau, pour le synode, contenant les noms des curés qui n'y ont pas comparu; les noms des Léproseries et des Maisons-Dieu à Montereau, Nangis et Dammarie (1397). — Union de la cure de Brienon par l'archevêque de Sens à l'église collégiale dudit lieu, « qui a été détruite par le feu avec ses ornements, joyaux, livres, etc., » (1398). — Transaction homologuée au Parlement, portant que l'archevêque de Sens est maintenu dans le droit de conférer la cure de Nargy, sans présentation de l'abbé de Ferrières (1401). — Arrêt du Parlement pour l'archevêque de Sens contre les habitants de Nailly auxquels il est interdit d'élire des marguilliers sans sa permission, et portant qu'il fera régler leurs comptes par son délégué (1401). — Compte rendu par les fabriciens de l'église de Bussy-en-Othe, des recettes et dépenses de la fabrique, pardevant l'abbé de Dilo, et en présence de plusieurs habitants (1414). — Union des cures de Saint-Symphorien et de Saint-Romain de Sens, par l'archevêque, pendant le temps qu'elles seront régies par Messire Pierre Dupuis, puis par Messire Pierre Bachot (1468-1473). — Exploit en cas de saisine et de nouvelleté pour l'archevêque de Sens contre l'archidiacre dudit Sens, qui, pendant la vacance de la cure de Saint-Maximin de cette ville, avait pris le drap, l'oreiller et autres objets mis sur les corps du curé défunt, et d'autres personnes mortes en cette paroisse, etc., (1472). — Ordonnance de l'archevêque Louis de Melun réglant les limites respectives des paroisses de la Ferté-Alais et de Guigneville (xve siècle). — Mémoires et factums pour l'archevêque de Sens et autres : au sujet des droits de présentation aux cures de Gevrenes, Saligny, Ormoy-les-Etampes et Sommecaise ; — contre les habitants de la Métairie du Temple en la paroisse Saint-Martin d'Etampes, pour raison du refus de recevoir les sacrements en l'église paroissiale ; — pour les dîmes de Ruperreux (1475-1486). — Permission accordée par l'archevêque aux habitants de Montargis, de faire chanter à leurs frais, dans l'église Sainte-Madeleine, jusqu'à Pâques, par chapelains élus par eux, les heures canoniales suivant l'usage de l'église de Sens (1487, 21 décembre).

— Sentence du bailli de Sens annulant les poursuites faites par Moinat, sergent royal, à la requête de noble Jean de Courcelles, contre l'archevêque et le curé de Nancré, ledit de Courcelles ayant fait déterrer des corps de l'église de ce lieu (1500). — Provisions de la maladerie de Buxy, par l'archevêque, à Guillaume Des Monts, son serviteur (1396).

G. 60. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1429-1675. — Présentation par les patrons aux cures de Moret, Champagne, Mouisy, Féricy, Egligny et Chastenay, Le Boulay, la cure et la chapelle du cimetière de Brienon, Châtelet, Chaumont, Gron, Vinneuf, Saint-Romain de Sens, la Ferté-Loupière, Iteville, etc. — Provisions par l'archevêque de Sens.

G. 61. (Liasse). — 18 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1391-1566. — Quittances données par les archevêques ou leurs vicaires, de sommes payées : pour l'exercice du droit de visite dans les églises paroissiales; — pour les paretes ; — pour les droits funéraux dus après la mort des curés ; — pour les droits sur les cures en litige ; — pour la réconciliation des églises, etc. — Quittance de 4 livres donnée au doyen de Courtenay pour le lit du curé défunt de la chapelle de Notre-Dame de Courtenay (1393); — sentence du bailli de Melun adjugeant les biens du curé défunt de Cilly à l'archevêque à défaut d'hoirs, contre les prétentions de la dame de Cousance (1395); — quittance de Guillaume de Chaumont, successeur de Quitry, neveu de l'archevêque de Sens, de redevances en grains dues sur les dîmes de Pouy audit archevêque (1409); — quittance d'un lit, coussin, courte-pointe, quatre draps, un oreiller et deux couvrechefs pour les droits funéraux dus par le décès de messire Simon Leprestre, curé de Coursan (1439); — rôle des églises de Granges, Villiers-Bonneux, Vertilly, Sergines et La Chapelle, qui ont été réconciliées en 1458, et mention de taxes payées en conséquence et s'élevant à 10 livres. — Attestation donnée pardevant le bailli de Sens, par les doyens des chrétientés de Courtenay, Lorris et autres, que l'archevêque a droit de prendre pour ses droits funéraux, à la mort de chaque curé de son diocèse, le lit garni de coette, coussin, oreiller, couvre-chef, quatre draps avec la couverture et le bréviaire (1477); — quittances données par l'archevêque au doyen de Ferrières et autres, de sommes payées pour droits curiaux (1478 à 1566). — Enquête pardevant Robert Hémard, notaire, pour le curé de Sépeaux, contre les chapelains de Saint-Thomas de la cathédrale de Sens, pour raison de droits de dîme, et relatant la situation du pays qui était couvert de bois, et avait été ruiné pendant les guerres (1494). — Estimation du grain dû par le doyen de Bray, en 1507, savoir : le froment à 2 sous 8 deniers parisis le bichet, le seigle à 2 sous, et l'avoine à 8 deniers. — Transaction entre l'archevêque de Sens et les curés des paroisses de l'archidiaconé d'Etampes, fixant à trente sous par setier le prix du blé par eux dû, outre les droits de synode, parées, etc., (1603).

G. 62. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1170-1790. — Administration des églises paroissiales : inventaires de pièces sur les délits commis dans l'église de Noisy, la veille de Pâques (1504); — déclaration des droits de l'archevêque sur l'église de Saint-Mathurin de Larchant 1505); — lettres du Roi sur le droit qu'ont les religieux de L'Enfourchure d'administrer les sacrements aux gens employés à la culture de leurs domaines (1513); — lettre du commandeur de La Croix en Brie, s'excusant de sa non résidence (1517); — sentence provisoire de l'abbé de Sainte-Colombe pour l'exercice du culte dans l'église de Rouvres, par le curé de Sermaise (1606); — ordonnance d'union de la cure de Saint-Gervais de Trainel à celle de Notre-Dame (1636); — fondation de services religieux dans l'église de Mondeville, par Henri de Carron, écuyer, seigneur de Mézières (1625); — plainte du curé de Ferrotte, au sujet des exactions et des violences commises par Gédéon de Vaudricourt, seigneur de Flagy (1655) ; — minute de requête du curé de Saint-Hilaire de Sens, au Parlement, à fin d'appel comme d'abus d'une sentence de l'official de Lyon, pour refus d'inhumation de M. de Quincangrogne (1673); — ordonnances pour les églises de Mignière, Fessard, Barnonville, Moisenay et Pouilly-le-Fort, Villeneuve-l'Archevêque, Montargis, Ormoy, La Brosse-Monceau, Saint-Florentin, Molinons, Pouy, Conflans, Saint-Symphorien de Sens, Nargy, Villeblevin, Nemours (arrêt du parlement pour l'élection de marguilliers), pour la léproserie de Soisy (1170) ; Villeneuve-le-Roi, Meriot, chapelle Saint-Antoine de Bray, chapelle Notre-Dame de Liesse à Sainte-Croix de Provins, Saint-Loup-d'Ordon, chapelle de Saint-Bond (visite en 1740), Mouy, Provins (procession de Saint-Ayoul), Foissy, chapelle des Clérimois, Bichain. — Enquête faite par l'archidiacre d'Etampes au sujet des troubles qui ont éclaté dans l'église de Villeblevin pour raison de la suppression de la fête de

Saint-Michel deuxième patron de la paroisse (1747); — procès-verbal dressé par un notaire de l'assemblée des habitants de Villeneuve-la-Guyard, au sujet des droits qu'ils prétendaient sur la maison des petites écoles, contre la fabrique de ce lieu (1770). — Procès-verbal constatant les auteurs des dégradations commises dans le chœur de l'église de Saint-Martin-du-Tertre nouvellement reconstruit par l'archevêque (1771). — Projet de décret d'érection du hameau des Clérimois en succursale de Foissy (1772).

G. 63. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1382-1599. — Procédures sur le règlement des cures en litige devant le bailli de Sens ou les gens tenant les Requêtes du Roi : cures de Yèble, Lixy, Epneau, Courterout, Chalautre, Gondreville, Cudot, Villefranche, La Chapelle-sur-l'Averon, Gravon, Esmant, Bagneaux et Saint-Germain-les Montereau, Diant, Boissy; — compte des fruits de Villiers-Saint-Georges (1393).

G. 64. (Liasse). — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1360-XVII° siècle. — Rôles des taxes dues par les curés du doyenné d'Etampes pour dîmes, demandes, synodes de Pâques et de Saint-Loup, circades, blés et cens (vers 1360 et 1418). — Rôle par doyennés des taxes dues par les curés du diocèse pour la maille de la chrétienté (1453). — Etat de la valeur des bénéfices du doyenné de Melun, reçu par le doyen de Melun pour la levée des décimes contre les Turcs (1500). — Catalogue en latin des paroisses de l'archidiaconé de Melun, avec les noms des curés et des observations sur leurs mœurs et leur âge (XVII° siècle).

G. 65. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1688-1745. — Ordonnances de l'archevêque portant réduction de fondations et d'obits dans les églises paroissiales de Nangis, Malesherbes, Héricy, Réau, Saint-Pierre d'Etampes, Saint-Maurice de Sens (fragment), Salins. — Fondation pieuse par M. Chaumoret, curé de Nangis, pour la prospérité et conservation de l'archevêque Mgr de La Hoguette.

G. 66. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1612-1693. — Testaments: de M. Nicolas Lefèvre, précepteur du roi Louis XIII, léguant à M. de Thou ses manuscrits (1612); — interprétation par Messire Marcelat du testament de Mgr de Bellegarde en faveur de Mgr de Gondrin, son successeur. — Testaments: de Laurent Périgois, curé de Sainte-Colombe de Sens; de Guillaume Locevel, curé de Bouray; de Palamide Poudreat, lieutenant général au bailliage de Sens; Germain Lefarge, âgé de 20 ans, « fait avec Dieu et la Sainte-Vierge et signé de son sang, » (copie); — de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens (copie); — de la duchesse de Montpensier (copie); — de Mathurin Quéras, vicaire général de Mgr de Gondrin.

JURIDICTION SUR LES CONFRÉRIES.

G. 67. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1754-1789. — Erections de confréries: du Saint-Sacrement dans les paroisses de Saint-Martin d'Ordon, Pouy, Vaumort, Précigny, Dormelles, Arces, etc.; — de la Sainte-Vierge, à Aillant-sur-Milleron, Brienon, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Didier de Sens, La Celle-Saint-Cyr, Vallières et Chévry; — de Sainte-Geneviève, à Courtoin, etc.

JURIDICTION SUR LES CHAPELLES DE CHATEAUX ET AUTRES.

G. 68. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1587-1744. — Etat des chapelles domestiques dans l'étendue du diocèse de Sens, vers 1760. — Ordonnances pour la visite ou l'établissement de chapelles dans les châteaux suivants : le Grand-Saussay, Vernouillet, Quincy, des Gains, des Fontaines-sur-Saint-Sauveur-sur-Ecole, des Fontaines en Gâtinais, Blandy, La Brossotte, paroisse d'Auxon, Origny, La Grange-la-Prévoté, Everly, Le Fresnoy, Villoiseau, La Motte d'Egry, Bernay, La Rivière, Sigy, Toussacq, La Motte-aux-Préaux-sur-Eglény; Ponthierry, Saint-Martin en la paroisse Saint-Nicolas-les-Villeneuve-le-Roi; Pouilly près Vert-Saint-Denis. — Requêtes: de la famille Ferrand, au sujet de la chapelle fondée par ses auteurs dans le cimetière Saint-André, à Joigny; — du comte de Brichanteau, pour la réduction des fondations de la chapelle Notre-Dame de l'église de Gurcy.

ARCHIDIACRE DE SENS OU GRAND ARCHIDIACRE DÉPENDANT DE L'ARCHEVÊQUE.

G. 69. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1196-1511. — Note analytique d'une transaction

passée entre l'archevêque de Sens et l'abbaye de Sainte-Colombe, pour la présentation aux cures de Saint-Benoît et de Cuy, et pour les droits de visite de l'archidiacre de Sens (1196). — Lettre au Chapitre de Sens de Jean, fils de Mathieu Orsi, chapelain du Saint-Père, archidiacre de Sens, s'excusant de ne pouvoir assister au Chapitre (1300). — Copie des lettres de fondation de l'Hôpital Neuf-lez-les-Ponts, à Joigny, dans lesquelles il est dit que l'archevêque de Sens prendra 10 livres et l'archidiacre de Sens 5 livres pour droit de procuration afin d'exempter l'hôpital de la juridiction de l'archevêché (1330).—Obligation de l'abbaye de Faremoutier, de payer à l'archidiacre de Sens le droit de procuration pour le prieuré de La Tombe (1350). — Sentence arbitrale entre Mgr de Dormans et Hugues Blanchet, archidiacre de Sens, qui fixe leurs droits respectifs sur les notaires et les promoteurs en cours archiépiscopale et archidiaconale, et sur les doyens ruraux (1399). — Transaction sur procès entre l'archevêque et Jean de Vailly, archidiacre de Sens, pour leurs droits respectifs, homologuée par le Parlement (1449). — Sentence de l'archidiacre de Sens condamnant à la prison perpétuelle et au pain et à l'eau, Denisot Leclerc, soi-disant clerc, pour crime d'homicide (1455). — Installation de P... de Fontenay, évêque de Nevers, par l'archidiacre de Sens (1461, 15 avril). — Accord entre l'archevêque Tr. de Sallazar, et Louis de Melun, archidiacre de Sens, pour terminer certains procès (1475). — Mémoires pour l'archevêque touchant sa juridiction sur l'archidiacre de Sens (1452-1485). — Acte des sommations faites par l'official de Sens à Nicolas de Verres, archidiacre de Sens, d'avoir à lui rendre un clerc serviteur de l'archevêque qu'il détenait indûment prisonnier (1372). — Arrêt du Parlement de Paris portant homologation d'une transaction passée entre l'archevêque et l'archidiacre de Sens, au sujet du serment de fidélité dû par ce dernier (1395). — Traité entre l'archevêque et Jean Cheneteau, archidiacre de Sens, au sujet de leur juridiction respective sur les notaires et promoteurs et sur les doyens ruraux (1458). — Transaction entre l'archevêque et Louis de Melun, archidiacre de Sens, par laquelle ce dernier se reconnait vassal de l'archevêque (1478). — Actes de l'autorité de l'archevêque sur les curés de l'archidiaconé de Sens, pendant que cet archidiaconé était sous sa main par défaut de comparution au synode de M. de Melun, archidiacre (1488).

G. 70. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1511-1628. — Commission du vicaire général de l'archidiacre de Sens, pour installer l'évêque de Meaux (1511, 22 juillet). — Lettre de l'archevêque de Sens, contenant menaces d'interdit contre l'évêque de Nevers, s'il ne paie pas le droit dû au grand archidiacre de Sens (1514). — Déclaration faite par G. Brissonnet, évêque de Meaux, à Jean de Sallazar, archidiacre de Sens, qu'il ignorait son droit d'intronisation et de perception de marcs d'or et d'argent (1516). — Quittance de 150 livres pour la valeur d'un marc d'or et de deux marcs d'argent dus à Nicole Cardinau, archidiacre de Sens, pour l'installation de l'évêque de Nevers (1560). — Réquisition par Philippe de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, à l'archidiacre de Sens, d'avoir à se transporter à Auxerre pour l'installer en son église (1560). — Attestation des procureurs et des notaires de la cour de l'archidiacre de Sens que cet archidiacre a, dans son archidiaconé, juridiction égale à celle de l'archevêque, excepté pour le crime d'hérésie et la lèpre (1563, 8 novembre). — Factums pour l'archidiacre de Sens prétendant le droit d'introniser l'abbé de Saint-Remy de Sens (1581). — Arrêt du Parlement entre l'archevêque et M. Ferrand, archidiacre de Sens, donnant acte aux parties de la déclaration de ce dernier, qu'il est prêt à assister au synode diocésain (1628).

G. 71. (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1588-1760. — Quittances d'un marc d'or et de deux marcs d'argent dus à l'archidiacre de Sens par les évêques suffragants, à leur installation. — Procès-verbaux d'installation de l'archevêque de Sens et des évêques suffragants par l'archidiacre de Sens. — Procès-verbaux d'installation des abbés de Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Remy de Sens et de celui de Dilo. — Hommage à l'archevêque de Sens et prestation de serment par Messire Le Vuyt en qualité de grand-archidiacre (1667). — Lettre de Mme Bargédé de Treigny à l'archevêque de Sens, relatant comment l'archidiacre de Sens, Messire de Tencin, s'est contenté d'un service de faïence de Nevers, pour le paiement du droit d'installation de feu son frère, Mgr Bargédé, évêque de Nevers (1741).

G. 72. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 114 pièces, papier.

1686-1700. — Information contre le sieur Himbert, grand-archidiacre, pour malversations commises dans les visites des églises de son archidiaconé.

G. 73. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1673-1711. — Ordonnance de Mgr de Bellegarde, archevêque de Sens, à l'archidiacre de Sens, et aux quatre autres archidiacres diocésains, d'avoir à rapporter, sous huitaine, au greffe de son officialité, les procès-verbaux de leurs dernières visites, sous peine d'interdiction de leurs charges (1627). — Extraits de procès-verbaux de visite de l'église de Charny, par messire Le Vuyt, archidiacre (1668). — Procès-verbaux de visites des paroisses du grand archidiaconé : par messire Le Vuyt, archidiacre (1672); — par MM. Le Camus, Berthelot et autres commissaires délégués par l'archevêque, à la place de messire Himbert, archidiacre de Sens, accusé de malversations (1700-1702) ; — par messire Moufle, archidiacre (1702) ; — par le grand-archidiacre (1711).

ARCHIDIACRES D'ÉTAMPES, DU GATINAIS, DE MELUN ET DE PROVINS.

G. 74. (Registre.) — in-4°, 133 feuillets, papier.

1483-1491. — Procès-verbaux de visites faites par Gabriel Nicolas, archidiacre d'Étampes, dans les églises de son archidiaconé. — Ordonnances de police ecclésiastique ; — sentences contre le chapelain de Villeroy, « *valde ignorans;* » — contre le chapelain d'Étrechy, condamné à 10 sous d'amende parce qu'il ne tenait pas de registre des mariages. — Le chapelain de Roceville déclare que ses paroissiens « *sunt probi et pacifici, et valde pauperes.*

G. 75. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1459-1536. — Mandat de 4 livres en faveur de l'archidiacre d'Étampes, par l'archevêque de Sens (1459). — Arrêt du Parlement relatif au serment dû par l'archidiacre d'Étampes (1507). — Rôle des droits payés par les curés de l'archidiaconé à l'archevêque visitant l'archidiaconé faute par l'archidiacre d'avoir prêté le serment de fidélité (1505). — Quittance donnée par le vicaire général de l'archevêque, de taxes reçues pendant l'absence de l'archidiacre d'Étampes (1536).

G. 76. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1672-1674. — Procès-verbal de la visite générale faite par Mgr. de Gondrin, archevêque de Sens, de la ville et de l'archidiaconé d'Étampes, contenant une relation détaillée des faits et gestes de l'archevêque pendant l'assemblée du synode des prêtres de l'archidiaconé. — L'archevêque étant dans l'église de Messe, et une troupe de soldats passant en ce lieu, les assistants se précipitèrent au dehors pour empêcher que leurs maisons, qui étaient demeurées ouvertes, ne fussent pillées par ces soldats. — Ordonnances pour ôter des églises des statues grotesques.

G. 77. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1672. — Recueil de copies des procès-verbaux de visites des églises de l'archidiaconé d'Étampes par l'archevêque. — Mandement sur l'objet de la visite de l'archevêque (imprimé). — Arrêt du Parlement confirmatif d'un règlement de l'archevêque fait dans le cours de sa visite à Étampes, pour fixer les droits du doyen de l'église Sainte-Croix.

G. 78. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1665-1723. — Procès-verbaux de visites des églises paroissiales et des chapelles de l'archidiaconé d'Étampes, par messires Fauvelet, Daignan, Hersant, Le Riche, Defeu, de Cosse, archidiacres.

G. 79. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1697. — Procès-verbaux de visites des églises paroissiales de l'archidiaconé du Gâtinais, par messire de Cosse, chanoine de Sens, délégué par l'archevêque, en l'absence de messire Armand, archidiacre, empêché par ses infirmités. — Visites du mobilier des églises, ordonnances pour réparer le vaisseau, pour faire rendre les comptes aux fabriciens, etc.

G. 80. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1411-1511. — Accord entre l'archevêque et messire Rabay, archidiacre du Gâtinais, pour raison du droit du tiers des amendes à percevoir au profit de l'archevêque sur l'archidiaconé dudit Gâtinais (1411). — Commissions données par l'archidiacre du Gâtinais pour lever une taille sur les habitants d'Ouzoy et de Pannes pour réparer les églises de ces lieux (1470-1500). — Remerciment de Louis de Melun, évêque de Meaux, archidiacre du Gâtinais, adressé à l'archevêque de Sens, pour avoir été dispensé d'assister au synode annuel (1483). — Commission de saisie de l'archidiaconé du Gâtinais de par l'archevêque pour défaut d'hommage et de

serment par Jean de Sallazar, pourvu dudit archidiaconé (1505).

G. 81. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1482-1491. — Procès-verbaux de visites faites par Louis Brochet, archidiacre de Melun, dans les églises de son archidiaconé. — Condamnation, à un écu d'amende, de Baudoin Villain de Mont-en-Montois, pour avoir usé du ministère d'un prétendu sorcier de Courlon, afin de découvrir des trésors dans sa maison (1483). — Ordonnances contre des concubinaires. — L'église paroissiale de Villeneuve-le-Cormier est remplie d'immondices parceque le seigneur dudit lieu y a déposé ses blés et en a fait sa grange (ibid.). — Elections de proviseurs des fabriques installés ensuite par l'archidiacre. — Condamnation du curé de Talestrie-la-Reposte à entendre en confession dame Jeanne, femme Leglantier, sa paroissienne; le curé prétend que s'il a refusé de l'entendre, c'est parce qu'elle l'a battu (1491). — Le curé de *Videlis* condamné à 10 sous d'amende pour avoir négligé de tenir registre des mariages qu'il a faits dans sa paroisse (ibid).

G. 82. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

XIVe siècle-1518. — Rôle des taxes dues par les curés et autres bénéficiers de l'archidiaconé de Melun, à l'archevêque de Sens (XIVe siècle). — Liste des cures qui doivent la *cerche* et demande à l'archidiacre de Melun (1452). — Quittances par le scelleur de l'archevêché, données au doyen de la chrétienté de Melun, de 251 livres payées pour les droits de procuration de l'archidiaconé de Melun, faute par Louis du Lac, titulaire dudit archidiaconé, d'avoir fait les actes de foi et hommage qu'il doit à l'archevêque (1499-1500). — Rôles de droits de procuration dus par les curés (1500-1512).

G. 83. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1485-1488. — Etat et quittance des procurations reçues pour l'archevêque de Sens à cause des visites faites dans les églises paroissiales de l'archidiaconé de Provins, étant en sa main pour défaut de prestation de serment à l'archidiacre.

G. 84. (Registre.) In-4°, 124 feuillets, papier.

1491-1522. — Procès-verbaux de visites faites par Louis de La Hure, archidiacre de Provins dans les églises paroissiales de son archidiaconé.

G. 85. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1671-1720. — Procès-verbaux de visites des paroisses de l'archidiaconé de Provins, par messires Lefebvre et Sorèze, archidiacres successifs, et par le doyen de l'église de Saint-Quiriace de Provins.

G. 86. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1477-1540. — Quittances données au scelleur de l'archevêché par les archidiacres du Gâtinais, de Melun, Provins et Etampes, des tiers d'amendes qui leur appartiennent dans leurs archidiaconés respectifs.

JURIDICTION SUR LES DOYENS RURAUX DU DIOCÈSE.

G. 87. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1456-XVIIIe siècle. — Inventaire des titres produits par l'archevêque de Sens aux Requêtes du Palais, pour défendre le droit de juridiction des doyens de Courtenay et de Saint-Florentin, contre Louis de Melun, archidiacre de Sens (1483). — Baux à ferme du rôle des causes et du petit scel du doyenné de Saint-Florentin (1486). — Bail du greffe de la cour du doyen de la chrétienté de Melun (1488). — Baux à ferme des produits des rôles des causes des doyennés de Saint-Florentin, Étampes et Melun. — Extraits du registre des jugements prononcés par le doyen de Melun: Jean Picard, curé de Chartrettes, condamné à l'amende pour avoir joué à la paume dans ce lieu, étant en bras de chemise (1513). — Ordonnance de l'archevêque portant défense aux doyens ruraux et aux curés de son diocèse d'admettre aucun prêtre à desservir *in divinis*, s'il n'est approuvé par lui ou par ses vicaires (1513). — Enquête sur les attentats commis par le prévôt de Montargis contre la juridiction de l'archevêque de Sens. On y voit que le doyen de la chrétienté de Ferrières tient son siége trois fois la semaine dans l'église de la Madeleine, à Montargis (1522). — Quittance donnée par Mgr de Pellevé, archevêque de Sens, aux héritiers de Nicolas Macé, ancien doyen de la chrétienté de Provins, du cheval et du lit du défunt appartenant à l'archevêque par son décès (1567). — Inventaires de l'argenterie des églises paroissiales et conventuelles du doyenné de Courtenay (1690). — Mémoires et note sur le droit prétendu par les doyens ruraux de pouvoir seuls, à l'exclusion des délégués de l'abbaye Saint-Victor de Paris, mettre en possession les prieurs désignés d'Am-

ponville, Puiseaux et Oncy, dépendant de l'abbaye, etc. (XVIIIe siècle).

G. 88. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin.

1462-1520. — Commissions délivrées par les doyens du Gâtinais, de Ferrières, de Melun et de Provins, pour imposer sur les paroissiens des églises de Hautvilliers, Saint-Germain-de-Gy, Adon, Lombreuil et autres, des sommes de 10 à 30 livres, pour employer aux réparations des églises. Les proviseurs de la fabrique, assistés de deux ou trois autres habitants élus par la majorité des habitants de la paroisse, répartissent la taille. Le doyen prescrit d'exécuter son mandement sous peine d'excommunication.

G. 89. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1480-1601. — Procès-verbaux de visites des paroisses des doyennés de Courtenay, Étampes, Gâtinais et Maroles, par les doyens respectifs de ces lieux.

G. 90. (Registre.) — In-4°, 292 feuillets, papier.

1485-1493. — Procès-verbaux de visites des paroisses des doyennés de Melun, Gâtinais, Ferrières et Étampes. — Visite des vases sacrés; — reddition des comptes des fabriciens; — prescriptions aux curés de signaler leurs paroissiens qui ne célèbrent pas les fêtes de l'Église; — ordre au curé de Cozence d'avoir le bréviaire à l'usage de l'église de Sens, donné récemment par l'archevêque (1487); — prescrit aux curés du doyenné de Melun de lire, chaque dimanche au prône, les indulgences « accordées pour la vénérable église de Sens, et à ses bienfaiteurs, » et de dresser une liste de ceux qui voudraient entrer dans la confrérie de ladite église (1490-1491).

G. 91. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1560-1723. — Procès-verbaux de visites des paroisses des doyennés de Melun, Montereau, la Rivière de Vanne, Saint-Florentin et Trainel, par les doyens respectifs. — Visite du doyenné de Melun par Vauthier, curé de Saint-Aspais de Melun, qui signale fréquemment le mauvais goût des statues qui remplissent les églises; le désordre des registres baptistaires et mortuaires. — A l'église de Bonbon, l'on boit le jeudi-saint, par suite d'une ancienne fondation faite à ce sujet (1672). — Les enfants de la paroisse de Praingy n'ont personne qui leur enseigne à lire, écrire, chanter et répondre à la messe (ibid.).

DROIT DE JUSTICE TEMPORELLE DE L'ARCHEVÊQUE.

G. 92. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1356-1583. — Copies de chartes du roi Jean, contenant, l'une, donation à l'archevêque de Sens, l'autre, confirmation du droit de justice dans son palais et dépendances avec droit d'y amener, de tous les points de la France, ses vassaux coupables (1356 et 1362). — Arrêt du Parlement de Paris maintenant le Roi en possession de la justice temporelle sur l'hôtel archiépiscopal de Sens, sauf le droit de l'archevêque sur les clercs (1374, 14 août). — Arrêt du Parlement ordonnant la restitution à l'archevêque, de Jean de Bellozène, prisonnier au Châtelet, accusé d'homicide (1387). — Sentence du bailli de Meaux, portant que Jean Hersant, clerc, sera rendu à l'archevêque malgré l'opposition du prévôt de Provins. — Sentences du prévôt et du bailli de Provins, portant que trois religieux de l'abbaye Saint-Jacques de cette ville, détenus dans les prisons royales dudit lieu, seront rendus à l'archevêque de Sens, nonobstant l'opposition de leur abbé (1387-1489). — Mémoires et procédures contre Jean Bellet et sa femme, de Saint-Sérotin, opposants, avec le procureur du Roi de Sens, aux transfert de leurs personnes dans les prisons de l'archevêché à Sens (1576-1583). — Déclaration du Roi portant que par les permissions données ou à donner aux sergents royaux d'exploiter partout le royaume, il n'entend qu'iceux sergents puissent exercer leurs fonctions dans les justices de l'archevêque de Sens. — Publication et enregistrement de la déclaration à la Cour de Parlement et au bailliage de Sens (1578-1580).

G. 93. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1718-1789. — Provisions d'offices de justice civile des terres et seigneuries dépendant de l'archevêché, baillis, procureurs, prévôts, sergents, etc. — Provision de l'office de bailli de Brienon donnée à Mᵉ Thierriat, avocat au Parlement.

FIEFS RELEVANT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

G. 94. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1275-1696. — Analyse par Le Riche, greffier, de lettres de Marie, impératrice de Constantinople à Gilon,

archevêque de Sens, par lesquelles reconnaissant être tenue, à cause de son fief de Courtenay, à assister à la première entrée de l'archevêque dans sa ville épiscopale, elle le prie de l'excuser à cause de sa maladie, et envoie Regnault de Hautboys, son chevalier, pour faire le service à sa place (1275, mai). — Copie du XVII[e] siècle. — Relation de la première entrée de Mgr Becquard, dans sa ville archiépiscopale, le dimanche après la fête des Rois 1294, contenant comment pour le porter depuis le monastère de Saint-Pierre-le-Vif jusqu'en son église de Sens, se sont présentés, comme ils y étaient tenus, 1° pour le comte de Joigny, Guillaume de Joigny, son oncle; 2° pour le seigneur de Piffonds et de Courtenay, Étienne de Galatas; Pierre de Saint-Phalle, pour lui en personne; Guillaume de Tianges, pour lui en personne; le seigneur de Trainel, pour lui en personne; Jean et Guillaume Des Barres, pour eux en personne; et que le comte de Champagne, dûment convoqué, n'a point comparu (1294). — Reconnaissance par Philippe, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Bourgogne, qu'il a fait acte de foi et hommage à Philippe de Marigny, archevêque de Sens, au bois de Vincennes, pour ses villes et châtellenies de Montereau et de Bray-sur-Seine (1315, 2 novembre). — Extraits des actes de foi et hommage faits par les rois de France depuis Philippe-le-Long à Charles VI, aux archevêques de Sens, des terres de Montereau et de Bray-sur-Seine, mouvant en fief de l'archevêché. — Plusieurs de ces actes relatent l'obligation de porter l'archevêque à son intronisation (1315-1385). — Acte de foi et hommage par le roi Charles VI, en sa présence, par Bureau de La Rivière, à l'archevêque de Sens, de ses terres de Montereau et de Bray; ledit hommage devant être fait en l'abbaye de la Pommeraye (1382). — Mandement du roi Charles VI à Étienne de Flavigny, chevalier, pour faire pour lui foi et hommage à l'archevêque de Sens pour ses villes et châtellenies de Montereau et de Bray-sur-Seine, et de le porter à sa première entrée dans sa ville archiépiscopale (1385). —Procuration de Louis, comte Palatin du Rhin et de Mortain, à dame Catherine d'Alençon, sa femme, pour prêter foi et hommage à l'archevêque de Sens pour son fief de Bray-sur-Seine (1418). — Lettres-royaux portant que foi soit ajoutée à l'extrait d'un arrêt rendu le 2 mars 1414, au profit de J. de Montaigu, archevêque de Sens, contre le roi de Navarre, au sujet de la main-mise sur les ville et château de Bray-sur-Seine, relevant de l'archevêché. — Commission donnée au roi de Navarre et à la duchesse de Bavière pour venir faire les foi et hommage dus à l'archevêque de Sens. — Factums, contredits et salvations pour l'archevêque contre le Roi de Navarre, pardevant le Parlement (1434-1435). — Actes de foi et hommage faits à Louis de Melun, archevêque de Sens, seigneur de la châtellenie de Bray, faute d'homme et de devoirs, par Thibaut du Plessis, pour lui et ses frères puinés, à cause de la terre du Plessis-Messire-Guillaume de Pailly, relevant de ladite châtellenie (1438). — Extraits des pièces à l'appui de comptes de Jean Brochet, receveur de la seigneurie de Bray-sur-Seine, appartenant à l'archevêque de Sens, pour défaut d'homme et de devoirs rendus (1439-1441). — Bail des fermes du domaine de la ville et châtellenie de Bray, appartenant à l'archevêque de Sens, pour défaut d'homme et de devoirs, savoir: la prévôté, le tonlieu et minage, la clergise, le tabellionage, les fours banaux, le péage, hallage, les mairies de Vinneuf, Courlon, etc. (1442). — Actes de foi et hommage faits à l'archevêque Louis de Melun, par Pierre de Villiers, écuyer, pour un hôtel et dépendances sis à Bordeaux, paroisse de Serbonnes, relevant de la ville et châtellenie de Bray (1442). — Acte d'appel interjeté par Louis de Melun, archevêque de Sens, des criées et subhastations de la ville et châtellenie de Bray-sur-Seine, dont il jouit par arrêt de la cour, rendu contre le Roi de Navarre en 1437, par défaut d'homme et de devoirs (1443). — Main-levée de l'empêchement mis sur la terre de Bray, que tient l'archevêque de Sens, par les commissaires ordonnés sur le fait des acquisitions non amorties (1444). — Main-levée donnée par l'archevêque de Sens, des saisies des terres de Serbonnes, Montpinsson, Du Mesnil et autres, qui appartenaient à Guillaume Des Barres, chevalier, mouvant dudit archevêque, à cause de la seigneurie de Bray, qu'il détient par défaut d'homme et de devoirs (1444). — Mandement de Louis de Melun, archevêque de Sens, à ses officiers en la ville de Bray, qu'en conséquence de l'accord qu'il a fait avec le duc d'Orléans au sujet de la terre dudit Bray, ils délivrent cette ville au nom du Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, à Charlot d'Alonville, son écuyer (1445). — Procuration donnée par Louis de Melun, archevêque de Sens, pour transiger avec le comte de Dunois, au sujet de la mainmise sur la terre de Bray (1461). — Acte des offres faites par les procureurs de Catherine d'Orléans, comtesse de Roussy, de faire les foi et hommage à l'archevêque de Sens, pour la terre de Bray-sur-Seine (1497). — Commission du bailli de la temporalité de l'archevêque de Sens, pour faire saisir et mettre en la main dudit prélat, la seigneurie de Bray, pour faute de devoirs et d'hommage (1497). — Deux actes du bailliage de Bray, dans la cause d'entre deux particuliers dudit lieu, portant que

les bailli et lieutenant dudit bailliage exercent au nom de l'archevêque de Sens, seigneur féodal de Bray, tenant en main ladite seigneurie pour défaut d'hommage (1501). — Acte de foi et hommage-lige prêté par François d'Orléans, comte de Dunois, à l'archevêque de Sens, à cause de sa terre de Bray, mouvant en plein fief de l'archevêché (1501). — Procès-verbal de saisie de la terre de Bray, de par l'archevêque de Sens, pour défaut de foi et hommage, et institution d'officiers pour l'exercice de la justice sous l'autorité de l'archevêque (1512). — Actes de réception par l'archevêque, des foi et hommage faits par le tuteur de Rénée, fille de Fr. d'Orléans, duc de Longueville, et quittance des droits divers dus à cause de la terre de Bray. — Deux lettres de la duchesse d'Orléans et de son frère l'archevêque, afin d'obtenir de l'archevêque de Sens, réduction des droits qu'il réclame (1513). — Commission du bailli de l'archevêque de Sens : pour saisir la terre de Bray mouvant de l'archevêché, pour défaut de foi et hommage ; — pour saisie de la terre de Villeblevin. — Sentence interlocutoire rendue par le bailli de Sens, et procès-verbal de l'exécution d'icelle, pour l'archevêque de Sens, contre le duc de Longueville, pour raison de la saisie de la terre de Bray (1515). — Procès-verbal des offres faites par le duc de Longueville à l'archevêque de Sens, de lui faire foi et hommage et de payer les droits à lui dus pour la mouvance de la terre de Bray (1516). — Commission du bailli de la temporalité de l'archevêché de Sens, pour faire saisir féodalement la terre et le fief de Montereau, faute par le détenteur de ce fief de s'être présenté à la convocation des vassaux de l'archevêché, et d'avoir fait acte de foi et hommage (1603). — Extrait des titres de l'archevêché justifiant que la terre du Chesnoy relève en plein fief de l'archevêché de Sens, à cause de la baronnie de Nailly (1498-1695). — Deux consultations non signées établissant que les terres de Saint-Maurice et Villeneuve-aux-Riches-Hommes et Mauny, sont mouvantes en plein fief de l'archevêché de Sens (1696).

DOMAINES DÉPENDANT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

G. 95. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier. (2 sceaux.)

1192-1788. — Déclaration des biens aliénés de l'archevêché et de l'abbaye Saint-Jean, depuis l'année 1563, consistant entre autres choses dans les terres de Montacher et Villegardin, Dollot, Fontaine-la-Gaillarde etc. (1678). — Etat des biens et revenus de l'archevêché montant à 84,811 livres de rapport par an, sans compter l'abbaye du Mont-Saint-Martin, qu'on estime valoir 34,000 livres de produit (1788). — Rachat d'une rente de 140 livres par Mgr Languet, au profit de Mᵉ Baudry, prévôt de Sens, etc. (1747). — Sentence arbitrale d'Hugue, évêque d'Auxerre, et de Milon de Saint-Fideuil, réglant les contestations élevées entre l'archevêque et Thibaut de Bar, seigneur de Champlost, au sujet de leurs droits respectifs sur les villages d'Avrolles, Brienon, Bellechaume, etc. (1192). — Déclaration du roi Philippe-Auguste, portant qu'il n'a ni droit de gîte ni droit de procuration à Brienon, à Nailly, ni ailleurs, dans toute la terre de l'archevêque, sauf 100 sous parisis de rente annuelle pour droit de procuration à Saint-Julien, ce qu'il abandonne à perpétuité (1192). — Sentence arbitrale d'Odard, maréchal de Champagne et de Guillaume de La Chapelle, bailli royal, portant que Gui de Chappes ne peut, malgré l'archevêque, faire établir de marché à Champlost, château qui est sur les frontières de France et de Champagne (1216, juillet). — Adjudication par le Roi, au profit de l'archevêque Pierre de Corbeil, du droit de chasse dans la forêt d'Othe, appartenant au comte de Joigny (1217). — Vente par Itier, dit Jadriers, et Guillaume, dit Berriers, de Looze, hommes d'armes et frères, à l'archevêque, de leurs droits sur les dîmes de vin et de blé à Brienon (1248). — Choix d'arbitres entre l'archevêque et la dame du Mont-Saint-Sulpice, pour délimiter la terre de Brienon et celle du Mont (1369). — Lettres du Roi permettant à l'archevêque et aux habitants de Brienon de fortifier cette ville qui avait été prise et dévastée pendant les guerres (1370). — Cession par Mᵉ Thibaut de La Marche, à l'archevêque, de la moitié, moins une 8ᵉ partie, d'un moulin et boutoir sis sur la rivière à Brienon, en échange de plusieurs pièces de terre, etc. (1382). — Homologation par la cour du Parlement, d'une transaction passée entre l'archevêque et les habitants de Brienon, pour le règlement du droit de pêche dans l'Armançon, prétendu par ces derniers (1396). — Lettres-patentes du roi Charles VII, portant permission à l'archevêque d'établir un marché à Brienon, comme il avait lieu autrefois ; et autres lettres du roi Louis XI fixant ce marché au samedi (au dos sont les certificats de publication par les officiers royaux); — confirmation par le roi Charles VIII (1450-1486). — Baux à ferme du greffe de la cour ecclésiastique de Brienon, dépendant de l'archevêque de Sens (1478-1526). — Requête de cinquante habitants de Brienon à l'archevêque, leur seigneur, pour qu'il veuille bien leur faire obtenir la préférence de l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre sur quatre individus, pour

la continuation de location d'une pièce de terre qu'ils détiennent par leurs auteurs depuis 200 ans (1759). — Opposition de l'archevêque à la délivrance, par le receveur des domaines et des bois, du prix d'une coupe de la réserve des bois des habitants de Brienon, attendu les frais du procès qu'il a contre eux et les indemnités qu'ils auront à payer à son meunier, auquel on conteste le droit de banalité, etc. — Lettres de l'Intendant et mémoires de l'archevêque contre le maire et les officiers municipaux (1779-1786). — Charte de Fr. V, abbé des Escharlis, relatant la vente faite à Pierre, archevêque de Sens, par Rainaud Motot et sa femme, de tous leurs revenus et droits de dîmes sur la paroisse de Chaumot, pour 100 livres de Provins (1208). — Vente par Jean, comte de Joigny, et Agnès de Brienne, sa femme, à l'archevêque et au Chapitre de Sens, de 200 livres de rente à prendre sur les péages de la rivière, à Joigny, et sur les autres revenus de cette seigneurie, pour 5,700 livres petits tournois (1305, 25 août). — Manuel des baux et autres droits appartenant à Mgr Tristan de Sallazar en la ville des Siéges, de la terre acquise par lui de feu Jean de Ferrière, écuyer (1506). — Arrêt du Conseil d'État portant permission à Mgr de Chavigny de couper des bois de l'archevêché et ceux du prieuré de Pont-sur-Seine, pour reconstruire les deux tiers du château de Noslon. — Constitution de 120 livres de rente au profit de demoiselle Tournay, au principal de 3,000 livres, pour servir avec d'autres deniers à rembourser à M. l'abbé de Rocosel, prieur de Pont, le prix de la vente de 72 arpents de bois employés audit lieu de Noslon. — Quittance de Trouillet, entrepreneur des travaux de construction de la basse-cour du château de Noslon, etc., de la somme de 80,325 livres (1726-1770). — Chartes des rois Louis VII et Philippe-Auguste, portant remise à l'archevêque du droit de gîte à Saint-Julien-du-Sault, à condition de rente annuelle payable au prévôt royal de Sens (1170 et 1183). — Baux à ferme du greffe de la cour ecclésiastique de Saint-Julien-du-Sault, — Bail par l'archevêque Gui, à Garnier, neveu du doyen, d'un estançon de maison ou boutique situé devant la cathédrale de Saint-Étienne à Sens, pour six deniers de cens annuel. — Autre bail fait à Clément Moquart d'un estançon situé devant le portail Saint-Jean de l'église de Sens, contigu à la porte par laquelle on entre dans le cloître en venant directement du palais archiépiscopal (1180 et 1281). — État de rentes foncières dues à l'archevêché, sur des maisons situées en la paroisse Sainte-Croix, à Sens (vers 1680). — Cession par le Chapitre cathédral à Mgr Duperron, d'un corps de logis pour agrandir le jardin de son palais archiépiscopal (1619); — acquisition, par Mgr de Montpezat, de cinq maisons rue du Pied-Fort, pour accroître le jardin de son palais, et abandon du terrain pour élargir la Grande-Rue et ouvrir la rue Montpezat. Permission accordée à l'archevêque par les maire et échevins de Sens, de prendre de l'eau dans les auges de la ville pour la conduire dans le bassin du jardin de l'archevêché (1619-1707). — Adjudication des travaux de reconstruction de bâtiments situés dans la première cour de l'archevêché et qui avaient été incendiés, et de réparation aux églises de Nailly et Villenavotte, et au château de Nailly, faite au sieur Richard et autres, moyennant 15,000 livres. Devis et plan du bâtiment à reconstruire à l'archevêché (1684). — Lettres de Huerne, intendant de l'archevêché, à Mgr de Luynes, au sujet de l'administration des bois de l'archevêché et des travaux à faire à Noslon. — Achat de 150 toises de moellons tirés de la Motte du Ciar, à 9 livres la toise. — Observations du Chapitre cathédral sur l'emploi des coupes de réserve des bois de l'archevêché à l'entretien de la cathédrale. — Arrêt du Conseil autorisant la coupe de bois pour faire faire des travaux au palais archiépiscopal, au château de Noslon, etc. (1759-1770). — Lettres du Roi autorisant l'archevêque Guillaume de Melun à acquérir à son gré 30 livres parisis de rente dont il pourra disposer en faveur de telle église que bon lui semblera (1343). — Lettre d'association formée entre l'archevêque et l'abbé de Bonneval, pour le prieur de Saint-Sauveur-lez-Bray, pour la jouissance de la terre de Rousson (1174). — Transaction entre l'archevêque de Sens et Pierre, seigneur de Courtenay, frère du Roi, portant que tous les revenus du territoire de Bussy et des Ardilles seront partagés entre eux par moitié, et qu'il sera établi en ce lieu un village à la tête duquel sera placé un prévôt nommé par les deux seigneurs (1174). — Confirmation par Gauthier, archevêque de Sens, d'une charte de Guillaume, son prédécesseur, en date de l'an 1175, portant fondation d'un nouveau village sur le territoire de Rousson, doté des coutumes de Lorris (1223). — Homologation par le Parlement de Paris d'une transaction passée entre l'archevêque et les religieux de Saint-Sauveur-lez-Bray, pour la jouissance indivise des justices et seigneuries de Villefolle, Bussy et Rousson (1372, 16 décembre). — Charte du roi Philippe-le-Bel et de la reine Jeanne, sa femme, portant amortissement de l'acquisition de la forteresse de Villeneuve-l'Archevêque et des forêts de Foissy, de Lancy et autres, faite par Etienne Becquard, archevêque de Sens, de Hue de Bouville, sire de Milly, chambellan du Roi, moyennant 6,500 livres tournois

(1299). — Procès-verbaux d'estimation de plusieurs échoppes adossées aux murs et piliers-butants de la tour de la cathédrale de Sens, pour arriver à leur démolition. — Requête de l'archevêque au grand-maître des Eaux-et-Forêts, pour en obtenir la somme de 12,000 livres destinées au paiement du rachat de ces échoppes, suivie d'ordonnance de paiement de cette somme. — Autorisation donnée par l'archevêque à M. Legris, son chargé d'affaires, pour agir dans cette opération (1787).

G. 96. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1296-1758. — Acquisition par Becquard, archevêque de Sens, d'une maison, granges et jardins sis à Paris, hors des murs, sur la rivière, de Pierre Marcel, l'aîné, pour 840 livres parisis (1296). — Amortissement par le couvent de Saint-Maur-des-Fossés et le prieur de Saint-Éloi de Paris, en faveur de l'archevêque de Sens, des maisons acquises de Pierre Marcel. — Mandement du roi Charles V, à ses trésoriers-généraux, de payer en échange de l'hôtel de l'archevêque de Sens, cédé par ce prélat pour accroître l'hôtel du roi situé près de Saint-Paul, la somme de 11,500 livres, savoir: 10,000 livres pour le rachat d'un autre hôtel et 1,500 livres pour le prix de celui de Jean de Hestomenil, situé près des Béguines et destiné audit archevêque (1365). — Procès-verbal de l'exécution d'une bulle du pape Urbain V, permettant à l'archevêque de Sens d'échanger, avec le roi Charles V, ses maisons ou hôtels attenant à l'hôtel du Roi, paroisse Saint-Paul à Paris, contre un autre hôtel près des Béguines et plusieurs maisons et héritages situés dans les paroisses de Fontaines, Trémont, Villiers-Louis, Pont-sur-Vanne, etc., vendus précédemment au Roi, par l'archevêque de Montaigu (1368). — Bulle du pape Grégoire XI à l'évêque de Paris, portant recommandation d'inviter l'abbé de Tiron d'amortir la maison appartenant à l'archevêque de Sens, sise à Paris, près la porte Barbeau, en la censive dudit abbé (1374). — Baux de l'hôtel des archevêques à Paris, à Le Dreux et autres (XVII[e] siècle). — Plan de l'hôtel de Sens situé rue de la Mortellerie, à Paris.

CHAPITRE CATHÉDRAL DE SENS.

ADMINISTRATION DU DIOCÈSE PENDANT LA VACANCE DU SIÉGE ARCHIÉPISCOPAL.

G. 97. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1674-1675. — Mandement capitulaire à la mort de l'archevêque de Gondrin. — Provisions de bénéfices. — Permission accordée aux missionnaires de la Société des Missions étrangères de prêcher à Melun. — Brevet de nomination d'un maître d'école : à Nanteau-sur-Essone; — à Tannerre, de Louis Picard, qui recevra une rente de 50 livres léguée à cet effet par M. Daignan, chanoine et archidiacre d'Étampes, pour l'instruction des pauvres ; — à Vertilly, de Barthélemy Thomas, à condition qu'il ne recevra point les filles dans la même école que les garçons.

G. 98. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1685-1686. — Mandement capitulaire annonçant la mort de Mgr de Montpezat, archevêque de Sens. — Dispenses de consanguinéité, pour contracter mariage. — Provisions de cures et autres bénéfices.

G. 99. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1730-1731. — Mandement pour annoncer la mort de Mgr de Chavigny, archevêque de Sens ; — collations : de la cure de Véron à M. Chastelain ; — de la cure de Saint-Florentin à M. Tassin. — Dispenses de consanguinéité.

G. 100. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1753. — Provisions de bénéfices. — Collations : de la cure de Fournaudin à M. Houliez, signée de Montmorency-Laval, vicaire-général ; — du doyenné-cure de Milly-en-Gâtinais à M. Ruelle ; — de la cure de Senan à M. Cornion. — Dispenses de consanguinéité. — Compte du produit du secrétariat pendant la vacance.

G. 101. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1519-1754. — Mémoires, factums, requêtes de la part du Chapitre de Sens, contre M. de Sallazar, archidiacre de Sens, au tribunal des Requêtes du Palais à Paris, pour raison de la juridiction qu'il prétend exercer pendant la vacance du siége archiépiscopal. — Minute de lettre du Chapitre à Mgr de La Roguette, nommé archevêque de Sens, pour l'assurer des sentiments dévoués qui anime ce corps pour sa personne. — Lettres : de l'abbé Fenel au doyen du Chapitre pour lui rendre compte de la visite qu'il a faite avec M. de La Haize, au nouvel archevêque de Sens, à Paris (1753); — de M. Sallot, maire de Sens (1754), sur les cérémonies à faire pour la

réception de Mgr de Luynes, nouvel archevêque de Sens, à sa prise de possession.

PRIVILÉGES DE GARDE-GARDIENNE ET DE COMMITTIMUS.

G. 101. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1296-1754. — Mandement du Roi au bailli de Troyes, contenant ordre de renvoyer au bailli de Sens la connaissance d'un procès d'entre le Chapitre de Sens et Jean de Basoche, chevalier, attendu que le Chapitre est en la garde du Roi et du bailli de Sens (1296). — Arrêt du Parlement rendu en faveur du Chapitre et du clergé de Sens, contre le comte de Champagne et ses officiers, qui furent déboutés de leurs prétentions à soumettre le Chapitre à leur juridiction (1311). — Lettres de garde-gardienne données par le Roi au Chapitre cathédral, dont il prend les biens sous sa protection et les place sous la juridiction du baillide Sens (1317-1378). — Acte de publication au bailliage de Sens des lettres de garde-gardienne accordées au Chapitre, par Charles VII, le 31 mars 1429 (1441). — Ordre du roi Charles VII pour poursuivre Jean Troussechien et autres de Mainvilliers qui sont venus arrêter, « dans l'église de Brouy qui est terre de la seigneurie du Chapitre, » deux individus qui s'y étaient réfugiés après avoir battu le domestique dudit Troussechien (1454). — Arrêt de la cour du Parlement de Paris portant que c'est avec raison que le Chapitre de Sens avait décliné un appel fait devant le bailli de Meaux au siége de Provins, attendu qu'il a droit de garde au bailli de Sens (1557). — Lettres de garde-gardienne données par le roi Louis XI, et commission délivrée par le bailli de Sens en faveur du Chapitre. — Commission du bailli de Sens (1481), portant permission au Chapitre de faire saisir les fiefs du Tremblay et autres (1462-1661). — Arrêts du Conseil privé pour assurer le droit de *Committimus* en faveur du Chapitre (1621-1723). — Arrêts du parlement de Paris portant que pendant trois ans les affaires du Chapitre seront portées devant le bailli de Montereau à cause des contestations existant avec le corps du bailliage de Sens (1744-1754).

EXEMPTIONS DE LA JURIDICTION ARCHIÉPISCOPALE ET DES CHARGES DE GUERRE.

G. 103. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1369-1781. — Lettre du roi Charles V aux Élus de la cité et du diocèse de Sens, sur le fait des aides ordonnés pour la délivrance du feu roi Jean, portant exemption du droit de moulage de 2 sous par setier de blé consommé, en faveur des gens d'Église (1369). — Exemptions accordées par le Roi à l'archevêque et au Chapitre de Sens, de la charge de fournir charriots, charrettes et chevaux pour servir à l'armée (1388 et 1412). — Arrêt du Parlement de Paris rendu sur concordat passé entre l'archevêque et le Chapitre, par lequel, entre autres choses, le prélat est obligé seulement à célébrer quatre fêtes solennelles dans l'année et portant que le Chapitre est exempt de la juridiction (1392). — Mandement d'André de Laval, lieutenant du Roi en Champagne, portant exemption, en faveur du Chapitre, de loger des gens de guerre pour le Roi, dans son cloître (1475). — Mandement d'Antoine de Chabannes, lieutenant du Roi, ès-marches de Picardie, à ses maréchaux et fourriers, de ne pas marquer de garnisons au cloître de l'église de Sens. (Signé, DE CHABANNES.) (1476). — Mandement de Charles de Bourbon, connétable de France, portant défense de loger aucuns gens de guerre dans les maisons du Chapitre de Sens. (Signé, CHARLES.) (1514). — Procès-verbal d'exhibition faite au bailliage de Sens des lettres du Roi portant exemption, en faveur du Chapitre, de droit de loger des gens de guerre au cloître (1561). — *Vidimus*, par le doyen de l'église de Paris, d'une bulle du pape Clément VII, portant exemption de la juridiction épiscopale en faveur du Chapitre cathédral de Sens (1477). — Requête présentée par Mgr de Gondrin au Grand-Conseil, pour obtenir l'homologation d'un concordat passé avec son Chapitre le 17 juillet 1649 (1649, 5 novembre). — Conclusions capitulaires relatives à messire Cassin, chanoine exilé à Brives, par lettre de cachet, pour avoir soutenu le procès du Chapitre contre l'archevêque, pour raison de la vente des coupes de bois; — procès-verbaux de visites des bois dégradés (1655-1668). — Compromis entre l'archevêque et les députés du Chapitre étant à Paris, pour mettre en arbitrage tous leurs différends. Les arbitres sont MM. Dubois, Duhamel, de Monthelon, Chenot et Lenain, avocats et conseillers du Roi (1667, 4 mai). — Minute de requête au Roi en son Conseil, adressée par le Chapitre, expositive des motifs de contestation que le Chapitre a contre l'archevêque, Mgr de Gondrin, lequel porte atteinte aux priviléges de ce corps. — Mémoire pour servir en la cause contre l'archevêque. — Lettres circulaires aux Chapitres de France relatant les contestations et les difficultés que le Chapitre a avec l'archevêque (XVIIe siècle). — Consultation de MM. Lesourd, Chauvin et Boudeville, avocats, au sujet de l'opposition à faire par le Chapitre, à l'exercice de la juridiction de l'archevêque (vers 1665). — Arrêt du Parle-

ment de Paris rendu sur la requête du Chapitre, contre Mgr de Gondrin, qui a troublé ce corps dans ses immunités, portant renvoi des parties en état, et cassation d'un arrêt d'appointement d'icelles au Conseil (1670, 25 octobre). — Protestation dressée pardevant Aublet, notaire à Sens, par de Ris, prêtre, syndic du Chapitre, contre un arrêt du Parlement du 2 septembre 1670, qui soumet le Chapitre à la juridiction de l'archevêque, malgré ses anciens priviléges (1673, 7 septembre). — Transaction entre le Chapitre et Mgr de Montpezat, archevêque de Sens, réglant les droits du Chapitre sur la succession de Mgr de Gondrin (1675). — Procès-verbal de réception de Mgr Languet par le Chapitre, en qualité d'archevêque, et de prise de possession de son siége par ce prélat accompagné d'un grand nombre de personnes de la noblesse, des magistrats, du maire et des échevins (1731, 12 juin).

GRAND-ARCHIDIACRE DE SENS.

G. 104. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1666. — XVIII° siècle. — Transaction entre le Chapitre et messire Levuyt, grand-archidiacre, au sujet de leurs droits respectifs (1666). — Mémoire des griefs de messire Levuyt contre le Chapitre; — lettres de messire Levuyt à messire Le Boiteux, préchantre, contenant des reproches sur ses procédés. — Mémoire sur les droits et prérogatives de l'archidiacre de Sens qui est le premier après l'archevêque (XVII° siècle). — Mémoire par le doyen Fenel, sur l'obligation du stage même pour le grand-archidiacre (XVIII° siècle).

DOYENNÉ.

G. 105. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 49 pièces papier.

1176-1700. — Inventaire sommaire des chartes concernant le doyenné de Sens, depuis 1176 (copie du XVI° siècle). — Sentence arbitrale rendue par Pierre, official de Sens, et portant que le doyen du Chapitre aura doubles distributions, lorsque l'archevêque aura donné, en augmentation du doyènné, 40 livres parisis de rente; — délibération capitulaire ratifiant ladite sentence (1260-1261). — Copies collationnées des bulles de provisions du doyenné de l'église de Sens par le pape Alexandre VI, en faveur de Jean de Bray, chanoine, licencié ès-arts (fin du XV° siècle). — Délibération capitulaire pour fixer le jour de l'élection d'un doyen (1554). — Collation sur provision en cour de Rome par Louis de Bourbon, archevêque de Sens, du doyenné de l'église de Sens, pour Toussaint Dumont (1554). — Prise de possession du doyenné de Sens par messire Dumont, malgré la protestation du Chapitre (1554). — Lettre du cardinal de Bourbon à son chapitre de Sens, pour lui recommander d'élire doyen messire de Challemaison (1555). — Procès-verbal d'élection, par le Chapitre, de Jean Arnoul, en qualité de doyen, à la place de son oncle, Claude Arnoul, défunt. — Provisions de cette dignité pour messire Arnoul (1600). — Procès-verbal d'élection d'Henri Taveau, en qualité de doyen, à la place de feu Jean Arnoul; suivie de sa prise de possession (1622). — Procès-verbal d'élection d'Étienne Ferrand à la dignité de doyen, en remplacement de feu messire Taveau (1630). — Prise de possession du doyenné par messire Taffoureau (1694). — Délibération capitulaire demandée par Charles-Henri Fenel, élu doyen, constatant que les bulles du doyen ont toujours été délivrées en forme gracieuse (1700). — Lettres des archevêques contenant dotation de l'office du doyenné de rentes sur les cures. — Reconnaissances de ces rentes par les curés; — mémoires pour le doyen contre les curés, etc. — Cures de Champlay, Fleurigny, Grandchamp, Milly-les-Granges, Montcorbon, Montigny-près-Preuilly, Saint-Florentin, Triguières. — Mémoires : sur les droits du doyen sur la grange de Nangy; — contre les chanoines semi-prébendés (1273 à 1671).

TRÉSORIER.

G. 106. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1125-1706. — Déclaration, par l'archevêque Henri, des droits du trésorier de l'église de Sens dans l'église Saint-Didier de cette ville (1125). — Permission donnée par Henri, archevêque de Sens, à un homme serf du Chapitre, d'épouser une femme serve du trésorier de l'église de Sens, à charge du partage des enfants qui proviendront de leur mariage (1128). — Accord entre les doyen et Chapitre de Sens et Hilduin, trésorier de ladite église, sur leurs droits respectifs, à cause de l'office de la chevecerie uni à la trésorerie (1171). — Acte d'acquisition par Guillaume, trésorier de l'église de Sens, de terres et prés, etc., au port de Chalecy, et entre Sens et Villeneuve-le-Roi, vendus par Guillaume, homme d'armes, fils d'Hugues d'Aties, chevalier (1248). — Accord entre le Chapitre et le trésorier, pour le partage égal des enfants des sujets serfs des deux contractants (1283). — Accord entre les mêmes parties sur le même sujet, confirmatif d'une transaction de 1267 (1302). — Réglement du Chapitre fixant les places respectives du

trésorier et du doyen au chœur, dans les processions et dans les conciles provinciaux (1323). — Acquisition, par François Chanteprime, bourgeois de Sens, de Guillaume du Plessis, d'une maison sise à Sens, rue du Vieil-Chastel, dépendant du trésorier de Sens, pour 4 deniers tournois (1370). — Bulle du pape Grégoire XI, accordant à Bernard, duc de Beaujeu, chanoine et trésorier de Sens, de tenir encore un bénéfice avec ceux qu'il possédait déjà (1373). — Sentence par appointement du bailli de Sens rendue entre le Chapitre et le trésorier, pour raison des revenus et des charges de la trésorerie (1396). — Bref du pape Clément VII au prieur de Notre-Dame-du-Charnier, lui recommandant la conservation des droits de la trésorerie de l'église de Sens (1407). — Accord entre le Chapitre et Pierre de La Ville, trésorier, réglant les droits de son office, pour 15 ans seulement (1454). — Enquête pardevant des commissaires royaux, pour établir que le trésorier de l'église de Sens a droit de prendre 50 sous de rente sur la ferme de la prévôté de Provins, pour l'entretien d'un cierge bénit qui doit brûler, le jour de Pâques, en l'église de Sens (1487). — Sentence du bailli de Sens adjugeant à messire Colin, trésorier, contre messire Guillet, sacriste, un réal d'or offert par la comtesse de Nevers, après qu'elle eût vu et baisé les reliques du trésor de la cathédrale de Sens (1499). — Transaction entre le Chapitre et Gabriel de Masparault, trésorier, par laquelle ce dernier s'oblige à payer, chaque année, à l'église cathédrale, 225 livres pour demeurer quitte de toutes ses charges (1559). — Autre transaction par laquelle messire de Masparault abandonne au Chapitre tous ses droits de l'office de Trésorier, moyennant 130 livres par an (1565). — Bail par messire de Masparault, trésorier, de tout le revenu de la trésorerie pour 310 livres par an (1565). — Transaction pour quatre ans entre messire Arnoul, trésorier, et le Chapitre, par laquelle il est dit que le Chapitre prendra le revenu de la prébende annexée à la trésorerie et acquittera le trésorier de toutes ses charges (1576). — Arrêt du Parlement pour messire Belotin, trésorier, contre Jean Rousseau, chanoine, touchant l'entrée au chœur de l'église (1564). — Arrêts du Parlement de Paris portant que le trésorier est tenu au stage par sa prébende non annexée (1606); — que messire Provanchères, trésorier de l'église de Sens, aura absolution *ad cautelam*, de l'excommunication prononcée contre lui par messire Arnoul, doyen, de laquelle il y avait appel comme abus (1610). — Mémoires, procédures diverses au Parlement relativement au stage du trésorier, à la prébende unie à la trésorerie, etc. (1471-1606). — Déclaration de cens et rentes et de biens à Sens, Evry et Cuy. — Rente sur la terre de Saint-Julien. — Baux des biens par les trésoriers (1462-1706).

G. 107. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1226-1420. — Recueil contenant copies des chartes relatives aux droits de la trésorerie : accord entre le Chapitre et le trésorier pour les charges de l'office de la trésorerie dans l'entretien de l'église (1226); — union de la chevecerie à la trésorerie par l'archevêque Guillaume de Champagne ; — bulle du pape Martin V, sur la prébende unie à la trésorerie et sur les charges de cet office (1420).

OFFICE DU PRÉCHANTRE.

G. 108. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1175-1749. — Bulle du pape Alexandre III, confirmative de la donation faite par Guillaume, archevêque de Sens, au préchantre de son église, de 10 livres de rente à prendre sur le quart des offrandes du jour de la Pentecôte (1175). — Copie d'une charte d'Étienne, archevêque de Sens, portant réunion des deux chapelles de Pont-Pierre en une, et suivie de la ratification de cet acte par le Chapitre (1307). — Copie d'une bulle du pape Clément VI, confirmative de l'union de la chapelle de Pont-Pierre à la dignité du préchantre, faite par Guillaume, archevêque de Sens, en 1345 (1349). — Ordonnance de l'archevêque ratifiée par le Chapitre, portant que pour procéder à l'élection d'un préchantre et d'un célérier il ne sera pas besoin de convoquer les chanoines absents, comme on le fait pour un archevêque. — Décret du pape Clément VI, confirmatif de l'acte précédent (1345-1350). — Acte capitulaire reconnaissant que le préchantre a droit à 5 sous pour livre des biens de l'église aliénés ou baillés à longues années, et montant au moins à 10 livres de rente, au lieu d'un muid d'orge à lui dû chaque année (1361). — Note relatant un statut capitulaire sur le régime des écoles du diocèse de Sens, écrite au XVIII[e] siècle (1392). — Procès-verbaux d'élections : de François Marguillier ; — de Jean Le Hucher, à la dignité de préchantre (1400-1469). — Requête au pape par l'archevêque et le Chapitre, pour l'union d'une prébende à la préchantrerie. — Procès-verbal de la fulmination de la bulle de Paul II, pour l'annexe d'une prébende à la préchantrerie. — Consentement de l'archevêque Louis de Melun à cette union (1470-1473). — Acte capitulaire portant que le préchantre jouira du droit de 5 sous pour

livre sur les aliénations et baux à longues années, dont le revenu annuel sera de 10 livres au moins (1475). — Sentence de recréance du bailli de Sens pour Didier Luillier, préchantre, condamnant les religieux de Saint-Pierre-le-Vif à lui payer 5 sous parisis quand il tient chœur dans les processions qu'on fait en leur église (1480). — Bulle de provisions de la préchanterie de l'église de Sens, pour André Colin, par permutation de la trésorerie avec Jean Lordereau ; — fulmination de cette bulle, etc. (1499-1500). — Copie de la provision de la préchanterie pour Nicolas Ferrand, visa du Chapitre et installation au chœur (1586). — Acte de prise de possession par Étienne Ferrand, de la dignité de préchantre (1628). — Arrêt du Grand-Conseil qui maintient Claude Leblanc, préchantre, dans la possession de la chapelle ou maladerie de Pont-Pierre unie à sa dignité (1632). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient messire Leblanc dans sa dignité de préchantre contre le sire Bautou, élu en la même qualité par le Chapitre (1637). — Copies de mémoires au Conseil d'État et au Parlement de Paris par Claude Leblanc, préchantre, contre le Chapitre cathédral pour le maintien des droits de sa dignité (1638). — Arrêt du Parlement de Paris par lequel il a été jugé que les dignités électives du Chapitre cathédral ne sont point sujettes au droit de régale (1680). — Acte de notoriété du bailliage de Sens, portant que le préchantre de l'église dudit Sens, est en possession de commencer le *Te Deum* aux solennités extraordinaires (1682). — Baux des terres de la chapelle de Pont-Pierre à Villeblevin unie à la préchantrerie, et reconnaissances de redevances sur les biens des Célestins, etc. (1370-1742).

CHANOINES PRÉBENDÉS.

G. 109. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1148-1740. — Bulles des papes Innocent II et Adrien IV, pour la perception des fruits dus aux chanoines prébendés de l'église de Sens (1148 et 1154). — Charte de Hugues, archevêque de Sens, concédant à son Chapitre l'autorisation de mettre les prébendes en commun ou de les diviser au gré des chanoines (vers 1150). — Bulle d'Adrien IV, contenant défense de nommer aucun chanoine, à moins de vacance d'une prébende ; et confirmant la liberté du cloître accordée au Chapitre par Louis-le-Jeune (1158). — Bulle d'Alexandre III confirmative des biens du Chapitre ; de la clôture du cloître par les murs et des fossés, et énumérant les églises qui sont du patronage du Chapitre (1165). — Institution de Pierre, clerc, neveu de Pierre, cardinal de Sainte-Marie *in via lata*, légat du Saint-Siége, par l'archevêque Michel, en qualité de chanoine de son église de Sens ; et fondation d'une prébende à cet effet, moyennant 20 livres parisis de revenu sur les fours banaux de Saint-Julien. — Confirmation par le cardinal Pierre de ladite création (1197, 12 octobre). — Confirmation, par Philippe-Auguste, de la dotation de 20 livres de rente à prendre sur la terre de Nailly, pour un chanoine créé par l'archevêque Pierre de Corbeil, et neveu de frère Guérin, chanoine (1208). — Consentement adressé à Odon, évêque de Tusculum, légat, par le Chapitre de Sens, à la création, par l'archevêque, de quatre prébendes canoniales, dont le revenu serait pris sur certaines églises du diocèse (1247). — Statut du Chapitre portant que chaque chanoine aura à son tour droit de présenter un titulaire aux prébendes vacantes, selon l'ordre des semaines depuis la mort du dernier possesseur (1282). — Acte d'appel devant les juges délégués à cet effet par le pape, par le Chapitre de Sens, d'un jugement rendu au profit d'Arnoul Lecomte, chanoine écolier, dans lequel est relaté le temps et la forme du stage des chanoines (1288). — Composition entre le Chapitre et les héritiers de feu Jourdain-le-Petit-Veau, chanoine, portant réduction à 80 livres tournois des fruits de deux années de sa prébende, montant à 120 livres, et dont il n'avait pas fait de stage (1310). — Confirmation par le pape Jean XXII, des accords successifs passés entre le Chapitre de Sens et les archevêques Gautier, Guillaume, Étienne et Philippe, au sujet du droit de nommer aux chapelles nouvellement fondées en la cathédrale, des droits de justice, etc. (1318). — Accords entre le Chapitre et l'archevêque Guillaume de Melun, sur la non-résidence des curés, chanoines et bénéficiers en l'église de Sens, avec surséance pour sept ans des procès mus à ce sujet (1364-1367). — Arrêt du Parlement de Paris, par lequel Étienne Belin, chanoine non-résidant, est débouté de sa demande des gros fruits de sa prébende (1370, 6 juillet). — Homologation, par le Parlement de Paris, d'un accord passé devant lui entre le Chapitre et l'archevêque de Sens, pour raison de leurs droits respectifs et notamment de l'exemption de la juridiction de l'archevêque revendiquée par le Chapitre. Ledit accord publié au bailliage de Sens en 1398. — Procuration de l'archevêque pour requérir en Cour de Rome l'approbation du concordat ci-dessus (1392, 23 décembre et 1393). — Sentence des Requêtes du Palais, entre les chanoines résidants et les absents, sur le fait des partitions et options des prébendes, et d'un retran-

chement pendant cinq ans de la moitié des revenus, pour subvenir aux charges de l'église (1404). — Accord entre Jean, archevêque de Sens et son Chapitre, portant que à partir du jour des présentes jusqu'à Noël suivant, les provisions de canonicats et de chapelles à la nomination de l'archevêque seront rédigées sous la forme, *requirentes*, etc. (1407, avril). — Lettres de Charles VI, portant défense de comprendre au paiement des décimes les offices du Chapitre de Sens (1414). — Lettres du Roi par lesquelles il consent à ce que le Chapitre de Sens élise un archevêque après la mort de Jean de Montaigu (1415, 10 janvier). — Bulle du pape Clément VII, portant permission aux chanoines de Sens ayant bénéfices-cures dans la province de Sens, de jouir du revenu de leurs prébendes et de leurs bénéfices en résidant dans ladite église de Sens (la première dignité du Chapitre cathédral et des collégiales exceptée) (1416, 28 mai). — *Vidimus* de 1477 y est joint — Entérinement par le bailli de Sens des lettres-royaux du 5 janvier 1442, par lesquelles il est permis au Chapitre de s'emparer des biens assis dans ses seigneuries pour lesquels les détenteurs n'ont pas réclamé la possession ni payé les cens et rentes dus sur lesdits biens; et ce après quatre publications faites dans les villages et hameaux (1455, 18 mai). — Provisions d'un canonicat par l'archevêque de Sens à Jean de Bray, diacre, et lettre de J. d'Estouteville, commissaire et gardien des privilèges des étudiants de l'Université de Paris en faveur dudit Jean de Bray, écolier en ladite Université (1481). — Arrêts du Parlement : jugeant les différends élevés entre l'archevêque et le Chapitre de Sens, à cause des droits des *debitis* et autres; — par lequel l'archevêque est condamné à avoir un grand vicaire à Sens pour la collation des bénéfices dans le Chapitre à sa présentation, quand il est absent du diocèse (1488-1508). — Dimissoires donnés par le Chapitre à Pierre Boutiller, chapelain, à Nicolas Ferrand, clerc, chanoine, pour prendre les ordres mineurs, etc. (1501-1563). — Arrêt du Conseil du Roi, portant que, conformément au cinquième article des États d'Orléans, les clercs du diocèse de Sens, qui ont plusieurs bénéfices et qui résident dans l'un de ces bénéfices, seront exemptés de résider dans les autres (1562, 14 août). — Sentence du bailli de Sens qui maintient le Chapitre dans le droit de mulcter les chanoines qui n'ont pas fait résidence à Sens pendant la plus grande partie de l'année (1563, 24 juillet). — Sentence du bailli de Sens, contre les avocat et procureur du Roi du bailliage qui prétendaient avoir le droit d'assister à la reddition des comptes de la fabrique du Chapitre, sous prétexte de voir si l'on en employait exclusivement les revenus à l'entretien de l'église cathédrale (1574, 7 mai). — Copie de la quittance de 1,200 livres léguées par Étienne Dizy, chanoine de Sens, pour constituer une rente de 33 écus un tiers, au profit d'un de ses plus proches parents qui sera placé au collége de la ville de Sens, lequel parent se nommait Étienne Dizy, fils de Claude Dizy, marchand à Troyes (1580, 13 août). — Arrêt du Parlement pour le Chapitre de Chartres, contre deux chanoines conseillers-clercs, qui prétendaient part aux distributions manuelles (1608, 11 janvier). — Sentence des Requêtes du Palais et arrêts du Parlement de Paris, par laquelle les curés de Champcueil, d'Aillant et de Charme sont condamnés à payer annuellement la moitié du revenu de leurs cures au possesseur de la petite prébende fondée au Chapitre de Sens (1608-1713). — Arrêt pour le Chapitre et Tristand Boucquot, chanoine et préchantre de l'église de Sens, contre Robert Benoist, prétendant à la préchantrerie comme pourvu en régale (1625, 12 mai). — Sentence arbitrale d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, sur les différends du Chapitre et de Claude Le Blanc, préchantre de l'église de Sens (1642, 9 août). — Arrêt du Parlement portant que le Chapitre pourra exploiter ses bois taillis sans avoir besoin de la permission des officiers de la maîtrise des Eaux et Forêts, auxquels cependant il sera tenu de s'adresser en cas d'abattis de bois de haute futaie pour les réparations (1659, 13 mai). — Mémoire sur la répartition à faire, en conséquence de l'arrêt du 20 mai 1669, des distributions aux chanoines de l'église de Sens (1670). — Partitions des terres afin de composer les prébendes (1596). — Rôles de distributions des fruits des prébendes entre les chanoines (1595-1670). — Transaction passée entre le Chapitre et les curés de Sens, portant que le Chapitre fera de droit la levée des corps, le convoi et l'inhumation des bénéficiers et agents de l'église de Sens, en quelque lieu qu'ils soient décédés, encore bien qu'ils soient inhumés dans les églises paroissiales; et quant aux laïques il ne pourra faire le convoi que sur la demande écrite des curés (1679, 24 avril). — Traité entre le Chapitre et messire Dusacq, chanoine-diacre de l'église de Sens, par lequel il se soumet à passer trois mois au séminaire pour terminer à l'amiable les contestations élevées entre les parties (1689). — Procès-verbal d'installation de Charles-Nicolas Taffoureau, en qualité de cellérier du Chapitre, avec deux actes constatant que messire Taffoureau a été chapelain de Saint-Eutrope et vice-gérant de l'officialité (1666-1690). — Désistement donné par messire Ferrand, clerc, ci-devant chanoine de Sens, des prétentions qu'il élevait sur les gros fruits, et de l'appel

qu'il avait interjeté d'un jugement du bailliage de Sens (1691). — Transaction passée entre le Chapitre et les religieux de Saint-Pierre-le-Vif de Sens relativement au droit reconnu qu'a le Chapitre, les jours de fête où il va en procession dans l'église Saint-Pierre, d'occuper les chaires des deux côtés du chœur (1708-1719). — Déclaration du Roi concernant la police et la discipline ecclésiastique, enregistrée au Parlement (1710, 30 juillet). — Arrêt du Parlement de Paris pour le Chapitre appelant comme d'abus d'une sentence du bailliage de Sens, contre les sieurs Dusacq, Legris, Lepère et Doré, diacres et sous-diacres de l'église de Sens (1714, 10 juillet). — Quittance donnée par MM. Fenel, doyen, et Moufle, trésorier du Chapitre, aux religieux de Sainte-Colombe de Sens, de la somme de 26 livres pour le *past* dû au Chapitre à cause de la procession du jour de Saint-Loup en l'église de Sainte-Colombe (1711, 22 août). — Transaction entre le Chapitre et messire Prévost, chanoine aumônier de la Prévôté de l'Hôtel du Roi, portant qu'il ne sera tenu à aucune résidence pendant l'exercice de ladite charge (1740, 8 octobre).

CHANOINES SEMI-PRÉBENDÉS.

G. 110. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1245-1741. — *Vidimus* d'une bulle d'Innocent IV, confirmative de l'institution des quatre chanoines à l'autel Notre-Dame en chanoines de l'église de Sens, par l'archevêque Gilo Cornut et le Chapitre cathédral (1245, janvier). — Copies de chartes: concernant l'agrégation des chanoines de Notre-Dame au corps du Chapitre; — de statuts capitulaires sur les obligations des semi-prébendés et des autres chanoines. — Chartes de l'archevêque Louis de Melun: sur les semi-prébendés (1410-1470); — portant faculté à son Chapitre de présenter à treize des quatorze semi-prébendes de son église; — confirmation de ce privilège par le pape Sixte IV, en 1471 (1470, 12 mars). — Copie d'arrêt du Parlement de Paris, portant condamnation des semi-prébendés à la résidence et à l'assistance continuelle aux offices divins (1496, 20 mai). — Arrêts du Parlement de Paris, pour le Chapitre et Jean Simon, chanoine à l'autel Notre-Dame, contre Étienne Notaire et autres chanoines, portant défense de délivrer des provisions de semi-prébendes autrement qu'il n'est dit au concordat du 12 mars 1470, dont copie est annexée ainsi que de la bulle du pape Sixte IV (1570, 17 juin; 1573, 2 mai). — Arrêts du Parlement contre quatre chanoines semi-prébendés de l'église de Sens, portant qu'ils demanderont congé pour aller à Paris solliciter leur procès (1607, 12 mai); — portant que les distributions accoutumées en l'église de Sens aux semi-prébendés seront faites deux mois après la date de l'arrêt (1610, 2 janvier). — Mémoires des chanoines prêtres de l'église de Sens contre les semi-prébendés; — mémoires de ces derniers au Chapitre et à l'archevêque au sujet de charges qui leur sont imposées (1711-1741).

LES QUATRE CHANOINES DE NOTRE-DAME.

G. 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 52 pièces, papier.

1245-1777. — Copies d'une bulle du pape Innocent IV portant invitation à l'archevêque d'instituer chanoines de l'église de Sens les quatre chanoines fondés à l'autel Notre-Dame; — avis favorable du Chapitre et ordonnance de l'archevêque Gilon pour l'institution desdits chanoines (1245, 1er avril). — Arrêts du Parlement de Paris contre Jean Roulleau, chanoine à l'autel Notre-Dame, à cause d'une absence de trois jours qu'il avait faite sans le congé du Chapitre (1584, 8 mai); — pour le Chapitre et le sieur Le Riche, chanoine, nommé par le Chapitre à une semi-prébende de Notre-Dame, contre J. Imbert, pourvu de cette semi-prébende en Cour de Rome (1633, 3 mai). — Protestations des chanoines de Notre-Dame contre l'ordonnance capitulaire du 3 février 1661, qui les obligeait à porter chappes annuelles (1661). — Actes reçus par Bologne, notaire, constatant les protestations faites par Étienne Maçon et Claude Guérin, chanoines de Notre-Dame, contre les injustices qu'ils prétendent que le Chapitre a commises contre eux, et contre les injures qui leur ont été dites en plein Chapitre; — constatant la non-assistance des chanoines prébendés à l'office divin (1663-1668). — Arrêt du Parlement qui maintient les sieurs Maçon et autres, chanoines de l'autel Notre-Dame, dans leur qualité et dans tous les privilèges que leur confère leur acte d'agrégation, etc. (1669, 20 mai). — Provision, par l'archevêque à M. Moreau, d'un canonicat vacant à l'autel Notre-Dame, par le décès de Claude Guérin, dont la nomination appartient au Chapitre (1697, 2 mai). — Compromis passé entre le Chapitre et les quatre chanoines de Notre-Dame, portant que Mgr de Luynes sera chargé de régler leurs différends; — minute de la sentence prononcée par ce prélat fixant la place que les chanoines de Notre-Dame devront occuper dans la salle capitulaire (1774). — Mémoires respectifs des quatre chanoines de Notre-Dame

et du Chapitre cathédral au sujet de la place qu'ils doivent occuper au chœur après les chanoines prébendés (1777).

LES QUATRE CHANOINES DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

G. 112. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1175-1741. — Copie de la charte de fondation des quatre chanoines de Saint-Jean-Baptiste dans l'église de Saint-Étienne de Sens, par l'archevêque Guillaume. — Confirmation par le pape Alexandre III (1175). — Bulle du pape Alexandre III confirmative de l'octroi fait par l'archevêque Guillaume aux chanoines fondés à l'autel Saint-Jean dans l'église de Sens, de la cinquième prébende du grand autel qui viendra à vaquer (1180). — Statut de Gilo Cornut, archevêque de Sens, relatant un statut antérieur de l'archevêque Gauthier, portant que les règles du stage des grands chanoines de Sens s'appliqueront aux chanoines de Saint-Jean (1249). — Copie d'une charte de Gui, archevêque de Sens, portant confirmation au profit des chanoines de Saint-Jean du revenu des cures de Villemanoche, Butigny et Fleurigny (1377). — Copie d'un arrêt du Parlement de Paris portant que les chanoines des autels Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre sont reçus appelants comme d'abus de quelque ordonnance du Chapitre de Sens (1654, 30 janvier). — Acte de notoriété délivré par le Chapitre à messire de La Marche, curé de Villemanoche et portant que les chanoines de Saint-Jean ont leur revenu particulier, leurs archives et leur greffier (1665, 18 mai). — Procuration des chanoines de Saint-Jean pour intervenir au Parlement avec le Chapitre contre le sieur Guérin, chanoine de l'autel Saint-Pierre (1666, 21 janvier). — Provisions d'un canonicat à l'autel Saint-Jean, données par Mgr de La Hoguette, archevêque de Sens, sur la présentation du Chapitre, à Jean Julien. — Présentation au Roi par le Chapitre, de messire Guillaume, pour chanoine à l'autel Saint-Jean, pendant la vacance du siége archiépiscopal (1686 et 1697). — Déclaration des biens et revenus des chanoines de l'autel Saint-Jean, donnée à l'assemblée générale du clergé (1730). — Requête au Chapitre par les chanoines de Saint-Jean, pour être maintenus dans la possession de porter chappe à la messe du point du jour qui se chante tantôt à la chapelle Saint-Jean, tantôt au chœur (1735). — Protestation du sieur Bourgoin, chanoine à l'autel Saint-Jean, contre son remplacement en qualité de syndic (1741). — Titres justificatifs des rentes et redevances dues aux chanoines de Saint-Jean, sur une maison à Sens, rue de la Grande-Juiverie (1539) ; — sur l'abbaye de La Pommeraye pour les dîmes de Fleurigny, etc. (1311-1583).

LES CHANOINES DE SAINT-THOMAS DE CANTORBÉRY.

G. 113. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1218-1586. — Chartes contenant acquisition, par les chanoines de l'autel de Saint-Thomas : de dîmes à Cepoy, vendues par Guillaume, chanoine de Noyon (1218); — de deux étaux en la Vieille-Boucherie de Sens, par Marguerite, veuve de Guillaume l'Épicier (1219). — de 20 setiers de blé de rente, à prendre sur les dîmes de Sépeaux, par Étienne de Massangis (1223) ; — par Richende, veuve de Guillaume l'Épicier, de la vigne de Robert Malesme, au finage de Mâlay-le-Vicomte, pour 28 livres de Provins (1224) ; — cession par Jean *cementarius*, alors croisé, de son droit sur un banc de la Vieille-Boucherie de Sens (1234). — Quittance donnée par Yves et Pierre, chanoines de Saint-Thomas, à Laurent de Séville, bailli de l'archevêque, de la somme de 36 livres 10 sous tournois, qu'il avait reçue en don lorsqu'il était chanoine de Saint-Thomas (1277).

G. 114. (Registre.) — in-4°, 151 feuillets, papier.

1492-1494. — Recueil de procédure faite pardevant l'official de Sens, à la requête de Pierre Grassin, procureur des chapelains de Saint-Thomas, martyr, contre Pierre Clément, curé de Sépeaux, pour raison du droit de dîmes s'élevant à 20 setiers de grains à percevoir sur les dîmes dudit Sépeaux, au profit des chapelains. — Extraits : de chartes relatives aux droits des chapelains ; — des comptes de la ville de Sens de 1405 à 1443, relatant les mesures prises : pour mettre Sens à l'abri des attaques de l'ennemi ; — pour envoyer des députés de divers côtés ; — à l'entrée du souverain dans la ville, etc. — Extraits des Grandes-Chroniques de France relatives aux guerres du XVe siècle, etc.

G. 115. (Registre.) — in-4°, 69 feuillets, papier; 2 pièces, parchemin.

1494. — Enquête par ordre de l'official de Sens faite par Robert Hémard, notaire de la cour archiépiscopale, à la requête des deux chapelains de Saint-Thomas contre le curé de Sépeaux, contenant les dépositions des témoins habitant Sépeaux et les lieux voisins, pour établir les droits des parties sur les dîmes. — Relations

des ruines arrivées à Sépeaux et pays voisins, pendant les guerres du XVe siècle; — déposition de Pierre de Courtenay, seigneur de La Ferté-Loupière, sur les événements généraux des guerres dans le comté de Joigny et dans le Gâtinais, etc.

LES CHANOINES DE SAINTE-MARIE L'ÉGYPTIENNE.

G. 116. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1208-1293.—Acquisition par les deux chanoines de Sainte-Marie de droits de dîmes en la terre de Chaumot, d'Étienne Motulus, pour 31 livres de Provins (1208). — Donation par l'archevêque d'une maison et d'une place à Sens (1209). — Bail des dîmes de Basoche, pour 110 sous par an, à Richer de Puiselet (1234); — délaissement par le Chapitre aux chanoines de Sainte-Marie, de deux maisons sises à Sens entre la porte du cloître et la rue de Pied-Fort (1244). — Accord avec l'abbé des Escharlis sur les dîmes de Chaumot (1255). — Baux à vie de deux chambres assises devant l'hôtel archiépiscopal à Sens (1269-1293).

LES CHANOINES DE L'AUTEL SAINT-PIERRE.

G. 117. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1239-1737. — Donation aux chanoines de l'autel Saint-Pierre, « en la grande église de Sens, » par Théo, fils de Bernier de Langres, citoyen de Sens, de deux setiers de blé de rente, moitié froment, moitié orge, à prendre sur le moulin situé à Sens, devant la porte du cloître, dite la Porte-Galon (1239). — Brevet du Roi pendant la vacance du siége archiépiscopal conférant un canonicat de Saint-Pierre, au sieur Maçon et autres; — provisions de canonicats de Saint-Pierre par l'archevêque (1696-1700).

LES HAUTS VICAIRES ET LES CHANOINES DU TRÉSOR.

G. 118. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1684-1704. — Provisions : du haut vicariat dans le chœur de la cathédrale, données par le Chapitre de Sens à MM. Lhermitte, Auberger et Dufour; — d'un canonicat du trésor au même Auberger.

CHAPELLES DANS LA CATHÉDRALE.

G. 119. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1263-1749. — Confirmation par Guillaume, archevêque de Sens, des concessions faites au Chapitre par ses prédécesseurs, du droit de conférer alternativement les titres des chapelles fondées dans l'église cathédrale, etc. (1345). — Accord entre l'archevêque et le Chapitre, pour la collation alternative des huit chapelles de Saint-Louis, Saint-Aubin, Saint-Germain, Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Eutrope, Saint-Martial et Sainte-Anne (1462). — Reconnaissances de 15 livres de rente dues au chapelain de Notre-Dame-de-Lorette sur une maison à Sens, rue du Lion-d'Or, en vertu de la fondation faite en 1545 par Bouron, prêtre, dans cette chapelle construite par les soins de Nicolas Fritart, chanoine (1545-1749). — Engagement par Thibaut l'Escuyer, bourgeois de Sens, d'affecter un capital de 300 livres pour doter le chapelain d'une chapelle qu'il a fondée dans l'église cathédrale, entre les deux premiers piliers de la nef, près de la chapelle commencée par Jean de Thorigny (1293). — Extrait des délibérations capitulaires relatif à l'état de ruine de la chapelle Saint-Cyr et Sainte-Julitte, et portant translation de l'office des quatre chapelains de ce titre à la chapelle Saint-Savinien (1735). — Procuration de Pierre-Louis Taffoureau, chapelain de la chapelle Saint-Eutrope, pour résigner son titre en faveur de Claude Pynot, vicaire de la cathédrale (1666). — Donation faite aux chapelains de Saint-Martin, par Giles de de Champeaux, d'une maison située à Sens, rue de la Parcheminerie (1338). — Reconnaissances par les abbés de Ferrières, de 20 livres de rente dues aux enfants de chœur, chapelains de l'autel de Saint-Sulpice en l'église de Sens, pour tenir lieu de 9 livres 15 sous de cens dus sur un terrage de la paroisse Saint-Éloi, en vertu d'une disposition du testament de Thibaut de Sens, archidiacre d'Étampes pour fonder une chapelle dans la cathédrale (1293-1471). — Désignation par le Chapitre de quatre chanoines pour terminer les différends qu'il avait avec le chapelain de Sainte-Croix, et les autres chapelains de l'église de Sens, etc. (1263). — Bail à vie par les chapelains de Sainte-Croix, Sainte-Marguerite, Saint-Fiacre, Saint-Vincent et Saint-Michel, d'une pièce de terre à Évry, pour 10 sous parisis de rente (1272). — Mandement de Raoul, légat du Pape en France, aux receveurs des aides pour le recouvrement de la Terre-Sainte, défendant de lever des taxes sur certains biens destinés à la chapelle Sainte-Marguerite en l'église de Sens (1269). — Vente par Pierre Gastelier, à Adam de Dordives, prêtre de l'autel Sainte-Marguerite en l'église de Sens, d'une chambre située devant l'église Saint-Léon de cette ville (1288). — Devis pour la construction d'une chapelle de Saint-Étienne dans la cathédrale de Sens, dans

le bas-côté nord, à côté de la chapelle Saint-Savinien, dressé par Joineau, entrepreneur, en exécution du legs fait par M. l'abbé Legris. A la fin sont les quittances du même Joineau, montant à 11,030 livres 15 sous (1704).



CHAPELLES EN DIVERS LIEUX A LA NOMINATION OU A LA COLLATION DU CHAPITRE.

G. 120. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1231-1457. — Procuration de Philippe de Melun, archevêque de Sens, au doyen de Trainel, pour s'informer de l'état des fonds et revenus de la chapelle du château de Fleurigny, que Jean, seigneur de Fleurigny, venait de fonder, et qui s'élevaient à quatre muids de blé de rente (1343). — Reconnaissance par Geoffroy de Chapelle, pannetier de France, des conditions auxquelles le Chapitre lui a permis de construire une chapelle dans sa terre de Grange, paroisse de Bruère (1241). — Ratification par Guillaume Des Barres, de la donation faite par Drian Des Bordes de Dixmont et sa femme, à la chapelle des Bordes, de vingt arpents de terres et vignes, à l'arpent du Roi (1257). — Confirmation par saint Louis de la fondation de la chapelle fondée par Henri Britaud, chevalier, dans sa maison de Nangis (1231, août). — Reconnaissance, par le chapelain de Nangis, du droit de patronage du Chapitre (1255). — Confirmation par le roi Charles V de la donation de divers biens faite par l'évêque de Chalon, son ancien secrétaire, au chapelain de la chapelle de Saint-André et Sainte-Marie-Madeleine, qu'il a fondée en l'église de Pont-sur-Yonne (1379). — Procès-verbal de la fulmination de bulles portant union de la cure de Nangis et de la chapelle de Pont-sur-Yonne au chapitre de Sens (1457, 14 juin).

VICAIRES HABITUÉS, ENFANTS DE CHOEUR, MARGUILLIERS.

G. 121. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1176-1745. — Institution des quatre marguilliers de l'église cathédrale, par l'archevêque Guillaume de Champagne. — Déclaration de leurs charges, et attribution de 60 sous de pension sur le revenu de l'archevêché (copie sur papier est jointe) (1176). — Ordonnance de l'archevêque Michel, pour régler les charges auxquelles sont tenus les marguilliers de la cathédrale (1198). — Institution de dix vicaires dans l'église de Sens par l'archevêque Gilon, frère et exécuteur du testament de Gautier Cornut, et dotation de 30 livres sur les bois de la Rageuse. — Statut du Chapitre portant approbation de l'acte précédent et que les vicaires seront à la nomination de l'archevêque (1245). — Déclarations par l'archevêque Gilon et Frère Pierre de Saint-Julien, prieur des Frères-Prêcheurs de Sens, au sujet de la dotation des dix vicaires faite par l'archevêque Gautier (1253-1277). — Acquisitions et bail d'héritages et de maisons sises à Sens, Chigy et Sarrigny, par les vicaires ; — accord sur les dîmes de Grisy-sur-Seine (1250 à 1720). — *Vidimus* de l'amortissement fait par le roi Philippe de Valois, d'une maison et d'héritages sis à Courtois, donnés aux vicaires par Nicolas Grelle, pénitencier du Chapitre, au mois de février 1333 (1373, décembre). — *Vidimus* des chartes de dotation des vicaires de la cathédrale par les archevêques Gilon et Gautier, en 1220 et autres années, dressé par Jean Vié, notaire de la prévôté de Sens (1377, mai). — Statut de Jean, doyen, et du Chapitre de Sens, pour régler les droits des vicaires dans la célébration des anniversaires (1337). — Création et institution, par l'archevêque Guillaume et le Chapitre de Sens, de six enfants d'aube dans l'église cathédrale (1350, 3 juin). — Adjudication par décret des maisons de feu Étienne-de-sur-l'eau, bourgeois de Sens, pour 1,100 livres, savoir 500 livres en argent et 600 livres pour achat de 30 livres de rente léguées par ledit Étienne aux vicaires de la cathédrale, à charge d'une messe par jour (1371, 4 août). — Accord entre l'archevêque et le Chapitre pour régler certains différends relatifs aux sommes dues aux vicaires et aux marguilliers (1377). — Bail fait par les vicaires de la cathédrale à Jean Nailly, curé de Maillot, d'un bréviaire à l'usage de Sens à eux légué par feu Yvon, curé de Saint-Hilaire de cette ville, et estimé 10 francs d'or, lequel bréviaire ainsi donné à messire Nailly, ce dernier paiera annuellement 20 sous parisis de rente (1383). — Acte de délivrance des legs faits par feu Jean de Cariot, chanoine de Sens, consistant notamment en droits de dîmes à Cannes (1389). — Accord entre le Chapitre et la communauté des clercs de la cathédrale au nombre de vingt, portant règlement sur le mode d'administrer les revenus de la communauté et sur les comptes à en rendre (1555, 7 mars). — Actes de cautionnement pour des marguilliers de l'église cathédrale, pour répondre des dommages qui seraient causés à l'église par leur faute, etc. (1458-1702). — Sentences rendues par le bailli de Bray au profit des vicaires et habitués de l'église de Sens, pour 5 livres de rente viagère dues sur plusieurs pièces de terres au finage de Monceaux et Avigny (1604-1606). — Délibération capitulaire contre les vicaires coupables de désordres (1655). — Arrêt

du Parlement maintenant le bedeau du Chapitre en la possession d'exercer ses fonctions à la manière accoutumée (1666). — Traité avec le maître des enfants de chœur chargé de les instruire au chant et de les nourrir, etc. (1667). — Arrêt du Parlement pour les marguilliers, dispensés de se tenir debout pendant les offices au chœur (1668). — Collation par le Chapitre de l'office de marguillier au sieur Guérin (1668, 3 mars). — Ordonnance des Trésoriers généraux de France maintenant les enfants de chœur de l'église de Sens dans une rente de 13 bichets, 1 boisseau de froment, et autant d'orge, sur le domaine de Villeneuve-le-Roi (1670). — Comptes de recettes et dépenses de la communauté des chapelains de Sens rendu par messire Lhermitte (1687-1688). — Plainte de la communauté des chapelains au Chapitre de Sens contre le maintien du sieur Lagrange comme syndic (17...). — Mémoires du linge et des meubles qui existent dans la maison des enfants de chœur (1728 à 1745). — État des biens qu'ils possèdent à Villeneuve-la-Dondagre (1737). — Ordonnance de Mgr Languet pour la réduction des offices auxquels est obligée la communauté de Sens (1737). — Règlement pour les chanoines inspecteurs de la maîtrise (1655-1745).

G. 122. (Registre). — In-4°, 129 feuillets, papier.

1425-1458. — Comptes de la communauté des vicaires, chapelains, etc., de l'église de Sens, rendus au Chapitre cathédral par Guillaume Babiz, prêtre, receveur, et autres. — En 1443, la recette monte à 14 livres, 8 sous, et la dépense à 28 livres, 19 sous.

INDULGENCES, MIRACLES, RELIQUES, QUÊTES POUR L'ŒUVRE, FABRIQUE, TRAVAUX A LA CATHÉDRALE.

G. 123. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, vélin.

XVe siècle. — Relation de l'invention des reliques des saints dans l'église de Sens, faite par l'archevêque Léotheric, assisté de Guibert, évêque de Meaux ; suivie du récit des miracles de guérisons qui sont arrivés à cette occasion sur des gens muets, paralytiques et aveugles.

G. 124. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier. 3 bulles et 1 sceau.

1165-1654. — Bulle du pape Alexandre III, datée de Sens, contenant octroi de vingt jours de pardon à ceux qui prieront devant l'autel de Saint-Pierre, en l'église cathédrale de Sens, trois jours avant et trois jours après les octaves de Pâques, temps auquel ledit autel fut consacré par le pape (1165). — Bref du pape Innocent IV donnant pouvoir à l'archevêque de Sens, d'absoudre le Chapitre cathédral de cette ville d'une excommunication prononcée contre ce corps à cause de la retenue des gros fruits de la prébende d'un chanoine absent (1244, 20 septembre). — Bulle du pape Clément IV, accordant un an et quarante jours de pardon pendant cinq ans, en faveur de l'église de Sens (1268, 12 juin). — Bulle du pape Alexandre IV à l'archevêque de Sens, accordant cent jours d'indulgences à ceux qui assisteront au service de la fête de Saint-Étienne en l'église de Sens (1256, 2 août). — Reconnaissance passée devant l'official de Sens par Bonaventure Pucyn de Boyt, clerc du diocèse de Poitiers, et frère Antoine de Luca, de l'Ordre de Saint-Jacques du Haut-Pas, constatant qu'ils ont pris à bail du Chapitre de Sens, pour l'œuvre de la fabrique de cette église, le produit des quêtes faites au nom de cette fabrique, moyennant 320 livres par an (1328, septembre). — Procès-verbal de consécration des autels de Sainte-Croix, Notre-Dame, Saint-Louis, Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Saint-Philippe, Saint-Éloi et Saint-Maur, Sainte-Marguerite et Saint-Léonard, en l'église cathédrale de Sens, par l'archevêque G. de Brosse (1332, 21 octobre). — Décret de l'archevêque Philippe de Melun, permettant l'inhumation des morts dans l'église cathédrale, à la réserve du chœur et cancel destiné aux archevêques; et permettant aussi aux habitants de Sens de se faire inhumer dans les églises paroissiales de cette ville (1341, 29 janvier). — Bulle du pape Clément VI, à l'archevêque de Sens, accordant dix jours de pardon à ceux qui, célébrant messe, diront la collecte *Deus a quo sancta desideria*, etc., et à ceux qui y assisteront (1346). — Permission du pape Innocent VI, à Bernard de Beaujeu, chanoine de Sens, de choisir un confesseur, et de commuer des vœux de pèlerinage, si aucuns il a faits ; — au même, sur le même sujet, par Guillaume, cardinal de Saint-Laurent *in lucina* (1353). — Nomination d'arbitres entre l'archevêque Guillaume de Melun et le Chapitre de Sens, pour décider à qui il appartenait de concéder la permission d'accorder la sépulture dans l'église cathédrale (1364, 4 avril). — Attestation par Pierre, doyen de Sens, du baptême d'un juif nommé Nicolas de Sens, en l'église cathédrale (1395). — Lettre d'octroi de cent jours de pardon accordés par le nonce du pape Eugène IV, à ceux qui visiteront l'église Saint-Étienne de Sens, et y feront des aumônes à la fabrique, aux jours de fêtes y déclarés (1444, 24 octobre). — Lettres de l'Université de Paris en faveur des porteurs de reliques de l'église de Sens, et de

la quête qu'ils faisaient pour la réparation et la construction de l'église cathédrale (1444-1445). — Acte judiciaire de l'officialité de Vienne en Dauphiné; — attestation, par des notaires apostoliques et autres autorités, relatant les miracles qui ont été faits par les reliques de Saint-Étienne, Saint-Victor, Saint-Honobert, Saint-Honulphe et autres, portées dans divers pays de France par les commissaires chargés de recueillir des fonds pour l'église cathédrale de Sens (1446-1451). — Lettres de l'archevêque Louis de Melun, au clergé de son diocèse, pour recommander les porteurs de reliques de l'église cathédrale de Sens qui quêtent pour la réparation de ce monument (1556, 23 avril). — Lettres de créance du Chapitre de Sens pour Pierre Coichat et autres commis pour porter les reliques et sanctuaires de l'église de Sens afin de quêter et de recevoir des aumônes pour la réparation et augmentation du temple de cette église, lesdites lettres contenant la liste des reliques dont le port est autorisé (1458, 18 novembre). — Lettres du roi Louis XI à ses baillis et sénéchaux en faveur des porteurs de reliques et sanctuaires de l'église de Sens en son royaume, lesquels quêtent pour la réparation et achèvement du temple d'icelle (1469, 24 juillet). — Décharge donnée et signée par le roi Louis XII, au Chapitre de Sens, du pied de saint Étienne, délivré à son ambassadeur pour le reporter aux Cordeliers à Gênes, d'où il avait été pris et apporté en l'église de Sens (1508, 14 février). — Extraits faits à la requête du procureur de l'archevêque de Sens, de plusieurs mots gravés sur une ancienne châsse d'argent ornée de pierres précieuses, qui contient les reliques de saint Savinien, premier évêque de Sens (1511, 27 février). — Lettres d'Antoine Duprat, cardinal, archevêque de Sens, légat, octroyant cent jours de pardon en faveur de l'œuvre de la cathédrale de cette ville (1528, 31 mars). — Bail par le Chapitre de Sens à Guillaume Colin, pour cinq années, des produits des aumônes, des pardons, des deniers de confréries, etc., appartenant à l'église de Sens (1531, 12 octobre). — Requête au pape Paul III par les cardinaux Contarini, Pierre, Théatin, Sadolet et autres, pour demander la réforme de l'Église (1537). — Arrêt du Parlement de Paris portant permission de faire publier les lettres de pardon données en faveur de la fabrique de l'église de Sens, nonobstant arrêt contraire obtenu par l'Hôtel-Dieu de Paris (1559, 5 mars). — Procès-verbal de remise par ordre du Chapitre entre les mains de M. de Provenchères, d'un ossement des reliques de saint Étienne pour être délivré à l'église de Nangis. — Reconnaissance de la remise de ladite relique signée des habitants de Nangis (1598, 22, 23 décembre). — Bulle d'indulgences plénières accordées pour l'église de Sens par le cardinal Barberini étant à Joigny, depuis les premières vêpres jusqu'à soleil coucher du premier dimanche d'octobre (1625, 26 septembre). — Donation par l'archevêque Octave de Bellegarde aux Prêtres de l'Oratoire à Paris, de 1,000 livres de rente annuelle, à charge d'envoyer chaque année et perpétuellement, dans son diocèse, quatre prêtres et un frère servant pour prêcher des missions dans les lieux qui leur seront désignés (1641, 8 novembre). — Baux d'amodiation du produit des aumônes qui seront faites pour gagner les pardons et indulgences accordés à ceux qui visiteront l'église de Sens; lesdits baux faits à Adrien Daron et autres frères-quêteurs de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris, pour 60 livres par an (1624-1643). — Bulle du pape Innocent X accordant indulgences plénières à l'église de Sens et aux chapelles qui en dépendent (1654, 4 mai).

G. 125. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1446-1553. — Cinq inventaires des reliquaires, joyaux d'or et d'argent, ornements et autres objets appartenant à l'église de Sens, conservés au trésor d'icelle et dressés par ordre du Chapitre cathédral. — Chapelles d'ornements : de Saint-Thomas de Cantorbéry; — donnée par la reine Blanche; — par le pape Clément de Beaufort; — par des évêques d'Auxerre, Meaux, Orléans et autres suffragants; — reliquaire d'or contenant du bois de la vraie croix donné par l'archevêque Pierre de Corbeil; — coffrets d'ivoire sculptés; — peigne de saint Loup, etc.

G. 126 (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1559, 1595 et 1597. — Trois inventaires des reliquaires, calices, ornements, etc., appartenant à l'église cathédrale et dressés par ordre du Chapitre, par MM. Raju et Ravault, chanoines députés, et Pierre de Rouen, orfèvre, reproduisant les articles des inventaires précédents : — calices d'or et d'argent; — le livre du texte des évangiles orné de pierres précieuses, et d'une image du crucifix; — deux parements de soie à personnages, donnés par le cardinal de Bourbon, représentant l'Assomption et l'Adoration des Mages; — un livre appelé le livre de la fête des fous, environné d'argent, etc.

G. 127. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

XVIe siècle-1759. — Inventaires des reliques,

joyaux et ornements appartenant à l'église de Sens. — Compte d'emploi des deniers provenant de la vente de la Table d'or de la cathédrale qui a été opérée en vertu des ordres du Roi du 26 octobre 1759; laquelle table a été fondue et portée à la Monnaie et vendue 48,797 livres.

G. 128. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1279-1786. — *Vidimus* d'une bulle du pape Nicolas III, portant permission à l'archevêque et au Chapitre de Sens de lever le produit des premières années des bénéfices venant à vaquer dans le diocèse de Sens, pendant cinq ans, pour l'employer aux réparations de l'église cathédrale (1279). — Lettres du roi Louis XII contenant don de 400 livres, pendant 6 ans, pour aider à l'achèvement de l'édifice de l'église cathédrale de Sens, « qui est une des plus belles de nostre royaume » (1500, 6 octobre). — Toisage de deux bateaux de pierre de Saint-Leu-d'Esserans, destinée à la cathédrale de Sens, déchargée au port du Clos-le-Roi, lequel toisage est fait par maître Hugue, maître maçon de l'église, en présence de Jean Charbonnier, fabricier (1505, 11 juin). — Sentence du bailli de Sens portant condamnation de Thomas Ablon à réparer une brèche faite dans la muraille du cloître de Saint-Étienne (1539, 17 décembre). — Devis signé Estienne, contenant la description des travaux nécessaires pour l'agrandissement d'une chapelle de l'église cathédrale située du côté du cloître, lequel devis s'élève à 1,500 livres (1551). — Devis par Mᵉ Estienne, maître des ouvrages du Roi en Vermandois, des ouvrages de maçonnerie à faire en l'église cathédrale de Sens, sur les basses voûtes des chapelles; — pour abaisser de quatre pieds le pavé de la place Saint-Étienne; — pour réparer la vieille tour; — pour la construction d'une chapelle derrière le sanctuaire (1551, 3 janvier). — Ordre de Jacques, cardinal Du Perron, à messire Leblanc, archidiacre, de faire vendre du grain de ses greniers jusqu'à la somme de 300 livres qu'il donne libéralement pour employer à la réparation des voûtes et couvertures de l'église cathédrale (1613, 2 février). — Marchés passés entre le Chapitre et les sieurs Angler, Dolier, Alais et autres, pour l'entretien des vitraux de l'église cathédrale, des toitures, etc. (1629-1698). — Acte donné par l'archevêque De Montpezat au Chapitre cathédral des travaux que ce corps a fait faire à l'église cathédrale, montant bien au-delà du chiffre auquel il était tenu, et afin d'en faire répétition à la succession de feu Mgr de Gondrin (1681, 27 octobre). — Testament de messire Legris, trésorier et chanoine de la cathédrale de Sens, contenant legs de sommes nécessaires à la construction d'une chapelle dédiée à Sainte-Colombe, dans l'église cathédrale; — devis de construction de cette chapelle dressé par Joigneau, architecte; — réception des travaux en 1710, avant la chûte de la voûte; — procédure après cet accident suivie d'une transaction entre le Chapitre et le sieur Joigneau (1703-1735). — Adjudication de travaux de maçonnerie, de construction des grilles du chœur, de menuiserie des nouvelles stalles, et de l'orgue de l'église cathédrale de Sens, à Charpentier, maçon, Barasset, menuisier à Sens et Labye, serrurier à Paris; — accords divers, entre le Chapitre et les entrepreneurs, par suite des augmentations survenues dans le cours des travaux (1726-1739). — Conventions passées entre le Chapitre et Barasset, entrepreneur, pour l'exécution du devis de M. de Fortière, architecte, pour la construction des stalles de la cathédrale (1729). — Ordonnance de Mgr Languet, portant permission de supprimer le bâtiment de la chapelle de Saint-Cyr située au cloître de son église métropolitaine, avec requête des chapelains de Saint-Cyr et avis du Chapitre à cet effet (1735-1736). — Devis pour la construction d'un nouveau Trésor à la cathédrale de Sens, dressé par M. Morice, préchantre (XVIIIᵉ siècle). — Opposition de la part du sieur Lemoine, juré-crieur à Sens, à ce que le Chapitre fasse dresser des tentures dans la cathédrale par autre que par lui; attendu qu'il est pourvu de sa charge par lettres du Roi. — Traité avec les jurés-crieurs pour tendre le chœur de l'église cathédrale au service anniversaire du Dauphin, moyennant 600 livres, etc. — Mémoire du temps employé par Gayet, architecte, pour dresser les plans et projets relatifs à la construction des autels adossés aux jubés de la cathédrale, en 1758, 1759 et 1760. — Devis des travaux à faire pour la même construction (1760). — Marché avec Corbel, maître sculpteur et marbrier à Paris, pour carreler la nef de la cathédrale en pierre de liais et en marbre noir, moyennant 6,000 livres. — Plan du carrelage (1767). — Devis de réparations à faire à la façade de la cathédrale, dressé par Jean-Philippe Le Moine de Couzon, architecte à Paris, ancien pensionnaire du Roi à Rome (1786).

REDEVANCES DUES PAR LES ARCHEVÊQUES AU CHAPITRE.

G. 129. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1269-1757. — Ordonnance de Guillaume de Broce, ancien archevêque de Sens, portant que de 300

livres qui lui sont dues par les héritiers de feu Simon Cornu, et de 600 livres faisant partie de 1,600 dont il a donné le surplus pour l'œuvre de la Terre-Sainte, à lui dues par Pierre de Charny, son successeur, il soit acheté une rente de 30 livres pour les vicaires de l'église de Sens (1269, octobre). — Brevet du Roi portant union de la manse abbatiale de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, au diocèse de Cambrai, à l'archevêché de Sens, avec charge que lors de la vacance de l'archevêché, les fruits de ladite abbaye appartiendront, pour la première année de chaque vacance, aux doyen, chanoines et Chapitre de Sens. — Bail par le Chapitre du revenu de l'abbaye du Mont-Saint-Martin pendant la vacance, à la mort de Mgr de La Hoguette (1664-1716). — Accord au sujet des distributions de dragées et de gâteaux et autres, dues par l'archevêque au clergé de l'église cathédrale, le jour du Jeudi-Saint, qui sont rachetées par l'archevêque moyennant 60 livres de rente ; — reconnaissance par l'archevêque qu'à son avénement au siége archiépiscopal il doit à son église un ornement neuf ; — qu'il doit à la même occasion, au grand-archidiacre qui l'installe, 3 marcs d'or, et à chacun des chanoines qui l'accompagnent, trois marcs d'argent ; — que l'archevêque est tenu en commun avec son Chapitre à l'entretien de l'église cathédrale, etc. (1757).

DROIT DE CORBELLAGE EN FAVEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-JEAN.

G. 130. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1127-XVIIe siècle. — Copie d'une charte donnée par Étienne, prévôt, et le Chapitre de Sainte-Marie et Saint-Étienne de Sens, contenant donation aux chanoines de Saint-Jean et de Saint-Éracle, du revenu de chaque prébende vacante par la mort des chanoines de la cathédrale, à charge de prier dans ladite église, pendant un an, pour le repos de l'âme du défunt. — Les chanoines de Saint-Jean jouiront également pendant un an, du revenu de chaque prébende dont le possesseur cessera d'être titulaire, pour une cause ou une autre (1127). — Copie d'un accord passé entre le Chapitre et les chanoines de Saint-Jean, au sujet de la perception du droit sur les revenus des chanoines morts (1162). — Accord entre le Chapitre et l'abbaye Saint-Jean, portant réglement de diverses créances dues respectivement : — les chanoines de Saint-Jean donnent quittance au Chapitre du revenu de sept prébendes qui ont été vacantes, et le Chapitre fait remise à l'abbaye du droit de dîmes dû aux vicaires de Saint-Étienne le jour de Saint-Jean, lequel n'avait pas été payé depuis vingt ans, et en ayant égard à ce que l'abbaye était en ruines (1433). — Procédure suivie de sentence du bailliage de Sens entre le Chapitre de Saint-Étienne et l'abbaye Saint-Jean, pour le règlement des rentes dues au Chapitre par l'abbaye et réciproquement (1473). — Sommation donnée par les religieux de Saint-Jean au Chapitre, pour faire procéder sur le refus que fait ledit Chapitre de recevoir le P. Gautier, chanoine de Saint-Jean pour desservir la prébende de M. Samo, vacante, etc. — Écritures de la part des chanoines de Saint-Jean sur le même sujet (1486). — Sommation faite au Chapitre par les religieux de Saint-Jean, pour obtenir la desserte et la perception des fruits de deux prébendes vacantes dans la cathédrale, par le décès de Germain Ferrand et d'André Colin, chanoines. — Assignation du Chapitre devant le bailli de Sens par les religieux de Saint-Jean (1505). — Transaction entre le Chapitre et l'abbaye Saint-Jean, pour la desserte des prébendes vacantes et pour la perception des fruits d'icelles, pendant l'année de la vacance (1507). — Copie d'une transaction passée entre le Chapitre et Jean de Médina, prieur commandataire du prieuré de Saint-Sauveur-les-Sens, par laquelle ce dernier est reconnu en cette qualité, ce qui avait été refusé d'abord par le Chapitre, attendu qu'il n'était pas religieux de Saint-Augustin (1511, 31 décembre). — Acte de comparution au Chapitre de Sens de Bonaventure Dazay, pourvu de l'abbaye Saint-Jean-les-Sens, de son installation et intronisation en l'église et au couvent de ladite abbaye par les commissaires dudit Chapitre, et de son installation au chœur de l'église de Sens (1519, 14 et 16 mai). — Acte donné par deux notaires apostoliques, à Frère Nicolas Bontemps, abbé de Saint-Jean, de ce qu'il est entré au Chapitre de Sens, les chanoines assemblés, et s'est assis à la place qui lui appartient, le tout sans avoir demandé permission audit Chapitre (1528, 7 juillet). — Actes de présentation et de réception au Chapitre de religieux de Saint-Jean en qualité de *corbeaux* lors de la vacance de la trésorerie et de canonicats (1527-1536). — Mémoire et assignation en faveur des religieux de Saint-Jean contre Gilles de Barville, archidiacre de Melun et chanoine de Sens, lequel s'oppose à ce que l'abbé de Saint-Jean prenne place au chœur, après le doyen du Chapitre (1536). — Transaction entre frère Nicolas Bontemps, abbé de Saint-Jean, avec le Chapitre, par laquelle l'abbé est déchargé de l'obligation d'envoyer des religieux pour desservir les prébendes vacantes au Chapitre, moyennant qu'il se contentera, à l'avenir, d'une somme de 50 livres pour les

fruits de chaque prébende venant à vaquer. — Opposition de la part du prieur et des religieux de Saint-Jean à la transaction ci-dessus (1539, 1er juin au 23 décembre). — Lettres-royaux obtenues par le cardinal de Meudon, abbé de Saint-Jean, pour faire assigner aux Requêtes du Palais le Chapitre, sur le refus que faisait ce corps de recevoir le P. Daiz pour *corbeau*, et afin de faire casser la transaction du 1er juin 1539. — Sentence des Requêtes du Palais portant cassation de la transaction du 1er juin 1539 (1540-1544). — Traités entre le Chapitre et l'abbaye de Saint-Jean pour l'exercice du droit de corbellage ; — jugements du bailliage de Sens condamnant les religieux de Saint-Jean à payer aux vicaires de l'église cathédrale un repas, ou 13 livres en argent, le jour de Saint-Éracle et le jour de Saint-Jean ; — pour le paiement de la desserte des deux prébendes de Saint-Sauveur par le Chapitre, etc. — Présentation par l'abbaye de religieux pour la desserte de prébendes de chanoines malades. — Information (1553-1653). — Procès-verbal d'un notaire constatant l'expulsion du P. Daiz, religieux de Saint-Jean, du chœur de l'église cathédrale, par ordre de messire Leblanc, préchantre, au moment où il allait chanter vêpres. — Information sur ce scandale par le lieutenant-général du bailliage de Sens (1654, septembre). — Mémoire violent des religieux de Saint-Jean contre le Chapitre, à propos de la prétention de ce corps de les priver du droit de célébrer l'office divin dans la cathédrale, suivant les anciens usages (XVIIe siècle). — Extraits des registres capitulaires établissant que plusieurs chanoines prébendés ont été *corbinés* et privés de la première année des gros fruits de leur prébende (1592-1674). — Transaction entre le Chapitre et les religieux de Saint-Jean, portant que le Chapitre renonce à son appel comme d'abus de la sentence d'union du prieuré de Saint-Sauveur à la manse conventuelle de Saint-Jean, et qu'il consent à ce que les religieux jouissent du revenu des deux prébendes y annexées en l'église de Sens ; — les religieux à leur tour consentent qu'au lieu des deux religieux de Saint-Jean appelés « compagnons de Saint-Sauveur, » qui étaient présentés au Chapitre pour la desserte des prébendes, ledit Chapitre nomme à leur place deux hauts-vicaires (1657). — Plan de l'ancienne église du prieuré de Saint-Sauveur et des tombes qui étaient dans le cimetière ; — note de la main de messire Garsement de Fontaine portant que le Chapitre doit réclamer la remise de toutes les tombes qui sont dans le cimetière, comme ayant été destinées à couvrir les cendres des archevêques, des chanoines et autres membres du Chapitre (XVIIe siècle).

ACCORDS AVEC LE CHAPITRE DE BRAY,
LES ABBÉS DE SAINT-PIERRE-LE-VIF ET DE SAINT-JEAN,
LES PÈRES JÉSUITES, ETC.

G. 131. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1163-1785. — *Vidimus* d'un accord entre le Chapitre et l'église collégiale de Bray, portant que la personne qui sera élue doyen de ce Chapitre sera présentée à celui de Sens pour être mise en possession, etc. (1163). — Reconnaissance par Guichard, abbé de Sainte-Colombe de Sens, qu'il est obligé, chaque année, le jour de Saint-Marc, d'apporter sur les ponts d'Yonne le chef de saint Loup qui est reçu processionnellement par le Chapitre, et qu'il en a été dispensé cette année à cause des travaux qui se font dans l'église de son monastère (1456). — Vente par les religieux de Saint-Jean, de la coupe de deux arpents de bois en la forêt de Voisines, pour payer, entre autres choses, le dîner qu'ils doivent, chaque année, le jour de Saint-Jean-Porte-Latine, à la communauté de l'église de Sens ; — quittance des *pasts* ou dîners dus à la communauté de l'église cathédrale par les abbayes de Saint-Jean et de Saint-Pierre-le-Vif, chaque année, le premier jour de Saint-Éracle et le second jour de Saint-Savinien. — Autre quittance du past dû par les religieux de Sainte-Colombe, le jour de Saint-Loup (1519-1616). — Arrêt du Parlement de Paris portant que le Chapitre de Chartres est maintenu en possession du droit de faire entrer l'officiant avec l'étole aux convois des chanoines, dans la nef des églises paroissiales de Chartres, pour y faire les prières accoutumées (1655). — Arrêt du Parlement de Paris pour l'union d'une prébende de l'église cathédrale de Sens au collège de ladite ville (1565, 4 avril). — Déclaration des supérieurs des Capucins que le consentement à l'établissement d'une maison de leur ordre à Sens n'entraîne pas la charge pour le Chapitre de leur fournir une maison ni de les entretenir (1620). — Note relatant l'existence du contrat de création d'un collège des Pères Jésuites en la ville de Sens (1623, 20 septembre). — Délibération du Chapitre cathédral de Bourges, provoquée par le prince de Condé, et portant offre d'association et de confraternité avec le Chapitre de Sens (1623). — Lettres : du Chapitre de Bourges offrant ses services à celui de Sens, et lui demandant des renseignements sur ses relations avec l'archevêque, etc. ; — de congratulation réciproque des deux corps (1623-1785). — Commission royale pour assigner au Parlement, Mgr Valloz, évêque de Nevers, pour

se voir condamner à fournir au Chapitre cathédral de Sens une chape de soie, en conséquence de sa dépendance hiérarchique comme suffragant de l'archevêque de cette ville (1673, 3 mai). — Traité entre le Chapitre et le maire et les échevins de Sens, contenant création d'un garde en l'église cathédrale pour empêcher les mendiants d'importuner les personnes qui assistent aux messes quotidiennes. Ce garde portait une casaque bleue, et sur le devant les armes du Chapitre et sur le dos celles de la ville (1681, 31 avril).

CONVENTIONS AVEC LE PRÉSIDIAL ET LE CORPS MUNICIPAL DE SENS POUR LEUR ENTRÉE AU CHOEUR DE LA CATHÉDRALE.

G. 132. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 38 pièces, papier.

1733-1747. — Accord entre les députés du Chapitre, MM. Lasseré, Legris, Gratien et Fenel, et MM. Fauvelet, maire, et Soubiran, échevin, portant que les Corps du bailliage et de la ville occuperont une partie du sanctuaire, à gauche, vis-à-vis du trône archiépiscopal, et que leurs membres seront assis sur des bancs à dos couvert d'une étoffe semée de fleurs-de-lys (1733, 31 juillet). — Requête au Roi de la part du Chapitre, contenant la relation des difficultés qui subsistent entre ce corps et les officiers du Présidial et de l'Hôtel-de-Ville de Sens, au sujet des places que ceux-ci prétendent avoir droit d'occuper au chœur de la cathédrale, dans les cérémonies publiques, avec prière au Roi de confirmer l'accord du 31 juillet 1733 (1745 et années suivantes). — Consultation du Chapitre adressée aux autres Chapitres cathédraux de France pour connaître leurs usages vis-à-vis des corps de justice dans les réceptions de ces corps au chœur de la cathédrale. — Réponses des Chapitres de Langres, Angoulême, Senlis, Acqs, Blois, Nevers, etc. (1745). — Mémoire présenté par le Chapitre à M. Berthier, intendant de Paris, contre le sieur Sallot, maire de Sens, « qui cherche à semer la discorde partout » et qui a interrompu l'usage de faire les processions annuelles de la Conversion de saint Paul et de la réduction de la ville sous l'obéissance du roi Henri IV (1745, avril). — Arrêt par provision du Conseil du Roi, portant défense au sieur Aublet de troubler le Chapitre dans ses offices quotidiens, et qu'il sera tenu de se conformer à l'arrêt du 7 septembre 1744, contenant interdiction d'entrer par la grande porte du chœur de la cathédrale mais seulement par la porte de gauche la plus rapprochée des stalles qu'occupe le Bailliage (1747).

CÉRÉMONIES ET OFFICES CAPITULAIRES.

G. 133. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1245-XVIIIe siècle. — Ordonnance d'Odon de Tusculum, légat du Saint-Siége, proscrivant la célébration de la Fête des Fous et des Innocents dans l'église de Sens, et réglant l'exercice des offices divins quotidiens. — Sentence de l'official de Sens pour le droit de donner la bénédiction au prédicateur par le premier du Chapitre dans l'église de Sens ou ailleurs, avant qu'il commence son sermon (1626). — Règlement qui s'observe dans la distribution des fonctions de l'office divin dans le Chapitre, chaque semaine. — Les dignitaires commencent par l'archidiacre de Sens, le trésorier, le doyen, le préchantre, etc. (XVIIIe siècle). — Autre *ordo* ou table pour la pratique de l'office divin en l'église métropolitaine de Sens, chaque semaine (XVIIIe siècle). — Table pour la messe et la semaine ou liste des dignitaires, chanoines, etc., pour les cérémonies du culte (XVIIIe siècle). — Table intitulée *Ordo capellanorum præcedentium dominos ad invitatorium horarum matutinarum in singulis festis annualibus* (XVIIIe siècle).

PROCESSIONS ET CÉRÉMONIES PUBLIQUES.

G. 134. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

XVIIe siècle-1776. — Mémoire des processions et de quelques autres cérémonies qui se font aux jours de fêtes pendant le cours de l'année (XVIIe siècle). — Mémoire sur la procession pour l'exemption des impôts, demandée au Chapitre par le maire et les échevins de Sens pour la première fois au mois de février 1625. — Délibérations du Chapitre réglant cette cérémonie pour laquelle la ville paya 40 livres en 1628 (1633-1743). — Déclaration du curé de Saint-Hilaire de Sens, que les prêtres du Séminaire n'assistent au service dans sa paroisse que par suite des ordres de l'archevêque (1676). — Requête au Parlement de Paris contre M. Sallot, maire de Sens, qui a négligé d'envoyer demander au Chapitre de faire la procession ordinaire le jour de la Conversion de saint Paul, chaque année (après 1745). — Lettre des doyen et chanoines de La Rochelle au Chapitre de Sens, au sujet des honneurs avec lesquels le Chapitre doit être reçu par les curés des paroisses, dans le cours des processions, suivie d'une réponse du Chapitre de Sens (1776, 11 juin).

TESTAMENTS ET FONDATIONS.

G. 135. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1237-1777. — Ratification par Jean de Boissy, écuyer, de la vente faite au Chapitre de dîmes à Andeville et Manivilliers, par les exécuteurs testamentaires de feu Barthélemy d'Amerville (1237, août). — Testament de Jean, dit le Monnoyeur, châtelain de Sens, contenant legs au Chapitre d'une maison sise au Marché de Sens, pour fonder son anniversaire (1273). — Bulle d'Honorius IV à l'archevêque Gilon et au Chapitre de Sens, confirmative de la donation faite par l'archevêque Guillaume audit Chapitre, des dîmes qu'il avait retirées des mains des laïcs, pour fonder son anniversaire (1285). — Testament de Floria, dite Hodame, reçu par le doyen du Gâtinais, contenant divers legs faits notamment à la fabrique de l'église Saint-Étienne de Sens (1305). — Testament d'Étienne Becquard, archevêque de Sens, daté de Saint-Julien-du-Sault, contenant, entre autres legs, celui de 50 livres de rente fait au Chapitre pour célébrer son anniversaire; laquelle somme devait être prise sur le revenu de ses bois de Villeneuve-l'Archevêque. — Legs à toutes les communautés du diocèse de Sens. — L'archevêque ordonne qu'il soit fabriqué une tombe, *bona et pulchra*, du prix de 600 livres au moins, qui lui sera destinée (1307, octobre). — Extrait du testament d'Étienne Becquard, contenant legs à l'église de Sens, de sa maison qu'il a fait construire à Paris, à charge de 40 livres de rente, dont 20 pour les vicaires de la cathédrale (1307, octobre). — Legs par Jean de Villuis, curé de Gumery, au Chapitre de Sens, de 200 livres à prendre sur ses biens, après sa mort (1310). — Testament de Nicolas, dit Grelé, chanoine et pénitencier de Sens, prescrivant une distribution le jour de sa mort, à chaque pauvre de Sens et de Brienon d'un denier parisis: il veut que son corps soit inhumé dans une chapelle qu'il a fait construire à Brienon; — lègue à la procession de l'église de Sens 10 livres tournois, etc. (1333). — Codicile de noble Robert de Melun, chevalier, contenant désignation de Gui de Granges, archidiacre de Melun, et de Robert Roussel, prêtre, pour ses exécuteurs testamentaires (1342). — Extrait du testament de Geoffroy, fils de Jean-de-sur-l'Eau, contenant legs à l'église de Sens d'une maison audit lieu, rue de la Charonnerie, etc. (1363). — Extrait du testament d'Étienne Roque, mercier, contenant legs à l'église de Sens de trois pièces de jardin au faubourg Saint-Pregts de cette ville (1363, décembre). — Extraits du testament de Martin Duboys, chanoine, contenant legs de 64 sous de rente à prendre sur quatre maisons sises en la paroisse de Saint-Pierre-le-Donjon, à Sens, etc. (1365, décembre). — Fragment du compte de l'exécution du testament d'Ode Nepveu, chanoine de Saint-Pierre, rendu au Chapitre : « Payé au maître maçon de la fabrique de l'église de Sens, pour une tombe rendue, faite et assise, 10 francs » (1379, 27 septembre). — Arrêt par appointement du Parlement de Paris, contenant accord entre Aymard Robert, écuyer, et les exécuteurs du testament de feu Pierre Robert, son frère, archevêque de Sens (1400, 5 juillet). — Codicile au testament d'Odard Le Hongre, chevalier, contenant legs de 20 livres, au profit du Chapitre, et élection de sa sépulture dans le chœur de la cathédrale (1401, 6 juillet). — Testament de Gilles de Poissy, chevalier, seigneur de Ternantes, portant, entre autres choses, qu'il sera enterré dans sa chapelle en l'église cathédrale, et que le Chapitre, en corps, viendra chercher son cercueil jusqu'à l'église Saint-Antoine près Sens, pour de là le transporter en ladite chapelle. — Legs d'un cheval tout harnaché, de la valeur de 30 livres, le jour de la cérémonie, à la messe, lequel sera monté par un homme portant sur son casque les armoiries du défunt. Il réserve toutefois ce casque, et son écu qu'il a fait attacher à l'une des colonnes ou piliers de la nef (1406, 29 juin). — Extrait du testament de Gui de Bray, conseiller et maître de la Chambre des Comptes du duc de Bourgogne, contenant legs de 1,000 livres à l'église dans laquelle il sera enterré, pour fonder des messes (1409, 4 mai). — Lettre d'Étienne de Bray, chanoine de Sens, à ses confrères, explicative des intentions de son frère Gui, pour l'emploi de 35 livres de rente d'un côté et 40 livres de l'autre. — Il veut qu'on construise un autel contre le premier pilier au-dessous de la chapelle ou autel Saint-Martin, semblable à l'autel Jean Bertaut (1416, 28 novembre). — Extrait du testament de Nicole Dorigny, chanoine de Sens, contenant legs de 40 sous de rente à prendre sur une maison située Grande-Rue de Sens, devant celle de Guillaume Dorigny, son frère, etc. (1416). — Testament de François Chanteprime, conseiller du Roi, maître des comptes, seigneur de Dyant : Il veut être enterré dans l'église Saint-Hilaire de Sens, devant le grand autel. — Nombreuses donations au Chapitre et aux autres établissements religieux de Sens (1417, 17 janvier). — Testament de Jacques Le Hongre, écuyer, seigneur de Villeneuve-la-Dondagre et Fouchères, et de Denise, sa femme, qui élisent leur sépulture dans l'église cathédrale, dans la chapelle Saint-Louis, près de feu

Odard Le Hongre, père dudit Jacques ; il veut que les fondations qu'il fera soient gravées sur une table de pierre mise dans la chapelle (1429). — Testament de Gilles Hodebin, curé de Saint-Hilaire de Sens, lequel lègue à son église 20 francs, pour acheter une chapelle et des ornements, et où il veut être enterré ; — legs au collége de La Marche, à Paris, de ses livres, estimés 47 écus d'or, et parmi lesquels sont les OEuvres de saint Thomas ; — legs au Chapitre de Sens de plusieurs livres, savoir: un volume des lettres de Sénèque à Lucillius ; les lettres de saint Bernard et ses Méditations et un troisième intitulé : *Des vices ;* et il veut que ces trois volumes soient attachés avec des chaînes dans le chœur de la cathédrale. — Codicile dudit testament portant legs de 40 écus d'or à Jeannette, veuve de Jean Macé, sa mère (1455, 11 juin). — Copie du testament de Thomas Tribolé, notaire et secrétaire du Roi, né à Sens, suivi du compte-rendu par Gilette Le Hongre, sa veuve, de l'exécution des dernières volontés de son mari. Il élit sa sépulture dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, à Paris, à moins que sa femme n'aime mieux le faire enterrer à Sens. — Inventaire du mobilier du défunt du 8 mai 1479. — « A Jean Le Vasseur, crieur de vins et de corps en la ville de Paris, payé 72 sous pour avoir livré les serges manteaux et varletz vestus de noir, qui portèrent le corps ; et pour le salaire de deux crieurs qui cryèrent le corps emmy la ville de Paris, et convoierent icelluy jusques au lieu de sa sépulture, en l'église Saint-Christofle, en la Cité, devant l'église de Paris » (1463-1464, 19 février à mai 1479). — Testament de Gilette Le Hongre, veuve de Thomas Tribolé, secrétaire du Roi, par lequel elle élit sa sépulture dans l'église cathédrale, sous la tombe de Jacques Le Hongre et de Denise Chanteprime, ses père et mère, et fonde son anniversaire dans ladite église (1482, 17 mai). — Testament de Pierre de Rodes, chanoine, par lequel il lègue, entre autres choses, au Chapitre, 60 sous de rente sur une maison rue Couverte, à Sens (1489, 6 juin). — Extrait du testament de Guillaume Gennart, doyen de Sens, contenant legs de 100 sous de rente à l'église cathédrale, pour la fondation de son anniversaire (1489 et 1492). — Extrait du testament de Louis Brochet, chanoine, archidiacre de Melun, contenant legs de 100 livres sur le prix de vente de sa maison canoniale, pour être employées à la réparation de l'église cathédrale (1493). — Testament de Jacques Chevrier, maître-ès-arts, contenant legs à la fabrique de Saint-Étienne, de quatre arpents de pré, à Évry, et de 6 livres de rente pour acheter des bonnets et des chaussons aux enfants de chœur (1494, 12 octobre). — Testament de Thomas Tymbert, chanoine de Sens, archidiacre de Provins, lequel élit sa sépulture dans l'église cathédrale, en la nef, devant l'autel Sainte-Marguerite « et près de la chaire du prescheur » (1501, 1er août).— Sentence du bailliage de Sens pour Olivier Guillochon, cellérier, contre les exécuteurs du testament de feu Gabriel Nicolas, pour 40 sous qu'il a droit de prendre sur chaque chanoine de l'église de Sens défunt (1502, 19 juillet). — Testament d'André Colin, chanoine, préchantre de l'église de Sens, portant legs de 30 livres de rente pour l'entretien d'un cierge allumé à perpétuité devant le *Corpus Domini* dans l'église de Sens, comme est celui qui est fondé depuis peu devant les châsses, derrière le grand autel (1502, 24 août). — Copie du testament d'Étienne de Poncher, archevêque de Sens : il veut être inhumé dans son église cathédrale, sous une tombe simple. — A la suite du testament est une procuration délivrée par François de Poncher, évêque de Paris, à trois prêtres, pour faire poser une tombe de cuivre sur le corps du défunt (1524, 23 février). — Testament de Jean de Sallazar, archidiacre de Sens, mort le 27 novembre 1539, contenant legs à l'église cathédrale de 1,200 livres pour fonder son anniversaire : il élit sa sépulture au petit autel Sallazar ; — lègue à Ferrand de Sallazar, écuyer, natif d'Espagne, 600 livres tournois avec un bon cheval (1532, 12 août). — Copies de testaments de chanoines : de Jean Morillon qui veut être enterré devant le crucifix, en la nef de la cathédrale ; — de Jean Bardeau qui lègue 20 livres tournois en aumône aux pauvres filles orphelines ou autres « pour leur ayder à maryer ; » — de Charles Baillet, léguant 10 livres « pour ayder à entretenir à l'estude Frère Prisque Bidault, religieux profès au couvent des Frères-Mineurs de Sens ; » — de Jacques Chapelain, doyen, portant don à ses deux neveux des frais d'escolage qu'il a payé pour eux, et legs à René Pasquier, l'un des deux, d'un livre appelé le *Quart des sentences*, avec les deux parties de Saint-Thomas, afin que ledit René soit plus enclin à l'estude » (1535-1559). — Testament de Gilles de Barville, archidiacre de Melun, chanoine de Sens, lequel élit sa sépulture dans la chapelle Saint-Savinien qu'il a fait réparer ; — legs de 400 livres au Chapitre (1556, 6 septembre).— Testaments : de Michel Raju, chanoine, contenant legs de 100 livres au neveu de Fr. Bouy, religieux Jacobin de Sens, et étudiant à Paris, « pour aider à entretenir ledit religieux à l'estude des saintes lettres ; et de 100 livres à un religieux des Franciscains de Sens, « qui aura bonne volonté d'estudier aux saintes lettres ; » — de Jean de Barville, contenant legs au Chapitre de 400

livres pour fonder son anniversaire (1566-1570). — Testament de Jean de Challemaison, archidiacre de Provins, chanoine de Sens, contenant legs de 350 livres pour la fondation de la fête double du nom de Jésus (1573). — Sentence du Présidial de Sens portant condamnation de Gilles de Barville, seigneur du Coudray en Beauce, héritier de feu Gilles de Barville, archidiacre de Melun, à payer au Chapitre la somme de 400 livres léguée par le défunt (1580, 22 juin). — Copies des testaments de Nicolas Cardineau, chanoine, archidiacre de Sens; de Tristan Bouquot, chanoine et préchantre, et de Marcel Bernard, prieur de Saint-Philibert, chanoine de Sens. — Mᵉ Bouquot veut que son effigie soit gravée sur sa tombe; que les gages de sa servante lui soient payés à raison de 7 écus par an; — Mᵉ Bernard veut qu'il soit donné 10 sous à chaque femme veuve qui assistera à son enterrement dans l'église de Pont-sur-Vanne, et un sou à chaque enfant qui y sera également (1582-1626). — Copie du testament d'Étienne Notaire, chanoine à l'autel Notre-Dame, contenant fondation d'une procession solennelle à faire chaque année par le Chapitre, le jour de la fête de Saint-Étienne, 3 août, à sept heures du soir, pour quoi il a légué 30 livres de rente, etc. (1628). — Délivrance au Chapitre de legs provenant de la fondation d'un obit de Jean Bourgoin, chanoine de la Madeleine (1629). — Copie du testament olographe d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, décédé à Montreuil-près-Paris, le 26 juillet 1646. Il fait son église son héritière universelle; « il prie ses parents de ne point trouver étrange s'il ne leur laisse rien..., attendu que n'ayant jamais eu aucun bien que de l'Église, il est bien juste et raisonnable de lui rendre ce qui vient d'elle » (1643, 15 janvier). — Transaction entre Mgr de Gondrin et le Chapitre pour la succession de Mgr de Bellegarde, portant que la succession est tenue de toutes les réparations à faire dans tous les bâtiments dépendants de l'archevêché (1647, 20 octobre). — Testament de Mgr de Gondrin, archevêque de Sens: il veut être inhumé dans son église cathédrale. « Il prie et conjure MM. du Chapitre de Sens d'estre persuadez qu'il les honore, et qu'il n'a jamais eu desseing d'en blesser aucun dans ce qu'il a creu devoir entreprendre pour les intérêts de son caractère et de la juridiction qui y est attachée » (1674, 18 septembre). — Extrait du testament de messire Fouchot, chanoine, contenant legs de 1,000 livres. — Transactions entre le Chapitre et Daniel Jodriat, qui délaisse audit Chapitre 37 livres de rente pour satisfaire au testament de feu Jean Gasteau, chanoine (1675-1682). — Extrait du testament de Jean de Montpezat, archevêque de Sens: il veut être enterré dans son église de Sens; il lègue au Chapitre sa grande croix et sa crosse d'argent vermeil doré; — 2,000 livres pour fondation d'un obit perpétuel, etc. (1685, 6 novembre). — Testament olographe d'Henri Harouard, chanoine, contenant legs à l'église de Sens de diverses rentes pour y fonder la fête double de Sainte-Geneviève et plusieurs obits. — Compte rendu au Chapitre par M. Legris, exécuteur testamentaire, de l'emploi des deniers de la succession du défunt: — distribution de blé et de bois aux pauvres de la ville de Sens pour 667 livres (1699). — Legs au Chapitre de diverses sommes par MM. Marcelat et Nicéron, chanoines (1709-1711). — Testament olographe de Mgr de La Hoguette, archevêque de Sens, par lequel il rappelle qu'il a donné précédemment au Chapitre, la somme de 6,000 livres pour la fondation d'un anniversaire pour feu M. de Péréfixe, son oncle et son bienfaiteur; et il ajoute qu'il lègue: à son église ses deux croix, l'une de vermeil et l'autre d'argent; ses deux crosses et ses beaux ornements; — à l'église et aux pauvres de Brienon, 600 livres; — à l'église et aux pauvres de Saint-Julien, 600 livres, etc. (1713). — Deux traités passés entre le Chapitre et MM. de Jarante et de Marigny, fondés de pouvoir du Roi, pour la fondation de deux services annuels dans l'église cathédrale de Sens pour le repos des âmes de feus Mgr Louis, Dauphin de France, fils du Roi, mort le 20 décembre 1765, et de madame la Dauphine, morte le 13 mars 1767, moyennant 40,000 livres pour chaque, données par le Roi. — Répartition d'une somme de 1,200 livres entre les pauvres des paroisses de Sens, après la mort de la Dauphine (1766-1768). — Lettre de madame la maréchale Du Muy portant engagement envers le Chapitre à payer une somme de 4,000 livres pour la permission qui lui a été accordée d'être inhumée dans la cathédrale, dans le caveau de M. Du Muy, son époux (1776, 12 mars). — Lettres du Roi au Chapitre et à l'archevêque: relatives à la consolidation du caveau dans lequel reposent les cendres de feus M. le Dauphin et de madame la Dauphine; — à l'envoi de MM. Soufflot, contrôleur général des bâtiments, et Coustou, sculpteur de l'Académie, pour préparer dans l'église cathédrale les travaux nécessaires à la pose du monument consacré à la mémoire du Dauphin et exécuté par Coustou. — Procès-verbaux de translation des cercueils des princes défunts du caveau où ils étaient placés primitivement, dans la chapelle Sainte-Colombe, pour opérer la réfection du caveau, puis transfèrement définitif desdits cercueils dans le caveau qui leur était destiné (1776-1777).

OBITS ET FONDATIONS.

G. 136. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1428-1738. — Attestation par Dreux de Viel-Castel, receveur du Roi à Sens, que le Chapitre de cette ville a perçu chaque année, sur le domaine d'Auxerre, la rente de 8 livres parisis attribuée par feue Mathilde, comtesse de Nevers et d'Auxerre, pour fonder son anniversaire sur le revenu dudit domaine (1428). — Fondations: de la fête semi-annuelle de Saint-Louis, avec procession; — d'une autre procession le jour de Pâques, et de deux anniversaires, par Louis de Bourbon, cardinal archevêque de Sens (1556, 22 janvier); — de la procession de la fête de l'Assomption, par Guillaume Decamp, chanoine de Notre-Dame ; — d'une autre procession le jour de la Nativité de Notre-Dame, par Jacques Guérard, chanoine (1614, 13 juin et 1643, 27 février). — Requête du curé et des marguilliers de la paroisse Sainte-Croix, au Chapitre de Sens, pour être autorisés à accepter la fondation faite par la veuve d'Odon Martin, élu en l'Élection de Sens, d'une messe chaque semaine (1644). — Fondation de la procession du jour de la fête du Saint-Sacrement, par Edme Leriche, chanoine (1660, 23 mars). — Mémoires dressés par ordre du Chapitre, par messire Fenel, doyen, et autres, pour arriver à la réduction des obits dans l'église de Sens (1684-XVIII° siècle). — Acte capitulaire approuvé par l'archevêque, portant réduction à un par mois de soixante-quatorze obits de diverses personnes, et de plusieurs obits des rois Philippe-le-Bel et Charles V et de l'archevêque de Sallazar (1684, 9 novembre). — Tables des obits et distributions de l'église de Sens conformément aux réductions successives faites par les archevêques de Montpezat, de La Hoguette et de Chavigny (1685, 1703, 1738). — Délibération capitulaire portant règlement nouveau des obits en l'église de Sens, approuvé par l'archevêque de La Hoguette (1703, 5 janvier). — Requête à l'archevêque suivie d'un mémoire et règlement pour la réduction des messes basses fondées dans l'église de Sens, et l'augmentation de l'honoraire desdites messes ; approuvé par Mgr de Chavigny (1728). — Mémoire du Chapitre à l'archevêque pour obtenir l'augmentation de la rétribution de certaines fêtes et processions, et la réduction d'obits et de fondations, suivi de règlement par Mgr de Chavigny. — Rétablissement de quelques obits et processions en 1737 (1728 et 1737). — Mémoire du Chapitre à l'archevêque pour obtenir la réduction de la fondation de l'office et procession du Saint-Sacrement, dits *l'office de la coupe*, établie en l'église cathédrale par Jean Ferrand, archidiacre de Sens, le 12 août 1551, en réparation du vol sacrilége du Saint-Ciboire qui eut lieu en 1541, par le nommé Jean Plagnard, attendu l'insuffisance du revenu à ce destiné ; suivi d'une ordonnance conforme de l'archevêque (1729, 23 juin au 2 juillet). — Mémoire arrêté par les députés du Chapitre, pour fixer les frais de sonnerie, de luminaire, etc., dus aux obsèques des chanoines et dignitaires de la cathédrale (XVIII° siècle). — Ordonnance de Mgr Languet contenant réduction des offices et services, obits, etc., auxquels est obligée la communauté des chapelains et vicaires de la cathédrale (1737, 8 décembre).

CURES UNIES AU CHAPITRE.

G. 137. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1129-1499. — Confirmation par l'archevêque Henri (Sanglier), des donations de certaines cures faites par ses prédécesseurs à leur Chapitre, et donation des cures de Footin et de Bailly. — Donation de la moitié des revenus des cures de Gumery et de Saint-Aubin (1129 et 1140). — Copie de lettres de confirmation par l'archevêque Hugues de donations faites par ses prédécesseurs, à leur Chapitre, des églises d'Augères, Jaulne, Bray, Monceau et autres (1162). — Copie d'une bulle du pape Alexandre III, adressée à Eudes, doyen, et au Chapitre de Sens, contenant confirmation de la possession des églises d'Augères, Jaulne, Bray et autres, au nombre de trente (1163). — Déclaration d'Arraud, abbé de Saint-Benoît de Fleury, contenant les conventions faites avec l'archevêque et le Chapitre au sujet de leurs droits respectifs sur la cure de Notre-Dame de Lorris (1171). — Donation par Guillaume (de Champagne) à Geoffroy, clerc, de Chancueil, de la moitié des dîmes de la paroisse de ce lieu (vers 1175). — Copie d'une donation renouvelée au Chapitre par l'archevêque Gui, du revenu de trente-quatre cures du diocèse, parmi lesquelles sont celles de Soucy, Saint-Hilaire et Saint-Maurice de Sens, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Villeneuve-sur-Yonne, Lorris, Aillant, Bois-le-Roi, etc. — Bulle du pape Innocent III confirmative (1187). — Bail par Salon, doyen de Sens, au prêtre Gilbert, du revenu de l'église de Villeneuve-sur-Yonne, moyennant la somme annuelle de 43 livres parisis (1188). — Copie d'une bulle du pape Innocent III, confirmative de la donation au Chapitre par l'archevêque Pierre, du revenu d'un certain nombre de

cures déjà donné par l'archevêque Gui (1208). — Accord entre André, abbé de Saint-Séverin de Château-Landon, et le prieur de Saint-Sauveur de Melun, d'une part, et le Chapitre de Sens et le curé de Châtelet, de l'autre, au sujet du revenu de la cure de ce lieu (1226).— Charte de l'archevêque Gauthier, contenant concession à son Chapitre du droit de percevoir la moitié des fruits des cures de son patronage (1231). — Reconnaissance du curé des Escrennes, qu'il a employé à la construction du presbytère de ce lieu le produit de la vente de terres dépendant de la cure (1232). — Bail à Jean Béranger, curé de Lorris, du revenu appartenant au Chapitre sur ladite cure, moyennant 30 livres tournois par an (1284, février). — Donation d'un pré au finage de Grand-Puits, à l'église de Bailly, par Hugues l'Apothicaire, pour y fonder son anniversaire (1294, juillet). — Commission donnée par le Chapitre à messire Benoît, chapelain de Saint-Maur, pour mettre en possession de la cure de Dixmont qui est du patronage du Chapitre, messire Denis d'Aubigny (1313, août). — Serment fait au Chapitre par Guillaume Desfourneaux, en qualité de curé de Saint-Hilaire de Sens, avec promesse de la moitié des fruits de ladite cure (1323, novembre). — Charte de l'archevêque Guillaume, confirmative des donations faites par ses prédécesseurs de plusieurs cures au Chapitre, avec la moitié des revenus (1345). — Amodiation par le Chapitre au curé de Morinville, au diocèse de Chartres, de la moitié du revenu de la cure d'Amilly, pour 10 livres par an (1384, décembre). — Accord entre l'archevêque et le Chapitre, contenant annulation des procédures faites au sujet des droits des parties sur la cure de Lorris et leur rétablissement dans leurs anciennes prérogatives (1405). — Sentence du bailli de Sens portant condamnation des héritiers de feu Jean Marquant, ancien curé de Villeneuve-le-Roi, à payer au Chapitre la somme de 13 livres, pour le reste de la pension due sur ladite cure (1408, 3 juillet). — Procès-verbal d'élection des marguilliers de la paroisse de Villenauxe-la-Petite, faite par les habitants de ce lieu, pendant le cours de la visite de Jacques Chapelain, chanoine délégué par le Chapitre (1413). — Bail par le Chapitre à messire Boichart Duluet, curé d'Oussoy, du revenu de la cure de Lorris, en ce qui appartient au Chapitre, pour 8 livres par an (1425, 22 novembre). — Accord entre le Chapitre et messire Brochet, curé de Compigny, pour raison des dîmes de la cure de Montigny (1443, 8 mai). — Ordonnances d'Alain, légat du Saint-Siége en France, portant union à la manse du Chapitre : de la cure de Mâlay-le-Vicomte ; — de celles de Saint-Hilaire de Sens et de Nangis, et de la chapelle de Pont-sur-Yonne. — Procès-verbaux d'exécution des lettres précédentes et de celles qui concernaient l'union de la cure de Villeneuve-le-Roi (1451, 23 mai à 1457). — Arrêt du Parlement de Paris rendu entre le Chapitre et Jean Maugain, curé de Thorigny, au sujet de la perception de la moitié des revenus de sa cure estimée à 60 sous par an (1459, 14 janvier). — Sentence du Châtelet de Paris pour le Chapitre, contre Toussaint Tirant, prêtre, écolier étudiant en l'Université de Paris, naguère curé de Sainte-Croix en l'église cathédrale de Sens, pour raison de la perception du revenu de ladite cure (1460, 27 octobre). — Sentence du lieutenant du bailli de Sens, entre le Chapitre et Antoine Dostun, curé de Saint-Hilaire de cette ville, pour la perception de la moitié du revenu de ladite cure qui est du patronage du Chapitre (1460-1461, 2 janvier). — Permission donnée par le Chapitre à messire Étienne Colin, doyen, de visiter les églises de Saint-Florentin, Champlay et autres (1464). — Collation de la cure de Saint-Martin-sur-Oreuse à messire Raoul, de Brienon, par le Chapitre (1470). — Procuration du Chapitre en Cour de Rome pour la résignation de la cure de Villeneuve-le-Roi, par Denis Fauvelet, dernier possesseur, sous la réserve de 20 livres de pension (1471, 11 décembre). — Baux du revenu de la cure de Nangis, par le Chapitre, à Adam Fleury et à Gérard Dancy, prêtres, pour 10, 15 et 30 livres par an. — Provisions de la cure de Nangis par Julien, légat en France, pour Jean Héry, prêtre, — sentence du prévôt de Paris, maintenant le Chapitre en possession de la cure de Nangis (1477, 1482-1483). — Attestation donnée par Guillaume Richebois, lieutenant du bailli de Sens, Jean Perdrier, chanoine, Jean Picou, élu de Sens, et autres, que les fruits des bénéfices et des prébendes en litige appartiennent au Chapitre pendant qu'ils sont contestés (1481, 7 février). — Réception capitulaire de Jean Huerne à la cure de Mouisy, dont il était pourvu sur la présentation du Chapitre (1483, août). — Commission du Chapitre à Pierre Dupuis, chanoine, pour prendre possession de la cure de Saint-Hilaire de Sens unie audit Chapitre. — Prise de possession par le titulaire. — Bulle d'union de la cure de Saint-Hilaire à la manse capitulaire par le pape Innocent VIII. — Quittance de l'annate de cette union. — Bail à Guillaume Compaing, prêtre, du revenu de la cure de Saint-Hilaire, pour 70 livres par an. — Procès-verbal dressé par Jean de La Place, conseiller au Parlement de Paris, pour l'exécution de l'arrêt du mois de septembre 1487 confirmatif de l'union de la cure de Saint-Hilaire à la manse du Chapitre. — Accord avec les paroissiens de Saint-Hilaire pour la des-

serte de leur église. — Bail du revenu de la cure, pour 60 livres, à messire Guillaume Dubois. — Arrêt du Parlement contenant maintien du Chapitre dans la possession de la cure de Saint-Hilaire unie à sa manse, contre Guillaume Dubois, et résignation de ladite cure par Mᵉ Piat entre les mains de l'archevêque (1483-1499). — Sentence du lieutenant du bailli de Sens contenant adjudication au Chapitre de la moitié des fruits de la cure du Châtelet saisie à la requête dudit Chapitre (1484-1485, 10 janvier). — Accord entre le Chapitre et Jean Coullerotte, curé de Gumery, portant estimation à 10 livres par an de la moitié des revenus de ladite cure appartenant au Chapitre (1484, 12 août). — Composition de la moitié des revenus de la cure d'Amilly à 30 livres par an (1487-1488). — Sentence du bailli de Sens qui maintient le Chapitre dans le droit de visiter l'église de Pont-sur-Yonne (1491, 28 juin). — Collation par l'archevêque de la cure de Jaulne, du patronage du Chapitre, à Gui de Pampelune (1494). — Bail de la moitié du revenu de la cure de Thorigny, par le Chapitre à Jean Symon, curé dudit lieu, pour 10 livres par an (1495, 3 juin).

G. 138. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1500-1585. — Sentence des juges conservateurs des privilèges de l'Université de Paris, maintenant le Chapitre dans la possession des dîmes de Pont-sur-Yonne, contre Jean Bourdoys, curé dudit lieu, écolier de l'Université de Paris. — Accord entre les parties portant concession au curé par le Chapitre d'un droit annuel de trois muids de grain par tiers froment, seigle et avoine, et de trois muids de vin, pour lui tenir lieu des dîmes auxquelles il prétendait (1500-1503). — Baux de la moitié du revenu des cures de Saint-Aubin-Château-Neuf et de Dixmont, la première pour 45 sous tournois, la seconde pour 8 livres par an (1503). — Procès-verbal dressé devant l'official de Sens, contenant lecture de la bulle du pape Innocent III confirmative des donations faites au Chapitre des églises de son patronage par les archevêques de Sens (1506, 24 mars). — Promesse de Frère Guillaume Toynteau, Gardien du couvent des Cordeliers de Sens et de ses religieux, au nombre de 12, de payer chaque année au Chapitre, à cause de la cure de Saint-Hilaire dans les limites de laquelle leur église est située, la somme de 42 sous pour les offrandes qui y sont faites (1507-1514). — Accords entre le Chapitre et les curés de Jaulne, Thorigny, Le Châtelet, Augères, Nangis, Amilly et Bailly pour l'amodiation de la moitié du revenu desdites cures appartenant au Chapitre (1510-1525). — Arrêt par appointement du Parlement de Paris, pour raison de la reddition des comptes de la fabrique de Saint-Hilaire de Sens qui doit être faite au Chapitre (1518, 15 mai). — Sentence d'Ambroise Luillier, lieutenant du bailli de Sens, contenant fixation de l'étendue du territoire de la paroisse d'Amilly, sur laquelle le Chapitre a droit de percevoir les dîmes (1527, 31 juillet). — Accord entre le Chapitre et le curé de Dixmont, duquel il résulte que le Chapitre a tout droit de dîmes, vieilles ou nouvelles, sur les récoltes des vignes des territoires de Dixmont et des Bordes, et la moitié de la dîme des grains sur les terres dites du Chapitre (1528, 7 mars). — Sentence du conservateur des privilèges royaux de l'Université de Paris par laquelle le Chapitre est maintenu en possession de percevoir la moitié des fruits des cures de son patronage, et le tout en les faisant desservir quand elles sont en litige (1528, 2 avril). — Sentence de récréance de la cure de Nangis rendue par le conservateur des privilèges de l'Université de Paris, pour le Chapitre de Sens, contre Denis Lescot, qui s'en prétendait titulaire (1528, 28 avril). — Accords entre le Chapitre et les curés des paroisses ci-après pour le paiement de la moitié du revenu de leurs cures: Évry, 35 sous par an; Brouy, 40 sous; Dixmont, 100 livres; Nangeville, 100 sous (1529-1544). — Bail pour six ans par le Chapitre, de la desserte de la cure de Nangis et du revenu temporel de ladite cure, pour 240 livres par an (1549, 22 novembre). — Sentence du conservateur des privilèges de l'Université de Paris, portant maintien du Chapitre en possession des droits de dîmes de vin sur la paroisse de Dixmont, contre Jean Piedefer, curé dudit lieu. — Arrêt du Parlement confirmatif. — Bail de la moitié du revenu de la cure de Dixmont, par le Chapitre pour 150 livres par an (1549-1552). — Présentation à l'archevêque de Sens par le Chapitre, de Nicolas Raju, pour curé de la paroisse de Châtelet (1553). — Permission du Chapitre au curé de Sainte-Croix de célébrer pour une fois seulement un mariage en la nef de l'église cathédrale, et d'y recevoir les oblations (1555, 24 novembre). — Compositions entre le Chapitre et les curés des paroisses ci-après, pour le bail de la moitié du revenu desdites cures: Augères, 13 livres 5 sous par an; Lorris, 14 livres; Les Escrènes, 20 livres; Dixmont, 162 livres; Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi, 21 livres; Courmononcle, 40 sous; Jaulne, 10 livres; Villeneuve-le-Roi, 24 livres (1555-1566). — Baux du revenu: de la cure de Nangis, pour 240 livres par an à Denis Godin, puis à François Bourgeois, prêtre; — de la cure de Saint-

Hilaire de Sens, moyennant 250 livres par an, à Toussaint Dumont, prêtre, chanoine, puis à Jean Leclerc, pour 160 livres (1557-1564). — Sentence de l'officialité du Chapitre, portant condamnation de Jean Tavernier, curé-doyen de Lorris, à payer au Chapitre 35 sous pour le droit de visite faite en son église (1558, 11 octobre). — Sentences du bailli de Sens contre le curé de Saint-Nicolas-les-Villeneuve-le-Roi, portant condamnation à payer la moitié du revenu des fruits de sa cure au Chapitre (1567-1568). — Sentences des bailliages de Sens et de Bray; — accords avec les curés pour la fixation du chiffre de la moitié du revenu des cures de Mouy, Saint-Maurice de Sens, Monceaux, Saint-Nicolas-les-Villeneuve-le-Roi, Lorris, Amilly, Villeroy, Augères (1569-1574). — Bail de la desserte de la cure de Nangis, pour 250 livres par an. — Sentence du bailli de Sens: condamnant le curé de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi à payer 26 livres de rente par an au Chapitre, pour la moitié du revenu de sa cure; — contre le curé de Pont-sur-Yonne, condamné à payer 27 livres par an. — Obligation de Nicolas Bureau, curé de Montigny-le-Guesdier, de payer au Chapitre 2 écus et demi par an; — bail du revenu de la cure de Dixmont, pour 166 écus 2/3 (1574-1581). — Baux du revenu des cures de Nangis et de Saint-Hilaire de Sens; — accords avec les curés de Saint-Nicolas-les-Villeneuve-le-Roi, Pont-sur-Yonne, Compigny, Bailly, pour l'amodiation de la moitié du revenu de leurs cures appartenant au Chapitre (1581-1585).

G. 139. (Liasse). — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1585-1676. — Composition entre le Chapitre et les curés de Bailly, Bois-le-Roi, Augères, Villeroy, Dixmont, Saint-Hilaire de Sens, Nangis, Saint-Maurice de Sens, Jaulne, Saint-Nicolas et Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, pour la location du revenu de leurs cures respectives (1585-1595). — Accord entre le Chapitre et les curés de Saint-Maurice de Sens, Compigny, Saint-Aubin, Villeneuve-le-Roi, Bois-le-Roi et Chantecoq, pour le paiement de la moitié des fruits de leurs cures. — Baux du revenu de la cure de Nangis (1595-1598). — Sentence du présidial de Sens, contenant maintien du Chapitre dans la jouissance des dîmes de la cure de Saint-Pregts de Sens, contre le curé de cette paroisse (1598, 4 avril). — Accord entre le Chapitre et Michel Mossimet, curé de Villeneuve-le-Roi, et Jean Chabot, curé de Saint-Nicolas-les-Villeneuve-le-Roi, ces derniers s'obligeant à payer au Chapitre, l'un 8 livres, l'autre 6 livres deux tiers par an, au lieu de la moitié des fruits de leurs cures (1598, 14 décembre). — Bail du revenu de la cure de Nangis à Jean Febvrier, prêtre, pour 80 écus d'or par an (1599, 4 février). — Composition envers le Chapitre à 26 livres par an, par le curé de Châtelet, de la moitié du revenu de sa paroisse (1630, 28 juin). — Cession par le Chapitre, à l'archevêque, du patronage de la cure de Saint-Hilaire de Sens, pour y établir un séminaire, et abandon en échange, par le prélat, des cures de Fouchères et de Maisoncelle. — Démissions desdites cures par les titulaires. — Ordonnance de l'archevêque pour l'union de ces cures au Chapitre (1649-1653). — Bail par le Chapitre à Jean Vezou, curé de Dixmont, des dîmes de vin de Dixmont et des Bordes, moyennant 300 livres par an. — Sentence du bailliage de Sens portant maintien du Chapitre dans la possession des dîmes de grains et de vins dans le climat de Bois-Bourdin, paroisse de Dixmont, contre le curé dudit lieu (1654-1661). — Transaction passée entre le Chapitre et le sieur Chaumoret, curé de Nangis, au sujet de sa portion congrue (1676, 20 août).

CURE DE SAINT-HILAIRE DE SENS UNIE AU CHAPITRE.

G. 140. (Liasse). — 129 pièces, parchemin.

1215-1698. — Accord entre les curés de Saint-Hilaire, Saint-Léon et Saint-Antoine de Sens, d'une part, et Herbert Farlordeax, de l'autre, pour le paiement de 4 sous 6 deniers de rente auxdites églises pour la fondation de l'anniversaire d'Aliénor, sa femme; ladite fondation hypothéquée sur un jardin sis à Saint-Pregts, près Gravereau (1215, août). — Vente par Gauthier Moreau à Pierre, curé de Saint-Hilaire, de 2 sous de cens sur des héritages à Saint-Pregts, pour 55 sous parisis (1226, janvier). — Sentence arbitrale attribuant au curé de Saint-Hilaire 10 sous de rente légués par défunte Cézilie, femme de Jean Le Gaufre (1357). — Extrait du testament de Jean Chacerat, contenant legs au curé de Saint-Hilaire d'un demi florin de rente sur une vigne aboutissant au pavé royal, à Sens (1371, 1er septembre). — Obligation par Étienne Colomb, bourgeois de Sens, de 60 sous parisis de rente sur tous ses biens, pour la fondation de l'anniversaire de Pétronille, sa femme (1373, 29 avril). — Lettres du roi Charles V, contenant amortissement de 10 livres de rente données à l'église Saint-Hilaire par François Chanteprime, receveur général des aides, pour fonder un anniversaire solennel, (1374, 26 janvier). — Extraits des testaments de Guillaume Le Pelletier et de Jean Vedelle, portant legs de rentes pour

fonder leur anniversaire. — Acquisition pour Jacques Maçon, curé de Saint-Hilaire, de maisons sises au Marcheau en la rue Neuve, à Sens. — Reconnaissances de censives envers le curé de Saint-Hilaire sur des maisons sises à Sens. — Baux à rente de maison et de jardin audit lieu par le curé de Saint-Hilaire (1379-1393). — Fondation d'un anniversaire solennel en l'église Saint-Hilaire, par François Chanteprime, seigneur de Dyant (1396, novembre). — Donations et testaments en faveur du curé de Saint-Hilaire par Jean Caillat, prêtre, par Étienne de Monmachot et Pierre Beaufils, tabellions en l'officialité de Sens, Pierre Symard, Jeanne, veuve de Guillaume Babye et autres, d'héritages sis à Sens et de rentes foncières sur des biens au même lieu (1396-1420). — Délivrance d'un legs de 2 sous 6 deniers de rente, sur une maison sise à Sens, rue Champ-feu-Guyard, fait par Isabelle, veuve Oger. — Extrait du testament de Babelone, femme Jean Habertot, portant legs de 5 sous de rente au curé de Saint-Hilaire, sur une maison sise à Sens, rue du Carrefour-du-Loup. — Testament de Marie, femme de Jean de Villuis, contenant legs de 20 sous de rente sur une maison à Sens, à charge d'anniversaire; —de Jean Le Truyat, jardinier, contenant legs de 5 sous de rente; — de Jacquine, femme d'Étienne Bremer, contenant legs de 2 sous de rente sur une vigne en Vau-Martyr, à Sens. — Cession au curé de Saint-Hilaire d'un jardin sis au Marcheau, pour la fondation d'un anniversaire à l'intention de Jean de Vielchastel, receveur des aides, et de Catherine, sa femme (1423-1440). — Donation à la cure de Saint-Hilaire: par les héritiers de Guillaume La Hure et d'Héloïse de Bouillecourt, sa femme, d'une maison et d'un jardin en la rue du Carrefour-du-Loup, à Sens; — d'un quartier de vigne sise à Paron, légué par Jean Pinard, bourgeois de Sens. — Acquisition par Gilles Houdebin, principal du collége de La Marche, de 8 livres parisis de rente sur une maison à Paris, rue Trousse-Vache, vendue par Jean Langlois. — Hypothèque de trois livres de rente pour Louis Blanchet, sieur de La Queue en Brie, et Marie Chanteprime, sa femme. — Legs par Guillaume Cudot, d'un jardin situé devant l'hôtel de la Coquesalle, à Sens (1443-1450). — Transaction entre les marguilliers de Saint-Hilaire et les exécuteurs testamentaires de Guillaume Chanteprime, qui légua à l'église deux maisons au carrefour de Sainte-Colombe, à Sens. — Baux à rente par Gilles Houdebin, curé de Saint-Hilaire, d'une place près le presbytère de Saint-Pierre-le-Donjon, à Sens; — délivrance au curé de Saint-Hilaire d'un jardin situé près de la porte commune à Sens, à lui légué par Jean Dupuy. — Bail: par Antoine Dostun, curé, d'une maison rue du Loup, à Sens; — d'un jardin près des Vieux-Cordeliers, à Sens. — Legs par Simone, veuve de Milet Toisy, de 5 sous de rente sur une maison rue de la Parcheminerie, à Sens. — Donation au curé de Saint-Hilaire, par Pierre Piedefer, seigneur de Champlost, d'une rente de 7 sous sur une maison à la porte d'Yonne, à Sens (1453-1498). — Testament de Jeannette, veuve d'Étienne Bouchet, contenant legs de 11 sous de rente au curé et à la fabrique de Saint-Hilaire. — Donation par Jeanne de Chigy de 13 sous de cens pour l'anniversaire de Jean de Chigy et de Jouanne, sa fille, femme de Jean Desparnon, chauffe-cire du Roi. — Bail par Robert de Fonte, curé de Saint-Hilaire, à Jacques de Melun, chanoine, d'un jardin sis en Marcheau, à Sens. — Transaction entre le Chapitre à cause de la cure de Saint-Hilaire, et Bénigne de Barbisey, contenant échange de 20 sous de rente sur une maison rue Vieil-Chastel. — Hypothèque: de 15 sous de rente sur une maison au Clos-de-Bellenave, à Sens; — de 5 sous de rente sur une maison rue Saint-Hilaire, à Sens, attenant de celle des religieux de Pontigny, etc. (1503-1686).

JURIDICTION TEMPORELLE DU CHAPITRE.

G. 141. (Liasse). — 32 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1220-1707. — Charte de Pierre, archevêque de Sens, par laquelle il reconnaît au Chapitre le droit de haute justice sur les criminels laïques qui sont sur les terres dudit Chapitre, selon le privilége de l'archevêque Gui. — Confirmation du même droit par l'archevêque Gautier (1220 et 1226). — Inventaire des biens de Jacques Ursus, archidiacre de Sens, fait par deux chanoines délégués du Chapitre, dans sa maison située au cloître de Sens (1312, 23 avril). — *Vidimus* de deux chartes des rois Philippe de Valois et Jean, maintenant le Chapitre dans le droit de haute, moyenne et basse justice dans le cloître (1336 et 1351). — Arrêts du Parlement de Paris adjugeant au Chapitre le droit de moyenne et basse justice dans le cloître (1339, 16 avril); — portant que le bailli de Sens rendra au Chapitre deux prisonniers arrêtés par lui, attendu le droit de haute justice du Chapitre dans son cloître et sur ses terres (1351, 3 mars et 1365, 24 novembre); — portant commission à Jean d'Origny et Étienne de Montmachot, citoyens de Sens, d'exercer la haute justice dans le cloître du Chapitre, en attendant le jugement du procès élevé entre le procureur général du Roi et le Chapitre (1376, 21 novembre). —

Procès-verbal constatant la remise par les officiers du Roi d'un prisonnier qu'ils avaient induement arrêté à la porte de l'église cathédrale, située du côté du palais de l'archevêque, et sa libération à la même place, attendu que ce lieu est franc et affecté du droit d'asile (1470, 22 juin). — Lettres de la Reine régente, défendant à ses officiers de troubler le Chapitre dans l'exercice de son droit de faire dresser les inventaires après la mort de ses membres, au cloître, et portant renvoi au Parlement pour justifier des droits de haute justice que le Chapitre revendiquait. — Procès-verbal d'exécution desdites lettres par Nicole Lecoq, commissaire du Roi (1515, 14 octobre et 1517, 28 octobre). — Sentence du bailli de Sens portant que Jean Aubery, sergent royal, réintégrera, au cloître du Chapitre, frère Simon de La Groye, religieux de Saint-Jean, qu'il y avait fait induement prisonnier (1535, 26 septembre). — Lettres-patentes des rois Henri II et François II, confirmatives du privilége qu'avait le Chapitre de faire procéder par ses propres officiers à l'inventaire des biens des personnes qui décédaient au cloître (1547 et 1559). — Sentences du bailli de Sens: portant que les sceaux du bailliage apposés sur le mobilier de feu Mathieu David, chanoine décédé au cloître, seront levés, et que ceux du Chapitre y seront maintenus; — portant que c'est à tort que le prévôt de Sens avait fait perquisition violente dans la maison claustrale de Quentin Budan, chanoine de Saint-Pierre. — Arrêt du Parlement confirmatif de la précédente sentence (1562-1579). — Sentences du Présidial de Sens: qui maintient le sieur Baultru, l'aîné, dans sa charge de bailli de la temporalité du Chapitre contre Jacques Taveau, avocat (1603, 24 janvier); — qui maintient le Chapitre dans son droit de faire dresser, par son bailli, l'inventaire après décès des personnes qui meurent dans son cloître. — Arrêts du Parlement: confirmatif de la sentence précédente (1623-1625); — portant renvoi, devant le bailli de la temporalité du Chapitre, d'une cause d'injures entre personnes habitant au cloître, que le bailli et le prévôt de Sens prétendaient être de leur juridiction (1625). — Sentence du bailliage de Sens par laquelle le Chapitre est maintenu dans son droit de justice dans toute l'étendue du cloître, avec défense aux officiers du Roi d'y apporter aucun trouble. — Sentence des Requêtes du Palais confirmative (1664-1667). — Arrêts du Parlement qui confirment le Chapitre dans ses droits de justice dans le cloître, contre le prévôt de Sens, relativement à l'apposition des scellés après décès (1686-1694). — Inventaires après décès d'Agnès Colin, veuve Perrin, et de dame Henriette Fenel, veuve Taffoureau, mortes au cloître dans les maisons de deux chanoines, et dressés par le bailli de la temporalité du Chapitre. — Procès-verbaux d'apposition des scellés chez madame veuve Sevin, morte chez son fils, chapelain de Saint-Étienne, et chez feu messire Thuinot, contrôleur au grenier à sel (1688-1702). — Arrêt du Parlement par provision qui porte que le lieutenant de police exercera dans le cloître de Saint-Étienne, comme dans les autres lieux de la ville, sans préjudice des droits du Chapitre (1706-1707). —

G. 142. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1506-1511. — Causes jugées par Jean Poussière, bailli de la temporalité du Chapitre. — Sentence de renvoi devant le prévôt de Sens, de François Conscience, poursuivi par le maire de Soucy, pour délit dans les bois du Chapitre, attendu qu'il s'est déclaré bourgeois du Roi.

AMORTISSEMENTS.

G. 143. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1333-1522. — Lettres de Charles de Valois, comte de Joigny, et de Jeanne, sa femme, contenant amortissement, en faveur du Chapitre, d'un pré situé à Avrolles, légué audit Chapitre par Adam Dalemant, préchantre (1333, 5 juin). — Amortissement, par les commissaires du Roi, de quelques terres sises à Nogent-sur-Seine et Goix (1470, 10 janvier). — Mandement des commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets prescrivant de laisser le prieur de Molinons jouir de huit pièces de terre situées audit lieu, à charge de les faire amortir dans quatre ans (1470, 10 novembre). — Lettres de François Ier, portant amortissement général de tous les biens possédés par les ecclésiastiques des diocèses de Sens, Chartres, Orléans et Meaux, moyennant 63,000 livres (1522, juillet).

PROPRIÉTÉS DU CHAPITRE.

G. 144. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1170-1746. — Lettre d'Odon, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, relative à un échange de serfs avec le Chapitre de Sens (1170). — *Vidimus* d'une charte de Philippe-Auguste, portant ordre au maire et aux jurés de Sens de rendre à l'archevêque et aux ecclésiastiques de cette ville les hommes serfs qu'ils avaient reçus dans la commune (1186). — Mandement d'ajournement au Par-

lement, du comte d'Évreux, seigneur d'Étampes, à la requête du Chapitre, pour vider le procès concernant la justice de Brouy que le Chapitre revendiquait (1326). — Sentence du bailliage de Sens qui maintient le Chapitre en possession de la justice sur une pièce de terre appelée la Mardelle-Timbert, et d'une pièce de bois appelée le Petit-Pas, contre messire Méric, seigneur de La Tournerie (1742, 12 novembre). — Sentence du bailliage de Sens, portant permission aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Sens, de réunir au bâtiment de l'ancien pressoir dudit Hôtel-Dieu, reconstruit par Mr Fritart, administrateur, pour servir de halle, quelques petites places tenant au pavé de la rue du côté de l'hôtellerie de l'Ane-Vert (1560, 1er avril). — Acte de foi et hommage prêté à l'archevêque de Sens par Guillaume Ferrou, pour les droits de cens sis à Sens, lui appartenant et provenant de feu Potentien Hodoart, son aïeul, seigneur de Michery. — Acquisition de ces droits faite par le Chapitre des héritiers de Guillaume Ferrou et autres (1589-1635). — Sentence du bailli de Sens portant entérinement de lettres-royaux à terrier en faveur du Chapitre (1676). — Procurations du Chapitre pour M. Le Boiteux, aumônier du Roi, chanoine de Sens, pour occuper à Paris afin d'obtenir les lettres nécessaires pour faire couper les grands bois du Chapitre (1680-1681). — Lettre de Pascal Fenel, chanoine, datée de Paris, relative aux affaires temporelles du Chapitre au même lieu, et notamment pour le paiement par le maire de Sens d'un droit de 40 livres pour une procession (1746, 20 janvier). — Acquisition par messire Morice, préchantre, pour le Chapitre, et au profit de la bibliothèque dudit Chapitre, de 26 arpents 3 quartiers de terres sur le fief de Chamlot, finage de Granges. — Décomptes de fermage (1731-1738).

G. 143. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1181-1758. — Accord entre le Chapitre et Hugues L'Éventé, et son fils, au sujet du minage et du fournage de Pont-sur-Yonne (1181). — Abandon par Hugues L'Éventé, de sa part des bois du Fossé, pour l'entretien des fours banaux de Pont-sur-Yonne (1183). — Déclaration de Philippe-Auguste, étant à Vézelay, au sujet du droit reconnu au Chapitre sur les étrangers venant à Pont-sur-Yonne, et sur le droit de minage audit lieu (1190). — Copie de concession par le Roi du droit de bâtir deux moulins sous deux arches du pont de Pont-sur-Yonne (1213, mars). — Legs fait à l'église de Sens par Nicolas L'Éventé, chanoine, de 4 sous parisis de rente, à prendre sur le péage de Pont-sur-Yonne (1220, septembre). — Déclaration de l'archevêque Gautier et de Philippe, seigneur de Nemours, au sujet des droits respectifs du Chapitre et de Geoffroi du Plessis, ou son neveu, fils de Philippe de Nemours, à Pont-sur-Yonne (1224, mars). — Érection d'un fief à Pont-sur-Yonne et à Villemanoche, par le Chapitre, en faveur d'Odon Blancvillain, prévôt de Pont (1226, avril). — Ventes : à messire Jacinte, chanoine de Sens, par Salomon Mardorz, de six arpents de pré sur le ru de Sixte, pour 20 livres tournois ; — d'une place à Pont-sur-Yonne, près du four banal ; — de cens et de coutumes audit lieu, par Girard Cornuz (1227, 1231, 1237). — Déclaration par le roi saint Louis des droits du Chapitre sur ses hommes de Pont-sur-Yonne, selon la charte de Philippe-Auguste, et sauf quelques réserves pour les propres hommes du Roi. — Deux *vidimus* y sont joints (1239, mai). — Donation, par Jean Du Plessis, de 40 sous de rente sur le péage de Pont, pour fonder l'anniversaire de Nicolas L'Éventé, chanoine de Sens (1246, mai). — Sentence arbitrale (en français) prononcée par Guillaume, trésorier de Sens, Eudes, archidiacre d'Étampes, et Gui de Verneuil, chevalier, sur le différend élevé entre le Chapitre et Jean Du Plessis, chevalier, au sujet des droits respectifs des parties à Pont-sur-Yonne (1248, juillet). — Reconnaissance par Jean, curé de Pont-sur-Yonne, que le Chapitre lui a donné son presbytère excepté le grand cellier qu'il s'est réservé pour mettre ses vins, et à charge de loger les chanoines passant à Pont (1248, août). — Acquisition par le Chapitre d'héritages situés à Pont-sur-Yonne, et de cens au même lieu, vendus par Geoffroy de Rigny, Odon de Blancvillain, Pierre de Henot, curé de Piffonds, Félix Lambert et Oudarde, sa femme, Jean Le Normand, Jean Le Gruaz, Benoite, veuve Bardet, Étienne Remy. — Bail d'une maison audit Pont (1248-1295). — Conclusion capitulaire portant qu'il sera fait, à la réquisition du Roi, emprunt de 4,000 livres petits tournois, pour la réfection du pont de Pont-sur-Yonne, sur le legs fait par feu Étienne d'Arcis, archidiacre du Gâtinais, et que chaque prébende du Chapitre sera imposée de 10 livres pendant dix ans pour rembourser cette somme (1303). — Promesse par Thibaut, curé de Pont-sur-Yonne, de verser entre les mains des marguilliers de l'église dudit lieu, 100 sous, produit de la vente d'une chambre léguée par feu Edeline, pour faire faire son anniversaire (1304). — Bail par le Chapitre à Pierre de Saint-Patrice, curé de Gisy, pour sa vie entière, des biens et revenus de l'Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne, à condition : qu'il emploiera à la réparation des bâtiments 40 livres tournois ; — qu'il achètera 60 aunes

de toile pour faire des draps pour les pauvres ; — qu'il recevra les pauvres dans l'Hôtel-Dieu comme il est d'usage, etc. (1309, octobre). — Sentence de Jean d'Oisi, bailli de Sens, ordonnant de rendre au Chapitre, seigneur haut-justicier de Pont-sur-Yonne, un prisonnier, homme du Roi, qui avait été enlevé de ses prisons par le prévôt royal (1317, mars). — Reconnaissance par Colas dit Tauganz ou Cordelle, de Sixte, qu'il est homme dépendant du Chapitre, et sujet à la taille du froment ; et comme il a demeuré longtemps hors de sa seigneurie il s'engage à payer les arrérages de ladite taille (1320). — Donation par Jacques Naudet, de Chailleuse, paroisse de Pont, bourgeois tailliable de la taille du froment du Chapitre de Sens, de deux bichets de froment de rente, en reconnaissance de l'affranchissement de son fils Gilet, de ladite charge, afin qu'il puisse entrer dans l'Ordre des clercs (1326). — Sentence de Jean L'Orfèvre, garde du bailliage de Pont, portant que le corps mort de Gauthier Potier, trouvé noyé dans la rivière d'Yonne, et dont le prévôt du Roi voulait s'emparer, sera rendu aux officiers de justice du Chapitre (1329, octobre). — Mandement de Jean de Vannoise, bailli de Sens, à un sergent royal, de rétablir aux prisons du Chapitre à Pont, un prisonnier accusé de crime (1332). — Lettres des rois Philippe-le-Bel et Philippe de Valois, ordonnant maintien du Chapitre dans la possession de la haute, moyenne et basse justice à Pont-sur-Yonne, et dans l'exercice de certains droits sur les gens qui y viennent vendre du pain et autres menus objets de commerce. Le roi Philippe de Valois déclare qu'il a acquis, des héritiers Du Plessis, une maison dans la ville de Pont, et que ces héritiers n'étaient pas suzerains du Chapitre (1310-1337). — Mandement de par le Roi pour assigner aux Requêtes du Palais Perrin, Nicolas, clerc, soi-disant pourvu de l'office de maître de l'Hôtel-Dieu de Pont-sur-Yonne, à la requête du Chapitre qui seul a droit de nommer audit office (1368, 22 juin). — Lettres du roi Charles V, contenant amortissement d'un lieu appelé la Planche-Rabeau, sis à Gisy, étant en franc-aleu, et d'autres biens à Pont, donnés ou à donner pour la fondation d'une chapelle en l'église de Pont-sur-Yonne, par Nicolas de Verres, clerc et secrétaire dudit Roi, natif de Pont (1370, septembre). — Constitution de rente sur deux maisons sises à Pont, par Jean de Bussy ; — baux perpétuels par le Chapitre à Jean Reget et autres, de maisons et héritages audit Pont-sur-Yonne (1377-1400). — Marché par le Chapitre à Jean Lambelu, charpentier à Pont, des travaux à faire dans les prisons de Pont-sur-Yonne (1397). — Consultation de Mᵉ Larcher de Lavernade au sujet du droit de pêche dans l'Yonne à Pont, appartenant au Chapitre (1758).

G. 146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1553-1678. — Déclaration de cens et rentes dus au Chapitre à Sens. — Baux à rente d'une maison sise à Sens, rue et paroisse Saint-Benoît, par noble Claude Minager, conseiller du Roi, et autres.

VENTES DE MAISONS CANONIALES.

G. 147. — 27 pièces, papier.

1681-1756. — Actes de ventes de maisons canoniales par Jean Gasteau, à Nicolas Ferrand ; — par Charles Hédiard, à Savinien Hédiard ; — par M. Drouas à M. Talaru de Chalmasel, tous chanoines ; — suivis de ratification par le Chapitre.

RENTES EN ARGENT.

G. 148. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1209-1654. — Charte de Jean, archidiacre de Sens, contenant don de 40 sous parisis de rente sur le péage de Melun, pour l'entretien de 100 cierges allumés pendant les matines et les vêpres du jour de l'Invention de saint Étienne. — Ratification par Adam, vicomte de Melun, son frère (1209). — Ordonnance et mandement du trésorier général des finances en Bourgogne, au receveur du domaine à Auxerre, pour payer annuellement la rente de 100 sous leguée à l'église de Sens par la comtesse Mahaut. — Décrets des trésoriers généraux confirmatifs de l'acte précédent, sauf au Chapitre à établir que la rente s'élevait à 10 livres, comme il le prétend (1556-1627). — Sentence du bailli de Sens, contre le receveur du domaine, portant qu'il paiera au Chapitre les arrérages de 11 livres de rente restant de 16 livres à prendre sur le domaine de Sens, pour les anniversaires du roi Philippe le Bel (1601, 1ᵉʳ mars). — Hypothèque donnée par l'abbé et les religieux de Ferrières, au Chapitre, d'une rente annuelle de 20 livres ensuite d'un échange passé entre les parties (1654). — Contrat de subrogation du Chapitre au lieu de M. Gilbert de Marilhac, pour 39 livres 2 sous de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, représentatives de 469 livres de capital payées par le Chapitre (1563). — Cession par le Chapitre à Jean Myette, grand-archidiacre, de 10 écus sol de rente annuelle, constituée par Pierre Gastineau à feu André Bequet, chanoine (1589).

CHAMBRE DU CLERGÉ DE SENS.

G. 149. (Liasse). — 7 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1612-1649. — Procurations des ecclésiastiques des diocèses d'Auxerre, Troyes, Nevers, Orléans, Paris et Sens, pour nommer des députés à l'assemblée générale du Clergé, en 1612. — Délibération du Clergé de France adressée au légat, contre le sieur Louytre, porteur d'un bref du Saint-Siége, qui s'est exprimé d'une manière inconvenante envers l'évêque de Léon (1625). — Protestation de l'archevêque de Sens, élu du Clergé à l'assemblée générale de ce corps, contre l'opposition du bailli de cette ville (1649).

G. 150. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1649-1651. — Procurations des communautés ecclésiastiques et des curés du diocèse de Sens, pour leurs délégués chargés d'élire Mgr l'archevêque de Sens pour député à l'assemblée générale du Clergé qui doit se tenir à Tours. — Procès-verbal d'élection de Mgr de Gondrin en qualité de député.

G. 151. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1665-1750. — Plainte adressée à l'assemblée générale du Clergé par M. Guerry, curé de Sainte-Opportune de Poitiers, contre les Pères Jésuites (1665). — Mémoire au Roi de l'assemblée générale du clergé pour faire cesser les empiétements commis sur le temporel dudit clergé (1666). — Lettres du Roi : à l'archevêque de Sens pour faire nommer de nouveaux agents généraux du Clergé (1670) ; — à l'assemblée générale du Clergé au sujet du mode irrégulier de répartition des taxes sur les bénéficiers (1750).

G. 152. (Cahier.) In-folio, 14 feuillets, papier.

1563. — État des biens du Clergé du diocèse aliénés « pour les urgentes affaires de Sa Majesté. » — A Jean de Castres, écuyer, sieur de Michery, la justice haute, moyenne et basse et censives appartenant à l'abbaye Sainte-Colombe ; — à Jean Minager, Élu de Sens, la moitié de la haute justice de Dixmont, appartenant aux religieux du Charnier-lez-Sens ; — à Léger de Montsaujon, écuyer, seigneur de Theil, deux étangs sis à Chaumot, appartenant aux Célestins de Sens ; — à messire Georges de Clermont, la terre de Saint-Julien du-Sault, appartenant à l'archevêque de Sens, pour 2,580 livres.

G. 153. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1582-1601. — Brevet du roi Henri III pour lever des décimes sur le Clergé du diocèse. — Ordonnance de répartition de la somme de 390 écus sur les bénéficiers du diocèse au profit de Jérôme Taveau, chanoine de Sens, député aux États de Blois, en 1588, depuis le 22 septembre au 10 décembre, date de sa mort. — Lettres-patentes de Henri IV portant remise au Clergé de Sens des décimes encore dues, eu égard aux pertes qu'il a subies (1594). — Mandement de par Christophe Froment, président de l'Élection et maire de Sens, et des échevins de cette ville, aux députés du Clergé, d'avoir à imposer sur chacun d'eux la somme de 400 écus pour leur quart de 2,000 écus dus au sieur de Rosny (1597). — Autres mandements pour Jean Tenelle, marchand, Claude Pelée, receveur du fait commun, et autres ; — états de deniers payés par le receveur des décimes : — à Pierre Guichard, receveur des deniers communs de la ville de Sens, 25 écus sol, « à quoi l'abbé de Sainte-Colombe a esté cottisé pour subvenir à la nourriture des pauvres pestiférez, en l'année 1597. »

G. 154. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier

1615-1617. — Taxe de 4,482 livres de décimes au profit du cardinal Du Perron. — Lettres-patentes portant commission au bailli de Sens de faire payer ladite somme par tous les ecclésiastiques du bailliage ; — autre lettre aux grands vicaires, députés et syndics du Clergé, aux mêmes fins ; — rôle de répartition de la somme imposée ; — compte rendu par Denis Perrigny, receveur des décimes, de la taxe ci-dessus.

G. 155. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1621-1646. — Commission du Roi et de l'assemblée générale du Clergé de France à Bordeaux, pour imposer sur les bénéficiers du diocèse de Sens la somme de 2,175 livres (1621). — Autres commissions pour la somme de 1,770 livres (1622). — Procédure devant les députés généraux du Clergé contre le sieur Perrigny, receveur des décimes, pour le contraindre à rendre ses comptes (1632). — Copies de quatre contrats passés en l'assemblée générale du Clergé de France, tenue à Paris en 1645-1646, avec les commissaires du Roi, pour l'im-

position faite sur les bénéficiers des diocèses de France. — Extraits relatifs au diocèse de Sens.

G. 156. (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1651-1666. — Minute du rôle des impositions mises sur les bénéficiers du diocèse du Sens, montant à 5,858 livres (1651). — Assignation en la chambre ecclésiastique des religieuses Cordelières de Provins, en paiement de leurs cotes (1658). — Opposition de l'archevêque et du syndic du Clergé à l'établissement d'une taxe sur certaines marchandises et denrées entrant dans la ville de Sens, par les maire et échevins de cette ville, pour le paiement de la somme de 11,000 livres de don gratuit accordée á Sa Majesté, à cause de la paix générale et de son mariage (1661). — Tarif des marchandises imposées. — Lettres-patentes pour l'imposition de 12,550 livres sur le Clergé du diocèse (1661); — pour l'imposition de 42,548 livres sur le même clergé pour les causes y détaillées (1666).

G. 157. (Liasse.) — 87 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1665-1710. — Quittances de décimes données par Pierre Bayen et Pierre Bourdelot, contrôleurs anciens des décimes du diocèse de Sens, à Pelée Des Varennes et autres, receveurs desdites décimes, pour leurs gages et autres objets.

G. 158. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1720-1789. — Déclaration du Roi portant que les communautés ecclésiastiques lui feront foi et hommage et les aveux et dénombrements de leurs biens (1725). — Quittance donnée par le Chapitre de Sens, aux commis à la recette des impositions du diocèse, de la somme de 38,464 livres en billets de banque (1720). — Constitution par le clergé du diocèse de Sens au profit de madame Louise de Béthune, duchesse du Lude, de 600 livres de rentes au principal de 30,000 livres (1720). — Modèle de l'assignation à donner aux ecclésiastiques, bénéficiers, et à tous les nobles possédant fiefs, pour comparaitre à l'assemblée des trois états du bailliage, en 1789.

GRAND SÉMINAIRE DE SENS.

G. 159. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1643-XVIIIe siècle. — Actes pour l'établissement du Séminaire à Sens. — Consentement des paroissiens de Saint-Hilaire à cet établissement. — Concordat de l'archevêque et du Chapitre homologué au Grand-Conseil. — Deuxième consentement des habitants de Saint-Hilaire. — Déclaration de l'archevêque aux habitants de Saint-Hilaire que le Séminaire ne leur sera pas à charge. — Lettres d'érection du Grand-Séminaire par l'archevêque de Gondrin (1651). — Ratification du concordat par le Chapitre. — Acte de Mgr de Montpezat portant établissement des Pères de la Mission pour diriger le Séminaire (1675). — Réglements. — Copies des actes d'établissement du Séminaire et de l'acceptation donnée par M. Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission (1668-1678).

G. 160. (Registre.) — In-8°, 18 feuillets, papier.

1692-1788. — Recueil d'actes de la Congrégation de la Mission de Sens, portant élection de députés à l'assemblée provinciale et à l'assemblée générale de l'Ordre.

G. 161. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1692-1789. — Correspondance du supérieur de la Congrégation de Saint-Lazare adressée aux Pères de la Mission, à Sens, sur les affaires générales intéressant la Congrégation (1702). — Nouvelles du royaume du Grand-Mogol où un prêtre de la Mission, nommé Nicolas Pie Pascholi, romagnol, fait des merveilles et est appelé dans ce pays *angelus pacis* et un saint (1719). — MM. Duchesne et Batteaux et nos frères Jacques Leclerc et Joseph Berchon vivent en paix entre eux et ne sont point troublés par les infidèles (à Alger) dans leurs fonctions auprès des pauvres esclaves (1731). — Sur la béatification de saint Vincent de Paule et sur les miracles qu'il a faits et que l'on doit produire aux congrégations romaines pour obtenir le décret de canonisation (1741). — Lettre du P. Dubourg, prêtre, datée d'Alger, au sujet d'un esclave nommé Courtois, neveu du sieur Thomas, prêtre du diocèse de Trèves, vicaire à Villeneuve-le-Roi; — sur les précautions que les missionnaires prenaient à Alger, pendant la peste, pour administrer les sacrements aux esclaves, sans les toucher; — sur les relations avec le Dey et les hérétiques du pays, etc.

G. 162. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1662-1778. — Ordonnance du Roi permettant au Clergé du diocèse de s'imposer de 3,500 livres par an pour l'entretien du Séminaire. — Donation : de 464

livres par l'assemblée du Clergé du diocèse au séminaire diocésain (1662); — de 380 livres de rente par l'archevêque Bouthillier de Chavigny. — Décret d'union du prieuré de Sixte au Grand-Séminaire, par Mgr Languet. — Accord avec le seigneur de Pontloue-lez-Moret, pour raison des droits de cens sur les terres dépendant du prieuré de ce nom réuni au Grand-Séminaire.

G. 163. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1674-1771. — Inventaire sommaire : de quelques pièces relatives à l'établissement du Séminaire; — du mobilier en 1675. — État des dettes actives et passives (1674). — État des sommes reçues pour la construction de la chapelle, et compte des dépenses s'élevant à 59,469 livres (1771).

PETIT SÉMINAIRE DE SENS.

G. 164. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1697-1699. — Lettre pastorale de l'archevêque pour l'établissement d'un petit Séminaire à Cerny. — Lettre circulaire de messire Amette, vicaire-général, sur les conditions d'admission au séminaire de Cerny. — Réglement du Petit-Séminaire.

G. 165. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1729-1774. — Imputation d'une rente de 300 livres sur la terre de Chaumot, au profit du Petit-Séminaire, étant aux droits de l'abbé de Bonneval. — Donation par Mgr Languet au Petit-Séminaire, de deux maisons sises à Sens, rue Saint-Hilaire (1749). — Décret d'union du prieuré de Voulton à l'abbaye d'Essommes, avec attribution de 300 livres de rente sur ledit prieuré au profit du Petit-Séminaire. — Minute de requête des directeurs du Petit-Séminaire au vice-chancelier de France, afin d'être autorisés à acquérir une maison pour accroître cet établissement. — Testament de messire Thévard, chanoine et préchantre de l'église de Sens, faisant le Petit-Séminaire son légataire universel.

ÉGLISES PAROISSIALES DE SENS.

G. 166. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1654-1741. — Paroisse Sainte-Colombe du Carrouge. — Délibération des habitants : demandant la démolition de l'église, attendu qu'elle menace ruine (1729); — pour régler la condition de la réunion de l'église paroissiale de Saint-Benoît à celle de Sainte-Colombe. — Enquêtes de commodo et incommodo sur cet objet, reçues par l'official (1741). — Ordonnance de l'archevêque approbative de la requête de son promoteur afin de réunion de l'église Saint-Benoît à celle de Sainte-Colombe.

G. 167. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1674-1784. — Paroisse Sainte-Croix en l'église cathédrale. — Consultations de Jamard, Pelée et autres, avocats à Sens, sur la juridiction du curé de Sainte-Croix dans la rue des Bourses à Sens, contre le curé de Saint-Benoît. — Mémoire contre le curé de Saint-Benoît et les administrateurs du grand Hôtel-Dieu sur les limites de la juridiction curiale dans ladite rue (1674). — Réclamation de messire Cormon, curé, pour obtenir un presbytère ou une indemnité de logement (1784).

G. 168. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1769-1780. — Paroisse Saint-Didier. — Délibération de l'assemblée des habitants pour la construction d'un presbytère. — Devis dressé par Maréchaux, architecte, et adjudication des travaux, à Béranger, pour 5,990 livres.

G. 169. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1757-1766. — Paroisse Saint-Maurice. — Délibérations de l'assemblée des habitants concluant à poursuivre les héritiers de messire Roblot, curé de ladite paroisse, pour obtenir le paiement des réparations au chœur et cancel de l'église auquel ce dernier était obligé comme gros décimateur. — Arrêt de la Cour du Parlement à Paris, autorisant les héritiers du curé Roblot à prendre à partie six des principaux habitants de la paroisse pour le paiement des frais du procès.

G. 170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1714-1766. — Paroisse Saint-Maximin. — Quittance de remboursement de la somme de 800 livres donnée par messire Delacour, prieur-curé de Saint-Maximin, et messire Hardy, marguillier en charge, aux héritiers de feu M. François Boursier, conseiller au présidial de Sens (1714). — Reçu de la somme de 6,415 livres délivré par le garde du trésor royal à Paris, au profit de la fabrique de Saint-Maximin et des prisonniers de Sens (1766).

G. 171. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1690-1776. — Paroisse Saint-Pierre-le-Donjon. — Mémoire de l'argenterie de la fabrique. — Table des fondations dressée par messire Prequeau, curé. — Ordonnance de l'archevêque portant que vu la démolition de l'église de Saint-Pierre-le-Donjon, le terrain d'icelle et du cimetière sera interdit (1776).

G. 172. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1561-1783. — Paroisse Saint-Pierre-le-Rond. — Fondation et legs de 2 livres de rente au profit de la fabrique de Saint-Pierre-le-Rond, par dame Savinienne Leroy et M. Belotin, son fils. — Prise de possession de la cure de Saint-Pierre par Germain Lelarge de Parasay, curé (1678). — Copie de l'épitaphe de Pierre de Valours, maître savetier à Sens, placée dans l'église Saint-Pierre, sous l'orgue. — Cession par les fabriciens au curé, messire de Parasay, de tous les revenus de la fabrique, à condition d'en payer les charges. — Décret d'union de la chapelle Saint-Nicolas à l'église Saint-Pierre (1679). — Mémoire des curés de Saint-Pierre, Saint-Symphorien et Saint-Romain, au sujet de la cérémonie des trois vins qui se fait dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif. — État des rentes de la fabrique. — Délibération de l'assemblée générale des habitants portant création d'une maîtrise d'école dans la paroisse, sur la proposition de messire Bureau, curé (1783).

G. 173. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1764-1775. — Paroisse Saint-Pregts. — Devis pour la construction d'un presbytère, dressé par Gayet, architecte à Sens. — Adjudication des travaux de construction du presbytère, au sieur Chassaigne, moyennant 3,530 livres.

G. 174. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1600-1776. — Cure de Saint-Savinien. — Accord entre Frère Olivier, infirmier de l'abbaye Saint-Pierre, curé de Saint-Savinien, et son résignataire Frère Jacques Bourgoing (1600). — Abandon par Frère Vincent Olivier, prieur de Saint-Paterne, religieux de Saint-Pierre-le-Vif, à Paul Roche, curé de Saint-Savinien, de la jouissance d'un arpent de jardin à Sens (1619). — Bail de menues dîmes sur les climats de la paroisse Saint-Savinien, au profit du curé (1626). — Cession par les gouverneurs de l'Hôtel-Dieu, légataire universel de messire de Polangis, curé de Saint-Savinien, d'une maison et dépendances, à la cure dudit lieu (1725). — Visite des bâtiments du presbytère. — État des biens et rentes de la cure. — Devis des réparations à faire au presbytère (1776).

G. 175. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1563-1776. — Fabrique de Saint-Savinien. — Fondation par Michel Raju, chanoine, d'une procession que le Chapitre cathédral fera à l'église Saint-Savinien, le dimanche de *Misericordia* (1563). — Accord entre messire Farinade, curé, et les fabriciens, au sujet du presbytère (1665). — Acquisition de jardin par la fabrique. — État de biens. — Amortissements. — Bail; — reconnaissances de rentes. — Inventaire des titres, papiers et livres de la cure et fabrique de Saint-Savinien (1775).

ARCHEVÊCHÉ DE SENS.

G. 176. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1156-1729. — Bulles des papes Adrien IV, Alexandre III, Lucius III et Clément III, confirmatives des droits et des biens de l'archevêché de Sens. — Lettres du roi Charles V déclarant que l'archevêque a le droit de communiquer de son palais dans l'église par une porte particulière, et de faire précéder ses officiaux dans la cathédrale par deux bedeaux portant verge. — Extraits du cartulaire de l'archevêché daté de 1391, « couvert d'une peau violette, contenant 559 feuillets de parchemin : » — l'archevêque est chanoine de Saint-Martin de Tours; — il a un repas tous les ans, un jour entier, en chaque abbaye de l'ordre de Cîteaux, de son diocèse; quand il est à Sens le jour de Pâques, l'abbé de Saint-Jean-les-Sens lui doit un bœuf gras, et l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif également, etc. — Extrait des registres de l'Armorial général de d'Hozier, contenant le dessin des armoiries de l'archevêché qui sont: *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois molettes d'or.* — Arrêt du Conseil d'État portant exemption en faveur de l'archevêque des droits d'aides sur les vins de son cru, à Saint-Julien et autres lieux (1666). — Lettres du bailli de Sens portant exercice des droits de *committimus*.

G. 177. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1278-1756. — Élections des archevêques: Pierre d'Anisy, Adhémar Robert et de Savoisy, confirmées par

les papes. — Bulle de provision de l'archevêché au profit de Louis de Melun. — Procès-verbaux d'installation de Nicolas de Pellevé, Regnault de Beaune et O. de Bellegarde, archevêques de Sens, par les archidiacres de ladite église. — Actes des serments prêtés par MM. de Bellegarde et de Gondrin, lors de leur prise de possession du siége archiépiscopal. — Brevet de nomination de Mgr Languet, archevêque de Sens. — Testaments des archevêques Philippe de Melun, Sallazar, de Bellegarde, de Gondrin, de La Hoguette, de Chavigny. — Brefs de la faculté de dispense et d'absolution envoyés de Rome à l'archevêque de La Hoguette. — Privilége général accordé à Mgr Languet pour faire imprimer ses ouvrages pendant 10 ans. — Lettres du Roi commettant l'archevêque de Sens pour faire une information de vie et de mœurs sur le Dauphin appelé à recevoir l'ordre du Saint-Esprit (1742). — Billet de faire part d'enterrement de Mgr Languet de Gergy, archevêque de Sens (1752). — Accord entre Mgr de Luynes et les héritiers de Mgr Languet, pour le réglement de certains articles du testament de ce dernier qui a légué à l'archevêché sa bibliothèque estimée 24,000 livres.

G. 178. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1449-1456. — Primatie des Gaules et de Germanie. — Mémoire de l'archevêque de Sens aux maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi, commissaires en cette partie, contre l'archevêque de Lyon, pour établir son droit à la primatie. — Lettres de compulsoire; — extraits de manuscrits de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe de Sens, contenant la relation de l'attribution de la primatie de la Gaule et de la Germanie par le pape Adrien II à l'archevêque Ansegise. — Procès-verbal d'assignation de l'archevêque de Lyon et de divers individus à la Chambre des Requêtes à Paris, parce que ce prélat avait donné des lettres de citation dans le diocèse de Paris pour une cause d'appel de l'official de Sens. — Enquête faite par ordre de l'official de la cour primatiale de Sens dans un procès entre Pierre Hubert, de Paris, et Catherine Hémon.

G. 179. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1428-1788. — Conciles provinciaux. — Listes des évêques, abbés et autres bénéficiers convoqués au concile de 1428. — L'abbé de Saint-Pierre d'Auxerre s'excuse de son absence, *propter viarum pericula*. — Statuts dudit concile de 1428 : défense aux clercs de célébrer la fête des fous; réforme du clergé et des laïques; défense de célébrer les mariages dans les oratoires privés. — Citation, procédure et actes des conciles provinciaux de 1460 et 1485. — Fixation de la tenue du concile provincial de 1582.

G. 180. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1559-1789. — Juridiction spirituelle. — Nominations : de messire Dilliers, en qualité de vicaire général; — par Mgr de Pellevé de Merle Lelasseur, pour son procureur général « spécialement pour les causes d'établissement de prêches de la religion réformée à Villefolle, faubourg de Villeneuve-le-Roi » (1564). — Lettre du cardinal de La Rochefoucault, grand aumônier de France, à l'archevêque, l'informant que le Roi l'a déchargé, d'accord avec le pape, de l'autorité sur les religieuses et les monastères hospitaliers et l'a remise aux mains des Ordinaires (1627). — Ordonnances de Mgr de Gondrin : contre les Jésuites et les Capucins; — sur les baptêmes, — sur l'insinuation des lettres de provisions de bénéfices; — sur la discipline de son clergé; — sur les religieuses du diocèse. — Déclaration des religieux Cordeliers qu'ils se soumettent à un arrêt du parlement rendu en faveur de l'archevêque Mgr de Gondrin. — Monitoire de Mgr de Montpezat pour faire restituer les papiers enlevés des archives de l'archevêché. — Ordonnance de Mgr de Luynes, au sujet de la rédaction des actes de baptêmes, mariages et sépultures. — Mandements du même prélat pour le carême. — Lettre du roi au cardinal de Loménie, au sujet des troubles du royaume, suivie d'un mandement du prélat (1789).

G. 181. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1732-1752. — Déclaration des Pères Jésuites de Sens qu'ils sont étrangers à la brochure injurieuse pour les curés de Sens, intitulée : *Procession du clergé de Sens* (1732). — Lettre de Mgr Languet à M. Daguesseau, portant plainte contre le lieutenant du bailliage de Villeneuve-le-Roi qui a commis d'office un curé pour administrer une fille Housset, gouvernante de l'abbé d'Asfeld, exilé à l'Hôtel-Dieu. — Sommation par huissier à messire Lebeau, curé de Saint-Hilaire de Sens, d'avoir à administrer le sacrement d'extrême-onction à la demoiselle Marie Bontaus, fille majeure, demeurant à Sens. — Procès-verbal pardevant notaire, constatant un refus de sacrements par le curé de Looze (1749). — Lettre de Mgr Languet à M. Daguesseau à ce sujet. — Lettres de

M. Lebeau, curé de Saint-Hilaire de Sens, au sujet des difficultés que lui suscitent des femmes jansénistes de sa paroisse. — Enquête de messire Morice, vicaire général de l'archevêque, sur la distribution de livres et libelles jansénistes à Mâlay (1738). — Lettre de M. de Maupeou à l'archevêque de Sens, au sujet d'un refus de sacrement à la femme Baudry. — Plainte contre le curé de Saint-Thibaut de Joigny, pour refus de sacrements (1750).

G. 182. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1661-1751. — Protestants. — Arrêts du Conseil privé et édits relatifs aux protestants (1661). — Actes d'abjuration de la religion réformée par Anne Dyot, Pierre Legret, Thomas, Jeanne Couy et autres (1678). — Lettres de cachet relatives à l'arrestation ou à la détention de divers individus: — les sieurs Roblot, curé de Saint-Maurice, et Poisson, curé de Marsangis, sont exilés du diocèse (1741). — Envoi du sieur Thibaut, curé de la paroisse Saint-Jean de Joigny au couvent des Cordeliers de Bellegarde (1744).

G. 183. (Registre.) — in-4°, 88 feuillets, papier.

1191-1496. — Recueil de chartes relatives aux droits de juridiction des archevêques sur leurs suffragants et sur les monastères de la province, etc. — Accord devant le roi Philippe-Auguste, entre l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et l'archevêque Gui, pour les droits de procuration dus à Esmans et Saint-Germain-près-Montereau. — Privilége accordé par l'archevêque Gauthier au Chapitre de Notre-Dame du Val-de-Provins d'élire son doyen, etc. — Confirmation de la fondation du Chapitre de Milly en Gâtinais par Hugues de Bouville, en l'honneur de saint Louis; ladite confirmation faite par l'archevêque Étienne. — Fondation par Jean Des Barres, seigneur de Villeneuve-la-Guyard, Jean, curé dudit lieu, et autres confrères de Notre-Dame, d'une chapelle sous le vocable de la Vierge, dans l'église dudit lieu (1300). — Ordonnance de l'archevêque Guillaume de Dormans pour la création de la paroisse de Chamvres, distraite de celle de Béon (1350). — Confirmation par le pape Clément VI de la fondation de l'hôpital de Tous-les-Saints à Joigny (1348). — Accord entre l'archevêque Jean de Nanton et l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, au sujet du droit de réception du prélat à sa première entrée dans sa ville épiscopale, lequel est fixé à 50 livres tournois et à un bœuf gras. — Bulle du pape Innocent VIII portant suppression du prieuré et des religieuses de Saint-Antoine de Sens et érection d'un prieuré séculier à la place.

G. 184. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1205-1752. — Juridiction ecclésiastique. — État du diocèse sous le rapport de l'organisaion ecclésiastique (1650). — Mandement de l'archevêque pour la discipline et le régime des petites écoles du diocèse (1686). — État de divers bénéfices créés ou supprimés portés dans les registres des insinuations. — Procédure au bailliage de Meaux, au sujet du droit de présentation à la cure d'Aunay, contre le seigneur de ce lieu (XV[e] siècle). Lettres du pénitencier du Pape adressée à Mgr Languet, pour qu'il ait à pourvoir l'évêché d'Auxerre de confesseurs orthodoxes (1752). — Lettres-patentes de Louis XIV pour l'établissement des religieux Hospitaliers à Avon. — Observations de l'official de Sens au sujet de la suppression du prieuré de Beaupré à Soumaintrain. — Ordonnance de Mgr de Gondrin pour l'établissement des religieux Cordeliers à Bellegarde. — Confirmation par P. de Corbeil de l'union des églises de Saint-Sauveur-les-Bray et autres, à l'abbaye de Bonneval (1205). — Chartes de Gui, archevêque de Sens, de Philippe-le-Bel et autres, confirmatives des priviléges du prieuré de Saint-Sauveur-les-Bray. — Règlements donnés au Chapitre de Brienon par les archevêques (1658). — Mémoire du Chapitre de Brienon contre le sieur Leauté, chanoine, au sujet du paiement de son gros. — Statuts de T. de Sallazar pour l'abbaye Saint-Séverin de Château-Landon (1496). — Visite de l'abbaye et prestation de serment de l'abbé Séguier à Mgr de Gondrin. — Procès-verbal dressé en l'église collégiale de Châtillon-sur-Loing, et constatant l'opposition des habitants à l'élection d'un doyen présenté par l'archevêque de Sens (1751). — Lettres de Fr. Dalibert, prieur, et des religieux de l'abbaye de Chaumes, au sujet des débats qu'a suscités entre eux la réception de frère Dumondé, novice. — Règlement du pas entre les dignitaires de cette abbaye (XVII[e] siècle).

G. 185. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1184-1780. — Juridiction ecclésiastique. — Bulle du pape Clément VI exemptant les abbayes et prieurés de l'Ordre de Cluny de la juridiction de l'Ordinaire. — Procédures au Parlement, à la requête de l'archevêque de Sens qui voulait obliger les religieux de l'Ordre de Cluny et de Cîteaux de son diocèse, d'assister au concile provincial de Sens (1460). — Procédure au bailliage de

Sens contre les religieux de Cormery-les-Tours, pour l'exercice du droit de visite dans les prieurés de la Chapelle-feu-Payen ; des Tables, etc. — Acte d'établissement des Pénitents du Tiers-Ordre à Courtenay (1626). — Requêtes des habitants de Courtenay à l'archevêque afin de réunir au couvent des Pénitents la cure de Notre-Dame de cette ville, pour fournir à l'entretien d'un régent qui enseignerait les humanités (1747). — Factum de l'archevêque et du clergé du diocèse au Parlement de Paris, contre Moreau, seigneur de Courtoin, accusé d'impiétés, de sacriléges, de violences contre les prieurs successifs de Courtoin, et d'assassinats (1660). — Copies de chartes de Louis-le-Jeune, Hugues et Guillaume, archevêques de Sens, pour l'abbaye de Dilo. — Concordat entre Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et le prieur de Notre-Dame de la Porte-Saint-Léon de Sens, contenant décharge des droits de procuration dus sur les prieurés de Dixmont et de Saint-Mamert-les-Moret (1366). — Visite de l'ermitage Saint-Hilarion d'Ervy. — Provisions du doyenné de l'église collégiale Sainte-Croix d'Étampes pour messire Picard. — Réglement des droits de procuration dus à l'archevêque sur les prieurés Notre-Dame du Pré-les-Étampes et de Saint-Martin de cette ville. — Ordonnance de l'archevêque pour l'établissement des PP. Barnabites dans le collége d'Étampes (1629). — Bulles des papes Innocent III et Boniface VIII, exemptant le monastère de Fleury-sur-Loire des droits de juridiction des Ordinaires. — Procès-verbal de visite du prieuré de la Fontaine-au-Bois par l'archevêque (1521). — Mémoire des nombreux procès que soutenaient les religieux de Fontaine-Jean en 1500. — Sentence du bailli de Sens condamnant le prieur de Notre-Dame de Joigny à payer les droits de procuration (1446). — Fondation d'un chapelain à l'Hôtel-Dieu de Joigny par Benoît, peintre ordinaire du Roi (1706). — Plainte du maire et des échevins de Joigny à l'archevêque, Mgr de Luynes, contre les ennemis de M. Saulnier, principal du collége. — Soumissions des religieux de Jouy à la juridiction de l'archevêque (1627). — Présentation à l'archevêque par le commandeur de La Croix-en-Brie d'un prédicateur pour ce pays (1630). — Établissement des Cordeliers dans l'ermitage de Notre-Dame des Anges, à la Ferté-Aleps, par le duc Louis de Vendôme (1660). — Compulsoire des titres du Chapitre de Sens contre G. Ladvoué, prieur de la Chapelle-au-Bois.

G. 186. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1460-1751. — Juridiction ecclésiastique. — Factums et sentences de requêtes du Palais pour établir le droit de visite : sur le prieuré de la Nozaie (XVIe siècle) ; — sur l'abbaye de la Pommeraie ; — sur le prieuré de Lorris (1485). — Abbaye Saint-Père de Melun : — requête des religieux pour que l'archevêque règle les prérogatives respectives des églises de Melun (XVIIe siècle) ; — état de biens ; — devis de travaux à y faire ; — accord entre Mgr de Gondrin et le Chapitre de Notre-Dame de Melun, au sujet des droits de l'archevêque. — Ordonnance de Mgr de Bellegarde pour informer sur les injures proférées contre les missionnaires envoyés à Melun. — Lettres patentes de Charles IX pour l'établissement des PP. Récollets à Melun. — Enquête sur l'union d'une fondation faite dans la paroisse Saint-Ambroise de Melun pour l'instruction des enfants, par le sieur Lecomte, au collége des PP. de la Doctrine chrétienne (1699).

G. 187. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1407-1454. — Juridiction ecclésiastique. — Compte de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et de la Maladerie Saint-Lazare de Melun. — Provisions de maître de l'Hôtel-Dieu par l'archevêque Louis de Melun en faveur de Geoffroi de Rochefort, licencié en médecine. — Legs par testament de Jeanne La Certaine et autres. — La recette totale de l'Hôtel-Dieu est de 121 livres 5 sous et la dépense de 188 livres. — Recettes de la Maladerie : payé par le maître de la chambre aux deniers de la Reine, 26 livres « pour le disme en argent de la valeur de la despense du pain et vin que le Roy ou la Royne font à Melun chaque fois qu'ils y demeurent, suivant fondation et aumosne des Roys de France. » — Pour une douzaine de fromages donnés le premier jour de l'an au receveur du domaine du Roi à Melun, « afin d'agréer envers luy amour, grâce et l'avencement dudit hostel, et que il soit plus enclin à payer les 12 livres que l'hostel a droit de prendre chacun an sur sa recepte. »

G. 188. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 183 pièces, papier.

1170-1766. — Juridiction ecclésiastique. — Quittance de 105 sous pour droit de procuration payé par le prieur de Méréville (1481). — Délibération de l'assemblée générale des habitants de Montargis contenant demande à l'archevêque des PP. Barnabites pour régir le collége (1620). — Plaintes des Barnabites de Montargis contre le prieur de ce lieu qui s'oppose à l'existence d'une « confrérie pour les morts » établie dans leur église. — Ordonnance de Mgr de Montpezat qui maintient la cou-

frérie susdite. — Lettres du P. Legault, provincial des Récollets de la province de Paris et autres, à l'archevêque, au sujet des Récollets de Montargis (1652). — Mémoires de dépenses pour le séminaire de Montargis. — État des meubles et des dettes de cet établissement, sous Mgr Languet. — Lettres de messire Jacques, vicaire de Montargis et autres, à l'archevêque Languet, au sujet de l'établissement des Sœurs grises à l'hôtel-Dieu de Montargis. — Requête au prévôt de Paris, par le prieur de Saint-Martin-lez-Montereau, au sujet du taux du droit de procuration que l'archevêque veut percevoir sur son bénéfice (1494). — Demande de l'établissement des Récollets par les habitants de Moret. — Procès-verbaux de visites de l'abbaye de Morigny, par les archevêques (XVIIe siècle). — Règlements pour les religieux de Morigny (1669). — Désordres dans l'abbaye (1715). — Correspondance adressée par les religieux de Morigny à l'archevêque Languet, pour la réunion de leur manse conventuelle au Grand-Séminaire de Sens (1743). — Copie de la fondation par Louis-le-Jeune du prieuré de Nemours, attribué à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Sébaste en Palestine. — Ordonnance de Mgr de Gondrin, au sujet des Récollets de Nemours qui ont indûment béni l'église de leur couvent. — Lettres-patentes du roi Louis XV, portant confirmation du rétablissement de l'Hôtel-Dieu de Nemours par le duc d'Orléans. — Relation de la manière dont le Chapitre de Paris a reçu les vicaires-généraux de l'archevêque Sallazar (1500). — Quittances des droits de procuration payés par l'abbaye Saint-Germain-des-Prés à Paris sur les prieurés de Bagneaux, Esmans et Saint-Germain de Montereau. — Mémoires et lettres des supérieurs de l'Ordre des Capucins, adressés à Mgr Languet, sur les désordres qui règnent dans les couvents des Capucins de la province de Paris. — Comptes de l'administration du collége des Grassins, à Paris, rendus par Jean Gouault, principal dudit collége et autres, à l'archevêque de Sens, suivant le testament de Pierre Grassin, conseiller au Parlement, fondateur dudit collége, et à l'arrêt de ladite cour du 21 août 1570. En 1615 la recette est de 27,380 livres et la dépense de 28,133 livres.

G. 189. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1160-1728. — Juridiction ecclésiastique. — État des recettes et dépenses : de l'abbaye Saint-Jacques de Provins, en 1458 ; — du prieuré de Soisy qui en dépend. — Accord entre le comte Henri de Champagne et les chanoines de Saint-Quiriace de Provins, au sujet du changement de lieu de la collégiale et de l'indemnité due pour leur déplacement (1160). — Règlement des droits respectifs du Chapitre de Saint-Quiriace et du curé de Saint-Pierre de Provins. — Fondation d'une procession dans l'église des Cordeliers de Provins, confirmée par Mgr de Gondrin. — Établissement des Pères de l'Oratoire au collége de Provins, approuvé par Mgr de Gondrin (1660). — Procès-verbal du bailli de Puiseaux, constatant les plaintes des habitants contre le maître d'école, et les renvoyant à l'archevêque pour le faire révoquer (1704). — Lettres du P. Gardien des Capucins de Saint-Florentin à l'archevêque, au sujet des insultes de deux gentilshommes de Turny qui l'attaquèrent au milieu de son sermon (1632). — État du revenu du prieuré de Saint-Loup de Nô (XVIIe siècle). — Droits de l'archevêque : sur les dignitaires du grand Chapitre de Sens ; — de procuration sur le prieuré de Saint-Bond-les-Sens ; — sur les abbayes de Saint-Paul, de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe de Sens. — Copie de l'acte de fondation des Pères Célestins de Sens, par Isabelle, veuve de Jean de Mézières (1366). — Actes établissant la juridiction de l'archevêque sur les couvents des PP. Jacobins, Jésuites et Cordeliers de Sens. — Plainte à l'archevêque, des PP. Jésuites de Sens contre les supérieurs du Séminaire qui ont fait imprimer des thèses contre le collége (1747). — Requête au Roi de l'archevêque de Bellegarde pour demander le réunion du Popelin à l'Hôtel-Dieu de Sens. — Reconnaissances d'emprunts faits par les ermites de Notre-Dame de Senart pour la reconstruction de l'église de l'ermitage (XVIIe siècle). — Copie d'une lettre de l'évêque de Troyes à l'archevêque de Sens pour lui demander d'empêcher à l'avenir la pratique de la fête des fous dans son église (1450). — Bref du pape Jules II recommandant à l'archevêque de Sens l'évêque de Troyes nouvellement élu. — Sentences des Requêtes du Palais attribuant à l'archevêque la juridiction sur les prieurés dépendant de l'abbaye de Moutier-la-Celle de Troyes et situés près de Provins (1408). — Lettres-royaux obtenues par Mgr Pellevé pour réunir au domaine de l'abbaye de Vauluisant plusieurs héritages qui en avaient été aliénés. — État des biens du prieuré de Vieupou (1675). — Plainte signée des habitants de Villefolle contre les chanoines de ce lieu qui refusaient de célébrer l'office divin (XVIIe siècle).

G. 190. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 71 pièces, papier.

1350-1760. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — États des besoins et de la situation

des couvents de femmes en France, dressés par l'archevêque Languet (1737). — Règlements pour la communauté de Boyne. — Lettres-patentes pour l'établissement des religieuses Bernardines de Bray-sur-Seine (1654). — Enquêtes pour leur réunion à celles de Nemours en 1760. — Décret de suppression du prieuré des religieuses Hospitalières de Donnemarie, par Mgr Languet, et union des biens à la Congrégation de Provins (1746). — Examens de postulantes à la congrégation d'Étampes. — Procès-verbaux de visites du prieuré de Gy-en-Gâtinais, par ordre de l'archevêque. — Reconnaissance par l'abbesse de Faremoutier des droits de procuration dus à l'archevêque de Sens sur le prieuré de La Tombe (1350). — Procès-verbal de visite de l'abbaye du Lys, par Mgr de Chavigny (1722).

G. 191. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 98 pièces, papier.

1504-1722. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes de Melun. — Procès-verbaux de visites des couvents : des Annonciades ; — des Bénédictines. — Lettres-patentes de Louis XII et ordonnance de l'archevêque de Sallazar, pour l'établissement des religieuses de Saint-Nicolas dans l'Hôtel-Dieu de Melun (1504). — Maintien par arrêt du Conseil privé de la juridiction de l'archevêque sur lesdites religieuses. — Permission de l'évêque de Langres aux religieuses Ursulines de Bar-sur-Seine d'établir un couvent à Melun (1642). — Procès-verbaux de visite de ce couvent par Mgr de Gondrin. — Ordonnance de Mgr de Chavigny dans sa visite au couvent des Visitandines de Melun (1722).

G. 192. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1480-1738. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — Accord entre Mgr de Bellegarde et la supérieure des Bénédictines de Montmartre pour l'établissement d'un couvent de son ordre à Montargis (1630). — Ordonnance de Mgr de Gondrin pour les Dominicaines de Montargis. — États des biens des Ursulines de Montargis et règlement pour ce couvent par Mgr Languet. — Procès-verbal de reconnaissance des reliques de saint Candide et sainte Gaudence dans le couvent des Visitandines de Montargis (1738). — Établissement des Bénédictines de Moret par sœur Elisabeth de Pidoux, venant du couvent de Jouarre, en 1639. — Permission d'emprunter 4 à 5 mille livres accordée aux Bénédictines de Moret, par Mgr Languet (1734). — Suppression du prieuré de Nainvault par Mgr de Gondrin et sa réunion à l'abbaye du Val-de-Grâce (1655). — Information contre la prieure de Nineau, paroisse de Nanteau, à la poursuite de l'archevêque de Sens. — Procès-verbal de visite du couvent de la Congrégation de Nemours par Mgr de Chavigny. — Ordonnance de Mgr de Bellegarde pour l'élection de la prieure de Champbenoît de Provins, etc. — Règlements des archevêques de Gondrin et de La Hoguette pour les religieuses de la Congrégation de Provins. — Procès-verbaux de la guérison miraculeuse de la sœur de Sigy, à Provins, par la vertu de l'épine de la couronne du Sauveur conservée à Port-Royal (1656). — Procurations par les religieux de Saint-Jacques de Provins pour nommer les administrateurs de l'hôpital des Orphelines de cette ville, de concert avec l'archevêque de Sens.

G. 193. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

1257-1707. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — Bulle du pape Alexandre IV, en faveur des religieuses de Sainte-Catherine de Provins. — Lettres des Pères Gardiens et Provinciaux des Cordeliers à l'archevêque de Gondrin, au sujet du couvent de Sainte-Catherine. — Enquête par Mgr de Gondrin dans le couvent des religieuses de Sainte-Catherine au sujet des désordres qui y existaient (1664). — Ordonnances et règlements du même archevêque pour ledit couvent.

G. 194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 55 pièces, papier.

1442-1784. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — Règlement pour le couvent des Annonciades de Sens (1693). — Acte de fondation de la maison des Orphelines de Sens, par Mlle de Marsangy (1680). — Lettres de cachet pour l'exclusion de la demoiselle Joly, administratrice de cette maison. — Acte d'élection de messire de Lameth, pour supérieur, par les Carmélites de Sens. — Ordonnance de Mgr de Gondrin approuvant la translation des Bénédictines de Trainel à Paris (1653). — Comptes des revenus de l'abbaye de Villechasson rendus par les agents commis par l'official de Sens au gouvernement de ladite abbaye (1442). — Élection de sœur Isabelle de Pellevé en qualité d'abbesse de Villechasson. — Décret de Mgr de Luynes contenant suppression de l'abbaye de Villechasson-les-Moret et sa réunion au prieuré de Champbenoît de Provins (1783). — Nomination de Geoffroy, notaire à Moret, comme économe de l'abbaye de Villechasson (1781). — Procès-verbal d'examen d'une novice aux Bénédictines de Villeneuve-le-Roi. — Prise de possession de l'abbaye de

Villiers par madame Marguerite Le Cordier. — État des revenus de ladite abbaye en 1711. — Lettre de M. de Vaudouard relative au projet d'établissement des Sœurs de Charité à Villeneuve-le-Roi par l'archevêque (1772).

G. 195. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1705-1717. — Juridiction ecclésiastique. — Déclarations des revenus des monastères de filles du diocèse de Sens et du nombre de leurs habitants, dressées en exécution des ordres de l'archevêque, et par suite de l'arrêt du Conseil d'État du mois de juillet 1717. — Bernardines de Bray, 15 religieuses et 2,249 livres de revenu; — Religieuses de la Congrégation d'Étampes, cinquante et une religieuses professes et huit converses, 6,683 livres de revenu; — Congrégation de Notre-Dame de Joigny, quarante religieuses; — de Nemours, soixante-douze religieuses; — abbaye du Lys à Melun, quarante-six religieuses et dix-sept converses; — couvent de la Visitation de Melun, cinquante-deux religieuses de chœur et dix converses; — abbaye de la Pommeraie, cinquante religieuses de chœur et huit converses; — Ursulines de Sens, trente-huit religieuses de chœur et sept converses.

G. 196. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1726-1746. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — Procès-verbaux de visites par l'archevêque Languet, avec enquêtes ou scrutin secret sur chacune des religieuses: — Bernardines de Bray; — Bénédictines de Châtillon-sur-Loing; — Hospitalières d'Étampes; — Religieuses de la Congrégation d'Étampes; — Bénédictines de Joigny; — abbaye du Lys-les-Melun; — Bénédictines, Ursulines et Visitandines de Montargis; — Bénédictines de Moret.

G. 197. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1687-1744. — Juridiction ecclésiastique. — Couvents de femmes. — Procès-verbaux de visites par les archevêques de La Hoguette et Languet, avec enquêtes ou scrutins secrets sur chacune des religieuses: — Congrégation de Nemours; — de Provins; — Bénédictines de Champbenoît de Provins; — Annonciades de Sens; — Bénédictines de Villeneuve-le-Roi.

G. 198. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin; 94 pièces, papier; 21 sceaux plaqués.

1617-1629. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens de titulaires aux bénéfices : le Chapitre de Sens aux cures de Flacy et de Villeroy; — l'abbé de Saint-Paul-les-Sens pour la cure de Balloy; — le Chapitre de Notre-Dame du Val-de-Provins de messire Nicolas Grillé, chanoine, pour doyen; — madame du Tremblay pour la chapelle de Saint-Jean de Livry; — messire Savary de Brèves, seigneur engagiste de la terre de Lorris, pour la chapelle de La Madeleine dudit Lorris; — messire Christophe-Auguste de Harlay, prieur de Néronville, pour la paroisse de Chintreau; — le Chapitre de Paris, pour l'église paroissiale de Gursaville. — Sceaux plaqués: de l'abbé de Saint-Paul de Sens; — du Chapitre du Val-de-Provins; — de madame du Tremblay de Livry; — de messire Savary de Brèves; — de messire de Harlay, prieur de Néronville, du Chapitre de Notre-Dame de Paris.

G. 199. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 58 pièces, papier; 13 sceaux plaqués.

1635-1639. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens, de titulaires aux bénéfices : le Chapitre de Sens pour les cures de Lorris et de Courmononcle; — le Chapitre d'Auxerre pour l'église de Merry-la-Vallée; — l'abbé de Saint-Remi de Sens pour la cure de Pont-sur-Vanne; — madame de La Chastre, abbesse de Faremoutier, pour la cure de Giy; — l'abbé de Saint-Germain-des-Prés pour la cure de Bagneaux; — Mathurin Mangot, abbé de Sainte-Colombe, pour la cure de Villeneuve-le-Comte; — M. de Bruillart, baron de Coursan, de la chapelle Notre-Dame de l'église de Saint-Florentin. — Sceaux plaqués: de Jérôme Lejean, écuyer, seigneur de Champbuzot; — de l'abbesse de Faremoutier; — de Louis d'Archambaut, abbé de Morigny; — de l'abbé de Sainte-Colombe de Sens; — de M. de Bruillart; — de Jean Allen, prieur de Joigny; — de Michel Lemasle, protonotaire apostolique; — de l'abbé de Saint-Victor de Paris; — de l'abbé de Saint-Remi de Sens; — de l'abbé de Saint-Pierre de Melun.

G. 200. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 11 sceaux plaqués.

1640-1650. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens, de titulaires aux bénéfices par : l'abbé de Saint-Denis pour la cure de Beaune en Gâtinais; — messire Balthazard, écuyer, pour la maladerie de Saint-Julien-du-Sault: — le prieur de Notre-Dame de Joigny, pour la cure de Saint-Thibaut de cette ville; — pour la cure de Trainel, par Louis Du Tillet,

prieur dudit Trainel; — pour la cure de Bonnard, par l'abbé de Saint-Marien; — pour la chapelle Notre-Dame des Porchers, en l'église Saint-Thibaut de Joigny, par MM. Pérille, Ferrand et autres au nombre de trente-et-un, « tous patrons et présentateurs à cette chapelle comme « issus de feu Étienne Porcher, fondateur d'icelle; » — le Chapitre de Notre-Dame d'Étampes, pour la cure Saint-Bazile de ce lieu; — pour le prieuré de La Chapelle-feu-Payen, par Louis de Bernard, seigneur de Champigny. — Sceaux plaqués: de messire de Castille, abbé de Saint-Marien d'Auxerre; — du Chapitre Notre-Dame d'Étampes.

G. 201. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 82 pièces, papier; 25 sceaux plaqués.

1651-1654. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens de titulaires aux bénéfices par: le Chapitre de Sens pour les cures d'Évry et d'Amilly; — pour la cure de Bouilly; — pour la cure de Boissise, par l'abbé de Saint-Pierre de Melun; — le Chapitre du Val-de-Provins pour la cure de Saint-Brice; — du prieuré-cure de Villebéon, par messire Brulart de Sillery, abbé de Saint-Jean du Jard; — pour la cure Saint-Martin d'Étampes, par l'abbé de Morigny; — messire Berruyer, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, pour la cure d'Auxon; — le prieur de Saint-Thomas au Mont-des-Lépreux près Rouen, pour la cure de Chevillon. — Sceaux plaqués: du Chapitre de Sens; — du prince de Conty, abbé de Saint-Germain d'Auxerre; — de l'abbé de Saint-Pierre de Melun; — du Chapitre du Val-de-Provins; — de messire de Sillery, abbé de Saint-Jean du Jard; — de messire de Refuge, abbé de Morigny; — de messire Berruyer, abbé de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

G. 202. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 30 sceaux plaqués.

1655-1692. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens de titulaires aux bénéfices par: Me Duchat, abbé de Saint-Paul-sur-Vanne, pour la cure de Balloy; — saint Vincent de Paul, supérieur de la congrégation de la Mission (signatures autographes), pour la cure de Flagy et pour celle de Fontaine-le-Port; — le cardinal de Mazarin (signatures autographes), abbé de Saint-Denis, pour les cures de Beaune, de Fericy et d'Ormoy; — pour la cure de Bussy-en-Othe, par messire de Vignoles, abbé de Dilo; — Abraham de Fabert, marquis de Fabert, etc., pour le prieuré de Val-Dieu, diocèse de Troyes; — J. Perreau, seigneur de Milly en Gâtinais, pour la cure de ce lieu; — Yvon Fouquet, abbé de Sainte-Colombe de Sens, pour la cure de Saint-Benoît de Sens; — H. Mathoud, prieur de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, pour la cure de Saint-Hilaire-les-Andresy. — Sceaux plaqués: de messire Duchat, abbé de Saint-Paul-sur-Vanne; — du cardinal Mazarin; — du marquis de Fabert; — de M. J. Perrault; — Yvon Fouquet, abbé de Sainte-Colombe; — de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens; — de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs.

G. 203. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 95 pièces, papier; 30 sceaux plaqués.

1692-1729. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens de titulaires aux bénéfices par: Louis de Bourges, abbé de Saint-Victor de Paris, pour la cure de Puiseaux; — Guillaume Égon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, pour la cure de Laval; — A. Arnaud, abbé de Chaume, pour la cure de Verneuil; — messire de Lionne, prieur de Saint-Martin-des-Champs; — Mgr de Coislin, évêque d'Orléans, pour la cure d'Ury; — messire Dreux, prieur de Notre-Dame de Joigny, pour la cure de Saint-Thibaut de cette ville; — messire Le Sage, abbé de Morigny; — madame de Beringhen, abbesse de Faremoutier, pour la cure de La Tombe. — Sceaux plaqués: de Guillaume Égon, abbé de Saint-Germain-des-Prés; — de A. Arnault, abbé de Chaume; — de Paul de Lionne, prieur de Saint-Martin-des-Champs; — de Mgr de Coislin, évêque d'Orléans; — de messire Dreux, prieur de Joigny; — de l'abbaye de Morigny; — de l'abbaye de Faremoutier; — de messire de Saintot, abbé de Ferrières.

G. 204. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 116 pièces, papier; 34 sceaux plaqués.

1729-1748. — Présentations par les patrons respectifs aux archevêques de Sens de titulaires aux bénéfices par: Me de Boyvin du Vaurouy, abbé de Preuilly, pour la cure de Boulain; — messire de La Grange, abbé de Saint-Séverin de Château-Landon, pour la cure dudit lieu; — messire de Choiseuil, abbé de Sainte-Colombe de Sens, pour la cure de Cuy; — messire de Féra de Rouville, doyen de Sens, abbé de Saint-Paul de cette ville, pour le prieuré-cure de Michery; — le prieur de Sainte-Colombe de Sens, pour la cure de Saint-Clément; — l'abbé de Saint-Jacques de Provins, pour la cure de Che-

noise ; — messire Fr. d'Aydie, doyen de Tours, pour l'église de Blandy ; — Mgr Richard, évêque de Waterford, pour la cure de Sainte-Croix de Sens. — Sceaux plaqués : des abbés de Preuilly ; — de Château-Landon ; — de Sainte-Colombe de Sens ; — de messire de Féra de Rouville, doyen de Sens, abbé de Saint-Paul ; — du prieuré de Sainte-Colombe de Sens ; — de messire Mercier, curé de Saint-Jacques de Provins ; — de Mgr Richard, évêque de Waterford.

G. 205. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1457-1459. — Ordinations et provisions de bénéfices par L. de Melun, archevêque de Sens : — chapelle Notre-Dame de Villuis ; — les cures de Gondreville, Courtaoult, Courceroy, Audeville, Mormant, Arces ; — canonicat de Brienon ; — chapelle Saint-Michel en la vieille tour de la cathédrale de Sens.

G. 206. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1469-1504. — Ordinations et provisions de bénéfices par L. de Melun et Tristan de Sallazar, archevêques de Sens. — L'archevêque Louis de Melun, étant à Saint-Florentin, ordonne acolytes Frère Jean Villenot, religieux de Saint-Jean-du-Jard ; Frère Pierre de Seignelay, religieux de Fontaine-Jean et Simon Jouet, clerc du diocèse de Sens ; — sous-diacres : Frères Jean Bardin et Louis de Coulongue, religieux du Jard ; — diacres : Fr. Thomas, de Courtenay, religieux de Fontaine-Jean ; — prêtres : Pierre Brulé, Jean Pignole, Antoine Forestier. — Collations : à Jean Le Huchier, chanoine de Sens, de l'archidiaconé de Provins ; — d'une prébende en la cathédrale de Paris, pour messire Pain-et-Chair ; — de l'église de Venizy, à Nicolas Leclerc. — Dédicace de l'église de Beauvoir près Chaumes. — Concessions d'indulgences par l'archevêque Sallazar, primat des Gaules et de Germanie, à Pierre d'Offemburg, bourgmestre de Bâle, et à d'autres personnes dans le diocèse de Constance et à Lucerne.

G. 207. (Registre). — In-folio, 112 feuillets, vélin.

1484-1491. — Collations d'ordres de tonsures et provisions de bénéfices conférées par Tristan de Sallazar archevêque de Sens ; — tonsurés à Montargis : Étienne Souverain, Pierre Pijon, Claude Baby. — Collation de l'église de Villeroy, à Jean Prévôt ; — institution de Colin Bebien comme maître de la léproserie de Montargis ; — Collation de l'église de Marsangy, à Louis Lemeur ; — de la chapelle Saint-Pierre en l'église de Saint-Florentin, à Milon Gibier ; — de l'église Saint-Pierre de Courtenay, à Mathieu de Sanction ; — de la chapelle Saint-Blanchard, en la tour royale de Provins, à Jean Poussot ; — de la chapelle Saint-Valentin au château de Milly, à Jean Quineau ; — du prieuré de Branches, à Charles de Sallazar.

G. 208. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1586-1588. — Collations de bénéfices par les archevêques de Sens : — de l'archidiaconé du Gâtinais à Pierre Maujean, prêtre, chanoine de Sens ; — d'une bourse au collége des Grassins, à Paris, fondé pour les pauvres écoliers de Sens ; — permission de célébrer la messe dans son château de Launay, accordée à Guillaume Lefort, écuyer, seigneur temporel dudit lieu et de Juranville, qui a abjuré le protestantisme. — Provision d'une prébende dans l'église collégiale de Saint-André de Chartres par J. Guesdron. — Abjuration d'hérésie par G. Baulier, apothicaire à Montargis. — Homologation d'un bail emphytéotique fait par le Chapitre de Troyes, à Claude Petitjean, chanoine théologal, de certaines petites vieilles maisonnettes situées à Troyes, rue des Chantereines.

G. 209. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1578-1629. — Collations, provisions et prises de possession de bénéfices dans le doyenné de Melun ; — de l'église de Milly en Brie ; — du prieuré de Cannes ; — de l'église de Vernoy, à Noël Couvrechef. — Procuration de François Arnault, archidiacre de l'église de Bordeaux à Jacques Mathieu, sacriste du prieuré de Saint-Sauveur de Nevers, pour régir son prieuré de Lourcy-le-Bourg, au diocèse de Nevers. — Collation de l'office d'aumônier de l'abbaye Saint-Pierre de Melun, à Frère Charles Clereau. — Prise de possession de la cure d'Yèbles, par Isaac Chevrier.

G. 210. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1601-1603. — Collations et provisions de bénéfices par Renaud de Beaune, archevêque de Sens : de l'église de Nanteau à Barthélemy Noël ; — du prieuré Saint-Philbert, pour Vincent Taveau ; — de l'église de Brion, à Pierre Sellier ; — de la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Thibaut de Joigny, à Jean Bejard ; — du prieuré Saint-André de Château-Landon, à Louis Buisson.

G. 211. (Registre.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1612-1613. — Collations et provisions de bénéfices : — de la chapelle du Saint-Esprit en l'église Saint-Pierre de Saint-Julien-du-Sault, à César Pouillard ; — de la Trésorerie du Chapitre de Brienon à Étienne Thierriat. — Permission à Frère Bertelet de vivre en qualité d'ermite dans l'ermitage de Saint-Bris-près-Provins. — Institution de Jean Delamarre, curé de Villuis, en qualité de doyen de Trainel. — Provisions : de l'église Saint-Martin d'Auxerre, à Edmond Pollet ; — de la chapelle Saint-Jean-Baptiste du château de Fleurigny.

G. 212. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1563-1652. — Collations et provisions de bénéfices :— d'un canonicat en l'église collégiale de Villefolle, à Jean Juhen (1567) ; — de la charge d'official de Sens à Robert Leblanc Du Rollet ; — d'un canonicat du trésor dans l'église cathédrale de Sens ; — union des paroisses de Sainte-Marie et de la Croix de Château-Landon (1637) ; — collation de la chapelle Notre-Dame en l'église Saint-Thibaut de Joigny, à Charles de Ris ; — de la chapelle Notre-Dame en l'église de Saint-Florentin ; — de la chapelle du château de Méréville, à Jean Dubuisson (1652).

G. 213. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1639-1641. — Provisions de bénéfices : de la chapelle Saint-Louis dans l'église de Villeneuve-la-Guyard, à Octave Guerret ; — d'un canonicat en chacune des églises collégiales d'Étampes et de Montereau ; — du prieuré de Saint-Liesne-les-Nanteau, à sœur Élisabeth Pidoux, religieuse de Jouarre ; — du prieuré de Montléu à Saint-Florentin ; — de la cure de Saint-Léon de Sens, à Edmond Larcher ; — du doyenné de Sainte-Croix d'Étampes, à Barthélemy Chassidon.

G. 214. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 148 pièces, papier.

1653-1655. — Provisions de bénéfices : — de la cure d'Estouches, pour M. Lefébure ; — de Charmoy, pour M. Truchy ; — du prieuré-cure de Branches, pour M. Cougiscaud ; — de Dollot, pour M. Gaigne ; — d'une prébende en la chapellenie de Saint-Laurent, au palais archiépiscopal, pour noble Bernard Des Barres ; — de la cure de Fromonville à Claude Des Barres ; — d'une prébende de la collégiale de Saint-Laurent de Villefolle, à Christophe Cordelier.

G. 215. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 146 pièces, papier.

1656-1723. — Provisions de bénéfices : — du prieuré-cure de Voux, à Fr. Isaac Guyon ; — de la cure de Montbouy, à M. Thierriat ; — de celle d'Évry, pour M. Luyt ; — de Nailly, pour M. Vacher ; — des chapelles de Saint-Éloy et de Saint-Blaise, près Milly, pour M. Cornu ; — d'un canonicat à la collégiale du Val-de-Provins, pour M. Le Gras ; — de la cure de Glandelle à M. Jean Bigot ; — union du village de La Brosse à la paroisse de Mousseaux.

G. 216. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1601-1680. — Ordinations et tonsures cléricales faites par les archevêques : Barthélemi Bouvier, fils de maître Guillaume Bouvier, procureur du Roi à Montargis ; — Balthazar Taveau ; — Louis de Gousté ; — Robert Perrot, fils de Me Jean Perrot, procureur du Roi à Sens ; — Sébastien Poisson ; — Étienne Bachot ; — Claude de Jussy, fils de noble Hubert de Jussy ; — Louis Du Tillet, fils de noble Jacques, seigneur de Bouy.

G. 217. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1305-1772. — Administration des paroisses. — Érections : de la chapelle du château d'Auvers (1662) ; — de la cure de Baby (1640) ; — de la chapelle de Butteaux en cure (1680). — Permission de dire la messe dans la chapelle du château de Belleville (1651). — Plainte des habitants de Beugnon contre leur curé ; — fondation de l'église paroissiale de Champvallon par M. de Harlay (1589) ; — collation de la cure de Bursy ; — bénédiction de la chapelle de la Sainte-Trinité au Châtelet-en-Brie ; — procès-verbal de visite de l'église de Corguilleray ; — fondation de services dans la chapelle de Châtillon, paroisse de Grigneville ; — bénédiction de la chapelle de Courgenou ; — accord entre le curé et les habitants de Donnemarie, au sujet des fondations ; — enquête sur l'administration de l'église d'Épineau ; — copie de l'acte d'une fondation perpétuelle dans l'église d'Esnon, par le seigneur dudit lieu ; — ordonnance d'érection de la chapelle des Clérimois en annexe de la paroisse de Foissy (1772) ; — provisions de la cure de Gisy ; — accord entre le seigneur de Fleury-en-Bière et les religieux de Saint-Victor de Paris, au sujet du prieuré de ce lieu ; — ordonnance d'union de la cure de Villebougis au prieuré

de Granges (1305); — érection du hameau de Guigne en paroisse (1744); — bénédictions : de la chapelle du château de Guigneville ; — de la chapelle de l'Épinard, paroisse d'Héricy ; — ordonnance portant que les maître et religieux de l'hôpital de Joigny seront tenus d'assister aux processions qui se font annuellement la veille de Saint-Jean et le jour de la dédicace dans l'église Saint-Jean de cette ville (1713) ; — ordonnance de Mgr de La Hoguette pour la réunion du doyenné de Lorris à la cure ; — confirmation par l'archevêque de la fondation de la chapelle Saint-Louis de Milly, par H. de Bouville (1347). — Lettres à l'archevêque Languet par messire Charron, prieur de Montargis, accusé d'avoir chez lui des feuilles des *Nouvelles ecclésiastiques*, etc. ; — mémoires des prêtres habitués de Montargis contre le prieur, sur leurs droits dans les fondations (1732).

G. 218. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1640-1746. — Administration des paroisses. — Plainte des habitants du faubourg Saint-Nicolas de Montereau contre la démolition du Calvaire ; — règlement pour l'acquit des fondations dans l'église de Nangis ; — bénédiction d'un cimetière à Néronville ; — état du revenu de la cure de Paron (1786). — Lettres de M. de Barentin et réponse de Mgr Languet sur le projet de réunion de la cure de Paucourt à celle de La Chapelle ; — arrêt du Parlement de Paris qui maintient le curé de Sainte-Croix de Provins dans tous ses droits sur les officiers du Chapitre du Val-de-Provins (1682) ; — transaction sur procès entre les marguilliers et le curé de Racine au sujet du paiement de fondations ; — plainte à l'archevêque par des habitants de Rameru contre leur curé (1734) ; — brevet permettant au sieur de La Ravanne de faire dire la messe dans la chapelle de son château (1646). — Fondation d'une chapelle en l'église de Saint-Cyr ; — requête des habitants de Saint-Firmin à l'archevêque pour obtenir les moyens d'assurer l'exercice du culte dans leur chapelle ; — ordonnance d'interdiction de l'église de Saint-Loup-d'Ordon ; — mémoire sur la contestation élevée entre l'archevêque et le Chapitre de Trainel, pour la nomination à la curé de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes ; — opposition du seigneur de Monceaux à l'établissement du sieur Raux dans un ancien ermitage de la paroisse de Samois. — Procès-verbal de visite des reliques de saint Fort et autres saints en l'église Saint-Maurice de Sens, par M. de Bullioud, vicaire-général (1746). — Ordonnance d'union de la cure de Saint-Léon à la cure Saint-Nicolas-lez-Sens (1640) ; — note de Mgr Languet sur les contestations élevées entre les habitants de la paroisse Saint-Benoît de Sens, et l'abbaye Sainte-Colombe ; — ordonnance pour obliger le curé de Thoury-Ferrote à payer un vicaire. — Mémoires : du curé de Vallery, pour obtenir le règlement de fondations faites en l'église pour le repos des âmes des princes de Condé qui y sont inhumés ; — sur les paroisses de Villenauxe-la-Petite et Villiers-sur-Terre ; — de messire Domanche, curé de Villemanoche, contre messire Lavache, ancien titulaire de cette cure, etc. — Enquête au sujet d'une annexion projetée du lieu de Villenavotte à la paroisse de Courtois (1689). — Mémoires : pour faire placer la nouvelle église de Saint-Savinien de Villeneuve-le-Roi au faubourg de cette ville ; — des habitants de Valprofonde pour faire ériger leur église en succursale de la paroisse de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi ; — requête des habitants de Volgré afin que leur village soit érigé en cure (1672).

G. 219. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1578-1771. — Procès-verbaux de visites : des cures dépendant de l'archevêché, celles de Maillot, Rosoy, Villefolle, Saint-Julien, Bussy, Rousson, Saligny, Voisines, Fontaines, Saint-Clément, Courtois, Nailly, Saint-Martin-du-Tertre, Villenavotte, Villebougis et Paron ; — des cures dépendant du doyenné du Gâtinais ; — de l'officialité de Brienon ; — des paroisses de l'archidiaconé de Melun, en 1738.

G. 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1501-1778. — Fabriques des églises paroissiales et des couvents. — Quittance de 2,555 livres reçues par Roulin, l'un des commis à l'effet de recevoir l'argent des troncs du jubilé du royaume, laquelle somme provient des troncs des églises de Sens, Brienon et Joigny (1501). — Déclarations de l'argenterie des églises faites par ordre de Mgr de La Hoguette : — paroisse de Villeblevin, collégiale de Brienon, abbaye de Vauluisant, paroisse Saint-Pierre-le-Rond de Sens. — Arrêts du Parlement pour la reddition des comptes des fabriques. — Mémoires : des fabriciens de Brienon contre le Chapitre au sujet des charges qu'ils supportent pour le service des fondations ; — de Carré, ancien marguillier, contre les marguilliers en charge de l'église de Montargis, au sujet du règlement de ses comptes ; — à Mgr de Luynes, par le curé et les fabriciens de Villeneuve-l'Archevêque, au sujet de la fondation faite par les feus sieur et dame Moreau, au profit

des habitants, en 1667, suivant le testament dudit sieur Moreau.

G. 221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1692-1782. — Églises du patronage. — Devis, procès-verbaux de visites des églises de Bussy-le-Repos, Cézy, Michery, Nailly, Pont-sur-Yonne, Saint-Julien, Saint-Martin-du-Tertre, Villebougis, Villefolle, Saint-Savinien de Villeneuve-le-Roi.

G. 222. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

1395-1396. — Comptes des recettes et dépenses des droits de visite et de procuration ;— des droits sur les mariages, amendes, etc.; — sur les abbayes, prieurés, cures, etc., rendus par Nicolas Le Goullier, official ;— de l'abbé et du couvent de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, 19 livres tournois ; — de Saint-Jean de Sens et du prieur de Cudot, 30 livres ; — du précepteur de Coulours, 15 livres. — Payé pour lettres de tonsures: de Jean Pélisson, de Pont-sur-Vanne, 17 sous 6 deniers; — pour lettre testimoniale, 5 sous; — pour dispense de résidence, au curé de Montereau, 30 sous.

G. 223. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1348-1626. — Droits de procuration. — Quittances: de 800 florins d'or, donnée par le chambrier du Saint-Siége à Guillaume de Melun, archevêque de Sens, laquelle somme provenait des droits de procuration dus par les monastères, etc., du diocèse, et était destinée à aider à payer les frais de la guerre contre les Turcs (1348); — de 6 livres, donnée par l'archevêque Guillaume de Dormans au prieur de Cannes, de l'ordre de Cluny; — de 24 livres payées par le curé de Saint-Jean de Joigny. — Lettres-royaux obtenues par les archevêques, des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII, pour contraindre les bénéficiers de tout ordre à payer les droits de visite et procuration.

G. 224. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, vélin, rubriques rouges, latin.

Vers 1520. — Pouillé du diocèse de Sens, ou liste des bénéfices de toute nature existant dans le diocèse, avec l'indication des patrons et le chiffre des taxes à payer, et classés ainsi: cité et banlieue de Sens; — doyennés : de Pont ou de Marolles; — de Courtenay; — de Saint-Florentin; — de la Rivière de Vanne; — de Trainel; — de Montereau; — de Melun; — de Milly; — d'Étampes; — de Ferrières; — du Gâtinais; — de Provins.

G. 225. (Registre.) — In-8°, 39 feuillets, papier, latin.

Milieu du XVIe siècle. — Pouillé du diocèse de Sens ou liste des bénéfices de toute nature existant dans ce diocèse et classés comme dans le pouillé précédent. — A la fin est un résumé de certains droits de l'archevêque: « Il est chanoine d'honneur de Tours; il a un repas tous les ans, un jour entier, en chascune abbaye de Cisteaux estant en son diocèse, s'il luy plaist d'y aller; il a des droits sur les Chapitres de Provins, de Melun, de Bray, de Meaux; sur l'hôpital de Joigny, sur le receveur des foires de Provins, etc. » — Analyse de chartes relatives aux droits des archevêques et du Chapitre de Sens. — En l'an 1383, les vicaires de l'église de Sens firent bail à Jehan Nailly, curé de Maillot, d'un bréviaire à l'usage de Sens, pour 20 sous de loyer par an.

G. 226. (Registre.) — in-4°, 299 feuillets, papier.

1695. — Pouillé des bénéfices du diocèse de Sens, composé par Amette, chanoine, archidiacre du Gâtinais. Il est divisé en quinze parties: 1° bénéfices de la ville et des faubourgs de Sens; 2° cures en la ville de Sens; 3° bénéfices et cures de la banlieue; 4° doyennés ruraux au nombre de douze. — Notices sur l'origine et la date des fondations des bénéfices; leurs revenus et leurs charges; leurs patrons et le nombre des communiants de chaque paroisse. — A Sens, il y a seize cures et cinq mille cent trente communiants.

G. 227. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1694-1750. — Titres patrimoniaux des jeunes gens entrant dans les ordres: — Claude Blondeau, de Montargis; — Jacques Beschefert, de Provins; — Louis Gratien, de Sens; — Eustache Chaillou, de Château-Landon; — Louis de Formon, de Saint-Mars; — Claude Lemaire, de Saint-Firmin; — Charles-Antoine de Féra de Rouville, écuyer; — Claude Guichard, de Sens. — Listes de pensions payées par l'archevêque Languet dans ses séminaires de Sens, Chaumes et Montargis. — En 1750, l'archevêque payait 4,870 livres pour les pensions de quarante-quatre élèves et de trois directeurs, dans les séminaires de Sens et de Chaumes.

G. 228. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1587-1789. — Secours aux pauvres; distribu-

tions de grains. — Rôle d'une taxe imposée sur l'archevêque et sur le clergé régulier de Sens pour nourrir les pauvres de la ville (1587). — Quittances de distributions de grains faites aux pauvres des paroisses de Montbrain, Magnirecourt et autres où l'archevêque possédait des biens à raison de son abbaye du Mont-Saint-Martin (1694). — États : de l'orge et de l'avoine distribués, le 12 mars 1737, aux inondés de Cérisiers, Vaumort, Theil, Vareilles et Vaudeurs, pour ensemencer leurs terres ; — du blé distribué aux mêmes individus, pour leur subsistance ; — des paroisses du doyenné de Provins sous le rapport de la pauvreté des habitants et des secours à leur distribuer. — Listes de distribution de balles de riz aux habitants du doyenné de Melun, par ordre de Mgr Languet. — Procès-verbal de répartition de secours aux incendiés de Chéroy, en suite de l'incendie arrivé en ce lieu le 12 août 1736. — Mémoires et requêtes adressés à l'archevêque de Luynes, par Salmon, entrepreneur, au sujet de la création, à Fontainebleau, d'une manufacture d'étoffes de soie, pour faire travailler les pauvres. — Arrêt du Conseil d'État autorisant ladite création (1776). — Projet de règlement pour l'établissement des congrégations de charité et de discipline chrétienne de Saint-Charles, dans le diocèse de Sens (XVIIe siècle). — Ordonnance de l'archevêque de Luynes, pour la création d'un bureau des incendiés à Sens, et pour faire faire, dans chaque paroisse, des quêtes afin de secourir les incendiés. — Mandement au sujet de l'incendie de Bazoches. — Comptes des recettes et dépenses du bureau des incendiés : — recette en 1776, 6,307 livres ; secours distribués, 6,027 livres.

G. 228 bis. (Registre.) — In-4°, 163 feuillets, papier.

XIIe siècle-1564. — « Inventaire des titres de Mgr le révérendissime cardinal de Pellevé, archevesque de Sens, » dressé par Coquin, notaire, et Viardot, licencié en lois, à Sens, à la réquisition de Jean Richer, lieutenant-général du bailliage, suivi de la remise desdits titres à l'archevêque, et de la levée des scellés apposés après la mort du cardinal de Bourbon. — Dans un coffre de bois barré et ferré à six bandes de fer était un autre petit coffre ferré et fermé à clef contenant : des bulles des papes Adrien IV, Alexandre III, Lucius III, Alexandre IV, confirmatives des droits et privilèges de l'archevêché ; — une charte de Philippe-le-Bel contenant réception de l'archevêque de Sens à foi et hommage et don du droit de régale (1292) ; — bulle du pape Lucius III, permettant à l'archevêque de Sens d'absoudre tous ceux qui seraient excommuniés par les moines ; — diplôme de Louis-le-Débonnaire confirmatif des privilèges de l'église de Sens ; — remise par Louis-le-Jeune du droit de procuration qu'il avait à Saint-Julien-du-Sault ; — défense par le même roi d'enlever les meubles de l'archevêché à la mort des archevêques. — Dénombrement du fief de Sergines par Henri de Trainel (1341). — Acte de vente de la terre de Noslon, par Gilles de Noslon, à l'archevêque (1257). — Actes de fondation de chapelles dans les églises de Béon, Saint-Florentin, Montereau et autres (1349). (Inventaire rédigé en 1564.)

G. 229. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1126-1728. — « Inventaire des tiltres et enseignements des droicts et revenuz spirituels et temporels de l'archevêché de Sens, faict par Jacques Leriche, procureur en la cour archiépiscopale dudict Sens. » (tome I.) — Des archevêques et de l'archevêché ; — de la primatie des Gaules et de Germanie ; — du concile provincial de Sens ; — des évêques suffragants ; — du Chapitre de Sens ; — des archidiacres ; — des doyens ruraux ; — des églises collégiales ; — des abbayes et autres communautés ; — des églises paroissiales et des chapelles ; — de la juridiction ecclésiastique ; — de l'hôtel archiépiscopal de Sens et de sa juridiction temporelle ; — de l'hôtel archiépiscopal de Paris ; — des hôpitaux et maladeries ; — privilèges de committimus ; — du Séminaire de Sens.

G. 230. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1150-1697. — « Inventaire des tiltres, etc., (t. II). » — Terres et seigneuries, domaines à Sens ; — dans la vicomté de Sens ; — à Nailly, Saint-Martin et lieux voisins ; — à Noslon, Saint-Julien-du-Sault, Villefolle et Rousson ; Brienon ; Villeneuve-l'Archevêque ; Voisines ; Fontaine-la-Gaillarde ; — à Chéroy et Brannay ; — à Montacher et Villegardin ; — à Boësses et Boissy ; — à La Chapelle-Arrablay ; Provins, Vimpelles et Villemanoche. — Fiefs qui relèvent de l'archevêché : Courtenay, Montereau et Bray ; — Sergines ; — vicomté de Sens ; — Saint-Loup d'Ordon.

G. 231. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1250-1608. — « Inventaire des tiltres, etc., (t. III). — Comptes des revenus : des doyennés de Saint-Florentin, Courtenay, Marolles, Trainel, la Rivière de Vanne ;

Gâtinais, Ferrières, Milly, Melun, Montereau, Provins, Étampes; — des droits de sceau dus à l'archevêque sur les expéditions de titres; — des officialités de Brienon et Saint-Julien; — des produits de la vicomté de Sens, des seigneuries de Nailly, Montacher, Noslon, etc.; — de la seigneurie de Saint-Julien; — de Brienon; de Villeneuve-l'Archevêque; — des Hôtels-Dieu et maladeries; — terriers; — registres de provisions et autres actes; — cartulaires et inventaire.

G 232. (Registre). — In-folio, 128 feuillets, papier.

1189-1726. — Inventaire des titres de l'archevêché (t. I). — Ville de Sens: cession par le maire de Sens, à l'archevêque, des droits de la commune sur divers hommes (1189). — Charte de l'archevêque Pierre, contenant bail des tables de changeurs pour 20 sous parisis (1211). — Vente par Guillaume Des Barres du tiers de la vicomté de Sens à l'archevêque (1269). — Noslon: charte de saint Louis confirmative de la vente du fief de Noslon à l'archevêque, par Gilles de Noslon (1257). — Nailly: abandon par l'archevêque Étienne à Jean de Villars, doyen de Cadoin, de tous les châtaigniers croissant dans le territoire de Nailly (1297). — Saint-Julien-du-Sault: fondation d'une chapelle en l'église Saint-Pierre de Saint-Julien par Jean Boudard (1345). (Rédigé vers 1740).

G 233. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1160-1711. — Inventaire des titres de l'archevêché (t. II). — Voisines: donation par Dreux de Mello à l'église de Saint-Jean de Sens, d'un muid de blé, moitié froment, moitié tramois, sur les moulins qu'il fait construire à Voisines (1196). — Transaction entre l'archevêque Guillaume et l'abbé de Ferrières sur leurs droits respectifs à Montacher et Villegardin (1172). — Villeneuve-l'Archevêque: coutumes établies à Villeneuve par l'archevêque Guillaume (1172). — Procédure contre le comte de Joigny qui prétendait avoir droit d'imposer des tailles sur les habitants de Brienon (1485). (Rédigé vers 1740).

G. 234. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1330-1749. — Inventaire des titres des fiefs relevant de l'archevêché. — Sens: aveu et dénombrement de censives par Potentien Hodoard (1558); — par Jean Chanteprime pour sa part du péage de la vicomté de Sens (1447); — par Charles de Melun, écuyer, d'un fief à Mâlay-le-Vicomte, consistant en cent-vingt arpents de bois (1442). — Dénombrement par Jean de Sergines de la terre du même nom (1330).

G. 235. (Registre.) — In-folio, 409 feuillets, papier.

1160-1726. — « Inventaire des titres et papiers concernant les biens, terres, possessions et revenus de l'archevêché de Sens, mis en ordre par les soins de Jean-Joseph Languet, archevêque de Sens. » — Vicomté, ville et faubourgs de Sens; — Noslon; — baronnies de Nailly; — de Saint-Julien; — de Brienon; — terres: de Villeneuve-l'Archevêque; — de Montacher, — Voisines, etc.

G. 236. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1480. — Causes de l'officialité reçues par Claude de Bapaume, notaire apostolique. — Accord entre Jean de Lyon, des Siéges, et les proviseurs de ce lieu, pour terminer le procès intenté contre ledit de Lyon, pour cause de lèpre. — Sentences: du juge, portant que de Lyon sera visité par des médecins à Paris; — pour Jeanne, femme Ravoyé, de Châtillon-sur-Loing, plaidant en séparation pour cause de mauvais traitements; — pour Déline, femme Gilles, de Nemours, demandant le divorce, lequel est prononcé et son mariage annulé pour cause d'impuissance.

G. 237. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1749-1756. — Audiences de l'officialité du diocèse tenues par messire de Bullioud, official. — Sentences: d'annulation de promesse de mariage d'entre Mathurin Michaut et Marguerite Mathé; — condamnant le sieur Hautefeuille à accepter la charge de marguillier. — Ordonnance de mise en liberté du sieur Vaillant, prêtre, de Montdidier, et défense à lui de porter à l'avenir des habits laïques et de se trouver dans les assemblées de convulsionnaires. — Renvoi de Teslin, domestique des Dames Carmélites de Sens, de l'instance formée contre lui par les fabriciens de Saint-Nicolas-les-Sens, pour l'offrande du pain-bénit. — Réception de Garsement, chanoine de Sens, en qualité de vice-promoteur de l'officialité. — Sentence prononçant la nullité du mariage de la nommée Ragoudet, de Fontainebleau, avec le sieur Nobis, pour crime de bigamie; ledit Nobis avait été condamné en outre par arrêt du Parlement de Paris, du 30 décembre 1752, « au carcan en la place publique de Fontainebleau, un jour de marché, avec deux quenouilles entre les bras, et au bannissement pendant trois ans de la prévôté de Fontainebleau. »

G. 238. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1764-1788. — Enregistrement des provisions d'officiers de l'officialité, et autres actes. — Nomination de messire de Biencourt, en qualité de vice-gérant. — Déclaration de Martin Joannes, d'Étampes, qu'il est venu exprès à Sens de cette ville, distante de vingt-deux lieues, pour apporter les pièces du sieur Duverger et de sa fille, contre Dabouvart; — de Jean Ribaut, huissier à Bouesse, qui a apporté à Sens les pièces de la dame Sainsard, contre le sieur Louis Mercier, sieur de Lisle.

G. 239. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 193 pièces, papier.

1453-1777. — Officialité. — Sentence de l'official de Sens, juge d'appel, confirmative d'une autre sentence de l'official de Nevers, entre Louis Thenon, grenetier de Nevers, et Pierre Lardon, de Châtillon-en-Bazois. — Sentence du prévôt de Sens condamnant P. Frenoillet, atteint de bigamie, à être fustigé sur la place du marché de cette ville et à être ensuite renvoyé devant l'official (1520). — Assignations devant l'official pour défaut d'accomplissement du devoir pascal. — Monitoire contre les officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Sens, pour abus d'autorité envers les habitants des campagnes (XVII[e] siècle). — Instructions données par Mgr de Luynes aux curés du diocèse, pour les informations à faire afin d'obtenir dispense des empêchements du mariage. — Requêtes à l'archevêque par Sulpice Simonnet, Charles Canville, Réné Muret, Jean Carré et autres, afin d'obtenir dispenses de consanguinéité.

G. 240. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1652-1671. — Dispenses de consanguinéité pour contracter mariage: — pour Denis Sauvalle et Agnès Fleury; — Henri Rameau et Marguerite Musnier; — Marin Bonneau et Anne Forment; — Edmond Moreau et Madeleine Commaille; — Gaston Truffé et Louise Rayer.

G. 241. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1682-1684. — Dispenses de consanguinéité: — pour Jean Bourdon et Anne Gervais; — Nicolas Le Sourt et Marie Du Monde; — Edme Bourgoin et Perrette Mignot; — Jean Gillet et Marie Plison; — Antoine Andry et Marie Andry.

G. 242. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1686-1692. — Dispenses de consanguinéité: — pour André Garnier et Élisabeth Taret; — Nicolas Garnier et Marie Hurbecq; — Blaise Rollin et Anne Compan; — Louis Guérin et Marie Bridou; — Edme Girard et Marie Lombardat.

G. 243. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1692-1697. — Dispenses de consanguinéité: — pour Michel Bourgoin et Marie Chevrier; — Jean Vincent et Edmone Bazin; — Toussaint Plćau et Brice Thevard; — Etienne Gouy et Marguerite Perré; — Antoine Poisson et Barbe Boudin; — Pierre Barraut et Marie Barraut.

G. 244. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1698-1798. — Dispenses de consanguinéité: — pour Jean Julien et Étiennette Pichard; — Jacques Tonnellier et Jeanne Huré; — François Lefort et Anne Tèche; — Michel Vajou et Marie Virlois; — Séverin Legros et Jeanne Viré.

G. 245. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 58 de long.

1350-1351. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour, rendu par Guillaume de Saint-Pierre-le-Vif: — reçu pour la réconciliation: du cimetière de Piffonds, 10 livres, 10 sous; — de l'église Saint-Pierre de Saint-Julien, 10 livres; — des cimetières de Précy et d'Égriselles-sur-Yonne, pour chacun 10 livres. — Reçu de Renard de Villiers-sur-Tholon, condamné à l'amende pour mariage clandestin, 100 sous. — Amendes pour actes contre les mœurs, et violences contre les clercs.

G. 246. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 83 de long.

1351-1352. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour rendu par Guillaume de Saint-Pierre-le-Vif. — Reçu pour la réconciliation du cimetière de Villeneuve-le-Roi, 12 livres, 10 sous; — de Guillaume de Besançon, banni pour vol, 12 livres, 10 sous, saisis sur lui; — de Pierre Melot, pour avoir battu Jean Payen, clerc, 40 sous; — de Jean, dit Pacy, clerc, accusé d'homicide et de vol, 100 livres; — de Jean Defrance, pour mariage clandestin, 6 livres.

G. 247. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 23 de long.

1355-1356. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour, rendu par Jean Coquand. — Reçu : de Pierre Gautier, condamné pour avoir frappé violemment Étienne Valois, prêtre, 20 sous; — de Félix Coyn d'Epineau, pour avoir travaillé le jour de la fête de saint Simon et saint Jude, 30 sous ; — de J. Fromond, d'Épineau, pour s'être maintenu en état d'excommunication pendant deux ans, 30 sous ; — de J. Gautier, de Charmoy, pour avoir commis un sortilége, 50 sous ; — de J. Solas, de Guerchy, pour ce que sa femme *sortilegium commisit de ovo et concubina presbyteri*, 50 sous.

G. 248. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 91 de long.

1358-1359. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour, rendu par Pierre de *Coceyo*. — D'un clerc qui avait fabriqué de la fausse monnaie, 50 livres ; — amendes pour coups et blessures sur des clercs.

G. 249. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 12 de long.

1363-1364. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour, rendu par Nicolas Suchet, clerc. — De Jacquin Barbu, pour avoir, malgré les défenses de l'official, fait empêcher, par la justice séculière de Saint-Florentin, d'exécuter le testament de Colin Ragueneau, 33 livres 15 sous ; — de Guillaume Boniot, pour défaut d'exécution d'un pélerinage qu'il avait promis d'accomplir, 20 sous ; — payé au receveur pour avoir conduit à Sens trente-deux queues de vin, le dimanche avant Saint-Clément; et comme les ennemis étaient alors autour de Sens et dans tout le pays, il fut obligé de demeurer à Sens pendant six jours, 48 sous ; — à Simon de Jusemicourt, capitaine de Saint-Julien, 33 livres, 15 sous.

G. 250. (Rouleau). — Parchemin, 0 m. 95 de long.

1364-1366. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Comptes des émoluments de la cour rendus par Jean Tribou. — De Jean Bernier, qui avait usé de fausse monnaie et avait été arrêté par le prévôt de Sens, 6 livres d'amende ; — de Rollet Dubois, clerc, qui avait été convaincu d'avoir eu pendant longtemps des rapports avec les Anglais, et d'avoir commis des vols, des homicides, volé quatre bœufs, etc., composé à 4 livres d'amende ; — de Colas Le Bossu, de Joigny, pour avoir vendu des draps à une aune trop courte, à la foire du premier de mai, à Auxerre, 20 sous.

G. 251. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 65 de long.

1414-1415. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Compte des émoluments de la cour, rendu par Humbert de Charrenay. — Lettres d'absolution : — de maître Girard, recteur des écoles de Joigny, 3 sous, 4 deniers ; — lettres matrimoniales : — de Pierre Blonde de Joigny, 5 sous. — Pour deux livres de cire à sceller, pour chaque livre 5 sous tournois.

G. 252. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1476-1489. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Comptes des émoluments de la cour, rendus par Guillaume Foacier, prêtre, chantre de l'église collégiale de Saint-Pierre dudit Saint-Julien. — Recettes : des droits de sceau ; — de compositions et d'amendes ; — de quittances de testaments ; — d'absolutions d'excommunications ; — lettres de mariage et d'enterrement. — Noble Pierre de Courtenay, écuyer, seigneur de La Ferté-Loupière, condamné à 12 livres d'amende pour avoir frappé violemment noble Claude de Saint-Julien, seigneur de Neuilly, clerc. — Remise de l'amende faite par Monseigneur audit de Courtenay. — Mathieu de Buisseroles, prêtre, fermier de la cure de La Ferté-Loupière, condamné à 20 sous d'amende, « *pro eo quod quarrelavit sotulares super summum altare de dicta Feritate*; » — de Jean Barde, par composition, pour blasphême, 5 sous ; — de Vincent Adenet « *pro adulterio commisso, de compositione*, 20 sous. » — Amendes fréquentes contre des clercs pour coups et blessures. — Guillaume Langlois, prêtre, de Joigny, « *pro adulterio commisso*, 20 sous. » — Jean Putois, de Cézy, pour avoir porté un coup de poing sur la tête du chapelain de ce lieu qui le réprimandait d'avoir battu sa femme, 15 sous. — De Jean Justice, clerc, recteur des écoles de Villeneuve-le-Roi, pour avoir frappé Pierre de Romilly, prêtre, 15 sous.

G. 253. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1490-1499. — Officialité de Saint-Julien. — Comptes des émoluments de la cour, rendus par Guillaume Foacier, prêtre. — Recette des droits de sceau, d'amendes, etc. ; — de Jean Breton, pour s'être marié

clandestinement, 10 sous; — de Jean Trochon, de Joigny, qui, après la cérémonie de purification de sa femme, remporta chez lui le pain et le vin de l'offrande, 15 sous; — de Jean Nel, d'Ordon, « *pro fornicatione commissa cum ancilla*, 20 sous; » — de Léonard Lianson, prêtre de Cudot, prisonnier, qui s'est échappé de la prison sans permission, 40 sous; — de Philippe Baron, clerc, recteur des écoles de Cézy, « *pro adulterio in quadam muliere commisso*, 10 sous. » — Nombreuses condamnations pour coups et blessures.

G. 254. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1391-1475. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Pièces de comptabilité. — Mandat signé Louis de Melun, portant ordre à l'official de Saint-Julien, de tenir quittes d'amendes, Nicole Coignet, qui avait battu Denisot Bourdin, clerc (1473); — André Turville, d'Aillant, qui avait battu un enfant dans l'église d'Aillant; — mandat signé L. de Melun, portant ordre à l'official de donner 10 francs à la veuve de Jean Le Gonois, pour l'aider à marier sa fille, « car son mari estoit bien mon amy. » — Lettre de l'archevêque L. de Melun à l'official, en lui envoyant son cuisinier, pour lui faire acheter « un bon muy de vin, et il vous porte 4 francs, et si ce n'est pas assez faites le surplus, et me mandez combien; et vous prie qu'il soit bon, car il me doit venir voir des gens et je leur vueil bien faire bonne chère. » — Mandat signé Tristan, archevêque de Sens, autorisant son official à dispenser Pierre de Courtenay, seigneur de La Ferté, de payer l'amende de 10 livres qu'il devait pour avoir frappé Pierre Railly, curé de Cheny, jusqu'à effusion du sang (1479).

G. 255. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1476-1552. — Officialité de Saint-Julien-du-Sault. — Extraits de rôles d'amendes: — de B. Chaboussot, de Laduz, qui, étant excommunié, osa assister à la messe, 20 sous; — d'Élie Gaiet, 10 sous, pour avoir joué aux quilles en public en vêtement indécent; — ordre de l'archevêque de Sallazar à son official, portant décharge d'une amende de 100 sous prononcée contre Jean Clausse, forgeron, et Claudine, sa femme, de Saint-Julien, pour mariage clandestin. — Quittance de la somme de 12 livres, par G. Foacier, pour ses gages d'official (1480). — Ordonnance de Mgr de Gondrin portant suppression de l'officialité de Saint-Julien.

G. 256. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1348-1349. — Compte des recettes des droits de sceaux et d'amendes de la cour ecclésiastique de Sens, rendus par Pierre de Vitry, scelleur. — Reçu de Guillaume Denis, de Lourcq, pour avoir battu Étienne Poincart, clerc, 10 sous; — de Belonne, fille de feu Biseau, pour mariage clandestin, 20 sous. — Droit de procuration payé par l'abbé de Saint-Paul, 20 livres. — Recette du produit des maisons situées à Sens, devant le grand palais: de Guillaume de Besançon, apothicaire, 100 sous de cens; — d'Arnoul l'orfèvre, pour le cens de sa maison, 30 sous; — pour dépenses faites le jour de la fête de sainte Catherine, par les conseillers, officiers, avocats, tabellions et autres de la cour de Sens, 6 livres 17 sous 11 deniers; — à maître Jean d'Amiens, charpentier, pour solives et planchers posés dans la chambre basse, 30 sous; — à Simon d'Ailly, tailleur de pierres, pour fenêtres de pierre dans la chambre haute, 7 livres 15 sous; — à plusieurs messagers envoyés aux doyens, aux environs de la Toussaint, pour publier « la lettre de l'épidémie; » — au messager qui alla chercher maître Simon de Lantage, médecin, 7 sous; — à un messager qui porta une citation à Nemours contre une fille qui assurait faussement avoir vu la Sainte-Vierge. — Dépenses faites pour Symon de Melun, notamment lorsqu'il revint d'Angleterre avec Jean de Versailles et leurs gens; — à Jean de Meaux, marchand de vins, pour une queue de vin de Beaune achetée, le 4 avril, à l'arrivée du duc, 23 livres. — Frais des obsèques de Henri de Melun, frère de Monseigneur, dans l'église de Sens, suivant lettres du 12 mai, 65 livres 13 sous. — Dépenses faites pour l'arrivée du duc, depuis le mois de septembre jusqu'en mai suivant: 1,052 livres.

G. 257. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1362. — Compte des recettes et dépenses des droits de sceau de la cour de Sens, rendu par Pierre de Vitry. — Reçu: des fabriciens de Lixy, pour la réconciliation du cimetière de ce lieu, 10 livres; — de Dreux de Mello, pour le rachat du fief de Mauny, 40 livres. — Payé: à Jean, le tailleur de pierres, pour réparer la prison du bailli, 5 sous; — *Flamingo falconario, misso Parisius cum quodam falcone*, 15 sous. — *Pro expensis falconum a festo Sancti-Johannisusque ad festum Sancti-Remigii*, 16 livres.

G. 258. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1370-1371. — Compte des recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché. — Recettes pour coups : — de Robin Le Piat, 2 francs; — de Geoffroi Collin, 3 francs; — de Jean Le Riche, pour la vicomté de Mâlay, 25 sous; — de Jean Morel et de Colin Roussel, pour la vicomté, 25 livres. — Payé : pour un présent de poisson fait au cardinal d'Angleterre, le 18 avril, 46 sous; — à Thibaut, valet des faucons, 20 sous. — Dépenses pour les chasseurs : aux domestiques des chiens pour le terme de Noël, 6 livres; — à Guillaume Oger, pour les bateaux de Monseigneur, chargés de blé et de vin, conduits de Brienon à Paris, le 7 janvier, 16 livres. — Marché pour faucher les prés de Noslon, de Granchette et de Villemanoche, pour deux coupes, chaque arpent à la mesure du Roi, pour 6 sous, et l'arpent d'avoine, 2 sous.

G. 259. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1370. — Compte des recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché, rendu par Pierre de Vitry. — Somme totale des revenus du sceau, 421 livres. — Somme des absolutions, 82 livres. — Reçu du bail des étançons qui sont bâtis contre les murs du palais, 17 livres 7 sous. — Produit du revenu de la vicomté de Sens amodiée à Jean Morel et à Colin Roussel, 25 livres.

G. 260. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1392-1393. — Compte des recettes et dépenses de Jean Rebours, scelleur de l'archevêché. — Somme totale pour excès et délits, 480 livres. — Pour amendes et compositions, 831 livres 13 sous. — Recettes des droits payés dans les doyennés, 670 livres 19 sous; — de Jean Bolard, pour la permission de desservir la cure de Moisy, 20 sous. — Recette des quêteurs autorisés dans le diocèse, 33 livres 10 sous. — Dépenses pour façons au jardin et aux treilles, et autres choses des champs, 9 livres. — Dépenses de l'hôtel archiépiscopal de Sens, 152 livres 1 sol.

G. 261. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1406-1407. — Compte des recettes et dépenses de Jean Gardembois, scelleur de l'archevêché. — Reçu : des maître, frères et sœurs de l'Hôpital-Neuf de Joigny, pour leur exemption, pour un an, 10 livres; — du doyen de Trainel, pour les émoluments de son doyenné, 20 livres 10 sous; — du doyen de Marolles, pour le même objet, 31 livres. — Reçu pour permissions de quêter : de l'envoyé du Saint-Esprit en Saxe, 4 livres 10 sous; — de Saint-Julien et de Saint-Gratien de Chartres, 22 sous; — de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des Captifs, 4 livres 10 sous; — du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 67 sous. — Payé à Jean Briton et Mahiet Oger, écrivains, pour avoir écrit l'évangile de saint Jean et peint un crucifix sur un tableau placé dans la Cour de Sens, pour recevoir les serments, 5 sous. — A Félix Forestier, de Saint-Julien, procureur des habitants de ce lieu, pour la réparation des murs de la forteresse dudit Saint-Julien, 25 livres. — Pour conduire depuis le port de Baise à Paris, pour l'hôtel de Monseigneur, par les bateaux de Salomon, marinier à Montereau, deux cents moules de bois à brûler, 20 livres. — A Étienne de Saint-Amand, maçon à Sens, pour façon d'une fenêtre ouverte dans le mur du cellier, « *subtus magnam aulam domorum archiepiscopalium, ubi de novo prisionarii ad questiones et tormenta examinantur*, 8 sous. »

G. 262. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1409-1412. — Comptes des recettes et dépenses de Jean Gardembois, scelleur de l'archevêché, rendus à l'archevêque Jean de Montaigu, (celui de 1412 fut rendu au bailli de Sens, par suite de la saisie des revenus de l'archevêché, parce que ce prélat était entré dans la ligue des princes d'Orléans). — Recette des droits de collations de bénéfices : de Jean Macé, chapelain de la chapelle Notre-Dame près la léproserie de Senan, 25 sous. — Recette du pain livré aux prisonniers : de Jean Huet, de Châteaurenard, 5 deniers. — Payé : à Jean Surrel, bailli du temporel de l'archevêché, pour ses gages, 40 livres; — à Guillaume de Chaumont de Quitry, chevalier, neveu de Monseigneur, pour frais de voyage, 50 livres; — à Pierre Lavocat, barbier à Sens, pour avoir rasé, pendant l'année du compte, les prisonniers de l'archevêché, 10 sous; — au Frère-Mineur du couvent de Sens qui fit le sermon général dans la cathédrale, le dimanche de l'Avent, 6 sous 3 deniers. — Procès-verbal de Gui d'Égreville, bailli de Sens et d'Auxerre, contenant saisie du temporel de l'archevêque, « qui, malgré les défenses du Roi, est entré dans le parti des princes d'Orléans. » — Descriptions des quatre sceaux d'argent de la juridiction archiépiscopale, reçus de Mr Gardembois par le bailli de Sens.

G. 263. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1483-1484. — Compte des recettes et dépenses de Guillaume Gennart, scelleur de l'archevêché. — Recette de sentences et interlocutoires : de Simon Bourdelot, de Sens, lépreux, poursuivi par les marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre-le-Rond, 5 sous ; — de Pierre Lenoir, de Monceaux, déclaré lépreux à la requête des marguilliers et du promoteur, 5 sous. — Payé à Robert Hémard, notaire de la cour de Sens, pour copie d'une bulle, 5 sous ; — à Monseigneur étant à Noslon, porté 200 livres provenant des droits d'amendes et de procurations.

G. 264. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1484-1485. — Compte des recettes et dépenses de Guillaume Gennart, chanoine, scelleur de l'archevêché. — Reçu des fabriciens de Villethierry contre Yvon Thierry, déclaré lépreux, 5 sous. — Pour dispense de résidence, payé par Jean Noël, chapelain de Villeblevin, curé, étant aux écoles, 27 sous ; — pour rachat de droits funéraux dus par les héritiers de Jean Tieulou, curé de Malay-le-Roi, 6 livres.

G. 265. (Registre.) — In-4°, 132 feuillets, papier.

1485-1486. — Compte des recettes et dépenses de Guillaume Gennart, chanoine, scelleur de l'archevêché. — Recette de dispenses de bans et de lettres de mariage dans l'archidiaconé de Sens, 6 livres 11 sous. — Reçu de Jean Chomereau, excommunié à la sollicitation de Thomas Gervais, 20 deniers ; — pour droit de procuration du prieur Du Mez et de Vertilly, 4 livres. Total de la recette, 1,756 livres tournois. — Payé : aux vicaires de l'église de Sens, 75 livres ; — à Semelle, boulanger, pour pain fourni aux prisonniers de l'archevêché, 15 livres 15 sous.

G. 266. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1488-1489. — Compte des recettes et dépenses de Guillaume Gennart, chanoine, scelleur de l'archevêché. — Recette d'amende de Pierre Clément, de Serbonnes, 35 sous. — Recette de lettres d'inhumation des morts *ab intestat* : pour l'inhumation du corps de Thomas Lavocat, 5 sous. — Lettres portant permission de quêter accordées aux Frères de Saint-Bernard du Mont-Jou, payé 25 livres ; — payé à maître Lubin Rousseau, 5 sous ; — à Me Denis Courtinot, pour ses dépenses d'être allé à Paris porter les exploits contre l'archidiacre de Sens, 20 sous.

G. 267. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1489-1490. — Compte de recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché, rendu par Étienne Mégissier. — Reçu : de Pierre Moulle et de Gillette, fille de Jean Noël, pour dispenses de bans de mariage, 8 sous ; — des exécuteurs du testament de feue Louise, femme de Pierre Beligny, 2 sous 6 deniers ; — des maître, frères et sœurs de l'Hôpital-neuf de Joigny, pour leur exemption du droit de visite, pour trois ans, 30 livres ; — de G. Lozin, pour le droit de sceau de la collation de l'église de Béon, 10 livres, 10 sous. — Payé à Guillaume Pernaut, chanoine, maître des choriaux de l'église de Sens, pour les frais de quatre repas aux fêtes annuelles de Saint-Étienne d'été, de la Nativité, de Pâques et de la Pentecôte, 15 livres. — Payé pour six sermons faits par ordre de Monseigneur à la cathédrale, dans le cours de l'année, 50 sous.

G. 268. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1509-1510. — Compte de recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché, rendu par Jacques Chapellain, prêtre, licencié en lois, scelleur. — Recette de droits de sceau de lettres d'absolution, pour l'année, 94 livres 16 sous. — En marge : *Cogantur curati dare registrum excommunicatorum, nubencium, et baptizatorum in suis parrochiis.* — Recette extraordinaire : à cause du monastère de Saint-Remy de Sens, pour vente des bois, 310 livres ; — du monastère de Saint-Jean, 180 livres ; — du monastère de Sainte-Colombe-près-Sens, 113 livres. — Payé aux sergents-royaux de Sens *pro ponendo in tortura et questione extraordinaria dominum Tristandum Dodinot, qui onerabatur posuisse ignem in carceribus, ex quo suffocati fuerunt tres homines ;* 7 sous 6 deniers.

G. 269. (Registre). — In-4°, 117 feuillets, papier.

1552-1553. — Compte de recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché, rendu par Guillaume Poissonnet, archidiacre d'Étampes, scelleur. — Recette totale, 4,127 livres 17 sous ; dépense, 3,809 livres. — Reçu : pour l'expédition de la lettre de collation de la cure de Saint-Aubin-Château-Neuf, de Pierre-Caillian, prêtre, 46 sous ; — pour droit de procuration, de la prieure de

Sainte-Marie-Madelaine de Trainel, 110 sous. — Payé: à l'official, pour sa pension, 50 livres; — à maîtres Christophe de Thou, Jacques de Seurre et Louis Chartier, avocats et conseillers de l'archevêque, au Parlement, 30 livres; — à Nicolas Ferrand, receveur du don gratuit, 1,400 livres tournois, somme à laquelle s'élève la cote de l'archevêque; — pour les frais faits par le comptable et maître Simon Charbonnier, promoteur, pendant l'information contre certains nobles et autres personnes suspectes dans la foi, à Puiseaux, au doyenné d'Étampes, 25 livres. — L'information fut remise à l'archevêque, à Fontainebleau.

G. 270. (Registre.) - In-folio, 80 feuillets, papier.

1559-1560. — Compte de recettes et dépenses du scelleur de l'archevêché, rendu par Guillaume Sohier, chanoine et scelleur de l'archevêché. — Recette des sentences des lépreux: de Jean Suard, d'Arces, déclaré lépreux, 5 sous. — Reçu de François Petit, prêtre, de Joigny, condamné à l'amende, la somme de 7 livres 10 sous. — Payé à Christophe Dilliers, vicaire de Mgr le cardinal, 270 livres pour subvenir aux frais de son voyage d'Orléans, comme député des états du bailliage de Sens. — Pour la pension des lépreux du Popelin, 44 livres 10 sous; — à Jeanne, veuve Julien, pauvre vieille femme âgée de cent ans, 6 livres.

G. 271. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1566-1567. — Compte de recettes et dépenses de l'office du scelleur de l'archevêché, rendu par Zacharie de Bourron, prêtre, scelleur. — Reçu 60 sous d'Étienne Favier, prêtre à Villeneuve-le-Roi, pour l'amende à laquelle il a été condamné. — Recette des lettres délivrées pour inhumer «ceulx qui meurent sans avoir faict de testament,» néant. — Reçu: de Christophe Grassin, sous-diacre, pour le scel de la collation à lui faite de la cure de Saint-Jean de Joigny, 100 sous; — du droit de procuration dû à l'archevêque à raison de la visite des bénéfices; — «de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, qui doit un bœuf gras, chacun an, au jour de Pâques, quand Monseigneur est à la ville le dimanche des Rameaux; pour ledit bœuf, 10 livres.»

G 272. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1566-1567. — Compte de recettes et dépenses de l'office de scelleur de l'archevêché, rendu par Zacharie de Bourron, prêtre, scelleur. (Double incomplet du compte précédent.)

G. 273. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1574-1575. — Compte de recettes et dépenses de l'office de scelleur de l'archevêché, rendu par Toussaint Berger, chanoine. — Reçu pour le scel de la collation de la cure de Cuy, de Pierre Chaillot, 100 sous. — Payé au sonneur de l'église cathédrale, «pour avoir mis en la nef les *harces* qui sont chandeliers de fer, aux jours de fêtes accoutumées,» 10 sous; — «Pour les dragées et eschaudés que l'on a accoustumé bailler à MM. les vénérables doyen et chanoines de l'église de Sens, assistants le jour du Jeudy-absolu audit Chapitre, et pour le pain et vin,» 10 livres; — à Jean de Savines, pour avoir imprimé mille copies de la bulle de notre saint père le Pape, du jubilé général, 13 livres.

G. 274. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1575-1576. — Compte de recettes et dépenses de l'office de scelleur de l'archevêché, rendu par Berger, chanoine. — Reçu pour le scel de la collation de dévolut d'une prébende de l'église Sainte-Eugénie de Varzy, à P. Chesneau, au refus de l'évêque d'Auxerre, 10 livres. — Payé au maître des enfants de chœur de la cathédrale pour les repas des quatre fêtes annuelles, 15 livres. — «A maître N., procureur de Monseigneur en la primace de Lyon, 100 sous.»

G. 275. (Registre.). — In-folio, 93 feuillets, papier.

1576-1577. — Compte de recettes et dépenses de l'office de scelleur de l'archevêché, rendu par Berger, chanoine. — Reçu pour le scel de la sentence rendue par l'official au profit du promoteur, contre Louis Guibourg, chantre et chanoine de l'église Notre-Dame d'Étampes, 6 sous 2 deniers. — Reçu de chacun des doyens du diocèse, pour le dîner du lendemain du synode, 50 sous; total: 30 livres. — Payé à Jean Roulleau, officier de panneterie de l'église cathédrale, la somme de 25 livres pour être distribuée aux vicaires, au lieu de la dépense annuelle qui se faisait aux avents de Noël, pour l'OO de l'archevêque.

G. 276. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1608-1624. — Journal des droits de sceau reçus à la chancellerie archiépiscopale. — Reçu pour une per-

mission aux procureurs de l'hôpital Saint-Antoine de lever les aumônes dans le diocèse de Sens, 10 sous; — pour une permission à messire Jean Fagotat, de célébrer la première messe en la chapelle Notre-Dame, paroisse de Saint-Martin-sur-Ocre, après la bénédiction d'icelle, du 13 juin 1608, 15 sous; — pour une permission de desservir la cure de Saint-Florentin, donnée à messire Jean Messier, 32 sous; — « pour le scel apposé à une réhabilitation pour Frère Nicolas Desforges, naguères religieux de l'abbaye du Jard, entaché d'apostasie, 31 sous; » — pour le scel de la collation d'une grande bourse au collége des Grassins, pour Mᵉ Sevin Lucet, néant; — pour le scel d'une permission de prendre l'habit d'ermite, par Jacques Rousseau, 16 sous. — « Commission au prédicateur à Montereau de recevoir un hérétique à la profession de foy catholique, gratis. »

G. 277. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1512-1589. — Office du scelleur, pièces de comptabilité. — Quittance de 40 sous payés à Jean Hymbert, le jeune, verrier et peintre à Sens, « pour avoir grossoyé une figure de deux peaux de parchemin pour Mgr l'archevêque à l'encontre de M. de Langeac, pour certaines terres qui sont en différend entre eux ; » — à Jean Jacob, serrurier à Sens, 35 sous, pour avoir réparé les ferrures des vitraux de l'archevêché; — à Louis Fusée, sergent-royal, 10 livres, pour avoir fait certains extraits de comptes, à la requête de messire Galéas de Sallazar, héritier seul et pour le tout de Tristan de Sallazar, défunt, archevêque de Sens. — Quittance de 120 livres 12 sous donnée par Étienne Marcillat, orfèvre à Sens, pour façon d'une croix pour l'archevêque. — Mémoires de fournitures de pierres des carrières de Saint-Leu-d'Esserans, faites pour la construction du palais archiépiscopal de Sens, et amenées en cette ville par la voie de la rivière.

G. 278. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 10 de long.

1352-1353. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella, curé de Villeneuve, doyen. — Reçu pour la réconciliation du cimetière de Précy, 10 livres. — Prix de l'amodiation du revenu de la cure de Prunoy, 55 livres; — prix du lit du curé de Charmoy, vendu après sa mort au profit de l'archevêque, 7 livres. — Payé pour vendanger les vignes de la cure d'Aillant, à quinze vendangeurs, 15 sous.

G. 279. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 70 de long.

1353-1354. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella, trésorier de l'église de Saint-Laurent de Villefolle, doyen. — Reçu du produit de la vente du lit du curé de Villefranche, défunt, 100 sous. — Produit total des droits de sceau, 15 livres 15 sous 3 deniers; — pour conduire de Courtenay à Sens, le curé de Chantecocq, qui avait été arrêté par les gens du Dauphin, 35 sous.

G. 280 (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 90 de long.

1354-1355. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella. — Recette des bichets de froment dus par les curés, 190 bichets vendus 28 livres, 3 sous. — Payé au préchantre de Sens, le jour du synode, 7 sous 6 deniers; — au prieur de La Ferté pour garder les saintes huiles et les distribuer aux autres curés, 5 sous.

G. 281. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 80 de long.

1356-1357. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella. — Recette des testaments, à 5 sous par testament, 8 livres 14 sous. — Reçu du prix du lit du curé de Notre-Dame de Courtenay, défunt, 100 sous. — Acheté quinze moutons au prix de 16 sous l'un, conduits à Nailly, 12 livres. — Recette totale de l'année, 80 livres 7 sous; dépense, 129 livres 5 sous.

G. 282 (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 20 de long.

1358-1359. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella. — Payé au prieur de La Ferté, pour les saintes huiles et leur distribution aux autres curés, 5 sous; — pour une livre d'huile destinée aux saintes huiles, 3 gros.

G. 283. (Rouleau.) - Parchemin, 1 m. 70 de long.

1359-1360. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Michel de Bonella. — Recette des lettres des gens morts *ab intestat*, total: 36 gros, valant 4 écus et demi. — Reçu le lit du curé de Saint-Loup d'Ordon qui fut tué. — Liste des curés des paroisses du doyenné, avec les droits de *pareta* et de demande payés par chacun d'eux; — du curé de Savigny, 10 sous de demande et 2 sous 6 deniers de *pareta*; — du curé de

Champignelles, 30 sous de demande et 2 sous 6 deniers de *pareta*.

G. 284. (Rouleau.) — Parchemin, 3 m. 30 de long.

1366-1367. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Jean Pitavin, curé de Saint-Pierre de Courtenay et doyen. — Reçu : pour droit d'intronisation de messire Vincent, prieur de Chevillon, 5 sous ; — de Jean Prestat de Chassy, pour l'amodiation du revenu de la cure de Chassy, 100 sous. — Payé : à Pierre Compagnon, chasseur de Monseigneur, pour ses dépenses et celles de ses compagnons qui sont allés chasser dans les pays de Cudot, Domats et Égriselles, aux environs de la Toussaint, 11 livres 2 sous ; — à G. Le Marnay, de Joigny, pour arrimer et conduire par eau, de Joigny à Sens, un muid de froment provenant des dîmes des curés, 50 sous ; — arrérages dus par les curés de Poilly et de Senan au synode, chacun 3 sous.

G. 285. (Rouleau.) — Parchemin, 4 m. 10 de long.

1371-1372. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Mathieu de Wanel, curé de Guerchy et doyen. — Reçu de Jean Dubois, curé de Fontenouilles, pour l'amodiation de la cure de Villefranche, dont le curé est excommunié et en fuite, 4 francs. — L'église de Marchais-Beton n'a pu être donnée à bail, à cause de l'exiguité des revenus, et le doyen a chargé le curé de Malicorne de la desserte *in divinis*. — Reçu du prieur de Cézy, 13 francs pour droit de visite, le franc valant 20 sous. — Payé pour conduire de divers lieux et loger en endroit sûr, à Guerchy, de crainte des pillards, 100 bichets de froment mesure de Villeneuve-le-Roi.

G. 286. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 78 de long.

1372-1373. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay rendu par Jean Pitavin, curé de Saint-Pierre de cette ville et doyen. — Reçu : pour le droit de lit du curé de Marsangis, défunt, 20 livres ; — de l'église de Cornant, vacante depuis longtemps et de nulle valeur, 10 sous ; — de l'église de Sommecaise, vacante depuis longtemps ; le doyen reçut de six personnes qui habitaient en ce lieu, de chacune un bichet d'avoine, vendus les six 8 sous tournois ; — de l'église de Marchais-Beton, vacante depuis longtemps et de nulle valeur, néant. — Vendu vingt-quatre agneaux au prix de 5 sous chaque, 6 livres. — Reçu des proviseurs de la fabrique de Fontenouilles 40 sous d'amende parce qu'il n'y avait pas de lampe allumée devant le *Corpus Domini* et parce que le missel de l'église était en très-mauvais état ; — des proviseurs de la fabrique de Fleury, 20 sous, pour ce que le doyen, en faisant sa visite, trouva le curé revêtu d'une aube sans valeur et déchirée. — Amendes de 10 sous payées par les gens qui ont travaillé les jours de fêtes de saint Laurent et de saint Étienne.

G. 287. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 80 de long.

1377-1378. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Jean Pitavin. — Reçu de chaque curé, pour le synode, 17 deniers parisis ; — du curé de Dracy, pour la grande demande, 20 sous, et pour la *parèta*, 2 sous, 6 deniers ; — pour le testament de feu Othenin Le Bourbillon, de Courtenay, 5 sous ; — de l'église de Cornant « qui a vaqué depuis longtemps, et pour ce qu'elle est de petite valeur, » 20 sous. — Acheté de l'huile d'olive pour les saintes-huiles, 6 sous.

G. 288. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 40 de long.

1390-1391. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Gui de Reigny, curé de Gron près Sens, doyen. — Produits des droits de testaments, 72 sous ; — recette des églises de Cornant, de Sommecaise et de Marchais-Beton, qui sont de nulle valeur, 20 sous de chaque. — Recette des bichets de froment dus par les curés à l'archevêque s'élevant à la quantité de 30, mesure de Sens. — Noms des curés non résidents : celui de Champignelles demeure à la Sainte-Chapelle du Roi ; celui de Marsangis est en cour romaine ; celui de Pruney est de la maison de Monseigneur.

G. 289. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 40 de long.

1391-1392. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Gui de Reigny. — Recette du produit du droit de sceau et des autres choses de la cour, 15 livres 4 sous. — Reçu pour le testament de feu Étienne Chignard, de Courtenay, 3 sous 9 deniers. — Le curé de Paroy demeure à Sens, où il est maître de la petite Maison-Dieu. — Recette totale : 131 livres tournois ; — dépense, 131 livres 17 sous.

G. 290. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 55 de long.

1392-1393. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Gui de Reigny. — Reçu pour l'ab-

solution de Robin Tabart, de Saint-Aubin-Château-Neuf, 2 sous, 6 deniers. — Recette totale des absolutions : 8 livres 15 sous 7 deniers. — Recette des droits de testaments, 4 livres 9 sous. — Réuni 38 setiers de froment provenant du dîme des curés et conduits à Sens.

G. 291. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1438-1440. — Comptes des revenus du doyenné de Courtenay, rendus par Nicolas Cothereau, prêtre, doyen. — Recette des taxes dues par les curés du doyenné au synode, de chacun 18 deniers, total : 111 sous tournois qui se partagent par moitié entre l'archevêque et l'archidiacre de Sens. — Reçu pour lettre de grâce accordée pour feu Jean Michaut de Saint-Maurice, mort *ab intestat*, 5 sous ; — de chaque curé résidant, 4 bichets de froment, total ; 9 setiers, 4 bichets. — Payé pour frais et dépenses faits par le doyen en allant à Saint-Maurice-Thizouailles, *pro facto inhumacionis defuncti Jacqueti d'Espailli alias Fortespice, de qua inhumacione uxor dicti defuncti composuit cum domino archiepiscopo*, 30 sous. — Payé pour un muid de vin envoyé à Saint-Florentin pour les gens de Guillaume de Melun, frère de Monseigneur, 7 livres.

G. 292. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1468-1488. — Comptes des revenus du doyenné de Courtenay, rendus par Guillaume Foacier, curé de La Celle-Saint-Cyr, doyen, et autres. — Reçu pour absolution d'excommunication de Jean Fromont, de Merry, 5 sous ; — produit d'amendes pour la non observance des fêtes, 17 sous 6 deniers. — Payé d'amende par les marguilliers de l'église paroissiale de Neuilly, pour défaut de clôture du cimetière où les porcs et les autres animaux allaient vaguer, 15 sous.

G. 293. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin

1490-1499. — Comptes des revenus du doyenné de Courtenay, rendus par Jacques Foacier, prêtre, doyen. — Pour le service du sceau du doyenné, 10 livres. — Pour le synode, reçu des curés, 74 sous. — Produit de la ferme de la cure de Bussy, 30 livres. — Recette pour quittances de testaments à 2 sous par chaque, 48 sous. — De Bertrand de Jussy, curé d'Aillant, mort à Sens, néant, pour son droit de lit. — Pour les droits funéraux de Claude Camelin, curé de Fleury, défunt, néant, pour ce qu'ils ont été reçus à Sens par l'official. — Vente de quatre setiers de froment, mesure de Sens, chaque setier 26 sous 8 deniers.

G. 294. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1502-1522. — Comptes des revenus du doyenné de Courtenay, rendus par Jacques Foacier, puis par Étienne Foacier, successivement doyens. — En 1502, recette d'absolutions de gens excommuniés, à un sou par personne, somme totale, 8 livres, 4 sous. — Reçu pour l'intronisation de Jean Bontemps, prêtre, licencié en décrets, trésorier de l'église de Sens, curé de Fleury, néant. — Recette des droits funéraux sur les curés défunts : ils consistent en *breviarium, lectus munitus pulvinari, copertum supellectili, gallice* ciel et courtines ; *quatuor lintheaminibus cum duobus capitegiis et duobus auricularis.*

G. 295. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1531-1551. — Comptes des revenus du doyenné de Courtenay, rendus par Jean Pressurot, prêtre, et par Pierre Conral : — pour le service du sceau, 10 livres ; — recette des grains dus par les curés, aux différentes mesures de Sens, Charny, Villeneuve-le-Roi et Courtenay, toutes réduites à celle de Sens, montent à un muid, 5 setiers, 5 bichets, 1 boisseau ; — pour le grand synode, reçu 111 sous dont les deux-tiers appartenant à l'archevêque et l'autre tiers à l'archidiacre de Sens.

G. 296. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1561-1562. — Compte des revenus du doyenné de Courtenay, rendu par Jean Piochard, prêtre, doyen. — Recette totale, 162 livres. — Payé au préchantre de l'église de Sens, 7 sous, 6 deniers.

G. 297. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1390-1478. — Doyenné de Courtenay. — Pièces de dépenses. — Quittance donnée par Colins Le Bailliat, boulanger à Sens, de 39 setiers de froment reçus du doyen de Courtenay, pour l'archevêque. — Par Guillaume de Chaumont, chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Quitry, procureur général de l'archevêque Jean de Montaigu, son oncle, de 15 livres tournois et d'un cheval de même prix « pour l'utilité de monsieur mon oncle (1411). » — Lettre de G. de Chaumont (de Quitry) au doyen de Courtenay, contenant instante prière de remettre à son clerc, Jean Lemoine, dix écus

et il ajoute : « Ne me faillis pas à ce besoin (1412). » — Lettre de Guillaume de Melun, étant à Joigny, recommandant à l'official de Saint-Julien de donner de l'argent « pour faire des médecines pour sa maladie, » et ce avec l'approbation de l'archevêque Louis de Melun, son oncle. — Quittances signées L. de Melun, archevêque de Sens, de sommes reçues pour droits de procuration et autres droits dus par les curés.

G. 298. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 70 de long.

1362-1363. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Geoffroi Becherel, prêtre, doyen. — Reçu : pour prix de 18 setiers d'orge, mesure d'Étampes, vendus au maître de la Maison-Dieu de Paris, à 5 sous le setier, le franc valant 18 sous : 4 livres 10 sous. — Payé pour un muid et trois setiers de froment vieux, mesure de Paris, acheté par Geoffroy, de Paris, pour la provision de la maison de l'archevêque, à Paris, 20 livres 5 sous. — Vente de blé méteil par ledit Geoffroy, aux curés du doyenné. — Vente d'orge et d'avoine.

G. 299. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 60 de long.

1364-1365. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Geoffroy Becherel. — Reçu : pour le synode de Saint-Loup, 72 sous ; — pour le synode de Pâques, sur lequel l'archidiacre d'Étampes perçoit le tiers, soit pour l'archevêque, 48 sous ; — produit des testaments des défunts, 32 livres, 18 sous ; — de G. Lodun, d'Étampes-le-Vieux, pour avoir vendu ses denrées à terme plus cher que quand il les livrait, 4 francs ; — condamnations pour crime d'adultère, à 6 et 8 francs d'amende. — Total de la recette en argent, 152 livres, et de la dépense, 159 livres.

G. 300. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 70 de long.

1365-1366. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Geoffroy Becherel. — Produit des droits sur les testaments des défunts, 14 livres, 12 sous. — Reçu : pour dix muids et six setiers de blé méteil, dû par les curés, chaque année, vendu chaque setier 8 sous, total : 50 livres, 8 sous ; — du vicaire d'Alainville, un demi-muid d'avoine, mesure d'Orléans, faisant trois mines mesure d'Étampes. — Envoyé d'Étampes à Paris, pour la provision de la maison de l'archevêque, onze setiers de pois, et six setiers de fèves, mesure d'Étampes.

G. 301. (Rouleau.) — Parchemin, 5 m. 86 de long.

1366-1367. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Geoffroy Becherel. — Reçu : pour les droits de testaments, sceau du rôle et absolutions, 33 livres ; — de l'église d'Abbeville, dont le curé s'est absenté par suite de sa pauvreté et dont les terres sont en friche, personne n'ayant offert de les cultiver, néant. — Payé : à Gui de Béonville, argentier de Monseigneur, 16 livres ; — à Jean Mercier, secrétaire de Monseigneur, 31 francs d'or, valant 16 livres, 16 sous.

G. 302. (Rouleau.) — 2 pièces, parchemin, 2 m. 35 de long.

1367-1368. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Geoffroy Becherel. — Payé : à Éloi de Chaumont, archidiacre d'Étampes en l'église de Sens, aux ordres de septembre, 10 livres parisis ; — au préchantre de Sens, le jour du synode, 6 sous ; — porté le 23 novembre à Monseigneur, à Paris, 60 francs d'or valant 48 livres. — Total de la recette en argent, 211 livres, 10 sous, et de la dépense, 198 livres, 5 sous ; — en froment, douze setiers ; en méteil, deux muids, neuf setiers ; en orge, trois setiers.

G. 303. (Rouleau.) — Parchemin, 4 m. 26 de long.

1369-1370. — Compte des revenus du doyenné d'Étampes, rendu par Guillaume Garnier, prêtre, doyen. — Recette du subside gracieusement accordé à Mgr G. de Melun, archevêque de Sens, par les curés du doyenné : Andonville, taxé à l'ancienne dîme à 20 livres, a payé 1 franc ; — Boisseaux, taxé à 13 livres, a payé 1 franc ; — Saint-Basile d'Étampes, taxé à 50 livres, a payé 3 francs. — Payé d'amende pour avoir travaillé les jours de fêtes : par Regnaud Belin d'Auvers, 6 sous ; — par la veuve Bénard de La Croix, de Saint-Cyr, 20 sous.

G. 304. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1414-1450. — Comptes des revenus du doyenné d'Étampes, rendus successivement par Pierre Hue, licencié en lois, Jean Le Vasseur, prêtre, et Jean Remy, doyen. — Reçu des héritiers de Simon Hory de *Octroviaco*, pour ce qu'il est mort *ab intestat*, 4 sous. — Frais de voyage du doyen à Paris, pour poursuivre, au Parlement, un procès par ordre du Chapitre, contre le Roi et le comte d'Étampes, pour raison d'injures faites par Étienne Tonnelier, laïc, à G. Charruau, clerc. — Remise par

Girart Lecocq, licencié en lois, bailli d'Étampes, au doyen de G. Beauveps, clerc, détenu prisonnier dans les prisons du duc de Bourgogne, comte d'Étampes, pour avoir blessé d'un coup de pique Jean Damour. — Redevances dues par les curés : grande demande, petite *circata*, au synode le jour de Saint-Loup et au synode paschal ; dîme de blé ; — reçu de Gautier Gresmes, soupçonné d'être lépreux, et qui, à cause des dangers de guerre, n'a pu être amené à Sens, et a été visité par un médecin d'Étampes et reconnu lépreux, 32 sous.

G. 305. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1451-1459. — Comptes des revenus du doyenné d'Étampes. — *Pro littera inhumationis J. Mallart de Ercevilla, qui decessit sine confessione et sine testamento*, 6 sous. — Reçu pour l'installation de Nicolas Bourgeois, prêtre, dans la cure de Saint-Éloi d'Étampes, 5 sous.— De G. Robert d'Étrechy, *ex et pro eo quod ipse, diabòlo instigante, ardore libidinis inflammatus, carnaliter cognovit quemdam mulierem adulterium commictando, pro emenda*, 22 sous. — De Touchart, de Méréville, pour avoir sonné la cloche dudit lieu, la veille du mariage d'une certaine fille, en disant par dérision qu'elle était morte, 4 sous. — Vente de quatre muids dix setiers de blé, à la mesure d'Étampes, dus par les curés du doyenné, valant 2 sous 8 deniers le setier, total 9 livres 18 sous 4 deniers. — Dépense faite pour soigner un cheval malade laissé dans la maison du doyen, au mois d'avril 1453, par Louis de Melun, frère, et Charles de Melun, neveu de Monseigneur de Sens.

G. 306. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, parchemin et papier.

1500-1510. — Comptes des revenus du doyenné d'Étampes, rendus par Jean Pocaire, prêtre, licencié en lois, doyen. — Des héritiers de Guillaume de Tignonville, chevalier, pour leur maison de Saint-Cyr, 5 sous; — en 1502, la recette totale était de 401 livres et la dépense de 80 livres. — Payé pour deux tiercelets de Faubéon, pour Monseigneur, 7 livres. — De J. Thibaut d'Audonville, excommunié pour avoir frappé Jean Unisson, prêtre, 2 sous. — Pour frais de conduite de Pierre Marjolet, prisonnier, d'Étampes à Sens, 17 livres 11 sous.

G. 307. (Registre.) — In folio, 288 feuillets, parchemin et papier.

1510-1584. — Comptes des revenus du doyenné d'Étampes, rendus par Jean Pocaire et autres. — Reçu : pour droits d'absolution d'excommunications, 73 sous ; — de curés du doyenné, dix muids huit setiers de blé, mesure d'Étampes. — Le doyen livra à noble homme Lancelot Du Lac, neveu de Mgr de Sallazar, archevêque de Sens, une haquenée sous poil rouge. — Dépenses faites par le doyen, son clerc, le promoteur et le procureur du Roi, d'Étampes à Méréville, pour instruire le procès de deux femmes veuves accusées d'hérésie, 8 livres.

G. 308. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

1460-1486. — Pièces de comptabilité du doyenné d'Étampes. — Mandats : de Charles de Melun au doyen d'Étampes, pour le paiement de 30 sous dus à son hôtesse d'Étampes, pour la dépense de ses chevaux « pendant que le Roi a esté en ceste ville en 1461 ; » laquelle somme sera prise sur ce que le doyen pourra devoir à son oncle l'archevêque ; — de l'archevêque L. de Melun, pour 5 écus d'or à donner à son neveu Louis de Melun ; quittance dudit Louis au dos du mandat; — du même prélat, pour 4 écus destinés « à l'entretenement de l'escolage, à Paris, de nostre nepveu Loys de Courcelles, en 1468. » — Quittance générale des honoraires dus aux conseils de l'archevêque Louis de Melun au Parlement de Paris, en 1469-70 : à Arthur de Vaudetars, avocat ; à Gilles Luillier, avocat; à Jean Lemoine, procureur ; à Pierre Chacerat, procureur, chacun 4 livres parisis. — Convocation dans l'église collégiale Notre-Dame d'Étampes, des curés et chapelains du doyenné, le mardi 8 novembre 1485, afin de leur notifier la défense faite par l'archevêque de Sallazar, d'acheter et d'employer des bréviaires et des missels à l'usage de Sens ou autres, non approuvés par lui, sous peine d'amende. — Lettres : de Pierre de Saint-Lubin au doyen, pour lui expliquer comment l'archevêque de Sallazar, étant à Paris, l'a dispensé de payer les droits de réconciliation du cimetière de Mainvilliers, à la recommandation de M. de Graville ; — du doyen au vicaire de l'archevêque au sujet d'un prisonnier qui était poursuivi pour « avoir espousé deux femmes. » — Quittance de 15 livres 14 sous tournois, pour dépense faite en l'hôtel du Cygne, à Étampes, par l'archevêque de Sallazar, du 17 au 22 septembre 1484. — Mandat de 10 francs à payer à la fille de Marguerite, veuve de Pierre Desbordes, servante de l'archevêque, pour son mariage, en janvier 1485 ; laquelle pièce est signée Tristan de Sallazar.

G. 309. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 50 de long.

1393-1395. — Comptes des revenus du doyenné

de Ferrières, rendus par Simon Charretier, doyen. — Reçu pour l'absolution de Pierre Bourgeois, excommunié à la requête des marguilliers de La Celle-en-Ermoy, 5 sous. — Produit des quittances de testaments, à 5 sous par acte, 13 livres 19 sous parisis. — Reçu du produit des cures vacantes à raison de leur pauvreté : du curé de Fontenouilles, pour le bail de l'église de Chênarnoul, 20 sous ; — du curé de Villefranche, pour l'église de Dicy, 20 sous ; — payé pour poissons achetés à Gien-sur-Loire pour la fête de Mgr l'archevêque, savoir : cent anguilles et vingt-quatre saumons, 20 francs ; — transport desdits poissons salés à Sens, 24 sous.

G. 310. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 60 de long.

1406-1407. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Denis Roger, curé de Pannes, doyen. — Recette de lettres testamentaires, 20 livres 13 sous parisis ; — pour une lettre contenant permission d'inhumer feu Jean Brebant, décédé *ab intestat*, 16 sous. — Pour droits funéraux de Jean Botin, dit Bontemps, curé de Dammarie-sur-Loing, mort depuis un an en cour de Rome, 54 sous. — Payé au préchantre de l'église de Sens, 5 sous.

G. 311. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 75 de long.

1407-1408. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Barthélemi Chaumart, doyen. — Reçu pour quittances de testaments, 13 livres parisis. — Somme totale de la recette, 93 livres 6 sous parisis. — Payé : à l'archidiacre du Gâtinais, pour les frais du sceau, 100 sous ; — pour conduire à Sens frère Philippe Héreau, religieux de l'abbaye de Joséphat de Montargis, 24 sous.

G. 312. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 90 de long.

1410-1411. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Barthélemi Chaumart, curé de Ladon, doyen. — Recette des produits du droit de sceau ; pour l'année, 64 sous parisis ; — pour une lettre de tonsure de Jean de Gien, 4 sous ; — recette totale de lettres de tonsures, à 4 sous par acte, 12 livres 12 sous. — Payé à Guillaume de Chaumont, chevalier, seigneur de Quitry, le 2 mai, 36 sous.

G. 313. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 75 de long.

1414-1415. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Barthélemi Chaumart. — Reçu : pour l'absolution des jurés de Gy-les-Nonnains, 4 sous ; — pour la quittance du testament de Colin Lecomte, de Montargis, 3 sous ; — droits funéraux payés après la mort du curé de Pers, 32 sous ; — payé aux marguilliers qui ont préparé les siéges du synode, 12 deniers.

G. 314. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. de long.

1464-1465. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Étienne Mollée, doyen. — Recette des cures vacantes étant en la main de l'archevêque ; — pour les dîmes de l'église de Rogny, 42 sous ; — payé par les curés pour les synodes de Pâques et de Saint-Loup, dans lesquels l'archevêque prend les deux-tiers et l'archidiacre du Gâtinais un tiers ; total 13 livres 12 sous parisis. — Payé à Louis de Melun, neveu de l'archevêque, le 14 juillet 1464, 6 livres 12 sous.

G. 315. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 50 de long.

1465-1466. — Compte des revenus du doyenné de Ferrières, rendu par Étienne Mollée, doyen. — Recette : de quittances de testaments, 28 sous 4 deniers parisis ; — des droits dus par les curés au synode, 71 livres 15 sous. — Payé à Louis de Melun, archidiacre du Gâtinais, 100 sous.

G. 316. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1404-1462. — Comptes des revenus du doyenné de Ferrières, rendus par Jacques Robillard, curé de Varennes-aux-Loges, Étienne Quineau, curé d'Aillant, Pierre Floreau, curé d'Amilly, Étienne Charles, curé de Montargis, et Étienne Mollée, doyens successifs. — Recette de lettres des testaments n'excédant pas 60 sous, total : 24 livres 19 sous. — Payé à Jean de Bourbon, de La Chaussée, près Montargis, le 10 novembre 1404, pour les frais de séjour que firent chez lui l'archevêque et sa suite, du 8 au 10 novembre, lorsqu'il alla rendre visite au duc d'Orléans, à Montargis, 6 livres 5 sous. — Recette des droits payés par les curés au synode de 1441, 68 livres 9 sous ; — payé à noble Jean de Melun, frère de l'archevêque, pour la dépense faite par lui à Montargis, en allant en Poitou, son pays, 64 sous ; — pour un cheval acheté de Jean Lezé pour Mgr de Melun, 44 sous parisis ; — au filleul de Monseigneur, 24 sous ; — à une jeune fille de Montargis, pour lui acheter un capuchon, par ordre de Monseigneur, 24 sous ; — payé pour les dépenses faites à Montargis, par le seigneur Du Mesnil,

frère de Monseigneur, le 20 juin 1462, 6 livres 12 sous; — à Louis de Melun, trésorier de Bourges, le 19 mai 1463, 6 livres 12 sous.

G. 317. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1487-1500. — Comptes des revenus du doyenné de Ferrières, rendus par Jean Floreau, doyen. — En 1487, reçu pour les *circada, pareta et magna demanda*, dues par les curés du doyenné, 59 livres 2 sous. — Payé pour l'absolution de Jean Romain, de Méreville, condamné pour défaut de paiement de la somme à lui imposée pour la réparation de l'église dudit lieu, 16 deniers; — reçu pour l'absolution d'Étienne Boullart, poursuivi à la requête de Jean Paschet, maître des écoles de Montargis, 3 sous; — payé pour l'absolution de Denis Boulart, de Fontenay, poursuivi à la requête des jurés de ce lieu pour non paiement de sa quote-part de la taille due pour la réparation de l'église, 3 sous; — à Guillaume Charpentier, marchand à Montargis, 56 livres pour prix d'ardoise conduite à Sens, pour l'église de Saint-Étienne, en 1497. — Reçu pour droit d'installation de Jean de Sallazar, neveu de l'archevêque, écolier étudiant à Paris, comme curé de l'église d'Adon, néant.

G. 318. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1502-1552. — Comptes des revenus du doyenné de Ferrières, rendus par Jean Floreau, Pierre Bardin et Fr. Bozart, doyens. — Reçu pour les droits funéraux de Georges Robin, curé de Dammarie, 8 livres; — pour l'installation de Frère Charles Duboys, religieux de l'abbaye de Ferrières, en qualité de curé de Mormant, 5 sous; — frais faits pour conduire dans les prisons de l'archevêque, à Sens, Antoine Sallenart, *qui duos aut tres nomine matrimonii duxit, accipit et responsavit uxores*, 28 sous. — En 1512, recette totale, 139 livres; dépense, 67 livres.

G. 319. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1570-1602. — Comptes des revenus du doyenné de Ferrières, rendus par Julien Caillat et Mathurin Crosseron, doyens successifs. — Recette en 1572, pour les droits de *circada, pareta* et *magna demanda*, 59 livres 8 sous parisis. — Recette pour droits d'excommunication, néant; — pour le synode de la Pentecôte, reçu 33 sous; — pour droit de procuration, payé par le curé de Montargis, 12 livres; — pour envoyer des messagers spéciaux dans le doyenné afin d'inviter les curés à comparoir personnellement à Sens, en habits décents, devant Monseigneur, et apporter leurs lettres de provisions, 50 sous.

G. 320. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1390-1468. — Doyenné de Ferrières. — Pièces de dépenses. — Reçu donné par l'official de Sens, de Guillaume Pariset, clerc, arrêté par la justice séculière de Montargis et envoyé à Sens par le doyen de Ferrières, en 1388. — État des sommes payées par Pierre Floreau, doyen, par ordre de Mgr de Melun, archevêque: « à Monseigneur pour donner à Jehannin, le cellier, pour avoir des mors de bride, 1 royau; » — « à G. Duchamp pour les fleustes Guillaume de Melun, 3 royaulx; » — « baillé à Monseigneur pour paier Henriette, servante de son hostel, quand il lui donna congié, 1 escu; » — « Mandat signé « L. de Melun, arcevesque de Sens, » portant ordre à P. Floreau, doyen, de payer à son cordonnier, G. Desarbres, qui s'en va par de là pour acheter des denrées, la somme de 2 écus. » — Quittance de 2 écus d'or, donnée par Robert de Beaumont, écuyer, en vertu de mandat de l'archevêque. — Lettre de L. de Melun au doyen de Ferrières, pour le prier de lui envoyer à Sens 2 écus d'or, dans le plus bref délai, « car oncques maiz je ne vous ferai requeste, et tous les autres officiers de Monseigneur (l'archevêque) ne m'ont point failli (1450). » — Mandement de l'archevêque L. de Melun au doyen de Ferrières, d'avoir à prêter son cheval à son frère Jean de Melun, seigneur Du Mesnil, et à la femme de ce dernier, qui allaient en Poitou, et à payer leur dépense à Montargis, montant à 30 sous. — Plusieurs quittances de Louis de Melun, écolier étudiant à Orléans, neveu de l'archevêque, pour dépenses faites en passant à Montargis.

G. 321. (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 142 pièces, papier.

1475-1552. — Doyenné de Ferrières. — Pièces de dépenses. — Mémoire de dépenses faites par l'archevêque Tristan de Sallazar, avec une escorte de 18 chevaux, à Montargis, du 28 février au 2 mars 1481, 12 livres 14 sous, 1 denier. — Frais faits pour mener de Montargis à Sens, dans les prisons de l'officialité, Jean Demay, prisonnier, sa femme et ses enfants; — pour les cordages destinés à lier ledit Demay à une charrette, de peur qu'il ne s'enfuie, 16 deniers. — Liste des enfants tonsurés par l'archevêque: dans l'église de la Madeleine de Montargis, le 10 novembre 1513, Étienne, fils de Jean

Bien et de Perrette, son épouse, de Montargis; Jean, fils de Jacques Mortoise, et autres au nombre de quarante; — dans l'église de Saint-Étienne de Châteaurenard, le 12 novembre suivant, au nombre de vingt.

G. 322. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 95 de long.

1380-1381. — Compte des revenus du doyenné du Gâtinais, rendu par Étienne Fourbelois, doyen. — Reçu pour les lettres d'installation du maître de la léproserie de Fessard, 5 sous; — produit des lettres de quittances des testaments qui n'excèdent pas 60 sous, 13 livres 4 sous parisis; — payé à l'archidiacre du Gâtinais, pour le service du sceau, 100 sous.

G. 323. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 45 de long.

1393-1394. — Compte des revenus du doyenné du Gâtinais, rendu par Robert de Luet, curé de Lorris. — Reçu pour la lettre d'inhumation de feu Vincent Potier, décédé *ab intestat*, 8 sous; — pour la lettre d'absolution de Régnier de Launoy, 4 sous; — pour le lit du curé de Noyers, 8 livres; — produit de la terre de Boesses, vingt-deux mines de méteil, vendues 20 deniers la mine, total 36 sous 8 deniers; — pour conduire de Beaune à Sens, Jean de Celle, prisonnier, 40 sous.

G. 324. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 50 de long.

1394-1395. — Compte des revenus du doyenné du Gâtinais, rendu par Guillaume de Blequancourt, curé d'Égriselles-les-Ferrières. — Reçu : pour droits de sceau, 8 livres 14 sous parisis; — pour lettres de tonsure, de quarante-neuf personnes, à 4 sous l'une, 9 livres 16 sous; — pour conduire dans une charrette, de Gondreville à Sens, J. Chantereau, qui fut condamné pour homicide, 40 sous; — « pour Jean Boisseau, qui mena à Sens *unum maledictum qui se faciebat clericum de patibulo*, 8 sous. »

G. 325. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 22 de long.

1410-1411. — Compte des revenus du doyenné du Gâtinais rendu par Denis Roger, curé de Pannes. — Reçu : pour quittance du testament de Guillaume de Laleu, 4 sous; — pour l'absolution des jurés de Mondreville, poursuivis à la requête du doyen, 4 sous; — pour la lettre d'inhumation de Christophe de La Tour, soldat, mort à Beaune, payée par Pierre Chalon, homme d'armes, capitaine dudit lieu, 5 sous.

G. 326. (Rouleau.) — Parchemin, 4 m. 14 de long.

1413-1414. — Compte des revenus du doyenné du Gâtinais, rendu par Bochard de Luet, curé de Houssoy. — Reçu pour quittances de testaments qui n'excèdent pas 60 sous : de 134 personnes, 18 livres 18 sous. — Payé au doyen pour aller à Blois auprès de l'archevêque, lorsque Pierre Dumoulin et d'autres serviteurs dudit seigneur furent arrêtés par les gens du duc de Bourgogne, 8 sous; — au même pour aller, par ordre de l'archevêque, le jeudi avant l'Assomption, à Montargis, assisté de noble Richard Poquerre, inviter le bailli et les habitants de cette ville à restituer les biens dudit archevêque pris par la garnison, 16 sous.

G 327. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1437-1454. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Jean Naudet, curé de Lorris, doyen. — Reçu pour droits de *circada, pareta* et *demanda*, en 1437, 79 livres 19 sous parisis; — des curés d'Ondreville et de Grand-Germont, *quia inhabitabiles*, 2 sous de chacun. — Deniers comptés et non reçus, en 1448, des produits des cures mises entre les mains de l'archevêque, par vacance ou défaut de résidence : à Chapelon, Girolles, Gondreville, Mondreville, Noyers, Moulon, Monceau, Ondreville, Saint-Sauveur, Préfontaine, Villevoque : *vacant et inhabitabiles*. — Porté à l'archevêque, à Étampes, lorsqu'il se rendait à Chartres, à l'assemblée des évêques, 8 écus; — payé à J. Toustan, hôtelier à Lorris, pour les dépenses faites par Charles de Melun, neveu de l'archevêque, 8 sous.

G 328. (Registre) — In-folio, 175 feuillets, papier et parchemin.

1454-1464. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Jean Naudet. — En 1454, la recette est de 142 livres, 7 sous, et la dépense de 68 livres 16 sous. — Droits à payer par les curés du doyenné pour les synodes de Saint-Loup et de la Pentecôte, 118 sous. — Dépenses faites à Puiseaux par Louis de Melun, frère de l'archevêque, 8 sous. — Reçu pour droits sur les testaments, en 1460, 4 livres 3 sous. — Payé 66 sous pour conduire cinq queues de vin provenant des dîmes de Boesses dans la maison du bailli de Melun, frère de l'archevêque.

G. 329. (Registre) — In-folio, 147 feuillets, papier et parchemin.

1475-1497. — Comptes des revenus du doyenné

du Gâtinais, rendus par Jean Gautier, Pierre Legendre et Denis Cortinot, maître ès-arts, doyens successifs. — Reçu : pour l'église de Nesploy, « qui est en la main de l'archevêque, » 32 sous ; — droits de testaments en 1477, payé 4 livres 4 deniers ; — pour les droits funéraux de feu Pierre Bochardon, curé d Amilly, 118 sous. — Payé à maître Robert Des Forges, maître des écoliers d'Orléans, suivant sa quittance du 18 novembre 1485, 24 livres parisis. — Payé pour conduire de Lorris à Sens, Guillaume Metays, prisonnier, *bis conjugatum duobus mulieribus*, 70 sous.

G. 330. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1494-1508. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Pierre Legendre, prêtre, doyen. — Reçu pour 47 tonsures faites à Boiscommun, le 26 septembre 1494, 25 livres 16 sous. — Vente de seize bréviaires au prix de 2 livres l'un, 32 livres. — Pour la dédicace de l'église de Vieilles-Maisons, faite par l'archevêque, le 24 mai 1496, néant ; — payé par ordre de l'archevêque à Jean Vinsot, son fauconnier, 60 sous ; — acheté par le doyen des draps gris et tannés pour vêtir l'archidiacre du Gâtinais, lorsqu'il sortit du couvent des Chartreux de Paris, attendu qu'il était nu.

G. 331. (Registre.) — In folio, 176 feuillets, papier.

1504-1513. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Pierre Legendre. — En 1504, recette totale, 145 livres ; dépense, 85 livres. — Recette de droits funéraux des curés, en 1505, 27 livres 4 sous ; — pour lettres d'inhumation, 14 sous ; — pour la ferme de la cure de Beaune, litigieuse entre les mains de l'archevêque, 40 livres. — Payé aux demoiselles Anne et Oliva de Sallazar, nièces de l'archevêque, 20 livres, suivant leur quittance du 12 novembre 1507. — Envoi de 3 écus d'or à Jean de Sallazar, à Paris, pour avoir des chemises.

G. 332. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1518-1551. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Jean Boulier et Étienne Burdin, doyens. — Droits dus aux synodes annuels par les 73 curés du doyenné, à 18 deniers par chaque, 78 sous 8 deniers ; — pour un voyage fait par le doyen à Soisy-en-Loge, pour interroger Pierre Picart, prisonnier, accusé d'être bigame, 6 sous ; — pour frais de convocation de tous les ecclésiastiques du doyenné au palais archiépiscopal, à Sens, le 12 mars 1522, pour le synode, 60 sous.

G. 333. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1568-1580. — Comptes des revenus du doyenné du Gâtinais, rendus par Jean Challezet et Nicolas Gontier, doyens. — En 1568, reçu pour le droit de « circate et demande » 80 livres parisis ; — recette des églises vacantes, régies et gouvernées par l'autorité de l'archevêque, néant. — Envoi d'un messager de Boiscommun porter exprès à Sens l'argent de la recette — Reçu pour les synodes de la Pentecôte et de Saint-Loup, 68 sous parisis. — Recette pour la distribution des lettres de mariage : « ne se fait plus aucune recepte desdites lettres. »

G. 334. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1378-1454. — Doyenné du Gâtinais. — Pièces de dépenses. — Reçu par l'official de Sens de Jean de Pastinanches, clerc, prisonnier, mené dans les prisons de l'archevêché, 3 livres. — Quittance de 50 livres données par Jean (de Nanton) archevêque de Sens, au doyen du Gâtinais. — Mandat de l'archevêque Louis de Melun, de 2 écus d'or à payer à Jean Rambault, son barbier ; — lettre du même contenant invitation au doyen de réduire la taxe du curé de Gironville, attendu la pauvreté du pays et afin qu'il ne délaisse pas sa cure (1441). — Mandat de l'archevêque invitant le doyen à payer à son neveu, Louis de Melun, la somme de 25 francs pour payer son droit de réception à sa prébende de Sens (1449) ; — pour payer 2 écus d'or à Robert de Beaumont, son parent, pour acheter le drap d'une robe (1448). — Quittance de deux queues de vin blanc envoyées à Melun à madame Marie de Melun, dame d'Ausanville, par l'archevêque Louis de Melun, son frère (1453).

G. 335. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier.

1455-1499. — Doyenné du Gâtinais. — Pièces de dépenses. — Mandat d'un écu d'or à payer à Jean Deschiens, veneur de l'archevêque L. de Melun (1455). — Reçu de trois poinsons de vin donnés à Jean de Bagneaux, seigneur de Marsilly, par l'archevêque de Sallazar (1505). — Lettre de l'archevêque Louis de Melun au doyen, pour l'autoriser à payer les dépenses de son neveu et vicaire Louis de Melun, et où il se plaint de ce que ce doyen est « fort favorable aux gens et officiers de Mgr d'Orléans (1456). » — Quittance de 60 livres

donnée par Ives de Launay-Menguy, licencié en lois, à l'archevêque de Sallazar, « pour la pension et doctrine de Lancelot Du Lac, son nepveu, Carlache, son frère naturel, et Jean de Bontemps et Charlot de Benes, ses parents (1481). » — Lettre de Mgr de Sallazar, invitant le doyen à demander à M. de La Roche un jeune lévrier qu'il lui avait promis à Paris.

G. 336. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 50 de long.

1350-1351. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Jean de Pontoise, doyen.— Reçu: pour le grand synode, 77 sous; — pour droits de sceau et absolutions, 26 livres 9 sous; — pour l'installation du chapelain de la chapelle de Notre-Dame nouvellement fondée en l'église de La Tombe, 5 sous. — Payé pour le prieur de Montbéon, 2 florins royaux pour deux talents d'or.

G. 337. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 45 de long.

1351-1352. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Jean de Pontoise, doyen. — Reçu pour droit de sceau et d'absolution, en faible monnaie, 20 livres 13 deniers tournois. — Porté à l'archevêque, à Paris, le 22 décembre, 20 livres; — payé pour conduire un prisonnier nommé Chicoré, à Sens, 15 sous.

G. 338. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 10 de long.

1354-1355. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Hugues Jean, curé de Courlon, doyen. — Reçu: pour le grand synode, 115 sous 6 deniers, dont l'archidiacre prend le tiers; — pour la vacance de la cure d'Émans, après la mort du curé, 3 sous 5 deniers tournois; — pour les gros fruits de la cure de La Tombe, parce que le curé n'assista pas au synode de 1355, 18 livres; — payé pour les dépenses faites à Montereau par l'archevêque et ses gens, le samedi soir après la fête de saint Jean-Baptiste, 59 sous.

G. 339. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 80 de long.

1355-1356. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Hugues Jean, doyen. — Reçu: pour droit de sceau, pour la semaine avant les Cendres, « *quæ fuit magna inundacio ripparie Jone*, 7 sous; — pour lettres de tonsure d'Étienne Noble, de Misery, et de trois enfants de Villeneuve-la-Guyard, 20 sous. — Payé pour quatorze brebis achetées à Bray et conduites à Nailly, 13 livres.

G. 340. (Rouleau.) — Papier, 2 m. 63 de long.

1407-1408. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Jacques Blasin, doyen. — Reçu: pour droits de sceau, 37 sous tournois; — de plusieurs personnes de Cannes excommuniées par le doyen à la requête des marguilliers dudit lieu, 22 sous 6 deniers; — du prieur de Villeneuf pour son installation, 5 sous. — Les curés de Champigny, de Thoury, de Courlon et de La Tombe, sont aux écoles à Paris; — ceux de Villeneuve-la-Guyard, de Barbeaux et de Gisy sont membres du Chapitre de Sens, et demeurent dans cette ville.

G. 341. (Rouleau.) — Papier, 3 m. 20 de long.

1409-1410. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Jacques Blasin, curé de Montceau, doyen.— Reçu: pour droits de sceau, 33 sous 3 deniers tournois; — de sept personnes de Saint-Aignan excommuniées à la requête des marguilliers dudit lieu, 8 sous 9 deniers; — pour lettres d'inhumation de gens décédés *ab intestat*, 11 sous. — Payé aux marguilliers de l'église de Sens, pour préparer les siéges le jour du synode, 15 deniers.

G. 342. (Rouleau.) — Papier, 2 mètres de long.

1434-1435. — Compte des revenus du doyenné de Marolles, rendu par Jean Duchemin, doyen. — Reçu: pour droits de *circada* et *demanda*, payés par les curés du doyenné, 41 livres 4 sous tournois; — des fruits de la cure de Villeblevin, à cause de l'absence du curé, 5 sous. — État de sommes à recouvrer sur les curés de Gravon, de La Tombe et de vingt-trois autres paroisses, non payées à cause des guerres et de la pauvreté des curés, 30 livres 5 sous.

G. 343. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 95 de long.

1351-1352. — Compte des revenus du doyenné de Melun, rendu par Odon de Puiseaux, doyen. — Reçu: pour la prébende dont jouit l'archevêque dans l'église Notre-Dame de Melun, 44 livres parisis; — des marguilliers de Grandpuits, pour les droits funéraux du curé, *qui decessit in tempore mortalitatis*, un lit. — Recette totale: 555 livres 18 sous parisis. — Payé pour aller chercher le lit du curé de Bombon, mort pendant la peste, 8 sous.

G 344. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 55 de long.

1352-1353. — Compte des revenus du doyenné de Melun, rendu par messire Odon, doyen. — Reçu : pour la réconciliation des cimetières de Senneport et de Chaumes, 20 livres ; — reçu pour sept minots de froment, le setier valant 32 sous, 56 sous ; — payé pour les dépenses de Monseigneur et de ses gens à Melun, le 8 août 1352, 14 livres ; — pour un muid de froment et quarante-quatre setiers d'avoine achetés à Melun et conduits à Paris, à l'hôtel de l'archevêque, par le bateau de Jean de Lusarches, 79 livres 12 sous. — Recette totale : 357 livres 19 sous ; dépense, 400 livres.

G. 345. (Rouleau.) — Parchemin, 3 mètres de long.

1353-1354. — Compte du revenu du doyenné de Melun, rendu par Anseau de Mortery, doyen. — Payé : à un messager envoyé à Nailly pour chercher des lapins, 10 sous ; — à un serviteur qui a porté de la venaison à Monseigneur, 12 sous ; — pour cinquante moules de bois achetés à Melun, à 5 sous le moule, 12 livres 10 sous ; — pour mener ce bois au bateau, 10 sous ; — pour la voiture du bateau qui a conduit à Paris quatre queues de vin, à 6 sous par queue, 24 sous.

G. 346. (Rouleau.) — Parchemin, 6 m. 47 de long.

1362-1363. — Compte du revenu du doyenné de Melun, rendu par Étienne Daniel, doyen. — Reçu : de Mgr de Sens, pour le service du sceau, 10 livres ; — pour les poissons du jour des Cendres, 10 sous ; — « de « l'obsèque du curé de Cesson, riens ne fut recepu, car « il n'avoit de quoy vivre, ains estoit comme mandiant « et à grant peine a l'an recouvré les arréraiges qu'il devoit « à Monseigneur. » — Vendu trois muids et un setier de petit froment, à 18 sous le setier, 33 livres 6 sous ; — quatre queues de vin, 36 livres 16 sous ; — vendu une queue de vin de Bourgogne 10 livres 16 sous ; — payé : pour les fuz de quatre roez au chariot de Monseigneur, 48 sous ; — au maître des étangs d'Ailly, 12 francs valant 10 livres 16 sous ; — pour les dépenses de Monseigneur à Melun et à Ailly, du 19 au 25 mai, 31 livres 14 sous. — Achat de six charretées de foin mises en l'hôtel de Monseigneur, à Melun, 4 livres 16 sous ; — pour cultiver les jardins dudit hôtel, 20 sous. — Envoi de onze muids, un setier de froment, de Melun à Paris, « pour l'hôtel de Monseigneur. » — Envoyé à Ailly deux queues de vin de Bourgogne. — Autres envois du même vin à Ailly.

G. 347. (Rouleau.) — Parchemin, 4 m. 40 de long.

1365-1366. — Compte du revenu du doyenné de Melun. — Recette du droit de sceau : en la première semaine d'octobre (1365), *et erant in Vastine gentes armorum*, 16 sous ; — en la troisième semaine de novembre, *et erant gentes armorum in Vastino*, 17 sous ; — de la prébende de Melun il n'a été rien reçu parce que les chanoines ont dépensé tout en réparations ; — payé pour acheter plusieurs peaux de chat pour la couverture du petit lit de Monseigneur, 16 sous. — Dépenses faites par Monseigneur à Ailly, au mois de mai, 22 livres 14 sous ; — pour les dépenses de 56 hommes qui ont amené dans le grenier de la maison de Monseigneur, à Melun, vingt-huit muids de grain, 28 sous ; — dépenses faites pour envoyer des grains à Paris, à l'hôtel de l'archevêque, par la voie de la rivière, 58 livres 12 sous.

G. 348. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 80 de long.

1378-1379. — Compte des revenus du doyenné de Melun, rendu par Nicolas Rapatin, curé de Saint-Ambroise de Melun. — Produit du droit de sceau, 64 livres 10 sous ; — du droit de testaments, 10 livres 8 sous ; — reçu pour la location d'un arpent de pré, 16 sous ; — pour vente de sept setiers et trois muids de froment, à 4 sous 4 deniers le setier, 33 sous 7 deniers.

G. 349. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 70 de long.

1390-1391. — Compte des revenus du doyenné de Melun, rendu par Jean Tapel, curé de Moigny, doyen. — Reçu : pour l'installation du curé de Villars-en-Bierre, par présentation de l'abbé de Saint-Victor de Paris et à la collation de l'archevêque, 5 sous ; — pour cent-six lettres de tonsures faites à Melun, aux Ordres de Pâques, pour chacune 4 sous, total : 17 livres 4 sous parisis. — Recette des grains dus par certains curés du doyenné, savoir : sept minots de froment, trente-deux setiers de méteil, vingt-et-un setiers de seigle, vingt-trois setiers d'orge et neuf setiers d'avoine ; — reçu de plusieurs curés du doyenné pour le joyeux avénement de l'archevêque, 57 francs 4 sous parisis ; — payé au vicaire qui dessert dans l'église de Melun, à cause de la prébende de l'archevêque, 20 sous.

G. 350. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier et parchemin.

1406-1447. — Comptes des revenus du doyenné de Melun, rendus par Jean Hureau, Guillaume Colet et

G. André, doyens. — Reçu pour droits de testaments en 1406, à 4 sous par testament, 13 livres 5 sous. — Payé à Charles de Melun, en cinq fois la même année, 25 livres 14 sous; — dépense des grains portés en recette, mais non reçus, à cause de la pauvreté des bénéficiers, *et nimia guerrarum voragine, nam in pluribus eorumdem locis minime adest curatus, aut residens parrochianus unus proh dolor! et hac de causa michi deducende sunt summe sequentes* (an 1439); — payé à noble Charles de Melun, écuyer, bailli de Melun, 8 livres parisis; — à Huguet, jardinier, allant de Melun à Paris, pour façonner les jardins de Monseigneur, 11 sous.

G 351. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1452-1475. — Comptes des revenus du doyenné de Melun, rendus par Pierre Pichon et Giles Bouvier, doyens. — En 1452, recette totale, 43 livres 8 sous; dépense, 92 livres 16 sous; — reçu pour le gros de la prébende de l'archevêque en l'église collégiale Notre-Dame de Melun, sept boisseaux de grain. — Payé pour deux bonnets pour Monseigneur et un autre pour Louis de Melun, son neveu, 28 sous (1454). — Reçu du prieur de Pringy, dépendant du prieuré de Saint-Martin-des-Champs de Paris, qui d'ancienneté payait 5 sous de cens, néant; — du chapelain de Montgermont, 5 sous. — Payé à Nicolas Tuillier, prêtre, pour être allé à Sens auprès de l'archevêque, pour l'affaire de maître Guillaume de Melun, détenu prisonnier à Melun, 16 sous (1463); — à noble Louis de Courcelles, écolier, neveu de Monseigneur, 4 livres 8 sous parisis (1469).

G. 352. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1475-1498. — Comptes des revenus du doyenné de Melun, rendus par François Pichon, doyen. — Recette, en 1475, 115 livres 16 sous; dépense, 106 livres 3 sous. — En 1476, le setier de froment est estimé 9 sous 4 deniers parisis; le setier de méteil, 7 sous parisis; le setier de seigle, 4 sous 8 deniers, et le setier d'avoine, 8 sous, suivant l'extrait du registre du bailliage de Melun. — Reçu pour l'installation de Jean Morin, curé de Fontaine-le-Port, 5 sous. — Reçu pour l'absolution de Jean Rebours, curé de Blandy, excommunié à la requête du procureur de l'archevêque, 2 sous 8 deniers.

G. 353. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, parchemin.

1493-1551. — Comptes des revenus du doyenné de Melun, rendus par Louis Lemeur, Roger Begault et André Durchin. — Reçu : pour l'installation de maître Jean Thion, curé de l'église Saint-Étienne de Melun, 5 sous; — de Jacques de Saint-Symphorien, curé de l'église de Sainte-Aspais de Melun, 5 sous; — pour quatre-vingts lettres de tonsures faites à Melun, à 12 sous chaque, 47 livres 8 sous; — pour la lettre d'Éloi, fils d'Odin Bourdier, néant, parce que Monseigneur la lui a délivrée gratis, à cause de sa pauvreté; — pour absolution d'excommunications, 37 sous. — En 1497 la recette s'éleva à 408 livres, et la dépense à 114 livres.

G. 354. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1565-1602. — Comptes des revenus du doyenné de Melun, rendus par Jean Peigné, Pierre Musnié et autres, doyens. — En 1569, recette de droits de tonsures, d'absolutions, de sceaux et de testaments, néant. — Recette de *circada* et de demande, prélevée sur les curés, 65 livres 11 sous. — Pour les gages de Jean Foucher, procureur de l'archevêque au bailliage de Melun, payé 58 sous. — Réglement du compte de 1580-1581 présenté par Jean Vaux, archer de la compagnie de Mgr de Lenoncourt, curateur des biens de feu Jean Peigné, doyen, « lequel, pour cause de la contagion advenue en la maison dudit défunt doyen n'a pu exhiber les acquits du compte. » — Convocation des bénéficiers du doyenné pour signer le mandement envoyé de par le Roi en juillet 1588, *ratione conservationis et religionis nostræ unionis.* — Déduction faite au doyen, pour le compte de 1589, des grains qu'il n'a pu recevoir des bénéficiers, *tum propter temporis injurias, cursus militum, tumultus bellorum, domorum vastationibus, tum ecclesiarum ruinam.*

G. 355. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 103 pièces, papier.

1393-1468. — Doyenné de Melun. — Pièces de dépenses. — Mandat de l'archevêque L. de Melun au doyen, afin de payer : à Louis de Melun, son neveu, 2 écus d'or; — pour ses neveux Monseigneur de Saint-Liébault et Antoine de Melun, 3 écus d'or (décembre 1459). — Extraits des registres du bailliage de Melun, de l'an 1462, le 4 juin, portant fixation du prix du setier de froment à la somme de 11 sous, sur le rapport des bourgeois et marchands boulangers à ce appelés. — Mandat de l'archevêque en paiement d'un muid de grain à son frère Charles, bailli de Melun (1463).

G. 356. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1469-1478. — Doyenné de Melun. — Pièces de

dépenses. — Reconnaissance donnée par Geoffroi de Rochefort, licencié en médecine, du prêt d'un cheval pris à Melun pour aller à Sens visiter l'archevêque malade, le 1er octobre 1468. — Lettre de Jean Le Huchier, official de Sens, chargeant le doyen de Melun de ses commissions à Paris, et notamment de lui acheter des vêtements. — Récépissé de la remise de Pierre de Guiberville, prisonnier de l'archevêque, faite par la justice séculière de Melun. — Quittance de 6 livres 19 sous donnée par Louis de Salignac, bachelier en décrets, maître d'hôtel de l'archevêque, au doyen de Melun, pour la dépense faite par l'archevêque pendant le séjour du Roi à Melun, le 13 octobre 1477.

G. 357. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1481-1488. — Doyenné de Melun. — Pièces de dépenses. — Payé 12 sous au geôlier des prisons du Roi, à Melun, pour la nourriture de B. Symon, détenu prisonnier « pour avoir épousé deux femmes qui sont vivantes. » — Lettres de l'archevêque de Sallazar au doyen: pour l'inviter à recouvrer de messire de La Bussière, grand-louvetier, les mandements qu'il l'a chargé de lui demander pour chasser aux loups ; — datée de Noslon, pour le blâmer de ne pas avoir recouvré les droits de *cerches* et demandes: « Vous faictes du vicaire et ne vous suffist pas d'estre doyen, dont ne suis pas content. » — Dépense faite à Melun par l'archevêque, le 11 mai 1460, pour ses dix chevaux, 20 sous. — Mandat de l'archevêque de Sallazar invitant le doyen d'envoyer à sa sœur, à l'hôtel du Lys, « un escu ou deux francs, ou ce qu'elle ora à besogner pour faire ses Pasques ; et dictes luy que sa seur se recommande à elle ; à Sens, le 29 mars. »

G. 358. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1489-1499. — Doyenné de Melun. — Pièces de dépenses. — Lettre de l'archevêque de Sallazar, datée de Paris le 5 juin, pour presser le doyen de lui envoyer de l'argent « car mon voyage sera long. » — Quittance de l'hôtelier de l'*Homme sauvage*, à Melun, de la somme de 4 livres 3 sous 5 deniers tournois pour la dépense faite en son hôtel, le 12 décembre 1494, au dîner, par l'archevêque et ses gens et dix chevaux. — Mandement de l'archevêque au doyen, lui annonçant l'envoi de quatre grands lévriers au grand-louvetier, « pour les mettre à la chair des loups. » — Lettre de l'archevêque au doyen « se plaignant de lui, et de ce qu'il y a plusieurs gens d'église en vostre doyenné qui scandalisent tout l'estat ecclésiastique. »

G. 359. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1500-1536. — Doyenné de Melun. — Pièces de dépenses. — Avis de l'archevêque portant qu'il a fait remise des droits funéraux du curé de Ruau défunt, à ses héritiers. — Lettre de l'archevêque au doyen, l'invitant à envoyer du bon vin et du poisson à l'abbaye de Chaulmes « parce que je doubte qu'il passera ces jours-ci par Chaulmes plusieurs gens de bien, et qu'il n'y a point de bons vins ; » — reconnaissance du chambrier de l'abbaye de Chaulmes, portant que le 2 mars 1481 (82), il y a été amené quatre muids de vin de la ville de Melun « envoyés par ordre de l'archevêque qui attendoit Monseigneur le légat. » — Avis de l'archevêque que le légat ne passera pas à Chaulmes et qu'on lui envoie le poisson à Paris. — Quittance par Jacques Guichart, prêtre, concierge et garde de l'hôtel de l'archevêque, de 91 livres tournois reçues « pour employer en l'édifice dudit hostel (1503). » — Remise des droits de tonsure dus par les quatre fils de messire de Beauvais, par l'archevêque de Sens. — Lettre de l'archevêque de Sallazar au doyen, lui annonçant que le Roi va à Melun au mois d'octobre 1504, et y séjournera quelque temps, et qu'il lui prépare son logis, et une écurie pour trois ou quatre chevaux.

G 360. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 45 de long.

1366-1367. — Compte des revenus du doyenné de Milly, rendu par..... — Reçu : du curé de Flagy, par ce qu'il n'a pas béni les fonts de son église à la fête de Pâques, 12 francs ; — pour quittances de testaments, 7 livres 3 sous parisis. — Payé aux marguilliers de l'église de Sens, pour le siége du doyen, 12 deniers. — La recette totale est de 97 francs valant 77 livres 12 sous parisis.

G. 361. (Rouleau.) — Papier, 2 m. 35 de long.

1403-1404. — Compte des revenus du doyenné de Milly, rendu par Jean Bousseau, curé de Chenot, garde du sceau dudit doyenné. — Reçu : pour les gros fruits de la cure d'Herbauvilliers, *a longe tempore vacat et inhabitabilis est ;* — de l'église de Bonneveau dont le curé est en fuite, 32 sous. — Droits de lettres de sépulture pour les individus morts *ab intestat*, 6 livres, 15 sous ; — payé au scelleur de l'archevêché, en plusieurs fois, 112 livres parisis.

G. 362. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 50 de long.

1414. — Compte des revenus du doyenné de Milly, rendu par Jean Bousseau. — Reçu pour quittances de testaments : de Thevenette, femme d'Étienne de La Rivière, d'Épisy, 4 sous ; — de Perrote, veuve de Simon Pichon, d'Avon, 3 sous ; — pour le lit du vicaire de Larchant, défunt, 64 sous.

G. 363. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1414-1450. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Laurent Le Galais, Guillaume Jacquin et Thibaut Criton, doyens. — Recette de lettres de tonsure, d'installations de curés, de fruits de cures vacantes, néant, de 1423 à 1427. — Recette totale de 1444, 38 livres 5 sous ; dépense, 44 livres. — Produit du droit appelé la grande demande, payé par les curés, 64 sous ; — pour le synode de Saint-Loup, 117 sous. — Reçu pour les fruits des églises vacantes en 1449, 10 livres 2 sous. — Payé pour dépenses faites à Moret, par l'archevêque, lorsqu'il revenait de Chartres, le 16 juin 1450, 5 sous 10 deniers.

G. 364. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1450-1457. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Thibaut Criton, chanoine de Sens, doyen. — Reçu : pour la grande demande due par les curés, 66 livres parisis ; — pour les gros fruits de la cure de Frémonville, « étant en la main de l'archevêque à cause de l'absence du curé qui dure depuis longtemps, 44 sous. » — Payé : pour les dépenses de nobles Charles et Jean de Melun, revenant du saint-synode, le 9 juin 1450, 18 sous 6 deniers ; — à Edme Potet, pour les dépenses de Louis de Melun, envoyé par l'archevêque pour chasser à Moret, pour certaines noces, suivant certificat du 13 janvier 1451. — Reçu de Geoffroy Yon, pour avoir conduit par eau un bateau, le dimanche qu'on chante *Invocavit*, 2 sous d'amende ; — payé : à Jean Lombart, dit de Soissons, marchand à Sens, par mandat de l'archevêque, 8 livres 16 sous ; — à Bernard Fauvelet, marchand et couturier à Sens, 10 livres pour un vêtement de laine livré à Louis de Melun, par ordre de l'archevêque.

G. 365. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier et parchemin.

1463-1478. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Richard de Bessy, curé et doyen dudit Milly, et Jean Charbonnier, curé de Tosson, doyen. — Reçu : pour l'installation de Louis de Vielcastel, curé de Moret, 5 sous ; — pour lettre de testament de Jeanne, femme de Jean Benard, de Boulincourt, 3 sous ; — pour l'installation de Laurent Langlois, à la cure d'Avon, vacante depuis longtemps, 5 sous ; — payé pour les dépenses faites à Moret, le 27 novembre 1463, par Louis de Melun, frère de l'archevêque, 8 sous ; — reçu pour une amende de 8 livres 16 sous parisis, à laquelle Jean Brideron, clerc, de Larchant, fut condamné, comme complice d'une bande de malfaiteurs *qui violaverunt ancillam prioris de Villaribus et filiam ejusdem ancillæ.*

G. 366. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1486-1499. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Jean Charbonnier, chanoine de Sens, Jean Ratat, Louis Lemeur, curé de Villeneuve-le-Roi, doyens successifs. — En 1483, reçu des curés pour la grande demande, 66 livres 9 deniers ; — payé au préchantre de l'église de Sens, le jour du Synode, 4 sous ; — reçu : pour l'absolution de Denis Clément, *pro re cognita instantibus matriculariis de Acheriis*, 16 deniers ; — pour les fruits de la cure de Fay, contentieuse entre Pierre Barthélemy et Robert Gobert, 9 livres 12 sous ; — pour les droits de réconciliation du cimetière de Villemer, pollué par des gendarmes inconnus qui y blessèrent un habitant dudit lieu, 4 livres ; — pour les menues dîmes de la cure de Préaux, dont était titulaire Denis Cortinot, qui, un an avant sa mort, s'était retiré de Château-Landon où il demeurait, dans le diocèse de Paris, suivant mandat du 25 avril 1495, 4 livres.

G. 367. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1500-1524. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Jean Charbonnier et autres, doyens. — En 1500, la recette totale est de 142 livres 4 sous parisis, et la dépense de 143 livres 11 sous. — Reçu : pour lettres en faveur de personnes mourant *ab intestat*, 4 livres ; — pour les synodes de Pâques et de Saint-Loup, 101 sous payés par les curés ; — pour la réconciliation du cimetière de Palay, néant. — Pour prix de cent-trois cepes estimés 12 sous 6 deniers.

G. 368. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1575-1602. — Comptes des revenus du doyenné de Milly, rendus par Jean Maulmont et Jean Chapelain, doyens. — Recette de lettres d'installation de curés, de

droits funéraux, de tonsures, etc., néant. — Pour la grande demande sur les curés de Thomery, Dormelles, Lorrez, Souppes et autres du doyenné, 26 livres 16 sous; — du prieur de la chapelle du Roi, 6 livres.

G. 369. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1394-1481. — Doyenné de Milly. — Pièces de dépenses. — Lettres de l'archevêque Louis de Melun, invitant le doyen à lui prêter 10 écus d'or pour subvenir aux frais de son séjour au concile de Bourges; — mandat de l'archevêque au doyen de Milly, portant ordre: de payer à son neveu, Louis de Melun, deux écus d'or pour ses besoins (juin 1449); — de donner à ses neveux, Antoine et Louis de Melun, allant et retournant de Melun par deçà, 14 sous (octobre 1449). — Ordre de l'archevêque au doyen de payer un écu à Giles de Lorraine, son serviteur, qu'il envoyait hâtivement à Paris; — lettre de Louis de Melun, invitant le doyen à payer, pour lui et ses gens, 10 sous tournois qu'il a dépensés en l'hôtel de Pasquier, le 26 septembre 1463. — Récépissé de l'official de Sens contenant mention de la remise de Denis Dubourc, clerc, comme prisonnier de l'archevêque, à Sens; — mandat de l'archevêque T. de Sallazar, invitant le doyen à payer 10 livres « à Jean Flaveau, mon compère, qui veut marier ma filleule. »

G. 370. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1481-1510. — Doyenné de Milly. — Pièces de dépenses. — Mémoire de dépenses faites par l'archevêque de Sallazar, à Nemours, le 9 décembre 1483, en pain, vin et cuisine, 15 sous 10 deniers, et pour la dîme de quatorze chevaux, 12 sous; — quittances: de 41 sous donnée par Jean Lasnier, hôtelier à Moret, pour la dépense du fauconnier de l'archevêque; — de 16 livres, 7 sous, donnée par Laurent Guiart, hôtelier de Sainte-Catherine à Moret, pour la dépense de l'archevêque et de ses gens et de vingt-quatre chevaux, du jeudi au dimanche 27 au 30 octobre 1496. — Payé à Étienne Apremont, sergent à Nemours, 48 sous pour avoir mené dudit lieu à Sens, prisonniers, Michel Gouret, prêtre, et Jean Jousseaulme, porteurs de reliques.

G. 371. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 75 de long.

1357-1358. — Compte des revenus du doyenné de Montereau, rendu par Guillaume Chenu, doyen. — Recette de grains, quarante-deux setiers de froment, mesure de Donnemarie; — du chapelain de la léproserie de Donnemarie, 5 sous; — du subside payé par les curés, pour la rançon de l'archevêque, 61 livres 16 sous. — Payé pour les dépenses du doyen, à Sens, pendant le synode « *ubi morare feci per tres dies, propter pericula viarum et timorem inimicorum,* » 30 sous.

G. 372. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 60 de long.

1371. — Compte du doyenné de Montereau, rendu par Arnoul Barbier, doyen. — Recette de lettres de tonsures, de Jean de La Salengre, 5 sous. — Produit du droit de sceau, 75 sous. Total de la recette, 82 livres 3 sous. — Recette de grains sur les cures montant à trente-cinq setiers de froment. — Payé au doyen pour porter l'argent de la *circada* et de la demande, à Provins, et à La Motte-Tilly, et le reste à Noslon, 11 sous.

G. 373. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 45 de long.

1390-1391. — Compte du doyenné de Montereau, rendu par Pierre Clerc, prêtre, doyen. — Recette pour lettres de tonsure à 5 sous chaque, 8 livres, 5 sous. — Les curés de Montigny, de Machau, de Vimpelle et de Saint-Sauveur, sont étudiants à Paris. — Les curés d'Égligny et de Villeneuve-le-Comte doivent huit setiers de blé chacun; — subside payé à l'archevêque par les curés pour son joyeux avénement, 10 livres, 2 sous tournois.

G. 374. (Rouleau.) — Papier, 3 m. 35 de long.

1410-1411. — Compte du doyenné de Montereau rendu par Jean Blain, doyen. — Reçu: pour lettres de tonsure des trois fils de Jean Bailli, de Donnemarie, 15 sous; — pour soixante-neuf autres lettres de tonsure à 5 sous chaque, 17 livres 5 sous; — pour vente de dix setiers de blé, mesure de Montereau, à 22 sous le setier, 11 livres 5 sous; — de trente-trois arpents de bois à La Chapelle-Arrablay, au prix de 40 sous l'un, 66 livres. — Frais de conduite de Jean Dumenil, clerc, prisonnier, dans les prisons de l'archevêque, à Sens.

G. 375. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 132 pièces, papier.

1390-1494. — Doyenné de Montereau. — Pièces de dépenses. — Quittance donnée par l'archevêque Louis de Melun, à Pierre de Nesle, doyen, de la somme de 12 saluts d'or, 113 sous tournois, à-compte sur les revenus du doyenné de Montereau, en 1435. — Quittance de 5 saluts d'or payés à Edouard Clavering, écuyer, par ordre

de l'archevêque, pour le prix du pâtis d'Avrolles, acquis pour les habitants d'Avrolles (1436). — Mémoire des dépenses faites par l'archevêque en l'hôtel de Jean Tartarin, à Montereau, le 18 mai 1441, à souper, et le vendredi 19, à déjeuner, s'élevant à 6 livres 2 sous. — Copie de lettre circulaire de l'archevêque L. de Melun, adressée à tous ses doyens, pour les presser d'opérer les recouvrements de leurs doyennés pour qu'il puisse s'acquitter envers son église. — Renonciation par Jean Hémard, chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Montereau, au nom du Chapitre, à tous les droits que ce corps prétendait sur les oblations de la cure dudit lieu, vacante depuis la mort de Pierre Duru, dernier curé.

G. 376. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1500-1528. — Doyenné de Montereau. — Pièces de dépenses. — Lettre de l'archevêque Étienne Poncher invitant le doyen de Montereau à donner main-levée de la cure de La Chapelle-Arrablay au curé Guillaume Pélerin, « dont le père, avocat au Châtelet à Paris, est de ses bons amis. » — Attestation pardevant Gaboret, notaire, que le 6 janvier 1519, jour de marché à Montereau, le bichet de blé a été vendu 3 sous tournois. — Lettre de Thomas Tymbert, scelleur de l'archevêché, au doyen, relatant le refus fait par le Roi de l'offre de 16,000 livres qui lui a été faite pour le clergé du diocèse de Sens et sa persistance à demander 26,000 livres ; et convocation en conséquence des principaux membres du clergé, le 12 août 1523, pour en délibérer.

G. 377. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 75 de long.

1352-1353. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Jean Maillard, doyen. — Reçu : pour le synode de Saint-Loup, 4 livres 17 sous ; — pour 10 livres de poivre, aux ordinations de septembre, la livre valant 15 sous : 7 livres 10 sous ; — pour le produit de la cure de Cucharnoy, après la mort du curé, 16 livres 4 sous. — Somme totale de la recette, 360 livres 17 sous tournois ; — payé pour conduire à Sens, prisonnier, Pierre de Gisors, clerc, 4 livres 10 sous.

G. 378. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 55 de long.

1357-1358. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Jean Maillard, doyen. — Reçu : pour les gros fruits de la prébende de l'église Saint-Quiriace de Provins, appartenant à l'archevêque, 20 livres 6 sous ; — pour la réconciliation du cimetière de Saint-Quiriace, néant, parce que le droit a été payé au scelleur de l'archevêché ; — pour défaut de résidence du curé de Sainte-Colombe, aumônier du duc de Bourgogne, du curé de Mortery, chapelain du duc d'Orléans, du curé de Champcouelle, chapelain du bailli de Sens, néant. — Payé pour les dépens d'un serviteur qui porte aux curés une invitation générale de la part des vicaires généraux à tous abbés, chapitres et prieurs, d'avoir à payer, suivant le rôle, le dixième de leurs revenus pour quatre mois, au duc de Normandie, pour l'aider dans la guerre, et à se rendre à Paris le vingtième jour après Noël pour traiter avec ledit duc et le roi de Navarre, *super expeditione guerrarum.*

G. 379. (Rouleau.) — Parchemin, 2 mètres de long.

1358-1359. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Jean Maillard, doyen. — Reçu : pour 10 livres de poivre dues à l'archevêque, aux ordinations de septembre, 7 écus et demi ; — pour droits de sceau, au mois de novembre, *in quo secunda die inimici intraverunt dictum decanatum, et quasi totam patriam devastaverunt in omnibus,* 30 sous ; — pour les droits funéraux du curé de Saint-Mars, mort à Provins, qui avait été fait prisonnier par les ennemis à Nogent-l'Artaut, et y demeura seize semaines ; pour se racheter il vendit tout ce qu'il possédait : pourquoi il fut composé avec ses héritiers à 4 écus. — *Omnes curati fecerunt in suis parrochiis residenciam donec inimici dictum decanatum intraverunt et totam patriam currendo devastaverunt, illotunc ad fortalicias se traxerunt, prout in aliis decanatibus et aliis locis communiter hoc fecerunt.* — Recette extraordinaire pour droits d'inhumation des paroissiens étrangers dans le cimetière de Provins, du consentement de leurs curés, pendant les mois de mars, avril, mai et juin, pour trente-deux personnes, 6 écus 2 gros et demi.

G. 380. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 20 de long.

1406-1407. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Étienne Sergent, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame du Val de Provins et doyen. — Reçu : pour 96 lettres testimoniales de tonsure, à 5 sous, 24 livres ; — pour vente de deux muids et deux setiers de froment, à 100 sous le muid, 10 livres. — Payé pour conduire à Sens, Pierre Du Pérat, clerc, pri-

sonnier de l'archevêque, 37 sous ; — pour la location de la maison où le doyen tient sa juridiction, 20 sous.

G. 381. (Rouleau.) — Parchemin, 2 m. 70 de long.

1412-1413. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Étienne Sergent, doyen. — Reçu: de Jean Abaleste, receveur du Roi en la châtellenie de Provins, sur le produit des foires de Champagne, 38 livres tournois, dues de tout temps à l'archevêque ; — du Chapitre de Meaux, pour l'exemption du droit de visite, suivant accord, 10 livres ; — pour cent vingt-huit lettres de tonsure, 32 livres ; — droits de dispense de résidence payés par le curé de Beauchery, « qui est dans la maison du roi de Sicile. » — Payé au seigneur d'Herbigny, chevalier, neveu de l'archevêque, pendant la Quadragésime dernière, 45 sous.

G. 382. (Rouleau.) — Parchemin, 3 m. 37 de long.

1413-1414. — Compte des revenus du doyenné de Provins, rendu par Étienne Sergent, doyen. — Reçu : pour les *circada* et *demanda*, pour la part de l'archevêque, 52 livres ; — pour le synode de Saint-Loup, 66 sous 8 deniers ; — pour les gros fruits de la prébende de l'archevêque en l'église de Saint-Quiriace de Provins, quatre setiers de grain ; — pour la prébende dudit archevêque en l'église Notre-Dame du Val-de-Provins, six setiers de grain ; — des curés du doyenné, trois muids, deux setiers de froment. — Payé : à l'archidiacre de Provins, pour sa pension sur les produits du sceau, 100 sous ; — à Guillaume de Chaumont, seigneur de Quitry, le 6 août, 20 livres.

G. 383. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1501-1511. — Comptes des revenus du doyenné de Provins, rendus par Antoine Février et Pierre de Poisieu, doyens successifs. — Reçu : pour l'absolution de Jean Rossignol, de Saint-Hilaire, excommunié à la requête de messire Pierre Vacher, de Provins, depuis huit jours, 4 sous 8 deniers ; — pour le synode des Cendres autrement pour les poissons, de chaque curé du doyenné, 6 deniers ; — pour vente de six muids de froment, de Pierre Dumesnil, marchand à Sens, 108 livres tournois ; — du receveur du domaine du Roi pour le droit de l'archevêque sur les foires de Champagne, qui est de 30 livres par an, 20 livres.

G. 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1442-1481. — Doyenné de Provins. — Pièces de dépenses. — Payé à quatre femmes gagnant chacune 10 deniers, pour vendanger la vigne de Saint-Loup, 3 sous 4 deniers (1445) ; — pour deux hommes portant la vendange de la vigne à la charrette, gagnant chacun 2 sous 6 deniers (ibid.). — Mandat de l'archevêque L. de Melun au doyen, d'acheter « du peuple pour peupler ses estangs. » — Payé : pour avoir fait faire la statue ou figure de feu Jehan Mahyer, par Taffoureau, 15 sous ; — « à Gilles de Lorraine, pour l'eschiquier, ung escu d'or ou 27 sous 6 deniers tournois ; » — « Pour la moitié d'ung disner fait en l'ostel de Gilet Pouard, le vendredi après Sainte-Croix 1463, par Louys de Melun, frère de Monseigneur, auquel disner ledit Louys me manda avecques plusieurs gens estans avecques luy, et me ordonna que je poyroye pour la moytié dudit disner 11 sous 6 deniers, ce que je fe pour l'onneur de luy. » — Reçu donné par Étienne Clément au doyen, de 13 sous 6 deniers « pour colle, ocre et brun d'Auxerre, pour faire la salle de Monseigneur. » — Dépenses pour travaux faits en la salle et au jardin de Monseigneur à Provins, 126 livres 19 sous.

G. 385. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier.

1482-1498. — Doyenné de Provins. — Pièces de dépenses. — Reçu de 50 livres tournois, donné par l'archevêque de Sallazar, pour les dépenses de Guillaume de Montboissier, commissaire dans une enquête contre messire de Roussy, pour la seigneurie de Bray (1482). — Lettre de Jean de Bray, scelleur de l'archevêché, annonçant au doyen de Provins l'envoi de Petit-Jean et de la meute pour mettre en train leurs oiseaux ; « car l'archevêque lui a écrit qu'il estoit maistre faulconnier. » — Quittance donnée par Jean Chapelain, curé de Loup, de 75 sous dépensés dans sa maison pour les serviteurs de l'archevêque, leurs chevaux, leurs chiens et leurs oiseaux. — Mandat de l'archevêque de Sallazar au doyen, daté de Provins, pour payer la nourriture des chiens et de dix-neuf chevaux, les 12 et 13 mai 1491, 54 sous 3 deniers tournois. — Mandat de l'archevêque Sallazar au doyen, de payer à Antonin Huchon « pour l'honneur de Dieu, » trois setiers de froment par an, sa vie durant. — Reçu de cinq muids de froment, délivrés à Lancelot de Sallazar, écuyer, seigneur de Marcilly, et à lui donnés par ordre de l'archevêque, son frère, « à son partement du voyage d'Allemagne pour le Roi (octobre 1493). » — Lettre de l'archevêque demandant au doyen de lui envoyer cinq ou six livres de roses de Provins « pour donner à sa sœur de Buzançais qui est à Noslon. »

G. 386. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 05 de long.

1347-1348. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin. — Reçu *pro demanda, circada et pareta*, dues par les curés à la Saint-Loup, en faible monnaie, 51 livres 6 sous 7 deniers, valant, en forte monnaie, 25 livres 13 sous 3 deniers; — reçu pour la chapelle de la léproserie de Venizy, dont le titulaire est excommunié, trois setiers de froment. — Payé par le doyen qui est allé à Troyes, étant convoqué par les commissaires du Roi, 9 sous; — recette totale, 116 livres 2 sous tournois, en forte monnaie; dépense, 107 livres 9 sous.

G. 387. (Rouleau). — Parchemin, 1 mètre de long.

1348-1349. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par le curé de Migennes, doyen. — Reçu: pour la portion des parete, cerche et demande payée à l'archidiacre de Sens, 8 livres 6 sous 3 deniers; — pour un setier de froment perçu sur les dîmes de Germigny, le bichet valant 3 sous 4 deniers, 26 sous, 8 deniers; — des curés du doyenné, pour le quart d'un décime accordé à titre gracieux à l'archevêque, 31 livres 7 sous. — Payé pour porter des lettres aux curés *ne permiterent deportari corpora decedentium ex epidemia in ecclesiis suis, ne sanos inficerent*, 5 sous.

G. 388. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 90 de long.

1350-1351. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par le curé de Migennes, doyen. — Reçu pour douze lettres de tonsures faites à Joigny, 24 sous; — payé pour les dépenses du doyen lorsqu'il est allé à Sens rendre son compte, 10 sous; — au préchantre de Sens, le jour du synode, 5 sous de forte monnaie valant 6 sous, 3 deniers de faible monnaie; — pour les gages du clerc et du serviteur du doyen, 100 sous.

G. 389. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 65 de long.

1356-1357. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par le curé d'Ervy, doyen. — Payé au doyen: pour frais de voyage et de séjour à Paris, à 10 sous par jour, pour rendre le compte de deux années, 60 sous; — pour frais de convocation des abbés prieurs et curés du doyenné, à Brienon, par ordre de l'archevêque, le lundi après la fête de saint André, où ils accordèrent audit prélat, à titre gracieux, un décime entier, payable en deux termes, 25 sous; — pour frais de visite par le doyen des maisons-Dieu et des léproseries du doyenné, par ordre des vicaires généraux, 30 sous.

G. 390. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 60 de long.

1357-1358. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par Pierre, curé d'Ervy. — Reçu: pour la demande, 44 livres 10 sous; — pour le subside accordé à l'archevêque par les prieurs et les curés, à titre gracieux, 90 livres 3 sous. — Payé : à Thibaut Franchiet, lieutenant du doyen, 60 sous; — pour deux milliers d'aissifs pour couvrir la maison située près de l'église de Saint-Florentin, où le doyen tient ses audiences, 10 sous; — pour une livre et demie de cire 10 sous.

G. 391. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 50 de long.

1363-1364. — Compte du doyenné de Saint-Florentin, rendu par Jean Rebours, curé d'Ervy, doyen. — Reçu pour le grand synode, des curés du doyenné, 71 sous, 6 deniers tournois, dont l'archidiacre prélève le tiers. — Payé: pour les frais de voyage du doyen pour aller à Sens, pour deux jours, 10 sous; — pour trente-quatre poules à 12 deniers, 34 sous; — pour porter lesdites poules et six oisons, 18 sous.

G. 392. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 60 de long.

1365-1366. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par Jean Rebours, doyen. — Reçu pour la réconciliation du cimetière et de l'église de Saint-Aubin-sur-Yonne, 40 florins. — Payé pour porter une convocation aux curés pour annoncer la visite de l'archevêque, 7 sous; — porté au sénéchal de l'archevêque, à Sens, 12 livres; — pour huit moutons à laine pour la provision de Monseigneur, à 25 sous chacun, 10 livres.

G. 393. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 60 de long.

1377-1378. — Compte des revenus du doyenné de Saint-Florentin, rendu par Jean Rebours, doyen. — Recette totale, 70 livres 5 sous tournois. — Pour porter aux curés des lettres de l'archevêque pour leur demander un subside pour le Pape, 10 sous.

G. 394. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 45 de long.

1380-1381. — Compte des revenus du doyenné

de Saint-Florentin, rendu par Jean Rebours, de Metz-Robert, curé d'Ervy, doyen. — Reçu pour droit de sceau, 6 livres 3 sous. — Payé pour une livre d'huile d'olives, pour employer aux saintes-huiles, 4 sous; — pour parchemin, papier et écriture du présent compte, 10 sous.

G. 395. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1341-1445. — Doyenné de Saint-Florentin. — Pièces de dépenses. — Liste des quatorze prieurés visités par l'archevêque, en 1341, du jeudi au lundi avant la Toussaint, savoir: les prieurés de Saint-Cydroine, Notre-Dame de Joigny, Venisy, Sormery, etc. — Mandement de l'archevêque Jean de Nanton au doyen de Saint-Florentin, d'avoir à faire remise à Guillaume Favreot, secrétaire du duc de Berry, de tous les fruits de la cure de Soumaintrain, et ce à la prière dudit seigneur duc. — Mandement de l'archevêque Louis de Melun à Pierre Fucher, curé de Saint-Jean de Joigny, pour le prier de lui prêter six ou sept saluz pour payer la dette de messire Thibaut, son chapelain, fait prisonnier et emmené à Régennes, et qui a déjà dépensé 10 saluz d'or pour sa rançon. — Lettre de l'archevêque Louis de Melun, portant invitation au doyen de lui prêter cent sous pour faire faire ses vignes à Brienon. — Reçu donné par Guillaume de Melun, capitaine de Noslon, de vingt aunes de toile au prix de 50 sous. — Invitation adressée par l'archevêque L. de Melun au doyen de Saint-Florentin, de faire traiter avec le plus grand soin Jean Roterie, son secrétaire, malade à Ervy. — Mandement de Louis de Melun au doyen, du 18 septembre 1438, d'avoir à payer à Laurent Billart, chanoine de Sens, curé de Saint-Thibaut de Joigny, « 2 écus d'or qu'il lui a naguère prestés pour employer avec autre argent en certain paiement qui nous convient briefment faire à ceulx qui nouvellement nous ont rescoux des mains aux ennemis les Englois. » — Ordre de l'archevêque à l'official de Brienon de donner à Jean Vade, 20 livres pour payer les façons de ses vignes d'Avrolles.

G. 396. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 154 pièces, papier.

1447-1470. — Doyenné de Saint-Florentin. — Pièces de dépenses. — Mandement à l'official de Brienon de donner à Perrenet de Buissel, serviteur de l'archevêque, 6 écus d'or pour lui acheter une robe et un chaperon (1448). — Quittance donnée au doyen de Saint-Florentin, par l'archevêque Louis de Melun, de la somme de 37 sous 6 deniers, pour la dépense faite par ses nièces de Saint-Liébaut et de Nantouillet, pendant leur voyage à Brienon (décembre 1454). — Mandement de l'archevêque au doyen de Saint-Florentin: pour faire délivrer un minot de sel pour la dépense de son hôtel à Brienon: — de donner à son neveu, Louis de Melun, 10 écus d'or pour son frère Louis qui va se marier (septembre 1457). — Lettre de l'archevêque L. de Melun invitant le doyen à lui envoyer un prisonnier suspect d'hérésie et détenu dans les prisons de Saint-Florentin (1459); —pour annoncer au doyen qu'il assistera, à Saint-Florentin, aux noces de son compère Gaucher, et qu'il ait à lui trouver un logis pour lui douzième (1461).

G. 397. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1471-1521. — Doyenné de Saint-Florentin. — Pièces de dépenses. — Mandements de l'archevêque Louis de Melun au doyen: contenant ordre de donner à un serviteur, pour son hôtel de Brienon, des provisions consistant en un quarteron de poudre fine, autant de poudre blanche, de menue épice et de poudre fine de cinamone, plus une livre de sucre, deux livres de riz et une once de safran; — prescrivant d'envoyer à Saint-Julien un mouton, un demi quartier de bœuf, deux livres de chandelle et de la moutarde, « et nous venez voir et vous ferons bonne chère. » — Mandements de l'archevêque de Sallazar au doyen: lui prescrivant d'apporter promptement à Sens tout l'argent qu'il aura, « car je m'envoys présentement dehors, ainsi qu'il a pleu au Roy me commender; » — l'invitant à réunir les compagnons « qui voudroient aller à Goze avec les autres, et qu'ils soient tous arbalestriers, et ayent chascun son arbaleste; » — allouant à Claude Gallois, lieutenant du doyen à Joigny, 30 sous, prix d'un mouton et d'un quartier de veau et quatre livres de chandelle de suif et 3 francs et demy pour un demy muid de vin clairet, payés à Joigny « le jour que le Roy alla au coucher à Cézy, en 1479; » — contenant don à sa mère nourrice de 10 livres tournois pour l'aider à marier une de ses filles. — Mandat de paiement à Jean Guérin, trésorier du château de Joigny, pour aller chasser aux lapins pour l'archevêque, 10 sous. — Mémoire pour dépenses faites, le 29 mai 1485, à Joigny, où Monseigneur arriva pour faire les tonsures, avec 18 chevaux, 50 sous 11 deniers. — Mandement de l'archevêque daté de Paris, invitant le doyen à lui envoyer tout ce qu'il pourra recevoir d'argent, car il n'a pas eu le temps de le lui faire demander à cause de son départ pour l'ambassade de Hongrie, en 1497, « et envoyez jusqu'à cent francs du vostre ou du mien. »

G. 398. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 50 de long.

1372. — Compte des revenus du doyenné de Trainel. — Reçu pour l'installation du curé de Gumery, néant, parce qu'il vint un quidam porteur de lettres du Pape, et qui le mit hors de l'église. — Pour lettres d'absolutions, 7 sous; — pour prix de huit pintes d'huile de noix, à 2 sous 6 deniers, 32 sous 6 deniers; — recette de froment, six setiers, 2 bichets; — d'huile, treize pintes; — de toile, onze aunes.

G. 399. (Rouleau.) — Papier, 2 m. 30 de long.

1390-1391. — Compte des revenus du doyenné de Trainel. — Reçu: pour droits de sceau, 25 sous; — pour droits de tonsure, de vingt-sept personnes à 5 sous, 6 francs 15 sous; — recette de froment payé par les curés, 14 setiers; — du subside accordé par les curés à l'archevêque Guillaume (de Dormans), pour son joyeux avénement, 13 livres, 5 sous.

G. 400. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 25 de long.

1394-1395. — Compte des revenus du doyenné de Trainel. — Reçu pour la grande demande: du curé des Tables de Trainel, 3 sous 6 deniers; — de Fontaines, 3 sous 6 deniers, etc. — Recette de lettres d'absolution, 39 sous; — de froment, payé par les curés, quatorze setiers, sept bichets; — recette totale en argent, 19 livres 9 sous, et en froment, deux muids, cinq setiers, deux bichets.

G. 401. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 35 de long.

1396-1397. — Compte des revenus du doyenné de Trainel. — Reçu : pour le synode annuel des vingt curés du doyenné, 61 sous, sur lesquels l'archidiacre de Sens prend 15 sous 8 deniers, le préchantre de Sens 2 sous 6 deniers, et les marguilliers de l'église 15 deniers; — pour droit de sceau, 20 sous; — pour le lit de feu Guillaume de Beaulieu, curé des Tables de Trainel, 5 écus; — reçu des curés, quatorze setiers de froment, estimés 14 francs.

G. 402. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 95 de long.

1403-1404. — Compte des revenus du doyenné de Trainel. — Reçu: pour l'absolution de Jean Pricelle, 2 sous 6 deniers; — de Jean Thibaut, 10 sous; — de feu Gillet Martin, pour lettre de quittance de testament, 5 sous; — du produit de l'église de Bazoches, 16 livres; — pour vente d'un setier d'orge, 10 sous. — Payé pour mener à Sens, chez Jean Provins, boulanger de l'archevêque, quatorze setiers de froment, 25 sous.

G. 403. (Rouleau.) — Papier, 2 m. 05 de long.

1409-1410. — Compte du doyenné de Trainel, rendu par Jean Fouet, prêtre, doyen. — Reçu du curé de Tables et de vingt et un autres curés pour le grand synode, 57 sous 6 deniers, sur lesquels l'archidiacre de Sens perçoit 15 sous, le préchantre 2 sous 6 deniers, et les marguilliers 15 deniers. — Payé : pour quatorze lettres de tonsures à 5 sous, 70 sous; — liste des curés non résidant : ceux de Villiers-sur-Seine et de Courceroy sont aux écoles à Paris, cinq autres sont dispensés de la résidence.

G. 404. (Rouleau.) — Papier, 2 m. 10 de long.

1410-1411. — Compte du doyenné de Trainel, rendu par Jean Fouet, doyen. — Reçu: pour la *circada* et la demande, 11 livres 18 sous 9 deniers, dont l'archidiacre de Sens prend pour cette année, qui est paire, 8 livres tournois; — pour trois lettres d'*ab intestat*, 11 sous 4 deniers; — pour lettres de tonsure payé par Jean Tournois, 5 sous; — de même pour vingt-quatre autres personnes, 6 livres. — Livré à Jean de Provins, boulanger de l'archevêque, treize setiers sept bichets de froment, mesure de Sens, pour la nourriture des prisonniers de la justice dudit archevêque.

G. 405. (Rouleau.) — Parchemin, 1 mètre de long.

1352-1353. — Compte du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par le prieur de Villeneuve-l'Archevêque, doyen. — Reçu : du curé de Courgenay, un muid de blé en douze setiers par quart, froment, seigle, orge et avoine; — pour un setier de froment, 45 sous; un setier de seigle, 35 sous. — Payé au scelleur de Sens, en plusieurs fois, 34 livres tournois; — à l'archidiacre de Sens, pour la demande de Saint-Loup qui lui appartient les années paires, 7 livres 12 sous.

G. 406. (Rouleau.) — Parchemin, 1 m. 20 de long.

1357-1358. — Compte du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Jean, curé de Vulaines, doyen. — Reçu : pour la demande de Saint-Loup, 15 livres 5 sous; — pour la moitié du subside à titre gracieux donné par

les curés à l'archevêque, pour aider à payer sa rançon, 20 livres 17 sous; — pour envoyer dans les six principaux villages du doyenné des lettres du duc de Normandie, régent, 6 sous.

G. 407. (Rouleau.) — Parchemin, 1 mètre de long.

1363-1364. — Compte du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Simon de Pressy, prêtre, doyen. — Pour la demande de Saint-Loup, perçue par le doyen pour l'année impaire, 15 livres 5 sous; — reçu du curé de Pouy, qui demeurait avec la dame de Château-Villain, *uxoris domini Alnaudi de Cervole, alias Archipresbiteri*, un muid de blé; et *sciendum est quod pro tempore nullus audebat ire per patriam propter metum Britonum et aliorum malefactorum*. — Recette totale, 35 livres; dépenses, 33 livres 3 sous.

G. 408. (Rouleau.) — Parchemin, 0 m. 58 de long.

1368-1369. — Compte du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par le curé des Siéges, doyen. — Reçu des curés de Pouy et de Courgenay, un muid de blé chacun. — Payé au préchantre de l'église de Sens, le jour du synode de la Pentecôte, 2 sous 6 deniers.

G. 409. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 60 de long.

1369-1370. — Compte du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Jean de La Barre, curé de Séant-en-Othe, doyen. — Reçu: pour la demande qui se lève les années impaires à la fête de Saint-Loup, 10 livres 5 sous; — pour lettres de tonsure de Jacquin, dit Hatot, 5 sous. — Payé à Gui de Bertonville, sénéchal de l'archevêque, chanoine de Chartres, 25 sous tournois; — pour le subside accordé par les curés à l'archevêque, 31 livres; — pour envoyer aux curés, par ordre de l'archevêque, un serviteur chargé de recueillir la liste des feux tant grands que petits.

G. 410. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 15 de long.

1372-1373. — Compte du revenu du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Jean de La Barre, doyen. — Reçu pour lettres d'installation des curés de Chigy, de Pouy et de Cérisiers et du prieur de Theil, 20 sous tournois. — Payé à Bernard de Beaujeu, préchantre de l'église de Sens, pour son droit de synode, 2 sous 6 deniers; — dépensé pour les obsèques de Philippe, curé de Pouy, entre autres choses pour un repas pris par plusieurs personnes de Pouy, en présence des marguilliers, 20 sous; — pour les frais du doyen vacquant pendant deux jours auxdits obsèques, 10 sous.

G. 411. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 28 de long.

1376-1377. — Compte du revenu du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Jean de La Barre, curé de Rigny-le-Ferron, doyen. — Reçu: pour la demande qui se lève l'année paire, à la fête de Saint-Loup, et appartient à l'archidiacre, 7 livres 12 sous 6 deniers; — pour la *circada*, payée à ladite fête, et dont l'archidiacre a le tiers, et l'archevêque les deux-tiers, soit 31 sous; — pour le lit d'Étienne de Châtillon, défunt curé de Chigy, 20 sous. — Recette totale, 33 livres 11 sous 6 deniers; — dépense, 25 livres.

G. 412. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 10 de long.

1377-1378. — Compte du revenu du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Jean de La Barre, doyen. — Reçu pour lettres: d'absolutions d'excommunications, 15 sous; — d'installations des curés de Flacy et des Siéges, 10 sous. — Payé à maître Gui, curé de Chigy, pour les cens des terres de sa cure, pour l'année où l'archevêque en a perçu les fruits, 20 sous.

G. 413. (Rouleau.) — Papier, 0 m. 80 de long.

1390-1391. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Pierre Prévost, curé de Séant, doyen. — Reçu: pour l'installation du prieur de Theil, 5 sous tournois; — pour le subside accordé à l'archevêque, du curé de Pouy, 20 sous; — les curés de Flacy, Noyen, Villiers-Louis, Mâlay-le-Roi et Foissy n'ont rien payé, *quia pauperes sunt*.

G. 414. (Rouleau.) — Papier, 0 m. 55 de long.

1391-1392. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Pierre Prévost, doyen. — Reçu: pour la *circada* de Saint-Loup, 25 sous 3 deniers; — pour deux lettres de tonsure, 10 sous. — Les cures de Bagneaux, Lailly, Vareilles et Vaudeurs sont de nulle valeur. — Payé à Philippe Duguet, préchantre de Sens, 2 sous.

G. 415. (Rouleau.) — Papier, 0 m. 80 de long.

1392-1393. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Pierre Prévost, doyen.

— Reçu : pour lettres d'absolution d'excommunication, 37 sous 6 deniers tournois ; — pour l'installation du curé des Siéges, 5 sous ; — du curé de Courgenay, un muid de blé par quart froment, seigle, orge et avoine, néant, parce que ce curé est excommunié.

G. 416. (Rouleau.) — Papier, 0 m. 78 de long.

1393-1394. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Guillaume Henri, curé de Pont-sur-Vanne, doyen. — Reçu des curés de Villeneuve-l'Archevêque, pour la demande, 3 sous 6 deniers ; — pour le synode, 21 deniers, — pour les siéges, 8 deniers. — Payé pour conduire dans les prisons de l'archevêque de Sens Hugue Roland, prêtre, et Guillaume de la Fabrique, clerc, arrêtés par la justice séculière de Villeneuve, 10 sous.

G. 417. (Rouleau.) — Papier, 0 m. 72 de long.

1396-1397. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne. — Reçu : pour la demande qui se lève sur les curés du doyenné l'année paire, à la fête de Saint-Loup, au profit de l'archidiacre de Sens, 7 livres 12 sous ; — pour le bail de la cure de Foissy, 75 sous. — Payé à Philippe Daguet, préchantre de Sens, 2 sous parisis.

G. 418. (Rouleau.) — Papier, 1 m 30 de long.

1406-1407. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne. — Reçu : pour le synode du mardi avant la Pentecôte, 18 sous 6 deniers ; — pour la quittance de la lettre du testament de feue Ysabelle Coche, 5 sous. — Bénéfices vacants : les cures de Vaudeurs et de Courgenay, qui sont de nulle valeur.

G. 419. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 35 de long.

1409-1410. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Nicolas Barniquet, curé de Rigny-le-Ferron, doyen. — Reçu : pour droits de sceau, 30 sous ; — pour six lettres de testaments, 32 sous 6 deniers ; — pour l'absolution de Jean Piat, 2 sous 6 deniers. — Le curé de Pont-sur-Vanne ne réside pas parce qu'il est écolier à Paris. — Délivré au seigneur de Quitry, par le doyen, tous les grains des dimes payées par les curés.

G. 420. (Rouleau.) — Papier, 1 m. 45 de long.

1410-1411. — Compte des revenus du doyenné de la Rivière de Vanne, rendu par Nicolas Barniquet. — Reçu : pour lettre d'absolution de Guillaume Lanaille, 2 sous 6 deniers ; — pour vingt-six autres lettres d'absolution, 4 livres 2 sous 2 deniers. — Le curé de Flacy a abandonné sa cure à cause de la pauvreté des bénéfices. — Payé la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1411, au seigneur de Quitry, 10 livres 8 sous et tous les grains de la recette.

G. 421. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 142 pièces, papier.

1390-1551. — Doyenné de la Rivière de Vanne. — Pièces de dépenses. — Liste des cures du doyenné au nombre de vingt et une (1391). — Il n'y a de Maisons-Dieu, dans tout le doyenné, qu'à Villeneuve-l'Archevêque et à Molinons, et de léproserie qu'à Villeneuve. — Lettre de Gui de Roye, archevêque de Sens, au doyen, au sujet des excès et des délits qui se commettaient journellement dans son doyenné, et sur le recouvrement du subside qu'il avait demandé aux curés, et dont il avait grand besoin, son temporel ayant été totalement ruiné à cause de la régale (1391). — Lettre autographe de l'archevêque Tristan de Sallazar, au doyen, lui annonçant l'envoi de ses chiens, et lui commandant de faire faire la clôture de la chapelle et de l'étude (à Villeneuve-l'Archevêque). — Reçu par Jean de Bray, chapelain de l'archevêque, de Guillaume Des Marquais, doyen, 35 livres, « à cause des bréviaires qu'il a distribuez en son doyenné (1486). » — État des dépenses faites par l'archevêque à Villeneuve-l'Archevêque, le 23 mai 1509, « dans son voyage de Sens à Notre-Dame-de-Lyance, accompagné de Jean de Bray, de Lancelot et de onze autres personnes, avec quatorze chevaux, » 33 sous 7 deniers. — Inventaire du mobilier et des livres de Gaucher Guillaumet, prieur-curé de Molinons, défunt, en 1504 ; — « un brévière, un Boëce, *de Consolatione*, un Virgile, un Salluste, une Institute, un Cicero, *de Remedio Amoris;* un Catho *pro pueris*, etc., une Espinette. » — Lettre de Martin Coquin, adressée au doyen de la Rivière de Vanne, de la part de l'archevêque le cardinal de Bourbon, pour lui annoncer « que, à cause de la stérilité du temps, Monseigneur permet d'user ce caresme 1551, de beurre et laitages en faisant debvoir de faire prières pour la paix et union de l'Église; pour la santé et prospérité du Roy, etc., et avec ce de aulmosner, par ceulx qui auront puissance, à leur discrétion, tant à la fabrice monsieur Saint-Estienne de Sens, pour les réparations d'icelle, que à l'Hostel-Dieu dudit Sens. »

G. 422. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1525-1776. — Comptes de recettes et dépenses des revenus de l'archevêché rendus, pour l'année 1525, par Jean Coste, receveur ordinaire pour le Roi du bailliage de Sens, « advenu en régale au Roy par le décès de feu maistre Estienne Poncher, archevesque de Sens ; » — en 1536, par Claude Ferrard, receveur du domaine du Roi pendant la régale dudit archevêché ouverte par la mort de feu Antoine Duprat, archevêque dudit Sens ; — à Mgr Languet, ci-devant évêque de Soissons, nommé archevêque de Sens, par Sébastien Marchal, receveur général des domaines à Metz, préposé à cet effet après la mort de Mgr de Chavigny, dernier archevêque ; — à Mgr de Luynes, par Legris, agent de ses affaires. — Reçu du produit de la ferme de la vicomté de Sens, 22 livres 2 sous ; — payé par ordre du Cardinal de Bourbon, archevêque, au seigneur de Nolongnes, la somme de 350 livres tournois pour prix de cinquante muids de vin blanc achetés pour l'abbaye Saint-Denis-en-France, suivant quittance du 6 novembre 1535 ; — aux malades de lèpre du Popelin, 58 livres, pour leur pension de 45 sous par semaine. — Produit des dîmes de vin de l'année 1535, trois cent six muids. — Payé au prédicateur qui a prêché le Carême et l'Avent dans l'église de Sens, en l'année 1691, 600 livres. — Recette totale de l'année 1679, 69,662 livres; dépense, 73,704 livres ; — en 1774, recette totale, 105,762 livres ; dépense, 109,378 livres ; — payé pour décimes et oblats, 6,886 livres.

G. 423. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1569-1577. — Comptes des revenus de l'archevêché, rendus par Martin Dupuys, receveur, à l'archevêque Mgr de Pellevé. — Reçu : de Mathieu Branché et autres, receveurs de la terre de Saint-Julien, Villefolle, Bussy et Rousson, pour un an, 4,000 livres tournois; — du fermier de la baronnie de Nailly et de la vicomté de Sens, 4,400 livres ; — de Gratien Thierriat et Jean Fauvelet, amodiateurs du revenu de l'abbaye de Vauluisant, pour un an, 6,715 livres. — Payé : à deux hommes de messire de Saint-Martin, commis à la garde du château de Noslon, 13 livres 4 sous ; — au jardinier, pour deux bottes de perches et deux de merrain pour couvrir les lauriers et les romarins du jardin de l'archevêché, le 15 novembre 1570, 20 sous ; — donné à chacun des couvents des Cordeliers et des Jacobins de Sens un muid de froment en aumône ; — à messire de Vaulgiraud, grand-vicaire, à Paris, le 3 août 1573, pour envoyer à l'archevêque, à Rome, 1882 livres ; — au même, en quatre fois, 8,589 livres ; — délivré au curé et aux habitants de Béon, pour rebâtir leur église, le bois de la métairie des Noirs, estimé 100 livres ; — pour la dépense de mesdames les abbesses du Paraclet et de Villechasson, sœurs de l'archevêque, pendant leur séjour à Sens, du 29 août 1574 au mercredi suivant, 21 livres 10 sous ; — au sieur de Saint-Martin, pour acheter des munitions de guerre pour la garde du château de Noslon, 100 livres ; — pour recarreler la chambre de la Reine, mère du Roi, « lorsqu'elle étoit en ceste ville logée au logis de monseigneur au mois de may 1576, 62 sous ; » — « à un suisse Huguenot du pays de Berne, logé au moulin de Courtoys, lorsque la Royne-mère estoit à Sens et le camp des mal contens et Huguenotz es environs, pour empêcher qu'il ne brusle ledit molin, 68 sous. »

G. 424. (Registre.) — in-folio, 233 feuillets, papier.

1577-1588. — Comptes des revenus de l'archevêché, rendus par Martin Dupuis, sa veuve et ses héritiers. — En 1577, la recette est de 13,340 livres 11 sous; la dépense, 13,026 livres. — Payé : à trois soldats envoyés à Fontaines pour la conservation des dîmes que le curé voulait enlever de force, 15 livres 5 sous ; — à Sébastien Nyvelle, libraire à Paris, 58 livres, pour « plusieurs livres qu'il avoit vendus à monseigneur lorsqu'il estoit en France ; » — à Jean Lenain, exécuteur de la haute justice, « pour être allé de Sens à Saint-Julien pendre et étrangler Germain Colon, devant la porte de l'église de ce lieu, et l'avoir dépendu et porté ensuite aux fourches patibulaires de Saint-Julien, 15 livres. » — Pour les dépenses faites à Sens par les évêques d'Auxerre et de Nevers et les vicaires des autres évêques suffragants réunis pour répondre aux lettres du Roi, suivant visa du 27 mai 1579, 38 livres ; — à M. Daves, banquier à Paris, 1,294 écus qu'il a fait passer à l'archevêque, à Rome, suivant obligation du 4 juin 1579 ; — au fermier de la terre de Villefolle, pour frais de justice d'avoir fait pendre et étrangler Pierre Hesme, après qu'il a eu le poing coupé, suivant sentence du bailli de Villefolle, confirmée par arrêt du Parlement ; — à Mgr l'archevêque de Césarée, suffragant de Monseigneur, 100 écus pour sa pension ; — à Jacques Roussat, chanoine, commis à la recette de l'aumône des pauvres de la ville, 12 écus 2/3 pour quatorze semaines, à raison de 55 sous par semaine, somme à laquelle l'archevêque était coté, suivant ordonnance du 24 juillet 1580 ; — à un homme

envoyé à Paris pour obtenir un relief d'appel contre les gens du Roi du bailliage de Sens, concernant les Vaudois qui étaient en prison à Villefolle et qu'ils voulaient amener à Sens, 4 écus; — pour l'envoi des prévots des maréchaux de Provins et de Sens avec cent-vingt hommes armés, à Saint-Sauveur-les-Bray, pour expulser les gens qui occupaient le prieuré, 344 écus; — pour relever deux corps morts et vingt-deux brebis tués de la foudre, au faubourg de Sens, près la petite Yonne, 40 sous; — pour mener des prisons de Villefolle à la Conciergerie les sorciers conduits par le bailli, 26 sous; (ces sorciers furent condamnés, par arrêt du Parlement, six à 20 écus d'amende chacun et un autre à 10 écus;) — pour les gages de Martin Dupuis, receveur-général du temporel de l'archevêché, « lequel fut assassiné dans la forêt de Senart, au mois d'octobre 1583, revenant de porter de l'argent à Mgr le cardinal de Pellevé, 33 écus un tiers. »

G. 425. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1647-1733. — Pièces de dépenses. — Mémoires de journées ou de fournitures en 1648. — Payé: à Marin Covert, jardinier du château de Noslon, 252 livres; — à Savart, pour réparer la porte du donjon de Noslon, 100 sous; — à Pierre Duplessis, maréchal de la grande écurie du Roi, à Paris, 300 livres; — à Thomas Lecomte, faisandier, garde des menus-plaisirs du Roi, envoyé avec sa femme à Noslon pour y élever des faisans et des perdrix, par ordre de l'archevêque Mgr de Gondrin, 26 livres. — Quittances de pensions accordées par le Roi sur l'archevêché de Sens: à MM. C. Capperonnier, 800 livres; l'abbé d'Arias d'Avaise, 2,000 livres; de Saint-Cierge, archiprêtre du diocèse de Valence, 800 livres; J. de Molière, 800 livres; l'abbé Crouset, docteur en Sorbonne, 1,200 livres; le Chevalier de Givry, mille livres; l'abbé J.-B. Dubos, 2,000 livres; l'abbé de Montferrand, chanoine de Soissons, 560 livres. — Quittances: de Pascal Fenel, pannetier du Chapitre, en cette qualité, de 25 livres « pour tenir lieu de la dépense superflue qui se faisoit lorsque se chantoit l'antienne *O* l'avant-veille de Noël; des PP. Jésuites, pour leur pension annuelle, 500 livres.

G. 426. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1742-1745. — Pièces de dépenses. — Quittance de 2,250 livres payées à Mme la duchesse de Rochechouart, pour six mois du loyer d'une maison que l'archevêque occupe à Paris, rue Garancière; — de Mathias, jésuite, procureur du collége de Sens, pour 500 livres données pour l'augmentation des régents; — de 125 livres payées pour la pension de la demoiselle Deschamps, maîtresse de l'école de la maison des Orphelines du faubourg d'Yonne, laquelle école a cessé d'exister le 1er mars 1741; — de 96 livres signée Mahiet, chanoine et cloîtrier du Chapitre, pour une année de redevance due à son office; — du frère de Moutier, religieux Cordelier de Sens, de la somme de 240 livres, pour honoraires de la station de l'Avent 1745.

G. 427. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1744-1758. — Pièces de dépenses. — Reçu de 277 livres 2 sous, donné par Thevard, chambrier du Chapitre. — Mémoires: du sieur Larcher, pour réparations faites au moulin et aux écluses de Brienon, montant à 750 livres; — pour la cotisation de l'archevêque pour les pauvres de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, dans laquelle il demeure, 12 livres; — quittances: de Chevalier, de 400 livres pour la gravure du portrait de Mgr Languet; — de M. C. Capperonnier, pour une demi-année de sa pension sur l'archevêché, 300 livres; — de la somme de 6 livres payées au receveur du domaine de Villeneuve-le-Roi, par le receveur de Saint-Julien-du-Sault, pour le droit de gîte dû au Roi par l'archevêque audit lieu.

G. 428. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1777. — Pièces de dépenses. — Quittances: de Flogny, serrurier, pour l'entretien du tour à guillocher, et pour une traverse au métier de Mme de Chevreuse, 83 livres; — de Desmoulins, épicier, pour fournitures dans l'année, suivant mémoire, 4,938 livres; — quittance de 5 sous 8 deniers, délivrée au bureau du péage par terre de Saint-Aubin, dans le comté de Cézy, pour les droits de six tonneaux de vin. — Lettre de voiture portant envoi d'un panier de trente bouteilles de vin de Champagne. — Quittances: de Tarbé, imprimeur, pour les prix accordés aux écoliers du collége de Sens, 156 livres; — du même, pour six almanachs reliés en maroquin, à 30 sous, 9 livres; — du frère Joseph, gardien des Capucins de Sens, 800 livres pour salaire des stations du Jubilé dans la cathédrale et dans divers endroits du diocèse; — de Dom Moroy, prieur des Escharlis, 200 livres pour deux années de pension pour le sieur Léger, curé d'Ichy; — de deux sœurs des écoles de Charité de Montargis, pour don, 60 livres; — de deux garçons marbriers travaillant au mausolée du Dauphin, 48 livres; — du re-

ceveur de la caisse des incendiés, 1,200 livres; — quittance de 85 livres payées pour le *past* des chapelains de l'église cathédrale.

G. 429. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1777. — Pièces de dépenses. — Mémoires de frais faits par deux cavaliers qui se sont transportés plusieurs fois aux hameaux des Câves et des Provendiers, à l'effet d'en expulser des ménages étrangers de mauvaise vie, 16 livres; — lettre de voiture annonçant l'envoi, de Lorient, « d'une caisse de coreaux ou histoire naturelle provenant du vaisseau le *Duc de La Vrillière.* » — Mémoire de payements faits aux gardes pour oiseaux de proie, bêtes puantes et gibier, tués, 665 livres. — Quittance de 250 livres pour six mois de sa portion congrue, par messire Vauguier, curé de Courtois.

G. 430. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1778. — Pièces de dépenses. — Quittances : de Tarbé, imprimeur, pour six almanachs de Sens, à 18 sous, 5 livres 8 sous; — d'aumônes à divers, 1,670 livres; — des ouvriers du pont et des terrasses de Noslon, pour 2,000 livres; — pour la cote-part de l'archevêque dans la construction du presbytère de Villebougis, 1,152 livres; — de Poiblanc, pour la reconstruction de l'église de Saint-Martin-du-Tertre, 2,501 livres; — pour réparation au petit clocher et au comble de la nef de la cathédrale, 1,521 livres; — du maître d'école de Voisines, pour 30 livres; — pour la pension du fils Gaspard, 250 livres; — de Digne, banquier à Rome, pour le titre de S. Ém. le cardinal de Luynes, 982 livres; — de Madame d'Albert, pour 1,200 livres de pension.

G. 431. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1778. — Pièces de dépenses. — Dépense totale de la maison de l'archevêque, à Sens, 21,191 livres. — États de frais faits à l'hôtel pour le service du Dauphin, 286 livres; — des appointements et des gages des gens de la maison de l'archevêque, pour vingt-quatre personnes, 1,645 livres par trimestre ; — d'aumônes : à un pauvre auvergnat, 3 livres; — à un soldat infirme, 6 livres; — à une dame, 18 livres; — à un officier suisse, 6 livres.

G. 432. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1739-1740. — Journal de la recette des fermages. — Reçu des habitants de Courtois, 6 livres pour l'année; — de la veuve Besnier, fermier des « bouettes et billettes, » 160 livres pour l'année; — de Fernel, fermier de la terre de Brienon, pour une moitié de l'année de son fermage, 2,500 livres.

G. 433. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1740-1742. — Journal de recettes et dépenses. — Reçu de Gillet, receveur de la terre de Saint-Julien-du Sault, pour une partie du revenu de cette terre, 3,123 livres; — de Malot, receveur de Villeneuve-l'Archevêque, 1,000 livres; — payé à Dufeu, maître des coches de Sens, 155 livres, pour le port du riz envoyé de Paris les 3 décembre 1740 et 1er février 1741; — distribué à quelques habitants de Nailly, neuf bichets d'orge pour ensemencer leurs terres, 24 livres 15 sous; — payé à Adam, syndic des Chapelains de la cathédrale, pour les *pastez* de Saint-Augustin et de Saint-Jean, 50 livres.

G. 434. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, papier.

1741. — Journal de recette et de dépense extraordinaires. — Reçu de M. Fernel, 600 livres pour pots-de-vin des ventes de la forêt de Courbépine, des années 1749 et 1750; — payé à messire Perriquet, supérieur du Grand-Séminaire, pour être employées en bonnes œuvres, 100 livres; — au relieur, pour la reliure de la minute du cartulaire de l'archevêché, 2 livres.

G. 435. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1742-1750. — Journal de recettes et dépenses. — Reçu : de François Lefort, de Saint-Martin-du-Tertre, pour les dîmes de la vallée d'Éronces, 40 livres; — de messire Thévard, chambrier du Chapitre, 20 livres pour une rente; — de Dinard, fermier des dîmes de Boesses, 250 livres. — Payé : à Me Lavernade, avocat à Sens, 48 livres pour ses honoraires de plusieurs consultations; — pour frais de sonnerie du *Te Deum* pour la prise de Fribourg, 7 livres 10 sous; — à Baillet, arpenteur, pour avoir levé le plan général de la terre de Villeneuve-l'Archevêque, 78 livres; — à madame de Maccarty, 300 livres, suivant ordre verbal de Monseigneur; — à Monseigneur, 2,000 livres.

G. 436. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1740-1749. — Sommier des paiements faits par les fermiers des domaines de l'archevêché. — Dîmes de la vallée d'Yonne, affermées à Pierre Montaigu, 700

livres par an; — l'Hôpital de Joigny doit 10 livres de rente annuelle, suivant la fondation faite par Jeanne, comtesse de Joigny, en 1330; — rente de 300 livres due par Paul Delpech, seigneur de Chaumot. — Bail du domaine : de Villeneuve-l'Archevêque, pour 2,000 livres par an, au sieur Malot, employé dans les affaires du Roi; — de Brienon, à la veuve de Pierre Fernel, pour 7,500 livres par an; — du revenu de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, affermé 12,000 livres, et les dîmes, 3,000 florins, et mille quatre cents setiers de blé, mesure de Saint-Quentin.

G. 437. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1744-1758. — Sommier des paiements faits par les fermiers du domaine de l'archevêché. — Droit de pêche de la Vicomté de Sens, affermé à Savinien Époigny, 66 livres; — Vinneuf, 1,125 livres, à Jean Norblin; — l'hôtel de Sens à Paris, 5,000 livres; — le seizième triage des bois de Lancys, de soixante-dix-sept arpents, vendu 100 livres l'arpent, soit 7,700 livres.

G. 438. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier

1747-1758. — Recette des blés. — Bail : de soixante-cinq arpents de terre à Villebras, pour quatre-vingts bichets de seigle par an, à Joseph Devoves; — des dîmes de grains de Saint-Martin, à Jean Montaigu, dix bichets d'avoine; — des grains de Noslon, à Victor Chéreau, pour six-cents bichets d'avoine et deux mille bottes de foin.

G. 439. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1749-1756. — Journal des recettes et dépenses. — Payé : pour la construction du pont de bois de Brienon, 3,089 livres avancées par M. Fernel, et à compte; — à Monseigneur, 3,000 livres, suivant sa quittance; — à Mlle Ytier, pour dépense du pain bénit que l'archevêque présente le jour de Pâques, 21 livres; — au sonneur de la cathédrale et à trente-deux hommes qui ont sonné lors de la prise de possession de son siége par l'archevêque, 19 livres; — à sœur Delacroix, maîtresse des petites écoles de l'Hôtel-Dieu de Joigny, 100 livres par an; — au curé de Béon, pour secours charitable à une femme étrangère blessée, 48 livres; — au sieur Ponche, peintre, pour les peintures de décorations faites à l'occasion de la naissance « d'un comte de Provence, » 48 livres; — au P. gardien des Capucins, pour la station de l'Avent, 240 livres

G. 440. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1750. — Journal des recettes et des fermages, rentes etc. — Reçu : de Guillaume, receveur de Chéroy, 471 livres; — de Thouaille, receveur de Voisines, 178 livres; de Gillet, adjudicataire des bois de Saint-Julien, 1,154 livres; — de M. Fernel, de Brienon, 1,200 livres. — Payé: au P. Michel, jésuite, pour l'honoraire de la station de l'Avent de 1751 prêchée par le P. de Vaujours, 240 livres; — au prieur de Voisines, 100 livres pour aumônes aux habitants de sa paroisse.

G. 441. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1751-1761. — Sommier des charges de l'archevêché. — Payé : au fabricien de l'église cathédrale, pour la part de réparations auxquelles l'archevêque est tenu en commun avec le Chapitre, pour l'entretien de la cathédrale, 400 livres; — au chambrier du Chapitre, 60 livres payables le jeudi-saint pour tenir lieu de distribution de dragées, de gâteaux et de vin, qui se faisait autrefois à tout le clergé de l'église, dans la salle capitulaire, le Jeudi-Saint, à la suite du discours de la Cène; — aux prédicateurs : du Carême, 330 livres; — de l'Avent, 240 livres; — à messire Larcher, bailli de Brienon, 22 livres. — L'état des charges non comprises dans les baux est de 18,553 livres, en 1753.

G. 442. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier.

1759-1761. — Journal des recettes et dépenses des travaux du palais. — Payé : à Pascal, mineur, pour les pierres tirées de la Motte-du-Ciar, 142 livres; — pour un baril de poudre de 100 livres pour miner à la Motte-du-Ciar, 96 livres 12 sous; — au sieur Gouffier, à-compte sur la sculpture du fronton du bâtiment de l'archevêché, 72 livres; — à messire Roze, greffier des Eaux-et-Forêts, pour le procès-verbal de réception du bâtiment de la cour du palais archiépiscopal, 42 livres.

G. 443. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1762-1765. — Sommier des baux des biens de l'archevêché : — à M. Pigalle, la terre de Villeneuve-l'Archevêque, 2,500 livres; — à Joseph de La Courty, les droits de terrages de Chéroy, pour 1,200 livres; — à Melchior Bernard, les dîmes de grains de Verlin, 122 livret et quarante bichets d'avoine; — à Guillaume Boursier, le Moulin-d'en-Bas de Saint-Julien, pour trois bi-

chets et demi de méteil par semaine; — à Victor Chéreau, des terres de Noslon, pour 1,950 livres par an.

G. 444. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1445-1758. — État des fiefs relevant de l'archevêché: — Montereau, Bray-sur-Seine, Courtenay, Piffonds, Villeneuve-aux-Riches-Hommes, Maulny, Sergines, Pouy, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Noé, vicomté de Sens, etc. — Acte de foi et hommage rendu au nom du Chapitre de Sens à l'archevêque Languet, par Jacques Lasseré et Pierre Mahiet, chanoine, pour les fiefs de Granchette; des Ferroux, à Sens; du Sucré, à Dixmont; de Malicorne ou Fort-Boisseau sur les moulins du Roi, à Sens; de Montacher, etc. — Extrait de comptes de la terre de Bray, rendus par Jean Brochet, chanoine de Bray, à l'archevêque Louis de Melun, pour défaut de devoir féodal (1445). — Procès-verbaux de saisie de la terre de Bray, sur Catherine d'Orléans, comtesse de Roucy, et sur M. de Longueville, pour défaut d'hommage. — Acte de foi et hommage de la baronnie de Bray, rendu par M. de Rochechouart à Mgr Languet, comme seigneur dominant (1747).

G. 445. (Registre.) — In-folio, 292 feuillets, parchemin.

1515-1582. — Aveu et dénombrement de la baronnie de Bray-sur-Seine, fait par Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, baron de Bray, etc., à l'archevêque de Sens, Mgr Pellevé, ladite terre composée des terres de Bray, Courlon et Villeneuve-le-Comte; des fiefs du Plessis-Saint-Jean, Pailly, Plessis-du-Mée, Villuis, Noyen, Grisy-sur-Seine, Serbonnes, Villeneuve-la-Guyard, Villeblevin, Chaumont, Champigny, Vinneuf, Briottes, etc. — Déclaration des biens composant les fiefs: du Plessis-Saint-Jean, faite par Alix de Choiseuil, veuve de Nicolas de Choiseuil, sieur dudit lieu; — de Pailly, par Philippe d'Arcy, écuyer, seigneur de Chitry, Ancy-le-Serveux et Pailly en partie; — du Plessis-du-Mée, par Guillemette de Neuvy, veuve d'Antoine de Fleury, écuyer, seigneur en partie dudit Plessis; — de Noyen, par Mme Françoise de La Baulme, comtesse de Montrevel, veuve de François de Canvevoy, gouverneur du duc d'Anjou; — de Serbonnes, par Michel de Tournebeuf; — de Villeblevin, par Jacques de Crèvecœur; — de Chaumont, par Gaucher de Buffevant.

G. 446. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 53 pièces, papier,

1334-1748. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements faits aux archevêques pour les fiefs de: Béron, à Brienon (1334); — de Fontaine-la-Gaillarde, par Simon Legris, trésorier-général; — de Luysant, par Oger Luyt; — de La Héberdière, par Marie de Vervins, veuve de Jean Tartarin, écuyer; — du Mée-l'Archevêque sur La Chapelle-Arrablay; — de la maison-forte de Mâlay-le-Vicomte, par Charles-Alexis Du Roux, prêtre; — de La Houssaie, au même lieu, par les héritiers de Gaillot Du Val, écuyer; — des Bauchers sur Montacher, par Jacques Hodoart, conseiller au présidial de Sens; — du tiers des dîmes de Montacher, par Marguerite de Bellanger, veuve de François Blosset, écuyer; — de Bois-le-Roi et de Saint-Cyrotin, sur Nailly, par Jacques Le Rahier, écuyer, sieur des Bordes, capitaine dans le régiment de Montpéroux.

G. 447. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1407-1674. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements de la seigneurie d'Ordon: par Ponthus Du Deffend, écuyer, à cause de la baronnie de Saint-Julien (1468); — par Jean Du Deffend, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi; — par Guillaume Du Deffend, écuyer; — procédure au Parlement contre Hugues Tortras, écuyer, à cause de la saisie de la terre d'Ordon, que ledit Tortras avait prise à rente de Ponthus Du Deffend.

G. 448. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

1395-1765. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements: du fief de Paron, par messire Chabar de La Fosse, chanoine d'Amiens, conseiller au Parlement (1746); — du fief du Chesnoy sur Paron, par François de Bierne, écuyer; — du même fief, par Jean Bocquet, notaire et secrétaire du Roi à Paris; — du fief de Rup-Couvert, à Paron, par Jean Deshais, Guillaume Trouillot, écuyer; — du fief de Pouy, par Odard de Trainel (1395), Oger de Saint-Blaise (1533), Louis Le Bascle, chevalier, baron d'Argenteuil, Thibouse de Berry, et Jean Louis Le Bascle, marquis d'Argenteuil, gouverneur de Troyes.

G. 449. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1352-1698. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements: du fief de Trémont à Pont-sur-Vanne, par Claude-Simon Grassin, maréchal de camp (1749); — de l'étang du Deffend à Saint-Loup d'Ordon, par Philippe de Saint-Phalle, écuyer; — du fief du Hez, audit lieu, par Berthelin de Vièvre, sieur de Lannoy; — dé-

claration de la terre de Saint-Loup-d'Ordon appartenant à feu Jean Du Deffend et autres (1500) ; — foi et hommage : du même fief, par Guillaume Du Deffend ; — du fief des Garrois à Saint-Loup d'Ordon, par Étienne de Dannemarie, écuyer ; — de la Choardière, sur le même lieu, par Marie de Vielcastel ; — du fief des Philippières, à Saint-Martin d'Ordon, par Chétienne de Villebéon ; — de la terre de Saint-Martin d'Ordon par Richard (1531), Claude de Saint-Phalle, seigneurs successifs dudit lieu et de Cudot.

G. 450. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1564-1787. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements des fiefs : de la Tuilerie de Maulny et les Nozeaux, sur Sognes, par le marquis de Trainel ; — de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Villeneuve-aux-Riches-Hommes et Maulny, par Jean Raguier, vidame de Châlons (1564) ; — Transaction entre Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, et Henri Claude, évêque de Châlons, pour les droits d'indemnité dus à l'archevêque à cause de l'acquisition faite par ledit évêque des terres de Saint-Maurice et Villeneuve-aux-Riches-Hommes, fixée à 8,000 livres ; — actes de foi et hommage desdites terres par les évêques successifs de Châlons ; — dénombrement du fief de Bouchard sur Saint-Clément, donné par Potentien Hodoart.

G. 451. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1334-1756. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements des fiefs : de Jean de Beaupoilier, par Ote de La Perreuse, sur Saint-Martin-du-Tertre ; par Jean de La Perreuse et Claude Poissonnet ; — de la Vicomté de Sens tenue en co-seigneurie, par Charles de Belloy de Francière, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et Pierre-François Grassin, capitaine au régiment de Picardie, ingénieur du Roi ; — de La Vernade, à Sens, par François Larcher de La Vernade ; — des censives en la même ville, par Potentien Hodoard, seigneur de Michery ; — de la terre de Champbertrand, à Sens, par messire Lhermitte, écuyer ; — de Chanteprime, à Sens, par Noël Leboust, conseiller au Parlement ; — de la baronnie de Sergines, par Jean de Sergines, Jean d'Hémery, à cause de sa femme Jeanne de Sergines ; Olivier de Surpalis, Claude Le Bouthiller, Mme de Caumont de La Force ; — des Grosses-Pierres, à Subligny, par Étienne Bouvier, apothicaire à Sens ; — de Venouse et Villeneuve-sous-Buchin, par Jean de Creusilles ; — de Chaubourg, à Villebougis, par Louis-François Chevalier, comte de Vienne.

G. 452. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1286-1782. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements des fiefs : — de Laumont, à Verlin, par Jean Juvenel Des Ursins ; — de Beaujeu, à Verlin, par Roch Balthazar, écuyer, François de Poulliard et Louis-Philippe Fleury de Gaumont ; — de La Motte-Baujard, à Villeneuve-le-Roi, par les religieux Célestins de Sens ; — de la prévôté de Villeneuve-l'Archevêque, par Jean Gerry ; — du fief de Vauderu et de Châtillon, sur Foissy, relevant de Villeneuve-l'Archevêque.

G. 453. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

Fin du XVIe siècle-1768. — États et baux généraux des revenus de l'archevêché. — En 1687, le revenu était de 48,000 livres ; en 1753, de 59,118 livres. — Les domaines sont ceux de Brienon, Saint-Julien-du-Sault, Villeneuve-l'Archevêque, Noslon, Nailly, Villefolle et Voisines. Les bois ne sont pas compris dans cette énumération. — États des biens aliénés au XVIe siècle par permission du Saint-Père : la terre de Fontaine-la-Gaillarde, le château de Voisines, les moulins de Villeneuve-l'Archevêque, les terres de Montacher, de Subligny et de La Raganne, etc. — État des biens appartenant à l'archevêque de Sens, à cause de son abbaye du Mont-Saint-Martin, près du Catelet (1680). — Lettres à terrier accordées par le Roi à Mgr Languet, archevêque de Sens. — Exploit de saisie du temporel de l'archevêché, à la requête du prévôt des marchands de Paris, pour défaut de paiement des rentes dues à l'Hôtel-de-Ville par le clergé (1575).

G. 454. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1567-1778. — États des bois dépendant de l'archevêché. — Dans la forêt de Courbépine, mille sept cent quatre-vingt-un arpents ; dans celle de Rajeuse, neuf cent cinquante-six arpents ; dans celle de Lancy, six cent quarante-six arpents etc. ; total des bois : six mille trois cent trente-deux arpents. — Procès-verbaux : de visites des bois par Antoine Benoist, lieutenant au siége de la Maîtrise de Sens ; — d'aménagement desdits bois en coupes à l'âge de vingt-cinq ans, par Jean Baudry, maître particulier des eaux et forêts. — Lettres-patentes du roi Charles IX portant permission de couper les bois de l'archevêché à l'âge ordinaire, nonobstant

l'ordonnance du 9 octobre 1567. — Arrêts du Conseil d'État : autorisant l'archevêque Languet à vendre deux cents arpents de bois de la réserve de la forêt de Rajeuse, pour en employer le prix à la construction d'une chapelle dans son palais ; — autorisant la vente de cent soixante-huit arpents de bois incendiés de la forêt de Courbépine ; — de soixante-dix-huit arpents de bois de la réserve de la forêt de Rajeuse, pour en employer le prix à payer les réparations à faire au château de Noslon.

G. 455. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1596-1788. — Procès-verbaux de visites des bâtiments dépendant de l'archevêché, pour constater les réparations qui sont à y faire, par François Véron, président au bailliage de Sens, après la mort de Mgr de Gondrin ; — baux d'entretien des toitures de l'archevêché, à Pourille et Jean Alais, couvreurs ; — adjudication du pilotage à faire au château de Noslon, à Sullerot, entrepreneur à Sens, pour 13,585 livres ; — devis des réparations à faire aux bâtiments, moulins et fermes dépendant de l'archevêché ; aux moulins de Brienon ; à l'auditoire et aux moulins de Saint-Julien ; aux chœurs des églises de Verlin, Bussy, Courtois et Saint-Martin-du-Tertre et à la maison seigneuriale de Nailly, montant à 7,870 livres. — Adjudication des travaux de reconstruction du château de Brienon, à Boulcier, pour l'archevêque de Luynes, dont il n'était que le prête-nom. — Procès-verbal de visite des bâtiments dépendants de l'archevêché, à la mort de Mgr de Luynes, par Robillard, greffier en chef des experts, à Sens, et Fontaine, architecte à Brienne.

G. 456. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIe siècle-1707. — Plans de la forêt de Courbépine à Arces, dressés par Petit et Chebrier, arpenteurs.

G. 457. (Plan.) — 1 pièce, papier.

Vers 1780. — Plan par terre du village d'Arces, divisé entre l'archevêque et l'abbé de Saint-Remy de Sens.

G. 457 bis. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1746. — Plan général de la seigneurie d'Arces, en ce qui dépend de l'archevêché, contenant mille sept cent cinq arpents à vingt-deux pieds pour perche, par Baillet, arpenteur.

G. 458. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1350-1788. — États des revenus de la terre de Boessé : en 1350, 26 livres 13 sous. — Reconnaisances censuelles par Jean Joly, Jacques Arnoul et autres. — Baux des dîmes de grains et de vin appartenant pour les deux-tiers, à l'archevêque, et pour l'autre tiers, au chapelain ; — en 1566, les dîmes rapportent 300 livres par an. — Marché pour réparer le chœur de l'église de Boësse, pour 399 livres, à Charpentier, couvreur à Boësse.

G. 459. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1222-1789. — Baronnie de Brienon. — Transaction entre l'archevêque Guillaume de Melun et Jean, seigneur de Seignelay, pour les limites de leur justice sur le grand chemin qui va du pont de Brienon à Auxerre. — Provisions de l'office de bailli données par Mgr de La Hoguette à Jean-Baptiste Salmon, avocat. — Bail à Claude Paulmier, du revenu de la prévôté de Brienon, pour 45 livres par an. — Provisions de la charge de juge-gruyer données à Nicolas Thierriat. — Procès-verbaux des assises tenues par Pierre Larcher, bailli à Brienon, Bligny et Bellechaume, au nom de Mgr de Luynes. — Sentence du bailli, condamnant Louis Pène, sergent, à faire amende honorable de la rébellion faite par lui, suivant procès-verbal, et à quinze jours de prison. — Confirmation, par arrêt du Parlement, d'une sentence du bailli de Brienon, condamnant à mort le nommé Galicier, pour crime d'homicide. — Sentence du bailli condamnant les boulangers à cuire leurs pains bis aux fours banaux de Brienon. — Procédure à la chambre des Requêtes du Palais contre les habitants de Brienon, pour refus des corvées auxquelles ils sont obligés. — Requête des échevins de Brienon à Mgr de Pellevé pour en obtenir la concession des droits de minage et de mesurage des grains, afin de payer les frais des réparations qu'ils ont dû faire pour le rétablissement du pont sur l'Armançon emporté par les glaces en 1571. — Attestation, signée Thierriat, Fernel, Lechat et autres, constatant que le 20 septembre 1606 la ville a été incendiée. — Règlement du cardinal archevêque, Mgr de Luynes (autographe), pour le choix des huit enfants pauvres qui devront être élevés par le maître d'école de Brienon, moyennant 20 livres par an qu'il lui fait payer. — Ordonnance du bailli sur la voierie et les mesures

propres à prévenir les incendies. — Procès-verbal de visite des bâtiments incendiés à Brienon les 6 et 7 septembre 1785.

G. 460. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1176-1768. — Baronnie de Brienon. — Transaction entre l'archevêque Pierre de Charny et Gui, seigneur de Champlost, pour déterminer les limites des terres de Brienon, Bligny et Bellechaume d'avec celle de Champlost (1273). — Arpentage des terres, prés et bois composant la seigneurie de Brienon. — Mémoires, factums, etc., contre les habitants de Brienon, au sujet du droit de garder les clefs du château, et de pratiquer des ouvertures dans le mur de la ville; — lettre de sauvegarde de Louis XI en faveur des habitants. — Arrêt du Parlement de Paris homologuant des lettres-patentes qui autorisent Mgr de Luynes à démolir le château de Brienon et à le reconstruire. — Description du château par Gayet, architecte à Sens. — États généraux des biens et revenus de la baronnie de Brienon. — En 1498, le revenu total s'élève à 539 livres tournois, vingt-et-un muids six setiers trois boisseaux de froment, quatorze muids sept setiers trois bichets d'avoine et quatre-vingt-un muids de vin; en 1543, le revenu total apprécié en argent est de 2,282 livres. — Baux généraux des revenus: par Mgr Regnaut de Beaune, à Jean Thierriat, moyennant 1,200 écus par an; — à Antoine Peaudeau, pour 3,000 livres; — par Mgr Languet, à noble Olivier Fernel, pour 7,800 livres. — Charte d'Henri, comte de Troyes, accordant à Guillaume, son frère, archevêque de Sens, le droit d'établir à Brienon un marché auquel ses hommes pourront se rendre (1176). — Procédures: contre les boulangers au sujet de l'exercice des droits d'étalage et de hallage; — contre les cordonniers, qui prétendaient ne devoir que 2 deniers pour le droit d'étalage les jours de foire. — Ordonnance du bailli fixant à vingt-neuf pintes, mesure de Paris, la capacité du boisseau qui devra se mesurer râcle. — Règlement et statuts pour les maîtres cordonniers. — Arrêt du Conseil-privé du roi Henri IV, portant décharge pour les boulangers et autres métiers des taxes mises sur les maîtrises du royaume.

G. 461. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIe siècle. — Plan général de la terre de Brienon. — Enceinte de la ville. — Chemins de Brienon à Auxerre, à Sens, etc. — Rivière d'Armançon.

G. 462. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — Plan en élévation de la ville de Brienon et des villages de Bellechaume, Bligny et Mercy, et du fief du Premier-Fait, dressé par Baillet, arpenteur.

G. 463. (Liasse.) — 141 pièces, papier; 13 pièces, parchemin. 9 plans.

1382-1769. — Baronnie de Brienon. — Baux des moulins situés sur l'Armançon: par Aymart Robert, archevêque de Sens, à Pierre Robert, maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, d'une place sur le pont de Brienon où étaient situés deux moulins, et d'une autre place au lieu dit Créanton, où était aussi un moulin, à charge de les rebâtir (1382; — par le cardinal de Bourbon, du moulin du Boutoir, moyennant vingt-quatre setiers de froment par an. — Plan dressé par Chaillou, d'un moulin à construire à Brienon, à la place de celui qui a été ruiné par les glaces au mois de janvier 1768. — Adjudication des travaux de construction des moulins et des fours banaux, à Meignen, pour 41,420 livres. — Accords entre Mgr de Luynes et les habitants de Brienon, sur la banalité des moulins. — Procédures entre l'archevêque de La Hoguette et les marchands de bois de Paris, devant le Prévôt des marchands de cette ville, au sujet du paiement des réparations à faire dans la rivière d'Armançon ouverte par les marchands de bois pour conserver les flots de bois. — Dépositions par Guillaume de Germigny, écuyer, seigneur de Lantage et de Turny, âgé de trente-six ans, homme d'armes des ordonnances du Roi, et par Jean Thévenon, prévôt de Venizy, et autres, constatant que trois arches du pont de Brienon ont été enlevées par les eaux au commencement de l'année 1505. — Rapport sur l'état du pertuis de la rivière. — Adjudication de travaux à faire aux pont, écluses et moulins, à Crosnier, pour 32,000 livres. — État de réparations à faire aux ponts, digues et moulins. — Arrêt du Conseil d'État, qui décharge Mgr de Luynes de l'obligation d'entretenir et de reconstruire le pont de Brienon (1769).

G. 464. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 150 pièces, papier. 1 sceau.

1228-1778. — Baronnie de Brienon. — Acquisition de la forêt de Rajeuse par l'archevêque Guillaume Cornu, d'Érard de Brienne, seigneur de Rameru, et de Philippa, sa femme, à raison de 4 livres de Provins l'arpent du Roi de quarante toises carrées. — Confirmation par Thibaut, comte de Champagne, de la vente de deux

mille arpents de la forêt de Rajeuse relatée ci-dessus. — Quittance, par l'abbé de Pontigny, des droits de son abbaye sur la forêt de Rajeuse, à l'exception du pâturage pour les bestiaux de la grange de Sevie (1223). — Procès-verbaux de visites de la forêt de Rajeuse par Benoît, lieutenant de la maîtrise de Sens. — Vente par le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, à Pierre Roydot, de la coupe de vingt-quatre arpents de bois, pour 483 livres, et cinquante grands moules de bois. — Adjudications des bois de Rajeuse par les officiers de la Maîtrise de Sens et par le bailli de la temporalité de l'archevêché, à Saffroy, Rousseau et autres.

G. 465. (Plan.) — 8 pièces, papier.

1658-1719. — Plans des coupes de bois de la forêt de Rajeuse sur Brienon, dressés par Paulmier, Petit et Chebrier, arpenteurs.

G. 466. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1480-1754. — Brienon, Arces et Bellechaume.— Transactions entre l'archevêque de Sens et les habitants d'Arces, Brienon et Bellechaume, pour le règlement des bois (1551). — Baux de la métairie de Noëlles : par l'archevêque de Sallazar, à Grégoire Gleron et Berty, pour cinq cents bichets, par moitié froment et avoine, chaque année ; — par Mgr Du Perron à Fr. Denis, pour 400 livres par an. — Bail des dîmes de grains de Brienon, à Claude Billebaut et autres, pour deux cent-cinquante bichets de froment, quarante bichets de méteil et deux cent-trente bichets d'avoine ; — des dîmes de grains de Champlost, pour 430 livres et quarante-quatre bichets de froment, à Réné Poncelot. — Échange de l'ancien four banal d'Arces, contre une place située près de l'église, entre Mgr de Pellevé et Guillaume Valdin. — Accord avec Regnard au sujet de la fontaine de Brugnot.

G. 467. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1485-1560. — Baronnie de Brienon. — Baux à vie par l'archevêque cardinal de Bourbon, à Jean Évrat, d'Arces, et autres, de terres en friches situées dans les forêts de Rajeuse et de Courbépine. — Assignation aux Requêtes du Palais des détenteurs de ces héritages afin de déguerpissement.

G. 468. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1746. — Plan des terres et prés du domaine de Brienon, dressé par Baillet, arpenteur.

G. 469. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1192-1765. — Baronnie de Brienon. — Accords : entre Gui, archevêque de Sens, et Thibaut de Bar, seigneur de Champlost, sur leurs droits respectifs à Avrolles (1192) ; — entre l'archevêque Guillaume de Melun et Hélissans, dame de Champlost, pour les limites de leurs justices à Avrolles. — Cession par l'archevêque de La Hoguette à M. Moreau, seigneur d'Avrolles, de tous ses droits seigneuriaux à Avrolles pour 80 livres de rente. — Lettres de Charles VI au bailli de Sens, portant maintien de l'archevêque de cette ville dans le droit de garder la forteresse d'Avrolles, village dont l'église a été fortifiée par les habitants. — Bail des dîmes de vins d'Avrolles, par le receveur du domaine, à Laurent Bruneau, pour 150 livres par an. — Bail du revenu de la seigneurie d'Avrolles par Christophe de L'Enchare, aux sieurs Moreau.

G. 470. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVII[e] siècle. — Baronnie de Brienon. — Plan routier de la seigneurie d'Avrolles.— Chemins de Joigny à Troyes ; — d'Avrolles à Mercy ; — d'Avrolles à Auxerre ; — Chapelle-Sainte-Béate.

G. 471. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1446-1765. — Baronnie de Brienon. — Cession par l'archevêque Languet, aux habitants de Brienon, de l'ancien moulin Gatelot, pour y bâtir une maison d'école. — Déclarations de droits de cens : par Laurent Auberat et autres, de Bellechaume, sur des biens audit lieu ; — par Edme Lambert, et autres, de Paroy, pour des biens en ce lieu. — Marché avec Chaulchefoin et Basset, pour réparer le four banal de Bellechaume. — Bail de douze arpents de terre sis à Bligny, au profit de G. Guiton. — Mandement de l'archevêque Louis de Melun au doyen de Saint-Florentin, de donner à Guérin Menicier, son serviteur, deux setiers de grain, moitié froment, moitié orge. — État des terres et autres héritages sis à Paroy-en-Othe, chargés de cens envers l'archevêque. — Mémoires et requêtes au bailli de Sens, au sujet de la justice de Paroy, contre Françoise Raguier, dame d'Esnon.

G. 472. (Rouleau.) — Parchemin, 7 m. 44 de long.

1366. — Compte des revenus de la terre de Brienon. — Reçu pour la halle avec la moitié du four de la ville, 16 livres 18 sous ; — « pour la place à esmouldre

les couteaulx, néant. » — « Item Mgr a octroyé aus habitens de Bellechaume clers et lais, bourgeois, que leurs chevaulx et non pas aultres bestes, puissent pasturer en la forest de Courbépine après la seconde foille, à charge de mener es vignes de Mgr tous le merrien et paisseaux qui y sont nécessaires, et n'en font rien parce qu'il n'y a nuls chevaulx. » — De Perrin Clément, pour avoir bâti en la rue aux Chevaux outre les bornes, 20 sous. — Payé : pour l'aumône de Brienon, le jour des Morts, 5 sous; — à Pasquier Lelièvre, pour faire un siége à un moulin à moustarde, 3 sous 4 deniers; — pour deux mains de papier achetées à Sens, 4 sous; — pour mener au port de La Roche trente et une queues de vin et les conduire à Paris, 35 sous; — pour une bouticle pour Mgr à mener poissons à Paris, 15 francs. » — Recette totale en argent, 1,005 francs; dépense, 889 francs.

G. 473. (Registre.) — In-4°, 30 feuillets, papier.

1367-1368. — Compte des revenus de la terre de Brienon, rendu par Jean Malesié, prêtre. — Reçu des cinq talemetiers de Brienon, qui ont leurs fours en leurs maisons, de chacun 15 sous. — « Pour deux vervelles mises en l'uis de la chapelle Bequart, une pelle en la chambre au bailli, etc., 36 sous. » — Réparations aux moulins de Gastelot et de Nuisement. — Pour labourage des vignes d'Avrolles composées de seize arpents. — Acheté un cheval noir, à Paris, 18 livres 6 sous. — Payé pour onze livres de suif, pour faire de la chandelle, 40 sous; — pour deux chevreaux achetés à Bellechaume, qui furent présentés au Roi, quand il vint à Sens, suivant lettres du 17 juillet, 10 sous. — Mises de froment : « pour les assises de Saint-Loup, de mars et du plait de mars d'Avrolles, néant, pour ce que les guerres ont été au pays et ne y fu rien despensé; » — « pour la despense de Guy L'Argentier, l'official de Saint-Julien, le lieutenant du prévôt dés maréchaux, et le maître du pont de Paris, avec deux valets, qui vinrent avec six chevaux pour visiter la rivière de Brienon comment elle portast navée, deux bichets. » — Pour un cheval qui fut emmené lorsque Milet de Bierry vint à Brienon, « au point du jour, et cori la ville à tous gens d'armes, le mardi avant l'Apparicion. »

G. 474. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1423-1424. — Compte des revenus de la terre de Brienon, rendu par Nicolas Prestat, prêtre, receveur. — Reçu : pour droits des bourgeoisies appelées franchises, de vingt-deux bourgeois, à 12 deniers l'un, 22 sous; — pour droits de bourgeoisie dus par les habitants de la rue du Pont à Brienon, au nombre de vingt, 14 sous 2 deniers. — Recettes de bourgeoisies à Racines, Turny, Neuvy, Lames, Saint-Florentin, Soumaintrain et Avrolles. — Reçu : pour droit de corvées dues par les habitants de Brienon « ayant bêtes traians, » pour trois corvées par an, 52 sous 6 deniers; — même droit sur les habitants de Bellechaume, néant, « pour ce que en ladite ville n'a nulles bestes. » — Payé à Boquillon, pour trois toises de gouttières employées au logis du fort à Brienon, 11 sous 3 deniers. — A cinq femmes d'Avrolles pour avoir vendangé les vignes, le 30 septembre, 4 sous 2 deniers. — Inventaire des lits, de la vaisselle, etc., meublant le château de Brienon.

G. 475. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1424-1425. — Compte des revenus de la terre de Brienon, rendu par Nicolas Prestat. — Reçu de Hugue Le Berton, pour sa maison sise à Brienon, en la rue de Buneau, tenant aux fossés de la ville, 20 sous. — Censives dues à Brienon, Bellechaume, Champlost, Avrolles et Paroy. — Reçu : de Pierre Lefaucheux, pour la ferme du tabellionage de Brienon, 6 livres; — de Jean de Montentaume, écuyer, pour la ferme de la prévôté d'Avrolles, 4 livres. — Payé : à Jean de Quenes, pour deux mille cinq cents cercles à vin, le mille 40 sous, 5 livres; — à Foulon, valet de charretier, loué pour un an, 100 sous et une paire de souliers.

G. 476. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1425-1426. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Nicolas Le Prestat. — Reçu des bourgeoisies appelées chevages, dues par certains habitants des villes de Looze, Brion, Bussy, Migennes et autres lieux du comté de Joigny, qui sont de 4 deniers par personne, et reçues par un maire bourgeois, dans chaque ville; et si un bourgeois de cette condition meurt sans hoir de son corps Mgr prend sa succession : à Looze, huit bourgeois, 2 sous 8 deniers; à Bussy, dix bourgeois, 3 sous 4 deniers, etc. » — Vendu à la fille Berteau, au mois de novembre, cinq bichets de froment à 5 sous 4 deniers l'un, 27 sous 1 denier. — Payé : à Simonnet Hevart, maçon à Saint-Florentin, pour avoir abattu et reconstruit les deux cheminées de l'hôtel de Monseigneur à Brienon, 20 livres; — à Guillemin Legouz et G. Fèvre, de Turny, pour faucher tous les jardins de

l'hôtel de Brienon, le pré au Cerf, etc., 45 sous; — à Colas Aubert, pour façon de onze muids de merrain, 36 sous 8 deniers. — « Mise d'argent pour le fait de l'ouvrage fait en la chambre de Monseigneur, laquelle chût sur le lit de mondit seigneur le 26 du mois de décembre, vers minuit, par suite de la rupture d'une poutre, et tomba sur le ciel du lit et sur le visage de l'archevêque, les solives, le plancher et plus de cent bichets de blé qui estoient dessus, et par la grâce de Dieu, Mgr n'eut nul mal. »

G. 477. (Registre.) — in-4°, 33 feuillets, papier.

1444-1445. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Perrot Gueffier, receveur. — « Nota que à Brienon, paravant la guerre, soloit avoir plusieurs maisons appartenans à Mgr, lesquelles maisons ont estě arces et desmolues à l'occasion des guerres. » — Reçu de Jean Boillancy, fermier de la rivière d'Armançon appartenant à Monseigneur, et des deux pêcheries où étaient les moulins du pont de Brienon, 10 livres; — « de Mgr qui arriva à Brienon le 3 mai 1444, un écu d'or pour employer en sa despense, 27 sous 6 deniers. » — Payé : à Thévenin Le Baudinat et à sept autres vignerons, pour toutes façons de vignes tant du léger que du gros, savoir : tailler, merrener, ployer, rebrasser, essorber, accoler, bêcher, biner, rebiner et toutes autres façons, 50 livres; — à Perrin Boé, pour la façon de vingt-six muids trentains, 65 sous; — « à gens d'armes estans en la compagnie du Roncin, qui arrivèrent à Brienon le mardi matin 12ᵉ jour de may 1444, et s'en départirent le jeudi ensuivant, fut baillé en pain, vin et viande, pour saulver le molin et l'ostel de Mgr, 70 sous 9 deniers; » — à d'autres gens d'armes de la compagnie de Gonin de Blot, qui furent à Brienon depuis le lundi matin avant la Saint-Jean jusqu'au samedi suivant, 62 sous 7 deniers; — à d'autres gens d'armes de la compagnie du bâtard de La Haye, qui furent à Brienon le jeudi avant la Saint-Martin d'été l'an 1444, 4 sous 10 deniers; — à d'autres gens d'armes de la compagnie de Perrinet de La Coudre, Écossois; — de la compagnie du capitaine L'Enfant; — de la compagnie de M. de Bueil; — de la compagnie de Blanchefort; — de la compagnie de Poton, 9 livres 16 sous 3 deniers.

G. 478. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1452-1453. — Compte rendu par Jean Chabrier, receveur. — Reçu : des bourgeoisies d'Avrolles appelées les oblées, qui est de 6 deniers, pour dix-sept bourgeois à 6 deniers, 8 sous 6 deniers; — d'autres bourgeoisies d'Avrolles appelées les poules, pour chaque poule 12 deniers, treize bourgeois, 13 sous. — De Jacques Creveau, pour la prévôté de Brienon, 12 livres tournois. — « Au temps passé souloit avoir sur la rivière de Créanton un boutoer à bouter draps et notables pescheries; » — à Jean Gromart, pour avoir fené et mis en meules les fauchures des préaux, 12 sous 6 deniers.

G. 479. (Registre.) — in-4°, 40 feuillets, papier.



1456-1457. — Compte rendu par Pierre Gueffier, receveur. — Reçu des censives d'Avrolles : de Jean Peré, 4 deniers; — de Jean Chenot, 5 deniers; et de soixante-dix-huit autres personnes, au total 8 livres 16 sous 9 deniers; — de Monseigneur, par la main de Jean de Bapaume, son secrétaire, 40 sous; — pour façon de quatre milliers de perches employées aux vignes de Bellechaume, 16 sous 8 deniers. — Recette totale en argent, 139 livres 8 sous; dépense, 162 livres 16 sous.

G. 480. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1457-1458. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Pierre Gueffier. — Des censives de Bourberault dues à Brienon, néant, « pour ce que les héritages chargés desdits cens sont demeurez en friches, en désert et inhabitez, obstant les granz guerres et mortalitez qui longuement ont eu cours en ce royaulme. » — A Bligny, rien reçu pour les cens « pour cause que nul ne demeure audit lieu, excepté un nommé Rousseau. » — A Paroy-en-Othe, « le lieu est entièrement dépopulé et inhabité. » — Loyers de maisons appartenant à Monseigneur, néant, « parce que lesdites maisons ont été arces et détruites. » — A noble Odile de Montjeu, écuyer, seigneur du Mont-Saint-Sulpice, 20 écus d'or pour rembourser une cédule faite par Monseigneur, 27 livres 10 sous.

G. 481. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1457-1458. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Pierre Gueffier (double). — Commission signée *L. Senonensis* (Louis, archevêque de Sens), à Jean de Melun, seigneur de Contery, son frère, Étienne Bruneau, son chapelain, et deux autres personnes, pour examiner et recevoir ledit compte. — Reçu : des bourgeois de Brienon qui paient la franchise, soit de chacun 12 deniers : 6 sous; — d'autres bourgeoi-

sies ou franchises dans la rue du port à Brienon, et ces franchises sont de 2 sous par maison, et les bourgeois sont exempts du plait de mars, de minage, de corvées de chevaux, etc.; — nombre des bourgeois, vingt-neuf.

G. 482. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1458-1459. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Pierre Gueffier. — Recettes de censives de maisons à Brienon: « paravant la guerre y avoit trois maisons assises près du fort dudit lieu, lesquelles furent arces et détruites; et depuis les places ont été baillées à gens qui y ont édifié. » — Recette des cens nouveaux sur des terres à Brienon lesquelles ont été très-longtemps en ruines; et ont été données depuis au cens de 6 deniers par arpent: de Jean Rousseau pour cinquante arpents à Bligny, 30 sous; — de Thevenin Chauchefoin pour quinze arpents et demi de terre, 7 sous 9 deniers, etc. — Vendu à Jean Violette, maçon, six setiers de froment à 3 sous 9 deniers le bichet, 9 livres tournois. — Donné aux trésorier et Chapitre de l'église collégiale de Saint-Loup de Brienon, sur les dîmes de blé dudit lieu, douze setiers de blé.

G. 483. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1459-1460. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Pierre Gueffier. — Reçu: des cens des fours des pannetiers de Brienon « qui doivent faire pain blanc et de pois, lequel pain blanc doit peser tout cuit quarante-deux onces, » de Jean Chapotot, boulanger, 15 sous; — du fermier des trois bans de vin à Brienon qui durent chacun trois semaines, 105 sous. — Recette de quatre bichets de fèves, d'Adam Creveau, fermier de la grange de Noelles. — Payé pour la dépense de M. Du Mesny, frère du seigneur Jean de Fricambaut, de Jean de Baujon et autres, qui vinrent à Brienon pour certain débat qui estoit entre les gens d'armes logés à Brienon et les moines de Pontigny, 8 sous. » Envoyé par le receveur à l'archevêque, en son hôtel de Sens, trente-deux setiers et demi de froment, mesure de Brienon. — Au mois de juin, Monseigneur fut à Brienon, avec maître Pierre Boucher, son bailli, et autres, environ quatre jours, et en ce temps fut fait le gibet de Brienon pour exécuter Thomas de La Varenne, larron; et travaillèrent pour cela douze charpentiers pendant trois jours.

G. 484. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1460-1461. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Gui Dorin, prêtre. — Reçu de Girart Vionnet pour sa maison située au « circuite de vielz palays à Brienon » 8 sous; — de Jean Finot, fermier du four banal d'Avrolles, 24 livres; — de Jean Violette, ouvrier drapier en laine, pour quarante-trois livres de laine-mère à 2 sous 1 denier la livre, 4 livres 9 sous 6 deniers. — Payé pour avoir criblé douze bichets de pépins du marc des vignes d'Avrolles pour les pigeons de Monseigneur, 8 sous 8 deniers.

G. 485. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1481-1482. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Jean Bourdon. — Reçu pour vente de six muids douze setiers six bichets de froment, la moitié à 15 sous et l'autre moitié à 20 sous le bichet, 596 livres 5 sous. — Recette totale en argent, 1,407 livres 5 sous; en froment, vingt-sept muids deux setiers un bichet, en orge, onze setiers, en seigle, onze setiers, en avoine, onze muids huit setiers quatre bichets. — Recette de vins provenant des vignes, vingt-sept muids. — Payé à Fr. Paquart, oblat de l'abbaye de Pontigny, demeurant à Crécy, pour prix de cinquante bichets d'avoine, 7 livres; — à la venue du duc d'Orléans, dépensé six muids et demi de vin. — Mené cinq pourceaux gras à Sens, en l'hôtel de Monseigneur, pour sa provision.

G. 486. (Registre.) — in-4°, 69 feuillets, papier.

1485-1486. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Jean Bourdon. — Reçu: pour droit de cens sur un jardin à Brienon, de Driet Fernel, 7 sous 7 deniers; — de Guillaume Lalande, pour la ferme de la prévôté de Brienon, 36 livres; — de Chauchefoin, pour la ferme du grand four de Brienon, 25 livres. — Payé à Jean, le verrier, pour avoir refait toutes les verrières de la chapelle Saint-Loup, 4 livres. — Pour l'achat d'un bœuf pour la ferme de Noëlles, 100 sous; — pour quatre douzaines de poulets et trente-deux oisons « qui ont été portés à Sens au concile provincial, » 84 sous 5 deniers.

G. 487. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1488-1489. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Michel Le Musnier. — Reçu: pour droits de cens à Brienon, des chapelains de Notre-Dame-des-Champs, 22 deniers; — de l'Hôtel-Dieu de Brienon, 6 sous; — du maître de la maladerie de Brienon, 8 sous; — pour droits de cens nouveaux de

deux cent-seize personnes, 5 livres 18 sous 1 denier ; — à cinquante-six femmes pour avoir vendangé toutes les vignes, 46 sous 8 deniers ; — à Véraudat, pour avoir vaqué au mois de mai à « herber, panser et garder les haquenées de Monseigneur, » 20 sous.

G. 488. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1490-1491. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Michel Le Musnier. — Reçu de Jean Potin, pour la vente des fruits des jardins de Monseigneur, comme pommes, poires, nèfles et grosses noix, 12 livres tournois. — Vendu un veau, 12 sous 6 deniers. — « Payé à Créveau, pour une paire de fers pour enferger les gens es prisons, 5 sous. » — Recette d'avoine à Brienon, douze setiers un boisseau, mesure de Sens, valant mesure de Brienon, sept setiers quatre bichets un demi boisseau.

G. 489. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1509-1510. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Jean Legrand. — Reçu des habitants de Paroy pour droits d'usage, à 3 deniers par personne, 6 sous 9 deniers. — Recette de cens et rentes de vignes situées à Brienon, Avrolles et Bellechaume, et données à baux emphytéotiques, 11 livres 13 sous 1 denier. — Au receveur, payé pour avoir été à Irancy, choisir et acheter des vins pour Monseigneur, avec le capitaine de Girolles, 70 sous. — Recette de vins des vignes d'Avrolles et de Bellechaume et des dîmes, etc., cent trente-huit muids.

G. 490. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1513-1514. — Compte des recettes et dépenses de la terre de Brienon, rendu par Jean Legrand. — Reçu : pour les bourgeoisies des *franchises* à Brienon, à 12 deniers par personne, 8 sous ; — autres bourgeoisies ou franchises en la rue du Port à Brienon, pour chaque maison, 2 sous ; — des bourgeoisies appelées chevages, à Brion, Looze, Mont-Saint-Sulpice, Migennes, etc., à 4 deniers par tête ; — des censives de Brienon, payées par deux cent quatre-vingt-dix personnes, 8 livres 19 sous. — Des usages de Paroy, à 3 deniers par feu, 9 sous 6 deniers. — Reçu de la taille appelée le plait de mars, imposée par des habitants de Brienon élus par la communauté ; et le receveur de la terre va marquer sur la porte de chaque maison le chiffre de l'impôt : trois traits de charbon ou de craie pour 3 sous, deux traits pour 2 sous, un trait pour 1 sou ; « et si dans huit jours on n'a pas payé, un sergent vient démonter la porte et la mettre en travers l'huisserie, et qui l'ouste ou repent doit 60 sous d'amende. » — Ladite taille a été remplacée par la dîme de grain qui a été élevée du 25e au 15e. — Recette totale en argent : 1,737 livres 6 sous. — Payé : à Bastien Servain et Étienne Huot, mariniers à Joigny, 13 livres 5 sous, pour avoir mené, de Brienon à Paris, tant par terre que par eau, sept cents bichets d'avoine en l'hôtel de Monseigneur ; — à Hugues Cuvelier, maître de maçonnerie de l'œuvre de Saint-Étienne de Sens, pour avoir été de Sens à Tonnerre acheter des pierres dudit Tonnerre, pour la chapelle de Monseigneur, « et en a donné quittance de la somme de 70 sous ledit Cuvelier, le 15 avril 1513. » — Dépenses faites pour la réception du capitaine de Rochefort, lieutenant-général du gouverneur de Champagne, qui est venu à Brienon faire la revue de mille lansquenets, et y a séjourné du 30 juillet au 6 août 1513, 8 livres.

G. 491. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 127 pièces, papier.

1481-1485. — Pièces de dépenses de la terre de Brienon. — Mandats de l'archevêque en faveur du curé de Bligny, pour deux setiers de froment pour son droit de gros ; — pour cent bichets de froment à payer aux chanoines de Brienon. — Payé : pour amener des Bries, paroisse d'Appoigny, à la ferme de Noëlles, douze milliers de tuiles, 58 sous ; — pour soixante milliers de tuiles, à Jean Berger et autres, tuiliers à Appoigny, 61 livres ; — à Gui Des Murgiers, pour vente d'un taureau, 4 livres. — Mémoire de dépenses faites « lorsque Mgr vint à Brienon, le 15 novembre 1485, et s'en repartit le 18 en laissant quinze ou seize hommes avec tous les chiens de Voustray, les levriers et espanos. » — Payé 10 sous d'amende par Jean Govine, pour avoir vendu en détail du vin à Brienon, sans avoir fait ajuster sa pinte et sa chopine au trésorier du Chapitre de Brienon, lequel « est gardien du jarloy à quoi on ajuste les mesures. »

G. 492. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1488-1527. — Pièces de dépenses de la terre de Brienon. — Certificat délivré par Raolet, notaire à Brienon, constatant que Simon Cerot et autres ont levé de la salle basse de l'hôtel de l'archevêque et porté dans les greniers mille trois cents bichets de froment (1489). — Quittance donnée par Jean Richer, capitaine et concierge

des maisons archiépiscopales de Brienon, de la somme de 30 livres pour ses gages. — Visite des travaux faits à la ferme de Noëlles par Simon Thion, maître maçon. — Quittance de la somme de 13 livres donnée par Étienne Piat, menuisier à Brienon, pour façon de la porte de la maison seigneuriale de ce lieu (1536). — Vente à Jacques Bourrelet, receveur de la terre de Brienon, de vingt muids de blé et de quinze muids d'avoine, pour 1,050 livres. — Quittance de François Dey, argentier du cardinal de Bourbon, de la somme de 454 livres tournois (1536). — Toisé des travaux de murailles exécutés aux maisons archiépiscopales de Brienon, fait par Jean de Lamare, voyer du cardinal de Bourbon; — façon du pignon du Jeu-de-Paulme.

G. 493. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1537-1539. — Pièces de dépenses de la terre de Brienon. — Reçu par Abel Leroy, écuyer, seigneur de Nolongue, de quatre-vingt-cinq muids de vin destinés aux religieux de Saint-Denis par ordre de l'archevêque cardinal de Bourbon. — Pendant le voyage fait à Brienon par Mgr le cardinal de Bourbon, au mois de décembre 1537, où il est resté neuf jours, il a été dépensé deux cent soixante-quatre bichets d'avoine et quatorze muids de vin. — Ordre donné par le procureur de l'archevêque de faire dépendre le corps d'un homme qui s'était pendu dans la prison de Brienon, et ce à la requête de Claude Farnel, procureur des habitants, « afin de remédier aux inconvénients de maladie qui règnent de présent (1538). » — Ordonné au receveur de payer chaque semaine 3 sous 4 deniers pour la nourriture d'un enfant exposé à Brienon. — Attestation du receveur du domaine qu'en 1537 il y avait à Brienon neuf boulangers. — Versé par Jacques Bourrelet, receveur de la terre de Brienon, à Jean Boucher, receveur général de l'archevêché, 909 livres sur le produit de l'année 1539.

G. 494. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1539-1768. — Pièces de dépenses de la terre de Brienon. — Quittance de 50 livres payées à Bertrand Cerisier, garde des levriers et des chiens courants de Mgr pendant qu'il était à la cour (décembre 1539). — Payé à Pistoye 60 livres pour avoir fait la charpente de la grande galerie de Monseigneur. — « Pour avoir défriché la terre en laquelle Mgr le cardinal entend faire planter vigne, assise près la forest de Bellechaume, 8 livres (1539). » — Payé : « à trente vignerons, pendant neuf jours, à 3 sous chacun, pour planter la vigne de Monseigneur, plus dix-neuf journées à 4 sous 10 deniers : 48 livres 15 sous; — à Guillemin Béranger, meunier au moulin du Boutoir, cinq setiers cinq bichets de froment qui ont servi à nourrir les manœuvres qui ont besogné à l'aplenissement de la cour et des jardins de Mgr le cardinal de Bourbon, à Brienon. » — Attestation donnée par Broquet, inspecteur des bâtiments du cardinal de Luynes, à Gendé, charpentier, constatant qu'il a exécuté les réparations du chœur de l'église d'Avrolles auxquelles il était tenu.

G. 495. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1754. — Plan du territoire de Thême, finage de Cézy, sur lequel l'archevêque est gros décimateur.

G. 496. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1313-1780. — Enquête sur la propriété d'une île sur l'Yonne, à Courtois, contestée par l'abbaye de Sainte-Colombe. — Transaction entre les sieurs Le Riche et Gibier de Serbois, sur l'usage du ruisseau de Courtois. — Échange entre Gilette Le Hongre, veuve de Thomas Tribolé, notaire et secrétaire du Roi, d'une part, et Mgr de Sallazar, archevêque de Sens, de l'autre, par la dame Le Hongre, à l'archevêque, de ses droits sur la terre de Diant, pour le tiers des forges d'Andrezy (1491). — Donation par Catherine de La Pissine, femme d'Huguenin Passé, écuyer, de tous ses droits seigneuriaux à Égriselles-le-Bocage (1501). — Acquisition par Guillaume de Melun, archevêque de Sens, de Jean de Courpalay, de la maison de Fontaine et de la garde de la porte de Notre-Dame-du-Charnier de Sens mouvant en fief de l'archevêché. — Amortissement par le roi Charles V de l'acquisition ci-dessus. — Extrait de sentence du bailli de Sens ordonnant production de l'acte d'aliénation de la terre de Fontaine, en 1578. — Dénombrement et estimation de la terre de Fontaine, fait par Gasse de Poissi, Miles de Voisines et Guillaume de Montreparé, au moment de l'achat en 1362. — État du revenu de la seigneurie de Fontaine montant, en 1394, à 109 livres. — Bail du greffe et notariat de Fontaine, à Jean Broutin, pour 3 livres par an. — Baux des dîmes de grains de Fontaine, à Étienne Payet, pour sept muids deux setiers par tiers froment, seigle et avoine. — Bail du moulin de Fontaine, situé au-dessus de l'étang, à Jean Prince. — Bail de six quartiers de terre à Gisy, à Victor Vérot.

G. 497. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1515-1564. — La Chapelle-Arrablay. — Acquisition : par Nicolas de Frauville, cardinal, de cinq cents arpents de bois à l'arpent de Champagne, qui font quatre cent deux arpents de France, pour 5,000 livres, payés à Guillaume de Milly, chantre de ce lieu et de Saint-Martin de Tours; — par Guillaume de Melun, archevêque de Sens, des mêmes bois, des exécuteurs testamentaires de Nicolas de Frauville, pour 3,000 livres. — Annonces de vente par l'archevêque de la coupe de deux pièces de bois au finage de La Chapelle. — Bail perpétuel par l'archevêque de Sallazar à Brunchorne, de Closfontaine, de cent-cinquante arpents de terre en une pièce appelée les Ferrons, à charge de 12 deniers de cens par arpent. — Procédure aux Requêtes du Palais à Paris : contre Rémond et Jean Delisle frères, écuyers ; — contre la veuve et les héritiers du sieur de Louviers; contre M. Juvenel Des Ursins, pour la propriété de diverses pièces de bois à La Chapelle-Arrablay.

G. 498. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Baronnie de Nailly. — Inventaire des titres : sentence arbitrale rendue par Hugues, doyen de Sens, et Godefroi, archidiacre de Paris, et règlant les droits de l'abbaye de Sainte-Colombe dans les bois de Nailly. — Arrêt du Parlement de Paris rendu entre les habitants de Sens et l'archevêque Guillaume de Melun, par lequel lesdits habitants sont reconnus en droit de chasser sur les territoires de Nailly, Villenavotte, etc., et que l'archevêque n'a droit de garenne que sur quatorze arpents. — Échange de tous les bois de châtaigniers de la forêt de Nailly par l'archevêque avec le doyen de Saint-Sépulcre de Cadoins. — Lettres de Charles V faisant remise à l'archevêque G. de Melun, d'une amende de 2,000 livres à laquelle il avait été condamné pour excès commis en la garenne de Nailly. — Acte de foi et hommage du fief de Rup-Couvert rendu par Jean Deshayes et Jeanne de Dicy, sa femme.

G. 499. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1193-1750. — Baronnie de Nailly. — États généraux des revenus de la baronnie de Nailly et de la vicomté de Sens : en 1539, 1,591 livres. — États des bois, terres et prés. — Procès-verbal de délimitation des bois avec les terres de M. Pelée de Chenouteau, dressé par Feuillet, arpenteur. — Accord passé devant Gui, archevêque de Sens, entre les habitants de Nailly et les lépreux de Sens, pour l'admission des malades de lèpre de Nailly à la maison du Popelin (1193). — États des autres droits seigneuriaux dus à l'archevêque à Nailly, Saint-Sérotin et en la Vicomté de Sens. — Lettre du roi Louis XIII portant exemption du logement des gens de guerre à Nailly. — Actes du bailli de Nailly établissant que la justice se rendait aux Quatre-Bornes, au bout des ponts d'Yonne de Sens. — Renonciation par l'archevêque à établir des bouchers dans le faubourg d'Yonne, à condition que les bouchers de Sens n'y vendront la viande qu'à 4 sous 6 deniers la livre. — Baux à ferme du revenu de la terre de Nailly, etc. : par Mgr Pellevé, à Christophe Dubero, son secrétaire et autres, pour 1,800 livres par an ; — par M. de Chavigny, à Desplains, pour 4,000 livres et cent bichets d'avoine. — Enquête faite par le bailli de Nailly, par ordre du cardinal de Pellevé, sur les ruines causées à Nailly, Courtois, Paroy et autres lieux de la baronnie par les troupes du Roi, du frère du Roi et des étrangers (1576).

G. 500. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1580-1780. — Baronnie de Nailly. — Baux à Thomas et Edme Bouteloup, de la métairie des Salles, des moulins de Nailly et de Paroy. — Procédure aux Requêtes du Palais contre les habitants de la terre de Nailly qui ont détourné l'eau du ruisseau de Paroy de son cours naturel. — Baux d'un arpent de pré, sis à Paroy, à Pierre Villet et autres.

G. 501. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1598-1788. — Baronnie de Nailly. — Baux : des dîmes de gros grains de Villebougis, Villenavotte, Nailly et Saint-Martin-du-Tertre à Roblot, Dodé, Verdier, Bachot et autres ; — du notariat de Nailly à Jean Longuet, notaire à Saint-Sérotin ; — du greffe de Nailly à Élie André, procureur. — Marché de travaux à faire au château de Nailly passé à Jacques Dupain et Claude Imbert, entrepreneurs à Sens, moyennant 720 livres. — Mémoires de travaux faits: au moulin de Paron par Frouillet, charpentier; — au moulin de Nailly, par La Jeunesse ; — au moulin et à l'étang de Courtois, par Deniseau, meunier.

G. 502. (Registre.) – In-folio, 126 feuillets, papier.

1749-1759. — Baronnie de Nailly. — Enregistrement des actes de transmission de propriété pour la per-

ception des droits de lods et ventes. — Ventes : de bois à Nailly, par Jean Hopineau et autres, à Jean Fesneux, pour 24 livres ; — d'un quartier de vigne à Paron, à Boutet, par Derondet, pour 36 livres ; — de 7 livres de rente due par Roblot, par Mlle Lhermitte de Champbertrand à M. Gauthier, pour 180 livres.

G. 503. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1294-1764. — Baronnie de Nailly. — Abandon par l'archevêque Étienne, au doyen du Saint-Sépulcre des bois de châtaigniers de la terre de Nailly, moyennant vingt-huit arpents de bois. — Donation par Charles V de quarante-cinq arpents de bois finage du Chesnoy, à messire d'Orgemont, chancelier de France. — Requête au cardinal de Bourbon par Jean Melline, maître louvetier au bailliage de Sens, afin d'être autorisé à faire des haies dans les bois pour chasser le loup. — Arrêt du Parlement de Paris qui rejette les prétentions des habitants de Nailly à avoir des droits d'usage dans les bois de la seigneurie. — Ventes des coupes de bois dits de Brenot, du Glacier et autres, à Sébastien Ponnay et Pierre Moreau, Guillaume Rigollet et autres marchands à Sens.

G. 504. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1747-1752. — Baronnie de Nailly. — Déclarations à terrier : par Jean Regnard, Claude Nottet, Jean Simonnet et autres, demeurant à Saint-Sérotin, de biens audit lieu chargés de cens envers l'archevêque ; — par Savinien Coupé, Louis Bouis, Jean Goubault et autres, d'héritages sis au Petit-Mercier, paroisse de Nailly, chargés de cens.

G. 505. (Liasse.) — 231 pièces, papier.

1748-1751. — Baronnie de Nailly. — Déclarations à terrier : par le syndic et les habitants de Nailly, contenant reconnaissance des droits de haute, moyenne et basse justice, etc., de l'archevêque de Sens ; — par Louis Bouy, Antoine Gaudois, Jean Goubault et autres, d'héritages sis à Nailly, climats du Buisson-Tacard, du Fay et Puits de Gy.

G. 506. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1748-1752. — Baronnie de Nailly. — Déclarations à terrier : par Doyen, curé de Nailly, des biens de sa cure ; — par Simon Normand, de biens chargés de cens au climat des Ragots ; — par Nicolas Veryer, Marguerite Drion et autres, de biens sis en la Vallée des Éronces et aux Ragots.

G. 507. (Registre.) — In folio, 36 feuillets, papier.

1190-1744. — Noslon. — Inventaire des titres de la baronnie de Noslon. — Chartes : de Gui, archevêque de Sens, contenant donation par Pierre, abbé de Saint-Jean de cette ville, à charge de foi et hommage, à Garnier Du Pré, bourgeois de Sens, de la grange de Noslon et dépendances ; — de Philippe-Auguste, relatant la donation faite par Garnier Du Pré et Hilaire sa femme, à Geoffroi, leur fils, de la terre de Noslon et Granchette ; — contenant acquisition par l'archevêque Henri Cornu de la maison, manoir et pourpris de Noslon, avec la tour, etc., de Gilles de Noslon, écuyer, et d'Alpaïs, sa femme, moyennant 1,000 livres parisis et 100 livres de rente annuelle. — Confirmation de l'acte ci-dessus, par le roi Louis IX.

G. 508 (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1257-1780. — Noslon. — Donation par Pierre de Thorigny, chanoine de Nevers, à l'archevêque Pierre de Charny, de ses droits de cens à Granchette et à Noslon. — Accord entre l'archevêque G. de Dormans et les religieux de Sainte-Colombe, contenant abandon, par ces derniers à l'archevêque, de tous droits de haute, moyenne et basse justice sur le château de Noslon et dépendances. — Reconnaissance, par l'archevêque de Chavigny, de six setiers de blé de rente dus à l'abbaye Sainte-Colombe sur la terre de Noslon. — Baux des terres, prés et pâtures de la terre de Noslon, à Pierre Couard et autres, par l'archevêque de Luynes. — Procès-verbaux de visites des bâtiments du château de Noslon, par ordre de Taveau, bailli général du temporel de l'archevêché, par Jean Joyneau, maître voyer des bâtiments du Roi. — Mémoires de dépenses faites au château de Noslon par ordre de Mgr de Gondrin. — État des objets mobiliers du château de Noslon repris par Mgr Languet, à la mort de M. de Chavigny. — Devis des travaux à faire pour la construction des communs du château de Noslon, dressé par Daviler, architecte à Paris, par ordre de Mgr de Luynes.

G. 509. (Registre.). — In-folio, 72 feuillets, papier.

1755-1761. — Château de Noslon. — Journal des dépenses faites pour la construction du château moderne.

— Payé : à Allais, couvreur, pour avoir découvert le vieux château, 63 livres 14 sous; — à Porte et Meunier, pionniers, et autres, pour la démolition du vieux château, 368 livres; — à plusieurs manœuvres pour tirer le mouton sur les pieux du pilotis, 120 livres; — à Torrent, directeur de la manufacture des plombs laminés, 828 livres; — à Boulsier, pour la construction de l'escalier, 4,098 livres ; — à Adenis, architecte à Sens, 1,500 livres pour ses honoraires à-compte de la conduite du bâtiment ; — à Gouffier, sculpteur du chiffre de l'escalier, 60 livres; — au même, à-compte pour la sculpture de la chapelle, 1,400 livres.

G. 510. (Liasse. — 7 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1172-1788. — Paris. — Procès-verbal de visite de l'hôtel de Sens, situé au coin de la rue de la Mortellerie et de celle du Figuier, par Thévenot, architecte-juré à Paris. — Bail de l'hôtel de Sens à Langlois, fermier des carosses de Lyon. — Requête des habitants de Paron au cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, afin d'obtenir des bois pour construire la charpente de leur église (XVIe siècle). — Donation par Henri, comte de Troyes, à son frère Guillaume, archevêque de Sens, de 30 livres de rente à prendre à Provins sur les produits des foires de mai, à la porte Saint-Jean (1172). — Baux des dîmes de Saint-Martin-du-Tertre à Jean Poiblanc. — Bail des terres du Petit-Lancy, à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, à Garnerot, par Mgr de Luynes.

G. 511. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle. — Plan du dîmage de Rup-Couvert, finage de Paron ; — maisons des hameaux de Rup-Couvert, du Chesnoy et des Provendiers.

G. 512. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720. — Plan des prés de Paron, dépendant de la seigneurie de Nailly, dressé par Baillet.

G. 513. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1749. — Plans de cent soixante-treize arpents de bois et terre, finage de Pont-sur-Yonne, chargés de cens envers l'archevêque.

G. 514. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1170-1714. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault et Verlin. — Inventaire des titres. — Charte de Louis-le-Jeune contenant remise du droit de procuration et de gîte qu'il exerçait à Saint-Julien. — Acte de foi et hommage fait : à Mgr Duprat, par Richard de Saint-Phal, à cause de sa terre de Saint-Martin-d'Ordon ; — par Philippe de Saint-Phal, de la terre de Saint-Loup-d'Ordon. — Lettres-patentes de Louis XIII, portant création de deux foires par an à Saint-Julien, le 20 janvier et le 25 août.

G. 515. Liasse). — 16 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1170-1767. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Lettres de Louis-le-Jeune contenant remise du droit de gîte et de procuration dû au Roi à Saint-Julien. — Acquisition, par l'archevêque Pierre de Corbeil, de tout ce qui appartenait à Pierre de Joigny, à Saint-Julien. — Ratification par Guillaume, comte de Joigny, de l'acte ci-dessus fait par son fils et par Béatrix, comtesse de Joigny, belle-mère dudit Pierre. — Obligation, par les habitants de Saint-Julien, de payer les deux tiers des réparations du château pendant la vie de Gui de Roye, archevêque de Sens. — Sentence du bailli de Sens permettant à l'archevêque de Sallazar de faire relever un gibet à trois piliers dans sa terre de Saint-Julien, près du port d'Armeau. — Provisions de la charge de prévôt pour Olivier Hatin, par le cardinal de Bourbon. — Sentence : du bailli de Sens maintenant l'archevêque dans son droit de justice sur la rivière d'Yonne à Saint-Julien, contre Paul de Bellant, seigneur de Villevallier ; — des maîtres des Requêtes à Paris, confirmant l'archevêque dans son droit d'établir des notaires à Saint-Julien. — Procédure aux Requêtes du Palais, à Paris, contre Palleau et autres de Villevallier, qui ont tué dans la rivière d'Yonne un cerf chassé par les gens de Mgr de Sallazar. — Requête des habitants de Saint-Julien à l'archevêque de Luynes, afin d'obtenir la réparation des rues et leur nettoyage, pour éviter, à l'avenir, les causes d'épidémie qui ont ravagé la ville depuis 1753 à 1755. — Lettres de MM. Gillet et Foacier au sujet d'une batterie qui a eu lieu à l'entrée de l'archevêque de Luynes à Saint-Julien, en 1759, et qui fut provoquée par un tambour de Villefolle qui cria : « Voilà les ifs de Saint-Julien qui s'en « vont. » — États des revenus de Saint-Julien, en 1538 : 1,180 livres en argent.

G. 516. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1466-1790. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Baux généraux des revenus : à Jacques Foacier, par

Mgr Pellevé, 4,250 livres par an; — à Julliotte, par Mgr de Bellegarde, 6,000 livres par an; — à Étienne Hatin, par Mgr de La Hoguette, 5,800 livres; — à Fouet, par Mgr de Luynes, 8,135 livres. — Baux à ferme de la prévôté « du tabellionage, de la clergise du prévôt; » du droit de pied rond et pied fendu, de la pêche, port et coutume de la rivière de Saint-Julien, à Jean Bardot dit Hatin et autres.

G. 517. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 2 sceaux.

1214-1766. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Acquisition, par P. de Corbeil, du quart du bois Josselin, des religieux des Escharlis. — Cession à l'archevêque, par le Chapitre de Saint-Julien, de ses droits sur le même bois. — Acquisitions par les archevêques Guillaume de Broce et Pierre de Charny, d'étaux dans les halles des panneliers, des bouchers, des cordonniers, et des drapiers de Saint-Julien; — de vignes, lieu dit le Mont de Saint-Julien, de Roydant, Raoul et Piot, et du maître de la maison-dieu de Saint-Julien, du consentement des habitants (1332). — Baux: par l'archevêque Sallazar, d'une tuilerie sise à Saint-Julien, à Pierre Landry; — du pré dit le Grand-Pré, à Geoffroy Hay, pour 12 livres et trois charretées de foin par an; — de l'île de Villevallier à Minard, pour 10 livres par an; — par Mgr de Bellegarde, de la motte du château de Saint-Julien et dépendances, contenant sept quartiers, à Jacques Bourgoin, pour 40 sous de rente perpétuelle. — Sceaux de l'abbé des Escharlis et de l'official de la cour de l'archidiacre de Sens.

G. 518. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1514-1754. — Baronnie de Saint-Julien-du Sault. — Baux: à ferme, de la métairie des Noirs, à Denis Cornu, pour 105 livres par an; — perpétuel de la métairie des Noirs, par le vicaire général de Mgr Pellevé à Pierre Piochard, pour 80 livres de rente; — de la paisson des bois de Saint-Julien et de Verlin, à Julien Hay, pour 145 livres et un porc gras. — Adjudication de la coupe des bois de Saint-Julien à Simon Naizon, pour 3,850 livres; — de quatre-vingt-douze arpents de bois appelés la Terre-Rouge, à Jacquinet, pour 46 livres l'arpent.

G. 519. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1491-1763. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Déclarations par les censitaires des droits sur leurs biens: Pierre Cossard, Thévenin Foacier, Jean Jeubert, Perrin Charpentier, Geufron Hatin et autres. — Vente, par Henri de Saint-Julien, clerc, à l'exécuteur du testament de l'archevêque Guillaume, d'un port sur l'Yonne entre Saint-Julien et Villevallier. — Marché, par le procureur de Mgr de Sallazar, passé avec Gillet, faiseur de bateaux, pour construire une charière au port de Villevallier de cinq toises de long et de six à sept pieds de large, moyennant 20 livres tournois, pour servir au passage des habitants de Saint-Julien et de Villevallier. — Arrêt du Conseil d'État qui maintient Mgr de Luynes dans le droit de bac, passage et port sur la rivière d'Yonne, à Armeau et à Villevallier. — Lettres-patentes de Louis XIII portant création de deux foires par an à Saint-Julien. — Procès-verbal d'étalonnage des mesures de cuivre destinées à l'usage des meuniers de l'archevêque, par Lemeur, bailli de Saint-Julien. — Bail du droit de minage à Edme Gillot, pour 100 livres par an; — à Charpentier, du languayage des porcs et du jeu des bâtons et des quilles à Saint-Julien, pour 85 livres par an. — Procès-verbal de Guillaume Coustard, maître et visiteur des métiers en Champagne pour le roi Louis XII, contenant proclamation des foires et marchés en présence des merciers et autres marchands de Saint-Julien (1501). — Règlement, par le bailli, des métiers de boulangers, cordonniers, bouchers, etc.

G. 520. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1260-1763. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Acquisitions: par l'archevêque Guillaume de Broce, de Jobert Lerouge, de onze bichets d'avoine de rente sur le moulin de Pierre à Saint-Julien (1260); — par l'archevêque Pierre de Charny, d'une pièce de terre sur laquelle ont été récemment construits les moulins boutours de Saint-Julien. — Baux à ferme des moulins banaux dits Moulin-Neuf et Moulin-de-la-Ville. — Cession par Jean Balthazard, maître des forges de Saint-Julien, à noble Pierre Balthazard, son fils, de la forge assise sur le ruisseau de Saint-Julien, laquelle il tenait de l'archevêque de Sallazar. — Plan du moulin de la Forge. — Procès-verbaux de visites des réparations faites aux trois moulins de Saint-Julien, par Claude Pressurot, lieutenant du bailli de ce lieu. — Arrêt du Parlement pour la banalité des pressoirs en faveur de l'archevêque.

G. 521. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 156 pièces, papier.

1207-1755. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault.

— Procès au bailliage de Sens entre les archevêques et les habitants de Saint-Julien, au sujet de la banalité des fours et moulins. — Extraits d'actes établissant la banalité des fours et moulins. — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif du droit de banalité des fours de Saint-Julien au profit de l'archevêque. — Bail des fours et de la boulangerie de Saint-Julien, à Geffron Hay, pour 13 livres 10 sous par an. — Vente par Thibaud Batauz, « citoyen de Sens, » à l'archevêque Pierre de Corbeil, de tout ce qu'il possédait en droits de dîmes à Saint-Julien (1207). — Baux à ferme des grandes dîmes de vin et des bans de Saint-Julien et de Thême. — Visite du faux ru du grand vannage qui va de la fontaine au grand pré. — Contestations avec M. Gillet, au sujet de l'arrosage des prés.

G. 522. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

Vers 1490. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Censier, ou déclarations des maisons, terres et vignes à Saint-Julien, chargées de cens et rentes envers l'archevêque. — Antoine Barthélemi, laboureur, pour trois toises de terrain assises près du cimetière, une obole; — Antoine Félix, serrurier, pour sa maison et forge du faubourg de la Croix-de-Villiers, 1 denier; — Antoine Dumas, menuisier, pour sa maison en la rue au Curé, 1 denier. — Duhomme, tisseur en draps, pour sa maison, 4 deniers; — Étienne Foacier, tanneur, pour sa maison en la Grande-Rue, près le puits de la Caille, 4 deniers; — François Verdure, fouleur de draps, pour sa maison près de la porte de la fontaine Saint-Julien, 1 obole.

G. 523. (Registre.) — In-folio, 453 feuillets, papier.

1506. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Censier, ou recueil des déclarations des censitaires pour leurs biens à Saint-Julien et à Verlin. — Edme Jeubert, pour un arpent de terre, lieu dit les Longues-Raies, 1 denier parisis; — Féliset Mymart, menuisier, pour sa maison près du puits de la Caille, 2 deniers; — Félix, pour sa maison rue des Pourceaux, près de la halle, 4 deniers; — Piochard, pour un demi-quartier de vigne en la Côte-du-Château, au-dessous du cimetière, 1 obole; — Germain Cordelle, pour sa maison tenant aux murs du château, 1 denier; — Jeannin Hatin, pour huit arpents de terre, tenant au grand chemin commun qui va à Villeneuve-le-Roi, 16 deniers; — Guillaume Foacier, prêtre, chantre en l'église collégiale de Saint-Pierre, de Saint-Julien-du-Sault, pour ses maisons sises en ladite ville, en la Grande-Rue, près de l'église, 2 deniers.

G. 524. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1391-1486. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Pièces de dépenses. — Quittance donnée par le chantre et le Chapitre Saint-Laurent de Villefolle, de 15 bichets de grain, par tiers froment, seigle et avoine, formant le quart de la redevance qu'ils perçoivent sur la grange de Bussy-le-Repos. — Mémoire de la dépense faite par l'archevêque à Saint-Julien, le samedi 30 septembre 1391, pour lui, ses gens et huit chevaux, 36 sous, 8 deniers tournois. — Payé: à Pierre du Triole, charpentier, pour façon d'un toit à pourceaux établi contre le toit aux vaches, devant le château de Saint-Julien, 10 sous; — pour frais de vendanges en 1467: à un homme qui portait la hotte, 2 sous, 6 deniers tournois par jour; à une femme pour vendanger, 10 deniers par jour; — à Champenois, marinier, pour mener, de Saint-Julien à Sens, 60 pieux de genièvre, pour les jardins de Monseigneur, 6 sous 8 deniers; — pour la dépense de Mgr de Sallazar, pour son souper le 26 novembre 1485, et son dîner le lendemain, « ensemble 13 chevaux et tous les chiens, » 54 sous, 2 deniers et 7 bichets d'avoine; — « à Jean Pesme, maître des forges « de Fossemore, et ses compagnons, pour chercher la « myne de fer environ la tuilerie de Saint-Julien, « 6 francs et demi. » — Lettre de l'archevêque Tristan de Sallazar, à son official de Saint-Julien, pour l'informer qu'il a permis aux habitants de Saint-Julien, de mener paître leurs porcs dans ses bois, en payant 6 blancs par tête. — Payé pour la dépense de Mlle de Lalende et de sa suite, venant de Mgr Saint-Edme, le 1er juillet 1486, 14 sous, 3 deniers.

G. 525. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1486-1490. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Pièces de dépenses. — Mémoire de la dépense faite par Mgr de Sallazar, à Saint-Julien, du 1er au 4 janvier 1489, avec 21 hommes et 18 chevaux: 111 sous, 8 deniers, 4 bichets de froment, 2 setiers et 6 bichets d'avoine. — Payé à Minart, couvreur, pour avoir recouvert les chambres et salles du château, 70 sous. — « Façon de fosses pour planter le plant qu'on a apporté de Beaulne es vignes de Monseigneur, à Saint-Julien. » — Payé pour curer 120 toises du ru qui a été fait pour séparer

les terres de Villefolle et de Chaumot, 20 sous. — Dépensé par Madame de Bonpas et Mademoiselle de Lalande, arrivées à Saint-Julien le 11 octobre 1488, 26 sous 2 deniers.

G. 526. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 102 pièces, papier.

1491-1540. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Pièces de dépenses. — Dépensé par Mgr de Sallazar. qui arriva à Saint-Julien le 7 décembre 1491 au soir, avec 11 chevaux: 19 sous, 7 deniers, 5 bichets d'avoine et 3 setiers 2 pintes de vin; — pour Mgr de Lonzac, qui arriva dîner à Saint-Julien avec 3 chevaux et 13 chiens, et s'en alla ensuite à Branches et à Brienon; et repassa par Saint-Julien, 44 sous, 3 deniers; — payé à François, maitre des hautes-œuvres à Sens, pour avoir pendu une truie à Ordon, 20 sous, et 10 deniers pour ses gants. — Lettre de Jean de Bray, receveur général de l'archevêque au receveur de Saint-Julien, portant ordre « de faire chasser par les compagnons de Saint-Julien, et de lui envoyer quelques lapins, car de demain en huit je donne à disner à tous messieurs les chanoines de nostre église. » — Mémoire de la dépense faite par l'archevêque Sallazar, le 5 septembre 1493, à souper, accompagné de plusieurs personnes de la maison du Roi, avec 70 chevaux, « lequel s'en alloit en ambassade en Allemagne pour le Roy et bien du royaume, » 7 livres 8 sous.

G. 527. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1733-1748. — Baronnie de Saint-Julien-du-Sault. — Pièces de dépenses. — Payé: pour une meule du moulin de la Forge, 30 livres; — à La Montagne, garde des bois, pour un quartier de ses gages, 31 livres; — au fermier des dîmes de Thème, remise de 100 livres, parce que la grêle a entièrement perdu les vignes de ce lieu, en 1733; — même remise au fermier des dîmes de Verlin et de Saint-Julien, pour la même cause. — Au receveur Bolevre, pour deux années d'indemnité de non jouissance des droits de coutume à prendre à Villevallier, sur les bateaux montant et descendant la rivière.

G. 528. (Plan.) — 1 pièce, papier.

Vers 1750. — Plan géométrique de la seigneurie de Saint-Martin-du-Tertre, contenant 1,674 arpents. — Village; — grand Clos-Romain; — bois du Glacier.

G. 529. (Plan.) — 23 pièces, papier.

Vers 1750. — Atlas des plans parcellaires de la terre de Saint-Martin-du-Tertre. — Climats des Croûtes, les Glaciers, les Fossés. — Village de Saint-Martin.

G. 530. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1406-1408. — Brouillon du cueilleret des censives dues à Sens, Nailly, Montacher, Villebougis, Villegardin, Courlon, Pont-sur-Vanne, Fontaine-la-Gaillarde, Villeneuve-l'Archevêque, etc. — Le prieur de Villebougis, pour les héritages de son église, 10 sous; — la confrèrie de Dieu en l'église de Saint-Martin-du-Tertre, 10 sous; — maître Jean Surreau, pour son estançon devant l'église Saint-Étienne, tenant au pavé du Roi, 4 sous, 6 deniers. — Reçu pour le droit du plait de mars à Courtois, de Thévenin Letendre, 5 deniers, et autant de dix autres personnes. — Bourgeoisies dues par les habitants du Fay, « à cause du may qu'ils prennent chacun an, ou mois de may, es bois de Monseigneur, » 2 sous 6 deniers par feu, soit, pour 34 feux, 4 livres 5 sous. — Reçu de Guillaume de Courcelles, pour sa maison au bourg d'Yonne à Sens, tenant à la maison du curé de Sainte-Colombe, et au pavé du Roi, 2 deniers.

G. 531. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1406-1408. — Copie du cueilleret des censives dues à Sens, Nailly, Montacher, Fontaine, Villebougis, Villegardin, Saint-Julien, Villiers-Louis, Villeneuve-l'Archevêque, etc. — Mesures des terres: l'arpent contient 100 carreaux; le carreau, la corde ou la perche contient 25 pieds, et cet arpent est nommé le grand arpent Saint-Séverin. — A l'arpent du roi, dont on se sert aux environs de Sens, la corde est de 22 pieds; — la perche de l'arpent de l'archevêque contient 22 pieds un quart; — la corde du chapitre et de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, 19 pieds; — la corde de Sainte-Colombe, 18 pieds. — Dû: par les chanoines de Saint-Jean de l'église de Sens, pour deux estançons sis audit lieu, l'un desquels, situé devant la halle au pain, est possédé par la Reine, 2 sous 6 deniers; — par les Treize-Prêtres pour leur maison de la porte Saint-Didier, 12 deniers; — de l'évêque de Paris, pour ses étables de derrière son hôtel de Sens faisant le coin de la rue de devant l'hôtel du Popelin, 20 deniers; — par la Maison-Dieu de Nailly, 17 sous 6 deniers; — par Jean Le Burat, bourgeois de Sens, pour 60 arpents de terres en friche, situées à Rup-Couvert, accensés à 5 deniers par arpent, 20 sous parisis; — par Jean Tribolé, lieutenant du bailli de Sens,

pour ses quatre maisons ou estançons situées devant le palais de Sens, tenant au pavé du Roi, 15 sous parisis; — par Étienne Guiart, pour sa maison rue Clémence-d'Arbois, à présent la rue Pierre-d'Autun, 32 sous parisis. — Corvées dues à Mâlay-le-Vicomte, par Jeannin Lami et 36 autres personnes, à 3 sous parisis par personne.

G. 532. (Cahier.) — In-8°, 23 feuillets, papier.

12e, 17e siècle. — Inventaire des titres concernant la ville de Sens, Nailly, Noslon, etc. — Échange de deux femmes serves, entre l'archevêque et le comte de Joigny; — Cession par le maire et les jurés de la commune de Sens à l'archevêque Guy, du droit qu'ils avaient sur la femme de G. Sellier, etc. — Bail par l'archevêque Pierre, aux étrangers, de ses tables de change moyennant 20 sous parisis de rente pour chacune. — Bail à Clément Moquart, d'un estançon situé devant le portail Saint-Jean de l'église cathédrale. — Acquisition par l'archevêque Pierre de Charny, d'une partie du fief de la vicomté de Sens. — Acte de foi et hommage à Mgr Pellevé, par Pierre Lefaure, écuyer, des trois quarts du fief de La Motte et Vicomté de Sens, le quatrième quart appartenant audit archevêque.

G. 533. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 44 pièces, papier;

1217-1788. — Sens et la Vicomté. — Acte d'hommage et de reconnaissance de seigneurie à l'archevêque Pierre de Corbeil, par Gui de Lausanne et sa femme, moyennant 5 sous par an. — Confirmation par le roi Jean, de la concession qu'il a faite en 1356 à l'archevêque, de tout droit de justice dans le palais archiépiscopal. — Copie d'un réglement du bailli de Sens, pour la police de la pêche (1327). — Rôle des cens dus à l'archevêque, le jour de Sainte-Croix, sur les ponts d'Yonne, montant à 4 livres 19 sous 6 deniers tournois. — Achat par l'archevêque de Montpezat, de Jean Bouvet, Toussaint Marcelat, seigneur de Saint-Clément et autres, de quatre maisons pour agrandir le jardin de l'archevêché. — Acquisition par les exécuteurs du testament de l'archevêque Pierre de Charny, du tiers de la vicomté de Sens, valant 100 livres tournois de rente, et provenant de Jeanne de Villethierry. — Tarif des droits dus sur les marchandises passant à Sens, vendues aux halles, etc. (1438). — Baux des droits de boëtes et billettes, par l'archevêque Mgr Languet, vicomte de Sens, lesquels se perçoivent sur les bateaux et trains de bois et diverses marchandises passant sur la rivière et dans la ville de Sens, à la veuve Besnier, pour 180 livres par an. — Baux du droit de pêche dans la rivière d'Yonne, depuis l'endroit appelé le Four-de-Paron, jusqu'à l'embouchure de la rivière de Vanne. — Sentence du bailli de Sens au sujet du droit de dîme sur une vigne à Sens, contre les Célestins (1461).

G. 534. (Registre) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1367-1392. — Comptes de la Vicomté de Sens, baronnie de Nailly, Noslon, Montacher, Villegardin, Saint-Julien, etc., rendus par Perrot de Tremeuille Gilet, Girost, et Pierre Vachier, receveurs — Reçu du bail de la mairie de Nailly, 65 livres. — Payé: pour pêcher l'étang du Milieu, à Nailly, lors de la venue du Roi, le vendredi avant la Madelaine 1367, 25 sous; — pour les dépenses de vingt-deux compagnons qui firent les haies pour chasser aux sangliers, 30 sous; — pour 50 balais envoyés à Paris pour Monseigneur, 4 sous 2 deniers; — pour 500 de poires envoyées à Monseigneur à Paris, 10 sous; — « pour 200 de feure pris en la grange pour faire nates pour la chambre de Monseigneur, en son hostel à Sens, 20 sous; » — pour chasser trois cents lapins, pour envoyer à Paris, pendant quatre jours et quatre nuits, 20 sous; — pour les frais faits le jeudi avant la Pentecôte, pour prendre dix lapereaux pour le dîner du duc de Bourgogne (1367); — « payé au maistre qui fait les chesres de la chapelle Saint-Laurent, 18 deniers. » — « A monsieur le séneschal de Sens, 60 livres; » — Pour un chèval pris au receveur étant à Cerisiers, par les gens du seigneur de Genève qui aloient au mandement du comte de Joigny, 14 francs. » — « Pour les despens de maître Pierre, le maçon, qui vint visiter l'hôtel de Monseigneur, à Nailly, pour estimer les réparations à y faire, 9 sous. — Liste des habitants qui doivent, en 1373, des poules pour le droit de prendre du bois mort dans les bois de Nailly: à Nailly, 49 feux; — à Saint-Martin-du-Tertre, 33; — à Courtois, 19; — à Villenavotte, 10; — au Fay, 34. — Recette extraordinaire de 500 livres données par le Roi à l'archevêque G. de Dormans, sur le revenu de l'archevêché, perçu au nom du Roi pendant la régale et la vacance du siége archiépiscopal. — Dépense pour nourrir une chienne « courante, » et ses cinq petits, 49 sous; — pour nourrir trois bichettes, 8 sous; — pour la façon de 20 poinçons de 30 setiers chaque, 40 sous.

G. 535. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1396. — Compte de la Vicomté de Sens, baronnie

de Nailly, Noslon, etc., rendu par Nicolas Le Baudriat. — Des cens reçus le jour de l'Exaltation Sainte-Croix à Sens, « devant la cour de Monseigneur, avant disner, et après disner devant le moustier Saint-Morice, 20 sous. » — Reçu des habitants de Nailly, Saint-Martin, Courtois, Villenavotte et du Fay, pour l'usage des bois, 123 poules. — Frais de vendanges des vignes de Noslon, commencées le 30 septembre : à 24 femmes payé 10 deniers à chacune, et 2 videurs de paniers, à 20 deniers chacun. — Pour la pêche des étangs de Fontaine, 4 livres 4 sous. — Recette totale en argent : 659 livres ; — dépense, 680 livres.

G. 536. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1398-1399. — Compte de la Vicomté de Sens, baronnie de Nailly et des terres de Noslon et Villeneuve-l'Archevêque, rendu par Nicolas le Baudriat. « — Reçu : des boestes de Sens, à cause de la vicomté, affermées à Guiot, de Germigny, pour 118 livres 15 sous, 14 livres 16 sous ; » — de Jean de La Divise, pour la maison-forte de Fontaine et dépendances, 50 livres ; — de Pierre Chaulmart, pour l'amodiation des étaux aux bouchers de Villeneuve-l'Archevêque, 6 livres ; — du produit de la tuilerie de Nailly, 33 milliers de tuiles. — Dépenses de chasse par le veneur et ses valets et les chiens, à Nailly, Saint-Julien, Monceaux et Brienon, 25 livres 19 sous ; — pour travaux faits aux murs, pont, etc., du château de Noslon, 9 livres 17 sous ; — pour la réfection des charpentes et des toits de deux des tours du château de Villeneuve, 69 livres 2 sous.

G. 537. (Registre. — In-folio, 76 feuillets, papier.

1402-1403. — Compte de la Vicomté de Sens, de la baronnie de Nailly, etc., rendu par Nicolas Le Baudriat. — Reçu : de la vente des châtaignes des bois, 22 sous 2 deniers ; — des exploits de la mairie de Nailly, pour deux ans, 11 livres 5 sous ; — de la prévôté de Villegardin, pour un an, 25 livres ; — pour prix de loyers du château de Villeneuve-l'Archevêque : de Jean Lecomte, 10 sous ; — du prieur de Molinons, 60 sous ; — de dix-huit autres personnes, plus ou moins, au total, 15 livres 14 sous 6 deniers. — Payé pour porter et mettre hors des bateaux sur le port du Clos-le-Roi, à Sens, 24 charretées de foin venant de Saint-Julien, pour la provision de l'hôtel de Monseigneur, 72 sous 6 deniers.

G 538. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, Noslon, Saint-Julien, etc., rendu par Guillaume Fauvin, receveur, commis par le Roi en exécution de la saisie du temporel de l'archevêché. — Reçu : des bourgeoisies dues au Fay, à 2 sous 6 deniers par feu, 40 sous ; — des bourgeoisies de Saint-Julien, à 15 deniers par feu, 7 livres ; — de Villefolle, Bussy et Rousson. 4 livres ; — de la vente de 61 poules dues par les habitants de Nailly, 61 sous ; — pour prix de 23 muids de vin trentains, vendus à cri public à Sens, 63 livres. — Payé : à Guillaume de Villebéon, écuyer, commis par le bailli de Sens à la garde du château de Noslon, 4 livres 10 sous ; — à Pierre de Bragelogne, demeurant à Sens, lequel, par mandement du bailli royal, en date du 18 février 1412, a payé plusieurs gens d'armes pris à gages au service du Roi, 110 livres ; — à Jean de Bois-Minart, écuyer, commis à la garde du château de Saint-Julien, 30 livres.

G. 539. (Registre). — In-folio, 61 feuillets, vélin.

1424-1425. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, Noslon, Fontaine et Le Popelin, et des revenus de l'office de scelleur de l'archevêché, rendu par Jean Mellin, prêtre. — Payé : à Verain Moreau, maître des œuvres du Roi au baillage de Sens, à Flavin, maçon, Michel Le Maindre, charpentier, etc., pour visiter les châteaux et autres édifices dépendant de l'archevêché, 8 livres ; — pour les frais faits pour recouvrer le château de Noslon des mains de Guillaume Des Barres, 11 livres 16 sous ; — à Henri de Brenon, capitaine de Noslon, quant il s'en alla en son pays, 40 sous. — Reçu : des dîmes de Nailly, Courtois, Villebougis et Villegardin, « néant, parce qu'il n'y demeure personne et qu'on n'y labore point ; » — des dîmes de Michery, appartenant au Popelin, néant, « pour ce que ceste année présente en l'église de ce lieu, sont entrez certain nombre de compaignons d'armes, lesquelz ont fortiffié ladite église et ont détruit et gâté les blez du pays. » — Déclaration du mobilier meublant l'hôtel de l'archevêque à Sens. — Relation de la restitution d'une arbalète faite à Philibert de Meulan, maître de l'artillerie du Roi étant à Sens avec M. de Warvick, lors du siége de Dollot, laquelle arbalète provenait de Noslon. — État des vases sacrés ornements et livres de la léproserie du Popelin, existant au palais archiépiscopal.

G 540. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1427-1428. — Compte de la Vicomté de Sens, etc., et de l'office de scelleur de l'archevêché. — Reçu de

Hugues Fourquaut, pour sa maison située devant le palais, à Sens, et appelée la Maison-de-l'Écrevisse, 15 sous; — des corvées cens et terrages de Mâlay-le-Vicomte, des fours de Courtois et de Paroy, « néant, parce qu'il ne demeure personne en ces lieux pour la fortune de la guerre. » — Payé à un sergent pour avoir été à Villeneuve-l'Archevêque pour exécuter une commission du bailli de Sens, contre les habitants de ce lieu, au sujet de la réparation des murs de ladite ville, 20 sous; — « pour la minute et la grosse des lettres que les gens du Roy, à Sens, les esleuz dudit Sens, et Monseigneur ont écrites au Régent, 7 sous 6 deniers; » — pour un cochon présenté à Pierre Le Verrat, capitaine de Sens, 8 sous.

G. 541. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier

1491-1496. — Compte de la Vicomté de Sens, des terres de Nailly, Fontaine, Montacher, Villegardin et dépendances, rendu par Mile Gibier, prêtre. — Reçu de Jean Dauphin, hôte de l'Écu de France, pour un estançon tenant aux murs du cloître, à Sens, 5 sous; — pour vente de poisson pêché dans l'étang de Courtois, 77 livres 12 sous; — payé: à Jean de Bray, maître d'hôtel de l'archevêque, 120 livres; — au greffier du bailliage de Sens, « pour copie de certains articles des coutumes naguères conclues en ce bailliage, pour les envoyer à Paris à Monseigneur, pour monstrer au conceil qui disoit lesdiz articles estre contre l'autorité de l'Église, 5 sous; » — « pour la venue du Roy, qui fut le 20 mars 1496, payé pour deux charretées de paille et de foin, 14 sous; » — « à cause de ladite venue fut curée la grant court de l'archevêché où furent trouvez 20 charretées tant fians que d'immondices, meneez au Clos-Saint-Remy. » — Déclaration du receveur « que le pays de Gastinoys, comme chacun scet, a esté longtemps inhabité par quoy il sont venuz les grans bois à l'occasion des guerres qui commencèrent il y a 80 ou 100 ans, tellement que le peuple qui il soloit estre n'en est pas demoré ung au pays, etc. » — « A la veuve Laurent, baillé ung muy de froment pour donner pour Dieu où elle verroit nécessité et grand povreté. »

G. 542. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1497-1498. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, etc., rendu par Denis Andrier, prêtre. — Reçu: du revenu des fours banaux de Nailly, « néant, pource qu'ils sont encore en ruines et n'ont pas été réédifiés; » — de Louis Gerbault, pour la ferme de la prévôté de Fontaines, 11 livres. — Payé: à Jean Thiault, marinier à Auxerre, pour avoir amené d'Auxerre à Sens 12 muids de vin envoyés par le capitaine de Coulanges, 75 sous; — pour mener à la rivière un muid plein de pâtés de venaison, pour mener à Paris, quand Monseigneur y alla au sacre du Roi, le 4 mai, 18 deniers; — pour 5 bichets de cendres pour les salpêtriers, à 8 deniers l'un, 40 deniers; — à la femme de Jean Fiefve, libraire, pour avoir habillé le petit Jean Daulhenet, « pour aller à l'école, » 2 sous; — à Jean Fiefve, libraire, pour relier un demi-temps en parchemin, porté à Noslon, du bréviaire de Monseigneur, d'un gros livre en latin appelé *les Histoires*, etc., 27 sous 6 deniers; — à Claude Jardin, marinier, pour avoir amené, de Paris à Sens, quatre vaisseaux pleins de tapisseries, 20 sous.

G. 543. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1513-1514. — Compte de la Vicomté de Sens, de la baronnie de Nailly, etc., rendu par noble Christophe de Saint-François, capitaine de Nailly. — Reçu: de Jean Ympe, peintre, à cause de sa femme, fille de feu Jean Fiève, libraire à Sens, pour un estançon où il demeure près de la porte du palais, attenant à la tour neuve de l'église Saint-Étienne, 70 sous; — des habitants de Nailly, Paroy, Le Fay et Villenavotte, 161 poules, à une poule par feu; — des habitants de Courtois, 42 poules; — des habitants de Saint-Martin-du-Tertre, 60 poules; — des habitants de Villebougis, 49 poules; — d'Isambert Lefort, pour un arpent de terre en Eschelotte, 10 sous de lods et ventes; — des quatre abbayes Saint-Père, Sainte-Colombe, Saint-Jean et Saint-Remy de Sens, dont les religieux sont tenus de venir en procession, en l'église du Popelin, le dimanche avant la fête de saint Jean-Baptiste, et bénir la place en laquelle se tient la foire le jour de cette fête, 10 sous; — droit de scel de la maladrerie du Popelin: la coutume est que les gens soupçonnés de lèpre viennent se faire visiter au lieu du Popelin, par les chirurgiens jurés. — Reçu: de Deline, femme Jean Leconte d'Égriselles, déclarée lépreuse, 15 sous; — de Symon Chane, de Saint-Loup-du-Nô, déclaré sain, 15 sous; — de Louis Bachot, prêtre de Vinneuf, déclaré lépreux, 15 sous; — 22 autres recettes de déclarations du même genre. — Compte détaillé des frais faits pour la poursuite, le jugement et l'exécution de Jeanne Larcher de Nailly, qui avait tué son enfant nouveau-né, et montant à 89 livres 12 sous 8 deniers.

G. 544. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1515-1516. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, la maladerie du Popelin, etc., rendu par Christophe de Saint-François, capitaine de Nailly. — Reçu d'Edme Prévost, meunier du petit moulin de Nailly, 2 muids de grains; — du meunier de Paroy, 2 muids de grains. — Payé: à Pierre Grassin, bailli et conseiller de Monseigneur, 10 livres; — à Étienne Pesnot, marchand, pour deux livres de dragées pour la cène du Jeudi-Saint, 18 sous; — pour trois douzaines d'échaudés pour la même cérémonie, 3 sous; — « à Hugues Cuvelier et Jean Fromy, demeurant à Sens, pour avoir monté les ymages et stature des père et mère de Monseigneur que Dieu absoille, sur la table de marbre » (en l'église cathédrale), 7 livres 10 sous.

G. 545. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1523-1524. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, Noslon, Montacher, la léproserie du Popelin, etc., rendu par Adenis Martin, prêtre, chanoine de Sens. — Reçu : pour droits de cens, en la ville de Sens, sous la porte du palais et sur les ponts d'Yonne, 40 livres 5 sous; — pour la ferme des boëtes de la vicomté, pour deux ans, 20 livres 12 sous: — de la rivière de la vicomté, 16 livres 13 sous; — de Jean Perrin, marchand de chevaux, à la foire du Popelin, 1 denier. — Payé: aux vignerons qui ont provigné la vigne de Noslon, 7 setiers de froment, à 3 sous le bichet; — pour façon des treilles du jardin de l'archevêque, à Sens, 13 livres; — pour deux journées d'hommes « pour faire ung fossé à pourir le fiens, » 3 sous 4 deniers; — pour 18 pots à moineaux tout posés, 3 sous 6 deniers; — pour planter des framboisiers au jardin, 18 deniers; — pour une brouette à mener les pierres hors du jardin, 4 sous; — pour la nourriture de 4 malades de lèpre au Popelin, par semaine à chacun 3 sous, total pour l'année, 37 livres tournois; — pour mener à Paris, « en la maison de Monseigneur, » 24 muids de vin de Nailly et Courtois, 10 livres 4 sous. — « Le 13 octobre 1523, entrée du bailli de Sens dans cette ville, suivie d'un banquet en la maison de M. Bellenave, « présent fait par Monseigneur: 4 cognins, ung levrau et 4 perdrix. » — Payé à Lecoq, dit *Deo Gratias*, par ordre de Monseigneur, « qui à la clameur des malades du Popelin, a ordonné faire faire une ***Résurrection du Lazare***, en trois personnages, assavoir Dieu, la Magdeleine et le Lazare, pour mettre sur l'autel de la chapelle du Popelin, 12 livres. » — Dépense extraordinaire pour les édifices de la maison archiépiscopale de Sens, depuis qu'on a commencé à l'édifier jusqu'au 22 février 1524, jour de la mort de Monseigneur, 1,230 livres 9 sous 10 deniers.

G. 546. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1538-1539. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, maladerie du Popelin, etc., rendu par Jacques Viardot. — Reçu de Pierre Gaillard, fermier de la métairie de Béon, 6 livres; — pour les herbages des taillis de Nailly, à mettre chevaux, « pour la stérilité du temps et despense faite par les gens suivant la cour du Roy qui ont séjourné par bien longtemps à Vauluisant et à Sens et es environs, Monseigneur a permis à ses subgectz de pouvoir faire pasturer leurs chevaux et s'en sont trouvés 189 qui ont payé, par cheval 7 sous 6 deniers; — d'Antoine Fothier, pour la ferme des étaux aux merciers de Villeneuve-l'Archevêque, 4 livres. — Recette totale en froment, 69 muids 1 setier 1 bichet; — en seigle, 20 muids 7 setiers; — en avoine, 52 muids 7 setiers 7 bichets; — en mouture, 11 muids 5 setiers; — en orge, 3 muids 6 setiers; — en vins, 61 muids. — Payé à Nicolas Godinet, maître de maçonnerie, et à Claude Hérault, maître de charpenterie à Sens, 15 sous, pour avoir visité les moulins de Fontaine; — pour 4 muids de vin vieux achetés à un marchand de Joigny, pour la provision de Monseigneur, 56 livres 17 sous. — Frais faits pour porter de l'argent à Monseigneur qui était à Nice, par le seigneur de Beaurain, qui prit la poste à Cosne-sur-Loire, 8 livres.

G. 547. (Registre.) — In-4°, 189 feuillets, papier.

1543-1545. — Compte de la Vicomté de Sens, de Nailly, Fontaine, Noslon, Brienon, etc., rendu par Nicolas Chalon. — Reçu : des cens dus sous la porte du Palais et sur les ponts d'Yonne, 28 livres 12 sous; — de la pêche des étangs de Nailly, 359 livres 6 sous; — des dîmes de Montacher, 3 muids 1 setier de froment, et 3 muids 1 setier d'avoine; — du produit des exploits de la prévôté d'Avrolles, 4 livres 15 sous. — Payé: au receveur du Roi, à Sens, pour le droit de gîte dû au Roi à Saint-Julien, 6 livres 5 sous; — pour aller à Fontainebleau, cueillir « es vignes du Roy, » 15 milliers de plants et les amener par eau à Saint-Julien et les avoir planté en ce lieu et à Bellechaume, 43 livres 17 sous. — Reçu des bourgeois de Villefolle, Bussy et Rousson, à 2 sous par feu, 8 livres 5 sous; — « pour la terre où

est assise la porte Barbe, sur le pont de Villeneuve-le-Roi, baillée à cens au Roy, 2 sous parisis. »

G. 548. (Cahier.) 1 pièce, 7 feuillets, papier.

1553. — Compte sommaire rendu par Jacques Prunay, Jean Ferrand et Jean Harenger, du revenu de la vicomté de Sens et de la baronnie de Nailly, à eux amodiés pour neuf années, depuis 1546 à 1553; la recette totale est de 13,600 livres tournois. — Au sieur Jacques Haizette, secrétaire de Monseigneur, 650 livres; — au sieur des Prunay, maître d'hôtel de Monseigneur, 330 livres.

G. 549. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1576. — Plan et arpentage du territoire de Verlin, contenant 3,148 arpents, dressés par Darnes, arpenteur.

G 550. (Registre.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1499. — Censier de Verlin et Saint-Julien-du-Sault. — Payé: par Antoine Guilloteau, pour un quartier de ruif et de vigne, 1 denier; — Antoine de Ron, pour un arpent de terre, 6 deniers; — Étienne Mesnaige, pour un quartier de terre où est sa maison près de l'église de Verlin, 1 denier; — Jacquin Hatin, pour la sixième partie d'une maison à Saint-Julien, au faubourg de la Croix de Villiers, 1 obole; — de Jean Bourgoin, laboureur, pour 11 arpents de terre, 6 sous 9 deniers.

G. 551. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1175-1780. — Châtellenie de Villefolle, Bussy et Rousson. — Charte de Gautier, archevêque de Sens, relatant celle de l'archevêque Guillaume de Champagne, contenant fondation d'un village à Rousson, aux habitants duquel sont accordées les coutumes de Lorris. — Procès-verbal de délimitation de la terre de Villefolle avec les terres de Chaumot, Bourrienne, etc. — Arrêt du Parlement de Paris, fixant les droits respectifs de l'archevêque et du prieur de Saint-Sauveur-les-Bray. — Sentence du bailli de Sens, réintégrant l'archevêque de Pellevé et le prieur de Saint-Sauveur, dans la propriété des terres de Villefolle, etc., aliénées pour le paiement des taxes ecclésiastiques. — Mémoire du chantre-curé de Villefolle, contenant l'état des droits seigneuriaux qu'il revendique en ce lieu, suivi d'une réponse de M. Huerne, chargé des affaires de Monseigneur de Luynes. — Acquisition, pour l'archevêque Pierre de Charny, d'Étienne Rigaut, de maisons, terres, etc., sises à « La Chapelle de Monseigneur de Sens-sur-Yonne, » ou à Villefolle. — Baux à ferme de terres et prés, appartenant en commun à l'archevêque et au prieur de Saint-Sauveur. — Baux à ferme de la terre et seigneurie de Villefolle, Bussy et Rousson : par Mgr Renaud de Beaune, à Jean Picouet, pour 180 écus d'or; — par Mgr de Luynes, à Bergerat, pour 2,000 livres. — Bail du vain pâturage des bois de Villefolle, par l'archevêque Sallazar, à Cadier, pour 20 écus d'or.

G. 552. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1773. — Châtellenie de Villefolle et Rousson. — Plans délimitatifs desdites seigneuries avec celles de Bussy et de Chaumot, dressés par Lalourcet, arpenteur.

G. 553. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1459-1769. — Châtellenie de Villefolle, Bussy et Rousson. — Baux des grandes dîmes de blé : en 1470, à Philibert Froidefons, pour 7 setiers de grains, par tiers, froment, seigle et avoine; — en 1495, pour 84 setiers, moitié froment, moitié avoine; — en 1501, pour 101 setiers, moitié froment et avoine; — en 1518, à 162 setiers. — Bail à ferme des exploits de la prévôté de Villefolle, à Fossé et autres, pour 17 livres. — Procès-verbal de visite par Berthelot, sergent royal, d'une brèche ouverte dans le ru du moulin de Rousson, par laquelle l'eau descend au moulin de Bourrienne. — Sentence du bailli de Sens, confirmative du droit de l'archevêque de Sallazar, d'avoir une boucherie à Villefolle.

G. 554. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1365-1788. — Acte de rachat de la terre de Villebougis, aliénée pour le paiement des taxes ecclésiastiques à Jacques Penon, procureur à Sens, pour la somme de 670 livres. — Bail des dîmes de grains et de vins, de Villebougis, à Antoine Doffin, curé de ce lieu. — Mémoire sur les prés que possède l'archevêque sur le territoire de Villemanoche. — Constitution de 83 livres 6 sous de rente, au profit de l'archevêque, sur plusieurs maisons sises à Villeneuve-le-Roi et à Armeau, moyennant 1,500 livres payées par Jean Taffoureau, conseiller au présidial de Sens, pour le droit de rachat de la terre de Fontaine, aliénée du domaine de l'archevêché. —

Mémoires sur le fief de Vautour, à Villiers-Louis, revendiqué en partie par l'archevêque de Pellevé. — Baux de terres à Villiers-Louis et Pont-sur-Vanne, à Nicolas Constant et Jean Hénault. — Acquisition, par l'archevêque Guillaume de Melun, de Jean Peulevé, bourgeois de Paris, de 57 arpents de prés à Vimpelle, pour 140 livres parisis.

G. 555. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 3 sceaux.

1285-1585. — Baronnie de Villeneuve-l'Archevêque. — Acquisition par l'archevêque Gilo Cornut, du domaine que Gautier de Trainel, chevalier, et sa femme, possèdent à Villeneuve, mouvant en fief de l'archevêché. — Amortissement par Anseau, sire de Trainel, de la vente des bois de Foissy, faite à l'archevêque Bequart, par Hue de Bouville, sire de Milly; — acquisition par Hue de Bouville, de la Maison-Forte de Villeneuve, de Gautier de Trainel; — par l'archevêque Guillaume de Melun, de dame Jeanne, veuve de Pierre du Chesnoy, écuyer. — Cession, par l'abbé de Marmoutier au même archevêque, de la terre de Maupas et de 500 arpents de bois, en échange de 100 livres de rente. — Baux généraux des revenus de la terre de Villeneuve, par Mgr Poncher à G. Desmarquain, pour 460 livres par an; — pour le cardinal Du Perron à Claude Châlons, pour 600 livres par an; — par Mgr de La Hoguette à Ladvoué, marchand, pour 2,200 livres par an; — par Mgr de Luynes, à Henri Villiers, pour 3,700 livres par an. — 3 sceaux brisés dont il ne reste que les contre-sceaux d'Anseau de Trainel, de Hue de Bouville, et de l'archevêque G. de Melun.

G. 556. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1383-1787. — Baronnie de Villeneuve-l'Archevêque. — Commissions du bailli de Villeneuve: pour établir en cette ville des commissaires visiteurs du métier de draperie et de tisseranderie;—pour régler la police des boulangers. — Ordonnance de l'archevêque pour la réunion de l'office de la prévôté au bailliage. — Lettres du roi Henri IV, interdisant aux habitants de Villeneuve d'avoir dans leurs maisons des trébuchets pour prendre les pigeons, etc. — Provisions de la charge de lieutenant au bailliage de Villeneuve, pour Jean Richard. — Procès-verbal du bailli, constatant la mort d'un soldat au moment du passage d'un régiment du prince de Turenne. — Reconnaissance des droits seigneuriaux dus à l'archevêque par les habitants de Villeneuve: — droits de banalité des fours et moulins; de minage, sur les drapiers et les bouchers, etc.

G. 557. (Registre.) — In-folio, 801 feuillets, papier.

1579. — Terrier de Villeneuve-l'Archevêque, contenant les déclarations des propriétaires reçues par Chaumard et de Poncy, notaires royaux. — André Chicault, marchand, pour une maison en la Grande-Rue de Villeneuve, tenant en la Maison-Dieu, 6 deniers tournois; — Alexandre Yrondet, savetier, pour un terrain à chenevière, 1 denier; — Artus Périgny, couvreur, pour sa maison rue du Haut-Chemin, 6 deniers; — Toussaint Maurenault, drapier, pour sa maison rue de Paradis, 6 deniers; — noble Guyot de Bornes, seigneur de La Battye, pour Christophe Dauge, son pupille, pour sept maisons à Villeneuve, 42 deniers.

G. 558. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1405-1763. — Baronnie de Villeneuve-l'Archevêque. — Permission donnée aux habitants de Villeneuve, par l'archevêque Guillaume, de se retirer dans le château pour éviter les incursions des Anglais, à charge de payer 2 sous par toise carrée occupée. — Procès-verbal reçu Deshayes, tabellion, constatant l'état du château de Villeneuve, du temps de l'archevêque Louis de Melun. — Ordonnance de Mgr de Pellevé, pour faire faire le guet et garde à Villeneuve. — Mémoire sur la rivière de Vanne, entre Bagneaux et le château de Villeneuve, appartenant à Arnaud d'Andoigne, écuyer. — Bail des moulins de Villeneuve, à Marquet, pour 17 muids 6 setiers de grains, les deux tiers froment, l'autre tiers de grosse mouture. — Mandat de l'archidiacre Sallazar, pour payer le curage de la petite rivière de Vanne, à raison de 5 sous par toise. — Procès-verbal de visite des fours banaux. — État des fermes muables de la châtellenie sous Mgr Pellevé, montant à 678 livres. — État général des recettes en 1763, 3,808 livres.

G. 559. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 115 pièces, papier.

1472-1768. — Baronnie de Villeneuve-l'Archevêque. — Procès-verbaux d'ajustage des poids et mesures de la seigneurie par le bailli. — Arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailli de Sens, fixant l'étalon des mesures à grains. — Procédure au sujet de la prétention du bourreau de Sens à prendre des droits sur les grains de Villeneuve. — Procès-verbaux d'ar-

pentage de la forêt de Lancy, dressés par Filandrier, Simon et autres arpenteurs, laquelle contient 807 arpents à la perche de 20 pieds. — Vente d'une coupe de 22 arpents des bois de Vauderu et de Châtillon, par le cardinal de Bourbon, aux sieurs Dauges, pour 20 livres l'arpent, « afin de payer la construction d'un moulin qu'il fait élever à Villeneuve ; » — de 100 arpents de bois, par Mgr Pellevé, à Gaillard, pour 687 livres.

G. 560. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1664. — Plan de la forêt de Lancy, sur Villeneuve-l'Archevêque, contenant 804 arpents, dressé par Jean Lemaître, arpenteur royal.

G. 561. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1760. — Plan général de la forêt de Voisines, contenant 480 arpents, dressé par Baillet, arpenteur à Chailley.

G. 562. (Registre.) — In-8o, 78 feuillets, papier.

1760. — Atlas de la forêt de Voisines, et de celles de Rageuse et de Courbépine, divisées en triages, pour les années 1760 à 1784.

CHAMBRE DU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE SENS.

G. 563. (Liasse). — 13 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1572-1784. — Procurations données par le Chapitre de Sens et d'autres églises, pour assister aux assemblées du clergé. — Procès-verbal d'élection du sieur Dacier, grand archidiacre de l'église d'Auxerre, en qualité d'agent-général du Clergé, par l'assemblée du clergé de la province, en l'hôtel de Sens, à Paris, présidée par Mgr Du Perron, archevêque de Sens (1612) ; — de procureurs, pour assister à l'assemblée provinciale du clergé, à Melun (1675). — Extrait des délibérations de l'assemblée générale du clergé, constatant l'acceptation du concile de Trente (1615). — Lettre du roi Louis XV aux agents généraux du clergé de France, pour la convocation de l'assemblée générale du clergé à Paris. — Arrêt du Conseil d'État, portant exemption des taxes de la ville de Sens, en faveur du clergé (1661). — Consultation (en latin), sur les droits des bénéficiers (1673).

G. 564. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1680-1685. — Délibérations de la Chambre du clergé. — Réception de Gratien Martin, notaire royal, en la charge de greffier du clergé du diocèse, suivant les provisions de cet office délivrées par l'archevêque de Sens. — Allocation de 300 livres au sieur Protat, curé de Jaulges, pour lui aider à poursuivre en justice ses assassins. — Alloué au sieur Vincent, conseiller au présidial, 25 livres, pour distribuer en aumônes à telles personnes qu'il jugera à propos. — Fixation des gages de M. Bollogne, receveur du clergé, à 700 livres par an. — Emprunts au denier 22 autorisés par la Chambre et faits par le receveur pour rembourser des rentes. — Alloué 200 livres au sieur Heuzard, curé de Corguilleray, pour la poursuite d'un procès au Parlement de Paris, contre le prévôt de Montargis, pour des violences sur sa personne. — Remerciements au syndic, pour ses soins dans la poursuite du procès à Orléans contre ceux de la R. P. réformée pour la démolition du temple de Châtillon-sur-Loing, lequel procès a été renvoyé au Grand-Conseil, attendu la division des voix des commissaires (août 1684).

G. 565. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1693-1720. — Délibérations de la Chambre du clergé. — Autorisé Me Bollogne, receveur, à envoyer 1,200 livres à l'archevêque, pour secourir les familles irlandaises réfugiées en France, et recommandées au prélat par la reine d'Angleterre, lorsqu'elle était à Fontainebleau. — Alloué 40 livres au sieur Guyard, prêtre du diocèse, aveugle, âgé de 80 ans, demeurant à Montargis. — Nomination par l'archevêque du P. Nicolas-Henri Noël, prieur de l'abbaye Saint-Jean, en qualité de syndic du clergé, à la place de feu M. Le Boiteux. — Remerciements adressés à l'archevêque, pour ses soins dans la réduction du prix des offices d'économe-séquestre, de greffiers des insinuations ecclésiastiques et de notaires apostoliques établis dans le diocèse. — Alloué, aux Pères Jacobins de Sens, 50 livres pour recevoir chez eux le sieur Collin, curé de Vaudeurs, aliéné. — Voté le prêt de 3,500 livres au collége des Grassins à Paris, « spécialement établi pour l'instruction des enfants du diocèse. » — Réception du P. Ange Pinon, chanoine de Saint-Augustin, prieur de l'abbaye Saint-Jean, nommé député du clergé par l'archevêque (1702). — Nomination de Blaise-Jean Pelée de Varennes, avocat à Sens, en qualité de receveur des décimes. — Choix de MM. Vincent et de Mouchon, membres de la Chambre, pour négocier au taux le plus favorable un emprunt destiné à payer la cote-part du diocèse dans le don de 8,000,000 fait au Roi (1711).

G. 566. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1721-1765. — Délibérations. — Installation de Legris, notaire royal, en qualité de greffier du clergé (1721). — Don de 1000 livres au séminaire, pour acheter des meubles. — Convention avec Jannot, imprimeur, fixant à 16 livres pour chaque exemplaire en feuilles du nouveau bréviaire (1726). — Alloué 800 livres aux religieuses Ursulines de Sens, attendu leur extrême besoin et les soins qu'elles prennent pour l'enseignement des petites filles (1729). — Au sieur Poisson, curé de Marsangy, pour son travail à la composition du nouveau chant, 100 livres (1729). — Achat de l'édition d'un livre contenant les offices des morts, publié par l'archevêque Languet, et tiré à 2,000 exemplaires, au prix de 1,700 livres payées au sieur Jannot (1732). — Accordé à Fenel, chanoine, sur la proposition de Mgr Languet, 100 livres par chaque mois de l'été qu'il restera à Paris, pour travailler à l'histoire du diocèse de Sens (15 décembre 1740). — Alloué à l'abbé Lebeuf, 120 livres de gratification, « pour les soins qu'il s'est donnés à examiner le chant du graduel (20 juillet 1742). » — A Fenel, 500 livres, pour la continuation de ses recherches sur l'histoire de Sens, à Paris (28 mai 1745). — Arrêté que le Graduel nouvellement imprimé sera vendu par Jannot, le premier volume, 21 livres, et le second, 15 livres (1er mai 1746). — Commission de notaire royal et apostolique à Fontainebleau, accordée à M. Pezard, pour 18 livres par an. — Marché avec Bodard, libraire à Sens, pour l'impression de l'Antiphonaire, moyennant 10,000 livres, pour remplacer l'édition épuisée, publiée au seizième siècle par le cardinal de Pellevé (1757).

G. 567. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1765-1789. — Règlement de comptes : avec Bodard, intendant de l'archevêque, héritier du sieur Jannot, au sujet du Graduel et de l'Antiphonaire paroissial imprimés par eux ; — avec Tarbé, imprimeur-libraire à Sens, à la place de Bodard, pour le prix d'Antiphonaires et de graduels vendus par lui, moyennant 4,000 livres. — Le prix de l'Antiphonaire en feuilles est fixé à 30 livres; le Graduel à 21 livres, et le supplément à 12 livres (1767). — Décidé que le sieur Tarbé imprimera, pour le compte du clergé, le livre du Cérémonial du diocèse sur papier, fabrique de Montargis, un volume in-4°, à 1,200 exemplaires, au prix de 50 livres 12 sous la feuille (1768). — Alloué en modération de taxe, aux religieux de Dilo, pour cause d'incendie des bâtiments de la basse-cour de l'abbaye, arrivé cette année, 477 livres (1769). — Marché avec Simon, imprimeur à Paris, pour imprimer à 2,100 exemplaires in-12, papier de Limoges, le Bréviaire du diocèse de Sens, et à 3,000 exemplaires in-8°, papier d'Angoulême (1779) ; — avec Hardouin Tarbé, imprimeur à Sens, pour la réimpression du nouveau Missel, 1 volume in-folio, à 2,000 exemplaires (1783) ; — avec Levrier de Lisle, directeur de la manufacture de papier de Montargis, pour la fourniture de 800 rames de papier pour l'impression du Missel, à 15 livres la rame.

G. 568. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1734-1789. — Livre des rentes dues par le clergé depuis l'emprunt de 1734. — Au Grand-Séminaire, 90 livres ; — à l'Hôtel-Dieu de Sens, 1,000 livres ; — à la Charité des prisonniers de Sens, 48 livres; — à l'abbaye de La Pommeraie, 150 livres ; — à Me Cave, notaire, 360 livres; — à M. Bourbon, marchand de draps à Sens, 360 livres ; — à la Charité de Paron, 40 livres.

G. 569. (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1766-1789. — Livre des rentes dues par le clergé : à la fabrique de Venizy, 40 livres, au denier 25, au principal de 1,000 livres; — à MM. les Curés de la ville de Sens, 55 livres 16 sous; à la Charité de Sainte-Colombe de Sens, 24 livres ; — à la fabrique de Saint-Sérotin, 7 livres.

G. 570. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1695-1730. — Déclarations des biens et revenus de quelques monastères d'hommes du diocèse de Sens, en 1695 : Abbaye de Vauluisant, manse conventuelle, 9,081 livres, 12 religieux ; — abbaye de Barbeaux, 4,618 livres, 20 religieux ; — abbaye de Ferrières, 8,218 livres, 20 religieux ; — du monastère de Saint-Pierre de Melun, 5 religieux, 3,432 livres de revenu ; — de l'abbaye de Dilo, 1,964 livres, 7 religieux ; — de l'abbaye Saint-Jean de Sens, 4,700 livres, 6 religieux prêtres ; — des Célestins de Sens, 5,441 livres, 7 religieux; — de l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, 8,955 livres, 14 religieux. — Déclarations du revenu des cures du doyenné de Melun pour la formation du pouillé de 1730; — des revenus du Chapitre cathédral de Sens en 1730, 42,173 livres.

G. 571. (Registre.) — In-4°, 268 feuillets, papier.

1781. — Pouillé des revenus des abbayes, cures, fabriques et chapelles du diocèse de Sens; — Mgr l'archevêque, 51,000 livres; — le Chapitre de Sens, 41,000 livres; — l'abbé de Sainte-Colombe, 11,000 livres; — les religieux de Sainte-Colombe, 9,000 livres; — l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, 5,500 livres; — les religieux, 8,500 livres; — le prieur-curé de Voisines, 2,000 livres; — le curé de Saint-Clément, 600 livres; — l'abbé de Vauluisant, 2,500 livres; — les religieux, 20,000 livres; — le chapitre de Courpalais, 7,000 livres; — l'abbé de Saint-Pierre de Melun, 7,000 livres; — les religieux, 6,000 livres; — le curé de Villefranche, 600 livres.

G. 572. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1286-1530. — Décimes. — Ordonnance du légat du pape portant réduction de la cote de décimes du curé de Bouy, due pour le subside destiné à la guerre d'Aragon (1286). — Lettres-circulaires : des vicaires-généraux de l'archevêque de Sens aux évêques suffragants, pour qu'ils fassent connaître l'état des revenus de leur clergé, afin d'établir la décime demandée par le Roi pour la guerre contre les Turcs (1500); — du Roi ordonnant à ses juges de rechercher les ecclésiastiques qui s'opposent à la levée des décimes ordonnée pour la guerre contre les Turcs. — Déclaration de la valeur des bénéfices du doyenné de la Vanne : l'abbaye de Vauluisant, 900 livres; — le prieuré de Bagneaux, 66 livres; — de l'église collégiale d'Etampes, 322 livres parisis; — de l'abbaye de Fontaine-Jean, 200 livres (1500). — Citation des bénéficiers des doyennés d'Étampes, de Melun et autres, pour assister à la répartition des décimes nécessaires pour les dépenses des évêques au Concile général (1511). — Etat des recettes du subside de 15,600 livres en 1513. — Rôle de répartition des décimes sur les bénéficiers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au diocèse de Sens (1512). — Lettres de vicaires-généraux aux bénéficiers pour assister à la répartition des décimes destinés à payer les frais des évêques qui sont au Concile général (1530).

G. 573. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1567-1588. — Lettres-patentes : de Charles IX, ordonnant la continuation de la levée de seize cent mille livres sur le clergé pendant six ans pour employer au rachat de ses domaines aliénés (1567); — de Charles IX à l'archevêque, pour lui demander une subvention pour le paiement des Reitres et des Suisses qui ont été dans le royaume pendant les troubles (1570); — de Henri III, portant ordre à l'archevêque de répartir sur le diocèse 10,820 livres, conformément à l'imputation faite par l'assemblée du clergé, et pour le paiement des gens de guerre (1577); — pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (1578); — pour l'assiette de deux décimes (1580); — pour l'aliénation des biens du clergé (1586); — de 50,000 écus de rente du temporel du clergé du royaume, suivant la permission du pape (1588).

G. 574. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 1 sceau en cire rouge des délégués du pape en 1588.

1588-1657. — Décimes. — Instructions et lettres des agents généraux du clergé pour la répartition des décimes. — Lettres-patentes : du roi Henri IV à l'archevêque, pour l'inviter à faire procéder à l'aliénation de la part afférente à son diocèse dans la somme de 50 mille écus de rente dont le clergé lui a fait don (1594); — pour la mise d'une taxe de 10,000 livres sur les bénéficiers du diocèse, afin de payer les frais faits par l'archevêque à l'assemblée générale du clergé à Rouen (1597). — Etat de répartition des décimes à payer par le diocèse en 1606, et montant à 28,918 livres 13 sous. — Procès-verbal constatant que les huissiers chargés du recouvrement des décimes sont dans l'impossibilité de le faire, à cause du danger des chemins et des gens de guerre qui tiennent la campagne, pillent, tuent, volent, etc. (1653).

G. 575. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1500-1670. — Décimes. — Rôles de répartement des décimes sur les bénéficiers du diocèse : Don gratuit fait au Roi en 1544; — l'archevêque, 600 livres; — le Chapitre de Sens, 400 livres; — l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, 160 livres; — l'abbé de Saint-Jean, 100 livres; — en 1588, l'archevêque, 800 écus; — le Chapitre de Sens, 700 écus; — l'abbé de Vauluisant, 699 écus un tiers; — le Chapitre de Traînel, 53 écus; — le prieur de Neuvy, 47 écus; — le curé de Germigny, 14 écus 2/3. — Rôle de la somme de 390 écus pour le paiement des dépenses faites par Jérôme Taveau, célérier et chanoine de Sens, député du clergé aux États de Blois en 1589, « pour 80 jours qu'il y a assisté, depuis le 22 septembre jusqu'au 10 décembre, jour de sa mort. » — Procuration du clergé du diocèse afin de s'opposer à l'établissement de deux nouveaux décimes (1580). — Mémoires : des

députés du clergé adressé aux commissaires du Roi à Sens, contenant demande de pourvoir aux ruines des églises démolies, aux dévastations que font journellement les gens de guerre aux biens du clergé, etc. (fin du XVIe siècle); — du clergé de la ville de Sens au Conseil du Roi contre les maires et échevins de ladite ville, au sujet des taxes mises sur ledit clergé pendant les troubles (fin du XVIe siècle); — sur les dangers que court le clergé en refusant de payer les 200 mille livres qui lui sont demandées (*ibid*).

G. 576. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1594-1609. — Décimes. — Requêtes aux commissaires pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, afin d'obtenir l'autorisation de vendre certains héritages; — par Pierre Jaltier, curé de Fleury, d'un arpent de terre; — par dom Claude Alen, prieur de Notre-Dame de Joigny, de terres à Longueron; — de Claude Leprince, prieur de Vieupou, du moulin Bonneau, paroisse de Chassy; — plainte de Jean Hurault, abbé de Morigny, contre les poursuites des receveurs des décimes (1595). — Requêtes pour être autorisés à aliéner certains biens: par les religieux de Saint-Père de Melun; — par l'abbesse du Lys-les-Melun, pour vendre un fief appelé La Voûte-du-Lys, situé à Melun, consistant en 50 sous de cens avec une grande maison; — de Fr. Lebourgoing, maître de la maison de la Sainte-Trinité au faubourg Saint-Martin d'Etampes, pour vendre une ferme en Beauce, etc.— Extrait des procès-verbaux d'aliénations des biens du clergé constatant la vente des terres de Fournaudin et des Loges par l'abbé de Vauluisant.

G. 577. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 162 pièces, papier.

1576-1608. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques, afin de payer les taxes extraordinaires; — affiches annonçant la vente des biens; — ordonnances des délégués pour la vente; — réclamation des possesseurs; — cure d'Arces; prieur des Bons-Hommes de Notre-Dame-les-Provins; — abbaye de Barbeau; — prieurés de Beaupré, de Branches, de Bransles, de Saint-Fiacre-les-Moret, de Buisson-les-Provins; — chapitres de Bray et de Brienon; cures de Blandy et de Bussy.

G. 578. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 135 pièces, papier.

1586-1607. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (suite). — Prieurés de de Cannes, de Cepoy, de Challemaison, de Chambenoît, de Champcouelles, de Chassy, de Châteaurenard, de Chenoise; abbayes de Cercanceau, de Saint-Severin de Château-Landon, de Chaulmes; cures de Champdenis, Chartrette, Chigy, Courlon et Coursan; chapitre de Châtillon-sur-Loing.

G. 579. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1578-1607. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (suite). — Prieurés: de Dicy, de Dannemarie, de Douchy, d'Etables, du Pré-d'Étampes, d'Étrechy, de Flacy, de Flottin, de Franchevaux, de Grez, de la Grande-Paroisse; des abbayes de Ferrières et de Fontaine-Jean; des cures d'Égriselles-les-Ferrières, Écuelles, Saint-Germain près Étampes, Fleury, Gy-les-Nonnains et Grandchamps.

G. 580. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1576-1607. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (suite). — Prieurés des Hermites de Joigny, de Juilly, de La Chapelle-Feu-Payen, de La Coudre, de La Ferté-Loupière, de La Fontaine-au-Bois, de L'Enfourchure, des Sièges et de Lorris; — abbayes du Jard, de Jouy-en-Brie, de La Pommeraie et de La Joie-les-Nemours; cure d'Houssois.

G. 581. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 164 pièces, papier.

1586-1658. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (suite). — Abbayes du Lys et de Saint-Jacques de Provins. — Prieurés: des Prés-les-Melun, de Montargis, de Montéreau-en-Brie, Montierhéraut, Montereau, de Pont-Loup-lez-Moret, de Neuville, de Nezonville, de Nô, de Mont-lez-Provins, des Cordelières de Provins; — cures de Moisenay, Montfeuil, Nanteau, Nemours, Neuilly.

G. 582. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1587-1605. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation de biens ecclésiastiques (suite). — Prieurés de: Soisy-les-Provins, de Saint-Gilles-des-Bois, de Saint-Sauveur-les-Bray, de Senan, du Charnier et de Saint-Sauveur de Sens, de Serbonnes, de Sergines, de Sermaise et de Sordun; archevêché de Sens; abbayes de: Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Jean, Saint-Paul, Saint-Remy et Sainte-Colombe de Sens.

G. 583. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

1576-1604. — Décimes. — Procédures pour l'aliénation des biens ecclésiastiques (suite). — Prieurés de : Venizy, Vieupou, Villefranche, Villemontier, Villeneuve-la-Dondagre, Villeneuve-la-Guiard, Villeneuve-l'Archevêque, Vinneuf, Voulton, Voux.

G. 584. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1512-1662. — Décimes. — Réglement des comptes et décimes du doyenné de Montereau (1512). — État final des comptes rendus par Nicolas Legras, receveur des décimes : en 1568, 26,649 livres de recette ; en 1582, 36,279 livres. — Lettres de Henri III portant nomination du sieur Paillot en qualité de contrôleur des décimes. — Arrêt du Conseil d'État portant que M. de Perrigny, receveur des décimes, sera tenu de recevoir le remboursement de son office au taux de l'achat qu'il en a fait (1634).

G. 585. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1511-1513. — Décimes. — État des recettes et dépenses faites par Jacques Chappelain, scelleur de la cour de Sens, sur les subsides destinés au Roi et reçus dans le diocèse : de Jean Jubereau, curé de Saint-Pierre-le-Donjon, 30 sous ; du doyen de la rivière de Vanne, 40 livres 5 sous. — Recette de l'année 1512, 6,173 livres 5 sous. — Payé à Denis Duval, secrétaire du Roi et receveur du subside pour l'année 1513, 3,000 livres.

G. 586. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1526-1527. — Décimes. — Compte de Thomas Tymbert, chanoine de Sens et scelleur de l'Archevêque, de la recette de la décime octroyée au Roi par le pape. — Reçu de l'Archevêque, 300 livres tournois, du chapitre de Sens, 250 livres, de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, 80 livres ; du curé de Soucy, 4 livres ; de la petite Maison-Dieu de Sens, 10 sous ; de la grande Maison-Dieu de Sens, 30 sous ; de l'abbaye de Vauluisant, 100 livres ; de la Chapelle-Neuve fondée en l'honneur de Notre-Dame à Saint-Thibaut de Joigny, 40 sous ; de la Maladerie de Villeneuve-le-Roi, 20 sous ; de la Grande-Maison-Dieu de Provins, 10 livres ; de l'abbaye de Ferrières, 100 livres.

G. 587. (Registre.) In-f° 106 feuillets, papier.

1568-1583. — Décimes. — Comptes de Nicolas Legras, receveur des décimes, rendus aux députés du clergé. — En 1568, recette de 26,649 livres 14 sous. — En 1582, 21,708 livres. — Payé aux 12 doyens ruraux pour faire les convocations de tous les bénéficiers de leurs doyennés, afin qu'ils s'assemblent au palais archiépiscopal pour élire des députés qui doivent procéder au département des cotes : 120 livres. — Recette totale des décimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, de 1568 à 1583, 516,211 livres 3 sous.

G. 588. (Registre.) — In-f°, 144 feuillets, papier.

1568-1583. — Décimes. — Comptes de Nicolas Legras, receveur des décimes. (Double du compte précédent.)

G. 589. (Registre.) — In-f°, 104 feuillets, papier.

1568-1583. — Décimes. — Comptes de Nicolas Legras, receveur des décimes. (Autre double du compte de 1568 à 1583.)

G. 590. (Registre.) — In-f°, 362 feuillets, papier.

1586. — Décimes. — Compte de Nicolas Legras, receveur des décimes, du produit de l'aliénation des biens du clergé du diocèse, pour payer la somme de 1,805 écus 1/2 de rente ou, au denier 24, celle de 4,333 écus 20 sous, cote, part du diocèse dans l'imposition de 50 mille écus de rente accordées au Roi par Bulle pontificale ; ledit compte rendu aux subdélégués du Roi et du clergé du diocèse. — Bulle du pape Sixte V, autorisant l'imposition ; — Lettres du Roi, des Commissaires du clergé contenant des instructions pour l'aliénation des biens. — Rôle du département des 1,805 écus de rente. — Reçu de l'Archevêque, 4,320 livres ; — du chapitre de Sens, 4,320 livres. — Vente par le chapitre de 100 arpents du bois de Soucy, 1,094 livres ; — Reçu de Jean Rousselet, docteur en médecine, 1,600 livres pour la vente d'un muid de froment et d'un muid de seigle de rente à prendre sur le revenu de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif. — Reçu de l'abbé de Vauluisant 6,552 livres. — Vente au sieur de Vauchardy, secrétaire de la chambre du Roi, de 2 grands muids de blé froment de rente et de 8 livres d'argent à prendre sur le labourage de Saint-Martin de Chenetron, dépendant de l'abbaye de Vauluisant, 2,750 livres. — Reçu de François de Meaux, sieur de Forges, 224 livres pour 2 arpens de pré à Montereau, dépendant du prieuré de Cannes ; — De demoiselle Louise de La Rivière, pour la terre de Fossemore, appar-

tenant à l'abbé de Dilo, 720 livres. — de Madeleine Chevalier, veuve du sieur de La Borde, 2,274 livres, pour prix de 137 arpents de bois taillis, appartenant à l'abbé de Preuilly ; — de Maître Claude Haton, prêtre à Provins, pour la vente d'une maison audit lieu, rue de Trezeau, appartenant au Chapitre Saint-Ayoul de Provins, 60 livres. — Reprise de deniers : à déduire sur le prix de vente de terres du prieur de Venizy, 360 livres, « d'autant que ledit bénéfice estoit possédé par le feu sieur de Saultour, pour la crainte duquel les sergents n'osoient faire aucun exploit de saisie. » — Même observation pour les biens du prieuré de Franchevaux. — Etat des Biens du clergé aliénés pour le paiément des impositions des 1,805 écus.

G. 591. (Registre.) — In-f°, 53 feuillets, papier.

1586. — Décimes. — Compte par Jean Le Riche, commis à la recette des décimes, par noble Simon Legras, Trésorier général de France, ci-devant receveur desdits décimes, des restes de la taxe imposée sur le diocèse de Sens, pour l'aliénation de 50 mille écus de rente. — Recette totale : 28,593 livres 4 sous.

G. 592. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1596-1601. — Décimes. — Comptes des décimes rendus par Jean Le Riche, commis de Me Simon Legras, ancien receveur des décimes. — Recette totale : en 1597, 11,997 écus 35 sous, dépense : 12,037 écus.

G. 593. (Registre.) In-folio, 47 feuillets, papier.

1609-1612. — Décimes. — Comptes de Jean Le Riche, receveur des décimes ordinaires, rendus devant les commissaires du clergé. — Recette totale : en 1609, 31,264 livres 16 sous.

G 594. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1609-1612. — Décimes. — Comptes de Jean Le Riche, commis à la recette des décimes extraordinaires. — Reçu 10,949 livres 1 sou, pour la cote-part du clergé du diocèse dans la somme de 277,108 livres imposées sur le clergé de France en 1609. — Ces comptes sont rendus par devant les députés du clergé de Sens.

G. 595. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1613-1620. — Décimes. — Comptes de Denis Perigny, receveur des décimes ordinaires. En 1613, 31,077 livres ; — même chiffre les autres années. — Payé à Barthélemi de Provenchère, chanoine et trésorier de Sens, 60 livres, pour voyage à Paris, afin de porter au cardinal Du Perron les cahiers des ecclésiastiques du diocèse pour l'assemblée des Etats-généraux ; — A M. de Marcq, official et grand-vicaire de Sens, 90 livres pour un voyage fait tant à Courbépine en Normandie qu'à Paris, vers l'abbé de Sainte-Colombe et le P. Richer, visiteur de l'ordre de Chezal-Benoît sur l'établissement des Pères Jésuites (1617.)

G. 596. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1613-1624. — Décimes. — Comptes de Denis Périgny, receveur des décimes extraordinaires, — en 1613 : Pour les frais de l'assemblée tenue à Paris en 1612, pour l'audition des comptes de M. de Castille, receveur général du clergé, deniers payés par lui pour la pension des ministres convertis à la religion catholique, etc., 4,009 livres. — Même dépense dans les comptes suivants. — En 1620, total de la recette extraordinaire, 2,964 livres.

G. 597. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1621-1631. — Décimes. — Comptes des décimes ordinaires rendus par Denis Perrigny, receveur. — Recette totale en 1621, 31,077 livres ; en 1631, 31,270 livres.

G. 598. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1625-1631. — Décimes. — Comptes des décimes extraordinaires rendus par Denis Perrigny, receveur. — Recette pour la cote-part du diocèse dans la pension et entretien des ministres et autres convertis à la religion catholique, en 1625, 722 livres. — Payé à Jean Amyot, contrôleur des décimes du diocèse, 2,027 livres pour ses gages. — Recette totale, en 1631, 10,455 livres.

G. 599. (Registre.) — In-folio, 344 feuillets, papier

1632-1646. — Décimes. — Comptes des décimes rendus par Robert Joly, procureur de Madeleine Joly, veuve de M. Périgny, receveur. — Payé au receveur, pour ses gages, 2,027 livres. — Recette totale, en 1632, 10,531 livres ; en 1640, 11,245 livres.

G. 600. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1636. — Décimes. — Comptes rendus par Gabriel

Garsement, chargé de la recette des décimes par Madeleine Joly, veuve de Denis de Périgny, receveur. — En 1636, frais de l'assemblée générale du Clergé de 1635, 6,172 livres. — Recette ordinaire en 1648, 36,844 livres; — extraordinaire, 11,260 livres.

G. 601. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1596-1696. — Pièces de dépenses des receveurs des décimes. — Mandats: de 40 écus 2/3 sur Nicolas Martin, receveur des décimes, au profit des commissaires de la Chambre des décimes pour leurs peines d'avoir calculé et dressé le rôle de 1,400 écus imposés sur les bénéficiers (en 1596.) — Mémoire de dépenses faites pour un voyage à Paris par M. Ferrand, membre de la chambre des décimes: pour le bateau, aller et retour, 15 livres, pour huit bottes de paille, 10 sous; pour le souper à Courlon, avec des bateliers, 4 livres 12 sous. — Ordonnance de la chambre du clergé afin de paiement de 4 écus à Pierre Foucault, sergent royal, pour avoir assigné les bénéficiers de la ville de Sens en paiement des deniers imposés sur eux et nécessaires à l'entretien des pestiférés, en 1596. — Mandat de 50 écus signé par l'Archevêque de Sens, en faveur de M. Arnoul, doyen de l'église de Sens, député du clergé, pour son voyage à Paris pour les affaires du clergé (1594); — De 6 écus à monsieur Des Gambert, gentilhomme envoyé par le Roi pour donner avis de l'heureux accouchement de la reine (septembre 1601.) — Mandat de 60 livres à payer à Barthélemi de Provenchère, chanoine et trésorier de l'église de Sens, pour ses frais de voyage à Paris, pour porter au cardinal Du Perron, archevêque de Sens, le cahier des doléances du clergé du diocèse afin de le présenter au Roi en l'assemblée des Etats-généraux. (1614.) — Reçu par le cardinal Du Perron de Denis de Périgny, receveur des décimes, la somme de 100 livres.

G. 602. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 140 pièces, papier

1651-1694. — Pièces de dépenses des receveurs des décimes. — Reçu de 5,858 livres 10 sous, donné par Adrien de Hanyvel, receveur général du clergé, pour la cote-part payée par le diocèse de Sens « pour sa part des deux cents mille livres du voyage de Saintes. » (1652.) — Mandat de 100 livres accordées aux religieuses Carmelites de Sens pour leur subvenir en leur pauvreté (1659.) — Requête de Louis Pressurot, imprimeur à Sens, pour être payé de l'impression de la Bulle du pape avec le mandement de l'archevêque pour gagner le jubilé en 1656, suivie d'une quittance de 90 livres. — Mandat de 48 livres pour la dépense d'un voyage fait à Bourges par Benjamin-Balthazar, chanoine de Saint-Sauveur, le prieur de Saint-Pierre-le-Vif et autres, pour l'intervention du clergé au procès criminel poursuivi par l'archevêque contre le marquis de Mosny (1658.) — Mémoire de dépense montant à 229 livres, pour la dépense pendant neuf jours, au mois de novembre 1662, d'huissiers des décimes, au nombre de neuf puis de quatre au moins, avec des témoins pour garder la maison de Guichard, commis à la recette des décimes, et empêcher l'exécution d'un arrêt du Parlement obtenu par le sieur Lefebvre, sieur de Butteaux, receveur général de la tour de Saint-Julien appartenant à l'Archevêque de Sens, portant que ledit Guichard serait poursuivi, même par l'arrestation de sa personne, en restitution de 18 feuillettes de vin saisies sur ledit de Butteaux par suite de sentence de la Chambre du Clergé. — Mandat de 155 livres à M. Leblanc préchantre, et député du Clergé, pour la dépense qu'il a faite à Paris pendant 31 jours pour les affaires du Clergé, à 5 livres par jour. — Quittance de 306 livres pour une année de rente due par le Clergé à madame Louise-Octavie de Gondrin (1668.)

G. 603. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1558. — Insinuations d'actes ecclésiastiques reçues par Martin Coquin, greffier, notaire apostolique. — Collation d'un canonicat par le Roi, en vertu de son droit régalien, après la mort du cardinal de Bourbon, à Charles Ferrand, clerc du diocèse de Sens. — Procuration de Mathieu Barnicou, curé de Cheny, pour résigner sa cure en faveur de Edme Moreau. — Provision de l'archidiaconé du Gâtinais par l'Archevêque à Michel Lescuyer, clerc du diocèse de Meaux, après la mort de Jean Stratel. — Collation du prieuré de St-Florentin, par Louis de Bourbon, archevêque de Sens, en qualité d'abbé de St-Germain d'Auxerre, à Nicolas Legras, après la mort de Julien Dusard. — Lettres de prêtrise délivrées à Claude Haton, diacre, dans l'église du Val-de-Provins (1554.) — Provisions: de la cure de Saint-Paterne de Sergines pour Denis Jaupon; — d'une prébende de la collégiale de Villefolle, pour Louis Chuteau, prêtre.

G. 604. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier.

1559. — Insinuations. — Prise de possession d'une prébende de la collégiale de Courpalais, par Jean Roulleau, prêtre. — Provisions de la cure de Migennes pour Claude Olivier. — Nomination par le cardinal de

Châtillon, abbé de Saint-Jean-les-Sens, de frère Georges Le Masle, en qualité de prieur de ladite abbaye. — Provisions de la cure de Soucy à M. Berger. — Brefs du pape Paul III: conférant le prieuré de Saint-Florentin, à Me Bon Desons; — conférant le titre d'archidiacre de Sens à Nicolas Ferrand. — Provisions de la Chapelle du Saint-Esprit en l'église collégiale Saint-Pierre de Saint-Saint-Julien-du-Sault, à Noël Nyvetiau. — Bail du moulin Mausalé sur la Vanne, par les religieux de Saint-Remy, à Claude Gouste, prévôt de Sens.

G 605. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1561-1562. — Insinuations. — Provisions d'un canonicat en l'église Saint-Pierre de Saint-Julien-du-Sault, pour Guillaume Cousin, chanoine; — du prieuré Notre-Dame de Joigny, dépendant de celui de la Charité, par l'évêque d'Auxerre pour frère Etienne Dauvers; — du doyenné de Montereau, pour Nicolas Henriet, prêtre; — du doyenné de Saint-Nicolas de Provins, pour Nicolas Postel, prêtre; — de la cure de St-Germain-de-Morigny, pour Olivier Docher.

G. 606. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1562. — Insinuations. — Sentence du bailli de Provins, portant que Claude Moissant, prêtre, maître des grandes écoles de cette ville nommé par le duc de Guise, seigneur de Provins, à la prébende créée par l'Edit d'Orléans, dans les églises collégiales, sera reçu par le chapitre de Notre-Dame du Val-de-Provins. — Provisions: du prieuré de Saint-Georges de Marolles, pour Guillaume Dupors; — du prieuré de Chéroy pour Jean La Saussaye. — Réception, par le chapitre de Sens, d'Antoine Cornu, nommé curé de Pont-sur-Yonne, après la résignation de Louis Molynot. — Procuration de frère Macé Masle, religieux de Sainte-Geneviève de Paris, pour résigner son prieuré du Buisson. — Prise de possession de la chapelle de Sainte-Trinité d'Arblay, paroisse de Milly, par les procureurs de Claude Dumont, maître ès-arts, étudiant en l'université de Paris.

G. 607. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1562-1563. — Insinuations. — Provisions: de la cure de Juranville, données par le cardinal de Ferrare, légat, à Thomas Pingot; — de la cure de Remauville, par l'Archevêque, pour Antoine Metal, clerc du diocèse de Cahors; — de la cure de Granges, pour Jean Ligeret, chanoine et archidiacre en l'église de Mâcon; — d'un canonicat en l'église de Sens, pour Jean Le Maistre, conseiller du Roi au Parlement; — de l'office de chambrier de l'abbaye de Ferrières, par l'abbé Odet de Châtillon, pour Nicolas Royer. — Présentation au Roi, par François de Lorraine, duc de Guise, seigneur de Provins, de Nicole Charron, pour une prébende en l'église Sainte-Quiriace dudit lieu.

G. 608. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1562-1563. — Insinuations. — Provisions: de la léproserie de Saint-Barthélemi de Trainel, pour Ansel Barleuf, prêtre et maître dicelle; — de la cure de Champigny, pour Christophe Hureau. — Prise de possession d'un canonicat de l'église Notre-Dame de Provins, par Léon Garnier; — Provisions: du prieuré d'Andresy, pour Antoine Poly, — de la cure de Villeneuve-la-Dondagre, pour Jean Chauvet, curé.

G. 609. (Registre.) — In-folio, 343 feuillets, papier.

1563. — Insinuations. — Provisions: du prieuré-cure de Cudot, pour Philibert de Dio, conseiller du Roi au Parlement de Paris. — du prieuré de Notre-Dame-des-Prés, dépendant de l'abbaye de Jars, à frère Guillaume Leclerc; — d'un canonicat, à Sainte-Croix-d'Etampes, pour François Bidaut; — — d'un canonicat en la Chapelle Saint-Thomas, martyr, en la cathédrale de Sens, pour Lambert Girard; — de l'office de chambrier de Saint-Pierre de Melun, donnée en cour de Rome, pour Claude Duparc, sur la résignation de frère Etienne Boucher.

G. 610. (Registre) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1564. Insinuations. — Provisions: de la cure de Montfeuil, pour Edmé Guyot; — de la cure du Fay, pour Jean Maulmont,; — du prieuré Saint-Antoine de Passy, pour frère Jacques Chrétien, docteur en théologie. — Ordination de Jean Bonfillon, de Chassy, à l'ordre de prêtrise. — Bail des revenus de l'abbaye de Morigny, par Jean Hurault, conseiller du Roi, son ambassadeur à Venise, abbé de ladite abbaye, à Abel Charpentier, marchand à Etampes, moyennant 2,400 livres par an. — Procuration donnée par Noël Guyot, prêtre à Brienon, à Germain Lamy, recteur des écoles dudit lieu, pour le représenter devant tous juges séculiers ou autres.

G. 611. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets, papier.

1564 — Insinuations. — Provisions: d'un canoni-

cat en la collégiale de Villefolle, pour Jean Julien, prêtre ; — de la trésorerie du prieuré Saint-Ayoul de Provins, pour Frère Pierre Branche ; — de l'église Saint-Basile d'Etampes, pour Jean Bourgerys ; — de la cure de Montbouy, pour Jean Pertuysot ; — de la chapelle du Pont de Naiselles, paroisse de Vergigny, pour Noël Guillebert ; — de la cure de Barville, pour Bertrand Maignien.

G. 612. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1564. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Villecerf, pour Robert Ravé. — Procuration générale donnée par Robert de La Ménardière, abbé de Sainte-Colombe de Sens, à Mathieu de Challemaison, doyen de la cathédrale. — Provisions de l'église paroissiale de Vosnon, pour Louis Lamblin, sur la présentation du prieur de ce lieu. — Attestation par noble François Le Maire, écuyer, seigneur de Varennes et autres, de la moralité de maître Etienne Calleau, prêtre et vicaire à Amilly, « lequel a souffert plusieurs molestes et perte de son bien, en danger de sa personne. » — Procuration donnée par Jacques Girard, chanoine de Bourges, prieur de Montargis, à Jean Paillet, procureur.

G. 613. (Registre.) — In-folio, 397 feuillets, papier.

1566. — Insinuations. — Provisions : de la chapelle Saint-André en l'église collégiale de Melun, pour Pierre de Bast. — Lettres du Roi au bailli d'Etampes portant ordre de saisir les fruits d'une prébende vacante dans l'église collégiale Notre-Dame dudit lieu, afin de les appliquer aux gages d'un précepteur ou maître d'école destiné à instruire gratuitement la jeunesse, suivant l'édit des Etats d'Orléans. — Assignation par André Courtois, laboureur à Beaumont-le-Bois, de 25 livres de rente à son fils, étudiant, pour entrer dans les ordres. — Provision de la cure de Trainel, à Paul Blanchot.

G. 614. (Registre.) — In-folio, 397 feuillets, papier.

1567-1568. — Insinuations. — Provisions : de la léproserie de Souville près Yèvre, pour Antoine Godeau ; — pour François Macarie, de la cure de Montereau près Lorris ; — de la cure des Aulnes, pour Charles Olivier ; — d'un canonicat de l'église de Bray, pour Nicolas David ; — procès-verbal constatant opposition formée par Thomas Marquant, à Jean Perrier, dans la célébration de la messe à l'église de Vinneuf dont il se dit titulaire ; — provisions du prieuré de Chenoise à Gratien Mareil ; — procès-verbal de l'opposition des habitants de Dixmont à la réception de Guillaume Ravau, chanoine de Sens, comme curé dudit lieu. — Provisions de la Maison-Dieu de Villefolle, pour Pierre Dumoulin.

G. 615. (Registre.) — In-folio, 398 feuillets, papier.

1568-1569. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Sancy, pour Richard Helye, prêtre, du diocèse de Rouen ; — d'un canonicat dans la cathédrale de Sens, pour Jean de Flandres ; — de la cure de Blandy, pour Jean Legrand ; — de la cure de Prunoy, pour Jean Poullingues. — Prise de possession : du prieuré de La Celle-sur-le-Biez, dépendant de l'abbaye de Ferrières, par le procureur de M. de Harlay, titulaire ; — de l'office de chantre et chanoine du chapitre de Villefolle, par maître Jean Lefebvre, prêtre, demeurant à Paris.

G. 616. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1572. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Villeneuve-la-Guyard, pour Musnier, sur la présentation de Regnaud de Vezannes, abbé de Saint-Remy de Sens ; — de la cure de Saint Pregtz de Sens, pour Charles Armenault ; — de la cure de Villebevin, pour Pierre Chrétien ; — de la cure de Maillot, pour Jean Lecomte ; de la chapelle Notre-Dame de Villnis, pour Maurice Legeas ; — de l'abbaye de Ferrières, pour Toussaint Barrin, maître des requêtes de la Reine, en vertu de lettres-patentes du Roi et de bulles du pape.

G. 617. (Registre.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1570-1572. — Insinuations. — Provisions : d'un canonicat du chapitre de Sens, pour Gauthier Guyon ; — du prieuré de Montier-Hérault, pour frère Etienne Poncher, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; — d'un canonicat de la cathédrale de Sens, donné en régale par le Roi, à Jean Myette, clerc du diocèse de Troyes ; — de l'archidiaconé de Sens, pour Fiacre Pellerin ; — de la cure de Saint-Didier de Sens, pour Antoine Rebours ; — de la maîtrise de l'Hôtel-Dieu de Chéroy, pour Jean Taveau. — Prise de possession de l'Archevêché, par le procureur de Mgr de Pellevé, alors au concile de Trente, (14 mai 1563.) — Procès-verbal de visite des reliques de l'église cathédrale de Sens, par le cardinal de Pellevé.

G. 618. — (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier

1571-1572. — Insinuations. — Provisions : de la

Maladerie de Crôlebarbe à Provins, pour Nicolas Philippe, marchand et bourgeois de cette ville; — de la cure de Paroy-sur-Tholon, pour Pierre Giroust, ; — D'un canonicat de la collégiale du Val-de-Provins, pour Pierre Leblanc; — d'un canonicat de la chapelle Notre-Dame de Sens, pour Jean Simon, au lieu de feu Jean Cousin, chanoine.

G. 619. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier

1573-1574. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Bussy-le-Repos, pour Jean Julien; — de l'église d'Égriselles-lez-Villeneuve-le-Roi, pour Jean Guillemer; — du prieuré des Tables-de-Trainel, pour Jean de Mailly, conseiller et aumônier du Roi; — de la léproserie de Saint-Julien-du-Sault, pour Guillaume Vuarnet. — Procuration de Charles, cardinal, archevêque de Rouen, pour François de Luxembourg, abbé de Saint-Quentin de L'Isle, pour régir son abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens; — provision du prieuré-cure de Neuvy, pour Jean Simonet; — procès-verbal d'installation par Jean Richer, lieutenant-général du bailli de Sens, de dame Antoinette de Chastenay, en qualité d'abbesse de La Pommeraye, après la démission de Madeleine Rivière.

G. 620. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1574-1575. — Insinuations. — Provisions : de la cure d'Aunet pour Robert Doubledent; — de la Madeleine de Bezelle pour Jean Lebeau; — de l'église de Saint-Léon, de Melun, pour Roland Voisin; — du prieuré Saint-Ayoul, de Provins, pour Jean Devau; — de la cure de Marsangis pour Etienne Millon; — de l'archidiaconé d'Etampes, en l'église de Sens, pour Claude Arnoul; — procès-verbal de la profession de Christine de Maulmont, religieuse de Notre-Dame-aux-Nonnains, de Troyes.

G. 621. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, papier.

1575-1576. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Villiers-Saint-Georges, pour Pierre Domenchin; — de la chapelle de Notre-Dame du château de Grez, dans le cimetière; — du prieuré de Champbenoît, près Provins, à Louis de Comulle; — de la cure de Bagneaux, pour Jean Paillard. — Bulle du pape conférant l'abbaye de Cercanceaux à Jean de Hautebesse, abbé commandataire. — Provisions : d'un canonicat de la trésorerie en l'église de Sens, pour Claude Arnoul; — de la cure de Chapelon, pour Jean Coquillon; — de la cure de Saint-Maximin, de Sens, pour Jean de La Saussaye.

G. 622. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1576-1577. — Insinuations. — Provision de la cure de La Tombe, pour Edme Moreau. — Bulles du pape, conférant à Pierre de Collet, du diocèse de Lyon, l'abbaye de Fontaine-Jean. — Provisions : du prieuré de Segré, paroisse de Bernay, pour Jacques Le Masuyer; — d'un canonicat de Notre-Dame de Sens, pour Fr. Raju; — de la cure de Verlain, pour Jean Lorillard; — de la cure de Saint-Pregtz, de Sens, pour Antoine de Marseilles; — Vente d'une pièce de prê sise à Saint-Julien-du-Sault, pour payer la cote-part de la taxe de l'archevêque montant à 1,900 livres, dans l'impôt de 50 mille écus mis sur le clergé de France.

G. 623. (Registre.) — In-folio, 359 feuillets, papier.

1598-1601. — Insinuations. — Provisions : d'un canonicat à l'autel Notre-Dame, à Sens, pour Nicolas Perrin. — Bulles du pape Clément VIII, conférant l'abbaye de Cercanceaux à Mathieu de Besse. — Provisions : de la cure de Boynes, pour Mathurin Renaudin; — de la cure de Sormery, pour Jean Beaupoil; — d'une prébende à l'autel Notre-Dame en l'église de Sens donnée par le roi en régale à Nicolas Vernier, prêtre, ci-devant enfant de chœur en la cathédrale. — Procuration de Sébastien Le Royer, chanoine de Saint-Honoré à Paris, pour régir son prieuré de Sixte dont il est pourvu par bref pontifical. — Prestation de serment de fidélité à l'archevêque par Edme Mauljean, nommé archidiacre de Sens. — Provision par le pape du prieuré Saint-Ayoul, de Provins, au profit d'Eustache du Caurroy, chanoine d'Orléans. — Collation d'une prébende par le Roi, en vertu du droit de régate, en l'église de Sens, à M. Richard Le Sage.

G. 624. (Registre.) In-folio, 186 feuillets, papier.

1606-1608. — Insinuations. — Provisions : du prieuré de Beaupré, pour Edme Lambert; — d'une prébende en la collégiale de Brienon, pour Étienne Bourget; — de la chapelle Saint-Claude de Montereau, en faveur de Claude Du Tillet, fils de noble Elie Du Tillet, conseiller du roi, seigneur de Goix, et de demoiselle Philippe Viole; — lettre du Roi, nommant, suivant induit du pape, Jean de Villars à un bénéfice dans l'abbaye Saint-Jean-les-Sens. — Provisions : d'un prébende

de Sainte-Croix, d'Étampes pour Étienne Beauvais; — de la cure de la Genevraie pour Jean Méneau; — de la dignité de doyen en l'église collégiale de Bray, pour Jérôme Taveau, élu par le chapitre.

G. 625. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1610-1611. — Insinuations. — Provisions : visa d'un canonicat et de l'archidiaconat de Decise, dans l'église de Nevers, pour Michel Paulet. — Permission de mariage à Noémi Godon et Catherine Robert. — Provisions : de la chapelle du château de Fleurigny, pour Blaise Dryot; — de l'église de Saint-Romain, de Sens, pour Gabriel Garsement; — de la cure des Essilleux, diocèse de Chartres, pour Charles Louysé; — de la cure de Châteaurenard, pour Jean de Bury.

G. 626. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1624 1626. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, pour Jean Regnaud; — de la chapelle de Saint-Jean-des-Salles, à Villeneuve-le-Roi, donné par le Roi à Antoine de Broully, clerc du diocèse de Soissons; — de la cure de Fontaine-Fourches, pour Jean Bourdelot. — Procès-verbal d'élection de Tristand Bouquot à la préchantrerie du chapitre de Sens (1625). — Nomination, par Fr. de Larochefoucaud, grand aumônier de France, de sœur Anne Legrand, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, en qualité de maîtresse du grand Hôtel-Dieu de Sens; — bulles du pape conférant l'abbaye de Saint-Jacques, de Provins, à Nicolas d'Aligre, en remplacement de feu Nicolas Séguier (1625); — l'abbaye Saint-Remy, de Sens, à Éloi Boutaut, aumônier du roi.

G. 627. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1645-1656. Insinuations. — Provisions : d'une prébende en la collégiale de Villefolle, pour Mathieu Fourment; — du titre de vicaire général de l'archevêque pour Étienne Ferrand, doyen du chapitre de Sens. — Don par le Roi de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Morigny, à Mᵉ Henri de Refuge, à charge de 400 livres de pension, au profit de Claude de La Salle. — Bulle du pape Innocent XI, nommant Roger de Harlay de Césy, abbé de l'abbaye des Escharlis. — Procès-verbal de prise de possession : de la chapelle Saint-Loup, située à La Chapelle-feu-Payen ou Champigny, par Antoine Giraut, docteur en droit; — du prieuré-cure de Bois-Commun, par Jacques Paradis, chanoine de Saint-Augustin.

G. 628. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1669-1674. — Insinuations. — Provisions des prieurés : de Venizy, pour Claude Pasquin; — de Montfey, pour Nicolas Le Mière; — de Saint-Penoul de Brusy, dépendant de l'abbaye de Ferrières, pour dom Michel Vallot. — Provisions : de la cure de Serbonnes, pour Guillaume Seneuse; — de la cure de Vaux-Maison, pour Jean Delaunay; — du prieuré de Voulton, pour Claude Bourlon, chanoine de l'ordre de Saint-Augustin; — du prieuré de Branle, pour dom Gui Froment; — de la cure de Saint-Étienne de Melun, pour Robert Clérean, en vertu de lettres apostoliques; — du prieuré de Saint-Blaise de Grandpuy, conféré par le cardinal de Gondy, abbé de Saint-Denis, à Nicolas Ladvocat-Billiard, docteur en Sorbonne.

G. 629. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1674 1675. — Insinuations. — Provision de la chantrerie de la collégiale de Saint-Julien-du-Sault, pour Eugène Pressurot. — Procès-verbal d'élection de dame Anne Moreau en qualité de prieure du monastère de Notre-Dame-des-Anges de Moret, présidée par Mᵉ Boileau, vicaire général de l'archevêque. — Provisions : de la chapelle Saint-Antoine de l'Hôtel-Dieu de Trainel, pour Jacques Le Riche; — du prieuré-cure de Villeneuve-la-Dondagre, pour Dominique Sejalon, de l'ordre de Prémontré; — du prieuré de Joigny, pour Augustin de Maupeou, clerc du diocèse de Paris. — Prise de possession du prieuré de La Ferté-Aleps, par Étienne Chartier, clerc, pourvu en cour de Rome.

G. 630. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1675-1677. — Insinuations. — Provisions : de l'office de vicaire-général de l'archevêché, pour Antoine Bigot, prêtre, chanoine de Bourges; — de la prévôté de l'abbaye de Chaumes, pour Laurent Regnault. — Copie du certificat de prestation de serment de fidélité, faite par Mgr de Montpezat, archevêque de Sens, devant le Roi, dans la chapelle de Versailles, le 29 juillet 1675. — Prise de possession de la cure de Pailly, par Robert Toussain; — érection de la cure de Bois-Herpin; — lettres pontificales contenant dispenses d'avoir exercé la médecine, à Étienne Gauthier, laïque, désirant entrer dans les ordres.

G. 631. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1680-1682. — Insinuations. — Provisions : de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, en l'église Sainte-Croix, d'Étampes, pour Pierre Audenet ; — de la chambrerie de l'abbaye de Chaumes, pour Pierre Coquet ; — de la trésorerie de l'église de Sens, pour Gabriel Legris, prêtre ; — de la cure de Charny, pour Henri Henri ; — d'un canonicat au chapitre de Sens, pour Louis-Antoine Royer ; — de la cure de Compigny, pour Jean toisnier, prêtre du diocèse de Bourges.

G. 632. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1682-1685. — Insinuations. — Provisions : d'un canonicat en l'église de Sens, pour Pierre Dusacq ; — du prieuré d'Auxon, pour Nicolas Bouillerot, prêtre, chanoine de Troyes ; — d'un canonicat en la collégiale Sainte-Croix, d'Étampes, pour Fiacre Cotteau. — Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, par Martial Ruiot ; — provision de la cure de Véron, pour Guillaume Rigollet ; — prise de possession de la cure de Beugnon, par Honoré Hermelin, en vertu de lettres apostoliques.

G. 633. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1685-1691. — Insinuations. — Provisions : du prieuré du Buisson, pour frère Paul Ravin ; — de la cure de Maleshermes, pour Brice Jan ; — de la cure de Guerchy, pour Pierre Polangis ; — de la cure de Villecien, pour Nicolas Nau ; — du prieuré de Sixte, pour Louis Bonin de Chalwet ; — du prieuré de Monthléu, pour Nicolas Le Petit. — Titres patrimoniaux pour de jeunes clercs se destinant à entrer dans les ordres : d'Étienne de Forceville, fils de feu Claude de Forceville, chirurgien du commun de S. A. madame la duchesse d'Orléans, originaire de Saint-Julien-du-Sault ; d'Edme Gallimard, fils d'Augustin, greffier en l'élection de Bar-sur-Aube.

G. 634. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1694-1697. — Insinuations. — Provisions : d'un canonicat en l'église collégiale de Courpalay, pour Pierre-Joseph-Auguste Yvelin, prieur du prieuré de Saint-Julien-Ardent ; — du prieuré de Saint-Germain de Montceaux, pour Pierre du Laurent, évêque, seigneur de Bellay, conseiller du Roi, prince du Saint-Empire ; — du prieuré des Frayants, pour Jérôme de Bragelongne, chanoine ; — de la prévôté, office claustral de l'abbaye de Chaume, pour Étienne Des Molins, clerc tonsuré. — Bulle du pape Innocent XI, conférant l'abbaye Saint-Paul-lès-Sens, à Nicolas Denise, prêtre. — Résignation de l'abbaye de La Pommeraye-lès-Sens, par Louise de Harlay, abbesse dudit monastère. — Prises de possession : de la cure de Saint-Savinien-lès-Sens, par François de Polangis, prêtre, bachelier ; — de l'abbaye de Cercanceau, par Marc-Antoine Geoffroy de Coiffy, clerc du diocèse de Paris ; — de l'abbaye de Morigny, par Charles Lesage, prêtre. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, permettant à dom Charles-François Bourdois, prêtre, de prendre possession du prieuré de Saint-Germain de Montceaux. — Bulles du pape Innocent XI, conférant l'abbaye de Barbeaux à Charles, comte d'Apremont et de Kheim, clerc du diocèse de Liége.

G 635. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1697-1701. — Insinuations. — Fondation par Élisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, seigneur de Boutteville, d'une messe basse chaque jour à perpétuité dans la chapelle du château de Châtillon-sur-Loing, et dotation de 300 livres de rente pour le chapelain qui la desservira (1697). — Bulles du pape Innocent XI, conférant : l'abbaye de Château-Landon à Henri de Lagrange, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin ; — le prieuré conventuel de Notre-Dame de Joigny, à Joachim Dreux, prêtre, docteur en théologie, conseiller du Roi en son Grand-Conseil. — Transaction entre l'archevêque de Sens et Louis de La Vergne, évêque du Mans, abbé commandataire de l'abbaye de Bonneval, au sujet de la cure de Méreville (1698). — Bulle du pape Innocent XI, portant érection de l'évêché de Blois et union audit évêché du prieuré de Saint-Martin-du-Tartre (1698) ; — Prise de possession dudit prieuré par David-Nicolas de Bertier, premier évêque de Blois (1698). — Établissement de la prieure hospitalière du prieuré de Donnemarie, pour administrer les revenus de la maladrerie de Donnemarie, de la chapelle de Saint-Laurent et de la maladrerie de Montigny-Lancoup (1699). — Érection de l'Hôtel-Dieu de Donnemarie en prieuré conventuel (1699). — Démission d'un canonicat en l'église métropolitaine de Sens, par Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine, évêque d'Aleth. — Bulle du pape Innocent XI, conférant l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens, à Henri de La Rochefoucauld, clerc du diocèse de Poitiers (1700).

G. 636. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1701-1705. — Insinuations. — Prises de possession : du prieuré de Venisy, par Claude Pinguet de Bélingan, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois ; — de l'office claustral de la sacristie de Saint-Sauveur-lès-Bray, par don René Nouet, religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; — de la chapelle de la Conception à l'Hôtel-Dieu de Trainel, par Jacques Barbier, prêtre du diocèse d'Autun, chanoine de Trainel. — Provision de la trésorerie de l'église collégiale de Provins, pour Jacques-François de Beaufort, prêtre, chanoine de ladite église. — Fondation de la chapelle Saint-Yves, en l'église paroissiale de Nemours, par Jacques Bertrand, seigneur de Buloy, Corbeilles en Gâtinais et dame Louise Doucet, son épouse, et dotation d'une pièce de pré de 20 livres de revenu pour ladite chapelle. — Provisions : du prieuré de Saint-Pierre de Cannes, pour François Delort, docteur en théologie ; — de la chapelle de Saint-Jean-l'Évangéliste et de Sainte-Catherine, en l'église de Notre-Dame du Val de Provins, pour Louis-Alexandre Legras, clerc tonsuré.

G. 637. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier

1705-1710. — Insinuations. — Provision de la prévôté, office claustral de l'abbaye de Chaume, pour Louis Mahet, clerc tonsuré. — Décret de réunion du doyenné et de la cure de Lorris (1706). — Prise de possession de la ministrerie de Fontainebleau et de la cure d'Avon, son annexe, par François Morel, religieux du couvent royal dudit Fontainebleau. — Suppression, par l'archevêque de Sens, de deux canonicats en l'église collégiale de Saint-Julien-du-Sault. — Provisions : du prieuré-cure de Saint-Maximin de Sens, en faveur de César-Pierre Louvel, de La Cour d'Anneuil, chanoine régulier ; — de la trésorerie en l'église collégiale de Bray-sur-Seine, pour Fiacre Brevignon, clerc tonsuré. — Fondation d'une messe basse dite en l'église de Villeneuve-le-Roi, par Marguerite Minard, épouse de Jean-Baptiste Lumague, chevalier, seigneur de la Vauve. — Arrêt du grand Conseil du Roi, portant permission à Louis-François-Achille de Harlay, clerc tonsuré, de prendre possession de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens (1709).

G. 638. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1710-1714. — Insinuations. — Provisions : de l'abbaye de Ferrières, pour Mathieu Philibert, sous-diacre, du diocèse de Grasse ; — du prieuré de Prunes, pour Nicolas Des Rues de Baudrevilles ; — d'une chapelle en l'église de Saint-Quiriace de Provins, pour Jacques-François de Beaufort, trésorier et chanoine de ladite église ; — du prieuré de Moret, pour noble Antoine de Guérin de Tencin, clerc tonsuré du diocèse de Grenoble ; — du prieuré conventuel de Courtenay, pour dom Gérard Poncet, prêtre. — Résignation d'un canonicat en l'église métropolitaine de Sens, par Eustache de Feu, prêtre, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, en faveur de Claude Thierriat, prêtre du diocèse de Langres, à charge de 150 livres de pension annuelle par ce dernier. — Fondation, par Nicolas-Pierre Camus, seigneur des Fontaines, d'une chapelle en son château dudit lieu et dotation d'une pension annuelle de 400 livres pour la desservir. — Bulle du pape Clément XI, conférant l'abbaye de Preuilly, sur la nomination du Roi, à messire Louis-Abraham de Harcourt.

G. 639. (Registre). — In-folio, 350 feuillets, papier.

1714-1719. — Insinuations. — Procuration donnée par Mgr Fortin de la Hoguette, archevêque de Sens, pour demander à Sa Sainteté la permission de créer sur les revenus de l'archevêché une pension de 2,000 livres par an en faveur de Richard Pierre, évêque de Watterford. — Bulles du pape Clément XI, conférant : l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens à Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, docteur en théologie, conseiller et aumônier ordinaire du Roi (1715) ; — l'abbaye de Fontaine-Jean, à Gabriel Charbonneau de Fortecvière (1715). — Lettres du Roi accordées à Nicolas Faudrillon, prêtre du diocèse de Troyes, pour prendre possession de la chapelle Saint-Antoine en l'Hôtel-Dieu de Trainel. — Bulle du pape Clément XI, conférant l'abbaye Saint-Paul-lès-Sens à Charles-Antoine de Fera de Rouville (1717). — Provisions : d'un canonicat en l'église de Sens, pour François-Hardouin de Fournel de Tayac ; — du prieuré conventuel de Notre-Dame de Joigny, pour Antoine de Boisset de Boislambert. — Bulle du pape Clément XI, conférant l'archevêché de Sens à Mgr Denis-François Bouthillier de Chavigny, conseiller du Roi (1718).

G. 640. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1719-1722. — Insinuations. — Bulle du pape Clément XI, accordant le prieuré de l'Enfourchure ou de Dixmont, à François Sevin, clerc. — Provision du prieuré conventuel de Saint-Eusèbe d'Auxerre, pour

Louis-Antoine Darquin, bachelier en théologie, prêtre, prieur et curé de Saint-Denis-du-Résy, diocèse de Nevers (1720). — Prises de possession: de l'abbaye Notre-Dame de Villiers-lès-La-Ferté-Aleps, accordée par le pape Clément XI à dame Paule de Clermont de Roussillon (1720); — de la cure de Saint-Jean, de Joigny, par Louis-Claude Thibault, prêtre, licencié en théologie; — de l'archidiaconé de Provins, en l'église de Sens, par Guillaume-Henri de Bérard de Montalet de Villebreuil. — Procès-verbal d'élection de M. Amette à la dignité de célérier en l'église métropolitaine de Sens. — Démission par Julien Amette, de son archidiaconé du Gâtinais (1722). — Bail à loyer par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Blandy, à Louis Gastine, de 10 arpents de terre et 2 pièces de vignes, moyennant la somme de soixante-quinze livres par an.

G. 641. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1722-1727. — Insinuations. — Procès-verbal d'élection de frère Claude Dupré, prévôt claustral, administrateur de la communauté des religieux de l'abbaye de Morigny, en qualité de prieur de ladite abbaye. — Provision de la chapelle de Sainte-Anne, en l'église de Sens, pour Augustin Ythier, curé de Coursan. — Bulle du pape Innocent XIII, conférant l'abbaye de Preuilly à Antoine-Jérôme de Bocquin de Vauvoy, docteur en théologie, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris (1724). — Prise de possession de la coadjutorerie de l'abbaye de Notre-Dame-lès-Provins, par Christine-Claire du Lyon, religieuse professe de l'abbaye du Parc-aux-Dames, diocèse de Senlis. — Provision du prieuré conventuel Notre-Dame de Gy-en-Gâtinais, accordée par l'abbesse de Farmoutier-en-Brie et dudit Gy, à sœur Olympe-Félicité-Thérèse-Sophie Fare de Beringhen, religieuse professe de ladite abbaye (1725). — Requête et opposition faite au chapitre de Sens par Jacques Marces, chanoine, à la prise de possession du canonicat qu'il possède en l'église de Sens par Étienne de La Rivière, sous prétexte d'une résignation que ce dernier aurait extorquée audit Jacques Marces. — Prise de possession de l'archidiaconé de Melun, en l'église de Sens, par Jacob-Nicolas Heaulmé de La Neufville (1725). — Provisions de l'abbaye Saint-Pierre de Chaulme, pour Mgr Charles-Louis-Auguste Le Tonnelier-Breteuil, conseiller du Roi en ses Conseils, grand-maître de la chapelle de Sa Majesté, évêque de Rennes (1725). — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, conférée par le pape Benoît XIII, à Jean-Baptiste-Antoine Brancas, conseiller du Roi, évêque de La Rochelle.

G. 642. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1730-1734. — Insinuations. — Bulles du pape Clément XI: conférant l'abbaye de Vauluisant à Mgr Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, suivie de la prise de possession de ladite abbaye (1731); — conférant l'archevêché de Sens à Mgr Jean-Joseph Languet de Gergy, conseiller du Roi, ancien évêque de Soissons, par suite du décès de Mgr Bouthillier de Chavigny (1731). — Nomination par l'archevêque de Sens, de Jacques Richard Piers, évêque de Watterford, à la dignité de vicaire général du diocèse de Sens (1731). — Provisions: de la chapelle Saint-Guillaume en l'église collégiale d'Étampes pour Louis Pavard, clerc tonsuré du diocèse de Sens; — d'un canonicat en l'église de Sens, à l'autel Notre-Dame, pour Pierre Mahiet, prêtre; — de la chapelle Saint-Louis, en ladite église, pour Charles-François Huerne. — Procès-verbal de l'élection par le chapitre de l'église de Sainte-Croix d'Étampes, de l'abbé de Fourqueux, docteur de Sorbonne et grand vicaire de Sens, à la dignité de doyen de ladite église (1731). — Démission d'un canonicat de Saint-Cyr au cloître Saint-Etienne de Sens par Jean-Baptiste-Thomas Amette, licencié en théologie, chanoine et secrétaire de l'archevêque, et prise de possession dudit canonicat par Arthur-Augustin Blenert Hasset, prêtre (1731). — Bulles du pape Clément XI: conférant l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, à Jean-César Rousseau de la Pavisière, évêque de Nîmes; — l'abbaye de Vauluisant à Honoré-François Grimaldy de Monaco, archevêque de Besançon, prince du Saint-Empire (1731); — l'abbaye de Jouy à Louis-Guy Guérapin de Vauréal, évêque de Rennes (1733).

G. 643. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1734-1737. — Insinuations. — Provisions: de la chapelle Notre-Dame-de-Jully, pour Anselme Magniery, prêtre; — de la chapelle Saint-André, en l'église royale et collégiale Notre-Dame, de Melun, pour Jean-Baptiste Huchereau, prêtre, curé de la paroisse Saint-Liesne dudit Melun. — Consentement d'union du prieuré de Saint-Bond, au Grand-Séminaire de Sens, par Pierre Dusacq, chanoine de Sens, prieur commandataire dudit prieuré de Saint-Bond (1734). — Prises de possession: d'un canonicat en l'église de Sens, par Jean-Claude de Bullioud; — de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, du Jard, par Henry-Ignace Chaumont de la Galezière, prêtre, pourvu en Cour de Rome; — du doyenné de

l'église Saint-Nicolas de Provins, par Charles Blondel, prêtre, docteur de la maison et société de Navarre, doyen de l'église Saint-Quiriace dudit Provins, et vicaire général de l'archevêque de Sens.

G. 644. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1737-1740. — Insinuations. — Provisions : de la cure de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, accordées par l'archevêque de Lyon, pour Pierre Andouillé, curé de Notre-Dame de Trainel ; — de la chapelle des Saints-Innocents, fondée en l'église Notre-Dame de Melun, pour Pierre Allaire, clerc tonsuré du diocèse de Marseille ; — du prieuré Saint-Pierre et Saint-Paul de Courtenay, en faveur de François-Henri Leclerc de Fleurigny. — Prises de possession : de l'archidiaconé d'Étampes, dans l'église de Sens, par Charles-François d'Hesselin d'Hauteville (1739) ; — de l'archidiaconé de Provins, par Théodore Le Tonnelier de Breteuil, vicaire général de l'archevêque de Sens (1739). — Provisions de la cure de Sainte-Croix-lès-Sens, en faveur de Christophe-Louis Gratian Du Gaudin, prêtre. — Prise de possession de la chapelle Saint-Jacques, en l'église de Milly, par Joseph Maugas, prêtre.

G. 645. (Registre.) — In-folio, 351 feuillets, papier.

1740-1743. — Insinuations. — Prises de possession : de la dignité de chantre et de chanoine prébendé en l'église Notre-Dame de Melun, par Georges-Alexandre Desquidy, diacre ; — de l'abbaye Notre-Dame-des-Echarlis, par Joseph-Jean-Baptiste-Gaspard Hubert de Coriolis d'Epinouse, sous-diacre du diocèse d'Aix, chanoine de la métropole de Paris ; — de l'abbaye de Dilo, par Louis-François Dizarn de Villefort de Montjeu, chanoine de l'église du Mans. — Arrêt du Grand-Conseil ordonnant de faire mettre en possession du prieuré de Saint-Agnan, frère Jean Badin ; suivi de prise de possession dudit prieuré par ce dernier. — Décret de suppression de la cure de Saint-Benoît de Sens, et de son union à celle de Sainte-Colombe de la même ville (1741). — Confirmation de cession de droit sur le prieuré de Sixte, en faveur du Père Moreau de Marnay, avec création de pension sur ledit prieuré pour Martin Lailler (1742). — Provisions du prieuré Saint-Pierre de Venisy, en faveur de Charles-François d'Hesselin d'Hauteville, prêtre du diocèse de Soissons, archidiacre d'Étampes, vicaire général de l'archevêque de Sens. — Décret d'union du prieuré de Sixte au Grand-Séminaire de Sens (1742). — Provisions d'un canonicat de Saint-Laurent, fondé au palais archiépiscopal pour Jean-Baptiste-Pascal Fenel, diacre et chanoine de la métropole de Sens (1743). — Décret d'union de la manse conventuelle et des offices claustraux de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Morigny, au Grand-Séminaire de Sens. — Provisions du prieuré Notre-Dame de Joigny, pour Pierre-François du Vivier, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur.

G. 646. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, papier.

1748-1751. — Insinuations. — Prises de possession : de la ministrerie du couvent royal fondé au château de Fontainebleau, par le P. Nicolas Poinsignon, prêtre profès de l'ordre de la Sainte-Trinité de la Rédemption-des-Captifs, docteur en théologie, président de la province de France (1748) ; — d'une chapelle de Saint-Laurent, fondée au palais archiépiscopal, pour Louis-Étienne-Valentin Jamard, prêtre, en vertu de lettres de collation accordées par l'archevêque. — Décret d'union du prieuré de Sainte-Catherine de Mercy au collège des Barnabites de Montargis. — Consentement par les religieux des abbayes royales Saint-Pierre le-Vif et Saint-Remy de Sens à la réunion de la cure de Saint-Pierre-le-Donjon à celle de Saint-Hilaire (1748). — Prise de possession de l'abbaye de Vauluisant par Louis-Jacques de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours (1748). Provisions : du prieuré de Saint-Hilaire-les-Andrezy pour Basile-Pascal Fenel, chanoine de l'église de Sens ; — de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Sens, pour François Soucelier, prêtre du diocèse d'Autun, chanoine et doyen de l'église collégiale de Bray-sur-Seine. — Prise de possession de la dignité de trésorier en l'église de Sens par Bouvard de Fourqueux. — Election par le chapitre de Sainte-Croix d'Etampes, de Philippe Poussin, à la dignité de chantre. — Prise de possession de l'abbaye royale de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières, par Barthélemi Onie, prêtre du diocèse de Paris, commandeur de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare, aumônier du duc d'Orléans. — Provisions de la chapelle de Sainte-Anne et de Saint-Jean-Baptiste du château de Fleurigny, pour Antoine-Claude-Edouard de Fleurigny, clerc tonsuré, chevalier de Malte.

G. 647. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1751-1755. — Insinuations. — Nomination de Georges Licher de Rivière, notaire royal apostolique

pendant neuf années, dans la ville de Melun. — Consentement par sœur Marie Piquet, religieuse professe du monastère du Mont-Notre-Dame-les-Provins, à l'extinction de la dite maison et à sa réunion à l'abbaye de La Joie-les-Nemours. — Prises de possession : de la cure de Saint-Pregts-lès-Sens, par Fiacre-Gratien Besnard, prêtre, maître-ès-arts ; — de l'archevêché de Sens, par Monseigneur Paul d'Albert de Luynes (1754.) — Provisions du secrétariat de l'archevêché pour Jacob François Le Pellerin, prêtre.— Nomination par l'archevêque, de Guillaume-Henri de Bérard de Montalet de Villebreuil, conseiller en la Chambre ecclésiastique. — Lettres du Roi accordant à Ange-François de Talaru de Chalmazet, prêtre du diocèse de Clermont et grand vicaire de celui de Sens, un canonicat en l'église de Sens. — Provisions de la cure de Saint-Louis de Fontainebleau, pour Alexis Leroux, prêtre.— Décret d'union du prieuré de Moret à l'abbaye des Bénédictines de Villechasson.

G. 648. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1755-1758. — Insinuations. — Consentement donné par Louis-François-Noël de Cristol, évêque de Séez, conseiller du Roi, abbé commandataire de Saint-Féréol d'Essonnes, diocèse de Soissons, à l'archevêque de Sens, du droit de nommer et présenter aux prieurés-cures de Saint-Phalle, de Merles et de Notre-Dame de Voulton, dépendant de ladite abbaye d'Essonnes (1755). — Décret d'union du prieuré de Voulton aux manses abbatiale et conventuelle de l'abbaye d'Essonnes. — Election par le chapitre de Notre-Dame-de-Montereau, de Jean-Joseph-Guillaume Brulé, prêtre, docteur de Sorbonne, à la dignité de doyen. — Brevet du Roi pour la suppression et extinction des prébendes du chapitre de Bray, pour être réunies au chapitre de Sens (1756). — Union du prieuré Saint-Sauveur-lès-Bray à l'abbaye de Bonneval (1756). — Confirmation par l'archevêque de l'élection d'Etienne Lefranc, religieux, prieur-curé de la paroisse de Bussy-en-Othe, pour la charge de maître, gouverneur et administrateur de l'hôpital-lès-ponts de la ville de Joigny (1756). — Election, devant l'archevêque de Sens, par les religieuses bénédictines du prieuré de Villeneuve-le-Roi, de sœur Louise-Elisabeth Trocus de Sainte-Flavie, sous-supérieure, en qualité de prieure dudit couvent, en remplacement de sœur Dufourny, décédée (1757). — Consentement, par l'archevêque de Sens, à l'extinction et suppression du monastère des Bénédictines de Saint-Joseph de Villeneuve-le-Roi, et réunion de ses biens au profit d'autres communautés du diocèse.

G. 649. (Registre) — In-folio, 350 feuillets, papier

1758-1761.— Insinuations.— Prises de possession: de l'abbaye Sainte-Colombe-lès-Sens par Nicolas de Livry, évêque de Callinique (1758); — de la cure de Villeneuve-la-Guyard par Jean-Baptiste Michel, prêtre, ci-devant curé de Looze ; — du prieuré de Saint-Sulpice de Lorris par dom Claude-Antoine Turpin, religieux de la congrégation de Saint-Maur. — Lettres du Roi permettant à l'archevêque de Sens de procéder à l'extinction et suppression du prieuré et monastère des Bénédictines de Villeneuve-le-Roi et d'en réunir les biens à l'abbaye de Notre-Dame-lès-Sens (1759). — Réquisition faite à l'archevêque par Joseph-François-Félix de Siougeat, prêtre, licencié en droit, abbé commandataire de Manglieu, aumônier de Madame la Dauphine et vicaire général du diocèse de Sens, d'avoir à l'installer au canonicat et prébende, en l'église de Sens, vacant par la mort de Claude Legris, et obtenu par brevet royal (1759). — Prise de possession du prieuré de Vieupou par Etienne-Gaston de Martin, vicaire général, grand chantre et chanoine de l'église d'Orléans. — Nomination de François-Eustache Lestoré, chanoine de Sens, à la dignité de cellerier en ladite église. — Décret portant suppression de trois canonicats et de la dignité de trésorier en l'église de Bray, et réunion des revenus à la manse du chapitre de ladite église (1759). — Consentement de l'extinction du titre du prieuré de Saint-Ayoul de Provins et union d'icelui à la manse conventuelle dudit prieuré. — Prise de possession du prieuré Notre-Dame de Joigny par Claude-François-Augustin de Narbonne-Pelet, clerc tonsuré, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (1760) ; — de l'abbaye de Vauluisant par Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Circé, vicaire général du diocèse de Rouen (1760).

G. 650. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1761-1765. — Insinuations. — Prises de possession : de la cure de Notre-Dame de Courtenay, par Henri Silvy, prêtre, docteur en théologie ; — de l'archidiaconé du Gâtinais, par Joseph-Jean-Joachim de Gabriac, prêtre, abbé commandataire de Beaulieu. — Nomination de Louis-Jérôme Tonnelier, prêtre, curé-doyen de Châtillon-sur-Loing, pour desservir la chapelle du château dudit Châtillon; — prises de possession : de l'abbaye de Preuilly par Claude-Marc-Antoine d'Apchon, évêque de Dijon, conseiller du Roi et son premier conseiller d'honneur en son Parlement de Bourgogne (15 février

1764); — de la chapelle fondée par le prince Henri de Bourbon, en l'église de Valery, par Alexis-Claude-Joseph de Fougère, chanoine de Prémontré (1764). — Arrêt du Grand-Conseil du Roi portant nomination de Pierre Savolle, prêtre religieux, au prieuré de Notre-Dame de Gron. — Décret d'union de l'abbaye de Villiers, diocèse de Sens, à l'abbaye de La-Joie-lès-Nemours (1764).

G. 651. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1765-1768. — Insinuations. — Prises de possession : du prieuré de Saint-Nicolas de Château Renard, par Claude Huchard, prêtre ; — de la cure de Saint-Eloi de Ferrières, par Pierre Lemaire, prêtre, chapelain de la collégiale royale de Saint-Florent-de-Roye ; — d'un canonicat en l'église cathédrale d'Auxerre, par Michel Gagneux, prêtre, chanoine de ladite église ; — de la cure de Sainte-Colombe-du-Carouge de Sens, par Jean-Baptiste-Alexandre Savary, prêtre du diocèse d'Amiens, docteur de Sorbonne ; — de la cure de Notre-Dame de Courtenay, par Pierre-François Legrain, curé de Saint-Léger-d'Hermin, diocèse d'Arras ; — du prieuré de Saint-Florentin par Pierre Hubert, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, directeur spirituel de l'Ecole royale militaire (11 mai 1767). — Provisions : d'un canonicat en l'église Saint-Loup de Montereau pour Joseph Lazare-Raymond Sambuc de Montvert, acolyte du diocèse d'Avignon ; — de la dignité de préchantre en l'église de Sens, pour Jean Thévard, prêtre.

G. 652. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1768-1770. — Insinuations. — Prises de possession : du prieuré Notre-Dame-de-Jully, au diocèse de Sens, par Gabriel Cavaziès, prêtre du diocèse de Rhodez, et secrétaire de l'archevêché d'Alby (1er février 1768) ; — consentement par dame Pulchérie Daverne, religieuse du monastère de la Visitation de Melun, à l'extinction de ce monsatère et à la réunion de ses biens à celui de la Visitation de Montargis (29 juin 1768). Provisions : du prieuré-cure de Château-Renard pour Jacques-Jean-Baptiste-François Garsement, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin ; — d'un canonicat de Trainel, pour Jean-Baptiste-Antoine Maget, clerc tonsuré du diocèse de Sens, âgé de 13 ans (1769). — Résignation par Denis d'Estiennot de Vassy, prêtre du diocèse de Langres, de la dignité de doyen de l'église collégiale Notre-Dame-du-Val de Provins. — Provisions de la principalité du collége des Grassins de Paris pour Marie-Gabriel-Louis de Neuville, prêtre du diocèse de Saint-Mâlo, docteur en théologie, par suite de la démission de François-Pierre Daireaux, prêtre du diocèse de Coutances, principal dudit collége depuis le 13 mars 1739 (1769, 24 novembre).

G. 653. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1770-1773. — Insinuations. — Arrêt du Parlement qui dispense de 13 mois, à l'effet d'être promu à l'ordre de prêtrise, Antoine-Jean-Josselin Barbé, diacre du diocèse de Sens. — Lettres-patentes du Roi, accordées à Arnaud-Fidèle-Constant Caron, religieux de la congrégation de Saint-Maur, pour prendre possession du prieuré de Notre-Dame-de-la-Ferté-Aleps. — Election par les religieux et religieuses du couvent et prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste de l'Hôtel-Dieu de Provins, d'Eustache Bourguignon du Gazon, prêtre, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Sens, en qualité de prieur, maître et administrateur dudit Hôtel-Dieu, en présence de M. d'Hesselin d'Hauteville, vicaire général de l'archevêque (19 septembre 1770). — Nomination par l'archevêque de François-Eustache Lestoré, chanoine, vicaire général de l'église de Sens, aumônier de S. A. Mgr le duc d'Orléans, à la charge de conseiller et commissaire au bureau général et Chambre souveraine des décimes (1770, 20 décembre). — Prise de possession de la dignité de cellérier de l'église de Sens par Louis-Claude l'Hermitte de Chambertrand, vicaire général.

G. 654. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1773-1776. — Insinuations. — Sommation faite à l'archevêque par Etienne-Louis Maton, curé de la paroisse de La Gerville, pour unir à sa cure un bénéfice, afin d'avoir la portion congrue de 500 livres pour subvenir à ses besoins. — Prise de possession de la cure de Turny par Jean-Louis-Nicolas Merelle, prêtre, chanoine de Saint-Fargeau. — Décrets de suppression : du chapitre de Saint-Julien-du-Sault par l'archevêque, et érection d'une cure dotée avec les revenus dudit chapitre (1774) ; — de la chapelle Saint-Louis en l'église Notre-Dame-d'Etampes et réunion de ses biens au chapitre de ladite église. — Lettres du Roi accordées à Mathieu-Jacques de Vermond, vicaire général de Toulouse, pour prendre possession de l'abbaye du Jard (1774). — Bulle du pape Clément XIV accordée à François de Juain de Montaignac, aumônier du Roi, vicaire général du diocèse de Reims, pour prendre possession de l'abbaye royale de Morigny (1774). — Autre bulle

accordée à Guillaume-Barnabé Bonamie Du Roc de Maurous, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et prévôt en l'église de Reims, vicaire général de l'archevêque de ladite ville, pour prendre possession de l'abbaye des Escharlis (1774).

G. 655. (Registre.) — In-folio, 349 feuillets, papier.

1776-1778. — Insinuations. — Provisions accordées par le cardinal de Bernis, archevêque d'Alby, en faveur de Gabriel Cavazier, son vicaire général, du prieuré Notre-Dame de Jully. — Bulle du pape Pie VI accordée à Gabriel de Benoist de La Prunarède, licencié de la faculté de théologie, doyen de l'église Saint-Martin de Tours, vicaire général des archevêques de Cambrai et de Tours, pour prendre possession de l'abbaye de Notre-Dame de Jouy (1776). — Transaction entre le prieur du Boulay et Bénigne-Joseph du Trousset d'Héricourt, seigneur dudit lieu, portant que l'église dudit Boulay, qui se trouve dans les champs et menace ruine, sera démolie, et que la chapelle du château servira d'église paroissiale (1777). — Election de M. l'Hermitte de Chambertrand à la dignité de doyen de l'église de Sens (1777). — Prise de possession de la commanderie de Beauvais, près Nemours, par Marie-Gabriel-Louis Texier d'Hautefeuille, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, prieur commandataire de Saint-Geangoulphe de Varennes (1777).

G. 656. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1778-1781. — Insinuations. — Consentement par l'archevêque de créer, sur les revenus de l'abbaye de Corbie, deux pensions de chacune 200 ducats d'or, en faveur d'Antoine-Victor Roy et de Pierre-Charles Verrier, prêtres, ses secrétaires. — Lettres du Roi accordant à Pierre-Louis de La Rochefoucault-Bayers, agent général du clergé, vicaire général de Beauvais, l'abbaye de Vauluisant pour jouir des revenus, à la charge de servir à divers prêtres des pensions annuelles montant ensemble à la somme de 3,300 livres (1779). — Provisions de la cure de Saint-Cartaut-lès-Sens, en faveur de Pierre-Marie Ballin, docteur de Sorbonne, prieur de l'abbaye de Prémontré. — Prise de possession du doyenné-cure de Notre-Dame et Saint-Loup de Montereau par Michel Crosnier, prêtre.

G. 657. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1781-1784. — Insinuations. — Lettres du Roi et bulle du pape portant don de l'abbaye de Dilo en faveur de Charles Busnel de Beaumais, chapelain ordinaire de S. M., suivies de prise de possession de ladite abbaye. — Provisions de la cure de Saint-Pierre d'Etampes pour Charles-César Perrier, maître ès-arts en l'université de Paris, vicaire de Saint-Gilles. — Prises de possession : de la dignité de chantre en l'église collégiale Saint-Pierre de Châtillon-sur-Loing par Claude-Martin de Boissy, chanoine ; — de la dignité de trésorier en l'église collégiale de Saint-Loup de Brienon par Jean Hunot, bachelier en droit ; — de la cure de Saint-Loup et Saint-Nicolas de Villemoutiers par Etienne-Joseph de Maleval de Beaulieu, écuyer, prêtre, bachelier en droit. — Lettres du Roi : accordées au sieur Dagoult, vicaire général de Pontoise, pour entrer en possession de l'abbaye de Ferrières ; — portant suppression du monastère des religieuses de Moret ou de Villechasson, et réunion de ses biens au monastère de Chambenoît, à Provins.

G. 658 (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1784-1786. — Insinuations. — Prise de possession de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine, fondée en l'église collégiale Notre-Dame de Melun, par Philibert Dupont, prêtre. — Nomination par le Roi de Charles-François de La Rochefoucault-Du-Breuil, vicaire général du diocèse d'Aix, comme titulaire de l'abbaye de Preuilly. — Permutation entre Jacques Baudet, curé de Thorigny, et Jean-Baptiste Lartisier, prêtre, nommé à la cure de Quincampoix, diocèse de Rouen. — Résignation par Philippe Poussin, prêtre, chantre en dignité de l'église collégiale de Sainte-Croix d'Etampes, chanoine et trésorier du chapitre de Saint-Laurent de ladite ville, de son canonicat de Saint-Laurent, en faveur de Jean Chevalier, chanoine de Sainte-Croix d'Etampes. — Election par le chapitre de Saint-Nicolas de Provins de Michel Bunel, licencié en droit, chanoine, trésorier de Saint-Quiriace et Saint-Nicolas de ladite ville, en qualité de doyen.

G. 659. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1786-1788. — Insinuations. — Prise de possession de la cure de Notre-Dame de Courtenay, par Hubert-André-Etienne-Gaspard Desprelles, bachelier en droit. — Lettres de provisions accordées par Pierre Chanvier, conseiller du Roi, son aumônier et son prédicateur ordinaire, ministre général de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, en faveur de Claude Forest, prêtre, religieux dudit ordre, pour prendre possession de la ministrerie ou bénéfice de la Très-Sainte-Trinité fondé au château

de Fontainebleau (1786). - Prise de possession du prieuré-cure de La Ferte-Loupière par Louis-François d'Imbleval de La Fresnaye, prêtre, chanoine régulier. — Résignation de la cure de Saint-Fargeau par Joachim de Verel, prêtre, curé, en faveur de Nicolas Lefebvre, prêtre, à charge d'une pension annuelle de 500 livres.

CHAPITRE CATHÉDRAL DE SENS.

G. 660. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1143-XVIIe siècle. — Juridiction ecclésiastique. — Bulle du pape Innocent II confirmative de statuts des archevêques Henri Sanglier et Hugues, pour la jouissance, par les chanoines de la cathédrale, de leurs prébendes (1143). — Lettre de Pierre de Corbeil ordonnant à tous ses doyens et à tous ses curés de mettre à exécution les sentences prononcées par le chapitre cathédral, comme si elles émanaient de lui-même (1200). — Bref du pape Alexandre IV portant absolution du chapitre de l'excommunication qu'il avait encourue dans un débat avec le curé de Saint-Pregts de Sens. (1255). — Bref du pape Clément IV invitant le chapitre à recevoir dans son sein G. de Beaumont, son chapelain, nommé chanoine par l'archevêque à la place de Pierre Lombard privé, pour crime d'homicide, de son bénéfice. — Exemption de prestation de la dîme levée par le Roi pour l'expédition d'Aragon (1285). — Députation de trois chanoines pour assister à l'assemblée du clergé de la province en la ville de Paris (1306). — Procès-verbal de revendication et de restitution de Jean Le Roi, clerc du chœur, arrêté induement de l'autorité de l'official de l'archevêque (1323). — Reconnaissance par l'archevêque G. de Dormans de la juridiction du chapitre cathédral sur ses membres et tous les agents de la cathédrale; — sur la grande Maison-Dieu de Sens et sur les curés de son diocèse (1350). — Bulle du pape Clément VII confirmative des mêmes droits. — Mémoire du chanoine Maçon sur l'exemption du chapitre de la juridiction archi-épiscopale (XVIIe siècle).

G. 661. (Liasse.) — 15 pièces parchemin; 19 pièces papier.

1316-1760. — Election des archevêques; droits sur l'archevêché. — Lettre d'envoi, par le chapitre, de trois députés au pape pour lui rendre compte de l'élection de Guillaume de Melun, élu archevêque. — Recommandation instante, par le roi Charles VI, au chapitre, d'élire pour archevêque, en remplacement de Jean de Montaigu, défunt, celui qui en sera digne selon Dieu et la conscience des électeurs (1415-16). — Extraits du manuscrit de Bureteau, religieux célestin, sur les cérémonies usitées pour l'intronisation des archevêques, et spécialement pour celle de Tristan de Sallazar. — Accord entre l'archevêque et le chapitre pour les redevances dues sur l'archevêché (1377). — Exploit d'un sergent royal maintenant l'archevêque dans le droit d'avoir une porte ouvrant de l'archevêché dans la cour de l'eglise cathédrale, et de faire porter devant son official, dans l'église, une verge par un bedeau (1378). — Concordat avec l'archevêque (vers 1408). — Procès-verbal des protestations du chapitre contre le procureur de l'archevêque au sujet de la juridiction prétendue par le chapitre dans l'archevêché (1415). — Acte dressé par un notaire du refus par le chapitre d'accepter l'absolution donnée par l'archevêque d'une excommunication prononcée par lui (1506). — Délibération par laquelle le chapitre apprenant la mort de l'archevêque prend l'administration du diocèse (1621). — Compte des deniers de la succession de Mgr de Bellegarde, rendu par Etienne Ferrand, doyen. — Lettre autographe de Mgr de Gondrin au chapitre à propos de la mort de sa mère (1651). Reconnaissance par Mgr de Luynes des redevances dues au profit du chapitre sur l'archevêché (1757). — Décharge par le chapitre à l'archevêque du droit de chapelle dû par ce prélat à son avénement, moyennant 15,000 livres qu'il a payées à l'entrepreneur de la construction des deux chapelles latérales, aux portes du chœur de la cathédrale, et de la grille et porte d'entrée dudit chœur (1760).

G. 662. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1715-1718. — Provisions de bénéfices et ordonnances rendues par les vicaires généraux MM. Hémard, Fenel, Amette et de Tencin, pendant la vacance du siége archiépiscopal. — Provisions de la cure de Bleigny pour P. Regnault; — de celle d'Egriselles à V. Lhermitte; — de celle de Cepoy à E. Fournier. — Lettres de prêtrise à J. Henriot, P. Lesage et autres.

G. 663. (Registre.) — In-8°, 64 feuillets, papier.

1527-1528. — Sentences de l'officialité du chapitre prononcées par Jean de Bourron, prêtre, licencié en lois, official. — Instance entre Cardin Guérard, maître des œuvres de l'église cathédrale, et Denis Martin, chanoine de Notre-Dame, à raison d'un livre des comptes de feu Maître Hugues Cuvelier, maître des œuvres de l'église et du palais archiépiscopal du temps de feu

l'archevêque Etienne de Poncher (1527). — Sentences condamnant : Jean Pineau, prêtre, à 40 sous d'amende pour injures contre la femme de J. Cotain ; — Guillaume Lucas, curé de Boutigny, à payer dix écus d'or restant de 20 écus, à Jean Ferrand, archidiacre du Gâtinais.

G. 664. (Registre.) In-8°, 98 feuillets, papier.

1533. — Sentences de l'officialité du chapitre. — Caution donnée par Jean Soudard et deux autres personnes à Guillemette, fille de feu Jean Marié, de la provision qui lui a été adjugée dans le cas où elle perdrait son procès. — Instance pour le procureur de la confrérie de Saint-Nicolas en la chapelle Saint-Laurent, contre Odin Corré, prêtre, exécuteur du testament de G. Colin, notaire de la cour de Sens. — Déposition d'Eracle Juvernay et Jean Pomyer, prêtres, au sujet de leur arrestation le soir de Saint-Vincent (1533-34), par le prévôt de Sens, lorqu'ils étaient à dîner avec les trois frères Couste, Etienne Fleur-de-Lis, peintres, et autres.

G. 665. (Registre.) — In-8°, 96 feuillets, papier.

1534. — Sentences de l'officialité du chapitre. — Enquêtes contre Jean Pomyer, curé de Saint-Symphorien et autres, par suite de désordres de mœurs. — Sentence condamnant ledit Pomyer à six mois de prison. — Nicolas Fritart, chanoine, exécuteur du testament de Nicolas Richer, condamné à payer les gages du serviteur de ce dernier à raison de 8 livres par an. — Enquête contre Augustin Hympe, au sujet d'une rixe au jeu avec Simon Bauffremont, curé de Saint-Martin-sur-Ouanne.

G. 666. (Registre.) — In-8°, 70 feuillets, papier.

1535. — Sentences de l'officialité du chapitre. — Sentence condamnant Jean Jousselin, sous-diacre, à 40 sous de dommages-intérêts et 10 sous d'amende envers Jean Bertauche, pour lui avoir donné un soufflet. — Poursuites contre Etienne Ferrand, curé de Chantecoq, pour scandale. — Instance entre Bertrand Aubry, poursuivant, et Nicolas Fritart, chanoine de Sens, pour le paiement de 4 livres restant de 9 livres, prix convenu pour la peinture de deux grandes images de pierre de Saint-Maur et Saint-Eloi. — Sentence provisoire entre Jérôme Carré et Savinien Artaut, prêtre, au sujet de la réception d'un vitrail, faite par Jean Hympe et contestée.

G. 667. (Registre.) — In-8°, 93 feuillets, papier.

1536. — Audiences de l'official du chapitre. — Sentence condamnant Nicolas Freyé, prisonnier, accusé d'avoir été dans un lupanar, à l'amende et à jeûner deux vendredis. — Enquêtes : sur injures dites à une servante de l'Hôtel-Dieu de Sens par Richard Lefèvre ; — contre Jubereau, diacre, détenu dans les prisons de l'archevêque pour injures.

G. 668. (Registre.) — In-8°, 132 feuillets, papier.

1539. — Audiences de l'official du chapitre. — Plainte d'Etienne Michaut, prêtre, contre Jean Trouvet, jeune clerc, neveu de Jean Mahiet, vicaire, qui éteignit les cierges lorsqu'il voulut dire la messe dans l'église Saint-Romain de Sens, et lui lança une grosse pierre à un soufflet qu'il lui avait donné. — Poursuites contre le curé de Jaulne pour conduite contre les mœurs. — Sentence condamnant l'exécuteur testamentaire de feu Charles Baillet, chanoine de Sens, à payer 8 livres à la fabrique pour droit de vin sur sa maison canoniale. — Enquête contre Antoine Le Devyn, chanoine de Bray, pour injures dites au doyen.

G. 669. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1541-1543. — Audiences de l'official du chapitre. — Information contre Fr. Maçon, prêtre, chanoine de l'église cathédrale, à cause de coups donnés à la femme de Germain Boyssonnot. — Interrogatoire de Laurent Lhomme et d'Etienne Machefer, clercs du trésor de la cathédrale, contenant les obligations de leur charge, et au sujet du vol du saint Ciboire de la cathédrale. — Instance entre maître Hugues Lucet, chanoine, et Jean Brasart, licencié en lois, exécuteurs testamentaires de feu maître Thomas Tymbert, contre Eloi de Barville, archidiacre de Melun, en reconnaissance de signature. — Enquête contre Herbelin, prêtre habitué, qui a fouetté, « dans la chapelle neuve de M. Fritart, où estoient les ouvriers, » un petit garçon qui sonnait de la trompe dans la cathédrale.

G. 670. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1543. — Audiences de l'official du chapitre. — Interrogatoire de Nicolas Cornet, chanoine de Bray, accusé de s'être déguisé au carnaval avec d'autres gens d'église, et « d'avoir prêché en la ville de Bray un ser-

mon de toute joyeuseté qu'il avait composé et rimé lui-même; » — de Nicolas Damade, prêtre, poursuivi pour être sorti dans la ville vêtu indécemment. — Poursuites contre Claude Miraut, prêtre, vicaire en la cathédrale, pour violences envers Claude Rétif, prieur de Saint-Bond.

G. 671. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1544-1578. — Audiences de l'official du chapitre. — Poursuites contre Serpedieu, vicaire de la cathédrale, pour désordres de mœurs. — Requête d'Yvon Moreau, habitué de l'église de Sens, en paiement de 3 sous pour le past le jour de Saint-Loup, à la procession de l'abbaye Sainte-Colombe; même somme pour le past à la procession de Saint-Augustin à l'abbaye Saint-Jean, etc. — Enquête contre Jean Geoffroy, curé de Saint-Maurice de Sens, qui a laissé célébrer la messe du mercredi, sous l'invocation de Saint-Sébastien, à l'autel Notre-Dame, par un prêtre inconnu nommé Gallet, pendant son absence, lequel prêtre n'était pas sain d'esprit.

G. 672. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1546-1547. — Audiences de l'official du chapitre. — Richard Lefevre, témoin contesté pour avoir été poursuivi pour crime de lèze-majesté « pour avoir mal et indiscrètement parlé de la personne du Roy. » — Acte donné à Michel Duchat, apothicaire à Sens, de sa réclamation d'une somme de 21 livres contre André Dinochin, chanoine. — Procédure en délivrance de grains pour Claude Bénard, chanoine, contre le chapitre de Bray.

G. 673. (Registre.) — In-4°, 31 feuillets, papier.

1645-1651. — Audiences de l'official du chapitre. — Sentence condamnant Machaire et Jully, marguilliers sortants de la fabrique de Saint-Aubin-Château-Neuf, à rendre leurs comptes devant Claude Guérin, curé de Saint-Martin-sur-Ocre. — Instance contre Fr. Levert, curé de Villemanoche, condamné à 60 sous d'amende pour avoir laissé dire la messe à un prêtre étranger, misérable, qui avait dans sa poche un crapaud vif, et qui fut soupçonné de magie et emprisonné; mais qui parut ensuite aliéné d'esprit.

G. 674. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1655-1662. — Audiences de l'official du chapitre. — Instance contre J. Gallimard, chirurgien, ancien marguillier de l'église Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, à la requête de noble Charles Luillier, écuyer, et Edme Longbois, marchand, élus marguilliers par les paroissiens, afin de reddition de comptes. — Sentence fixant à 8 livres la somme due par Pierre Pintor, maître des enfants de chœur de l'église collégiale de Bray, à Jean Miannay, chanoine de ladite église, pour honoraires de messes. — Sentence interlocutoire entre Daniel Duru, maître et ancien tonnelier à Villeneuve-le-Roi, contre Beau et autres, également tonneliers, confrères de la confrérie Saint-Etienne en l'église dudit lieu, pour raison d'inexécution des conditions de la fondation de ladite confrérie établie en 1627. — Ordonnance rendue sur la plainte de Jacques de Biencour, seigneur de Gumery, Jacques de Rossel, seigneur de Cercy, paroisse de Gumery, et les habitants de la paroisse, fixant les heures des offices religieux et les autres obligations du curé (1661).

G. 675. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1626-1699. — Officialité. — Enquêtes : Contre le curé de Montigny-le-Guesdier, pour défaut de résidence; — contre Edme Brot, chanoine, et Duval, vicaire, pour coups donnés à M. Lhermite de Louze, élu à Sens (1670); — contre Lorillot et Lecoq, chapelains, pour coups et blessure. — Condamnation de sieur Bouveret, clerc, chanoine de Sens, à six mois de séminaire et 30 livres d'amende, pour violences envers Duval, rôtisseur. — Procédure contre le sieur Thody, chanoine, pour refus de reddition de comptes.

G. 676. — (Registre.) — In-4°, 281 feuillets, papier.

1562-1611. — Provisions de bénéfices et d'offices dépendant du chapitre : — Présentation à l'archevêque d'un candidat pour la cure de Saint-Martin et de Saint-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roi. — Réception à un canonicat du chapitre de Bray d'Eloi Beugnon, clerc. — Réception de maître Fiacre Pellerin en qualité d'archidiacre de Sens (1565). — Institution de Maurice Frécault, prêtre, en qualité de maître de la Maison-Dieu de Véron (1569). — Prise de possession du rectorat du collége de Sens par Me Damelein Dauge, prêtre, chanoine de Sens, nommé à cette charge par l'archevêque (1572). — Institutions : de G. de La Chasse en qualité de courtier à Brière en Beauce; — de Jean Tenelle, avocat, en qualité de prévôt et juge de la terre de Soucy (1585).

G. 677. (Registre.) — In-4°, 147 feuillets, papier.

1611-1636. — Provisions de bénéfices et d'offices

dépendant du chapitre : — Collation de la chapelle de Saint-Fiacre en l'église de Sens, en faveur de Germain Cousin, prêtre. — Institutions : de Louis Balthazard, avocat, en qualité de prévôt des terres de Soucy, Evry et Granchettes (1612) ; — de Chrétien Genetier, curé de Noé, comme maître de la grande Maison-Dieu ou hôpital de Sens. — Réception de Jérôme Taveau, prêtre, à la dignité de cellérier. — Institution de Jean Collot fils comme procureur-fiscal à Sommefontaine (1619).

G. 678. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1480-1705. — Table alphabétique des conclusions capitulaires du chapitre dressée par le doyen Charles-Henri Fenel, en 1705. — Relique de Saint-Amat donnée par le chapitre de Douay (1685). — Arrêté que l'année commencera à l'avenir au 1er janvier, suivant l'édit du roi Charles IX (1569). — Antiphonier composé par M. Cousin ; on en permet l'impression (1546). — L'archevêque prenant possession, le doyen lui présente le *livre des serments* (1535). — Les livres qu'il fait imprimer doivent avoir le consentement du chapitre (1621). — Il est seul inhumé dans le chœur de la cathédrale (1671). — Le chapitre s'oppose à l'érection de l'évêché de Paris en titre d'archevêché (1621). — Don de 2,000 écus d'or au roi François Ier (1547). — Députation aux assemblées de ville (1613). — Défendu à un chanoine de manger de l'ail (1559). — Les évêques suffragants, qui avaient de longues barbes à la prise de possession du cardinal de Bourbon, ne furent pas admis au chœur (1535). — Don de 100 livres par Mgr de Sallazar, pour qu'on place ses armoiries sur le portail du transept nord de la cathédrale qu'on finissait en 1506. — Legs de 300 livres par M. Du Bois pour bâtir une bibliothèque (1542). — Don au chapitre par le doyen Taveau de l'histoire de Bureteau (1626). — Excommunication des membres de l'église qui iront au cabaret (1615). — Fonte de canons par la ville en 1590, et le chapitre taxé à 200 livres de métal. — Chanoine destitué parce qu'il tenait le parti du Roi (1589). — Les parents des chanoines qui seront tués dans le parti de la Ligue hériteront de leurs maisons claustrales (1590). — On prie Dieu pour le roi Charles X (1589 décembre). — Cloches, fonte des gros bourdons en 1560. — Interdiction par le chapitre de la célébration de la *Fête des Fous* (1524). — Réduction de la ville de Sens en l'obéissance du Roi, le 30 avril 1594.

G. 679. (Registre.) — In-folio, 488 feuillets, papier.

1662-1674. — Conclusions capitulaires. — Réception de P. Taffoureau, clerc, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Eutrope. — Liste des membres du chapitre tenus au stage et qui l'ont fait. — Remise au doyen, au préchantre et à M. de Vignoles des lettres de procuration du chapitre pour consentir à l'érection de l'évêché de Paris en archevêché, moyennant des compensations (1664). — Décidé que les curés des paroisses de Saint-Maximin, Saint-Léon et Saint-Cartaut, qui dépendent du chapitre, marcheront dans les processions à la suite du chapitre. — Le présidial n'a de place, hors des processions générales, qu'aux basses stalles (1666). — Les enfants de chœur, avant d'être admis, seront visités par le chirurgien et le médecin, en présence du préchantre. — Décidé d'emprunter 1,000 livres pour réparer la tour de plomb et autres édifices endommagés par la tempête du 21 au 22 septembre 1671. — Décidé qu'à l'occasion de la mort du chanoine Driot, *qui summis virtutum ornamentis preditus erat*, le chœur de la cathédrale serait décoré (1673).

G. 680. (Registre.) — In-folio, 621 feuillets, papier.

1721-1751. — Conclusions capitulaires. — Réception de François de Beringhen, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, en qualité d'archidiacre de Melun (1721). — Procès-verbal d'élection d'Antoine Defert de Rouville en qualité de préchantre (1721). — Décidé : qu'il sera chanté un *Te Deum* en reconnaissance de la guérison du Roi (1721) ; — que les orgues seront placées entre les deux premiers piliers du côté droit de l'entrée du chœur ; — que, sur la demande du maire et des échevins de Sens, la procession générale à l'église des Dominicains, pour remercier Dieu de l'exemption des impôts, aura lieu le dimanche 25 janvier 1722. (Il fut apporté 40 livres par maître Baudry, destinées à être distribuées, selon l'usage, à cette occasion) ; — qu'un *Te Deum* sera chanté à l'occasion du sacre du Roi (1722). — Relation de la mort de Jean Maçon, chanoine de Notre-Dame (janvier 1723). — *Te Deum* d'actions de grâces pour la cessation de la peste qui avait sévi dans certaines provinces (1723). — Règlement pour la réduction des messes basses de fondation célébrées par les chanoines semi-prébendés (1723). — Donation (autographe) par Charles-Henri Fenel, doyen, au chapitre, de sa bibliothèque et généralement de tous ses livres et manuscrits (24 décembre 1725). — Statuts et règlements faits par le chapitre pour l'établissement et l'usage de la bibliothèque donnée par Fenel : la bibliothèque sera ouverte deux fois par semaine aux personnes d'église pour y lire et travailler. —

Délibération pour obtenir la réduction des charges de la fondation de l'office dit *de la Coupe*, en réparation du vol sacrilège de la Sainte-Coupe arrivé en 15 , suivie d'une ordonnance de l'archevêque, approbative. — Réglement sur le mode de posséder les maisons claustrales. — Décret de l'archevêque pour la suppression de la chapelle Saint-Cyr, au cloître, et sa réunion à celle de Saint-Savinien (1735).

G. 681. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1751-1790. — Conclusions capitulaires. — Annonce de la mort de l'archevêque Languet (11 mai 1753). — Il est arrêté : que son corps sera inhumé dans la crypte de la cathédrale destinée aux archevêques et construite par ses ordres en 1744 ; — qu'il sera construit deux grilles aux bas-côtés du chœur au lieu des vieilles (1755). — Nomination de députés pour s'opposer à l'exécution de la grande rue projetée à travers le cloître et la place Saint-Etienne de Sens (1759). — Décidé de faire au Roi des représentations, en lui présentant l'état de l'argenterie de la cathédrale, afin d'obtenir la conservation du *rétable d'or*, « lequel, jusqu'à présent, a échappé à toutes les calamités du royaume et qui est, dans son état actuel, un ornement précieux. » (1759). — Décharge donnée à l'archevêque de Luynes du droit de chapelle ou d'ornement qu'il était obligé de fournir à son église, moyennant 15,000 livres payées sur la vente des bois de Courbépine à Grillot, entrepreneur, qui avait construit les deux chapelles élevées de chaque côté de la porte du chœur, sur les dessins de Davillers, architecte (1759). — Décidé que le rétable d'or sera envoyé à la Monnaie, sur une lettre de Mgr de Luynes, rapportant l'opinion du Roi que ce monument, quoique très-précieux, était cependant ce qui paraissait le moins nécessaire à la décence du culte, et qu'il désirait que le chapitre en fît le sacrifice au bien de son État. — Procès-verbal : de remise du corps du prince Louis, dauphin de France, inhumé dans l'église cathédrale (28 décembre 1765) ; — des cérémonies pour l'inhumation de Madame la Dauphine dans la cathédrale (23 mars 1767). — Droit de sépulture dans le chœur de l'église cathédrale, auprès du Dauphin, accordé au comte Du Muy, menin de ce prince. — Fondation d'un service solennel, le 19 décembre de chaque année, en mémoire du Dauphin, moyennant 1,000 livres de rente. — Sommation aux maire et échevins de Sens d'avoir à faire réparer la lanterne de la Tour de Pierre de la cathédrale, où est placé l'horloge de la ville (1773). — Annonce de la mort de l'archevêque de Luynes, à Paris, le 22 janvier 1788. — Décidé que le drapeau de la milice des chasseurs présenté par M. de Chambonas, commandant pour le Roi à Sens, serait béni solennellement (1789).

G. 682. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1754-1790. — Conclusions capitulaires relatives aux réceptions dans les bénéfices dépendant du chapitre. — Réception : de M. Drouas, archidiacre de Melun ; — de F. Dalmières à la chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry en l'église de Sens. — Présentation de M. Guichard à la cure de Soucy. — Réceptions : de M. de Ligneville à la dignité d'archidiacre de Sens (1776) ; — de M. de Loménie en qualité d'archevêque (3 mai 1788).

G. 683. (Registre.) — In-8°, 175 feuillets, papier.

1642-1659. — Billetis ou plumitif des conclusions capitulaires : — M. Lhermite, député pour faire l'*obit* de M. de Sallazar. — Prise en charge, par M. Fauvelet, d'une bulle de Clément VII et de deux autres pièces établissant le droit aux chanoines de posséder plusieurs bénéfices (1644). — Concession d'une maison canoniale à M. de Gondrin, coadjuteur de l'archevêché (1645). — Liste des chanoines capitulans au nombre de 35 (1650). — Attestation de MM. de Saint-Etienne de Troyes que le doyen de l'église de Sens n'a pas seul les clefs de la Table d'Or, mais toutes les dignités (1652). — Permis à M. l'archidiacre de Melun de faire dresser l'épitaphe pour MM. Arnoul et Leu Mauljon, suivant le projet (1654). — *Te Deum* chanté pour la prise de Stenay et la levée du siége d'Arras (13 septembre 1654). — Le chapitre donne à l'évêque d'Olonne son agrément pour prêcher dans la cathédrale (novembre 1658).

G. 684 (Registre.) — In-8°, 195 feuillets, papier.

1706-1724. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires : — M. Jamard est mandé au premier chapitre pour rendre compte de sa conduite (1707). — Le chapitre proteste contre la prise de possession de Mgr de Nevers en l'absence de deux chanoines de Sens (1708). — La chapelle de Véron sera démolie, une croix de pierre sera mise à la place. — MM. Tridolat, Lépoivre et Herluison sont députés pour signer le nouveau devis du rétablissement de l'orgue (1721). — Permission donnée au Père Ange, de Paris, capucin, pour prêcher la station du carême de 1723.

G. 685. (Registre.) — In-8°, 387 feuillets, papier.

1725-1739. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires : — *Te Deum* chanté pour le mariage du Roi avec la princesse Marie (1725). — Sera fait procès-verbal constatant qu'à l'enterrement et au service de M. Fenel, doyen, MM. du Présidial, de la ville et le corps des marchands y ont assisté et ont honoré sa mémoire (1727). — Lecture d'une lettre du Roi, du 4 juillet 1731, portant rétablissement des sieurs Mouffle, trésorier, et de La Neuville, archidiacre du Gâtinais, dans les assemblées du chapitre. — Décidé qu'il sera donné en aumône aux paroisses de Cerisiers, Vaumort, Theil et Vareilles, entre les mains de Mlle Grassin, 150 bichets de froment (1737, février).

G. 686. (Registre.) — In-8°, 200 feuillets, papier.

1740-1748. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires: — M. Fenel est prié d'évaluer, avec un de ses confrères, les grains à eux dus par son office à telle somme qu'il jugera à propos (1741). — M. Larcher de Lavernade est nommé bailli de la temporalité du chapitre (1741). — MM. Lasseré, Mahiet et Hédiard sont priés d'assister à la fouille des terres pour la construction du nouvel autel (de la cathédrale) et de faire transporter décemment les cendres des archevêques qui se trouveront dans les sépultures qui y sont (juin 1742). — Remise de 6,000 livres à l'archevêque pour la construction du grand autel (1742). — Visite de la sonnerie des tours avec un « particulier passant » et constatation du mauvais état de cette sonnerie. — Accordé à l'archevêque que tous les marbres provenant de la démolition des tombeaux qui étaient dans le sanctuaire soient employés au trésor et à la sacristie (1743).

G. 687. (Registre.) — In-8°, 195 feuillets, papier.

1748-1756. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires: — Mort de M. Lasseré, chanoine, âgé de 56 ans, qui fut inhumé dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, où l'on inhumait les administrateurs (13 avril 1748). — Bénédiction des drapeaux dont le chapitre a fait présent à la milice bourgeoise de Sens. — Le chapitre remercie M. Fenel de tous les soins qu'il a donnés, à Paris, aux affaires de la compagnie (septembre 1750).

G. 688. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1756-1760. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires : — Il sera chanté un *Te Deum* pour la prise de Mahon (1756). — Le procureur du Roi de police sera prié de faire renouveler les défenses de tirer des hirondelles sur la place Saint-Étienne et autour de de la cathédrale, attendu les dégâts considérables que cela cause aux vitraux (1757). — Mort de M. Roblot, curé de Saint-Maurice, qui choisit pour sa sépulture la chapelle des Filles-Orphelines (1757). — Autorisation donnée par le chapitre, au doyen et à ses autres députés de se joindre aux autres corps de la ville de Sens, pour s'opposer à la construction de la route de Bourgogne à travers la rue Couverte.

G. 689. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1756-1762. — Billetis ou plumitifs des conclusions capitulaires : — M. Garcement est chargé de célébrer l'anniversaire solennel de MM. Nicolas Taffoureau, évêque d'Aleth, et Henri Fenel, doyen de la cathédrale de Sens (1758, octobre). — Actions de grâces rendues à Dieu à l'occasion du danger auquel le Roi a échappé de la part de Damiens (1757). — Envoi d'un député à Joigny pour assister à l'adjudication des travaux de la construction de la tour de l'église de Saint-Aubin-Château-Neuf qui est du patronage du chapitre (1760).

G. 690. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1560-1608. — Quittance du droit de marc d'or et de deux marcs d'argent, payé par l'évêque de Nevers à l'archidiacre de Sens, le jour de son intronisation (1560). — Lettres-royaux pour assigner les évêques suffragants au Parlement, afin de reconnaissance du droit de chape dû par chaque évêque à l'église de Sens (1608).

G. 691. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

XV° siècle - 1789. — Droits du chapitre sur ses membres. — Procédures au Parlement et aux requêtes du Palais : contre les semi-prébendés, au sujet du stage et de la résidence de ces derniers; — au sujet de la distribution du pain.— Attestation portant que le chapitre a le droit de prendre les trois quarts des drap, oreiller et couvre-chef qui sont placés sur les chanoines le jour de leur mort (1538). — Mémoire contre M. de La Barre au sujet de ses droits aux distributions qu'il prétend, quoiqu'absent (1636).

G. 692. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1111-1721. — Droit de corbellage dû à l'abbaye

Saint-Jean-lez-Sens, consistant en la perception d'une année du revenu de chaque prébende canoniale vacante par la mort du titulaire, à charge de services religieux. — Chartes d'Etienne, prévôt, et du chapitre Notre-Dame et Saint-Etienne de Sens, de l'archevêque Guillaume et autres, sur le droit de corbellage. — Transactions : entre le chapitre et l'abbaye Saint-Jean, portant qu'au lieu des fruits des prébendes vacantes, il sera payé aux religieux, par le chapitre, 180 livres (1564); — concernant l'union du prieuré de Saint-Sauveur à la manse des religieux, et l'institution de deux hauts-vicaires en l'église de Sens, au lieu des deux religieux qui desservaient les deux prébendes dudit prieuré (1657). — Mémoire sur l'obligation où sont les religieux de Saint-Pierre-le-Vif et de Sainte-Colombe d'assister à la procession générale de Saint-Marc.

G. 693. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1141-1666. — Droits sur le chapitre de Bray-sur-Seine. — Confirmation par Innocent II des droits du chapitre de Bray, avec stipulation des droits d'institution par le chapitre de Sens. (1141). — Confirmation par Henri, comte de Troyes, d'un accord passé entre le chapitre de Sens et celui de Bray, par lequel il fut déclaré que le doyen de Bray serait toujours pris parmi les chanoines de Sens, et que tout chanoine doté d'une prébende par le chapitre de Bray serait confirmé par celui de Sens (1163). Don par le chapitre de Sens à celui de Bray d'une chapelle en l'église dudit Bray, moyennant 10 livres de Provins de pension (1180). — Statuts du chapitre de Bray donnés par le chapitre de Sens (1619). — Procès-verbaux de visites de l'église collégiale et paroissiale de Bray (1534-1550); — par Claude Le Blanc, préchantre, et deux autres chanoines de Sens (1666).

G. 694. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1274-1759. — Droits sur le chapitre de Bray sur-Seine. — Procès-verbaux d'élections par les chanoines de Bray de doyens pris dans le chapitre de Sens: de Jean Cornut (1274); — de Jacques Hodoard (1451); — de Jean Gontier (1520); — de Jérôme Taveau (1607). — Accord entre Mgr Languet, archevêque, et le chapitre de Sens, relatant comment les chanoines de Bray ont cédé audit archevêque le droit qu'il avaient d'élire leur doyen en le prenant parmi les chanoines de Sens, et qu'en conséquence l'archevêque a donné à son chapitre le droit de conférer l'une des sept chapelles fondées en son palais (1741). — Décret de suppression et d'union de la trésorerie et de trois canonicats de la collégiale de Bray à la manse capitulaire, par l'archevêque de Luynes (1759).

G. 695. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1143-1615. — Fondations de prébendes. — Bulles des papes Innocent II et Adrien IV sur le mode de perception des fruits des prébendes. — Confirmation par Philippe-Auguste : de la dotation de 20 livres de rente sur les fours de Saint-Julien, faite par l'archevêque Michel pour la prébende canoniale nouvellement fondée (1199); — de la fondation d'une prébende par l'archevêque Pierre de Corbeil, avec dotation de 20 livres de rente sur la terre de Nailly (1208). — Bulle du pape Sixte IV confirmative de la concession faite par l'archevêque Louis de Melun, au chapitre, de présenter treize des quatorze semi-prébendés de l'église de Sens (1471). — Bref du pape Paul IV conférant une prébende à Poissonnet, archidiacre d'Etampes.

G. 696. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1297. — Rôle d'estimation des prébendes. — Pour l'estimation des prébendes le setier de froment, à la mesure de Sens, est évalué 10 sous parisis ; celui de seigle, 5 sous 6 deniers ; celui d'orge, 4 sous; celui d'avoine, 3 sous. — A Villenaux, quatre prébendes ; à Jaune, huit ; à Pont-sur-Yonne.......... ; à Evry, une ; à Soucy, trois ; à Saint Martin-sur-Oreuse et Thorigny, une; à Veron, quatre ; à Chantecoq, Villeroy et Epinoy, deux; à Saint-Aubin, deux ; à Bruère, Brouy et Dixmont, sept et demie. — La valeur: de la terre de Pont est estimée à 334 livres 19 sous 4 deniers parisis ; — de la terre de Villenaux, 252 livres 6 sous ; — de la terre de Soucy, 160 livres 12 sous.

G. 697. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1539-1640. — Partitions et estimations des prébendes. — En 1539, le revenu total en froment des neuf seigneuries du chapitre monte, charges déduites, à 88 muids 8 setiers 4 bichets, à partager entre trente-neuf prébendes ; — en seigle, 37 muids 1 bichet ; — en avoine, 72 muids, 9 setiers, 3 bichets ; — le bichet de froment est évalué 3 sous; le bichet de seigle, 2 sous ; le bichet d'avoine, 12 deniers ; — revenu total en argent, charges déduites, 1,223 livres. — Ordonnances pour la répartition et la jouissance des fruits des prébendes.

G. 698. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1241-1396. — Fondations d'anniversaires. — Acte des exécuteurs du testament de Gautier, archevêque de Sens, contenant don de la quatrième partie de la forêt de Rajeuse au chapitre, et des trois autres à l'archevêché (1241). — Fondation d'anniversaire par Fr. Chanteprime, seigneur de Dyant (1396). — Statut des députés du chapitre réglant les heures des messes fondées en la cathédrale (1264). — Codiciles de l'archevêque Etienne Bequard: legs aux gens de service de sa maison; — aux abbayes, chapitres, etc., de son diocèse; — à ses parents; — à son archevêché, de sa maison de Paris; — 1,200 livres pour faire les vitraux de deux voûtes de la nef de la cathédrale (1308). — Fondation par l'archevêque G. de Broce de la chapelle de Saint-Loup à Brienon, « dans la chambre où saint Loup estoit autrefois décédé. » (1334). — Testament de Robert de Melun, chevalier, contenant legs de 20 livres de rente pour fonder une chapelle dans la cathédrale où il sera inhumé (1342). — Extraits de l'obituaire du chapitre relatant l'obit des archevêques Gilo et Henri Cornut; — Etienne Bequart; — du pape Martin; — de Guillaume de Grandpuits, évêque de Nevers; — de Guillaume Des Barres (1378). — Testament de l'archevêque Guillaume de Melun (1376). — Fondation d'un anniversaire solennel en l'église Saint-Hilaire, par François Chanteprime, sieur de Dyant (1396). — Procès-verbal d'acceptation par le chapitre du legs fait par feu Pierre Robert, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, des terres de Rouvray, près de Courtenay, Lentif et Ordon, pour fonder l'anniversaire de l'archevêque Aymart Robert.

G. 699. (Liasse.) 15 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1406-1712. — Fondations d'anniversaires. — Donation par Gille de Foissy, seigneur de Ternantes, du *gort* de Montchanan, sur la Seine, près Moret, pour fonder une chapelle en l'église cathédrale, sous le vocable du Saint-Sépulcre, dans laquelle il sera enterré (1406). — Testaments: de Thomas Tribolé, notaire et secrétaire du Roi, né à Sens, dans lequel il nomme sa femme Gillette Le Hongre son exécutrice testamentaire (1463); — de Jacques Basin, curé de Saint-Martin-du-Tertre et chanoine à l'autel Saint-Jean en l'église de Sens (1467). — Extraits du Martyrologe de l'église de Sens, relatant les fondations faites par Louis de Melun, baron de Normanville, et Jeanne d'Eu, duchesse d'Athènes, comtesse d'Etampes (xv° siècle). — Fondations: de l'anniversaire de l'archevêque T. de Sallazar et de ses père et mère, et affectation à ce service de 150 livres de rente; — d'une messe basse chaque jour, et d'un anniversaire chaque année le 9 juillet, par l'archevêque et cardinal Duprat, moyennant 2,500 livres (1539-40). — Donation par Nicolas Fritart, chanoine, de deux corps d'hôtel sis au faubourg Saint-Antoine de Sens, pour doter la chapelle qu'il a fondée dans la cathédrale, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Lorette (1541). — Testament de Mgr de Gondrin, archevêque, contenant déclaration « qu'il prie MM. du chapitre de Sens d'estre persuadés qu'il les honnore et qu'il n'a jamais eu dessein d'en blesser aucun dans ce qu'il a creu debvoir entreprendre pour les interests de son caractère et de la jurisdiction qui y est attachée. » (1674).

G. 700. (Registre.) — In-folio, 405 feuillets, papier.

Vers 1717. — Catalogues des dignités, chanoines, vicaires, officiers, marguilliers, gouverneurs de l'Hôtel-Dieu de Sens, etc., depuis le III° siècle jusqu'au XVIII°, rédigées par Charles-Henri Fenel, doyen de la cathédrale. — Les derniers prévôts avant leur suppression au XII° siècle. — Le doyen de Sens préside à tous les chapitres et est au-dessus de l'archidiacre et du trésorier. — Geoffroy, préchantre puis doyen, mort en 1206, était inhumé dans l'église Saint-Paul-lez-Sens, sous une arcade de la chapelle de la Vierge. — Plusieurs doyens des XII° et XIV° siècles ont été inhumés dans le cimetière de Saint-Sauveur-lez-Sens; les chanoines de Saint Jean ont enlevé ces tombes en 1684 pour daller leur église. — Jean de Montigny, doyen, mort en 1451, fils d'Etienne de Montigny, bourgeois de Sens, qualifié de *magnæ authoritatis ac scientiæ vir*. — Gabriel Gouffier, doyen, donna, en 1527, le grand vitrail de la croisée de gauche de la cathédrale. — Jacques Boileau, doyen, reçu en 1671; — auteur des livres *de Tactibus impudicis, de Historia Flagellantium*. — Nicolas de Verres, né à Pont-sur-Yonne, archidiacre de Sens en 1374. — Bulle du pape Grégoire XI, en 1374, confirmative du droit de l'archidiacre de Sens à installer l'archevêque de Sens et les évêques suffragants. — Edme Himbert, deuxième du nom, archidiacre de Sens (1685). « Il aima les procès au-delà de toute expression. » — Gabriel Legris, trésorier, fondateur de la chapelle de Sainte-Colombe dans la cathédrale (1681). — Leothericus, préchantre, mort en 1052. — Jérôme Taveau, cellérier (1586), député du clergé de Sens aux Etats de Blois en 1588. — Archidiacres du Gâtinais, de

Provins, de Melun, d'Etampes. — Grands-chanoines. — Chanoines de Notre-Dame, du Trésor, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre· — Hauts-vicaires, etc.

G. 701. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

XIVe-XVIIIe siècle.— Catalogues des chanoines de la cathédrale, dressé par le doyen Fenel (minute du catalogue précédent), avec des compléments, par M. Garsement, chanoine, depuis la mort de Fenel. — Louis de Melun, chanoine en 1476; — Charles-Henri Fenel, reçu chanoine le 23 mai 1694; — Claude Herluison, en 1721; — Philippe Hodoard (1491), fondateur du collége de Sens, mort en 1537, le 20 juillet.

G. 702. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1176-1773. — Dignité de doyen. — Charte de l'archevêque Guillaume, légat, contenant concession au doyen de Sens du patronage des cures de Saint-Florentin et de Champlay, et suppression de la dignité de prévôt avec union au doyenné (1176). — Sentence arbitrale homologuée par l'archevêque Guillaume de Broce, portant que le doyen Eudes et ses successeurs auront à l'avenir doubles distributions (1260). — Assignation de 30 livres de rente sur la cure de Montcorbon, et de 12 livres sur celle de Grandchamp par l'archevêque Pierre de Charny (1273).—Lettre du cardinal de Pellevé au doyen Arnoul, datée de Rome (1582?)— Brevet du roi Louis XIII, contenant nomination de René Perdriau en qualité de doyen. — Fulmination des bulles de Nicolas Taffoureau, doyen (1694). — Accords et reconnaissances de rentes sur les églises de Montcorbon, Grandchamp, Triguières, Saint-Florentin et Champlay. — Lettres autographes du doyen Fenel et du chanoine Pascal Fenel, les deux premières à une dame, celles de Pascal Fenel à MM. d'Heeseliu et de Fourqueux, doyens successifs, et concernant le temporel du chapitre.

G. 703. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1396-1741. — Dignité de l'archidiacre. — Reconnaissance de Jacques de Bourbon, archidiacre de Sens, de la juridiction du chapitre, à propos d'une maison canoniale qu'il avait achetée (1408). — Institution du scelleur de l'archidiaconé par l'archevêque Sallazar, qui a mis en sa main ledit archidiaconé. — Mandat de 450 livres délivré par l'archevêque de Bellegarde pour payer les droits d'intronisation dus à l'archevêque.

G. 704. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

Vers 1125-1780. —Dignité du trésorier. — Déclaration, par l'archevêque Henri, des droits du trésorier dans l'église Saint-Didier (vers 1125). — Confirmation, par le pape Alexandre II de la collation de la chevecerie faite par l'archevêque Hugue (vers 1165). — Charte de l'archevêque Guillaume confirmant Hilduin dans la possession des deux offices de la chevecerie et de la trésorerie (vers 1170). — Reconnaissance, par Martin, trésorier de l'église de Sens et chapelain du Roi, portant que les hommes du Roi et du chapitre de Sens et de tous autres pourront se marier avec ses hommes, et que les enfants qui naîtront de ces alliances seront partagés selon les coutumes du pays (1278). — Accord entre le trésorier Albéric Cornut et le chapitre pour le partage de leurs hommes (1283). — Compte des recettes et dépenses de la trésorerie en 1292; la recette est de 453 livres. — Lettre du chapitre à P. Floreau pour lui annoncer sa nomination à la dignité de trésorier (1527). — Acte de foi et hommage rendu par Jacques Lemaire à l'archevêque à cause de sa dignité de trésorier (1668). — Déclaration justifiant les droits de cens et rentes du trésorier sur des maisons au faubourg Saint-Didier de Sens. — Baux de terres et prés sis à Cuy et Evry au profit de l'office de la trésorerie, à Etienne Ramoney et autres.

G. 705. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

Vers 1170-1767. — Dignité de préchantre. — Décret de l'archevêque Guillaume de Champagne portant confirmation du droit qu'a le préchantre Geoffroy, et ses successeurs, de conférer les charges de maîtres d'école de tout ordre, *sive in arte grammaticali, sive in cantu, sive in psalteriis* (vers 1170). — Confirmation, par Alexandre III, de la donation de 10 livres de rente faite par l'archevêque Guillaume à la préchantrerie (1175). — Sentence de Jean de Grand-Puits, préchantre, réglant les redevances annuelles dues au chantre de l'église de Sens, à cause de son office, par les maîtres des écoles, savoir: à Sens, le maître des grandes écoles, 100 sous parisis; le maître des écoles de chant, 4 livres; le maître des écoles d'écriture, 60 sous; celui des écoles de Villeneuve-le-Roi, 20 sous; ceux de Pont-sur-Yonne et de Villeneuve-l'Archevêque, 10 sous (1298). — Statut du pape Clément VI sur l'élection du préchantre et du cellérier. — Lettre des procureurs et échevins de Villeneuve-le-Roi pour prier le préchantre de nommer Jean

Tissier, prêtre, en qualité de recteur des écoles de cette ville (1506).— Sentence des Requêtes depalais, à la poursuite du préchantre « ayant l'institution des escholles tant grandes que petites au diocèse de Sens, » portant défense à Jacques Guillaume d'exercer en qualité de maître d'école, à Chéroy, sans l'approbation dudit préchantre (1641). — Notice sur la chapelle de Pont-Pierre unie à la chantrerie, par Leriche.

G. 706. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1325-1777. — Dignité du cellérier. — Accord entre le chapitre et le cellérier sur les droits de ce dernier (1325). — Procès-verbal de l'élection capitulaire de G. Gennard à la cellérerie (1484). — Décret du cardinal Du Perron portant réunion de la cure de Fontenay-Baussery à la cellérerie (1617). — Compte de Daignan, cellérier, dont le chapitre était légataire (1685). — Collation de la dignité de cellérier à M. Taffoureau (1690). Union du prieuré de Saint-Philibert de Theil à la cellérerie, par décret de l'archevêque, en 1748. — Provisions dudit prieuré pour l'abbé de Chalon de Maison-Noble (1711). — Baux de biens du prieuré de Saint-Philibert à Theil et Pont-sur-Vanne.

G. 707. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1596-1787. — Office de la chambre. — Reconstitution de rentes au profit de l'office de la chambre sur la chambre du clergé. — Feuilles de distribution des grains et des deniers par l'office de la chambre. — En 1596 : l'archidiacre de Sens, Miette; le trésorier, Belotin; le doyen, Arnoul; le préchantre, Fauvelet, etc. — En 1783: Lhermite, doyen; de Biencourt, trésorier; de Condé, préchantre; Caquia, cellérier, etc.

G. 708. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1389-1768. — Offices de la cloîtrerie et de la panneterie. — Feuilles de distributions par le cloîtrier des redevances en grains et en argent aux dignitaires et chanoines. — Droits de l'office de la cloîtrerie sur les fondations des archevêques Gilon Cornu, Etienne Bequart, etc. — Marchés faits avec Noël Perreau et autres pour la fourniture du pain de chapitre, à raison de 18 pains, puis de 22 pains par bichet. — Feuilles de distribution du pain aux chanoines.

G. 709. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

XII° siècle-1760. — Fabrique de la cathédrale. — Reconnaissance, par l'archevêque Jean de Montaigu, d'un prêt de livres par le chapitre pour son usage, tant qu'il sera archevêque. — Inventaire des reliques de la cathédrale, dont l'original est écrit sur une membrane de peau (XII° siècle) : — du bois de la vraie croix, de la pierre du Saint-Sépulcre; — reliques de saint Pierre et saint Paul, etc. — Inventaire des reliques, joyaux d'or et d'argent et pierreries de la cathédrale en 1541 : — « le livre des évangiles, où est d'un costé ung crucifiement, garny de 49 pierres, saphirs, grenats, etc., et de l'autre costé une majesté et les quatre évangélistes, avec 42 pierres; — un pupistre d'argent doré, garny de 13 ymaiges à l'entour en tabernacles et pierreries, de deux aigles au bas; au milieu une majesté, quatre évangélistes à l'entour, pesant 38 marcs. » — Procès-verbal de visite du trésor pour en extraire les joyaux les moins utiles à l'église, afin de les vendre pour payer les dettes du chapitre (1596). — État de l'argenterie envoyée à la Monnaie, à Paris, sur l'ordre du Roi (1690). — Lettre du cardinal de Luynes au chapitre, annonçant que le Roi désire que le chapitre fasse le sacrifice du rétable d'or du grand autel de la cathédrale « au bien de l'Etat. » (1760).

G. 710. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1144 — vers 1780.— Fabrique de la cathédrale. — Fondation de quatre marguilliers laïques par l'archevêque Guillaume de Champagne, confirmée par le pape Alexandre III (1176). — Règlement pour le service des marguilliers (1198). — Extrait d'une chronique de Saint-Pierre-le-Vif relatant les travaux faits à la cathédrale par l'archevêque Hugues, au XII° siècle. — Confirmation, par le pape, du don des revenus de l'office de la chevecerie à l'œuvre de la cathédrale (1165). — Lettres du roi Charles V assignant 15 livres de rente données à l'église de Sens par son père, sur les revenus des poissonneries de cette ville. — Reconnaissance par l'archevêque G. de Broce, qu'en déduction de 500 livres dues par les habitants de Saint-Julien pour la finance de la garenne de ce lieu, ils ont employé 160 livres en achat de rentes au profit de l'œuvre de la cathédrale (1332). — Reconnaissance par le prieur de Saint-Loup-de-Nô de 10 livres de rente dues au profit de l'église de Sens sur le produit des quêtes qu'il fait dans le diocèse de Sens. — Lettres de l'archevêque Louis de Melun contenant indulgences pour ceux qui contribueront à la restauration de la cathédrale (1440). — Lettres du roi Charles VIII contenant octroi de 5 deniers tournois sur chaque minot de sel vendu à Sens, pendant 10 ans, au profit de la cathédrale. — Billet du cardinal d'Amboise

à l'archevêque, portant que le roi a accordé à son église 400 livres par an pendant six ans (vers 1500). — Requête du chapitre pour demander à Louis XVI des secours afin de réparer la cathédrale.

G. 711. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1332-1772. — Fabrique de la cathédrale. — Procès verbal de consécration du grand autel par l'archevêque en 1332. — Lettres du roi Philippe VI portant autorisation au pape d'acheter en France 50 livres de rente pour fonder une chapelle en l'église de Sens (1346). — Ordonnance de l'archevêque Guillaume II de Melun sur le mode de nommer les titulaires des chapelles fondées dans la cathédrale. — Fondations de chapelles : par Robert de Melun, chevalier (1342); — par l'archevêque G. de Melun (1350); — par Nicolas de Verres (1371). — Don, par M. Fritart, de 25 sous de rente au nom de Lhermitte de Jouancy, pour faire nettoyer chaque année les *ymages* de l'église (1547). — Legs par l'abbé Legris de 6,000 livres pour construire nue chapelle sous le vocable de Sainte-Colombe (1703). — Procès-verbal de consécration : de l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul en la cathédrale (1739); — du grand autel de la cathédrale en 1743. — Description du même autel et de la Table d'or donnée par l'archevêque Sewin au xe siècle (par le chanoine Mahiet).

G. 712. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1500-1790. — Fabrique de la cathédrale. — Marché entre le chapitre et Leyvin Varin, Jean Verrat et Balthazard Gondon, verriers à Troyes, « pour faire tout le verre qui est nécessaire de faire en la demye croisée de nouvel faite en l'église de Sens. » (1500). — Etat des pierres de Saint-Leu-de-Serans arrivées à Sens, au port du Clos-le-Roi, et mesurées par maître Hugues, maître maçon de l'œuvre de là cathédrale (1505). — Procès-verbal de visite et description des vitraux de la cathédrale, à la requête du chapitre, contre le ci-devant trésorier (1550). — Quittance de 1,000 livres, payées par les héritiers de l'archevêque Du Perron, pour les réparations de la cathédrale. — Transaction par laquelle Mgr de Bellegarde s'engage à payer 200 livres par an pour l'entretien de la cathédrale. — Accords avec Mgr de Gondrin pour le même objet. — Devis des réparations à faire à la cathédrale, dressé par Benoît de Fortier, architecte à Paris (1726). — Mémoires relatifs à la construction des grilles du chœur par Labye, serrurier à Paris. — Accord avec l'archevêque Languet pour le règlement des redevances dues envers la cathédrale. — Relation de la démolition du grand autel de la cathédrale; description de l'ancien, etc. (1742). — Adjudication de la construction de la sacristie du trésor et d'une chapelle, à Michel Porté, pour 53,200 livres (1742). — Procès-verbal par d'Aviler, architecte, de la réception du jubé et des grilles du chœur de la cathédrale (1762). — Marché avec Hermand, sculpteur, pour décorer la chapelle de Saint-Savinien (1772).

G. 713. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1162-1769. — Droits de patronage sur les cures. — Confirmation, par le pape Alexandre III, des donations faites au chapitre par les archevêques des cures d'Anjeure, de Jaulne, de Bray, et 29 autres. — Confirmations desdites donations par les archevêques Gui, Guillaume, etc. — Union des cures d'Aillant et de Champcueil à la petite prébende du chapitre par l'archevêque Gui. — Acte de fondation d'une chapelle dans la paroisse de Chantecoq, par Elisabeth, femme de Pierre de Courtenay (XIIe siècle). — Compte des deniers payés par les curés du patronage, et s'élevant à 534 livres 9 sous 10 deniers tournois (1250). — Bulle d'Urbain V contenant invitation à l'archevêque de contraindre les curés à la résidence (1367). — Acte de désignation par le chapitre de trois de ses membres pour visiter les églises de son patronage (1514). — Accord avec de Piedefer, curé de Dixmont, fixant à cent livres la somme annuelle à payer par lui au chapitre (1539). — Liste des cures du patronage, au nombre de 46 et de 29 chapelles (1463). — Sentence du bailli de Sens condamnant le vicaire perpétuel de Compigny à payer 15 livres de rente sur les fruits de son bénéfice (1667). — Inventaire de production contre l'archevêque de Gondrin dans le procès existant devant le maîtres des Requêtes du palais au sujet du droit de patronage des cures. — Notice sur l'église Saint-Pregts, par Morice, préchantre.

G. 714. (Liasse.) — 90 pièces papier.

1440-1781. — Procès-verbaux de visites des églises du patronage du chapitre. — Visite des églises de Moisy, Monceaux, Jaulne et Villenaux, par Pierre Du Puits, préchantre (1441). — L'église de Desmont ne peut être visitée à l'intérieur parce qu'elle est en ruines (1453). — Procès-verbal de visite de l'église de Thorigny par deux commissaires du chapitre, en présence du seigneur noble Jean de Belleville, et autres : cinq vicaires, quatre prêtres, deux sages-femmes ; — présentation

des registres de baptêmes, mariages et testaments; — nomination de Pierre Figeois, vicaire, en qualité de recteur des écoles, sur la proposition des habitants (1546). — A Villenaux-la-Petite, il est ordonné, par le commissaire du chapitre, aux marguilliers, de payer 10 livres par an à maître Edme Janus, sous-diacre, maître d'école, pour les services qu'il rend à l'église et « pour ce que, de plusieurs des enfants qui sont pauvres il ne reçoit aucune rétribution (1648). »

G. 715. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1489-1783. — Procès-verbaux de visites des églises du patronage du chapitre: — Amilly; — Aillant; Augère; — Maisoncelle et Les Marets; — Bailly; — Bois-le-Roi; — Boutigny; — Brouy; — Chantecoq; — Champlay; — Chancueil; — Compigny; — Courmononcle.

G. 716. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1494-1775. — Procès-verbaux de visites des cures du patronage du chapitre: — Desmont; — Dixmont; — Ecrennes (Les); — Fleurigny; — Fouchères; — Fontaines; — Gumery; — Jaulne; — Lorris; — Le Chastelet; — Les Marets; — Maisoncelle; — Malay-le-Vicomte; — Montigny-le-Guesdier; — Monceaux et Mouisy; — Mouy.

G. 717. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 146 pièces, papier.

1487-1781. — Procès-verbaux de visites des cures du patronage du chapitre: — Nangis; — Pont-sur-Yonne; — Saint-Aubin-Château-Neuf; — Saint-Florentin; Saint-Martin-sur-Oreuse; — Saint-Hilaire et Saint-Maurice de Sens; — Thorigny et La Postole; — Véron; — Villemanoche; — Villenaux-la-Petite; — Villeneuve-le-Roi; — Villeroy.

G. 718. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

XVe-XVIIIe siècles. — Cures unies au chapitre. — Etat des cures unies. — Procédure au bailliage de Paris relative à l'union de la cure de Nangis. — Accord avec Samuel Spifame, écuyer, seigneur de Passy, portant autorisation de reconstruire la chapelle et oratoire de ce lieu (1606). — Transaction avec les Cordeliers de Sens au sujet des droits du chapitre sur la cure de Saint-Hilaire de Sens. — Procédure contre les habitants du hameau de Valprofonde, qui se prétendent indépendants de la paroisse Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi (1725).

G. 719. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 135 pièces papier.

1689-1782. — Devis et marchés de réparations à faire aux églises du patronage du chapitre. — Eglises de Chantecoq; — Cézy (chapelle Saint-Denis); — Chevannes; — Evry; — Fouchères; — Jaulne; — Maisoncelle; — Mâlay-le-Vicomte; — Mouy; — Mouisy; — Nailly; — Pont-sur-Yonne; — Saint-Cydroine; — Saint-Pregts de Sens; — Véron; — Villenaux-la-Petite; — Villeneuve-le-Roi; — Villeneuve-la-Dondagre.

G. 720. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1188-1770. — Privilèges laïques. — Déclaration, par Henri, comte de Champagne, qu'il n'a levé de dîmes sur les terres du chapitre situées dans son comté, qu'en exécution de l'édit du Roi et de ses barons, pour aller au secours de la Terre-Sainte (1188). — Lettres: de Philippe-Auguste, confirmatives de l'immunité du chapitre et de son cloître, à peine, contre les infracteurs, de 100 livres parisis d'amende (1201); — de Charles IX, contenant exemption de loger les gens de guerre; — de Charles VII, portant garde-gardienne au profit du chapitre (1429); — de Louis XIV pour le même sujet; — d'amortissement, par Philippe-le-Bel, François Ier et Henri III. — Arrêt du bailli de Sens portant défense de chasser sur les terres du chapitre (1682).

G. 721. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1120-1751. — Lettres de Louis-le-Gros permettant au chapitre de fermer son cloître par deux portes (1120). — Reconnaissance, par l'archevêque Philippe de Marigny, de la juridiction civile et criminelle du chapitre dans le cloître. — Procès-verbal de Hector de Coquerel, conseiller au Parlement, commissaire du Roi, contenant permission au chapitre de clore le cloître de portes, lesquelles avaient été enlevées en 1419, par ordre de Guillaume de Chaumont, sire de Quitry, bailli de Sens, « pour cause de la fortune de guerre. » (1463). — Arrêts du Parlement de Paris: maintenant le prévôt royal de Sens dans le droit de recevoir des maîtres et de visiter les artisans demeurant dans l'enceinte du cloître (1686); — qui ordonne que les scellés apposés par le prévôt dans une maison d'un laïque habitant le cloître seront levés par le bailli du chapitre (1730).

G. 722 (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 104 pièces papier.

1522-1748. — Lettres à terrier en faveur du cha-

pitre, données par Louis XIV et Louis XV, et entérinées au bailliage de Sens. — Traité pour la rénovation des terriers des terres du chapitre, avec Jean Huerne et Nicolas Feuillet (1748). — Quittances de taxes et de décimes : de 228 livres pour le complément de 666 livres, quote-part de l'impôt mis sur le chapitre pour la défense du royaume (1523); — de 400 livres pour don gratuit (1545); — de 5,756 livres payées pour prix de la vente de la terre d'Evry (1563), et rachetée par M. Fauvelet, archidiacre; — de 371 livres sur les décimes de 1611; — de 1,010 livres sur les taxes dues en 1698.

G. 723. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1672-1770. — Procès-verbaux de visites des bâtiments dépendant du chapitre. — Visite de l'église cathédrale par ordre du grand-maître des eaux et forêts, par Joigneau, voyer des bâtiments du Roi (1672). Enquête par Benoist, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts, sur les dégâts arrivés à l'église cathédrale et à l'église d'Evry, par suite d'une tempête qui éclata l'avant-veille de la Pentecôte 1680. — Procès-verbal de visite de l'église cathédrale, des bâtiments, etc., dépendant du chapitre, dressé par Joineau et Cornibert (1681). — Extrait du testament de Charles-Henri Fenel, doyen du chapitre, contenant mention de la donation faite par lui de sa bibliothèque, « dans la vue que dans un pays où le secours des livres manque entièrement, l'on pût au moins, en certain temps, avoir cette petite ressource; » et, en outre, donation de terres pour en assurer l'entretien (1723). — Codicile autographe de Jean-Basile-Pascal Fenel, chanoine, contenant don à la bibliothèque du chapitre d'un paquet renfermant une collection des statuts synodaux du diocèse de Sens (1737).

G. 724. (Registre.) — In-folio, 318 feuillets, papier.

Vers 1760. — Catalogue de la bibliothèque du chapitre, dressé par Mahiet, chanoine et bibliothécaire. — 1re classe, Théologiens; 2e, Jurisconsultes; 3e, Historiens; 4e, Belles-Lettres, Orateurs, Poètes, Polygraphes; 5e, Philosophes; 6e, Savants; 7e, Médecins, etc. — *Missel de Sens*, de Sallazar, Paris, 1485; — de Duprat, Paris, 1529; — *Evangélier de Sens*, Sens, 1561, sur vélin; — *Pontifical de Sens*, manuscrit du 14e siècle; — *Missel de Sens* du cardinal Pellevé, Sens, 1575; — *Calvini, Institutio christianæ religionis*, Genève, 1550; — Gerson, *de Imitatione Christi*, Paris, 1489, in-12; — *Decreta Concilii Senon.*, Paris, 1529; — *Coutumes de Sens*, Sens, 1556; — *Abrégé de l'Histoire de saint Pélerin*, Auxerre, 1716, in-8°; — Lebeuf, *Histoire de la Prise d'Auxerre*, 1723 (don de l'auteur); — Mabillon, *de Re Diplomatica*, 1709; — Le Blanc, *Traité historique des Monnaies de France*; — *Histoire littéraire de la France*, etc., 1723, 11 volumes in-4°. — Jean Cousin, *la Vraie Science de la Pourtraicture*, Paris, 1576, in-4°, oblong.

G. 725. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

Vers 1740. — Extrait de l'inventaire des titres du chapitre, en trois tomes. — Tome 1er : Lettres-patentes de Louis XIII, confirmatives des priviléges du préchantre de l'église de Sens, d'instituer les maîtres d'école du diocèse (1633); — Lettres de Jean, comte de Joigny, contenant donation au chapitre, en remplacement de 200 livres de rente sur son comté (1313); — Fondation, par Henri, comte de Troyes, de son anniversaire en l'église de Sens (1172). — Tome 2e : Arrêt du Parlement portant maintien du chapitre dans le droit d'amener ses vins et de les vendre à Sens, malgré les priviléges de la commune (1291). — Amortissements, par Thibaut, comte de Champagne, et dame Pétronille de Champlost, d'héritages acquis de Ferry de Cudot et d'André de Saint-Phalle, son gendre, au territoire de Brienon (1223). — Consentement de saint Louis à la vente faite par Thibaut de Champjean, de deux fiefs sis à Saint-Martin-du-Tertre (1248). — Tome 3e : Donation au chapitre, par le roi Philippe-le-Hardi, de 2 sous de cens sur la maison d'Eloi Pelletier, située devant la Boucherie. — Acquisition, pour le chapitre, de la moitié des droits que possédait Gauthier de Bazoche entre le chemin de Fouchères et le « grand *Chemin Ferré* » (1264). — Fondation de l'anniversaire de la Reine Isabelle, femme de Charles VI (1416). — Tome 5e : Déclaration d'Henri, comte de Troyes, partant pour la Terre-Sainte, qu'il ne lève, en son comté, les dîmes du chapitre que pour cette destination (1188).

G. 726. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1620. — « Inventaire des comptes, registres et livres en cahiers qui sont ès-archives du chapitre de Sens, » dressé par Claude Laurent, secrétaire du chapitre. — Comptes des offices de la cloîtrerie, de la chambre, de la fabrique, de la panneterie, de l'annexe de la trésorerie; — des justiceries. — Cartulaires : *Liber qui pilosus dicitur*, contenant des bulles des papes, lettres des rois, concordats avec les archevêques, priviléges, etc. (de 1187 à 1406); — livre en parchemin couvert de

peau noire, nommé *Moreau*, coté A ; — autre livre en parchemin, dit *Rousseau*, coté B, contenant les formules de serments des dignités, chanoines, etc.; — cinq autres livres ou cartulaires contenant copies de titres concernant le chapitre.— Délibérations capitulaires de 1377 à 1379 ; — de 1383 à 1392 ; — de 1400 à 1413 ; — presque sans lacunes depuis 1433 à 1643.

G. 727. (Registre.) In-f°, 31 feuillets, papier.

1673-1792. — Inventaire des actes passés devant Aubled et Pelée, notaires à Sens, concernant les biens du chapitre. — Transaction avec Nicolas Ferrand, receveur des offices de la chambre et de la cloîtrerie, pour le réglement des comptes et fondations d'un obit à l'Hôtel-Dieu, moyennant 1,000 livres payées par ledit Ferrand. — Marché pour l'entretien des vitraux de la cathédrale, avec Charles Train, moyennant 60 livres par an. — Bail de la rivière d'Yonne sur la seigneurie de Pont-sur-Yonne, pour 60 livres par an, à Antoine Goussey. — Lorsque les ponts seront rétablis, le bailleur paiera 8 livres de plus (1685).

G. 728. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1215-1721. — Obligations pour le chapitre et quittances de sommes payées. — Lettres de l'archidiacre official de Sens, contenant quittance, par Milon Fournier et autres, de 60 sous de Provins reçus du chapitre pour un courtil sis à Saint-Pregts (1215). — Obligations : par Edmond de Prie, comte de Dammartin, et Avoye de Chabanne, sa femme, envers le chapitre, de le tenir indemne des droits de quint et requint des 100 livres de rente acquises d'eux par le chapitre (1509) ; — par Jacques de Poiseul, sire de Vallery, de 100 écus d'or, prêtés par le chapitre (1532) ; — par le chapitre de Paris de rendre indemne celui de Sens qui s'est réuni à lui pour la poursuite d'un procès contre maître Jacques Du Vernat (1549). — Quittance de 1,000 livres données par Jean Lhuillier, prieur de Saint-Sauveur, conseiller au Parlement, somme à laquelle le chapitre avait été condamné envers lui (1559). — Reconnaissance d'un prêt de 100 écus d'or, par Charles de La Rochefoucault, lieutenant-général en Champagne (1562). — Quittance donnée par Charles de Harlay, seigneur de Dollot, de 300 écus pour tous les droits dus au Roi à cause des terres de Villeneuve-la-Dondagre et Fouchères, mouvant du comté de Courtenay (1580). Décharge donnée à Germain Cornu, chanoine, des titres de la ville de Joigny, par lui délivrés aux échevins (1613). Remise des dépens d'un procès à Edme Augeron, notaire royal à Sens, à charge de fournir au chapitre les contrats dont il aura besoin, tirés des minutes de Nicolas Gourron et autres notaires (1630).

G. 729 (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1236-1409. — Reconnaissances individuelles de servitude par des hommes du chapitre, d'Evry, de Jaulne, Soucy, Villenaux-la-Petite et Saint-Martin-sur-Oreuse. — Règlement entre le chapitre et les religieux de Saint-Pierre-le-Vif, sur le fait du mariage de leurs hommes et de leurs femmes de serve condition, à Villenaux et Trainel (1237). — Partage entre le chapitre et l'évêque de Troyes d'enfants de leurs serfs à Villenaux (1304). — Déclaration par Geoffroy, d'Evry, que le chapitre l'a affranchi pour entrer dans l'ordre des clercs (1254).

G. 730. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

Fin du XIIIe siècle à 1784. — Fiefs relevant du chapitre. — Dénombrements : du fief de Symon d'Aubecourt à Brouy (1496) ; — du fief des Marais de Bazoche, par Pierre de Plantis (1383) ; des fiefs de Lallemandière et du Brassouer, relevant du Grand-Rosay, à Courtenay, par Guillaume Davy (1487) ; — du fief de Ronsardière, sur Courtenay, par G. Le Hongre, M. de Trécesson, etc. ; — du fief du Berceau, à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Roch de Racault ; — du fief de Pelletiers, sur Soucy, par Savinien Demas, élu à Sens, et François Store ; — d'un fief situé à Villenaux, par le sire de Genouilly (XIIIe siècle) ; — du fief de Touzac, sur Villenaux.

G. 731. (Registre.) — In-f°, 67 feuillets, papier.

XIIe-XVIe siècles. — Extraits de deux cartulaires appelés *Morellus* et *Rossellus*. — Union de la maison d'Evry à la préchantrerie, par le chapitre (1360). — Charte de Thibaut, comte de Champagne, confirmative d'un accord passé entre le chapitre et Geoffroi du Plessis, au sujet de Pont-sur-Yonne (1225). — Don de 10 livres tournois de rente à l'église de Sens, par Mathilde, comtesse de Nevers, sur sa cense d'Auxerre, pour fonder son anniversaire (1252). — Ventes au chapitre : par Guillaume, charpentier, d'une partie d'une maison située à Sens, Grande-Rue, en la Lormerie (1249) ; — par Henri de Trainel, chevalier, de la Forêt-Hugon, située entre Granges et Villiers-Boneux (1268). — Lettres de

Pierre de Saint-Julien, prieur des Frères-Prêcheurs de Sens et de l'archevêque Gilon, exécuteurs du testament de l'archevêque Gautier, au sujet de cet acte (1257).

G. 732. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1346-1347. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Thierry de Haute-Verne, cloîtrier, en deniers parisis. — Reçu : des héritiers de Noël de Castres, pour une maison située à Sens, devant le four du chapitre, néant, parce qu'elle a été abandonnée par ordre du Roi; — de Nicolas Alori, pour le moulin situé sous les murs de la cité, 14 sous ; — de Jacques Clément, de reste de plus grande somme, pour la rente fondée à Jaulne pour l'anniversaire de maître Pierre de Semur, 9 livres ; — de Gaubert, l'écrivain, pour sa maison en la Vieille-Boucherie, 48 sous; — vendu 7 setiers 3 bichets un boisseau de froment à la vieille mesure de Bray, valant, à la mesure de Sens, 6 setiers, le setier au prix de 29 sous ; — reçu du maître de la Maison-Dieu de Véron, pour fermage d'un pré, 12 sous. — Visite de la maison du Cygne, à Sens, par maître Jean, charpentier. — Dépenses pour réparations de maisons payées à Gillon, maçon. — Recette totale : 1,496 livres ; dépense : 1,534 livres.

G. 733. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1362-1363. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Philippon La Hure, cloîtrier. — Reçu : du chambrier, pour la maison de la rue des Parcheminiers, 20 sous ; — des héritiers de Jean de Savoie, pour la maison de la rue du Loup, 20 sous ; — de maître Etienne, le peintre, pour sa maison, 16 sous ; — pour une chambre rue des Frères-Prêcheurs, qui fut détruite pour l'établissement des fossés de Sens, néant. — Produit : des vignes, 34 livres 7 sous ; — des prés, 40 livres 11 sous. — Reçu de l'archevêque, sur le moulin de Nuisement, à Brienon, 10 livres.

G. 734. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1362-1363. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Philippon La Hure. — (Double du précédent). — Recette des pensions des maisons claustrales, par mois : de Manassès, évêque d'Orléans, 30 sous; d'Yves Le Breton, pour Philippe de Chartres, 32 sous ; de l'abbé de Saint-Jean, pour sa maison du cloître, 20 sous. — Recette totale du compte : 871 livres 9 sous.

G. 735. (Registre). — In-folio, 33 feuillets, papier.

1365-1366. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Philippon La Hure. — Cens : reçu au cloître, 4 livres 8 sous ; — à Villeneuve-le-Roi, par le curé de Saint-Nicolas, 44 sous ; — à la Porte-Formaud, à Sens, 67 sous ; — à Véron, par le curé, 24 sous ; — reçu, pour la maison qu'habitent les enfants de chœur, néant. — Recettes de baux de jardins, 22 livres 1 sou. — Recettes d'anniversaires : pour l'archevêque Henri Cornu, 10 livres 14 sous ; — pour Albéric Cornu, évêque de Chartres, 25 sous ; — Guillaume, évêque de Paris, Hugues de Noyers, évêque d'Auxerre ; le roi Philippe-le-Bel, etc.

G. 736. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1366-1367. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Philippon La Hure. — Reçu : du prieur de Montargis, sur son prieuré, pour deux termes, 10 livres ; — de Jean Navarre, pour la maison de la rue Saint-Didier, à Sens, détruite au temps des guerres, néant ; — de Jacques Cholart, pour des maisons à Pont-sur-Yonne, néant, *quia igne cremate fuerunt per Anglicos*. — Reçu, pour vente d'un setier de froment, 10 sous. — Payé, pour des moules à faire méreaux et pour le plomb desdits méreaux, 10 sous.

G. 737. (Registre.) — In-f°, 30 feuillets, papier.

1369-1370. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jacques de La Chapelle, cloîtrier. — Recettes de rentes sur des maisons à Sens : de Guillaume, pour la maison de feu Etienne, le peintre, rue du Loup, 16 sous ; — de Jean de Treuil, pour deux maisons aux Porcherons, 48 sous ; — de Henri de Paris, pour sa maison rue du Pied-Fort, 32 sous ; — du seigneur Du Plessis, un muid de blé pour l'anniversaire d'Hugues l'Eventé, chevalier, à prendre sur les territoires du Plessis et de Pailly.

G. 738. (Registre.) — In-f°, 26 feuillets, papier.

1370-1371. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jacques de La Chapelle. — Reçu : de Jean-le-Débonnaire, pour les prés des Noues, à Pont-sur-Yonne, 112 sous ; — pour les maisons situées hors de Sens, 13 livres 8 sous ; — pour les vignes, 25 livres 4 sous ; — pour les jardins, 18 livres 7 sous ; — pour l'anniversaire du pape Clément VII, 7 livres 8 sous. — Payé pour ré-

parer la grande maison sise rue Saint-Benoît, et qu'habite Adam Pinart, notaire de la cour de Sens, 27 sous.

G. 739. (Registre.) — In-f°, 20 feuillets, papier.

1374-1375. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Gauthier de Trenville, cloîtrier. — Reçu: d'Etienne Saohavoine, pour sa maison du carrefour de Saint-Pierre-le-Rond, 60 sous; — d'Etienne Narjot, *pro scholis puerorum Senonensis*, 100 sous; — de Gui, maître de la maladerie de Bray, 1 franc.

G. 740. (Registre.) — In-f°, 27 feuillets, papier.

1375-1376. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Auberon, cloîtrier. — Reçu: de l'abbé de Saint-Jean, pour la maison qu'il habite au cloître, 20 sous; — de l'archevêque sur les dîmes de Brienon, 16 livres; — sur le pontonage de Sens, 26 sous; — pour l'anniversaire de l'archevêque Etienne Bequard, 40 livres.

G. 741. (Registre.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1379-1380. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Bernard de Bard, cloîtrier. Reçu: du seigneur de Vallérien, sur ses censives, 20 sous; — de Pierre Le Veau, pour une vigne au-dessus de la fontaine de Véron, 2 sous; — des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, 8 sous: — pour vente d'un setier de froment, 18 sous; — de l'abbesse de la Cour-Notre-Dame, sur ses dîmes de Gisy, un muid d'avoine.

G. 742. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1385-1386. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Bernard de Bard, cloîtrier. — Reçu: sur les cens de Jean Des Barres, chevalier, à Champigny, 24 sous; — sur le péage des foires de Champagne, 4 livres; — de J. Chacerat, drapier, pour une grange que possédait Isabelle, veuve de maître Jean, le médecin, 48 sous; — de maître Jean des Quatres-Mares, pour sa maison, 30 sous. — Redevance due par la grande Maison-Dieu de Sens, 9 livres 12 sous.

G. 743. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1387-1388. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Guillaume L'Orfèvre, cloîtrier. Reçu: de Berthelot, pour sa maison rue de la Lanterne, à Sens, 4 livres; — de Jean Girard, pour sa maison rue Champ-feu-Guyard, 28 sous; — de Geoffroi de Sergines, chevalier, et Anastasie, sa femme, pour une maison tenant aux murs de la cité, 100 sous; — de J. Archambaud, pour un jardin, paroisse Saint-Didier, hors des murs, possédé avant les guerres par François de Vergy, situé devant le cimetière de la grande Maison-Dieu, 6 sous.

G. 744. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1388-1389. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nailly Bouquin, cloîtrier. — Reçu: pour redevances à Véron, 7 livres 2 sous; — à Mâlay-le-Vicomte, 26 livres 14 sous; — à Pont-sur-Yonne, 15 livres 17 sous. — Payé pour deux messes, dites chaque jour à l'autel Notre-Dame, en l'église de Sens, aussitôt après la messe de l'aurore, par huit chapelains, pour le feu roi Charles, dernier défunt, 64 livres.

G. 745. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1389-1390. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nailly Bouquin. — Reçu: pour droits de lods et ventes, 9 livres; — sommes assignées sur les cens de Simon de Jouy, chevalier, à Villers-Cornu, 24 sous; — du seigneur de Marolles, 16 sous; — de Jean Des Barres, seigneur de Saint-Valérien, 20 sous; — d'Auxerre, pour l'anniversaire de la comtesse Mathilde, 8 livres. — Reçu du produit des dîmes de Luistaines, accordées au curé, 48 sous. — Payé en aumône à deux juifs convertis, 4 sous; — à Pierre de Chichy, chanoine de Sens, étudiant à Paris, 6 livres.

G. 746. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1390-1391. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Noël Boquin. — Reçu sur les cens: sur la recette de Sens, pour l'anniversaire du feu roi Philippe-le-Bel, 12 livres; — sur le pontonage de Sens, 13 sous 4 deniers; — sur le péage des foires de Champagne, 4 livres; — pour les dîmes de Saint-Germain de Gy-les-Nonains, 100 sous; — sur les dîmes de Blennes, 30 sous; — pour la dîme d'Egriselles, près Ferrières, 9 livres 12 sous.

G. 747. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1391-1392. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Gauthier L'Orfèvre, cloîtrier. — Reçu: pour la dîme des vignes de Villeneuve-le-Roi, qui produisirent, pour le chapitre, 7 queues de vin vendues 16 livres; — pour les dîmes et les cens de Flagy et Dormeilles, et Ville-Saint-Jacques, 10 livres 8 sous, « et cela fait partie de la fondation de l'anniversaire de la comtesse d'Etampes; »

— pour les terrages de Chigy, 48 sous. — Recette pour pension des maisons du cloître, pour le mois de septembre, 112 sous; — dépense totale des anniversaires : 788 livres.

G. 748. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1392-1393. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Guillaume de Chaumont, cloîtrier. — Reçu : pour baux de maisons en diverses rues, à Sens, paroisse de Sainte-Colombe-de-Carrouge, 78 sous; — à Véron, pour une maison située près du pressoir public, 20 sous; — à Mâlay-le-Vicomte, pour plusieurs terres, vignes, etc., 26 livres 14 sous; — à Soucy, pour la maison de J. Béranger, rue aux Brigodelliers, 20 sous; — à Saint-Martin-sur-Oreuse, de Jean Chertemps, pour des prés, 112 sous. — Recette totale de l'année : 1,187 livres 10 sous parisis.

G. 749. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1394-1395. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Painperdu, cloîtrier. — Reçu de baux de terres : à Courceaux, 48 sous; — à Gumery, de Michel Gauthier, curé, pour 4 arpents de pré, 4 sous; — à Villenaux-la-Petite, de Gibet Du Roif, pour 4 arpents de terre, 4 setiers de froment; — à Villiers-sur-Terre, de Jean Frichement, pour 106 arpents de terre, 21 livres. — Payé 8 livres pour Jaquin Grisier, de Plantis, homme juré de la terre de Sommefontaine, pour composition, parce que son fils avait reçu la tonsure de clerc en cour romaine sans la permission du chapitre, seigneur dudit lieu.

G. 750. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1395-1396. — Compte de la cloîtrerie rendu par Jean Painperdu. — Reçu : de Jean Frichement, pour 8 arpents de pré à Villiers-sur-Terre, 32 sous; — d'Etienne Tixier, pour 6 arpents de terre à Saint-Pregts-sur-Seine, 8 sous; — de Jaquin Menart, pour des terres à Jaulne, 64 sous. — Payé à Etienne Jaquin, maçon, et son valet, pour 4 journées employées à réparer la maison de la Fleur-de-Lis, à Sens, à 3 sous 8 deniers par jour, 14 sous 8 deniers.

G. 751. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1396-1397. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Painperdu.— Reçu: de Guillaume Leclerc, pour des terres à Montigny-le-Guesdier, 16 sous; — de Gilet et Jean Le Civier, frères, de Bray, pour la forêt d'Epinoy, près Bray, contenant 174 arpents, pour 10 ans, à 16 livres par an; — à Bray, pour une maison louée à J. Champagny, 64 sous; — de Gilet Le Cirier, pour la maison des Caves près Bray, avec terres et prés, 9 livres 12 sous.

G. 752. — (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1398-1399. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Painperdu. — Reçu : de Gilet Tau, pour des biens sis à Avigny près Bray, 4 livres; — de Renaud Le Trouvé, pour des prés à Bazoche, 28 sous; — de Marguerite de Bourbon, héritière de l'épouse de Philippe de Druisy, chevalier, pour des pâtures à Mery, 8 sous; — de G. Duchemin, pour des terres à Chevannes, 40 sous; — d'Etienne Blanchard, pour la maison qu'il occupe à Melun, provenant de l'archevêque Adhémar, sise rue de feu Jean de Châtillon, en allant du Martroy au port, 12 livres.

G. 753. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1399-1400. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Painperdu. — Recettes : pour 8 setiers de froment provenant des dîmes de Mâlay-le-Vicomte, vendus vers la Pentecôte, à 12 sous parisis le setier, 4 livres 16 sous; — pour 6 setiers de froment, vendus au marché de Sens, à la Saint-Jean-Baptiste, à 16 sous tournois le setier, 102 sous 5 deniers parisis; — vente de seigle à 9 sous le setier. — Recette totale du compte : 965 livres 8 sous parisis; — dépenses : 931 livres 8 sous.

G. 754. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1411-1412. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Gui Arnaud, cloîtrier. — Reçu : de maître Pierre Yves, chanoine de Sens, pour sa maison de Courtois, 60 sous; — à Gron, pour l'île de Challecy, néant; — à Saint-Aubin-Château-Neuf, pour héritages donnés en emphythéose, 9 sous; — d'Adam Begon, d'Auxerre, pour sa maison de Baale, 48 sous; — de la femme d'Etienne Jacquin, jadis maître des œuvres de l'église (cathédrale), pour une pièce de terre à Sens, 6 sous. — Payé à Gilet, maçon, pour 5 journées qu'il travailla à une maison neuve avec le maître de l'œuvre, à 2 sous 8 deniers parisis, 14 sous 4 deniers.

G. 755. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1412-1413. — Compte de Gui Arnaud, cloîtrier.

— Reçu: de l'archevêque de Sens, pour les rentes dues à la cloîtrerie, 79 livres 11 sous 8 deniers; — de la grande Maison-Dieu de Sens, 9 livres 12 sous; — de l'abbé de Saint-Jean, 26 livres; — du receveur de la terre de Granchettes, pour l'anniversaire de l'archevêque Guillaume de Melun, 20 livres; — de Jacques de Looze, écuyer, seigneur de Flogny, sur son manoir de la Grange-Guymart, près Ervy, 18 livres; — de Jean de Brûillard, écuyer, seigneur de Coursan et de Racines, pour 50 écus d'or hypothéqués sur ses domaines, 45 livres.

G. 756. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1414-1415. — Compte de Simon Baillat, cloîtrier. Reçu: de Guillaume de Machau, écuyer, seigneur de Mentenon, paroisse de Cepoy, pour 11 livres 4 sous parisis de rente; — de Rémond de Saint-Phalle, seigneur de Launoy, 9 livres de rente à Launoy; — de Jeanne de Poissy, femme de Guillaume Du Plessis, chevalier, et de Catherine de Poissy, femme de Guillaume Du Plessis, seigneur d'Aanons, filles et héritières d'Eloi de Poissy, seigneur de Ternantes, 20 livres de rente; — de Geoffroy de Saint-Médard, écuyer, pour sa maison sise à Châlons, 10 livres 16 sous.

G. 757. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier

1415-1416. — Compte de la cloîtrerie, rendu par G. Levis, cloîtrier. — Reçu pour vente de grains: pour un setier de froment, 27 sous 6 deniers tournois; — 1 setier de seigle, 15 sous; — pour 1 muid de vin, contenant 25 setiers, 35 sous; — 1 muid de vin de 21 setiers, 29 sous; deux muids trentains, 4 livres 8 deniers. — Reçu du trésorier du chapitre, pour les besoins de l'église, 200 écus d'or, valant 225 livres tournois. — Etat de sommes non recouvrées, *obstantibus impedimento gentium armorum in villa et extra villam existantibus*.

G. 758. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1416-1417. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Simon Baillat, cloîtrier. — Dépense des anniversaires, par mois: en septembre, 65 livres 3 sous; — en octobre, 69 livres 2 sous; — le 23 septembre, pour l'anniversaire de Jean, évêque de Poitiers, 75 sous; — 17 novembre, pour l'anniversaire de Guillaume Des Barres; — 27 novembre, pour l'anniversaire de l'archevêque Michel.

G. 759. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1422-1423. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean de Gine, cloîtrier. — Total de la dépense des anniversaires: 180 livres 15 sous; — pour façon d'une cloison en une maison rue du Plat-d'Etain, « que les Anglois despecèrent quand ils allèrent devant Conne, » 10 sous; — pour deux sextiers de vin pour « le présent fait à la feste des enfants, le jour des Yonnocents, » chaque pinte 6 deniers, 6 sous 5 deniers. — Payé pour la fête des compagnons, le jour de la Circoncision, 60 sous.

G. 760. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1423-1425. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Jean de Gine, cloîtrier. — En 1453, recette totale: 238 livres 10 sous; — dépense: 181 livres. — Distributions: pour l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel, 6 livres; — pour celui de la comtesse de Nevers, lequel se fait le dimanche après les Brandons, 8 livres; — pour un setier de vin vermeil présenté à la messe nouvelle de messire Pierre Moreau, le dimanche 24 novembre, valant 12 deniers la pinte, 8 sous; — « au préchantre, pour payer les femmes qui ont esté à Montargis, par devers le seigneur de Quitry pour avoir sauveconduit pour les officiers du chapitre, » le 24 septembre, 39 sous 4 deniers. — Façon d'une *librairie* en la chapelle Saint-Denis, 48 sous aux chambrilleurs.

G. 761. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1426-1428. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Guillemin Babiz, cloîtrier. — Reçu: sur les cens de Simon de Jouy, chevalier, à Ville-Cornue, néant; *a longo tempore nichil solutum est*; — sur les cens d'Auxerre, pour la fondation de la comtesse Mathilde, et sur le receveur de Sens pour celle du roi Philippe-le-Bel, rien reçu. — Recette: des dîmes, néant; des terrages, néant; des locations de maisons à Sens, 4 livres; — pour la maison de la Syrène, rue de la Charonnerie, à Sens, néant; — de Michel Moreau, sergent du Roi, sur la maison qu'il habite à Sens, devant la halle au pain, néant; — pour une maison près de la porte du cloître, néant, pour ce qu'elle est inhabitée. — Baux de terres à Véron, Jaulne, Soucy, etc., néant, *nullus tenet*. — Recette totale en 1426-1427, 270 livres.

G. 762. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1430-1431. — Compte de la cloîtrerie, rendu par

Félix Pacault, cloîtrier. — Reçu : des cens dus à Evry, Peugny, Villenaux, Véron, Bassy, Nailly, néant; — des dîmes à Luistaine, Blenne, Villeneuve-le-Roi, Amilly, Triguière, Cannes, néant, « pour la guerre ; » — des terrages en divers lieux, néant. — « Payé : à Jean, le maçon, pour avoir rebouché un pertuis que firent les gens estans en la compagnie du Roy, à Sens, en l'hostel de Thomas Cœur-de-Roy, » 2 sous 8 deniers ; — pour réparations de charpenterie en la maison de Legeret, à Sens, « que avoient despecié les gens d'armes, » 6 sous 8 deniers.

G. 763. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1431-1432. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Robert Gautheron, cloîtrier. — Recette : des cens, des dîmes et des terrages en divers lieux, « néant, pour la guerre; » — maisons de la Syrène et autres, sises à Sens, « de présent en ruines. » — Recette des grains appartenant à la cloîtrerie : « pour la guerre, » et partout, néant.

G. 764. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1432-1433. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Guillaume Babiz, cloîtrier. — Rentes sur maisons à Sens, rues de la Parcheminerie, de la Lanterne, du Pied-Fort, de Saint-Pierre-le-Rond, du Plat-d'Etain, de la Grande-Rue. — Reçu : pour bail de terres en la paroisse de Véron, néant, « pour ce que nul ne les tient ; » — en la paroisse de Soucy, « néant pour la guerre. » — Etat des biens composant le fief de Conflans, sur Courtenay, composé de 14 masures, et donné par la reine Isabeau pour fonder l'anniversaire du roi Charles VI. — Payé à messire Guillaume Babiz, qui, en revenant de Bray, fut pris par les Anglais et dépouillé de sa bourse qui renfermait 24 sous, ci 24 sous; — « item au même qui alla encore à Bray visiter le gast fait par les Anglois, 16 sous. »

G. 765. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1433-1434. — Compte de Robert Gautheron, cloîtrier. — Recette totale : 326 livres 17 sous parisis. — Payé: pour les anniversaires, 102 livres 16 sous; — pour les messes dites chaque jour à l'autel Saint-Mathurin et Saint-Antoine, pour feu maître Jacques Bertaut, 18 livres 4 sous ; — pour la distribution de la procession de Saint-Martin-du-Tertre, le mardi avant l'Ascension, 19 sous 9 deniers ; — dépensé par Messieurs assemblés en chapitre, avec leur conseil, pour deux quartes de vin blanc; à 20 deniers la pinte, œufs, 20 deniers, un pain blanc, 5 deniers; total 5 sous parisis.

G. 766. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1434-1435. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean de Chastres, notaire en la cour de Sens, chargé de l'office de cloîtrier. — Payé : à Colette et une autre femme qui portèrent lettres à Paris, relatives aux procès contre l'abbé de Saint-Jean, 6 sous; — à Robinet Lemayre, capitaine de Saint-Florentin, donné en présent 2 quartes de vin et 6 pains ; — à messire Nicole Jean, curé de Soucy, pour son gros, 32 sous ; — à frère Thomas Quatrepieds, cordelier, pour une collation au sermon par lui fait en chapitre, le lendemain des Brandons, 4 sous. — Recette totale : 84 livres 12 sous ; — dépense, 93 livres 13 sous.

G. 767. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1435-1436. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean de Chastres. — Réparations à la chapelle assise sur le portail du cloître, tenant à la tour de l'église (Saint-Etienne). — Pour deux milliers et demi d'aisseaune mis sur l'hôtel où demeure Jean Boucheron, 15 sous. — Voyage du cloîtrier à Serrigny et à Saint-Aubin-Château-Neuf, pour visiter les héritages du chapitre, « qui de longtemps sont en grande ruine, » et notamment le moulin de Serrigny. — Payé au cloîtrier 30 sous 10 deniers tournois « pour dépense faite par ordonnance de Messieurs lorsque la paix fut cryée à Sens entre le Roy et Mgr de Bourgogne ; » — au préchantre de la fête des Fous, deux setiers de vin par moitié blanc et rouge.

G. 768. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1436-1438. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean de Chastres. — Payé : à Perrin Duru, marinier, pour avoir mené par eau et ramené de Sens à Joigny Jean Pouart, chanoine de Sens, la semaine avant la Notre-Dame du mois d'août (1437), « et pour lors y estoit le Roy notre sire, » 4 sous. — Présent de 10 setiers de vin, par moitié blanc et vermeil, à Messieurs les évêques de Castres, confesseur du Roi, de Clermont, de Toulouse et de Maguelonne, et à M. Christophe de Harcourt, « pour lors que le Roy estoit en ceste ville de Sens. »

G. 769. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1438-1440. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Guillaume Baby. — Cens dus à Véron, Soucy, Granchettes, Saint-Martin-du-Tertre, Peugny, etc., néant, pour cause de la guerre. — Cens dûs à Ferrotte, néant, « pour ce que la ville est inhabitable. » — Recette de terrages à Chigy, Saint-Valérien, Fouchères, néant, à cause de la guerre ; — de fermages de terres et prés à Sens, Véron, Villuis, Courceaux, etc., néant, et en marge : « soit baillé à qui pourra. »

G. 770. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1490-1491. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Andry Colombel, cloîtrier. — Recette : de cens à Champbertrand, Saint-Martin-du-Tertre, Villeneuve-le-Roi ; — sur le domaine de Sens, pour la fondation du roi Philippe-le-Bel, 4 livres. — Rentes sur maisons à Sens, rue de la Lanterne ou rue Couverte. — Reçu de maître Jean Legouz, pour sa maison du Cerf, située à Sens, devant le marché au blé, 100 sous. — Payé pour l'anniversaire de l'archevêque Louis de Melun, célébré le 9 septembre, 7 sous 8 deniers ; — pour la nourriture des six enfants d'aube, 9 livres 12 sous parisis pour l'année ; — payé, le 7 mars, 4 livres 4 sous au capitaine des Ecossois, pour la franchise du cloître.

G. 771. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1491-1492. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Andry Colombel. — Rentes sur maisons à Sens : de Robin, le peintre, pour sa maison en la rue de la Parcheminerie, que possédait jadis maître Jean, le physicien, 48 sous. — Reçu pour baux de terres sises à Soucy, Courceaux, Saint-Martin, Jaulne. — Dépenses en disbutions faites pour les processions ordinaires ci-après : à l'église Saint-Maurice, le jour de la fête, 5 livres 16 sous ; à Saint-Jean-lès-Sens, le jour de la fête, 6 livres 13 sous ; à Saint-Martin-du-Tertre, le mardi des Rogations, 7 livres 13 sous ; pour distribution à l'église Saint-Mesmain, la veille et le jour de la fête, 101 sous.

G. 772. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1492-1493. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Etienne de Villiers, cloîtrier. — Recette de baux de terres à Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Bazoches, Misy-sur-Yonne, Courlon, Chevannes, Villemanoche. — Dépenses pour processions extraordinaires : le jour de Saint-Loup, à Sainte-Colombe-lès-Sens ; le jour de Saint-Remy, à l'abbaye de ce nom ; le jour de Saint-Savinien, à l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif. — Pour le pavage du cloître, depuis le coin de l'auditoire du bailli du chapitre jusqu'à la maison Boulanger, 4 livres 16 sous.

G. 773. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1494-1495. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Guillot, cloîtrier. — Recette de baux de terres à Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gizy, Courtois. — Bail de la terre de Sommefontaine, produisant 48 livres. — Reçu de l'archevêché, pour les anniversaires des archevêques Henri Cornut et Etienne Bequard, et pour ceux du pape Martin V et de Guillaume Des Barres, 59 livres 11 sous.

G. 774. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1495-1496. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Guillot, sacriste et cloîtrier. — Recette totale en argent, 1,114 livres ; — dépense, 979 livres parisis. — Recette : de dîmes de blé à Luistaines, Blenne, Saint-Germain-de-Gy, Saint-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roi, Amilly, Flagy, etc. ; — de rentes et loyers de maisons sises à Sens, rue des Bourses, « devant l'église Saint-Etienne et devant la pierre du Bailly ; en la rue de la Poterie, où demeurent les serruriers ; » — en la paroisse Saint-Hilaire, sur la maison aux Anes, donnée à bail perpétuel à Mᵉ Gennart, doyen de l'église de Sens, mort au mois de septembre 1492.

G. 775. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1496-1497. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Guillot. — Recette de rentes et de loyers de maisons sises à Sens : en la rue de la Parcheminerie, de Catherine Fusée, pour une maison neuve faisant le coin du côté de la porte Notre-Dame, tenant à la maison de la Fleur-de-Lis, 4 livres parisis ; — de Remy Hatot, maître des Etuves d'en haut, pour un arpent et demi de pré à la fontaine Jolivotte, 28 sous. — Recette pour baux de terres à Véron, Villeneuve-le-Roi, Noé, Mâlay-le-Vicomte. — Donné en aumône : aux pauvres, le Jeudi-Saint, 4 sous ; — à un pauvre, « lequel portait des rooles, » 2 sous 4 deniers. — Payé pour les gages du cloîtrier, 16 livres.

G. 776. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1497-1498. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Bachot, cloîtrier. — Recette de rentes sur des maisons sises à Sens : d'Etienne Maillart, pour sa maison assise devant la halle du prévôt, 40 sous ; — pour une maison en la rue de la Poterne, où demeurent les serruriers, 18 sous; — pour la maison du Cerf, paroisse Saint-Hilaire, devant le marché au blé, 100 sous ; — pour baux de terres à La Chapelle et Saint-Martin-sur-Oreuse, Soucy, Courceaux, Thorigny, Gumery, Villenaux et Villiers-sur-Seine.

G. 777. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier

1498-1499. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Bachot. — Recette de baux de terres et prés sis à Saint-Pregts-sur-Seine, Jaulne, Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Bazoches. — Recette totale en argent, 1,249 livres 16 sous; dépense, 1,154 livres 6 sous. — Payé à Girard Maupin, pour façon de coins à faire les méreaux, et pour avoir fait lesdits méreaux, 42 sous. — A Thibaut Auffemont, paveur, « pour avoir pavé devant le puis et le teil du cloistre 150 toises de pavé, et pour 450 pavés neufs, » 18 livres 12 sous.

G. 778. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1500-1501. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Goulote, cloîtrier. — Recette de baux de terres et prés sis à Misy, Courlon, Chevannes-en-Gâtinais, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes.

G. 779. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1501-1502. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Goulote. — Recette de baux d'héritages sis à Courtois, Saint-Martin-du-Tertre, Villeroy, Gron, Saint-Loup-de-Gonnois, néant ; — Saint-Aubin-Château-Neuf, Baale, Sarrigny, Avrolles, Brouy, Bruyères et Courtenay. — Envoi d'un sergent à Villeneuve-le-Roi, pour faire commandement à Pierre de Vielchastel de payer au chapitre la somme de 55 livres 4 sous, qui était due à cause de la fondation de l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel. — Payé à Jean Petit, vicaire, 50 sous tournois pour faire le voyage à Saint-Hubert, « à cause qu'il avait esté blessé d'ung chien enragé. »

G. 780. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1502-1503. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Goulote. — Recette de baux d'héritages sis à Ternantes, Dormeilles, Sommefontaine, Provins. — Reçu : de l'archevêque Sallazar, pour les fondations des anniversaires du pape Martin V, de l'archevêque Henri Cornut, de Guillaume Des Barres, etc., 59 livres 11 sous ; — de la grande Maison-Dieu de Sens, pour diverses fondations, 9 livres 12 sous ; — de l'abbé de Saint-Jean, pour les prieurés de Brannay et de Lixy, 16 livres ; — sur le prieuré de Montargis, 10 livres. — Payé : pour défricher 3 arpents de pré à Evry, 52 sous ; — pour faire nettoyer le cloître, 4 sous.

G. 781. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1503-1504. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Goulote. — Reçu pour vente de maisons canoniales: de Belotin, 7 livres de location pour sa maison qu'il a achetée 140 livres tournois ; — de Jean Bontemps, pour sa maison achetée 200 livres. — Pour un muid 6 setiers par tiers froment, seigle et méteil, provenant des dîmes de Flagy, 12 livres parisis. — Payé pour les anniversaires : de l'archevêque Louis de Melun, le 9 septembre, 55 sous ; — de François Chanteprime, le 20 janvier, 63 sous ; — du roi Philippe-le-Bel, le 7 décembre, 52 sous; — de l'archevêque Etienne Bequart, le 4 avril, 10 livres 13 sous. — « Pour avoir fait oster les boues et nectoyer le cloistre, où il fut osté 18 tumbellerées de boue, 3 sous 4 deniers. »

G. 782. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1504-1505. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin, prêtre, cloîtrier. — Payé pour les anniversaires : de Thomas de La Pelote, archidiacre d'Etampes, le 7 juillet, 40 sous ; — de P. de Roddes, chanoine, 16 août, 30 sous ; — de Didier Luillier, préchantre, mort le 30 août 1493, 30 sous. — A Jean Des Noues, menuisier à Sens, « pour avoir fait la porte du cloistre vers Saint-Benoît, un huis en la loge devant le puis du cloistre, en laquelle on reçoit les censives, » 37 sous. — Mémoire des dépenses faites pour construire une maison en bois, etc., située à Sens, devant la halle du prévôt, 243 livres. — Pour le procès suivi contre l'archevêque de Sens, au Parlement et devant le doyen de Paris, conservateur des priviléges de l'église de Sens, touchant, notamment, l'obligation d'employer le tiers du revenu

de l'archevêché aux réparations de la cathédrale, 114 livres.

G. 783. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1505-1506. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Payé : pour les 12 anniversaires du Roi, 22 livres 11 sous parisis; — pour avoir dit une messe tous les mercredis de l'an « pour le Roy qui donna la terre de Sommefontaine, pour lequel l'esglise faict 12 anniversaires par an, » 69 sous 4 deniers.

G. 784. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1506-1507. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Dépenses pour les fêtes annuelles : — de Saint-Denis, distribué à la messe, le jour, et à vêpres, la veille, aux chanoines et aux demi-chanoines, chaque fois un petit pain, plus aux premiers, 12 deniers et aux seconds, 6 deniers; — de Saint-Quentin, 45 sous; —de la Conception Notre-Dame, 51 sous ; — de Saint-Martial, 52 sous ; — pour les messes de la fondation Berthaut, pour chaque jour, 24 livres 5 sous; — pour une messe dite tous les mercredis pour le Roi qui donna la terre de Sommefontaine, 69 sous; — pour le service de Giles de Poissy, 6 livres 18 sous ; — pour messes dites à l'autel neuf, chaque semaine, le mercredi et le vendredi, 6 livres 18 sous.

G. 785. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1507-1508. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Dépensé le Jeudi-Saint et distribué en chapitre aux pauvres, par le maître de la grande Maison-Dieu, 4 sous 4 deniers. — A Zacharie, enfant d'aube, envoyé aux écoles de Paris, 57 sous. — Dépensé en recevant les censives de la Porte-Formaut, et pour une douzaine de gâteaux aux petits enfants, 4 sous. — Pour nettoyer et échauder les greniers où se mettent les grains de la cloîtrerie, lesquels étaient infectés de charençons, 2 sous 4 deniers.

G. 786. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1508-1509. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Payé au cloîtrier, pour ses gages, 24 livres parisis. — Reçu du produit des dîmes de Mâlay-le-Vicomte, 13 muids et demi de grain, par tiers, froment, seigle et avoine. — Recette totale en argent, 1,476 livres 10 sous ; dépense, 1,346 livres 3 sous.

G. 787. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier.

1509-1510. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette de censives : à Sens et Gravereau, 75 sous parisis ; Saint-Martin-du-Tertre, 38 sous ; Villeneuve-le-Roi, 4 livres ; Porte-Formaut, 70 sous ; Granchettes, 9 sous 7 deniers ; Mâlay-le-Vicomte, 25 sous ; Rosoy, 9 sous. — Aumoné aux Frères-Mineurs de Sens, « pour la réparation et édifice qui font nouvellement, » 26 sous parisis. — « Pour avoir esté à Villeneuve-le-Roi, le mercredy après Saint-Loup, auquel lieu on tenoit le bailliage à cause de la peste, » 4 sous.

G. 788. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1510-1511. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette : censives à Evry, Véron, Mâlay, néant ; — à Ferrotes, Courceaux, Foissy. — Recette des cens de M. De Barres à Saint-Valérien, néant ; — sur la recette d'Auxerre, pour l'anniversaire de la comtesse Mahaut, 4 livres parisis ; — sur la recette de Sens, pour l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel, 4 livres 16 sous ; — sur le péage des foires de Champagne, 4 livres (non reçues.) — Reçu du bail des dîmes de Luistaines, 4 livres parisis. — Recette pour profession de l'évêque d'Orléans, Christophe de Breilhac, 4 livres parisis (non payés).

G. 789. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1511-1512. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Reçu des rentes sur maisons à Sens : de François Vaucien, fondeur, « pour un petit estançon où il a fait maison devant Saint-Etienne, tenant par devant au pavé royal, et par derrière aux murs du cloître, » 20 sous ; — de Louis de La Hure, archidiacre, pour la maison du Colon, assise devant l'église de Saint-Benoît; — de Hugues Cuvelier, pour une maison, paroisse Saint-Benoît, 36 sous. — Donné à Frère Gabriel Creuzeau, docteur en théologie, religieux Franciscain, pour ses prédications, 28 sous.

G. 790. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1512-1513. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Reçu : pour loyers de maisons à Sens, en la rue de la Lanterne, dite Couverte, 6 livres 8 sous ; — de Gervais le Lasseur, sergent royal, pour l'hôtel du Coq, nommé jadis la maison de Sergines, 64 sous ; — des hoirs Jean Tenelle pour une maison en la Grande-

Rue, devant l'hôtel archiépiscopal, 4 livres. — Donné en aumône : à Charles Busset, écolier breton, 5 sous ; — au maître des enfants d'aube, pour la fête des Innocents, 8 sous.—Payé pour travaux « à la roise de Saint-Pregts,» 10 sous.

G. 791. (Registre.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1514-1515. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette pour baux d'héritages à Saint-Clément, Gresles, Véron, Villeneuve-le-Roi, Noé, Mâlay-le-Vicomte, Pasquis. — Procès contre Olivier Lévesque, libraire, touchant l'élévation de sa maison qui est contiguë aux murs du cloître.

G. 792. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1515-1516. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette pour baux d'héritages à Soucy, de Bertrand Guichard, pour 2 arpents de terre, 16 deniers ; à La Chapelle-sur-Oreuse, Thorigny, Courceaux, Gumery, Villenaux et Villiers-sur-Terre. — Déclaration des héritages composant les fermages. — Reçu pour prix de 14 setiers de froment, mesure de Nemours, qui font 7 setiers, mesure de Sens, 6 livres 8 sous parisis. — Pour la façon de 40 sacs à mettre les titres de l'église en faisant l'inventaire, avec étiquettes en parchemin dessus, 16 sous 8 deniers.

G. 793. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1516-1517. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recettes de baux d'héritages sis à Jaulne, Villerceau, Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Misy, Courlon. — Payé au greffier du bailliage de Sens pour un relief obtenu contre le prévôt de Sens, Edmond Lagneau, « pource que ledit prévost n'adjugea pas à Messieurs 100 livres parisis de la bature et voye de fait qui fut faicte en l'église de Sens, à ung de leurs gens, » 8 sous. — Présent au bailli de Sens d'un muid d'avoine, 8 livres.

G. 794. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1517-1518. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette de baux d'héritages sis à Chevannes, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes. — Payé : au prédicateur du Carême dans l'église des Frères-Mineurs, 40 sous ; — « aux filles repenties et faisant pénitence de leurs péchés, » 16 sous. — Dépenses contre le seigneur de Mâlay-le-Roi, au sujet de l'exercice de la haute justice de Pasquis, prétendue par ce dernier.

G. 795. (Registre.) — In-4°, 244 feuillets, papier

1518-1519. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin.— Recette de baux d'héritages sis à Jaulne, Thorigny, Villiers-sur-Terre, Villerceau, Montigny. — Déclarations d'héritages. — Dépenses pour la visite des maisons claustrales. — Payé à Jean Minager, lieutenant du prévôt, pour avoir assisté à la visite du parvis, 8 sous. — Déclaration par l'archidiacre de Sens, comme procureur de M. de Latz, son père, qu'il se portait héritier de feu Mgr de Sallazar, archevêque de Sens.

G. 796. (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1520-1521. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette de baux d'héritages sis à Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Bazoches, Misy, Courlon, Chevannes. — Distribution de grains en nature : aux chanoines semi-prébendés, en faveur du service divin, à 39 prébendes, à trois setiers par prébende, 9 muids 9 setiers.

G. 797. (Registre.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1521-1522. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recette de baux d'héritages sis à Villemanoche, Villeneuve-la-Dondagre, Gisy, Courtois, Saint-Loup-de-Gonnois, Saint-Martin-du-Tertre, Baale, Sarrigny. — Recette totale, 1,725 livres ; dépense, 1,011 livres.

G. 798. (Registre.) — In-4°, 259 feuillets, papier.

1522-1523. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Martin. — Recettes de baux d'héritages à Avrolles, Brouy, Bruyères, Courtenay, Ternantes, Sommefontaine, Provins, Forêt de Petit-Pas à Foissy. — Reçu : pour les parties dues par l'archevêque à l'office de la cloîtrerie, selon accord du 5 novembre 1480, 59 livres 11 sous 8 deniers parisis ; — de la grande Maison-Dieu de Sens, 9 livres 12 sous.

G. 799. (Registre.) — In-4°, 245 feuillets, papier.

1523-1524. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Louis Couste, prêtre, cloîtrier. — Reçu : de l'abbaye Saint-Jean, sur les prieurés de Brannay et de Lixy, 16 livres ; — sur le prieuré de Montargis, 10 livres ; —

pour processions, de Jean Geuffron, curé de Saint-Maurice, 42 sous 8 deniers ; — de Charles Baillet, pour sa maison claustrale acquise du chapitre, 130 livres. — Produit des dîmes de grains de Chevannes, 88 livres. — Payé au prieur de Sainte-Colombe, pour l'anniversaire de l'archevêque Pierre de Corbeil, qui se célèbre en cette abbaye, 4 sous. — Dépenses pour aumônes : à Me Jehan Cousin, maître des enfants, par mandat et quittance du 9 décembre 1523, 32 sous ; — au même deux autres fois, 28 sous.

G. 800. (Registre.) — In-4°, 151 feuillets, papier.

1524-1525. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Louis Couste. — Recette totale du compte, 1,951 livres parisis ; dépenses, 1,375 livres. — Payé : au prédicateur du Carême, 24 sous ; — au maître des écoles de Sens, pour la pension de Nicolas Huot, clerc, 40 sous ; — au maître des enfants de chœur, pour la solennité de la fête des Innocents, 10 sous.

G. 801. (Registre.) — In-4°, 249 feuillets, papier.

1525-1526. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Louis Couste. — Dépenses pour distributions aux chanoines pour les anniversaires, 382 livres 4 sous parisis. — Distribué aux anniversaires : de Louis de Melun, archevêque de Sens, le 9 septembre, 68 sous, 4 deniers ; — du roi Philippe-le-Bel, le 6 décembre, 55 sous ; — de l'archevêque Bequard, le 4 avril, 10 livres 6 sous ; — de Mahaut, comtesse de Nevers, le 28 juillet, 63 sous.— Aumônes : à maître Jacques Joseph, maître de l'école de Sens, 16 sous ; à une pauvre demoiselle, 8 sous ; à frère Jean Cholet, prédicateur du Carême, 32 sous ; à un pauvre homme ancien de Sens, pour lui acheter des vêtements, 44 sous. — Payé à Guillaume Piretoy, maître des œuvres de charpenterie de Sens, pour visiter la maison seigneuriale de Granchettes, et faire rapport par écrit, 10 sous.

G. 802. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1546-1547. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Roulleau, prêtre, cloîtrier. — Reçu : des censives dues à Sens, le jour de Sainte-Croix, 4 livres 12 sous tournois ; — cens de Villeneuve-le-Roi, 12 livres ; — de Rosoy, au lieu dit le Cloître, 11 sous ; — des dîmes de vin de Dormeilles, 6 livres ; — produit du bail des deux pressoirs de Véron, 10 livres.

G. 803. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1547-1548. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Roulleau. — Recette : pour l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel, 11 livres ; — d'Etienne Roussat, pour une maison rue des Bourses, tenant à la maison des Bourses, 50 sous ; — de maître Jacques Hodoard, avocat du Roi, et Ambroise Luillier, pour leur maison tenant à celle de la veuve et héritiers de maître Cardin Guérard, à cause de sa femme, veuve de Hugues Cuvelier, sise paroisse Saint-Benoît ; — de Jean Chastry, pour une maison rue du Plat-d'Etain, à Sens, appelée la Syrène, 40 sous ; — de Jean Duprat, pour maison même rue, tenant à Nicolas Godinet, 20 sous. — Payé pour la réparation du moulin de Pont-sur-Yonne, 341 livres 2 sous tournois.

G. 804. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1549-1550. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Roulleau. — Reçu pour rentes : de la veuve Liénard, pour une maison assise devant l'hôtel de la Reine, rue du Carrouge ou du Bailliage, 50 sous tournois ; — de Edme Ancelot, pour une maison rue de la Poterie, où demeurent à présent les serruriers, tenant au pavé royal, 45 sous ; — pour loyer d'une maison nouvellement édifiée devant la halle de la prévôté de Sens, « où pend pour enseigne le moustier Saint-Etienne, » 11 livres.

G. 805. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1550-1551. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Defonte, prêtre, cloîtrier. — Recette pour loyers ou rentes de maisons à Sens : de Hubert Gautier et trois autres pour leur maison assise devant le marché au blé, appelée la maison du Cerf, 6 livres 5 sous ; — d'Etienne Blenon, pour une maison avec portail sur lequel il y a « une bretaulche, » située rue des Quatre-Merles, tenant à la maison de la ville de Sens, laquelle fut léguée par Louis Brochet, chanoine, pour la fondation de son anniversaire, 4 livres ; — de la veuve Jean de Poncy, pour une des maisons neuves sises rue de la Parcheminerie, faisant le coin de la rue Notre-Dame, où pend pour enseigne les Pastoureaux, 100 sous.

G. 806. (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1551-1552. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Defonte. — Recette pour loyers de maisons et rentes sur d'autres à Sens : de Nicolas Gourron, pour

une maison, Grande-Rue, faisant le coin de la rue du Pied-Fort, tenant au jeu de paume de Bel-Ebat; — de Jean Tenelle, pour la maison, en la Grande-Rue, qui est en deux, et où pendent pour enseigne la Croix-Blanche et le Coq, assise devant l'hôtel archiépiscopal, 100 sous; — de Colombe Montcourt, pour une pièce de terre assise derrière le vieux couvent des Jacobins, paroisse Saint-Didier, appelée les Prés-Baseau, 75 sous.

G. 807. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1552-1553. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Defonte. — Recette pour loyers de maisons sises à Sens, etc: de Pierre Moreau, pour une maison à la porte Formaut, 40 sous; — pour une maison rue Champ-feu-Guyard, près des Etuves d'en Haut, 20 sous; — des hoirs Pierre Pelée, pour un pré assis au finage de Saint-Pregts, tenant au moulin à tan, près le pont Bruyant, 35 sous.

G. 808. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1553-1554. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Defonte. — Recette pour rentes et fermages de terres: à Saint-Clément, Véron, Villeneuve-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte, Soucy, La Chapelle-sur-Oreuse. — Frais de voyage pour faire le procès criminel de Barbe Puissant, Jean Blampignon et sa femme, de Saint-Lupien; — pour préparer aux prisons archiépiscopales la question pour la présenter à Blampignon et la donner à sa femme, 25 sous. — Frais de voyage de Jean Lemaine, « commis à l'exercice de la haute justice de Sens, 110 sous, pour avoir été de Sens à Sommefontaine exécuter à mort ladite Barbe Puissant, suivant arrêt du du Parlement. »

G. 809. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1554-1555. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Defonte. — Recettes pour rentes et fermages de terres, suivant le détail des baux y donné: à Courceaux, Gumery, La Motte-Tilly, Montigny, Villenaux, Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Courlon. — Payé pour la façon de 1,030 toises de fossés pour la clôture du bois du Petit-Pas, 41 livres 13 sous.

G. 810. (Registre.) — In-4°, 266 feuillets, papier.

1555-1556. — Compte de la cloîtrerie, rendu par P. Cailleau, chanoine et cloîtrier. — Recettes pour rentes et fermages de terres sises à Chevannê, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes, Courtois, Villeroy. — Envoi de copie de l'acte de fondation de la rente due pour l'anniversaire de la comtesse Mahaut d'Auxerre, à la chambre des comptes de Dijon. — Frais faits pour la visite des réparations à faire à l'église cathédrale, et pour obtenir l'enregistrement au Parlement des lettres-patentes du 26 octobre 1551, portant permission de couper 200 arpents des bois de Rageuse pour subvenir auxdites réparations.

G. 811. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1556-1557. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Fritart, chanoine et cloîtrier. — Recettes pour rentes et fermages de terres sises à Saint-Aubin-Châteauneuf, Baale, Sarrigny, Avrolles, Brières. — Payé pour complément de la fondation de 2,000 livres données par le cardinal de Bourbon, 111 livres. — Recette totale de ce compte, 9,258 livres tournois; dépense, 9,327 livres.

G. 812. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1558-1559. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicole Fritart. — Reçu, pour rentes et fermages d'héritages à Labelliole, Courtenay, Ternantes, Sommefontaine, Foissy et Clérimois. — Reçu: de redevances dues sur l'archevêché, 74 livres; — de l'Hôtel-Dieu de Sens, 12 livres; — des religieux de Saint-Jean, 32 livres. — Pour la procession faite le matin du jour de Pâques, par l'officiant du jour accompagné des plus anciens chanoines, et portant « le précieux corps de N. S. et le ciel dessus; et sont teneuz les harces de fer de l'esglise, ausquelles on appose 300 petits cierges ardans, durant la procession, matines, la messe et vespres. » — Donné à Antoine Guyot, licencié en lois, 300 livres, pour 24 livres de rente.

G. 813. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1559-1560. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicole Fritart. — Recette totale en argent, 8,556 livres 6 sous tournois. — Reçu: de noble Potentien Hodoart, seigneur de Michery en partie et bourgeois de Sens, 80 livres de rente constituée, provenant de la fondation de feu Gilles de Barville, archidiacre de Melun; — de Jean Regnier, écuyer, seigneur d'Esternay et de Châtillon-sur-Morin, et de François Regnier, écuyer, vidame de Châlons, seigneur de Villeneuve et Maulny-aux-Riches-Hommes, 160 livres de rente, constituée au capital de

2,000 livres, provenant de la fondation faite par l'archevêque Louis de Bourbon. — Recette pour vente de six muids de grain, moitié froment et avoine, mesure de Larchant, provenant d'un bail d'héritages sis à Fesneville, et dépendant de la fondation de feus Nicolas et Marion d'Anonville, 40 livres tournois.

G. 814. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1560-1561. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Etienne Cuysset, chanoine et cloîtrier. — Payé : au prieur du Charnier, pour rente sur la grange de Gravereau, 36 sous parisis ; — aux Célestins, pour la maison de Maucarrey, sise à Sens, au carrefour du Loup, 10 sous; — à l'abbé de Saint-Paul, pour la censive sur une maison devant les Étuves d'en Haut, 8 sous ; — au prieur de Sainte-Colombe, pour l'anniversaire de l'archevêque Pierre de Corbeil, 5 sous ; — à Toussaint Berger, chanoine, pour la distribution des méreaux des anniversaires, 64 sous ; — au grand Hôtel-Dieu de Sens, pour l'anniversaire de Tristand de Sallazar, 10 livres.

G. 815. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1561-1562. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Etienne Cuysset. — Payé pour les anniversaires : de Mgr Jean-Louis de Melun, célébré le 9 septembre, 10 livres 12 sous ; — de Gilles de Barville, archidiacre de Melun, 14 livres 5 sous ; — de Louis, cardinal de Bourbon, 29 livres 6 sous ; — du roi Philippe-le-Bel (29 novembre), 4 livres 3 sous ; — de François Chanteprime, 102 sous 4 deniers ; — de Mgr Poncher (février), 10 livres 17 sous.

G. 816. (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1562-1563. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Warnier, chanoine et cloîtrier. — Distribué pour les anniversaires : de l'archevêque Bequart (en avril), 17 livres 6 sous ; — de l'archevêque Duprat (en juillet), 22 livres 12 sous ; — de la comtesse Mahaut, 4 livres 2 sous. — Distribution faite pour les anniversaires célébrés tous les premiers jours de chaque mois, pour le salut de l'âme du roi Charles V, qui donna au chapitre la terre de Sommefontaine, 47 livres 9 sous.

G. 817. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1563-1564. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Germain Chenoust, chanoine et cloîtrier. — Distribution pour les fêtes doubles et semi-annuelles, aux chanoines et aux semi-prébendés, marguilliers et vicaires : pour la fête semi-annuelle de Saint-Loup, 6 livres 4 sous 3 deniers ; — pour la fête de la Nativité Notre-Dame, 6 livres 3 sous ; — pour les fêtes doubles de Saint-Michel, Saint-Mathieu, Saint-Jérôme, Saint-Remy, Saint-François, etc., 108 sous, 103 sous, etc. ; — pour la fête semi-annuelle de Saint-Louis, fondée par feu Louis, cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, 17 livres 5 sous 6 deniers. — Dépense en distributions aux chanoines chaque dimanche de l'année, total : 291 livres.

G. 818. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1565-1566. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Germain Chenoust. — Distribution aux fêtes annuelles, à chacun des membres du chapitre, 12 sous : pour la Toussaint, 23 livres 15 sous tournois ; — pour Noël, 24 livres 6 sous ; — pour les deux messes de minuit, 4 livres 2 sous ; — pour Saint-Etienne, 25 livres 1 sou ; — pour les Rois, 25 livres 18 sous, etc. ; — pour procession à l'abbaye Saint-Jean, la veille de Saint-Jean-Porte-Latine et le jour, 12 livres 16 sous ; — au prieur de Saint-Bond, le mardi des Rogations, 28 livres 16 sous ; — à celui qui a porté le dragon à cette procession, 12 deniers. — Procession à Sainte-Colombe, avec station à la Croix-Giraut, devant l'image de Notre-Dame-de-Pitié. — Procession fondée par l'archevêque Louis de Bourbon, le jour de Saint-Louis, en août, à l'Hôtel-Dieu, 14 livres 7 sous.

G. 819. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1566-1567. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Warnier. — Payé pour la nourriture des enfants d'aube, 12 livres par an ; — pour le service de Gilles de Poissy, seigneur de Montchavan, qui a donné la terre dudit Montchavan près Moret, 8 livres 6 sous ; — aux vicaires, pour la messe de l'autel neuf, 13 livres 2 sous ; — à Jean Leclerc, maître des enfants de chœur, pour la fête des Innocents, 20 sous ; — au sonneur malade, eu égard à sa pauvreté, 20 sous : — à Jean Cotheret, principal du collége de Sens, pour la pension d'Edme Pelletier et de Jean Jacqueau, naguère enfants d'aube, 40 livres chacun par an ; — au maître des enfants d'aube pour leur nourriture en augmentation, eu égard à la cherté du temps, 12 livres.

G. 820. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1567-1568. — Compte de la cloîtrerie, rendu par

Germain Chenoust. — Payé pour réfection de la chaîne du puits du cloître, 14 sous. — Avances à Jean Malaquin, chanoine entrant en charge de l'office de cloîtrier, pour faire les distributions, 200 livres; — au cloîtrier, pour ses gages, 140 livres; — salaire de Messieurs qui ont vaqué à l'audition du compte, 36 livres. — Recette totale de froment pour l'office de cloîtrerie, 19 muids 4 setiers.

G. 821. (Registre) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1569-1570. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Malaquin, cloîtrier. — Payé : à Quesnard, prêtre et ancien vicaire de la cathédrale, 60 sous pour lui acheter une chappe; — au fermier des dîmes de Saint-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roi, pour l'indemniser de la perte qu'il a soufferte par la grande gelée en 1569, sur le produit de la récolte du vin, qui a été nulle, 20 livres; — au charpentier Baillier, pour avoir visité les Moulins-du-Roi, 50 sous.

G. 822. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean de Challemaison, chanoine et cloîtrier. — « Payé à Maurice Frécault, maître des enfants de chœur, 60 sous pour festiner la feste des Innocents. » — « Le comptable demande 60 livres d'indemnité pour les pertes qu'il a faites au change des pièces d'or, pour ce que en l'an de ce compte les monnoyes furent par deux fois descriées; » — renvoyé au chapitre. — Recette totale en argent, 7,074 livres; dépense, 6,720 livres.

G. 823. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Mathieu, chanoine et cloîtrier. — Recette de censives à Sens et Gravereau, le jour de Sainte-Croix, en septembre, 4 livres 13 sous; — de Geneviève de Bierne, dame de Beaux-Moulins et de Champ-Bertrand, pour les cens dûs sur la terre de Champ-Bertrand, 25 sous; — des cens de Saint-Martin-du-Tertre, 6 livres; — de la Porte-Formeau, le jour de Saint-Remy, 4 livres 7 sous; — à Villeneuve-le-Roi, appelées les censives du Sucrey, 12 livres; — à Rozoy, lieu dit le Cloître, 11 sous 4 deniers; — à Courceaux, 30 sous de cens.

G. 824. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1572-1573. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Antoine Gryois, chanoine et cloîtrier. — Recette : de fermages et censives à Foissy et Vauderu; — de 100 sous pour la fondation de Mahaut, comtesse d'Auxerre; — de 11 livres sur le domaine de Sens, pour la fondation de l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel; — dîmes de blé de Luistaines, 25 livres; — de Saint-Germain-de-Gy, 6 livres; — de terrages à Chigy, 40 sous. — « Pour la location au sonneur de l'église d'une maison claustrale attenant à la porte d'Abraham de ladite église, et au chapitre d'icelle, en laquelle sont les prisons du même chapitre, 4 livres. »

G. 825. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1573-1574. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Antoine Gryois. — Recette de baux à rente et autres de maisons sises à Sens, selon les détails des propriétés : de la veuve Ambroise Luillier et de maître Thibaut Séjournant, docteur en médecine, pour la maison du Mouton, assise au parvis Saint-Etienne, 10 livres; — pour un estançon de maison tenant à la tour neuve de la cathédrale, 25 sous; — pour une maison rue des Bourses, tenant à la maison des Bourses, 50 sous; — pour une maison paroisse Sainte-Croix, tenant par derrière à l'Ecu de France, 4 livres.

G. 826. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, papier.

1575-1576. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Roulleau, chanoine et cloîtrier. — Recette de baux à rentes et autres de maisons sises à Sens, selon les détails des propriétés: d'Antoine Boivin, sergent royal, pour la maison de l'Ane-Vert, en la paroisse Saint-Benoît, 65 livres; — maison rue du Plat-d'Etain ou de la Vieille-Boucherie; — rue du Carrouge, où est l'hôtel de la Reine; — rue du Cheval-Rouge, devant l'église Saint-Pierre-le-Rond; — rue de la Poterie, où demeurent les serruriers.

G. 827. (Registre.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1577-1578. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jacques Roussat, chanoine et cloîtrier. — Recette de baux à rentes et autres de maisons sises à Sens, selon le détail des propriétés: d'une maison assise au marché au blé, paroisse Saint-Hilaire, appelée la maison du Cerf, 6 livres 5 sous; — maison devant les Étuves d'en Haut, 12 sous; — maison en l'allée des Quatre-Mares, tenant à l'hôtel de ville, 4 livres; — rue Saint-Hilaire, devant le marché au blé. — Indemnité de 100 sous aux fermiers des pressoirs de Véron, « pour les pertes et

dommaiges qu'ilz avoient souffertes en l'année 1576, à l'occasion des incursions des gens d'armes. »

G. 828. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1578-1579. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Bergier, chanoine et cloîtrier. — Recette des baux à rentes et autres de maisons sises à Sens, selon le détail des propriétés: maison rue du Loup; — de Jean Loret, maître maçon, et Nicolas Loret, pour une maison rue de la Parcheminerie; 50 sous; — maison en la Grande-Rue, où pend pour enseigne la Croix-Blanche et le Coq, appelée l'hôtel des Couppaux et auparavant l'hôtel de la Barre, assise devant le palais archiépiscopal; — maison rue Champ-feu-Guiard, près des Etuves d'en Haut. — Payé pour un voyage du cloîtrier à Briare, pour convenir de la réfection des ponts dudit lieu, 40 livres 17 sous.

G. 829. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1579-1580. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Toussaint Bergier. — Recettes de baux à rentes d'héritages détaillés à Saint-Clément, Véron, Villeneuve-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte, Soucy, La Chapelle-sur-Oreuse.

G. 830. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1580-1581. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Chrétien, chanoine et cloîtrier. — Recettes de baux à rentes d'héritages sis à Thorigny, Courceaux, La Mothe de Tilly, Villenaux et Villiers-sur-Terre, Jaulne, Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Courlon.

G. 831. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1581-1582. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Chrestien. — Recettes de baux à rentes d'hériges sis à Chevannes, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes, Villeroy, Saint-Aubin-Château-Neuf, Baale.

G. 832. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, papier.

1582-1583. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Chrestien. — Recette de baux à rentes d'héritages sis à Sarrigny, Avrolles, Brière, La Belliole; — fief des 14 masures à Courtenay, Ternantes; — Sommefontaine et La Peze, terre amodiée 300 livres à Jean Serrurier. — Payé au receveur des aumônes pour les pestiférés et mendiants, par ordonnance du 2 mai, 36 livres.

G. 833. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1583-1584. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Mauljeau, chanoine et cloîtrier. — Recette de baux à rentes d'héritages sis à Paron. — Forêt de Petit-Pas à Foissy; — parties dues à l'office de la cloîtrerie par l'archevêque de Sens, 74 livres 6 sous; — reçu: de l'abbé de Saint-Jean, pour droits sur les terres de Brannay et de Lixy, 32 livres 10 sous; — du grand Hôtel-Dieu, 12 livres; — de maître Louis de Harlus, chanoine, pour la moitié du prix de sa maison claustrale, 208 livres. — Payé pour réparer la muraille du pont de Granchettes, 60 sous.

G. 834. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1585-1586. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Mauljean. — Recette de rentes « volages: » de Claude Jabert, pour une maison à Sens, près des Étuves d'en Bas, 6 livres 2 sous; — d'Antoine de Melun, seigneur du Bignon, demeurant à Chaumont-sur-Yonne, au lieu d'André de Buffevant, seigneur des Granges des Barres et de Chaumont en partie, 8 livres de rente; — d'Etienne Bouvier, apothicaire à Sens, 8 livres de rente sur une maison et 25 arpents de terre à Soucy; — de Michel Tournebeuf, seigneur de Serbonnes, et de Jacqueline Le Bachelier, sa femme, 24 livres de rente sur la terre de Serbonnes. — Donné à Michel Pinsonnat, ancien enfant de chœur, 20 livres « pour lui aider à s'entretenir. ».

G. 835. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1587-1588. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Antoine Grives, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes volages: de Jacques Bourdelot, marchand à Sens, 16 livres de rente; — de noble Antoine Coste, trésorier des offrandes du Roi, demeurant à Sens, au lieu de Pierre de l'Abbaye, écuyer, seigneur de Chaumot, 18 livres. — Produit de la vente des deux tiers des dîmes de grains de Chevannes, 72 livres. — Recette totale du compte, 5,764 livres. — Pour avoir mené à Paris Claudine Gillot, de Sommefontaine, condamnée par le bailli dudit lieu, 30 livres.

G. 836. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1588-1589. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Antoine Grives. — Dépenses pour les anniversaires dis-

tribués manuellement dans l'église: de Louis de Melun, achevêque (en septembre), 8 livres 14 sous; — en novembre, du cardinal Louis de Bourbon, 30 livres 5 sous; — du roi Philippe-le-Bel, 3 livres 14 sous; — en janvier, de François Chanteprime, 100 sous; — en avril, de l'archevêque Bequard, 16 livres.

G. 837. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1589-1590. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Antoine Grives. — Dépenses pour anniversaires: en juin, de M. de Bierne, 42 sous; — en juillet, du cardinal Duprat, 11 livres 12 sous; — de la comtesse Mahaut, 4 livrès; — distributions mensuelles pour l'anniversaire du roi Charles V; total, 48 livres 19 sous; — distributions pour les fêtes doubles de Saint-Mathieu, Saint-Michel, Saint-François, Saint-Luc; — pour les fêtes semi-annuelles de Saint-Loup, la Nativité, Saint-Denis, la Présentation Notre-Dame, etc. — Frais faits par le comptable pour faire payer la rente due par Jean Raguier, sieur d'Esternay, lequel fut tué devant Courlon; — voyages du sergent Blénon à Esternay et à Villeneuve-aux-Riches-Hommes, « où ledit Blénon et autres ont esté tuez, et par ce moyen les titres perdus. »

G. 838. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1591-1594. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Claude Naudot, « commis naguères pour recepvoir ce qu'il pouroit de l'office de cloistrier. » — Payé : à deux pauvres qui ont demandé l'aumône à la porte du chapitre, 13 sous 6 deniers; — à un pauvre marchand, en aumône, 5 sous; — au messager, pour avoir apporté des nouvelles sûres de la mort du cardinal de Pellevé, 10 sous; — au sonneur, pour avoir fait sonner les grosses cloches lorsque M. de Givry, lieutenant du Roi, fit son entrée dans la ville de Sens, suivant mandat du 17 avril, 15 sous; — au sieur Chantebien, qui a prêché l'Avent et le Carême en 1592, 5 livres.

G. 839. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1595-1596. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot, chanoine et cloîtrier. — Deniers comptés et non rçus: des censives de Chigy, non reçu les 4 livres, à cause de la misère du temps et faute de fermier; — rente sur la maison de Loup Richebois, de Sens, néant, « à cause que ladite maison est inhobitée; » — des pressoirs de Véron, néant, « pour ce qu'ils sont abattuz. » — A Avrolles, rien reçu, attendu que les terres n'ont pas été affermées cette année-là.

G. 840. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1596-1597. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot. — Gages du camptable, 150 livres tournois; — salaire et vacations des auditeurs du compte, 20 livres. — Recette totale, 3,778 livres; dépense, 3,960 livres. — Recette de froment, 5 muids 11 setiers 11 bichets; — au chapitre de Bray, payé 3 setiers de froment sur le labourage des Caves.

G. 841. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1597-1598. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot. — Recette de deniers comptés et non reçus sur produits de baux, cens et rentes, etc., total, 624 livres. — Reçu : de Jean Soufflet, prévôt de Courlon, et autres, pour prix de fermage de 80 arpents de terres et prés audit lieu, 2 muids de méteil et 1 muid d'avoine; — de Claude Sallier, pour la ferme de Pasquy, 18 setiers de méteil, 9 setiers d'avoine.

G. 842. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1599-1600. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot. — Payé à Pierre Guion, serrurier, et autres, qui ont travaillé à la réfection du puits du cloître, 14 livres 5 sous; — à maître Jacques Taveau, avocat au bailliage de Sens, 12 écus sol ou 36 livres pour avoir relevé, à Paris, l'arrêt du Parlement, du 2 août 1382, en faveur du chapitre, au sujet des charges de l'archevêque; — à plusieurs pauvres mendiants à la porte du chapitre, 3 livres.

G. 843. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1600-1601. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot. — Payé : à Jean Joigneau, charpentier, pour travaux faits aux Moulins du Roi, 45 livres; — à Jean Thomas, « maître orlogier, » pour avoir refait le petit horloge de l'église, 36 livres; — à maître Philippe Assey, sculpteur et imagier, 20 écus pour « avoir refait le puits du cloître par le dessus. » — Réparations au moulin de Pont-sur-Yonne, 465 livres.

G. 844. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1601-1602. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Naudot. — Recette des arrérages des comptes précédents, sur 1,200 livres tournois dues pour les cinq dernières années, reçu 392 livres. — Recette totale en argent, 3,691 livres.

G. 845. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1602-1603. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Breton, cloîtrier. — Recette des censives à Sens et Gravereau, le jour de Sainte-Croix, 4 livres 13 sous; — à la porte Formeau, 4 livres 7 sous; — à Villeneuve-le-Roi, appelées les censives du sucre, 9 livres. — Recette pour rentes sur maisons paroisse Saint-Benoît, dites l'Ane-Vert, 75 livres.

G. 846. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1603-1604. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Breton. — Recette de rentes et fermages: de Louise Tenelle, pour une maison, jardin, etc., à Saint-Clément, 70 sous; — des prébendés de Véron, pour terres et prés audit lieu, 3 livres; — d'Antoine Carré, pour une île sur la rivière d'Yonne, à Villeneuve-le-Roi, 12 sous; — d'Adrien Hurson, pour une maison à Mâlay-le-Vicomte, rue des Bordes, 30 sous. — Payé au bailli de Sens, pour une Garde-Gardienne, 32 sous.

G. 847. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1604-1605. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Le Blanc, archidiacre d'Etampes et cloîtrier. — Recette des cens dûs à Courceaux, Foissy et Vauderu. — Dîmes de blé : de Luistaine, 18 livres; — de Chevannes, 36 livres; — de vin, de Saint-Martin-du-Tertre, une feuillette de vin; — Recette de terrages à Chigy, 30 sous. — Payé par mandats et ordonnances du chapitre : à Jean Le Bachelier, écuyer, sieur de Serbonnes, et Nicole Ferrand, sa femme, héritiers de Belotin, chanoine, 100 livres; — à de La Grange, pour avoir fait 300 de méreaux, 40 sous; — à Pierre Marsillat, orfévre, pour graver et refaire le moule à faire les méreaux, 16 sous.

G 848. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1605-1606. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Leblanc. — Recettes de rentes et baux d'héritages détaillés au compte sur Saint-Clément, Véron, La Chapelle, Thorigny, Courceaux, La Motte-Tilly, Jaulne, Montigny-le-Guesdier. — Payé à Morant, notaire, pour une copie de l'exemption des gens de guerre et garnisons pour les terres du chapitre, donnée par le duc de Nevers, gouverneur de Champagne, 8 sous.

G. 849. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1607-1608. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Pierre Chalon, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes et baux d'héritages y détaillés à Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Mousseaux, Avigny, Courlon, Chevannes, Villemanoche, Pont-sur-Yonne. — Payé sur mandats: aux enfants de chœur pour le fête des Innocents, 30 sous; — travaux aux bâtiments de la terre d'Evry, et à Granchettes.

G. 850. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1609-1610. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Florentin Legros, chanoine. — Recette de rentes et baux d'héritages sis à Villeneuve-la-Dondagre, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes, Courtois, Villeroy, Saint-Aubin-Château-Neuf, Baale, Sarrigny, Avrolles.

G. 851. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier

1610-1611. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jérôme Taveau, chanoine et cloîtrier. — Recettes de rentes et baux d'héritages sis à Brière, La Belliole, Courtenay, Ternantes, Sommefontaine, Paron, Foissy, Les Clérimois. — Payé à l'entrepreneur des réparations des Moulins du Roi à Sens, 100 livres.

G. 852. (Registre.) — In-folio, 2 5 feuillets, papier.

1611-1612. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jérome Taveau. — Redevances payées à l'office : par l'archevêché pour la fondation des anniversaires de l'archevêque Henri et autres, 74 livres 8 sous; — par les religieux de Saint-Jean de Sens, pour les terres de Brannay et de Lixy, 32 livres 10 sous; — par le grand Hôtel-Dieu de Sens, 12 livres. — Recette de vente de la maison claustrale d'Edme Breton, 348 livres.

G. 853. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1612-1613. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Fauvelet, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes volages à Sens : de maître Jean Minagier et autres, 40 sous de rente sur la maison dite des Quatre-Fils-Aymon, rue Saint-Hilaire; — de Jean Guillier, joueur d'instruments, pour une maison rue de Chamoy, 4 livres. — Payé à un pauvre pélerin allant à Jérusalem, 10 sous; — à Nivert, imprimeur, pour avoir imprimé les rôles de distributions, 6 livres.

G. 854. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1614-1615. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Tristand Bouquot, chanoine et cloîtrier. — Recette de ventes de grains: de Jean Guillin, curé de Garcheville,

et de Jean Flamilly, pour 6 muids de grains, moitié froment et avoine, des dîmes de Feneville, 90 livres; — des fermiers des dîmes de grains de Chevannes, 105 livres. — Recette totale en argent, 3,210 livres. — Payé prieur du Charnier, 45 sous.

G. 855. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1615-1616. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Tristand Bouquot. — Dépense pour les anniversaires, consistant en distributions manuelles aux chanoines, semi-prébendés, vicaires, etc., total, 470 livres. — Distributions pour les anniversaires du roi Charles V, célébrés le 1er de chaque mois, 51 livres 3 sous. — Dépense pour frais de voyages et séjours à Paris pour les procès du chapitre, depuis 1615 à 1619 (*sic*), 2,987 livres.

G. 856. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1616-1617. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Florentin Legros, chanoine, achidiacre de Provins, cloîtrier. — Distributions pour les fêtes semi-annuelles: de Saint-Loup, 6 livres 8 sous; — de la Nativité, 6 livres 6 sous; — de Saint-Quentin, 6 livres 9 sous; — pour les fêtes doubles: de Saint-Martial, Saint-Martin, Sainte-Colombe, Saint-Barthélemy, etc. — Payé au fabricien 402 livres pour être employées aux réparations de la Tour de Plomb; — donné aux ouvriers qui ont fait l'ouverture de la porte Saint-Antoine, « lorsqu'elle estait terrassée et murée, » 6 livres.

G. 857. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, papier.

1617-1618. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Gasteau, chanoine et cloîtrier. — Payé: à Pierron, marchand, pour fournir les cierges de la procession de Pâques, qui se fait avant matines, 30 livres; — à Guyon, serrurier, pour l'entretien de la chaîne du puits du cloître, 6 livres; — à deux pauvres religieuses mendiant à la porte du chapitre, 30 sous. — Recette totale, 3,591 livres; dépense, 3,583 livres.

G. 858. (Registre). — In-folio, 192 feuillets, papier.

1618-1619. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Gasteau. — Payé: à deux pauvres religieux mendiants, 10 sous; — à deux pauvres pélerins, 15 sous. — Reçu de Roger, fermier de la terre d'Evry, pour son bail, 14 setiers froment, 21 setiers seigle et 7 setiers d'avoine; — de Nicolas Fortier, procureur du Roi à Pont-sur-Yonne, pour le bail de 10 arpens de terre en une pièce, 7 setiers 4 bichets de froment.

G. 859. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, papier.

1619-1620. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Gasteau. — Reçu: de Laurent Milet, pour le bail de 30 arpents de terre au finage de Courceaux, 4 setiers 2 bichets de froment; — de Seguin, pour le bail de 87 arpents de terre à Courlon, 2 muids de méteil; — de Pierre Bataille, fermier de Granchettes, 2 muids 6 setiers de seigle. — Recette totale d'avoine, 11 muids 2 setiers.

G. 860. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Gasteau. — Recette des censives: à Sens et à Gravereau, le jour de Sainte-Croix, 4 livres 13 sous; — à Saint-Martin-du-Tertre, néant; — à la porte Formeau, au jour de Saint-Remy, 4 livres 7 sous; — à Villeneuve-le-Roi, les cens du Sucrey, 27 livres; — à Rosoy, lieu dit le Cloître, 12 sous.

G. 861. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1621-1622. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Gasteau. — Recette: de cens à Clérimois, pour 26 arpents de terre appelés La Mardelle-Tybert, 10 sous 10 deniers; — d'une rente de 100 sous sur le domaine royal d'Auxerre, pour la fondation de l'anniversaire de la comtesse Mahault; — sur le domaine royal de Sens, la somme de 11 livres pour la fondation de l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel. — Payé « Bernard, maître des enfants de chœur, pour festoyer la fête des Innocents, 32 sous; — à Challe, serrurier, pour une chaîne neuve pour le puits du cloître, 18 livres.

G. 862. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1622-1623. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Barthélemy Gasteau, père de Jean Gasteau, défunt. — Reçu: de Mathurin Regnaudin, curé de Chevannes, amodiataire des dîmes de ce lieu, 105 livres; — du produit des dîmes de grains et vins d'Amilly, 150 livres; — de Pierre Beauchamp, curé de Flagy, pour les dîmes de grains et vins de ce lieu, 36 livres. — Donné à maître Emmanuel Bagalas, prêtre, grec de nation, 31 sous, par ordonnance capitulaire. — Par ordonnance du 23 août, payé à quelques hommes préposés au lieu de Messieurs du chapitre à la porte Saint-Antoine, en temps

de peste, pour empêcher que rien de contagieux entrât dans la ville, 6 livres.

G. 863. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1623-1624. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Mauljean, chanoine et cloîtrier. — Recettes de rentes annuelles et perpétuelles à Sens : de maître Odot Martin, élu et contrôleur en l'Election de Sens, pour la maison du Mouton, assise devant le parvis de Saint-Etienne, 10 livres ; — de François Hatin, apothicaire, pour deux maisons rue du Mouton, 4 livres; — de Louis Montcourt, élu en l'Election de Sens, 12 deniers de Sens sur la maison de l'Ane-Vert, près de la porte du cloître ; — à Claude Laurent, secrétaire et greffier du chapitre, 12 livres, pour la part de la cloîtrerie sur les 30 livres qui lui sont dues par an pour ses gages de la garde des archives du chapitre. — Dépense lorsque quelques-uns de Messieurs du chapitre de Bourges sont venus visiter Messieurs du chapitre de Sens, à cause de la confraternité contractée entre eux, suivant ordonnance du 6 juillet 1624, 248 livres.

G. 864. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1624-1625. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Mauljean. — Recette de rentes annuelles et perpétuelles sur des maisons à Sens : de Mathurin Léger, commissaire des guerres en la province, à Sens, pour une maison paroisse Saint-Benoît, 40 sous ; — d'Etienne Ferrand, ci-devant procureur du Roi en la prévôté de Sens, pour une maison rue du Cheval-Rouge, devant l'église Saint-Pierre-le-Rond, 75 sous ; — de Pierre Bordelot, chirurgien, et ses enfants, à Sens, pour la maison du Cerf, en face du Marché au blé, 6 livres.

G. 865. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, papier.

1626-1627. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Mauljean. — Recette de rentes annuelles et perpétuelles sur des maisons à Sens : de Lefebvre, pour une maison rue du Loup ; — de Jean Périer, marchand drapier, pour la maison du Lis, rue de la Parcheminerie, 45 livres de rente. — Payé : à un pauvre religieux venant de Rome, 16 sous ; — à Leriche, fabricien, pour les charges de la fabrique, 500 livres.

G. 866. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1627-1628. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Venière, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes annuelles et perpétuelles sur des maisons à Sens : de François Belotin, avocat, pour une maison rue du Piedfort, 15 livres ; — de Guillaume Naget, apothicaire, pour une maison Grande-Rue, vis-à-vis de la rue du Mouton, 3 livres. — Payé pour une clef des prisons du chapitre, 16 sous ; — pour la réfection du pont de la maison d'Evry, 16 livres 9 sous.

G. 867. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

1628-1629. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Venière. — Recette de rentes annuelles et perpétuelles sur des maisons à Sens : de Jean Senange, pour deux maisons, sises rue du Champ-feu-Guiard ; — de Nicolas de Polangis, 25 livres de rente sur le clos Poussière, où il y a maison, étables et accin, situés derrière l'abbaye Saint-Remy. — Rentes sur héritages sis Saint-Clément, Villeneuve-le-Roi et Mâlay-le-Vicomte.

G. 868. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1629-1630. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Venière. — Recette de rentes foncières à La Chapelle-sur-Oreuse, Thorigny, Courceaux, Villenaux et Villiers-sur-Terre. — Payé à Cornibet, charpentier, 165 livres pour avoir descendu et remonté la cloche Etiennette, nouvellement fondue.

G. 869. — (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier

1630-1631. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Jean Venière. — Rentes foncières à Jaulne, Montigny, Peugny-lès-Bray, Bray, Monceaux, Avigny, Courlon, Chevannes, Villemanoche. — Donné en aumône 16 sous à un pauvre Anglais.

G. 870. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche, chanoine et cloîtrier. — Recettes de rentes foncières à Pont-sur-Yonne, Evry, Gisy, Cuy et Granchettes, Courtois.

G. 871. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1632-1633. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Recettes de rentes foncières à Saint-Martin-du-Tertre, Villeroy, Saint-Aubin-Château-Neuf, Baale, Avrolles.

G. 872. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte de la cloîtrerie, rendu par

Edme Le Riche. — Recette de rentes foncières à Briare, La Belliole, Courtenay, Sommefontaine, Paron, Foissy, et Les Clérimois. — Payé pour deux cierges de cire blanche, du poids de demi-livre chacun, donnés aux religieuses de La Pommeraie pour marque du droit qu'elles ont sur 24 arpents de bois appelé le Bois des Nonains.

G. 873. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Recette des sommes dues : par l'archevêque à la cloîtrerie, 74 livres 6 sous ; — par l'abbaye de Saint-Jean, 32 livres 10 sous ; — par l'Hôtel-Dieu de Sens, 12 livres ; — reçu du curé de Saint-Maurice pour la procession faite en son église, le jour de la fête du saint, etc., 53 sous 4 deniers.

G. 874. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1635-1636. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Bautru, chanoine et cloîtrier. — Reçu : de Claude Thibaut, chanoine, pour prix de la vente de la maison claustrale de feu Leblanc, préchantre, 700 livres ; — de rentes volages, d'Etienne Bouvier, apothicaire, pour une maison et 14 arpens de terre assis à Soucy, 8 livres ; — d'Edme de Crèvecœur, écuyer, sieur de Pailly, 50 livres de rente assignées sur la terre de Francheville, située à Villefranche, près Charny. — Pour la curage des fossés de la maison seigneuriale de Granchettes, etc., 450 livres.

G. 875. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1636-1637. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Bautru. — Reçu : de Pierre Farcy, marchand, pour 14 setiers de froment mesure de Nemours, pour un fermage à Garcheville, 60 livres ; — pour un labourage de 72 arpents, sis à Brouy, etc., 100 livres ; — de Mauljean, chambrier, 450 livres. — Payé : au prieur de Sainte-Colombe, pour l'anniversaire de Pierre de Corbeil, 5 sous ; — à Jean Hubert, maçon, pour réparations aux bâtiments et aux fossés de Granchettes.

G. 876. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Bautru. — Payé : au grand Hôtel-Dieu de Sens, pour la célébration des anniversaires de Mgr Tristand de Sallazar, 10 livres ; — pour l'anniversaire de l'archevêque Louis de Melun, en septembre, distribué 19 livres 15 sous ; — de Jean de Bourry, 4 livres 8 sous ; — de M. Gouffre, 11 livres 16 sous ; — « pour frais de transport de grandes quantités de terres et immondices qui estoient auprès des portes de Saint-Michel, de Saint-Denis et d'Abraham, 100 sous. »

G. 877. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1638-1639. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Guillaume Fauvelet, chanoine et cloîtrier. — Payé pour anniveraires : de tous les défunts, vulgairement « des pourriz, » 10 livres 15 sous ; — du cardinal de Bourbon, en novembre, 22 livres 18 sous ; — du roi Philippe-le-Bel, 100 sous ; — de M. Gaudaire, en janvier, 15 livres 5 sous.

G. 878. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1639-1640. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Guillaume Fauvelet. — Distribué pour anniversaires : de Mahaut, comtesse de Nevers, 4 livres 13 sous ; — de l'archevêque Poncher, en février, 11 livres 7 sous ; — du cardinal de Bourbon, en mars, 20 livres 19 sous ; — de l'archevêque Bequard, en avril, 14 livres 1 sou.

G 879. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1640-1641. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Distribué pour les anniversaires : de Philippe Hodoard, en août, 4 livres 2 sous ; — du cardinal Duprat, 17 livres 6 sous ; — du roi Charles V, un chaque mois, 54 livres 6 sous.

G. 880. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1641-1642. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Distribué aux chanoines et officiers de l'église, pour les 26 fêtes semi-annuelles, 450 livres ; — pour les 69 fêtes doubles, 481 livres ; — pour les dimanches, 362 livres ; — pour les processions, au nombre de 19, 260 livres. — Payé pour les ouvriers qui ont travaillé à Evry, 2,879 livres.

G. 881. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1642-1643. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Payé : à Claude Laurent, greffier et agent des affaires du chapitre, 200 livres faisant moitié de ses gages sur les offices de la cloîtrerie et de la chambre ; — au même, pour la garde des archives du chapitre, 30 livres ; — à un pauvre prêtre anglais, men-

diant, 20 sous ; — payé aux ouvriers qui ont travaillé à Evry, 4,130 livres.

G. 882. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1643-1644. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Payé : à Richard, charpentier, et autres, pour réparer une des portes du cloître qui menaçait de tomber, 6 livres ; — pour une chaîne de fer neuve au puits du cloître, 40 livres. — Recette totale de froment, 5 muids 4 setiers 4 bichets; — distribué à Messieurs les chanoines prébendés, semi-prébendés, marguilliers et religieux du prieur de Saint-Sauveur, suivant le rôle, à 43 prébendes, 4 muids 5 setiers 6 bichets.

G. 883. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1644-1645. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Donné : en aumône à un pauvre prêtre, se disant Anglais, 20 sous; — aux religieuses de Sainte-Claire, de Gien et de Bellegarde, 4 livres. — Recette totale de méteil, 9 muids 3 setiers ; — distribné à Messieurs les chanoines prébendés et autres, à 44 prébendes, 8 muids 8 setiers 4 bichets.

G. 884. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1645-1646. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Edme Le Riche. — Recette totale d'avoine, 14 muids 3 setiers 4 bichets; — distribué à Messieurs les prébendés etc., à 28 bichets par prébende, 12 muids 9 setiers 1 bichet. — Recette totale en argent, 7,283 livres.

G. 885. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1646-1647. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin, chanoine et cloîtrier. — Recette des cens de la ville de Sens et de la porte Formau, néant, parce qu'ils sont affermés à part. — Reçu : des cens de Villeneuve-le-Roi, Chigy et Courceaux, 31 livres 10 sous; — des rentes sur le domaine royal à Auxerre et à Sens, 16 livres. — Pour frais supplémentaires à la procession du jour de la Conversion de Saint-Paul, outre les 40 livres de la ville, 4 livres 18 sous.

G. 886. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1647-1648. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette des dîmes de blé à Luistaines, 40 livres ; — de Regnaud Garsement, curé de Saint Nicolas de Villeneuve-le-Roi, pour une année du bail des dîmes des grains et vins, 280 livres; — de Jacques Regnaudin, curé de Chevannes, pour une année du bail des grandes dîmes de grains de sa paroisse, 120 livres; — donné : à un pauvre prêtre revenant de Rome, 60 sous ; — à un pauvre prêtre venant de Catalogne, 60 sous.

G. 887. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1648-1649. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens : de Claude Thibaud, chanoine, pour une maison située près de l'église Saint-Benoît, 30 sous; — de la veuve de Jean Taffoureau, pour une maison voisine de la précédente, 40 sous ; — de Maximilien Michon, chirurgien, pour une maison paroisse Saint-Benoît, 45 sous.

G. 888. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1649-1650. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette de rentes foncières sur maisons paroisse Sainte-Colombe, rue du Plat-d'Etain, autrefois de la Vieille-Boucherie, devant le couvent des Jacobins et de la Charronnerie ; — de la veuve de Guillaume Sibille, médecin, pour une maison rue de la Lanterne, 10 sous. — Payé pour pour la construction du colombier d'Evry, 444 livres 17 sous.

G. 889. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1650-1651. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens: de Jean Cornu, archer du prévôt des Maréchaux, etc., pour une maison située devant le marché au blé, appelée la Maison du Cerf, 6 livres 5 sous; — de B. Guichard, apothicaire, pour deux maisons devant la place du marché au blé, 12 livres.

G. 890. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1651-1652. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens : de Fr. Lefèvre, pour une maison rue du Loup, 60 sous; — de P. Marcillat, orfèvre, pour une partie de l'hôtel appelé autrefois l'hôtel des Trois-Ecus, tenant à la maison de la Monnaie nouvelle, et située rue du Loup, 10 livres ; — de la veuve Philippe Cousin, boulanger, pour deux maisons rue Saint-Hilaire, 25 sous.

G. 891. (Registre) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1652-1653. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Claude Cassin. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens : d'Etienne Bouvier apothicaire, pour un jardin au faubourg Saint-Didier, près du cimetière de l'Hôtel-Dieu, 16 livres 13 sous ; — de Hémard, vigneron, pour 8 arpents de prés près de la fontaine de Saint-Pregts, 27 livres ; de Bouderot, maître la poste, pour une maison grande rue de Saint-Pregts allant à l'hôtel Notre-Dame, 60 sous.

G. 892. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1653-1654. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand, chanoine et cloîtrier. — Recettes de rentes foncières sur des biens à Saint-Clément, Véron, Villeneuve-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte, Pasquis, Soucy, La Chapelle-sur-Oreuse.

G. 893. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1654-1655. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Recettes de rentes foncières sur biens situés à Granges, Courceaux, La Motte-Tilly, Villenaux et Villiers-sur-Terre, Jaulne. — Payé à Dubost, chanoine, pour un voyage fait à Véron le jour de Saint-Gorgon, pour y célébrer l'office divin, 4 livres.

G. 894. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1655-1656. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Recettes de rentes foncières sur biens situés à Montigny-le-Guesdier, Peugny, Bray, Monceaux, Avigny, Courlon, Chevannes, Villemanoche, Pont-sur-Yonne. — Donné à un pauvre gentilhomme hibernois, mendiant, 30 sous.

G. 895. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1656-1657. — Compte de la cloîtrerie, rendu par N. Ferrand. — Dépense : à l'abbé de Saint-Paul pour une rente sur une maison sise devant les Etuves d'en Haut ; — au grand Hôtel-Dieu de Sens, 10 livres pour l'anniversaire de Mgr de Sallazar.

G. 895 bis. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1657-1658. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Recettes de rentes foncières sur biens situés à Evry et Cuy, Gisy, Granchettes, Courtois, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Aubin-Château-Neuf.

G. 896. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1658-1659. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Dépenses : distributions pour les anniversaires célébrés tous les mois à l'intention du feu roi Charles V, 47 livres ; — gages du comptable, 150 livres ; — frais d'information contre quelques particuliers qui ont trouvé un trésor en la seigneurie de Pasquis, 30 sous.

G. 896 bis. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1659-1660. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Recettes de rentes foncières sur des biens situés à Villeroy, Baale, Briare, Avrolles, La Belliole, Courtenay, Sommefontaine, Paron, Foissy. — Payé à Doublot, exécuteur des hautes-œuvres, pour avoir, en vertu d'une sentence du prévôt d'Evry, fouetté un criminel et l'avoir marqué d'un fer chaud, et 30 sous pour faire faire ledit fer à la marque du chapitre, total 7 livres ; — frais faits à la procession le jour de la Conversion de Saint-Paul, 6 livres ; — aumône à un pauvre gentilhomme de Cambray, 30 sous.

G. 897. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1661-1662. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Reçu : des redevances dues par l'archevêché, 74 livres 6 sous ; — des religieux de Saint-Jean, 32 livres 10 sous ; — du grand Hôtel-Dieu de Sens, 12 livres ; — du comptable, pour prix de sa maison claustrale, 1,000 livres. — Donné en aumône à l'archevêque de Sainte-Maure en Grèce, 22 livres.

G. 898. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1662-1663. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles Le Boiteux, diacre, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes volages : d'Etienne Bouvier, apothicaire, pour une maison et 14 arpents de terre à Soucy, 8 livres ; — reçu : de M. Débonnaire, greffier à Nemours, pour 14 setiers de froment, mesure de cette ville, prix du fermage annuel des dîmes de Garcheville ; — de Louis Levuyt, exécuteur du testament d'André Couste, lieutenant particulier au bailliage de Sens, 200 livres léguées par ce dernier.

G. 899. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1663-1664. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles Le Boiteux. — Payé : au prieur de Sainte-Colombe, pour l'anniversaire de Pierre de Corbeil, 5 sous ;

— à Gui Taffin, curé de Saint-Pregts, 90 livres, pour une année de sa pension canonique. — Distributions : pour les 19 fêtes annuelles, 892 livres ; — pour le 25 fêtes semi-annuelles 868 livres ; — pour les 70 fêtes doubles, 535 livres.

G. 900. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1664-1665. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles Le Boiteux. — Recette totale en argent : 6,766 livres. — Distributions : pour les dimanches, 336 livres ; — pour les anniversaires : de l'archevêque Louis de Melun, en septembre, 8 livres 4 sous ; — des défunts appelés *vulgo* les Pourriz, 7 livres 12 sous ; — du roi Philippe-le-Bel, 4 livres 3 sous.

G. 901. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1665-1666. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand, chanoine et cloîtrier. — Distribué pour les anniversaires : de Guillaume Fauvelet, en décembre, 6 livres 9 sous ; — de l'archevêque Guillaume de Broce, en février, 11 livres 5 sous ; — du cardinal de Bourbon, en mars, 17 livres 17 sous ; — de Mgr Bequard, en avril, 8 livres 1 sou. — Payé pour du vin dont Messieurs ont jugé bon de faire présent à quelques personnes de Paris, 176 livres 10 sous.

G. 902. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1666-1667. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Distributions : pour l'anniversaire du cardinal Duprat, en juillet, 15 livres 6 sous ; — pour les 12 anniversaires du roi Charles V, 45 livres 4 sous. — Reçu de l'argent des fermages de Pont-sur-Yonne, etc., ci-devant affermés à grains, 1,421 livres. — Frais de présents faits à M. Du Plessis-Praslin, maréchal de France, et Le Boult, conseiller, qui sont venus à Sens, 38 livres.

G. 903. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1667-1668. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Nicolas Ferrand. — Payé : 101 sous pour la procession du jour de la Conversion de Saint-Paul, outre les 40 livres données par la ville ; — au comptable, pour ses gages, 150 livres ; — pour Messieurs les auditeurs du compte, 25 livres ; — pour l'écriture dudit compte, 25 livres.

G. 904. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1672-1673. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Michel Chaussin, chanoine et cloîtrier. — Recette : de froment, 3 muids 6 setiers 3 bichets ; — de méteil, 9 muids 4 setiers ; — de seigle, 9 muids 4 bichets ; — d'avoine, 10 muids 7 setiers. — Quittance donnée par le comptable, en 1678, de la somme de 1,529 livres 11 sous, provenant de la vente de la bibliothèque de Mgr l'archevêque de Gondrin, faite par le chapitre.

G. 905. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1679-1680. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Blaise Barbey, chanoine et cloîtrier. — Recette de censives : à Sens, néant, pour ce qu'elles sont affermées ; — à Villeneuve-le-Roi, 12 livres ; — à Chigy et Courceaux, néant (affermées). — Rentes sur le domaine du Roi, à Sens et à Auxerre, 16 livres. — Dîmes de blé à Luistaines, Saint-Martin-du-Tertre, etc., 812 livres.

G. 906. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1680-1681. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes annuelles et perpétuelles à Sens : de Louis Pelée, notaire, pour une maison, rue des Bourses, 50 sous ; — de la veuve Duval, rôtisseur, pour un estançon de maison joignant le palais archiépiscopal, lieu dit les Rôtisseries ; 45 sous ; — de la veuve Senevé, pour une maison rue du Plat-d'Etain, tenant à la ruelle Gardembois, 25 sous.

G. 907. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1681-1682. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recettes de rentes annuelles et perpétuelles à Sens : de Ferrand, chanoine, pour une maison rue du Cheval-Rouge, 3 livres 15 sous ; — des héritiers Rousselet, pour une maison rue de la Serrurerie, devant le siége de la Prévôté, où pendait pour enseigne le Moutier Saint-Etienne, 30 livres ; — de Jean Cornu, pour une maison sise devant le marché au blé, appelée la maison du Cerf, 6 livres 5 sous.

G. 908. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1682-1683. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recettes de rentes annuelles et perpétuelles à Sens : de Lefebvre pour une maison rue du Loup, 60 sous ; — de Jean Acault, pour une maison même rue du Loup, faisant partie de l'ancien hôtel des Trois-Ecus, tenant à la maison de la nouvelle Monnaie, 10 livres.

G. 909. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1683-1684. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recettes de rentes annuelles et perpétuelles à Sens: de Louis Farinade, lieutenant en la prévôté, pour une maison rue du Piedfort, 15 livres; — des héritiers Bureté, pour une maison dans la Grande-Rue, devant le palais archiépiscopal, 100 sous; — de Dusacq, chanoine, pour un jardin situé sur les fossés de la ville, entre la porte Saint-Antoine et l'église Notre-Dame-du-Charnier, 11 livres.

G. 910. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1684-1685. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recette de baux d'héritages, etc., à Saint-Clément, Véron, Mâlay-le-Vicomte, Pasquis, La Chapelle-sur-Oreuse, Grange-le-Bocage.

G. 911. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier

1685-1686. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recettes de baux d'héritages à Courceaux, La Motte-Tilly, Villenaux et Villiers-sur-Terre, Jaulne, Montigny, Peugny, Monceaux.

G. 912. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1686-1687. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recette de baux d'héritages sis à Bray, Avigny, Courlon, Chevannes, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Evry et Cuy.

G. 913. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1687-1688. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recettes de baux d'héritages, etc., à Gisy, Granchettes, Courtois, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Aubin-Château-Neuf, Baale, Avrolles, Courtenay, Sammefontaine, Foissy et Les Clérimois.

G. 914. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1688-1689. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Reçu: des redevances de l'archevêché, 74 livres 6 sous; — de l'abbaye Saint-Jean, 32 livres 10 sous; — du grand Hôtel-Dieu, 12 livres; — de Mocquot, curé de Saint-Maurice-lès-Sens, pour la procession faite en son église la veille et le jour de la fête de Saint-Maurice, 53 sous 4 deniers.

G. 915. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1689-1690. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Payé: aux Célestins de Sens, 12 sous, dûs sur une maison sise au carrefour du Loup; — à l'abbé de Saint-Paul, 10 sous dûs sur une maison proche les Etuves d'en Haut; — au prieur de Sainte-Colombe, pour l'anniversaire de Pierre de Corbeil, 5 sous; — au grand Hôtel-Dieu, pour l'anniversaire de Mgr de Sallazar, 10 livres.

G. 916. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1690-1691. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Distribution pour 19 fêtes annuelles, 849 livres; — pour les fêtes semi-annuelles, au nombre de 30, 937 livres; — pour les fêtes doubles, au nombre de 75, 577 livres.

G. 917. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1691-1692. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Distribution: pour les dimanches, 345 livres; — pour les processions faites à l'abbaye Sainte-Colombe, aux Jacobins, à Saint-Sauveur, à Saint-Rond, etc., au nombre de 23, 519 livres; — pour l'obit solennel de tous les bienfaiteurs de l'église de Sens, 33 livres 8 sous; — pour l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel, 17 livres 10 sous.

G. 918. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1692-1693. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recette totale en argent, 6,471 livres; dépense, 6,146 livres. — Recette: de froment, 3 muids 6 setiers; — de méteil, 9 muids 6 setiers 8 bichets; — de seigle, 9 muids 6 setiers; — d'avoine, 11 muids 1 setier.

G. 919. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1693-1694. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recette des dîmes de blé: de Luistaines, 40 livres; — de la paroisse Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi, 210 livres; — d'Amilly, 150 livres; — de Chevannes, 150 livres.

G. 920. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1694-1695. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Denis Angenoust. — Recette de rentes foncières sur mai-

sons à Sens: de Lallemand, pour une maison appelée le Coin des Deux-Ailes, attenant à la porte des Quatre-Vents, paroisse Sainte-Croix, 50 sous; — de François La Rivière, pour une maison tenant au parvis de Saint-Etienne, et par un bout aux murs du cloître, 25 sous; — de Pierre Marcillat, pour une maison en la rue du Mouton, 4 livres. — Payé pour les réparations faites à Granchettes, 835 livres.

G. 921. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1695-1696. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles de Mouchon, chanoine et cloîtrier. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens: de Madeleine Charpentrat, pour une maison rue de la Serrurerie, 4 livres; — de Jean Bouvet, pour une maison rue Couverte, 100 sous: — de Michelle Naizon, pour une maison et bretauche, située en l'allée des Quatre-Mares, tenant d'un long à l'ancien Hôtel-de-Ville, 4 livres 10 sous.

G. 922. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1696-1697. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles de Mouchon. — Recette de rentes foncières sur maisons et autres héritages à Sens: de Pierre Pelletier, chanoine de Saint-Pierre, pour un jardin sur les fossés de la ville, entre la porte Saint-Antoine et l'église Notre-Dame-du-Charnier, 16 livres; — de l'Hôtel-Dieu de Villeneuve-le-Roi, pour une maison sise grande rue du faubourg Saint-Pregts, où pend pour enseigne l'image de Notre-Dame, 60 sous.

G. 923. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1697-1698. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles de Mouchon. — Recette de rentes foncières sur maisons à Sens: de Fr. Vieux, pour une maison rue du Loup, 15 sous; — de Guillaume Lecomte, courtier de vins, pour la maison de la Fleur-de-Lis, rue de la Parcheminerie, 45 livres; — d'Etienne Guérin, pour une maison Grande-Rue, joignant la maison de l'Ecu de France, 7 livres.

G. 924. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1698-1699. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Charles de Mouchon. — Recettes de rentes foncières sur biens sis à Saint-Clément, Gron, Véron, Mâlay-le-Vicomte, Pasquis, Granges, La Chapelle-sur-Oreuse. — Compte arrêté par les députés du chapitre, au nombre de six.

G. 925. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1699-1701. — Comptes de la cloîtrerie, rendu par Charles de Mouchon. — Recettes de rentes foncières sur biens situés à La Mothe-Thilly, Villenaux et Villiers-sur-Terre, Jaulne, Montigny, Bray, Peugny, Monceaux.

G. 926. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

1701-1705. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Charles de Mouchon. — Recettes de rentes foncières: à Avigny, Courlon, Chevannes, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Evry et Cuy, Gisy, Granchettes. — Distribution pour les fêtes annuelles de Saint-Savinien, de Tous-les-Saints, de la Nativité, de la Dédicace, etc., au nombre de 13, 822 livres.

G. 927. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1705-1709.— Comptes de la cloîtrerie, rendus par Charles de Mouchon. — Recette de rentes foncières: à Avrolles, Sommefontaine, Foissy. — Reçu: des parties dues par l'archevêque, 78 livres 6 sous; — par l'abbaye Saint-Jean, 32 livres 10 sous; — du grand Hôtel-Dieu de Sens, 8 livres.

G. 928. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, papier.

1709-1713. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Charles de Mouchon, et par Jacqueline de Mouchon, veuve de Christophe de Richebourg, seigneur de Bracy, prévôt de la ville de Sens, et Jeanne de Mouchon, héritiers de feu Charles de Mouchon. — Distributions pour les fêtes doubles de saint Grégoire, pape, 6 livres 9 sous; de saint Amé, 5 livres 18 sous; — de saint Honobert et saint Honulphe, 5 livres 10 sous; — de saint Vulfran, 6 livres 2 sous; — de saint Léon, archevêque de Sens, 6 livres 12 sous, etc. — Distributions pour les processions faites, au nombre de 23, 541 livres. — « En conséquence des bureaux établis dans les paroisses pour la subsistance des pauvres, il a été payé le 20 juillet 1709, au curé de Saint-Nicolas-lès-Villeneuve-le-Roi, 50 sous, et, au curé de Chevannes, 13 livres 10 sous, le 1er mai 1711.

G. 929. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1713-1717. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Antoine Fera de Rouville, abbé de Saint-Paul, de Sens, chanoine et cloîtrier. — Distributions pour les anniversaires: par chaque mois, pour l'obit solennel de tous

les bienfaiteurs, 33 livres. — Recette totale en argent, en 1716, 13,550 livres. — Recette de froment, 381 bichets; — de méteil, 304 bichets; — de seigle, 1,105 bichets; — d'avoine, 642 bichets.

G. 930. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1717-1721. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par de Fera de Rouville, et par Toussaint Cottet, conseiller-clerc au bailliage, cloîtriers successifs. — Recettes de rentes foncières à Sens: de Jacques Dupain, pour deux maisons rue de la Serrurerie, 4 livres 10 sous; — des demoiselles Gressier, pour une maison sise devant le marché au blé, dite la maison du Cerf, 6 livres 5 sous; — d'Edme Adenis, entrepreneur de bâtiments, pour une maison rue du Loup, 15 sous. — Payé à Lebé, organiste, pour le tiers de ses gages, 100 livres. — Payé 40 livres à MM. Fenel et Trédolat, députés à Paris auprès du prince de Condé, pour lui faire des remontrances au sujet des prétentions du receveur du domaine de Sens, engagé à son Altesse, à faire faire des déclarations par les propriétaires censitaires à Sens (1721).

G. 931. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1721-1725. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Toussaint Collet et Jean Chavanne, cloîtriers successifs. — Recettes de rentes foncières sur des maisons sises à Sens: des religieuses Ursulines établies au faubourg Saint-Antoine, pour une maison rue de la Parcheminerie, 35 sous; — des PP. Jésuites, pour une maison rue du Piedfort, 10 livres. — Rentes foncières à Saint-Clément, Gron, Villeneuve-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte. — Alloué au rendant pour diminutions arrivées sur les espèces, en 1723, 193 livres. — Pour travaux à l'étang de Saint-Lupien, 518 livres. — Alloué 450 livres pour contribuer aux frais du procès intenté, en la chambre du domaine à Paris, par les agents de la maison de Condé aux propriétaires de censives à Sens.

G. 932. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1725-1728. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Jean Chavanne. — Rentes foncières sur biens situés à Villenaux et Villiers-Terre, Bray, Peugny, Monceaux, Evry et Cuy, Granchettes, Courtois, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Aubin, Briare, Courtenay.

G. 933. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1729-1733. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Bouras, chanoine théologal et cloîtrier. — Distribution de deniers provenant des baux de terres du fief de Champlost à Grange-le-Bocage, et d'Evry et Courlon, à 43 prébendiers trois quarts, 1,312 livres. — Payé aux enfants de chœur pour la fête des Innocents, selon la coutume, 30 sous; — à Legris, notaire, pour la confection du terrier de la ville et des faubourgs de Sens, 490 livres; — à Simonet, maçon, pour réparations à la ferme de Pasquis, et la construction du pont de grès de ladite ferme, 310 livres.

G. 934. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1733-1737. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Mahiet, chanoine à l'autel Notre-Dame. — Reçu: des droits dûs par l'archevêché, 74 livres 6 sous; — par l'abbaye Saint-Jean, 32 livres 10 sous; — par le grand Hôtel-Dieu, 8 livres; — de Jacques Vendôme, marchand, pour la permission d'élever sa maison au parvis Saint-Etienne, tenant aux murs du cloître, 60 livres. — Payé: pour la reconstruction du mur du cloître attenant la maison de la veuve Bouchot, 220 livres; — au tailleur de pierres du bâtiment de la nouvelle église de Saint-Pregts, lors de la cérémonie de la première pierre posée par M. Lasseré, chanoine, député par le chapitre (1736), 24 livres. — Frais pour abattre les arbres du cloître, 98 livres.

G. 935. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets, papier.

1737-1741. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Mahiet. — Reçu du chambrier 400 livres pour subvenir aux charges de l'office de la cloîtrerie. — Payé: à Jolly, vicaire perpétuel de Saint-Pregts, 150 livres pour une année de sa portion canonique; — au curé de Saint-Pregts, 450 livres à compte sur les 1,500 livres auxquelles le chapitre s'est engagé pour la construction du chœur de la nouvelle église dudit Saint-Pregts, suivant acte de réception des ouvrages reçu Legris, notaire, le 23 août 1739. — Payé pour le papier des 6 tomes de l'inventaire des titres du chapitre, 3 livres 18 sous.

G. 936. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1741-1745. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Mahiet. — Payé: à Maget, serrurier, pour façon d'une grille de fer pour fermer le puits du cloître, 262 livres; — au comptable, pour honoraires suivant l'usage, 150 livres; — pour l'honoraire des auditeurs du

compte, 25 livres. — Recette totale en argent, en 1744-1745, 13,962 livres; dépense, 16,188 livres.

G. 937. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1745-1748. — Compte de la cloîtrerie, rendu par Mahiet. — Recettes de dîmes de grains : à Luistaines, 63 livres ; — à Saint-Martin-du-Tertre, 210 livres. — Recettes de rentes foncières en la ville de Sens : de Bernard Tarbé, marchand, sur une maison au parvis Saint-Etienne, 25 sous ; — du sieur Crécy de Vernoy, pour la maison du Colon, rue Saint-Benoît, 40 sous; — de Guichard, curé de Sainte-Colombe, pour une maison rue du Plat-d'Etain, 25 sous; — des chanoines de Saint-Jean, pour la maison appelée l'hôtel d'Epingay, 25 sous. — Payé : pour les réparations faites au château de Saint-Lupien, 2,228 livres ; — pour la réfection du rétable du grand autel de l'église de Mâlay-le-Vicomte, en 1748, 48 livres.

G. 938. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1749-1751. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Mahiet. — Recettes de rentes foncières sur biens situés à Gron, Villeneuve-le-Roi, Mâlay-le-Vicomte, Villenaux et Villiers-sur-Terre, Bray, Peugny, Monceaux, Granchettes, Evry et Cuy, Saint-Martin-du-Tertre. — Payé au comptable, pour les dépenses faites concernant le terrier du chapitre en la ville, faubourgs et banlieue de Sens, 8,381 livres.

G. 939. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1751-1755. — Comptes de la cloîtrerie, rendus par Mahiet. — Recette de baux à ferme et à loyer de biens à Sens, Véron, La Chapelle-sur-Oreuse, Grange-le-Bocage, La Mothe-Thilly, Jaulne, Monceaux et Avigny, Courlon et Vinneuf, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Evry, Gisy, Granchettes, Avrolles, Sommefontaine, Foissy. — Payé : pour les exécutoires des dépens taxés en Palement, au profit des sieurs Baudry, prévôt de Sens, et Pelée des Tanneries, procureur du Roi, 4,003 livres ; — pour avoir fait bêcher et épiner les arbres du cloître, 3 livres. — Frais de reconstruction de la maison seigneuriale de Granchettes, 10,317 livres. — Pour frais de reconstruction de la maison claustrale de feu M. Dufour, suivant état arrêté le 7 août 1756, 11,699 livres.

G. 940. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1295-1296. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Guillaume de Mailly, chanoine et cellérier, et Etienne de Courceaux, prêtre, chambriers. — Recette en deniers parisis : du curé de Bailly, 16 livres ; — de celui de Folins et de 19 autres paroisses, 301 livres. — Produit de baux de vignes à Gron, Paron et Saint-Martin. — Dépenses : pour les matines ; — les anniversaires par mois ; — pour l'anniversaire de Jean de Champlay, évêque du Mans ; — pour neuf gardes forestiers, 48 livres 8 sous. — Recette totale, 621 livres parisis.

G. 941. (Registre.) — In-4°, 8 feuillets, parchemin.

1317. — Compte de la chambre, rendu par Guillaume Du Plessis et Robert de Viviers. — Reçu pour baux de maisons à Sens : de Thibaut de Semur, 10 livres ; — de maître Thierry, médecin, néant ; — pour le pressoir de Soucy, 60 sous; du produit des dîmes de Nangis, d'Evry, de Foissy, etc., 99 livres 18 sous. — Payé pour aumônes : aux Frères-Prêcheurs, 40 sous ; — aux pauvres des grand et petit Hôtel-Dieu de Sens, 40 sous ; — aux Filles-Dieu des Frères-Prêcheurs et des Frères-Mineurs, 20 sous ; — aux Bons-Enfants, 10 sous ; — à d'autres Bons-Enfants, 10 sous. — Payé : pour l'exécution de trois larrons, au prévôt du chapitre, 4 livres 10 sous ; — pour poser des anneaux dans la prison du chapitre et pour y réparer les entraves, 15 sous ; — au maître des enfants de l'église, 60 sous ; — au maître des enfants des écoles, 48 sous.

G. 942. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, parchemin.

1337-1338. — Compte de la chambre, rendu par Pierre de Noys, chambrier. — Recette de vente de coupes de bois : d'Etienne de Saint-Gars, de Villeneuve-le-Roi, pour le bois du Chapitre près Dixmont, 77 livres 18 sous parisis ; — de Pierre Boivin, de Soucy, pour le bois de Chêne-Cheville, 102 livres ; — total du prix de vente des bois, 533 livres 12 sous ; — de Jean La Babiche, pour la franchise de ses enfants, 90 livres. — Produit de la prébende foraine de Pandolphe de Sabelli, à Pont-sur-Yonne, néant. — Censives reçues à Sens. — Pensions payées par les curés du patronage, 397 livres 13 sous. — Reçu de recteur des écoles de Sens, pour sa maison rue de la Treille, où il demeure, 7 livres 10 sous. — Vente de 6 queues et un muid de vin blanc, la queue vendue 4 livres 10 sous tournois. — Payé : pour le présent du vin à l'archevêque des enfants le jour des Innocents, 6 sous 8 deniers ; — pour le vin présenté : au roi de Navarre, le lundi avant la Saint-Jean-Baptiste 1338, 12 sous ; — à l'évêque d'Au-

xerre, le mardi après l'octave Saint-Nicolas 1337. — Dépensé pour la culture des vignes de Charmoy, 44 livres 8 sous.

G. 943. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, parchemin.

1339-1340. — Compte de la chambre, rendu par Pierre de Noys. — Distribution de matines, en parisis, 478 livres 12 sous. Dépenses pour aumônes à divers, 17 livres 16 sous. — Payé pour les courriers du pape passant, 8 livres 10 sous; — pour présents en vin, 17 livres 15 sous; — vins et dragées dépensés en chapitre, 32 livres 16 sous. — Présent en vin, à Etienne de Sens, maçon, frère de messire F. de Sens, le jour de ses noces, 13 sous 4 deniers. — Recette totale, 2,542 livres.

G. 944. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1344-1345. — Compte de la chambre, rendu par Gilon, dit Quatros, chambrier. — Reçu du produit des vignes de Charmoy, 22 livres 10 sous; — cens reçus à Sens, Saint-Martin-sur-Oreuse, Pont-sur-Yonne, total, 8 livres; — pensions payées par les curés du patronage, 315 livres 11 sous parisis. — Payé à maître Poyricard, maître de l'œuvre de l'église de Sens, par G. de Moret, pour sa maison, 40 livres; — pour les courriers du pape, 65 sous. — Vins donnés en présents: à l'archevêque des enfants, le jour des Innocents, 10 sous; — à Guillaume de Besançon, le jour de ses noces, 9 sous; — au bailli de Sens, huit présents. — Pour réparer la chapelle Saint-Cyr, au cloître de Sens, 10 sous; — pour nettoyer le cloître à la Fête-Dieu, *et pro jonchura empta*, 10 sous 6 deniers. — Payé sur les prébendes pour la dîme du Roi, 125 livres 10 sous tournois.

G. 945. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1345-1347. — Comptes de la chambre, rendus par Gilon Quatros. — Recette: pour ventes de coupes de bois, 459 livres tournois; — baux de maisons à Sens, Jaulne, Soucy, etc., 73 livres; — baux de jardins, prés, vignes, etc., 32 livres 10 sous; — pour les dîmes d'Evry, Pont, Nangeville, Rouvray, Nangis, Foissy, 36 livres. — Présents en vins: au maître de l'école d'Auxerre, étant dans la maison de maître Bernard (1346). — Payé pour la garde des portes du cloître, à cause de la guerre, à plusieurs individus, 14 livres 7 sous. — Dépensé par Jean de La Chapelle, chanoine en cour de Rome, pour les affaires du chapitre, 40 florins de Florence, valant 22 livres parisis. — Présent de vin au maître de l'école d'Auxerre (1347).

G. 946. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1349-1349. — Compte de la chambre, rendu par Gilon Quatros. — Reçu: pour baux de moulins à Jaulne, Saint-Aubin-Château-Neuf, Villenaux, 87 livres; — des prébendes de Villenaux, Jaulne, etc., 892 livres. — Distributions: des matines, 516 livres tournois; — aux chapitres généraux de Saint-Thomas, des Brandons, de l'Invention de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Loup, 67 livres 11 sous. — Présents en vins: à l'archevêque des enfants; — à l'évêque de Térouanne, le jeudi après la Nativité de saint Jean-Baptiste; — à l'évêque de Langres, le vendredi après la Conception de Notre-Dame.

G. 947. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1352-1353. — Compte de la chambre, rendu par Jean Clément, chanoine et chambrier. — Recette des matines, 88 livres en faible monnaie. — Dépense pour façons de 3 arpents vignes de La Braye, près Mâlay-le-Vicomte, 42 livres 17 sous. — Distributions par mois pour lesdites matines, 26 livres parisis. — Recette des coupes de bois en détail, 206 livres de forte monnaie parisis. — Payé pour le luminaire de la harche de Saint-Etienne, la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, 11 livres 15 sous. — Dépenses pour pour travaux faits aux moulins de Pont-sur-Yonne, 54 livres. — Pour nettoyer la prison du chapitre et la fosse d'icelle, 3 sous; — pour pain fourni à Denis, clerc du trésor, prisonnier, pendant 246 jours, un pain de 6 deniers par jour. — Payé pour la dîme royale, 126 livres 13 sous. — Reçu 300 cadières pour la franchise des bourgeois de Pont-sur-Yonne.

G. 948. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1355-1356. — Compte de la chambre, rendu par Jacques de La Chapelle, chambrier. — Reçu pour cens et coutumes, 77 sous; — pour pensions d'églises, 55 sous; — pour baux de maisons à Sens, Soucy, Jaulne, 10 livres 8 sous. — Façon de lices posées dans le cloître à cause de la guerre, 14 livres. — Payé pour une commission du bailli de Sens donnée au procureur du Roi pour faire armer les hommes de Villenaux dépendant du chapitre, « ce que les gens de la reine (de Navarre) voulaient faire au préjudice du chapitre, » 3 sous.

G. 949 (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1357-1358. — Compte de la chambre, rendu par Etienne de Villemer. — Recette totale, 1,190 écus 4 gros. — Du duc de Normandie, reçu en procession dans l'église de Sens, comme premier né du Roi, et qui reçut du trésor deux tissus dorés, 10 écus en offrande; — même présent fait par la duchesse sa femme. — Distribution par mois des grandes matines, 427 livres. — Aux deux gardiens des portes du cloître du côté de la Parcheminerie et de Saint-Benoît, 2 écus 4 gros et 8 setiers de froment. — Donné: en aumône à un juif converti, 5 sous; — à l'archevêque des enfants, pour la fête des Innocents, 3 setiers de vin. — Présents en vin: au duc d'Orléans, le mercredi avant la Fête-Dieu, savoir: un setier de Saint-Porcien et un setier de Beaune; — au duc de Normandie, le vendredi après la Fête-Dieu 1358, payé 15 écus; — vases de terre pour mettre ce vin. — Travaux faits aux portes, pont, guérites, etc., de l'enceinte fortifiée de la ville: à la porte Saint-Antoine, 82 écus. — Bannière aux armes du chapitre. — Payé à maître Jean Breton, écrivain, et à Jean de Saint-Léon, écrivain et notateur, pour écrire des antiphoniers et autres livres, 56 écus.

G. 950 (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin.

1360. — Compte de la chambre, rendu par Gilon Quatros, chambrier. — L'écu valant 24 sous. — Recette: de cens à Sens et Pont-sur-Yonne; — de lods et ventes; — des pensions sur les églises; — pour baux de maisons à Sens. — Dépense pour les chapitres généraux de l'Invention de Saint-Etienne et de Saint-Loup. — Présent en vin fait au comte de Roucy, le jeudi après l'Assomption, 1 écu 5 gros.

G. 951. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1363-1368. — Comptes de la chambre, rendus par Raoul de Vinières, chambrier. — Recette des matines de Notre-Dame, 18 livres 12 sous parisis. — Dépensé par mois, pour lesdites matines, 22 livres 18 sous. — Recette de cens payés au cloître de Sens, 11 sous; — des étaux de Pont-sur-Yonne, 20 sous. — Dépense en 1363: pour pensions aux conseils et aux procureurs de l'église, à Paris et à Sens, 78 livres 15 sous; — au maître des écoles des enfants, 75 sous; — à trois juifs convertis, 7 sous. — Présents de vins: à l'archevêque des enfants, 3 setiers; — à l'archevêque, plusieurs fois; — au cardinal de Beaufort, vicomte de Tours, le samedi après Saint-Maurice; — pour la fête des Fous, payé 75 sous. — En 1368, présents de vins: au duc de Bourgogne, la veille et le jour de Pâques et la veille et le jour de la Pentecôte; — au duc de Berry, le lendemain de la fête de l'Invention de Saint-Etienne; — à maître Pierre de Tonnerre, procureur du chapitre au Parlement; — à Philippe de Savoisy, le lundi après Sainte-Luce. — Dépense pour le jour de la dédicace de l'église de Sens, 29 livres 12 sous; — pour un setier de vin bu dans la maison du doyen, le soir du jour de Pâques, où assistait le duc de Bourgogne avec un grand nombre de ses gens, 13 sous.

G. 952. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier et parchemin.

1369-1372. — Comptes de la chambre, rendus par Pierre Malapert et Etienne Fère, chambriers successifs. — En 1369, reçu pour pensions des églises du patronage, 314 livres 8 sous tournois et 13 setiers de grains. — Reçu pour locations de maisons à Sens, l'une située devant le pressoir du grand Hôtel-Dieu, et que tient à bail Pierre Payen, chevalier, 18 livres tournois; — à Saint-Martin-sur-Oreuse, à Monceaux, à Courtois, à Soucy, etc. — Produit des baux de jardins, terres, prés et vignes, sis à Sens, Jaulne, Champigny, Bazoches, Charmoy. — Dépense pour anniversaires, 84 livres 6 sous tournois. — Présents en vins: au duc d'Anjou, le samedi après l'Ascension 1370; — au duc de Bourgogne, le lundi avant l'Assomption; — au trésorier de l'église de Sens, à son retour de Rome où il était allé pour les affaires du chapitre et où il séjourna longtemps, 50 livres tournois. — 1371, présents en vins: à maître Nicolas de Verres; — à un Frère-Mineur qui *disputavit in capitulo*, 4 pintes de vin rouge et 4 pintes de vin blanc.

G. 953. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1373-1377. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Malaisé et François de Germigny, chambriers. — En 1374, reçu pour dîmes de grains en froment, seigle, orge et avoine à Evry, prix de vente 8 livres 6 sous. — Dîmes de grains de Rouvray, Foissy, Nangis, Pont-sur-Yonne. — Baux des moulins de Villenaux, Saint-Aubin-Château-Neuf et Soucy, 23 livres; — du moulin de Jaulne, néant, parce qu'il est détruit. — Présents en vins: à Rémond de Toreinne, neveu du pape. — Grands travaux aux bords de la rivière de Vanne et aux moulins du Roi, par suite d'inondations. — Travaux aux fossés de la ville, près de la porte Saint-Antoine. — 1379, travaux aux moulins de Pont-sur-Yonne; — aux

pressoirs de Soucy. — 1377, présent de 3 setiers de vin au duc de Bourgogne, le vendredi avant Saint-Cosme et Saint-Damien.

G. 954. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1379-1385. — Comptes de la chambre, rendus par Hugues de Bar et Jean de Monceaux, chambriers. — 1380, reçu : des habitants de Saint-Aubin-Château-Neuf, sur un accord passé entre eux et le chapitre en 1374, par lequel ils doivent lui payer, en huit années, 600 francs d'or, 75 livres tournois ; — de 40 prébendes, pour la réparation des murs de la ville de Sens, 25 livres. — Payé au maître des écoles de Sens, pour les enfants d'aube de l'église, pour l'année, 75 sous. — 1381. — Présent en vin fait au duc de Bourgogne, le vendredi après l'Ascension, 16 pintes de vin rouge et 8 pintes de blanc; — pour racheter de ses gens les vases et la nappe, 15 sous. — Dépenses du chambrier qui fut envoyé à Paris, et y alla par eau, *propter gentes armorum.* — 1385, 12 mai, présent à l'archevêque de Sens d'une queue de vin rouge achetée 8 livres, et d'une queue de vin blanc achetée 4 livres.

G. 955. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1385-1386. — Compte de la chambre, rendu par Jean Masle, chambrier. — Reçu : de Pierre Courtenay, pour la coupe de 120 arpents des bois de Montehart, au territoire de Soucy, au prix de 4 livres 5 sous tournois l'arpent, la somme payable en 15 ans; — pour 60 arpents de bois à Soucy, au lieu de Chêne-Cheville, à 60 sous l'arpent. — Payé pour un grand présent en vin fait à l'archevêque de Sens, étant à Saint-Pierre-le-Vif, le 9 avril, 2 setiers de vin rouge et 1 de blanc, l'un à 10 deniers la pinte, l'autre à 4, 16 sous ; — au même, le même jour, présent de 2 muids d'avoine, pour son joyeux avénement, 13 livres 4 sous ; — à messire de Bourbon, le 17 septembre, 2 setiers de vin rouge et 1 de blanc, 16 sous; — aux maîtres d'hôtel dudit seigneur, pour le rachat de la nappe et des pots, 10 sous.

G. 956. (Registre.) — In-4°, 156 feuillets, papier.

1386-1390. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Masle, chambrier. — 1387. — Recette de la vente des coupes de bois, 243 livres 13 sous tournois ; — de cens et coutumes à Saint-Martin-sur Oreuse, Monceaux et Pont-sur-Yonne, 22 sous 4 deniers; — du produit de baux de maisons et autres héritages à Lixy, Jaulne, Sens, Soucy, Saint-Martin-sur-Oreuse, Saint-Clément, 37 livres 18 sous. — « Pro vino presentato die festi Circumcisionis Domini ad festum stultorum, vicariis, clericis et aliis de ecclesiæ, 2 sextarios albi et 1 sextarius rubei vini. » — A Pierre Bodet, sergent royal, pour frais de saisie du temporel de l'archevêché, à raison du défaut de paiement de certaine somme d'argent due par l'archevêque au chapitre, 10 sous; — à 12 compagnons représentant les 12 apôtres à la procession de la Fête-Dieu, à chacun 12 deniers. — Dépense pour la chasse faite dans les bois d'Arces : façon de haies, transport du gibier tué, gages des chasseurs, 16 livres 13 sous.

G. 957. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1390-1394. — Comptes de la chambre, rendus par Hugues Callé et Pierre Yves, chanoines. — Vendu 40 arpents de bois à Soucy, au prix de 2 livres l'arpent. — Dépenses pour les vicaires de l'église, 60 livres 10 sous parisis. — Payé pour vin présenté: au frère du pape, le 23 juillet 1391, lorsqu'il allait à Paris, *pro expeditione ut dicitur domini Cabilonensis,* 10 sous 8 deniers ; — au bailli du Roi, dans la semaine après la Toussaint, pendant les trois premiers jours de ses assises, 29 sous; — pour quatre torches de cire portées par des serviteurs à la fête du Saint-Sacrement, 75 sous ; — pour réparations aux moulins de la Vanne, 24 livres 11 sous. — Détails des dépenses faites en 1392 pour la réparation des moulins de la Vanne.

G. 958. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, parchemin.

1394-1395 et **1397-1398.** — Compte de la chambre, rendu par Pierre Yves, chanoine et chambrier. — 1395 : recette totale de la vente des coupes de bois, 221 livres 6 sous tournois. — Reçu pour émoluments de justice, du curé de Champcueil, pour amende à lui infligée par le chapitre, à raison de coups donnés par lui à un de ses paroissiens, 22 sous ; — reçu : du curé de Villeneuve-le-Roi, pour la pension due sur son église, 25 livres; — du maître et des frères de la petite Maison-Dieu de Sens, pour les torches du grand autel à la fête de Tous-les-Saints, 50 sous; — du vicomte de Melun, pour la harche de Saint-Etienne à la fête de Tous-les-Saints, 25 sous. — Le 29 juillet 1395, fait présent au duc de Bourgogne de deux muids de vin, au prix de 6 livres. — 1398, 6 février, présent de vin fait à l'archevêque de Sens allant à Avignon. — Payé à Etienne de Germigny, qui allait à Auxerre, auprès du bailli de Sens, afin d'obtenir les clefs de la porte de Saint-Antoine de Sens, 60 sous.

G. 959. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1400-1401. — Compte de la chambre, rendu par Jean Chaume, chanoine. — Reçu : de Jean de Villuis, pour certain fief situé à Rouvray, à lui advenu par la mort de sa tante Ysabeau de la Chalemarde, 18 livres ; — du fermier de la grosse forge à fer sise à Saint-Aubin-Château-Neuf, amodiée chaque année 53 poids de fer. — Recette de l'impôt de la moitié des revenus mis sur les prébendes de l'église, 169 livres 11 sous. — Dépense pour le service divin payée aux chanoines et autres employés au chœur, 72 livres. — A maître Guillaume Motet, de l'ordre des Frères-Mineurs de Sens, « liseur de cloistre, » 6 livres 5 sous ; — aux deux gardes des deux portes du cloître, 16 livres de gages. — Payé à Etienne le Débonnaire, pour une lettre contenant cas de nouvelleté contre l'évêque d'Auxerre, 3 sous. — Envoi d'un messager, le 1er janvier 1400-1401, pour porter lettres à maître Thomas Richard, d'Auxonne, « savoir s'il acceptera la précentrerie si il estoit nommé. »

G. 960. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1401-1402. — Compte de la chambre, rendu par Jean Le Masle, chanoine et chambrier. — Recette totale de la vente des coupes de bois, 317 livres. — « De Mgr l'évêque de Paris, pour la censive de sa maison sise à Sens, en la Charronnerie, devant l'hôtel de la Treille, 15 deniers. » — Recette d'exploits de justice ecclésiastique, 7 livres 11 sous ; — amende de 9 livres payée par Guillaume Lebreton, maître de l'école de Pont-sur-Yonne, pour avoir battu Felisot Benoît. — Loyers de maisons et héritages à Sens, Soucy, etc. — Recette du bail de la terre de Rosoy, de la terre d'Ordon, etc., pour la fondation des messes de feu Emard Robert, archevêque de Sens, 42 livres 3 sous. — Présent d'un setier de vin blanc et d'un demi-setier de vin vermeil, fait le dimanche 4 décembre 1401, à Gaucher d'Yrouère et à Guillaume son frère. — Grands travaux au moulin de Pont-sur-Yonne, payés 208 livres 17 sous.

G. 961. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1402-1403. — Compte de la chambre, rendu par G. Joye, chanoine et chambrier. — Reçu pour grains vendus : le froment, le setier à 13, 14, 15 sous tournois; le seigle, 10 sous ; l'orge, 6 sous ; l'avoine 6 sous et 7 sous. — Reçu en oblation, à l'enterrement d'Etienne Lebreton, curé de Saint-Pregts-lès-Sens, 25 sous. — Produit du *tail* des prébendes, 99 livres. — Dépense : en distributions faites aux clercs, pour le service divin, 126 livres ; — pour le luminaire, 20 livres 17 sous. — Présents en vin faits aux commissaires du pape qui demeurèrent à Sens depuis le 16 octobre jusqu'au 2 décembre 1402.

G. 962. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1403-1404. — Compte de la chambre, rendu par G. Joye. — Recette totale en argent, 651 livres tournois. — A la procession du jour de la Fête-Dieu on porte 4 torches du poids de cinq livres chaque, 12 clercs y figurent les 12 apôtres ; on sème de la jonchure dans le cloître pour faire passer la procession. — Pensions : à Pierre Dostun, avocat en cour laye, 10 livres ; — à Truelle, procureur en cour laye, 100 sous ; — à Jean Copaut, procureur en cour d'église, 100 sous ; — à Thibaut de Bray, tabellion du chapitre, 100 sous ; — à deux avocats et deux procureurs en Parlement, conseils du chapitre, 21 livres.

G. 963. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1404-1405. — Compte de la chambre, rendu par Pierre Yves. — Reçu des justiciers des terres du chapitre, à cause du décime ayant cours pour le pape, 34 livres 2 sous. — Payé : à messire Etienne Symart, pour payer 34 vicaires et clercs qui ont assisté aux matines de Saint-Augustin, à chacun 3 deniers, 10 sous 10 deniers ; — distribution faite au chœur le jour que l'on chante l'évangile *Missus est*, aux vicaires, clercs, marguilliers, sonneurs, sergents et valets de cloître avec leurs lanternes, au nombre de 96, 30 sous. — Dépensé pour le voyage fait par Jean Blandin, doyen, à Dijon, Reims, Meaux, Paris, Angers et Chartres, pour aller convoquer certains chanoines de Sens pour l'élection d'un archevêque, 22 livres 17 sous.

G. 964. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier.

1405-1406. — Compte de la chambre, rendu par Pierre Yves et Jean Chaume. — Reçu de Guiot Nosion, pour une amende à laquelle il avait été condamné « pour jeu de dez, » 4 livres 10 sous. — A un chevaucheur de l'hôtel du Roi, qui apporta lettres closes au chapitre pour envoyer, à la Toussaint, à Paris, des députés à l'assemblée du clergé, 22 sous. — Recette de grains : dîmes de Nangis et d'Evry, 6 muids 2 setiers de froment. — produit du *tail* des prébendes, 10 muids 9 setiers 2 bichets de froment ; — somme totale du fro-

ment reçu, 20 muids 2 setiers; — du seigle, 11 muids 10 setiers; — d'orge, 3 muids 3 setiers 5 bichets; — d'aveine, 20 muids 3 setiers.

G. 965. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1407-1408. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Bonnet et Jean Chaume, chambriers. — Reçu: des exploits de justice, 10livres; — pour loyers de maisons et autres héritages à Sens, Jaulne, Villenaux, etc., 18 livres; — du produit de la forge de Saint-Aubin-Château-Neuf, 40 sous; — du prix d'une queue de vin tenant 34 setiers, 61 sous; — d'un muids tenant 34 setiers, 34 sous; — d'une queue tenant 42 setiers, 50 sous; — muids de 20, 25, et 30 setiers. — Payé au préchantre de la fête des Fous, pour la fete de la Circoncision, 75 sous; — présent de deux setiers de vin blanc et un setier de vin rouge au préchantre des fous, le jour de leur fête. — Réparations aux portes du cloître: payé à Etienne Jacquin, maître de l'œuvre de l'église, pour deux journées de travail et trois bichets de plâtre, 9 sous. — « A Charlier, serviteur de maistre François, phisicien, pour avoir porté lettres à Dijon, de par Messieurs, à maistre Thomas d'Auxonne, pour savoir se il accepteroit ou renonceroit à l'élection faicte en sa personne du doyenné; lequel rapporta son consentement, 22 sous. »

G. 966. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1409-1410. — Compte de la chambre, rendu par Jean Clémencet. — 1409. — Payé: à Pierre Cangot et autres prêtres choriaux, pour avoir célébré chaque jour deux messes pour le salut de l'âme de Robert Aymard, ancien archevêque de Sens, 50 livres tournois; — « pour une serrure mise en la chambre où l'on doit tenir les jours du bailly du chapitre, devant Saint-Cyr, 20 deniers; » — pour avoir « frappé » es vannes du moulin de Pont-sur-Yonne, 200 pièces de deux toises et d'une toise de long, 100 sous. — 1410. — Payé: pour la distribution faite en l'église aux vicaires et choriaux et aux marguilliers, porteurs, familiers, serviteurs du cloître et autres de la ville de Sens, qui apportèrent lanternes en ladite église, le jour que l'on chanta l'évangile *Missus est*, et furent 90 personnes, 28 sous 1 denier tournois; — aux 31 choriaux de l'église qui furent aux matines de Sainte-Catherine, 9 sous 8 deniers. — Dépense pour la solennité des neuf antiennes commençant O, faite en chapitre: pour 400 de pommes de Blandurel, pain, vin, épices, fromage, total 111 sous 7 deniers. — Vin présenté aux comtes de Nevers et de Savoie, au mois de septembre, quand ils allaient à Paris.

G. 967. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1410-1411. — Compte de la chambre, rendu par H. Du Moulin. — Recette: du produit des ventes de bois, 217 livres; — distribution de cette somme entre les membres du chapitre; — des censives à Sens, à Véron, Monceaux, etc., 4 livres 2 sous: — de l'émolument et des sceaux du chapitre; — des amendes; — des loyers de maisons et autres héritages à Sens, Mâlay, Saint-Martin-sur-Oreuse, Bazoches, etc., 27 livres. — Payé: aux vicaires et clercs pour service divin au chœur, 127 livres; — pour le luminaire, 21 livres. — « Présents de vin faits aux seigneurs qui estoient venuz de par Monseigneur de Guienne, pour faire certain emproust de la ville pour l'achat du conté de Valentinois, le .... avril 1411. »

G. 968. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1411-1412. — Compte de la chambre, rendu par Pierre Le Queux. — Reçu pour bail: du moulin de Soucy, 13 livres; — du moulin de Saint-Aubin-Château-Neuf, 4 livres; — de la forge de Lampy, à Saint-Aubin, pour moitié, 40 sous; — d'une autre forge audit lieu, 40 sous; — des pressoirs de Soucy, 11 sous. — Présents en vin: « à maistre Eustache de Lestre et à sa compagnie, le 9 mai 1412, le jour que le Roy disna à Sens en allant en l'ost; » — à Jean Miron et Pierre des Maulx, qui rompirent le trésor de l'église et se disoient commissaires des emprunts; » — à madame de Guienne, le jour qu'elle arriva à Sens; — aux varlés de l'eschançonnerie de ladite dame, qui retinrent les poz et la nappe, disant que tout estoit leur de leur droit, » 10 sous; — « au procureur du Roi et à maîtres Jean Jouvenel et Jean Perier, ses avocats, 4 bouteilles qui furent portées en leur batel en passant et allant à Aucerre. »

G. 969. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1412-1413. — Compte de la chambre, rendu par J. Chaume. — Reçu: du doyen pour l'achet de sa maison et par composition, attendu que la chapitre lui devait de grosses sommes pour le fait de son élection, 40 écus valant 45 livres tournois; — du *tail* imposé à 100 sous sur chaque prébende, 187 livres. — Payé: pour réparations aux étangs de Lanty, 107 sous; — pour le

luminaire, 22 livres 7 sous. — Pensions aux gardes des deux portes du cloître. — Présent de vin au grand collecteur du pape, venu à Sens au mois de février; il y demeura six jours et y acheta une maison.

G. 970. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1413-1415. — Compte de la chambre, rendu par Jean Chaume. — Reçu : de Cantelin, boulanger à Sens, pour vente de 6 setiers de froment, à 12 sous 6 deniers l'un, 75 sous tournois; — pour 6 setiers 1 bichet de seigle, à 6 sous 8 deniers l'un, 47 sous 6 deniers; — pour un setier d'avoine, 7 sous; — pour vente d'un poinçon de vin blanc contenant 33 setiers, et venant de Pont-sur-Yonne, 38 sous 9 deniers. — Présents en vin : à madame de Guitry, le 5 août 1414; — à M. de Guitry, le 3 novembre; — à l'archevêque de Sens, « le jour qu'il y fit sa feste; » — à Ramonet de La Guerre, le 12 décembre 1413; — à MM. de Gaucourt et de Chalon « qui disnoient avec Ramonet en l'hostel de l'archevesque de Sens. »

G. 971. (Registre.) — In-4°, 208 feuillets, papier.

1414-1443. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Chaume, Jean Le Marchant, G. Lefevre, G. Guenet, G. Lelong, J. de Chastres, chambriers. — 1415. — Payé à Jean Jacquin, maître des œuvres de l'église de Sens, et à deux autres jurés pour avoir visité le moulin de la Vanne, 20 sous. — 1416. — Présents en vin : à maître Guillaume Chanteprime, « lequel vint de par le Roi à Sens, durant le temps de l'élection; » — aux ambassadeurs de l'université de Paris, « lesquelz étoit venuz à l'élection en faveur de maistre Jehan Courtecuisse, aumosnier du Roy, le 24 janvier; — « aux chanoines et habitants d'Aucerre qui vindrent, le 26 janvier (1416), pour recommander l'évesque de Luçon à estre postulé à l'arcevesché de Sens; » — à l'aumônier de Fécamp, venu de la part du Roi recommander le grand archidiacre pour la postulation de l'archevêché. — A J. Picart, tabellion à Sens, qui dressa acte du rapport de messire Claude de Chastellux et son écuyer, sur la mort de l'archevêque Jean de Montaigu, 40 sous. — 1426. — Payé « pour amener les chaiennes de fer de Paris, pour la librairie, le 13 mai 1426, 6 sous 8 deniers. » — « Reçu des censives dues à l'église, pour la guerre, néant. » — 1430. — « Reçu du produit des terres de Lancy et Rouvroy, néant, pour la guerre. » — Recette totale de l'office en 1432, 46 livres. — 1442. — Présent de vin à l'évêque d'Auxerre, qui officia à la cathédrale le jour de la Pentecôte. — 1443. — Donné en présent, « pour la feste de Saint-Michel, pour le mistère du jour ordonné d'ancienneté, un sac de charbon et deux livres d'encens. »

G. 972. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1444-1447. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Le Prytat et Jean Paralli. — 1446. — Reçu : du revenu des cures de Montargis, Dixmont, Villeneuve-le-Roi, etc., 22 livres; — produit de censives à Pont, Véron, Saint-Martin, 19 sous; — de lods et ventes, 4 livres; — des compositions avec les curés du patronage, 58 livres. — Présent de vin à l'évêque d'Auxerre, qui officia le jour de la Fête-Dieu. — 1447. — Présents en vin, au nombre de quatre, s'élevant à 61 livres 6 sous.

G. 973. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1447-1449. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Paralle. — 1448. — Recette de loyers de maisons, etc., des hoirs Pierre Le Borgne, « pour une place où souloit avoir maison à Saint-Martin-sur-Oreuse, pour ce que de présent et piéçà tout est en friche, et ne demeure personne sur le lieu, par quoy l'on n'a trouvé personne à qui les bailler, néant; » — de la terre de Charmoy, lez la maladrerie de Saint-Julien-du-Sault, néant, « tout est en bois et buissons, et l'en dit que Mademoiselle, veuve de feu Guillaume de Melun, soy-disant dame de Saint-Julien, en prent les proffiz. » — Recette totale en 1449, 314 livres 12 sous.

G. 974. (Registre.) — In-4°, 66 feuillets, papier.

1450-1451. — Compte de la chambre, rendu par Jean Paralle, comprenant aussi la recette des justiceries de Jaulne, Villenaux-la-Petite, Pont-sur-Yonne, etc. — Reçu : pour les pâtures de Bazoche, chaque ménage ayant bêtes devant 6 deniers, il y a 10 ménages ayant bêtes et six n'en ayant pas; — des bourgeoisies dues à Jaulne le jour de Saint-Remy, montant à 12 deniers par feu et 6 deniers par cheval, « et estoient au temps passé lesdiz bourgeois en petit nombre, savoir quatorze desquelz n'a esté rien receu pour ce qu'ils sont tous morts, et n'y a à présent à Jaulne que peu de peuple; » — de Cornu, de Soucy, qui doit sa bourgeoisie à la Saint-Remy, néant, « pour cause de la guerre qui a longuement régné en ce pays; » — des bourgeoisies de Saint-Aubin-Château-Neuf, à 15 deniers par feu, le lendemain de Noël, et sont au nombre de 12 person-

nes, 15 sous; — au même lieu, autres bourgeoisies payées le jour de Saint-André, et sont au nombre de 29 feux. — Pour la façon de justices ou fourches à deux piliers élevées dans les lieux de Véron, Pont-sur-Yonne, Soucy, Villenaux et Jaulne, 21 livres 10 sous.

G. 975. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1451-1452. — Compte de la chambre, rendu par Jean Paralle, y compris les justiceries de Jaulne, Villenaux, Pont, Thorigny, Soucy, Evry, Véron et Saint-Aubin. — Reçu pour la vente de la coupe de quatre arpents de bois de la forêt du chapitre à Véron, 4 livres. — Payé: aux vicaires de l'église auxquels est payé chaque année 30 livres sur l'office de la chambre, néant, « pour la pouvreté et diminution des rentes; » — aux sacristes et aux chorianx, de même. — Frais faits pour relever les signes de la justice de Granchettes, qui avaient été renversés par maître Thomas Tribolé, 6 livres 4 sous. — Ordonné aux assises tenues à Véron, par le bailli du chapitre, qu'il serait donné aux habitants de ce lieu les mesures à vin et à grains de Villeneuve-le-Roi. — « A Pont-sur-Yonne, les gens du Roy prétendoient que quant on faisoit ung cry de par le chapitre, le crieur devoit avoir ung pyé en l'ostel des prisons et l'autre sur le pavé du Roy. » — Visite des limites des bois de Soucy, en présence de plusieurs habitants.

G. 976. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1452-1454. — Comptes de la chambre et des justiceries de Jaulne, Villenaux Pont-sur-Yonne, etc., rendus par Jean Barbot.— 1453.— Recette de la terre de Véron: la mairie, 4 livres 4 sous; — le four, les terres, censives, coutumes de poules, menues dîmes et dîmes d'agneaux. — Recette totale du compte, 462 livres. — Accord avec le frère du curé Pont-sur-Yonne, Jean Baudoin, mort à l'Hôtel-Dieu de Pontoise, pour ses droits funéraux.— 1454.— Payé à un verrier de Coulours, qui indiqua les limites des bois du chapitre sur le territoire de Coulours, sa journée, 5 sous.

G. 977. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets papier.

1454-1455. — Compte de la chambre et des justiceries de Jaulne et Villenaux, rendu par Jean Barbot. — Produit: de la mairie de Villenaux-la-Petite, 4 livres 10 sous; — de la mairie, cens, coutumes, etc., de Thorigny, 60 sous; — de la mairie de Saint-Martin-sur-Oreuse, 5 sous. — Prix d'un trentain de vin, 100 sous; — d'un quinzain, 55 sous. — Recette totale, 543 livres. — Recette ordinaire du froment, 15 muids 5 setiers 2 bichets.

G. 978. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1455-1456. — Compte de la chambre et des justiceries de Jaulne, Villenaux, Pont, etc., rendu par Jean Barbot. — Reçu: de Jacquin de Langres, pour la mairie d'Evry, 10 sous; — de G. Gorrant, pour la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, 4 livres 10 sous; — de la mairie de Véron, 4 livres 7 sous. — « Reçu, le 13 mars 1456, de l'argent de l'aumône du Roi, naguères apporté de Paris et mis au coffre de peau au bas trésor, 11 écus d'or valant 15 livres 2 sous 6 deniers, pour employer es robes des enfants d'aube. »

G. 979. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1456-1457. — Compte de la chambre, rendu par Etienne Maquigne. — Recette totale, 589 livres 12 sous. — Reçu du vicomte de Melun, à cause de sa vicomté, pour la harche du jour de la fête de Saint-Etienne, 25 sous; — de Louis de Melun, seigneur de l'Esprivier, pour ladite harche, 25 sous. — Fait présent à messire Legoux, secrétaire du Roi, d'un setier de vin, le lundi après Saint-Vincent.

G. 980. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1457-1459. — Comptes de la chambre, rendus par Martial Garon, curé de Sainte-Croix.— 1458.— Recette de censives: « des étaux de la boucherie de Pont-sur-Yonne, sur lesquels le duc de Nemours prend le tiers, et le chapitre les deux tiers, néant, pour ce qui n'y avoit aucun boucher durant l'an de ce compte. » — Recette de loyers de maisons et autres héritages à Sens, Mâlay, Monceaux, Evry, Jaulne, etc., néant. — Reçu: de Jean Fassé, pour le pressoir de Soucy, 30 sous. — 1459.— De Jean Geolier, pour la tuilerie de Soucy, 8 livres; — des forges de Lempy, néant; — des curés d'Amilly, Augères, Bailly, et autres du patronage, qui doivent la moitié des fruits de leurs cures, 71 livres 14 sous tournois.

G. 981. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1459-1461. — Comptes de la chambre, rendus par Jean Barbot, chanoine de l'autel Saint-Jean. — 1460.— Reçu des chanoines prébendiers, pour le service divin, 355 livres; — pour les gages du bailli du chapitre, 10 livres; — pour 20 bichets de froment, produit du bail

du moulin de Saint-Aubin-Château-Neuf, mesure dudit lieu, à raison de 3 sous 4 deniers le bichet, 66 sous 8 deniers. — Payé pour réparations aux étangs de Courtenay, 25 livres 18 sous. — Vin présenté : le lundi 30 mars 1461, aux évêques assistant au concile, 29 sous; — au bailli de Sens, quand il vint prendre possession de son office, 3 setiers de vin vermeil et un setier de vin clairet.

G. 982. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1462-1464. — Comptes de la chambre, rendus par Remi Droin, chanoine à l'autel Saint-Pierre. — 1463.— Reçu des curés du patronage, pour la moitié du produit de leurs cures : de Pierre Floreau, curé d'Amilly, 3 livres 2 sous ; — de Miles Vauchèvre, curé du Châtelet, 4 livres 2 sous; — d'Antoine Dostun, curé de Saint-Hilaire de Sens, 14 livres; — d'Andry Boule, curé de Saint-Maurice, 14 livres ; — de Pierre Tribolé, curé de Saint-Pregts, 40 sous. — « 1464, le jour de l'Assomption Nostre-Dame, M. l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, à la requeste de Messieurs, fit le service en l'église de Sens, et pour ceste cause, lui fut donné à disner en l'ostel de J. Hodoard, archidiacre de Melun, avec plusieurs de Messieurs ; dépensé 14 sous 3 deniers. »

G. 983. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets papier.

1464-1469. — Compte de la chambre, rendu par J. Perdrier, chanoine. — 1465.— Recette du bail des dîmes de Nangis, « lesquelles, par fortune de guerre, ont esté perdues, » 40 sous. — A Pierre Dupuys, prêtre, maître des enfants d'aube, pour le gouvernement des six enfants d'aube pendant un an, 24 livres ; — au chambrier, pour sa peine d'avoir distribué les méreaux des matines, 10 sous. — 1465.— Présents en vin: à Pierre de Dinteville, commissaire du Roi pour le logement des gens de guerre à Sens ; — à Regnaut Du Châtelet, bailli de Sens, quand il vint prendre possession de son bailliage (le 19 septembre) ; — pour un demi présent fait au receveur général du Roi, Mathieu Beauvalet, en vin de Beaune, à 10 deniers tournois la pinte, 10 sous. — 1469, « le 24 septembre, fut fait un présent de vin à Fr. Thibaut, qui fit la collation en la grant esglise, pour l'union du Roy et de Mgr de Guienne, où feist le service M. de Sainte-Colombe. »

G. 984. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1469-1473. — Comptes de la chambre, rendus par J. Perdrier. — 1460. — Payé à maître Lubin Rousseau, conseiller et procureur du Roi à Sens, pour son conseil donné à Messieurs touchant la réception de maître Jean Luillier, archidiacre de Provins, 5 sous. — 1471. — Présents en vins : à Pierre de Dinteville, commissaire du Roi, pour le logement des gens de guerre à Sens (5 mai). — 1473. — Reçu des treize prêtres cardinaux, 27 sous.

G. 985. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier,

1474-1476. — Comptes de la chambre, rendus par Guillaume Felisson, chanoine.—1475.— Reçu pour le *tail* et récompense de 39 prébendes, pour les affaire de l'office de la chambre, 263 livres 5 sous. — Présents en vin : les 4, 5, 6 mars, à Mgr de Sens, lorqu'il vint à Saint-Pierre-le-Vif pour bénir Mgr de Meaux ; — à Mgr de Sens, lorsqu'il fit son entrée, 12 chapons, à 5 sous pièce ; — un grand présent de vin et un muid d'avoine. — 1476. — Présent en vin fait le 20 janvier à Mgr le maréchal de Lohéac ; — à son secrétaire, pour une lettre sur la franchise du cloître.

G. 986. (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1480-1482. — Comptes de la chambre, rendus par Andry Colin, trésorier. — 1461. — Recette totale, 920 livres 18 sous. — Payé : pour les messes de la fondation de l'archevêque Aymart Robert, néant, parce que les rentes de ladite fondation sont de nulle valeur ; — pour le luminaire de la harche du chœur à la Saint-Etienne, 55 sous. — Présent en vin fait au bailli de Melun, commissaire des blés, 10 sous 8 deniers ; — à Guillaume Fauvelet, marchand drapier à Sens, pour 19 aunes de pers, à l'aune de Sens, pour l'habillement des enfants d'aube, 17 livres 8 sous.

G. 987. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1486-1488. — Comptes de la chambre, rendus par Andry Colin, trésorier. — Recette : des dîmes de Compigny, à partager entre l'abbesse de la Pommeraie, le chapitre, le prieur de Sergines et le curé de Compigny ; — de la ferme du labourage de la maladerie de Leschères, appartenant au chapitre par suite d'échange avec le chapitre de Paris et l'Hôtel-Dieu de Saint-Mathurin, 16 livres. — Au chapelain de la chapelle Saint-Germain, en l'église de Sens, 40 sous. — 1488. — Payé à Philippe Hodoart, chanoine et étudiant à Paris en la faculté de théologie, 15 livres sur l'office de la chambre, et 15 livres sur celui de la cloîtrerie, pour lui aider à payer les frais nécessaires pour acquérir le degré de docteur en

ladite faculté. — Recette totale en 1488, 990 livres 11 sous; dépense, 984 livres 16 sous.

G. 988. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1488-1492. — Comptes de la chambre, rendus par Pierre Bachot, chanoine. — Produit de baux de terres en bois et buissons, situées sur Ordon, données à bail à onze particuliers, en 1487, 1488, et divisées par lots de 50, 80 et 100 arpents, 8 livres 8 sous 4 deniers. — 1490. —Donné à maître Philippe Hodoart, licencié en théologie, par l'ordre du chapitre, 15 livres. — 1492, reçu de Guerin Jolibois, pour les forges de Lompy et de Champigny sur Saint-Aubin-Château-Neuf, baillées à perpétuité, 5 sous. — Présents en vin : aux commissaires et fourriers des gendarmes de Mgr d'Orléans, le 3 janvier; — au capitaine de la compagnie de Mgr d'Orléans, à dîner chez l'archevêque ; — à Mgr l'élu évêque de Paris, quand il vint à Sens.

G. 989. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1492-1496. — Comptes de la chambre, rendus par Pierre Bachot. — 1494.— Recette du *forestage* ou vente de coupes de bois, 31 livres tournois. — Exploits et amendes de la justice du chapitre, 21 livres 15 sous.— Pour les droits de bourgeoisie dûs par chaque feu du village de Saint-Loup-d'Ordon, à 12 deniers par feu, pour 24 feux, 22 sous 6 deniers. — Reçu pour bail de la cure de Saint Hilaire de Sens, unie au chapitre, d'Etienne Bon, chanoine à l'autel Saint-Pierre, la somme de 80 livres pour un an. — 1495. — Présents en vin faits aux évêques de Paris, d'Auxerre et de Troyes, aux octaves des Rois, 16 pintes de vin. — 1496. — 20 mars, présents en vin faits à l'entrée du Roi à Sens, à MM. de Saint-Malo et de Cornouailles; — le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, présent fait au capitaine de la compagnie du maréchal de Gyé.

G. 990. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1496-1499. — Comptes de la chambre, rendus par André Colin, sacriste.— 1497. — Reçu: des maître, frères et sœurs de la petite Maison-Dieu de Sens, 50 sous de rente pour l'entretien des torches du grand-autel; — des treize prêtres cardinaux, pour les matines, 37 sous 6 deniers; — du vicomte de Melun, pour la *harche* du chœur le jour de Saint-Etienne, 25 sous; — de Louis de Melun, seigneur de Lespinière, pour la même charge, 25 sous. — Présents en vin : au cardinal de Gesvres, le jour de la Toussaints, 32 sous; — à la dame de Buzançais, sœur de l'archevêque de Sens, 8 sous; — 1498. — Recette de la taxe mise sur chaque prébende pour les besoins de l'office, total 400 livres. — Le 12 décembre, présent en vin au capitaine des gendarmes de la garnison de Sens; — à M. de Saint-Phalle, commissaire de la garnison de Sens.

G. 991. (Registre.) — In-4°, 183 feuillets, papier

1499-1501. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Pierre Bachot. — 1500. — Recette : pour les terres données « de nouvel » à bail dans la forêt de Soucy, « pour faire blefs et vignes; » les redevances sont de 15 deniers par arpent de blé et 5 deniers par arpent de vigne, avec 5 deniers de cens ; — 29 arpents en terre baillés à cinq individus, 9 arpents un quart pour planter vignes à 17 autres ; — à cause des terres et bois assis au finage de Villiers-Boneux, tenant à celui de Granges, données à bail perpétuel nouvellement pour essarter et mettre en terres labourables, moyennant 4 deniers de cens et un bichet de froment par arpent, à 20 personnes de Villiers, les unes 22, les autres 10 arpents, total 266 arpents. — Présents en vins : au grand chancelier de France, le jour des Cendres ; — à M. de Gyé, maréchal de France, le 13 août; — au capitaine Robinet, de la garnison de Sens ; — à Mgr de Sens, de retour de la cour du Roi, le 9 octobre. — 1501. — Plusieurs présents au capitaine Robinet, au mois de mai.

G. 992. (Registre.) — In-4°, 793 feuillets, papier.

1501-1502. — Comptes de la chambre, rendus par Jacques Sohier, chanoine. — Recette: de cens reçus devant le puits du cloître à Sens, le jour de Sainte-Croix, en septembre ; — de cens dûs pour les bois de Dixmont, montant à 670 arpents baillés à 4 deniers parisis par arpent et un boisseau de froment de rente, à onze particuliers, et divisés en lots de 38, 75, 95 arpents, etc., 13 livres 17 sous ; — de Jean Benard et Jean Bouloust, de Champigny, pour bail de 196 arpents des bois de Chêne-Evrat, pris pour être défrichés, 19 livres 12 sous de rente ; — de la moitié des fruits des cures du patronage, 181 livres. — Présents faits : pour huit grands présents à l'archevêque pendant qu'il demeura à Sens, du 22 au 30 décembre 1501, 87 sous 4 deniers; — 22 juillet 1502, présents faits aux capitaines de Lorges, Réné Miracles et autres, 35 livres 16 sous ; — à Mgr d'Auxerre, le 12 décembre 1502, 18 sous.

G. 993. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1503-1505. — Comptes de la chambre, rendus par Robert de Fonte. — 1504. — Recette de censives : pour baux à cens de 1,314 arpents de terres et bois sis à Saint-Loup-d'Ordon et Saint-Pierre-de-Courtenay, à 5 ou 15 deniers par arpent, suivant la nature, et par lots variables de 10, 20, 50 et 80 arpents, « avec masure contenant ordinairement un arpent et demi ; » — de la veuve et héritiers Colet, pour le bail de 32 arpents de bois sis à Saligny, pour défricher, à 2 sous par arpent, 64 sous. — 1505. — Présents : faits à plusieurs fois, au mois d'août, au capitaine Robinet ; — au capitaine des gendarmes, deux muids de vin claret, payés 2 écus d'or 2 sous tournois, soit 72 sous.

G. 994. (Registre.) — In-4°, 246 feuillets, papier.

1505-1509. — Comptes de l'office de la chambre. — Recette du produit des ventes de coupes de bois. — 1506. — D'Emery Gentil et autres, pour 123 arpents de bois sis à Saint-Martin-sur-Oreuse, à 11 livres l'arpent, 419 livres qui ont été mises au trésor ; — produit du revenu de la cure de Saint-Hilaire de Sens, unie au chapitre, 110 livres. — Présents : au commissaire des gendarmes logés au Dauphin, assisté du capitaine ; — au bailli de Sens, le 19 avril, à dîner en l'hôtel du bailliage, où était madame sa femme et maître Jacques Poussière ; — 4 juillet, à M. d'Orval, venu pour faire la *montre* du capitaine Louis d'Ast ; — au pénitencier d'Auxerre, logé à l'Écu de France. — 1508. — Présents faits : le 10 mai, à Monsieur l'Amiral, logé chez Mademoiselle de Vielcastel (il reçut des cadeaux de vin pendant trois jours.) — 1509. — Payé pour faire les armes de l'église sur la robe d'un bedeau, 5 sous.

G. 995. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1513-1515. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Robert de Fonte. — 1514. — Recette : du bail du moulin de Soucy, sur le ru de Bonnetain, de Geoffroy Duvoul, à charge de le reconstruire ; — des religieux de Ferrières, à cause de la chapelle Saint-Remy et Saint-Sulpice, fondée en l'église de Sens, appartenant aux enfants d'aube, 20 livres ; — pour le tail dû par chaque prébende pour le service divin, 450 livres ; — des deniers dus par l'archevêque pour le paiement des vicaires, 97 livres 10 sous.— Présents : à un commissaire qui est venu lever des chevaux pour mener l'artillerie en Picardie ; — à M. Verjust, chantre du Roi ; — au jacobin qui prêcha le carême. — 1514, 2 avril, présent au capitaine des Lansquenets en le remerciant.

G. 996. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1516-1517. — Compte de la chambre, rendu par Ciret Ablon, chanoine de Saint-Pierre. — Recette de la moitié du revenu des cures du patronage : de Jean Guérin, curé d'Augère, 10 livres ; — de Jean Popine, curé de Bailly, 30 sous ; — de Jean Le Bègue, curé de Fotins, 40 sous ; — de Jean Gottotte, curé des Escrênes, 40 sous. — Recette totale, 1928 livres. — Présent fait à l'évêque des Innocents, 6 sous 8 deniers ; — au gouverneur de Champagne, le 5 août, 21 sous.

G. 997. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1520-1521. — Compte de la chambre, rendu par Jacques Sohier. — Recette : de cens sur maisons à Sens, en la rue du Carrefour du Loup ; rue Saint-Hilaire, devant la Boucherie ; rue de la Cordonnerie ; rue Couverte, etc. ; — des fruits des cures du patronage : de G. Brosset, curé de Châtelet-en-Brie, 23 livres ; — de G. Bourry, curé de Bois-le-Roi, 10 livres ; — de Jean Leroy, curé de Dixmont et des Bordes, 10 livres. — Distribué aux grands chanoines et aux semi-prébendés, pour toutes les matines, tant l'hiver que l'été, 554 livres 15 sous.

G. 998. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1523-1525. — Comptes de la chambre, rendus par Jacques Sohier. — Recette : du produit de la pêche de l'étang de Rosoy, 1,400 carpes vendues aux marchands de Courtenay et de Villeneuve-le-Roi, à 12 livres le cent ; — de la vente de 33 bichets de froment, à 15 sous tournois l'un ; — fermage de 33 arpents de terre donnés à bail dans la forêt de Saint-Aubin ; — de Jacques de Sallazar, chevalier, seigneur de Marcilly, débiteur, avec feu Jean de Sallazar, archidiacre du Gâtinais, de 600 livres constituées par le chapitre, 50 livres. — Distribué aux chanoines, pour les trois chapitres de chaque semaine, 70 sous à 4 livres selon les chanoines présents. — Papé pour présents faits à l'évêque de Paris, qui officia à Sens le 3 août, jour de Saint-Etienne ; — au gouverneur d'Auxerre. — 1525. — Présent fait le 9 mars, aux évêques de Paris et de Troyes, venus à l'enterrement de l'archevêque de Sens ; — à M. de La Queue-au-Bois, commis pour faire les logis de la compagnie de M. de Florenge (5 juillet).

G. 999. (Registre.) — In-4°, 186 feuillets, papier.

1525-1527. — Comptes de la chambre, rendus par Jacques Sohier. — 1526. — Payé au seigneur de Courtenay 5,597 livres pour ses droits d'amortissement et autres sur les terres de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchères et La Belliole, provenant de l'archevêque Sallazar. — Acheté de Dauffigny, drapier à Sens, 16 aunes de drap rouge, à l'aune de Paris, pour faire des robes aux enfants d'aube, 32 livres 5 sous. — Présent à M. de Jamais, frère de M. de Florange, « dont sa compagnie estoit à Sens (2 août). » — 1527. — Présent à Mgr l'évêque de Mende, le 20 décembre.

G. 1000. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1527-1529. — Comptes de la chambre, rendus par Jacques Sohier. — 1528. — Recette pour ventes de grains : de Fr. Symonneau, d'Égleny, fermier de la forêt de Baale, contenant 58 arpents 3/4, à 1 bichet de froment, mesure de Saint-Aubin-Château-Neuf, par arpent (défriché), à 16 sous le bichet, dont il ne paie que la moitié cette année. — Présents en vin : à la comtesse de Joigny, le 1er mai ; — « au comte de Saulx, dont sa bande est en garnison en ceste ville (11 juin) ; » — à l'ambassadeur d'Espagne, (10 octobre) ; — à M. de La Vernade. — 1529. — Payé aux marguilliers pour avoir monté et descendu l'arche du chœur aux deux fêtes de Saint-Etienne, 5 sous. — Présents : à l'évêque de Mende, le 23 décembre, un cent de pommes de Carpendu et de Chateignier.

G. 1001. (Registre.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1530-1532. — Comptes de la chambre, rendus par Denis Martin, chambrier. — 1531. — Recette totale, 4,099 livres 13 sous tournois. — Dépense pour les fêtes doubles, distributions en argent aux chanoines présents ; fêtes de Saint-Jean après Noël, Saints-Innocents, Saint-Thomas, la Circoncision, Saint-Etienne, Saint-Paul, etc. — « Payé au beau père qui a presché le Caresme, 50 sous. » — 1532. — Constitution de 8 livres de rente, par maître Potencien Hodoart, avocat à Sens, sur une métairie dite du Hay, à Voisines. — Recette de froment : 11 muids 8 setiers 7 bichets.

G. 1002. (Registre.) — In-4°, 197 feuillets, papier

1532-1534. — Comptes de la chambre, rendus par Denis Martin et Regnaut Dubois, chambriers. — 1533. — Dépenses pour fêtes doubles : Saint-Vincent, Saint-Mathias, Saint Grégoire, l'Annonciation, le Jeudi, le Vendredi et le Samedi-Saints, etc. ; — pour les matines d'hiver et d'été, aux grands chanoines et aux semi-prébendés, 716 livres 8 sous ; — pour les quatres chapitres généraux, 246 livres ; — pour le luminaire, fourni les cierges des Apôtres, au jour de la Dédicace ; les cierges des arches qui sont en la nef et au chœur aux fêtes de Saint-Etienne.

G. 1003. (Registre.) — In-4°, 184 feuillets, papier.

1535-1537. — Comptes de la chambre, rendus par Nicole Fritart. — 1536. — Acheté à Paris 20 aunes de drap rouge à faire 8 robes pour les enfants d'aube, pour l'entrée du cardinal-archevêque, le 17 janvier, 37 livres 10 sous. — Pensions aux officiers de justice du chapitre : à Jacques Maslard, procureur et promoteur en cour d'église, 10 livres ; — à Jean Artaut, procureur au bailliage et prévôté de Sens, 10 livres ; à Denis Basile greffier, 20 livres ; — à Jacques Hodoart, avocat et bailli, 15 livres ; à Pierre Le Hongre, avocat, 10 livres, etc. ; — aux huit forestiers du chapitre, 37 livres. — Présents : « au mois de janvier, pour tous les présents faitz à Mgr le cardinal de Bourbon, archevêque de Sens, à son entrée, et à MM. les suffragans, abbez et princes estans en la ville, un poinçon de vin claret d'Orléans, un muy de vin claret de Joigny et le reste vin blanc, » 24 livres 11 sous ; au duc de Lorraine, qui fit sa montre en ceste ville ; à maitre Jacques Chappelain, médecin du Roi ; — le 13 juillet, 42 pintes de vin présentées « à un capitaine avec 120 hommes, lequel vouloit entrer dedans la ville ; » à l'ambassadeur de N. S. Père le Pape, le 19 juin ; — « à un commissaire qui apporta, le 5 juillet, des lettres-patentes pour lever argent à la ville, pour subvenir au Roy. »

G. 1004. (Registre.) — In-4°, 170 feuillets, papier.

1538-1541. — Comptes de la chambre, rendus par Nicole Fritart. — 1539. — Présents : à un commissaire envoyé par le Roi pour faire commandement à Messieurs de payer 2,200 écus sol, pour le complément des emprunts ; — acheté pour 50 livres 16 sous de vin à l'occasion de l'entrée du Roi à Sens. — « Pour avoir de la monnoye par l'espace de quelque temps que l'on n'en povoit trouver en ceste ville, sans bailler 4 ou 5 deniers par sac, dépensé 25 sous. » — A la fabrique de Mâlay-le-Vicomte, pour aider à bâtir la tour, 20 livres. — 1541. — Reçu de M. Charles de Volant, écuyer, seigneur

de Dollot, 24 livres pour une rente constituée sur sa terre. — Présents en vin : à MM. de Vendôme et à plusieurs autres enfants de Mgr de Guise « qui alloient en poste après le Roy ; » — à l'archevêque, la veille de la Pentecôte, deux pièces de vin, savoir : un muid de claret et un quinzain de vin blanc, payés 8 livres 10 sous ; — à l'évêque de Clermont, le jour que le Roi passa par Sens.

G. 1005. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1540-1542. — Comptes de la chambre, rendus par Nicole Fritart et Nicolas Ferrand.— 1541. — Recette du bail à perpétuité des terres et bois de Villiers-Bonneux, donnés de nouveau à bail, à 53 habitants y dénommés, 110 sous. — 1542. — Recette de prix de grains : pour la vente de 58 bichets de froment, à 8 sous le bichet, 23 livres 4 sous. — Vente de 48 arpents de bois de haute futaie, en la forêt de Soucy, pour 2,000 écus d'or sol., destinés à payer pareil emprunt fait par le Roi au chapitre « pour subvenir aux urgentes affaires et nécessités de son royaulme ; » — à la fabrique de Soucy, 20 livres. — Recette totale de l'année 1541-1542, en argent : 3,741 livres 10 sous.

G. 1006. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1542-1544. — Comptes de la chambre, rendus par Nicole Ferrand et Etienne Thion, chanoines. — 1543. —Recettes pour rentes constituées : d'Etienne Sandrier, avocat à Sens, pour 20 livres assisses sur une maison en cette ville ; — de Nicolas Balduc, orfèvre, pour 8 livres de rente sur une maison à Sens, en la Grande-Rue, où il demeure. — Le chapitre a ordonné que la somme de 5,597 livres due pour l'amortissement des seigneuries de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchères et La Belliole, serait prise sur les revenus de la chambre et au trésor de l'église. — Présent au cardinal de Meudon, quand il s'en retourna de Vézelay ; — grand présent fait à l'archevêque, la veille de Noël, savoir : de deux quinzains de vin, l'un claret et l'autre blanc, au prix de 15 livres 5 sous.— 1544.— Présent aux doyen et chanoines de Troyes qui sont venus à Sens chercher les joyaux qui étaient au trésor de l'église.

G. 1007. — (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1544-1546. — Comptes de la chambre, rendus par Thyon et Davy, chanoines.— 1545.— Présent à M. le cardinal de six coqs d'Inde et deux oisons sauvages, payés 10 livres 13 sous.— 1546.— Recette : du bail des dîmes de grains de Nangis, 300 livres ; — de Thomas Ablon, vinaigrier à Sens, pour sa maison sise devant le parvis de Saint-Etienne, 70 sous. — Produit du bail des bois de Soucy et de Saint-Martin-sur-Oreuse, contenant 848 arpents, fait à Prunay, de Pont-sur-Yonne, pour 400 livres par an, pendant 19 ans. — Présent au cardinal de Bourbon et aux évêques de Saintes et de Troyes, le jour de Pâques, 16 pintes de vin blanc et de vin claret.

G. 1008. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1546-1548. — Comptes de la chambre, rendus par Davy, chanoine.— 1547.— Recette: de censives dues au cloître de Saint-Etienne, sur des biens sis à Gron, Saint-Clément et Saint-Pierre-le-Vif, 12 sous 8 deniers ; — devant le puits du cloître, 6 sous ; — de la ferme de la mairie de Saint-Loup-d'Ordon, 60 sous ; — de loyers de maisons et héritages à Sens, Evry, Jaulne, etc. ; — des maître, frères et sœurs du petit Hôtel-Dieu, 50 sous ; — de Guérin Jolibois, pour les forges de Lompy à Saint-Aubin-Château-Neuf, 5 sous ; — des terres et vignes défrichées et plantées dans la forêt de Soucy, 78 sous. — Produit de la pêche de l'étang du moulin, à Ordon, 1,301 quarterons de carpes, vendues 16 livres 10 sous le cent ; trois quarterons de brochets de 12 à 14 pouces. — Cens, lots et ventes de la seigneurie d'Ordon. — Cens : des bois de Dixmont, donnés à bail à charge de défrichement, 18 livres 11 sous ; — des terres de Villiers-Bonneux, des bois de Fontaine et de Chêne-Evrat, près Champigny. — 1548. — Présent en vin de Joigny à Mgr de Nevers, abbé de Saint-Paul, et à Mgr de Tulle, abbé de Saint-Jean de Sens.

G. 1009. (Registre.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1548-1550. — Comptes de la chambre, rendus par Davy, chanoine.—1549.—Recette totale en argent, 4,658 livres. — Payé pour l'anniversaire de feu l'archevêque Aymard, 9 livres ; — messes célébrées à l'autel Bertaut et à l'autel de Notre-Dame, pour le même prélat, 15 livres; — pour les distributions faites aux chanoines, 2 sous, et aux semi-prébendés 12 deniers, pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles de Saint-Etienne, des Rois, des Reliques, de Pâques, etc., 44 livres. — Procession de Saint-Hilaire et de Saint-Sauveur, appelée des *Pourriz*. — Donné au guidon de M. de Châtillon, « le temps qu'ils ont esté en ceste ville, » un muid de vin de 9 livres ; — à Mgr le cardinal-arche-

vêque, deux feuillettes de vin blanc de 11 livres; — vin donné à M. de Montaigu, lieutenant du comte du Maine, logé chez l'archidiacre de Melun, le 29 septembre.

G. 1010. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1551-1552. — Compte de la chambre, rendu par Nicole Fritart. — Etat des bois du chapitre : forêts de Saint-Aubin-Château-Neuf et de Baale, de Véron, de Montebart, de Soucy, de Saint-Martin-sur-Oreuse, etc. — Recette totale en argent, 5,716 livres tournois ; — en froment, 15 muids 7 bichets; — en seigle, 6 muids 3 setiers 1 bichet; — en avoine, 6 muids 3 setiers 1 bichet; — en vin de dîmes, 129 muids.

G. 1011. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1580-1581. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Fr. Raju, chanoine à l'autel Notre-Dame. — Recette : censives sur des biens sis à Montceaux, Saint-Clément, Sens, Gron, Soucy; — sur les terres dites du chapitre à Dixmont, Villiers-Bonneux et Granges, Chenévrat et Fontaine. — Recette totale en argent, 8,066 livres. — Présent en vin à maître Tiraquau, conseiller au Parlement de Paris. — Frais faits pour amener de Véron à Sens Edmond Gamard, condamné à mort pour homicide, et pour son retour de Paris. — A Germain Barbier, maître des écoles de Mâlay, 2 écus; — à maître Fritart, pour une demi-année de la pension de Jean Goys, ancien enfant de chœur et étudiant à Paris, 25 livres, et 18 sous pour une paire de souliers; — à Jean Duclos, messager de Sens à Lyon, pour port de sacs de procédure contre Pierre Dauvet, chevalier, seigneur de Maresses, 21 livres ; — à deux pauvres prêtres passants, 14 sous 6 deniers.

G. 1012. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1582-1583. — Compte de la chambre, rendu par Toussaint Berger, chanoine. — Recette : de la vente des coupes de bois de Soucy, Véron et Rageuse, 809 livres; — produit de la terre de Mâlay-le-Vicomte, unie au chapitre, 200 livres ; — de la moitié du revenu des cures du patronage: d'Antoine de Marseille, curé de Saint-Pregts de Sens, 20 sous ; — de Pierre Chrétien, chanoine, curé de Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi, 24 livres. — Oblations des saintes reliques exposées chaque dimanche sur l'autel Saint-Louis, 15 sous. — Reçu pour 28 bichets de blé, mesure de Saint-Aubin-Château-Neuf, à 38 sous le bichet, 53 livres 4 sous. — Présent fait en vin: au président Mossant, revenant des Grands-Jours de Troyes, en la maison de M. Bourrienne, élu, 37 sous.

G. 1013. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1583-1584. — Compte de la chambre, rendu par Toussaint Berger. — Recette : des prébendes foraines, 1,403 livres ; — du bail des dîmes de grains de Nangis, 200 livres ; — des dîmes de vin de Saint-Aubin-Château-Neuf et de Brière, 110 livres ; — de Jean de Flandres, chanoine, scelleur de l'archevêché, pour les deniers dûs par l'archevêque, 97 livres 10 sous ; — sur la terre de Villeneuve, 307 livres. — Payé à Grillot, peintre et vitrier, ponr nettoyer le fond de l'église de Sens, les basses voûtes et chapelles, 18 livres. — Frais du procès de Dousset et autres, de Soucy, assassins de Jacques Chigannes, dudit lieu ; — mise à la question de Dousset. — Pension d'une année de Jubereau, enfant de chœur étudiant à Paris, 50 livres. — Pour ressouder les armoiries d'un des grands pots à porter les présents, 7 sous.

G. 1014. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1584-1585. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Fauvelet. — Présent de 9 pintes de vin fait aux députés des diocèses de la province de Sens, convoqués par M. Arnoul, doyen et vicaire général. — 20 novembre, présent de 16 pintes de vin fait à la Reine régnante. — 26 novembre, même présent fait à la Reine « au retour de son voyage de Monsieur Saint-Edme. » — Payé : à Jean Le Forestier, chirurgien, pour six saignées faites à quelques enfants de chœur malades, 43 sous 6 deniers ; — au commis par la ville pour la nourriture des pestiférés, 115 livres ; — « à l'évêque d'Arménie, pour l'aider à conduire en la ville de Paris, 9 livres. »

G. 1015. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1585-1586. — Compte de la chambre, rendu par Fr. Raju, chanoine de Notre-Dame. — Recette : de rente foncière sur la maison de la Cloche, en la Grand-Rue de Sens ; — de 20 livres tournois de rente dues par les religieux de Ferrières, en échange de 9 livres 15 sous de rente et d'un terrage à Ferrières, donnés au chapitre en 1293, par maître Thibaut, de Sens, pour la fondation d'une chapelle dans la cathédrale ; — de 40 sous sur la maison de la Syrène, rue du Plat-d'Etain, à Sens ; — de

20 sous sur une maison à Villeneuve-le-Roi, sur laquelle était une partie de la fondation de la chapelle des Vicaires, faite par maître Nicole Boileau. — Payé: à Charles Richard, *sepe* de l'église, 40 sous pour avoir été à Paris faire venir maître Pierre Mérat, pour enseigner la musique aux enfants de chœur; — à P. Tixerand, marchand, « collecteur des deniers pour subvenir aux pauvres malades de peste, » pour la part du chapitre, 87 livres; — pour les deniers des pauvres, 180 livres; — à G. Bernard, curé de Saint-Romain, à Sens, tenant les écoles dudit lieu, 6 écus et demi pour le quart de la pension de Germain Cousin, ancien enfant de chœur; — à Claude Cassin, chanoine de Sens, 300 livres, en considération des services qu'il fait à Rome à Mgr Pellevé, archevêque de Sens.

G. 1016. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1587-1588. — Compte de la chambre, rendu par Fr. Raju. — Recette: des cens dus à cause des terres données à bail en la forêt de Soucy, à Dixmont, Villiers-Bonneux et Granges, Chêne-Evrat et Fontaine-la-Gaillarde; — du bail de la terre et seigneurie de la Forteresse, située dans la paroisse de Thoury ou Ferrotte, 120 livres; « ledit lieu a été donné au chapitre par Nicolas des Barres, natif de Pont-sur-Yonne, secrétaire du Roi, chanoine de Sens, archidiacre de Blois, et ensuite évêque de Chalon en Bourgogne, pour la fondation de l'autel Saint-Martin, en l'église de Sens, en 1311. » — Liste des fiefs qui relèvent de la seigneurie de Ferrotte. — Reçu pour la rente de la maison de l'Espingay, à Sens, 45 livres. — Recette totale en argent, 5,719 livres. — Présent en vin fait le 11 mai 1590, au comte de Saint-Paul, lieutenant du duc de Mayenne. — Frais de procédure contre le sieur Jean de Seure, seigneur de Fronde, etc., pour cause d'insolences commises dans l'église de Soucy. — Payé à Nicolas Sellier, charpentier, et Arthume Dromet, tailleur de pierres à Auxerre, entrepreneurs de la reconstruction des moulins du Roi, à Sens, 110 livres ou 36 écus 2/3 sur la somme de 500 écus qui leur est due. — Pour les cahiers du sermon du nom de Jésus, dressés par Jean Morin, écrivain à Bœurs.

G. 1017. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1588-1589. — Compte de la chambre, rendu par Jacques Brunet, chanoine. — Recette: de la moitié des fruits des cures d'Amilly, Bailly, Augère, Le Châtelet en Brie, Bois-le-Roi, etc., au total, 522 livres; — du tail de chaque prébende, pour subvenir aux distributions des matines et frais de procès, 1,200 livres. — Distribution pour la procession faite à Notre-Dame-du-Charnier, le jour de la Nativité Notre-Dame, à laquelle assistent les officiers du bailliage et le maire de la ville. — « Députés du chapitre pour faire besogner aux fortifications qu'on faisait aux fossés de la porte Saint-Antoine, au mois de may. »

G. 1018. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1590-1594. — Compte de la chambre, rendu par Laurent Leclerc, chanoine. — 27 septembre 1591, grand présent à Mgr le duc de Guise, de 18 pintes de vin, présenté par le doyen. — 7 juillet 1592, autre présent fait au duc de Guise. — Pour avoir fourni de reverdie le jour de la dédicace de l'église de Sens, 5 sous; — à frère Loup Cavier, docteur en théologie, prédicateur au couvent des Cordeliers durant l'Avent dernier, par ordonnance du 30 décembre 1592, 2 écus. — 5 février 1593, présent de 12 pintes de vin au duc de Guise par le doyen. — 5 mars suivant, autre présent au duc de Guise. — 18 décembre 1593, au sergent La Fargue, pour la cote du chapitre « des poudres à canon, » 30 livres 15 sous. — 21 janvier et 17 février 1594, présents à M. le duc de Guise. — 20 avril 1594, présent à M. de Givry, lieutenant pour le Roi, « le jour où la ville de Sens s'est rendue en l'obéissance du Roy, et le *Te Deum* a été chanté. — 28 avril, présent au maréchal de Biron.

G. 1019. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1594-1595. — Compte de la chambre, rendu par Jean Miette, chanoine. — Recette de censives à Saint-Clément: de Claude Bourdelot, de Gron; — à Sens, devant le puits du cloître, le jour de Sainte-Croix; — de terres en la forêt de Soucy, baillées pour planter des vignes. — Présents faits: le 3 avril 1595, à M. de Verrière, bailli et capitaine de Sens, 9 pintes de vin; — le 18 mai, à M. de Bourges, nommé archevêque de Sens; — à l'arrivée du conseil privé à Sens, 9 pintes de vin, payées 45 sous; — à l'évêque d'Evreux, ambassadeur à Rome (le même jour), 9 pintes de vin. — Plusieurs autres petits présents de même quantité de vin à MM. de Chiverny, chancelier, de Sancy, l'ambassadeur de Venise, etc.

G. 1020. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1595-1596. — Compte de la chambre, rendu par J. Miette, chanoine. — Cens dûs: pour les terres appelées

de Chapitre à Dixmont, composées de 600 arpents; — pour les terres de Villiers-Bonneux et de Granges, contenant 361 arpents; — de Nicolas Nauldin, etc., pour 32 arpents de terre à Fontaine-la-Gaillarde, 2 sous 8 deniers de cens. — Présents en vin : le 7 juin 1596, au duc de Nevers, en l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif; — au maréchal de Biron, le 20 juillet.

G. 1021. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1596-1597. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean Arnoul, archidiacre d'Etampes, chambrier. — De Nicolas Ferrand, cellerier, pour l'émolument des sceaux de l'église, 40 sous. — Reçu de Nicolas Poisson, 40 livres pour le bail de la terre de la Forteresse, sur Thoury-Ferrotes, laquelle a été donnée au chapitre par Nicole Des Barres, natif de Pont-sur-Yonne, secrétaire du Roi, chanoine de Sens, archidiacre de Blois, pour la fondation, en l'église de Sens, de l'autel Saint-Martin, en 1311 ; — de Jean Meryot, cautionné par Jean Duval, seigneur de Perrigny et de Vauxmort, pour le bail de la terre d'Epizy, 75 livres. — Payé : à Pierre Guichard, receveur des deniers communs de la ville de Sens, pour la cote-part du chapitre à cause de la nourriture des pauvres pestiférés pendant le mois d'août 1597, la somme de 36 livres ; — au receveur, 20 sous pour l'inhumation d'un pauvre mendiant décédé au cloître; — à un pauvre mendiant à la porte du chapitre, 5 sous.

G. 1022. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1597-1598. — Compte de la chambre, rendu par Jean Arnoul. — Reçu : de Jean Guyot, vicaire de Nangis, fermier du revenu de la cure, 240 livres ; — de la moitié des cures du patronage, 240 livres; — des prébendes foraines amodiées en argent, 454 livres. — Payé : « pour la procession et service du jour de l'Invention de la Couppe et sainte Eucharistie, le 4 août, » fondés par Jean Ferrand, archidiacre, à l'archevêque présent, 4 sous; à chaque chanoine, 2 sous, etc. — Présents en vin au légat du Saint-Siége; à Mgr de Gonzague, nonce de Sa Sainteté, au maréchal de Biron, le 12 octobre, au président Jeannin et à deux conseillers députés pour les tailles. — Payé à frère Michel Gicquet, docteur en théologie, pour les prédications faites au couvent des Jacobins de Sens pendant l'Avent de 1597, 9 livres.

G. 1023. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1599-1600. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean Arnoul. — Recette : de dîmes de grains appréciées en argent, 451 livres 19 sous ; — des deniers dûs par l'archevêque de Sens, 97 livres 10 sous; — de J. Debrosses, marchand à Sens, 10 livres de rente foncière sur une maison et 100 arpents de terre à Marnay, paroisse de Soucy ; — de Fr. Hatin, apothicaire à Courtenay, au lieu de Guillaume Balduc, orfèvre à Sens, pour sa maison audit lieu, Grande-Rue, 6 livres.

G. 1024. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1600-1601. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Guiot. — Recettes : de Jacques Bourdelot, marchand à Sens, pour rente constituée, 8 livres, recette totale en argent, 8,718 livres. — Payé: pour l'anniversaire de Robert Aymard, archevêque de Sens, 4 livres ; — pour la célébration des messes, aux ricaires, 12 livres 18 sous; — pour l'assistance aux matines, aux chanoines, chacun 12 deniers, aux semi-prébendés, 6 deniers.

G. 1025. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1602-1603. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Bautru. — Payé pour gages et pensions : à Nicolas Ferrand, chanoine et cellerier, auditeur des causes du chapitre, 100 sous; — à Germain Cousin, semi-prébendé, chantre, 60 livres ; — à Eracle Le Riche, promoteur, 10 livres ; — à Paul Le Riche, procureur ès-cours de Sens et greffier, 100 livres ; — à Blaise Bautru bailli, avocat et conseil du chapitre, 15 livres ; — à Jacques Taveau, avocat et conseil, 10 livres, etc. ; — à Guion, maître serrurier à Sens, 3 livres pour avoir récuré les quatre piliers et les anges du grand-autel de l'église, et le pilier du Saint-Ciboire, pour la fête de Pâques. — Présents en vins faits : au grand écuyer de France, lieutenant-général de Mgr le Dauphin en Bourgogne (27 décembre); — à l'évêque de Chartres (21 mai); — au cardinal de Gondy (3 septembre); — au duc de Nevers, gouverneur de Sens (16 novembre).

G. 1026. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1603-1604. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Bautru. — Recette totale de froment, 4 muids 7 setiers. — Distribué aux Pères Jacobins et aux Pères Cordeliers, 2 setiers de blé méteil. — Recette de seigle, 2 muids 8 setiers 3 bichets ; — recette d'avoine, 2 muids 8 setiers; — recette des dîmes de vin de Pont-sur-Yonne, 41 muids.

G. 1027. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1605-1606. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jérôme Taveau, chanoine. — Recette : de Robert Clément, procureur à Bray, pour la censive de 3 arpents de terres et prés appelés la Cour-Paillis, sur Monceaux, 4 sous ; — des cens dus à Sens, qui se payent devant le puits du cloître le jour de Sainte-Croix : d'Henri Cordelier, pour sa maison du Lys, assisse devant les Cordeliers, au carrefour du Loup, 10 deniers. — Présents en vins : au prince de Condé, logé chez le conseiller Fauvelet (10 janvier 1606) ; — à Mgr le Prince (7 mai) ; — à Mgr le prince de Condé et à Madame sa mère, le 23 septembre ; le présent de la princesse consista en confitures du prix de 8 livres ; — à J. Chevreau, ancien enfant de chœur, sur sa pension pour poursuivre ses études, 6 livres 16 sous ; — à Jérôme Rousselet, principal du collége de Sens, pour le gros de la prébende du collége, 120 livres.

G. 1028. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1608-1609. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Guiot, archidiacre de Melun, chambrier. — Recette : cens dûs à cause des terres baillées à divers dans la forêt de Soucy, 4 livres 4 sous ; — cens et rentes dûs à cause des terres appelées Chapitre, sur Dixmont, 96 livres 3 sous. — Recette : des baux des terres de Villiers-Bonneux et de Granges, montant à 117 livres ; des terres de Chêne-Evrat, sur Champigny, contenant 196 arpents, autrefois en bois, 24 livres. — Présents à l'ambassadeur de Pologne (1er juin) ; — au chevalier de Vendôme (7 octobre).

G. 1029. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1609-1610. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Guiot. — Recette : de Nicolas Poisson, pour la ferme de la terre de la Forteresse, paroisse de Thoury, léguée au chapitre par feu Nicolas de Verres, natif de Pont-sur-Yonne, secrétaire du Roi, 40 livres. — Produit des coupes de bois de Soucy, La Rageuse, etc., 1,219 livres. — Recette des prébendes foraines amodiées, 882 livres.

G. 1030. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1610-1611. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Barthélemi de Provenchères. — Présents faits à la princesse de Condé (17 avril) ; — à M. Gillot, conseiller au Parlement, présenté des truffes et perdreaux (4 septembre) ; — à M. Dumoulin, trésorier de France (9 septembre) ; — au prince de Condé (17 novembre).

G. 1031. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1611-1612. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Barthélemi de Provenchères, trésorier. — Recette : de la moitié des fruits des cures du patronage, 320 livres ; — des prébendes foraines, 697 livres. — Présents : au prince de Condé (23 mars) ; — à Mgr le Connétable (6 juillet). — Payé à deux religieuses, en aumône, 20 sous ; — à frère Porreau, docteur en théologie, provincial des Frères-Mineurs, 10 livres pour avoir prêché le carême. — Payé pour réparations aux Moulins du Roi, 661 livres ; — « à ceux qui ont nettoyé les images des apostres et authres estans aux pilliers, « 32 sous ; pour réparations aux basses voûtes et chapelles du côté gauche, 215 livres.

G. 1032. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1612-1613. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand, grand-archidiacre. — Recette : du vicomte de Melun, 50 sous de rente sur le péage de Melun, baillés par feu Jacques de Melun, archidiacre de Sens, pour entretenir cent cierges ardents devant les matines du jour de l'Invention du corps de Saint-Etienne ; — d'Etienne Heureau, fermier des terres de champart à Montacher, pour 2 muids 5 setiers de méteil et d'avoine, à 8 sous le bichet, 102 livres.

G. 1033. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1613-1614. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Dépenses pour les anniversaires : de Tristand de Sallazar, archevêque de Sens, célébré le 8 janvier, 7 livres 11 sous ; — de M. de Challemaison, le 19 mars, 6 livres 9 sous ; — de Jean de Sallazar, gendarme, le 10 novembre, 16 livres 17 sous ; — pour l'assistance des vicaires au divin service, pour l'année, 343 livres ; — pour l'assistance aux matines, à chaque chanoine, 4 sous ; à chaque sémi-prébendé, 2 sous ; aux marguilliers et vicaires, 1 sou à chaque.

G. 1034. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1616-1617. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Marcel Bernard, chanoine. — Dépenses : pour l'assistance aux chapitres ordinaires, 349 livres ; — pour le *Salve Regina* chanté dans la nef, le premier di-

manche de Carême après complies, fondé par Nicolas Fritart, 48 sous; — pour la procession fondée par Michel Raju, en l'église Saint-Savinien, le dimanche de *Misericordia*, 12 livres; — pour la procession et service du jour de l'Invention de la Coupe et Sainte-Eucharistie, le 4 août, fondée par Jean Ferrand, à laquelle assistent les officiers du Roi et de la ville, 99 livres; — pour la pension de six enfants de chœur, 450 livres.

G. 1035. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1617-1618. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Marcel Bernard. — Recette: cens dûs pour vignes défrichées en la forêt de Soucy, 4 livres; — de G. Ferrou, avocat à Sens, pour 23 arpents de terre sis à Fontaine-la-Gaillarde, 2 sous; — de Gratien, marchand à Sens, pour le bail de la seigneurie d'Ordon, 300 livres; — d'André Fromont et autres, pour le bail des terres de Villeneuve et Fouchères, 2,850 livres.

G. 1036. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1618-1619. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Recette: cens de la terre de la Forteresse, paroisse de Thoury, « en partie donnée au chapitre, le 13 juin 1371, par Nicole do Verres, secrétaire du Roi, chanoine de Sens, en récompense de l'union de la maladerie de Pont-sur-Yonne à la chapelle fondée par lui en l'église dudit Pont, etc.; » — d'Eracle Pierron, marchand à Sens, pour une partie de la coupe des bois de Montehart, 1,200 livres; — de Ragotin, receveur du château de Nangis, pour le prix du bail des dîmes de grains de ce lieu, 200 livres. — Payé au comte de Courtenay, pour droits d'homme vivant et mourant des terres de Villeneuve-la-Dondagre et Fouchéres, 2,400 livres; — à deux religieux du monastère de l'Estoile, au royaume de Navarre, mendiant à la porte du chapitre, 32 sous.

G 1037. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1619-1620. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Recette: des religieux de Ferrière, 20 livres de rente; — d'Innocent Courtiller, de Cézy, au lieu de Chomereau, notaire à Sens, pour une maison à Sens, 4 livres; — de Daniel Loyseau et autres, détenteurs de la maison de l'Epinguay, rue de la Parcheminerie, à Sens, 45 livres. — Payé: aux enfants de chœur pour la fête des Saints-Innocents, 32 sous; — à Edme Challe, serrurier à Sens, pour travaux au presbytère de Saint-Hilaire de Sens, 32 sous.

G. 1038 (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Recette: redevance due par l'archevêque par suite de fondations des archevêques Pierre de Corbeil, Henri, Pierre de Charny, Etienne Bequard, etc., 97 livres 10 sous; — de la moitié du revenu des cures du patronage du chapitre, au nombre de 45, 319 livres. — Payé: à Mauljean, chanoine fabricien, pour subvenir aux charges de la fabrique, 300 livres; — à maître Jean Duval, organiste, pour la réfection des orgues de l'église, 100 livres; — donné en aumône à deux pauvres mendiants soi-disant Anglais, 20 sous.

G. 1039. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1621-1622. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Reçu des héritiers des archevêques Jacques et Jean Duperron, 1,000 livres pour les réparations de la cathédrale de Sens. — Payé: pour l'assistance aux matines des fêtes doubles de Saint-Thomas, apôtre, Saint-Jean, des Saints-Innocents, etc., à chacun des prébendés, 12 deniers; des semi-prébendés, 6 deniers; des vicaires, 3 deniers; — pour l'assistance aux matines des dimanches, à chaque chanoine prébendé, 12 deniers, et à chaque semi-prébendé, 6 deniers. — Présents: au duc de Bellegarde, grand écuyer, dépensé 35 sous; — à Mesdames de Bellegarde, la comtesse de Joigny, la baronne de Termes, suivant ordonnance capitulaire du 29 mai 1622, 22 livres; — à Jérémie Lascaris, diacre, Grec de nation, mendiant, 31 sous; — à Claude Laurent, greffier du chapitre, 600 livres « sur les mille livres à lui promises par le règlement des archives du chapitre; » — au conducteur d'une femme qu'on disait possédée du diable, en aumône, 32 sous; — à Etienne Gramain et Jacques Martillère, vicaires, en considération du voyage qu'ils devaient faire à Rome, 18 livres.

G. 1040. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1622-1623. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Etienne Ferrand. — Dépenses: distribution de méreaux pour l'assistance aux matines, néant; — processions aux églises Saint-Hilaire, Saint-Savinien, Notre-Dame-du-Charnier et Saint-Sauveur; — au receveur de l'abbaye St-Jean, pour la composition sur le droit de corbellage, 180 livres. — Gages des vicaires de l'église de Sens, 357 livres. — Achat et façon de neuf robes pour les neuf enfants de chœur, 159 livres; —

à Pierre Store, procureur fiscal à Soucy, 24 livres pour aider à la construction d'un pont-levis « pour la conservation du bourg dudit lieu. » — Dépôt, par le comptable, sur le bureau, de 1,800 livres provenant des fondations des archevêques du nom de Duperron ; laquelle somme a été enfermée au trésor d'en haut dans le coffre à 4 clefs.

G. 1041. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1623-1624. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean Gasteau, chanoine. — Dépenses : pour le vin du présent fait à Mgr de Bellegarde, nommé archevêque de Sens, 114 sous ; — deux présents faits à Sens et à Valery au prince de Condé et au père provincial des Jésuites, 23 livres ; — autres présents au même prince et à « Madame son épouse ; » — au père Boette, jésuite, prédicateur, 30 livres ; — en aumône à un pauvre Hibernois, 16 sous.

G. 1042. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1624-1625. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean Gasteau. — Dépenses : au sieur Riotte, marchand à Paris, pour les tapisseries qui sont dans la salle du chapitre, 150 livres ; — à Berthelin, pour réparer le petit horloge de l'église, 22 livres ; — pour les vêtements fournis à Etienne Duport, sorti du nombre des enfants de chœur, 84 livres ; — à Jean Anglert et Jean Dossier, vitriers, pour réparations aux vitres de l'église cathédrale, 600 livres.

G. 1043. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1625-1626. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean Gasteau. — Dépense : présents au prince de Condé en son château de Valery (juin et août 1626) ; — payé à Claude Laurent, greffier du chapitre, pour avoir vacqué à solliciter les affaires du chapitre pendant six mois, 150 livres ; — pour le tableau posé sur l'autel de la chapelle Saint-Sulpice, et pour le rideau qui sert à le couvrir, 40 livres 19 sous ; — pour avoir fait remonter en son lieu ordinaire la châsse de sainte Paule, 32 sous ; — à deux pauvres écossais, 32 sous.

G. 1044. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1626-1627. — Compte de l'office de la chambre rendu par Barthélemi Gasteau. — Recette totale en argent, 13,500 livres. — Payé à un pauvre nouvellement converti à la foi catholique, 32 sous ; — pour avoir fait émonder les arbres de la place commune du cloître, 10 sous ; — pour trois belles aubes blanches, 75 livres. — A Georges Niverd, imprimeur à Sens, pour 62 brefs, suivant le bréviaire de Sens, 12 livres.

G. 1045. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1627-1628. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier, chanoine. — Dépenses. — Payé : à maître Denis Perrigny, receveur des décimes du diocèse de Sens, 1,571 livres ; — à Jean Tafforeau et autres, pour avoir nettoyé le temple de l'église de Sens et les chandeliers qui sont aux piliers d'icelui, 24 livres ; — à maître Louis de Baumartin, pour avoir réparé les orgues de l'église, 41 livres ; — pour avoir nettoyé le crucifix et les autres images qui sont au-dessus de la grande porte du chœur, 64 sous ; — à quatre ou cinq pauvres musiciens mendiants, 32 sous ; — à un pauvre écolier mendiant, 10 sous ; — à frère Siméon Hattier, cordelier, 40 livres, « pour aider à ses estudes, en considération des thèses par lui dédiées au chapitre. »

G. 1046. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1628-1629. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses : présents à M. le prince de Condé, en son château de Vallery, et pour la dépense de Messieurs qui ont été le saluer, 41 livres 8 sous. — Suivant ordonnance du 13 juillet 1629, présents faits à Monsieur, frère du Roi, au duc de Bellegarde et à l'évêque de Châlons, 29 livres 16 sous ; — « à Benjamin qui, en l'année 1628, ne porta, pendant la contagion, aucun corps mort de peste par les rues du cloître, » 32 sous ; — à maître Maximilien Michon, chirurgien, 30 livres.

G. 1047. (Registre). — In-folio, 129 feuillets, papier.

1629-1630. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Donné en aumône : à Pierre Divolé, Auxerrois, 4 livres ; — à deux religieux appelés Pères de la Mort, 32 sous ; — à deux religieuses de Sainte-Claire de Bourg, 32 sous ; — à un musicien mendiant, 16 sous. — Distribution des deniers de 4 prébendes déclarées foraines, 1,064 livres.

G. 1048. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses. — Payé : suivant ordonnance du 28 mars 1631, pour le vin du pré-

sent fait au Roi venu à Sens, 8 livres 12 sous; — 80 livres données pour le rachat du dais présenté au Roi, savoir : 32 livres à ses aumôniers, 32 livres à ses gardes écossaises, 16 livres à deux huissiers de la chambre ; — à Edme Delafaye, médecin, pour ses soins aux enfants de chœur, 36 livres ; — à un pauvre prêtre venant de Rome, 16 sous.

G. 1049. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses. — Présents faits : le 8 février 1632, au prince de Condé à Vallery; — au même à Sens, au mois de septembre suivant. — A un pauvre soldat estropié, 16 sous; — à des pauvres Ecossois mendiants, 16 sous.

G. 1050. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1632-1633. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses. — A Fauvelet, fabricier, 375 livres ; — à Leriche, cloîtrier, pour subvenir aux charges de son office, 400 livres ; — à frère Pierre Symonneau pour quelques prédications faites en la cathédrale et en l'église des Frères-Prêcheurs, 12 livres ; — pareille somme pour semblable cause à l'église des Frères-Mineurs ; — pour travaux de plomberie à la vieille tour de l'église de Sens, 370 livres ; — à un pauvre de La Rochelle, converti à la foi catholique, 16 sous ; — à deux pauvres soldats estropiés, 32 sous.

G. 1051. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses. — Présents : au prince de Condé, à Vallery, en février, et au même à Sens, au mois de mars 1634. — Payé : à Mauljean, chanoine, commis à la recette des deniers dûs par le clergé de la ville et banlieue de Sens ; — aux maire et échevins de ladite ville, pour la contribution promise et destinée à la nourriture et assistance des pauvres frappés de maladie contagieuse ès-années 1627 et 1628, 357 livres ; — à Paul Le Riche, chanoine, 40 livres, « en considération de son labeur à enseigner les enfants de chœur en la grammaire ; — à deux pauvres prêtres musiciens, 34 sous.

G. 1052. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ouzier. — Dépenses : à Louis Delafaye, Genevois converti à la foi catholique, 32 sous ; — à Pierre Pourille, vicaire, licencié, un habit de couleur et 100 livres ; — à maître Ambroise Levasseur, pour la réfection des orgues de l'église de Sens, 246 livres ; — pour le plomb et l'étain dont ont été faites lesdites orgues, 215 livres ; — à Adrien Descance, menuisier et autres, pour la confection du buffet des orgues, 247 livres ; — réparations à la maison seigneuriale de Granchettes, 666 livres.

G. 1053. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1635-1636. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean, chanoine. — Dépenses. — Présents faits au duc d'Enghien, suivant ordonnance du 14 février. — Aumône à un pauvre polonais 8 sous; — frais des funérailles du frère....... ermite, décédé à Sens où il était venu, à la demande du chapitre, pour panser quelques-uns des enfants de chœur, malades « et gastez de tigne, « 16 livres 18 sous; — au comptable, pour ses gages, 145 livres.

G. 1054. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1636-1637. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean. — Payé à Claude Laurent, greffier du chapitre, la somme de 1,020 livres pour employer aux réparations des fossés de la maison seigneuriale de Granchettes. — Recette de froment, 2 muids 8 setiers ; — au curé d'Evry, pour son gros ou portion canonique, 4 setiers 4 bichets de froment. — Recette totale en deniers, 10,455 livres ; — dépense totale, 11,734 livres.

G. 1055. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean. — Dépenses : paiement de décimes, 1,406 livres ; — à Jean Oudot, imprimeur, pour avoir imprimé les nouvelles tables des fêtes et anniversaires, 18 livres ; — à Claude Laurent, greffier, pour faire poser les bastillons construits pour la conservation de la maison seigneuriale de Granchettes, 40 livres ; — au même pour les fortifications de ladite maison, 93 livres.

G. 1056. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1638-1639. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean. — Dépenses : à frère André Marchand, religieux jacobin, en considération des pré-

dications faites à Sens pendant l'Avent et le Carême, 12 livres; — aumône à Daniel Colin, sieur Du Plessis, sa femme et enfants, du pays de Bourgogne, près Saint-Jean-de-Lône, ruinés par les gens de guerre, 40 sous; — « à un pauvre ecclésiastique nommé Dupuy, soi-disant chanoine de Meaux, venant de Rome, volé par les chemins, » 100 sous.

G. 1057. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1639-1640. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean. — Dépenses. — Trois présents faits au prince de Condé et au duc d'Enghien, son fils, dans le cours de l'année. — Au sieur Couste, venu en poste de Paris pour les affaires urgentes du chapitre, 24 livres. — Recette des dîmes de vin de Pont-sur-Yonne, 400 livres; — de Jacques Imbert, curé de Soucy, fermier des dîmes de vins de ladite paroisse, 280 livres; — de MM. Benoît et Le Riche, chanoines, fermiers des dîmes de vins de Véron, 300 livres par an.

G. 1058. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1641-1642. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Mauljean. — Trois présents faits au prince de Condé, à son château de Vallery; — acheté deux bréviaires réformés pour chanter les matines au chœur, 8 livres; — aumône à deux pauvres Anglais, 19 sous; — à ceux qui ont levé la Table d'or, le jour de Saint-Etienne, 20 sous.

G. 1059. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1642-1643. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Bernard Grassin, grand-archidiacre. — Dépenses. — à claude Laurent, greffier du chapitre, pour ses gages pour la garde des archives, 30 livres; — à Nicolas Salmon, prévôt de la justice de la petite Rajeuse, pour ses gages, 6 livres; — à Guillaume Sery, chirurgien, pour les tonsures des enfants de chœur, 7 livres.

G. 1060. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1643-1644. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Bernard Grassin. — Dépenses. — Pour réparer la clôture de la grande vitre de l'église, « cheute par les vents, » en attendant les moyens de la refaire, 150 livres; — à deux religieux de l'ordre de la Rédemption des Captifs, 10 livres. — Payé aux chanoines des différentes classes pour les chapitres généraux et ordinaires, 1,197 livres.

G. 1061. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1644-1645. — Compte de l'office de la chambre, rendu par les héritiers de Bernard Grassin. — Dépenses. — Trois présents faits au prince de Condé, à Vallery, dans le cours de l'année. — Réparations à la chapelle Saint-Cyr, 40 livres; — à M. Du Bost, chanoine, 104 livres pour les frais d'obtention d'une bulle de Sa Sainteté sur l'opposition du chapitre de Sens à l'exécution de la bulle d'érection de l'archevêché de Paris, et les frais d'un voyage à Troyes. — Frais de la sonnerie d'une procession générale dans l'église des Jacobins, pour obtenir de la pluie (ordonnance du 5 septembre).

G. 1062. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1645-1646. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche, chanoine. — Dépenses. — Trois présents en vin faits au prince de Condé, à Vallery, dans le cours de l'année; — présents à l'archevêque de Sens, à l'évêque d'Auxerre et à Madame la maréchale de Praslin; — aux religieuses de Sainte-Claire de Gien, de Bellegarde, de Decise et de Bourg, à chacune d'elles 40 sous; — réparations au pont du château d'Evry; — façon d'un puits audit château.

G. 1063. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1646-1647. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Dépenses. — Présent en vin au prince de Condé, à Sens, par ordonnance du 29 mars 1647. — Cote-part de décimes imposées au chapitre, 1806 livres. — Frais de voyage des députés du chapitre à Vallery, lors de l'inhumation du corps de feu le prince de Condé, par ordonnance du 21 janvier 1647, 89 livres 15 sous; — frais dîner offert à Sarrazin, chanoine théologal de Chartres, qui avait prêché l'Avent et le Carême en l'église de Sens, « où estoient M. le doyen et quelques-uns de Messieurs, 30 livres. »

G. 1064. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1647-1648. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Recettes: censives à Montceaux; — des terres de la forêt de Soucy; — des terres de Chapitre à Dixmont, qui ont été la plupart laissées en désert, à cause des guerres et troubles de la France, et amodiées ensuite à divers particuliers; — terres du Bois-Huon, finage de Granges, jadis en bois, désertées par suite des guerres, puis données à bail en 1639 (historique des transmissions de ces terres); — terre de Chêne-

Evrard, finage de Champigny, advenue au chapitre en 1218, par suite d'accord avec Odon des Barres, contenant 196 arpents, donnée à bail en 1639. — Payé : en aumône à quelques gentilshommes Anglais mendiant à la porte du chapitre, 60 sous; — à un prêtre, chantre, musicien, 20 sous.

G. 1065. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1648-1649. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Recettes : cens sur 32 arpents de terre, lieu dit Luysant, à Fontaine-la-Gaillarde, données au chapitre par Jean Duplessis, chanoine, 2 sous 8 deniers ; — cens sur les terres de Montacher et Villegardin, et sur celles de Fouchères, Villeneuve et La Belliole. — Historique sur ces terres. — Dépenses. — Achat de plomb, poudre à canon, et salaire des hommes préposés à la garde du château d'Evry, assiégé par les gens de guerre: par ordonnance du 19 avril 1649, 24 livres.

G. 1066 (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1649-1650. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean-Baptiste Mauljean, archidiacre de Melun. — Recettes : vente des coupes de bois de Montbart, de la Rajeuse, etc., à Edme et Martial Le Pierron, marchands à Sens et autres, pour 3,350 livres ; — baux de dîmes de grains montant à 675 livres: — de la veuv Jeean Murot, contrôleur des guerres à Joigny, sur 36 arpents de terres à Dixmont, 110 sous de rente ; — rentes sur maisons à Sens ; — reçu de l'archevêché pour diveres fondations détaillées, 97 livres 10 sous. — Présent fait suivant ordonnance du 17 juin 1650, au Roi, à la Reine, au duc d'Anjou, au cardinal Mazarin et à l'archevêque de Sens, tant en vin que confitures, payé 85 livres 18 sous. — Aumôné aux Pères Cordeliers pour subvenir aux frais de leur chapitre provincial tenu en cette ville, en 1650, 300 livres ; — frais du procès criminel poursuivi à l'encontre du nommé Adet, seigneur des Noyers, pour avoir donné un coup d'épée à Jacques Bucheron, forestier du chapitre à Villeneuve, pour raison de quoi ledit Adet a été condamné à être pendu et a été exécuté en effigie, 519 livres.

G. 1067. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1650-1651. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Jean-Baptiste Mauljean. — Recette : revenu des cures unies au chapitre, 1,310 livres ; — recette de la moitié du produit des cures du patronage ; — de Jean Dubuisson, marchand, pour 200 livres constituées au profit du chapitre, 10 livres ; — des Pères Jésuites de Sens, pour 1200 livres constituées, 66 livres 13 sous. — Aumôné à plusieurs pauvres gens de Saligny, dont les maisons et biens meubles ont été brûlés, 30 livres.

G. 1068. (Registre.)— In-folio, 118 feuillets, papier.

1651-1652. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Recette : par appréciation de 40 muids de blé, par moitié froment et méteil, délaissés par le curé de Brouy, en échange de sa portion congrue en argent, reçu 270 livres ; — pour le gros de deux prébendes foraines, 820 livres. — Dépenses : pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, semi-annuelles et doubles et aux matines des dimanches. Le fêtes annuelles, au nombre de 14, 228 livres ; les fêtes semi-annuelles, au nombre de 32, 431 livres ; — à Pinet, dit de L'Epine, chirurgien, pour les tonsures et rasures des enfants de chœur, 6 livres, et pour dix saignées faites auxdits enfants malades pendant l'année, 11 livres. — Présents faits au Roi, au duc d'Anjou, au cardinal Mazarin et au Garde des sceaux, suivant ordonnance du 23 mai, 43 livres.

G. 1069. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1652-1653. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Dépenses pour l'assistance aux anniversaires : des archevêques Sallazar, Robert Aymart et Duperron ; de Claude Fauvelet, préchantre ; de Challemaison, et Arnoul, doyens; de M. Odo Martin, élu en l'élection de Sens ; — aux religieux de Saint-Jean, pour leur droit de corbellage, 180 livres ; — pour les gages des vicaires, 404 livres.

G. 1070. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1654-1655. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Réné Lejay, grand archidiacre. — Dépenses. — Pour le luminaire de l'église, 400 livres ; — pour la pension des enfants de chœur pour un an, 550 livres ; — à maître Maçon, chanoine à l'autel Notre-Dame, « qui, en l'année de ce compte, a enseigné la grammaire aux enfants de chœur, » 36 livres. — Frais des chapitres généraux et particuliers, 1,080 livres. — A Ferrand, doyen, auditeur des causes du chapitre, pour ses gages, 100 sous ; — à Cassin, chanoine, député pour la sollicitation du procès intenté par le chapitre à l'archevêque touchant la coupe des bois, 1,161 livres.

G. 1071. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1655-1656. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Dépenses. — A un pauvre gentilhomme catholique anglais, 30 sous; — payé suivant ordonnance du 2 octobre 1656, pour dépense faite lors de l'entrée de la reine de Suède, et pour présents à MM. de Guise et de Saveuse, conseillers au Parlement, 89 livres; — payé: pour les épices d'une sentence rendue en la justice de Montacher contre un blasphémateur, 12 livres; — à une pauvre femme de Voisines, dont la maison a été brûlée, 60 sous.

G. 1072. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1656-1657. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Edme Le Riche. — Recette totale en argent, 23,374 livres. — Recette: de froment, 2 muids 8 setiers 4 bichets; — de méteil, 2 muids 7 setiers 7 bichets; — de seigle, 3 muids 3 setiers 3 bichets; — recette d'avoine, 3 muids 11 setiers 1 bichet; — de vins, appréciée en argent, 1,325 livres.

G. 1073. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1657-1658. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan, archidiacre de Melun.— Recettes. — Censives: de la Cour-Pailly, à Montceaux, dues par Pierre Huerne, procureur fiscal à Bray, 4 sous; — des terres de Chapitre à Dixmont, contenant 400 arpents, autrefois en bois, et provenant de l'amortissement de 200 livres de rente dues par Jean, comte de Joigny, en 1300; — des terres de Bois-Huon, sur Granges, contenant 297 arpents, jadis en bois; — des terres de Chêne-Evrat, sur Champigny, contenant 196 arpents, jadis en forêt; — de la terre d'Epiry, vendue en 1634 à Jacques Du Val, écuyer, seigneur d'Epiry.

G. 1074. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1658-1659. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan. — Recette : de la terre des Ordons, à Barbe Disy, veuve Guyard, 500 livres; — de la rente mise sur la terre de La Forteresse, due par noble Jean Benard, sieur de Chancery, 300 livres; — de Jacques Paget, fermier pour la terre de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchères et La Belliole, 6,100 livres. — Payé à M. Fauvelet, pour avoir été avec M. Venière, à Courtenay, saluer M. de Rambures, comte dudit lieu, de la part du chapitre, 16 livres.

G. 1075. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1659-1660. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan. — Recettes: de Jean Pierron et autres, marchands à Sens, pour le bail de la coupe des bois de Monthard, etc., 2,750 livres; — de Pinssonat, 48 livres, pour une année du bail de 4 arpents de terre en une pièce fermée de haies, appelée le Vert-Bouquet, sise au faubourg Saint-Antoine-lez-Sens; — de Nicolas Blanchard, marchand à Joigny, pour le bail de la métairie de La Chapelle-Saint-Denis de Leschères, paroisse de Cézy, cédée au chapitre de Sens par celui de Paris, en récompense de l'union de l'hôpital de Larchant à la cure dudit lieu, dépendant du chapitre de Paris, en 1482.

G. 1076. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1660-1661. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan.— Recettes : rentes foncières sur des terres à Dixmont lieu dit Beauvais; — de Dautel, serrurier, pour maison au parvis Saint-Etienne, tenant aux murs du cloître, 8 livres 10 sous. — Recette: du revenu des cures de Mâlay-le-Vicomte et de Nangis, unies au chapitre, 650 livres ; — de la moitié des fruits des cures du patronage du chapitre, 441 livres; — de Pierre Maillet, libraire à Sens, 12 livres de rente constituée. — Aumôné à un prêtre espagnol, 30 sous.

G. 1077. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1661-1662. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Leblanc, préchantre. — Dépenses. — Pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, 253 livres; — des fêtes semi-annuelles, 471 livres; — aux matines des fêtes doubles, 342 livres; — à un banquier pour former opposition en cour de Rome à l'expédition des bulles de l'évêché de Paris, 20 livres.

G. 1078. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1662-1663. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Claude Leblanc. — Dépenses. — Pour l'assistance aux processions: à l'église Saint-Hilaire, la veille et le jour de la fête de ce saint, 18 livres 18 sous; — à l'église du Charnier, le jour de la Nativité de la Vierge, 16 livres 14 sous; — pour la fête de l'Invention de la Sainte-Eucharistie de l'église de Sens, fondée le 4 août par feu Jean Ferrand, chanoine, le 12 août 1551, 149 livres 7 sous.

G. 1079. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1663-1664. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Charles de Hannicques de Benjamin, doyen. — Gages d'officiers : à Rodouan, archidiacre de Melun, auditeur des causes, 100 sous ; — à Jamard, chanoine, et promoteur en la cour ecclésiastique, 100 sous ; — à Jacques Le Riche, greffier du chapitre, 30 livres pour la garde des archives et 200 livres pour une année de ses gages ; — pour parchemin employé à la confection du légendaire en l'église de Sens ; — pour l'impression des tables des fondations de l'église de Sens, payé à Pressurot, imprimeur, 37 livres 10 sous.

G. 1080. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1664-1665. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Henri de Vignoles, chanoine. — Dépenses. — Présent fait à Mgr et à Madame la princesse de Conti passant à Sens, deux douzaines de bouteilles de vin ; — pour la construction d'une bergerie en la maison seigneuriale de Fouchères, 175 livres ; — aux Pères Cordeliers pour les petits sermons des dimanches de l'Avent et du Carême, 24 livres.

G. 1081. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1665-1666. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Nicolas Ferrand, chanoine. — Dépenses. — A MM. le préchantre de Gand et Jamard, avec le greffier et le comptable du chapitre, pour visiter l'église et le chapitre de Bray, 85 livres.— Recette totale en argent, 19,936 livres.

G. 1082. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1668-1669. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan. — Recettes : censives sur les terres de Chapitre sises à Dixmont, divisées entre 17 personnes ; — sur les terres de Bois-Huon, du Chêne-Evrat, sur Champigny, au lieu d'Epiry ; — prix de vente de la coupe des bois, au nombre de mille arpents, 2,800 livres ; — produit des dîmes de vin de Briare, 60 livres.

G. 1083. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1669-1670. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan. — Recettes : de Sulpice Pepin, pour le bail du pré de l'île de Villevalier, aliénée de l'archevêché en 1577, et rachetée par le chapitre, 80 livres ; — de Mahiet, auquel a été fait bail de l'office de notaire royal à Soucy, 10 livres ; — réparations à la maison seigneuriale de Fouchères, 300 livres.

G. 1084. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1671-1672. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Pierre Rodouan. — Dépenses. — A Tenelle, cloîtrier, pour son office, 400 livres ; — à Duport, fabricier, 400 livres ; — à maître Fontaine, vicaire perpétuel de Brouy, pour une année de sa portion congrue, 260 livres. — Distribution en argent au lieu de grains du produit des dîmes de Fouchères, 82 livres.

G. 1085. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1680-1681. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche, chanoine.— Dépenses : aumôné à des religieuses, 40 sous ; — à une famille juive convertie, 30 sous ; — à une famille hérétique convertie, 30 sous ; — payé au clerc du trésor, pour avoir levé la Table d'or aux fêtes de Saint-Etienne, 40 sous. — Recette totale de froment, 3 muids 6 setiers 2 bichets.

G. 1086. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1681-1682. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Recette de vins destinés à la grande distribution, savoir : des dîmes de Pont-sur-Yonne, 200 livres ; de celles de Soucy, 230 livres ; de Véron, 300 livres ; de Dixmont, 220 livres. — recette totale en argent, 19,190 livres.

G. 1087. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1682-1683. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Dépenses. — A demoiselle Henriette Fenel, veuve de Simon Taffoureau, 50 livres pour une rente constituée ; — à la demoiselle Trémont, 416 livres pour une rente ; — aumône à divers pauvres, 24 livres ; — à Chevalier, ci-devant enfant de chœur, lorsqu'il est sorti, pour lui acheter des habits, 85 livres.

G. 1088. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1683-1684. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Recettes : bail de la terre des Ordons, 450 livres ; — de Gaubillat de Vallières, pour bail de 100 arpents de terre à Villiers-Bonneux, 60 livres ; — de Lupien Julliet et autres, pour 67 arpents de terre en une pièce à Villiers-Bonneux, 110 livres ; — rente de 300 livres sur la terre de La Forteresse.

G. 1088 bis. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1684-1685. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Leriche. — Recette : des religieux de l'abbaye Saint-Jean, pour les droits d'indemnité de réception du prieuré de Saint-Sauveur uni à leur manse, 12 livres ; — reçu de l'archevêque pour les fondations de Henri Cornu , Pierre de Charny, Etienne Bequard, archevêques, et d'autres charges, 97 livres 10 sous ; — des fruits des cures du patronage, 390 livres ; — donné à deux pauvres Anglais, 3 livres; — à des entrepreneurs de Fontainebleau qui sont venus exprès visiter les voûtes de l'église, 30 livres.

G. 1089. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1685-1686. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Leriche. — Recettes : de Claude-Auguste Murot, élu à Joigny, pour la rente foncière de 36 arpents de terre à Dixmont, 12 livres 10 sous ; — d'Hubert Barbier, pour trois ans des dîmes de vin de Mâlay-le-Vicomte, 250 livres. — Vin présenté à Mgr de La Hoguette, nommé archevêque de Sens, 11 livres 8 sous. — Aumône à de pauvres demoiselles Anglaises, 3 livres; — pour 14 toises de marne tirées pour marner les terres de la métairie de Villeroy, 20 livres.

G. 1090. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1686-1687. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Dépenses. — Pour la nourriture des enfants de chœur, 641 livres ; — pour la fête des Innocents, 32 sous ; — frais des chapitres généraux et particuliers payés aux chanoines, 981 livres ; — payé pour décimes 1895 livres ;— à Claude Lepape, de Villeneuve-la-Dondagre, qui a perdu ses biens par le feu, 12 livres.

G. 1091. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1687-1688. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. Recettes : de la coupe du bois de la petite Rajeuse, vendue à Martin Delacourt, en 13 coupes, pour une coupe, 1,200 livres; — du sieur Leclerc, procureur fiscal à Nangis, pour les grandes dîmes de ce lieu, 630 livres.

G. 1092. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1688-1689. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Recette sur l'archevêché en vertu de titres analysés au compte, 97 livres 10 sous; — recette du produit de la moitié des fruits des cures du patronage, 390 livres ; de l'oblation des saintes reliques exposées à l'autel Saint-Louis, néant. — Donné, le 25 mars 1689, à l'archevêque de Syrène en l'île de Chypre, chassé par les Turcs, 22 livres 10 sous.

G. 1093. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1689-1690. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche.— Dépenses.— Pour présents, néant ; — à l'office de la cloîtrerie, 400 livres ; — à l'office de la fabrique, 400 livres ; — à Michel Mottet, vicaire perpétuel de Villeroy, pour sa portion congrue, 300 livres ;— pour le port de l'argenterie tirée du trésor, en conséquence de la déclaration du Roi, et envoyée à la cour des monnaies, 25 livres.

G. 1094. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1690-1691. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Dépenses. — En aumône: à un prêtre polonais, 30 sous ; — à l'évêque de Bethléem, 9 livres 18 sous ; — à un gentilhomme irlandais, 33 sous ; — à des religieuses, 40 sous ; — à maître Noël, fabricien, pour les réparations du petit clocher, 100 livres ; — pour la réparation des orgues, 70 livres.

G. 1095. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1691-1692. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Recettes : reliquat du compte précédent, 2,892 livres; — du sieur de Jussy, pour une année de mutation ou relief du fief des Pelletiers, mouvant de Soucy, 150 livres. — Censives de La Cour-Pailly, sur Monceaux, 4 sous ; — du Chapitre et Beauvais, à Dixmont ; — du Bois-Huon, de Chêne-Evrat, de Luisant, de La Forteresse. — Payé à Angenoust, cloîtrier, 400 livres.

G. 1096. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1692-1693. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Dépenses. — Pour le service solennel célébré à l'intention de feue Madame de La Hoguette, mère de Mgr l'Archevêque, 24 livres ; — pour le service solennel de feu le marquis de La Hoguette, lieutenant-général des armées, frère de l'archevêque de Sens, 30 livres.

G. 1097. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1693-1694. — Compte de l'office de la chambre,

rendu par Paul Le Riche. — Présent en vin à Mgr le Prince, payé 7 livres. — Donné en aumône en différents lieux où le chapitre a du bien, à cause de la grande cherté des vivres, 103 livres.

G. 1098. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1694-1695. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Paul Le Riche. — Reçu : de Basté, maître de la poste de Villevallier, pour la ferme du pré à l'île aux Masles, 55 livres; — des religieux de Ferrières, 20 livres de rente ; — du produit de la moitié des fruits des cures du patronage, 390 livres ; — du clergé du diocèse, pour une rente constituée de 6,000 livres, 300 livres.

G. 1099. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1695-1696. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Yves Le Chapelier, archidiacre de Melun. — Reçu : des religieux de Saint-Jean pour les droits d'indemnité de réception du prieur de Saint-Sauveur, dont le bénéfice est uni à leur manse abbatiale, 12 livres. — Payé à Dusacq, chanoine, pour réparer les étangs du chapitre en Gâtinais, 1,918 livres.

G. 1100. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1696-1697. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Yves Le Chapelier. — Payé : pour décimes, 2,973 livres; — à Mademoiselle Cécile de Marsangis, pour une année de rente, 56 livres; — au greffier du chapitre, pour ports de lettres, 20 livres ; — pour l'armoirial du chapitre, 56 livres.

G. 1101. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1697-1698. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Yves Le Chapelier. — Dépenses. — Pour la nourriture et l'entretien des enfants de chœur, 1,029 livres ; — à Sevin, médecin, pour avoir visité les enfants de chœur pendant l'année, 20 livres ; — à Biéry, praticien, pour avoir travaillé avec le greffier au récolement des inventaires du chapitre, etc., 120 livres.

G. 1102. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1698-1699. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Yves Le Chapelier. — Dépenses. — Pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, distribué à chaque prébendé, 8 sous; à chaque semi-prébendé, 4 sous; aux vicaires, 2 sous; aux habitués, 12 deniers; — pour l'assistance aux fêtes semi-annuelles, aux prébendés, 4 sous; aux semi-prébendés, 2 sous; aux vicaires, 12 deniers; — pour l'assistance aux matines des fêtes doubles, aux prébendés, 2 sous; aux semi-prébendés 1 sou; aux vicaires 6 deniers.

G. 1103. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1699-1700. — Compte de l'office de la chambre, rendu par Yves Le Chapelier. — Dépenses. — Pour l'assistance aux anniversaires : pour l'obit solennel de tous les bienfaiteurs de l'église de Sens, célébré au mois de janvier, 33 livres ; — pour la célébration de messes à la chapelle Saint-Mamès, à l'autel Saint-Martin, à l'autel Sainte-Catherine ; — aux religieux de Saint-Jean, pour le droit de corbellage, 180 livres.

G. 1104. (Registre.) — In-folio, 316 feuillets, papier.

1700-1607. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Yves Le Chapelier. — Recette totale en 1700-1701, 17,030 livres. — à Servignien, organiste, 6 livres pour six mois de gages. — Reçu d'Antoine Bourdeaux, pour bail des bois de Soucy, 2,400 livres.

G. 1105. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier.

1707-1711. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Claude Legris, chanoine. — Recette : cens dûs à Cour-Pailly, par la veuve Crécy, de Bray, 4 sous 4 deniers ; — des terres de Beauvais, sur Dixmont, consistant en 600 arpents, divisés entre 21 personnes, à raison de 4 deniers par arpent ; — rentes foncières dues sur des maisons à Sens, par Louis Pelée, notaire royal, rue des Bourses, et autres ; — produit de la terre des Ordons, 400 livres ; — aumônes à plusieurs religieuses de Sainte-Claire, 16 livres ; — reçu de l'archevêque, suivant acte capitulaire du 19 juin 1711, 300 livres au lieu du dîner qu'il donnait lorsqu'il faisait l'office aux fêtes annuelles.

G. 1106. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1711-1715. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Claude Legris et François Le Riche. — Reçu : d'Anne de La Haye, pour 60 arpents de terre en une pièce, finage de Villiers-Bonneux, 130 livres ; — de Jacques Huerne, à cause des terres de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchères et La Belliole, 4,800 livres ; — produit des coupes de bois pour l'année 1712, 3,545 livres. — Recette totale en 1712, 25,744 livres.

G. 1107. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1715-1719. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Fr. Le Riche et Jamard, chanoine. — Recettes : sur le temporel de l'archevêché, 97 livres 10 sous ; — à cause des prébendes foraines, 1,691 livres 13 sous. — Dépenses : pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, 280 livres ; — pour la fête de l'Invention de la Sainte-Eucharistie, 194 livres ; — pour réparations aux archives du chapitre en 1717, 265 livres ; — aux dames Carmélites de Sens, pour avoir brodé les armes du chapitre sur la robe du bedeau, 10 livres.

G. 1108. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1719-1722. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Toussaint Collet et François Garnot, chanoines, chambriers successifs. — Recette en 1720 : du clergé du diocèse de Sens, pour rentes constituées, 1,683 livres 10 sous ; — des prébendes foraines, 2,012 livres ; — prix de vente à MM. Foacier, leur vie durant, de la terre d'Evry, 25,000 livres ; — reçu de Fenel, doyen, neveu de Taffoureau, évêque d'Aleth, défunt, 2,000 livres léguées au chapitre ; — du receveur du clergé du diocèse de Sens, en remboursement de capitaux constitués à rente, 88,545 livres. — Remploi de cette somme a été fait en remboursement de rentes dues à diverses personnes.

G. 1109. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1720-1722. — Journal des comptes du chambrier. — Dépenses. — « Le 4 août 1720, distribué, tant en argent que cierges, pain, vin, etc., la somme de 412 livres, à l'office de la cérémonie du recouvrement de la Sainte-Eucharistie ; » — aux clercs du trésor, pour la levée de la Table d'or aux deux fêtes de Saint-Etienne, 2 livres ; — aux enfants de chœur pour la fête des Innocents, 32 sous ; — au maître de grammaire des enfants de chœur, 72 livres par an.

G. 1110. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1722-1727. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Fr. Garnot et autres. — Recettes en 1724 : de Moleveau, laboureur à Villiers-Bonneux, pour 67 arpents de terre en une pièce audit lieu, 130 livres ; — ventes des coupes de bois annuelles, 3,625 livres ; — produit du bail des dîmes de vin de Montigny-le-Guesdier, 106 livres. — Au cirier, pour chandelles fournies pour les piliers de la cathédrale, 12 livres. — 1725, octobre, au sonneur pour avoir sonné toutes les cloches à l'arrivée du roi de Pologne, 36 livres.

G. 1111. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1727-1731. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par François Garnot, chanoine. — Dépenses. — Pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, 311 livres ; aux matines des fêtes semi-annuelles, 341 livres ; — présent à M. de Harlay, intendant de Paris, la première fois qu'il est venu à Sens, 19 livres. — 1729. — Payé aux adjudicataires de la maçonnerie du chœur de l'église cathédrale, 740 livres tant pour les quatre colonnes que pour les huit bancs de pierre, etc. — 1731. — Payé à un Turc passant, nouvellement converti à la foi, 10 livres ; — à l'archevêque de Nicopolis, en Arménie, 12 livres.

G. 1112. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1731-1735. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par François Garnot et ses héritiers. — Dépenses, en 1732 : aux garçons serruriers, en gratifications le jour où ils ont commencé à poser les grilles du chœur de l'église, 48 livres ; — pour avoir verni les stalles du chœur, 280 livres ; — à un prêtre Grec passant, 3 livres. — Dépenses pour la construction de l'orgue de l'église cathédrale : à François Mangin, facteur d'orgues à Troyes, suivant marchés de 1729 à 1735, 10,524 livres ; — à Jean Richard, menuisier à Sens, pour la construction du buffet du positif dudit orgue, 1,025 livres ; — à Herluison, pour la sculpture du buffet dudit orgue, 250 livres.

G. 1113. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, papier.

1735-1739. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Joseph-Réné de Larlan et Jean Thévard. — Recette des fondations et obits, et historique de l'emploi des fonds. — En 1736, recette totale en argent, 37,415 livres. — 1737. — Aux chantres de l'église de Sens, pour leurs gages, à raison de 25 livres par mois, 1,391 livres ; — à Niverd, enfant de chœur sortant de la maîtrise et quittant l'église, 150 livres. — Relation du refus de droit de terrage fait par les habitants de Fouchères en 1732, affaire terminée par une transaction en 1737 (compte de 1738). — Port de caisse contenant 43 aunes d'étoffes d'or et d'argent, fabriquées à Lyon par les soins de l'archevêque, pour l'église de Sens, 6 livres.

G. 1114. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1739-1743. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — Dépenses en 1740 : distribué aux pauvres de Véron pour 445 livres en méteil et orge, — aux pauvres de Saint-Loup-d'Ordon, d'Arces et de Marnay, Soucy et autres villages des seigneuries du chapitre, distribution des mêmes grains pour 685 livres ; — à Berthelin, médecin, pour voyages et soins en faveur des pauvres malades de Soucy, 24 livres ; — à Mangin, facteur d'orgues, pour les réparations de l'orgue de l'église : 1,000 livres, suivant quittances des 20 avril et 28 mai 1744.

G. 1115. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1743-1748. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — 1744. — Recette : de censives à Sens, Soucy, Les Ordons, Bois-Huon, etc., néant, parce qu'elles sont comprises au bail desdits lieux ; — de rentes foncières, perpétuelles et viagères à Sens, Ferrières, La Forteresse, Dixmont, Soucy, etc. ; — baux à ferme des terres des Ordons, Granges et Villiers-Bonneux, Fouchères et Villeneuve ; — ventes des coupes de bois, 11,366 livres ; — dîmes de grains et de vins ; — droits sur l'archevêché ; — produit de la moitié des fruits des cures du patronage ; des rentes constituées. — Payé pour 400 bouteilles de vin de Champagne données en présent à M. de La Ribellerie, écuyer, secrétaire du Roi de ses finances, « pour les soins quil a donnés à l'obtention de la coupe des grands bois, 613 livres. » — 1745. — Payé pour la construction de l'entrée du caveau destiné à la sépulture des chanoines, 200 livres. 1746. — Achat de 132 bichets de glands pour planter à Dixmont. — Pour le nœud du ruban d'épaule à l'habit du garde de l'église, et pour son épée argentée, 33 livres.

G. 1116. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1748-1751. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — Dépenses en 1747 : pour l'assistance aux matines des fêtes annuelles, aux chanoines prébendés et autres, 303 livres ; — pour l'assistance aux fêtes semi-annuelles, 276 livres ; — aux matines des fêtes doubles, 263 livres ; — aux matines des dimanches, 195 livres ; — à Fenel, chanoine, 251 livres, pour dépenses de carosses et voitures à Paris pour les affaires du chapitre. — 1749. — Payé pour 100 bouteilles de vin de Champagne, offertes en présent à M. de Montigny, trésorier de France, 350 livres ; — à Hédiart, fabricier, 1,150 livres pour subvenir aux besoins de la fabrique. — 1750. — Payé à Mahiet, cloîtrier, pour subvenir aux besoins de son office, et notamment pour payer les réparations de la maison claustrale, sise près de la porte de l'Epinglier, 10,000 livres.

G. 1117. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1751-1756. — Compte de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — Dépenses en 1752 : pour les processions et antiennes, 64 livres ; — pour l'assistance aux anniversaires, 1,664 livres ; — pour l'assistance aux services célébrés, etc., 17 livres ; — pour les messes des enfants de chœur et le droit de corbellage des religieux de Saint-Jean, 195 livres ; — à M. le doyen, 135 livres pour un voyage de la députation du chapitre auprès de l'évêque de Bayeux, nommé à l'archevêché de Sens, suivant quittance ; — à sept hommes muets, passants, 24 livres. — 1754. — Payé : pour un petit chêne qui a servi à faire un pilori ou poteau de justice à Saint-Aubin-Châteaux-Neuf, et pour avoir posé et peint une plaque aux armes du chapitre sur ledit poteau, 28 livres ; — à un officier muet, passant, 9 livres pour contribuer à racheter cinq de ses « confrères » captifs chez les Turcs. — 1756. — Aux pauvres dela ville de Provins, 100 livres en dédommagement de ce qu'ils ont souffert par l'inondation et l'incendie arrivés au mois de janvier 1757.

G. 1118. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1756-1759. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — Dépenses en 1757 : pour l'assistance des quatre chanoines de St-Pierre aux matines, etc., 249 livres ; — pour les gages des vicaires, 320 livres ; — pour le luminaire et l'encens, 564 livres ; — pour les enfants de chœur, 861 livres. — 1757. — Payé : en plusieurs fois à sept chantres passants, 8 livres 8 sous ; — à un seigneur suisse, passant, 6 livres. — 1758. — A Duluc, chanoine en l'église de Paris, pour prix d'un serpent, 80 livres.

G. 1119. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1759-1763. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Jean Thévard. — Dépenses en 1760, pour les honoraires des officiers : M. de Marsangy, official, 5 livres ; M. de Champbertrand, promoteur, 5 livres ; M. Rousset, chantre, 150 livres ; M. Berthelin, médecin

des enfants de chœur et des chantres de l'église, 20 livres; — à Claude Limosin, 2 livres 14 sous pour 3 journées de manœuvre, à 18 sous; — à huit chantres passant, à diverses fois, 24 sous à chacun; — à deux Arméniens passant, 3 livres. — 1761. — Aux pauvres de Véron et de Mâlay-le-Vicomte, 50 bichets moitié blé et seigle.

G. 1120. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1763-1767. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Le Beau, chanoine. — Dépenses en 1764: pour les chapitres ordinaires et généraux, 1,153 livres; décimes, 3,334 livres; portions congrues à quatre curés de paroisses, 1,200 livres; vins ou deniers distribués aux chanoines résidant, 150 livres; — distribution en argent, au lieu de grains, 2,326 livres; — frais de plantation de 52 arpents de bois à Dixmont, 533 livres. — 1767. — Dépensé en aumônes en argent à divers curés, pour les pauvres, 477 livres.

G. 1121. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1767-1772. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Le Beau. — 1768. — Dépenses: gages des gardes des terres et bois, 575 livres; — marnage des terres, 885 livres. — Recette générale en argent, 51,081 livres. — Recette: de blé froment, 309 bichets distribués aux prébendiers et aux enfants de chœur; — de méteil et seigle, 673 bichets distribués; — d'orge et d'avoine, 267 bichets distribués. — 1769. — Relation des fondations faites par le Roi dans l'église de Sens, de services perpétuels pour le repos des âmes de son fils le dauphin Louis, mort le 20 décembre 1765, et de sa bru Marie-Josèphe de Saxe, dauphine, morte le 13 mars 1767, moyennant 2,000 livres de rente.

G. 1122. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1772-1776. — Comptes de l'office de la chambre, rendus par Fr. Le Beau. — 1773. — Mêmes recettes qu'aux comptes précédents. — Charges de l'archevêque envers le chapître: droit de chapelle à son avénement, de la valeur de 10,000 livres; droit d'annate sur l'abbaye du Mont-Saint-Martin, à chaque vacance du siége; — moitié des réparations de l'église cathédrale, etc.; — produit des coupes de bois, 11,748 livres; — aumônes: à un officier quêtant pour délivrer son père captif, 3 livres; — à deux Messieurs quêtant pour leur père et autres parents captifs, 3 livres; — travaux aux fermes, aux étangs, etc. — 1774. — Prix de vente du bichet de froment, 4 livres 14 sous; — du bichet de seigle, 56 sous. — Distribué 1,000 livres de pain aux pauvres de la ville, à l'occasion du sacre du Roi. — 1776. — Recette totale en argent, 47,666 livres; — dépense, 50,955 livres. — Recette de froment, 296 bichets distribués aux chanoines et enfants de chœur; — recette de méteil et seigle, 493 bichets, distribués également; — d'avoine et d'orge, 130 bichets, distribués de même.

G. 1123. (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1284. — Procès-verbal de règlement de compte de la fabrique de l'église de Sens, rendu en chapitre par Guillaume de Mailly et Etienne de Saint-Cyr, chanoines, proviseurs de ladite fabrique, pour un an, de 1283-1284. — Recette totale, 968 livres 14 sous; — dépense, 853 livres 16 sous.

G. 1124. (Rouleau.) — parchemin de 1 mètre 95 de long.

1295-1296. — Compte de l'office de la fabrique, rendu par Etienne de Saint-Cyr et Pierre l'Apothicaire, chanoines de l'autel Saint-Pierre et proviseurs de ladite fabrique. — Recette: en tournois, par quinzaine, du trésor de l'autel Notre-Dame, 36 livres 7 sous 2 deniers; — des oblations pendant l'année, faites aux reliques, 20 livres 9 sous; — des cierges offerts à l'autel Notre-Dame et des cierges des morts, 46 livres; — du tronc du trésor des reliques et de la confrérie de la ville et banlieue de Sens, 11 livres; — legs divers, 14 livres 19 sous; — des indulgences recueillies par Nicolas Jourdain, en quêtant pour l'église de Sens dans le diocèse et la province, 160 livres; — « pro sancta Caliga, 55 sous; » — revenus de biens fonciers, 6 livres 8 sous; — produit des taxes sur les bénéfices divers, 115 livres. (La dépense manque).

G. 1125. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1319-1320. — Compte de la fabrique, rendu par Gilon de Nailly, chanoine de l'autel Notre-Dame-l'Egyptienne. — Recettes: de frère Antoine pour le prix du bail de la quête générale, 300 livres tournois; — de la quête du Haut-Pas, 10 livres; — de celle de Saint-Antoine de Vienne, néant, « quia nolunt obedire; » — de celle de Saint-Loup de Naud, 10 livres; — du tronc de l'autel Notre-Dame, des reliques, etc., 56 livres 3 sous; — à l'autel Saint-Louis, 16 livres; — produit de la cire, 91 livres 16 sous. — Legs et amendes, 15 livres 19 sous. — Locations de maisons et de prés, 10 livres 9 sous 6 deniers. — Total de la recette: 623 livres

8 sous 6 deniers. — Dépenses : pierres achetées de Colin Cheile, pesant 600 tonneaux, à 36 sous parisis le cent ; — pour amener ces pierres par la rivière jusqu'au port de Sens, 30 livres 9 sous ; — à Pierre de Roissy, envoyé à Paris pour l'achat desdites pierres, 16 sous ; — pour 12 sommiers, 6 dossiers et 20 toises de colonnes achetés dudit Colin par Nicolas de Chaume, maître de l'œuvre, 48 livres. — Dépenses pour les maçons, par semaine de six jours, en tournois : à Pierre de Roissy, 15 sous ; à J. Du Four, Girard de Roissy et Alexandre, chacun 9 sous ; à Prévôteau et Etienne de Louvecienne, chacun 7 sous 6 deniers ; — pour les charpentiers, 13 livres ; — pour les couvreurs, 52 livres. — Pour porter la Sainte-Châsse à Saint-Pierre-le-Vif le jour des Rameaux, 6 sous ; — pour nettoyer les piliers qui entourent le grand autel, 4 sous ; — réparations à l'horloge quand maître Robert l'Anglais vint à Sens, 50 livres.

G. 1126. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1341-1342. — Compte de la fabrique, rendu par Fr. Marguillier, chapelain de l'autel Saint-Aubin, proviseur de la fabrique, sous la direction de maître Guillaume Gotolent, son supérieur dans ladite fabrique. — Recettes : reliquat du compte précédent, 216 livres 11 sous tournois ; — de la quête générale le jour du synode, 282 livres 5 sous ; — du tronc et billon, des reliques et des offrandes à l'autel Notre-Dame, 80 livres 19 sous ; — cire, 116 livres ; du luminaire de noble Robert de Melun, le jour de sa mort : il resta 375 livres de cire, vendue 6 sous 6 deniers la livre ; — d'une image de cire offerte à l'autel Notre-Dame par Marguerone, fille de feu Thièce de Voisines, pesant 38 livres ; — du curé de Sainte-Colombe de Sens, 20 sous pour peindre la statue de la Vierge. — Recette totale, 1,359 livres 6 sous tournois. — Dépenses : achat de pierres à Paris, du maire d'Ivry, à plusieurs fois, par maître Jean de Valrenfroy, maître de l'œuvre, et amenées par bateaux à Sens, total, 418 livres 6 sous tournois ; — dépenses pour les maçons, par semaines, et formant 1,572 journées d'ouvriers, 183 livres ; — façon d'un engin pour monter les pierres de la chapelle de G. d'Aubenton ; — aux couvreurs qui travaillèrent sur la chambre aux traits, sur le petit clocher, sur la grande tour et sur les basses voûtes ; — pour peindre la chapelle de Notre-Dame, payé à maître Pierre, le peintre, et à ses enfants, 90 livres ; — pour dorer la statue de la Vierge de l'autel, les tables au-dessous et la peinture des anges à la clef de voûte, 40 livres 10 sous ; — travaux de menuiserie dans ladite chapelle par maître Jean d'Amiens ; — pour le chanvre nécessaire à faire un cable du poids de 854 livres, 23 livres 9 sous ; — pension de maître Jean de Valrenfroy, maître de l'œuvre, 10 livres.

G. 1127. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1360-1362. — Comptes de la fabrique, rendus par Vincent Poteret. — Réparations au petit clocher. — 1361. — Paiement des journées de tailleurs de pierres travaillant en loge : pour la première semaine où il y eut cinq jours ouvrables, à maître Nicolas, 3 sous par jour. — Pour la messe de l'aurore à l'autel Notre-Dame, au chapelain, pour un mois, 15 gros.

G. 1128. (Rouleau.) — Papier de 4 m. 20 c. de long.

1377-1378. — Compte de l'office de la fabrique, rendu par Evrard de Viviers. — Recette : produit de la quête générale apportée le jour du synode, 253 livres ; — des deux troncs de l'église, à Sens, l'un devant l'autel Notre-Dame, l'autre devant l'autel de Saint-Louis, 84 livres 6 sous. — Recette totale, 734 livres 9 sous tournois. — Dépenses. — Aux maçons travaillant en loge : à maître Nicolas, 3 sous par jour ; à son valet, 2 sous 8 deniers ; total du salaire des ouvriers, 74 livres. — Refonte de la cloche Gauthier payée à Jean Genesay, fondeur, 143 livres. — La communauté des habitants donne du métal pour cette cloche. — Entretien du puits du cloître, 63 sous ; — à Nicolas, maître de l'œuvre, 10 livres de pension ; — pour un mouton donné aux tailleurs de pierre en loge, le jour de l'Ascension, 5 sous.

G. 1129. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1393-1396. — Comptes de la fabrique, rendus par Jacques de La Chapelle, Hugues Callé et Jean Pain-Perdu. — 1383. — Recette : pour la quête générale, 139 livres 14 sous ; — pour les deux troncs, 52 livres 7 sous ; — legs, 25 livres ; — cens et dîmes, 17 sous. — Dépenses pour les tailleurs de pierre en loge, néant. — 1396. — Payé : à maître Jean Colombe, charpentier, qui vint de Troyes visiter le clocher de l'église, 2 écus valant 45 sous ; — pour ses dépenses et celles de son cheval, et parce qu'Etienne Jacquin, maître de l'œuvre de l'église dîna avec lui, 11 sous 6 deniers ; — au même Colombe qui revint à Sens apporter le plan dudit clocher sur une peau de parchemin, 45 sous ; — à maître Robert de Helbuterne, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourbon, qui vint de Paris à Sens visiter le clocher de l'église, 9 livres.

G. 1130. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1396-1400. — Comptes de la fabrique, rendus par Pierre Chétif, prêtre, proviseur de ladite fabrique, du commandement de maître G. Chapuis, chanoine. — 1396. — Recette : de baux de prés et terres, 17 sous; — de garnements et aux messes des Trépassés, 32 livres 10 sous; — pour vente de tuileaux, 5 livres; — vente de cire, 8 livres; — visites du clocher par des charpentiers de Sens et d'autres lieux. — Payé à Thevenin Jacquin, maçon, qui travailla à abattre le clocher, 18 sous. — 1397. — Recette pour le tail sur chaque prébende, à 10 livres par prébende. — 1398. — A Gilet Le Fontenier, pour travaux de plomberie en la grosse tour, 10 livres 2 sous. — Henriet Girart, charpentier, à Châtillon-sur-Loing, vient à Sens pour traiter avec le chapitre de la reconstruction du clocher « et apporter les devises et patrons. » — 1399. — Marché avec ledit Girard pour la reconstruction du clocher de l'église, moyennant 900 livres tournois, un muid de froment et 4 queues de vin. — Déplacement dudit clocher et son transport hors du chœur, payé 80 livres. — Travaux de plomberie pour le clocher. — Dépenses pour fonte de deux cloches.

G. 1131. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1401-1406. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Guérin, chanoine, proviseur de ladite fabrique. — 1401. — A Etienne Jacquin, maître de l'œuvre, pour réparer l'autel du Trésor, 5 sous; — pour sa pension, 10 livres; — dépense pour la réfection du clocher, 165 livres. — 1402. — Recette : produit de la quête générale, 196 livres; — des deux troncs de l'église, 20 livres. — Payé aux compagnons qui portèrent la châsse de Saint-Victor à l'abbaye Sainte-Colombe, la veille de l'Ascension, et le jour de ladite fête à Saint-Remy, 20 sous; — le jour de Saint-Marc, autour de la cité de Sens, 20 sous; — aux compagnons qui sonnèrent deux grosses cloches, le dimanche de *Lætare Jerusalem*, à l'occasion d'une procession générale pour la santé du Roi, 2 sous. — 1404. — Recette pour droit de réception des chanoines, à 10 livres par prébende, 70 livres. — 1405. — Payé à Jean Chaumes, qui alla à Paris pour acheter de la pierre pour l'œuvre, « lequel n'en acheta point, mais il apporta un calice neuf pour trois autres viez, » 70 sous; — à Mahiet Maupin, orfèvre, pour réparer l'une des ailes du lutrin d'argent, 7 sous 6 deniers.

G. 1132. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1407-1417. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Guérin. — 1407. — A Etienne Jacquin, maçon, et à ses ouvriers, pour appareiller les degrés du portail de l'église qui est devant la chapelle Saint-Jean, et du portail de Sainte-Croix, et pour asseoir le tronc auprès de la porte de la chapelle de Poissy, près de la porte du chapitre, et pour le sépulcre, 111 sous; — pour une chaîne de deux pieds et demi pour attacher le livre appelé Huguce (?) « estans sur les chaesres au costé senestre, » 4 sous; — « aux sonneurs qui sonnèrent deux grosses cloches pour une procession générale menée à Notre-Dame-du-Charnier, pour l'union de l'église, la santé du Roi et les biens de la terre, le deuxième dimanche après Pâques 1409, 2 sous 6 deniers; » — pour amener à l'église l'aigle de cuivre donné par Mgr de Reims, qui estoit à Paris, 7 livres 8 sous; — pour souder plusieurs bestes faisant gargoles ou siège de ladite aigle, 67 sous. — 1409. — Payé pour nettoyer la chapelle Notre-Dame, le crucifix et les autres *Ymages* de l'entrée du chœur, et faire récurer les quatre colonnes de cuivre qui sont autour du grand autel, 10 sous. — 1412. — Recette totale, 412 livres. — 24 août, « procession générale faite en la nef, avec *Te Deum* pour les bonnes nouvelles de la paix de nos seigneurs de France qui avoit esté faite à Aucerre, par le Roi nostre sire et M. de Guienne, » 5 sous; — « pour sonner les cloches le jour de Saint-Louis, quand Mgr de Berry passa par l'église de Sens en venant de Bourges, qui suigait le Roy à Melun, 4 sous. » — 1413. — Pour achat de pierre d'Esperlit (?) amenée de Paris par eau pour réparer le clocher endommagé par la foudre, 165 livres 9 sous; — salaire des maçons, 3 sous par jour; — à Paaslon, serrurier, pour avoir fait 22 brettures pour les marteaux de l'œuvre, 16 sous. — 1416. — Recette de la quête générale reçue à Sens le jour du synode, 123 livres 15 sous.

G. 1133. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets papier.

1427-1437. — Comptes de la fabrique, rendus par Etienne Bruneau, curé de Mâlay-le-Vicomte, et G. Lelong, chanoine. — 1427. — Recette : pour la quête générale, 6 livres 14 sous; — des troncs de l'église, néant; — des baux d'héritages, « néant, pour cause de la guerre. » — Recette totale, 76 livres 10 sous. — Payé pour réparer la roue qui est sur les basses voûtes, par laquelle on monte et descend les châsses de l'église,

3 sous. — 1428. — A Philippon Hérisson, verrier à Auxerre, pour réparer la flèche et la croix du clocher de l'église, et les pinnacles d'entour, 30 livres. — 1430. — Recette pour la quête générale le jour du synode, qui devait avoir lieu le mardi avant la Pentecôte, néant, « pour ce que le synode ne fut pas tenu pour l'empeschement des gens d'armes, et fut continué à la Saint-Martin d'yver, auquel temps nulz se comparut pour ledit empeschement qui se continuoit de mal en pis. » — Même observation en 1431. — 1432. — Recette de la quête générale : quelques curés seulement des doyennés de la Vanne, de Saint-Florentin et de Trainel y assistent. — 1433-34. — Payé : au trésorier de l'église de Sens, pour son droit au synode, néant, parce qu'il n'y en a pas eu ; — à un Frère-Prêcheur qui exposa les saintes reliques au peuple le jour de sainte Chausse, 6 sous ; — « pour avoir remis à point et remonté la main de Nostre-Seigneur qui est sur la potence du cyboire de dessus le grand autel, et pour remettre le ciel de dessus ledit cyboire, 20 deniers ; » — « au peintre, pour réparer de toile par le bas l'un des deux anges de costé de Nostre-Dame, et pour avoir repeint d'or les trois diadêmes de Nostre-Dame et des anges, et rescrépire les rooles des anges, » 3 sous 4 deniers. — 1435. — Recette totale, 93 livres 11 sous. — 1436 et 1437. — Recette du synode, néant, pour ce qu'il n'en fut point tenu.

G. 1134. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier,

1439-1443. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Fusée, chanoine. — 1439. — Dépense en l'hôtel de feu Pierre Leclerc, pour y tenir chapitre, en attendant que le chapitre neuf fût refait. — 1440. — Recette, 171 livres. — A Verain Moreau, maître des œuvres, pour avoir remis deux longues pierres tombées de la chapelle Saint-Jean sur la chambre des traits, 10 sous ; — à J. Vinot, peintre, pour avoir remis une des plus grandes pièces de la chappe de l'*ymaige* de feu maître Etienne Charron, dit de Villemer, assise auprès de celle d'Etienne le Hongre, 6 sous ; — frais d'établissement d'orgues « nouvellement advenues de Paris, » et vendues par Jean Bourdon, organiste. — Dépense pour « payer les lettres de pardon de l'archevêque, rappelant tous les anciens pardons à tous les bienfaiteurs de l'église, pour la réparation de la tour et autres nécessités d'icelle ; » — au marinier qui amena de Joigny à Sens un nommé Jean Fremy, dit Chenau, charpentier, « que l'on dit très-bon, » et son gendre, pour visiter la grosse tour de la cathédrale, 6 sous 3 deniers. — Devis des travaux de réparations à faire à la tour. — Relation des travaux de plomberie à y faire, dressée par un plombier venu de Troyes. — 1442. — Payé à Guillaume Courmont, maître des œuvres, pour trois journées de maçonnage, à trois sous 4 deniers, 10 sous.

G. 1135. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier

1443-1449. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Fusée. — 1443. — Recette du jour du synode, 67 livres 9 sous ; — de Lefèvre, sacriste de l'église, pour le bail de la quête nouvelle de l'église, 41 livres. — Relation des excursions lointaines de ce quêteur qui ne revenait pas à Sens et dépensait les produits de la quête. — Il fut arrêté et mis en prison. — « Aux marguilliers pour sonnerie des cloches à diverses processions faites depuis le siége de Pontoise, tant pour la paix et union de notre mère Saint-Eglise et de Messieurs de France, et pour le Roy et sa noble compagne, eux estans en pays de Bourdeloys, et aussi pour les sécheresses et conservation des biens de sur terre, 30 sous. » — « Payé chez Jean Laysié, pour trois pintes de vin bues par MM. le préchantre, l'archidiacre du Gâtinais, Laurent Billard et Jean Vinot, le peintre, auquel fut parlé de Sainte-Avoye faire en l'église, 3 sous 9 deniers ; » — « audit, tant pour l'ymage de Sainte-Avoye, laquelle a esté mise à l'autel neuf, comme pour l'ymage Nostre-Dame qui administre à ladite Saint-Avoye, estant en la chartre, tant pour la façon desdites ymages et la chartre paindre, que pour faire or et coleurs, 20 sous ; » — aux couvreurs, pour avoir recouvert tout à neuf le grand corps de l'église, 28 livres ; — à Vinot, pour les verrières neuves du chapitre, 12 livres 12 sous ; — à l'écrivain demeurant aux Cordeliers, pour avoir fait en un cayer de parchemin et de lettres de forme la vie et légende de saint Amé, archevêque de Sens, laquelle fut apportée de Paris, 5 sous ; — à G. Courmont, maître des œuvres, pour sa pension, 40 sous. — 1446. — Marché avec Mercier et Couzinon, maçons à Sens, pour réparer le portail proche la chapelle Sainte-Croix, « où fut mis ung bel corbeau de pierre bien feuillue, 65 sous ; » — pour nettoyer les neuf tombes de cuivre qui sont au chœur de l'église, 13 sous ; — et pour les 12 chandeliers de cuivre de l'église, 6 sous ; — pour les quatre bannières mises comme d'ancienneté en la tour de l'église et au clocher, à Quasimodo, « pour le pardon de l'église, » lesquelles furent faites du drap qui étoit sur G. Guenet, à son enterrement, et de deux nappes de l'église, et pour avoir peint

sur chaque bannière une croix noire, 6 sous. » — 1447.— Reçu de l'official de Sens, « pour un marchand qui avoit à besongner le jour de la Pentecoste, 5 sous ; » — de certains marchands qui avoient congé de lui de charroyer du vin, le dimanche après Saint-Laurent, 5 sous ; — d'un tonnelier, pour avoir besongné un jour de feste, 10 deniers; — réparations sur les chapelles du côté du palais.

G. 1136. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1448-1451. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Fusée. — 1448. — Recette pour la quête générale le jour du synode, savoir : en or, 27 livres; en grands et petits blancs, 20 livres 8 deniers ; en virelais, demi-virelais et quarts de virelais, 13 sous 11 deniers; en monnaie de Lorraine, 33 sous 8 deniers ; — en monnaie de Bretagne, 5 sous 6 deniers; en doubles anglais et bourguignons, 28 sous 3 deniers ; en deniers parisis, en doubles de deux deniers tournois et deniers simples et en oboles, 29 sous 11 deniers ; total 52 livres 11 sous 11 deniers. — Réparations aux charpentes du clocher ; — à Jean Vinot, peintre et plombeur à Sens, pour travaux au clocher, 5 sous. — Dépense faite à un dîner chez l'official, le jeudi 21 novembre, auquel était Mgr de Sens et huit chanoines, « ledit dîner fait pour le bien et utilité de l'église, » 72 sous 4 deniers. — 1450. — Reçu de Jean Brochet, chanoine, et Jean Le Gentilz, de Bray, amodiataires de la quête de l'église, pour trois ans, à 100 écus d'or par an, 50 écus, soit 58 livres 15 sous ; — renonciation par ledit Brochet au marché de la quête et relation de sa médiocre manière d'agir. — 1450. — Procès-verbal de visite de la tour neuve, des arcs-boutants et des murs de l'église, par Robin de La Voye et G. Courmon, maçons jurés, et deux autres, portant à 400 livres les frais de réparations.

G. 1137. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1451-1456. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Fusée et G. Lefèvre, proviseurs successifs, lesquels ont exercé sous la direction de Jean Pouart, chanoine, etc. — 1451. — Recette : de la quête générale, de celle Saint-Loup-de-Naud, du produit des bois des Boutours, des troncs de l'église ; des cens et dîmes, des terres et prés ; des vêtements des trépassés et du luminaire ; des réceptions de chanoines ; de vente de cire. — Reçu du curé de Granges, chapelain de Madame la Chancelière, 7 sous 6 deniers donnés par elle pour l'œuvre de l'église, « lorsqu'elle avoit esté fort malade. » — Payé pour sonnerie d'une procession faite le lendemain de la Pentecôte, « pour prier pour le Roi et son armée qui alloient en Bourdeloys, 15 deniers. » — 1457. — Reçu de Pierre Couson, chargé de la quête de l'église, le produit de la quête de la confrérie de Saint-Etienne de l'église de Sens, 30 livres. — Total de la recette, 334 livres 13 sous. — Les quêtes dans les doyennés sont recueillies dans des boîtes fermées et apportées de Sens. — Envoi de lettres au Roi pour obtenir des lettres de sauvegarde pour la quête. — Pierre Gramain, maître des œuvres du Roi à Sens et autres, visitent l'église. — Dépense au portail fait à neuf sur la porte d'Abraham, 24 livres 9 sous. — Fonte de 1,526 livres de plomb vieux et jeté en tables pour les nécessités de l'église.

G. 1138. (Registre.) — In-4°, 179 feuillets, papier.

1460-1470. — Comptes de la fabrique, rendus par G. Lefevre et Pierre Dupuis, sous la direction successive de Jean Fusée et de Jean Pouard. — 1460. — Payé pour la lettre des indulgences et pardons donnée par les évêques suffragants et l'archevêque de Sens étant au concile provincial. — 1462. — Marché fait avec Jean Loriot, plombier, pour refaire le pavillon de la tour de l'église. — 1464. — Marché avec G. Fromont, plombier à Montargis, pour réparer le clocher de l'église. — 1465. — Payé pour sonner la procession faite le 1er mai pour prier Dieu pour la paix et union du Roi et des seigneurs du sang royal, 15 deniers. — 1467. — Payé à Fr. Nobis, « ordonné par Messieurs Maistres des œuvres de l'église de Sens, 3 sous 4 deniers par jour pour son salaire lorqu'il travaille. » — 1469. — Payé à Girard Maupin, orfèvre à Sens, pour avoir réparé la châsse de saint Victor et redoré les *images* des apôtres qui sont en icelle, 19 livres 12 sous. — Refonte de la cloche nommée Etienne, « rompue par le guet de la ville, » et pesant 5,500 livres. — « Pour avoir fait la paesle de fer à quoy se chauffe le prestre en yver et les enfants, 34 sous. »

G. 1139. (Registre.) — In-4°, 233 feuillets, papier.

1470-1479. — Comptes de la fabrique, rendus par Pierre Dupuis. — 1470. — Dépensé pour l'arc-boutant fait sur la chapelle Saint-Mamert en l'église cathédrale, 93 livres 10 sous ; — pour fonte de la cloche neuve, 213 livres 9 sous. — 1471. — Reçu du doyen de Sens, pour le loyer d'un bréviaire qu'il a gardé pendant trois mois, 5 sous. — 1472. — Reçu à cause de la petite quête

de la confrérie de St-Etienne, dans le diocèse de Sens seulement, 20 livres. — Payé : à Colot Droot et Jean Fremy, charpentiers à Sens, pour la charpente de la croupe de l'église refaite par eux, 150 livres; — à Antoine Lusurier, maçon, maître de l'œuvre de l'église, pour avoir besogné pendant deux jours en l'œuvre lui et son valet, 10 sous; — à Jaquet Hympe, peintre à Sens, pour avoir fait les écussons pour mettre au service de Mgr de Guyenne, 15 sous. — Prêté aux habitants de la ville de Sens 100 écus d'or (le 17 octobre). — Pour façon de l'épistolier recouvert d'argent mis au haut trésor, 16 livres 9 sous. — 1475. — Payé pour façon de deux fouets pour chasser les chiens, 15 deniers; — pour la clôture de la chapelle de Saint-Savinien, en laquelle est mise la librairie de l'église, 21 livres; — « pour avoir mis 56 fermaux ès-livres de ladite librairie, 22 sous; » — « Sonnerie pour les bonnes nouvelles de la destrousse faite par M. de Combronde et autres seigneurs françoys sur les Bourguignons adversaires du Roy. »

G. 1140. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1479-1485. — Comptes de la fabrique, rendus par de Rodes, chanoine. — 1480. — Reçu de Thomas Buchote, receveur des deniers communs de la ville de Sens, 40 écus d'or sur ce que ladite ville doit à la fabrique. — Payé : à Jean Frémy, charpentier, pour avoir remis à point le petit clocher, 60 livres ; — à Girard Maupin, pour avoir fait les huit gargouilles du clocher, 100 sous; — à Perrinet Grégoire, « relieux de livres, » pour avoir relié huit volumes de la librairie, 6 livres 16 sous. — 1482.— Reçu de Buchote, receveur des deniers communaux de la ville de Sens, 20 écus d'or pour le reste de l'emprunt fait par elle. — 1484. — Payé, pour avoir nettoyé la librairie et les livres, 2 sous 6 deniers; — « à l'orfèvre de Paris qui a mis à point la Table d'or, pour une once et demie de clous d'argent, les têtes dorées, et une feuille d'argent doré, et avoir nettoyé ladite table, le crucifix d'argent doré de dessus le grand autel et mis à point les reliques du haut trésor, 6 livres. »

G. 1141. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1486-1495. — Comptes de la fabrique, rendus par Guillaume Selisson. — 1489. — Recette de la succession de feu Pierre de Rodes, chanoine, 193 livres. — Payé: à Girard Maupin, orfèvre, pour avoir mis à point la châsse de saint Gervais, 24 livres ; — pour 24 aunes de taffetas de quatre couleurs, destinées aux custodes d'entour le grand autel, 42 livres; — à Martin Mignon, orfèvre à Paris, pour deux encensoirs, etc., 175 livres. — 1490. — « Payé à Martin Chambiges, maçon, maître de l'œuvre qui commença à la croisée de ladite église, le lundi 8 novembre 1490, pour les journées de lui et ses compagnons, jusqu'au 30 avril suivant, 188 livres 13 sous. » — 1491. — Recette extraordinaire composée surtout du produit du coffre des pardons qui est contre le pilier de l'église, 746 livres. — Total général des recettes, 1,145 livres. — Dépenses pour la croisée de l'église : acheté 140 tonneaux de pierre de Saint-Leu-d'Esserans, toisée par Martin Chambiges, maître de l'œuvre; — « audit Martin et ses compagnons pour avoir taillé et massonné en ladite croysée depuis le 1er mai 1491 au 30 avril 1492, 515 livres; » — à Pierre Gramain, tailleur d'*ymages* à Auxerre, pour avoir taillé 8 images de pierre pour le portail de la croisée, 21 livres; — à Jean Dubrut, tireur de pierre à Vaugines lez-Auxerre, pour 100 pierres d'escalier pour la croisée, 6 livres. — 1492. — Reçu de la confrérie de Saint-Etienne et des curés du diocèse, 278 livres. — Donné à l'œuvre par Mgr de Sallazar, 100 livres. — Achats de pierre de Saint-Leu. — Payé à maître Martin Chambiges et à ses compagnons, pour un an, 461 livres. — Recette totale en 1493-1494, 1,364 livres 11 sous. — Mêmes travaux pour la croisée : achats de pierre de Saint-Leu; — à Martin Chambiges, etc., 449 livres. — 1494. — A Huguet Cuvelier, maître de l'œuvre, et ses compagnons, pour avoir taillé et maçonné en la croisée pendant neuf mois, 232 livres 4 sous.

G. 1142. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1495-1501. — Comptes de la fabrique, rendus par André Masson, chanoine. — 1495-96. — Recette de la quête générale de la confrérie de Saint-Etienne dans le diocèse, 459 livres 17 sous; — des troncs de l'église, 164 livres 3 sous. — Prêté par l'archevêque, à l'office de la fabrique, 100 livres. — Payé à Jean François et Jean Freville, mariniers, le 22 juin 1496, 113 livres 8 sous, pour avoir amené de Saint-Leu-de-Serans au port de Saint-Maurice, à Sens, 106 tonneaux 10 pieds de pierre; — « à Jean Fremy, charpentier, pour le *cirogreffe* de la devist et portraict de la charpenterie de la croisée, » 40 sous ; — à Freville, marinier, pour amener de Saint-Leu 133 tonneaux de pierre, 121 livres 6 sous; — « pour grossoyer douze lettres missives pour envoyer aux douze doyens pour faire recommander la croysée à leurs curés. — « Dépensé pour avoir ôté 480 tombereaux de *repos*, tant devant les maçons de la cour de Mgr de Sens que

devant la porte d'Abraham et de l'œuvre, » 6 livres 8 sous 4 deniers. — Mise pour les maçons de la croisée: à Huguenin Cuvelier, maçon et maître de l'œuvre, et à ses compagnons, qui ont travaillé à ladite croisée depuis le 4 mai 1495 au dernier jour d'avril 1496, 432 livres 13 sous. — 1496-97. — Payé à maître Martin, pour l'achat, à Paris, de 15 dalles de pierre dure pour mettre sur l'un des pans de la croisée, 12 livres 10 sous; — à Antoine Lusurier, maçon, pour avoir descendu la châsse de saint Victor la veille de Pâques-Fleuries, 2 sous 6 deniers; — à maître Martin Chambiges, pour son voyage de Paris à Sens, pendant la première semaine de février (1497), pour visiter l'œuvre, et y a vaqué de cinq à six jours, 45 sous; — à Protat, couvreur, pour une journée faite en l'œuvre, 3 sous 4 deniers; — à Lusurier, maître de l'œuvre de l'église, néant, pour sa pension, « pour ce qu'il est est ordinaire tous les jours aux despens de l'église. » — 1497-98. — Reçu: de Jean Bierne, garde du grenier à sel de Sens, pour le reste du petit blanc dû sur chaque minot de sel vendu, 24 livres 10 sous; — de Jean Duval, marchand à Paris, 40 livres qu'il a données « pour la perfection et le parachèvement de la croisée; » — de l'archevêque, 72 livres 10 sous pour acheter de l'ardoise pour couvrir la croisée; — du tail mis sur les chanoines, 84 livres. — Payé: aux tailleurs de pierre et maçons pour le mouton de l'Ascension, 25 sous; — à Pierre Fessel, organiste et faiseur d'orgues, pour avoir réparé les orgues de l'église, 10 livres; — pour 8 pierres achetées à Paris pour faire des dalles sur la chapelle Notre-Dame, 8 livres; — « aux massons et tailleurs pour leur vin du jour que le bouton et l'ymage Notre-Dame furent mis sur le pignon de la croisée, 5 sous; » — visite de la couverture et de la plomberié de la croisée par sept potiers d'étain et des tailleurs de pierre. — 1498-1499. — Payé à Guérin, voiturier par eau, pour avoir amené 2,000 de pendans pour la croisée, depuis le port d'Ivry jusqu'au port Saint-Maurice de Sens, 8 livres; — « à Martin Chambiges, pour son voyage et salaire d'estre venu de Paris à Sens pour visiter la croysée et ouvrage qu'on y faisoit, 70 sous à cause qu'il est maistre de l'entreprise et conducteur d'icelle croisée; » — « aux maçons pour leur vin au parachèvement de la dernière voûte de la croisée, 5 sous; » — à messire Martin Chambiges 40 livres sur le prix du liais destiné aux formes des verrières de la croisée. — 1499-1500. — Reçu du produit de l'octroi fait à l'église de Sens par le Roi, de cinq deniers tournois sur chaque minot de sel vendu aux greniers, 176 livres 18 sous. — Somme totale de la recette, 1,409 livres. — Payé à Jean de Quincy, marchand à Fossemore, pour 40 barreaux de fer pesant 1,500 livres pour mettre aux verrières, 19 livres 10 sous. — « Le 6 août, payé à Paris, pour les despens de maître Martin et d'un homme qu'il envoya jusqu'aux carriers de Notre-Dame-des-Champs, » 10 sous; — à maître Martin Chambiges, sur ce qui lui était dû de 35 pierres de liais pour les verrières de la croisée, prises à Paris, 26 livres; — à maître Martin Chambiges « envoyé un écu pour une paire de chausses, en faveur des services qu'il a faitz à Messieurs, à Paris, pour avoir des pierres. » — Baillé aux verriers de Troyes qui ont marchandé à faire les verrières de la croisée, pour un millier de plomb d'Angleterre, 27 livres 10 sous; — marché avec Liévin Voirin, Jean Verrat et Balthazar Godon, maîtres verriers à Troyes, pour faire toutes les verrières de l'église. — 1500-1501. — « Mise pour les fondements de la croisée du costé du cloître, qui furent commencés le 7 octobre 1501, 564 livres. »

G. 1143. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets papier.

1501-1506. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Charbonnier, chanoine. — 1501-1502. — Travaux pour le croison de l'église du côté du cloître. — Pierre de Vergele et pierre douce amenées de Saint-Loup-de-Serans. — Payé: aux maçons qui ont commencé à poser la pierre du croison du côté du cloître, le 1er juillet et jusqu'au 30 avril 1503, 313 livres 4 sous; — pour deux placets de Mgr de Sens pour les bienfaiteurs de la croisée, et 14 lettres missives adressées aux curés de la Rivière de Vanne, « à ce qu'ilz eussent ladite croysée recommandée, en aumônant du chamvre pour faire des câbles, etc., 6 sous; » — pour amener 400 de chanvre du doyenné de la Rivière de Vanne, 10 sous. — Une note de la fin du compte de 1502 porte qu'au 30 avril 1502, le croison du côté du cloître avait coûté 1,390 livres 6 sous tournois. — 1502-1503. — « Le 12 juin 1503, fut apporté par les verriers de Troyes l'osteau, tant le haut que le bas (du croison du côté de l'archevêché.) » — A Lievin Voirin, Jean Verrat et Balthazar Gondon, verriers, 111 livres, restant de plus grosse somme, pour avoir *verriné* ledit osteau; — aux mêmes verriers, sauf Jean Macrade, neveu de Voirin, pour le verre de deux formes placées du côté de la grosse tour, 163 livres 13 sous; — aux mêmes, pour deux autres formes de la chapelle Notre-Dame, 60 livres. — En note: la verrière de *Radix Jesse* contient 361 pieds, et l'autre forme, 337 pieds. — A Pierre Gramain, le 30 avril, pour le vin du marché de 26 *ymaiges* en la voussure du portail du

croison, du côté du cloître, selon le devis de Messieurs, selon le compte de 1503, le devis a été fait par maître Hodoard, chanoine, montant à 60 livres. — « Le 18 août, payé 12 sous 6 deniers pour un soupper fait à maistre Martin Chambiges, maistre masson, lequel passoit par Sens, pour conférer avec luy d'aucunes affaires touchant l'œuvre du croyson commencé devers le cloître, pour iceluy mieulx dresser et mener à perfection de l'édifice. » — Une note de la fin de ce compte porte qu'au 30 avril 1503, le croison du côté du cloître avait coûté jusques-là 2,346 livres 15 sous. — 1503-1504. — Façon de tapisserie de haute-lisse pour le chœur de l'église, payée à Guillaume Rasse, tapissier à Paris, à-compte: 100 livres; — au peintre qui, de Paris, est allé à Melun, dans l'église, voir un beau tableau du martyre de Saint-Etienne, pour servir de modèle, 32 sous. — 1504-1505. — Le 8 juin, payé à Gautier de Campes, peintre, sur la somme de 130 livres à lui due pour avoir fait les patrons de la tapisserie de l'église, 10 livres; le doyen Jean de Bray y a contribué pour 100 livres; — frais pour tendre la tapisserie autour du chœur; — à la femme d'Olivier Lévesque, libraire, pour avoir relié un livre qui est enchaîné devant le cellerier, 7 sous 6 deniers. — Emprunté au Gardien des Cordeliers de Sens une pierre de Tonnerre « pour faire l'*ymaige* de Moïse que M. le précentre fait pourtraire et tirer à ses despens. » — 1505-1506. — « A Loyseau, voiturier par eau, pour amener six pierres prises à Auxerre, pour faire des ymages, 50 sous; » — à André Lecoq, ymagier, pour avoir été à Auxerre et à Bailly, faire venir six pierres pour faire les six grans ymaiges du portail du croyson qu'on fait, 35 sous. »

G. 1144. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1506-1514. — Comptes de la fabrique, rendus par Miles Gibier et Louis La Hure, chanoines, proviseurs successifs. — 1506-1507. — « Payé: à Deo-Gratias, tailleur d'images, pour avoir fait à neuf en bois, le dragon qu'on porte aux Rogations et aux processions, 23 sous; — aux maçons pour leur vin quand ils fermèrent la première « bouscheure » du portail d'Abraham, 10 sous; — aux mêmes quant ils ont fermé la voussure dudit portail, 10 sous. — Payé à H. Cuvelier, « maistre de l'astellier où ouvrent les compagnons tailleurs de pierre, » les sommes destinées à payer les ouvriers, 378 livres 19 sous. — 1510-1511. — Recette de 400 livres données par le roi Louis XII pour l'œuvre. — Quatre envois de pierre de Saint-Leu pour Sens montant à 257 tonneaux. — 1513-1514. — « Payé pour maistre Martin, qui nous est venu visiter, pour son deffroy luy deuxiesme et ses chevaux, la somme de 19 sous. ».

G. 1145. (Registre.) — In-4°, 111 feuillets, papier.

1514-1517. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean de Bourron, chanoine. — 1514-1515. — Payé pour nettoyer sur les autels de Saint-Louis et Saint-Martin, « où sont en paincture paradis et enfer. » — 1515-1516. — Frais d'achat de pierre de Saint-Leu et de *pendans*, 398 livres 7 sous; — « pour des crampons de fer à la tombe Berthault, pour tenir le cuyvre de dessus, 3 sous; » — à Mathurin Dufresne, libraire, pour reliure de missels, 6 livres. — 1516-1517. — Pour démonter le haut échafaud de la croisée, du côté de la porte d'Abraham, 35 sous; — à maître Hugues Cuvelier, pour deux jours de travail sur la voûte Saint-Jean, à 5 sous par jour. — Visite de la tour de l'horloge « pour ce qu'on dit que Mgr de Sens y vouloit faire besongner. » — Le 18 mai 1516, jour de la Trinité, consécration par l'archevêque de l'autel par lui fondé et de l'autel neuf en l'église de Sens. — Payé à Jean Hympe, l'aîné, et à Jean, son fils, « vérriniers à Sens, » 40 livres à-compte sur le prix de la verrière qui est à la porte d'Abraham; — Payé pour l'établissement d'une horloge dans le chœur de l'église, à Jean Fiesse, horloger à Paris, 64 livres.

G. 1146. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

1517-1522. — Comptes de la fabrique, rendus par Pierre Floreau, Regnaud Dubois et Jean Thion, chanoines. — 1517-1518. — Reçu à cause des chapes que doivent les évêques suffragants à leur prise de possession: de Philippe de Clèves, évêque de Nevers, d'Etienne Poncher, évêque de Paris, etc., lesquels n'ont pas fait profession au grand autel de l'église de Sens, néant. — Reçu: des curés au synode, produit de la quête générale dans le diocèse, 310 livres 13 sous; — des troncs de l'église, 45 livres 13 sous. — Payé à Josse serrurier, pour les verrières d'Abraham, « et celle du côté de la chapelle Saint-Jean, où sont les 16 archevesques, » 43 livres; — pour six bichets de plâtre employés pour la verrière des archevêques, 7 sous; — à Jean Hympe, aîné, et Jean, son fils, pour façon de la verrière d'Abraham, du côté de l'autel Bertaut, à 7 sous tournois le pied, 75 livres 6 sous; — aux mêmes, pour une autre verrière d'Abraham, du côté de la chapelle Saint-Jean, contenant 346 pieds 1/3, 121 livres 4 sous 4 deniers.

G. 1147. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1526-1529. — Comptes de la fabrique, rendus par Ciret Ablon, chanoine. — 1526-1527. — Réparations aux portes de l'église, « qui estoient efforcées ès-barres de fer, quant le feu estoit en l'église, devant le trésor, dans la chambre des marguilliers. » — A Jean Hotman, orfèvre à Paris, pour prix d'un bénitier d'argent doré pesant 10 marcs deux onces et demie, à 16 livres tournois le marc, 165 livres. — 1527-1528. — Payé aux porteurs des placets et articles des pardons de la fabrique, 77 sous.

G. 1148. (Registre.) — In-4°, 177 feuillets, papier.

1529-1532. — Comptes de la fabrique, rendus par Pierre Floreau et Nicole Richer, chanoines. — 1529-1530. — Recette extraordinaire de deniers pris au trésor d'en haut, et fournis par le receveur de Villeneuve-la-Dondagre, « pour aider à payer les maçons qui besongnent à la tour neuve, » 414 livres. — Payé : à maître Cardin, maître de l'œuvre de l'église, pour ses gages de surveillant de l'édifice, 45 sous ; — « à Jehan Cousin, pour avoir mis à point le petit orlouge de l'église, 100 sous ; » — pour deux poulies de cuivre pesant 108 livres, pour servir à la grue, 21 livres 12 sous. — Mises pour la tour, maçons, tailleurs de pierres, etc., par semaine, selon le manuel signé Nicolas Gaudinet, ou Dubois, 516 livres 18 sous. — Achat de pierre de Saint-Leu, 180 livres 14 sous. — 1530-1531. — Recette totale de l'année, 3,677 livres 14 sous. — « Payé Jehan Cousin, painctre, 110 sous, pour avoir racoustré et painct ung ymaige de Notre-Dame près la porte du cueur, devant le trésor de l'église, et avoir racoustré pareillement l'épitaphe dessoubz escript, suivant marché fait. » — 23 janvier 1530-31, marché avec Cardin Guérard, maître maçon à Sens, pour travaux complémentaires à la tour neuve, pour 70 livres. — 1531-1532. — Dépense pour les journées des tailleurs, maçons, etc., travaillant à la grosse tour, 310 livres 2 sous. — Achat de pierre de Saint-Leu, 344 livres.

G. 1149. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier

1532-1533. — Compte de la fabrique, rendu par Nicolas Richer. — Recette du produit de la quête générale faite dans les paroisses du diocèse pour la confrérie de Saint-Etienne, et apportée par les curés le jour du synode, « pour subvenir aux nécessitez de l'esglise et bastiment de la grosse tour, » 500 livres. — Payé à Nicolas Godinet, maître de l'œuvre de l'église, pour ses gages, 45 sous ; — pour le mouton des maçons le jour de l'Ascension, 30 sous ; — à Nicolas Godinet, maître de l'œuvre, au lieu de feu maître Cardin, aussi maître de l'œuvre, aux tailleurs, maçons, et autres, 310 livres 13 sous. — Achat de pierre de Saint-Leu, 242 livres 17 sous.

G. 1150. (Registre.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1533-1535. — Comptes de la fabrique rendus par Etienne Thion. — 1533-1534. — Distribué aux chanoines et autres qui ont assisté à la procession du jour de Pâques, fondée par feus Louis La Hure, archidiacre de Provins et de Fontaine, chanoine, en remplacement de la *chorée* que le clergé de la cathédrale menait dans le cloître ce jour-là, 34 livres 2 sous. — A Jean Hympe, peintre à Sens, pour avoir peint sur la tour neuve : 1° du côté du sud, la statue de saint Etienne, les armes du Roi et de l'Archevêque ; 2° d'or et d'azur les armes de Mgr de Sallazar et du chapitre, et une statue de Notre-Dame, du côté du parvis, 15 livres. — 1534-1535. — Frais d'une monition contre ceux qui ont pris une ymage de l'autel Sallazar, 2 sous. — « A Jean Notin, pour avoir fait une ymage de Saint-Jehan, en pierre d'allebastre, lequel a esté mis à l'autel Sallazar au lieu de celuy qui a esté dérobé, 50 sous ; » — à Notin, pour avoir fait l'ymage qui est dessus l'horloge, 60 sous ; — à Jean Hympe, pour la dorer, 11 livres ; — à Jean de Paris, pour dorer la croix qui tient l'ymage de l'horloge, 40 sous ; — à Hympe, « pour avoir peint devant la porte Saint-Michel le feu Saint-Anthoine, pour obvier aux immondices faites continuellement par le commung populaire, » 24 sous ; — à Nicolas Godinet, et ses maçons, travaillant à la tour neuve, 217 livres.

G. 1151. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1535-1538. — Comptes de la fabrique, rendus par Nicolas Fritart, chanoine. — 1535-1536. — Payé au maître de l'œuvre, Nicolas Godinet, « pour avoir fait le portraict du cueur de l'église pour envoyer à M. le légat à faire son devis de sa sépulture. » 50 sous. — 22 octobre 1535. — Au maître maçon de M. le cardinal qui a visité la grosse tour neuve, et a dressé le devis de ce qui restait à faire, tant en maçonnerie, charpente, que couverture, 56 sous. — Mise pour la façon du bois équarri pour le beffroi de la tour neuve. — Abattu 100 ou 120 chênes au lieu du Petit-Pas pour faire ledit beffroi. — Au manœuvre qui a nettoyé l'orme du cloître, 10 sous.

— 1536. — A Jean Cochard, pour avoir cimenté les dalles à jointures de la tour, 38 sous. — 1537-38. — Mises pour la couverture de la terrasse de la tour neuve.

G. 1152. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, papier.

1538-1540. — Comptes de la fabrique, rendus par Michel Raju. — 1538-39. — Payé à l'imprimeur de Provins pour avoir imprimé une rame d'articles pour envoyer aux doyens, 40 sous; — « aux sonneurs, pour avoir sonné le dimanche que le Roi fit son entrée dans ceste ville, 30 sous; » — à Pierre Boivin, libraire, 70 sous, pour avoir relié les livres appelés *Rousseau* et *Moreau*; — à Jean de Therynes, écrivain, 35 livres pour 35 cahiers de vélin écrits et notés « en lettres de forme ; » — à Claude Hérault, charpentier, 10 livres par aumône pour l'aider à marier sa fille.

G. 1153. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1540-1542. — Comptes de la fabrique, rendus par Michel Raju. — 1540. — Payé à Gervais, menuisier, pour une douzaine de tables pour le chœur, pour remplacer les vieilles, 36 sous. — Mise pour la fondation de Philippe Hodoard, pour les enfants d'aube envoyés aux écoles : au maître d'école de Sens, pour neuf mois de la pension et nourriture de Jean Gressier, 6 livres 10 sous; — au procureur de St-Jacques du Haut-Pas, pour la composition du droit qu'il a de prendre chaque année sur les deniers du jour du synode, 15 livres. — 26 juillet 1541, « payé 106 sous à M. Roulleau, pour avoir fait la poursuite après ceux qu'on disoit avoir desrobé la coppe du cuer de l'église, en laquelle reposoit le précieux corps de N. S., jusques à Melun et autres lieux. » — Procession aux Jacobins, le jour de la Madelaine, « à laquelle Messieurs portoient chacun ung cierge en sa main, nue teste et piedz nudz pour appaiser l'ire de Dieu, et qu'il lui pleust révéler son précieux corps qui avoit esté dérobé; » — au maître des enfants, 20 sous pour faire la fête des Innocents.

G. 1154. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1542-1544. — Comptes de la fabrique, rendus par Raju. — 1542-1543. — « Payé à Maupoy, notaire royal à Sens, pour avoir fait l'inventaire de la coppe où repose le corps de N. S., que d'autres reliques, bagues et joyaux estant tant au revestiaire que au trésor, estimez par Balduc, orfèvre, 60 sous; » — à Baron, messager, sergent du Roi, pour avoir apporté lettres touchant l'emprisonnement de Jean Marcillat, « estant de présent ès-prisons de Digeon pour cause de l'exécrable sacrilége à luy imposé du Saint-Sacrement de l'autel pris en l'église de Sens, 4 livres 10 sous. — 15 octobre 1542. — A Gouron, notaire royal à Sens, pour deux marchés passés, l'un pour les cloches, l'autre pour la librairie, 15 sous; — à Jean Loret, maçon à Sens, par marché fait avec lui pour la maçonnerie de la librairie, 639 livres 10 sous. — Mise pour la façon de la cloche « qu'on vouloit faire sans empeschement. » — Le 15 mai 1542, payé pour le vin du marché de la cloche passé avec Mangin Vyard, de Sedan, fondeur, 22 sous. — 1543-44. — Payé aux sonneurs 44 sous, pour avoir sonné les cloches en quatorze processions faites par ordre du chapitre « pour raison de la paix et pour la prospérité de nostre sire le Roy et tout le noble sang royal et de son bon conseil. » — Mention d'un emprunt de mille livres fait par le Roi au chapitre. — A Bertrand, le peintre, pour avoir peint et doré la plomberie qui est au-dessus l'escalier de la librairie, 9 livres 5 sous.

G. 1155. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1544-1547. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Dauphigny, chanoine. — 1544-45. — A Nicolas Godinet, maître des œuvres, pour ses gages pour visiter l'église, 45 sous. — 15 octobre, « aux sonneurs, pour avoir sonné les processions d'après matines de mynuit, pour impétrer grâce à Dieu, pardon et la paix pour l'invasion des assaux de la guerre de l'Empereur qui estoit luy et son armée près d'une journée de Troyes, et aussy pour avoir sonné le feu de joye de la paix qu'il a pleu à Notre-Seigneur nous regarder en pitié, 15 sous. »

G. 1156. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1546-1547. — Compte de la fabrique, rendu par Jean Dauphigny. — Payé à Pierre de Rouen, pour refaire la chaînette d'argent qui soutient la coupe du *Corpus Domini*, 12 sous. — Donné au chapitre la somme de 600 livres des deniers provenant des seigneurs de La Trémouille, pour la fondation de Sallazar.

G. 1157. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1547-1550. — Comptes de la fabrique, rendus par Etienne Thion, chanoine. — 1547. — Payé aux sonneurs, pour avoir sonné quasi toute la nuit de Saint-Etienne pour l'orage, 7 sous. — 1548. — Pour avoir sonné cinq processions faites pour la prospérité et

santé de M. le Cardinal, au mois de juillet, 3 sous; — à Pierre Cœur-de-Roi, pour avoir fait l'inventaire des titres de la fabrique, 11 sous; — pour compléter la somme nécessaire à la distribution faite aux pauvres, la veille de Saint-Martin d'hiver, 16 sous; — pour mettre trois goutières sur la chapelle Saint-Eutrope et autres lieux, 11 livres. — Payé à l'imprimeur de Provins, pour les articles des pardons, 4 livres 10 sous.

G. 1158. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1550-1552. — Compte de la fabrique, rendu par G. Fauvelet. — 1550. — Payé aux chanoines et habitués qui ont assisté au service solennel de la confrérie de Saint-Etienne, le dimanche après l'Invention Saint-Etienne, 8 livres 5 sous; — à Raju, pour avoir joué des orgues aux jours accoutumés, 10 livres; — « pour les portraictz des offrays de deux chappes de damas vert, qu'a fait mestre Jehan Cousin, 100 sous ; » — « Payé à maistre Jehan Cousin, paintre, pour avoir visité par plusieurs foys et faict ung portraict avec enseignemens pour élever la table d'or sur le grand autel, 4 livres 12 sous; » — « pour avoir donné à boire à l'orfèvre, (à) maître Jehan Cousin, au serrurier et autres, quand ladite Table d'or fut transportée au chappitre, 10 sous; » — pour élever la Table d'or sur le grand autel, 213 livres 16 sous. — 1551-52. — « Donné à maistre Jehan Cousin, paintre, 6 écus, pour avoir faict ung portraict d'un fus d'orgues pour servir à l'église, 13 livres 16 sous; » — pour le portrait des orfrois d'une chape de damas vert, payé à maître Jean Cousin, peintre, 55 sous. — Payé à François Girault, imprimeur, 200 livres tournois placées à rente à 8 livres pour cent.

G. 1159. (Registre.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1552-1555. — Comptes de la fabrique, rendus par Michel Raju. — 1552. — Payé: pour nettoyer les immondices des gargouilles et galeries de l'église, « afin de faire égoutter l'eau, » 5 sous; — pour la pension de Jean Bouvier, écolier, étudiant à Paris, 11 livres 10 sous; — à Pierre Hadort, imprimeur à Sens, 4 livres 10 sous, pour avoir imprimé deux paires d'articles des pardons de la fabrique; — à Guérin, chaudronnier à Troyes, pour avoir fait le coq doré mis et posé sur la tour, 100 sous. — Réparé la croix de la vieille tour et doré le coq. — Réparations à la Tour de plomb, 120 livres. — 1554. — Payé à Eustache Duboys, peintre verrier à Sens, 70 livres pour la réparation des vitraux de l'église.

G. 1160. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1552-1554. — Comptes de la fabrique, rendus par Michel Raju (doubles des précédents). — 1552. — Recette de la quête générale du synode faite dans les paroisses du diocèse, 245 livres 18 sous. — Recette : des offertoires faits à certains annuels, 60 livres; — des baux de terres et prés, 30 livres; — des droits de réception de chanoines, 55 livres; — de la confrérie de Saint-Etienne, 17 livres 9 sous.

G. 1161. (Registre.) — In-4°, 98 feuillets, papier.

1555-1557. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Bouvier, chanoine. — Recette: de rentes constituées, 29 livres 12 sous; — de la fondation de feu M. Bontemps, chanoine, 120 livres; — de la fondation de Philippe Hodoard, chanoine, 100 livres; — de François Girault, imprimeur à Sens, 16 livres de rente, pour 200 livres à lui données.

G. 1162. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1557-1560. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Bouvier. — 1557. — « Le 17 aoust, ont esté commencées les processions pour la paix, et en a esté faict dix, » payé au sonneur, 20 sous. — Le 19 octobre, payé au sonneur, pour 43 processions ordonnées par Messieurs, 4 livres 6 sous; — « au sonneur, pour avoir nettoyé l'autel de Sallazard, ensemble les ymages et quatre colonnes et effigies estant devant l'autel, » 25 sous. — 4 octobre 1558, pour la sonnerie à 22 processions pour la paix, 44 sous. — « Le 15 juin 1558 a esté aulmosné à François Girault, imprimeur, 8 livres. » — Le 24 mai 1559, payé à Richebois, imprimeur à Sens, pour du papier et un missel, 50 sous.

G. 1163. — (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1560-1562. — Comptes de la fabrique, rendus par les héritiers de Guillaume Poissonnet, chanoine. — 1560. — Au sonneur, pour avoir sonné 18 processions faites le soir, depuis le jeudi d'après Pâques jusqu au 18 mai, 56 sous; — à François Girault, pour un antiphonier, 8 livres; — à Gilles Richebois, imprimeur, pour causes ordonnées par le chapitre, 8 livres; — à Maublanc, pour avoir sonné douze processions, faites du 12 juillet au 1er août, 24 sous; — à Fr. Girault, imprimeur, pour l'impression des articles des pardons, 4 livres 10 sous.

G. 1164. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1562-1565. — Comptes de la fabrique, rendus par P. Hamelin, chanoine. — 1562-63. — Au sonneur, pour avoir sonné cent douze processions dans l'année, 11 livres 4 sous; — pour le cierge qui brûle continuellement devant le Saint-Ciboire, 38 livres 6 sous; — pour l'anniversaire de feu Mgr le duc de Guise, célébré le 5 mars, 27 livres 7 sous. — « 16 mai, pour ung aulne de bougueran rouge, dont a esté fait ung estandard, avec une croix blanche au milieu, qui fut mis en la tour de plomb, 6 sous; — à Marcillat, orfèvre, pour la façon de 120 mareaulx (méréaux) et pour une livre un quart d'étain sonnant, 21 sous; — à Fr. Girault, imprimeur à Sens, remis en aumône 4 livres sur la rente de 16 livres qu'il avait (1); — à Joachim Marville, libraire, pour avoir relié en vélin blanc les Evangiles, 15 sous. — 1563-64. — Payé à Jean Himpe, verrier, pour 120 pieds de verre, à 5 sous le pied, pour mettre sur les basses-voûtes. — 1564. — Dépense pour la réparation des basses-voûtes, 331 livres.

G. 1165. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1568-1570. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean Goriot et Jacques Roussat, chanoines. — 1568. — A Jean Loret, maître maçon de l'œuvre de l'église, pour ses gages, 60 sous; — pour nettoyer l'autel de Sallazard, « et les ymages des quatre colonnes et effigies estans devant ledit autel, » 25 sous; — prix d'une corde pour soutenir la courtine blanche de devant le grand autel, 64 sous; — au sonneur, pour la sonnerie de la procession générale, faite au mois de mars 1569, « pour la victoire obtenue par le Roi, » 12 sous; — à Jean Savine, imprimeur à Sens, pour avoir imprimé les pardons de l'église, 7 livres.

G. 1166. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1570-1572. — Comptes de la fabrique, rendus par J. Roussat. — 1570. — Payé : à M. de Flandres, aumônier de M. le Cardinal, pour ses distributions, 104 sous; — à un Frère-Prêcheur, pour avoir été prêcher à Dixmont, 30 sous; — à Jean de la Malmaison, principal du collége de Sens, 11 livres, en déduction de celle de 94 livres; — aux héritiers de Nicolas Loret, 6 livres, par mandat du 16 mai 1572.

(1) On voit de nouvelles aumônes, au même individu, au compte de 1564.

G. 1167. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1572-1574. — Comptes de la fabrique, rendus par P. Gon, chanoine. — 1572-73. — Payé : pour 575 livres de plomb employé pour réparer les tours et le petit clocher et les arcs-boutans, 41 livres; — pour 16 livres d'étain doux pour faire la soudure « et boucher les trous de balles et autres, » 6 livres; — pour la sonnerie des deux grosses cloches de la tour neuve pendant l'année, 50 livres. — 1573-1574. — Frais payés à un sergent pour les poursuites des héritiers de feu Jacques Le Hongre, sieur de Verbuisson, en paiement de 100 livres de rente, lesquelles poursuites n'ont pu aboutir, « à cause des empeschements qui luy furent faictz par force et armes, tant par les enfants dudit défunt que autres. »

G. 1168. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1576-1579. — Comptes de la fabrique, rendus par François Raju, chanoine. — 1578. — Reçu des évêques suffragants, pour droit de chapes, néant, à l'exception de l'évêque d'Orléans, M. de La Saussaye, qui donna une chape; — de la quête du synode, 57 livres 7 sous; — de la confrérie de Saint-Etienne, 18 livres. — Payé : pour les services faits « en la nef à l'autel de la confrérie Saint-Etienne, » 14 livres 10 sous; — au sonneur, pour 24 processions extraordinaires, 8 livres; — à Jean Barbier, curé de Saint-Pierre-le-Donjon, organiste de l'église, 30 livres pour ses gages; — à Jean Savine, imprimeur à Sens, pour imprimer les articles des pardons pour envoyer dans les paroisses du diocèse, 13 livres 10 sous.

G. 1169. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1579-1581. — Comptes de la fabrique, rendus par Jean de Flandres, chanoine. — 1579-1580. — Payé à Jean Savine, imprimeur, « faisant sa résidence à Auxerre, pour mille articles pour envoyer par les paroisses du diocèse pour le jour de Pâques, » 15 livres. (L'année suivante Jean Savine est de retour à Sens). — 1580. — Payé : aux couvreurs pour retenir le grand comble et les basses-voûtes de l'église, 150 livres; — à Sassier, potier d'étain, pour 500 livres de plomb pour recouvrir la Tour de plomb, 50 livres.

G. 1170. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1583-1585. — Comptes de la fabrique, rendus par Etienne Notaire, chanoine. — Mises : pour la procession

du jour de Pâques, après souper, dans l'église; — pour les anniversaires célébrés : pour feu M. Bontemps, chanoine ; — pour la messe fondée par feu Michel Gaudaire, chanoine ; — pour la confrérie de Saint-Etienne ; — pour les fondations de Jean Cousin et de Jean Bouvier, chanoines à l'autel Notre-Dame ; — pour la messe coupetée fondée par feu Robert de Fonte ; — pour la fondation de M. Hodoard, chanoine ; — pour l'entretien des anciens enfants de chœur aux écoles à Paris ; — pour la réparation des basses-voûtes de l'église, 18 livres. — 1584. — Pour avoir sonné les deux grosses cloches au service fait pour le duc d'Alençon, frère du Roi, 100 sous ; — à Tripier, fondeur, « pour avoir racoustré la lance et aultres pièces des armes de la Passion, que portent les anges, proche le grand autel, » 29 sous.

G. 1171. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1585-1590. — Comptes de la fabrique, rendus par Delaruelle, chanoine. — Payé à un marchand de Soucy, pour 3 milliers un quarteron de grandes tuiles, à 5 écus sol. le millier, 45 livres 7 sous. — 1587. — Sonnerie de quatorze processions générales, depuis le 10 juillet au 11 décembre, pour avoir sonné les deux grosses cloches pour la victoire obtenue à l'encontre des reîtres par le duc de Guise (acte capitulaire du 11 décembre). — 1589. — Sonnerie de 11 processions faites à l'église des Cordeliers et de 10 processions à l'église des Jacobins ; — à Tardiveau, marchand, receveur des deniers des fortifications, pour les mois de novembre et de décembre, 20 livres.

G. 1172. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1594-1597. — Comptes de la fabrique, rendus par Etienne Notaire, chanoine. — 1594. — Payé, pour avoir fait sonner la grosse cloche le jour de la procession, en commémoration de la réduction de la ville au Roi, 10 livres 18 sous. — Recette totale de l'année, 1,876 livres.

G. 1173. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1599-1602. — Comptes de la fabrique, rendus par Florentin Legros, Germain Dubiez et Jérôme Taveau, chanoines. — 1599-1600. — Reçu de Mgr de Bourges, nommé à l'archevêché de Sens, pour aider à la réparation de la charpente et de la couverture de l'église, du côté de l'archevêché, 300 livres. — 1601. — Recette : d'Etienne Bouvier, apothicaire à Sens, 66 livres, à cause d'une maison où pendait ci-devant pour enseigne l'*Aigle d'or*, et à présent le *Mortier d'or*. — Payé, pour les gages du comptable, 30 livres.

G. 1174. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1602-1604. — Comptes de la fabrique, rendus par Jérôme Taveau et Marcel Bénard, fabriciers successifs. — 1603. — Payé à Samson Rallu, peintre, pour avoir peint quatre armoiries qui ont été mises devant la grande porte de l'église, lorsque Mgr l'archevêque y fit son entrée solennelle, 8 livres. — 1603. — Recette : de la quête du Synode, *néant*, pour ce que cette année les pardons de la confrérie de Saint-Etienne n'ont pas été imprimés, 9 livres 18 sous. — Recette totale, 2,182 livres.

G. 1175. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1604-1606. — Comptes de la fabrique, rendus par Pierre Chalons. — 1604-1605. — Reçu de M. de Gondy, évêque de Paris, une chape d'or qui a été mise au trésor. — Réparations à la maison de l'œuvre. A Etienne Rosoy, organiste, pour ses gages, 45 livres ; — pour nettoyer les marbres des sépultures derrière l'autel, 35 sous.

G. 1176. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1606-1608. — Comptes de la fabrique, rendus par Claude Fauvelet, chanoine. — Pour célébrer le première messe coupetée, à 5 sous par messe, payé aux vicaires, 84 livres ; — services pour la confrérie de Saint-Etienne, 88 livres 14 sous ; — pour la fondation Hodoart, néant, pour ce qu'il n'y a point d'enfants de chœur sortis de l'église et étudiants à Paris.

G. 1177. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1608-1610. — Comptes de la fabrique, rendus par Charles Rousset et Marcel Bernard, chanoines. — 1610. — Payé aux Duval père et fils, facteurs d'orgues, pour un jeu neuf de cornet à bouquin dans l'orgue de l'église de Sens, 76 livres ; — à Claude Boyard, organiste, 45 livres pour ses gages.

G. 1178. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, papier.

1610-1614. — Comptes de la fabrique, rendus par François Belotin, chanoine et fabricier. — 1610. — Recette : de la quête générale dans les paroisses du diocèse, néant, parce que depuis longtemps on a cessé de la faire ; — de la confrérie de Saint-Etienne, 17 livres 19 sous ; —

du revenu des terres et autres héritages dépendant de l'office de la fabrique. — A Georges Nivert, imprimeur, pour avoir procuré le bien de la fabrique, 6 livres. — Reçu en aumône, de M. le cardinal Du Perron, 300 livres (1613).

G. 1179. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier

1616-1618. — Comptes de la fabrique, rendus par Michel Poutey, chanoine. — 1616. — Payé : au fabricier, pour ses gages de l'année, 80 livres ; — à Sybille, prêtre-sacristain, 60 livres ; — à Claude Boyard, sergent royal, organiste, 45 livres ; — à Gasse, pour la sonnerie de la procession du 20 avril, en mémoire de la réduction de la ville de Sens en l'obéissance du roi Henri IV, 3 livres, payées sur le refus du procureur de la ville, à cause des différends qui furent mus cedit jour entre Messieurs du chapitre et les maire et échevins.

G. 1180. (Registre.) — In-8°, 41 feuillets, papier.

1616-1617. — Manuel des recettes et dépenses de la fabrique, tenu par Poutey, fabricier. — Recettes et dépenses par mois. — Emargement des messes journalières signées Sybille, Gachot, Bellamy, Pelletier et autres.

G. 1181. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1620-1622. — Comptes de la fabrique, rendus par Edme Mauljean. — Recette : de frère Guérin, « voyant des Quinze-Vingts aveugles de Paris, » pour le produit des aumônes des pardons, suivant accord fait avec lui pour neuf ans, 60 livres ; — des oblations faites le dimanche de Quasimodo, à la vénération des saintes reliques, 4 livres 13 sous ; — de la confrérie de Saint-Etienne, 19 livres 6 sous ; — des droits d'admission des nouveaux chanoines, 100 livres ; — des héritiers du cardinal Pellevé, pour la permission de faire inhumer au chœur de l'église le cœur dudit cardinal, donnée le 8 juillet 1620, 60 livres.

G. 1182. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1622-1625. — Comptes de la fabrique, rendus par Claude Thibaut, chanoine. — 1623. — Recette : de la vente des draps, aumusses, etc., des chanoines défunts, 4 livres ; — des rentes et du revenu des terres et maisons dépendant de l'office, 341 livres ; — d'un muid de blé à Briare, apprécié en argent 30 livres. — Recette totale, 1,021 livres.

G. 1183. (Registre) — In-folio, 144 feuillets, papier.

1625-1629. — Compte de la fabrique, rendu par Edme Le Riche, chanoine. — 1626. — Reçu : du chambrier, pour aider aux charges de l'office, 300 livres ; — du cloîtrier, pour le même objet, 135 livres. — Payé à Jean Gassier, potier d'étain, pour avoir fondu et réduit en tables neuves 5,628 livres de plomb, 123 livres 16 sous. — 1627. — Payé à Claude Julien, marchand à Sens, pour vente de 750 toises de planches pour servir aux réparations de la vieille tour de l'église, 300 livres ; — pour 442 toises de bois carré pour employer auxdites réparations, 397 livres ; — pour fonte et mise en tables de 7,894 livres de plomb, 164 livres. — 1629. — Pour fonte de 6,666 livres de plomb, 158 livres ; — pour fonte de 1417 livres de plomb pour la même vieille tour, 29 livres 8 sous ; — à Pourille, couvreur, pour avoir recouvert entièrement le pan de la tour vieille, du côté du midi, et remis à neuf une partie du bas-côté de ladite tour, 260 livres ; — à Cornibert, charpentier, pour les travaux faits en la tour vieille, 492 livres.

G. 1184. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier.

1632-1635. — Comptes de la fabrique, rendus par G. Fauvelet et Bertrand, chanoines, fabriciers successifs. — Payé : au maître du coche de Sens, pour le transport de certaine quantité de plomb amené de Paris à Sens, 18 livres ; — pour le port dudit plomb jusqu'aux prisons du chapitre, 3 livres ; — à maître Daspremont, peintre à Sens, pour avoir peint l'image du crucifix au-dessus des châsses de l'église, 8 livres.

G. 1185. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1639-1648. — Comptes de la fabrique, rendus par Claude Pelée, Guérard, Mauljean et de Ris, fabriciers successifs. — 1640. — Payé au sonneur, pour la sonnerie des grosses cloches à la réception solennelle de la relique de Saint-Vulfran, archevêque de Sens, 6 livres. — Recette extraordinaire : du chambrier, 400 livres ; — du scelleur de l'archevêché, 200 livres, « pour employer aux réparations du temple matériel de l'église. » — 1644. — Payé pour la réparation du grand vitrail de la croisée du côté du septentrion, 44 livres. — 1645. — Reçu de Jean Doublot, exécuteur de la haute justice, pour une maison Grande-Rue, à Sens, 3 livres de rente. — 1646. — Pour avoir fait rétablir les montants et compartiments de pierre de la grande fenêtre de la croisée de l'église qui était tombée, suivant marché fait avec

Lazare Gacon, maître maçon à Villeneuve-le-Roi, 1,000 livres; — au même pour relever, retailler et reposer la couverture de pierre des voûtes des chapelles, depuis la croisée jusqu'à la Tour de plomb, 1,200 livres; — à Antoine de Soulignac, maître peintre à Paris, pour la façon d'un grand vitrail en la croisée de l'église de Sens, près de la plate-forme au-dessus de la chapelle Saint-Sulpice, 1,115 livres.

G. 1186. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1648-1656. — Comptes de la fabrique, rendus par Edme Le Riche, Etienne Rocquet, Paul Le Riche, Blaise Barbé, fabriciers successifs. — 1648. — Recette : d'Adrien Daron, procureur des Quinze-Vingts, 30 livres, sur les 50 livres qu'il s'est obligé de rendre par an, suivant contrat du 15 décembre 1643, reçu Laurent; — des réceptions de chanoines, 120 livres; — pour la sonnerie des grosses cloches au décès de M. Regnaud, payé 100 sous.

G. 1187. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1653-1658. — Comptes de la fabrique, rendus par Mathieu Froment, chanoine. — 1653. — Recette totale 1,676 livres. — Reçu : des oblations aux saintes reliques, 4 livres 15 sous; — de la confrérie de Saint-Etienne, 28 livres 4 sous; — du droit d'inhumation dans la cathédrale, 20 livres par corps.

G. 1188. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1658-1666. — Comptes de la fabrique, rendus par Ferrand, Rondeau, Duport, Isambert et de Riz, chanoines, receveurs successifs. — Payé : pour la célébration des messes de Saint-Mathurin, Saint-Antoine, et Saint-Sébastien, aux autels où sont les images desdits saints, 27 sous; — pour la procession du four de Pâques, 18 livres 15 sous; — pour la réfection des tapisseries du chœur, 110 livres.

G. 1189. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1666 1677. — Comptes de la fabrique, rendus par Gibier, Duport et Guétin, chanoines. — 1672. — Payé pour réparations extraordinaires au petit clocher et à la couverture des voûtes de l'église de Sens, « menaçant ruine, tant par vétusté que autrement, » 2,442 livres. — 1673. — Achat de plomb pour faire de grandes réparations à la Tour de plomb, 840 livres.

G. 1190. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1677-1696. — Comptes de la fabrique, rendus par Blénon, Barbey et autres, receveurs. — 1677. — Pour plomb employé aux réparations de la Tour de plomb, 520 livres. — 1678. — A Alais, couvreur, pour ouvrages à la Tour de plomb et autres parties de l'église, 520 livres. — 1694. — Recette totale, 2,557 livres.

G. 1191. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1677-1699. — Journal des recettes et dépenses de l'office de la fabrique. — 1678. — Reçu : de la confrérie de Saint-Etienne, vulgairement appelée les Petits Blancs, 20 livres; — de M. de Mouchon, 60 livres pour son droit de réception au canonicat; — de M. de La Mothe, médecin, pour le pré des Coquesalles, 20 livres (1681). — Le 25 juin 1696, au matin, le tonnerre, est tombé dans la cathédrale, au-dessus du chœur et dans les voûtes où il a cassé l'aiguille qui soutenait le cul de four de la charpente des voûtes. — « Le 28 mars 1699, M. Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, a prêté serment de fidélité en cette qualité à Mgr l'archevêque, au grand autel de la cathédrale. »

G. 1192. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1696-1711. — Comptes de la fabrique, rendus par Blénon, Musnier, H. Fenel et autres, receveurs successifs. — 1699. — Voyage fait à Thizy, pour acheter des pierres pour réparer la plate-forme de l'église, située au-dessus des chapelles, du côté du nord. — Dépense pour réparer ladite plate-forme, 2,459 livres.

G. 1193. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1711-1726. — Comptes de la fabrique, rendus par de Rouville, Chalet, Cottet, etc., receveurs. — 1711. — Reçu : de Mgr Bargédé, évêque de Nevers, pour la pièce d'or par lui due lors de la prestation de son serment dans l'église de Sens, 10 livres; — des aumônes des pardons et des troncs, néant; — des oblations aux reliques, 35 sous; — de la confrérie de Saint-Etienne, 15 livres; — des droits de réception des chanoines, 195 livres. — 1716. — Au sonneur, pour avoir sonné aux processions pour avoir du beau temps, et à la procession faite aux Jésuites, pour la béatification de Saint-François-Régis, 20 livres.

G. 1194. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1726-1731. — Comptes de la fabrique, rendus par Joly, chanoine. — 1728. — Réparations aux paliers des grosses cloches de la Tour de pierre, etc., 107 livres; — pour journées à balayer le chœur, nettoyer les tombes et les mausolées et tendre les tapisseries du chœur, 5 livres. — 1731. — Payé à La Pierre, maçon, « pour avoir ôté les trois grosses figures au-dessous de la balustrade des deux tours, pour y placer le cadran, par ordre du chapitre, » 40 livres.

G. 1195. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1732-1734. — Comptes de la fabrique, rendus par M. Mahiet. — Recette extraordinaire : de l'archevêque pour les réparations ordinaires de l'église, 400 livres; — du chambrier, 4,000 livres. — Réfection des marches des portes de l'église, en pierre de grès ; — façon de siéges rembourrés et couverts d'étoffe, pour asseoir dans le chœur Messieurs du Présidial.

G. 1196. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1734-1740. — Comptes de la fabrique, rendus par Savinien Hédiard. — 1739. — Payé pour lever et reposer la pierre du caveau où est inhumé l'évêque de Waterford, 3 livres. — Frais faits pour obtenir un arrêt du Conseil, du 30 avril 1737, afin de couper des chênes pour en employer le prix à la réparation de la Tour de plomb, du petit clocher et des voûtes de l'église.

G. 1197. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1740-1747. — Comptes de la fabrique, rendus par Savinien Hédiard. — 1740. — A Delobel, marchand à Paris, pour 4,510 livres de plomb neuf d'Angleterre, 1,120 livres; — pour 88 livres d'étain fin, 112 livres; — payé aux ouvriers qui ont rendu service à cause du feu arrivé le 27 septembre 1744, au faîte de la Tour de plomb, 72 livres. — 1745. — Achat d'un horloge pour le chœur, en remplacement de l'ancien, payé à Lory, horloger à Paris, 449 livres.

G. 1198. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier, en mauvais état.

1748-1757. — Comptes de la fabrique, rendus par Savinien Hédiard. — 1752. — Devis des marchés faits par le chapitre en 1739 et 1747, avec Allais, couvreur, pour la réfection de la couverture de la Tour de plomb, du petit clocher et des noues de l'église cathédrale, ensuite duquel il a été payé à Allais 3,026 livres.

G. 1199. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1757-1762. — Comptes de la fabrique, rendus par Savinien Hédiard. — Recette : chapes dues par les évêques suffragants; — droits sur les chanoines et dignitaires à leur réception. — Legs testamentaires. — Pour la permission d'inhumer les chanoines défunts dans l'église ; — droits d'aumusses, etc. ; — pour la permission de faire sonner les grosses cloches aux funérailles des défunts. — Recette de rentes foncières et constituées et de baux à ferme ; — sommes dues à l'office de la fabrique par l'Archevêque et le chambrier, pour subvenir aux réparations de l'église. — Recette totale en 1757, 2,697 livres. — 1760. — Recette extraordinaire de 2,485 livres pour la réparation des grosses cloches. — Payé au Père Féry, minime, entrepreneur de la réparation des grosses cloches, pour ses honoraires, etc., 360 livres.

G. 1200. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1764-1770. — Comptes de la fabrique, rendus par Caquia de Monbourg, archidiacre de Provins, fabricier. — Dépenses : des messes et services ; — des processions ; — des obits et anniversaires ; — de la sonnerie des grosses cloches aux principales fêtes. — Dépense non muable : pour le pain et le vin de la sacristie ; — pour l'entretien des cierges devant les statues des apôtres le jour de la dédicace ; — récurage de l'aigle ; — gages de l'organiste ; — port des châsses de martyrs aux processions. — Dépense extraordinaire. — 1765. — Reçu de Sa Majesté, 4,000 livres, pour les dépenses faites à l'occasion des obsèques de Mgr le Dauphin, inhumé dans l'église de Sens, le 28 septembre 1765. — Détails des dépenses faites à cette occasion. — 1766-1767. — Recette de 3,000 livres données par le Roi pour les frais des obsèques de Madame la Dauphine, inhumée dans l'église de Sens, le..... mars 1767.

G. 1201. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1546 et 1617-1618. — Pièces de dépenses à l'appui des comptes de la fabrique. — Rôle de distribution de deniers faite pour le répons qui se chante sur la fosse de maître Hodoart (1546). — Quittance de 199 livres donnée par Sassier, marchand potier à Sens, pour

du plomb employé à la réparation de la Tour de plomb (1618). — Extrait de délibération capitulaire autorisant Pontey, fabricier, à emprunter de l'argent à intérêt pour payer les réparations de la Tour de plomb. — Marchés: avec Mathurin Pourille, couvreur, pour réparer les plombs des tours de l'église; — avec Cornibert, charpentier, pour réparer le pan de la charpente de la Tour de plomb, du côté du parvis. — Quittance de 7 livres pour avoir nettoyé les gouttières autour de l'église. — Rôles de distributions de deniers faites aux chanoines pour les anniversaires Hodoard et autres. — Rôles des confrères de la confrérie de Saint-Etienne dans toute la ville de Sens, en 1617.

G. 1202. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1682-1710. — Pièces de dépenses à l'appui des comptes de la fabrique. — Quittances par Alais et autres, pour travaux de plomberie et charpente à la Tour de plomb. — Reçu de 12 milliers de plomb par Claude Alais, couvreur à Sens, pour être employés à la Tour de plomb (1682). — Mémoires de réparations faites au bas-côté de la cathédrale, du côté de l'archevêché (1686). — Payé aux charpentiers pour réparations du dommage causé par le tonnerre, tombé le 25 juin 1696, dans les voûtes au-dessus du chœur, 59 livres. — Rôles de distributions faites aux chanoines à l'occasion des processions et des anniversaires.

G. 1203. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1765-1771. — Pièces de dépenses à l'appui des comptes de la fabrique. — Mémoires de réparations aux toits des basses-voûtes de la cathédrale. — Quittances : de P. Borani, pour le blanchiment de la cathédrale en 1767 ; — d'Alard, vitrier, pour avoir peint les statues des apôtres et autres, au nombre de 16, dans la nef et le chœur. — Payé à Villeroy, pour avoir levé le plan général de la cathédrale, en 1767, 124 livres. — Mémoires de réparations aux vitraux de la nef et du chœur, remise en plomb, etc. — Mémoire de Corbel, marbrier à Paris, pour le paiement du dallage de la cathédrale, montant à 15,491 livres en 1768. — Quittance de 96 livres à-compte sur le prix du pavé du sanctuaire de l'église de Saint-Florentin, donnée par Corbel, en 1769.

G. 1204. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 83 cent. de long.

1288. — Compte de la panneterie, rendu par Pirre, distributeur de pain. — Recette : 20 muids 5 setiers 2 bichets de froment. — Distribué : à l'archidiacre de Sens, 4 setiers 3 bichets 4 pains ; au préchantre, 5 setiers 1 bichet, 5 pains; à Philippe le vidame, 4 setiers 1 mine 3 bichets ; à Etienne d'Auxerre, 1 mine, 4 pains, etc.

G. 1205. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 75 cent. de long.

1298. — Compte de la panneterie, rendu par Gilon de La Salle, prêtre. — Recette en blé, de Robert de Cerisiers, 23 muids 6 setiers ; — Dépense par semaine et par mois : de 7 à 9 setiers par semaine. — A maître Odon de Saint-Sauveur, 5 setiers 5 bichets ; — au prévôt du chapitre et à maître R., charpentier, 3 bichets.

G. 1206. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, parchemin.

1297. — Compte de la panneterie, rendu par Etienne Leclerc, chanoine. — Reçu de la taille de froment des habitants de Sarrigny, Champlay et lieux voisins, pour 14 setiers de froment, à 24 sous 8 deniers l'un, 17 livres 5 sous 8 deniers. — Dépensé pour 3 paires de lettres du bailli de Sens, contenant révocation de ses commissaires envoyés dans les terres du chapitre pour lever le subside royal pour la guerre de Gascogne. — Recette totale de froment, 21 muids.

G. 1207. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 56 cent. de long.

1358. — Compte de la panneterie, rendu par Jean de Nemours, chantre de l'église de Sens. — Recette en argent, 90 livres 13 sous. — Distribution du pain en nature : à Louis Blanchet, 542 pains, valant 7 setiers, 24 pains ; — à Thomas Couturier, 61 pains, valant 1 mine et 24 pains, etc.

G. 1208. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 0 m. 31 cent.

1358-1359. — Compte de la panneterie, rendu par Jean de Nemours. — Dépense : en pain distribué aux chanoines et autres, le setier faisant 74 pains, depuis la veille de la Purification à la fête de l'Invention de Saint-Etienne, 2 muids 6 setiers 16 pains ; — aux lépreux de Popelin, sur le moulin de la Vanne, 2 muids. — Présents faits : au seigneur Jean de Chalon ; — à l'archevêque et au bailli de Sens.

G. 1209. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 2 m. 60 cent.

1363-1364. — Compte de la panneterie, rendu par

Pierre de Brion, curé de Saint-Maurice et proviseur du pain. — Recette: d'Etienne, dit Cotte-Blanche, pour le moulin de Choiseau, 20 livres; — cens reçus à Nanges et Sarrigny. — Vente de 12 bichets de froment, mesure d'Auxerre, valant 19 bichets, mesure de Sens, à 11 sous le bichet, 6 livres 7 sous; — une queue de vin de Sarrigny, vendue 10 livres. — Payé à 27 vendangeurs des vignes de Sarrigny, à chacun 8 deniers; — à 3 hotteurs, à chacun 2 sous 8 deniers. — A Sarrigny, récolte de grains et vin, de pois, fèves et noix.

G. 1210. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1440-1450. — Comptes de la panneterie, rendus par Félix Rosier, prêtre. — 1440. — Recette: pour une masure à Saint-Martin-du-Tertre, néant, « pour ce qu'on n'y labore point depuis la guerre; » — de terre à Saint-Martin-sur-Oreuse, « sont de présent toutes à néant pour l'occasion de la guerre; » — des coutumes et autres revances à Sarrigny, néant, à cause de la guerre. — Travaux au moulin de Broyfort-lès-Saint-Paul, assis sur la Vanne, appartenant par moitié au Roi et au chapitre. — Recette de froment produit des moulins assis sur la rivière de Vanne, à Sens, 3 muids 6 setiers. — Distribution du pain aux chanoines, chaque semaine le dimanche. — 1444. — Présent de pain fait, le 19 juin, au bailli de Sens, « auquel jour il estoit entré en la ville de Sens, accompagné de M. le Trésorier, son père, » 12 pains entiers; — pour les prêtres assemblés de l'église qui font leur fête le jour de Saint-Jean après Noël, 4 pains; — à Messieurs du conseil du Roi, en l'hôtel du bailli de Sens, le 29 juillet, 12 pains; — au receveur de la ville d'Auxerre, le 8 décembre, 4 pains. — 1445, 16 juin, présent à l'évêque d'Auxerre, 6 pains. — 1448, 1er janvier, au préchantre des Fous, 8 pains; — « Item, ung jour que les Sarradins furent à Sens, leur fut fait un présent ou don de 4 pains. »

G. 1211. (Registre.) — In-folio, 252 feuillets, papier.

1581-1588. — Comptes de la panneterie, rendus par Antoine Grives et autres, « officiers du pain. » — 1581. — Recette: du fermier des deux tiers des moulins de Pont-sur-Yonne, appartenant au chapitre, 140 livres; — de Jacques Pelletier, fermier de la terre de Sarrigny, pour un an, 425 livres; — de la terre de Nanges, 360 livres. — Recette en blé: du fermier de la grange de Ner, sur Jaulne, 6 muids de froment; — du fermier des moulins du Roi, 4 muids 11 setiers 6 bichets. — Distribution du pain, par semaine, aux chanoines, etc., total, 19,781 pains. — 22 novembre 1585, présent fait à la Reine de France, logée à l'archevêché, 14 pains; — 1er décembre, autre présent à la Reine, à son retour de Saint-Edme, 7 pains. — 1er septembre 1587, présent de 7 pains fait à M. de Biron.

G. 1212. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1588-1590. — Comptes de la panneterie, rendus par Jean Roulleau, chanoine, et autres. — 1588-1589. — Présents en pains faits: à M. de Champvallon, gouverneur de la ville de Sens; — à Madame de Champvallon, logée chez M. le doyen. — Dépense totale en distributions de pains dans l'année, 17,908 pains, qui valent 21 muids 11 setiers 3 bichets, à raison de 8 pains et demi de chapitre par bichet. — 1589-1590. — A Gauthier, charpentier, pour avoir levé les meules des Moulins du Roi, au lieu des Halles de la ville de Sens, par ordre des maire et échevins, et les avoir remenées auxdits moulins, 4 écus et demi.

G. 1213. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1601-1614. — Comptes de la panneterie, rendus par Claude Lhermitte et autres, comptables. — 1609. — Présent en pains: à Mgr le prince de Condé (mars); — au duc de Nevers et à l'ambassadeur du roi de Pologne. — 1610, 29 octobre, présents: à M. le prince de Condé. — 1611, 18 avril, à Madame la princesse de Condé. — 1614, 9 juin, à Mgr le prince de Condé.

G. 1214. (Regsitre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1614-1622. — Comptes de la panneterie, rendus par Jean Malaquin et autres, comptables. — 1617. — Distribution du pain à raison de 19 pains par bichet: du premier dimanche d'octobre, distribué 403 pains; — du 1er novembre, distribué 257 pains, etc. — Présent à l'avocat général Servins, le 14 juin, 9 pains. — Réduction du nombre de pains par bichets à 17 1/2, en 1621. — 24 avril 1622, présent de 15 pains fait à M. le grand écuyer de France. — 15 juin 1622, présent de 15 pains à Madame la princesse de Condé.

G. 1215. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1622-1640. — Comptes de la panneterie, rendus par Nicolas Ouzier et autres, comptables. — 1625, 18 février, présent à M. d'Aguesseau, président au grand conseil, 9 pains. — 30 juillet 1628, présent de 15 pains à Mgr l'Archevêque, de retour dans la ville de

Sens après une longue absence. — 4 juillet 1629. — Présent à Mgr, frère du Roi, 15 pains; — le même jour, à Mgr le duc de Bellegarde, 9 pains; — le 30 septembre, à Mgr le prince de Condé, 15 pains. — 1534. — A Mgr le prince de Condé, 15 pains.

G. 1216. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1643-1660. — Comptes de la panneterie, rendus par Isambert et autres, comptables. — 1643. — Recette totale en argent, 1,879 livres. — Recette de froment, 16 muids 2 setiers 16 bichets, provenant notamment des moulins de Choiseau et du Roi, à Sens. — 1646. — Dépense pour le rétablissement de la grange dîmeresse de Jaulne, 910 livres.

G. 1217. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1660-1684. — Compte de la panneterie, rendus par Nicolas Ferrand et autres, comptables. — 1660. — La distribution du pain en nature cesse et est remplacée par une distribution en argent, à raison de 2 sous pour chaque pain. — 1664. — Dépenses en réparations aux vannages des moulins du Roi, 572 livres. — Distribution du pain en nature. — 1672. — Vente par M. Huerne, au chapitre, de « quantité de cahiers contenant les figures et descriptions de la pluspart des maisons et bastiments de la ville et faulxbourgs de Sens, que feu Claude Laurent, greffier du chapitre, avoit fait, » payé 37 livres.

G. 1218. (Registre.)— In-folio, 225 feuillets, papier.

1684-1724. — Comptes de la panneterie, rendus par Etienne Maçon et autres, comptables. — 1717. — L'officier ne pouvant plus fournir ni pain ni argent, il a été résolu de distribuer aux chanoines du froment en nature, à raison de 18 bichets par an. — 1719. — Cessation de la distribution du pain. — 1721. — Distribution du pain en nature.

G. 1219. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1724-1743. — Comptes de la panneterie, rendus par Pascal Fenel, chanoine. — 1739. — Reçu de Poligot, meunier des moulins du Roi, 285 bichets de froment. — Payé : à l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et aux religieux, 192 bichets de froment; — à Gaillot, charpentier, pour travaux aux Moulins du Roi, etc., 1,243 livres.

G. 1220. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1743-1748. — Comptes de la panneterie, rendus par Jean-Claude de Bullioud, chanoine. — Reçu : de l'archevêque, en compensation de la dépense superflue qui se faisait à ses frais anciennement, à cause de l'antienne O, qu'il devait chanter la surveille de Noël dans l'église de Sens, 25 livres; — du fermier de la terre de Nanges, suivant son bail, 450 livres; — du meunier de Pont-sur-Yonne, 275 livres.

G. 1221. (Registre.) — In-folio, 33 feuillets, papier.

1702-1774. — Comptes de la recette des gros en grains, rendus par Ch.-Henri Fenel, doyen, et Jean Rousset, chanoines. — 1767. — Reçu : de la ferme des dîmes de Jaulne, 500 bichets de froment; — des dîmes de Mâlay-le-Vicomte, 542 bichets de méteil; — des dîmes de Véron, 500 bichets de méteil; — des dîmes de Soucy, 684 bichets de méteil.

G. 1222. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1600-1619. — Comptes de l'annexe de la trésorerie, rendus par Michel Amyot, chanoine, et autres. — Recette : de grains des offices de la cloitrerie et de la chambre; — des droits seigneuriaux de la prébende annexée assignée à Saint-Martin-sur-Oreuse. — Total des recettes, 273 livres. — Payé : pour les pommes qui ont été distribuées le jour de Saint-Jacques, suivant l'ancienne coutume, 16 sous; — au sonneur, pour avoir été quérir l'herbe qu'on présente à Messieurs, le jour de Saint-Jacques; — pour trois sous d'oublies « pour jeter lorsqu'on dévalle le pigeon, le jour de la Pentecoste, » 3 sous; — pour blanchir le linge de l'église, la balayer, etc.; — pour l'achat d'un beau grand livre des Evangiles, 4 livres.

G. 1223. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1619-1622. — Comptes de l'annexe de la trésorerie, rendus par Olivier Michau, chanoine. — Recette totale, 397 livres. — Payé pour 400 de pommes présentées à Messieurs le jour de Saint-Jacques, 20 sous; — pour trois livres de corde pour étendre et soutenir le grand rideau blanc devant le grand autel, en carême, 30 sous.

G. 1224. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1622-1627. — Comptes de l'annexe de la tréso-

rerie, rendus par Edme Le Riche, chanoine. — Dépensé : pour 100 pintes d'huile pour l'entretien du luminaire des lampes de l'église pendant l'année, 47 livres 5 sous, la pinte étant à 9 sous ; — pour une pelle de fer, achetée à Troyes, pour servir de chauffoir, 8 livres ; — à Cudey, fondeur, pour avoir refait les quinze grands chandeliers de cuivre de l'église, 21 livres. — Réparation d'un des grands chandeliers d'argent.

G. 1225. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1627-1672. — Comptes de l'annexe de la trésorerie, rendus par Savinien Pierron, chanoine, et autres. — 1635. — Payé pour « nettoyer les sépultures des archevêques qui sont dans le chœur, l'autel de marbre blanc et la sépulture de Sallazar, qui sont dans la nef de l'église de Sens, » 30 livres ; — pour avoir désassemblé les coffres des sépultures des archevêques Robert et Sallazar, et avoir rescellé quelques pièces desdites sépultures, 50 sous ; — pour raccommoder et mettre en plomb neuf la vitre de derrière les orgues, le 12 avril 1664, 60 livres.

G. 1226. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1672-1697. — Comptes de l'annexe de la trésorerie, rendus par Antoine Duport, chanoine, et autres. — 1687. — Payé à Arnaud, menuisier, pour le chappier fait au trésor de l'église, 680 livres ; — à Morin, vitrier, pour ses gages pour l'entretien des vitraux, 120 livres.

G. 1227. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1697-1747. — Comptes de l'annexe de la trésorerie, rendus par Charles-Henri Fenel, doyen, et autres. — Payé à Gérard de Grammont, sculpteur, pour avoir raccommodé les deux « pleureux » qui sont sur le tombeau de Mgr Duperron, suivant quittance du 8 mai 1705, 72 livres. — Distribution des pommes et des herbes le jour de Saint-Jacques, 25 juillet. — A Balduc, orfèvre, pour réparation à la Table d'or, etc., 446 livres (1723).

G. 1228. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1548-1550. — Comptes des frais de procès rendus par P. Cailleau. — Reçu de MM. Fritart et Poissonnet, 130 livres. — Payé au clerc du procureur général pour retirer la réponse de la requête baillée sur l'entérinement des lettres-patentes d'exemption des guet et subsides de ville, 2 sous ; — pour une signification d'une requête de forclusion, 2 sous.

G. 1229. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1549-1556. — Comptes des frais de procès, rendus par Cailleau et autres. — 1549. — Pour un grand sac à mettre toutes les pièces des procès, 2 sous 6 deniers ; — pour avoir ajourné le greffier des Elus, et compulsé le registre desdits Elus pour voir par qui avaient été déclarées les avoines du chapitre qui avaient été transportées à Troyes par ordre de M. de Montpensier, 11 sous. — 1550. — Signification à Nemours de l'arrêt provisionnel des gens du Trésor, contre le duc de Nemours, touchant la réparation du pont de Pont-sur-Yonne. — 1555. — A un procureur, à Dijon, pour voir les comptes du receveur d'Auxerre, pour la rente due à l'église de Sens, pour la fondation d'une comtesse d'Auxerre, 16 sous.

G 1230. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1556-1580. — Comptes des frais de procès, rendus par Guillaume Ravault, Jean de Challemaison, et autres, chanoines, « ayant la charge des procès de l'église. » — Reçu de Jean Delamarre, marchand, commis à lever l'emprunt de 6,000 livres requis par le Roi sur les manants et habitants de la ville de Sens, au mois de septembre 1557, en diminution de la taxe du clergé, 87 livres. — Payé pour lettres contre les habitants de Mâlay-le-Vicomte, appelans des défenses à eux faites de faire banquets à l'occasion du bail des dîmes, 15 sous ; — pour un acte touchant le privilége du chapitre, au sujet de l'exemption de la garde des portes de la ville. — En 1560, recette, 208 livres. — 1560. — Pour un dictum d'une sentence du lieutenant criminel de Sens, ordonnant que le clergé de la ville irait en procession générale en l'église Saint-Paul, au mois de janvier, sans avoir demandé le consentement du chapitre, 5 sous ; — pour un sac de toile destiné à mettre les priviléges qu'il convient renouveler et pour les porter à Amboise, 12 deniers ; — à maître Cartault, avocat, pour avoir plaidé deux causes au bailliage, un teston ou 12 sous ; — à M. l'avocat Gibier, « pour ravoir nos priviléges et exemptions des garnisons, » 50 sous ; — pour l'ajournement du lieutenant particulier du bailliage, et autres, qui ont fait loger des gens de guerre au cloître, 15 sous. — 1561. — Pour une monition contre ceux qui ont battu le serviteur de M. Thion, en l'église, durant matines, le jour des Innocents, 4 sous ; — pour les

appointements des deux assemblées de la chambre de ville, pour raison des pestiférés, « où estoit dit qu'ils seroient mis ès maisons du lieutenant particulier et ensuite qu'ils seroient mis à Saint-Antoine, » 22 sous; — pour un libelle d'ajournement de Richebois, imprimeur, « pour les évangiles et passions qu'il estoit tenu faire, » 5 sous. — 1564. — Au trompette qui a publié une lettre de sauvegarde de Mgr d'Aumale pour le clergé de Sens, 6 sous; — « à trois sergents qui ont été par la ville pour prendre aulcuns de Véron, sur lesquels il y avait décret de prise de corps, » 30 sous. — 1565. — Consultation sur procès avec la ville qui a sommé le chapitre d'avoir à payer le revenu d'une prébende pour le principal des écoles; — au sergent qui a ajourné les maire et échevins en appel, pour l'élection du maître des écoles de Sens, 12 sous. — 1579. — Payé pour une sentence obtenue par Messieurs de la ville de Sens pour faire réparer les murailles au droit de la maison de M. Gibier, chanoine, 6 sous.

G. 1231. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1584-1588. — Comptes des frais de procès, rendus par Louis Garnier, chanoine. — Procédure au sujet du rétablissement, au cimetière de Saint-Sauveur, d'une tombe qui en avait été enlevée. — Recette totale 178 livres; — dépense, 349 livres.

G. 1232. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, papier.

1588-1604. — Comptes des frais de procès, rendus par G. de Camp, chanoine. — A MM. Haton et Taveau, avocats de Messieurs, pour deux consultations, 4 livres 10 sous. — 1590. — Au sergent qui a apporté à Messieurs la cote pour le métail à faire de l'artillerie, par ordre de Messieurs du 7 juillet 1590, 10 sous.

G. 1233. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1559-1596. — Comptes de l'emploi du produit des coupes de bois du chapitre, rendus par Guillaume Poissonnet, Ravault, Fritart, Berger et autres, chanoines. — 1560. — Vente à Michel Batère et Macé Boutan, marchands, demeurant près Vézelay, de 25 arpents de bois en la forêt de Rageuse, à 210 livres l'arpent, à 20 pieds pour corde et 100 cordes par arpent, 5,200 livres. — Marché fait avec Mangin Vyard, fondeur à Auxerre, pour la façon de deux grosses cloches pour mettre en la tour neuve de la cathédrale, et pour la fonte de cinq cloches en la vieille tour; pour prix de la fonte des deux grosses cloches, 450 livres. — Achat de Targer, marchand à Paris, et autres, de 29,268 livres de métal pour servir à la fonte des grosses cloches. — Pris cinq cloches de la vieille tour, du poids de 17,400 livres environ, pour la fonte de la seconde cloche, « pour ce qu'il n'y avoit assez de métal; » — à Jean Laurent, imagier à Sens, pour le moule des armoiries du chapitre pour mettre à l'entour des cloches, 58 sous; — à Frezot, marchand à Langres, pour le battant de la grosse cloche et la ferrure dudit battant, pesant 1,900 livres, 475 livres; — à Jean Loret, maître maçon et tailleur de pierres à Sens, pour couvrir de liais les basses voûtes de l'église, du côté de l'œuvre et la vieille tour, pour deux chapelles, 970 livres; — à maître Georges, maître maçon à Vallery, pour quelques voyages par lui faits à Sens, pour donner son avis de la construction et façon de la couverture faite de liais sur les basses voûtes, 10 livres. — Transport du battant de la grosse cloche à la moyenne, appelée Potentienne. — Marché d'un orgue de 12 pieds pour la cathédrale, fait avec Antoine Josselin, facteur d'orgues à Rouen, pour 3,620 livres; — à Loret, maçon, pour travaux de couverture en pierres de liais de deux chapelles, 270 livres. — Reçu des maire et échevins de la ville de Sens, 1,000 livres qui leur avaient été prêtées. — Payé pour l'achat des terres et seigneuries de Montacher et Villegardin, aliénées par l'archevêque pour payer sa cote-part des taxes des décimes, 5,500 livres; — à Mangin Vyard, fondeur à Pernat en Bassigny, 7,500 livres pour les sept cloches de la grosse tour, savoir: pour avoir fourni la *Meutte* et *Roussette*, pesant 25 milliers, et les avoir fondues et montées en la vieille tour, 6,100 livres, suivant marché reçu Cellier, notaire, les 17 et 18 avril 1564; — à Jean Delamare, échevin, pour contribuer aux fortifications de la ville, 1,269 livres (1567). — Compte du produit de la vente de joyaux de l'église en 1596: un pupitre d'argent doré, à l'entour duquel étaient 13 images d'apôtres, deux aigles sur le devant, 34 pierres à l'entour, composées de grenats, saphirs, etc., le tout pesant 37 marcs; — neuf pierres enchâssées de chatons d'or, composées de diamants, saphirs, turquoises, etc., le tout estimé et vendu 394 écus.

G. 1234. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1595-1596. — Dépenses diverses. — Quittance: signée de l'abbé et des religieux de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, de 4 muids 10 setiers de froment, à prendre

sur le revenu des Moulins du Roi, à Sens; — de 18 écus sol., pour la cotisation du chapitre pendant le mois de juillet 1595, pour les pauvres pestiférés.

G. 1235. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1666-1770. — Dépenses de la cloîtrerie. — Feuille de distribution en 1672: MM. Gibier, Driot, Burluguay, chanoines. — Quittance de 225 livres, par M. Grassin de Trémont, pour la cote-part du chapitre dans la reconstruction de l'église de Mâlay-le-Roi (1751). — Reçu de 12 livres par Boivin, clerc du trésor, pour la lecture du martyrologe pendant l'année 1752. — Réparation aux vitres de la bibliothèque du chapitre.

G. 1236. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1699-1774. — Dépenses de la chambre. — Quittances: par Madame Cécile de Marsangy, de 56 livres pour une rente (1699); — de la reliure de quatre livres nuscrits du chant nouveau, par Maillet, au doyen Fenel, pour 30 livres (1706); — par Drion, pour avoir noté 869 pages des hymnes du temps pascal, à 2 sous la page, 86 livres 18 sous, en 1704; — par Bardin, voiturier par eau à Auxerre, de 536 livres pour 670 pieds cubes de pierre de Bailly. — Mémoires de travaux faits au bâtiment du chapitre à Sens (1774).

G. 1237. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1726-1765. — Dépenses de la petite trésorerie. — Reçu par la sœur prieure des Carmélites de Sens, de M. Fenel, trésorier, 50 livres pour un an du blanchissage et raccomodage du linge du trésor (1724); — pour nettoyer la Table d'or, 20 sous; — pour prix de deux missels vendus par Jannot, pour l'église de Sens, 40 livres. — Marché passé avec Benoît, vitrier à Sens, pour l'entretien et la réparation des vitres de la cathédrale, moyennant 180 livres par an.

G. 1238. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1692-1741. — Dépenses du luminaire de l'église cathédrale. — Marché avec Bouvet, marchand cirier, pour la fourniture des cires à la cathédrale pour tous les offices (1692). — Comptes de l'emploi de la cire par Savinien Hédiard, pour le luminaire.

G. 1239. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 3 sceaux.

1255-1764. — Constitutions de rentes: par Mathilde, comtesse de Nevers, de 10 livres de rente sur sa cense d'Auxerre, pour fonder son anniversaire dans l'église de Sens, en 1255; — pour l'anniversaire du roi Philippe-le-Bel, de 15 livres de rente sur le domaine de Sens; — par Jean, comte de Joigny, et Agnès de Brienne, sa femme, de 200 livres de rente au profit de l'archevêque et du chapitre de Sens, pour une somme de 5,700 livres tournois (1305). — Reconnaissance de 20 livres de rente par l'abbé de Ferrières pour la dotation de la chapelle Saint-Sulpice en l'église de Sens.

Sceaux de: Jean, comte de Joigny, Agnès de Brienne et de l'archidiacre de Sens.

G. 1240. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1522-1662. — Constitutions de rentes: de 48 livres pour un capital de 600 livres, pour Edme Bouchet, procureur (1538); — de 100 livres, à Jean Fauvelet, marchand, pour 1,200 livres (1568); — de 100 livres à maître Séjournant, receveur des consignations à Sens, pour 400 écus d'or (1590); — de 150 livres à madame Jamard, pour 2,700 livres (1639).

G. 1241. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1666-1714. — Constitutions de rentes: par le chapitre au profit des demoiselles de Pollart, de 333 livres pour 8,000 livres; — de 100 livres pour un capital de 2,000 livres; — de 450 livres pour 10,000 livres, à dame Barbe de Frion; — de 75 livres pour 1,650 livres à Henri Harrouard, chanoine; — à de Mouchon, chanoine, de 50 livres de rente pour 1,000 livres.

G. 1242. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin, 83 pièces, papier.

1669-1755. — Constitutions de rentes: au grand Hôtel-Dieu de Sens, de 200 livres pour 4,000 livres (1669); — à M. Moron, de 400 livres pour 13,333 livres; — de 6,000 livres sur le clergé de Sens pour 272 livres de rente; — de 100 livres de rente pour 2,000 livres, par Farinade, procureur à Sens. — Prêt par le chapitre à la chambre du clergé de 18,000 livres pour l'aider à rembourser à MM. de Nangis et de Vibraye une rente de 600 livres au capital de 30,000 livres (1737).

G. 1243. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1332-1779. — Déclarations des biens du chapitre: estimation des terres de la Beauce à Brouy, Fesneville, etc. (1332); — en exécution de l'ordonnance du Roi, de 1639, et consistant notamment dans les seigneuries de Jaulne, Villenaux-la-Petite, Evry, Soucy, Saint-Martin-sur-Oreuse, Villeroy, Sommefontaine, etc. — Fiefs dé-

pendant du chapitre ; — biens aliénés pour le paiement des taxes des décimes. — Décret d'union d'une partie des biens des Célestins au chapitre en 1779. — Accord avec Gillier et Marion, géographes et arpenteurs, pour dresser les terriers du chapitre et les plans y relatifs, et notamment un plan général de la ville de Sens (1757).

G. 1244. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 183 pièces, papier.

1483-1767. — Bois du chapitre. — Ordonnance de main-levée de la saisie des bois du chapitre opérée par le grand-maître des eaux et forêts de Champagne (1483). — Lettres du roi Henri II, autorisant le chapitre à couper 200 arpents de bois de haute-futaie de la Petite-Rajeuse pour en employer le prix aux réparations de la cathédrale. — Arrêt du Conseil d'Etat portant autorisation de couper tous les chênes des coupes annuelles, pour en employer le prix à réparer les édifices dépendant du chapitre, et notamment le château et l'église d'Evry, détruits par un orage la veille de la Pentecôte 1680. — Lettres-patentes pour autoriser des coupes de bois et l'adjudication des nouvelles chaires du chœur de la cathédrale, etc. (1726). — Arrêt du Conseil d'Etat portant permission de vendre le quart de réserve des bois du chapitre pour payer les grandes réparations à faire à la cathédrale, et notamment le dallage, la décoration de la chapelle Saint-Savinien, etc. (1765). — Mémoire sur le régime des bois du chapitre montant à 1,226 arpents, et sur leur aménagement, par M. Morice, préchantre. — Procès-verbal de visite des bois, par Benoît (1681) ; — de division des bois en 25 coupes et un quart de réserve, dressé par Foacier, maître particulier des eaux et forêts de Sens (1730). — Procès-verbaux de ventes des coupes de bois pardevant le maître des eaux et forêts de Sens : — 44 arpents de bois à Soucy, vendus 136 livres l'arpent en 1738 ; — 28 arpents à Foissy, vendus 200 livres l'arpent, en 1756.

G. 1245. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1484-1570. — Aillant. — Contrats de ventes de maisons, terres et vignes, sur le territoire d'Aillant, par Michaut Petit, et autres, chargées de cens envers le curé de ce lieu ; — d'une maison près de la fontaine Saint-Martin.

G. 1246. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier. 3 sceaux.

1239-1782. — Amilly. — Acquisition, par le chapitre, des dîmes de grains et vins d'Amilly. — Promesse par Amicie, comtesse de Joigny, de faire payer par le couvent des religieuses de Saint-Dominique, qui sera établi dans la maison de maître Renaud, de Montargis, à Amilly, les dîmes novales au curé dudit lieu, sur les terrains qu'elles feront cultiver audit lieu (1243). — Conversion du droit des dîmes ci-dessus en 10 sous parisis de rente, et abandon par Gaucher de Joigny, fils d'Amicie, de 2 sous et demi de cens qu'il percevait sur la maison du curé dudit lieu. — Transaction entre le chapitre et Berranger, curé d'Amilly, par laquelle le premier est réintégré en la possession du droit de dîmes sur le climat du Grand-Gault, contenant 2,100 arpents à la mesure de 22 pieds (1733). — Baux des dîmes : en 1619, 150 livres ; 1696, 110 livres ; 1782, 550 livres.

Sceaux : Agnès, prieure de Montargis (1243) ; Etienne, doyen du Gâtinais ; Renaud, curé d'Amilly (1242).

G. 1247. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1150-1771. — Arces. — Bois de Rageuse. — Donation par Anseau de Venizy, à l'abbaye de Vauluisant, de droits d'usage dans la forêt de Rageuse, avec la faculté d'y établir des prés (vers 1150). — Actes d'abandon de leurs droits sur la forêt de Rageuse, par Léger, abbé de Dilo, et Pierre, abbé de Pontigny (1223). — Cession par Gilon, archevêque de Sens, au chapitre, de la Petite-Rageuse, en exécution du testament de son frère l'archevêque Gautier (1245). — Obligation par Etienne, seigneur de Champlay, de 6 livres parisis de rente pour fonder, dans l'église de Sens, les anniversaires de Jean de Champlay, ancien évêque du Mans, du père et de la mère et des deux frères dudit évêque (1293). — Sentence arbitrale d'Etienne Colin, doyen de Sens, et Gaucher Paisant, bourgeois de Saint-Florentin, pour le règlement entre l'archevêque et le chapitre de leurs droits respectifs sur les forêts de la Grande et de la Petite-Rageuse (1457). — Arpentage général de la forêt de la Petite-Rageuse, contenant 520 arpents, à 19 pieds pour perche, dressé par Symon, arpenteur juré à Sens (1626), avec deux plans des coupes. — Bail de la coupe de 50 arpents des bois de Ragense, à 100 sous l'arpent, en 1581 ; — de 512 arpents, pour 1,600 livres (1660) ; — de 90 arpents, à 268 livres l'arpent (1768).

G. 1248. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1457. — Arces. — Plan de la forêt de la Petite-Rageuse.

G. 1249. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1691-1787. — Arces. — Plans de la forêt de la Petite-Rageuse, contenant 416 arpents, ensuite de l'or-

donnance, dressés par Chébrier et Després, arpenteurs royaux à Sens, avec les chemins qui la traversent.

G. 1250. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1171-1781. — Avrolles. — Transaction entre le chapitre de Sens, l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et l'abbaye de La Celle de Troyes, au sujet des dîmes de vin d'Avrolles, qui furent partagées, savoir: les 2/3 au chapitre de Sens, et l'autre tiers aux deux autres communautés (1171). — Don d'un pré sis à Avrolles, par Adam Dallemant, préchantre de Sens, pour l'anniversaire de Jean Dallemant, son frère (1320). — Baux du pré des Gains: 1469, 17 sous parisis; 1502, 35 sous tournois; 1626, 12 livres; 1695, 22 livres; 1773, 36 livres; 1781, 65 livres.

G 1251. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1253-1788. — Bazoches. — Seigneurie des Marais. — Concordat entre le chapitre et Girard de Bazoches, portant division de la justice des Marais en deux (1253). Vente au chapitre, par Jean de Bazoches et sa femme, de la moitié de la justice des Pâtures de Bazoches (1309). Ordonnance du grand-maître des eaux et forêts, à Paris, pour le règlement de l'usage des pâtures de Bazoches, abandonnées aux habitants par le chapitre de temps immémorial (1726). — Baux des prés des Marais de Bazoches. — Constitution de 8 livres de rente sur les cens de Bazoches, par Guillaume Du Plessis, chanoine de Sens (1303). — Déclaration par Pierre Norrin et autres, au nombre de trente habitants de Bazoches, contenant reconnaissance de 4 livres 10 sous de rente sur un labourage de 80 arpents, lieu dit Dagorneau (1589).

G. 1252. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1612. — Bazoches. — Plan détaillé et colorié du territoire de Bazoches et de celui de Belloy, avec la vue perspective des deux villages. — Une esquisse est jointe.

G. 1253. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 59 pièces, papier; 2 sceaux.

1188-1782. — Bray-sur-Seine. — Donation par Héloïse, veuve d'Eude, dit Gode, au chapitre, de tout le droit qu'elle possédait sur une maison sise à Bray (1262). — Vente, par décret du prévôt de Bray, des biens de Cressin de Pil, de Florence, demeurant à Bray, et de Jean La Corre, chevalier, seigneur de Paroy, saisis à la requête des gardes des foires de Champagne, et adjudication à G. Guenaut, chanoine de Châlons (1323). — Acquisition par le même Guenaut, qualifié chanoine de Sens, d'une place en la ville de Bray, « tenant à la tour de la commune et aux murs de Bray, » (1331). — Donations de cent sous de rente sur le péage de Bray, par Henri et Thibaud, comtes de Troyes, pour fonder des services religieux (1188-1198). — Droits de cens sur des terres situées sur le chemin de Sens à Bray. — Concession attestée par l'archevêque Pierre de Corbeil, faite par le chapitre à Geoffroy de La Motte, chevalier, de bâtir un moulin sous le pont de Bray (1216). — Vente par Pierre de La Motte, trésorier de Provins, chanoine de Sens, à Jacinthe, chanoine de Sens, d'un moulin situé sous le pont de Bray, pour 60 livres de Provins (1227). — Baux du moulin de Quincampoix, situé près de la porte de la Bretesche, à Provins. — Donation par Guy de Mâlay, chevalier, et Agnès, sa femme, à l'abbaye de Champbenoît, près Provins, d'un muid de froment et d'un muid de seigle de rente sur les moulins de Bray, appelés Les Espineaux, suivie de la cession de cette rente faite au chapitre de Sens (1235). — Amortissement de la vente des bois de l'Epinay faite, au prix de 1,000 livres parisis, au chapitre, par les trésoriers du Roi, par lettres du roi Philippe VI, lequel bois avait été confisqué sur feu Pierre Remy, à cause de sa forfaiture (1330). — Bail perpétuel de ce bois à Geffron Chauvet, en 1482. — Transaction entre le duc de Nemours et les habitants de Bray, relative aux usages et pâturages (1529). — Reconnaissance de cens par les habitants, sur 75 arpents de pâtures, sis aux Popelins-Quenot (1562). — Sentence du bailli de Sens condamnant Pierre de Villiers, écuyer, seigneur de Challemaison, maître de la maladerie de Bray, au paiement des arrérages d'une rente de 44 sous en ladite qualité (1453). — Bail emphytéotique par le chapitre à Jacques du Minage, clerc, et sa femme, d'une maison à Bray, rue du Pont (1264).

Sceaux : du chapitre de Sens (1246); de Philippe VI.

G. 1254. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, papier.

1450-1606. — Bray-sur-Seine. — Censiers ou livres des cens dûs au chapitre, à Bray, Moisy, Peugny, Neuvy, Monceaux, Avigny, etc., le jour de Sainte-Geneviève, chaque année. — Reçu: de Jean Boulé, pour un jardin situé près de la chaussée de Bray, 1 denier parisis; — pour un arpent devant le moutier de Monceaux, 1 denier; — pour cinq quartiers de terre à l'Orme coupé, 1 denier. — Le nombre d'arpents d'héritages déclarés au censier de 1450 est de 689.

G. 1255. (Registre.) — In folio, 240 feuillets, papier.

1597. — Bray, Avigny, Peugny, Moisy. — Déclarations au terrier du chapitre de Sens, faites par les censitaires propriétaires de biens sis aux lieux ci-dessus énoncés, et dont les redevances sont payables le jour de Sainte-Geneviève, chaque année; — Claude Nonnat, tixier en toiles à Bray, pour un quartier de vigne audit lieu, 2 deniers; — la fabrique de Moisy, pour 16 arpents de terre, 5 sous 4 deniers; — Jean Michau, notaire à Bray, pour 6 arpents 15 carreaux de terre, 2 sous 8 deniers.

G. 1256. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 46 pièces, papier; 2 sceaux.

1204-1783. — Briare en Beauce (Seigneurie de). — Charte de Philippe-Auguste, contenant remise du droit de gîte et d'un repas à lui dû par le chapitre, à Briare, moyennant 20 livres tournois de rente. — Reconnaissance par Gui de Jouy que ses hommes d'Hainval sont justiciables du chapitre (1204). — Abandon par les religieux de Saint-Victor de Paris d'un pré situé près du pont de Briare (1220). — Lettre de grâce délivrée par Charles V, à Jean Lucas, à cause d'un meurtre commis au cabaret (1374). — Arrêt du Parlement de Paris de maintenue du chapitre en la justice sur la rue de Saint-Maurice à Briare (1557). — Acte de délimitation de la terre de Briare (1740). — Lettres-patentes de François Ier pour l'établissement de trois foires et d'un marché. — Accord avec les habitants pour les réparations de l'église (1783). — Aveus et dénombrement de la terre de Briare au duché de Nemours. — Échange avec M. de Lamoignon des droits de justice de Briare pour les droits de cens et 200 livres de rente. — Vente par Geoffroi de La Chapelle, au chapitre, de sa maison et dépendances située près de l'église de Briare, pour 160 livres de Provins (1236). — Cession, en exécution du testament d'Hugues Carle, chanoine de Sens, d'une maison et d'autres héritages à Briare, pour fonder son anniversaire (1396). — Accensement à 45 personnes de Briare de terrains voisins de leurs maisons, à 3 sous par arpent, avec exemption de dîmes (1311). — Bail perpétuel aux habitants de Briare, au nombre de 33, des terres labourables de la seigneurie, à charge de champart de 8 gerbes l'une, etc. (1493). — Baux de la métairie de Briare.

Sceaux : cour de Sens (1204); abbé de Saint-Victor de Paris (1220).

G. 1257. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1483-1765. — Briare en Beauce. — Accord entre le chapitre et le fermier de Geoffroi Cœur, seigneur de Tainville, paroisse de Briare, portant obligation à ce dernier de payer la dîme de grains au dix-huitième (1483). — Enquête par le prévôt de Montargis, constatant que 18 témoins ont déclaré que le chapitre a droit de dîme au douzième sur les terres de Briare (1491). — Baux des dîmes de vin et des champarts. — Acquisition : de 27 setiers de blé de rente sur le moulin de Briare, par le chapitre, de Jean Chace-Moine, pour 30 livres; — par Jean de Bray, chanoine et archidiacre d'Etampes, de 24 mines de froment de rente sur ledit moulin (1517). — Baux et procès-verbaux de visite des moulins de Briare. — Bail perpétuel du cours de la rivière de Briare à Jean Letelier, pour y faire un moulin à tan et à draps (1487). — Procès-verbal d'Hubert Gauthier, élu en l'élection de Nemours, constatant le mauvais état du pont de Briare (1578). — Lettres de M. de Cypierre, intendant d'Orléans, relatives au rétablissement du pont de la rivière d'Essonne (1765).

G. 1258. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1740. — Briare en Beauce. — Plan contenant délimitation de la seigneurie de Briare avec celle de Puiseaux, dressé par Belliard.

G. 1259. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1386-1480. — Briare en Beauce. — Censiers de Briare, Brouy et Desmont. — Reçu : de Philippon Vireau, pour son cellier, 4 deniers; — d'Henri Filleau, pour maison et courtil, 4 deniers. — Chapons dûs à Briare le lendemain de Noël. — Reçu de Jean Charrier, pour 3 quartiers de terre à Ichy, 3 deniers. — Oublies dues par les gens d'Ichy, à Desmont.

G. 1260. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1508. — Briare en Beauce. — Censier. — Antoine Beaujard, pour sa maison du Colombier, 3 deniers; — Etienne Petit, pour sa maison en la rue des Champs, 3 deniers; — Robert Filleau, pour une maison rue du Puits de Caquereau, 2 deniers; — Jean Moulin, écuyer, sieur de La Brosse, paroisse de Doverey, pour une mai-

son et des terres, 5 sous 10 deniers et 6 boisseaux d'avoine.

G. 1261. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1610-1622. — Briare en Beauce. — Terrier. — Déclarations reçues Brenost, notaire, faites par les censitaires Julien Coffin, Gauleur, Boulot, Liard et autres.

G. 1262. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1410-1528. — Briare en Beauce, Desmont, Brouy, etc. — Comptes des recettes et dépenses des terres et seigneuries ci-dessus, rendus par Jean de Bray, Jean Gontier, et autres, chanoines et justiciers successifs de Briare. — 1510. — Recette : du bail de la prévôté, amodiée pour un an, 6 livres 15 sous ; — du greffe, 35 sous ; — des dîmes de grains de Briare, 6 muids de froment 7 muids d'avoine ; — du péage de Brouy, 40 sous. — Payé pour refaire à neuf les fourches patibulaires de Briare, 14 livres. — Pour les gages du justicier, pour avoir exercé l'office de la justicerie, 8 livres. — 1515. — Recette totale, 408 livres 12 sous. — Payé pour chaque prébende, 42 livres 11 sous.

G. 1263. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1223-1425. — Brienon. — Acquisition, par le chapitre, des dîmes de Brienon en vins et grains de nobles Ferry de Cudot et André de Saint-Phalle, son gendre, moyennant 550 livres de Provins (1223). — Vente par Etienne Rigaut, de sa maison et dépendances sises à Brienon, à la porte aux Fèvres, pour 80 livres tournois (1260). — Bry-sur-Marne. — Cession de 52 livres tournois de rente sur la terre de Bry, par Marie de Pacy, pour la fondation de l'anniversaire de feu Gui de Bray, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne (1425).

G. 1264. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin, 40 pièces, papier.

1229-1783. — Brouy, Fesneville et Nangeville. — Partage de terres à Nangeville, entre le chapitre et Jean, dit le Loup, chevalier, et son frère (1231). — Transaction entre l'archidiacre d'Etampes et les autres exécuteurs du testament de Barthélemy d'Amerville, chevalier, et les héritiers de ce dernier (1235), au sujet d'un legs pieux. — Chartes du roi Philippe-le-Bel et de Louis, comte d'Evreux, son fils, autorisant Pierre House, de Forest, homme d'armes de la Reine, à donner à l'église une rente de 40 sous parisis qu'il possède à Brouy (1300). — Echange, par Charles, comte d'Etampes, de droits seigneuriaux à Brouy, contre d'autres droits à Roinvillier, Barville, etc, (1335). — Donation au chapitre, par Nicolas Danonville et sa femme, laboureurs à Brouy, de 6 muids de grains de rente, par moitié froment et avoine, à prendre sur une métairie à Fesneville, pour fonder leur anniversaire (1485). — Aliénation des terres de Brouy et Fesneville, en 1563, pour payer les taxes des décimes imposées sur le chapitre. — Délimitation des terres de Brouy, de Nangeville et de Grandvillier. — Charte de Gauthier, archevêque de Sens, attestant la vente faite au chapitre par Hugues de Nangeville, Boxeria, sa femme, et Simon, leur fils, etc., du tiers de la dîme dudit Nangeville, pour 220 livres parisis (1229). — Acquisition de partie desdites dîmes des enfants de Robert, dit Peset, de Nangeville, homme d'armes (1284). — Baux généraux des revenus de la terre de Brouy et de Fesneville ; — à Brichard, laboureur, pour 3,500 livres, en 1783. — Marché et pièces de dépenses pour la construction d'une grange et de bergeries à Brouy, en 1689.

G. 1265. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1482-1676. — Cézy, maladerie de La Chapelle-Saint-Denis-de-Lechères. — Procès-verbal d'union de la maladerie de Lechères au chapitre de Sens (1482). — Baux à ferme du domaine de Lechères, composé de 102 arpents de terre, 6 arpents de vigne et 11 arpents de prés situés à Cézy, Béon, etc. — Ordonnances du grand-aumônier de France, portant décharges de pensions imputées sur la maladerie de Lechères (1598). — Arrêt du Parlement de Paris condamnant le chapitre à se désister de la possession de la maladerie de Lechères en faveur de l'ordre de Saint-Lazare (1676).

G. 1266. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1438-1785. — Challemaison. — Transactions : avec Thibaut, abbé de Saint-Jacques de Provins, au sujet d'une rente d'un setier de froment et d'un setier de mouture dus au chapitre sur la ferme de Metz-l'Abbé (1438) ; — avec Louis de Mesgrigny, autre abbé dudit Saint-Jacques, sur le même objet (1606). — Champigny. — Baux à ferme des droits de cens et rentes sur une pièce de 196 arpents de terre, autrefois en bois, appelée le Chêne-Evrat, à André Haudebault, moyennant 150 livres par an (1785). — Chantecoq. — Procès-verbal de délimitation des dîmages de Chantecoq et Courtemaux, avec l'abbaye de Ferrières (1540). — Baux à ferme de la moitié des fruits de la terre de Chantecoq, au profit du cha-

pitre, consistant en dîmes de grains et de vins : en 1633, pour 180 livres ; en 1772, pour 400 livres.

G. 1267. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1290-1782. — Chevannes en Gâtinais. — Acquisitions des deux tiers des grosses dîmes de grains : par Pierre de Neuville, écuyer, et Jean Du Pont, homme d'armes (1290). — Arrêts du Parlement de Paris confirmatifs des droits du chapitre sur les dîmes de Chevannes. — Baux des dîmes : en 1540, 11 muids 3 setiers de grains, par tiers méteil, seigle et avoine ; — en 1630, 105 livres ; en 1720, 446 livres ; en 1782, 654 livres.

G. 1268. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1278-1638. — Chigy. — Vente par Jean de Courgenay, chevalier, et sa femme Marguerite, fille de feu Gaucher de Pacy, le jeune, chevalier, de tous les droits qu'ils avaient sur des cens et des coutumes de blé à Chigy (1278). — Déclarations du fief du Cens-Commun à Chigy, dont le tiers appartient au chapitre de Sens, et les deux autres tiers au chapitre de Saint-Pierre de Troyes. — Baux à ferme des droits de cens dus au chapitre, à Chigy ; — à Jean Marin, pour 6 livres 10 sous par an (1411) ; — à Etienne Roide, lieutenant en la prévôté royale de Chigy, pour 30 sous par an (1600).

G. 1269. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Vers 1556. — Collemiers. — Plan du territoire de Collemiers, où sont figurées en élévation les églises de ce lieu et de Gron.

G. 1270. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1468-1778. — Compigny. — Baux des dîmes de grains consistant en froment, seigle et avoine. — Conflans-Saint-Honorine. — Constitution de 100 royaux d'or ou écus vieux de rente, par Louis de La Trémoille, seigneur de Sully, au profit de Jean de Sallazar, seigneur de Saint-Just, à prendre sur la terre de Conflans (1468) — Sentences du Parlement et de la Cour des requêtes de Paris, confirmatives de la rente de 100 royaux ci-dessus donnée pour fonder l'anniversaire de Sallazar, fils de Jean.

G. 1271. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1230-1778. — Courceaux. — Vente au chapitre, par Ellebaud de Villenaux, chevalier, d'un muid d'avoine de rente, mesure de Sens, sur la dîme de Courceaux ; ratifiée par Baudoin de Bailleul, chevalier, et Marguerite de Sergines, mère de Pierre, abbé de Saint-Jacques de Provins, de laquelle Baudoin tient ladite dîme en fief (1230). — Déclaration des cens dus au curé de Courceaux, en 1397. — Baux d'héritages au finage de Courceaux et de droits de champart sur le climat de La Mardelle à l'Eau. — Courceroy. — Bail à ferme, à la veuve Dabel, d'une pièce de 4 arpents de pré.

G. 1272. (Plan.) — 1 pièce, papier.

Vers 1765. — Courceaux. — Plan des terres appartenant au chapitre, composées de 43 arpents 37 perches.

G. 1273. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1518-1663. — Courlon et Vinneuf. — Arpentage des terres du chapitre, fait par Huot et Martin, arpenteurs. — Déclaration au terrier de Courlon. — Analyse de titres de rentes dues à l'office de la cloîtrerie sur des biens à Courlon.

G. 1274. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1597. — Courlon et Vinneuf. — Déclarations des cens et rentes dus au chapitre : Anne Norblin, pour sa maison à Courlon, 12 deniers de cens ; — Pierre Seguin, prêtre à Courlon, pour un quartier de terre audit lieu, 2 sous 6 deniers de rente.

G. 1275. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1380-1779. — Courtenay et Saint-Loup-d'Ordon. — Acte d'acquisition de l'étang de Rouvray et dépendances, par Aymard Robert, archevêque de Sens, de Pierre de Rouy, archidiacre du Gâtinais, qui l'avait hérité de G. de Melun, défunt archevêque de Sens (1380) ; — transporté au chapitre en 1397, par les exécuteurs du testament de maître Pierre Robert, pour fondation d'anniversaire de l'archevêque Aymard Robert. — Aveus et dénombrements au comte de Courtenay des fiefs de Rouvray, de Rozoy, de la Roussardière et autres. — Aveu et dénombrement de la terre de Courtenay, rendu au Roi par Raymond de Mareil, en 1383 (copie). — Vente par Anceau Brieet, de Montargis, à la reine Isabeau, du fief de Conflans ou des Quatorze-Masures (1412). — Donation par la reine Isabeau du fief de Conflans au chapitre, pour fonder son anniversaire dans l'église de Sens (1416). — Baux d'héritages à Courtenay : du fief des Quatorze-

Masures; — du Grand-Rosoy; — du moulin du Grand-Rosoy.

G. 1276. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1325-1758. — Courtoin. — Mémoires sur la seigneurie, par Morice, préchantre, et autres, laquelle appartenait au pricur dudit lieu (XVIIIe siècle). — Dénombrement du fief de Courtoin, fait par Jacques Le Maistre, héritier de Paul Le Maistre, seigneur de Champigny, à frère André Carbot, seigneur féodal de Courtoin: « le manoir et château de Courtoin, consistant en un pavillon ayant quatre culs-de-lampe, grange, étable, colombier, pont-levis, avec un grand pavillon à huit pans, planchette et porte, le tout fermé de fossés et murailles à l'entour, 1624. » — Approbations par l'abbé de Saint-Séverin de Château-Landon, d'accords passés par G. Guineau, prieur de Courtoin, et divers particuliers (1491). — Courtois. — Donation par Jeanne, veuve de Jean Labbé, châtelain de Sens, à Nicolas Greèle, pénitencier, d'une métairie sise à Courtois (1325), donnée au chapitre par ledit Greèle. — Acquisition par Jean de Bray, doyen de Sens, d'un quartier de vigne à Courtois, pour 13 livres tournois (1503). — Plan du moulin et îles de Courtois. — *Creeriæ.* — Adjudication du quart des dîmes de la paroisse de Creeriæ, par l'official de Sens, au profit du chapitre (1228). — Cuy et Noslon. — Acquisition de 3 arpents de pré.

G. 1277. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1160-1777. — Desmont. — Charte de Louis-le-Jeune, confirmative de la donation faite par Etienne, archidiacre de Melun, à l'église de Sens, de biens à Desmont, qu'il possédait par mise en gage du vicomte Joslin (1160). — Charte de Pierre, archevêque de Sens, attestant que Guillaume, seigneur de Milly, a vendu au chapitre, pour 40 livres parisis, tous les droits de dîmes qu'il percevait sur la paroisse de Desmont (1210). — Baux des dîmes et des droits de champart.

G. 1278. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 143 pièces, papier.

1305-1789. — Dixmont. — Constitution de 200 livres de rente pour 5,700 livres tournois, par Jean, comte de Joigny, et Agnès de Brienne, sa femme, à Etienne, archevêque de Sens, et au chapitre dudit lieu, imputées sur les revenus du comté de Joigny (1305). — Transport du titre de ladite rente et cession par le comte à l'archevêque et au chapitre de 311 arpents de bois situés à Dixmont (1313). — Baux perpétuels de 410 arpents de bois dits de Chapitre, à charge de défrichement, et de bâtir (1512). — Reconnaissances de cens et rentes par les détenteurs successifs. — Baux à loyer de maisons et héritages sis à Beauvoir et Chapitre (XVIIe et XVIIIe siècles). — Mémoires sur la seigneurie de Beauvais et de Chapitre, avec plans informes. — Compte des frais de plantations de bois faites en 1741.

G. 1279. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1393-1782. — Dixmont. — Extraits des titres du chapitre et de l'archevêché pour établir les droits du chapitre sur la cure de Dixmont. — Baux des dîmes de grains et de vins en divers climats (1569). — Procès-verbaux d'arpentage des terres du chapitre à Dixmont. — Bail perpétuel de 36 arpents de bois aux Bordes, à charge de défrichement (1512). — Baux de coupes de bois.

G. 1280. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 42 pièces papier.

1261-1784. — Dormelles, Flagy et Ville-Saint-Jacques. — Vente par Isabelle, veuve d'Henri de Châteaurenard, chevalier, au chapitre, de sa maison et dépendances sise à Ville, près Flagy, et de cinq fiefs et un arrière-fief (1261). — Adjudication, par décret, au Parlement de Paris, des dîmes et cens de Flagy et Dormelles, sur Jean de Vieulaines à Nicolas de Villemer, chantre de Notre-Dame de Paris (1389). — Accords entre le chapitre et les curés de Dormelles et de Flagy, au sujet des dîmes. — Mémoire historique sur les dîmes de Dormelles. — Baux des dîmes.

G. 1281. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1285-1776. — Egriselles-lès-Villeneuve-le-Roi. — Vente par H. de Quierres, de Villeneuve, à Miles de Voisines, conseiller du Roi, de 10 livres de rente sur ses héritages à Egriselles (1369). — Hypothèque au profit du chapitre pour ladite rente à lui donnée par la veuve de H. de Quierres, pour fonder leur anniversaire (1402). — Obligation envers le chapitre par Robin Rimbaud et autres, de 30 livres parisis pour prix du bail des dîmes d'Egriselles-lès-Ferrières (1285). — Baux de la terre d'Epiry à Jean Merriot et autres, pour 25 écus d'or (1595). — Déclarations censuelles des propriétaires sur la terre d'Epiry (1350). — Vente à Jacques Du Val, écuyer, sieur d'Epiry, de la terre dudit Epiry pour 225 livres de rente (1634). Accord avec l'abbaye de Saint-Jacques de Provins, au sujet de la dîme du clos de La

Ramée. — Déclaration au terrier d'Everly pour les prés du chapitre appelés La Noue-de-Saint-Etienne (1776).

G. 1282. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier ; 1 sceau.

1257-1772. — Evry, Cuy et Gizy. — Donation par Guillaumc, évêque de Nevers, de biens à Evry à réserve d'usufruit (1257). — Acquisitions : de 3 arpents de prés situés derrière la maison du chapitre, à Evry, par Giles Pellipier, citoyen de Sens (1270) ; — d'une place devant l'église d'Evry, par Louis La Hure, archidiacre de Provins, qui l'a donnée depuis au chapitre (1502) ; — de 58 arpents de terres, prés, etc., de M. Périllaut, contrôleur au grenier à sel de Sens, pour 2,200 livres. — Donation par Pierre de Saint-Bris, archidiacre de Provins, de 16 sous de cens à Evry, ayant appartenu à maître André, défunt curé de Gisy et chanoine de Bray (1296). — Lettres-royaux pour la réfection du pont-levis et de l'enceinte du château d'Evry (1529). — Procès-verbal d'aliénation de la terre d'Evry à M. Fauvelet, archidiacre du Gâtinais, pour payer les taxes des décimes extraordinaires (1563). — Procès-verbal du prévôt d'Evry, constatant la dévastation du château, de l'église et des maisons du village d'Evry, par une tempête arrivée le 7 juin 1680. — Arpentages et descriptions du finage d'Evry (XVIIe siècle). — Bornage des terres d'Evry et de Gizy (en 1772). — Accord avec les religieux de Sainte-Colombe, au sujet des dîmes d'Evry. — Baux des dîmes de grains et de vins (1567). — Actes de ventes d'héritages établissant le droit de cens dû au chapitre à Evry.

Sceau de l'abbaye Sainte-Colombe.

G. 1283. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 156 pièces, papier.

1265-1770. — Evry. — Bail de la mairie d'Evry à Robin de Pais, pour neuf ans, à sept livres par an (1409). — Baux des revenus de la seigneurie d'Evry : à Gabriel Gouffier, doyen, pour sa vie ; — à Jean Lasnier ; — à Edme Bourgoin, pour 480 livres, 400 bichets de froment, etc. (1770). — Baux à ferme de terres et de prés sis à Evry et à Gisy. — Compte des dépenses faites par Denis Angenoust, clottrier du chapitre, pour la réparation du chœur de l'église et du château d'Evry, ruinés par l'orage du 7 juin 1680. — Marchés des réparations et pièce de dépenses.

G. 1284. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier ; 1 sceau.

1263-1773. — Foissy. — Baux d'héritages : d'une pièce de terre de 26 arpents, sis à la Mardelle-Tybert, pour 26 bichets de froment de rente et 10 sous de cens en 1535 ; — en 1623, 2 setiers de méteil ; — en 1693, 18 bichets de méteil ; — en 1773, 40 bichets de seigle. Baux de 70 arpents de terre à Vau-de-Rup : — en 1580, 70 bichets de méteil ; — en 1625, 35 bichets d'avoine ; — en 1737, 70 livres. — Reconnaissances de rentes sur des biens à Clérimois. — Acquisitions par Jacques de Germigny, licencié en lois, bourgeois de Sens, de Jean de Foissy, écuyer, et Pierre de St-Philebert, de trois pièces de bois à Foissy, l'une appelée Vau-de-Rup, de 70 arpents, provenant de feu Pierre de Château-Hutton, chevalier (1391). — Extrait du testament d'Etienne Petit-Pas, chanoine de Saint-Pierre en l'église de Sens, contenant donation de 160 arpents de bois, sis à Foissy, pour son anniversaire (1448). — Main-levée accordée par Etienne Pied-de-Fer, seigneur de Foissy, des bois légués au chapitre par Etienne Petit-Pas (1478. — Baux des coupes de bois du Petit-Pas. — Acquisitions par le chapitre des dîmes de grains de Foissy : de Jean Tartarin, de Lailly, homme d'armes ; — de Collet de Lailly, et Anseau, son frère, hommes d'armes ; — d'Adeline, veuve de Milon de Lailly, homme d'armes (1263-1270). — Baux des dîmes, consistant en froment, seigle et avoine.

Sceau de l'official de Sens (1270).

G. 1285. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1696. — Foissy. — Plan du bois de Petit-Pas, contenant 31 arpents 3/4, dressé par Bourgeois, arpenteur royal.

G. 1286. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1756-1761. — Foissy. — Plans des coupes de bois du Petit-Pas et de la plantation du bois de Vau-du-Rup.

G. 1287. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1296-1373. — Fontaine-la-Gaillarde. — Vente : par Etienne de Fontaine à Ithier de Mauny, d'une pièce de 30 arpents de bois appelée Luysant ; — par ce dernier à Jean Duplessis, chanoine de Sens (1303). — Bail de la coupe du bois de Luysant, à 4 livres l'arpent (1373).

G. 1288. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1225-1779. — Fouchères (seigneurie de). — Don à l'église de Sens, par Elisabeth, dame de Saint-Valérien, d'un muid de grain, moitié froment, moitié avoine, sur son terrage de Fouchères, pour son anniversaire (1225).

— Confirmation de la donation ci-dessus par Jean, seigneur de Valiery, et Agnès, sa femme, et par Hugues, son frère, et Oda, sa femme. — Vente, par Geoffroi de Saint-Phalle et Simonne de Broyes, sa femme, de la terre de Fouchères, à Jacques Le Hongre, seigneur de Villeneuve-la-Dondagre (1413). — Acquisition, par l'archevêque de Sallazar, de la moitié de la terre de Fouchères, de Huguenin Pasté, écuyer, et Catherine de La Piscine, sa femme. — Echange de la moitié de la terre de Fouchères, par Gilette Le Hongre, veuve de Nicolas Tribolé, secrétaire du Roi, contre le tiers de la seigneurie des Sièges, appartenant à l'archevêque (1491). — Mémoire historique sur la terre de Fouchères, depuis 1243. — Délimitation des terres de Fouchères et de Saint-Valérien. — Actes de foi et hommage de Fouchères, par Gilette Le Hongre et le chapitre de Sens, au comte de Courtenay.

G. 1289. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1278-1785. — Fouchères (seigneurie de). — Baux: des amendes de la prévôté; — des revenus de la terre, moyennant 4,000 livres et 100 bichets de froment par an, à Jean Bernier (1785). — Titres de rentes sur la terre de Fouchères. — Baux des dîmes en méteil et avoine au profit du chapitre (XVII[e] siècle). — Dénombrement des terres de la ferme de La Mézangerie, appartenant à M. de La Pacauderie (XVII[e] siècle. — Reconnaissance, par les habitants de Fouchères, des droits de terrage et de cens dus au chapitre sur leurs héritages (1692). — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif des droits de terrage et de champart (1734).

G. 1290. (Plan.) — 1 pièce, parchemin, teintée; aux armes du chapitre.

1615. — Carte des finages de Fouchères et Villeneuve-la-Dondagre, représentant en élévation les églises et les maisons des villages et des hameaux, et les églises de La Belliole, Saint-Valérien, Egriselles, Subligny et le château de Courtoin.

G. 1291. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII[e] siècle. — Fouchères. — Minute du plan général de la seigneurie.

G. 1292. (Plan.) — 1 pièce, papier

1749. — Fouchères. — Minute du plan de la ferme du Bout du-Monde, acquise par le chapitre de M. Borgeret, en 1749, dressé par Gondet, arpenteur.

G. 1293. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Fouchères. — Plan de bois plantés sur la ferme du Bout-du-Monde, par ordre du chapitre.

G. 1294. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 69 pièces, papier; 1 sceau.

1305-1786. — Fougère et Blandy. — Baux des terres dépendant de la cellérerie (1718). — Garcheville. — Donation par Jean Charbonnier, chanoine, de 14 setiers de froment de rente pour fonder son anniversaire (1489). — Hypothèques sur les détenteurs des héritages affectés à ladite rente. — Baux de la rente de 14 setiers de froment de Garcheville. — Gizy. — Acquisition, par Nicoles de Verres, chanoine de Paris, secrétaire du Roi, de Gilles, seigneur Du Plessis, de la maison dite la Fontaine-Rabeau, qu'il a donnée ensuite au chapitre (1370). — Baux de terres et prés à Gizy. — Grange-le-Bocage. — Acquisition et baux de terre et prés. — Joigny. — Constitution de 200 livres de rentes au profit de l'archevêque et du chapitre, par Jean, comte de Joigny, et Agnès de Brienne, sa femme (1305). — Constitutions de rentes sur maisons et tannerie à Joigny, par Nicolas Champion et Jean Fauvelet.

Sceau d'Agnès, comtesse de Joigny (1305).

G. 1295. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1251-1792. — Granchettes. — Accord entre l'archevêque et l'archidiacre du Gâtinais au sujet de Granchettes (1257). — Vente d'une partie de la terre de Granchettes, par Jean Des Mores à Thomas Tribolé (1445). — Donation au chapitre de la moitié de la terre de Granchettes, par dame Gilette Le Hongre, veuve de Thomas Tribolé, pour fonder son anniversaire (1481). — Estimation de la maison de Granchettes et dépendances à 234 livres de rente par an (1331). — Mémoire et croquis sur le château et les dépendances de Granchettes (XVII[e] siècle). — Lettres du roi Charles VII au bailli de Sens, pour qu'il ait à s'informer du droit de maître Thomas Tribolé à élever des fourches patibulaires à Granchettes. — Aveus et dénombrements du fief de Granchettes à l'archevêque de Sens. — Baux généraux des revenus. — Lettres des maires de Granchettes au premier huissier requis afin de contraindre les détenteurs des biens du chapitre à payer les redevances dues (1508). — Devis et marchés de travaux à faire à la ferme de Granchettes (1738).

G. 1296. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1747. — Granchettes. — Plan de la seigneurie située entre Noslon et Saint-Clément, contenant 545 arpents à la mesure de 20 pieds, dressé par Benoît et Baillet, arpenteurs à Sens.

G. 1297. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 72 pièces, papier. 2 sceaux.

1212-1781. — Jaulne (seigneurie de). — Acquisitions par le chapitre: d'une grange près l'église de Jaulne, par Gilon Chaucepié (1239); — d'une maison d'Héloïse, veuve de Jean de Jaulne, homme d'armes, et ses enfants (1262); — de Jacques Lemoine, de 7 arpents de pré à l'arpent de Saint-Etienne de Sens (1265); — d'une partie du four banal de Jaulne, par Félix Testard, de Jaulne, homme d'armes, croisé pour la Terre-Sainte (1269); — d'une partie des moulins de Jaulne, par Pierre de Jaulne (1271); — de plusieurs héritages au finage de Belemes, pour fonder les anniversaires de l'archevêque Guillaume et de Denis, trésorier (1280). — Donations: par Etienne de Semur, de plusieurs héritages pour fonder l'anniversaire de Pierre de Semur, son oncle (1326); — par Jean Deschamps, doyen, de 41 arpents du bois appelé le Bois-du-Boutour, etc., pour fonder la messe coupetée (1340). — Vente, par le prévôt de Bray, des biens d'Etienne Le Munier, à la requête des gardes des foires de Champagne, pour paiement de 126 livres dues à Simon Falet d'Albe, bourgeois de Nîmes et de Montpellier, changeur ès-foires de Champagne. — Droits de justice du chapitre à Jaulne. — Main-mise du Roi sur la terre de Jaulne, à la requête du chapitre, pour contraindre les débiteurs à payer (1507). — Baux à ferme du greffe de Jaulne. — Minutes de Fillau, notaire à Jaulne, pour établir que Villerceau dépend de la justice de Jaulne (XVIIᵉ siècle). — Provisions de lieutenant du bailliage de Jaulne à Gilles Fillau (1655). — Permissions de chasser sur les terres de Jaulne et Villenaux, accordées à MM. Jodrillat de Montenay et de Mortemart (1777-1783). — Mémoire de M. de Biencourt, au sujet du recouvrement des minutes du greffe de Jaulne, etc. (1780). — Approbation par le chapitre d'une vente de bois faite par les habitants de Jaulne, à la prière de Jacques, maire et autres habitants (1266). — Abandon au chapitre, snr le grand autel de Saint-Etienne, par Ellebaud de Villenaux, chevalier, du droit de *commandise* qu'il avait sur les habitants de Jaulne et de Villenaux (1212).

Sceaux: official de Sens (1239); prévôté de Bray (1331).

G. 1298. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1529-1736. — Jaulne. — Déclarations des terres, prés, etc., appartenant au chapitre, en ce qui est assis en la justice de Bray, dépendant du duché de Nemours (1560). — Etat des terres et prés défrichés qui étaient incultes de temps immémorial (XVIIᵉ siècle). — Procès-verbaux d'arpentage des terres du chapitre à Jaulne. — Informations contre les habitants de Bray, qui se sont opposés violemment à l'exercice des droits de ceux de Jaulne dans les pâturages dudit lieu (1529). — Compte des frais faits par Denis Martin, chanoine, pour les procès intentés contre les habitants de Bray, au sujet des prés et pâtures de Jaulne, appartenant au chapitre (1530).

G. 1299. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1407-1789. — Jaulne. — Baux: du labourage des Corvées, contenant 7 arpents: en 1530, 3 setiers 4 bichets moitié froment et seigle; en 1606, 21 bichets par tiers méteil, seigle et avoine; — des prés de La Jarrie; — du labourage de La Tombe: en 1550, 4 muids de froment, seigle et avoine; — en 1679, 360 boisseaux de seigle et 20 d'avoine; — du labourage de la petite Cloîtrerie; — du grand et du petit Marché, à Benoît Hubert, Jean Pitié, et autres.

G. 1300. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1389-1788. — Jaulne. — Baux des dîmes de grains consistant, en 1551, en 17 muids par tiers froment, seigle et avoine, mesure du chapitre; en 1570, en 11 muids seulement; en 1606, en 9 muids 9 setiers; — enquête sur les dîmes novales (1664); — transaction avec les curés de Jaulne à ce sujet. — Déclarations des terres censables faites au chapitre par Claude Pouthé, marchand, et autres (1567).

G. 1301. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

Fin du XIIᵉ siècle-1789. — Jaulne. — Six chartes de Gui de Noyers, archevêque de Sens, attestant la vente à Geoffroy, préchantre de Sens, par Milon de Sourdeuil, des 3/8 du moulin de *Naro*. — Donation, par Etienne de Jaulne, chevalier, de son labourage situé devant la grange de *Nar*. — Ratification, par Pierre de Ravel, d'une donation faite par Gui, son frère, doyen de Saint-Quiriace de Provins, à l'église de Sens, d'un bois à Jaulne, en échange, par le chapitre,

de la maison de Gondelet, contre la maison de Nar, qui appartenait aux enfants de Gilon de Jaulne; et une vente par Geoffroy de Jaulne, chevalier, de tous ses droits sur le moulin de Nar (1193). — Vente par Milon de Ternantes, chevalier, à Nicolas de Jaulne, chanoine de Sens, de 7 setiers et une mine de blé de rente sur le moulin de Ner, pour 10 livres de Provins (1223). — Baux à ferme du moulin de Choiseau ou de Nar: — du labourage de Grange-de-*Ner* ou Grangedenier: en 1590, 672 bichets de froment; en 1650, 768 bichets de froment; en 1731, 800. — Procès-verbal de règlement des eaux des moulins de Choiseau et de la Guesche, entre le chapitre et Pierre Delbeyne, écuyer, sieur de Villerceau, par le bailli de Bray (1626). — Procès-verbal de nivellement du moulin de Choyau (1659). — Mémoire sur la propriété de la Seine, dans la traverse de Jaulne, appartenant au chapitre. — Baux de la pêche dans la Seine.

G. 1302. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1263-1777. — Jaulne. — Baux : perpétuel, par le chapitre, à Jacques Lemoine et sa femme, d'une maison et ses dépendances pour 20 livres tournois de rente (1269); — à ferme du four banal de Jaulne (1380); — de l'emplacement où était la grange aux dîmes (1600); — perpétuels et à temps de divers héritages; — à Symon Charpentier, de 100 arpents de terre assis en Belayne, finage de Jaulne, pour 50 sous de rente (1474). — Sentence du bailli de Bray, condamnant quinze habitants de Montigny-le-Guesdier, détenteurs des 100 arpents ci-dessus, à en payer la rente (1588). — Reconnaissance par Brisset Pityé, et autres, de rentes foncières à Jaulne.

G. 1303. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 1 m. 90 cent. de long.

1349. — Jaulne. — Censier de Jaulne, Bray, Mousseaux, Avigny, Bazoches, Mouy et Peugny: le curé de Bazoches, pour ses prés, 2 sous; — les marguilliers dudit lieu, pour les haies et pâtures, 16 deniers; — les pauvres de Bazoches, pour les prés que maître de La Noue leur donna, 20 deniers; — la ville de Peugny, pour les pâtures, 17 deniers. — Cens des veaux reçus à Jaulne, le jour de la Saint-Jean-Baptiste : pour 52 veaux à 1 denier pièce.

G. 1304. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1444. — Jaulne. — Compte rendu par Christophe Champenois, chanoine, des revenus des justices de Jaulne, Villenaux-la-Petite, Pont-sur-Yonne, Soucy, Thorigny et Evry ; — des coutumes de gelines dues à Jaulne, néant, « à l'occasion de la guerre, et aussi qu'il n'y a comme point de peuple; ceux qui sont de présent disent qu'ilz ne savent que c'est. » — Reçu : des censives dues à Jaulne, etc., 59 sous ; — des bourgeoisies de Jaulne, etc., de 12 deniers par tête, néant, « pour ce que tous ceux qui les devoient sont morts, et n'y a plus personne qui sache que c'est, quar il n'y a pour le présent point de peuple, ou du moins si peu, qu'on ne sauroit y rien recouvrer; » — des dîmes d'agneaux reçues seulement à Bray, pour sept agneaux, 35 sous; « il n'y a nulles brebis dans les autres villes; » — des maîtres de l'Hôtel-Dieu et de la maladerie de Bray, 44 sous ; — il ne demeure à Jaulne sy peu de peuple que c'est pitié; » — « Bazoches, à l'occasion des guerres et mortalitez, a esté tout destruit. » — Reçu du bail de la mairie de Villenaux, 30 sous. — « Au pays et aux environs de Villenaux, n'y a comme point de peuple par la fortune de guerre et la mortalité. » — Reçu des cens, dîmes, prévôté, bourgeoisie, minage, etc., de Pont-sur-Yonne, néant.

G. 1305. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1723-1773. — Jaulne. — Comptes des justiceries de Jaulne, Villenaux-la-Petite et Chantecoq, rendus par Drouas de Boussey, archidiacre de Melun, et autres. — Produit du bail des terres de Jaulne et Villenaux, en 1735, 6,010 livres par an. — Payé 1,973 livres pour réparer le chœur de l'église de Jaulne. — Recette totale des produits de la justicerie de Jaulne, en cinq années, de 1757 à 1761 : 34,154 livres et 3,560 bichets de froment; — payé 2,086 livres à Laurent Lebrun, adjudicataire de la tour de l'église de Jaulne, pour la reconstruction d'un pilier butant du chœur.

G. 1306. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIe siècle. — Jaulne. — Plan général sommaire des terres et pâtures de Jaulne.

G. 1307. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1786. — Jaulne. — Plan des terres de la ferme de La Combe, mesurées à la perche de 18 pieds, par Benoît, arpenteur.

G. 1308. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 110 pièces, papier; 1 sceau.

1492-1750. — La Belliole. — Donation de la terre

et seigneurie, par Tristan de Sallazar, archevêque de Sens (1519). — Actes de foi et hommage et d'aveus et dénombrements: à Louis Lucas, seigneur d'Egreville, à cause de sa terre des Barres (1532). — Cession par ledit seigneur, au chapitre, de la mouvance féodale de La Belliole, pour la somme de 1,000 livres (1546). — Procès-verbaux de bornage de la terre de La Belliole, avec la terre de Courtoin. — Acquisitions de bois. — Baux de moulins à Pierre David et autres (1511). — Marchés de réparations des étangs. — Contestation avec les habitants de La Belliole au sujet de la propriété des matériaux de l'ancienne église démolie, terminée en faveur du chapitre, par décision de l'intendant de Paris en 1747. — Sceau du seigneur de Courcelles-le-Roi en 1531.

G. 1309. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1720. — La Belliole. — Plan des bois des Roches et Bertrand, sur La Belliole et Courtoin.

G. 1310. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1218-1788. — La Chapelle-sur-Oreuse. — Reconnaissances, par Oger et deux autres habitants de La Chapelle, de la légitimité des droits de messerie et de vignerie au profit du chapitre (1258). — La Motte-Tilly. — Baux de 4 arpents de pré en 1525, pour 60 sous tournois; en 1724, pour 16 livres par an. — Le Châtelet en Brie et Jouy. — Engagement au chapitre, par Mathieu de Varennes, des dîmes de Jouy pour 100 livres de Provins (1218). — Acquisition de la dîme de Macelet, sur Le Châtelet, vendue par Milon de La Brosse (1244). — Luistaines. — Vente par Henri Jean, à Guillaume de Valence, homme d'armes, de la tierce partie des dîmes de Luistaines (1265). — Baux des dîmes de Luistaines, appelées le neuvième: en 1475, 50 sous; en 1788, 135 livres.

G. 1311. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1658-1780. — Maisoncelle. — Accord entre le chapitre gros décimateur de la paroisse de Maisoncelle et les chapitres de Provins, et le curé de Sancy, pour les limites de leurs dîmages respectifs. — Marché de réparations à faire au chœur de l'église de Maisoncelle (1735). — Baux des dîmes à Lombard et autres: en 1658, 700 livres; en 1730, 500 livres; en 1780, 1,200 livres.

G. 1312. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1758. — Maisoncelle. — Plan du bornage de la dîmerie de Maisoncelle avec celle de Mousseaux, fait par Migneret, arpenteur.

G. 1313. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1328-1787. — Mâlay-le-Roi. — Lettres de Philippe VI pour l'amortissement de la terre de Pasquis. — Procédure au Parlement de Paris, suivie d'arrêt de maintenue du chapitre en la moyenne et basse justice de Pasquis, contre Hervé de Chancy, seigneur de Mâlay (1394). — Enquête sur l'enlèvement d'un pot rempli de monnaies d'argent, trouvé au lieu dit Vaucelle, terre de Pasquis, par P. Tonnelier et autres (1659). — Sentence du bailli de Sens, confirmée par arrêt du Parlement, condamnant les habitants de Mâlay-le-Vicomte à laisser libre le canal qui passe au milieu de leur bourg (1649). — Baux de terres et de dîmes (1498).

G. 1314. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1237-1745. — Mâlay-le-Vicomte. — Acquisitions: d'une grange attenant au cimetière, de Félix Champion; — d'une vigne en Champmoreau; — de terres en divers climats, de Laurent, dit le Moine, et Laurent, dit Veillard (XIIIe siècle). — Procuration des habitants, au nombre de 119, afin d'échanger la place où était le presbytère contre un autre emplacement joignant la grande place devant l'église (1527). — Arpentages de terres appartenant au chapitre. — Baux de terres et prés. — Accord avec les vicaires perpétuels de Mâlay et les habitants, pour l'entretien de l'église et le paiement d'un vicaire (1686). — Baux par le chapitre du revenu de la cure de Mâlay.

G. 1315. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 147 pièces, papier.

1180-1786. — Mâlay-le-Vicomte. — Dîmes: charte de Gui, archevêque de Sens, relatant la mise en gage au chapitre, par Pierre de Mâlay, chevalier, de ses droits sur la dîme de ce lieu pour 30 livres parisis (vers 1180). — Vente à Pierre, archevêque de Sens, par G. Dallemant, citoyen de Sens, pour 240 livres, de la moitié du dîmage en blé de Mâlay, à partager ledit dîmage avec le chapitre, et provenant de Geoffroy de Truisy, homme d'armes, et relevant de P. Des Barres (1270). — Sentences du bailli de Sens sur l'étendue du dîmage de Mâlay et sa délimitation avec celui de Noé

(1488). — Procès-verbal constatant l'incendie de la grange aux dîmes (1756). — Accord sur la perception des dîmes novales avec le vicaire perpétuel de Mâlay. — Baux des dîmes de grains de Mâlay: en 1490, 7 muids 3 setiers; en 1515, 16 muids 4 setiers, par tiers froment, seigle et avoine; en 1583, 6 muids 6 setiers, par tiers méteil, seigle et avoine; en 1786, 17 muids et demi des mêmes grains. — Baux des dîmes de vins.

G. 1316. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1401-1777. — Marnay-sur-Seine, Mousseaux, près Bray, Nogent. — Vente au chapitre de prés en ces lieux, par M. de Lenfernat, seigneur de Villars, et Anne-Guillaume de Marsangis, son épouse, pour 11,500 livres (1731). — Arpentage desdits prés. — Acquisition de 6 livres 18 sous de rente sur un moulin à foulon sis à Rousse-meau, paroisse de Marsangy, sur les filles de Claude Dindelle, bourgeois de Villeneuve-le-Roi. (1601). — Vente par Ysabeau Du Plessis, dame de Ternantes et de Michery en partie, de 60 sous de rente sur la terre de Michery (1524). — Constitution de 16 sous de rente sur les îles de Misy-sur-Yonne, par Marguerite d'Hémery, veuve de Pierre de Bourbon, écuyer (1413).

G. 1317. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1735. — Marnay-sur-Seine. — Plan de 17 arpents de prés, dans la prairie de Marnay, dressé par Baillet, arpenteur.

G. 1318. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1496-1790. — Montacher et Villegardin. — Terres achetées par le chapitre de l'archevêque de Sens, en 1565. — Accord entre l'archevêque et l'abbé de Ferrières, d'une part, et Marguerite Le Muet, veuve de Louis Boucher, lieutenant général du bailliage de Sens, pour la délimitation des terres de Montacher et de Bertron (1496). — Mémoire au sujet de la mouvance prétendue de la terre de Montacher envers l'archevêché. — Baux des dîmes et terrages de Montacher et Villegardin et des prévôtés desdits lieux. — Protestation des habitants de Montacher, contre les menées des sieurs Digard, au sujet de la rédaction des rôles des tailles et la nomination des collecteurs (1704).

G. 1319. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 sceau.

1173-1274. — Montereau. — Rétrocession de 40 sous de cens, etc., à Montereau, par Jean, frère de Gauthier de Chevry (1274). — Charte de Pierre de Courtenay, contenant don de la terre de Montcochon (Mungun-cen), à frère Sevin de *Capis*, et son compagnon, pour le repos de son âme (1173). — Sceau équestre de Pierre de Courtenay.

G. 1320. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1241-1788. — Montigny-le-Guesdier. — Donation par Herbert Bourdons de 2 deniers de cens (1241). — Baux à ferme d'un labourage de 23 arpents, sis à Montigny: en 1458, 3 setiers, par tiers froment, seigle et avoine; en 1515, 14 setiers, moitié froment et avoine; en 1541, 22 setiers, par tiers froment, seigle et avoine; en 1610, 7 setiers de froment; en 1768, 10 setiers de froment. — Baux des dîmes de grains de la paroisse de Montigny: en 1546, 16 muids 6 setiers par tiers froment, seigle et avoine; en 1585, 10 muids et demi; en 1680, 7 muids. — Baux des dîmes de vins.

G. 1321. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1256-1788. — Mousseaux, près Bray, et Avigny. — Donation par Amy de Villemaur, bourgeois de Sens, et sa femme, à Jean Le Dagre, clerc, fils de cette dernière, de ce qu'ils possédaient à Sens, Avigny, Mousseaux et Brisolles (1256). — Accords: avec Bouchard, de Saint-Pregts-sur-Seine, chevalier, sur la justice d'Avigny (1275); — avec Philippe, duc d'Orléans, sur le même sujet (1371). — Vente par le chapitre, aux habitants de Mousseaux, des pâturages dudit lieu, pour 6 livres de rente (1600). — Baux à cens et rentes de divers héritages: à Robert Triperet, Jean Taboureau, Jeannin Fenon, et autres. — Baux du labourage de Champmailly : à Roger et Martin, pour 6 setiers de grains, par tiers froment, seigle et avoine (1438); — à Jacques Petit, pour 16 setiers de méteil et 8 setiers d'avoine (1587); — en 1626, même prix de bail; — en 1715, pour 148 bichets de froment; — en 1779, pour 226 bichets de froment et 190 livres. — Baux du labourage des Caves: en 1409, à Baudonnet, pour 110 sous de rente. — Rôle des cens dus à Mousseaux et Bray (1347). — Attestation donnée pardevant notaire par Jamard et autres, de Mousseaux, portant que le maréchal de Cossé a ravagé le territoire des paroisses de Mousseaux, Avigny, Bazoches, et autres lieux (1570). — Sentence du bailli de Sens, maintenant le chapitre dans ses droits de dîmes à Mousseaux et Avigny, « même la dîme des orges et avoines semées dans les terres à chenevières, à cause de la stérilité de l'année et de la rareté

des grains » (1709). — Baux des dîmes de grains d'Avigny et de Mousseaux (1441).

G. 1322. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1457-1778. — Nangis. — Aveu et dénombrement au seigneur de Nangis, des fiefs de Mousseaux et de Ragis, à cause de la cure de Nangis, unie à la manse capitulaire : à Madame de Brichanteau (1512); — à Nicolas de Brichanteau, marquis de Nangis (1630). — Présentation de M. de Bullioud en qualité d'homme vivant et mourant, au même seigneur (1745) — Etat des biens de la cure de Nangis unie au chapitre (xv[e] siècle). — Ratification, par le seigneur et les habitants de Nangis, de l'échange fait de la place de l'ancien presbytère avec une maison sise près du cimetière (1599). — Baux de la ferme de la cure de Nangis: en 1512, à Denis Fleury, pour 99 ans, moyennant 18 setiers de froment et 7 setiers d'avoine; — en 1575, pour 20 setiers de froment et 2 setiers d'avoine; — en 1662, pour 25 setiers de froment ; — en 1772, pour 2,000 livres.

G. 1323. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1209-1756. — Nangis. — Accords: entre Ida, abbesse du Paraclet, et Hunod, curé de Nangis, par suite duquel le curé doit prendre, sur la grange de Nangis, 1 muid de froment et 1 muid d'avoine (1209); — entre Marie, autre abbesse du Paraclet, et le chapitre, contenant échange de dîmes (1275). — Procès-verbal de délimitation du dîmage de Nangis, par Adam Flory et Jean Godin, prêtres, « recteurs de l'église paroissiale de Saint-Martin de Nangis et autres (1493). » Arrêt du Parlement de Paris maintenant le chapitre dans la jouissance de la cure de Nangis, contre le sieur Carré, prêtre, pourvu par dévolu de ladite cure en cour de Rome (1657). — Accords avec les curés pour les dîmes novales. — Baux des grandes dîmes de grains : à Jean Martel, pour 8 muids et demi moitié froment et avoine (1403) ; en 1552, pour 300 livres; en 1677, 400 livres ; en 1699, 1,380 livres. — Devis et adjudication de travaux aux bâtiments de la ferme de Nangis (1756).

G. 1324. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1748-1758. — Nangis. — Plans des limites du dîmage, dressés par Charton, arpenteur à Melun, etc.

G. 1325. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1409-1747. — Noé. — Acquisition du pré de l'Ange, par Michel Raju, chanoine, en 1555. — Baux du même pré à Jacquin Houdry, en 1561, pour 15 livres.

G. 1326. (Plan.) — 1 pièce, papier.

Vers 1750. — Noé. — Plan du dîmage de Noé, avec la fontaine Saint-Martin et l'ancienne église de Mâlay-le-Roi.

G. 1327. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1241-1766. — Paron. — Donations par Jean Charbonnier, chanoine, et par Gilles de Barville, seigneur de Goudroy, de vignes à Paron (1489). — Baux de vignes à Paron, à Germain Vié et autres (1440). — Peugny, commune de Mouy. — Acquisition de cens sur une maison, de Raoul, dit Lespose (1241). — Accord avec Robert, abbé de Preuilly, pour le partage des biens d'Odo Gode, homme serf du chapitre (1261). — Donation par Pierre de Valence, chevalier, et Henri, Guillaume et Jean, ses neveux, hommes d'armes, de deux arpents de pré à Peugny (1265). — Aveu et dénombrement du fief de Gui d'Avelly, écuyer (1282). — — Baux des dîmes de grains de Peugny: en 1551, à Etienne de Langres et autres, pour 5 muids de froment, seigle et avoine; — en 1582, pour 7 muids de seigle, orge et avoine. — Baux à rentes de terres et prés sis à Peugny (1408).

G. 1328. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1189-1786. — Pont-sur-Yonne (justicerie de). — Charte de Philippe-Auguste, datée de Vézelay, confirmative des droits du chapitre sur les biens des étrangers qui viennent habiter Pont, et sur le minage. — Règlement sur le ban du vin entre les hommes du Roi et ceux du chapitre (1189). — Lettres : de Philippe VI, octroyant aux habitants de Pont que le marché du jeudi soit annoncé dans tous les environs, etc. ; — de Charles V, confirmatives des précédentes. — Sentence du bailli de Sens, prononçant restitution d'un prisonnier dont les justiciers du Roi, à Pont, s'étaient emparés au préjudice du chapitre (1410). — Baux du droit de minage et du four banal. — Lettres du Roi constatant que le chapitre lui a payé 2,500 livres tournois pour la reconstruction du pont de Pont-sur-Yonne, et que dans le cas où il sera prouvé que le chapitre n'est point obligé à cette charge, la somme sera rendue, etc. (1302). — Sentence du lieutenant-général de Nemours pour le maintien du chapitre dans le droit de pêche dans l'Yonne. — Baux du droit de pêche : à Thevenin Hardy,

pour 10 livres par an (1424); à Jacques Hemond, pour 100 livres par an (1786). — Abandon, par Etienne Gibaz et Philippe de Courtois, de leurs droits sur les moulins de Pont (1210). — Sentence des requêtes du palais qui condamne la duchesse de Nemours, propriétaire d'un tiers du moulin de Pont, à contribuer aux réparations à y faire (1662). — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant la démolition du moulin de Pont, qui nuisait à la navigation (1748).

G. 1329. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1495-1777. — Pont-sur-Yonne. — Arrêt du Grand-Conseil, portant exemption du droit dit de buvettes et festins, prétendu par les habitants de Pont sur les dîmes (1662). — Baux des dîmes de grains : en 1497, 6 muids et demi par quart froment, seigle, orge et avoine; en 1571, 5 muids par tiers froment, seigle et avoine; en 1597, 11 muids de grains, par tiers et de même nature; en 1668, pour 700 livres; en 1742, pour 660 livres. — Bail des dîmes de vins à Claude Prunay, procureur du Roi en la justice de Pont, pour 25 muids par an (1582). — Mémoires et autres pièces de dépenses de la justicerie au XVIIIe siècle. — Payé pour réparations des vitraux du chœur de l'église à Adrien, verrier, 40 livres; — frais faits à l'hôtellerie des Trois-Rois, en 1732, par M. Fenel et trois autres personnes, pour visiter l'église et entendre les comptes de la fabrique, 30 livres. — Payé à Joyneau, pour la rédaction d'un plan et d'un devis de travaux à faire à l'église de Pont, en 1728, 12 livres.

G. 1330. (Registre.) — In-folio, papier.

1181-1410. — Pont-sur-Yonne. — Recueil de chartes concernant la terre et justice de Pont : charte de Guillaume, archevêque de Reims, et de Guillaume, archevêque de Sens, réglant au cinquième la part du minage attribuée à Hugues l'Eventé, à Pont (1181). — Règlement par le maire et les pairs de la commune de Sens entre les hommes du Roi et ceux du chapitre (1189). — Liste des hommes qui demeurèrent en la commune de Sens après le voyage du Roi à Vézelay pour la croisade (1195). — Concession par le Roi au chapitre de la permission de bâtir deux moulins sur le pont de Pont sur-Yonne, à condition de ne pas gêner la navigation (1213). — Charte de saint Louis, datée de Villeneuve-le-Roi, en mars 1269-70, contenant la liste des hommes du Roi à Pont.

G. 1331. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1684-1736. — Pont-sur-Yonne. — Plans topographiques de la ville de Pont, mesurée à la perche de 20 pieds, par Poitevin, arpenteur royal, et contenant 36 arpents 14 perches, les murailles comprises. — Plan de la rivière d'Yonne, dressé par Fenel, chanoine, en 1736.

G. 1332. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1403-1410. — Comptes des terres de Pont-sur-Yonne et de Jaulne, rendus par Richard Suhard, chanoine. — Recettes : en 1404, produits de la prévôté affermés à Colin Garnier, 6 livres; — de la rivière, 32 livres; — du four, 12 livres; — du minage, 12 livres. — Dépenses : à Jean Surreau, bailli du chapitre, pour sa pension, 6 livres. — Reçu de Jean Frichement, écuyer, pour le bail de la mairie de Jaulne, pendant 6 mois, 6 livres 5 sous.

G. 1333. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1461-1522. — Comptes des terres de Pont-sur Yonne et Evry, rendus par Antoine Dostun, Nicole Richer, Gabriel Gouffier, chanoines, et autres, justiciers. — An 1421. — Recette des censives, 40 sous ; — des usages d'Evry, par ménage, un denier parisis, total, 5 sous 2 deniers. — Reçu : des amodiateurs des dîmes, 21 muids de grains par tiers froment, seigle et avoine; — de Benoit Michau, pêcheur, pour le bail de la rivière, 15 livres.

G. 1334. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1723-1762. — Comptes de la terre de Pont-sur-Yonne, rendus par Charles-Nicolas Fenel de Luysant, et autres, héritiers de Pascal Fenel, chanoine, et autres. — Recette du bail des dîmes de grains de Pont, fait à Nicolas Dada, pour 9 ans, 8,100 livres : — payé à Charpentier et Socard, pour travaux à l'église de Pont, 1,440 livres ; — au curé de Pont, pour son gros sur les dîmes en 1732, 288 bichets de grains, par tiers froment, seigle et avoine.

G. 1335. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1765-1789. — Journal des recettes et dépenses de la terre de Pont-sur-Yonne, rendu par Le Pélerin, chanoine. — Reçu : du bail des dîmes de grains, en

1769, 1,100 livres; — de Lamy, pour le bail du pré d'Evry, de 8 arpents, 65 livres; — de Vié, chirurgien, pour une rente sur une maison à Pont, 2 livres 12 sous.

G. 1336. (Liasse). — 53 pièces, parchemin; 85 pièces, papier; 1 sceau.

1227-1773. — Rosoy et Nanges. — Charte de Gautier, archevêque de Sens, relatant la mise en gage, entre les mains du chapitre, de la dîme des Recloses, pour 240 livres parisis (1227). — Métairie de Nanges, commune de Rosoy. — Acquisitions: de trois arpents de terre vendus par Josbert de Nanges, pour 65 sous tournois (1231); — d'une maison et grange avec 54 arpents de terre, pour 500 livres tournois, vendus par Michau Hannequin (1545). — Autres acquisitions d'héritages audit Nanges, par Raju et Fritart, au nom du chapitre (1547-1554). — Etats des héritages composant la ferme de Nanges; — arpentage de ladite ferme, contenant 284 arpents, par Poitevin. — Reconnaissance d'homme vivant et mourant par les habitants de Rosoy, pour le presbytère (1664 . — Enquête au sujet de la prétention du prieur du Charnier de Sens à percevoir les dîmes de Nanges (1464). — Sentence du bailli de Sens qui déboute le curé de Rosoy de sa prétention aux dîmes sur les terres de Nanges (1570). — Arrêt du Parlement de Paris homologuant une transaction avec le curé de Rosoy sur le même sujet. — Baux d'une partie des dîmes de grains et de vins sur Rosoy. — Reconnaissances des droits de cens à Rosoy, par Gaudin et autres, vignerons audit lieu.

Sceau de Gauthier, archevêque de Sens.

G. 1337. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1459-1767. — Rosoy, ferme de Nanges. — Baux de la ferme: à Denis et Jean Peigné, frères, pour 26 setiers de grains, par tiers froment, seigle et avoine (1480); — à Claude Cloix, moyennant 3 bichets de froment par arpent (1549), etc. — Marchés d'ouvrages à faire à la ferme de Nanges (1695).

G. 1338. (Plan.) — 2 pièces, papier, dont une copie.

1553. — Plan de la terre de Nanges, contenant, avec le manoir, 257 arpents, mesure du Roi, à 20 pieds pour perche.

G. 1339. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1209-1784. — Saint-Aubin-Château-Neuf, Melers et Baale. — Echange des droits que le chapitre avait à Frécy, pour les biens que possédait Pierre, comte d'Auxerre, à Melers (1209). — Quittance de 600 florins d'or payés par les habitants pour l'arriéré de la taille du froment (1384). — Délibération capitulaire autorisant les habitants de Saint-Aubin à fortifier l'ancienne motte du château (1575). — Enquête faite par ordre du bailli de Sens sur des malversations commises par le maire de Saint-Aubin, G. Tissu (1541). — Procès-verbaux des assises de Saint-Aubin, tenues par P. Boucher, bailli, Jean Legueux, maire, et son lieutenant, comme assesseurs (1467). — Bornage de la terre de Frauville, appartenant à M. Barrême, instituteur du duc d'Enghien, avec la terre de Saint-Aubin (1784). — Baux d'héritages établissant les droits censuels du chapitre. — Brevet de notaire et de procureur-fiscal en faveur de M. Niel (1777).

G. 1340. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1205-1506. — Cartulaire de la terre de Saint-Aubin-Château-Neuf, « tiré des deux gros cartulaires nommés *Rossellus* et *Morellus.* » Vente, par Etienne de Saint-Aubin, d'une partie du moulin de la Voie (1205). — Déclaration pardevant Guillaume, évêque d'Auxerre, par Dreux de Mello, l'ancien, étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte, en présence de ses fils Guillaume et Dreux, que ses hommes de Saint-Maurice n'ont point de droits dans la forêt de Saint-Aubin (1210). — Accord avec Severin, abbé de Fontaine-Jean, sur les bois et usages de Saint-Aubin (1228). — Vente au chapitre, par Etienne Le Riche, de la moitié du moulin de Saint-Aubin, situé près de la fontaine, pour 17 livres tournois (1250). — Affranchissement des habitants de Saint-Aubin comparaissant au nombre de 168 (1266).

G. 1341 (Plans.) — 2 pièces, papier.

1748-1776. — Plans des bois de Saint-Aubin-Château-Neuf, de 120 arpents, et du domaine de Frauville.

G. 1342. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1403-1410. — Domaines. — Comptes des terres de Saint-Aubin-Château-Neuf et de Baale; — de Brouy, Briare, Véron, Villeroy, etc. — Recettes en 1403: à Saint-Aubin, en censives, 10 livres 6 sous; — vente de 6 setiers de froment, 13 livres; — pour le bail de la mairie, 100 sous. — 1406. — Cens à Briare, Brouy, etc., 32 livres 11 sous; — cens à Epinay, 13 livres 15 sous; — des bourgeoisies de Villeroy, pour 18 personnes, 32 sous 6 deniers; — cens à Véron, 7 livres 2 sous.

G. 1343. (Registre.) — In-4°, 40 feuillets, papier

1490-1501. — Comptes des terres de Saint-Aubin-Château-Neuf et Baale, rendus par Jean de Bray, chanoine, justicier desdites terres. — 1490. — Reçu : de G. Moreau, 40 sous de rente pour le moulin de Ville; — de Jean Gueneau, pour la mairie de Saint-Aubin, 13 livres 10 sous; — pour la mairie de Baale, 4 livres; — des bourgeoisies de Saint-Aubin, à 12 deniers parisis par feu, 55 sous.

G. 1344. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 30 pièces, papier; 1 sceau.

1206-1745. — Saint-Clément. — Donation par Rémi, clerc, de son clos sis à Saint-Clément, à charge de distribuer 20 sous aux chanoines qui assisteront à l'anniversaire de son oncle Payen (1206). — Sentence arbitrale entre les héritiers de Remi, clerc, et le chapitre, au sujet de la succession de ce dernier (1207). — Echange avec Marie, abbesse de Notre-Dame de La Pommeraie, de cens à Saint-Clément, pour d'autres cens à Saint-Martin-sur-Oreuse (1284). — Baux d'héritages à Saint-Clément, faits à Etienne Patrois et autres. — Accords avec l'abbaye de Sainte-Colombe sur des droits de justice, dîme et cens à Saint-Clément (1311). — Déclaration par Eutrope Viart, vigneron, et autres, de cens dus au chapitre à Saint-Clément (1597). — Procès-verbal de délimitation et plan du territoire soumis à la censive du chapitre (1731). — Sceau de l'abbaye de La Pommeraie en 1284.

G. 1345. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1235-1406. — Saint-Germain-lès-Gy-les-Nonnains et La Celle-en-Hermois. — Bail de la part des dîmes du chapitre à Geoffroy, curé de Saint-Germain, pour 100 sous parisis (1235). — Charte de l'archevêque Gautier, datée de Saint-Julien relatant la vente faite au chapitre par Henri Burez, clerc, Guillaume Burez et Philippe de Montbois, hommes d'armes, de leurs droits sur la dîme de La Celle-en-Hermois, pour 144 livres parisis (1235).

G. 1346. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1180-1714. — Saint-Julien-du-Sault. — Vente d'une vigne, par Jean Morel, à Etienne d'Arces, chanoine (1275). — Donation par Etienne, archevêque de Sens, d'un pressoir et d'une maison construits par ses ordres près des vignes du chapitre (1308). — Saint-Loup-de-Gonnoy, fief de l'Epinoy. — Déclarations au terrier des héritages possédés dans ledit fief par M. de La Selle. — Etat des biens composant la terre de l'Epinoy. — Ratification par Pierre, comte de Nevers, du don fait par sa mère et ses frères du droit de justice sur les gens du chapitre à Saint-Loup et Maresville (1180). — Vente par le chapitre à François Dupuy de Digny, comte de La Selle, des fiefs de l'Epinoy et des Moulis, pour 6,000 livres (1714).

G. 1347. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1397-1758. — Saint-Loup-d'Ordon et Courtenay. — Transport à l'église de Sens des seigneuries de Rouvray, Lentiz et d'Ordon, par les exécuteurs du testament de Pierre Robert, pour fondation de deux messes par jour à l'intention de feu Aymard Robert, archevêque de Sens (1397). — Lettres d'amortissement par Charles, roi de Navarre, des trois parts du fief de Conflans, données par la reine Isabeau (1413). — Adjudication de la terre de Saint-Loup à Claude Moncourt, ou au chapitre sous son nom, pour 3,013 livres, pour payer les taxes ecclésiastiques (1563). — Transaction avec Jean Du Deffand, seigneur d'Ordon, sur le fait de la justice de ce lieu (1492). — Brevet d'institution de maire de la terre de Saint-Loup-d'Ordon, délivré par Pierre Grassin, bailli général du chapitre, à Guillaume Viel (1500). — Procès-verbal : de délimitation du fief des Philippepières à Simon Amer, seigneur de Villebéon (1490); — de bornage des fiefs d'Ordon et du Grand-Rosoy avec les fiefs de Saint-Loup, etc., appartenant à M. de Trecesson (1758). — Baux à ferme de la terre des Ordons : en 1457, 208 livres par an, à Marc Gratian; en 1728, pour 500 livres, à Claude Mercier.

G. 1348. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1757. — Plan général du fief du chapitre appelé le fief d'Ordon et du Grand-Rosoy, à Saint-Loup-d'Ordon, levé à 20 pieds pour perche.

G. 1349. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1719. — Terrier des Ordons, Courtenay et Piffond, reçu Thierriat, notaire à Courtenay. — Déclarations d'héritages chargés de 20 deniers de cens par arpent, par André Jamain, Corbin, Valette et autres (copie).

G. 1350. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1252-1779. — Saint-Martin-du-Tertre. — Vente

au chapitre : par Adam de Villemer, chevalier, et sa femme, des héritages qu'ils tenaient en fief du chapitre à Saint-Martin ; — par Arnaud de Trannes, de droits de cens et dîmes (1258). — Enquête par l'official de Sens au sujet des dîmes de Saint-Martin contre le curé (1503). — Baux à rentes perpétuelles d'héritages sis à Saint-Martin (1406). — Reconnaissances de censives au profit du chapitre, au même lieu, par Denis Roblot et autres. – Baux des dîmes de grains en divers climats du territoire de Saint-Martin, à Jean Denis et autres.

G. 1351. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1227-1788. — Saint-Martin-sur-Oreuse (Terre de). — Sentence de l'official de Sens condamnant plusieurs habitants de Saint-Martin à payer à Félix Maugars, élu garde des héritages par les habitants de cette paroisse, une géline par arpent de blé et deux deniers par arpent de vigne, pour droit de garde (1256). — Baux de la mairie de Saint-Martin, à Thévenin Luillier et autres (1389). — Permission accordée à M. de Paris-Boissy, grand-prieur de France, de mettre des lapins dans la forêt de Saint-Martin et d'y chasser (1657). — Vente par Edeline, veuve de Raoul de Saint-Martin, au chapitre et aux chevaliers de Saint-Jean à Launay, de sa part du moulin Rateau (1227). — Accord sur les limites des dîmes de Saint-Martin avec le commandeur de Launay (1485). — Procès-verbaux de bornage de la seigneurie de Saint-Martin avec celles de Launay, Barrault et La Chapelle-sur-Oreuse (1767). — Bail du moulin Rateau à Gilet Buron pour 8 livres tournois (1416). — Baux de terres et prés. — Accord entre le chapitre et l'abbaye de Sainte-Colombe, au sujet de plantations de vignes faites par les habitants de Saint-Martin sur les finages des Chaumes et la vallée de Nailly, sur lesquels l'abbaye avait auparavant droit de terrage (1247). — Enquête par jugement du bailli de Sens au sujet du droit de dîmes contesté au chapitre par les religieuses de La Pommeraie (1486). — Baux des dîmes : à Philibert Droin et autres, pour 5 muids 4 setiers par tiers froment, seigle et avoine (1491); en 1547, à Dozy, pour 7 muids 9 setiers même nature de grains; en 1601, pour 4 muids un setier par tiers seigle, méteil et avoine. — Bail de la coupe de la forêt de Saint-Martin, contenant 99 arpents, à Innocent Lemaire, marchand bourgeois de Paris, pour 60 sous tournois l'arpent (1415).

G. 1352. (Plan.) — 1 pièce, papier, collée sur toile.

1757. — Plan général et détaillé de la terre de Saint-Martin-sur-Oreuse, contenant 1386 arpents, à la perche de 20 pieds, dressé par Gillier, arpenteur royal.

G. 1353. — (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan des bois de Saint-Martin-sur-Oreuse, dressé par Baillet, arpenteur.

G. 1354. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1753. — Plan des terres de la commune de Saint-Martin-sur-Oreuse, appelées les Usages, contenant 200 arpents, dressé par Gillier, arpenteur.

G. 1355. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1370-1762. — Saint-Valérien. — Analyse de titres constatant que le fief des Bernagones relève du Roi : Etienne Millon fait hommage à Gilles de Saucourt, seigneur de Vallery (1370); Louis de Beaufort, seigneur de Vallery, et autres, font hommage au Roi. — Mémoires pour établir les droits du chapitre comme seigneur de Fouchères, sur le fief des Bernagones au XV[e] siècle. — Procès-verbal de saisie des biens de Denise Chanteprime, veuve de Jacques Le Hongre, et de Jacques Le Hongre, leur fils (1491). — Généalogie du sire François Chanteprime. — Déclaration des biens de Thomas Tribolé et de Gilette Le Hongre, sa femme. — Acquisition, par Thomas Tribolé, de la maison des Rats, située à Sens, près du grand Hôtel-Dieu. — Contrat de mariage de Thomas Tribolé, secrétaire du dauphin de Viennois, avec Gilette Le Hongre (1444). — Mémoires du chapitre au Parlement de Paris, contre Claude du Fresnoy, conseiller au Parlement de Rouen, au sujet du ressort du fief des bois des Bernagones (XVI[e] siècle). — Note relatant que le fief des grandes et petites Bernagones, consistant en 360 arpents de terres et bois, relève de la terre de Fouchères et dépend du domaine de Mademoiselle de Sens, au XVIII[e] siècle.

G. 1356. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1338-1782. — Sarrigny, commune de Poilly. — Baux généraux de la ferme de Sarrigny : en 1556, à Fr. Herbelin, pour 250 livres. — Contrat d'aliénation de ladite terre aux Chartreux de Val-Profonde (1599). — Baux du moulin : à Perrin Le Maçon, pour 30 bichets de froment de rente (en 1460) ; — à G. Greffount, pour 178 bichets de froment (1550). — Baux à rente de divers héritages (1338).

G. 1357. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier. 4 sceaux.

1163-1789. — Sens. — Règlement sur le mode de posséder et de vendre les maisons canoniales. — Ventes de maisons canoniales : par M. Fenel, doyen, à M. Lasseré ; — à M. de Boisbernier, à M. Andouillé et autres. — Echange entre G. de Grandpuits, archidiacre de Nevers, et P. Grais, chanoine de Saint-Jean, d'une portion de jardin tenant à la maison de Saint-Marien d'Auxerre, contre une chambre de la maison de feu Jean Le Monnoyeur (1243). — Acquisitions par le chapitre : de 30 sous de rente sur un étal en la Draperie de Sens, possédé par Jean Leclerc, drapier (1267) ; — d'une maison au petit clos Notre-Dame, vendue par Jacquette, veuve de Me Hue Le Maçon (1328). — Bail par Hervy Chancy, à Jean Jadon, d'une maison et accin, sis au Marcheau, rue des Bains, faubourg de Sens (1383). — Paroisse Saint-Benoît : testament de Simon de Milly, cellérier, contenant don de sa maison du cloître et d'un terrain à la poterne de Saint-Benoît (1163, le pape Alexandre étant à Sens). — Charte d'Eudes, doyen, et du chapitre, attestant la vente faite par Renaud, chanoine, à Hubert, son confrère, d'une chambre en la paroisse Saint-Benoît (vers 1170). — Sentences de Guillaume et de Gui de Noyers, archevêques, maintenant le chanoine Ilbert dans la possession d'une maison située proche l'église Saint-Benoît, contre Ithier de Mauny et Guillaume, son frère (1180). — Donation, par Jean Le Monnoyeur, de sa maison près du cloître (1240). — Vente, par Philippe Vidame, à Jacques de Vaux, clerc, d'une maison près de l'église Saint-Benoît, pour 60 livres tournois (1280). — Baux à rente de maisons paroisse Saint-Benoît : à Gautier Fains, boucher, pour 42 sous parisis en 1220 ; — à Adelin Le Denisat, d'une maison rue des Caves (1385).

Sceaux : du chapitre de Sens (1170) ; de l'archevêque Guillaume (1163 et 1179) ; de l'archevêque Gui (1180) ; de l'official de Sens (1279).

G. 1358. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier.

1217-1785. — Sens, paroisse Saint-Hilaire. — Vente par Robin, serviteur de l'archevêque, à Pierre de Cepoy, chanoine de Saint-Pierre, d'une maison en la rue du Pied-Fort (1217) ; — par Pierre d'Arsy, bourgeois de Sens (1248) ; — par Jacques de Troyes, à Naudin, boucher, d'une maison devant le Marché au blé (1281) ; — par Agnès, veuve de Jean de Dixmont, d'une maison devant la Poissonnerie (1285). — Donation, par le roi Philippe-le-Hardi, au chapitre, de 2 sous parisis de cens sur la maison d'Eloi Pelletier, située devant la Boucherie, en compensation de 12 deniers de cens remis par le chapitre aux Frères-Mineurs, sur la maison de Jacques de Langres, par eux acquise (1279). — Vente par Thevenin Bertaud, à Pierre, curé de Sainte-Croix, d'une maison rue de la Parcheminerie, devant le Puits-Party (1349). — Echange d'une maison, sise rue Etuves-d'en-Haut, chargée de cens envers le chapitre (1567). — Baux de maisons par le chapitre à divers particuliers, situées dans la paroisse Saint-Hilaire ; — à Etienne La Plote, de la maison du Cygne, située devant l'archevêché (1391) ; — à Agnès, veuve de Jean Le Compasseur, d'une maison devant la Halle de la Boucherie (1449) ; — à Guillot Langlois, d'une maison rue des Etuves (1470) ; — à Pierre Le Hongre, d'une maison attenant le jeu de paume de Bel-Ebat (1579).

G. 1359. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1219-1764. — Sens. — Paroisse Saint-Maximin. — Accensement par Pierre de Viel-Chastel, bourgeois de Sens, d'une maison en la rue Neuve (1219). — Accord avec Jean et Pierre, écuyers, fils de feu Milon de Doulet, chevalier, au sujet de droits de cens sur des maisons en la rue Blanchard-le-Teigneux (1234). — Acquisition, par le chapitre, d'une maison rue près la ruelle de la Juiverie (1285). — Paroisse Saint-Pierre-le-Donjon. — Vente par Jean Petau, de Villiers-Louis, écuyer, à Pierre Le Riche, sous-doyen de Chartres, d'un fief consistant en bâtiments et four en la paroisse Saint-Pierre-le-Donjon, censives, etc., (1317). — Déclaration par Renaudot, vigneron, de rente sur une maison à la porte Formau ou des Auges, dépendant du fief du four banal, avec charge de fournir tous les ans, le jour de Saint-Remy, une table couverte d'un tapis, qui était placée devant ladite maison, pour recevoir les censives des héritages dépendant de ce fief (1629). — Paroisse Saint-Pierre-le-Rond. — Acquisitions pour le chapitre : de Robert de La Ferté, cordonnier, d'une maison en la rue de la Cordonnerie, pour 30 livres tournois (1241) ; — de Geoffroy Du Marchau, et sa femme, des maisons dites au Porcheron, dans la grande rue de la Sellerie et de la Cordonnerie (1272). — Donation, par Jean Le Monnoyeur, à charge d'anniversaire, d'une maison devant le marché de Sens, vis-à-vis de celle où l'on vend la laine (1273). — Donation par Jeanne de Voisines, veuve de Miles de Voisines, bourgeois de Sens, d'un

ouvroir en la rue Couverte, pour fonder l'anniversaire de son époux (1395). — Bail à rente à Michel Maillard, d'une maison devant la Halle où siége le prévôt de Sens (1446).

G. 1360. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1207-1783. — Sens. — Paroisse Saint-Romain. — Arrêt du Parlement de Paris exonérant les religieux de Saint-Sauveur-lès-Bray d'une redevance envers le chapitre de 4 os courts de porc, 12 miches, un setier de vin et 17 sous de rente, etc., et transférant 20 sous de rente sur une maison rue du Marché aux Fromages, à Sens (1410). — Paroisse Sainte-Colombe. — Acquisitions : d'un étal en la Boucherie, vendu 25 livres parisis au chapitre, par Jean et Gautier Fain, bouchers (1211) ; — d'un cens en la Charronnerie, entre le cimetière des Juifs et la Maison-Dieu de la Poterne, vendu par Dreux de Thorigny, chevalier (1212) ; — de deux étaux en la Boucherie, vendus par Pierre Chataigne (1231). — Bail à vie par Renaud Moquard, d'un étal du chapitre en la Boucherie, pour 30 sous parisis (1265). — Bail : d'une maison rue de la Vieille-Boucherie (1379) ; — de la maison de La Sereine (La Syrène), située rue de la Charonnerie, à Rousseau (1394). — Paroisse Sainte-Croix, en l'église cathédrale. — Charte d'André, *procurator censive capituli*, contenant adjudication à Pierre de Saint-Julien, clerc, d'une maison située devant l'église Saint-Etienne, laquelle avait été vendue par Claude Pinon de Nailly, à Renaud de Nailly, chanoine de Bourges, et sur la réclamation de Pierre de Saint-Julien qu'il était le cousin de Pinon, etc. (1207). — Vente de la moitié de la maison de feu Harier, pour 50 livres de Provins (1215). — Donation à l'église de Sens d'un estançon situé au parvis Saint-Etienne (1320). — Bail d'une maison rue des Bourses, attenant à celle du Plat d'Etain, à J. Richaut, pour 12 sous 6 deniers de rente (1445).

G. 1361. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1237-1787. — Sens. — Faubourgs Saint-Antoine et Saint-Didier. — Acquisitions : par Ivon, prêtre, d'Arnoul Le Plat, d'une maison située entre Merdereau et le chemin qui va à l'église Saint-Jacques (1247). — Décret et adjudication en la prévôté de Sens, pour Nicole Fritard, de deux jardins au faubourg Saint-Antoine (1525). — Bail pour le chapitre : à Nicolas Jourdain, de Bray, clerc, et à sa femme, d'une place en la rue des Frères-Prêcheurs (1276) ; — à Jean Archambault, d'un jardin attenant au cimetière du grand Hôtel-Dieu en la rue Saint-Didier (1381) ; — à Brochet, de 5 arpents de terre au bourg Saint-Didier, près des Vieux-Jacobins (1464) ; — à Hugues Lucet, chanoine, du clos du Vert-Bouquet, près du prieuré Saint-Antoine (1554), pour 26 livres par an ; — à Colein, le même clos pour 220 livres, en 1783. — Faubourg et paroisse Saint-Maurice. — Acquisition par le chapitre, de Jean Poinçon, clerc, et sa femme, d'une vigne située au-delà des ponts d'Yonne, en la censive de Simon Des Prés, chanoine, et provenant de feue Sybille, châtelaine de Melun (1242). — Faubourg Notre-Dame, territoires de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur. — Confirmation par Milon, prieur de La Charité, d'un compromis prononcé par Etienne, dit Tate-Saveur, bailli de Sens, Jacques de Langres, autrefois prévôt de Sens, et Jean Le Monnoyeur, châtelain dudit Sens, entre le chapitre, d'une part, et Guillaume, abbé de Saint-Jean, Clément, abbé de Saint-Paul, Guillaume, abbé de Saint-Remy de Sens, le prieur de Notre-Dame de la Porte-Saint-Léon, et le maître et les frères de la Maison-Dieu dudit lieu, au sujet du cours de la Vanne, au lieu dit Bazeran (1263). — Baux d'héritages sur Saint-Pierre-le-Vif, au profit du chapitre. — Procès-verbal de délivrance pour les exécuteurs du testament de feu Charles-Henri Fenel, doyen, des titres de la propriété de 22 arpents de terres sises près de la chapelle Sainte-Beate, légués pour la dotation de la bibliothèque également donnée par lui au chapitre (1727). — Plan de la pièce de terre de Sainte-Béate.

G. 1362. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 2 plans.

1176-1781. — Sens. — Faubourgs Saint-Paul, Saint-Cartaut, et Saint-Symphorien. — Acquisitions par le chapitre : de 9 sous 3 oboles parisis de cens sur des terres au-delà de la Vanne, pour 10 livres parisis, vendues par Odo Le Page (1206) ; — de terres et jardins à Saint-Paul, vendus par Pierre d'Arcy, à Pierre, trésorier de Sens, pour la fondation de l'anniversaire de Gui, évêque d'Auxerre (1270). — Plan du finage de Saint-Paul en 1555. — Moulins du Roi. — Donation par Louis VII, au chapitre et à l'archevêque, de ses droits sur les moulins possédés par le vicomte de Sens, au faubourg de cette ville, en échange du fief du vicomte, à Sens, relevant du chapitre, et confirmation de l'échange de la terre d'Avrolles pour celle de Villenaux, fait entre l'archevêque et le chapitre (1176). Vente par Gui et Marie, enfants de noble Pierre de Saint-Phalle, cheva-

lier, et de feue Agnès, dite la Comtesse, sa femme, à l'archevêque Gui, de 10 muids de froment mesure de Sens de rente, à percevoir sur la sixième partie des moulins dits du Roi et du Vicomte, à Sens, sur la Vanne, près l'abbaye Saint-Paul, et appelée *La Malicorne*, pour 1,000 livres parisis (1275). — Donation par l'archevêque Gui, au chapitre, de la redevance ci-dessus pour fonder son anniversaire (1285). — Plan d'une partie de la rivière de Vanne, près des moulins du Roi.

G. 1363. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 47 pièces, papier; 2 sceaux.

1190-1789. — Sens. — Faubourg et paroisse Saint-Pregts. — Ventes au chapitre : par Vincent de Saint-Pregts, d'un jardin près de la fontaine du même nom, attestée par charte de l'archevêque Gui (1190); — par Ogive, veuve Seron, et ses enfants, de Saint-Julien, de jardins à Saint-Pregts (1216); — de 4 sous de cens sur des héritages dans la rue près de la maison de More le Juif, par Agnès, veuve Jollain (1223); — par Jean d'Edita, marguillier en la cathédrale, d'une maison au Marchau, près la porte Neuve, située sur le ruisseau de Merdreau (1246). — Acquisition, par l'archevêque Béquard, de cens au Marchau (1301). — Procès-verbaux de bornage des finages de Saint-Pregts et de Saint-Cartaut de Sens, avec les religieux de Saint-Paul, au sujet des droits respectifs des parties sur les dîmes. — Accords sur le même sujet avec les religieux de Saint-Pierre-le-Vif et le curé de Saint-Pregts. — Reconnaissance par les habitants de la paroisse Saint-Pregts qu'ils doivent la dîme d'oignons au chapitre (1695). — Baux des dîmes de grains et de légumes sur la paroisse Saint-Pregts : en 1539, 97 livres; en 1789, 750 livres.

Sceaux : de la cour de l'official de Saint-Julien (1215); d'Etienne Béquart, archevêque de Sens (1305).

G. 1364. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 157 pièces, papier.

1215-1778. — Sens. — Faubourg Saint-Pregts. — Baux de terres, prés, jardins, etc., sur le finage de Saint-Pregts : à Baudoin Le Pêcheur, d'un courtil, pour 30 sous parisis par an, avec condition que s'il y construit une maison de pierres, il la laissera au chapitre au terme de son bail, mais s'il élève une construction en bois, il pourra en enlever le merrain (1215); — à Bedasne, une pièce de terre de quatre arpents, au champ Saint-Jean, sur le chemin de Troyes (1453); — à Jean Regnard, 6 quartiers de prés au Pont-Bruant (1526); — à Etienne Thion, chanoine, d'un jardin près la porte Saint-Hilaire, pour 20 livres par an (1540); — le même jardin amodié 40 livres aux religieuses Carmélites en 1752.

G. 1365. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1364-1769. — Sens. — Etats des censives dues au chapitre dans cette ville. — Mémoires et procédures contre les officiers du domaine royal, pour établir les droits censuels du chapitre. — Déclaration de Jeannette, veuve d'Erard de Voisines, bourgeois de Sens, pour 20 sous de cens sur des héritages au lieu dit Champbertrand (1412). — Autres déclarations établissant le droit de cens du chapitre sur le même climat. — Aveus de Jean Dorigny, bourgeois de Sens, et autres, à l'archevêque, de droits de cens appelés le fief Ferroul, acquis par le chapitre en 1640. — Quittances par Gillier, arpenteur à Sens, pour la rédaction des plans de diverses seigneuries du chapitre, à Sens et autres lieux, pour établir les droits de censives dûs au chapitre (1758). — Mémoires et consultations pour établir le droit de lods et ventes à Sens, en faveur du chapitre (XVIIIe siècle).

G. 1366. (Plans.) — 7 pièces, papier.

XVIIe et XVIIIe siècles. — Sens. — Minutes de plans présentant en détail les quartiers de Saint-Hilaire et de Saint-Pregts, où le chapitre a droit de cens. — Plan du lieu appelé Le Crottereau, aboutissant à la rue Couverte, représentant les maisons en élévation, dressé par Dapremont, peintre, en 1697. — Plan des maisons qui environnent le parvis de Saint-Etienne.

G. 1367. — 4 pièces, parchemin.

1207-1502. — Serbonnes. — Donation au chapitre par Guillaume, chanoine, de ses droits de dîmes à Serbonnes (1207). — Accord avec noble dame Louise de Monstieux, abbesse de La Pommeraye, pour le paiement d'une rente d'un muid de grains (1502).

G. 1368. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1232-1779. — Sommefontaine (Terre de). — Charte d'affranchissement des habitants de Sommefontaine, Rigny et La Peère, par Anseau de Trainel, sire de Voisines (1232). — Vente au roi Charles V de la terre de Sommefontaine, par les exécuteurs du testament de l'archevêque G. de Melun, moyennant 3,000 francs d'or (1377). — Fondation, dans la cathédrale de Sens,

de 12 messes du Saint-Esprit par le roi Charles VI (1388), dont la dotation est imputée sur la terre de Sommefontaine. — Procès-verbal des assises de Sommefontaine, tenues par Pierre Grassin, bailli du chapitre (1494). — Rôle des hommes composant la jurée de Sommefontaine et lieux voisins (1486). — Bail général des revenus aux sieurs Noël et Froment, pour 2,700 livres (1774). — Mémoire sur les réparations à faire aux étangs de Sommefontaine (1412). — Extraits des comptes de la terre de Sommefontaine, établissant les droits de cens dûs au chapitre (xve siècle). — Mémoire contre Pasquier, procureur-fiscal, et autres, qui se prétendent exempts du droit de cens, attendu que la terre de Sommefontaine est un franc-alleu (1778).

G. 1369. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1369. — Sommefontaine. — Recueil de notes du régisseur de la terre de Sommefontaine, appartenant à l'archevêque de Sens, sur les droits censuels de jurées, de coutumes, de formariage, etc. — Ces droits s'étendent sur les habitants de La Peère, Basson, Marcilly, Villarceau, Saint-Flavy, Rigny, Villadin, etc.

G. 1370. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier,

1384-1399. — Comptes des recettes et dépenses de la terre de Sommefontaine, rendus par Colot le jeune, receveur. — 1384. — Recette des censives aux chevaliers, 3 sous; — pour les jurées de Sommefontaine, au nombre de 24 habitants, 12 livres 10 sous; — de Bourdonnay, 4 livres 12 sous; — de La Peère, 14 livres 8 sous; — de Plantis, 34 sous, etc. — Recette totale, 98 livres 8 sous. — Payé au curé de Sommefontaine, pour l'anniversaire de Dreux de Trainel, 10 bichets d'avoine. — 1393. — Listes des habitants qui doivent la jurée: à Sommefontaine, 28; à Bourdonnay, 23; à La Peère, 33; à Marcilly, 16; à Echemines, 22; total du produit des jurées, 104 livres.

G. 1371. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1400-1411. — Comptes des recettes et dépenses de la terre de Sommefontaine, rendus par Colot le jeune. — 1400. — Reçu de Martin le Bograt, pour le bail de la prévôté, 6 livres 5 sous; — recette totale des jurées, 108 livres 2 sous; — de gélines dues avec les coutumes d'avoine, 27 gélines. — Payé à Camusat, « pour aller à Sens, à cheval, porter de l'argent à Messieurs, » 7 sous 6 deniers.

G. 1372. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1412. — Compte de la terre de Sommefontaine, rendu par Perrot Le Camuzat. — Payé au receveur, pour ses gages, 12 livres 10 sous. — Recette totale, 116 livres 5 sous tournois. — Rôle des jurées ou de l'impôt mis sur les habitants de Sommefontaine, La Peère, etc., par trois chanoines et les officiers de justice de la terre: à Sommefontaine, 37 habitants, 12 livres 6 sous.

G. 1373. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1445-1460. — Comptes de la terre de Sommefontaine, rendus par Perrinet Guillaume, receveur. — 1445. — Recette pour les formariages: de Nicolas Michaut, 20 sous; de Jacquin Bonbeuf, 25 sous. — Payé au receveur, pour un voyage à Sens, 5 sous. — Recette totale de l'année, 64 livres 17 sous. — 1452. — Rôle des jurées de la terre de Sommefontaine et dépendances, imposées sur les habitants par les officiers de la justice, assistés de plusieurs habitants, « lesquels ont juré sur les saintes évangiles de Dieu de léaulment déposer des facultez de ceulx qui doivent lesdites jurées; et sont lesdites jurées de 4 deniers tournois, à cause des héritages, et de 3 deniers, à cause des meubles. » — Jacquin Colot pour un quart, à cause de son père, et pour un seizième à cause de sa mère, et Jeanneton, sa femme, pour le quart à cause de son père, et pour la moitié à cause de sa mère, 5 sous. Total des jurées, 114 livres 18 sous.

G. 1374. (Registre.) — In-4°, 214 feuillets, papier.

1460-1479. — Comptes de la terre de Sommefontaine, rendus par Perrinet Guillaume et Jean Guillaume, receveurs. — 1462. — Reçu de l'abbé de Vauluisant, etc., pour un millier et demi d'alvin, 12 livres. — Recette totale du compte, 31 livres 14 sous. — 1465. — Recette de la prévôté, 60 sous. — Payé pour les gages des auditeurs du compte, 35 sous.

G. 1375. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1581. — Censier de Sommefontaine, contenant les déclarations des propriétés des habitants de ce lieu et de Villecerf, etc. — Antoine Vallée, Claude Massé, et autres, laboureurs.

G. 1376. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1227-1761. — Soucy (terre de). — Vente par Renier, dit Chevalier, de 29 arpents de terre et bois pour 50 sous

parisis l'arpent (1227). — Ratification, par Guillaume de Vallery, chanoine de Sens, de la donation faite par son père, noble Jean, seigneur de Vallery, au chapitre, d'un fief à Soucy (1257). — Acquisitions par Jean Simart, chanoine, d'héritages donnés plus tard par lui au chapitre (1408). — Arrêt du Parlement de Paris déclarant que le sieur Claude Formé est seigneur censier du climat des Samoreaux ou d'Origny (1620). — Transaction entre le chapitre et les religieux de Sainte-Colombe, portant délimitation des terres de Soucy et de Jouancy (1693). — Abornement: entre les terres de Soucy et de Voisines appartenant à l'archevêque (1744); — entre Soucy et La Chapelle-sur-Oreuse (1752). — Mémoires sur la terre de Soucy et ses dépendances, par Morice, préchantre (1741). — Accord entre le chapitre et les religieux de Sainte-Colombe, pour leurs droits respectifs entre Soucy et Jouancy (1274). — Soumission par Jean, fils de feu Guérin Roijon, de Soucy, homme serf affranchi par le chapitre (1267). — Bail: de la mairie de Soucy à Goverel, pour 7 ans, moyennant 20 livres par an (1402); — du notariat, à Jean Clouet, pour 9 ans, moyennant 10 livres par an (1711). — Baux généraux des revenus: à Pynot et Bertrand, en 1642, pour 18 setiers par tiers froment, seigle et avoine; — des terres de Soucy, Saint-Martin-sur-Oreuse et Thorigny, à noble Sébastien Prunay, seigneur de Chambouzon, en 1694, pour 300 livres.

G. 1377. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 109 pièces, papier.

1395-1789. — Soucy (terre de). — Reconnaissances de censives sur divers héritages, aux lieux dits Les Tuileries, etc., par Joly, Mauljean et autres. — Sentence du Parlement de Paris, condamnant les religieux de Sainte-Colombe à payer au chapitre 2 setiers de froment et 2 setiers d'orge de rente, à cause de 50 arpents de terre appelés la Charrue de Jouancy (1558). — Baux du moulin assis sur le ru de Béon: en 1449, à Bertrand, pour 8 setiers de froment de rente; en 1557, pour 2 muids de froment; en 1600, pour 16 setiers de méteil; en 1656, 24 setiers de méteil; en 1789, pour 150 bichets de seigle. — Baux: de la tuilerie de Soucy (1415); — d'héritages en divers climats; — des dîmes de grains: en 1415, pour 2 muids et demi de grains, par tiers froment, seigle et avoine; en 1472, pour 5 muids de mêmes grains; en 1601, 3 muids 4 setiers de grains, par tiers méteil, seigle et avoine; en 1673, 12 muids de grains de même nature. — Pièces de dépenses de la justicerie de Soucy (XVIII[e] siècle).

G. 1378. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 123 pièces, papier.

1217-1760. — Soucy et Saint-Martin-sur-Oreuse. — Ventes des coupes de bois: à Jean Gurys, de 181 arpents de bois, appelés la Forêt-Excommuniée, pour 60 sous l'arpent en 1379; — de 36 arpents de bois de Monthard, à 4 livres l'arpent, en 1424; — des 30 arpents des bois de Montmain, à 10 livres l'arpent, en 1560, etc. — Procédure contre les habitants de Soucy, pour délits dans les bois. — Concession de droits d'usages aux habitants de Soucy, par le chapitre, dans ses bois (1217). — Charte d'affranchissement des habitants de Soucy (1283). — Sentence du maître des eaux et forêts de Sens, contenant réglement des usages des habitants (1565). — Arrêt sur procès de la Table de marbre, contenant défense aux habitants de Soucy d'exercer aucun droit d'usage dans les bois du chapitre, etc. (1708). — Assemblée des habitants, au nombre de 113, portant consentement à la vente de leurs prés, pour en employer le prix à réparer les fortifications du village (1566).

G. 1379. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1401-1509. — Soucy (terre de). — Comptes des recettes et dépenses de la terre et justicerie, comprenant les terres de Saint-Martin-sur-Oreuse, de Thorigny et d'Evry, rendus par Nicolas Le Gruillet et autres. — 1401. — Cens à Soucy, 110 sous; — produit du bief du moulin, 20 livres; — de Jean Desprée, pour l'amodiation de la mairie, 17 livres. — Recette à Saint-Martin-sur-Oreuse, 2 sous 1 denier, pour les usages dudit lieu, où il y a 20 ménages, et où il y en avait auparavant 29; « *Sed propter mortalitatem non sunt nisi* 20. — Produit de la mairie de Saint-Martin, 4 livres 10 sous; — de celle d'Evry, 6 livres. — Acheté neuf grands muids à vin, contenant 30 setiers pièce, 60 sous; — trois petits muids, 17 sous.

G. 1380. (Plans.) — 4 pièces, parchemin.

1670-1763. — Soucy. — Plans: des bois de Monthard et des grands bois de Soucy, levés par Simon, arpenteur royal à Sens, le premier, contenant 216 arpents; le second, 508 arpents, à la perche de 22 pieds; — de friches situées le long des bois et plantées en 1759-63.

G. 1381. (Plans.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1726-1768. — Soucy et Saint-Martin-sur-Oreuse. — Plans des bois de Monthard et des Grands-Bois, par Benoît et Baillet, arpenteurs.

G. 1382. (Atlas.) — Grand in-folio, de 71 feuillets.

1758. — Soucy. — Plan général de la seigneurie, avec le détail des parcelles et les noms des propriétaires; ladite terre contenant 3,742 arpents, à 20 pieds pour perche, fait par Gillier, arpenteur royal.

G. 1383. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1202-1744. — Thorigny. — Donation par Garnier, évêque de Troyes, d'un demi-muid de grains, à prendre sur la dîme de Thorigny, pour fonder son anniversaire dans l'église de Sens, « quia eandem ecclesiam caram habemus, utpote qui ab ea fuimus ad Trecensem ecclesiam evocati » (1202). — Arrêt du Parlement de Paris, contre Jean et Juvénal de Belleville, seigneurs de Thorigny en partie, attribuant au chapitre un territoire contentieux audit lieu (1548). — Bail à Jean Richer, notaire royal à Thorigny, de la justice et mairie, pour 30 livres par an (1524). — Brevet de lieutenant en la justice de Thorigny, délivré par le chapitre à Nicolas Cartaut, praticien (1635). — Engagement au chapitre, par Henri Frollais, chevalier, etc., des dîmes de Thorigny, pour 160 livres parisis (1231). — Déclaration de droits de cens sur divers héritages envers le chapitre, par Pierre Foin, Jean Varet et autres. — Arpentage et baux de terres à Thorigny, La Postole et Voisines.

G. 1384. (Plan.) — 1 pièce, papier.

Vers 1551. — Plan du village de Thorigny, avec les maisons et les portes de l'enceinte figurées, et le château de Jean Juvénal de Belleville.

G. 1385. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1463-1508. — Comptes de la terre et justicerie de Thorigny et Saint-Martin-sur-Oreuse. — 1463. — Recette des censives et mairie de Thorigny, néant. — Payé au curé de Fleurigny, pour avoir desservi la paroisse de Saint-Martin, 2 setiers de seigle. — 1490. — Reçu: pour prix du bail du Moulin-Rateau, 10 livres; — des censives de Thorigny, 61 sous; — de la mairie de Thorigny, 40 sous.

G. 1386. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1510-1529. — Comptes des terres et justiceries de Thorigny et Saint-Martin-sur-Oreuse. — 1510. — Reçu: des censives de Saint-Martin, 17 livres; — des habitants de Saint-Martin, pour droits d'usage, 4 deniers parisis par feu au lieu de deux, afin d'évincer les habitants du hameau de Barrault, « qui n'ont aucun droit esdits usages, » ce qui fut accepté par le chapitre, 20 sous tournois; — des censives de Thorigny, 4 livres 3 sous; — de la ferme de la mairie dudit lieu, 6 livres. — 1529. — Recette des censives de Thorigny, de Fr. Richer et autres, au nombre de 126, 5 livres 15 sous.

G. 1387. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1258-1769. — Thoury. — Déclaration des biens et droits de la terre de La Forteresse, donnée au chapitre en 1371 par Nicolas de Verres, évêque de Châlons (XVIe siècle). — Vente de la terre de La Forteresse, par le chapitre, à Jean Bénard, sieur de Chancery, pour la somme de 6,000 livres, constituée en 300 livres de rente (1630). — Procès-verbaux de visites du château de Thoury et dépendances, par Noël Lemoine et Michel Beaumont, maçons, et autres, et estimation des améliorations qui y ont été exécutées (1645). — Triguières. — Vente à Odon de Clairmont, chanoine de Sens, par Guillaume Chaumarz, Guillaume Guerprauz, et leurs femmes, de la part des dîmes qu'ils possédaient à Triguières, relevant en fief de Jean de Montcorbon (1258).

G. 1388. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 22 pièces, papier;

1160-1786. — Véron (terre de). — Donation par Daimbert Le Turc, de Châteaulandon, chevalier, à Théon, son oncle, chanoine de Sens, de tout ce qu'il possédait à Véron (vers 1160). — Charte de Michel, archevêque de Sens, constatant la remise par le chapitre *pia consideratione ductum*, aux habitants de Véron, du droit de main-morte (1197). — Abandon par Ithier de Passy, chevalier, entre les mains de l'archevêque Gauthier et Nicolas de Haut-Villars, bailli royal, agissant comme délégués royaux, de tous les droits de justice qu'il prétendait à Véron (1231). — Vente par Anseau de Charly, chevalier, et Alix, sa femme, de tous leurs droits de cens et coutumes à Rosoy et à Véron, et dans la paroisse de *Creeriæ* (?), ratifiée par Anseau de Vareilles, chevalier (1239); — par Geoffroy de Hennot, de ses droits de cens à Véron et *Creeriæ* (1271); — par Etienne Moron, d'un pressoir à Véron (1514). — Procès-verbal de renvoi, pardevant le maire de Véron, de prisonniers arrêtés à tort par le prévôt de Sens (1334). — Baux des émoluments de la mairie. — Ordonnance de police sur les incendies (1786). — Procès-verbaux de délimitation de la seigneurie de Véron avec celles de Rosoy et de Passy.

G. 1389. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1214-1788. — Véron. — Baux : de la grange au Doyen, avec plan ; — d'un labourage légué par Arthaut, chanoine ; — de la grange au Vau-Saint-Etienne (1291); — des terres des Louvières, à Girard Cathalan, chanoine, à charge de les marner (1231). — Compte de dépenses pour plantation d'arbres sur le bord de la route de Véron à Villeneuve, en 1732. — Promesse de M. Megret d'indemniser le chapitre des portions de terrains qu'il a prises pour établir l'avenue de Passy à Véron (1730). — Mémoires et procédures contre M. Megret, pour changement du cours du ruisseau de la vallée de Véron (XVIII[e] siècle). — Charte d'Adam Héron, chevalier, et de Gilbert de Montpincier, baillis du Roi, attestant un accord passé devant eux entre le chapitre et Eudes Cartier, chevalier, au sujet des droits du chapitre et des habitants de Véron dans les bois de Cartier (1214). — Procédures: contre les habitants de Mâlay-le-Vicomte au sujet des droits prétendus par ces derniers dans les bois de Véron (1408); — contre Madame Mégret, dame de Passy, en réintégrande d'une pièce de bois aliénée en 1641, par les habitants de Véron (1736).

G 1390. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1191-1778. — Véron. — Déclaration d'héritages appartenant à l'abbaye de Saint-Paul, chargés de cens. Rôle de censitaires: Antoine Giguet, Moreau, Legris, etc. — Charte de Gui, archevêque de Sens, contenant accord entre le chapitre et Thibaud, de Marolles, au sujet de la dîme de sa terre de Boisbourdin, à Véron (1191). — Vente par Itier de Passy, et autres, au chapitre, de leurs droits de dîmes à Véron, pour 62 livres tournois (1236). — Sentence de l'official de Sens, condamnant Simon Allais au paiement des dîmes au seizième (1622). — Baux des dîmes de grains : en 1526, 21 muids de grains, par tiers froment, seigle et avoine; en 1621, 9 muids, par tiers méteil, seigle et avoine; en 1747, 9 muids de même. — Baux des fours et des pressoirs banaux de Véron. — Sentences du bailli de Sens contre Alyet et autres habitants de Véron, pour le paiement du droit d'une poule par feu de redevance (1541).

G. 1391. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier

1467-1527. — Véron. — Comptes de la justicerie. — Recette en 1467: des censives, 4 livres 10 sous; — des corvées dues par les habitants, qu'on amodiait chaque année 11 à 12 livres, néant, « à cause de la povreté du peuple; » — de la ferme de la mairie, 75 sous; — des grands dîmes amodiés à Picart, le gros du curé payé, 2 muids par tiers froment, seigle et avoine ; — des dîmes de grains de Mâlay-le-Vicomte, amodiées 5 muids par tiers froment, seigle et avoine. — Total de recette: 34 livres 14 sous. — 1504. — Reçu des censives du lieu appelé Vau-Saint-Etienne, contenant 406 arpents en terre et bois, 30 livres. — 1515. — Reçu des censives de 183 personnes dont les noms sont détaillés, 25 livres 6 sous 3 deniers.

G. 1392. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1535-1548. — Véron. — Comptes de la justicerie, rendus par Etienne Thion, chanoine-justicier, et autres. — 1541. — Recette de cens d'André Simonin, d'André Rolin, etc., 5 deniers ; — de cens reçus sur la fontaine, payés par Thomas Estrain et autres, 15 deniers; — des dîmes de grains de Véron, 16 muids 3 setiers par tiers froment, seigle et avoine.

G. 1393. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1559-1592. — Véron. — Comptes de la justicerie, rendus par Mathieu de Challemaison, doyen, et autres, chanoines-justiciers. — 1569. — Payé au receveur, pour frais faits afin d'amodier les dîmes, « lesquelles nuls ne les vouloient avoir pour la misère du temps, » 50 sous. — 1579. — Recette des poules : en nature, à une par feu, total 52; — appréciation en argent, à 6 sous pièce, 20 poules. — Payé à Etienne Haton, avocat, prévôt de Véron, pour ses gages, 100 sous.

G. 1394. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1659-1755. — Véron. — Etats de recettes de la terre. — Mémoires de réparations faites au chœur de l'église et à la maison seigneuriale, en 1740. — Quittances de M. Méreville, curé de Saint-Pregts de Sens, pour 12 bichets de froment sur les dîmes de Rosoy ; — de M. de Droux, curé de Véron, de 6 feuillettes de vin pour partie de son gros; — de F. Delair et Philippon, autres curés de Véron, pour 144 bichets de grains, par tiers froment, seigle et avoine.

G. 1395. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1500. — Véron. — Censier contenant les noms des censitaires et l'énumération des terres et des redevances. — L'abbé de Saint-Paul, pour ses terres, 24 sous pa-

risis ; — André Bordelot, pour 6 quartiers de pré, 4 deniers parisis ; — André Bourgeois, pour un quartier de pré, un denier parisis ; pour un quartier de vigne aux Hautes-Fourches, un denier ; — Colas Moron, pour sa maison derrière l'église, tenant au four banal, 2 deniers.

G. 1396. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIe siècle. — Plan des bois sur Véron, tenant au chemin de Véron à Passy, et aux usages de Véron.

G. 1397. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1754. — Plan des limites des terres de Véron et de Passy, par Gondet, arpenteur.

G. 1398. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Plan détaillé et parcellaire du bourg de Véron, par Gondet fils.

G. 1399. (Liasse). — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1495-1633. — Villegardin. — Sentence du présidial de Sens, qui maintient le chapitre en la justice de la seigneurie de Villegardin, contre Etienne de Lascoux, seigneur de Champermois (1611). — Bornage et délimitation de la terre de Villegardin, entre l'archevêque de Sens, alors seigneur de ce lieu, et l'abbesse de Rosoy-le-Jeune (1495). — Vente par le chapitre, à Pierre Hodoard, de la terre de Villegardin (1633).

G. 1400. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1219-1776. — Villemanoche, Champigny et La Chapelle-Champigny. — Vente par Arnaud, fils de Fromond Belier, de Gisy, à Simon de Pierre, chanoine de Sens, de 3 setiers et 5 bichets d'orge de rente, mesure de Champigny (1244). — Bail par les vicaires de feu l'archevêque Pierre, à Jacquet de Tonnerre, de prés en Malvoisine, sur La Chapelle (1275). — Charte d'Eudes des Barres, chevalier, contenant partage, avec le chapitre, de la forêt de Chêne-Evrat (1219). — Vente à Jean Menant, de la coupe de la forêt de Chêne-Evrat, de 93 arpents, à 100 sous tournois l'arpent du Roi (1251). — Déclaration des biens du chapitre sur Champigny, La Chapelle, etc., consistant notamment en une pièce d'héritages appelée Chêne-Evrat, autrefois en bois, contenant 210 arpents (1776).

G. 1401. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1200-1783. — Villenaux-la-Petite et Villiers-sur-Terre. — Charte de Gui, archevêque de Sens, relatant qu'Etienne, chevalier, de Jaulne, a donné au chapitre le *salvamentum* qu'il possédait à Villiers, Brusoles et Vilarceau (vers 1200). — Lettres-patentes de Philippe-le-Long, confirmatives du droit de toute justice à Villenaux, en faveur du chapitre. — Sentence de Jean d'Oisy, bailli de Sens, contre Henri de Genouilly, chevalier, pour la haute justice de Villenaux (1318). — Sentence du bailli de Sens condamnant les habitants de Villenaux et de Jaulne au paiement du droit du deuxième cheval, à la mort d'un desdits habitants possesseur de chevaux, ou 4 livres 10 sous pour icelui (1399). — Extrait d'un registre des assises contenant règlement pour l'usage des mesures qui seront celles du chapitre. — Baux de la mairie et du greffe. — Procès-verbaux de délimitation de la terre de Villenaux avec celles de Briotte, Noyen, Jaulne, Pailly, etc. — Quittance de 266 livres payées par les habitants de Villenaux, pour la subsistance du régiment de Piémont logé à Sens (1638).

G. 1402. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1198-1776. — Villenaux et Villiers-sur-Terre. — Charte de Thibaud, comte de Troyes, relatant un accord passé entre le chapitre et Barthélemi de Brahetes, chevalier, au sujet du partage par moitié du bois de Villenaux (1198). — Autre charte de G., archevêque de Sens, H., évêque d'Auxerre, et H., abbé de Dilo, juges délégués par le Pape pour le règlement de la contestation élevée entre le chapitre et Barthélemi de Brahetes (1198). — Ratification, par les prêtres et le couvent des lépreux de Bray, de la vente faite au chapitre par Nicolas, prêtre de ladite maison, d'un setier de blé sur le moulin de Villenaux, pour 40 sous de Provins (1227). Vente par Thomas, curé de Basseval, diocèse de Soissons, et son frère, de leurs moulins de Villenaux (1245). — Acquisitions par G. Gueneau, chanoine, de terres à Villenaux, qu'il a données ensuite au chapitre (1330). — Acquisition : au nom du pape Clément VI, et pour la fondation d'une chapelle en l'église de Sens et de son anniversaire, de nombreux héritages, cens et bourgeoisies sur les habitants de Villenaux, relevant de la Reine et de Jeanne de Beauté, dame de Pailly, etc., vendus par Jean de Villenaux, écuyer (1346); — du fief du Charnier, en la seigneurie de Villiers-sur-Terre, de dom Bérault, prieur du Charnier (1629). — Déclaration de cens et rentes sur des héritages à Villenaux, par Louzier, Bonnot, Rousseau et autres.

G. 1403. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1283-1789. — Villenaux-la-Petite et Villiers-sur-Terre. — Bail général des revenus à Poirat, pour 2,060 livres en 1660. — Baux: à Pierre, dit Dobido, de 4 arpents de terre pour 12 sous tournois de rente (1299); — d'une maison et accin à Jacques Bouteire, pour 55 sous par an (1400); — de 14 arpents de prés à Verger, pour 50 sous par an (1465); — de deux moulins à Villenaux, à Thomas Baudoin (1283); — des terres de la Grande et la Petite-Couture (1445); — du labourage de la cloîtrerie, en 1519, pour 2 muids de grains, par tiers froment, seigle et avoine; en 1582, 79 bichets, par moitié méteil et seigle; — de la rivière et du gord de l'archevêque (1388); — des dîmes de grains, en 1513, 23 muids, par moitié froment et avoine. — Bail des droits de la mairie de Villenaux, des corvées de charrues et de bras, des dîmes d'agneaux et de veaux, etc. (1292).

G. 1404. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1448-1777. — Villenaux et Villiers-sur-Terre. — Baux à rentes perpétuelles de maisons et autres héritages: à Vallenchot, d'une maison devant l'église de Villenaux, pour 22 sous 6 deniers de rente (1513); — à G. Chesneau, du moulin des Hauts-Fossés, pour 12 setiers de froment de rente (1454); — à Bordon, d'une maison rue des Forges (1555); — d'une masure devant l'église de Villenaux, à charge d'y bâtir, à G. Mintre (1401).

G. 1405. (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

1403-1505. — Villenaux-la-Petite. — Comptes de la justicerie, rendus par Nicolas Barthélemy, chanoine, et autres. — 1403. — Reçu du produit des cens, 8 livres 8 sous; — de 23 habitants de Villenaux qui n'ont point de chevaux, par feu, 16 deniers, 30 sous 8 deniers; — recette totale de l'année, 72 livres 18 sous. — 1494. — Reçu: des cens de Villenaux, 22 livres; — de la mairie, amodiée à G. Bourdon, 16 livres.

G. 1406. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1391. — Censier de Villenaux-la-Petite, Monceaux, Avigny, Bazoches, Jaulne. — Cens payés à Jaulne, par chaque bourgeois et bourgeoise, 12 deniers de bourgeoisie, et 6 deniers par cheval. — A Villenaux: Jeanne, femme Perrin Boranel, 12 deniers; Symon Leclerc, 12 deniers. — A Avigny, J. Belin, 12 deniers et une poule.

G. 1407. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1487. — « C'est le vray papiers sensiers de Villenaux-la-Petite, selon l'arpentage fait par Jacquin Lasnier, arpenteur juré, demeurant à Goes. » — De Jean Delamarche, pour sa maison et hermoye sis à Villenaux, qui vient de Colin Gosier, assis en la rue des Forges, un denier tournois; — pour 3 arpents de terre assis sur la côte de derrière le moûtier, près de la maladerie, tenant d'une part, au curé, 3 deniers; — Jean Juvenel, seigneur de Trainel; Jean Dausy, seigneur de Tosac, censitaires.

G. 1407 (bis). (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1763-1764. — Villenaux-la-Petite. — Mémoires de dépenses de la justicerie. — Réparé: la prison de Villenaux, 17 livres; — le chœur de l'église de Mousseaux, 54 livres. — Payé à Lebrun, pour réparation au chœur de l'église de Jaulne, 37 livres.

G. 1408. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1383-1520. — Terre de Villeneuve-la-Dondagre. — Echange entre Fr. Chanteprime, conseiller du Roi, et Jean d'Egreville, seigneur de Fouchères, de l'étang de la Cornille pour 10 livres de rente (1383). — Acquisition: par Jacques Le Hongre, seigneur de Villeneuve, de 10 livres de rente sur Jean de Broys et sa femme (1414). — Accord entre demoiselle Gilette Le Hongre et maître Thomas Tribolé, relativement à la succession de feu Jean Chanteprime, seigneur de Villeneuve (1455). — Donation: par Louis et Simon Le Hongre, des terres de Villeneuve-la-Dondagre et de Dyant, à Tristan de Sallazar, archevêque de Sens, en considération des services qu'il leur a rendus (1494); — par J. Le Hongre et sa femme, et par Catherine de la Pessine, de tous leurs droits à Villeneuve au même archevêque. — Sentence du bailli de Sens, contenant délivrance au chapitre de la terre de Villeneuve, léguée à son église par l'archevêque Sallazar (1518-19). — Décret et adjudication faite au Parlement de Paris, de la terre de Villeneuve-la-Dondagre, sur Denise Chanteprime, veuve de Jacques Le Hongre, à l'archevêque de Sallazar (1484).

G. 1409. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1514-1767. — Terres de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchères et La Belliole. — Sentence du bailli royal de Sens, contenant défense au bailli de Courtenay de procéder contre les habitants de Villeneuve (1548). — Ac-

quisition d'héritages pour le chapitre, par M. Morice, préchantre, avant l'édit de 1749. — Lettres-patentes de Louis XV, autorisant le chapitre à acquérir diverses portions de terrains enclavés dans ses domaines de Villeneuve. — Arpentage de la terre de Villeneuve par Juste, arpenteur (1519). — Délimitations des terres de Villeneuve et de Fouchères, avec la terre de Saint-Valérien, par procès-verbal du bailli de Sens, en 1526, dont le plan a été dressé « par Jehan Cousin, peintre, demeurant à Sens. » — Baux généraux des revenus des terres de Fouchères, La Belliole et Villeneuve.

G. 1410. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1405-1779. — Terres de Villeneuve-la-Dondagre et de Fouchères. — Actes de foi et hommage, aveus et dénombrements desdites terres au comte de Courtenay, par Jacques Le Hongre, en 1405; — par l'archevêque de Sallazar, en 1488; — Quittance de 8,600 livres pour droit d'indemnité payé par le chapitre à Madame Avoye, comtesse de Chabannes, et Philippe de Boulainvilliers, comte de Courtenay, à cause des terres de Villeneuve-la-Dondagre et Fouchères, dont le chapitre était donataire de Mgr de Sallazar. — Aveus et dénombrements des fiefs de Villeneuve, de Dame-Cane, de Hongrie, de Bertauche: par Jean Gontier, chanoine, au comte de Courtenay (1520); — par Jean Gateau, chanoine, à Antoine de Boulainvilliers, comte de Courtenay (1619); — à Madame de Rambure, veuve du comte de Ligny, à cause du château de Courtenay (1779).

G. 1411. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

Vers 1520. — Minutes des déclarations des terres masures, etc., possédées par des particuliers à titre de cens sur la terre de Villeneuve-la-Dondagre: Jean Evrart et Colin Rousseau, pour 22 arpents de terre doivent 18 sous; — délimitation des fiefs de Hongrie et de La Bertauche; — déclarations: du fief de La Belliole faite au Roi, afin de payer le droit d'amortissement par le chapitre; — du fief de Villeneuve et des étangs du même lieu.

G. 1412. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1479-1787. — Villeneuve-la-Dondagre. — Déclaration des fiefs de Dame-Cane, Bertauche et Hongrie. — Acte d'amortissement par Jacques de Puisieux, seigneur de Vallery, du fief de Dame-Cane en faveur du chapitre (1543). — Acte de vente de la métairie du Moulin au chapitre, par les héritiers Legris, en 1666. — Acquisition, par le chapitre, de la ferme du Grand-Courru, des héritiers Lefebvre (1726). — Baux d'héritages à Jean Roux, Louis Le Hongre et autres. — Procès-verbaux d'arpentage et plans des bois de Villeneuve, Fouchères et La Belliole. — Accord entre le chapitre et Pierre de l'Abbaye, seigneur de Chaumot, au sujet des étangs des Vallées et de la Cornillère qui sont reconnus dépendre de la seigneurie de Villeneuve (1580). — Marchés de réparations à faire aux étangs.

G. 1413. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1531-1742. — Villeneuve-la-Dondagre. — Constitution de 44 livres de rente par Jacques Bucheron et sa femme, au profit du chapitre, moyennant 800 livres (1651). — Déclarations de droits censuels sur des héritages à Villeneuve, montant à 8 deniers parisis par arpent de terre et de bois, et 3 sous et une poule de coutume par masure. — Actes particuliers d'acquisitions d'héritages à Villeneuve, relatant le droit de cens au profit du chapitre: Michel Pelloix vend à Fauvelet, bourgeois de Sens, 40 carreaux de pré chargés de cens (1581). — Baux du droit de terrage et de champart pour 20 muids 3 setiers de grains, par tiers froment, méteil et avoine (1571).

G. 1414. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1518-1519. — Villeneuve-la-Dondagre et Fouchères. — Compte des revenus rendu par Joachim Belotin, chanoine et préchantre; lesdites terres léguées à la fabrique de la cathédrale de Sens par l'archevêque de Sallazar, avec la terre de La Belliole, pour fonder son anniversaire. — Le domaine de Villeneuve consiste en terres, prés, bois et étangs, cens, fermes de prévôté, etc. — Vente de la pêche de l'étang du Grand-Courru, consistant en 2,100 carpes, à 10 livres le cent, à Andry Bourdelot et autres, pêcheurs à Sens — Vente à Peloyn, terrageur des terres de Villeneuve, de 11 muids 6 setiers de froment, à 13 livres tournois le muids.

G. 1415. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1720-1747. — Mémoires et renseignements sur la terre de Villeneuve-la-Dondagre, dressés par Morice, préchantre. — Notes sur les terres achetées par M. Morice, sur les travaux à exécuter aux bâtiments de la ferme. — Mémoires des dépenses faites par M. Gratien, chanoine, pour les fermes de Courru, etc., et compte du

produit de ladite ferme, faite par le chapitre des héritiers de Mademoiselle Lefebure.

G. 1416. (Registre.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1673. — Terrier de Villeneuve-la-Dondagre. — Déclarations des censitaires. — Denis Gaudois, à Cornant; Pasquet Marois, Pierre Verdier, Jacques Gallois, à Cornant, etc.

G. 1417. — (Plan.) — 1 pièce, papier.

1618. — Plan général des territoires de Villeneuve-la-Dondagre et de Fouchères, avec le tracé détaillé des chemins.

G. 1418. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1682. — Plan général des bois appartenant au chapitre sur les terres de Villeneuve-la-Dondagre, Fouchéres et La Belliole, dressé par Simon arpenteur.

G. 1419. (Plans.) — 6 pièces, papier.

1754-1763. — Plans de diverses coupes de bois situées sur Villenenve-la-Dondagre, dressés par Baillet et autres.

G. 1420. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1763-1788. — Plan de deux pièces de terre situées à Villeneuve-la-Dondagre, près des étangs du Petit et du Grand-Corru, dressés par Lhostellier, arpenteur, et autres.

G. 1421. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1212-1778. — Villeneuve-le-Roi. — Charte de Pierre, archevêque de Sens, constatant la vente faite au chapitre par Guillaume de Pacy, chevalier, et Agnès, sa femme, de toutes les dîmes dont ils jouissaient à Villeneuve, provenant de la dot donnée par Anseau de Mauny, chevalier, à ladite Agnès, sa fille, et ce pour cent livres de Provins. — Confirmation d'achat de cens à Villeneuve, par Pernelle La Hastière, par Louis, roi Navarre, comte de Champagne (1314). — Permission donnée aux religieux des Escharlis de planter des vignes sur les paroisses de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi et de Dixmont, avec réserve de la moitié des dîmes (1217). — Acquisition des cens du Sucrey, finage de Villeneuve, par les exécuteurs du testament de Heude Hatier, de Sens, chanoine de Reims, de Jean de Seignelay, chevalier, et de Marguerite, sa femme, fille de feu Gaucher, vicomte de Saint-Florentin (1306). — Acquisition par Gilbert, curé de Rousson, d'une vigne en Chemyaux, près du grand chemin de Villeneuve à Courtenay, vendu par Jean Gontier, de Villeneuve, et autres (1281). — Donation par Nicolas Grelle, préchantre, pour fonder son anniversaire, d'une maison située devant l'église Saint-Nicolas de Villeneuve (1333). — Bail des cens du Sucrey, par le cloîtrier du chapitre, à G. Gallois, prêtre (1506). — Baux à rente d'héritages à Nicole Dindelle, prévôt de Villeneuve, et autres. — Baux des dîmes de grains et de vins des paroisses de Saint-Martin et de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi. — Accord avec le curé Yver, pour les dîmes novales de la paroisse Saint-Nicolas.

G. 1422. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1295-1541. — Censiers de Villeneuve-le-Roi, « appelés le cens au chevalier du Secreu, » reçues le jour de Sainte-Croix. — Censitaires : Anseau Des Tuileries, pour un demi-arpent de vigne appartenant aux confrères de la Mi-Aoust à Villeneuve, 3 deniers ; — Pasquette, pour un quartier de vigne en la Voie-Creuse, 3 oboles ; — Colin Dugravier, pour un arpent de vigne, 6 deniers ; — Denisot Bailly, pour un quartier de vigne, 2 deniers.

G. 1423. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1675-1685. — Terrier de Villeneuve-le-Roi, reçu Jacquemain, notaire, contenant les déclarations des biens des censitaires : Claude Dubois, Jacques Chicard, Edme Barbarat, Edme Fouquet et autres.

G. 1424. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1735. — Plan des dîmages de Grange et de Buisson-Souef, sur Villeneuve-le-Roi, levé par Desprez, géomètre à Sens.

G. 1425. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1205-1789. — Villerceau. — Vente au chapitre, par Gui de La Loupière, de ce qu'il possédait à Villerceau (1215). — Accord entre le duc d'Orléans, seigneur de Bray, et le chapitre, au sujet de la justice de Villerceau (1371). — Bail des dîmes de grains, par tiers froment, seigle et avoine : en 1564, 11 muids 9 setiers ; en 1585, 8 muids 4 setiers.

G. 1426. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1229-1787. — Villeroy (seigneurie de). — Charte

de l'archevêque Gui, relatant un accord passé entre le chapitre et Gui de Munella et ses frères, au sujet de la forêt de Villeroy, appelée de Lerbes. — Accord entre l'archevêque et le chapitre, et l'abbé de Saint-Jean, au sujet d'une chapelle dans la maison de Villebras et de la justice audit lieu (1264). — Baux généraux des revenus de la seigneurie : en 1743, à Pierre Denis, curé de Villeroy, pour 400 livres. — Procédures au bailliage de Sens, contre le sieur Allegrin, au sujet de la justice de la tour du Chesnoy. — Accord avec l'abbé de Saint-Jean, de Sens, au sujet des dîmes novales de la grange de Villebras (1232). — Enquêtes pour établir le droit de dîmes de grains au treizième, suivies d'une sentence de la cour primatiale de Lyon, confirmative d'une autre sentence de l'official de Sens, contre Gallicier et autres, de Villeroy, pour le maintien de la taxe au treizième (1548). — Baux des dîmes de grains.

G. 1427. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1495 1502. — Villeroy. — Compte des terres et justiceries de Villeroy, Epinois et Chantecoq, rendu par Andry Colin, prêtre, justicier. — Recette des poules dues à Villeroy à cause des masures dudit lieu : de Julien Lebrun et de quatorze autres, 20 poules ; — de la prévôté de Villeroy, 4 livres ; — des cens, 17 livres. — Payé pour frais de rétablissement des *septs* et poteau de justice qu'on avait renversés (1502), 8 livres 12 sous.

G. 1428. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1510-1529. — Comptes des justiceries de Villeroy, Epinoy et Chantecoq, rendus par Jean Bontemps, Denis Martin, et autres. — Recette : de poules à Villeroy, de maître Symon et 17 autres, 19 poules ; — des cens sur les terres de la côte de Vauleron, naguères baillées à cens à 10 deniers par arpent ; — de Clément Paluot, pour la ferme du moulin d'Epinoy, 60 sous ; — du prévôt de Chantecoq, à cause des foires de Fiely, néant, parce que la foire ne se tient plus ; — de Pierre Le Hongre, pour une pièce de terre à Epinoy, appelée le bois du Chapitre, « ouquel lieu étoit d'ancienneté le lieu seigneurial, » sur lequel il s'est engagé à faire bâtir une maison et entretenir les *seez* de la justice du chapitre, 25 sous ; — de Me Les Cordelliers, curé de Chantecocq, pour la moitié des fruits de sa cure, 20 livres (1519) ; — d'Antoine de Montieux, chapelain de Chantecocq, pour pour le bail de la seigneurie de ce lieu, 65 livres.

G. 1429. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1510-1528. — Comptes des justiceries de Villeroy, Chantecocq et Epinoy, rendus par Denis Martin et autres. — Reçu de censives : pour un arpent de terre, 2 deniers ; pour un arpent de pré, 2 sous 6 deniers ; — de Jean Delahaie, curé de Saint-Loup-de-Gonnois, pour un petit jardin, 4 deniers. — Total de recette, en 1520, 109 livres.

G. 1430. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1530-1549. — Comptes des justiceries de Villeroy, Chantecoq et Epinoy, rendus par Floreau et autres. — Recette : des censives de Villeroy, qui se paient le dimanche après la Saint-Denis, 23 livres ; — des grandes dîmes de Villeroy, amodiées, en 1531, 12 muids, moitié froment et avoine, dont le curé prend la moitié ; — des droits de bourgeoisie à Villeroy, payés par Jean Julien et par 23 autres individus, 31 sous 3 deniers (1533).

G. 1431. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

1550-1579. — Comptes des justiceries de Villeroy, Chantecoq et Epinoy, rendus par Poissonnat et autres. — Recette : du bail du moulin à vent de Villeroy, néant ; — de la mairie et prévôté de Villeroy, amodiées à Louis Julien, 35 sous par an ; — de Fr. Ferrand, curé de Chantecocq, pour la moitié des revenus de sa cure, en 1559, 38 livres.

G. 1432. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1717-1743. — Comptes des justiceries de Villeroy et Chantecoq, par Eustache Josse, chanoine et justicier. — Reçu pour le fermage de six années du bail de Chantecoq, 1,380 livres. — Etat des sommes qui ont été apportées aux partitions, de 1717 à 1727, 6,636 livres.

G. 1433. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1577-1780. — Villevallier. — Adjudication, à Jean Balthazard, marchand à Sens, de 8 arpents 3/4 de pré, dits l'île de Villevallier, aliénés du fonds de l'archevêché pour payer les taxes ecclésiastiques, en 1577, moyennant 620 livres. — Rachat du même pré, en 1625, par le chapitre, de la veuve de M. Balthazar. — Plan dudit pré fait en 1743, par le chanoine Hédiard et contenant 3 arpents, le reste ayant été mangé par la rivière.

G. 1434. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1256-1784. — Villiers-Bonneux. — Baux : des terres dites le Petit-Chapitre et La Pommeraie ; — des droits de lods et ventes sur quelques pièces de terre ; — Mémoires de procédures, suivis d'arrêt du Parlement de Paris, en 1784, maintenant le chapitre dans ses droits de justice sur certaines pièces de terre au finage de Villiers-Bonneux, contre Madame veuve Lefebvre du Quesnoy. — Sentence arbitrale d'Odon, official de Sens, réglant une contestation entre le chapitre de Trainel et les habitants de Villiers-Bonneux pour l'usage du bois Huon (1256). — Acquisition, par le chapitre de Sens, de pièces de bois vendues par Félix, fils d'Oger de Nailly, Henri de Trainel, seigneur de Villeneuve-aux-Riches-Hommes (1268). — Quittance donnée par Henri de Trainel, de la somme de 800 livres tournois et 50 livres pour les joyaux de sa femme Jeanne, lesdites sommes payées à Pierre Le Maçon, son prévôt de Trainel, par le chapitre, pour la vente du Bois-Huon (1268). — Vente de la coupe de 103 arpents du Bois-Huon, à Jean Le Sagaz, à 6 livres 5 sous l'arpent (1349).

Sceau de Henri de Trainel (1268).

G. 1435. (Registre.) — In-4°, 119 feuillets, papier.

1532-1539. — Villiers-Bonneux. — Terrier reçu Regnault, notaire royal à Sens, contenant les déclarations des censitaires des biens du chapitre. — Edme Brunet, pour une pièce de terre de deux arpents, lieu dit Le Chapitre, 2 bichets de froment et 10 deniers ; — Edme Chenaut, pour 6 quartiers de terre, 3 boisseaux de froment et 7 deniers ; — Jean Vignot, pour 1 arpent de terre, 1 bichet de froment et 5 deniers.

G. 1436. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1749-1766. — Villiers-Bonneux. — Plans du fief du Grand-Chapitre et de la Longue-Botte, autrefois le Bois-Hugon, dressés par Gondet, arpenteur.

G. 1437. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1570-1774. — Vinneuf. — Baux de treize arpents de terre en 1582, pour 4 setiers de méteil ; — en 1643, pour 20 bichets, par moitié seigle et méteil ; — en 1722, pour 30 bichets de méteil ; — en 1749, pour 25 bichets de méteil. — Baux des dîmes de grains au lieu dit Montepot, faits à Jean Michau, et autres.

LES QUATRE CHANOINES DE NOTRE-DAME.

G. 1438. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 71 pièces, papier

1150-1771. — Bulles : du pape Eugène III, confirmative de la fondation des chanoines de Notre-Dame en l'église de Sens, et contenant l'énumération de leurs biens (1150) ; — du pape Innocent IV à l'archevêque de Sens, confirmative de l'établissement des quatre chanoines de Notre-Dame au même titre que les grands chanoines (1245). — Indulgences accordées par le pape Innocent XII aux personnes qui visiteront la chapelle de la Vierge, aux fêtes de la Purification et de l'Assomption. — Mémoire à consulter sur les droits honorifiques des quatre chanoines de Notre-Dame, contestés par le chapitre cathédral. — Acte de la levée du corps de Jean Maçon, chanoine à l'autel Notre-Dame, par un chanoine prébendé et les trois autres chanoines de Notre-Dame (1723). — Indulgences plénières à l'autel Notre-Dame, accordées par le pape Clément XIV.

G. 1439. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier ; 1 sceau.

1270-1679. — Amortissements : chartes des rois Philippe IV et François Ier, confirmatives des biens des chanoines de Notre-Dame. — Donation, par Adeline, veuve de Garnier Lhermite, aux maître et frères de la grande Maison-Dieu de Sens, d'une maison de pierre à Sens, devant le marché au pain, chargée de 4 sous parisis de rente envers les chanoines de Notre-Dame (1270). — Quittances du prix de quatre aubes dues par la succession des archevêques défunts, pour le droit d'assistance des quatre chanoines de Notre-Dame à l'enterrement des prélats. — Etats des biens du chapitre. — Testament de Noël Servignien, chanoine (1737).

Sceau du roi Philippe IV.

G. 1440. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1541-1690. — Inventaires des titres des chanoines de Notre-Dame. — Bulles des papes Eugène III, Adrien IV et Innocent IV. — Acquisition, par Jacques de Vandeuvre, chanoine, de deux chambres sises au Vieux-Marché de Sens, en la censive de l'autel Notre-Dame (1281). — Bail d'une maison rue Clémence-Darbois, à Sens, fait à Dreux de Vieil-Castel, bourgeois de Sens (1469). — Bail à Mathieu, préchantre, pour sa vie, de maisons canoniales des chanoines de Notre-Dame, moyennant 20 sous par an (vers 1160).

— Donation, par Jacques de Vandeuvre, aux chanoines de Notre-Dame, de deux chambres sises à Sens, devant la maison des Bons-Enfants, paroisse-Saint-Didier (1285).

G. 1441. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, papier.

Chaque titre de chapitre orné d'une gravure religieuse symbolique.

1632. — Inventaire des titres des quatre chanoines de l'autel Notre-Dame, fait par Jacques Le Riche, procureur en l'officialité de Sens. — Bulles des papes. — Donation au chapitre, par l'archevêque Louis de Melun, de treize canonicats en l'église de Sens, qui étaient à sa nomination. — Engagement des chanoines envers feu Giles de Poissy, seigneur de Ternantes, qui a fait reconstruire le moulin de la Menelle, de fonder un service à perpétuité pour lui, dans la chapelle Saint-Lazare où il a été inhumé (1407). — Bail des moulins de la Menelle, sur le ru de Gravereau (1255). — Acquisition d'une terre entre Gron et le port de Challecy, et donation par Guillaume, doyen d'Auxerre, de 6 deniers parisis de cens sur cette terre (1214).

G. 1442. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1275-1591. — Cueillerets des censives des chanoines de l'autel de Notre-Dame, à Sens, Nailly, Saint-Clément et à Gizy, reçus le jour de Sainte-Croix, en septembre, devant l'église Saint-Pierre-le-Donjon (1275). — Damoiselle Adeline de Montbard, pour son pré de Linières, 12 deniers; — la maison du Popelin, pour ses prés de Gizy, 2 sous; — pour les prés de feu maître Jacques, curé de Saint-Nicolas de Villeneuve-le-Roi, 9 deniers (1411). — Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, pour sa vigne de La Herche, contenant 3 arpens, 10 deniers.

G. 1443. (Registre.) — In-4°, 87 feuillets, papier.

1534-1592. — Déclarations d'hypothèques des censives dues aux chanoines de l'autel Notre-Dame à Sens et Gisy. — Pierre Dauffigny, marchand, pour sa maison rue Couverte, 2 deniers; — Odin Leseure, pour un saulcis à Saint-Clément, 6 deniers; — Nicolas Godinet, maçon à Sens, pour un arpent de vigne assis au Chêne, 4 deniers; — Pierre Guillaume, greffier en chef des Élus, à Sens, pour une maison rue Couverte, 4 deniers.

G. 1444. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1592-1621. — Censier et déclarations d'hypothèques pour les chanoines de Notre-Dame, reçues par Richebois, notaire royal à Sens, sur des héritages sis à Sens, Gizy, Saint-Clément. — Censitaires: Blanchot, potier d'étain; Blénon, marchand; Bouron, tanneur; Fauvelet, bourgeois; Hédiard, marguillier; Tenelle, marchand; G. Sybille, conseiller et médecin ordinaire du Roi et de Mgr le Prince (1626); — Macé Le Roy, commissaire des tailles.

G. 1445. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1681. — Déclarations fournies au terrier du Roi des censives appartenant aux chanoines de Notre-Dame dans la ville et le territoire de Sens et à Saint-Clément. — Maisons: à MM. Jacquinet, avocat; Rousseau, avocat; David, conseiller; Michel, chirurgien à Sens, et autres.

G. 1446. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1733-1748. — Terrier de Sens et Saint-Clément, contenant les déclarations des censitaires envers les chanoines de Notre-Dame. — Censitaires: Alexandre Lécuyer, épicier; Fauvelet de Charbonnière; Benoît de Villemoy, subdélégué à Sens; Huerne, conseiller en l'élection, etc.

G. 1447. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1403-1445. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Jean Paimperdu, chanoine, et autres. — 1403. — Cens dus: devant l'église Saint-Pierre-du-Donjon; — en la ville de Gisy; — à Saint-Paul-sur-Vanne; — d'Etienne-le-Débonnaire, pour une maison en la Vieille-Juiverie de Sens; — de Pierre Lalement, pour sa maison paroisse Saint-Benoît, tenant au pavé royal, 48 sous. — 1410. — « Payé à Estienne Jacquin, maçon et jadis maître de l'œuvre de Saint-Estienne de Sens, » pour faire les cloisons du moulin de la Fosse, 4 livres. — Pour curer la rivière de Gravereau, 4 sous.

G. 1448. (Registre.) — In-4°, 153 feuillets, papier.

1445-1480. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Remi Droin et autres. — 1445. — Recette des cens dus devant l'église

Saint-Pierre-du-Donjon, 19 sous parisis. — 1473. — Recette : de pensions des quatre maisons du cloître, 4 livres 10 sous ; — de Louis de Melun, archidiacre, pour une maison faisant le coin allant de la chapelle Saint-Cyr à la porte Saint-Antoine, 20 sous ; — de Thibaut de Roises, papetier de Mâlay-le-Vicomte, pour les fermage des prés de Noé, 14 sous.

G. 1449. (Registre.) — In-4°, 175 feuillets, papier.

1480-1491. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Pierre Bachot et Colombel, chanoines. — 1482. — Recette totale, 21 livres 17 sous. — Reçu de la veuve de Dreux de Vieil-Castel, pour une maison à Sens, rue Clémence-Darbois, 40 sous. — Payé à Jacques Cornuet, qui a servi de clerc à l'autel Notre-Dame, pour un an, 48 sous parisis ; — pour un lutrin de fer pour servir au bout de l'autel à la messe et à vêpres, 12 sous.

G. 1450. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1491-1562. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Pierre Bachot et autres, chanoines. — Recette : du bail de quatre maisons sises à Sens, l'une devant la porte d'Abraham, l'autre devant le tilleul du cloître, etc., 71 sous ; — de l'abbé de Saint-Paul-lès-Sens, pour droit sur le petit clos de Saint-Paul, autrefois en vigne, tenant aux fossés du grand clos et aux murs de l'abbaye, 10 sous. — Payé à l'officier, pour ses gages d'avoir géré les affaires de l'autel pendant un an, 20 sous.

G. 1451. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1513-1522. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Jean Thion, chanoine. — Reçu : pour droits de cens payés devant l'église de Saint-Pierre-du-Donjon, 30 sous ; — de Pierre Marion, meunier des moulins de la Menelle et de la Fosse, 6 bichets de froment de redevance par semaine. — 1522. — Les chanoines de Notre-Dame ont donné au chapitre 2 plats d'argent, un potet et un encensoir d'argent, pesant ensemble 5 marcs, demi-once et demi treau (*sic*), pour contribuer à payer l'amortissement des biens de l'église; le marc a été vendu 14 livres tournois.

G. 1452. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier

1522-1526. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Jean Thion et autres, chanoines. — 1525. — Reçu de Jean Desmarets, chirurgien à Sens, pour une maison rue Clémence-Darbois, 40 sous. — 1530. — Recette totale, 56 livres.

G. 1453. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1531-1540. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Denis Martin et autres, chanoines. — 1532. — Reçu : de Roger Bégaut, curé d'Echilleuse, pour la rente due sur sa cure, 100 sous ; — d'Edme Bouquin, pour la maison de maître Pierre Guillot, située à Sens, au faubourg Saint-Antoine, devant le puits de la Chaîne, 4 livres 16 sous.

G. 1454. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1540-1599. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Gabriel Laurent, et autres, chanoines. — 1541. — Reçu : de Pierre Trillaut, et autres, pour leurs maisons sises à Sens, faisant le coin de la Vieille-Juiverie, et tenant à la Grande-Rue et à la rue par où l'on va aux Etuves-d'en-Bas, 8 sous ; — de Fiacre Colin, dit Garsement, voiturier par eau à Sens, pour un jardin à la Menelle, faubourg de Sens, 32 sous. — Payé à Berger, chanoine, pour frais du procès intenté contre Jean Minager, élu de Sens, seigneur d'Etigny, 7 livres 14 sous. — 1599. — Reçu : de la veuve de Nicolas Guichard, apothicaire à Sens, pour une maison rue Couverte, 4 deniers ; — d'Etienne Dauphigny, pour une maison ou pend pour enseigne « le Cœur-navré, » 1 denier ; — d'Etienne Moreau, pour une maison où pend pour enseigne le Porc-Épic, 9 deniers ; — de Macé Leroy, commissaire des tailles, pour un jardin, 2 deniers.

G. 1455. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1546-1550. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Jean Bouvier et Jean Cousin, chanoines. — Reçu des cens dus en la ville de Sens, payables devant l'église Saint-Pierre-du-Donjon, le jour de Sainte-Croix, en septembre ; — de Nicolas Godinet, pour 5 quartiers de vigne, 5 deniers parisis ; — « le puits de la Chesne, près le colombier de Mgr de Sens, porte Saint-Anthoine, lequel puys à présent est remply ; » — de Mathieu Barniquot, curé de Saint-Didier de Sens, pour des terres appelées la Cave Phelisot, à Saint-Martin, 6 livres 8 sous parisis.

G. 1456. (Registre.) — In-folio, 356 feuillets, papier.

1600-1616. — Comptes de recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Joseph Mosson, et autres, chanoines. — 1602. — Reçu d'Etienne Bouvier, apothicaire à Sens, pour un jardin à Soucy, 40 sous. — 1607. — « Pour avoir accomodé deux serrures du coffre où l'on met les papiers de MM. de Notre-Dame, 5 sous. » — 1617. — Reçu de Jean Tenelle, curé de Maillot, conseiller en la prévôté de Sens, 12 livres 10 sous de rente, sur une maison en cette ville, rue de la Monnaie nouvelle.

G. 1457. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1617-1625. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Olivier Michau et autres, chanoines. — 1617. — Reçu : de noble Jérôme Maulmirey, au lieu d'André Baltazar, curé de Gizy, pour une maison assise à Sens, en la rue Clémence-Darbois, autrement appelée l'Autruche, 50 sous. — Payé aux clercs qui ont fait le service pendant un an, à la décharge de Messieurs, 30 livres ; — à Jacques Taveau, avocat au bailliage, pour consultation, 16 sous.

G. 1458. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1625-1632. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Germain Cornu. — 1625. — Reçu de Frère Robert Dubiez, abbé de Saint-Paul-lès-Sens, 12 sous de rente.

G. 1459. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1632-1638. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Jacques Le Riche, procureur en l'officialité. — Reçu d'Hubert Jacob, savetier, pour sa maison au coin de Mauconseil, autrement dit le coin des Os, 2 deniers ; — de dame Colombe Poissonnet, veuve de Claude Fauvelet, procureur au bailliage, 30 sous de rente.

G. 1460. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1639-1646. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Claude Le Riche. — Reçu de noble Pierre Meresse, avocat, pour une maison à Sens, 10 sous. — Recette totale, 192 livres. — Payé à Girard, marchand, 4 livres 17 sous pour 13 cierges du poids d'un quarteron chacun, allumés la veille et le jour de l'Assomption, au grand chandelier de cuivre pendant devant l'autel de Notre-Dame.

G. 1461. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1662-1667. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Etienne Maçon, chanoine. — 1662. — Reçu de dame Catherine de Beaufort, veuve de Jérôme Maulmirey, conseiller au bailliage, au lieu de Jérôme Maulmirey, son père, 50 sous de rente sur une maison à Sens, rue du Tambour-d'Argent, dit autrefois de Clémence-Darbois ; — de Simon Debonnaire, procureur, pour un jardin, Grande-Rue du faubourg Saint-Didier, 12 sous.

G. 1462. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1668-1675. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Maçon, et autres, chanoines. — Reçu : d'Etienne Bouvier, apothicaire, pour son jardin à Sens, 2 deniers de cens ; — de Claude Buffaut, chirurgien, 8 deniers. — « Payé : pour trois pâtés de lièvre avec six perdrix, donnés à nos amis de Paris, dans un procès, 15 livres ; » — « au maître du coche de Sens qui nous a ramenés de Paris à Melun, M. Maçon et moi (Morillon), 40 sous. » — « Payé à Madame Despré, 30 livres d'intérêt d'une somme de 600 livres empruntée le 25 septembre 1668, pour défendre nos droits contre Messieurs du chapitre. »

G. 1463. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1676-1690. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Martin Morillon et Jean Le Riche, chanoines. — 1682. — Reçu : de P. Laroche, hôte de la maison du Sauvage, Grande-Rue de Sens, 1 denier de cens ; — de Maulmirey, conseiller, sur sa maison rue du Tambour-d'Argent, 2 livres.

G. 1464. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1682-1692. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Etienne Maçon, chanoine. — 1682. — Payé : pour le cordeau qui a servi à soutenir et tendre le rideau blanc devant le grand-autel, et les autres draps qui couvrent les crucifix au temps du Carême, 35 sous ; — pour deux formes de vitres remises en plomb neuf, et autres choses pour le trésor, 217 livres. — 1691. — Payé à Servinien, menuisier,

pour avoir raccomodé le vieux tableau de la Vierge représentant une Annonciation, 20 sous.

G. 1465. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier

1693-1715. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel Notre-Dame, rendus par Etienne Maçon. — 1693. — Reçu de noble Pierre Vezon, avocat à Sens, 6 livres de rente. — 1703. — De noble Octave Garsement, conseiller au présidial de Sens, 40 sous de rente. — Payé pour l'anniversaire fondé pour le comptable, mort en 1703, 5 livres 12 sous.

G. 1466. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1716-1732. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel de Notre-Dame, rendus par Pierre Laloë, et autres. — Payé: pour les obits de MM. Etienne Maçon, Le Riche, préchantre, Mosson et Jean Le Riche, chanoine, Rondeau et Decamp, 19 livres. — 1720. — « Pour copie d'un mémoire de nos titres et priviléges, remis entre les mains de Mgr de Chavigny, pour être notre arbitre des différends élevés avec le chapitre de Sens, 30 sous. »

G. 1467. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1733-1745. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel de Notre-Dame, rendus par Savinien Hédiard, chanoine. — 1733. — Reçu: de Blaise Baudry, marchand et ancien maire de Sens, pour une maison rue du Tambour-d'Argent, 50 sous de rente; — de Madame de Crécy, veuve de M. Benoît, seigneur de La Mothe, pour la maison du Pavillon, à Soucy, 2 livres; — de maître Alain Guyard, docteur en médecine à Sens, 2 livres.

G. 1468. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1746-1762. — Comptes des recettes et dépenses de l'autel de Notre-Dame, rendus par Charles Roy, chanoine. — 1746. — Emprunté 1,000 livres de Mademoiselle Bourdos, pour subvenir aux réparations des bâtiments de l'hôtellerie du Chêne-Percé, faubourg Saint-Antoine, à Sens. — Payé pour avoir récuré les piliers et les figures de cuivre, 24 sous.

G. 1469. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1763. — Compte des recettes et dépenses de l'autel de Notre-Dame, rendu par Léon Leblanc, chanoine. — Recette: des 4 aubes fines, etc., dues par les archevêques le jour de leur enterrement, néant; — des cens des fiefs des Hardys et de La Menelle, à Sens. — Payé pour l'obit de Noël Servignien, chanoine, mort le 16 mai 1737, 3 livres.

G. 1470. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1212-1786. — Acquisitions d'héritages par les chanoines de Notre-Dame, à Cérilly (1212), de Thomas de La Haie, pour 55 livres parisis. — Charte de Gautier, archevêque de Sens, ratifiant l'engagement fait par Henri de Chevry, chevalier, aux chanoines de Notre-Dame, de la dîme de blé et de fèves d'Echilleuses, pour 60 livres parisis (1226). — Sentence de l'official condamnant Roger Begaut, curé d'Echilleuses, à payer aux chanoines de Notre-Dame 100 sous de rente sur sa cure (1508). — Baux de 21 arpents de terre à Etigny, lieu dit Champ-du-Port: — en 1478, à Brissot, pour 21 bichets de froment par an; — en 1494, pour 44 bichets de froment; — en 1575, pour 3 bichets de froment et 2 bichets de seigle par arpent; — en 1659, pour 10 setiers de méteil; — en 1786, pour 80 bichets de méteil.

G. 1471. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1200-1770. — Acquisition, par les chanoines de Notre-Dame, de Pierre Bouteroue, d'un pré à Gisy, tenant au chemin public de Gisy à Evry (1250). — Baux d'un pré à Gisy, près du Moulin-Brûlé. — Cession par Jacques Crochut, aux chanoines de Notre-Dame, de la moitié d'une terre sise à Gron (1200). — Vente par Geoffroy, clerc, de sa terre de La Prairie, sise entre Gron et le port de Chalcy, pour 30 livres parisis (1214). — Baux des terres du port de Chalcy. — Abandon, par le chapitre cathédral, à Messieurs de Notre-Dame, de 10 arpents de prés à Michery, dont ils jouissaient avant les guerres, *quæ in hoc regno a quadraginta annis continue proh dolor! viguerunt* (1449). — Baux desdits 10 arpents de pré à Michau et autres.

G. 1472. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1504-1764. — Acquisition, par les chanoines de Notre-Dame, de biens à Paron et Rup-Couvert, de Jean Qdeveau. — Acquisition par Jean Bardeau, chanoine, d'un demi-arpent de vigne à Paron, pour 32 livres, en 1530. — Vente par Jean Manceau, à Oudin Leseure, d'un saulsis à Saint-Clément, derrière l'église (1517). — Reconnaissances de cens audit lieu, par Jean Corberon, et autres.

G. 1473. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin, 108 pièces, papier.

1317-1774. — Saint-Martin-du-Tertre. — Baux de 8 arpents de terre, lieu dit Bernicote, au bas de l'église de Saint-Martin, à Jean Colin et autres. — Vente, par Jacques Hardy, de 36 sous parisis de cens à Saint-Martin, appelé le fief des enfants de Courgenay (1317). Reconnaissances: de censives audit Saint-Martin, par Jean Gelin, et autres; — de rentes sur diverses pièces de vignes.

G. 1474. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1302-1703. — Sens. — Acquisitions, de Guillaume de Courgenay, écuyer, et de Jacques, dit Hardy, de droits de cens sur des héritages dans la ville, les faubourgs de Sens et les lieux voisins (1302-1317). — Lettres-patentes de François Ier, accordant aux chanoines de Notre-Dame la permission de confectionner un papier-terrier à Sens. — Déclarations au terrier du Roi des cens et rentes possédés, à Sens, par les chanoines de Notre-Dame (1681).

G. 1475. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1285-1785. — Sens. — Paroisse Saint-Didier et faubourg Saint-Antoine. — Acquisitions par Pierre de Marsangy, médecin, et autres, chanoines de Notre-Dame, d'une chambre pour 100 sous tournois (1289). — Donations: par Jacques de Vaudeurs, chanoine, de deux chambres devant la maison des Bons-Enfants (1285); — par Pierre Guiard, à Etienne le Débonnaire, de 20 sous de rente sur une maison paroisse Saint-Didier (1397). — Reconnaissances de cens et rentes sur des héritages au faubourg Saint-Antoine.

G. 1476. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1272-1785. — Sens. — Paroisse Saint-Hilaire. — Bail à rente perpétuelle à Dreux de Vielchastel, bourgeois de Sens, d'une maison rue Clémence Darbois, pour 50 sous de rente (1469). — Ventes: aux chanoines de Notre-Dame, par Jacques, portier de l'archevêché, d'une maison sise au Vieux-Marché, pour 10 livres tournois (1272); — par Gornaud, curé de Sépaux, à Jacques de Vaudeurs, chanoine, de deux chambres sises au Vieux-Marché de Sens (1281). — Reconnaissance de cens et de rentes envers les chanoines de Notre-Dame, par Larcher de Lavernade, et autres.

G. 1477. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin, 102 pièces, papier.

1391-1786. — Sens. — Paroisse Saint-Maximin. — Reconnaissances de rentes foncières envers les chanoines de Notre-Dame, par Pierre Epoigny, chirurgien, Octave Garsement, conseiller au bailliage, etc. — Paroisse Saint-Pierre-le-Rond. — Sentences du bailli de Sens: contre Guillaume Dorigny, bourgeois de Sens, au sujet des droits censuels sur une maison en cette ville, rue de la Corderie (1391); — contre les tuteurs de Jean Présent, pour les lods et ventes dus sur une maison rue Couverte (1423).

G. 1478. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1209-1760. — Sens. — Paroisse Sainte-Colombe, autrefois de Saint-Benoît. — Accord entre les chanoines de Notre-Dame et Barthélemi, sous-doyen de Chartres, portant abandon audit Barthélemi, pendant sa vie, de la jouissance de prés à Gisy, en échange de 100 sous de rente à prendre sur les étaux qui lui appartiennent, situés contre le mur de la grosse tour de l'église cathédrale et celui du palais archiépiscopal (1209). — Sentence de l'official de Sens contre les sœurs de feu André de Provins, pour 2 sous de rente légués aux chanoines de Notre-Dame sur sa maison sise à Mauconseil (1218). — Vente, par les exécuteurs testamentaires de Jeanne d'Autun, veuve de Robert de Coulours, d'une maison rue Saint-Benoît, pour 25 livres tournois (1274).

G. 1479. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 31 pièces, papier. 1 sceau, cire verte.

XIIe siècle-1777. — Sens. — Finage de Saint-Léon. — Déclaration de 3 deniers de cens par Vincent Lecomte, sur 3 quartiers de terre tenant au vieux chemin de Troyes et à l'abbaye Saint-Jean (1603). — Finages de Saint-Paul et de Saint-Pregts. — Charte de l'archevêque Gui, contenant donation par Lucienne, *Christi ancilla*, de deux muids de vin de rente aux quatre chanoines de Notre-Dame, sur sa vigne de Montessuie (fin du XIIe siècle). — Reconnaissance, par Nicolas, abbé de Saint-Paul-sur-Vanne-lès-Sens, de deux muids de vin de rente au profit des chanoines de Notre-Dame, et de la remise qu'ils lui en ont faite sans tirer à conséquence, *occasione sterilitatis vini et querre proh dolor! nunc in regno Francie, et potissime circa civitatem Senonensem vigentis et alias* (1433, novembre). — Hypothèque et reconnaissance de rentes sur divers

héritages. — Bourg Saint-Pierre. — Ratification, par Pierre de Fuer, chanoine de Provins, de la vente de deux maisons au bourg Saint-Pierre, faite par les fils de Durand de Fuer, aux chanoines de Notre-Dame (1277).

Sceau de Jean Blanche, doyen de Saint-Quiriace de Provins (1277).

G. 1480. (Liasse.) — 69 pièces, parchemin; 88 pièces, papier.

1200-1780. — Sens. — Baux de 6 quartiers de terre au finage de Sainte-Colombe, à Jean Mahiet et autres. — Paroisse Saint-Symphorien. — Vente: par Pierre Morel, d'un jardin près de la Vanne, pour 7 livres 15 sous parisis (1200); — par Thibaut, dit Farineux, d'une maison dans la rue de la Menelle, près du moulin de la Fosse, tenant au rû de Gravereau (1309). — Baux à rente d'héritages entre deux Vannes, près du moulin de la Menelle, à Gillet Chevalier, Jean Porcheron et autres. — Moulin de la Fosse (détruit en 1592) et moulin de la Menelle. — Procès-verbal de visite du moulin de la Fosse, par Etienne de Saint-Amant, maçon, Colin, de Collemiers, charpentier, Jean Jacquin, maçon, et autres (1402). — Baux des moulins de la Fosse et de la Menelle, à Jean Thomas et autres. — Arrêt du Parlement de Paris rendu contre Gervais Perot et autres, les condamnant à payer aux chanoines de Notre-Dame 6 bichets de blé et 10 sous de redevance sur le moulin de la Menelle, depuis la démolition du moulin de la Fosse (1598). — Ru de Mondereau. — Reconnaissance par Claude Gouste, propriétaire de la Motte-Magneron, située à Sens, paroisse Saint-Symphorien, du droit qu'ont les chanoines de Notre-Dame d'aller et de venir sur ladite Motte, à l'endroit du bord du ru de Gravereau, sur trois pieds de large, etc. (1559).

G. 1481. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1572-1710. — Sens et Saint-Clément. — Censier des cens dus aux chanoines de Notre-Dame « le jour de « Sainte-Croix, en septembre, à leur bureau devant le « portail de l'église de Saint-Pierre-le-Donjon, dressé « par Maçon (Etienne), chanoine. » — Madame Catherine de Beaufort, veuve de Jérôme de Maulmirey, conseiller au présidial, pour sa maison rue Clémence Darbois, 4 deniers; — Philippe Rousseau, avocat, pour sa maison faisant l'angle de la rue du Tambour-d'Argent, 2 deniers; — M. David, conseiller au présidial, pour sa maison au même lieu, 2 deniers; — Olivier Serine, pour sa maison rue des Etuves-d'en-Haut, ou Demi-Pavée, 1 denier; — Pierre Dalençon, pour sa maison rue de la Corderie de la Lanterne ou Converte, 2 deniers. — Liste des chanoines de Notre-Dame au XVII[e] siècle.

G. 1482. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1507-1751. — Soucy. — Constitution de 16 sous de rente, par Grapin l'aîné, au profit de Jean Cousin, chanoine à l'autel Notre-Dame, laquelle rente a été donnée aux chanoines de Notre-Dame par Jean Cousin (1549). — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Claude Leblanc, archidiacre de Melun, à passer hypothèque aux chanoines de Notre-Dame de 40 sous de rente sur la maison du Pavillon, à Soucy (1625).

CHANOINES DE SAINT-JEAN.

G. 1483. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1180-1777. — Statut de Gilo Cornut, archevêque de Sens, étendant aux chanoines de Saint-Jean un autre statut de son frère et prédécesseur Gautier, et portant que lorsque les chanoines de Saint-Jean auront résidé en personne dans l'église cathédrale pendant six mois, à compter du jour de Saint-Remy, ils recevront les revenus de l'année de leur prébende (1249-50). — Courlon. — Baux de 6 arpents, tant terre que pré, sis à Courlon, à Mathé, pour 16 livres par an, en 1583. — Bougligny. — Donation par l'archevêque Guy, aux chanoines, de 20 sous sur l'église de Rumont, 10 sous sur celle de Frémont, et 3 muids de grains sur l'église de Bougligny (1180). — Baux desdits 3 muids de blé de rente à maîtres Pierre et Henri, curés de Bougligny (XIII[e] siècle). — Charte de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, confirmative d'un accord passé entre les chanoines et Pierre, curé de Bougligny, lequel s'oblige à leur payer 3 muids de grains de rente en méteil, avoine et orge (1328). — Accord changeant en 4 livres de rente la redevance ci-dessus (1611).

G. 1484. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 24 pièces, papier. 3 sceaux.

1176-1769. — Boutigny. — Chartes : de Guillaume, archevêque de Sens, contenant condamnation par défaut de Ferric de Boutigny à abandonner aux chanoines de Saint-Jean les menues dîmes de Boutigny (vers 1176); — de Gui, archevêque, relatant l'abandon fait aux chanoines par Adam de Villemarchais, de ses droits sur la dîme de Boutigny (1180); — de l'archevê-

que Pierre, constatant que le curé de Boutigny est exempt du droit de visite des archidiacres (1205). — Donation par Anseau, seigneur de Boutigny, au curé de ce lieu, de 2 muids de seigle sur la dîme, 4 muids de vin et 20 sous de cens (1209). — Vente par Henri, curé de Bretigny, au curé de Boutigny, de 3 mines de blé de rente pour 60 sous parisis. (1239). — Assignat par Jean Britaud, seigneur de Champsemis, au curé de Boutigny, de 20 sous parisis de rente sur le péage de Nangis pour fonder l'anniversaire de sa mère (1253). — Bail de la part des dîmes de Boutigny appartenant aux chanoines de Saint-Jean, fait à maître Etienne, curé du dit lieu, pour 7 livres parisis (1279). — Compte de la fabrique de Boutigny, rendu par les fabriciens élus par les habitants: impôt mis sur les habitants pour le fait de la provision de l'église, par commission du doyen, 22 livres 2 sous (1402). — « Mise faite par les deux proviseurs de la fabrique, montant à 68 livres 13 sous parisis pour l'an 1404, et approuvée par les chanoines de Saint-Jean en présence de tous les habitants. » — Le Marchais, paroisse de Boutigny. — Charte de Guillaume de Broce, archevêque de Sens, confirmative de la fondation d'une chapelle au Marchais, par Henri Britaud, chevalier (1259). — Concession du droit de patronage sur cette chapelle, par le même archevêque, aux chanoines de Saint-Jean (1262).

Sceaux: de l'archevêque Guillaume (1259); — de Pierre de Beaumont (1262).

G. 1485. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 81 pièces, papier, 2 bulles de plomb.

1195-1788. — Evry. — Baux de prés en la prairie d'Evry, par les chanoines de Saint-Jean, à Etienne Billebars (1270), et autres. — Fleurigny. — Donation par l'archevêque Michel, aux chanoines de Saint-Jean, aux religieux de Notre-Dame de la Porte-Saint-Léon et aux religieuses de La Pommeraie des dîmes novales de Fleurigny (1195). — Reconnaissance par Jean, curé de Fleurigny, d'une redevance d'un muid de froment et de deux muids d'avoine de rente pour droit de patronage au profit des chanoines de Saint-Jean (1254). — Bulle du pape Martin IV, confirmative d'un accord passé entre les chanoines de Saint-Jean et le prieur de Notre-Dame, sur la perception des dîmes de Fleurigny (1284). — Accords avec les curés successifs de Fleurigny au sujet des dîmes. — Mémoire au sujet de la chapelle de Vallières, fondée par les anciens seigneurs de Fleurigny.

Deux bulles de plomb du pape Martin IV.

G. 1486. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1602-1788. — Fleurigny et Vallières. — Baux des grands dîmes de grains de la paroisse: en 1614, 7 muids de grains, savoir: 6 setiers de froment, 6 setiers de seigle, 6 setiers d'avoine; en 1622, 1 setier de froment, 6 muids et 3 setiers de méteil et d'avoine; en 1662, 2 muids de froment, 6 muids de méteil et 3 muids d'avoine; en 1698, 10 muids de grains par tiers méteil, seigle et avoine, et 2 setiers de froment; en 1788, moyennant 1550 livres par an et un muid de grains, par tiers froment, seigle et avoine, au vicaire perpétuel de Fleurigny.

G. 1487. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1497-1761. — La Chapelle-sur-Oreuse. — Cession aux chanoines de Saint-Jean, par Marie de Guibert, de ses droits sur le moulin du champ de la Porte (1540). — Mâlay-le-Vicomte. — Baux de 90 carreaux de terre. — Reconnaissance par Guillaume Malherbe, curé de Rumont, de 20 sous de rente sur sa cure (1497).

G. 1488. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 120 pièces, papier.

1198-1770. — Sens. — Déclaration des droits censuels en cette ville, appartenant aux chanoines de Saint-Jean. — Charte de l'archevêque Michel, relatant l'abandon fait aux chanoines de Saint-Jean, par André, l'un d'eux, d'une maison située près du cloître, et cession par lesdits chanoines de la même maison à Nicolas de Jaulne, chanoine, pour 21 sous 4 deniers parisis par an (1198). — Legs de 5 sous de rente sur une maison, rue de Saint-Hilaire, par Jean Enginard (1484). — Acquisition, par les chanoines de Saint-Jean, de deux jardins au bourg Saint-Pregts (1236). — Baux d'héritages au Pont-Bruyant, finage de Saint-Pregts, à Jean Dufour et autres. — Acquisition de 4 sous parisis de cens en la boucherie de Sens, vendus par Robert, dit Brebis (1242). — Reconnaissances de rentes sur maisons rue du Plat-d'Etain. — Bail à trois vies, par les chanoines de Saint-Jean, à Jean Bapaume, d'une place située à Sens « devant la franchise et immunité de la ville, » tenant, pardevant, au pavé royal, et par derrière, aux murs du cloître (1494). — Reconnaissances de rentes sur maisons au faubourg Saint-Antoine.

G. 1489. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1258-1741. — Villemanoche. — Obligation de

Jean, curé de Villemanoche, de payer cent sous parisis de rente aux chanoines de Saint-Jean, pour leur droit de patronage sur sa cure (1277). — Présentation de Jean Piau, pour obtenir la cure de Villemanoche, par les chanoines de Saint-Jean (1411). — Bail à Jean de Vaux, curé, de la moitié des fruits de la cure de Villemanoche appartenant aux chanoines de Saint-Jean, pour 30 livres par an (1538).

CHANOINES DE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL.

G. 1490. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1189-1707. — Titres généraux. — Charte de l'archevêque Gui, fondateur des quatre chanoines de Saint-Pierre et Saint-Paul en l'église de Sens, contenant, en leur faveur, donation de rentes en monnaies de Paris et de Provins, sur les églises de Milly, Noisy, Trusy, Palay, Yebles, Brion, Mâlay-le-Roi, Bauchery et Béon (1189). — Confirmation par le pape Innocent III de la donation d'une part des partitions des prébendes faite en faveur des chanoines de Saint-Pierre, par l'archevêque. — Vidimus de la confirmation des libéralités de l'archevêque Gui, donnée par l'archevêque Pierre, en 1214. — Provisions d'un canonicat à l'autel Saint-Pierre, par les vicaires généraux, le siége vacant, au profit de J. Belamy (1600).

G. 1491. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1672. — Inventaire des titres des quatre chanoines de l'autel Saint-Pierre et Saint-Paul, dressé par M. Maçon. — Titres de biens dans les diverses paroisses de Sens, à Saint-Clément, Pont-sur-Yonne, Champigny, Milly, Trusy, Brion, etc.

G. 1492. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1521-1788. — Comptes de recettes et dépenses de l'autel Saint-Pierre, rendus par Jean Bardeau et autres, chanoines. — 1524. — Reçu sur les cures: de Laurent Carré, curé de Brion, 6 livres 5 sous; — de Georges de Soissons, curé de Trusy, 100 sous. — Reçu de Gelée, pour sa maison sise à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, près du clos des Arènes, 20 sous; — de Louis Couste, curé de Gumery, pour le prix d'une maison sise au cloître de Sens, 64 livres. — Recette totale, 149 livres tournois. — 1763. — Recette totale: 279 livres; — distribution à chacun des quatre chanoines, 68 livres.

G. 1493. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1208-1775. — Caution donnée par Hugues de Beau et Jocelin, chevaliers, et Gautier, leur frère, de la vente de la dîme de Bazoche, faite aux chanoines de Saint-Pierre par Etienne Legras (1208). — Vente par Jocelin, fils d'Amauri de Seuben, chevalier, de ses droits sur la dîme de Bazoche (1208). — Charte de l'archevêque Pierre, réglant les droits respectifs des chanoines de Saint-Pierre et du curé de Bazoche sur les dîmes de ce lieu (1210). — Vente par Etienne Du Coudray, à Guillaume de Blenne, d'un pré sis à Champigny, en la censive d'Adam de Truzy, chevalier (1212). — Donation par le même Adam, de 20 deniers provinois de cens sur des prés à Champigny (1215). — Baux de prés audit lieu. — Baux de deux arpents de terre à Pont-sur-Yonne, à Jançon et autres. — Baux de deux arpents de pré à Soucy, à Etienne Store et autres: en 1594, pour 10 livres, et en 1775, pour 72 livres.

G. 1494. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1214-1782. — Sens. — Reconnaissances de rentes, hypothèques, etc., au profit des chanoines de Saint-Pierre, sur divers héritages. — Accord entre les chanoines de Saint-Pierre et autres propriétaires d'un moulin situé hors du cloître de Sens, près de la porte feu Gilon, et les religieux Jacobins, portant concession d'eau par le conduit souterrain qui mène chez lesdits religieux, à charge par ceux-ci de fournir autant d'eau de la rivière de Vanne (1239). — Donation par maître Guillaume Poivrier, aux chanoines, d'une partie de la maison de feu Guillaume de Brion, son oncle, située devant Saint-Benoît (1214). — Bail à rente perpétuelle d'une maison située paroisse Saint-Nicolas, près du Clos des Arènes, à Pierre Gelée (1516). — Reconnaissances de rente sur un arpent de vigne, lieu dit Les Chaillots.

G. 1495. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 41 pièces, papier. 2 sceaux.

1216-1781. — Obligations et reconnaissances de rente au profit des chanoines de Saint-Pierre, sur les cures de Bauchery, Béon (1236), Brion (1218), Mâlay-le-Roi (1236), Milly-en-Gâtinais, Noisy, Palay, Truzy (1216), Yebles.

Sceaux: de l'archevêque Gauthier (1216); du bailli de Sens (1429).

CHANOINES DE SAINT-CYR, CHAPELLES, ETC.

G. 1496. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1218-1783. — Baux de prés sis à Jouancy, Véron et Villemanoche (1641). — Chanoines de Saint-Thomas de Cantorbéry. — Donation à l'autel de Saint-Thomas, par Marguerite, veuve de Guillaume l'Epicier, de deux étaux en la vieille boucherie de Sens (1219). — Charte de l'archevêque Gauthier, relatant comment Marguerite, veuve de G. l'Epicier, qui avait fondé une chapelle en l'honneur de Saint-Thomas de Cantorbéry, en fonda une seconde pour le salut de son âme et de celles de son défunt mari et de son fils (1225). — Abandon par Jean, dit Chabrun, maçon, croisé, à Marguerite l'Epicier, de la moitié d'un banc qu'il réclamait en la boucherie de Sens (1234). — Acte capitulaire portant institution de deux hauts vicaires qui ne pourront résigner qu'entre les mains du chapitre (1658). — Etat du revenu des chapelles Saint-Martial, Saint-Aubin, Saint-Louis et autres, en 1709. — Chapelains de Saint-Jacques, Saint-Philippe, Saint-Maur et Saint-Eloi. — Analyse des titres de ces chapelains: donation de 200 livres de rente sur le comté de Joigny, par l'archevêque de Sens, en les fondant en 1305. — Transport par Jean, comte de Joigny, auxdits chapelains, de bois et autres héritages sis entre Dixmont et Le Sucré, au lieu de 200 livres de rente sur son comté (1313). — Bail perpétuel de 250 arpents de terres en bois, au lieu du Sucré, à charge de 4 sous 2 deniers tournois de rente, et 10 deniers et une poule de cens par arpent où il y aura maison et jardins, etc. (1493). — Chapelle Saint-Louis. — Bail à loyer d'un pré à Véron. — Chapelle Saint-Savinien.— Inventaire des titres de la chapelle Saint-Savinien : baux à rentes d'héritages à Saint-Clément. — Sentence de l'auditeur des causes du chapitre, portant que le revenu des deux chapellenies de Saint-Savinien sera partagé par égales portions entre les deux chanoines titulaires (1631).

COMMUNAUTÉ DES CHAPELAINS ET DES VICAIRES DE L'ÉGLISE DE SENS.

G. 1497. (Registre.) — In-folio, 119 feuillats, papier.

1649. — Inventaire des titres faits par Jacques Le Riche, procureur en l'officialité. — Redevances : de 20 livres sur l'archevêché; — sur le chapitre; — sur les abbayes de Sens ; — en grains sur le domaine du Roi à Villeneuve-le-Roi. — Baux d'héritages sis à Nailly, Monceaux, Jaulne, Mâlay-le-Roi, Courtenay, etc.

G. 1498. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1197-1771. — Sentence de l'archevêque Pierre, délégué par le Pape, portant excommunication de G. de Leves et sa femme, du diocèse de Chartres, pour refus de paiement aux clercs du chœur de la cathédrale, de 60 sous parisis de rente à eux légués par Robert de Milly, chanoine de Sens, sur le péage de La Chapelle (1205). — Bulles d'Innocent III : prescrivant à l'archidiacre et au doyen de Sens de faire exécuter les sentences d'excommunication prononcées contre Geoffroy de Leves (1211); — nommant de nombreux délégués pour examiner l'affaire ci-dessus (1213). — Statut capitulaire sur la distribution due aux vicaires assistant à certains anniversaires (1337).

Bulle de plomb du pape Innocent III.

G. 1499. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier; 1 sceau.

1739-1776. — Délibérations des chapelains et vicaires de la cathédrale. — Décidé qu'il serait fait inventaire des titres de la communauté et qu'il serait demandé au chapitre de les placer en lieu convenable ; — nomination de M. Boivin, syndic; — désignation de MM. Dalmier et Hérard pour renouveler les baux des terres de Saint-Clément.

G. 1500. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1750-1778. — Rôles des chapelains, vicaires, et des 8 enfants de chœur qui ont assisté aux messes de Saint-Cyr, célébrées en la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, et autres offices. — Chaque assistance à l'office de Saint-Cyr est fixée à 7 sous 6 deniers.

G. 1501. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1322-1606. — Assignat de 25 livres de rente sur la chapelle Saint-Sulpice en l'église de Sens, en faveur des enfants de chœur, par l'archevêque Guillaume et son chapitre (1350). — Sentence condamnant l'archevêque de Sens à payer aux vicaires de son église 20 livres de rente hypothéquées sur l'hôtel des archevêques à Paris (1322). — Sentence du bailli de Sens condamnant l'abbé de Saint-Jean à payer, à la communauté de l'église de Sens, trois repas par an aux jours de Saint-Jean, Saint-Eracle et Saint-Augustin (1427). — Quittances: de 9 livres, somme à laquelle il a été composé pour le

dû *past* par l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif (1546); — de 12 livres dues pour le même objet par l'abbé de Saint-Remy.

G. 1502. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1447-1459. — Comptes des vicaires de l'église de Sens, rendus par Remy Droin et Nicole Leclerc, leurs procureurs. — Reçu : de l'archevêque, sur la maison des Barres, située à Paris, près de l'hôtel Saint-Paul, laquelle feu Mgr G. de Melun, archevêque de Sens, a donnée au roi Charles V, néant ; — de l'archevêque, sur son archevêché, 48 livres ; — pour les anniversaires célébrés en la chapelle Saint-Cyr, néant ; — pour la pension d'un bréviaire à l'usage de Sens, baillé à G. Chausson, chanoine de Sens, lequel bréviaire est attaché en la nef de l'église, 20 sous par an. — Distributions gagnées par les vicaires chaque semaine, total, 46 livres 12 sous 9 deniers tournois ; — pour le manoir d'Epiry-lès-Moret, appartenant aux vicaires, « néant, pour ce qu'il ne demeure âme au pays. » — Service fait en la chapelle Saint-Mamert, pour le repos de l'âme de Etienne-de-sur-l'Eau, bourgeois de Sens.

G. 1503. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

1556-1595. — Comptes des vicaires de l'église de Sens, rendus par Guillaume de L'Hostel, de Bourron, et autres, procureurs de la communauté. — 1558. — Payé : à ceux qui ont assisté aux anniversaires dits chaque jour en la chapelle Saint-Cyr, 93 livres 8 sous. — Recette du produit des dîmes d'Epineau, appartenant à la communauté pour un cinquième, 14 livres. — En 1560 la recette totale est de 242 livres.

G. 1504. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1601-1650. — Comptes des vicaires de l'église de Sens, rendus par Jean Raju, Mathieu Formey et autres, procureurs de la communauté. — 1608. — Reçu d'Edme Bernard et autres, pour une maison à Sens, en face de l'église de Saint-Pierre-le-Donjon, tenant au pavé royal, 7 livres ; — des dîmes de Champ-Blondeau, à Courtenay, 8 livres ; — de Guillaume Moncourt, receveur du domaine du Roi à Sens, 13 bichets de froment et 10 bichets et demi d'orge, mesure de Villeneuve-le-Roi, estimés 24 livres.

G. 1505. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1695-1727. — Comptes des vicaires de l'église de Sens, rendus par Joly, Rondeau, et autres, procureurs de la communauté. — 1660. — Reçu de Michel Bureteau, pour une maison située devant l'église de Saint-Pierre-le-Donjon, 7 livres. — 1683. — Reçu de Le Riche, chambrier, 100 sous pour une rente assise sur une maison rue du Pied-Fort. — 1712. — Distribué pour le *past* de Saint Jean et six autres pasts, 166 livres.

G. 1506. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1684-1711. — Comptes des vicaires de l'église de Sens, rendus par Chaumoret, Laloë et autres, procureurs de la communauté. — 1689. — Reçu : de Bruneau, pour une année des dîmes des Voyes, 19 livres. — Payé pour une assemblée de la communauté, pour savoir si l'on continuerait au curé des Voyes sa portion congrue, 40 sous. — Reçu de l'archevêque de Sens et des religieux de Saint-Père, etc., 126 livres pour les pasts dûs.

G. 1507. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1729-1778. — Comptes des vicaires-chapelains de l'église de Sens, rendus par Charles Dubée et autres, procureurs de la communauté. — 1729. — Recette totale, 632 livres. — Rentes sur des héritages à Sens, Nailly, Saint-Clément, Saint-Martin-sur-Oreuse, Mâlay-le-Vicomte, Noé, Vauluisant, Villeneuve-la-Guiard, le domaine de Villeneuve-le-Roi. — 1778. — Recette totale, 754 livres. — Payé : aux assistants, pour les messes de la chapelle Saint-Cyr, 186 livres ; — pour les matines doubles, 388 livres.

G. 1508. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1339-1777. — Bray, Monceaux et Avigny. — Délivrance, par le chapitre, d'un jardin sis à Monceaux, légué aux vicaires de l'église de Sens par feu Jacques de Gonesse, préchantre (1339). — Bail à vie de 45 arpents de terre et prés sis à Monceaux et Bray, à Guillaume Barbier, pour 100 sous de rente (1491).

G. 1509. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1327-1776. — Courtenay. — Baux des dîmes du Champ-Blondeau, à Marc Grassien, et autres. — Baux des dîmes de grains et de vins d'Epineau-les-Voyes, à partager avec le curé du lieu et l'abbé de Vauluisant (1350). — Gonnois. — Acquisition de 6 livres 3 sous parisis de cens et de tout droit de justice sur des héri-

tages vendus par Robert de Chevry, chevalier, et sa femme, pour 93 livres parisis (1237). — Confirmation de cette vente par Henri de Revillon, chevalier, et Edeline, sa femme. — Grisy-sur-Seine. — Vente « aux clercs du chœur de l'église de Sens, » de la dîme des Iles à Saint-Pregts-sur-Seine (Grisy), par Bouchard, de Saint-Pregts, chevalier, et sa femme Hodierne, moyennant 75 livres tournois. — Baux de ladite dîme en grains, à Jean Chaumorin, et autres.

G. 1510. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1257-1879. — Jaulne et Villenaux-la-Petite. — Extrait du testament de Thierry de Bray, doyen de Sens, contenant legs aux clercs du chœur d'environ 8 arpents de terre (1350). — Baux desdits héritages : en 1488, 10 bichets de froment ; en 1563, 11 livres 10 sous ; en 1697, 25 livres; en 1776, 42 livres. — Acquisition de plusieurs pièces de terre sises à Mâlay-le-Vicomte, par les clercs du chœur, de Jacques Du Marché, Pierre Reimbeuf, Odet Dupont, et autres (XIIIe siècle). — Bail perpétuel d'une place située près du cimetière de Mâlay-le-Vicomte, à Thevenin Baillot (1403). — Nailly et Courtois. — Donation par Charles Baillier, chanoine, à la communauté de l'église de Sens, d'une vigne et d'une place à faire maison, à Courtois, pour fonder deux anniversaires (1534). — Noé. — Baux de quatre arpents de pré à Pierre Gaillard, etc. (1313). — Baux de trois arpents de terre à Saint-Clément (1546). — Constitution et reconnaissances de rentes sur des biens sis à Barrault, sur Saint-Martin-sur-Oreuse. — Bail d'une maison à Sarrigny (1348).

G. 1511. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1205-1775. — Sens. — Bail par Nicolas de Saint-Remy, chanoine de Sens, à Alix, sa nourrice, d'une place à Sens, à charge de cens envers les clercs du chœur, etc. (1231). — Donation par Nicolas de Piedfort, prêtre, aux clercs du chœur, d'une maison rue du Piedfort (1226). — Baux de ladite maison. — Hypothèque de 40 sous de rente sur un jardin situé paroisse Saint-Léon, par Gabriel Champion, et autres. — Donation aux clercs du chœur, par Nicolas de Jaulne, chanoine, de sa maison de pierre sise au cloître, et de 50 sous de rente sur sa vigne de Paron, avec cette clause que s'il meurt dans le pélérinage de Saint-Jacques qu'il va entreprendre, il leur lègue ladite vigne (1205). — Vente d'une place dite le Cellier du vicomte de Sens, attenant à la porte Saint-Léon et au chemin qui mène à la Mote dudit Vicomte, par Guillaume, homme d'armes, et Jean Leclerc de Fontaine, frères (1256). — Baux d'une maison paroisse Saint-Pierre-le-Donjon, près du couvent du Charnier. — Baux à vie d'un jardin près du cimetière Saint-Pregts. — Donation, par Nicolas de Jaulne, chanoine, de sa maison du cloître (1211). — Reconnaissances de rente sur une maison située au parvis Saint-Etienne, où pendait l'image de Sainte-Catherine.

G. 1512. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1376-1754. — Villeneuve-la-Dondagre. — Baux d'héritages, reconnaissance de rente en grains. — Villeneuve-le-Roi. — Mandement de la Chambre des comptes du Roi, à Paris, au receveur du domaine à Sens, de payer aux clercs du chœur de l'église de Sens l'arriéré de la rente de 13 bichets et un boisseau de froment et autant d'orge qu'ils prennent sur le domaine à Villeneuve (1376). — Constitution de 10 livres de rente sur des biens sis à Villeneuve-la-Guiard et Villeblevin.

COLLÉGIALE DE SAINT-LAURENT

(DANS LE PALAIS ARCHIÉPISCOPAL A SENS).

G. 1513. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 7 pièces, papier. 2 sceaux.

1196-1708. — Priviléges, etc. — Chartes de l'archevêque Michel : autorisant les chanoines par lui fondés dans sa chapelle de Sens, à contraindre leurs débiteurs par les censures ecclésiatiques à leur payer leurs dettes ; — contenant donation de 10 livres de revenu sur le doyenné d'Etampes (1196); — approbation du partage des vignes du chapitre entre les chanoines (1197). — Charte de l'archevêque Pierre, confirmative des donations de son prédécesseur (1201). — Remise aux chapelains de Saint-Laurent du grand missel de l'archevêque G. de Melun, qu'il leur a légué (1377). — Reconnaissance de l'archevêque Louis de Melun, portant que les chanoines de Saint-Laurent lui ont prêté une croix d'argent pesant 6 marcs, pour porter devant lui en son église de Sens, en attendant qu'il en ait une en propre (1434). — Statut du même archevêque obligeant chaque nouveau prébendé de Saint-Laurent à payer 20 sous parisis pour être employés en achat d'ornements destinés à l'autel de la chapelle Saint-Laurent. — Ordonnances pour la distribution des fruits des prébendes, etc. (1528). — Lettres de garde-gardienne émanées du bailli de Sens. — Procès-verbal de J. Minager,

lieutenant du prévôt de Sens, constatant la déclaration de Miles Gibier et Jean Benardot, chanoines, que le chapitre de Saint-Laurent a été fondé par les archevêques.

Sceaux des archevêques Pierre (1201) et Louis de Melun (1434).

G. 1514. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1239-1778. — Etats des revenus des chanoines de Saint-Laurent. — Inventaires des titres et papiers: achat de 40 sous de rente constituée par Renaud d'Avallon, sur ses vignes de Rufi (?) et d'Irancy (1200). — Testament de Jean Munier, curé de Fleury, contenant legs à Sandrier, avocat à Sens, de maisons rue Champfeu-Guiard, en la même ville, à charge de fondations (1537).

G. 1515. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1638-1789. — Conclusions capitulaires. — Institution par le chapitre, de Jacques Le Riche, procureur en la cour archiépiscopale, en qualité de greffier du chapitre (1638). — Ordonné d'assigner les héritiers de feu Jean Davy-Duperrron, archevêque de Sens, afin de se voir condamner à rétablir l'ancienne chapelle de Saint-Laurent du palais, démolie par ledit archevêque (1638). - Réception d'Etienne Ferrand, doyen, au titre de chanoine de Saint-Laurent (1640). — MM. Dufour, chanoine, malade, et Octave de Blanchefort, aussi chanoine, « qui est à la suite de M. le duc de Bellegarde, auquel toute la ville de Sens est obligée pour les bons offices qu'il lui a faits et continue de faire journellement, » sont excusés de leur absence le jour de Saint-Laurent (1643). — Ordonné que les chanoines simples clercs se tiendront debout pendant le divin service en l'église Saint-Laurent (1651). — Louis Maulmirey, clerc-chanoine, autorisé d'aller étudier dans quelque fameuse université, avec dispense d'assister au service annuel de la fête de Saint-Laurent. — Procuration à maître Monicaut, avocat au grand Conseil, pour régler l'affaire de l'échange de la terre de Pouilly-la-Ronce avec celle de Bouy-le-Neuf, appartenant à M. Fouquet, vicomte de Vaux (1666). — Protestation des chanoines de Saint-Laurent à l'archevêque de leurs intentions de ne plus admettre parmi eux le sieur Fauvelet, dont les titres canoniaux sont fort défectueux (1669). — Députation de MM. Lepoivre, Legris et de Coste, chanoines, à l'assemblée du clergé du diocèse (1733). — Réception de Jean-Bazile-Pascal Fenel, diacre et chanoine de la cathédrale de Sens, à l'une des sept chapellenies du chapitre de Saint-Laurent (9 août 1743). — Election de M. de Condé, chanoine, en qualité de député à l'assemblée des trois états du bailliage, pour rédiger le cahier des doléances, etc. (1789).

G. 1516. (Rouleau.) — Papier, 2 mètres de long.

1364-1367. — Comptes des revenus des chapelains de Saint-Laurent, rendus par Guillaume Michel, curé de Gizy. — Reçu: du curé de Grandchamp, 5 livres de cire, estimées 15 sous; — du meunier de Tilly, 10 sous de rente non payés parce que le moulin a été brûlé par les ennemis; — d'une partie des dîmes de grains de Piffonds, consistant en 18 setiers, par tiers froment, seigle et avoine.

G. 1517. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1376-1528. — Comptes du chapitre Saint-Laurent, rendus par Jean Le Berthe, Jean Pouard, prêtres, procureurs des chapelains, et autres. — 1376. — Reçu du curé d'Esmans, 6 livres 5 sous tournois. — Payé à Robert Barbe, prêtre, pour la célébration du service divin, 18 livres. — Pour la location d'un cheval pour aller à Vernoy, recevoir les cens, 5 sous. — 1459. — Reçu des cens dûs à Vernoy, le dimanche après la Saint-Remy, néant, « de présent, nul ne demeure sur le lieu pour la fortune des guerres; » — de l'abbesse de Rosoy-le-Jeune, pour 18 setiers de grains sur la grange de Piffonds, néant, « de présent et de long temps nul ne demeure en ladite ville ne nul n'a admoisonné les dîmes; » des hoirs Perrin Chouy, pour la maison, etc., de Pouilly-la-Ronce, amodiée 3 muids de froment vendus 36 livres tournois. — « Payé à Mélie et son fils, pour avoir nettoyé la chapelle et esté querir du may et de la jonchée pour le jour de la fête de Saint-Laurent, 15 deniers. » — 1508. — Reçu des cens de Poilly-le-Ronce, 7 livres 18 sous.

G. 1518. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1531-1604. — Comptes du chapitre Saint-Laurent, rendus par Jean Guérin et autres. — 1533. — Reçu: de Jean Dauphigny, drapier à Sens, pour une rente sur des héritages, 100 sous; — du prieur de Courtenay, pour un muid de grain, par tiers froment, seigle et avoine, de rente, 100 sous. — 1560. — Payé à Damien Poullain, messager ordinaire de Sens à Paris, pour porter des lettres missives au procureur de Messieurs, à Paris, 2 sous.

G. 1519. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1640-1645. — Comptes du chapitre Saint-Laurent, rendus par Claude Beautru et Charles de Ris, chanoines. — 1640. — Reçu de Pauline Maillard, veuve de Philippe Girard, pour la ferme de Pouilly-la-Ronce, 900 livres; — du curé de Fontenay-lès-Provins, sur sa cure, 100 sous de rente; — de Sire-Jean Joyneau, pour l'entrepreneur du nouveau canal de la rivière de Vanne, à Sens, 120 livres d'indemnité pour le dommage causé à un pré que ce canal traverse, près du Pont-Bruyant; — pour la libération de 156 messes, à raison de trois par semaine, 45 livres.

G. 1520. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1698-1740. — Comptes du chapitre Saint-Laurent, rendus par Fr. de Polangis, et autres, receveurs. — 1698. — Recette totale, 3,302 livres. — Payé pour le droit des armoiries, 29 livres 16 sous; — distribution à MM. les chapelains pour la fête de Saint-Laurent, 211 livres. — 1709. — Contribution du chapitre aux frais de la subsistance des pauvres, payée au bureau de charité établi par l'archevêque, 16 livres 10 sous. — 1713. — Travaux à la ferme de Montceaux et à celles de Saint-Maur et de Pouilly, payés 657 livres.

G. 1521. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1741-1784. — Comptes du chapitre Saint-Laurent, rendus par Aubin Bourdois et autres. — 1741. — Reçu: de Claude Notaire, pour le bail de la ferme de Pouilly-la-Ronce, 530 livres; — de Jean Bourdin, pour la ferme de Monceaux, 720 livres; — de Louis Bourdin, pour la ferme de Saint-Maur, à Moisenay, 690 livres.

G. 1522. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1727-1789. — Pièces de dépenses à l'appui des comptes du chapitre de Saint-Laurent. — Quittance de 50 livres payées pour les taxes des décimes, en 1738. — Mémoires de travaux de maçonnerie faits aux métairies de Pouilly et de Moisenay. — Payé 23 livres pour la moitié de l'imposition pour la reconstruction de la tour de l'église de Véron, en 1749. — Quittance de M. de La Bretonnière, capitaine du château de Villars, de 18 francs, pour prix de 6 setiers de chaux destinés aux réparations de la ferme de Pouilly, en 1752.

G. 1523. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 16 pièces, papier. 1 sceau.

1196-1769. — Chartes de l'archevêque Michel relatant: la donation qu'il a faite aux chanoines de Saint-Laurent de 100 sous provinois de rente sur l'église de Fontenay-lès-Provins (1196); — l'engagement fait par Manassés d'Averly, chevalier, de la dîme de *Foresta*, à Misery (1197); — la donation faite aux chanoines de Saint-Laurent, par Etienne Marchand, de 10 sous parisis de rente sur son moulin de Tilly (1198); — par Renaud de Courtenay, chanoine de Sens, de deux masures à Vernoy, confirmée par Gauthier de Courtenay, chevalier (1198), et contenant donation par lui-même de 60 sous provinois de rente sur l'église d'Hermoy, et de 20 sous parisis sur celle de Ramolu (1198). — Vente par Renaud d'Avallon, aux chanoines de Saint-Laurent, de 40 sous parisis de rente pour 30 livres provinoises assignées sur ses vignes d'Irancy et de Rufy (1200). — Sentences de l'official de Sens portant condamnation de Pierre de Neelle, de Jean Roterie et de Richard de Hault, curés successifs de Saint-Germain-de-la-Vallée, près Montereau, à payer 15 sous de rente aux chanoines de Saint-Laurent (1454-1546).

Sceau de l'archevêque Michel (1198).

G. 1524. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 67 pièces, papier.

1198-1776. — Bail perpétuel pour 10 livres de rente: à Jean, bâtard de Melun, d'une maison et héritages sis aux Granges, paroisse de Milly-lès-Melun, données précédemment à vie audit bâtard, et en propriété aux chanoines de Saint-Laurent, par l'archevêque Guillaume de Melun (1410); — à Etienne Quaritot, marchand à Melun, des mêmes héritages. — Reconnaissance de ladite rente par Isabeau Spinotte, veuve de Raoul Spifame, avocat au Parlement, seigneur des Granges (1566). — Moisenay. — Baux de la ferme de Saint-Maur et de la ferme de Monceau, données en échange aux chanoines de Saint-Laurent, par M. Fouquet, pour partie de la terre de Pouilly. — Déclaration des terres du chapitre Saint-Laurent, dépendant, à titre de cens, du chapitre de Champeaux. — Donation par l'archevêque Michel, sur la remise faite entre ses mains par Barthélemi, clerc, de Courtenay, d'une rente en grains sur l'église de Piffonds, consistant en un demi-muids, par tiers de froment, seigle et avoine (1198). — Sentence du bailli de Sens qui maintient les chanoines de Saint-Laurent dans la jouissance de ladite rente, contre les religieuses

de Rosoy-le-Jeune, décimateurs de la paroisse de Piffonds (1406). — Lettre du lieutenant du bailli de Sens portant maintien des chanoines de Saint-Laurent dans la possession d'un jardin sis au cloître, à Sens.

G. 1525. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1369-1681. — Pouilly-la-Ronce, commune de Moisenay. — Cession par Guillaume de Pouilly, écuyer, à l'archevêque Guillaume de Melun, de la terre de Pouilly, avec l'hôtel et toutes ses dépendances, en échange de biens à Grandvillers et à Floris (1369). — Amortissement de ladite terre, par Geoffroy d'Anvillier, écuyer. — Estimation de la terre de Pouilly à 101 livres 8 sous parisis, par G. de Trousseauville, écuyer, et autres (1372). — Vente, par les chanoines de Saint-Laurent, à Nicolas Fouquet, surintendant des finances, de la terre et seigneurie de Pouilly-la-Ronce, moyennant 40,000 livres (1656). — Procédures pour rentrer dans la terre de Pouilly, après la déconfiture du surintendant Fouquet, suivies d'arrêt de réintégration en faveur des chanoines.

G. 1526. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1499-1757. — Pouilly-la-Ronce. — Mémoires sur les droits d'amortissement réclamés par les seigneurs de Blandy, sur la terre de Pouilly réadjugée aux chanoines de Saint-Laurent sur les créanciers du surintendant Fouquet. — Déclarations de cens dûs sur divers héritages sis à Pouilly, par Bordier, Rebour et autres. — Bail: de la ferme de Pouilly à Nicolas et Jean Quetier, pour 240 livres (1567); — à Fr. Bourdin, pour 400 livres (1669); — à Rabourdin, pour 420 livres (1757). — Baux du moulin (1499). — Baux de 7 arpents de terre morcelés par demi et quart d'arpent, à Grimaut et autres, à charge d'y planter de la vigne et de payer 24 sous de rente et 12 deniers de cens par arpent (1617).

G. 1527. (Registre.) — In-8°, 86 feuillets, papier,

1499-1508. — Censier des cens dus à Pouilly-la-Ronce le jour de Saint-Denis. — Jean Maillard, de Melun, Jean Dalibert, de Voux, Denisot le jeune, et autres, censitaires.

G. 1528. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1508-1637. — Censiers des cens dus à Pouilly-la-Ronce, et payables le jour de Saint-Denis. — Denis Maurevert, Denis Roullart, Etienne Lebeau, Etienne Roger, Jean Messager, censitaires en 1508.— Claude Luysier, Claude Tissier, Charles Bonnet et autres, censitaires en 1553.

GRAND SÉMINAIRE DE SENS.

G. 1529. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 183 pièces, papier.

1573-1791. — Fondation, par suite du testament de Claude Faultrois, chapelain de la chapelle du collége de Beauvais, à Paris, d'une bourse au grand séminaire, pour ses neveux et descendants (1742). — Nominations aux 4 bourses appartenant à l'abbé de Morigny, dans le grand séminaire. — Lettres de cachet contre Poisson, curé de Marsangis, Tremblay, chantre du chapitre de Montereau, et autres.— Quittances et déclarations de droits d'amortissement. — Constitutions de rentes au profit du grand séminaire : sur Mgr Languet, de 250 livres; — sur l'hôtel-de-ville; — sur M. de Potrincourt, etc. — Comptes des recettes et dépenses de 1765 à 1791 : recette en 1765, 29,357 livres; dépenses, 21,826 livres.

G. 1530. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1769-1791. — Livre des rentes dues par le grand séminaire: aux religieux de Saint-Jean, 15 livres; — au prieur de Saint-Bond, pour sa desserte, 100 livres; — à la maison des Orphelines de Sens, 50 livres; — aux Annonciades de Sens, 1,080 livres; — à M. de La Terière, ancien prieur de Sixte, 2,500 livres de rente viagère.

G. 1531. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1719-1745. — Titres cléricaux et sacerdotaux pour la dotation des jeunes séminaristes par leurs parents, approuvés par l'archevêque: de Pierre Duchêne, Maurice Maget, Jean-Louis de Nugault, Nicolas de Vitry, Louis Robelin, et autres, et portant attribution de 30 à 100 livres de rentes.

G. 1532.(Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 83 pièces papier.

1676-1780. — Décrets de réunion au grand séminaire de Sens, par l'archevêque, de la manse conventuelle de l'abbaye de la Trinité de Morigny-lès-Etampes (1743); — d'une rente de 400 livres sur le prieuré de Lenfourchure (1780); — du prieuré Saint-Georges de Marolles (1679); — du prieuré Saint-Bond, de Paron

(1735). — Informations préalables et lettres-patentes confirmatives des réunions.

G. 1533. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1742-1780. — Décrets de réunion au grand séminaire de Sens, par l'archevêque: du prieuré Saint-Pierre-de-Pontloue-lès-Moret (1747); — de biens des Célestins de Sens (1778); — du prieuré de Sixte, près Michery (1742); — de la manse conventuelle du prieuré de Vieupou (1780). — Informations préalables et lettres-patentes confirmatives des réunions.

G. 1534. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 122 pièces, papier.

1609-1789.— Prieuré de L'Enfourchure: sentences de la Chambre des requêtes du palais, à Paris, portant que les règlements faits au prieuré de L'Enfourchure, concernant la pension des religieux, seront exécutés (1609). — Lettre de Fr. Dechavaroche, abbé de Grandmont, à M. Delon, bailli du comté de Joigny, afin d'être payé d'une pension de 400 livres sur le prieuré de Lenfourchure. — Prieuré de Saint-Georges de Marolles. — Provisions par Mgr de Gondrin, à Jean Hay et Antoine Daignan. — Déclarations, acquisitions, et baux de biens du prieuré. — Droits de dîmes à Barbey. — Plan de délimitation des dîmages de Villuis et Baby. — Mémoire sur la paroisse Saint-Georges de Marolles, à propos du droit de gros revendiqué par le curé (1789).

G. 1535. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1335-1787. — Manse conventuelle de l'abbaye de Morigny.— Accords entre les abbés et les religieux pour leurs droits respectifs. — Arrêt du Parlement de Paris pour la réformation de l'abbaye (1583). — Actes de profession des religieux (1540). — Accord avec le receveur-général de l'abbaye pour la nourriture des moines (1573). — Etat des revenus. — Quittances de sommes payées par le séminaire au compte des religieux de Morigny. — Baux: à rente d'une maison sise à Morigny, formant le presbytère; — de la redevance en grains, vin et argent, due par l'abbé de Morigny au grand séminaire. — Donation du tiers des dîmes de la Forêt-le-Roi, par Nicolas Chartier et Gautier Aubert (1335). —

G. 1536. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 137 pièces, papier.

1084-1789. — Prieuré de Saint-Bond, à Paron. — Copie de la charte de l'archevêque Richer, contenant donation de l'église de Saint-Bond à l'abbaye de Saint-Remy de Sens (1084). — Vie de saint Bond, confesseur du VI[e] siècle, tirée de Bureteau et de Taveau. — Inventaires des titres du prieuré. — Déclarations des biens et droits du prieuré, par Dusacq, prieur. — Mémoires sur la terre de Paron et les droits du prieur sur icelle.— Procès-verbaux de bornage: du fief des Grosses-Pierres, avec le seigneur de Paron; — de la terre de Saint-Bond avec celle du Rup-Couvert. — Baux des revenus du prieuré: à Claude Rétif, prêtre, pour 100 livres, en 1551; — par le prieur Louis de La Fosse, à Pierre Colin (1578). — Procédure contre des particuliers de Paron refusant de payer la dîme au seizième. — Procès-verbaux d'aliénation des biens du prieuré, pour payer les taxes des décimes. — Réquisition par le maire et les échevins de Sens, au prieur de Saint-Bond, d'avoir à fournir six livres de métal pour aider à fondre des pièces d'artillerie destinées à défendre la ville contre l'incursion des ennemis de la Ligue (6 juin 1590).

G. 1537. (Plans.) — 8 pièces, papier.

XVII[e]-XVIII[e] siècles. — Plans de la seigneurie de Saint-Bond, à Sens, au faubourg d'Yonne, et à Paron, dressés par Gondet, etc.

G. 1538. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 102 pièces, papier.

1559-1789. — Prieuré Saint-Pierre de Pontloue-lès-Moret. — Procès-verbaux de saisie des revenus du prieuré pour défaut de paiement des pensions capitulaires de l'abbaye de Vézelay, imputées sur les revenus (1559). — Prise de possession du prieuré par Augustin de Maupeou, clerc, de Paris (1666). — Actes de présentation aux cures de Moret, d'Ecuelles et de Noisy, par M. de Gaumont, prieur. — Déclarations des biens du prieuré, par M. de Maupeou, conseiller du Roi, évêque nommé de Castres, prieur (1692). — Baux généraux des revenus: par Jacques Bonnard, étudiant en l'Université de Paris, prieur (1574); — par Pierre de Masparaut et Pierre de Gomont, prieurs. — Baux de la maison prieuriale de Moret. — Quittances de rentes dues à M. de Masparaut sur le prieuré. — Reconnaissances de rentes sur des biens situés à Moret, lieudit Montchavant, par La Boüe, Gélée et autres.

G. 1539. (Liasse). — 66 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1447-1787. — Prieuré de Pontloue-lès-Moret. — Baux: des bois des Nadons, par de Masparault, prieur; — des prés aux Moines et autres; — des moulins du

pont de Moret à Ravereau, et autres ; — du droit de pêche dans la rivière du Loing (1514); — des dîmes de Moret et d'Ecuelles, par Germain de Brie, chanoine de Paris, prieur de Pontloue (1500) ; — de celles de Noizy (1453) ; — de celles de Montarlot (1502); — de 110 arpents de terre appelés la Grange-aux-Moines, sur Montarlot, en 1463, par frère Lambert, prieur, à Denis Parquet.

G. 1540. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 46 pièces, papier. 1 plan.

1278-1784. — Prieuré de Sixte. — Accords entre MM. de Marnay et Guéroux de La Térière, prieurs de Sixte et le Grand-Séminaire de Sens, au sujet de la réunion du prieuré à ce dernier établissement. — Etats de biens et revenus du prieuré. — Procès-verbaux de bornage de la seigneurie de Sixte avec celles de Michery, Villemanoche et Serbonnes. — Baux des biens et revenus de la ferme de Sixte, par MM. de Chalusset, évêque de Toulon, Henri de Bessière, de Marnay, et autres prieurs. — Baux de la pêche dans l'Yonne. — Accords entre les prieurs de Sixte, le curé. de Villemanoche et les religieux de Saint-Jean au sujet du droit de dîmes sur la cure de Villemanoche (1278). — Mémoires sur le droit de gros sur les dîmes de Villemanoche, contre le curé de ce lieu (1782). — Plan des terres de la ferme de Sixte, dans lesquelles doit passer la nouvelle route de Pont à Bray, par Gayet, ingénieur à Sens (XVIII[e] siècle).

G. 1541. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1618-1776. — Vente par Mgr Languet, archevêque de Sens, au Grand-Séminaire, de biens situés à Nailly et à Villebougis, provenant de Madame Delavaux (1748). — Bail à rente par Marie Villiers, veuve de noble Nicolas Poirat, docteur en médecine à Sens, au sieur Delavaux, officier d'artillerie, demeurant à Paroy, paroisse de Nailly, d'héritages aux lieux susdits. — Baux d'héritages sis à Paroy et Villebougis ; arpentages. — Acquisition par le Grand-Séminaire de la ferme des Duports, paroisse de Subligny, de M. Bourgoin, chirurgien à Sens(1720).

PETIT-SÉMINAIRE DE SENS.

G. 1542. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1697-1783. — Lettre pastorale de l'archevêque de Sens pour provoquer l'établissement d'un petit séminaire à Cerny (1697). — Etat des étudiants qui sont entrés, au nombre de 633, dans le Petit-Séminaire de Sens, de 1731 à 1757. — Procédure au sujet du paiement d'une rente de 50 livres sur le prieuré de Beaupré, dépendant de l'abbaye de Septfonts (1757). — Rachats de rentes établies sur les religieux de Saint-Pierre-le-Vif, etc.

CHAPITRE COLLÉGIAL DE BRAY.

G. 1543. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1338-1771. — Baux d'héritages sis à Bray et à Courlon, faits à Jean Lefranc, Grevois et autres.

CHAPITRE COLLÉGIAL DE BRIENON-L'ARCHEVÊQUE.

G. 1544. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

Fin du XVI[e] siècle. — Inventaire des titres du chapitre de Brienon. — Titre d'union de la cure de Brienon au chapitre en 1380. — Attribution d'une pension de 16 livres à Etienne Geoffroy, curé, qui a consenti à l'union. — Procès-verbal de visite, par l'archevêque, de la châsse qui renfermait le cœur de saint Loup, en 1447.— Mandement de l'official de Brienon attestant que Pierre Guyard, chanoine, et autres, « sont commis pour porter par le pays le cœur de saint Loup, » (1447). — Fondation, par maître Jean Poitevin, d'une chapelle de Notre-Dame près de l'église Saint-Loup, en 1335. — Titre de 1399 relatant qu'il y avait alors à Brienon trois chapelles, deux dans les maisons archiépiscopales, et une près des fortifications et fossés qui furent faits alors. — Testament, par Marin Lechat, contenant legs de 4 sous de rente (1558). — Table d'un terrier contenant les noms de 230 personnes redevables de cens au chapitre.

G. 1545. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1614. — Inventaire des titres du chapitre. — Testaments de Pierre Baudiuat et autres, contenant legs de rentes pour fonder des anniversaires. — Baux à rentes d'héritages sis à Brienon, faits à G. Lanfer, et autres. — Obligation, par Jean Chat, de 24 livres de rente pour trois cents livres provenant d'une fondation de messes par l'archevêque de Sallazar. — Fondation d'une messe du Saint-Nom de Jésus par M. Tubet (1567).

G. 1546. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

XVI[e] siècle. — Nécrologe du chapitre. — Mort de

Jean Thierriat, curé de Mont-Saint-Sulpice, chanoine de Brienon (1502). — Peste à Brienon en 1502, « quæ valde fuit in dicto loco periculosa. » Liste nécrologique par semaine et par mois.— Analyses de testaments contenant des fondations d'anniversaires : par Etienne Lempereur, qui a fondé, en 1381, la chapelle du cimetière appelée de Notre-Dame-des-Champs; — par Nicolas Jomey, Etienne Breton ; — par Jean de Cloye, écuyer de Mgr de Nanton, archevêque de Sens, lequel donna au chapitre des domaines et des moulins à Champignelles, et notamment le lieu du Petit-Beaurin, avec toute justice (1425).

G. 1547. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1335-1745. — Statuts donnés au chapitre par l'archevêque Guillaume de Dormans (1398). — Ordonnance de l'archevêque Louis de Melun, portant que chaque chanoine paiera un droit de réception de 5 livres. — Règlements du chapitre : confirmé par M. de Pellevé, précédé d'une introduction relatant que Brienon a été brûlé plusieurs fois, et notamment vers 1529; — donné par Mgr de Gondrin, en 1658. — Mémoires des messes et des obits fondés en l'église de Saint-Loup. Indulgences pour aider à rebâtir l'église de Brienon (1447). — Bail par les chanoines Tarsenne, Thierriat et autres, à un de leurs confrères, du produit des offrandes de leur église et de tous les *vœux de cire* tels qu'images, cœurs et autres (1461). — Réunion de la cure de Brienon au chapitre, par l'archevêque en 1398. — Charte de fondation de la chapelle de Saint-Loup dans celle de la Vierge, par Guillaume, archevêque de Sens (1335). — Déclarations des biens du chapitre au terrier de l'archevêque.— Relation historique sur la chapelle de Notre-Dame-des-Champs. — Exemption de droits d'amortissement. — Quittances: de 25 livres au nom de M. Bourlet, chanoine, écolier en l'université de Paris (1547). — De Delamare, marchand à Sens, pour quatre antiphoniers, 8 livres (1556).

G. 1548. (Liasse.) — 139 pièces, parchemin.

1327-1500. — Testaments et fondations. — Lettres du roi Philippe VI, confirmatives d'une fondation faite par Jean Poitevin, en faveur de la chapelle Notre-Dame de l'église de Brienon (1344). — Testaments et extraits de testaments: de Jeanne, femme de Jean Lelièvre, qui lègue 12 deniers de rente sur sa maison située devant la forteresse de Brienon ; — de Jean Mauchien, qui lègue également 12 deniers de rente pour son anniversaire ; — de Jean de Cloye, écuyer, demeurant à Brienon, au service de l'archevêque, contenant legs de biens situés à Champignelles, etc. (1405) ; — de Jacquin Creveau, qui légua « aux indulgences de Saint-Etienne de Sens, 6 deniers » (1403) ; — de Guillemette, femme de Jean Joseau (1413) ; — d'Etiennette, femme Simon Chaumerceau, qui légua « aux indulgences de Saint-Étienne de Sens et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à chacune 6 deniers » (1453) ; — de Colette, veuve Jouvenot, contenant legs au chapitre d'une pièce de terre située près du cimetière de Brienon, au-delà des fossés de la ville (1457); — de noble dame Amelot, femme de noble Fr. de Lancôme (1481).

G. 1549. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1501-1726. — Testaments et fondations. — Extraits de testaments : de Louis Moreau, contenant legs à l'église collégiale de Brienon de 12 deniers pour son anniversaire ; — de Fr. Lefèvre, qui légua 12 deniers; — de Michel Musnier, chanoine et curé de Venisy et de Cheny, qui légua plusieurs pièces de terre à l'église de Brienon (1517) ; — de Jean Lefèvre, curé d'Ormoy, chanoine de Brienon (1523). — Délivrance des legs d'héritage, en exécution du testament de Pierre Vedey, chanoine et trésorier du chapitre (1538). — Fondation d'une messe basse tous les dimanches par J. Bourlet, lieutenant au bailliage de Brienon (1541). — Testament de Nicole Fynot, chanoine, contenant de nombreuses fondations de services religieux à Brienon, Avrolles, Champlost, Saint-Florentin, Bouilly, et distribution de ses livres à ses parents et aux religieux de Tanlay; — veut qu'on place sur sa fosse une pierre gravée portant ses nom et surnom, et la date de sa mort, « afin que ceux qui le liront prient pour lui » (1564). — Fondation d'un salut en l'église de Brienon, par M. de Bragelogne. (1622).

G. 1550. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1390-1460. — Déclaration des biens et revenus, cens, etc., du chapitre, faite par Jean de Vaulx, curé et chantre de l'église collégiale Saint-Loup de Brienon, précédée de cette relation : « Le jour Saint-Barthélemy apostre, l'an 1375, pour ce que ladite esglise avoit esté arce, la nuit précédent, avec ung petit fort qui depuys douze ans avoit esté fait entour d'icelle esglise, par fortune de feul qui se prit, et furent ars tous les sanctuaires, livres, etc., excepté le cueur de Mgr saint Loup. » — Il y a dans l'église 10 chanoines, dont l'un

d'eux ayant titre de trésorier, en est le chef. — La Maison-Dieu de Brienon, pour sa maison séent au Bourg-Ribaut, 2 sous ; — Nicolas Sermet, prêtre, curé de Mont-Saint-Sulpice, doit pour son courtil près du cimetière, 12 deniers.

G. 1551. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1506-1537. — Listes des habitants de Brienon qui ont payé la rente de Pâques, consistant, savoir : en 4 deniers dus par chaque chef d'hôtel, 4 deniers, et s'il est laboureur, 5 deniers. — En 1506, Jean Salmon, Jean Melin, Jean Mérat, Jean Tonnellier, et autres, au nombre de 360.

G. 1552. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1396-1415. — Comptes des recettes et dépenses. — Recette des épousailles : pour chaque mariage d'homme clerc, 5 sous tournois, et d'homme non clerc, 2 sous : en 1396, pour six mariages, 21 sous. — 1401. — Reçu pour les droits mortuaires sur 41 adultes et 40 enfants, 18 livres 12 sous 8 deniers. — En 1409, recette de mortuaires pour 4 personnes, chefs d'hôtel, 16 sous ; — pour les petits enfants, 12 deniers ; 14 enfants morts. — Droit de patronage sur les cures d'Avrolles, Champlost et Germigny. — 1413. — Reçu pour les « espousailles » de 24 personnes, — pour les mortuaires de 21 adultes, — de 60 enfants, — « de maître Girart, naguères maistre des escoles d'Esvroles, à lui traicté à 22 sous 6 deniers par an. »

G. 1553. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1422-1437. — Comptes des recettes et dépenses. — 1424. — Recette de la rente de Pâques, due par tous les habitants recevant le corps Notre-Seigneur, 4 deniers ; laquelle rente se partage par moitié avec le curé, 28 sous ; — payé à Chicotin, « escrivain de forme, » pour le reste des comptes, 30 sous. — 1434. — Donné à Hugues d'Auberive, capitaine de Brienon, « pour aucuns agréables services qu'il avoit fait, » 4 bichets d'avoine.

G. 1554. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1440-1452. — Comptes de recettes et dépenses. — 1440. — Reçu de maître Etienne Portier, pour sa chapelle de Notre-Dame-des-Champs, tant pour la maison de ladite chapelle, assise rue de Bout-Ribaud, que pour plusieurs anniversaires, 13 sous. — Reçu à cause des écoles de Brienon, Avrolles, Champlost et Germigny, celles de Brienon sont données à maître Guillaume, les autres sont vacantes. — Recette des dîmes de vin, 8 muids distribués au trésorier Jacques Girardin et à huit chanoines. — 1446. — Recette d'argent à cause des anniversaires, au nombre de 68.

G. 1555. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1462-1490. — Comptes des recettes et dépenses. — 1462. — Reçu à cause de la seigneurie donnée par Jean de La Cloye, située sur Champignelles. — 1467. — Reçu de l'archevêque, sur la grange des dîmes de Brienon, 12 setiers de froment. — Payé à messire Pierre Girard, pour la célébration des grand'messes, 6 livres. — Pour façon de méreaux d'étain, 10 sous. — A Simon Conot et J..Martin, pour avoir fait le guet à le fête de Saint-Loup 1467, 10 sous. — 1484. — Recette de la ferme des écoles de Brienon, Germigny, Champlost, Avrolles, « la donation desquelles appartient au chapitre. » — Payé pour l'achat du pain donné pour l'aumône de l'archevêque Bequart, 2 sous. — Le dimanche veille des noces de la fille de Driet Farnel, jour de Saint-Savinien, 19 octobre, fut présenté à M. Thevard, vicaire-général, qui était venu visiter l'église de Brienon, deux quartes de vin vieux payées 3 sous 4 deniers.

G. 1556. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1507-1511. — Comptes des recettes et dépenses. — 1597. — Reçu pour droit de patronage sur les cures d'Avrolles, Champlost et Germigny, 3 livres ; — du maître de la Maison-Dieu de Brienon, pour un anniversaire, 14 sous ; — des foires de Saint-Loup et du lendemain de la Pentecôte, 10 sous. — Pour 12 chapons portés à Mgr, à Sens, pour avoir son mandement sur les grains qu'il doit au chapitre, 40 sous. — 1510. — Recette du droit des écoles : celles de Brienon ont été données à Mathurin, celles d'Avrolles à messire Jean Finot, celles de Champlost, à Jean Miotte, celles de Germigny sont vacantes. — Reçu de l'archevêque sur les dîmes de Brienon, 100 bichets de froment. — « Aux varlets qui ont fait la feste du lendemain de Pentecoste et de Saint-Loup, 5 sous pour acheter une bource et cinture qu'on appelle la Rose, pour donner à une povre fille. »

G. 1557. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1511-1520. — Comptes des recettes et dépenses. — 1511. — Reçu des cens à Joigny : de Girard, pour

une maison rue Martine, 1 denier; — à Brienon, de Moreau, pour sa maison en la rue du Vieux-Marché, 1 denier; — de Borlet, pour une place assise sur les vieux fossés, 1 denier. — 1520. — Reçu de Jean Finot, prêtre, pour le bail des écoles d'Avrolles, 105 sous.

G. 1558. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1532-1541. — Comptes de recettes et dépenses — 1532. — Fondation de l'anniversaire de Tristand de Sallazar, archevêque de Sens, mort le 19 juin 1517, lequel laissa au chapitre la somme de 300 livres. — Les écoles de Brienon, Avrolles et Germigny ont été données à trois prêtres, « jusqu'au plaisir de Messieurs du chapitre. » — 1541. — Payé au receveur général du Roi, à Sens, pour l'emprunt fait par le Roi, 90 livres.

G. 1559. (Registre.) — In-4°, 80 feuillets, papier.

1548. — Compte de recettes et dépenses. — Cens et rentes à Joigny et Saint-Cydroine. — Recette des dîmes: de vins à Avrolles, 11 muids; — des grains, de l'abbé de Saint-Martin-des-Aires, sur les dîmes de Neuvy, 45 bichets de froment.

G. 1560. (Registre.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptes des recettes et dépenses. — Historique de l'organisation du chapitre de Brienon et de ses droits. — Il y a huit chanoines, et parmi eux le chef s'appelle le trésorier. — Il y a, en outre, deux chapelains nommés par l'archevêque. — La cure de Brienon est unie au chapitre. — Le jour de la fête de Saint-Loup, il se fait une procession solennelle, à laquelle on porte le cœur de saint Loup, et l'officiant porte aussi le bâton pastoral dudit saint. — Déclaration des biens du chapitre. — Recette totale du compte, 166 livres.

G. 1561. (Registre.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1580-1616. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par Pierre Thierriat, trésorier et chanoine.— Recette dîmes et revenus en froment, 357 bichets. — Assignat de la recette des grains aux chanoines Grandhomme, Dufour, Tabourel, Mérat, Bourrelet et Thierriat. — Rente de 25 sous due par la Maison-Dieu et la Maladerie de Brienon.

G. 1562. (Registre.) — In-8°, 56 feuillets, papier.

1513-1517. — Manuels des recettes et dépenses faites par Etienne Parnis, prêtre, procureur de l'église de Brienon. — Acheté à Sens une bourse pour la Rose, 3 sous. — Quittance de Nicole Pougin, prêtre, de la somme de 4 livres pour la desserte de la cure de Brienon, « consistant à administrer tous sacrements, faire registre des trespassez et excommuniez. » — Distribution des recettes de grains aux chanoines Brichemer, Lefevre, Brunat, Legrand, Parnis, Sallé et M. le trésorier.

G. 1563. (Registre.) — In-8°, 125 feuillets, papier.

1526-1530. — Manuels des recettes et dépenses. — Payé pour le pain donné en aumône, le lendemain de la Saint-Loup, pour l'anniversaire de l'archevêque Bequard, 2 sous. — Reçu: de Jean Tonnelier, prêtre, maître de la Maison-Dieu de Brienon, pour les anniversaires fondés sur la Maison-Dieu, 16 sous 6 deniers; — du maître de la maladerie de Brienon, 5 sous; — des chapelains de Notre-Dame-des-Champs, 26 sous. — Distribution de méreaux aux chanoines, le méréau valant deux deniers.

G. 1564. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1532-1533. — Manuel des recettes et dépenses. — Election par le chapitre de maître Pierre Vedey, trésorier, en qualité de procureur. — Inventaire des ornements composant la sacristie du chapitre, remis en charge à maître Claude Fernel. — Bail du revenu de la cure de Brienon, à Jean Berger et Edme Lefevre, prêtres. — Total des méreaux distribués aux chanoines : 11,457, valant 95 livres 6 sous.

G. 1565. (Registre.) — In-8°, 145 feuillets, papier.

1535-1544. — Manuel des recettes et dépenses faites par Pierre Vedey, trésorier. — Offrandes faites devant la châsse du cœur de saint Loup, le jour de la fête de ce saint, 13 livres; — de Jean Bergère et Edme Lefevre, prêtres, fermiers de la cure de Brienon, pour le dernier terme, 15 livres. — Bail, en 1538, du revenu de la cure de Brienon, à maîtres Delin et Natey, à charge d'administrer les sacrements. « tenir registre entier des baptêmes, mariages et décès, etc. »

G. 1566. (Registre.) — In-4°, 4 feuillets, parchemin.

1459. — Censier du chapitre de Brienon, à Joigny, Saint-Cydroine et Laxon, reçu par Pierre Gomereau, chanoine. — Maître Guillaume Landerue, Jean Lorent, Felisot Charretier, Perrin Huton, censitaires.

G. 1567. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

Vers 1530. — Manuel des censives dues à Brienon. — Jean Rousseau, potier de terre à Joigny; Boivin, à Laxon; dom Pierre de Montmartre, prieur de Saint-Cydroine, docteur en théologie; Thomas Evrat, et autres, de Brienon, censitaires.

G. 1568. (Registre.) — In-folio, 278 feuillets, papier.

1539-1540. — Terrier de Brienon et Avrolles, reçu par Veraudat et Jeannel, commissaires à terrier. — Andry Bourrelet, pour 2 arpents de pré, 16 deniers, et pour sa maison place Boquillon, 1 obole; — Claude Leclerc, pour sa maison rue Jaquin Lemire, 2 deniers; — Claude Farnel, Colas Crantin, Colas Chat, Edmond Moquot, et autres censitaires.

G. 1569. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1539. — Terrier de Joigny, Saint-Cydroine et Laxon, reçu par Musnier et Moustier, notaires à Joigny. — Edmond Bonyn, Pierre Jolly, Pierre de Montmartre, prieur de Saint-Cydroine, censitaires.

G. 1570. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1539. — Minutes de déclarations à terrier, reçues Jeannel et Veraudat, notaires, faites au profit du chapitre de Brienon, par les propriétaires, et concernant des biens situés sur le territoire de Brienon. — Simon Saffroy, Savinien Bouchot, Nicolas Coquille, Philippon Farnel, censitaires.

G. 1571. (Registre.) — In-8°, 80 feuillets, papier.

1761-1782. — Livre des rentes dues au chapitre de Brienon par Jean Lion, Claude Regnault, Claude Hunot, Pierre Rousseau, Etienne Mercier, et autres.

G. 1572. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1390-1500. — Brienon. — Donations d'héritages, baux, reconnaissances de rentes. — Donations: par Jean Colin, notaire, et son fils Eude, prêtre (1399); — par Esmonin, de 30 sous de rente sur une maison rue de la Croix; — reconnaissance de rente sur une maison sise près de l'étang, en la ville de Brienon (1457). — Donation par Etienne Samedi, prêtre, scelleur de l'official de Brienon, d'une maison sise au berle et forteresse de Brienon, et près de l'église (1464). — Bail à Jean Tierriat, prêtre, d'une maison en la basse-cour du château (1494).

G. 1573. (Liasse.) — 90 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1501-1540. — Brienon. — Dénombrement des biens et droits de cens appartenant au chapitre. — Donations d'héritages, baux, reconnaissances de rentes. — Baux à rentes: à Jean Natey, de pré en la petite prairie (1501); — à Gautherin, boucher, d'une maison rue du Vieux-Marché (1506); — d'une masure près du château, vis-à-vis de l'église (1510). — Bail d'une terre sise derrière la chapelle des Champs, proche des fossés (1539).

G. 1574. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin; 14 pièces, papier

1542-1600. — Brienon. — Baux et reconnaissances de rentes. — Reconnaissances: de 20 sous de rente par Duroy, drapier à Brienon, sur une maison rue du Bourg-Ribaut (1547); — de 30 sous de rente sur une maison rue du Vieux-Marché (1551); — de 10 sous de rente sur une maison rue de la Poterne.

G. 1575. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1569-1777. — Brienon. — Baux à rente; actes d'échange, reconnaissances de rentes, etc, d'héritages de diverse nature, par Marin, Sechet, Jacques Goudry et autres. — Aliénations de biens pour payer les taxes ecclésiastiques (1569).

G. 1576. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1329-1758. — Avrolles. — Baux de prés à Moreau et autres (1501). — Bellechaume. — Baux de vignes. — Bligny. — Baux de terres et prés (1329). — Champlost. — Vente de rente en grains à M. Vedey, prêtre, sur divers héritages par noble Edmée de Vaillant (1528). — Chichy. — Bail d'une maison et d'héritages à Jean Glesne (1525). — Mont-Saint-Sulpice. — Baux de vignes à Jean Roux et autres. — Ormoy. — Reconnaissance de 15 sous de rente sur une pièce de terre. — Saint-Cydroine. — Baux de terres à Claude Joly et Nicolas Pellart et autres (1498). — Saint-Florentin et Paroy. — Reconnaissances de rentes.

G. 1577. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1408-1726. — Dîmes à Brienon et Esnon, lieu dit Pré-Martin, etc. — Baux au profit du chapitre. — Venizy. — Procédure au bailliage de Sens, contre le sei-

gneur de Venizy et l'abbé de Saint-Martin-des-Aires, pour le droit de dîmes sur le lieu dit les Lames-de-Venizy (1408). — Ordonnance du grand maître des eaux et forêts pour le paiement de 11,458 livres à l'entrepreneur des travaux de reconstruction du chœur de l'église de Neuvy, détruite par un incendie. (1726).

CHAPITRE DE MELUN.

G. 1578. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan parcellaire de la seigneurie de Notre-Dame des Brûlis-Saint-Thibaut, commune de Domats, levé par Sellier, arpenteur.

COLLÉGIALE DE SAINT-JULIEN-DU-SAULT.

G. 1579. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 8 pièces papier.

1193-1724. — Titres généraux. — Confirmation, par le pape, de l'union des deux églises paroissiales de Saint-Pierre et de Saint-Julien, à la Collégiale Saint-Pierre (XVIe siècle). — Règlement donné par l'archevêque au chapitre (1724). — Concession par le chapitre aux habitants de Laumont, de Verlin et autres, de la permission de construire dans les limites de la paroisse de Saint-Julien, à cause de leur éloignement du centre, une église près de l'orme de Verlin, dans un pré (1265). — Reconnaissance du droit de patronage par les curés de Verlin. — Donation de l'église de Domats, au chapitre de Saint-Pierre de Saint-Julien, par l'archevêque de Sens (1193). — Prise en charge des chartes des habitants de Saint-Julien, par Jean Besart, pardevant le prévôt, en présence des échevins et des habitants (1522). — Procès-verbal d'exécution de lettres-patentes ordonnant l'extinction de 6 chapelles et leur union au corps du chapitre (1713).

G. 1580. (Registre.) — In-f°, 110 feuillets, papier.

1602-1672. — Délibérations. — Visite de l'église Saint-Pierre de Saint-Julien, par l'archevêque, le 3 septembre 1602, en présence de MM. Boulot, chantre, Brun, Roy, Pothier et Chabot, chanoines, et Foacier, vicaire. — Élections de M. Poueillard, comme chapelain de la chapelle du Saint-Esprit. — Condamnation du sieur Lemoine, chanoine, à perdre 9 méreaux, pour refus de porter chappe en l'absence du chantre (1635). — Prise de possession d'un canonicat par M. Duval. — Décidé qu'il sera procédé contre le maître des écoles, qui a trop laissé les enfans troubler les offices et a mal répondu aux chanoines (1646). — Ordonné que les enfans n'entreront plus au chœur durant l'office et qu'ils seront placés, avec le maître d'école, aux portes dudit chœur. — Réception du sieur Guittard pour maître du « collège » de Saint-Julien par le chapitre assemblé, « après examen de sa capacité au fait de l'instruction » (1652). — Décidé de faire faire de nouveaux méreaux, marqués d'un côté, au lieu d'un X et de deux II, comme les vieux, de deux clefs en croix (1662). — Méreaux fabriqués au nombre de 615.

G. 1581. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 27 pièces, papier.

1307-1771. — Titres généraux. — Etats de biens, ornements et titres ; — assignats ou attributions à chaque chanoine des revenus annuels affectés à sa prébende. — Fondation de 12 deniers tournois de rente par Jeanne veuve de Jean Bussi (1397). — Mandement du roi pour faire tenir les assises à Saint-Julien, afin de faire juger un procès du chapitre contre Mimard (1544).

G. 1582. (Registre.) — In-f°.

1565-1612. — Recueil des baux des prés du chapitre, amodiés par le procureur-syndic, en présence de Couzat, notaire, à Moreau, Pressurot, Barillot et autres ; lesdits prés situés sur Saint-Julien, Verlin et Cézy. — Baux des dîmes de Fontaines, sur Saint-Julien, consistant en grains.

G. 1583. (Registre.)

1617-1671. — Recueil de baux des terres et des prés du chapitre, situés sur Cézy, Domats, Saint-Julien et Verlin, à Jean Guyot, Hubert Devaux et autres. — Bail de la cure de Domats, à Remy Ferry (1624) ; — Des dîmes de grains de Domats.

G. 1584. (Registre.) — In 4°, 100 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptes des recettes et dépenses du chapitre de Saint-Julien. — Reçu : de Noble Louis de L'Escagne, écuyer, maître de la maladerie de Saint-Julien, pour les cens, 5 sous ; — de Philibert Hatin, 5 sous de rente sur sa maison qui fut à maître Etienne Foacier ; — de chaque femme, pour droit de relevailles, 5 deniers offerts à la messe à laquelle elles assistent : 40 femmes, soit 17 sous 1 denier ; — pour les droits de bans et d'épousailles de 21 maris et femmes, 5 livres 7 sous 2 deniers; « pour les espousailles et bans de deux belistres, homme et femme, 2 sous 6 deniers. » — Permissions de quêter accordées à diverses confréries des

Quinze-Vingts de Paris, de Saint-Antoine de Viennois, de Saint-Eloy en la forêt d'Oyère, de l'Hôtel-Dieu de Paris, de l'Hôtel-Dieu de Sens, des Pardons de Saint-Etienne de Sens, etc.

G. 1585. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1553-1556. — Comptes des recettes et dépenses du Chapitre de Saint-Julien, rendus par Antoine Picauld, chanoine, procureur-syndic et receveur. — Reçu, à cause des bans et droits de mariage, avec les offrandes faite les jours des dits mariages, pour 29 mariages, 7 livres 3 sous. — Reçu des offrandes faites le jour de Saint-Julien, tant au château qu'en bas, 13 sous. — Distribution aux chanoines qui ont assisté aux répons *Christus resurgens*, le jour de Pâques, 25 sous ; — « au maistre des escoles, 10 deniers » ; — pour la procession faite au château, le jour de l'Ascension, 6 sous. — Pour 6 chapons présentés à Mgr qui vint à Saint-Julien aux féries de Noël 1555, 24 sous.

G. 1586. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1579-1592. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par Courat, Mollet et autres, receveurs. — Reçu : de l'archevêque, sur le grand four banal de Saint-Julien, 100 sous ; — sur le Moulin Neuf, 50 sous; — des habitants de Thêmes, 1 denier par feu ; — 1592. — Reçu pour droit sur les mariages : pour 17 mariages 57 sous 10 deniers. — Recette totale en 1591, 692 livres. — Reçu de Me Mathieu, censier, recteur des écoles de Saint-Julien, sur son jardin, néant, parce qu'on le lui a donné gratis, sa vie durant.

G. 1587. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1624-1635. — Comptes des recettes et dépenses rendus par Jean Pressurot et Savinien Brun, chanoines. — 1624. — Recette d'argent : provenant d'échange fait avec Messire Claude Forceville, recteur du collége de Saint-Julien, 10 livres 8 sous ; — de l'amodiation des prés de Saint-Julien, Verlin, etc., 645 livres. — Recette totale, 1,286 livres 12 sous. — 1626. — Reçu pour les droits de 12 mariages, faits dans les églises de Saint-Julien et du château, de septembre à Quasimodo, 28 sous 5 deniers. — Payé aux six chanoines, pour leurs prébendes et méreaux distribués, 794 livres 4 sous. — 1635. — Reçu d'Edme de Crèvecoeur, écuyer, seigneur de Pailly, demeurant à Verlin, pour l'amodiation de 6 quartiers de pré ; 16 livres.

G. 1588. (Registre.) — In 4°, 25 feuillets, papier.

1742-1748. — Compte des recettes et dépenses, rendus par Guillaume Bourgade, chanoine, receveur. — Recette : des rentes, 320 livres ; — des baux de prés, 1510 livres ; — des dîmes de grains, 503 livres. — Recette totale, 2,333 livres. — Dépense totale, 2,293 livres.

G. 1589. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces, papier.

1552-1682. — Domats. — Procédure devant l'official de Sens, contre les habitants de Domats et le vicaire perpétuel, pour raison de dîmes. — Baux des dîmes de grains, dont les 2/3 appartiennent au Chapitre et l'autre tiers à l'archevêque, comme abbé de Saint-Jean de Sens. — Baux de prés.

G. 1590. (Liasse.) — 11 pièces parchemin, 123 pièces papier.

1501-1759. — Baux de prés sis à Cézy, La Celle-Saint-Cyr, et Verlin. — Saint-Julien-du-Sault : Baux de prés, à Edme Lefèvre et autres ; — ventes de coupes de bois à Loison et autres. — Reconnaissances de rentes sur les moulins de Gauville et de Champmerle ; — sur divers héritages dues par Bourgoin, facteur en marchandises, Coutelle, Thomas, foulonnier à draps, et autres. — Baux des dîmes de Charmoy et du Val-des-Forges sur Saint-Julien, au sieur Collet. — Baux des dîmes de vins de Senan et de Volgré.

COLLÉGIALE DE SAINT-LAURENT DE VILLEFOLLE.

G. 1591. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

XVIe siècle-1788. — Accords entre les chanoines : pour le règlement de leurs parts respectives de revenu ; — au sujet de droits de cens à Villefolle et à Rousson. — Sentence du bailli de Villeneuve-le-Roi, condamnant les détenteurs du fief du chapitre à passer hypothèque pour les rentes qu'ils doivent au chapitre. — Baux des dîmes de Looze en partie, à Pierre de Saint-Bon, marchand à Joigny. — Bail à rente, par l'abbé Choin, chantre et curé de Villefolle, à Moreau de Bussy, avocat à Paris, des droits féodaux qui appartenaient au chapitre de Villefolle, sur Bussy-le-Repos, Rousson et Villefolle (1788).

ÉVÊCHÉ D'AUXERRE.

G. 1592. (Registre.) — In-4°, 315 feuillets, papier.

1642. — « Inventaire des titres, lettres et enseignements trouvez au thrésor littéral de l'evesché d'Auxerre

faict du commandement de Mgr Pierre de Broc, evesque d'Auxerre, par Jehan Chalopin, son secrétaire. » — Bulle du pape Alexandre III portant confirmation de deux transactions concernant les droits et la juridiction que l'évêque a en la ville d'Auxerre (fº 3, vº). — Reconnaissance, par le comte Pierre de Courtenay, que n'ayant pas pu assister à l'intronisation de l'évêque Guillaume, il lui doit une amende (an 1200). — Hervé, comte de Nevers et d'Auxerre, reconnait devoir le portage à l'évêque d'Auxerre le jour de son intronisation (fº 5, rº). — Procès-verbaux de prise de possession de leur siége par les évêques Michel de Creney, François de Dinteville, Philippe de Lenoncourt, etc. — Reconnaissances : par les comtes de Nevers, comme seigneurs de Donzy, qu'ils sont tenus de porter l'évêque d'Auxerre, le jour de son intronisation ; — par les seigneurs de Saint-Verain et de Toucy, qu'ils sont tenus à la même obligation. — « Tiltres justifiant que le chasteau de Cosne et ses dépendances est jurable et rendable à l'evesque d'Auxerre »(fº 40.). — mêmes droits sur le château de Murat; — sur Clamecy, Vincelles, Bétry, Mailly, Châtel-Censoir, Saint-Sauveur, Beaulches. — Analyse des titres établissant les droits seigneuriaux et de propriété de l'évêque à Auxerre, Appoigny et Régennes, Charbuy, Toucy, Cosne, Varzy, Sacy, Coulange-sur-Yonne, Paris. — Titres: concernant les rapports de l'évêque avec son chapitre ; — sur le droit de régale appartenant au chapitre pendant la vacance du siége ; — sur le droit de visite et de procuration de l'évêque sur les églises, les abbayes et prieurés du diocèse. — Liste des églises dont la collation appartient à l'évêque *pleno jure*. — Hôpital de Bethléem. — Archidiacres d'Auxerre et de Puisaye. — Liste des paroisses du diocèse.

G. 1593. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1755. — Inventaire des titres de l'évêché, dressé à la réquisition de Jacques-Marie de Caritat de Condorcet, évêque d'Auxerre, en présence des héritiers de feu l'évêque M. de Caylus, par Garnier et Lefebvre, notaires royaux à Auxerre. — Cartulaire écrit sur 51 feuillets de parchemin, relié en veau, dans lequel sont transcrits plusieurs anciens titres concernant le spirituel et le temporel de l'évêché (1282). — Un inventaire des titres de l'évêché, dressé par ordre de M. de Broc, en 1642. — Dossiers concernant le droit de portage de l'évêque d'Auxerre, lors de son intronisation, par les sires de Saint-Verain, de Toucy, le comte d'Auxerre. — Titres justificatifs de la propriété des terres de Régennes et d'Appoigny aux évêques d'Auxerre, etc.

G. 1594. (Registre.) — In-4º, 23 feuillets, papier.

1449-1451. — Ordinations aux ordres sacrés, par l'évêque Pierre de Longueil, dans l'église Sainte-Eugénie de Varzy : Julien Charlet, Pierre Guillon, Jean Lombard, etc., acolytes ; — dans sa chapelle d'Auxerre: frères Ambroise Pinsonnat et Jean Bachot, religieux de l'Epau, prêtres.

G. 1595. (Registre.) — In-4º, 110 feuillets, papier.

1540-1561. — Provisions de bénéfices et ordonnances épiscopales. — Permission aux Quinze-Vingts de quêter dans le diocèse. — Provisions : de la Trésorerie de la collégiale Saint-Etienne de Gien, pour Jacques Ballery ; de la cure de Fouronnes, pour Pascal Regnier, clerc du diocèse de Châlons. — Mandement pour inviter les diocésains à faire des aumônes pour le rachat des captifs. — Provision de la chapelle de Notre-Dame-des-Champs, à Nitry, pour Claude Réty ; — de la cure de Gouaix, pour Savinien Fauchot. — Lettres de recommandation pour les religieuses de l'hôpital de la Madelaine d'Auxerre, afin d'aller quêter dans le diocèse pour subvenir aux besoins des pauvres, etc. (1558). — Notification, par l'évêque Philippe de Lenoncourt, aux religieux de Saint-Germain, d'avoir à le recevoir dans leur église, le jour de son intronisation sur son siége épiscopal, le 8 décembre 1560.

G 1596. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1609-1614. — Provisions de bénéfices et autres décisions, rendus par l'évêque François de Donadieu. — Institution de maître Jean Pierrat à la cure de La Charité. — Permissions de prêcher accordées : à Pierre de La Villette, docteur en théologie, pour Saint Bris, et à onze autres religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, pour diverses autres paroisses ; — à Jean Chapelle, docteur en théologie, gardien du couvent des Frères-Mineurs d'Auxerre, pour Saint-Fargeau, et à douze autres religieux du même ordre pour diverses paroisses (1609). — Ordonnances de l'évêque, rendues en l'assemblée synodale de son clergé en 1610 : « Enjoint aux curés d'exhorter leurs paroissiens d'avoir des maistres d'escoles pour instruire la jeunesse ès-lieux où les curez ne peuvent y vacquer. » — Défense à toutes personnes ecclésiastiques d'aller en habitz indécentz à leur profession, et d'aller aux tavernes ou lieux mal famés. — Défense à tous prêtres de se faire accompagner de violons ou hautbois du lieu de leur demeure jusqu'à l'église,

lorsqu'ils y vont pour célébrer leur première messe (1614).

G. 1597. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1640-1642. — Provisions de bénéfices, etc., par l'évêque Pierre de Broc. — Collation d'une prébende à la cathédrale d'Auxerre, à Jean Le Messier, clerc du diocèse de Paris; — confirmation de l'archidiaconé de Puisaye, donné par le chapitre d'Auxerre à noble et savant Claude Leclerc, prêtre, chanoine. — Nomination d'Edmond Amyot et André Percheron en qualité de vicaires-généraux (1640). — Ordonnance de suppression des officialités de La Charité, Cosne et Varzy (1640).

G. 1598. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1662-1669. — Provisions de bénéfices, etc., par l'évêque Pierre de Broc. — Règlements pour les religieuses de l'hôpital de la Madelaine d'Auxerre (1664): — Arrêté qu'il y aura jour et nuit deux sœurs de garde dans les salles des malades. — Ordonnances: pour les religieuses de Crisenon; — pour les religieuses Ursulines de Cravan. — Approbation de la fondation du couvent des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, faite par Madame Lucie de Brichanteau, veuve de Claude de Reignier, seigneur de Guerchy (1644). — Signature du formulaire de foi contre les cinq propositions de Jansénius, par Claude Foussier, aumônier, secrétaire de l'évêque. — Ordonnance prescrivant la signature du même formulaire à tous les prêtres, religieux, docteurs principaux de colléges et maîtres d'écoles du diocèse (1664). — Erections : de la chapelle du château du Deffend en titre de bénéfice simple, sous le vocable de Saint-Michel (1664); — de la chapelle Saint-Jacques de l'église de Courgy, fondée et dotée par M. Ferrand, baron de Courgy, pour l'utilité des habitants, à charge par le vicaire de faire les fonctions de maître d'école. — Rétablissement de la dignité de chantre dans la collégiale d'Appoigny (1666). — Fixation du quatrième dimanche après Pâques pour la célébration de la fête des reliques de saint Antonin, dans le couvent des religieuses de Sainte-Claire de Gien. — Approbation de onze Pères Jésuites du collége d'Auxerre pour prêcher et remplir les autres fonctions ecclésiastiques dans le diocèse. — Ordination générale faite par l'évêque, dans la chapelle de son palais épiscopal, à Auxerre (1667). — Approbation de sept Pères Bénédictins du monastère de Saint-Germain, pour exercer les fonctions sacerdotales dans le diocèse.

G. 1599. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1685-1691. — Provisions de bénéfices, etc., délivrées par l'évêque André Colbert. — Dispenses de consanguinité. — Provisions à Pierre Grasset, de l'office de bailli du Portail-Neuf de l'évêché. — Procès-verbal de translation des reliques de Saint-Prix et ses compagnons dans l'église de Saints (1686). — Approbation de reliques envoyées de Rome à l'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre.— Bénédiction de Messire Oronce Finé de Brianville, en qualité d'abbé de Pontigny (1688). — Bénédiction de l'abbesse du monastère des Isles, sœur de l'évêque (1689). — Provision de la chapelle de Sainte-Appoline de Montputois, paroisse d'Ouanne. — Translation de service de l'Hôtel-Dieu de La Charité dans les bâtiments nouvellement construits (1690).

G. 1600. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1702-1709. — Provisions de bénéfices, etc., délivrées par les évêques André Colbert et Charles de Caylus. — Défense à une fille non autorisée d'enseigner la jeunesse de l'un et l'autre sexe (1703). — Approbation de reliques dans l'église de Seignelay, provenant du cimetière Saint-Cyriaque de Rome. — Commission de vicaire-général donnée à M. de Visnich, prêtre du diocèse de Bayonne (1705). — Provisions de la chapelle Sainte-Agnès des cryptes de la cathédrale, données à Edmond Bonotte.

G. 1601. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1715-1729. — Provisions de bénéfices, etc., délivrées par l'évêque Charles de Caylus. — Procès-verbal de translation solennelle des reliques de Saint-Pélerin dans l'église de Bouhy, en présence d'un grand nombre de personnes (1715). — (Fragment). — Description de la translation d'une partie du chef de saint Pélerin rapporté de Bouhy dans l'église Saint-Pélerin d'Auxerre (1716). — Acte d'appel comme d'abus de la Bulle *Unigenitus*, par l'évêque de Caylus, après une première acceptation (14 mai 1717). — Bénédiction de dom Pierre de Calvairac en qualité d'abbé de Pontigny, en présence des abbés de Clairvaux et de La Charité de Lézinnes, de l'abbé Jean Lebeuf, chanoine d'Auxerre, etc. — Provision à l'abbé Jean Lebeuf de la chapelle Saint-Cartault, de Bléneau (1724).

G. 1602. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1729-1744. — Provisions de bénéfices, etc., déli-

vrées par l'évêque de Caylus. — Baptême d'un jeune sauvage amené de la Louisiane à Auxerre, par le sieur Guénot, sieur de Tréfontaine, ledit sauvage étant fils d'un Chitimachas. — Consécration de l'église des religieuses du Mont-de-Piété, à La Charité (1730). — Procès-verbal de translation des reliques de saint Prix et ses compagnons dans l'église de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre (1732).— Provision de la chapelle Saint-Nicolas des cryptes de la cathédrale (1744).

G. 1603. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1748-1754. — Provisions de bénéfices, etc., délivrées par l'évêque C. de Caylus. — Collation à Pierre Dettey, de l'archidiaconé de Puisaye (1749). — Procès-verbal de consécration du grand autel de l'abbaye de de Pontigny, et translation du corps de saint Edme (1749). — Provision à Jean-Baptiste Villetard, d'un canonicat dans la cathédrale (1752).

G. 1604. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1755-1761. — Provisions de bénéfices délivrées par l'évêque J.-M. de Cicé. — Nomination de l'abbé Delisle en qualité d'official (1755). — Provisions : de la pénitencerie et d'un canonicat dans la cathédrale en faveur de M. d'Aymard d'Argensol ; — du Doyenné de Saint-Fargeau pour M. Brulé ; — du titre de vicaire général pour M. d'Osmond, comte de Lyon (1761).

G. 1605 (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1762-1767. — Provisions de bénéfices, etc. — Nominations: de M. Savary à la cure de Saint-Bris (1762); — de M. Gibert à la chapelle de Duenne. — Bénédiction de la chapelle du collége de Clamecy (1762). — Provisions du prieuré-cure de Notre-Dame-là-d'Hors d'Auxerre, à M. Lelong (1763). — Bénédiction de Mme Henriette de Thiard, en qualité d'abbesse de Notre-Dame-des-Isles d'Auxerre (1766). — Reconnaissance de reliques chez les religieuses de la Visitation d'Auxerre (1767).

G. 1606. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1767-1774. — Provisions de bénéfices, etc. — Nomination de M. Pasquier à la cure de Saint-Eusèbe d'Auxerre (1768). — Lettres de grand vicaire pour M. Vaultier. — Prestation de serment de M. de Mauroy en qualité d'abbé de Saint-Pierre-en-Vallée d'Auxerre (1769). — Erection en cure, du village de Pousseaux, dépendant de la paroisse de Surgy (1770). — Translation du prieuré Saint-Nicolas de Révillon, dans l'église Saint-Cyr d'Entrains (1770). — Consécration du grand autel de la cathédrale (1772).

G. 1607. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1775-1789. — Provisions de bénéfices, etc. — Procès-verbal de reconnaissances : de reliques dans l'abbaye Saint-Germain ; — bois de cyprès du tombeau de Saint-Germain, reliques de saint Amatre, saint Thibaud et saint Marien (1777) ; des reliques de sainte Radegonde dans l'église de Fontenoy (1777). — Prestation de serment de fidélité de M. de Robien, doyen du Chapitre d'Auxerre (1781). — Erection de la chapelle du Bois-d'Arcy en église succursale (1781). — Réduction des anniversaires dans l'église cathédrale (1783). — Ordonnance portant interdiction des cimetières de l'intérieur de la ville d'Axerre (1784).

G. 1608. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier

1701-1716. — Enregistrement des petites expéditions du secrétariat de l'évêché. — Approuvé Sébastien Blanchard, pour maître de l'école de Montigny-le-Roi (1701). — Approuvé pour maître d'école de Toucy, Anne Martin (ibid). — Permission à six religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre de sortir pendant les vendanges pour faire la quête de vin, à charge de rentrer tous les jours à l'Hôtel-Dieu avant le soleil couché (1705). — Approbations de confesseurs. — Dispenses de consanguinéité.

G. 1609. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, papier.

1716-1727. — Enregistrement des actes du secrétariat de l'évêché. — Permis à plusieurs religieuses de Sainte-Claire de Gien, de faire la quête dans les diocèses de France (1717). — Publication de monitoire dans la paroisse de Bazarne et autres pour découvrir l'auteur de l'assassinat du P. Chastelain, dominicain du couvent d'Auxerre (1720). — Permission à la sœur Deschamps, religieuse de l'hôpital d'Auxerre, d'aller aux eaux de Bourbonne (1722). — Permission de publier un monitoire au sujet de l'assassinat commis sur la personne du sieur de la Coudre, de Vincelles.

G. 1610. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1744-1754. — Enregistrement des petites expéditions du secrétariat de l'évêché. — Monitoire publié

dans toutes les paroisses de la ville d'Auxerre : à la requête du procureur du Roi, pour découvrir les individus qui volent et pillent les perches et les échalats dans les vignes, etc. (1744) ; — pour connaître les individus qui ont voulu tuer le sieur Pincemaille, directeur des fermes de France à Auxerre, et détruire son bureau (ibid). — Permission à deux religieuses Bernardines d'Auxerre, d'aller prendre les eaux à Pougues, sur l'indication du sieur Housset, médecin. — Monitoire contre les quidams qui ont déraciné et coupé plusieurs arbres des promenades nouvellement plantés autour d'Auxerre (ibid). — Approbation pour seul maître d'école à Saint-Fargeau du sieur Labarre d'Orléans. — Défense de célébrer les offices divins dans la chapelle de la Vierge de Celles, paroisse de Saint-Georges, le jour et l'octave de la Nativité, à cause des désordres et scandales arrivés les années précédentes (1744). — Approbation de Dlle Françoise Chauvot, veuve du sieur Oville, pour être maîtresse d'école à Coulanges-lez-Vineuses (1746). — Ordonnance pour l'interdiction de l'église de Grisy qui menace ruine (1748). — Ordonnance au sujet de la suppression des Ursulines de Cravan (1750). — Déclaration pour l'authenticité d'une relique de saint Verain dans l'église de Sementron (ibid).

G. 1611. (Registre) — In-folio, 189 feuillets, papier

1762-1767. — Enregistrement des petites expéditions du secrétariat de l'évêché. — Monitoire dans les douze paroisses de la ville d'Auxerre, contre les quidams qui, à plusieurs reprises, ont écorcé et coupé un grand nombre des arbres des promenades (1762). — Nomination du sieur Machavoine, pour être maître d'école à Monéteau (ibid). — Ordonnance pour faire une procession générale à Auxerre, afin d'obtenir de la pluie (juillet 1762). — Permission de porter perruque, accordée à maître Préveraut, curé de Poigny, à cause de son âge. — Commission de maître de langue latine à Toucy, pour le sieur Leroy, clerc (1763). — Monitoire contre une bande de libertins qui s'attroupent pendant la nuit et insultent les personnes qu'ils rencontrent (1764). — Etablissement : de Fr. Boucherat, comme maître d'école à Préhy, sur le choix fait par les habitans; — Du sieur Geta, ancien maître d'école de Gien, comme maître d'école de Saint-Amand. — Monitoire contre des quidams déguisés en masques, etc., qui ont chassé sur le finage de Saint-Bris et ont menacé de leurs fusils diverses personnes (1767).

G. 1612 (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1767-1776. — Enregistrement des petites expéditions du secrétariat de l'évêché. — Approbation de Edme Verain, ci-devant maître d'école d'Andries, pour tenir les écoles de Crain, vu la nomination de sa personne par les habitants (1768). — Certificat de pauvreté, délivré à Antoine Chevalier, seigneur de Miniers et Ouanne, capitaine au régiment de Lyonnais, chargé de 6 enfans vivants, pour obtenir des places à Saint-Cyr et à l'école Militaire (1770). — Don par l'évêque à sa cathédrale d'une portion de la vraie croix (1774). — Autorisation aux religieuses de Crisenon pour emprunter 6,000 livres destinées à l'acquittement de leurs dettes (1776).

G. 1613. (Registre) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1771-1780. — Délibérations du Conseil temporel de l'évêque d'Auxerre. — Arrêté de signifier au duc du Nivernais un blâme en forme des aveus et dénombrements des terres de Donzy et de Saint-Verain, relevant de l'évêché. — Observations sur l'acte de foi et hommage fait à l'évêque par Barthelémy de Verné, seigneur de Villiers-le-Sec. — Arrêté qu'il sera dressé, par M. de Villiard, un état de tous les fiefs mouvant de l'évêché. — Réglement des charges de l'évêque pour le luminaire du grand autel, consistant en six cierges portés ci-devant par six anges de cuivre soutenus sur les six colonnes qui étaient devant l'autel, et entre lesquels étaient étendus les rideaux qui en fermaient l'enceinte (1773). — Délibérations au sujet de la mouvance féodale des terres de Châtel-Censoir, Faulin et Lichères, dépendant de l'évêché.

G. 1614. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1755-1780. — Souscriptions au Formulaire de foi contre les cinq propositions du livre de Jansénius intitulé : *Augustinus*, par les prêtres, religieux et chanoines du diocèse d'Auxerre : — Charles Gabriel de Marbeuf ; — Gabriel Ducreux, chanoines d'Auxerre ; — Nicolas de Villiard, prêtre ; — Claude-Jérôme Frappier, acolyte; — Louis Crochot, prêtre (1770); — Payart, prieur de Saint-Pierre d'Auxerre.

G. 1615. (Registre.) In-folio, 67 feuillets, papier.

1780-1790. — Souscriptions au Formulaire de foi contre les cinq propositions du livre de Jansénius : —

Pierre-François Viart, curé de Saint-Pierre-en-Chateau (1782); — André Marie d'Avigneau, chanoine d'Auxerre; — Louis-Jean Vaultier, chantre de l'église d'Auxerre.

G. 1616. (Registre). -- In-folio, 47 feuillets papier.

1678-1789. — Station de l'Avent et du Carême, listes des prédicateurs autorisés. — Le père François Courtot, définiteur général des Cordeliers, pour Auxerre, en 1678; — Vermenton, le P. Chapotin, prieur des Jacobins d'Auxerre (1678); — le P. Durand, jésuite (1694); — M. Dulerin, chanoine à Auxerre, en 1747; — le P. Pigenot, jésuite à Auxerre (1756); — le P. Renaud, récollet de Nevers (1789).

G. 1617. (Registre.) — In-4°, 159 feuillets, papier.

1688-1689.— Procès-verbaux de visites des églises et paroisses du diocèse dans l'archidiaconé de Puisaye, par Mgr André Colbert.— Perroy: l'église n'est ni voûtée, ni lambrissée dans la nef; le chœur est voûté. Les paroissiens croient qu'il y a une cloche dont la marraine était sorcière, laquelle attire l'orage quand on la sonne. — Donzy: visite de l'église de Notre-Dame-du-Pré, qui est en ruines, et de celle de Saint-Caradeu. — Il y a deux maîtres d'école, dont l'un enseigne le latin. — Statuts donnés au chapitre Saint-Caradeu, de Donzy. — Saint-Martin-du-Pré: le chœur est voûté en cintre; au milieu est une tombe élevée de trois pieds. — Saint-Fargeau: dans l'église et au milieu de la nef, est un châssis de bois en forme de châsse, porté sur quatre colonnes, qu'on rapporte couvrir le cœur d'Antoine de Chabannes, fondateur du chapitre. « Au bas du chœur, du côté de l'évangile, est un endroit où Mademoiselle se mettoit autrefois pour entendre la messe lorqu'elle estoit dans cette ville. » Il y a un maître d'école reçu seulement par les habitants, et principal du collége. — L'hôpital a été doté par Mademoiselle de Montpensier. — Visite du chapitre et des religieuses de Saint-Fargeau.

G. 1618. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, papier.

1706-1712. — Procès-verbaux de visites des églises et paroisses du diocèse, suivis d'ordonnances. — Eglise Saint-Pierre-en-Château, à Auxerre: on ôtera à l'autel Saint-Joseph une figure fort extraordinaire. — Vermanton: nombre de communiants, 12 à 1,300; — il y a un maître d'école. — Toucy: nombre de communiants, environ 1,500; — le maître d'école enseigne les filles et les garçons. — Clamecy: environ 2,300 communiants; 10 chapelles publiques hors de l'église; trois maîtres d'écoles: le sieur Chappuy, principal du collége, pour le latin; un pour l'écriture; un pour la lecture.

G. 1619. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1429-1782. — Procès-verbaux de visites des églises et paroisses du diocèse: par M. Fernier, grand archidiacre (1670). — Etat des paroisses visitées en 1709: Coulanges-sur Yonne, l'église est belle; le curé, M. Hay, est de bonnes vie et mœurs, mais n'a pas toute la capacité, les talents et la prudence qu'il faut pour conduire cette paroisse où le peuple est assez nombreux et difficile à gouverner. — Visites des paroisses par MM. Dettey, Huet, et autres, archidiacres. — Modèle d'un procès-verbal de visite à faire par l'archiiprêtre de Saint-Bris (1429).

G. 1620. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier

1761-1788. — Livre des domestiques et gardes de l'évêché: Pifoux, concierge, à 450 livres de gages; — Compagnie, garde-général des terres, à 150 livres de gages;— Legendre, jardinier, à 200 livres;— Mademoiselle Heu-din, femme de charge, à 120 livres.

G. 1621. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 85 pièces, papier. 2 bulles de plomb.

1560-1759. — Catalogue des évêques d'Auxerre et de Paris. — Procès-verbal de la prise de possession de son siège par l'évêque de Lenoncourt (1560). — Prestation de serment de Mgr de Broc. — Testament de l'évêque André Colbert (autographe). — Procès-verbal de réception de Mgr de Caylus, par le chapitre cathédral.— Bulles pour Mgr de Cicé, dernier évêque d'Auxerre (1760). — Lettres de Mgr de Caylus à M. Fabert, receveur des revenus de son abbaye Saint-Jean de Laon.

Sceaux: bulles des papes Urbain VIII et Clément XIII.

G. 1622. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1466-1701. — Ordonnances sur l'administration du diocèse: de M. de Broc, pour la résidence et la discipline des curés; — de Nicolas Colbert contre une société de charbonniers, bûcherons et mineurs, qui, sous prétexte d'empêcher que leur métier ne devienne commun et que les maîtres n'augmentent trop, font entre eux un serment exécrable de ne jamais révéler le secret de leur métier (1674); — pour les droits curiaux; — d'André Colbert, évêque.

G. 1623. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1458-1785. — Correspondance. — Lettres aux évêques : de Guillaume de Saulx, demandant la liste des bénéficiers du diocèse, « avec leurs qualités, vies et conversations (XVI[e] siècle) » ; — de Henri, frère du Roi, recommandant à l'évêque de mettre tout son zèle à exécuter les volontés du Roi (1570) ; — de Henri III pour le paiement d'un décime par le clergé (1582) ; — de Louis XIV et Louis XV : pour convoquer l'évêque aux Etats de Bourgogne ; — rendant compte des campagnes des armées et de la proclamation de la paix, et demandant le chant du *Te Deum* ; — De Colbert, à l'évêque André Colbert, pour l'informer que le Pape lui a accordé gratuitement ses bulles ; — de Henri de Bourbon, remerciant l'évêque de son invitation de venir à Régennes (1700) ; — de Daguesseau à Mgr de Caylus, au sujet de secours à donner aux pauvres ; — de La Vrillière, sur des motifs de plaintes de l'évêque de Caylus contre le doyen et les chanoines d'Auxerre (1713) ; — de Maurepas, informant Mgr de Caylus que le Roi improuve une association d'évêques faite à son insu (dans l'affaire de l'évêque de Senez, condamné par le concile d'Embrun). — Lettres de cachet : permettant au sieur de Blanzy, curé de Bouzy, de venir à Paris ; — relative au sieur Jourdain, exilé dans un séminaire d'Auvergne ; — pour inviter le curé de Toucy à se retirer au séminaire. — Demandes de places à l'école militaire à Auxerre, pour MM. de Beaujeu, Berthier de Grandry, Grillet de Sery ; — d'une bourse à l'école de La Flèche, pour M. de La Rupelle de Chouilly.

G. 1624. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1543-1720. — Déclarations du Roi, lettres-patentes, arrêts du Conseil concernant le clergé. — Lettres-patentes de Charles IX, contenant obligation aux tenanciers des fiefs des ecclésiastiques de prêter hommage dans l'année. — Déclaration du Roi portant que tout possesseur de biens du clergé, vendus depuis 1556, paiera le huitième denier du prix d'acquisition pour être maintenu dans la propriété de ces biens (1642). — Arrêt du Parlement de Paris pour le règlement entre les curés et religieux pour les dîmes (1647). — Arrêt du Conseil d'Etat faisant défense aux Parlements de prendre connaissance du fait des décimes (1653). — Edit de création des greffiers des insinuations ecclésiastiques (1691). — Arrêt du Conseil d'Etat portant : que les gens de main-morte fourniront leur déclaration des bois dépendant de leurs bénéfices (1693) ; — que dans les trois mois les monastères de filles seront tenus de rapporter, devant les évêques et les intendants des provinces, les titres de leur fondation, etc. (1717).

G. 1625. — (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1720-1785. — Déclarations du Roi, lettres-patentes, arrêts du Conseil concernant le clergé. — Arrêt : qui ordonne que les règlements faits sur le respect dû aux dimanches et fêtes seront exécutés (1722) ; — qui nomme des commissaires pour examiner les moyens de procurer aux communautés de filles religieuses les secours dont elles peuvent avoir besoin (1727). — Déclaration du Roi servant de règlement général entre les curés primitifs et les curés-vicaires perpétuels (1731). — Arrêt rapportant les lettres-patentes dont l'ordre de Cluny s'autorisait pour administrer les sacrements à ses fermiers et domestiques (1747). — Déclaration du Roi concernant la juridiction ecclésiastique (1752). — Edit réglant les conditions d'existence des ordres religieux ; — la profession monastique n'aura lieu, à l'avenir, pour les hommes qu'à 21 ans, et pour les femmes qu'à 18 ans (1768).

G. 1626. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 192 pièces, papier.

1581-1779. — Bulles du Jubilé universel et instructions des évêques d'Auxerre à ce sujet. — Mandements : de J. Amyot pour implorer Dieu afin qu'il accorde un fils au roi Henri III (1581) ; — pour chanter un *Te Deum* pour la réduction de la Franche-Comté ; — pour la naissance du duc de Bourgogne ; — de Mgr de Caylus pour suspendre l'effet de l'appellation de la constitution *Unigenitus* (1717) ; — afin d'ordonner des prières publiques pour la cessation de la pluie ; — pour la cessation de la sécheresse. — Requêtes des officiers municipaux d'Auxerre afin d'obtenir : la permission de manger des œufs en carême, suivies d'autorisations données par les évêques ; — la permission de laisser travailler les artisans les jours de fête après qu'ils auront entendu la messe (1709) ; — celle de faire exorciser les huberts et les bredins.

G. 1627. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1572-1767. — Procès-verbaux d'abjuration de Marie Pyon et autres, en présence de Fr. de La Barre, vicaire-général de l'évêque Amyot (1572). — Défense à Jean Dupin et autres, protestants de Varzy, d'exercer en public leur religion (1566). — Profession de foi catholique par Philippe Sanson, protestant (1636). — Let-

tre de M. Feu, de Paris, à l'évêque Colbert, sur les protestants de son diocèse. — Ordonnance pour enlever du chœur de l'église de Menetreau le tombeau de Ravan Blosset, seigneur huguenot (1636). — Avertissement pastoral fait aux réformés assemblés au Crot-Guillot, près de La Charité, par frère Pierre Rodoyes, prieur de Saint-Pierre d'Auxerre, député de l'évêque (1683). — Mémoires sur les nouveaux convertis de Gien et Ousson. — Lettres de M. de Pontchartrain au sujet des filles religionnaires de Gien et autres lieux, placées dans les couvents de femmes du diocèse (1700).

G. 1628. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1663-1776. — Rôles de distributions de blé et d'argent aux pauvres, par les soins de l'évêque André Colbert (1693). — Circulaire aux curés du diocèse à ce sujet. — Lettres de Boileau, doyen de l'église de Sens, sur l'assistance des pauvres. — Rôle et distribution des pauvres de la ville d'Auxerre auxquels le clergé doit distribuer du pain (1709). — Permissions de quêter pour les Quinze-Vingts ; — pour les incendiés.

G. 1629. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 124 pièces, papier.

1655-1776. — Monitoires accordés par les évêques : pour rechercher les meubles volés à un habitant de Vallan lors du passage du régiment de Palluau (1655) ; — contre les rôdeurs de nuit qui dévastent les jardins à Auxerre (1677) ; — les quidams qui ont commis des excès dans l'église Saint-Eusèbe (1711) ; — les incendiaires de Corvol (1766) ; — les auteurs et les distributeurs d'un pamphlet intitulé *Myrton*, dirigé contre la famille Boyard de Forterre, à Auxerre (1769) ; — certains quidams de Saint-Bris qui ont impunément chassé sur les terres du marquisat (1770) ; — les auteurs d'attroupements nocturnes et tumultueux à Vermanton (1778).

G. 1630. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 117 pièces, papier.

1614-1777. — Lettres d'ordres pour des clercs. — Listes de gradués. — M. Merelle, prêtre du diocèse de Mâcon, nommé chanoine de Saint-Fargeau par M. Le Peletier, comte dudit lieu ; — Louis Crochot, curé de Beine, etc. — Brefs de Rome contenant absolution du curé de Champoulet ; — attestation de M. Des Ursins, ambassadeur de France, constatant que le Pape a pardonné à M. de Montmorency-Fosseux d'avoir perçu le revenu de bénéfices ecclésiastiques sans aucunes provisions (1614). — Permutations : de la cure de Saint-Cyr-lès-Etrains avec la chantrerie de Cosne, entre MM. Voille et Barillot. — Permissions par M. de Cicé d'incorporer dans le diocèse d'Auxerre les sieurs Loncle, Gérard, Rousselet, et autres ecclésiastiques étrangers.

G. 1631. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 135 pièces, papier.

1421-1742. — Présentations, provisions et démissions de bénéfices : du prieuré de Plain-Marchais pour Jean Salat ; — du prieuré d'Andryes pour Pierre de La Claverye ; — de la cure de Cours, pour Claude Ferrand ; — de la cure de Sully-lès-Vergers pour Charles Bourcier.

G. 1632. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 337 pièces, papier.

1742-1786. — Présentations et démissions de bénéfices. — Démissions : d'un canonicat de Notre-Dame d'Auxerre, par M. Gilloton ; — d'un canonicat à Appoigny, par M. Moreau ; — de la chapelle de Duenne, par M. Gibert. — Présentations : à la cure de Saint-Andelain, par l'abbé de Saint-Laurent de Cosne ; — à la cure de Nannay, par le prieur de La Charité ; — du frère Castaing, religieux de Pontigny, à l'ordre de prêtrise par l'abbé dudit lieu. — Examens juridiques de prêtres présentés à des cures.

G. 1633. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 167 pièces, papier.

1467-XVIIIe siècle. — Officialités. — Création des officialités de Cosne et de La Charité, par l'évêque de Longueil. — Réglement sur le tribunal de l'officialité d'Auxerre, par l'évêque de Donnadieu. — Provisions de l'office d'official pour M. Foudriat. — Procès-verbal de visite d'un homme de Chitry, soupçonné d'être lépreux, par Jean des Moulins, médecin, et un barbier, à la requête de l'official (1416). — Procédure pour la poursuite des réformés de Gien (1542). — Lettres de J. Amyot, nommant Claude Trahy, gardien des Cordeliers d'Auxerre, pour cathéchiser les héritiques de Gien (1586). — Procédures contre divers curés (XVIIe, XVIIIe siècles). — Procès-verbal d'excommunication de concubinaires, par le curé de Beine (1739). — Liste des cas réservés au pape et à l'évêque d'Auxerre.

G. 1634. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1556-1786. — Reliques. — Enquête de l'official, pour constater l'authenticité de la Sainte-Epine de Courgis (1556). — Reconnaissance par l'évêque Amyot, des reliques de saint Vigile, recueillies après la dévastation de l'église

Notre-Dame, par les Huguenots (1588). — Procès-verbal de visite de la châsse de saint Pèlerin, dans l'église de Saint-Denis en France (1646. — Requête de M. Coignet de la Thuillerie, à l'évêque, pour obtenir la permission d'exposer la tête de sainte Brigitte dans l'église de Courson (1653). — Procès-verbal de translation des reliques de saint Vigile dans l'église de Notre-Dame-la-d'Hors à Auxerre, par Marie, vicaire général (1688). — Visite des Reliques de saint Edme, dans l'abbaye de Pontigny, par Deserin et Rozapelli, chirurgiens (1749). — Procès-verbal descriptif des reliques de la grande châsse de l'église cathédrale, par l'évêque de Caylus, et les chanoines (1751). — Enquêtes sur des miracles de guérisons arrivés à Varzy, par l'intercession de saint Regnobert (1731). — Enquête sur le prétendu miracle arrivé à Seignelay, sur la fille Devignes, paralytique (1733). — Distributions de reliques à Rome.

G 1635. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1473-XVIII° siècle. — Indulgences. — Lettres d'indulgences accordées aux Frères-Prêcheurs d'Auxerre (1477 ; — par M. de Donnadieu à la confrérie de l'Assomption de la Vierge ; — par le pape Urbain VIII pour la confrérie du Saint-Sacrement de Gien ; — pour l'adoration perpétuelle dans la cathédrale d'Auxerre. — Lettres d'envoi du Saint-Chrême, par l'évêque de Nevers à celui d'Auxerre (1473). — Statuts de confréries : de celle du Saint-Sacrement de l'église de Saint-Caradeuc de Donzy, par Mgr Colbert ; — de celle de même nom de l'église collégiale de Clamecy. — Quittance de 12 sous, de Grossot, curé de Saint-Pierre-en-Château d'Auxerre, pour l'achat des Saintes-Huiles (1570).

G. 1636. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier.

1254-1776.— Juridiction ecclésiastique. — Lettres-royaux qui maintiennent l'évêque d'Auxerre dans sa juridiction temporelle et spirituelle, et contenant défense au bailli de Sens d'empiéter dessus (1302). — Etat des abbayes du diocèse à la nomination du Roi (1583). — Notices sur les églises collégiales du diocèse (1760). — Extraits des registres de l'évêché, constatant le droit de visite sur les prieurés des ordres de Cluny et de Saint-Benoît (xv° siècle). — Réflexions sur l'état fâcheux des couvents de femmes en général, à la fin du xviii° siècle. — Extraits de pièces établissant la juridiction de l'évêque sur son chapitre. — Mandement et procès-verbal de visite du prieuré de Saint-Eusèbe d'Auxerre (1659). — Mémoires au sujet de l'exercice du culte, entre les religieux et la fabrique de la paroisse Sainte-Eusèbe (xvii° siècle). — Plaintes des curés de la ville d'Auxerre contre les Jésuites du collége qui établissaient chez eux des cathéchismes. — Minutes de lettres de l'évêque relatives à l'affaire des officiers du bailliage menacés d'un procès, pour avoir condamné des professeurs du collége aux galères (1775). — Accord entre l'évêque et le prieur de Saint-Gervais d'Auxerre (1453). — Comptes de Claude Barrault, économe du séminaire diocésain pour l'emploi des revenus (1673-1680). — Etats des religieuses de l'abbaye des Isles. — Demande de secours au Bureau du clergé (1771). — Requête des religieuses Visitandines d'Auxerre à l'évêque, pour être autorisées à aliéner leurs terres d'Ormoy (1676). — Hôpital général d'Auxerre. — Plan du portail de l'hôpital dressé par Marie, sculpteur, et avec le marché pour exécuter les travaux (1687). — Mémoires sur l'état des ressources de l'hôpital, fondé en 1672.

G. 1637. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1408-1776. — Juridiction ecclésiastique. — Arrêt du Parlement de Paris, confirmant l'évêque d'Auxerre dans le droit de visiter le prieuré d'Andryes (1464). — Collégiale d'Appoigny. — Ordonnance de M. de Caylus pour sa réformation. (1724). — Procès-verbal de visite du prieuré de Bonny-sur-Loire (1712). — Bénédiction des abbesses de Crisenon ; — prestation de serment par elles à l'évêque d'Auxerre. — Règlements pour la réformation de ce monastère et arrêt du conseil d'Etat portant sa suppression (1776). — Etablissement des Pères Brigittins au Plessis, paroisse de Ciez, par le sieur de Neurant, suivi de leur expulsion par arrêt du Parlement de Paris pour non exécution du contrat de fondation (1682). — Evêché et hôpital de Bethléem à Clamecy. — Prise de possession de l'évêché par Fr. Jean Arnault et Fr. Jean Angelard, tous deux pourvus (1408). — Mémoires pour l'évêque d'Auxerre, afin de montrer que l'évêque de Bethléem ne peut conférer les ordres dans sa chapelle de Notre-Dame, sans sa permission (xv° siècle). — Permission accordée par Laurent Pinon, évêque d'Auxerre, à l'évêque de Bethléem, de conférer les ordres sacrés aux religieux. — Mémoires : pour prouver que la collation de la chapelle de Bethléem appartient aux évêques d'Auxerre, contre l'évêque d'Autun et contre M. de Quelen, évêque de Bethléem ; — établissant que ce dernier évêque n'a ni territoire ni juridiction.

G. 1638. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1076-1785. — Juridiction ecclésiastique. — Clamecy. — Charte de fondation du chapitre Saint-Martin, par Gui de Clamecy (vers 1076). — Etats des biens et des fondations du chapitre. — Mémoires pour le chapitre contre le chantre et curé dudit lieu (XVIIe siècle). — Collation, par l'évêque Michel de Creney, de chapelles fondées en l'église de Clamecy. — Présentations aux chapelles fondées en l'église de Clamecy et dans l'étendue du territoire. — Procès-verbal de la pose de la première pierre de la chapelle des Récollets de Clamecy, hors du faubourg de Beuvron, par ordre de la duchesse de Nevers (1616). — Demandes de la supérieure de l'hôpital de Clamecy afin de réception de religieuses. — Etat des biens et charges de l'hôpital. — Statuts de l'association des dames de la Charité de Clamecy (1684). — Arrêt du conseil d'Etat pour le règlement des charges de la ville, montant à 1,200 livres en 1683. — Députation par les habitants de Clamecy de l'un d'eux à Paris, pour diffendre contre la plainte des marchands de bois, qu'ils sont ennemis du commerce des bois (1709). — Délibération de la communauté des habitants pour prier l'évêque d'Auxerre de remettre aux députés de la ville les lettres-patentes afin d'érection du collège (1785). — Adjudication des travaux du nouveau cimetière, passée devant le subdélégué à Clamecy (1778).

G. 1639. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 79 pièces, papier.

1212-1779. — Juridiction ecclésiastique. — Cosne. — Charte de fondation du chapitre collégial de Saint-Laurent, par l'évêque Guillaume de Seignelay (1212). — Statuts donnés à ce chapitre, par Bernard de Sully et autres évêques. — Requête à l'évêque, par les habitants de Cosne, contre le chapitre, au sujet de l'enlèvement, prétendu fait par le dit chapitre, de reliquaires, etc., (1659). — Lettres du chantre-curé de Cosne, au sujet du projet d'union de la collégiale de ce lieu au séminaire d'Auxerre (1779).

G. 1640. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 194 pièces, papier.

1231-1780. — Juridiction ecclésiastique. — Cosne. — Notice historique sur l'abbaye Saint-Laurent-les-Aubats de Cosne, par Dom Viole. — Lettre de confraternité entre les religieux de Saint-Laurent et ceux de Saint-Symphorien d'Autun (1231). — Procès-verbal de visite de l'abbaye Saint-Laurent, et règlements faits par l'évêque N. Colbert. — Adhésions des habitants et du clergé de Cosne à l'établissement des religieux Augustins dans cette ville (1616). — Acte d'union du prieuré simple de Saint-Aignan de Cosne au séminaire de Poitiers (1686). — Fondation des religieuses Bénédictines de Cosne, par l'évêque de Broc (1658). — Etats des biens et revenus et actes de réception de religieuses dans le même monastère. — Ursulines de Cravan. — Décret de l'évêque P. de Broc, portant permission aux religieuses Ursulines d'Avallon de former un établissement à Cravan (1644). — Mémoires sur l'état du couvent. — Règlements de l'évêque Nicolas Colbert. — Réceptions de religieuses Ursulines à Cravan. — Décret de suppression du couvent des Ursulines de Cravan par l'évêque de Caylus (1749).

G. 1641. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 204 pièces, papier.

1121-XVIIIe siècle. — Juridiction ecclésiastique. — Donzy. — Statuts du chapitre collégial de Saint-Caradeuc, donnés par G. de Seignelay, évêque d'Auxerre (1220). — Ordonnance de l'évêque de Broc, rendue sur la demande des habitants de Donzy, et portant que l'église qui sert de paroisse sera transportée du château dans l'église collégiale de Saint-Caradeuc, l'église ancienne du Pré étant toujours l'église-matrice de Donzy. — Mémoires et procédures avec les curés, au sujet de l'exercice des droits curiaux dans l'église de Saint-Caradeuc, depuis la réunion de la paroisse, en 1656. — Accords entre le prieur de Notre-Dame-du-Pré et les habitants de Donzy pour l'exercice du culte. — Charte de l'évêque Hugues en faveur de l'abbé de Cluny, confirmative de la possession du Prieuré de Notre-Dame du Pré (1121). — Charte de fondation du couvent des Frères-Prêcheurs de Donzy, par Fr. d'Albret, comtesse de Nevers (1500). — Procès-verbal de visite du couvent des religieuses de la congrégation Notre-Dame de Donzy, par l évêque André Colbert (1693). — Etats des biens du couvent. — Examens et prises d'habits des novices. — Statuts de la confrérie des Dames de la Charité à Donzy (1688).

G. 1642. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1216-1786. — Juridiction ecclésiastique. — Gien. — Notice historique sur l'origine et les privilèges de l'église collégiale de Gien « reconnue de fondation royale. » — Statuts donnés au chapitre de Gien : par Guillaume, évêque d'Auxerre (1216); par Renaud et autres évêques, jusqu'à André Colbert. — Etats des fondations de l'église Saint-Etienne de Gien. — Provisions de l'office de la chantrerie par les évêques d'Au-

xerre. — Sentence arbitrale prononcée par Henri, évêque d'Auxerre, entre le chapitre et le curé de Gien-le-Vieil, au sujet de l'exercice des droits curiaux (1224). — Défense par l'évêque de Broc, au curé de Saint-Pierre de Gien-le-Vieil, de porter la chape et le camail comme les chanoines, etc. — Accords entre le chapitre et le sieur de Balincourt, vicaire-perpétuel de l'église Saint-Laurent, touchant les droits honorifiques du chapitre (1664). — Institution de J. Sellier en qualité de maître des écoles de Gien, par l'évêque de Broc, sur la présentation des habitants et sa nomination par le chapitre. — Sentence de l'évêque Bernard, portant que les chanoines de Gien nommeront les chapelains des autels de Notre-Dame et Saint-Jean, et que lui nommera les autres (1239).

G. 1643. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 178 pièces, papier.

1686-1750. — Juridiction ecclésiastique. — Gien. — Lettres-patentes autorisant l'établissement des Ursulines de Gien (1686). — Elections de la sœur des Anges et autres supérieures du couvent. — Réception de religieuses. — Procès-verbaux de visites du monastère des Ursulines de Gien, par Mgr de Broc et autres évêques. — En 1644, il y a 28 religieuses professes et une novice. — Etats des biens et revenus. — Décret de suppression du couvent des Ursulines et de réunion à celui des Hospitalières de Gien, confirmatif d'une ordonnance de l'évêque d'Auxerre de 1750.

G. 1644. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1498-1778. — Juridiction ecclésiastique. — Gien. — Etats des biens des Minimes. — Donation de 300 livres de rente au profit des religieux, par Pierre Fortet, lieutenant-général au bailliage de Gien (1604). — Fondation de l'abbaye Sainte-Claire de Gien, par Pierre, duc de Bourbon et Anne, sa femme (1498). — Procès-verbal de visite du couvent de Sainte-Claire, par l'évêque N. Colbert, et opposition des religieuses. — Etats des biens de la communauté. — Procès-verbal de visite de la communauté des hospitalières de Gien, par l'évêque André Colbert. — Lettres des religieuses hospitalières aux évêques, relatives aux élections des supérieures, etc. — Statuts de la compagnie des Dames de la Charité de Gien, donnés par l'évêque André Colbert (1693).

G. 1645. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 203 pièces, papier.

1144-1780. — Juridiction ecclésiastique. — La Charité-sur-Loire. — Bulle du pape Lucius II, énonçant les bénéfices qui sont à la présentation du prieur de La Charité (1144). — Règlement, par l'évêque d'Auxerre, des droits des chapelains vis-à-vis du prieur de La Charité (1180). — Arrêt du conseil d'Etat en faveur des religieux de La Charité, contre les curés de la ville (1659). — Mémoires pour les curés à ce sujet. — Délibération de l'assemblée générale des habitans pour l'établissement d'un collége (1712). — Requête de Fr. Charles Bertier, gardien des Récollets de La Charité, à l'evêque de Cicé, pour obtenir l'autorisation de confesser pour Fr. Maufrat. — Acte de fondation des Bénédictines du Mont-de-Piété de La Charité, par Fr. Dubroc, seigneur du Nozet et sa femme (1625). — Etats des biens et règlements du monastère. — Procès-verbaux de visites, par les évêques. — Elections des supérieures et réceptions des religieuses.

G. 1646. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1461-1789. — Juridiction ecclésiastique. — Ordonnance de l'évêque de Cicé pour régler les droits du prieur-chapelain de Duenne, paroisse d'Ouanne. — Décret d'union du prieuré de Plain-Marchais à l'hôpital de Saint-Fargeau, en 1769. — Réception du serment de fidélité de l'abbé de Marcilly, dans l'église de l'abbaye de Pontigny, par Mgr de Cicé, évêque d'Auxerre (1769). — Lettre de Fr. Regnault, prieur de Reigny, à l'évêque d'Auxerre, pour établir le droit de son abbaye d'administrer les sacrements dans l'enclos de ses domaines (1675). — Lettres d'amortissement pour l'abbaye des Roches (1461). — Acte de fondation du chapitre de Saint-Fargeau, par Antoine de Chabannes (1472). — Statuts du chapitre, donnés par l'évêque Pierre de Longueil, confirmés par son successeur Pierre de Broc. — Etat des fondations pieuses du chapitre de Saint-Fargeau. — Mémoires du doyen de Saint-Fargeau contre les chanoines. — Actes de présentation de candidats aux canonicats, par les seigneurs de Saint-Fargeau, aux évêques, portant les signatures autographes et les sceaux du duc de Lauzun, de Lepeletier Des Forts, Madame d'Aligre, et Lepeletier de Saint-Fargeau (1789). — Statuts donnés au chapitre de Toucy par l'évêque A. Colbert. — Procès-verbal dressé par Naulet, chanoine de Saint-Fargeau, délégué par l'évêque N. Colbert, pour constater la situation du couvent des religieuses Benédictines de Saint-Fargeau; — visite du même couvent par l'évêque André Colbert, en 1688. — Procès-verbaux d'élections de prieures.

G. 1647. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 154 pièces, papier.

1202-1786. — Juridiction ecclésiastique. — Chapitre Sainte-Eugénie de Varzy. — Statuts donnés à ce chapitre par l'évêque Pierre de Longueil et autres. — Mémoires pour la réduction des prébendes. — Procès-verbaux de distraction de reliques de saint Regnobert, en faveur de l'église Saint-Regnobert d'Auxerre. — Inventaires des ornements, vases sacrés, etc. — Donation de l'église Saint-Pierre du château de Varzy au chapitre, par l'évêque Hugues de Noyers (1202). — Décret d'union de la même cure au chapitre, par l'évêque Philippe des Essarts, en 1422. — Mémoires et procédure au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier contre le curé de Cuncy, au sujet des droits de dîmes à Varzy, Vertenay, etc. (1764). — Provisions et autres pièces concernant cinq chapelles de l'église Sainte-Eugénie de Varzy. — Provision du principalat du collége de Varzy, par l'évêque de Broc. — Traités: entre les habitants de Varzy et Raphaël Morisset, pour la direction du collége; — avec Jean Gobert, pour être maître des petites écoles. — Etat des revenus et des charges des religieuses Hospitalières de Varzy (1727).

G. 1648. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1552-1690. — Inventaires des vases sacrés et ornements des églises, dressés par ordre des évêques. — Déclaration des biens et revenus des fabriques: église Saint-Eusèbe, d'Auxerre, en 1690, six calices, quatre ciboires; une image de la Vierge pesant 13 marcs d'argent; une image de saint Roch, pesant 19 marcs 14 onces; — église Notre-Dame-là-d'Hors d'Auxerre, trois images de la Vierge, de saint Vigile et de saint Vernier, pesant 35 mars d'argent.

G. 1649. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1667-1782. — Réponses des curés à l'évêque André Colbert, sur l'état de l'instruction primaire dans leurs paroisses, en conséquence des déclarations du Roi et des ordres que ce prince a donnés aux intendants des provinces « de veiller, de concert avec les évêques, à ce qu'il fût établi des maîtres d'école dans tous les lieux où il n'y en a pas » (1699). — Accolay. — Il n'y a pas de maître d'école. — Appoigny. — Il y a un maître d'école qui enseigne les garçons et sa femme enseigne les filles. — Le maître d'école de Charbuy reçoit six bichets de blé des habitants. — A Coulange-les-Vineuses il y a un maître d'école, et sa femme instruit les filles. — Il y a à Saint-Bris un maître d'école, et, au faubourg de Gouaix, une école de filles dirigée par des filles par charité. — Traités des habitants d'Andryes pour recevoir Brechot en qualité de maître d'école. — Ordonnance de l'évêque de Caylus portant révocation du sieur Rabotin, maître d'école de Bléneau. — Requête des officiers municipaux de Bonny-sur-Loire à l'évêque pour obtenir l'approbation du sieur Gestat en qualité de maître d'école. — Donation d'une maison et d'héritages par messire Louis Robillet, aux habitants de Pourrain, pour l'établissement d'un maître d'école, lequel enseignera gratuitement les véritables enfants pauvres (1720).

G. 1650. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1693. — Déclarations par les curés et les décimateurs des quantités de grains qu'ils ont recueillis dans leurs paroisses, avec la liste des débiteurs. — Augy, 63 habitants, 100 bichets de blé méteil, 20 bichets d'orge. — Courgis, 117 habitants; on n'y récolte point de froment, mais seulement du méteil et du seigle. — Escolives, 24 bichets de méteil. — Entrains, 191 habitants, pas de froment; du méteil et de l'avoine.

G. 1651. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1544-1789. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Mémoires sur l'état du clergé à Auxerre et dans le diocèse (XVIIe siècle). — Acte d'association entre des curés pour se porter des secours mutuels. — Accolay. — Il y a 350 âmes à la fin du XVIIe siècle. — Aligny. — Mémoire du curé Pouré sur l'état de la paroisse en 1673. — Andryes. — Description du prieuré. — Annay-sur-Loire. — Il y a dans cette paroisse 325 communiants en 1672. — Appoigny. — Procès-verbal de visite de l'église par Mgr de Broc (1642). — Arbouse. — En 1683, le curé, à défaut de maître d'école, « prend la peine de montrer gratis à tous ceux qui viennent apprendre à lire. » — Etat de la paroisse d'Arcy-sur-Cure, en 1679. — Provisions de la chapelle du Beugnon. — Souscription des habitants de la paroisse d'Arcy, au nombre de 62 à Arcy, 18 au Beugnon, 10 à Lac-Sauvin, 6 à Bois-d'Arcy, pour payer les frais de clôture du cimetière (1675). — Procès-verbal de visite de l'église d'Argenon, incendiée en 1695. — Bail des revenus de la cure d'Arquian, par J. Dugand, curé, à Louis Pasquier et Marchand, prêtres audit lieu (1544). — Arrablay. — Mémoire de M. Petit, curé, sur l'état de sa paroisse en 1679.

G. 1652. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1618-1789. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses de la ville d'Auxerre. — Mémoires sur les abus à corriger (XVII[e] siècle). — Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement dans l'église Saint-Loup, donnés par l'évêque Séguier (imprimé). — Rapport sur l'état de la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée, en 1679; — la dixième partie des maisons est démolie ou déserte: — le nombre d'habitants n'excède pas 1,900 personnes; — il a été distribué des aumônes et du pain à 600 personnes dans l'hiver de l'année présente. — Règlement de la confrérie de La Charité, dans la paroisse Saint-Pierre-en-Vallée. — Ordonnances des évêques. — Mémoires sur les paroisses Saint-Mamert et Saint-Regnobert. — Etats des paroisses Saint-Gervais, Saint-Martin, Saint-Pèlerin et Saint-Pierre-en-Château. — Mémoire sur la paroisse Notre-Dame-là-d'Hors en 1683 : — Il y a environ mille communiants qui tous, à la réserve de quelques-uns, ont rempli leur devoir pascal; — il y a un maître d'école. — Procès-verbal de Gaspard Damy, official, constatant les dépositions de témoins sur l'existence de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette hors de la ville, laquelle fut dévastée par les Huguenots en 1567, puis transférée dans une église d'Auxerre, et enfin rebâtie depuis trois ans (1604). — Visite de la chapelle Sainte-Geneviève, rebâtie par Frère Hubelin, maître de l'hôpital de la Madelaine (1616). — Procès-verbal de visite des cimetières de la ville d'Auxerre, par le vicaire-général de l'évêque, suivi d'une ordonnance d'interdiction de ces cimetières à partir du 1[er] janvier 1786. — Mémoires des habitants de la paroisse Saint-Eusèbe contre la suppression de leur cimetière. — Requêtes des officiers municipaux à l'évêque au sujet du transfert des cimetières hors de la ville, etc.

G. 1653. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 164 pièces, papier. 1 sceau.

1496-1779. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Bagneaux.— Mémoire sur l'état de la paroisse en 1679. — Batilly. — Mémoire portant qu'il y a, à la fin du XVII[e] siècle, 280 âmes. — Etat de la paroisse de Bazarnes en 1679. — Succursale de Beaumont : ordonnance de l'évêque de Broc portant que le curé de Chemilly paiera 20 livres par an au prêtre desservant de Beaumont. — Beauvoir. — Bénédiction de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée par Jean Viel, en 1728. — Beine. — Le curé signale le sieur Rivet comme passant pour sorcier. — Liste des habitants de la paroisse en 1683. — Bessy. — Inventaire des titres et ornements. — Ordonnances des évêques pour la police du culte. — Présentation à la cure de Bessy par le prieur de ce lieu, archidiacre de Vézelay (1724). — Billy. — Mémoire, par le curé Archambault, sur l'état de la paroisse qui contient 400 communiants, en 1683. — Bitry. — Rapport sur l'état de la paroisse qui contient environ 390 âmes (1684), 286 communiants qui ont tous fait leurs pâques. — Bleigny-le-Carreau. — Paroisse de 100 feux en 1687. — Etat de la paroisse de Bléneau en 1680 : 800 âmes; l'église ruinée par l'orage trois ans auparavant. — Présentation de Nicolas Lemoyne, par Louis-Charles de Courtenay, « prince du sang, » pour la chapelle Saint-Pausan du Coudray, paroisse de Bléneau (1695). — Bonny-sur-Loire. — Mémoire sur l'état de la paroisse en 1680: il y a environ 1,200 âmes; — il y a quatre maisons hérétiques. — Etat des fondations faites dans l'église de Bouhy. — Visite de la paroisse de Breteau, par l'archidiacre de Puisaye, en 1672.— Breugnon. — Rapport du curé sur l'état de la paroisse en 1683: il y a 400 âmes et plus; — le seigneur et sa famille sont de la religion réformée. — Briare. — En 1683, il y a 800 âmes. — Mémoire sur la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, située vis-à-vis de l'église de Briare. — Rapport sur l'état de la paroisse de Bulcy, composée de 220 âmes en 1680.

Sceau de l'évêque de Broc.

G. 1654. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

XVI[e] siècle-1781. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Cessy-les-Bois. — Rapport sur l'état de la paroisse contenant 330 âmes en 1679. — Procès-verbaux de visites des paroisses de Champlemy et de Champoulet, par l'évêque N. Colbert. — Procédure pardevant l'évêque de Leoncourt pour faire ériger la chapelle de Champs en paroisse. — Mémoire sur la paroisse de Changy, qui contient 22 feux au XVII[e] siècle. — Charbuy. — Mémoire du curé Brechoteau sur la paroisse en 1679. — Charentenay. — Etat de la paroisse en 1682: le curé Symonneau dit que « les femmes aussi bien que les hommes jurent le nom de Dieu. — « Il y a encore beaucoup de superstitions, comme de crier quand il tonne, croyant qu'ils empêchent la gresle. » — Etats de la paroisse de Chasnay. — Inventaire des ornements de l'église de Château-Neuf. — Etats de la paroisse de Châtenay, composée de 330 âmes en 1679. — Chemilly. — Il y a 650 habitants. « Il se dit une oraison pour la colique, interdite par le curé » (1680). — Mémoires sur

la paroisse de Chevannes. — Erection, par l'évêque, de la confrérie du Saint-Sacrement en 1741. — Etats de situation de la paroisse de Chichery, par le curé Monfoy et autres.

G. 1655. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 117 pièces, papier.

1368-1788. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Chitry. — Mémoires sur la paroisse en 1682 : il y a un maître d'école ; — tous les paroissiens ont fait leur devoir pascal ; — il y a 441 habitants. — Procès-verbal de visite de la paroisse de Ciez, par l'évêque (1673). — Etat de la paroisse de Clamecy (1670). — Les Religionnaires, qui sont les plus puissants du pays, tiennent les grands et les petits. — Bénédiction de la croix et pose de la première pierre de l'église du faubourg de Clamecy, par ordre de la duchesse de Nevers (1616). — Reconnaissance, par le prieur de Beaulieu, qu'il a à tort fait des fonctions curiales dans la chapelle de ce nom (1451) — Etat de la paroisse de Colmery, qui contenait 700 âmes en 1684. — Ordonnance de l'intendant général du duc de Nevers, fixant les places que les officiers de justice de Corvol-l'Orgueilleux devaient occuper dans l'église (1678). — Fondation de la chapelle et léproserie de Corvol et Trucy, par Jeanne, comtesse de Nevers (1368). — Mémoire du P. gardien, des Capucins, sur l'état moral et spirituel de la ville de Cosne, adressé à l'évêque (XVIIe siècle). — Etat de la paroisse Saint-Aignan de Cosne. — Fondation, par le sieur Biot, au profit de la chapelle du Calvaire de la paroisse Saint-Aignan, érigée par les habitants à la suite d'une mission (1722).—Mémoires sur la paroisse Saint-Jacques de Cosne. — Visite de la paroisse Saint-Laurent par l'évêque N. Colbert. — Bulles pour l'érection de la confrérie du Mont-Carmel dans l'église Saint-Jacques de Cosne (1604). — Sentence de l'official de Sens, rendue sur la requête de Hubert de La Rivière, baron de Couloutre, et des habitants de ce dernier lieu, portant que le curé de Couloutre sera tenu de fournir une maison pour loger un vicaire, etc. (1669).

G. 1656. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 73 pièces, papier ;

1469-1767. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses.— Coulanges-les-Vineuses.— Etat de la paroisse en 1683 : 440 communiants, un maître d'école, un hôpital de Saint-Vincent, fondé par Philippe de Sainte-Croix, évêque de Mâcon. — Présentation à la cure par l'abbesse de Saint-Julien. — Généalogie des représentants de Droin Rousseau, fondateur de la chapelle Saint-André de Coulanges (XVe siècle). — Présentations : par les sieurs Lauverjat, de candidats à la chapelle Saint-André; — aux chapelles Saint-Hubert, saint Pierre et autres dudit Coulanges.

G. 1657. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1654-1787. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Coulanges-sur-Yonne. — Mémoire sur l'état moral de la paroisse (1682). — Procédure suivie d'ordonnance de l'évêque pour l'érection de l'église de Coulangeron en paroisse (1740). — Rapport sur l'état de la paroisse de Courcelles (1660). — Factum dressé par le curé et les fabriciens de Courgis, pour établir qu'ils possèdent une épine de la couronne de Jésus-Christ. — Mémoire sur la paroisse de Courgis, par Germain Paulevé, curé, en 1683, suivi de la liste des habitants. — Fondation de la chapelle Saint-Jacques de Courgis, par J. Ferrand, intendant de Bourgogne, en 1665. — Cours. — Etat de la paroisse en 1683: il y a 508 âmes; — le curé enseigne charitablement les enfants. — Règlement pour la confrérie de la Charité de Courson. — Procès-verbal de translation des reliques du chef de sainte Brigite, rapporté de l'abbaye du même nom de la ville de Wastena, en Suède, par Gaspard Coignet de La Thuilerie, comte de Courson, ambassadeur du Roi vers les couronnes du Nord, en 1653. — Etat de la paroisse de Crain, en 1682, composée de 520 personnes environ. — Cravan. — Mémoires sur la paroisse. — Visites des chapelles de Saint-Antoine et de Notre-Dame-d'Arbaut. — Procès-verbaux de visites de la paroisse de Cuncy-lès-Varzy.

G. 1658. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1625-1782. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Procès-verbaux de visites et mémoires des curés sur les paroisses de Dampierre, Dammarie, Diges et Dompierre. — Rapport du curé de Donzy à l'évêque sur la paroisse de Notre-Dame-du-Pré de cette ville (1673) : il y a beaucoup de superstitions parmi le peuple ; — « l'église matrice de Notre-Dame-du-Pré est tombée en ruines; celle du château, autrefois le secours de la paroisse, est presque de mesme. » — Etats : de la paroisse de Druyes en 1684 ; — des paroisses d'Escrinelle, Entrains, Escamps, Escolives, chapelle d'Essert, Etais, Faverelles, Festigny, Fontaines, Fontenay-sous-Fouronnes, Fontenailles, Fontenoy. — Procès-verbal de translation des reliques de saint Marien à Fontenoy, par Arrault, curé de Lalande (1777). — Mémoire sur la paroisse de Fouronnes.

G. 1659. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1467-1764. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Ordonnance de l'évêque André Colbert, prescrivant aux maîtres des écoles de Gien d'envoyer leurs écoliers au service divin, etc. (1690). — Mémoires: pour obtenir la destruction du prêche de Gien; — sur l'état de la paroisse Saint-Laurent à Gien. — Arrêt du Parlement de Paris portant que les comptes des marguilliers des églises de Gien-le-Vieil et du maître de l'Hôtel-Dieu de Gien seront rendus à l'évêque d'Auxerre (1493). — Acte d'assemblée des habitants de Gien portant consentement au règlement de Mgr de Donadieu, évêque d'Auxerre, pour la fixation des limites des paroisses de Gien-le-Vieil et de Saint-Laurent (1622). — Office de Saint-Louis à l'usage de l'église Saint-Louis de Gien, approuvé par le vicaire général de l'évêque. — Compte de la recette des quêtes de l'écuelle des Trépassés en l'église de Gien-le-Vieil, par Jean Berseau, collecteur (1595). — Testament de Guillot Buynard, bourgeois de Gien-le-Vieil (1461). — Mémoires des curés sur l'état spirituel et temporel des paroisses de: Gy-l'Evêque, Grisy, Aucept, Garchy, Gurgy, Héry, Irancy, Jussy.

G. 1660. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 160 pièces, papier.

1442-1784. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Mémoires sur les paroisses de: La Celle-sur-Loire, La Celle-sur-Nièvre, La Chapelle-Saint-André; il y a un hérétique qui est seigneur de Corbelin. — Délibération de l'assemblée générale des habitants de La Charité-sur-Loire afin d'obtenir l'union de la cure de Saint-Lazare à celle de Saint-Jacques de cette ville (1442). — Etat de la paroisse Saint-Jacques de La Charité: il y a 1,100 âmes environ, point d'hérétiques, excepté ceux qui font profession de la religion réformée. — Mémoires: sur les paroisses Sainte-Croix et Saint-Pierre de La Charité; — sur celles de Lain et de Lainsec; à Lainsec il y a 700 âmes (1684). — Statuts de la confrérie Notre-Dame à Lalande (1522). — Mémoires sur les paroisses de Lavau, Leugny, Levis, Lichères, Lindry et Lucy-sur-Cure.

G. 1661. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 190 pièces, papier.

1340-1789. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Etats du mobilier et des revenus de l'église de Mailly-la-Ville. — Mémoire sur la paroisse de Mailly-Château: en 1684, il y a environ 1,500 âmes; — le maître d'école est de bon exemple. — Paroisse de Mannay. — Mémoires pour l'évêque contre le prieur de La Charité (1340). — Etats des églises et paroisses de: Marcy, Menestreau, Menou ou Nanvignes. — Merry-Sec: en 1683, il y avait 675 âmes. — Mémoires sur les paroisses de Merry-sur-Yonne, Mesves; — Mézilles: en 1683, il y avait 1,250 habitants; — Miennes, Migé, Molesme, Monétau, Montigny. — Procès-verbal dressé par notaire, constatant l'immersion dans la rivière du Serain de cinq personnes de Montigny accusées de sorcellerie (1696). — Paroisses de Moulins-sur-Ouanne, Moutiers, Murlins.

G. 1662. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 156 pièces, papier.

1299-1785. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Etat de la paroisse de Narcy, en 1683, laquelle dépend du prieuré de La Charité: il y a 112 feux et 480 communiants. — Neuvy-sur-Loire. — Plaintes des habitants contre le curé Robin. — Etat de la paroisse de Nevoy: quoiqu'il n'y ait pas de maître d'école, le curé en fait les fonctions. — Nitry: il y a 740 âmes, et à Lichères 283 (1683). — Nuzy. — Mémoire sur la paroisse, par le curé Damoiseau (1683). — Sentence arbitrale passée entre le curé, le maire et les habitants d'Oizy, au sujet des droits de dîmes, avec une procuration où figurent tous lesdits habitants (1299). — Etats des paroisses d'Ouagne, Ouanne, Oudan, Ousson, Ouzouer-sur-Trézée. — Ordonnance de Mgr de Broc, portant érection de la chapelle de Pontchevron en paroisse (1664).

G. 1663. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 191 pièces, papier.

1549-1794. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Etats des paroisses: de Parly: en 1683, il y a environ 900 âmes; — Perreuse: il y a 220 âmes; — Perrigny-lès-Auxerre, Perrigny-la-Rose, Perroy, Peugny. — Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement. — Pourrain. — Mémoire sur la paroisse: en 1679, il y a 1,400 âmes. — Prégilbert. — Provisions du prieuré de Quenne au profit de Frère Renard, prêtre, religieux de Saint-Augustin (1549). — Mémoires sur les paroisses de Raveau, Riz, Ronchères, Rouvray.

G. 1664. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 211 pièces, papier.

1400-1778. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Mémoires: sur la paroisse et l'hôpital de Sacy; — sur les paroisses de Sainpuits; — Saint-Amand, où il y a environ 1,100 âmes (1684); — Saint-Andelain,

où il y a 455 habitants. — Inventaire des titres de la paroisse de Saint-Bris. — Sentence de l'évêque de Broc maintenant Claude de La Chasse, avocat, bailli de Saint-Bris, en possession d'un banc dans la chapelle Notre-Dame de cette église. — Gouaix-lès-Saint-Bris. — Etat des fondations de cette église. — Saint-Cyr-les-Colons. — Etats des paroisses : Saint-Eusoge, Saint-Fargeau, Saint-Georges, Saint-Loup-des-Bois, Saint-Mâlo, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Martin-du-Pré, Saint-Martin-du-Tronsec, Saint-Moré, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Privé : en 1684, il y avait 900 âmes environ ; — Saint-Quentin, Saint-Sauveur, Saint-Verain-des-Bois.

G. 1665. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 110 pièces, papier.

1468-1778. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Mémoires sur l'état des paroisses de : Sainte-Colombe-en-Puisaye, Sainte-Colombe-des-Bois, Sainte-Pallaye : en 1684, il y avait 218 âmes ; — Saints. — Sentence de l'official attribuant la collation de la cure à l'évêque, *pleno jure* (1463). — Procès-verbaux de translation des reliques de Saint-Prix, en 1684 et 1771. — Procès-verbaux de visites des églises de : Saissy-les-Bois, Seignelay (1667) ; — Sementron : liste des habitants ; — Septfonts, Sery, Sougères, Sully, Surgy : il y a en totalité 700 âmes dans la paroisse en 1689.

G. 1666. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1646-1785. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Mémoires sur les paroisses de : Taingy, Thou, Thury et Toucy. — Conclusion de l'assemblée des habitants de Toucy portant acquiescement à l'ordonnance de l'évêque pour l'achat d'une maison presbytérale (1646). — Ordonnance de Mgr de Cicé pour la paroisse de Toucy. — Etats des paroisses de : Tracy, Treigny, Trucy-l'Orgueilleux et Trucy-sur-Yonne, à la fin du XVII[e] siècle.

G. 1667. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1466-1786. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Vallan. — Erection de la chapelle en cure en 1756. — Val-de-Mercy. — Liste des habitants, au nombre de 314, en 1709. Varennes. — Varzy. — Confirmation, par l'évêque Pierre de Longueil, des biens de la paroisse Saint-Pierre (1466). — Etat de la paroisse Saint-Pierre en 1701 : il y a environ 1,300 communiants. — Procès-verbal de visite de la paroisse en 1782. — Provisions de chapelles au nombre de cinq, en l'église Saint-Pierre-de Varzy. — Actes d'établissement des confréries de Saint-Vincent, de la Miséricorde, etc.

G. 1668. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1171-1779. — Juridiction ecclésiastique. — Paroisses. — Vaux. — Venouse. — Copies de chartes de Guillaume d'Auxerre, et autres, relatives à la donation faite par cet évêque de l'église de Venouse et de la chapelle de Rouvray à l'abbaye Saint-Pierre d'Auxerre (1171). — Procès-verbal de visite de la paroisse de Venouse par l'évêque de Cicé. — Mémoires sur les paroisses de Venoy et de Vermanton. — Procès-verbal de visite de la châsse qui contient les reliques de deux vierges de Cologne par l'évêque N. Colbert, en 1676. — Visites des chapelles du Vau-Saint-Martin et du Vau-du-Puits de Vermanton. — Mémoires sur les paroisses de Vielmanay, Villefargeau, Villeneuve-Saint-Salve, Vincelles, Vincellottes.

G. 1669. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1426-1759. — Chapelles dans la cathédrale et auprès. — Provisions et permutations : des chapelles Saint-Germain, Saint-Georges et de six autres chapelles dans l'église cathédrale ; — des chapelles de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Saint-Martin des cryptes de la cathédrale, pour Nicolas Leprince et autres (XVII[e] siècle) ; — des chapelles Saint-Saturnin, au cloître et de Saint-Nicolas au palais épiscopal ; — de la chapelle Saint-Clément, près de la cathédrale, pour J. Amyot, clerc du diocèse de Sens (1644).

G. 1670. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier ; 4 sceaux.

1305-1785. — Chapelles domestiques dans les châteaux. — Ordonnances des évêques pour leur érection : Alligny, Arcy, Auxerre ; — Bitry, Bonny, au château de La Sablonnière. — Briare. — Visite et bénédiction de la chapelle du château de La Châtre (1747). — Chasnay, Champoulet, Chevannes, chapelle du château de Beaulches, Cosne. — Donzy : présentation, par le duc de Nevers, à la chapelle de Sainte-Anne du château de Donzy (1692). — Escolives, Fontenoy, Gien, La Charité, chapelle du château de Gérigny, Lalande, Leugny, Lindry, Merry-Sec, Monéteau, Ouanne, chapelles Saint-Georges et Sainte-Apolline, Perrigny-lès-Auxerre, Perroy, Saint-Amand, Saints, chapelle Saint-Michel du Deffand. — Présentation, par Suzanne de Bourbon, veuve de

Jean de Dammartin, seigneur de Saint-Fargeau, de Pierre Leconte, pour la chapelle Saint-Nicolas du château de Saint-Fargeau (1503). — Chapelles des châteaux de : Saint-Georges, de Moque, à Saint-Martin-du-Tronsec, de Sainte-Pallaye. — Chapelles : de l'hôpital de Saint-Sauveur ; — des châteaux de : Test-Milon, sur Sementron, de Seignelay (1304), de Sully, de Saint-Regnobert de Varzy, d'Egriselles, sur Venoy, de Montfort, à Venouse, de Vincelottes, de Villeneuve-Saint-Salve.

Sceaux du duc de Nevers (1692); Antoine du Deffand (1664); Suzanne de Bourbon (1503); Montmorency-Luxembourg (1769).

G. 1671. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier ; 1 sceau.

1220-1780. — Juridiction ecclésiastique. — Hôtels-Dieu et maladeries. — Commission de Gaspard Damy, grand vicaire du cardinal Barberini, grand aumônier de France, à Pierre Bombille, curé d'Accolay, pour faire la visite des hôpitaux et maladeries de Saint-Bris et autres lieux (1671). — Appoigny. — Don à l'Hôtel-Dieu d'Appoigny de la terre de Branches, achetée du prieur de La Charité par l'évêque Guillaume (1220). — Notice historique sur les hôpitaux d'Appoigny. — Règlement (autographe) de l'évêque Amyot pour l'Hôtel-Dieu d'Auxerre ; — constitutions données aux religieuses de l'Hôtel-Dieu par les évêques de Broc et de Caylus. — Notice sur l'Hôtel-Dieu de la Madelaine, à Auxerre, par G. Damy. — Clamecy. — Règlement pour l'hôpital de Clamecy, par l'évêque Colbert, lors du rétablissement, en 1697. — Notice sur l'hôpital de Pantenor de Clamecy, par G. Damy. — Censier de Corvol-l'Orgueilleux et autres lieux, dont la maladerie a été réunie à l'hôpital de Clamecy (1521). — Lettres-patentes portant union de la léproserie de Vaumorin à l'hôpital de Clamecy (1699). — Provisions de l'office de maître de l'Hôtel-Dieu de Cosne par l'évêque d'Auxerre, au profit de J. Auguyn, curé de Saint-Aignan de Cosne (1466). — Règlement de l'Hôtel-Dieu de Cosne. — Notice sur l'Hôtel-Dieu de Coulanges-les-Vineuses ; — sur celui de Courson ; — sur l'Hôtel-Dieu de Donzy. — Comptes des recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu d'Entrains, rendus par J. Carré et J. Préhot, maîtres de cet établissement (1512). — Bail du droit de quêter dans le diocèse pour l'Hôtel-Dieu d'Entrains, détruit par le feu arrivé en ce lieu (1512).

Sceau de Louis XIV.

G. 1672. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 133 pièces, papier.

1399-1771. — Juridiction ecclésiastique. — Hôtel-Dieu de Gien. — Inventaire de production au Parlement de Paris, pour l'évêque d'Auxerre, contre la comtesse de Gien, au sujet du droit de recevoir les comptes de l'Hôtel-Dieu de cette ville (xve siècle). — Etat des biens de l'Hôtel-Dieu. — Règlements donnés par les évêques. — Mémoires sur l'Hôtel-Dieu de La Charité. — Prises d'habits des religieuses. — Règlements pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu de La Charité. — Sentence de l'official d'Auxerre condamnant Nicolas Richart, prêtre, maître de la Maison-Dieu de Varzy, à 30 livres d'amende pour avoir frappé d'un pot d'étain Isabelle Richart, sœur converse de l'hôpital, et avoir causé sa mort quelques jours après. — Le promoteur requérait condamnation à la détention perpétuelle dans les prisons de Régennes. — Etats des revenus de l'hôpital de Varzy. — Arrêt du Conseil d'Etat portant réunion des maladeries d'Entrains et de Varzy à l'Hôtel-Dieu de cette dernière ville (1695). — Provisions de la charge de gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Varzy, données par l'évêque Amyot, à Thomas Savereux, chanoine dudit Varzy.

G. 1673. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1385-1695. — Juridiction ecclésiastique. — Etats des maladeries du diocèse en 1695, avec l'avis de l'évêque pour leur réunion aux hôpitaux voisins. — Maladeries d'Appoigny, Bléneau, Clamecy, Mailly-Château, Nitry, etc. — Provisions de la léproserie de La Charité par l'évêque, à J. Perrin, prêtre (1457). — Lettres-royaux maintenant l'évêque d'Auxerre dans le droit d'instituer le maître de la maladerie de Toucy, conférée par lui à Bartrand Cassinel (1385).

G. 1674. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1224-1769. — Redevances dues au chapitre cathédral. — Donation, par l'évêque Henri, de 10 sous de rente sur l'*Indard* du pont d'Auxerre, pour les frais de la cire nécessaire à la procession fondée par lui la veille de Saint-Etienne (1224). — Transaction : contenant réduction à 95 livres de la redevance de 114 livres due par l'évêque à son chapitre pendant la vie de l'évêque Pierre de Longueil (1458) ; — contenant diminution de ladite rente à 80 livres, en considération de la destruction du château de Régennes (1479). — Arrêt du Parlement de Paris condamnant l'héritière de l'évêque de La Bourdaisière à payer au chapitre 3,000 livres pour employer aux réparations des démolitions faites dans la cathédrale par les Réformés, etc. (1575). — Quittances de sommes payées pour le service intérieur de l'église

cathédrale par l'évêque (XVIIe siècle). — Reconnaissance, par M. de Cicé, des redevances en argent dues à la cathédrale, et montant à 1,166 livres.

G. 1675. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1157-1780. — Féodalité. — Transaction, entre l'evêque Alain et Guillaume, comte de Nevers, constatant que la terre de Cosne dépend de l'évêché (1157). — Accord entre l'évêque, J. de Chalon, comte d'Auxerre, et le chapitre de la même ville sur la justice audit lieu (1347). — Arrêt du Parlement de Paris portant mainlevée de la saisie féodale faite des terres de Louis, comte de Nevers, au profit de l'évêque d'Auxerre (1374). — Etat des fiefs du Donziois. — Actes de foi et hommage à l'évêque de la baronnie de Donzy par le comte de Nevers, etc. — Souffrance à la marquise d'Effiat pour prestation de foi et hommage de la terre de Beaulche. — Etat des fiefs mouvant de la baronnie de Toucy (XVIIe siècle). — Acte de saisie de la tour de Châtel-Censoir et autres fiefs à la requête de l'évêque. — Vente du fief de la Noue, à Appoigny, par M. de Guerchy à M. Carnaud.

G. 1676. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1704-1777. — Catalogues des livres de la bibliothèque de feu l'évêque André Colbert; — on y trouve: les Pères grecs et latins; — les classiques latins et français; — des traités de controverse, etc.; — de la bibliothèque du château de Régennes en 1777: Œuvres de M. de Caylus, 2 vol. in-12; — procès-verbaux du clergé; — statuts synodaux des diocèses d'Auxerre, de Sens, etc.; — l'Art de vérifier les dates; — catalogue et armoiries de la noblesse de Bourgogne, in-folio; — mémoires pour la vérification des reliques de saint Germain; — procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne; — description du duché de Bourgogne, par Courtépée, etc. — Etat des meubles de l'évêché en 1777. — Accord entre M. de Caylus et les héritiers de l'évêque André Colbert, au sujet des réparations à faire aux bâtiments de l'évêché.

G. 1677. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1516-1517. — Compte des recettes et dépenses de l'évêché (fragment). — Payé: pour le charroi de 12 muids de vin, d'Irancy à Auxerre, 55 sous; — échalats pour la vigne de Migraine; — pour sonner la cloche quand l'évêque arrive à Auxerre; — gâteaux donnés au chapitre la veille de la fête de saint Amatre; — payé pour 12 muids de vin d'Irancy, 84 livres tournois; — « à Vincent Souef, chanoine d'Auxerre, maître des œuvres des ouvrages de l'église cathédrale dudit lieu, pour la réparation de ladite église, 120 livres. »

G. 1678. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1781-1783. — Procès-verbaux de visites des bâtiments dépendant de la manse abbatiale de Molême, dont M. de Cicé, dernier évêque d'Auxerre, était titulaire, par Leidié, architecte à Semur, et Croisé, architecte à Paris. — Adjudication au bailliage de Villeneuve-le-Roi des travaux à faire aux bâtiments dépendant de l'abbaye de Molême (1783). — Procès-verbaux de visite des paroisses de Lecherolles, Saint-Mars, Saint-Martin-des-Champs, Frétoy, Augère, Nitry, etc. (1782).

G. 1679. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1673-1763. — Bois. — Arrêt du Conseil d'Etat pour la réformation des bois de l'évêché (1673). — Déclaration des bois dépendant de l'évêché et s'élevant à 3,565 arpents. — Procès-verbaux de visites des bois de l'évêché, par M. Lainé, commissaire du grand-maître des eaux et forêts et autres. — Adjudication des baliveaux de 2,242 arpents de bois sis à Varzy, Appoigny et Gy-l'Evêque, à Edme Maillefer (1705).

G. 1680. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier
Reliure maroquin rouge, aux armes de l'évêque Colbert.

1673. — Procès-verbaux de visites des bois de l'évêché d'Auxerre, dressés par de Mauroy, commissaire et réformateur général des forêts. — Bois situés à Varzy, Régennes, Charbuy, Sacy, Toucy, etc.

G. 1681. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1756. — Procès-verbaux de visites des bois, moulins, étangs, iles, etc., dépendant de l'évêché et situés, les bois, à Varzy, Charbuy, Régennes, etc.; les moulins, à Parly, Appoigny, Cosne; les étangs, à Charbuy, Appoigny; lesdits procès-verbaux dressés par Delamarre, maître des eaux et forêts à Auxerre, à la requête de l'évêque de Condorcet, après la mort de Mgr de Caylus.

G. 1682. (Registre.) — Grand in-folio, 27 feuillets, vélin, reliure maroquin rouge, aux armes de l'évêque Colbert.

1673. — Plans des bois et forêts dépendant de l'évêché, dressés par Rouhyer, arpenteur général, à l'ar-

pent de 100 perches et à la perche de 22 pieds, lesdits bois situés sur Varzy, Gy-l'Evêque, Régennes, Appoigny et Charbuy.

G. 1683. (Registre.) — Grand in-folio, 8 feuillets, parchemin.

1721. — Plans des bois et forêts de l'évêché, dressés par Bourdignon et Lapierre, arpenteurs, situés sur Appoigny, Charbuy, Gy-l'Evêque, Toucy et Varzy.

G. 1684. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 95 pièces, papier

1481-1786. — Auxerre. — Baux généraux des revenus: en 1573, à Gerbaut et autres, pour 8,500 livres; — du domaine d'Auxerre en 1713, pour 1,700 livres.— Ordonnances des Élus de Bourgogne pour le raccordement des rues de la ville qui descendent sur la route de Lyon, et portant que l'évêque pourra réunir à sa propriété le terrain qui se trouve au bas de la terrasse de l'évêché, lors des constructions qu'il projette de faire (1784). — Acquisition du port appelé le port au Diable, par Mgr de Cicé. — Baux à cens d'héritages, sis au faubourg Saint-Amatre, par les évêques Baillet et Dinteville, à Bourgoin, Georgin, Jobert, et autres vignerons. — Procès-verbal de bornage avec plan des terres censables entre l'évêque et le prieur de Saint-Amatre, dressé par Lapierre (1749). — Rôles des cens dus à l'évêque et au prieur de Saint-Eusèbe sur les terres dépendant de la paroisse de ce nom, à Auxerre. — Baux de vignes et de terres lieu dit Migraine, à Tranchant et autres.

G. 1685. (Liasse.)— 11 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1341-1782. — Auxerre. — Censiers des lieux dits Champ-Raimbaut, Les Bordes, etc. — Baux à vie du moulin Bouffaut, par Pierre de Longueil, P. de Broc, et autres évêques, à Jean Mazelle, Jean Menin, et autres (1453). — Bail à ferme du même moulin à Joly, meunier, pour 830 livres par an (1782). — Baux de 17 arpents de prés lieu dit la Fontaine-Naudin.

G. 1686. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

Vers 1770. — Terre de Charbuy. — Inventaire des titres: déclaration des droits seigneuriaux et du domaine de l'évêché. — Lettres-royaux pour l'évêque d'Auxerre contre les religieux de Saint-Germain, qui ont fait détruire le signe patibulaire de la justice de Charbuy (1463). — Terriers. — Rôle de la taille bourgeoise dressé par deux assesseurs élus par les habitants. — Baux des dîmes de grains par tiers froment, seigle et avoine. — Arpentage des 4 étangs de Charbuy.

G. 1687. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1209-1789. — Charbuy. — Charte d'Ithier de Toucy, relatant la donation par Hodierna, veuve de Girard Legros, et ses fils, de la moitié de ses biens de Charbuy à l'évêque d'Auxerre et la vente du reste (1209). — Charte d'affranchissement des habitants par l'évêque G. d'Estouteville (1382). — Extrait du terrier de Charbuy contenant la liste des droits honorifiques du seigneur, en présence de 81 habitants (1614). — Mémoires sur l'état de la terre de Charbuy. — Procès-verbaux de bornage des terres de Charbuy avec celles de La Chaisneaux et de Fleury. — Baux généraux des revenus de la terre de Charbuy: en 1595, à Claude Misure, pour 450 livres par an; — à Colleson et autres, pour 1,550 livres par an, en 1632; — à Bougault, pour 1,470 livres, en 1726. — Baux des prés de la Fontaine Saint-Médard, de la Fontaine au Louesme, et des Archis. — Arpentages et martelages de six pièces de bois. — Arpentage des étangs de Charbuy (1560). — Baux des 4 étangs. — Procès-verbal de visite de l'église de Charbuy, par Bragelogne, expert, pour constater les dégradations des voûtes (1697).

G. 1688. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765. — Plan visuel de la seigneurie de Charbuy, avec les moulins, les étangs, les bois, etc.

G. 1689. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1157-1780.—Cosne.—Inventaire des titres des terres et seigneuries de Cosne-sur-Loire et Villechau: l'évêque d'Auxerre y a droit de haute, moyenne et basse justice; — d'y instituer un capitaine-gouverneur connu depuis sous le nom de maire; — droit de pêche sur la Loire et le Noain, avec obligation aux pêcheurs de faire la cérémonie dite « courir la sentinelle pour Mgr, » le jour de la Fête-Dieu, qui consiste à rompre trois perches contre un écusson planté dans le Noain, et à donner un festin au prévôt; — accord avec le comte de Nevers au sujet de la justice (1157); — Actes d'assemblées des habitants de Cosne pour nommer des collecteurs des tailles et des échevins; — provisions de la charge de capitaine et gouverneur de la ville de Cosne, délivrées par l'évêque à Thomas de Corguilleray (1449).

G. 1690. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1157-1789. — Cosne et Villechau. — Règlements sur le fait de la justice, rendus entre l'évêque et les comtes de Nevers. — Arrêt du Parlement de Paris portant que la juridiction sur les officiers du comte de Nevers demeurant à Cosne, appartient à l'évêque (1263). — Lettres-royaux obtenues par l'évêque Laurent Pinon, contre les officiers du comte de Nevers qui avaient brisé les portes des tours de Cosne. — Sentence des requêtes du palais, portant maintien de l'évêque dans la justice entière à Cosne, excepté sur la tour du château du comte de Nevers (1467). — Procès-verbal de délimitation de la justice de l'évêque avec celle du comte, et sentence arbitrale pour délimiter la justice de Cosne avec celle de l'abbaye Saint-Laurent. — Provisions de la charge d'avocat et de procureur fiscal par l'évêque de Broc, à Pierre Pignant, avocat. — Acte d'assemblée des habitants de Cosne, sous la présidence de Thibaut Nizon, bailli, pour le règlement des tailles dues par le hameau de Villechau (1668). — Déclaration des droits seigneuriaux de la terre de Cosne. — Donation, par l'évêque de Donadieu, aux habitants de Cosne, de terres pour l'entretien des écoles (1612). — Règlement, par le bailli Pierre-Michel Buchet, de la taxe du pain (1753). — Cahiers des doléances des habitants de Cosne pour leurs députés au bailliage d'Auxerre, en 1789.

G. 1691. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1375-1780. — Cosne. — Baux généraux des revenus de la seigneurie : en 1594, à Folier, pour 1,500 livres par an ; — en 1672, à Gauthier, pour 3,100 livres ; — en 1770, à Lerasle, pour 5,000 livres. — Déclaration par Marguerite, comtesse de Flandre, par laquelle elle renonce aux cens et taxes mis par Colart Delafaye, écuyer, capitaine de la tour de Cosne (1375). — Transaction par laquelle Fr. de Vielbourg, écuyer, seigneur de Mienne, cède à l'évêque les droits de cens qu'il avait à Cosne, moyennant 300 livres (1627). — Extraits des censiers de Cosne. — Arrêt du Parlement de Paris contenant confirmation des amortissements des biens des Augustins de Cosne, faits par l'évêque de Souvré. — Fief de Port-Aubry. — Délimitation avec la justice de Cosne. — Cession dudit port par Jacques d'Invernay, écuyer, au duc de Nevers. — Aveu et dénombrement, au duc de Nevers, du fief de Port-Aubry et du Port-à-la-Dame, par Claude Grégoire de la Tour, à cause du château de Cosne (1710). — Mémoire sur les droits féodaux dûs à l'évêque, par M. de Vieuxbourg, seigneur de Mienne.

G. 1692. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier 2 sceaux.

1356-1780. — Terre de Cosne. — Baux à loyer du moulin de Pierre, appartenant pour moitié à l'évêque, à Geoffroy et Simon Vincent, et autres (1445). — Procès-verbal d'exécution de lettres-royaux qui maintiennent l'évêque dans le droit de prendre, sur les Moulins-l'Evêque, un muid de froment et un muid d'avoine, payables par le commandeur de Villemouson (1391). — Sentence arbitrale de Pierre Naudin, abbé de Saint-Laurent, portant condamnation de l'abbé des Roches à payer à l'évêque 4 setiers de mouture sur les moulins aux Moines (1437). — Réglement des eaux du Moulin de Beaupré (1781). — Bail à rente de l'ancienne boucherie banale (1783). — Bail de l'Ile du milieu de la Loire. — Vente d'une coupe des bois du Fouilleux.

Sceau de la prévôté de Cosne (1445).

G. 1693. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1610-1779. — Cosne et Villechau. — Etats des terres et gâtines défrichées. — Baux à cens et rentes des gâtines à Jean Morentin, Jean Desportes et autres.

G. 1694. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1774-1780.— Cosne et Villechau.— Baux à cens et rentes de portions des gâtines à Cassier, Lemoine, Berno et autres.

G. 1695. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1767. — Cosne. — Plans généraux des gâtines, par Joynon, arpenteur.

G. 1696. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1402-1789. — Coulanges-sur-Yonne. — Bail : des dîmes de grains, en ce qui appartient à l'évêque, à Jean Chaufournier, pour 180 bichets de froment (1517) ; — des revenus de l'évêque, consistant en cens, rentes, dîmes, etc., à Pougny, pour 330 livres par an (1761). — Escamps et Terves. — Baux des revenus de la terre de Terves, appartenant pour moitié à l'évêché, pour 260 livres par an, en 1627. — Baux des prés des Noues et de Nau. — Sentence du bailli d'Auxerre qui condamne les religieux de Saint-Germain à laisser le fermier des

prés de Terves jouir de l'eau du biez du moulin de ce ce lieu (1402). — Baux à vie de terres sises à Gurgy, près du pertuis, par les évêques Baillet et Amyot, à Louat et Delourdereaux.

G. 1697. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1283-1784. — Gy-l'Evêque. — Charte d'affranchissement des habitants de Gy-l'Evêque, par l'évêque G. de Grez (1283). — Baux généraux des revenus de la terre: par Mgr de Donadieu, à Denis Fouet, pour 390 livres; — à Benoît, pour 1,300 livres en 1781. — Baux d'une pièce de terre de 35 arpents, appelée le Plessis. — Enquête par Claude Geoffroy, commissaire royal, au sujet de la pièce de terre du Plessis, en 1602; — Jean Mottet, chanoine de l'église de Notre-Dame, âgé de 92 ans, raconte qu'il a connu l'évêque Fr. de Dinteville, premier du nom; — qu'en 1567, la ville d'Auxerre fut prise par ceux de la religion prétendue réformée; — « que les garnisons des ligueurs couroient les habitants d'Auxerre; » — que l'évêque Amyot fut mal reçu en revenant de Blois, etc. — Procès-verbal de bornage entre les terres de Gy et de Jussy, par Girardin, lieutenant-général du bailliage (1647). — Baux des terres de la Petite-Garenne, des prés de l'évêque. — Baux des coupes de bois de la Garenne. — Baux d'héritages à Jean Lesage, Petit et autres, à charge de cens et rentes.

G. 1698. (Liasse.) — 68 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1493-1616. — Gy-l'Evêque. — Baux à cens et à rentes de divers héritages par les évêques J. Baillet et de Dinteville, à Maurice Menin, Philippon Chartier et autres. — Censier des cens et rentes.

G. 1698 (bis). (Plans.) — 3 pièces, papier.

1757-1766. — Plans du fief des Foineaux, à Lalande, relevant de l'évêché, dressés par Belliard, et autres.

G. 1699. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.
1 sceau.

1276-1780. — Régennes et Appoigny (Terre de). — Inventaire des titres: charte d'affranchissement des habitants de Régennes et Appoigny, des Bries et de Bailly, par l'évêque Erard (1276); — Procès-verbal de visite des réparations à faire au château de Régennes, qui avait été en partie ruiné par ordre du maréchal Biron, conducteur de l'armée du Roi (1594); — arrêt du Parlement maintenant l'évêque, contre Pierre de Bassou, en possession d'un signe patibulaire près de ce lieu (1269); — arrêt du Parlement confirmatif d'une sentence du bailli d'Appoigny, par laquelle Edme Grillot avait été condamné à être fustigé et banni, pour avoir baigné Valentin Guyard, soupçonné de sortiléges; lequel arrêt fit en outre défense de baigner qui que ce fût sous prétexte de sortilége, à peine de la vie (1644). — Aveu et dénombrement: du fief de dame Thomase de Venouse, relevant de l'évêque (1396); — du fief de l'Étang du Bois, sur Fleury (1392). — Réduction par l'évêque Baillet, attendu les guerres et la mortalité, de la taille payée par les habitants d'Appoigny de 160 livres à 35 livres (1479). — Adjudication des travaux à faire pour la reconstruction du château de Régennes et au palais épiscopal d'Auxerre, suivant le devis de d'Aviler, architecte à Paris. (1764).

Sceau de la prévôté de Cosne (1414).

G. 1700. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.
1 sceau.

1396-1789. — Régennes et Appoigny. — Etat de la terre en 1768. — Marché pour l'entretien des jardins de Régennes, par Balduc, jardinier (1673). — Lettres-royaux pour le rétablissement du marché du jeudi à Appoigny (1396). — Reconnaissances de droits de cens sur divers héritages, par Jean de Langhat, évêque de Limoges et autres (1537). — Baux: de 60 arpents de terre lieu dit sous le Chaumoy, par Nigot, fermier général de l'évêché (1672), et autres; — de 50 arpents de terre devant le château de Régennes; — de 9 pièces de pré et de l'île de Véron. — Ventes des coupes des bois de Chaumoy, de la Biche et Bois-Rond, à Bernard et Paradis, marchands de bois et autres. — Arrêts du Conseil autorisant l'évêque à ouvrir des routes et avenues dans les bois de Chaumoy et autres bois, pour correspondre au château de Régennes (1761). — Procédure au Parlement de Paris, contre les habitants de Branches qui prétendaient droit de pâturage sur la terre d'Appoigny (1396).

Sceau de l'évêque de Limoges (1537).

G. 1701. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1501-1787. — Régennes et Appoigny. — Procès-verbal d'exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, de l'an 1501 rendu contre Jean Henriet, Blaise Bourgoin et 22 autres maîtres mariniers d'Auxerre, avec le prévôt des marchands de Paris, à la requête de l'évêque,

et maintenant ce dernier dans le droit de percevoir une taxe sur les bateaux « corbez et rablez » passant dans les pertuis de Régennes et de Gurgy. — Ordonnance du prévôt des marchands portant que l'enclos de Régennes sera visité, sur la plainte de l'évêque, que les voituriers par eau y commettent des délits, etc. (1635). — Procédure au Conseil d'Etat, entre l'évêque et les voituriers par eau, au sujet de l'ouverture d'un canal dans l'Yonne, vis-à-vis de Régennes, pour redresser le lit de la rivière; lequel canal fut refermé par arrêt (1768). — Plaintes de l'évêque et des habitants d'Appoigny au sujet des dégradations de la rivière (1779).

G. 1702. (Plans.) — 1 pièce, collée sur toile.

Vers 1770. — Plan général de la terre de Régennes et d'Appoigny, dressé par ordre de l'évêque de Cicé. — Vue du château. — Portrait de M. de Cicé, accompagné des emblèmes de la France et du grand-prêtre Aaron, avec ces vers :

Gallia consiliis Cicei viget atque renidet,
Puraque, sicut Aaron, Thura dat ille Deo.

G. 1703. (Plan.) — 1 pièce, en 4 parties, collée sur toile.

Vers 1770. — Plan général de la terre de Régennes et d'Appoigny, contenant 4,440 arpents, à la perche de 22 pieds.

G. 1704. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1787. — Plans des terres de Chaumoy, sur Appoigny, l'un desquels est signé Joinon, arpenteur.

G. 1705. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Plan par terre du château de Régennes et de ses dépendances.

G. 1706. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1771-1780. — Détail des recettes el dépenses de la terre de Régennes, en froment, seigle, orge et avoine. — En 1771, reçu 300 bichets de froment. — Donné pour la Charité d'Appoigny 15 bichets mêlés à 29 bichets de seigle.

G. 1707. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1778-1788. — Journal des frais d'exploitation agricole de la terre de Régennes. — Frais de battage des grains : 84 feuillettes de froment, payés à 1 franc la feuillette. — Pour 5 vaches, 209 livres. — Au charretier, 150 livres pour ses gages. — Façons de vignes, à 45 livres l'arpent. — Pour cendres de lessive pour les terres, 26 livres.

G. 1708. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1224-1782. — Perrigny. — Baux d'une pièce de pré de 5 arpents, lieu dit le Moulin-de-Perrigny ou le Pré-de-l'Evêque : en 1458, à Moron, pour 35 sous; en 1635, à Thierriat, pour 80 livres; à Gradot, pour 178 livres en 1774. — Sacy. — Extraits du cartulaire de l'évêché, constatant les droits de l'évêque sur cette terre (1246). — Procès-verbal de bornage de la terre de Sacy, hors les Croix, appartenant par indivis à l'évêque et au chapitre d'Auxerre, avec la partie de la seigneurie dépendant de la commanderie de Malte (1756). — Baux généraux des revenus de la terre de Sacy: en 1569, à Robin et Bojat, pour 365 livres par an ; — en 1765, pour 690 livres, à Edme Piault. — Marchés de travaux de réparations à faire au chœur de l'église de Sacy (XVIII[e] siècle).

G. 1709. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1481. — Sacy. — Censier des héritages tenus en censives de l'évêque, reçu par Bourdin, notaire juré du Roi à Auxerre; — lettres-royaux ordonnant que les détenteurs feront déclaration de leurs héritages, et que « à l'occasion des guerres qui ont eu cours au pays, et aussi que le chasteau de Régennes, où estoient la plus part des comptes, papiers-censiers, registres, tiltres, et enseignements dudit evesché, a esté bruslé, desmoly et abattu, parquoy iceulx tiltres, cartulaires, etc., ont esté bruslés, perdus ou adirez. » — Déclaration des censitaires Etienne Besourt, Pierre Mauldiné, Martin, Thevenart, Guillaume Nauldier, curé, religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, la Charité de Sacy, etc.

G. 1710. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier. 1 sceau.

1490-1768. — Toucy. — Reconnaissance par Aymard de Prye, seigneur de Toucy, que le château de ce lieu est jurable et rendable à l'évêque (1523); — Etat des droits généraux de la seigneurie de Toucy en ce qui appartient à l'évêque, avec les observations des habitants (1610). — Etat des revenus de la seigneurie, montant à 4,180 livres en 1761. — Baux généraux des revenus : en 1581, à Jean Guyot, pour 1,525 livres par an ; —

en 1684, pour 2,000 livres et 500 bichets d'avoine, à Fr. Chauvot. — Procès-verbaux de délimitation de la terre avec celle du baron de Toucy et avec la terre de Parly, dépendant du chapitre. — Baux à ferme du moulin des Cransons: en 1530, à Etienne Cranson. — Permission par l'évêque, à la veuve Tansard, de faire construire un second moulin à foulon vis-à-vis de l'ancien moulin qu'elle exploite (1770). — Acte de partage entre l'évêque et Jean de Rambure, baron de Toucy, des bois de Bréant (1547). — Plan du pré des Allouets.

G. 1711. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1504-1505. — Compte rendu par Philibert Leroy, receveur, des revenus de la châtellenie de Toucy. — Recette: de la ferme du péage et du ban-vin, 65 sous; — des détenteurs des masures de La Roche, La Broce, Varigny, Le Monceau, L'Oyvre, etc., 83 livres 10 sous; — de Colin Féré, fermier du moulin de la Poterne, pour sa maison, 15 deniers; — « de maistre P. Dracy, pour sa maison assise au Petit-Chastel, près l'église de Notre-Dame dudit Thocy, joignant et attenant par derrière la fortification de ladite ville, 3 sous 4 deniers; » — « de la taille de la ville de Thocy, montant à 25 livres, laquelle se souloit imposer, de deux ans en deux ans, sur les manants et habitants natifs de ladite ville, non tonsurez, néant, pour ce qu'il n'y a que deux ou trois qui en deussent, et n'ont riens ou bien peu. » — Recettes : sur le moulin de la Poterne et sur le Moulin-Neuf, en la prairie de Bernault, près du Vernoy, 50 sous; — du fermier des dîmes de Toucy, 332 bichets et demi d'avoine; — produit des dîmes de Fontaines, 245 bichets d'avoine.

G. 1712. (Liasse.) — 4 pièces, et 78 plans, papier.

1714-1783. — Toucy. — Etat des « mazures » de la châtellenie de Toucy, et des redevances dont elles sont chargées. — Plans des mazures du Bois-Moreau, de Montillion, des Mittaux, des Grandes-Bruéres, des Gruandes, etc., levés à la mesure de 22 pieds pour perche, par Bourdignon, arpenteur en 1714, et comprenant, au total, 2,053 arpents. — Traité avec Rubigny, notaire à Leugny, pour la confection du terrier de Toucy (1783).

G. 1713. (Plans.) — 3 pièces, papier.

1750. — Toucy. — Plans parcellaires d'une partie des masures de la châtellenie de Toucy: Les Bréchots, La Roche, Les Fortes-Terres, etc.

G. 1714. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1359-1760. — Terre de Varzy. — Extraits des terriers relatant les droits généraux de l'évêque: droits de justice; — d'instituer un capitaine; — de péage; — d'éminage; — de cens; — de taille bourgeoise, etc. — Baux généraux des revenus de la châtellonie: par J. Amyot, en 1589, pour 3,250 livres; — par M. de Cicé, en 1761, 4,500 livres. — Sentence du bailli de Varzy, portant défense au tambour de ville de battre la caisse sans ses ordres, pour la convocation des assemblées des habitants, et non sur les ordres des échevins (1728). — Bail à rente perpétuelle, par l'évêque de Dinteville, aux habitants de Varzy, représentés par Esaü Grasset, G. Fijat, G. Rodrigue, échevins, de deux pièces de bois pour leur servir d'usages, moyennant 30 livres par an (1521). — Constitutions de rentes foncières: pour affranchissements individuels du servage, par Jeannette Perrin, et autres (1453); — par suite d'aliénations d'héritages, par les évêques des XVe et XVIe siècles. — Bail à rente perpétuelle des eaux des fossés du château de Varzy, à Jean Cousin, bourgeois de ce lieu, moyennant 5 livres par an (1359) — Bail à vie du vieux château d'Oudan, et dépendances, à Mauroussot, en 1451. — Cahier des doléances des habitants de Varzy, pour leur député à l'assemblée du bailliage d'Auxerre en 1789: — La ville n'a aucun commerce par la raison que les chemins qui y abordent sont impraticables; — Le tiers des habitants y est très malheureux.

G. 1715. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1455-1692. — Varzy. — Baux à ferme des prés: du Château; — du Pont près Charlay; — du Pré de l'Evêque, à Pierre Gallien et autres. — Extraits d'un registre des conclusions des habitants de Varzy, prises dans l'assemblée générale présidée par Laurent Quarré, maître ès-arts, lieutenant du bailli, « pour l'élection de « quatre personnes pour être procureurs et receveur, « et quatre de ladite ville en ceste présente année 1491. » — Sentences des requêtes du palais à Paris, condamnant Jean Figeat et autres à payer les droits de lods et ventes de leurs acquisitions. — Procédures devant le tribunal des Requêtes contre Denis Duchesne, et autres, bourgeois de Varzy, au sujet des droits de lods et ventes dûs à l'évêque (1490).

G. 1716. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1482-1778. — Varzy. — Etats des bois divisés en 30 coupes de 95 arpents chacune. — Vente de la coupe

de 160 arpents de bois à Jean Gorget et associés, pour 36 livres l'arpent (1645). — Mémoires pour l'évêque, concernant les droits d'usage prétendus par les habitants de Varzy, La Chapelle-Saint-André, Oudan et autres (XVIe siècle). — Ventes des coupes du bois de la Croix du Cerf, à Dammartin et autres. — Procès-verbaux de visites des bois de Ronceaux et de Bois-Clair. — Ventes des coupes desdits bois. — Cession de 53 arpents de terre en friches et buissons au lieu du Bois-Clair, faite à Gaspard Damy, grand-vicaire et official d'Auxerre, moyennant 4 livres 15 sous par arpent, et une rente perpétuelle de 2 sous 5 deniers par arpent (1563).

G. 1717. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1310-1775. — Varzy. — Abandon par l'évêque Pierre, aux habitants de Varzy, des bois et usages de Bouy, dont ces derniers jouissaient de temps immémorial, et règlement de l'exploitation en 4 parties (1310). — Cession par les habitants de Varzy, à l'évêque, de 400 arpents arpents de bois de la forêt de Bouy, pour son tiers dans les usages (1640). — Adjudication de la coupe de six triages de la forêt de Bouy et de celle des Couets, devant le juge gruyer de Varzy, à Cocatrix, marchand de bois à Paris, pour 128 livres l'arpent (1728). — Transaction avec les habitants de la Chapelle-Saint-André, portant abandon à l'évêque du tiers de leurs usages (1640). — Procès-verbal de bornage de la forêt aux Couets, avec le marquis de La Boulaye, seigneur de Corbelin (1647). — Plans de la forêt aux Couets, levé par Caillat, arpenteur, et autres. — Procès-verbaux de visites des bois de Bourse-Longue, des Gros-Foul, du Petit Champ-Martin, et autres, par Royer, arpenteur, et autres — Enquête devant le bailli d'Auxerre, contre Jean de La Rivière, seigneur de Champlemy, afin d'établir que les bois du Laitier font partie de la seigneurie de Varzy (1503). — Les maîtres des forges de Croisy, Soret, Corbelin et autres, ont fait prendre au bois du Laitier de la mine à faire fer. — « Le chemin qui sépare le bois du Laitier de celui de Roches, a été fait du temps que feu Mgr de Longueil fit bastir en sondit chastel de Varzy un corps de maison. »

G. 1718. (Registre.) In-4°, 275 feuillets, papier.

1527-1528. — Compte premier de messire Pierre Clerc, « prebtre, chastellain et recepveur de Varzy, Oudant, La Chapelle-Saint-André, Villaines et dépendances, pour François de Dinteville, évêque d'Auxerre, seigneur spirituel et temporel desdits lieux, des receptes et mises faites par ledit chastellain. » — Recette totale en argent, 1,334 livres; — en froment, 1,095 bichets; — en orge, 317 bichets; — en avoine, 525 bichets; — en vin, 232 muids. — Cens et rentes sur héritages. — Corvées de bœufs à Varzy: sept habitants possédent 32 bœufs et payent 10 deniers par bœuf. — Cens dus par les habitants de Buzy, au nombre de 20, pour leur droit d'usage, 33 sous 4 deniers. — Cens dus pour leurs usages par les habitants: de La Chapelle-Saint-André, au nombre de 49; — de Croisy, 9; — du Metz et Piedfort, 11; — de Criantay, 21. — Reçu du passage du vin forain: d'Esaü Grasset, procureur et receveur des deniers communs de la ville de Varzy, 100 sous; — du même pour lods et ventes suivant accord des habitants avec l'évêque, 7 livres. — « Reçu des droits de bourgeoisie à Varzy, laquelle se fait par les officiers du seigneur appellé aucungs des bourgeois et subgectz de Mgr à veoir faire ladite bourgeoisie; et n'en paye le plus hault que 12 sols, et le plus bas 10 deniers; » total 42 livres 18 sols. — Recette: du vin vendu pendant le ban, 282 livres; — des 12 cordonniers de Varzy, 12 paires de souliers, le jeudi avant la Toussaints. — « Payé à Vaulchier, tonnelier, pour relier 12 muids de vin que Mgr fit emmener dernièrement, au mois d'avril, à Aucerre, quand il s'en retourna de Varzy, 3 sous par jour. » — Porté à Mgr, à Régennes, 450 livres, suivant sa quittance du 27 octobre 1527: — à noble Arnoul de Villemozien, maître d'hôtel, 13 livres pour la dépense de Mgr le 27 mai 1527; — à Jean Petit, argentier, 10 livres pour la dépense de Mgr le 18 avril 1528. — Pour faire envoyer à Auxerre un chevreuil qui était resté à Cosne de ceux que Mgr envoyait à Mgr de Bourges. — Envoi d'une biche et de 4 chevreuils à Mgr de Bourges. — Dépense de l'évêque de Nevers qui coucha au château de Varzy avec son train et 20 chevaux le 4 juin 1527. — Pour 12 cents de poires d'Epinay envoyées à Mgr, 68 sous; — 7 cents de coings, 35 sous. — Envoi d'un sanglier tout salé à Mgr à Paris; — de 28 bichets de pois envoyés également à Paris. — Cueilli et façonné 500 bottes de genièvre pour Mgr, conduites au port de Clamecy, et voiturées par Jean Godot, marinier à Clamecy, jusqu'à Régennes. — Séjours et passages fréquents de l'évêque à Varzy.

G. 1719. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan général de la terre de Villiers-le-Sec et de Chaumont, près Varzy.

CHAMBRE DU CLERGÉ DU DIOCÈSE D'AUXERRE.

G. 1720. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1642. — Inventaire des titres et papiers concernant les affaires du clergé du diocèse d'Auxerre, déposés dans deux armoires d'une chambre haute du palais épiscopal, par Godefroy de Lucenay et Jean Gruel, chanoines, députés du clergé à cet effet : — Comptes de François Leprince, receveur des décimes pour 1565-1566. — Conclusions des députés du clergé, de 1574 à 1581 ; — cahiers des remontrances du clergé de France aux Etats de Blois, — du clergé du diocèse d'Auxerre au Roi, en août 1614 ; — du clergé de France aux Etats tenus aux Augustins de Paris en 1615.

G. 1721. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1686. — Inventaire des titres, papiers et enseignements du clergé : un rôle des premiers décimes imposés dans le diocèse d'Auxerre en 1516 ; — un autre rôle du 27 décembre 1555, signé Grail ; — comptes rendus par a veuve François Leprince, receveur, pour 1564 à 1566 ; — registre des aliénations des biens du clergé en 1586.

G. 1722. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1582-1772. — Remontrances du Clergé de France adressées au Roi, dans les Etats de Blois : — déclaration du Roi sur le cahier du clergé, en 1657. — Mémoire de ce qui s'est passé dans l'assemblée générale du clergé en 1670. — Etat des affaires temporelles du clergé avec le Roi, l'hôtel-de-ville de Paris, etc. — Mémoire concernant l'établissement de huit bureaux généraux ou chambres ecclésiastiques. — Réflexions sur la requête présentée au Roi contre la chambre du clergé des Etats de Bourgogne, par Dom Pernot, abbé général de Cîteaux, au sujet de ses droits dans cette assemblée (1733).

G. 1723. (Liasse.) — 35 pièces, papier (imprimées).

1580-1782. — Edits royaux, arrêts du Conseil d'Etat, etc., autorisant les emprunts du Clergé de France. — Contrats passés entre le Clergé et le Roi au sujet du paiement du don gratuit (1670). — Vote par le Clergé d'un million offert au Roi pour être employé au soulagement des matelots blessés, et des veuves et orphelins de ceux qui ont péri pendant la guerre (1782).

G. 1724. (Liasse.) — 125 pièces, papier (imprimées).

1584-1784. — Correspondance des agents généraux de France, adressée au clergé du diocèse d'Auxerre, sur les questions de taxes, des droits du clergé, etc. — Lettres des agents généraux du Clergé au sujet de l'imposition de deux décimes extraordinaires que le Roi voulait mettre sur le Clergé (1584). — Circulaires de M. Damicourt, bibliothécaire de M. Daguesseau, pour la réunion des procès-verbaux des assemblées du Clergé depuis 1561 ; — des agents généraux du Clergé portant que les PP. Bénédictins, auteurs de la *Gallia Christiana*, leur remettront leurs manuscrits pour être communiqués aux évêques respectifs, pour y faire leurs remarques à la marge (1727). — Lettre de l'évêque d'Orléans demandant un état de tous les bénéfices de nomination et de collation royale du diocèse (1759).

G. 1725. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1576-1789. — Cahiers des remontrances du clergé du diocèse d'Auxerre au Roi, dans les assemblées des Etats généraux : aux Etats de Blois, le Clergé demande « que en une monarchie bien establie n'y doibvent avoir lieu que ung Dieu, ung roy, une loy » (1576). — Rôle de cotisation du clergé de Bourgogne, convoqué à Dijon par le vicomte de Tavannes, en juillet 1592, pour faire un fonds de 5,000 écus. — Minute des remontrances du clergé d'Auxerre aux Etats de Paris, en 1593 : « La loi fondamentale du royaume très-chrétien est que nul n'en pourra jamais estre roy qui soit hérétique, ou faulteur d'hérétique ; — qu'il y aura ung roy nommé par les Estats, qui sera catholicque de religion. » — Election de Jean Marie, chanoine, comme membre de la chambre du clergé (1684). — Cahier des pétitions de l'ordre du clergé du bailliage d'Auxerre pour son député aux Etats généraux de 1789. — Cahiers particuliers des doléances : de l'abbé de Pontigny, dom Depaquy ; — des curés de la ville d'Auxerre ; — de l'église collégiale de Châtel-Censoir ; — du chapitre de Vézelay ; — de Frappier, chanoine d'Auxerre, etc.

G 1726. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1561-1680. — Mandements des évêques pour la convocation du clergé régulier et séculier du diocèse aux assemblées synodales (1561). — Extraits des procès-verbaux des assemblées du clergé de la province de Sens pour l'assiette des taxes mises sur le clergé (1584). — Etat des bénéfices du diocèse d'Auxerre « occupez par

les rebelles et délaissez par la crainte d'iceulx, depuis l'an 1568 à 1570 : » les abbayes de Saint-Laurent près de La Charité, et de Bourads ; — les prieurés de Basseville, de Cessy, de l'Epau, délaissés et ruinés. — Information, par Charles Daubuz, commissaire royal, afin d'établir que Créthé, receveur des décimes à Auxerre, a été tué à la prise de Coulanges-les-Vineuses par les Ligueurs, ainsi que ses frères Jacques et Henri Créthé, et que les sommes de sa recette ont été enlevées (1595). — Rôles : de la taxe de 200 écus imposée sur les ecclésiastiques de la ville d'Auxerre par l'évêque J. Amyot, et autres commissaires, en conséquence d'une conclusion des maire, gouverneur et échevins de la ville, pour contribuer à la solde de la compagnie de cinquante hommes d'armes de M. de La Rivière (1592) ; — de 50 écus taxés sur le clergé de la ville d'Auxerre pour le paiement des compagnies du capitaine du Ruz (1593) ; — pour l'entretien et la nourriture des pauvres et des pestiférés à Auxerre, en 1597, 1606 et 1637.

G. 1727. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1551-1737. — Procès-verbal des trois Etats du comté d'Auxerre, concernant l'union dudit comté au duché de Bourgogne (1668). — Procuration des ecclésiastiques du comté au sujet de l'union à la Bourgogne.— Mémoires : contre les prétentions des abbés du diocèse à nommer un membre de la chambre du clergé (1693) ; — pour les députés de la chambre du clergé en réponse à un pamphlet signé Basly, les accusant de prévarications dans leurs fonctions (1737). — Compte des dépenses faites pour la publication du Bréviaire diocésain, par Jean Gruel, syndic (1673). — Lettres-patentes de Henri II pour l'amortissement des biens du clergé. — Arrêt du Conseil d'Etat qui décharge le clergé d'Auxerre de la taille négociale.

G. 1728. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1701-1710. — Sentences prononcées par de La Chasse, président, Chazeray et Coursier, députés de la chambre ecclésiastique : condamnation de Claude Leclerc, marchand, à produire une quittance de 150 livres du receveur des décimes, pour Pierre de Claverye, seigneur spirituel et temporel du prieuré d'Andryes. — Sentences portant : que les grains dus par Charon, fermier des dîmes de la cure de Narcy, seront vendus à la requête de Leroy, curé de Briare, créancier ; — que les taxes dues par les fermiers des biens des fabriques de Cosne, Vaux et autres, seront payées à Madame Paulmier, veuve de Edme Billetou, commis à la recette des décimes du diocèse.

G. 1729. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin, 104 pièces, papier.

1543-1763. — Offices de greffes. — Edits royaux relatifs à la création des charges de greffiers des insinuations ecclésiastiques. — Rôle de 122,023 livres réparties sur les diocèses de France pour le remboursement des offices ancien, alternatif et triennal des actes bénéficiaires (1651). — Etats des droits payés annuellement par les fabriques pour les registres de l'état civil. — Rachat par le clergé du diocèse des offices de contrôleurs des actes de baptême, etc. (1712). — Commission de greffier des domaines des gens de main-morte au profit de M. Daulmay. — Comptes du produit des deniers des gens de main-morte rendus à la chambre du clergé par Rousset, receveur. — Acte de rachat de l'office de receveur des décimes du diocèse d'Auxerre, d'Antoine Charbonnier (1611). — Edit de création d'un économe-séquestre dans chaque diocèse (1691).

G. 1730. (Registre.) — In-folio, 295 feuillets, papier.

1681-1703. — « Livre des constitutions de rentes faictes par Messieurs du clergé ; » — de 200 livres de rente rachetables de 3,000 livres, pour Madame veuve Chrétien ; — de 400 livres de rente rachetables de 8,000 livres, pour Madame Soliveau ; — de 181 livres de rente pour le chevalier Martineau, moyennant 4,000 livres.

G. 1731. (Registre) — In folio, 46 feuillets, papier.

1700-1724. — Livre-journal de Lauverjet, syndic du clergé. — « Le jour de la Madelaine de l'an 1700, MM. de La Chasse, de Chazeray et le syndic ont remis aux archives du clergé 4,429 livres, laquelle somme étoit destinée à sauver les espèces de la diminution qui pouvoit arriver par les fréquents décris des monnoies. » — Reçu cinq livres de M. Boulmier, pour la vente d'un bréviaire. — Conclu de prendre aux archives un bréviaire en quatre tomes pour envoyer à Paris et les faire relier en maroquin rouge, avec les armes de M. de Caylus. Ces volumes devront lui être présentés de la part du clergé (1704).

G. 1732. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1680-1714. — Etats des rentes dues par le clergé : aux Dames de la Providence, 166 livres ; — à Prévost, curé de Perrigny, 141 livres ; — à Jean Mignot, officier de Madame, 183 livres. — Total des rentes dues en 1714, 19,829 livres.

G. 1733. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1611-1781. — Constitutions de rentes par le clergé du diocèse d'Auxerre : au profit des religieuses Ursulines de cette ville ; — de Jean Dassier, chanoine ; — de la maison de la Mission de Luçon ; — de M. de La Chasse, etc. — Remboursements.

G. 1734. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin, 102 pièces, papier.

1720. — Actes de remboursements de rentes faits par le clergé du diocèse d'Auxerre du 25 mars au 16 avril 1720 : à MM. de Forbois, Raffin, veuve Mignot, Collinet, Marie, chanoine, et autres ; — les capitaux de ces remboursements ont été fournis par Dubreuil, bourgeois à Paris.

G. 1735. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1500. — Pouillé des bénéfices du diocèse d'Auxerre, dressé et signé par l'évêque J. Baillet, Odry et Ragonneau : *Episcopus Autissiodorensis. — Archipresbiterati Autissiodorensis, Varziaci, Pusaye, Sancti-Prisci,* etc.

G. 1736. (Registre.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — *Ecclesiarum notitia parochialium civitatis et diœcesis Autissiodorensis :* A Auxerre, les cures de : Saint-Pierre-en-Château, curé Claude Rajot, 260 communiants ; — Saint-Regnobert, curé Foudriat, 450 communiants ; — Saint-Eusèbe, curé Fr.-Jean Morin, 3,000 communiants ; — Accolay, curé Pierre Bombille, 310 communiants ; — Arcy, curé Etienne Mérat, 540 communiants.

G. 1737. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Liste des paroisses d'Auxerre, dressée par l'abbé Lebeuf, d'après les synodes de saint Aunaire et de saint Tétrice et les chartes anciennes, avec leurs noms latins : Airy ou Héry, *de Ariaco ;* Alligny, *de Eliniaco* ; Andryes, *de Antidrogia,* etc.

G. 1738. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1729. — Pouillé des prieurés du diocèse d'Auxerre, contenant le détail des biens et revenus de chaque bénéfice, dressé sur la déclaration des possesseurs. — Le prieuré de La Charité a 25,664 livres de revenu, et 7,194 livres de charges ; — celui de l'Epau, près Donzy, possédé par Roger de Rabutin, comte de Bussy, évêque de Luçon, a 2,000 livres de revenu ; — celui de Saint-Pierre-de-Bonny, à Louis de Menou, 2,400 livres ; — le prieuré de Saint-Germain d'Auxerre, 9,165 livres, etc.

G. 1739. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1730. — Pouillé du diocèse d'Auxerre, contenant les noms des bénéfices et leurs revenus : 1° l'évêché et les cures ; 2° les chapitres et communautés ; 3° l'évêché de Bethléem, les abbayes, les chapelles et prieuré. — Evêché d'Auxerre, 25,522 livres de revenu, charges déduites ; — la cure de Coulanges-les-Vineuses, 1,089 livres. — Total du revenu des cures, 109,370 livres. — Chapitre cathédral, 16,050 livres. — Total du revenu des communautés régulières, 123,368 livres.

G. 1740. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

Milieu du XVIIIe siècle. — Pouillé général des paroisses du diocèse d'Auxerre, contenant les noms des paroisses et des vocables, ceux des collateurs, des titulaires, la situation administrative, le chiffre des communiants, etc. — Appoigny, ***Epponiacum*** ; l'évêque, collateur ; du bailliage d'Auxerre ; — en 1679, 1,200 communiants ; — Antoine Philopald de La Haye, curé en 1727.

G. 1741. (Registre.) — In-folio, 13 feuillets, papier.

1766. — Pouillé du diocèse d'Auxerre, contenant les noms des bénéfices et des revenus, dressé en exécution d'une délibération de la chambre ecclésiastique de 1763. — Evêché d'Auxerre, 30,527 livres, charges déduites. — Paroisses : de la ville d'Auxerre, au nombre de douze, 6,456 livres ; — d'Accolay, 650 livres ; — d'Andries, 500 livres. — Chapitre cathédral proprement dit, sans les dignités, 20,000 livres ; — Les Ursulines d'Auxerre, 6,000 livres ; — l'abbaye de Pontigny, 28,000 livres ; — le prieuré de La Charité, 25,000 livres.

G. 1742. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

Vers 1770. — Minutes informes d'un pouillé du diocèse d'Auxerre, concernant les prieurés et les chapelles. — Chapelles : de Saint-Clément dans la cathédrale ; collateur, l'évêque, 31 livres de revenu ; — de Notre-Dame et de Saint-Martin des Cryptes de la cathédrale, revenu, 60 livres. — Prieuré de La Charité ; collateur, l'abbé de Cluny ; titulaire, Pierre de Bernis, cardinal, 35,000 livres de revenu, 16,065 livres de charges.

G. 1743. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1781. — Pouillé général du diocèse d'Auxerre, dressé sur les déclarations fournies par les bénéficiers,

afin de parvenir à la confection d'un nouveau rôle des décimes, et contenant le détail des biens des bénéficiers, les charges qui leur incombent, etc. — Chapitre cathédral d'Auxerre: revenus, 46,185 livres; charges, 18,035 livres; — abbaye de Reigny: revenus, 20,010 livres; charges, 6,362 livres; — abbaye de Pontigny: revenus, 42,994 livres; charges, 7,700 livres.

G. 1744. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 116 pièces, papier. 3 sceaux.

1328-1586. — Extraits des bulles du pape Boniface VIII sur le droit accordé aux rois de France de lever des décimes sur le Clergé. — Mémoires à ce sujet. — Commandement donné par Gui de la Tour et autres, commissaires pontificaux, aux quatre archiprêtres du diocèse d'Auxerre et au prieur d'Andryes, de payer le subside accordé à l'évêque d'Auxerre (1328). — Bulles: du pape Innocent VI, portant permission au Clergé de France de s'imposer deux décimes pour la rançon du roi Jean; — du pape Martin V, permettant la levée d'un décime pour la guerre contre les Hussites (1488). — Lettre de l'évêque Baillet, pour ordonner la taxe de décimes en vertu de lettres du cardinal d'Amboise (1500). — Rôle de deux décimes de don gratuit accordés au roi François Ier (1542). — Traité entre le roi et les députés du Clergé de France, par lequel ils s'obligent à lui payer une somme de 1,600,000 livres en six années, à compter de 1561. — Lettres de Charles IX et de Henri III, à l'évêque d'Auxerre: portant invitation de presser le recouvement des taxes mises sur le Clergé; — ordonnant l'établissement de taxes; — dispensant le clergé du diocèse de l'exhibition de ses titres, attendu les troubles des religionnaires qui les ont brûlés ou détournés en 1562.

Sceaux: du cardinal d'Amboise, des rois Charles IX et Henri III.

G. 1745. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 42 pièces, papier. 1 sceau.

1592-1760. — Lettres de Henri IV: portant que les bénéficiers du diocèse d'Auxerre paieront la somme nécessaire pour la levée de 54 chevaux de trait pour son armée de Champagne (1592); — confirmant les ecclésiastiques du diocèse d'Auxerre dans l'exemption des décimes qu'il leur avait accordée par son édit sur la réduction d'Auxerre à son obéissance (1594). — Requête à l'évêque, par le chapitre de Donzy, en modération de taxes à cause de la ruine entière de son église par les Huguenots, laquelle est attestée par un grand nombre d'habitants (1574). — Arrêt du Conseil d'Etat portant diminution des décimes à cause de la ruine des bénéfices du clergé du diocèse d'Auxerre, causée par les guerres (1598). — Etat des remboursements faits par le clergé du diocèse pour sa cote-part des 24 millions accordés au Roi pour le rachat de la subvention tenant lieu de capitation (1714). — Extraits du département des décimes au XVIIIe siècle.

Sceau de Louis XIII.

G. 1746. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1564-1768. — Minutes des délibérations de l'assemblée synodale pour la répartition des décimes. — Election de MM. Delavau et Guillaume, chanoines, pour assister à la répartition d'un impôt de 300 écus mis sur la ville d'Auxerre par les échevins, pour le paiement de la garnison (1593). — Lettres des agents généraux du clergé aux députés du clergé du diocèse, au sujet des décimes.

G. 1747. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1550-1770. — Mémoires pour le recouvrement des décimes. — Quittances des receveurs-généraux du Clergé des sommes payées par le clergé du diocèse pour le rachat de taxes imposées sur ce corps. — Lettres du roi Charles IX relatives à la reddition des comptes des receveurs des décimes. — Etats des restes à recouvrer sur les bénéficiers (XVIe siècle).

G. 1748. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier

1586. — Procès-verbaux d'aliénation des biens du clergé du diocèse, pour le paiement des taxes ecclésiastiques, par Jacques Maignien, Delavau et Thiot, chanoines de la cathédrale, et autres, commissaires délégués et siégeant à l'évêché d'Auxerre. — Adjudication de la métairie de Minières, appartenant au prieuré de La Charité, à Seguin, pour 620 écus. — Ventes de biens: du chapitre d'Auxerre; — de l'abbaye de Pontigny, etc.

G. 1749. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1588. — Procès-verbaux d'aliénation des biens du clergé du diocèse pour le paiement de la cote-part de 500,000 écus imposés « pour l'extirpation des hérésies, conservation de l'Église catholique, etc. » — Lettres: des cardinaux de Bourbon, de Gondi, et autres, commissaires pontificaux; — de J. Amyot, évêque d'Auxerre, contenant la liste des sommes taxées sur les bénéficiers. — Déclarations des biens qu'entendent mettre

en vente les prieurs de l'Epau, de Dampierre et de Basseville; les chapitres de Donzy, de Clamecy, etc. — Adjudication de la terre de Perrigny, dépendant de l'abbaye Saint-Germain, pour 1,950 écus sol, à M. Tribolé.

G. 1750. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 137 pièces, papier. 1 sceau.

1569-1595. — Procédures pour l'aliénation des biens du clergé, afin de paiement des taxes ecclésiastiques. — Déclarations des bénéficiers; affiches de biens à vendre. — Chapitre d'Auxerre, abbayes Saint-Germain, Saint-Marien et Saint-Pierre d'Auxerre; — Prieurés de Saint-Amatre et de Saint-Eusèbe de la même ville.

Sceau du roi Henri III.

G. 1751. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1576-1601. — Procédures pour l'aliénation des biens du clergé, à fin de paiement des taxes ecclésiastiques. — Déclarations des bénéficiers; affiches de biens à vendre: — Prieuré d'Andryes; — Chapitre d'Appoigny; — Chartreux de Basseville; — Prieurés de: Beaularris, Beaulieu, Bléneau, Bois-d'Arcy, Bonny; — Abbaye de Bourads; — Prieurés de Branches, de Cessy et de Ciez; — Chapitre de Clamecy; — Évêché de Bethléem de Clamecy; — Chapitre et prieuré Saint-Aignan de Cosne; Abbaye Saint-Laurent de Cosne.

G. 1752. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 130 pièces, papier; 1 sceau.

1574-1702. — Procédures pour l'aliénation des biens du Clergé, à fin de paiement des taxes ecclésiastiques. — Déclarations des bénéficiers; affiches des biens à vendre. — Prieurés: de Dampierre, du Pré, près de Donzy, Gien, La Charité, l'Epau, Marcy, Menetreau et Ouanne; — Abbayes de: Pontigny, Reigny, Roches; — Chapitre de Saint-Fargeau. — Lettres-royaux pour rentrer en possession des biens aliénés. — Rôles des sommes à payer par les possesseurs des biens aliénés pour être maintenus dans leurs propriétés.

Sceau des délégués du Saint-Père.

G. 1753. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1500-1600. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1500: l'évêque, 160 livres; — l'abbé de Saint-Germain, 130 livres; — l'abbesse de Crisenon, 70 sous. — En 1556: l'évêque, 120 livres; — l'abbé de Reigny, 34 livres; — le curé de Saint-Fargeau, 12 livres 10 sous; — le chapitre de Gien, 35 livres. — En 1566: l'évêque, 258 livres 10 sous; — l'évêque de Béthléem, 21 livres 10 sous; — le chapitre de Saint-Fargeau, 86 livres; — le curé de Billy, 9 livres. — Etat montant à 11,400 livres, payables par les bénéficiers du diocèse. — En 1574: l'évêque, 750 livres; les abbés de: Saint-Germain, 1,200 livres; — Reigny, 500 livres; — Pontigny, 1,000 livres.

G. 1754. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

1601-1659. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1606: l'évêque, 180 livres; — l'abbé de Saint-Marien, 45 livres; — les prieurs: d'Andryes, 30 livres; — de Basseville, 9 livres; — de Beaulieu, 6 livres. — En 1652, les prieurs: de Saint-Eusèbe, 20 livres; — de Saint-Gervais, 13 livres; — de Marcy, 18 livres. — En 1659, l'évêque, 420 livres; — l'abbé de Saint-Germain, 408 livres; — le curé de Vincelottes, 3 livres; — celui de Narcy, 18 livres.

G. 1755. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1660-1665. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — Les mandements exécutoires portent que les bénéficiers seront contraints au paiement de leurs cotes par la saisie de leurs meubles et même par l'emprisonnement de leurs personnes. — En 1665: l'évêque 420 livres; — l'abbé de Saint-Germain, 408 livres; — l'abbé de Bourads, 106 livres; — Roches, 118 livres; — le prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre, 34 livres. — Rôle de 4,200 livres pour payer les frais de l'impression du bréviaire d'Auxerre (1665).

G. 1756. (Portefeuille.) — In-folio, 41 pièces, papier.

1666-1676. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1669: l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, pour décimes, 408 livres; — pour augmentation de gages des receveurs, 17 livres; — pour frais d'assemblée du clergé, 12 livres. — Chapelains de: Sainte-Marguerite-lès-Saint-Siméon, 32 sous; — Saint-Siméon, 13 sous; — Saint-Clément, 4 livres; — Sainte-Catherine au Revestiaire, 30 sous; — Saint-Germain, 6 deniers; — Notre-Dame à l'autel Saint-Alexandre, 20 sous; — Saint-Nicolas et Saint-Martin-des-Grottes, 40 sous. — Rôle de la somme de 1,326 livres pour l'établissement du séminaire diocésain (1672).

G. 1757. (Portefeuille.) — In-folio, 55 pièces, papier.

1677-1696. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1681: impôt de 56 livres « pour l'entre-

tenement des ministres et proposans de la religion prétendue réformée convertis à la religion catholique et romaine, qui, en abjurant l'hérésie, se trouvent réduits à la nécessité d'estre entretenus par des pensions. » — Don gratuit en 1682: l'évêque, 275 livres; l'abbé de Reigny, 325 livres; — de Pontigny, 360 livres; — le prieur de La Charité, 700 livres. — En 1695, le total du rôle était de 16,777 livres.

G. 1758. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1697-1708. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — Rôle de la somme de 12,030 livres, imposée pour la cote-part du diocèse sur celle de quinze cent mille livres accordée au Roi par l'assemblée générale du Clergé, en 1701. — Décimes ordinaires, en 1707: l'évêque, 455 livres; — l'abbé de Saint-Germain, 433 livres; — Pontigny, 427 livres; — le prieur de La Charité, 965 livres; — le chapitre cathédral, 370 livres.

G. 1759. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1709-1734. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1709, rôle de la subvention tenant lieu de capitation, montant à 3,233 livres pour le diocèse. — L'évêque, 1,100 livres; — l'abbé de Saint-Germain, 1631 livres. — Rôle du séminaire, montant à 3,075 livres. — En 1734, rôle de 8,073 livres pour le don gratuit.

G. 1760. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1735-1781. — Rôles des décimes établis sur le clergé. — En 1741, 9,410 livres, pour les décimes ordinaires; 7,953 livres pour les arrérages de rentes; 6,711 livres pour la cote-part du clergé dans le don gratuit ordinaire. — En 1759, l'évêque paie de don gratuit 688 livres; — le chapitre cathédral, 2,569 livres; — l'abbaye Saint-Germain, 524 livres. — En 1781, le total des décimes s'élève à 60,020 livres.

G. 1761. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1564-1574. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes imposés sur le clergé du diocèse d'Auxerre, rendus par François Leprince, sieur de Villeneuve-St-Salve, Pierre Cretté et Etienne Gerbaut, sieur de Champlay, receveurs. — Payé à Claude Marcel, receveur général du Clergé, 3,302 livres.

G. 1762. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1574-1593. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par la veuve Cretté, Repoux, Le Rable, et autres, receveurs. — En 1577, de l'évêque, 5,350 livres; de l'abbé de Pontigny, 5,450 livres. — Au mois de novembre 1593, maître Guillaume Martin, conseiller du Roi, maître des comptes, est venu à Auxerre avec pouvoir du duc de Mayenne, et contraignit Le Rable, receveur des décimes, à lui représenter l'état des recettes et dépenses depuis 1589.

G. 1763. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1594-1614. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Antoine Le Rable, Vareillac et autres, receveurs, par-devant l'évêque d'Auxerre et les députés du clergé. — Mandats de dépenses signés François, évêque d'Auxerre, pour payer les frais de voyages de messagers envoyés auprès des députés du Clergé, à Dijon et à Paris.

G. 1764. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

1615-1633. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Laurent Thierriat et autres, receveurs. — Payé à Castille, receveur général des décimes de France, 4,000 livres; — à de Salvert, receveur provincial en Bourgogne, 400 livres. — Mandat de 337 livres signé François, évêque d'Auxerre, au profit de Bargedé, chantre, chanoine d'Auxerre, pour ses frais et voyages faits à Paris pour les affaires du clergé, en 1617; — à Moreau, secrétaire de l'évêque, « à Paris, pour les affaires du clergé » 100 livres.

G. 1765. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1634-1655. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par dame Germaine Martineau, veuve de Laurent Thierriat, Lemuet et autres, receveurs. — Payé à Percheron, grand archidiacre de l'église d'Auxerre, pour ses frais de voyage à Dijon, pour assister aux Etats de Bourgogne: durée du séjour, 15 jours, à 12 livres par jour, 180 livres. — Requête à Florentin Prévôt, receveur, en dégrèvement des frais faits par les huissiers des receveurs généraux des décimes pour son retard à verser les termes échus des décimes causé par le passage des gens de guerre qui l'ont empêché d'aller dans les campagnes faire ses recouvrements (1648).

G. 1766. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1656-1672. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Prévost, Germain Martineau, veuve Thierriat et autres, receveurs. — **Man-**

dat de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, de la somme de 120 livres au profit de Housset, chantre de la cathédrale, pour les frais de son voyage et de son séjour à Paris où l'évêque l'avait mandé pour l'examen et l'impression du bréviaire du diocèse (1660). — Payé à Langlois, imprimeur à Paris, mille livres pour l'impression du bréviaire du diocèse (1667). — Voyage à Paris du doyen de la cathédrale, Testu de Pierrebasse, pour poursuivre le projet de l'union du comté d'Auxerre au duché de Bourgogne (avril 1668).

G. 1767. — (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1678-1700. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Germain Thierriat, Joseph Lemuet et autres, receveurs. — Payé à Torinon, notaire, pour une procuration donnée par le clergé d'Auxerre à de Pierrebasse, doyen, pour aller en qualité de député, aux Etats de Bourgogne (1668), 3 livres. — Assemblée du clergé tenue au palais épiscopal pour l'élection de deux députés pour aller à Paris afin de ratifier, au nom des bénéficiers du comté d'Auxerre, l'union faite avec le duché de Bourgogne (1668, mai).

G. 1768. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1701-1710. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Daulmay, Billetou et autres, receveurs. En 1704, recette totale, 32,255 livres. — Recette de 1,260 livres payées par les paroisses du diocèse pour le droit des registres de baptême, etc. — En 1707, réduction de taxes pour le chapitre de la cité d'Auxerre, à cause de la modicité du revenu; — sur la cure de Pontchevron, attendu qu'il n'y a depuis longtemps ni fabrique, ni curé; — même situation aux chapelles de Saint-Siméon, de Mailly-Château, de Saint-Cydroine, de Clamecy et autres, attendu qu'il n'y a ni titulaires, ni revenus.

G. 1769. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1711-1744. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Robinet de Pontagny, receveur. — En 1720, payé pour arrérages de rentes, 6,854 livres; — au receveur, 10,570 livres, pour valeur en billets de la banque royale, qu'il a reçus de divers bénéficiers. — 1720: reçu de M. Dubreuil, 307,457 livres, pour faire les remboursements aux créanciers du clergé autres que les gens de main-morte, conformément à la liquidation faite par les commissaires. — A Mgr de Caylus, évêque, 67,000 livres; — à M. Baudesson, 10,000 livres. — Payé: à Lebeuf, 50 livres pour la composition de l'*Ordo* de l'année 1726; — à Troche, imprimeur, 100 livres, pour l'impression du même *Ordo*. — A Mignot, chanoine de Saint-Etienne d'Auxerre, pour frais et dépenses à l'occasion du chant du nouveau bréviaire, 141 livres (1726); — pour le voyage de M. Rouger à Marsangy, à l'occasion du chant du nouveau bréviaire, 49 livres.

G. 1770. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1745-1784. — Comptes des recettes et dépenses du produit des décimes, rendus par Robinet de Pontagny, Girard, Leclerc, et autres, receveurs. — Payé à Fournier, imprimeur, pour l'impression d'un mandement sur la naissance du duc de Bourgogne, 30 livres (1751); — au même, pour l'impression d'un mandement ordonnant un *Te Deum* pour la naissance du comte de Provence (1756). — Recette totale de l'impôt en 1784, 63,020 livres. — Au séminaire diocésain, 3,000 livres.

G. 1771. (Registre.) — In-4°, 102 feuillets, papier.

1678-1691. — Insinuations des actes ecclésiastiques, reçues par Daulmay, greffier. — Procès-verbaux de prise de possession: du prieuré de Notre-Dame d'Ouanne, par Etienne Fernier; — d'un canonicat dans l'église de Châtel-Censoir, au diocèse d'Autun, pour Edme Fernier, clerc du diocèse d'Auxerre, suivie des protestations d'Etienne Seguin, chantre, et Denis Regnault, tous deux chanoines dudit lieu; — de la cure de Dampierre-sous-Bouhy, par Etienne de La Rye; — du prieuré du Pré, près Donzy, par René-François-Marest, clerc, pourvu par le Pape.

G. 1772. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1706-1736. — Contrôles des insinuations, tenus par Rousset, commis-contrôleur. — Dispenses: d'un ban de mariage, 30 sous; — de parenté, 30 sous. — Provisions: de la cure de Lalande, à Chauvot, chanoine de Toucy, 2 livres; — du prieuré de Gien, pour dom Margat, 4 livres; — de l'abbaye Saint-Marien d'Auxerre, à Jérôme Lefebure de Laubrière (1736), 10 livres.

G. 1773. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1729-1734. — Insinuations. — Procuration de Guy Arraut, à Jean Lebeuf, chanoine, sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, pour présenter ses titres à un bénéfice (1729). — Provisions: d'un canonicat dans le chapitre d'Auxerre, par l'évêque, à Guy Arrault (1731); — de la sacristie de Notre-Dame de La Charité, par le

prieur de La Tour-d'Auvergne, à dom Pierre Fournier; — du cantorat de l'église cathédrale d'Auxerre, par l'évêque, à Mignot, en vertu de l'élection faite par le chapitre (1731). — Bulle portant dispense de second degré d'affinité pour Claude Pouillot et Marie Grasset. Provisions du prieuré de La Charité, par l'abbé de Cluny, pour M. de La Rochefoucault, archevêque de Bourges (1732).

G. 1774. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1734-1738. — Insinuations. — Bulles de provisions de l'abbaye Saint-Pierre d'Auxerre, pour Pierre de Clusel de La Chabrerie; — Provisions par l'évêque d'un canonicat du chapitre de Saint-Fargeau, pour M. Iverné; — du doyenné de Saint-Fargeau, pour Paul de Figuières. — Ordonnance de l'évêque de Caylus, portant réunion du prieuré d'Andryes à la Chartreuse de Basseville (1735). — Bulles de provisions de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, pour Jean Bouhier, premier évêque de Dijon (1736); — provisions de la cure de Miennes, pour Louis Dufour. — Bulles de l'abbaye Saint-Pierre d'Auxerre, pour Jean Hardoin (1737).

G. 1775. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, papier.

1743-1749. — Insinuations. — Prise de possession du prieuré de Gien-le-Vieil, par dom Du Fresneau (1743). — Provisions de la cure de Sainte-Colombe, pour Jacques Tingault. — Bulle pour Mme Viart de Pimelles, de provisions de l'abbaye des Isles d'Auxerre. —Provisions: de la cure de Raveau, pour M. Delgrois; — de la cure de Courgis, pour Nicolas-Edme Rétif (1744). — Bulles de l'abbaye de Crisenon, pour Madame de Sennevoy.

G. 1776. (Registre.) — In-folio, 296 feuillets, papier.

1750-1753. — Insinuations. — Dispenses de parenté pour Germain Martineau, seigneur de Solcine, et Gabrielle Robinet. — Provisions de la chapelle de Notre-Dame-des-Aides, à Saint-Bris, pour M. Get. — Provisions en cour de Rome: de la sacristie du prieuré de Donzy, pour dom Walker, bénédictin anglais; — de l'abbaye de Bourads, pour Fr. de Chauvigny de Blot; — de la cure de Grisy ou Bailly, pour Claude Besson (1751); — de la cure de Venoy, pour André-Prix Lebeuf (1751).

G. 1777. (Registre.) — In-folio, 310 euillets, papier.

1754-1757. — Insinuations. — Lettres du chapitre d'Auxerre, conférant le titre de grands-vicaires dudit chapitre à MM. Huet, Mignot, Housset, Grasset et Viel, à la mort de l'évêque de Caylus (1754). — Prise de possession de l'abbaye des Roches, par Charles Adam, curé de Saint-Barthélemy de Paris. — Produit des droits d'insinuation et de contrôle des actes en 1754: 1,374 livres. — Bulles de provision de l'abbaye de Reigny, pour l'abbé Du Chastel, prêtre du diocèse de Saint-Malo (1755). — Prise de possession d'un canonicat à la cathédrale, par M. Créthé.

G. 1778. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

1758-1761. — Insinuations. — Provisions: de la cure de Donzy, pour M. Raymond; — de la cure d'Etais, pour M. Grandclot. — Bulles de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, pour M. Tronsset d'Héricourt (1758). — Procès-verbal du refus par l'évêque de délivrer les provisions du titre de curé et trésorier du chapitre et de la paroisse d'Appoigny.—Arrêt provisoire du Parlement qui permet au sieur Leviquet de prendre possession de la cure et trésorerie d'Appoigny, sur la résignation de M. Philopald (1759).

G. 1779. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1762-1764. — Insinuations. — Prises de possession: d'un canonicat en l'église cathédrale d'Auxerre, par M. Ducrot; — de la cure de Saint-Loup d'Auxerre, par Julien, prêtre du diocèse du Mans (1762). — Provisions: de la cure de Saint-Bris, pour Savary, prêtre du diocèse d'Amiens; — de la chapelle de Notre-Dame-des-Aides de Saint-Bris, par l'abbé de Cicé. — Procès-verbal d'élection de D. Chanlatte, en qualité d'abbé, par les religieux des Pontigny (1764).

G. 1780. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1767-1769. — Insinuations. — Provisions: de la cure de Thou, pour M. Delamarre; — de la cure de Diges, pour M. Corsin. — Prise de possession de la chantrerie canoniale de Gien, par M. de Reclenne; — provisions de la cure de Saint-Eusèbe d'Auxerre, par François Pasquier (1768); — du titre de grand-vicaire de l'évêque d'Auxerre, pour M. Vauthier.

G. 1781. (Registre.) — In-folio, 295 feuillets, papier.

1769-1771. — Insinuations. — Provisions: d'un canonicat dans l'église d'Auxerre, pour de M. de Polignac. — Nomination, par l'évêque de Cicé, de sœur Marie Hotte en qualité de prieure des Bénédictines de Cosne. — Bulles de provisions de l'abbaye Saint-Laurent-des-Aubats de Cosne, pour M. d'Archambault. —

Transaction entre M. de Charmelieu et le curé de Saint-Bris, au sujet de la portion congrue. — Prise de possession d'un canonicat en l'église cathédrale, par M. Hautefage.

G. 1782. (Registre). — In-folio, 300 feuillets papier.

1771-1772. — Insinuations. — Bulles de provisions de l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre, pour D. Clémenceau (1771). — Provisions : d'un canonicat dans l'église cathédrale d'Auxerre, pour M. Paradis ; — du prieuré de Saint-Sauveur, pour M. Coulon ; — de la cure de Bazarne, pour M. Collin. — Erection du village de Pousseaux en paroisse (1772).

G. 1783. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1772-1776. — Insinuations. — Provisions de la cure de Crain, pour M. Marchand. — Procuration de Louis Crochot, prêtre, chapelain de la collégiale de Chablis, pour notifier ses grades à l'évêché. — Démission, par M. Lottin, de son canonicat de Gien. — Prise de possession de la cure de Perrigny, par M. Lambert. — Présentation, par l'abbé de Saint-Germain, de M. Bougaut à la cure d'Héry.

G. 1784. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1776-1777. — Insinuations. — Concordat entre M. Charles Adam, abbé des Roches, et ses religieux, portant réunion des deux manses (1775). — Collation du prieuré de Saint-Sauveur à Dom Rosman, par l'abbé de Saint-Germain, en vertu d'une bulle papale, qui lui permet de conférer, en commande, pendant dix ans, tous les bénéfices de l'abbaye. — Prise de possession du prieuré-cure d'Augy, par M. Lemarivier.

G. 1785. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1777-1779. — Insinuations. — Bulles de provisions : de la trésorerie du chapitre de Donzy, conférées à M. Frappier ; — de l'évêché de Bethléem, pour M. Fr.-Camille de Duranti de Lironcourt (1778). — Provisions de la chapelle Saint-Clément, près de la cathédrale, à M. Prunelle, prêtre du diocèse de Chartres. — Prise de possession de la cure de Mesves, par M. Imberty.

G. 1786. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1779-1782. — Insinuations. — Résignation, en cour de Rome, de la cure de Saint-Amatre d'Auxerre, par M. Chauchet, en faveur de M. Pasquier (1780). — Prises de possession : — de la cure de Parly, par M. Bonfilloux ; — de la cure de Goix, par M. Billetou de Bounon. — Refus par M. Vaultier, vicaire-général, de visa à M. Pasquier, pour la cure de Saint-Amatre. — Bulles de l'abbaye des Roches, en faveur de M. Lhermitte de Champbertrand (1780).

G. 1787. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1782-1784. — Insinuations. — Bulles pour conférer l'abbaye de Bourads à M. Paul Deganderatz (1782). — Provisions de la cure de Rys, à M. Parent ; — prise de possession du prieuré-cure de Saint-Pélerin d'Auxerre, par M. Ducrest ; — de la cure de Donzy, par M. Lambert.

G. 1788. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1784-1787. — Insinuations. — Prises de possession : de la cure de Briare, par M. Vallet, chanoine de Gien ; — du prieuré de Révillon, par M. Frottier ; — de la cure de Saint-Pierre de Varzy, par M. Laurent ; — d'une prébende de Notre-Dame-de-la-Cité d'Auxerre, par M. Digard. — Bulles du prieuré de l'Epau, pour M. Demoisset. — Résignation de la trésorerie du chapitre d'Auxerre, par M. Clément, en faveur de M. Villetard.

CHAPITRE CATHÉDRAL D'AUXERRE.

G. 1789. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

900 à 1659. — « Inventaire des tiltres principaux de Cravan et autres lieux. » — Cravan : « le restablissement avec confirmation d'iceluy de ladite ville, par le roy Charles-le-Simple. — Transaction avec les habitants contenant remise de la main-morte (1280) ; — lettres-patentes de Charles VII pour l'établissement de foires et marchés. — Accolay. — Affranchissement des habitants en 1290. — Chichery. — Confirmation de la remise de la main-morte aux habitants (1352) ; — élection d'évêque : « titre en latin auquel sont les noms des chanoines, avec quantité de sceaux, par lequel Messieurs ont pris jour pour procéder à l'élection et nomination d'un évêque, attendu que le précédent estoit cardinal » (1278, décembre). — Déclaration, par l'évêque Amyot, qu'il a donné une chapelle de drap d'or à son église. — Accords avec les évêques pour les rentes dues au chapitre.

G. 1790. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1166-1782. — « Inventaire particulier des redevances de l'évêché, des droits, privilèges, prérogatives et exemptions du chapitre, rédigé principalement en

1755. — Conclusion capitulaire indiquant le jour où il sera procédé à l'élection d'un évêque (1278). — Permission accordée par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, de procéder à l'élection d'un évêque (1426). — Lettres du roi Jean, portant que les cérémonies en la réception de l'évêque Jean Germain, ayant été omises en sa considération, cela ne pourra préjudicier audit évêque ni à ses successeurs. — Procès-verbaux de prise de possession du siége épiscopal par les évêque successifs. — Etat des charges de l'évêque envers le chapitre, montant à 114 livres 1 sol. — Obligation par l'évêque de Broc à contribuer pour 500 livres à l'entretien de la cathédrale. — Accord entre le chapitre et l'évêque pour l'ouverture d'une porte qui communique du palais épiscopal dans la cathédrale. — Mémoires pour établir que la terre de Donzy relève de l'église d'Auxerre. — Lettres-royaux qui maintiennent le chapitre dans son droit de justice spirituelle et temporelle (1302). — Désistement par Pierre, comte d'Auxerre, des droits de justice qu'il prétendait sur les hommes de l'église d'Auxerre (1210). — Actes établissant: la juridiction temporelle du chapitre dans son cloître; — l'exemption de la *régale* à la mort des évêques; — *Quia episcopus suam totam temporalitatem a rege non tenet, sed a solo Deo et Ecclesia quæ ipsam recepit a beato Germano duce quondam a Romanis in Gallias constituto.* — Affranchissement du droit de main-morte en faveur des bourgeois d'Auxerre justiciables du chapitre (1204). — Mandements des Élus de Bourgogne invitant le chapitre à envoyer des députés aux Etats de la province. — Exemption des taxes et impôts; — des droits d'aides sur les vins récoltés. — Indulgences du pape Jean XXII pour la construction du portail nord du transepts de la cathédrale. — Fondations pieuses par les évêques et les chanoines. — Lettres patentes de François Ier, permettant au chapitre de couper 30 arpents de bois dans la forêt de Merry pour en employer le produit à achever la tour de gauche de la cathédrale (1539). — Mémoire pour obtenir une enquête judiciaire afin d'informer sur les ruines et dégâts faits par les gens de la religion prétendue réformée, lors de la prise et du pillage de la ville d'Auxerre, en 1567.

G. 1791. (Registre.) — In-folio, 445 feuillets, papier.

900-1780. — « Inventaire des terres et seigneuries du chapitre, rédigé principalement en 1755. » — Cravan. — Diplôme de Charles-le-Simple, rendant au chapitre la ville de Cravan; — affranchissement du droit de main-morte au profit des habitants (1280); — règlement de la police dans la ville (1571); — accord sur le changement de droit de cense montant à 130 livres, en un droit de bourgeoisie de 200 livres (1441). — Accolay. — Transaction touchant le port du Verger dans lequel on mettait des vins (1229); — vente de 30 arpents de bois-taillis en la forêt du Vezeau, en 1612, pour 33 livres l'arpent. — Egleny. — Cession par l'évêque au chapitre du droit de mairie (1212); — transaction avec Raoul, comte d'Eu, contenant désistement, au profit du chapitre, des droits que ce seigneur prétendait sur les hommes de Pourrain, Lindry, Beauvoir, Parly, etc., (1332). — Beauvoir. — Affranchissement des habitants, moyennant un droit de bourgeoisie de 45 livres. — Charmoy. — Partage de serfs entre le chapitre et l'abbé de Saint-Germain (1331). — Chemilly-près-Seignelay. — Abandon, par le seigneur de Seignelay, de ses prétentions sur la terre de La Motte de Chemilly. — Cheny. — Vente au chapitre, par Thomas de Cheny, d'un pré moyennant 18 livres tournois (1267). — Chichery. — Sentence de l'official de l'archidiacre de Sens en 1222, condamnant le seigneur de Bassou à rendre au chapitre les biens d'une femme morte serve du chapitre. — Corsain et Ménetreux. — Acquisition par le chapitre, d'Humbert de Beaujeu, et d'Isabeau, sa femme, de la seigneurie de Corsain et Ménetreux, moyennant 2,400 livres (1280);— affranchissement du droit de main-morte au profit des habitants, moyennant 24 livres de taille (1487). — Lindry. — Amortissement des biens vendus au chapitre par l'évêque Gui, par Humbert de Beaujeu. — Merry-la-Vallée. — Vente, par Guillaume de Courtenay, du clos de Corferaut, pour terminer le procès élevé au sujet de l'enlèvement par lui d'un homme et sa femme, serfs du chapitre.

G. 1792. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier

1126-1780. — « Inventaire des terres et seigneuries du chapitre d'Auxerre, rédigé principalement en 1755. » — Merry-la-Vallée. — Règlement fait par l'archevêque de Sens, portant qu'il sera informé du droit d'usage dans la forêt que prétendent les habitants de Merry (1225). — Ventes des coupes de bois de la forêt de Merry. — Monétau. — Acquisition par le chapitre, de Henri de La Baume, écuyer, de toute la seigneurie qu'il avait à Monétau (1328); — accord avec les habitants pour la cense bourgeoise. — Oisy. — Remise du droit de main-morte aux habitants (1341); — acquisition par le chapitre, de Thibaut Barbiote, d'un moulin situé près de l'église d'Oisy (1254). — Parly. — Accord avec les habitants au sujet des droits d'usage et de

bourgeoisie (1483) ; — sentence du bailli d'Églény, contenant défense aux habitants de Parly de couper des bois dans la forêt de Montchaumont. — Pourrain. — Rôle de la taille ou cense bourgeoise établie sur les habitants (1524). — Préhy. — Donation par André, comte de Brienne, de tous ses biens sur la terre de Préhy (1215). — Sacy. — Accord entre l'évêque et le chapitre, d'une part, et les habitants, de l'autre, réglant les conditions du droit d'usage dans les bois, qui leur est reconnu (1490). — Villemer. — Acquisitions de dîmes et d'une partie de la seigneurie.

G. 1793. (Registre.) — In-folio, 294 feuillets, papier.

1079-1759. — « Inventaire des biens du chapitre situés hors des lieux dont il est seigneur, rédigé en 1755. » — Appoigny. — Extrait du cartulaire de l'église d'Auxerre, au 521e feuillet, relatif à l'exemption du droit de main-morte et de dîmes sur les biens du chapitre. — Bazarne. — Reconnaissance de G. de Breha, curé, du droit de patronage envers le chapitre (1286). — Branches. — Cession au prieur des droits du chapitre sur la seigneurie, pour 30 livres de rente. — Saint-Cyr-les-Colons. — Vente, par Agnès de Bragelogne, de la métairie des Jarries (1274). — Escolives. — Donation de trois quartiers de vigne, par Guillaume, chanoine (1199). — Montigny. — Accord avec Jean de Montigny, écuyer, portant réglement au sujet de la perception des droits de cens et de corvées (1390). — Acquisition par Thibaut de Dammarie, chanoine, d'Herbert de Chevannes, et de son frère, d'une partie des dîmes de Montigny (1221). — Troyes. — Donation par Thibaud, comte de Champagne, à l'évêque Gui de Mello, de 200 livres de rente sur le domaine de Troyes appelé Mereau (1257). — Villiers-les-Hauts, Mereuil et Fulvy. — Charte d'Hugues, évêque de Langres, contenant don au chapitre des revenus de l'église Saint-Simphorien de Mareuil (1079).

G. 1794. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1755. — « Inventaire des titres des terres et seigneuries du chapitre par ordre alphabétique. » — Cravan. — Accolay. — Égleny. — Beauvoir. — Charmeaux. — Chichery. — Lindry. — Merry-la-Vallée. — Monétau. — Oisy, — Parly. — Pourrain. — Préhy. — Villemer (copie de l'inventaire nos 1791, 1792.)

G. 1795. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1755. — « Inventaire des titres des terres du chapitre (suite). » — Baux à rente et à temps d'héritages, maisons, moulins, etc., à Cravan, Accolay, Egleny, Beauvoir, etc. (copie d'une partie de l'Inventaire nos 1791, 1792).

G. 1796. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

Vers 1780. — « Inventaire des titres des terres dont la chapitre n'est pas seigneur. » (Copie de l'inventaire n° 1793). — Titres concernant la vigne de Boivin, à Auxerre. — Mémoires sur le droit de pêche dans la rivière d'Yonne, depuis la tour Saint-Pancrace jusqu'à l'île Paule, près Gurgy.

G. 1797. (Registre.) — In-4°, 2 feuillets, parchemin, et in-folio, 29 feuillets, papier.

XIe siècle-1257. — Fragment du cartulaire du chapitre, composé au XIIIe siècle: charte l'évêque Guillaume, constatant que Dreux de Mello a fait enlever les fourches qu'il avait élever sur un monticule qui est entre sa terre de Saint-Maurice-Thizouaille et celle d'Égléný (1219). — Accord avec le comte Pierre, au sujet des hommes du chapitre, à Auxerre et autres lieux (1210). — Suppression du marché établi à Saint-Maurice, par Dreux de Mello, sur l'ordre du Roi (1218). — Charte d'Agnès, comtesse de Nevers, datée de Mailly-Château, réglant les fondations d'anniversaires faites par sa mère (1191). — Copies de chartes des comtes d'Auxerre et de Nevers. — Testament de la comtesse Mathilde, contenant de nombreux legs aux monastères (1257). — Notice du comte Landry, contenant restitution de l'aleu de Corbeton à l'abbaye de Flavigny (XIe siècle). — Remise au monastère de Saint-Michel de Tonnerre, par Guillaume, comte de Nevers, né de la fille de Lancelin de Beaugency, des mauvaises coutumes qu'il y prétendait (1134). — Fondation de trois anniversaires par Hervé de Gien, dans l'abbaye de Fleury (1187). — Charte de Guillaume, comte de Tonnerre, contenant don de l'église de Saint-Aignan de Tonnerre à l'abbaye de Molême.

G. 1798. (Registre.) — Grand in-folio, 266 feuillets, papier.

1401-1412. — « *Regestum capituli ecclesie Autisiodorensis.* » — Conclusions capitulaires. — Choix de six chanoines pour lever la taille sur les bourgeois du chapitre à Auxerre. — Fondation d'anniversaires par Jean Alepte, chanoine. — Ordonné de payer 30 livres aux charpentiers pour la façon de l'horloge de l'église (1401). — Jean Picard, chanoine, rend compte qu'il a payé 11 livres à Fermet, de Sens, charpentier, pour le travail de l'horloge. — Vente à Nicolas Beauclerc, *magister scolarum de Crebanno*, d'une pièce de désert située à

Cravan, pour 10 écus d'or (1402). — Compte de l'emploi des sommes données par J. Juventy, chanoine, à Jean Quignon, orfèvre à Paris, pour fabriquer un joyau à mettre la tunique de saint Germain : total, 570 livres. — Procès-verbal de l'élection de Jean Alepte, à la dignité de chantre de l'église d'Auxerre (1402). — Décidé de donner à Guillaume de *Gaugiaco*, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, un morceau de la tunique de saint Germain, qui fut coupé en présence de quatre chanoines et d'un notaire (1403). — Défense au distributeur des deniers de payer les distributions aux gens de l'église d'Auxerre qu'il aura reconnu avoir assisté *ad ludum sancti Andree factum prope ecclesiam Autissiod., die sacramenti corporis Christi, quousque fuerit equus qui in dictis ludis interfuit persolutus* (1403). — Marché avec Odon Gauthier, sculpteur en bois, pour faire les portes du grand portail de la cathédrale dernièrement construites (1403). — Legs de 20 livres, par Jean Cutrat, à la chapelle des Miracles du portail de l'église cathédrale. — Approbation du compte de Geoffroy de Vix, chanoine..... *De xx solidis pro festo fatuorum* (1403). — Remise de 212 livres à maître Renaud Germain, par le doyen et d'autres membres du chapitre réunis, *super tabula reliquiarum, prope introïtum chori ecclesie*, pour être employées aux besoins du chapitre à Paris. — Marché avec Jacques Le Premiersoir, orfèvre à Auxerre, pour façon de deux croix de processions (1407). — Ordonné de faire une procession et un sermon pour l'union de l'Église (1407). — Poursuites contre maître Reymond, verrier, pour le paiement de la maison qu'il habite, et recommandé au maître de la fabrique de veiller à ce que ledit verrier répare les vitraux de l'église comme il y est tenu. — Député envoyé à Monétau pour consulter les habitants sur le jour où il conviendra de fixer le ban de vendange (1407). — Payé à Odard de L'Espinel, orfèvre à Paris, pour faire deux encensoirs d'argent, 41 livres 4 sous. — Ordonnance pour interdire à perpétuité la fête des Fous, qui se célébrait le 1er janvier, *per aliquos de ecclesia et multa turpia et inhonesta committebantur*. — Trois sous-diacres protestèrent, alléguant que c'était la fête des sous-diacres de l'église (1407, décembre). — Remise aux habitants: de Chichery, de 7 livres 10 sous sur leur taille ; — d'Accolay, sur leur taille montant à 40 livres, de 100 sous applicables à la réparation du pont de ce lieu (1408); — à Monet Pigné, amodiataire du moulin du Chapitre, d'un terme de son bail montant à 26 francs, à cause des pertes qu'il a éprouvées par les trop grandes eaux de l'hiver passé (1407). — Convocation de par le Roi du chapitre au concile qui devait se tenir à Paris en 1408. — Ordonné: de faire faire deux sceaux, un rond pour les actes judiciaires, et un oblong pour les contrats (1409); — de faire un inventaire des titres du chapitre (ibid.). — Règlement sur la forme et le port des aumusses. — Permission aux habitants de Cravan de s'assembler pour dresser une taille de 100 livres pour payer les dépenses de la communauté (1409). — Institution de Jean Maugin, damoiseau, seigneur d'Escolives, en qualité de capitaine de Cravan (1409), en la place de feu Adam de Digoigne. — Réception de l'évêque Jean de Thoisy, par procureur installé dans la chaire de pierre du chœur de l'église cathédrale (1410). — Election, par le chapitre, de maître Jean de Troyes, chanoine, pour maître de l'œuvre de l'église cathédrale, pour un an (1410). — Election d'Etienne de Linières et G. de Blesy, chanoines, pour informer contre les clercs de l'église qui ont continué à célébrer la fête des Fous (1411, janvier). Procès-verbal de réception de l'évêque des Essarts (23 février 1411). — Arrêté de faire construire les gros murs de la forteresse du chapitre à Cravan (1411). — 20 livres destinées à maître Girard, maçon, pour les murs de la forteresse de Cravan. — Institution de Jean de La Valotte pour maître de l'Hôtel-Dieu du chapitre (1411). — Permission aux habitants des villages dépendant du chapitre de s'assembler pour nommer des procureurs au nom de la communauté ou en leur propre nom. — Arrêté que la *pilota* serait moins élevée que d'ordinaire.

G. 1799. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1554-1555. — Conclusions capitulaires. — Pour la réformation des mœurs des ecclésiastiques. — Choix d'un lieu voûté pour placer les archives. — Ordinations faites par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, à la demande du chapitre, pendant la vacance du siége épiscopal, dans la chapelle Saint-Alexandre de l'église cathédrale : acolytes, 43 ; sous-diacres, 57 ; diacres, 50 ; prêtres, 48. — Réconciliation du cimetière de Montmartre, à Auxerre, dans lequel on avait, en 1551, joué pendant vingt-huit jours le mystère de la Passion, et qui avait été pollué. — Procession pour obtenir la paix, faite sur la demande du Roi. — Ordonné de donner à messire Bonart, proviseur de fabrique « et nouvel œuvre, » 200 livres tournois. — Permis par le chapitre, l'évêché vacant, à Philippe de Chastellux, seigneur de Bazarne, malade et s'étant cassé le bras, d'user d'aliments gras pendant le carême (8 mars 1554-55). — Ordonné de retirer 20 écus d'or du trésor pour donner à

M. Bonart, afin de les employer aux réparations du nouvel œuvre de l'église (1555). — Il sera donné 100 sous chaque semaine pour les pauvres de l'hôpital de la Magdeleine d'Auxerre, afin d'éviter qu'en allant quêter en ville ils n'y portent la peste qui sévit dans l'hôpital (juin 1555). — Apporté de Paris, par Nicolas Blanchard, chanoine, le livre des évangiles de l'église d'Auxerre, orné de lames d'argent et légué par l'évêque Fr. de Dinteville. — Convocation du clergé de la ville à l'évêché, pour élire un gouverneur de la ville. — Mort de Florentin de La Barre, doyen du chapitre, le 28 octobre 1555.

G. 1800 (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1626-1648. — Recueil et conclusions capitulaires formé par Germain Bardolat, chanoine et lecteur. — Procès-verbal de prise de possession, par procureur, de l'évêché, par l'évêque de Souvré (1626). — Maladie et mort, à Cravan, de M. de Lauson, doyen (21 novembre 1627). — Relation: de la procession générale qui lieut eu, le 30 juin 1630, d'Auxerre à Pontigny; — de l'arrivée de Louis XIII à Auxerre, le 21 mars 1631; — de la mort de l'évêque de Souvré, à Paris, le 19 septembre 1631, et du transport de son corps à Auxerre. — Ordonné qu'il serait fait des prières extraordinaires à l'occasion de la peste qui commençait à sévir à Auxerre (20 octobre 1631). — Prise de possession du siége épiscopal par l'évêque Séguier, par procureur (18 août 1632). — Relation: de l'arrivée du prince de Condé à Auxerre, le 23 août 1632; — de l'évêque Séguier (15 septembre 1632). — Procession à Saint-Bris, faite à l'instigation du prévôt d'Auxerre pour avoir de la pluie (2 juillet 1635). — Relation des honneurs rendus dans la cathédrale au duc d'Enghien (30 novembre 1636). — Assemblée de tous les corps de ville à l'évêché pour subvenir aux nécessités de la peste (12 mai 1637). — Procession générale ordonnée pour demander à Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, d'éloigner de la ville le fléau de la peste (10 juillet 1638). — Relation: de l'arrivée de l'évêque de Broc à Auxerre, le 11 décembre 1640; — d'une procession à Saint-Germain, sur la demande de Messieurs de la ville, « afin de faire quelques prières pour tascher d'esgarer des vignes les urbecs qui les ont ruinez les années passées, et menacent encore de la même ruine cette année » (1643, 7 mars). — Procès-verbal de réception de César de Chastellux, âgé de 25 ans, au canonicat héréditaire dans cette famille (31 octobrs 1648).

G. 1801. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1632. — Conclusions capitulaires. — Arrêté que la procession qui se fait au grand cimetière, le dimanche avant Carême-prenant, se fera au dedans du chœur à cause de la maladie contagieuse. — Payé au prédicateur du Carême, 6 écus. — Prise de possession en personne de l'évêque Dominique Séguier (16 septembre 1632).

G. 1802. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1759. — Conclusions capitulaires. — Mignot, chanoine et chantre, président; Dettey, archidiacre de Puisaye; Clément, chanoine, trésorier. — Permission de faire gras pendant le carême, accordée à MM. Le Beuf, chanoine honoraire, Housset, Chapotin et Morice. — Demande par MM. Berault et Duché, au nom de la ville, d'une procession générale à Quasimodo, en actions de grâces de la délivrance de la ville par l'expulsion des hérétiques. — Ordonnance de police pour la clôture du chapitre, publiée par le bailli du Portail-neuf. — Réclamation du chapitre contre l'omission de la clause, « après en avoir conféré avec, etc., » dans le mandement de l'évêque pour le Jubilé, et appel comme d'abus au bailliage d'Auxerre qui en donne acte.

G. 1803. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1765-1768. — Conclusions capitulaires. — Présentation au chapitre des plans dressés par Ledoux, architecte à Paris, pour la décoration à faire dans la cathédrale (1765). — Protestations contre un sermon de M. Crépin, chanoine, prédicateur du lundi de Pâques, sur le *fréquente communion*. — Arrêté de former un recueil des principaux usages et règlements du chapitre. — Vote de fonds pour faire les réparations et décorations de la cathédrale (1766). — Nouvelle délibération sur les décorations à faire dans la cathédrale (3 mai 1766). — Cérémonie de la Cène et du lavement des pieds à 12 chanoines, représentant les apôtres (1767). — Rapport des députés à l'évêque, au sujet des nouvelles décorations du sanctuaire. — Sursis sur la demande de placement du luminaire sur l'autel, et arrêté de ne point placer d'anges à côté. — Ordonné que les marches du sanctuaire seront placées comme dans l'état ancien, et que le sanctuaire ne sera ni diminué ni raccourci. — Démolition des portes des bas-côtés du chœur et enlèvement des statues qui en composent le massif (1768). — Ordonné d'abattre la statue de Saint-Christophe et les murs qui sont derrière le trône de l'évêque. — Adop-

tion, à la pluralité des voix, des deux anges destinés à porter le luminaire du grand-autel, et de la boule de marbre pour supporter la croix centrale. — Présentation au chapitre, par M. Pelart, du reliquaire qui a été exécuté pour mettre les reliques de saint Germain, « lorsqu'il plaira à Mgr l'évêque de les authentiquer, » ce reliquaire a été payé de l'argent provenant des médailles d'or léguées à la compagnie par l'abbé Lebeuf, sous-chantre, à cette intention, et de l'ancien soleil du chapitre.

G. 1804. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1769-1772. — Conclusions capitulaires. — M. Clément, ancien trésorier du chapitre, de retour de son voyage en Espagne, en rend compte et demande le titre de chanoine honoraire. — Il lui est donné pouvoir de continuer ses soins à Paris pour l'achèvement des décorations de la cathédrale (1769). — Arrêté de demander une coupe de 80 arpents de bois de la forêt de Merry, pour payer les travaux de construction d'un auditoire à Beauvoir, et décorer les deux chapelles de Saint-Jean et Saint-Michel dans la cathédrale. — Mémoire au sujet des dignités non chanoines du chapitre, pour savoir s'ils ont droit d'assiter au chapitre (1769). — Mort de Mignot, chanoine et chantre, le 14 mai 1770. — Inhumation de son corps dans la chapelle Saint-Sébastion. — Décidé d'assister en corps au discours latin que prononcera, à l'occasion du mariage du Dauphin, M. Ricard, professeur d'éloquence au collége. — Conclu d'acheter de Mademoiselle Livrac les marbres de Vitteaux, pour les chapelles Saint-Jean et Saint-Michel (1770). — Distribution de 200 livres aux dauvres des paroisses de Chemilly, Chichery et Charmoy qui manquent de pain (1er mars 1771). — Réclamations de l'architecte Ledoux pour la conduite des travaux de la cathédrale, rejetées. — Procès-verbal de consécration du grand-autel de la cathédrale, fixée au mardi de Pâques 21 avril 1772.

G. 1805. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1773-1776. — Conclusions capitulaires. — Décidé que le corps de M. Dettey, archidiacre de Puisaye, défunt, sera inhumé dans la chapelle St-Vincent (9 février 1773). — Donné 33 livres à des musiciens étrangers d'Avallon, Vézelay et Pontigny, venus à la fête de Saint-Etienne. — Envoi de 900 livres au peintre de Paris qui a fait les tableaux de Saint-Michel et de Saint-Jean, et qui ne veut pas envoyer sans comptant (1774). — Cérémonial de réception du cardinal de Luynes, à son arrivée à Auxerre, le 19 avril 1774. — Au discours qui lui a été adressé par M Gaudet, « il a répondu de manière à causer de l'émotion au chapitre. » — Cérémonial observé par le chapitre au service célébré à la mort du roi Louis XV. — Placement de l'ancienne boiserie du chœur dans la chapelle Saint-Alexandre autorisé (1774). — Conclu que, conformément au testament du chanoine Gaspard Damy, du 3 novembre 1572, il sera distribué, le jour des Rois, des pains à tous les chanoines présents et absents. — Procès-verbal de translation, dans une châsse d'argent ciselé, des reliques de saint Germain et autres saints, par l'évêque assisté du chapitre (19 avril 1775). — Défense d'offrir du tabac dans le chœur de l'église. — Déplacement de l'inscription qui était au-dessus du mausolée de MM. de Chastellux dans la chapelle Saint-Alexandre, pour y adapter la boiserie (1775). — Décidé de brûler tous les ornements ecclésiastiques inutiles, armoiries, croix et autres figures qui se trouvent sur les retables et devants d'autels, dont l'argent sera employé à payer les nouveaux ornements. — Vente, à l'Hôtel-Dieu, des tapisseries représentant l'histoire de Saint-Etienne.

G. 1806. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier

1777-1780. — Conclusions capitulaires. — Don du portrait de l'abbé Lebeuf au chapitre (1777). — Remerciements adressés à M. Poitevin, chanoine, pour la rédaction de l'inventaire des titres du chapitre concernant la ville et banlieue d'Auxerre. — Abandon aux habitants de Cravan des fossés qui entourent la ville. — Relation de la visite du chapitre à Monsieur, frère du Roi, de passage à Auxerre, le 16 juillet 1777, où il est entré par la porte du Temple. — Règlement fixant les jours de fêtes où certains ornements devront être employés. — Election de Frappier, chanoine, pour député aux Etats de Bourgogne (1778). — Observations de l'évêque relativement au règlement sur les heures des offices capitulaires. — Mémoire de l'archidiacre de Puisaye sur la nécessité d'élire un doyen, ce qui n'a pas été permis au chapitre depuis 1746. — Dépôt dudit mémoire aux archives. — Lettre de compliments adressée à Mgr de Luynes, archevêque de Sens, suivie de la réponse de ce prélat. — Plainte à l'évêque contre les religieux de Saint-Germain, qui ont chanté un *Te Deum* pour la délivrance de la Reine, avant que le chapitre n'ait accompli cette cérémonie (1779). — Réponse de l'évêque. — Arrêté d'acheter les portraits des évêques de Colbert et de Caylus, provenant de la succession de M. Huet. — Nomination de commissaires du chapitre pour préparer l'acte d'affranchissement des habitants de Corsaint

(1779). — Règlement pour interdire aux musiciens du bas-chœur de « fréquenter un concert nouvellement établi, » et les obliger à remplir exactement leurs fonctions. — Don au chapitre des portraits des évêques Colbert et de Caylus, par un chanoine. — Avis de la chûte de la voûte de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus (1780). — Relation des démarches faites pour obtenir la permission d'élire un doyen (1780). — Ordre du Roi permettant au chapitre d'élire un doyen.

G. 1807. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1781-1783. — Conclusions capitulaires. — Procès-verbal d'élection d'Adrien de Robien, chanoine, en qualité de doyen (1781). — Envoi d'un muid « du meilleur vin de la compagnie » à Courtépée, pour son 6e volume de l'*Histoire de Bourgogne* dont il a fait hommage à chacun des chanoines. — Présent de l'*Histoire d'Auxerre* de Lebeuf, et d'autres ouvrages à l'abbé Courtépée. — *Te Deum* chanté pour remercier Dieu des victoires remportées sur les Anglais, en Amérique (1781). Provisions de promoteur du chapitre pour M. Viart, chanoine. —Arrêté que M. l'Evêque sera invité respectueusement à assister plus souvent aux offices de la cathédrale, pendant les grandes fêtes. — Projet du curé d'Égléný de fonder un prix d'agriculture dans sa paroisse. — Envoi de Raffin, bailli de Cravan, dans ce bourg, pour aviser au moyen de pacifier les troubles suscités par un procès criminel. — Conditions mises à la translation du chapitre collégial de la Cité dans la chapelle Notre-Dame-des-Vertus (1782). — Règlement pour les officiants dans les cérémonies au chœur. — Cérémonie de la distribution des pains azymes (1783). — Ordonnance épiscopale pour la réduction des *Obits* suivie d'un tableau desdits obits. — « Décidé de placer l'autel de marbre et la statue de la Vierge de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus dans la chapelle Saint-Alexandre. » — Conditions adoptées pour la translation du chapitre de la Cité à la chapelle Notre-Dame-des-Vertus. — Abandon à des chanoines de plusieurs petites statues enlevées de la chapelle Saint-Alexandre.

G. 1808. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1784-1786. — Conclusions capitulaires. — Dépôt dans le trésor d'une monnaie arabe trouvée dans une vigne, près du couvent des Capucins, et ayant mille ans d'antiquité. — Présents, par M. Poitevin, de livres des PP. Berruyer et Pichon, pour la bibliothèque du chapitre. — Autre présent, par M. Frappier, des mandements des évêques de Soissons, d'Auxerre et d'Evreux, qui condamnent lesdits livres. — Visite au prince de Condé de passage à Auxerre (21 juillet 1784). — Présentation de l'ornement dû à l'église d'Auxerre par M. de Cicé, depuis son intronisation (1784). — Approbation d'un projet d'acte d'affranchissement des habitants de Corsaint et Menétreux-le-Bas, dressé par M. de Villiard (1785). — Etat général des revenus du chapitre toutes charges déduites : 45,261 livres. — Avis de la part de l'évêque de l'établissement d'un nouveau trône pontifical à la place de l'ancien. — Arrêté de refuser au prieur de Saint-Amatre la dîme de vin qu'il réclame sur sa paroisse. — Conduite des vins de dîmes sur la place de la cathédrale pour être distribués. — Promesse autographe par Ponchard, « admis au chœur en qualité de concordant, » de ne jouer dorénavant sur le théâtre de la comédie ni opéra ni tragédie (15 mai 1786). — Instructions pour l'installation du comte de Chastellux en qualité de chanoine héréditaire. — Présent fait par Martin, ancien apothicaire des hôpitaux de l'armée, pour la bibliothèque du chapitre, d'une collection de plantes d'Auxerre et des environs, avec un *Essai sur l'histoire des plantes du diocèse d'Auxerre*. — Réception de M. Faultrier, député par les officiers municipaux pour informer le chapitre du rachat des aides dans le comté d'Auxerre. — Conclusions : pour la suppression des douze titres des chanoines semi-prébendés ; — pour la refonte d'une grosse cloche;— inscriptions qui se lisaient sur les cloches de l'église.

G. 1809. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1787-1788. — Conclusions capitulaires. — Arrêté d'inscrire au Nécrologe la mort de MM. Arrault, Pothe-rat et Drouillère. — Recherches dans les archives, sur la demande de M. de Guerchy, de renseignements sur un de ses ancêtres. — Réception de MM. Legueux, échevin, et Imbert, conseiller de la ville, pour demander la procession générale de Quasimodo, « en actions de grâces de l'heureuse délivrance des ravages des Calvinistes. » (1787). — Négociations avec l'évêque au sujet de ses obligations dans l'entretien de l'église. — Approbation d'un marché avec les sieurs Cochois pour la refonte des deux grosses cloches appelées Balons. — A défaut de religieux Dominicains pour porter le dais du Saint-Sacrement, le gardien des Capucins est prié d'envoyer un de ses religieux (1788). — Avis favorable du chapitre pour l'établissement d'un vicaire à Sacy, afin de desservir la chapelle de Vau-du-Puits. — Conclu de de-

mander aux religieux de Saint-Jean de Laon un pontificial d'Auxerre, de l'an 1250, qu'ils possèdent dans leur bibliothèque, pour servir à la rédaction de celui qu'on veut imprimer (1788).

G. 1810. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1789-1790. — Conclusions capitulaires. — Recherches ordonnées dans les archives de toutes les pièces relatives à la convocation du chapitre aux Etats généraux. — Cahier des *doléances* du chapitre pour être inséré dans le cahier de l'ordre du clergé à l'assemblée des trois ordres du bailliage. — Protestations contre les ordonnances de M. d'Avigneau, grand-bailli d'épée, pour la conservation des droits du chapitre en matière de représentation à l'Assemblée des Etats. — Enregistrement des lettres de vicaire général accordées par l'évêque de Cicé à M. Viart, chanoine (1789). — Conclu sur la demande des officiers municipaux de la ville d'Auxerre, que le chapitre fera des prières publiques pour obtenir du beau temps (27 juin 1789). — Ordonné au suisse de faire son service dans la milice bourgeoise. — Lettres du Roi demandant à l'évêque de faire faire des prières pour la tranquillité du royaume troublé par les brigands (septembre 1789). — Dépôt sur le bureau, par Frappier, du livre intitulé *Gesta pontificum*, avec un cahier en parchemin qui y fait suite et contient les vies des évêques Colbert et de Caylus. — Procès-verbal du lieutenant criminel constatant le vol commis dans le trésor du chapitre, et l'enlèvement d'une somme de 14,000 livres et d'une antique monnaie arabe en or (16 octobre 1789). — Réception : des députés de la légion auxerroise venus pour demander une messe pour la bénédiction de leur drapeau ; — des députés du bureau de la ville qui venaient demander au chapitre de faire la procession annuelle de Quasimodo, en actions de grâces de la délivrance de la ville des ravages des Calvinistes (9 avril 1790) ; — de députés de la milice nationale demandant une messe solennelle à l'occasion de la cérémonie du pacte fédératif ; — des députés de la municipalité demandant une messe solennelle du Saint-Esprit, à la suite de laquelle sera prêté le serment pour la fédération générale.

G. 1811. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1773-1790. — Plumitifs des conclusions capitulaires signés Gaudet, président, et Moreau, secrétaire, en 1773 ; — Vaultier président, et Bidan, secrétaire, en 1789. — Transcription de la dernière délibération du chapitre contenant sa soumission aux décrets sur la constitution civile du Clergé, et demandant cependant de pouvoir continuer à vaquer à l'exercice du culte (29 décembre 1790).

G. 1812. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1753-1790. — Conclusions capitulaires sujettes au contrôle. — Nomination de MM. Leroy, Jodon, Leclerc et Jacquot en qualité d'économes pour la gestion du temporel de l'évêché, à la mort de Mgr de Caylus arrivée le 3 avril 1753. — Prise de possession de l'évêché par l'abbé de Lisle, procureur de l'évêque de Condorcet (29 janvicr 1755). — Fondation d'un office de Saint-Prix et de ses compagnons, premiers martyrs de l'église d'Auxerre, de rit double, par M. Jodon (1756). — Provisions d'un canonicat à M. Digard (1784). — Brevet de gouverneur-capitaine de la ville et château de Cravan, donné à M. Berthier de Grandery, capitaine d'infanterie en retraite (1786). — Procuration du chapitre à quatre de ses membres, MM. Favre, Bidan, Breton et Gascogne pour pourvoir au recouvrement des sommes dues au chapitre par ses fermiers au 1er janvier 1790 (8 novembre 1790).

G. 1813. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1790-1792. — Arrêtés pris par les commissaires du chapitre pour régler les affaires temporelles. — Les séances auront lieu tous les lundis. — Le maître de musique sera averti de se concerter avec les parents des enfants de chœur, afin qu'ils les retirent au premier janvier 1791. — Il sera distribué à chacun de Messieurs 248 livres (7 février 1791). — Présentation de compte général aux administrateurs du district. — Compte rendu par M. Gascogne, préposé à la recette générale, le 9 janvier 1792 : recette, 78,131 livres ; dépense, 75,993 livres.

G. 1814. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1774. — « Registre de la pointe pour l'église cathédrale, » contenant les listes quotidiennes des chanoines présents aux divers offices, et signées Gagneux, *pointeur* ou distributeur. — L'établissement d'un chanoine pointeur dans l'église d'Auxerre est au moins, d'après les statuts, de la fin du XIVe siècle. — On distribuait des plombs à ceux qui assistaient aux offices, au moins jusqu'en 1572. (Notes du chanoine Frappier). — Présents aux matines le 7 mai : MM. Gaudet, chantre ; Viel, Pautrat, Bosc, et autres ; — à la messe : MM. Huet, grand archidiacre ; Viel, Rondé, Frappier, etc.

G. 1815. (Registre.) — In-4°, 122 feuillets, papier.

1514-1748. — « *Liber lectoris sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ, in quo continetur Ordo vicarius DD. dignitatum et canonicorum.* — Extraits des *Ordo* de l'église d'Auxerre, des années 1514 et 1695. — 3 janvier 1734, Claude de Maulnoury célébrera les messes solennelles en cette semaine; Carré veillera au chœur, le trésorier conférera les bénéfices; Pierre Billetou et Pierre Rondé porteront les croix. — Liste des dignitaires et des chanoines de l'église d'Auxerre, depuis 1734, avec la date de leur mort: Gaspard Moreau, doyen, mort le 27 mai 1746.

G. 1816. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier,

1749-1761. — « Liber lectoris sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ, etc. » — 3 janvier 1749: Messire Verget célébrera les messes solennelles en cette semaine; M. Rondé lira l'évangile, etc. — Liste des dignitaires et des chanoines de l'église selon leur ordre de dignités et de réception: Huet, grand archidiacre, chanoine depuis 1715; — Mignot, chantre depuis 1740; — Fr.-André Potel, chanoine depuis 1725.

G. 1817. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

819-1622. — Chartes des Empereurs et des Rois, contenant des privilèges et donations en faveur du chapitre. — Originaux. — Diplômes: de Louis-le-Débonnaire, contenant confirmation de la donation de la terre de Pourrain au chapitre (819); — de Charles-le-Chauve, confirmant la donation de la terre de Cravan par l'évêque Héribalde (850); — de Charles-le-Gros, conférant à son fidèle Bernilon, homme illustre, les terres de Préhy et de Villiers-sur-Tholon (882); — de Charles-le-Simple, rendant Cravan au chapitre (900); — du même, restituant à l'église d'Auxerre Mailly-sur-Yonne (902); — copies de chartes de Charles VI, Charles VII, Louis XI, etc., confirmatives des privilèges du chapitre, notamment en ce qui concerne la possession de Cravan et l'exemption du logement des gens de guerre.

G. 1818. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1240-1790. — Affaires ecclésiastiques. — Jugement de P., cardinal de Saint-Marcel, dans un procès entre l'évêque d'Auxerre et le prieur de La Charité, au sujet de droits de procuration portant qu'un compromis fait par un évêque n'oblige point sans le consentement du chapitre (1240). — Déclarations: d'Aimery Guenaut, archevêque de Rouen, contenant qu'étant évêque d'Auxerre, il ne prenait point de droit pour le sceau des prébendes; — de Louis de Melun, archevêque de Sens, portant que les chapitres cathédraux n'étaient tenus d'assister aux conciles provinciaux que comme *invités* et non comme *cités*. — Procès-verbal de Royer, notaire royal, constatant que le chapitre a le droit de goûter et de choisir le vin de l'année qui lui est offert et dû par l'abbaye Saint-Germain (1576). — Protestation contre un mandement de l'évêque N. Colbert, dans lequel, en s'adressant au chapitre, le mot *Rogantes* avait été omis. — Mémoires des chapitres de Poitiers et de Montauban sur le même sujet. — Conclusion capitulaire pour le maintien de l'obligation qu'a l'évêque lorsqu'il accepte d'officier aux fêtes solennelles, de commencer dès les premières vêpres (1767). — Projet de requête à l'évêque de Cicé, afin d'obtenir la réduction des anniversaires. — Listes des évêques, des dignitaires et des chanoines de la cathédrale. — Signification au chapitre de l'arrêté de l'administration départementale du 29 novembre 1790, qui ordonne la dissolution du chapitre.

G. 1819. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

XIII° siècle-1766. — Recueils de statuts du chapitre: la 4e collection, rédigée au XVIe siècle, sur les anciennes décisions. — Formule du serment dû par l'évêque à sa première entrée dans l'église d'Auxerre; — serment des chanoines; — sur le mode de tenir les chapitres. — L'affranchissement des serfs du chapitre pour recevoir la tonsure cléricale aura lieu en chapitre général. — Dans les villages du chapitre seront établis des chanoines chambriers. — Les biens d'un homme du chapitre condamné à mort seront confisqués au profit de la prébende dont il dépendait, et les menus revenus appartiendront aux prébendiers présents à l'église. — Arrêt du Parlement de Paris homologuant les statuts du chapitre (1766).

G. 1820. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 84 pièces, papier.

1166-1787. — Présentations aux dignités du chapitre et élections des titulaires. — Acte d'union de la dignité de prévôt au corps du chapitre, par l'évêque Alain (1166). — Collation de la trésorerie à Thibaut Bocaceon, par Michel de Creney (1407). — Procès-verbal d'élection à la dignité de chantre: de Lauverjat (1694); — de Vaultier (1787). — Procès-verbal de refus de visa par la cour de Rome, à Villetard, trésorier du chapitre, qui n'a pas voulu signer le formulaire d'Alexandre VII. — Baux des droits seigneuriaux de Lavau ou

Ponceau, paroisse de Charbuy, et d'héritages sis à Lindry et à Parly, appartenant au doyen du chapitre. — Charte de Gauthier, archevêque de Sens, relatant que Guillemette, veuve de Gui de Maligny, homme d'armes, et Guillaume, son fils, ont vendu au doyen d'Auxerre 31 sous de cens à Ponceau, pour 22 livres auxerroises (1230). — Baux des héritages dépendant de l'archidiaconé de Puisaye, situés à Mézilles.

G. 1821. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1423-1750. — Canonicat de MM. de Chastellux. — Charte de Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, contenant remise au chapitre de la ville de Cravan, qui appartenait à ce corps, et qu'il avait reprise sur « larrons, robeurs, tirans, mauvais ennemis de Dieu, du Roy, du royaume et du monde » ensuite de laquelle remise le chapitre lui a fait don d'une prébende canoniale pour lui et ses héritiers mâles, seigneurs de Chastellux (1423). — Procès-verbal d'une autre restitution faite par Olivier de Chastellux au chapitre, du château de Cravan (1598). — Prises de possessions successives du canonicat héréditaire dans la maison de Chastellux, par Olivier, César et Guillaume-Antoine de Chastellux.

G. 1822. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1232-1787. — Inventaire des titres des clercs du chœur de la cathédrale. — Compte des recettes et dépenses des revenus des clercs du chœur (1545). — Mémoires: de M. Viart, chanoine, sur l'origine et la nature des bénéfices des semi-prébendés; — de Monteix, semi-prébendé, contre le chapitre qu'il accuse d'usurpation. — Provisions de chapelles dans la cathédrale: de Saint-Lazare, à Pierre Létaud, âgé de 14 ans (1403). — Bulle d'union des chapelles de Notre-Dame, de Saint-Lazare, et autres, à cause de la modicité des revenus (1410). — Baux: de prés à Appoigny, appartenant à la chapelle Saint-Alexandre; — d'une maison sise à Auxerre, dépendant de la chapelle de Sainte-Catherine-du-Revestiaire; — de terres à Appoigny, dépendant de la chapelle de Saint-Martin-des-Cryptes de la cathédrale, par Pallais, chapelain, et autres.— Reconnaissances de rentes au profit des chapelles Saint-André et Saint-Gervais. — Charte de l'évêque Henri de Villeneuve, désignant des juges pour régler les contestations élevées entre les marguilliers laïques de la cathédrale, le sacriste et le trésorier (1232). — Reconnaissances de 18 livres de rente à Vermanton, au profit des bâtonniers de la cathédrale.

G. 1823. (Liasse.) — 73 pièces, parchemin; 77 pièces, papier

1204-1789. — Dignité de trésorier. — Bulle du pape Benoît XIII ordonnant l'union d'une prébende à la trésorerie du chapitre. — Ordonnance de Charles VI portant que le fermier de la prévôté d'Auxerre paiera 200 livres de cire pour deux années d'arrérages de la redevance de 100 livres de cire due au trésorier pour le luminaire (1414). — Arrêt du Parlement de Paris condamnant l'évêque de Dinteville à payer au légataire de feu Babute, trésorier, neuf années d'arrérages d'une rente de 50 livres de cire. — Lettres de Philippe-Auguste prescrivant au prévôt de Gien, de payer au sacriste de la cathédrale d'Auxerre la rente de 100 livres de cire qui est imputée sur le domaine de Gien. — Accord entre Jean Lefranc, ancien fermier de la terre de Jussy, et Etienne Lalaan, trésorier, pour la rente de 50 livres de cire due sur ladite terre (1410). — Sentence du bailli royal d'Auxerre qui condamne les religieux de l'abbaye Saint-Marien à payer au trésorier 2 livres d'encens le jour de la Toussaint (1447). — Fondation, par Etienne de Châteaudun, sous-chantre, de 30 sous de rente pour le trésorier, afin de placer sept cierges sur le grand autel le jour de Sainte-Anne, et cinq cierges le jour de Sainte-Agnès (1282). — Transaction avec l'abbaye Saint-Marien au sujet de la redevance en grains du pain des messes (1380). — Sentence des requêtes du palais, rendue au profit du trésorier, qui le maintient dans le droit de percevoir les langues de toutes les bêtes aumailles qui sont tuées et apportées aux boucheries d'Auxerre (1477).

G. 1824. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1220-1788. — Fabrique. — Inventaires des reliques, vases sacrés, ornements, etc., du trésor de la cathédrale (1531). —Déclaration du mobilier de l'église cathédrale en 1789. — Charte de l'évêque Guillaume de Seignelay, relatant la donation faite par Etienne, sacriste d'Auxerre, à l'œuvre de la cathédrale, de trois offrandes pour ladite œuvre, moyennant quoi il a reçu 40 sous de rente de la confrérie de l'œuvre (1220). — Vente de l'image d'argent de Jean, duc de Normandie, donnée par la Reine à la cathédrale (1343). — Lettres des *pardons* accordés par les papes et les évêques à tous ceux qui feront des dons pour l'achèvement de la cathédrale (1556). — Lettres-patentes de François Ier, contenant la permission au chapitre de vendre la coupe de 200 arpents de bois de la forêt de Merry, pour aider à l'achèvement de la cathédrale. — Accord entre le cha-

pitre et l'évêque de Broc, fixant à 500 livres la somme à laquelle l'évêque doit contribuer à l'entretien de la cathédrale. — Mémoires et plans pour la distribution des chaises dans l'église pendant les sermons. — Devis dressé par Claude-Nicolas Le Doux, architecte à Paris, pour la restauration du chœur et du sanctuaire de la cathédrale (1765). — Réception des travaux par Buron, architecte à Paris. — Adjudication de travaux à faire dans les églises de Cravan, Egléay, Chichery, etc., du patronage du chapitre, faite pardevant le maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts d'Auxerre (1766).

G 1825. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1311-1777. — Juridiction du chapitre sur ses membres et dans l'enceinte du cloître. — Conclusion capitulaire contre Eloi de *Cherris*, chanoine lépreux qui est exclu du chœur jusqu'à sa guérison (1311). — Acte d'appel au Saint-Siége par le chapitre, au sujet de sa juridiction dans laquelle l'official d'Auxerre l'a troublé (1311). — Reconnaissance par l'évêque Pierre de la juridiction du chapitre (1325). — Accord entre l'évêque, le chapitre et le comte d'Auxerre, au sujet de leurs juridictions respectives dans la ville d'Auxerre (1347). Confirmation, par le pape Clément VII, d'une transaction passée entre le chapitre et l'évêque Jean d'Auxois, au sujet de la reconnaissance de la juridiction de ce corps (1390). — Vidimus de permissions données par leurs seigneurs respectifs aux bourgeois d'Auxerre, pour s'imposer de 2,000 livres, et pour nommer des procureurs afin de plaider au Parlement contre le chapitre au sujet de la non fermeture du cloître de Saint-Etienne (1352). — Lettres-royaux qui maintiennent le chapitre dans sa juridiction spirituelle et temporelle au cloître (1358). — Arrêts du Parlement confirmant le chapitre dans sa juridiction contre les évêques (XVe-XVIIe siècles). — Ordonnance du bailli du Portail-Neuf du chapitre, fixant à 2,054 pouces cubes le bichet de grains (1777).

G. 1826. (Registre.) In-4°, 40 feuillets, papier.

1589-1598. — Officialité. — Jugements rendus par Sébastien Le Royer, official : entre Jacques Delye, marchand, et Pierre Bonard, chanoine, ce dernier condamné à payer 12 écus un tiers à Jean Delye, naguères enfant de chœur ; — entre Claude Leprince et Macé Delye, chanoines, au sujet d'un pot d'œillets donné à garder à ce dernier et qu'il ne représentait pas, « lesquels estoient de forts beaux œillets, et estimé un demi écu ; » — condamnant J. de Boullongne, chanoine, à déclarer qu'il n'a pas voulu injurier Droin Delafaye, son confrère, en lui disant : « qu'il estoit mieux chanoine de l'église que lui. »

G. 1827. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1639-1729. — Officialité. — Jugements rendus par Joseph Leroy, et autres, officiaux. — Poursuites de P. Gillet, chanoine, par J. Robert, chanoine semi-prébendé, en raison de coups et blessures. — Sentence provisoire sur le conflit élevé entre les sieurs Symonnet et Gruel, prétendant tous deux au titre de promoteurs du chapitre (1644). — Provisions de la charge d'official délivrées à Fr. Leroy, chanoine, par le chapitre (1654). — Installation de Claude Chrestien, docteur en théologie, en qualité d'official (1684).

G. 1828. (Registre) — In-4°, 40 feuillets, papier.

1664-1728. — Juridiction du Portail-Neuf. — Sentences prononcées par de La Chasse, et autres, baillis du Portail-Neuf. — Arrêt du Parlement de Paris recevant le chapitre appelant d'une sentence du présidial d'Auxerre, qui portait atteinte à sa juridiction (1666). — Installation du sieur Babelot en qualité de procureur-fiscal de la terre de Merry, au-devant du Portail-Neuf, lieu ordinaire où se rend la justice du chapitre à Auxerre.

G. 1829. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1491-1554. — Extraits de conclusions capitulaires au sujet de la régale pendant la vacances du siége épiscopal. — En 1408, Jean de Moulins, chantre, et Jean Boileau sont chargés par le chapitre de la régale des biens du siége épiscopal. — Procès-verbal de Regnault Chevalier, lieutenant-général du bailliage d'Auxerre, constatant l'opposition du chapitre à l'exécution de lettres-royaux ordonnant la saisie de par le Roi des biens de l'évêché d'Auxerre, à la mort de l'évêque Fr. de Dinteville, attendu le droit de régale du chapitre (1554). — Extrait du pouillé de l'évêché, relatant les droits de l'évêque : *Episcopus in comitatu et diocesi Autissiodor. est major dominus in spiritualibus et temporalibus. — Episcopus suam totam temporalitatem a rege aut alio domino non tenet in feudum vel homagium, sed a solo Deo et Ecclesia, quem ipsum recepit a beato Germano, duce quondam in Gallias a Romanis constituto.*

G. 1830. (Registre.) — In-4°, 93 feuillets, parchemin.

1555. — Régale. — Arrêt du Parlement de Paris visant les titres qui établissaient les droits du chapitre et confirmatif du droit de régale (1555), suivi du procès-verbal détaillé d'exécution par Eustache Chambon, commissaire du Parlement, qui analyse les titres du droit du chapitre, basé sur l'abandon fait par ce corps de la terre et du fief de Gien au roi Philippe-Auguste, en 1206. — Apposition des scellés sur le trésor des titres de l'évêché. — Visite : des terres de Régennes et Appoigny; — de celles de Charbuy, Cosne, Varzy, etc.

G. 1831. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, papier.

1555-1625. — Régale. — Copie de l'arrêt du Parlement de Paris confirmatif du droit du chapitre sur la régale de l'évêché. — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre dans son droit de régale contre Jean Moreau, pourvu d'une prébende (1625).

G. 1832. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1206-1676. — Régale. — Charte de Philippe-Auguste portant abandon à l'église d'Auxerre de ses droits de régale pendant la vacance de l'évêché, en faveur du chapitre. — Liste des clercs tonsurés par Guillaume, évêque d'Ebron, en vertu des pouvoirs délégués par le chapitre pendant la vacance du siége (1475). — Procès-verbal d'Armant, notaire, constatant qu'à la mort de l'évêque Baillet, arrivée le dix novembre 1513, le chapitre a nommé Michel Le Carron, et autres chanoines, pour régir les domaines de l'évêché, en vertu de son droit de régale. — Lettres testimoniales du chapitre de Langres, administrant le diocèse pendant la vacance, par lesquelles il constate qu'un chanoine d'Auxerre a été promu aux ordres sacrés par Fr. Mangeard, évêque de Négrepont, commis par ledit chapitre (1562). — Inventaire fait par les commissaires du chapitre du mobilier de l'évêché après la mort de l'évêque. — Arrêt du Parlement nommant un économe pour administrer les biens de l'évêché au préjudice des droits du chapitre (1676).

G. 1833. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1570-1690. — Régale. — Collations de bénéfices et autres actes de juridiction faits par le chapitre pendant la vacance du siége épiscopal. — Provisions de la cure de Vaux et de la chapelle de Champs son annexe ; — de la cure de Montigny-le-Roi à J. Chacheré, chanoine de Vézelay; — d'une prébende de chanoine d'Auxerre à Jean Thireau ; — de l'office de lieutenant en la justice de Cosne à Aubin Musnier, avocat à Auxerre (1593); — de l'office du bailli de Varzy à André Dupin, avocat au bailliage d'Auxerre (1593).

G. 1834. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1637-1640. — Régale. — Collation de bénéfices et autres actes de juridiction, faits par le chapitre pendant la vacance du siège épiscopal, après la démission de l'évêque Séguier. — Stations de l'Avent 1637 et du Carême 1638, destinées aux PP. Cordeliers et aux PP. Jacobins d'Auxerre. — Provisions: d'un canonicat au chapitre d'Auxerre à Fr. Thomas Clerc; — à Claude Griveau, prêtre, de Vézelay, de la cure de Mailly-la-Ville; — de la cure de Saint-Pierre dans l'abbaye de ce nom, à Auxerre.

G. 1835. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1671-1678. — Régale. — Collation de bénéfices, etc., pendant la vacance du siége épiscopal. — Approbation des Pères Chusin, Julm de Combronne et Pelin, religieux de l'ordre de Cluny, pour prédicateurs (1671). — Mandement au P. Martin Biguet, jésuite, pour prêcher à La Charité ; — approbation de MM. Fernier, Housset et autres, chanoines, pour confesser et prêcher dans tout le diocèse. — Lettre de Nicolas Colbert, évêque de Luçon, pour informer le chapitre de sa nomination à l'évêché d'Auxerre (1671). — Conclusion portant que le corps de l'évêque Nicolas Colbert, mort à Paris le 5 septembre 1676, sera inhumé au milieu du sanctuaire, au bas du maître-autel de la cathédrale. — Distributions des stations de l'Avent et du Carême de 1677-1678, aux PP. Capucins, Cordeliers et Jacobins.

G. 1836. (Registre) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1704-1705. — Régale. — Collation de bénéfices pendant la vacance du siége épiscopal. — Mandement du chapitre à la mort de l'évêque André Colbert. — Confirmation de l'élection de M. Hurson à la dignité de chantre de l'église d'Auxerre par le chapitre. — Mandement pour la célébration d'un *Te Deum* à l'occasion de la prise d'Ivrée. — Procès-verbal de réception par le chapitre du nouvel évêque, M. de Caylus, (22 mars 1705).

G. 1837. (Registre) — In folio, 9 feuillets, papier.

1754-1755. — Régale. — Collation des bénéfices,

etc. — Provisions : de la cure de Bléneau à M. Pautrat; — de la cure de Vermanton à M. Cabouret; — de la cure de Bazarne à M. Ponte, de Dompierre.

G. 1838. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1513-1704. — Régale. — Procès-verbaux de visite des biens de l'évêché, par les officiers du chapitre, après la mort des évêques J. Baillet (1513), Fr. de Dinteville (1555). — Inventaire des meubles et de la bibliothèque de l'évêque Amyot (1593). — Procès-verbaux d'apposition des scellés à la mort des évêques de Broc et André Colbert.

G. 1839. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1513-1705. — Régale. — Comptes de la gestion des revenus de l'évêché, rendus par les économes nommés par le chapitre, à la mort des évêques Baillet, de Dinteville, de La Bourdaisière, P. de Broc, Nicolas Colbert et André Colbert. — An 1513 : payé à Odoard Hennequin, archidiacre, et Germain de Charmoy, chanoines, pour le voyage fait à Blois afin d'annoncer au Roi la mort de l'évêque d'Auxerre, et lui demander la permission d'élire son successeur; — à maître Pierre Grognet, scribe du chapitre, pour copies de pièces et procurations du temps de la régale, 34 livres. — 1570. — Envoi à Sens, aux députés du clergé du diocèse, d'un rapport et des informations des ruines et pertes des églises du diocèse d'Auxerre.

G. 1840. (Registre.) — In-4°, 461 feuillets, papier.

1593. — Régale. — Compte général de la gestion des revenus de l'évêché après la mort de l'évêque Amyot, rendu au chapitre, par les députés. — Recette, 673 écus ; dépense, 541 écus. — Visite de 6 arpents et demi des vignes de Migraine, dépendant de l'évêché. — Payé 20 écus sol à Frère Claude Trahy, gardien des Cordeliers, suivant sentence du bailli d'Auxerre et quittance du 6 novembre 1593. — Frais payés à Jean de Longuerue, Pierre Cornoaille, verriers, et autres, pour visiter les bâtiments dépendants de l'évêché. — Frais faits pour la garnison de la ville d'Auxerre, 20 écus ; pour celle de Régennes. — Payé à Légeron, l'un des comptables, pour être demeuré six semaines à Appoigny, où il était allé pour adjuger les fermages, « et ce à cause qu'il n'osoit se mettre sur les chemins pour revenir à Auxerre, etc. » — Façon de culture des vignes de l'évêché.

G. 1841. (Registre.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1596-1600. — Régale. — Compte de Louis Damy, nommé par le chapitre comme scelleur de l'évêché pendant la vacance du siége. — Payé : à Michel de Denesvre, organiste, une livre ; — pour nettoyer le jubé de l'église, 40 sous ; — à Pigalle, orfèvre, pour regraver le grand sceau, 5 sous. — Reçu pour collation de la cure de Charbuy, de M. Hauberger, prêtre, 2 livres. — Pour dispenses de bancs de mariage, 5 sous. — Payé au doyen pour acheter du vin pour faire présent à certains seigneurs, à Paris, 150 livres (mai 1600).

G. 1842. (Registre) — In-folio, 61 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Catalogue des évêques d'Auxerre, depuis saint Pélerin jusqu'à M. de Cicé. — Prévôts, doyens, archidiacres et autres dignitaires, et des chanoines du chapitre cathédral ; — des abbés, prieurs et autres officiers de l'abbaye Saint-Germain ; de celles de Saint-Laurent ; de Pontigny, de Bourads et de Reigny ; des prieurs de La Charité, etc. ; — des comtes d'Auxerre ; — des barons de Seignelay, de Saint-Bris, de Toucy, de Courson, etc. ; — des gouverneurs ecclésiastiques et séculiers de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre.

G. 1843. (Registre.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1787. — Obituaire de la cathédrale, dressé d'après l'ancien nécrologe remontant au IX° siècle, et publié par l'abbé Lebeuf, avec des adjonctions jusqu'à la fin du XVIII° siècle. — 9 février 1773, mort de M. Dettey, archidiacre de Puisaye. — 12 février 1779, mort de Charles Huet, grand archidiacre. — 18 février 1769, mort de M. de Neuville, chanoine, rédacteur de la dernière collection des statuts du chapitre. — 12 mars 1758, mort de Prix Hay, abbé de Brantôme. — 1786, mort de Jean-Pierre Drouillère, chanoine, « *erga pauperes magnificentia clarus.* » — 18 mars 1764, mort de F. Grasset, chanoine, « *Villarum capituli pauperes incolas charitate prosequens.* » — 4 avril 1768, mort d'Etienne Leroy, chanoine, qui a mis en ordre les archives du chapitre, etc.

G. 1844. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1777-1789. — Actes de décès des chanoines de la cathédrale : Rondé, 15 août 1777; — Blonde, 14 décembre 1777; — Berthier, âgé de 83 ans, 26 octobre 1778; — Huet, âgé de 84 ans, 12 février 1779; — Pillard, âgé de 86 ans, 20 janvier 1780; — Viel, âgé de

83 ans, 24 mai 1784; — Poitevin, 20 mai 1789, âgé de 71 ans.

G. 1845. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1244-1783. — Fondations d'anniversaires : — Par les évêques Bernard de Sully, Ferric Cassinel, Pierre de Longueil, Enguerrand Signard, J. Baillet, F. de Dinteville; — par les chanoines Eloi de Lorme, G. Lotin, Gaspard Damy, Lauverjat, Marie, Moreau, doyen, et Potel.

G. 1846. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1193-1541. — Accords avec les Rois, les comtes et les évêques d'Auxerre et divers seigneurs. — Chartes : de Pierre, comte de Nevers, relatant qu'à la prière d'Agnès, sa femme mourante, il a exonéré le chapitre des droits de *salvamentum* qu'il avait sur les terres de Pourrain et de Chichery; — d'Hervé, comte, et de Mathilde, comtesse de Nevers, se soumettant au jugement prononcé par Manassès, évêque d'Orléans, qui attribua au chapitre tout droit sur la terre d'Oisy; à l'évêque d'Auxerre le droit féodal de la forteresse de Murat, moyennant certaines compensations, et avec engagegement de protéger le chapitre contre les prétentions de Narjod, frère d'Ithier de Toucy, qui est à Constantinople, à son retour (1214). — Déclaration de Geoffroy de Gienville, portant que la terre de Fleury appartient au chapitre en vertu du don que lui en a fait l'évêque Gui (1280). — Contrat d'échange entre le chapitre et Humbert de Beaujeu, connétable, portant cession au chapitre d'un certain nombre d'hommes serfs d'Égléný, Charbuy, Pourrain et Appoigny, moyennant abandon de 30 livres de rente sur la terre de Saint-Maurice-Thizouaille, etc. (1281). — Confirmation de l'acte précédent par Philippe-le-Hardi. — Transaction avec Jean de Seignelay relative aux droits du chapitre à Bassou, Chemilly, Beaumont et Monéteau (1285). — Transaction avec l'évêque Guillaume de Grès, au sujet des terres d'Appoigny, Chichery, Lindry, de la Maison-Dieu du cloître, etc. (1293). — Renonciation par Raoul, comte d'Eu, à recevoir comme siens les bourgeois du chapitre qui sont venus dans la terre de Beaulche (1332). — Reconnaissance, par Guillaume de Chalon, damoiseau, comte d'Auxerre, d'un prêt de vases d'or et d'argent que lui a fait le chapitre à l'occasion de son départ pour l'armée du Roi contre le comte de Flandres (1297). — Quittances de 1,000 écus d'or prêtés par le chapitre au Roi (1538-1541). — Ratification par le chapitre d'un bail des biens de l'évêché (1490).

G. 1847. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1461-1754. — Lettres d'amortissement par Charles V et le roi Jean pour la terre de Charmoy. — Mainlevée, de par le bailli de Sens, des saisies des terres du chapitre, sur le vu des lettres-royaux d'amortissement du roi Charles VII. — Accord avec l'abbaye Saint-Germain pour les droits d'amortissement à elle dûs. — Quittances de droits payés aux trésoriers des finances pour les amortissements.

G. 1848. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1482-1780. — Lettre de P. de Saint-Julien, doyen de Chalon, au doyen du chapitre, l'invitant à assister aux Etats de Bourgogne (1568). — Extraits des conclusions capitulaires nommant MM. Chevalier et Davignon pour représenter le chapitre aux Etats. — Lettres à terrier obtenues par le chapitre, et sentences du bailli d'Auxerre, commettant les notaires Leroy, Rouger et autres, pour la confection des terriers. — Arrêts du Conseil d'Etat qui déchargent le chapitre et le clergé de la ville d'Auxerre de la taille négociale, et font défense aux maire et échevins de les y imposer. — Mémoires sur l'exemption du droit de minage des grains vendus par le chapitre (1482). — Requête à l'intendant de Bourgogne pour être rayé du rôle des taxes dues par les propriétaires de moulins bâtis sur les rivières navigables (1694). — Arrêt du Conseil d'Etat portant réunion des offices de notaires royaux nouvellement créés dans les terres du chapitre à ses offices de tabellionnage, moyennant le paiement du prix de ces charges (1750).

G. 1849. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin, 75 pièces, papier. 1 bulle de plomb.

1136-1787. — Droits de patronage sur certaines cures. — Charte de l'évêque Hugues, contenant donation des églises de Bazarne, Saint-Bris, Montigny et Venouse, à condition que les chanoines vivront en commun pendant le Carême (1136). — Bulle d'Alexandre III confirmant le chapitre dans la possession de la cure de Bazarne (1170). — Charte de Gui, archevêque de Sens, contenant don à l'église Saint-Etienne d'Auxerre *que nos in sinu suo nutrivit*, de 50 sous, monnaie d'Auxerre, de rente sur l'église d'Égléný (1178). — Concession des dîmes novales au chapitre par le pape Honorius (1200). — Confirmation, par l'évêque Guillaume de Seignelay, du droit de patronage sur l'église de Ba-

zarne et onze autres paroisses (1215). — Reconnaissance du droit de patronage par les curés de Grisy et Bazarne (1286), Beauvoir, Cravan, Eglény, Escolives, Goix-lès-Saint-Bris, Gurgy, Lindry, Mézilles, Merry-le-Vallée, Monétau, Oisy, Parly (1284), Pourrain, Saint-Bris.

G. 1850. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1634-1786. — Mémoires sur le droit d'annates dû au prieur de Saint-Eusèbe d'Auxerre sur les prébendes du chapitre vacantes. — Sentence du bailliage d'Auxerre qui règle le droit des prieur et religieux de Saint-Eusèbe sur les premiers gros fruits gagnés par les chanoines prébendés (1783) — Mémoires du chapitre et des officiers municipaux d'Auxerre contre le prieur de Saint-Amatre, de cette ville, dans le procès en réclamation de la dîme de vin fait par ce dernier. — Réplique du prieur (1786).

G. 1851. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, papier

XVIIIe siècle. — Recueil de pièces manuscrites concernant le chapitre. — Extraits de l'inventaire des archives du chapitre, concernant l'élection des évêques; —la juridiction spirituelle du chapitre; — mémoire historique sur les chantres de l'église d'Auxerre. — Analyse des titres concernant les dignités et chanoines: les chanoines de la Cité, les quatre filles de la cathédrale, les fondations pieuses. — Etat général du produit des baux des terres du chapitre au XVIIIe siècle. — Mémoire de Moreau, doyen, sur sa dignité. — Table des paroisses ressortissant au bailliage d'Auxerre.

G. 1852. (Registre.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Recueil de pièces manuscrites. — Etats des rentes et revenus du chapitre. — Règlement sur le rang des curés de la ville d'Auxerre, par l'évêque André Colbert. — Ordonnances du chapitre pour la régie de ses seigneuries hors de la ville d'Auxerre. — Notice historique sur la ville d'Auxerre et ses divers établissements. — Extraits des conclusions capitulaires des XVIIe et XVIIIe siècles. — Etat des charges du chapitre. — Mémoire sur les comtes et sur les officiers municipaux d'Auxerre, par Mignot.—Consultation signée d'Héricourt et Texier, sur les réparations des chœurs et cancels des églises dues par les décimateurs. — Procès-verbal constatant les droits du chapitre dans la ville d'Auxerre et sa banlieue (1775). — Remarques de l'évêque Niéolas Colbert. — Exposé des cérémonies de l'église d'Auxerre. — Eghémérides sur Auxerre et ses évêques.

G. 1853 (Registre.)— In-4°, 653 feuillets, papier.

XVIIe-XVIIIe siècle. — Recueil de pièces. — Biographies: de Lebeuf, de Bocquillot, de l'évêque André Colbert, de Mignot, grand chantre, de l'abbé Morel. — Remarques de Lebrun sur le bréviaire d'Auxerre. — Mémoires et lettres adressés à MM. Mignot, Richer et autres, sur la *Constitution*. — Actes d'appel de la bulle *Unigenitus*: par Lebeuf et autres chanoines, par les religieux de Saint-Germain, les collégiales de Toucy et de Clamecy, etc. — Vie de l'évêque N. Colbert, par Habert. — Relation d'un miracle du diacre Pâris sur une femme de Vermanton. — Sources de l'histoire d'Auxerre, par Potel. — Mémoires sur la liturgie auxerroise, par Lebeuf, Jodon et Potel. — Hymnes de Saint-Just.

G. 1854. (Registre.) — In-4°, 527 feuillets, papier.

1558-1779. — Recueil de pièces. — Compilation des statuts du chapitre, extraite des trois premières collections, rédigées au XIVe et au XVIe siècles. — Extraits des conclusions capitulaires depuis 1558 à 1779: — Réception du chanoine Boitel, sans qu'il soit obligé de se raser la barbe, à condition qu'il n'assistera point à l'église en cet état (1558). — Envoi de députés pour élire le gouverneur et les échevins de la ville d'Auxerre (1561). — Vente de joyaux, argenterie et reliquaires jusqu'à 100 marcs d'argent, pour employer aux urgentes nécessités de l'église (1563). — Mention de la prise de la ville par les Huguenots (1567). — Chapes rapportées par le capitaine Brusquet (1568). — Recouvrement du grand tableau de la lapidation de saint Etienne, de la châsse de saint Amatre, du manuscrit du *Gesta pontificum*, de l'évangile et de l'épistolier. — Cent Anglais entretenus pour la défense d'Auxerre (1570). — Envoi de députés du chapitre pour conférer sur les grandes écoles de la ville (1570).— Remise au curé de Bazarne du droit de patronage sur sa cure, en considération de ce qu'il a été emprisonné à Vézelay par les rebelles. — Réception de l'évêque Amyot, le 3 mars 1571. — Remise de joyaux d'argent par un soldat (1571). — Pontifical d'Auxerre recouvré (1573). — Envoi de députés pour veiller à la révision des livres liturgiques que l'évêque se prépare à faire réimprimer (1578). — Jeune chanoine fouetté en plein chapitre pour s'être battu avec un autre (1578). — Les chanoines seront tenus de monter la garde aux portes de la ville (1580). — Permission du Roi de bâtir Beauvoir autour de l'église et de le ceindre de murs (1584). — Peste à

Auxerre, la procession à ce sujet abrogée (mai 1584).— La verrière de Saint-Alexandre est donnée par M. Cochon (1587). — Certificat de bonnes vie et mœurs au P. Trahy, docteur cordelier, gardien du couvent d'Auxerre, « boute-feu de la prétendue excommunication de l'évêque Amyot. » — Procession par la ville, à la demande de l'évêque, pour la conservation de Paris (1590). — Habitants catholiques de Toucy réfugiés à Auxerre et logés dans le cloître (1591). — Pierre Lenfant, chanoine, tué dans une sortie qu'on fit sur les ennemis (12 octobre 1591). — Procession pour la ville de Joigny assiégée (1594, 19 mars). — Relation: de la procession de Quasimodo, en mémoire de la délivrance de la ville d'Auxerre des Huguenots (1668); — des mesures prises par le chapitre pour l'administration du diocèse pendant la vacance du siége épiscopal (1676); — de la mort et de l'inhumation de Mgr de Caylus. — Copie du livre des cérémonies de la discipline de l'église cathédrale d'Auxerre, intitulé la *Grillotine*, du nom de Jean Grillot, son auteur.

G. 1855. (Registre.) — In-4°, 691 feuillets, papier.

1760-1783. — Recueil de pièces. — Mémoire pour servir de règle dans la pointe et les distributions aux chanoines.— Catalogue historique des chantres de l'église d'Auxerre. — Mémoires: sur les dignitaires; — sur la régale; sur l'exemption de la juridiction épiscopale; — sur les privilégiés dans le chapitre; — sur les dignités, personats et théologal; — sur les semi-prébendés et les bas-officiers; — sur les fonctions des semi-prébendés; — sur le doyen et les archidiacres. — Inventaire des reliques, vases sacrés, ornements et joyaux du trésor, pris en charge par Clément, trésorier, en 1752. — Réglement contenant les obligations du sacristain, du chœur et du sonneur. — Historique: de l'institution des bâtonniers; — sur les églises dites les quatre filles de la cathédrale. — Mémoire sur le procès contre les religieux de Saint-Eusèbe, au sujet de la jouissance des premiers gros fruits des chanoines prébendés, suivi d'une sentence du bailliage d'Auxerre, qui règle la question (1783).

G. 1856. (Registre.) — In-4°, 911 feuillets, papier.

XVII°-XVIII° siècles. — Recueil de pièces. — Observations: sur les devoirs des chanoines pointés; — sur les anniversaires et les fondations. — Réglement pour l'heure des offices. — Cérémonial des officiants au chœur et aux processions. — Mémoire sur l'*Ordo vicarius*. — Historique de la conduite du chapitre pendant la régale, depuis la mort de l'évêque Amyot jusqu'à M. de Cicé. — Relation de ce qui s'est passé à l'assemblée provinciale de Sens en 1725. — Mémoires: sur la discipline et les mœurs d'après les conclusions capitulaires; — sur les bénéfices dépendant du chapitre; — sur le gouvernement du diocèse par le chapitre pendant la vacance du siége; — sur l'assistance à l'office divin. — Historique sur les fondations faites dans la cathédrale et divers événements arrivés dans cette église aux XVII° et XVIII° siècles. — Cérémonial pour la réception des personnes distinguées et relation de réceptions aux XVII° et XVIII° siècles. — Prises de possession des canonicats et dignités depuis 1694, suivies du nécrologe des chanoines jusqu'en 1780. — Liste des chanoines de la Cité depuis 1708. — Relation sur la conduite du chapitre à l'égard de l'évêque et de ses officiers, et réciproquement. — Historique des affaires du diocèse sous l'épiscopat de MM. de Condorcet et de Cicé.

G. 1857. (Registre.) — In-4°, 354 feuillets, papier.

XVIII° siècle. — Recueil de pièces de la main du chanoine Frappier. — Règlement du chapitre, approuvé en 1765, avec des annotations historiques. — Mémoires: sur les dignitaires du chapitre; — les semi-prébendés; — les chanoines de Notre-Dame; — les fondations sur l'assistance aux offices et les distributions manuelles aux fêtes solennelles.

G. 1858. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1757-1768. — Recueil d'actes passés par le chapitre pour la gestion de ses biens. — Baux: de la recette de la terre de Cravan à Billout et autres, pour 1,210 livres; — de la recette de Merry, pour 40 livres, à J. Paris; — de la dîme de grains de Chichery, à Soufflard, pour 45 setiers de froment et 25 d'avoine; — de la dîme de Gurgy, pour 200 bichets de froment et 20 d'avoine.

G. 1859. (Registre.) — In-folio, 740 feuillets, papier.

1768-1771. — Recueil d'actes passés par le chapitre pour la gestion de ses biens. — Baux de la dîme de vin: de Cravan et Accolay, à Bardoulat, pour 80 muids de vin; — de Chichery, pour 47 feuillettes de vin. — Amodiation: de la terre de Corsaint, à Philippeaux, pour 625 livres par an; — de la pêche de la rivière d'Yonne, à Auxerre, pour 72 livres, à Savier. — Bail des moulins de Cravan, à Jean Guilly, moyennant 1,100 livres par an.

G. 1860. (Registre.) — In-folio, 640 feuillets, papier.

1771-1779. — Recueil d'actes, etc. — Baux: de deux arpents un quartier de terre à Perrigny, à Edme Butté, pour 170 livres; — de quatre arpents de pré à Perrigny, pour 38 livres; — de la pêche dans l'Yonne, pour 65 livres; — des fours bannaux de Cravan, à Lecestre, boulanger, et autres, pour 500 livres.

G. 1861. (Registre.) — In-folio, 385 feuillets, papier.

1779-1787. — Recueil d'actes, etc. — Reconnaissance de 25 sous de rente sur une maison à Auxerre, paroisse Saint-Mamert, par Mignard. — Amodiation des dîmes de grains: à Egléný, pour 138 bichets de froment et 20 bichets d'avoine; — à Gurgy, 210 bichets de froment et 20 d'avoine; — à Chemilly, 183 bichets de froment et 20 d'avoine. — Reconnaissance de 4 livres de rente sur une maison à Auxerre, par Lechat, maître savetier. — Amodiation des cens sur les terres de Cravan à Billout, pour 350 livres par an.

G. 1862. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1762. — Sommier des rentes et revenus du chapitre à Auxerre et son finage: l'évêque d'Auxerre doit annuellement 114 livres; — Jean Gendrot, chirurgien, 8 livres sur une maison derrière Saint-Regnobert; — Lebeuf, chanoine, pour sa maison place Saint-Etienne, 15 sous; — Guéron et Fourier, pour trois maisons rue Notre-Dame, 6 livres; — Germain Martin, apothicaire, pour deux maisons près de l'Hôtel-de-Ville, 4 livres; — M. Marie d'Avigneau, grand-bailli, pour trois quartiers de vigne en Judas, 22 livres.

G. 1863. (Registre.) — In-4°, 414 feuillets, papier.

1762.— Sommier des rentes et revenus du chapitre hors de la ville d'Auxerre. — Cravan: les habitants doivent une cense bourgeoise de 200 livres par an; — Edme Momont, pour la grange du moulin d'Accolay, 10 sous; — les habitants d'Egléný et de Saint-Martin-sur-Ocre, cense bourgeoise de 80 livres; — les habitants de Beauvoir, 45 livres de cense bourgeoise, etc.

G. 1864. (Registre.) — In-folio, 424 feuillets, papier.

1770. — Livre des rentes foncières et constituées dues au chapitre à Auxeere, avec l'analyse des titres sur lesquels elles reposent. — M. Boucher de La Rupelle, pour une maison rue Saint-Regnobert, 15 livres 2 sous; — Mérat, apothicaire, 200 livres de rente constituée; — Deschamps, de Charmelieu, pour une maison rue des Cornes, 3 livres 15 sous. — Mémoire historique sur le droit de pêche dans l'Yonne sur le territoire d'Auxerre.

G. 1865. (Registre.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1775. — Sommier des rentes foncières dues à Auxerre. — Déclaration des droits généraux du chapitre à Auxerre, placée en tête du terrier de 1775. — Le chapitre a toute justice et police dans son cloître; sur les Grands-Moulins et le moulin Mileau; droit de régale; droit de cens sur diverses maisons y désignées; il possède les maisons canoniales (qui sont décrites), et des héritages en divers lieux-dits. — M. Des Chesnez, pour une maison rue du Grand-Renard, doit 20 sous 2 deniers; — Marcilly, vigneron, pour une maison près du cimetière de Saint-Pierre, doit 3 livres 10 sous.

G. 1866. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1775. — Sommier des rentes foncières dues en divers lieux hors d'Auxerre. — Cravan: Just Guénier, pour une maison Grande-Rue, 2 livres; — l'Hôtel-Dieu, au lieu des Ursulines, 5 livres 15 sous; — Claude Dorléans, à Saint-Bris, 1 livre 10 sous; — Lordereau, notaire à Seignelay, pour le bail de la recette de Chemilly, 48 livres.

G. 1867. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1771-1779. — Sommier des rentes du chapitre à Auxerre. — Germain Prudot, 1 livre 15 sous; — Duplessis, notaire, 2 livres 5 sous; — Edme Boyard, 1 livre; — Jean Quatremère, 15 sous; — Robin, maître de poste, 25 sous; — Barat, 1 livre; — les Chevaliers de l'Arquebuse, 1 livre.

G. 1868. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1771-1779. — Sommier des rentes, etc., hors d'Auxerre. — Branches: le curé doit 30 livres sur sa cure. — Corsaint: Edme Philipot, pour le bail de la terre, 615 livres. — M. de Bellombre, 45 livres de rente à Escolives; — M. Leclerc de Champmartin, pour 30 arpents de terre à Alpin, 17 bichets de froment.

G. 1869. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

1762-1786.— Sommier de rentes, etc., à Auxerre. — Déclaration faite à la chambre du clergé des biens et charges du chapitre. — L'église d'Auxerre est composée

de 63 prébendes et six dignités; — des droits généraux du chapitre. — Paiements des rentes par paroisses et par débiteurs. — Baux et amodiations d'héritages à Auxerre. — Mémoires: sur l'*Ordo vicarius*, avec tableau où sont inscrits ceux qui doivent faire les offices de la semaine; — sur les bénéfices dépendant du chapitre. — Notice sur les cures du patronage, avec la liste des curés depuis le XVIIe siècle. — Mémoire sur le gouvernement du diocèse pendant la vacance du siége. — Etat des charges du chapitre et des revenus depuis 1762 à 1780. — Notice sur les Etats de Bourgogne et le droit du chapitre à y envoyer un député.

G. 1870. — (Registre.) — In folio, 92 feuillets, papier.

1782-1787. — Sommier des rentes, etc., hors d'Auxerre. — Redevance de la taille bourgeoise, montant à 95 livres, due par les habitants d'Egleny et de Saint-Martin-sur-Ocre; — montant à 45 livres, due par les habitants de Beauvoir. — Le curé de Dannemarie, 5 livres de rente sur sa cure. — M. Grasset, ancien procureur du Roi, 17 sous de rente sur une maison entourée d'eau à Lindry, appelée la Motte-Georgin. — Produit de la pêche des trois étangs Briffaut, à Merry-la-Vallée, 624 livres.

G. 1871. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1750-1760. — Comptes de recettes et dépenses de la Grande-Chambre, de la chapelle Saint-Alexandre, de la fabrique et des anniversaires. — Payé à MM. Grasset et Potel, gardes-titres, 50 livres; — à Chapotin, maître de musique, pour le déjeuner du jour de Sainte-Cécile, 6 sous. — Distributions aux chanoines pour les anniversaires: en 1753, 3,116 livres; — pour le montant des feuilles de présence et plombs: en 1760, 4,438 livres.

G. 1872. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1770. — Compte rendu par J. Mignard, chanoine, des recettes et dépenses du chapitre. — Recette totale, 53,665 livres.— Payé: pour l'anniversaire de M. Moreau, 69 livres; — pour l'office de Saint-Prix, fondé par M. Jodon, 152 livres; — au bas-chœur et musique, 5,486 livres. — Recette en blé, 3,192 bichets de froment; — en avoine, 697 bichets.

G. 1873. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1771. — Compte rendu par J. Mignard, des recettes et dépenses du chapitre. — Reçu: de l'évêque, 122 livres; — de Letellier, chanoine, 140 livres de rente viagère sur cinq quartiers de vigne lieu dit Boivin. — Recette de la fabrique, 330 livres. — Payé pour l'anniversaire de l'évêque André Colbert, 63 livres.

G. 1874. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1777. — Compte rendu par J. Mignard, etc. — Reçu: du curé de Chitry, 50 livres; — de Claude Raoul, 480 livres pour le bail de la dîme de vin de Chitry; — du curé de Monétau, 1 livre de rente; — de Pallais, organiste, 15 livres de rente. — Payé aux religieux de Saint-Marien, pour leur prébende canoniale, 150 livres.

G. 1875. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1786. — Compte rendu par Fr. Delart, Pierre Viart, et autres, chanoines, receveurs du chapitre. — Reçu: de M. Robert, pour le loyer d'une maison Porte-Pendante, 75 livres; — de Chavany, pour une maison rue du Temple, 3 livres 15 sous; — de Savatier, dit Laroche, 1 livre 15 sous. — Recette totale en argent, 58,561 livres.

G. 1876. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1776-1782. — Compte rendu par l'abbé Paradis, chanoine et agent du chapitre, à MM. Frappier, Closet et Favre, chanoines députés, des opérations faites par lui en cette qualité.— Recette en 1776, 822 livres.— Payé à Petitjean, 3 livres pour un chevreuil donné au commandant du régiment Dauphin; — voyage à Cravan pour donner à l'entreprise la démolition de la porte du château (1777). — Remis aux curés de Chemilly, Monétau, et autres paroisses du patronage, 506 livres pour être distribuées aux pauvres, selon les intentions de M. Huet, défunt (1781).

G. 1877. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1790. — Etat des charges en argent à acquitter par le chanoine receveur, pour les messes fondées, les officiers du chapitre, etc. — Compte de la fabrique de la cathédrale, rendu par Edme Paradis, et autres. — Cahier des sommes payées au bas-chœur: Pallais, organiste, Bonnotte, basse-contre, Jobard, serpent, et autres. — Modèle de compte à rendre au chapitre, contenant le détail des recettes à faire à Auxerre.

G 1878. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1544-1790. — Procès-verbaux de partition des prébendes tirées au sort entre les chanoines (1647). — Etat des revenus du chapitre en 1751, montant à 35,356

livres. — Procès-verbaux : d'aménagement des bois du chapitre, par les officiers de la maîtrise, constatant que ce corps possédait au dernier siècle 1762 arpents de bois; — de visite des bois de Vaizeau et de Montaigu, par Magdelenat et Blandin, bourgeois d'Auxerre, afin de constater leur état et l'urgence de les couper pour employer le produit de leur vente aux réparations de la cathédrale. — Visite de cet édifice par Scellier et Pernot, maîtres maçon et charpentier (1635). — Arrêts du Conseil d'Etat qui permettent: de couper 150 arpents des bois de Merry, pour en employer le produit aux décorations de la cathédrale (1742); — de vendre la réserve de Merry, pour en employer le prix à la décoration des deux chapelles du transepts de la cathédrale (1770).

G. 1879. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1561-1787. — Constitutions de rentes : sur le Clergé de France, l'Hôtel-de-Ville, le domaine de Troyes, et les Etats de Bourgogne (XVIIIe siècle) ; — sur particuliers: de 9 livres 12 sous sur Etienne Gervais et Eusèbe Guerry (1561); — sur Nicolas Girard, de 7 livres 10 sous au capital de 150 livres (1672); — de 100 livres de rente sur noble Germain Daulmoy, avocat au Parlement.

G. 1880. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1220-1789. — Terre d'Accolay. — Accord entre le chapitre et Laurent Bancelin, relativement aux droits sur le port d'Accolay (1229). — Donation par Odon Ysambard, de Vézelay, chanoine, de maisons et héritages pour fonder son anniversaire (1286). — Vente par Jean Guynars, à Simon d'Accolay, chanoine, d'une vigne au bas des Fourches (1334). — Accord entre le chapitre et les Templiers du Saulce, au sujet de biens légués à ces derniers par Girard Bourdon, mort chanoine de Reims (1300). — Procès-verbal de bornage de la terre d'Accolay et de délimitation avec celle de Sainte-Pallaye, dressé par Lapierre. — Bail du revenu de la terre d'Accolay à Edme Voille et François Charreau, pour 110 livres par an (1562). — Bail du droit de passage sur la rivière de Cure (1775). — Arpentage de la métairie des Chaumes, par Bérault, arpenteur. — Baux à rente de la même métairie, composée de 100 arpents de terre et bois, à Le Roy et autres (1626). — Adjudication des coupes des bois du Fay. — Sentences du bailliage d'Accolay et du présidial d'Auxerre, contre M. Charles Grillet, qui est condamné à payer au chapitre le droit de dîmes de vin sur ses vignes à Berthereau, à raison de 20 muids l'an. — Arrêt du Parlement de Paris condamnant Guillaume de Thaiz, chanoine de Troyes, curé de Vermanton, à payer la dîme des fruits de sa cure sur Accolay (1551).

G. 1881. (Plans.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1724-1727. — Plans: des bois du Fays, commune d'Accolay, dressés par Benoist et Lapierre, arpenteurs; — d'une pièce de terre et bois appelée la métairie des Chaumes ou Val-du-Roi, au même lieu, dressé par Lapierre.

G. 1882. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 83 pièces, papier.

1278-1780. — Appoigny. — Procès-verbal d'arpentage des propriétés du chapitre, dressé par Joinon. — Lettres-patentes de Charles VI, confirmant le chapitre dans l'exemption de droits de dîmes envers l'évêque à Appoigny (1396). — Baux à rente et à temps d'héritages à Etienne Duval, Chenaux et autres (1278).

G. 1883. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan des terres et prés du chapitre situés à Appoigny, montant à 25 arpents 46 perches, dressé par Joinon, arpenteur royal.

G. 1884. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1403-1776. — Augy. — Baux de maison et héritages par Jean de Maisières et autres, maîtres de la Maison-Dieu de Saint-Etienne, à Jean Patron, Liénard, Chastelain, etc. — Reconnaissances, au profit du chapitre, par Guillaume Raveneau et Chevryn, d'Augy, de 3 livres 10 sous de rente sur des héritagee sis en ce lieu.

G. 1885. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1500-1774. — Auxerre. — Arrêt du Parlement de Paris homologatif des statuts du chapitre relatifs aux maisons canoniales (1667). — Procès-verbaux de visite des maisons canoniales : par Etienne Guilleminot, maçon, Michau Tallereau et Etienne Maillot, charpentiers jurés de la ville d'Auxerre, relatant les réparations qui y sont nécessaires (1500); — par Charles et Pierre Martin et Jean Tartarin, chanoines, et autres.

G. 1886. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1584-1786. — Auxerre. — Actes de ventes des maisons canoniales n°s 1 à 27, par le chapitre, aux chanoines possesseurs successifs : à MM. Clément et Bidan ; — la maison n° 2 à noble Edme Amyot, docteur en Sorbonne, à noble Jean Foudriat, puis au doyen

Moreau, à M. Huet, et, enfin, à M. Vauthier; — la maison n° 5 à M. Potel; — la maison n° 15 à l'abbé Lebeuf; — la maison n° 26 à M. Digard.

G. 1887. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1587-1789. — Auxerre. — Actes de ventes des maisons canoniales, n°s 28 à 47, par le chapitre, aux chanoines possesseurs successifs: à M. de Robien, la maison n° 29; — à M. Mignot, la maison n° 30; — à M. Viart, la maison n° 36; — à Godefroy de Lucenay, la maison n° 42.

G. 1888. (Registre.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1424. — « C'est la taille des bourgoys et bourgoises de vénérables persones messieurs les doyen et chapitre de l'esglise d'Aucerre, faite et imposée en la ville d'Aucerre, où lesdiz vénérables ont resséance et faculté de ce faire. » — Rôle de la taille dressé par les députés du chapitre et les délégués des habitants de chaque paroisse. — Bourg Saint-Père: Sebille, femme Etienne Legoux, potier d'étain, 5 sous; Ancelot Ancelot, 10 sous; Jeanne, femme feu Jean Lamoureux, dit de Bourges, fille de feu Odot Chappillot, bourgeoise, à cause de son père venu de Cravan; Germain Mariote; Jean Lusurier, bailli du chapitre, Jeanne, sa femme, « et tous leurs enfants advoiers, » 40 sous. — Bourg Saint-Eusèbe»: Estienne Prévosté, drapier, Jean Charmoy, drapier, Christophe Paillard, la fille de Guillaume Moreau, verrier.

G. 1889. (Registre.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1468-1473. — Censier des censives payées le lendemain de Noël devant la porte de la cathédrale qui regarde l'église Notre-Dame de la Cité, sur des maisons et autres héritages sis à Auxerre. — Jean Regnier, le jeune, bailli d'Auxerre, pour sa maison devant le pilori, 4 deniers; — maître Jean Johannis, à cause de sa femme, fille de feu Jean Trouvé, pour sa maison rue du Temple, 7 deniers; — les habitants de la ville d'Auxerre, pour la maison de ville, « où souloit avoir deux maisons, » 4 deniers; — les chapelains de Saint-Thomas et de Saint-Alexandre, pour leurs maisons rue de la Parcheminerie, 3 sous; — les Frères-Prêcheurs, pour leur maison des Bons-Enfants et le cimetière aux Juifs, 22 deniers.

G. 1890. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1481-1489. — Censier d'Auxerre, Chevannes, Saint-Bris, et Saint-Georges. — Jean Chancy, et autres, pour leur maison rue Chevrerie, 7 deniers; — Pernet Gontier, pour sa maison rue du Temple, 6 deniers; — Pierre Gramain, pour sa maison rue Fécauderie, 2 deniers; — Jean Champion, élu d'Auxerre, pour sa maison près de la Croix-de-Pierre, 4 deniers; — l'évêque d'Auxerre, pour sa maison épiscopale, 16 deniers.

G. 1891. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1499-1650. — Censiers d'Auxerre, Oisy, Saint-Georges et Villefargeau, dressés par Pourcin Liron et autres, chanoines, chargés de la recette des censives. — J. Maillard, pour sa maison rue Saint-Pélerin, 6 deniers; — les clercs du chœur de l'église d'Auxerre, pour leur maison où demeurait Jean Hympe, verrier, rue Parcheminerie; — noble Jean de Beaujeu, écuyer, pour sa maison même rue, 6 deniers. — Cens payés au Portail-Villiers (1527). — « L'église des Cordeliers est située en la censive de l'église d'Auxerre. » — Nicolas Dalenson, pour sa maison ou pend pour enseigne La Gallée, près la Porte-Pendant, 6 deniers.

G. 1892. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1474-1757. — Déclarations à terrier en faveur du chapitre, par Jean Guiot, Pierre Berthelin, François Guyard, et autres, d'héritages et de maisons sis à Auxerre (1596). — Mémoires et procédures devant le prévôt d'Auxerre au sujet du droit de cens. — Transaction avec les religieux de Saint-Germain et le prieur de Saint-Gervais sur le droit de cens à Auxerre.

G. 1893. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1329-1783. — Auxerre. — Baux viagers passés par le chapitre: à Jean Martin, sergent royal, d'un jardin au bourg Saint-Amatre, pour 10 sous de rente (1543). — à Jean Chapellin, maréchal, d'une place assise au bourg Saint-Eusèbe, près du pilori, moyennant 20 sous de rente, à charge d'y bâtir une maison (1484); — à Jean Lessouré, et autres, pour une maison tenant à la tour Gaillarde, « sur laquelle est le relouge de la ville, » pour 9 livres de rente (1520). — Reconnaissance par Jean Ancelot, bourgeois d'Auxerre, qu'il a pris du chapitre à bail perpétuel une maison sise au bourg Saint-Eusèbe, en la grande rue par laquelle on va de la porte du Temple à la rue Saint-Siméon, pour 5 livres de rente (1496).

G. 1894. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1467-1783. — Auxerre. — Baux perpétuels: à Jean Laveau, d'une maison au bourg Soint-Amatre,

rue Basse-Perrière, pour 18 sous de rente (1482); — à Michel Desbordes, d'une vieille maison au bourg Saint-Amatre, pour 20 sous de rente (1467); — Reconnaissances: par Mérat, Delye et autres, d'une rente perpétuelle de 50 sous sur trois maisons sises rue des Fromentaux, paroisse Saint-Mamert (1589); — par MM. Lemuet de Belombre et Chopin, de 3 livres de rente sur une maison rue des Belles-Filles (1781). — Bail à rente foncière à Berthier, tanneur, d'une maison sise près de la tour Saint-Pancrace, au bourg Saint-Pélerin, pour 20 sous de rente (1484).

G. 1895. (Liasse.) — 100 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1402-1788. — Auxerre. — Baux à rente: à Huguenin Doreaul, déchargeur de vins, d'une maison au bourg Saint-Loup (1402); — à Guillaume Ytier, prêtre, d'une maison rue Culton, pour 50 sous de rente (1507); — à Jean Boiard, voiturier par eau, d'une maison au bourg Saint-Loup, moyennant 20 sous de rente (1507); — à maître Guillaume Rose, prêtre, maître ès-arts, recteur des grandes écoles d'Auxerre, d'une maison rue du Champ (1524); — de la maison des Trois-Marie à Jacques Chesneau (1554). — Reconnaissance par les prêtres de la Mission, directeurs du séminaire d'Auxerre, de 7 livres de rente pour l'emplacement où était la maison des Trois-Marie, et où l'on bâtit l'église dudit séminaire (1706).

G 1896. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1514-1781. — Auxerre. — Baux à rentes perpétuelles: à Nicolas Moreau, praticien, d'une maison au bourg de Notre-Dame-là-d'Hors, près de l'église, pour 50 sous de rente (1524); — d'un jardin rue des Buttes, à M. Pierre Jean, chanoine (1565); — d'un petit bâtiment rue des Lombards, paroisse Saint-Pierre-en-Château, à Simon Bernard, chanoine (1627); — d'une autre maison même rue, faisant le coin de la rue descendant aux boucheries, à Gallerant, boucher, pour 6 livres de rente (1514).

G. 1897. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1503-1787. — Auxerre. — Baux à rentes perpétuelles: à Jean Lemaistre, d'une maison sise au bourg Saint-Père, moyennant 50 sous de rente (1503); — à Guillaume Chape, d'une maison rue du Pont (1514). — Reconnaissance par Marie Devivier, veuve du sieur Bourgoin, lieutenant du premier chirurgien du Roi, d'une rente du 15 sous sur une vinée ruelle du Pilier-Vert (1773).

G. 1898. (Liasse.) — 120 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1318-1782. — Auxerre. — Reconnaissance de 4 livres de rente par Guérin, archer, sur une maison près de la porte du Château (1318). — Bail à vie à Etienne Favereau, boulanger, d'une maison paroisse Saint-Regnobert (1487). — Reconnaissance de 4 livres de rente sur deux maisons rue Notre-Dame, par Jean Benott, perruquier, tuteur des enfants de feu Joseph Fourier, tailleur d'habits (1779). — Vente par décret de la maison des Crenelles, rue Fécauderie (1630). — Reconnaissance par Thomas Boucher de La Rupelle, lieutenant-général, de 15 livres 2 sous de rente sur une maison rue Saint-Regnobert (1776).

G 1899. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1509-1787.— Auxerre. — Baux à rentes foncières d'héritages ruraux sur le finage d'Auxerre, du côté des portes Chantepinot et d'Eglény, à Jean Desloges, Pierre Daout, Louis Ravion, et autres.

G. 1900. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 100 pièces, papier.

1437-1784. — Auxerre. — Baux à rentes foncières d'héritages ruraux situés du côté de la porte du Pont et au bourg Saint-Gervais, à Jean Gillet, Jean Vincent, Etienne Vaurobert, François Leroy, Edme Thierriat, chanoine, et autres. — Reconnaissances.

G. 1901. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1310-1788. — Auxerre. — Baux à rentes foncières d'héritages ruraux situés du côté de la porte du Temple et de la porte de Paris. — Baux de prés lieu dit la Fontaine-Naudin et lieu dit Bouffaut, à Gabriel Delachaume et Lazare Cougnot; — procès-verbal d'arpentage et de bornage de sept arpents de pré au lieu dit Bouffaut (1756). — Bail de 12 arpents de terre lieu dit Les Conches, à Jean Pelé et Antoine Buzeau (1533). — Reconnaissances: de 5 livres de rente par Baptiste Crepien, sur un arpent de vigne lieu dit Migraine (1546); — acquisition de cinq quartiers et demi de vigne lieu dit Boivin, par Moreau, doyen du chapitre, de M. Pierre Baudesson, conseiller d'honneur au bailliage, pour 370 livres (1708). — Baux de vignes en Clérion (1573).

G. 1902. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1491-1786. — Auxerre. — Baux à rentes foncières et d'amodiation d'héritages du côté de la porte du

Temple et au bourg Saint-Amatre, à Pierre Board, chanoine, à Denis et à Christophe de Bierne, à Lecœur, à MM. de l'Arquebuse, et autres.

G. 1903. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin, 81 pièces, papier.

1217-1790. — Auxerre. — Sentences des requêtes du Palais à Paris: qui maintient le chapitre dans la possession du biez et de la rivière appelée des Grands-Moulins (1648); — qui déboute Jean Thierriat et autres, marchands tanneurs, de tous droits sur des terrains situés au bord du biez des Grands-Moulins, et sur lesquels ils avaient fait construire des *essanges*. — Baux des moulins de Sous-Murs et de Mi-l'Eau, avec les boutoirs à draps, les biez, écluses, etc., à Jean Chasneau, et autres (1469). — Lettres-patentes permettant au chapitre de couper des bois pour en employer le prix à la réfection du moulin Mi-l'Eau, incendié le 7 septembre 1705. — Adjudication des travaux de réparations à faire au moulin Mi-l'Eau, passée devant l'administration des forêts, moyennant 7,300 livres (1707). — Sentence arbitrale d'Eustache, sacriste, et de Philippe, archiprêtre d'Auxerre, établissant le droit de pêche du chapitre dans le biez des Grands-Moulins, et que le terrain qui existe entre les murs de la ville et ledit biez lui appartient (1217). — Mémoires du chanoine Frappier, établissant les droits de pêche du chapitre dans l'Yonne depuis la tour Saint-Pancrace jusqu'à l'île Paule, près de Gurgy. — Sentence des requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans ce droit (1707). — Baux de la pêche dans l'Yonne. — Plan des îles et îlots qui appartiennent au chapitre autour du moulin Président (1742). — Transction avec Bourdillat, au sujet des îles et îlots situés dans la rivière d'Yonne, depuis la tour Saint-Pancrace jusqu'à l'île Paule.

G. 1904. (Liasse.) 50 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1236-1783.— Auxerre.— Chartes: de Gui, comte de Nevers et de Forez, et de la comtesse Mathilde II, sa femme, confirmative d'une donation de 10 livres de rente sur le domaine d'Auxerre, faite antérieurement par ladite comtesse, pour son anniversaire et celui de son premier mari le comte Hervé (1236); — de Mathilde III, comtesse de Nevers, confirmative du même don (1257); —Sentences du bailli de Sens et de la prévôté d'Auxerre, condamnant le comte d'Auxerre à payer au chapitre 29 livres de rente sur le minage de cette ville, le salage de Mailly-Château, etc. — Donation par Guillaume de Longueil, doyen du chapitre, à cette communauté, du droit de minage que l'évêque de Longueil, son frère-germain, avait sur le marché d'Auxerre, et ce pour exécuter les intentions de ce dernier (1478). — Lettres de Louis XI contenant amortissement de la donation ci-dessus, consistant en une redevance de 87 bichets de froment et 76 bichets d'avoine, laquelle était tenue en fief du Comté d'Auxerre. — Baux des éminages d'Auxerre à charge de ladite redevance jusqu'en 1783.

G. 1905. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1577-1782. — Bassou. — Droits de dîmes sur la terre de Charmeaux. — Echange d'héritages passé entre le chapitre et M. Gayot, président en la Chambre des comptes à Paris, seigneur de Charmeaux, avec réserve des droits de dîmes et de cens en faveur du chapitre (1577). — Mémoires au sujet de ce même droit.

Chaumont. — Baux de dîmes de grains sur certains cantons du territoire moyennant 30 livres par an.

G. 1906. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1221-1789. — Seigneurie de Beauvoir. — Charte d'Henri, évêque d'Auxerre, relatant l'abandon en faveur du chapitre, par Renaud et ses fils, de leurs droits sur une vigne à Beauvoir, en reconnaissance de quoi le chapitre leur a donné cent sous, monnaie d'Auxerre (1221). — Vente par Guiot Chignars et sa femme, à Pierre de Varzy, prêtre, d'une pièce de vigne sise à Beauvoir, pour 110 sous tournois (1320). — Lettres-patentes d'union des justices de Pourrain, Parly, Merry-la-Vallée, Beauvoir, Saint-Martin-sur-Ocre, Egleny et Lindry au bailliage de Beauvoir (1768). — Baux du greffe et du notariat de Beauvoir. — Charte d'affranchissement des habitants de Beauvoir du droit de mainmorte à charge de payer une taille ou cense bourgeoise de 45 livres, la dîme de grains de 15 gerbes l'une et la dîme de vin du 20e (1302). — Sentence du Présidial d'Auxerre confirmative de droit de taille montant à 45 livres, en faveur du chapitre (1580). — Rôle de la taille bourgeoise en 1789 contenant les noms de 91 habitants.

G. 1907. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1285-1772. — Beauvoir. — Reconnaissance par Jean Briffaut, écuyer, qu'il tient du chapitre à foi et hommage la métairie du Vau (1423). — Vente de la maison du Vau par Jean-Briffaut à Pierre Rebrachien, chanoine d'Auxerre (1453). — Baux d'héritages dépendant de la Grange du Vau à Jean Rignault et autres. — Baux à rente des Moulins Jaillart et Mucet (1285). — Donation

par Obert de Vézelay, chanoine, au chapitre, des 3/4 desdits moulins, à charge de services religieux (1296). — Reconnaissance de 20 sous de rente sur le moulin Jaillard (1772). — Baux de biens ruraux sis à Beauvoir, par le chapitre, à Cappé, Touté et autres.

G. 1908. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier, 3 plans.

1501-1771. — Billy. — Baux à rente perpétuelle : de 56 arpents tant bois que buissons, lieudit la Guibault, à charge d'y bâtir maison, et de 16 deniers de cens et rente par arpent (1501) ; — de 66 arpents de terre nouvellement défrichés, appelés les Bois du Chapitre, faits à Louis Durand et à Jean Sirehugues, de Billy, moyennant 10 sous de rente, et 6 deniers de cens par arpent (1508). — Plans des bois de la Chaume-des-Cordes, sur Billy, dressés par Caillat. — Sentence des requêtes du Palais, qui condamne les habitants de Billy et d'Oisy à payer au chapitre la dîme de vin à raison de 25 seaux l'un (1581). — Autre sentence du bailliage d'Auxerre qui condamne les habitants de Billy à payer la dîme d'agneaux au 10e. — Transaction entre le chapitre curé primitif de Billy et le curé du dit lieu, portant que le chapitre a tout droit de dîme à Billy (1545). — Bligny-le-Carreau et Thorigny. — Reconnaissance de 4 livres de rente foncière au profit des clercs du chœur (1608).

G. 1909. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1260-1789. — Terre de Charmoy. — Sentence de maître Philippe, official de Sens, rendue dans la cause entre le chapitre et le seigneur de Bassou, attribuant au chapitre la nue-propriété de huit pièces de terre, sises à Charmoy, que tenait du chapitre, à titre de terrage, feue Osanne (1270). — Partage de serfs, entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Germain (1331). — Contrat de vente au chapitre, par Jean de Champlay, écuyer, et Jeanne d'Arthé, sa femme, de la terre de Charmoy, relevant en plein fief du roi à cause du château de Courtenay (1361). — Enquête par Jacques Thierriet, enquesteur royal au bailliage d'Auxerre, établissant que le chapitre est seigneur de Charmoy et propriétaire d'une pièce de pré contentieuse avec Edme d'Hervy, écuyer, seigneur de Branches (1607). — Edmond Burat dépose que Jean d'Hervy, aïeul d'Edme, se serait emparé des prés voisins de celui du chapitre au temps des guerres, « sous couleur des services rendus aux habitants. » Procès-verbal de bornage entre les paroisses de Charmoy et de Bassou (1780). — Vente au chapitre, par Leverrat, écuyer, de la quatrième partie du droit de taille ou de cense bourgeoise qu'il avait à Charmoy, moyennant 8 florins d'or (1366). — Censier préparatoire au terrier de Charmoy, contenant les noms des censaires : Jean Amyot, Auberger, André et autres (1789). — Sentence du bailli de Joigny qui décharge le chapitre de l'obligation de faire foi et hommage au comte de Joigny, pour la terre de Charmoy (1542). — Baux d'héritages à Etienne Bourlet et autres. — Abandon par Charles Thibaut, curé de Charmoy, de tous les revenus de sa cure, moyennant 200 livres de portion congrue (1679). — Bail des menues dîmes à Jean Auverjat, curé de Charmoy (1485).

G. 1910. (Plans.) — 12 pièces, papier.

1788. — Plan général et plans parcellaires de la terre de Charmoy.

G. 1911. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1233-1782. — Champs. — Reconnaissance de 4 livres de rente foncière sur des bâtiments situés près des murailles du dit lieu. — Chemilly-près-Seignelay. — Accords entre le chapitre et Jean de Seignelay, écuyer, seigneur de Beaumont, au sujet de la seigneurie de Chemilly et de Beaumont (1269). — Présentations des assises tenues à Chemilly par P. Lebrioys, licencié en droit, bailli de ce lieu (1538). — Saisie, par un sergent royal, des biens de Pierre de la Coste, homme serf, décédé sans hoirs de son corps (1411). — Charte d'affranchissement des habitants de Chemilly, moyennant une cense bourgeoise de 5 sous par feu et la dîme au 16e (1416). — Baux d'amodiation des recettes de la petite chambre à Chemilly, à Fr. Delinotte, chanoine, pour 115 livres par an (1617). — Baux d'amodiation de la métairie de la Motte de Chemilly, acquise par le chapitre en 1294. — Transaction avec Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, relatant les droits du chapitre sur les bois de Chemilly (1484). — Charte de l'évêque Henri, relatant que les deux sœurs Aiminjarde et Isabelle, filles de feu Jean de Loiry, chevalier, engagèrent au chapitre les droits de dîme qu'elles avaient sur les finages de Seignelay et de Beaumont, pour 50 livres tournois ; ce qui fut ratifié par leur frère, Etienne de Loiry (1233). — Mémoires et accords avec les habitants de Chemilly pour les réparations de l'église. — Cheny. — Extrait de la déclaration au terrier faite par le chapitre pour ses biens. (Fin du XVIIIe siècle.) — Chevannes. — Baux du pré de la Fontaine-Minard, à Nicolas Deschamps et autres.

G. 1912. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Plan général de la seigneurie de Chemilly près Seignelay, par Joinon, arpenteur.

G. 1913. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 90 pièces, papier; 1 plan.

1222-1780. — Terre de Chichery. — Vente par Etienne, seigneur de Seignelay, de son *Salvamentum* de Chichery (1222). — Sentence de l'official de l'archidiacre de Sens, condamnant Étienne, seigneur de Bassou, à restituer au chapitre les biens d'une femme serve, de Chichery, défunte (1220). — Charte de Gui, évêque d'Auxerre, contenant échange en faveur du chapitre, de la métairie de Chichery, contre le bourg de Conches, près Varzy, et des biens en ce dernier lieu (1248). — Acte d'affranchissement du servage des habitants de Chichery, réunis dans l'église au nombre de 56 (1352). — Procès-vérbaux de délimitation de la seigneurie avec les terres voisines, dressés par Lapierre et Joinon. — Quittances de taxes payées par le chapitre au fisc, pour la charge de syndic perpétuel à Chichery. — Sentence arbitrale rendue par Pierre, évêque d'Auxerre, condamnant plusieurs habitants de Chichery, qui ont transporté leur domicile à Appoigny, à payer la cense bourgeoise pour les biens qu'ils possédaient à Chichery (1304). — Accord avec le curé pour sa portion congrue fixée à 120 livres.

G. 1914. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1219-1772. — Terre de Chichery. — Permission accordée par le chapitre aux habitants de Chichery d'établir des pressoirs, moyennant un setier de redevance sur chaque marc (1219). — Ventes, par Henri de Vieuchamps, homme d'armes, et Gui de Fontenilles, écuyer, d'une partie des dîmes de blé et de vin de Chichery (1265). — Enquêtes sur les droits de dîmes de vin appartenant au chapitre, l'une pardevant l'official, l'autre pardevant Henri Leclerc, lieutenant-général au bailliage. — Procès-verbaux de déclarations de la récolte du vin faites par les habitants de Chichery, avec la perception de la dîme au 10e.

G. 1915. (Registre.) — In-folio, 620 feuillets, papier.

1583. — Papier-terrier de la seigneurie de Chichery, reçu par Hélie Mamerot, notaire royal à Auxerre. — Censitaires : Louis Damont, tonnelier à Chichery; François Garnier, laboureur à Bonnard ; Pierre Cotelot, à Villemer, et autres, au nombre de 383.

G. 1916. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1275-1787. — Chitry. — Transaction par laquelle les habitants de Chitry comparaissant au nombre de cent, reconnaissent devoir payer à l'évêque la dîme de grains au 20e et la dîme de vin à 6 deniers par arpent ; et ce du consentement de leurs seigneurs Jean des Barrés, Gui, son neveu, et Jean de Noyers (1275). — Confirmation par l'évêque Guillaume, de l'accord ci dessus et de la donation des dites dîmes au chapitre, par l'évêque Gui (1281). — Sentences du bailliage d'Auxerre rendues contre le curé de Chitry, qui maintiennent le chapitre dans son droit de dîmes. — Baux des dîmes de grains et de vin : en 1568 à 500 livres, en 1601 la dîme de grains à 150 livres ; en 1698, à 335 livres, en 1787, à 688 livres. — Cession, par le curé Simon, de tous les biens de la cure au chapitre, pour une portion congrue de 500 livres (1770). — Chivres. — Acquisition de la terre de Chivres, paroisse de Courcelles, par l'évêque Baillet, de Jean de Chabannes, pour la somme de 300 livres et cession au chapitre, par le dit évêque pour fonder son anniversaire. — Sursis donné par Émard de Prie, baron de Toucy, au chapitre, pour lui faire hommage de sa terre de Chivres, relevant de la baronnie de Toucy (1505). — Vente à MM. de Piles, frères, de la terre de Chivres, moyennant 740 écus sol, et une rente de 10 sous (1588). — Terre de Corsaint et Ménetreux. — Accord avec Jean Vaussin pour la jouissance de cette terre, relatant l'exercice du droit de main-morte sur les habitants, droit que le chapitre se réserve de pouvoir supprimer, sans être tenu à indemnité envers le dit Vaussin (1576). — Analyse des titres concernant la terre de Corsaint : acquisition par le chapitre d'Humbert de Beaujeu et d'Isabeau, sa femme (1280). — Coulons (Terre de) — Acte d'affranchissement des habitants de Coulons, paroisse de Courgis, moyennant un droit de bourgeoisie de 10 sous pour le plus riche, et de 12 deniers pour le moins riche (1302). — Vente par Étienne Le Beuf de Maligny, homme d'armes, et Sybille, sa femme, du 8e des dîmes de Coulons, pour 100 sous de rente (1294). — Plainte au chapitre de Collet, curé de Courgis, contre M. Gouffier, baron de Saint-Cyr, qui a enlevé violemment les dîmes de Coulons, sous prétexte de rebâtir la chapelle de ce lieu (1664).

G. 1917. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

900-1781. — Terre de Cravan. — Copie d'une charte de Charles-le-Simple contenant remise de la villa de Cravan au chapitre (900). — Charte d'affranchisse-

ment des habitants (1280). — Vente au chapitre, par Etienne de Bray, écuyer du pays de Berry, de la terre de Bray-les-Cravan, tenue en fief du château de Bazarne, pour 102 écus d'or (1442). — Accord avec les habitants au sujet des droits de garder les clefs de la ville et du château et de la jouissance de la pêche dans les fossés, laquelle sera partagée par moitié (1490). — Acte de l'official d'Auxerre, constatant que Jean de l'Étang et trois autres personnes firent amende honorable au chapitre, à genoux, dans la salle capitulaire, pour avoir fait une ligue et une conspiration avec d'autres habitants de Cravan, contre le pouvoir du chapitre, etc. (1267). — Sentence du bailliage d'Auxerre condamnant des habitants de Cravan à faire réparation des propos séditieux tenus envers le chapitre (1578). — Promesse, par Germain Delafaye, sergent royal, de conduire à ses frais aux prisons de la conciergerie, à Paris, le nommé Bué, condamné à mort par le bailli de Cravan. — Procès-verbaux de délimitation du finage de Cravan avec ceux de Bazarne, Accolay, Vermanton et Irancy. — Réglement de police pour la ville de Cravan (1571). — Procédures au Parlement de Paris contre le maire et les échevins de Cravan, au sujet du droit de préséance en faveur des officiers de justice. — Accords avec les habitants pour le réglement de créances, et au sujet des réparations à faire à l'église. — Lettre du curé Duminy au chapitre, sur la misère des habitants de Cravan, en février 1778.

G. 1918. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin; 75 pièces, papier.

1304-1786. — Terre de Cravan. — Lettres-patentes : de Charles VI, autorisant le chapitre à fortifier la ville de Cravan, « où est le premier port de la rivière d'Yonne, où arrivent les vins de Beaune et de Bourgoigne, que par eaue on veult descendre à Paris » (1384); — de Charles VII, autorisant les habitants de Cravan à s'imposer sur la vente des vins pendant 6 années, pour l'entretien des fortifications (1447). — Quittance de 1500 florins d'or donnés par le chapitre aux habitants, pour être employés aux fortifications, moyennant abandon pendant 15 ans d'une demi-dîme sur les blés et les vins (1388). — Remise par le chapitre des clefs de la ville aux habitants, à la charge de les rendre à la première réquisition (1483). — Provisions de la charge de capitaine du château de Cravan, données par le chapitre à Adam de Digoine, écuyer (1406). — Contestations entre le roi et le duc de Bourgogne, au sujet de la nomination à ce poste de capitaine de Cravan (XVe siècle). — Lettre du Roi portant établissement d'un notariat (1587). — Exemption du droit de salage au profit des habitants de Cravan, accordée par l'évêque d'Auxerre, ce droit lui étant dû par les marchands depuis Bassou jusqu'au pont d'Arcy (1304). — Lettres patentes pour l'établissement de 3 foires par an à Cravan, et un marché chaque semaine (1419). — Provisions de l'office de courtier en vins. — Baux : des droits de minage sur les grains; — des droits de boucherie.

G. 1919. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1441-1688. — Terre de Cravan. — Transaction entre le chapitre et les habitants de Cravan, portant que la cense annuelle de 130 livres que les habitants devaient au chapitre pour leur affranchissement, serait convertie en une taille proportionnelle qui ne pourrait pas dépasser 30 sous par personne, ni descendre au-dessous de 5 sous (1441). — Procédures suivies d'arrêts du Parlement, ordonnant que le chapitre fera par lui-même l'imposition de la cense bourgeoise en présence des députés des habitants (1525). — Appointement rendu au bailliage d'Auxerre, le 19 janvier 1592, portant reconnaissance par les habitants de Cravan que s'ils n'ont pas payé le droit de cense bourgeoise, « c'est à cause de la construction d'une tour, et de la garde qu'ils font jour et nuit au château du dit lieu pour la conservatien de leurs biens et vies, à quoi faire ils sont obligés et ont fait de grandes dépenses. »

G. 1920. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1280-1545. — Cravan. — *Vidimus* de la charte d'affranchissement des habitants relatant l'engagement qu'ils ont pris de payer la dîme de vin au 15e au lieu du 20e (1280). — Sentences de Jean de Farcelles, chantre de la collégiale de la cité d'Auxerre, juge délégué par le Pape, condamnant Pierre Bouguereau et autres à payer la dîme de vin à Cravan (1404-1410). — Procédure au bailliage d'Auxerre et au Parlement de Paris contre les habitants pour la perception des dîmes de vin. — Inventaires des vins récoltés par les habitants de Cravan en 1540 et 1541. — Procès-verbal du lieutenant-général du bailliage, relatant l'émeute faite par les habitants de Cravan, lorsqu'il vint y mettre à exécution une sentence relative à la perception de la dîme du vin (1541).

G. 1921. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1561-1788. — Cravan. — Procès-verbaux de la levée de la dîme de vin relatant la quantité de vin récolté, et le montant du droit payé au 15e. — Actes constatant

la visite et l'étalonnage du seau destiné à la perception de la dîme, et dressés par les officiers du bailliage royal d'Auxerre. — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'une sentence du bailliage d'Auxerre, qui maintient le chapitre dans son droit de dîme de vin à Cravan, dans la grande côte dite Palotte, malgré l'intervention des religieuses de Crisenon, qui prétendaient au même droit sur ce climat (1719).

G. 1922. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1407-1785. — Cravan. — Permission donnée par le chapitre, par actes reçus par Albert de Poncel, notaire à Cravan, à Jean Sacquereau et autres, de bâtir des fours dans leurs maisons, pour leur usage particulier (1407). — Arrêts du Parlement de Paris, maintenant le chapitre dans le droit de four bannal à Cravan, et procès-verbal fait par Daulmoy, sergent royal, qui constate que tous les fours construits dans les maisons des particuliers de Cravan ont été démolis (1643).

G. 1923. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1270-1785. — Cravan. — Acte d'abandon par les habitants, du droit de pêche dans la rivière d'Yonne, à la réserve de la pêche à la ligne et à la trouble (1441). — Baux du droit de pêche par le chapitre en 1640 aux sieurs Sallé, moyennant 150 livres par an. — Bornage des limites du droit de pêche dans l'Yonne, avec le seigneur de Beaulches.— Acquisition d'une partie des moulins de Cravan, de Pierre Boichard (1273). — Quittances de droits d'amortissement payés par le chapitre pour ces moulins. — Baux des Grands-Moulins, îles et îlots. — Travaux aux moulins.

G. 1924. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1261-1786. — Cravan. — Arrêt du conseil d'Etat qui permet au chapitre d'établir un bac sur l'Yonne, près Cravan, entre les débris de l'ancien pont et les dépôts du sel, pour le passage des gens et des bestiaux (1745). — Certificat des officiers du bailliage de Cravan constatant la reconstruction du pont sur l'Yonne en 1761. — Baux généraux des revenus de la terre de Cravan : en 1562 à Geoffroy Taillard, pour 900 livres; en 1640, à Grandjean, pour 2,600 livres. — Vente de la coupe du bois de Vaizeau.— Baux à rente des biens de la cure de Cravan. — Accord avec le curé pour la cession de ses biens, moyennant 300 livres de portion congrue.

G. 1925. (Registre.) — In-folio, 950 feuillets, papier

1600-1602. — Cravan. — Terrier contenant les déclarations des censitaires reçues par Voillé, notaire royal à Cravan. — Déclaration des droits généraux et des biens du chapitre : haute justice, château et maison-fort; garde des clefs de la ville ; fours bannaux ; mesurage et jaugeage; boucherie; cense bourgeoise ; dîmes ; forêts de Vaizeau et de Cheuilly; carrières. — Censitaires : Darin, Cottin, Carré, Pourrin et autres.

G. 1926. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1244-1784. — Dammarie-en-Puisaye. — Quittance donnée par Narjot de Fenis, chevalier, de la somme de 500 livres parisis à lui payée par le chapitre, pour prix des dîmes de Dammarie et de Batilly (1254).— Charte de Gui, évêque d'Auxerre, attestant le bail des dîmes de Dammarie fait au curé de ce lieu, pour 7 setiers et demi de froment, et 8 muids par moitié seigle et avoine (1244). — Diges et Escamps. — Baux de pré à Jacob et autres.

G. 1927. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin; 69 pièce, papier.

1212-1787. — Seigneurie d'Égléný. — Deux chartes, l'une de Guillaume, évêque, de Guillaume, abbé de Saint-Germain et d'Arnoul, abbé de Saint-Pierre d'Auxerre, et l'autre, de Pierre, archevêque de Sens, relatant l'accord passé entre le chapitre et Ferrand, maire d'Égléný et ses fils, au sujet de la mairie de ce lieu qu'il résigna entre les mains du chapitre à certaines conditions (1212-1213.) — Sentence arbitrale confirmée par l'abbé de Saint-Marien, et rendue par Eustache, sacriste, et Milon de Cicons, chanoine d'Auxerre, entre le chapitre et Dreux de Mello, au sujet de différents droits à Égléný (1223). — Chartes de Dreux de Mello, seigneur de Loches, et Isabelle, sa femme, sur le même sujet (1223). — Permission accordée par le bailli de Sens pour relever le signe patibulaire d'Égléný (1462). — Reconnaissance par les habitants d'Égléný, au nombre de 79, d'un prêt de 250 florins d'or à eux fait par le chapitre, pour employer aux travaux de la fortification du village (1372). — Ordonnance royale pour le service du guet et garde dans les villes et châteaux en temps de guerre (1458). — Procès-verbal contenant bornage des terres d'Égléný, de Saint-Aubin-Château-Neuf et de Saint-Martin-sur-Ocre, entre les chapitres de Sens et d'Auxerre (1294). — Donation, par Milon, fils de Jacques, du bourg Saint-Pierre de Sens, chevalier, au chapitre, d'un *Salvamentum* sis

à Saint-Martin-sur-Ocre, lequel relevait de Guillaume Villain, chevalier (1230). — Acquisitions: de censives à Égleny, par le chapitre (XIIIe siècle); — de cinq étaux en la boucherie (1270). — Baux des revenus de la terre d'Égleny, à Jean Brisson et autres, en 1661, pour 300 livres par an. — Procédures et mémoires au sujet des dîmes novales réclamées par le curé d'Égleny.

G. 1928. (Liasse.) — 71 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1393-1781. — Égleny. — Baux d'amodiation d'héritages: du pré de Bart, à Léonard Bersier, 1685; — d'un arpent de pré, lieudit Chauchoine, à Claude Lajarrye, pour 25 livres par an, en 1652; — de 5 arpents de pré, lieudit les Prés-Goutot, à Loup Moreau, pour 12 livres par an (1694), etc.

G. 1929. (Liasse.) — 72 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1211-1782. — Terre d'Égleny et Saint-Martin-sur-Ocre. — Charte de Philippe II, confirmative d'un accord passé entre le chapitre et les habitants d'Égleny et de Merry, au sujet du droit de taille sur ces derniers (1211). —Procuration donnée par 302 habitants d'Égleny à Louis de Saint-Germain et autres, pour traiter de leur affranchissement (1302). — Charte d'affranchissement de la main-morte donnée par le chapitre à 38 habitants d'Égleny, qui étaient ses hommes par suite d'un échange fait avec feus Humbert de Beaujeu et Isabelle de Mello, comte et comtesse de Joigny (1304). — Procès-verbal de dépôt au chapitre du rôle des habitants d'Égleny au nombre de 108 tailliables, en 1393. — Arrêts du Parlement de Paris qui maintient le chapitre dans le droit d'imposer une taille ou cense de 80 livres sur les habitants d'Égleny (1396-1680). — Enquête faite par Jean Bureau, examinateur au Châtelet, sur le droit de taille du chapitre: Jean Riotte, sergent à cheval, dépose qu'il a fait commandement aux habitants de payer la dite taille, lesquels lui ont répondu « que pour l'eure ilz n'avoient point d'argent pour la payer, et qu'ilz avoient bon mestier de leur grâce, que les fortunes qu'ils avoient eues le temps précédant, tant à l'occasion des guerres que pour le feu qui avoit esté par fortune et orage de temps au chastel dudit Esgligny, où leur église avoit esté brûlée et aussi tous leurs biens que ilz y avoient retraiz (1466.) » — Rôle de la cense bourgeoise de 95 livres avec les frais, imposée sur 146 habitants (1754).

G. 1930. (Registre.) — In-folio, 1081 feuillets, papier.

1612. — Terrier d'Égleny, Beauvoir et Saint-Maurice-le-Viel, reçu Frillat, notaire. — Censitaires: Prévost, Crespin, Lechin, Brisson, Giroux et autres.

G. 1931. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1197-1787. — Escamps et Avigneau. — Echange avec Pierre Divolé, dit la Marche et son fils, d'un pré de 14 arpents, lieudit Molinards (1493). — Baux et plan du même pré. — Escolives. — Donation: par Etienne, chanoine, archiprêtre de Puisaye, de sa maison, près Saint-Clément, et de 6 arpents de vigne à Escolives, pour fonder son anniversaire (1197); — par Guillaume, chanoine, de 3 arpents de vigne, au dit lieu, pour le même objet (autographe de maître Robert, lecteur, 1199); — Acquisitions: de trois quartiers de vigne, vendus par Robert Boucaut (1263); — par Nicolas de Châtillon, d'un port situé près de celui des Templiers, à Escolives, depuis le chemin jusqu'à la rivière d'Yonne, et sept arpents de vigne, tenant au grand chemin, etc., pour 50 livres tournois. — Etais et Villeneau. — Confirmation, par Bernard de Lourcy, homme d'armes, de la vente des dîmes de Villeneau, faite au chapitre, par Siméon de Billy (1235). — Acquisitions, par le chapitre, des dîmes de Villeneau, vendues par Regnaud Ferret, et autres 1262-1296). — Bail des dites dîmes en 1782, 180 livres. — Gurgy et Sougères. — Baux de biens ruraux. — Accord avec Raoul, curé de Gurgy, pour la dîme des agneaux (1305). — Enquête par Girard Rémon, licencié en lois, commissaire royal, pour établir que le chapitre a droit de dîmes sur tout le territoire de Gurgy (1523).

G. 1932. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

1273-1786. — Lainsecq. — Lettre de Jean de Soilly, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, l'un des exécuteurs testamentaires de feu Jean, archevêque de Bourges, contenant délivrance au chapitre de 5 livres de rente léguées par ce dernier sur les tailles de sa terre de Lainsecq (1273). — Baux des dîmes de grains de Lainsecq, sur lesquelles le chapitre a un sixième. — Terre de Lindry. — Quittance d'amortissement par Humbert de Beaujeu, connétable de France, seigneur de Saint-Maurice-Thizouaille, et Isabelle, sa femme, des acquisitions d'héritages situés sur Lindry, faites par l'évêque Gui de Mello, et cédées à son église (1281). — Charte d'affranchissement des habitants de Lindry (1479). — Rôle de la taille imposée sur les habitants, de trois en trois ans, « sur l'avis de trois ou quatre prudhommes élus par les habitants et par les députés du chapitre: en 1470, il y a 18 habitants, et la taille est de 114 sous 2 deniers. — Reconnaissance, par

le seigneur de Saint-Maurice, que son fief des Préaux relève du chapitre. — Procès-verbaux d'exercice du droit de justice. — Baux généraux des revenus et des biens ruraux dépendant du chapitre.

G. 1933. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1290-1788. — Leugny. — Sentence du bailli d'Auxerre qui condamne les héritiers de Jeanne d'Arthé à donner amortissement sur la terre de Leugny pour 4 livres de rente (1410). — Mailly-Château. — Reconnaissance de 8 livres de rente foncière par Noël, Bazout, Boudin et autres. — Mailly-la-Ville. — Dîmes de Lézigny. — Vente, par Isabeau d'Arcy, fille de feu Regnaut Tort-Col, chevalier, d'une partie des dîmes de Lézigny, pour 60 livres tournois (1290); — d'autres parties des mêmes dîmes par Geoffroy et Guiot de Soilly, écuyers, fils de feu Hugues, chevalier. — Baux des dîmes de Lézigny, à Masson, curé de Mailly-la-Ville, pour 13 livres, en 1765.

G. 1934. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1221-1785. — Terre de Merry-la-Vallée. — Acquisitions, par le chapitre, divers de héritages sis à Merry (XIII[e] siècle). — Cession, par Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, du consentement de son frère Raoul, du clos de Corferant, sur lequel étaient deux hommes du chapitre, qu'il lui avait enlevés (1257). — Donation, par Pierre de Vaux, écuyer, et Marie, sa femme, de 10 arpents de bois situés près la forêt de Merry, et vente, par les mêmes, de 50 autres arpents de bois, moyennant 315 livres t. — Ratification de l'acte ci-dessus, par Denis de Vaux, homme d'armes. — Vente de cens et coutumes à Merry, par Jean et Guillaume de Vaux, écuyers (1317). — Lettres-patentes contenant réunion de l'office de notaire à celui de tabellion, en la paroisse de Merry (1751). — Permission donnée par Simon Beschu, sous-chantre et chanoine, chambrier d'Égléný et Merry, aux habitants de Merry et de Saint-Martin-sur-Ocre, de chasser dans les bois du chapitre (1444). — Transaction entre le chapitre et Hugues Roc, curé de Merry, au sujet des dîmes (1481). — Sentences du bailli de Sens maintenant le chapitre dans le droit de dîmes sur les héritages cultivés par les habitants de Merry, dans les lieux circonvoisins. — Baux à rente et à terme d'héritages à Merry. — Acquisition d'un étang appelé l'Étang de Saint-Félix, vendu par Jean Briffaut, l'aîné, écuyer, demeurant au Vau (1448). — Bail perpétuel de l'étang de Saint-Félix, moyennant 40 sous de rente, à Pierre Bonneau, sieur d'Arran (1475). — Vente, au chapitre, des Étangs Briffaut, par M. Vielchatel (1785).

G. 1935. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier.

1213-1787. — Terre de Merry-la-Vallée. — Sentence du bailliage d'Auxerre constatant l'étendue et les limites de la forêt de Merry, qui seront déterminées par un fossé creusé à l'entour (1531). — Accensement de la glandée des bois de Merry, pour 6 livres 10 sous par an, à Fourault (1481). — Sentences du bailli d'Auxerre qui permettent au chapitre de vendre des coupes de 200 arpents de bois de la forêt de Merry, en exécution de lettres-patentes (1539-1557). — Vente d'une partie de la forêt de Merry à Jean Seurrat, à raison de 135 livres l'arpent, jusqu'à concurrence de 3,000 livres (1569). — Adjudication de 96 arpents de bois à Louis Girard, pour 63 livres l'arpent (1727). — Sentence arbitrale d'Eustache, sacriste, Philippe, archiprêtre d'Auxerre, Narjod, Raphard et Gui, son frère, écuyer, sur le procès élevé entre le chapitre, d'une part, et Milon d'Arran, Renaud de Souilly, chevaliers, et leurs hommes, au sujet des droits d'usage dans les bois de Froisnet (1213). — Compromis prononcé par l'archevêque Gautier, dans le débat suscité entre le chapitre et les habitants de Merry, sur le droit d'usage dans les bois ; ces derniers s'étant retirés à Charny, et s'étant déclarés hommes de Robert de Courtenay (1225). — Sentences du bailli d'Auxerre et arrêt du Parlement de Paris (1530) qui déboutent les habitants de Merry du droit d'usage qu'ils prétendaient dans la forêt du dit lieu. — Sentence du bailli d'Auxerre qui déclare faux un prétendu acte sur parchemin, contenant accord avec les habitants de Merry en 1241, et reconnaissance de droits d'usage dans la forêt de Merry (1575). — Prétendu acte de 1241 écrit au XVI[e] siècle, *cancellé* par ordre du bailli d'Auxerre.

G. 1936. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1676. — « Plan et figuredes bois, terres, prez, pastures et chaumes dépendant de la forêt de Merry-la-Vallée et domaine de La Chaume-aux-Bois, » contenant 960 arpents, mesurés à la perche de 22 pieds, par Sassiat, arpenteur royal.

G. 1937. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1784. — Plan de la forêt de Merry-la-Vallée, dressé par Lapierre, arpenteur royal, laquelle contient 860 arpents. — Vue du château de Fourolles.

G. 1938. (Plans.) — 1 pièce parchemin ; 5 pièces, papier.

705-1789. — Plans parcellaires de la forêt de Merry, dressés par Bourdignon, Barbier et autres.

G. 1939. (Liasse.) —37 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1273-1780. — Terre de Monéteau. — Ventes: de terres, prés et closeaux, depuis la rivière d'Yonne jusqu'à la maison du sire de Seignelay, avec toute justice, par Gauthier de Gurgy, écuyer, et Etienne, fils d'Ithier de Venouse, chevalier, pour 180 livres tournois (1273); — par Henri de la Baume, écuyer, de divers héritages (1328). — Dénombrement du fief appartenant à Miles de Vauvert, rendu au comte d'Auxerre en 1337. — Accord entre le chapitre et le duc de Bourgogne, relatif aux limites de la terre de Monéteau avec la justice du duc du côté d'Auxerre (1444). — Bornage général de la terre de Monéteau avec les seigneuries limitrophes, dressé par Joinon (1780). — Lieves des censives dues à Monéteau et Chemilly. — Vente, à Guillaume Lecourt, de 10 arpents de terres et bois, au-dessus de Sommeville, lieudit les Chesnez, pour 43 sous tournois et 6 deniers de cens par arpent (1180. — Accord, entre Gui de Monéteau, écuyer, Béatrix, sa femme, et autres, et les bourgeois du chapitre habitant sur la terre des sus-nommés, à Monéteau, au delà de l'Yonne, pour le réglement de la taille, laquelle fut fixée à 3 sous pour le plus riche, et à 12 deniers pour le moins riche (1290). — Affranchissement des habitants de Monéteau par le chapitre (1263). — Baux des dîmes de grains, au 20e, au finage du Grand-Monéteau, et au 24e à celui du Petit-Monéteau, et réunion dans ces baux des dîmages de Gurgy, de Chemilly et Beauont.

G. 1940. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier ; 1 plan.

1220-1787. — Terre de Monéteau. — Charte d'Henri, évêque d'Auxerre, relatant la vente faite par Houdez de Vincelles, et Eramburge, sa femme, au chapitre, des trois huitièmes des dîmes de Néron et de Monéteau, pour 12 livres de Provins (1221). — Sentences de Jean de Nant, bailli de Sens et d'Auxerre, condamnant des habitants de la dernière ville, à payer la dîme de leurs biens sis sur Monéteau, au 20e (1385). — Défense de par le Roi au chapitre, d'assigner les habitants d'Auxerre, débiteurs de la dîme de vin à Monéteau, autre part qu'au bailliage de cette ville (1385). — Renoncement par Guiot de Jussiat, aux procès qu'il a soutenus contre le chapitre à Autun, avec appels à Sens et à Rome, au sujet du droit de dîme sur ses vignes à Monéteau (1388). — Baux des dîmes de vin : en 1662, à Robert, pour 10 muids de vin ; en 1769, pour 14 feuillettes. — Marché avec Byast et Boula, maçons à Héry, pour la reconstruction des fours bannaux de Monéteau moyennant 15 livres (1560). — Déclaration de l'évêque de Caylus, portant qu'il n'a de droits de pêche dans l'Yonne que depuis le pont d'Auxerre jusqu'à la tour Saint-Pancrace. — Baux par le chapitre de la pêche dans l'Yonne, depuis le moulin de Monéteau jusqu'à l'île Paule. — Baux des moulins de Monéteau : en 1285, à Guichard et Barraud, pour 26 livres tournois ; en 1376 à Simon Blasuot, de Saint-Bris, pour 30 livres par an ; en 1448, pour 15 livres par an. — Bail emphytéotique du dit moulin à Baujean, pour 26 bichets de froment (1748). — Baux de l'île de Saint-Quentin sur l'Yonne. — Plan de l'île Paule.

G. 1941. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1251-1787. — Terre de Monéteau. — Charte de Nicolas de *Manoto*, bailli de Sens, relatant un accord passé entre le chapitre et les Templiers au sujet du droit de pâturage dans les bois de Monéteau, reconnu à certaines conditions pour les bestiaux de la maison des Templiers au même lieu (1252). — Acquisitions de diverses pièces de bois dans la forêt de Montaigu, par le chapitre, de Philippe Corbez, Henri Teycelin et autres (1270). — Ventes des coupes de la forêt de Montaigu : en 1317, de 150 arpents pour 374 livres à Perrin Chayns ; en 1672, de 407 arpents de taillis à François Deschamps, marchand à Auxerre, à couper en 10 ans, moyennant 600 livres par an. — Baux du bois des Enfants d'Aube, contenant cinq arpents.

G. 1942 (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1317-1783. — Monéteau. — Bail emphytéotique à Henri de La Baume, écuyer, demeurant à Monéteau, de la métairie et justice de Marcilly, pour 5 livres de rente (1328); — de la même métairie appelée la Grange du Bois ou de Monéteau, située du côté de Gurgy, à Jean Chauveau et G. Boileau, pour 60 sous de rente (1480); — à Jean Bailly et Claude Lemuet, chanoines, pour 50 bichets de froment (1613); — à Latroye, pour 70 bichets de froment en 1783. — Baux de la métairie de Pré-long : en 1521 à Benoît et autres, pour 50 bichets de froment ; en 1672 pour 120 livres; en 1776 pour 150 livres.

Vente d'une pièce de vigne par Etienne le Cornilleur à Etienne de *Robolino*, chanoine et sacriste d'Auxerre (1317). — Baux d'héritages à Sommeville, lieu dit l'Orme-Savoie, et Sous-le-Moulin (1489). — Bail perpétuel de 20 arpents de bois, lieu dit les Lapereaux, pour 6 deniers de cens par arpent, à Pierre Masle, à charge de les défricher et d'y construire une métairie (1487). — Bail viager à Debrye, sergent royal, d'un pré au finage de Monéteau, lieu dit le Pont de Pierre (1594).

G. 1943. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

Vers **1630**. — Monéteau. — Plan colorié d'une partie de la terre et des bois de Monéteau, dressé par Claude Anglert, peintre à Auxerre. — Vue du cours de la rivière; — des villages de Monéteau, de Jonches et de Léteau en élévation; — de l'abbaye des Iles, de la chapelle Saint-Quentin; — de deux pierres-levées, etc.

G. 1944. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1766. — « Plan et figure du fief de la Grange-Marcilly ou la Grange-Monétau de la contenance de 43 arpents, » dressé par Lapierre, arpenteur à Auxerre.

G. 1945. (Plans.) — 4 pièces, parchemin,

1708-1774. — Plans de la forêt de Montaigu, sur Monéteau, contenant 475 arpents, dressés par Caillat et Benoît, arpenteurs royaux.

G. 1946. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan visuel du finage de Monéteau en général, contenant les maisons des villages en élévation, dressé par Joinon, arpenteur royal.

G. 1947. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1290-1787. — Montigny-le-Roi. — Bail à rente perpétuelle, au profit de l'Hôtel-Dieu du chapitre, d'une pièce de terre de 3 arpents, fait à Claude Servais, pour 20 sous par an (1512). — Bornage de la dîmerie de Montigny avec celle de Bligny (1782). — Montigny-la-Coudre. — Baux viagers de maisons, terres, bois, moulins, etc., à Jean de *Reomo*, chanoine d'Auxerre, pour 25 livres tournois par an (1290); — à Jean de Montferrand, aussi chanoine, pour 40 livres de rente (1308); — en 1457, à Guillaume de Montigny, pour 4 livres; — en 1561, à Nicolas Benoît, pour 120 livres; en 1787, à Edme Rigoley, pour 820 livres par an. — Arpentage desdits héritages, dressé par Mosdier (1769). — Sentence du bailli de Sens, qui maintient le chapitre dans la propriété d'une pièce de bois, à Montigny, contre Jean de Montigny, seigneur en partie du dit lieu (1408). — Neuilly. — Transaction entre le chapitre et le curé de Neuilly, pour le réglement de sa portion congrue. — Reconnaissance d'Hubert Balthazard, curé de Neuilly, et de M. Georges de Saint-Phalle, seigneur du dit lieu, que le chapitre a droit à 20 bichets de froment de rente sur les grandes dîmes (1664).

G. 1948. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1233-1784. Terre d'Oisy. — Vente au chapitre, par Guillaume Du Bois, de tous ses droits à Oisy (1291); — par Jean Fourrez, du Bois près Entrains, damoiseau, de tous ses biens à Sambrève et à Oisy (1295). — Fondation d'un Hôtel-Dieu à Oisy, par Jean Petit-Renaud, sous la direction du chapitre (1386). — Accord entre le chapitre et les habitants d'Oisy, comparaissant au nombre de 137, pour l'affranchissement de la main-morte (1341). — Rôles des feux de la paroisse d'Oisy, au nombre de 66 en 1581, et les habitants payant chacun 5 sous. — Sentence du présidial d'Auxerre permettant au chapitre de faire relever un gibet au lieu où était l'ancien, pour l'exercice de la justice d'Oisy (1534). — Mémoires sur l'état de la terre d'Oisy, au XVIII[e] siècle. — Sentence d'Etienne de Saint-Satur, chanoine de Chablis, et Guillaume des Moulins, clerc, commissaires délégués par le bailli de Sens, pour délimiter la terre d'Oisy avec celle de Corvol, appartenant au comte de Nevers (1314). — Baux des revenus du chapitre à Oisy, en 1567, à Jean de La Pouge, chanoine, et autres, pour 155 livres. — Rôles des cens dûs au chapitre.

G. 1949. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 149 pièces, papier.

1233-1784. — Terre d'Oisy. — Sentence d'Etienne Baudin, écuyer, bailli de Puisaye, maintenant le chapitre en possession des fours d'Oisy et de Billy, qui avaient été saisis comme dépendant d'un fief qui relevait, soit disant, de la terre de Perreuse (1476). — Charte d'Henri, évêque d'Auxerre, relatant la vente faite au chapitre par Denis et Gui du Bois, chevalier, de tous leurs droits sur le moulin d'Oisy (1233). — Acte en français, reçu par Regnaut Simon, de Clamecy, notaire, contenant vente au chapitre d'un moulin situé à Oisy, au-dessus du pont de Batilly, pour 60 livres tournois (1296). — Procès-verbaux de visites du moulin d'Oisy. — Baux viagers des

moulins : à Jean Protaz, pour 10 setiers et 4 bichets de froment par an (1275). — Cession, aux habitants d'Oisy, à titre d'usages, de 415 arpents de terre en chaumes et broussailles, lieudit Vauprofonde (1552). — Sentences du bailliage d'Auxerre, qui condamnent Jean Simon et autres à se désister, au profit du chapitre, de divers héritages concédés par les habitants d'Oisy à titre de réméré. — Baux des dîmes de grains d'Oisy et de Billy, en 1669, pour 415 bichets par quart froment, seigle, orge et avoine ; — en 1783, pour 2,750 livres.

G. 1950. (Registre.) — 274 feuillets, papier.

1678-1686. — Terrier du revenu de la terre, justice et seigneurie d'Oisy, reçu par Renard, notaire royal à Clamecy.— Reconnaissances et déclarations données par Madelaine Pastureau, Perrette Serciot, Pierre Millot et autres, censitaires. — Déclaration par les habitants, des droits généraux du chapitre, consistant en exercice de la justice, bois, droits de dîmes au 20e pour les grains, et au 30e pour les vins ; etc.

G. 1951. (Plans.) — 2 pièces, papier.

Vers **1720**. — Plan général de la terre d'Oisy. — Vues en élévation du village et des lieux de Clamecy, Billy, Charmoy, Andries, Surgy, etc.

G. 1952. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIe siècle, — 1782. — Plans des bois et usages de la communauté d'Oisy, contenant 453 arpents.

G. 1953. (Liasse.) — 114 pièces, papier ; 84 parchemin.

1222-1782. — Terre de Parly. — Sentence par contumace du bailli du Portail-Neuf de l'église Saint-Etienne et de toutes ses terres, portant condamnation à mort d'Antoine Descrots, pour crime d'incendie (1684). — Consentement des habitants de Parly à ce que le chapitre fasse élever sur la tour de l'église un édifice de charpenterie pour y établir l'auditoire de justice (1600). —Procès-verbal de bornage de la terre de Parly avec celle de Toucy, appartenant à l'évêque d'Auxerre (1497).— Bornage entre Parly et Basle, avec plans (1768).—Charte d'affranchissement des habitants de Parly, en 1303. — Rôle d'assiette de la taille de 70 livres dues chaque année au chapitre: en 1474, il y a douze habitants. — Charte de l'évêque Henri, relatant la confirmation par Odeline, veuve d'Itier d'Arthé, sœur de feu Guillaume de Grignon, chanoine d'Auxerre, et ses fils, Hervé, chevalier, Jean et Gui, de la donation de la dîme d'Arthé, faite au chapitre par le défunt, avec des maisons près de la chapelle Saint-Etienne, pour fonder son anniversaire (1222). — Sentences de l'official et du bailliage d'Auxerre qui maintiennent le chapitre dans le droit de dîmes au 20e. — Acquisitions des moulins de Ponceaux, Bécherault et de Herrant, d'Etienne Colombe et autres (1293-1294). — Rétrocession du moulin de Constant, par Perrette, veuve Duchat. — Vente, par Pierre de Vaux, écuyer, de 7 arpents de bois, tenant à ceux de Parly, confirmée par Denis de Vaux, écuyer, comme seigneur féodal, et Thibaut, comte de Bar, sire de Toucy, seigneur en arrière-fief (1282). — Sentences du bailli d'Auxerre déboutant les habitants de Parly de leurs prétendus droits d'usage dans les bois de Montchaumont. — Etat du produit de la vente en détail des bois de Montchaumont, faite à Louis de Laduz, seigneur de Vieux-Champs et autres, en 1530, et montant à 3,331 livres; suivi du compte d'emploi de cette somme placée en partie à rente au taux de 8 %.— Payé : à maître Jean Leroy, chantre, pour employer à l'œuvre de la grosse tour de Saint-Etienne, 154 livres 10 sous; — à Germain de Charmoy, chanoine, « pour recouvrer à Paris la lanterne en laquelle se mettoit la coppe où reposoit le corps Nostre-Seigneur sur le grand autel de l'église d'Auxerre, robée par un larron et pourtée audit Paris, et illec exécuté pour le dit forfaict, 36 livres 16 sous. »

G. 1954 (Plans.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1710-1724. — Plans des bois de Montchaumont sur Parly, contenant 130 arpents, dressés par Caillat et Lapierre, arpenteurs.

G. 1955. (Liasse.) — 42 parchemin ; 109 pièces, papier.

1288-1785. — Perrigny, près Auxerre. — Baux à vie, perpétuels et à temps de prés et de terres : à Michel Robot, chanoine, d'une pièce de terre en bois et buissons, située entre le grand étang de Beaulche et le grand étang de Saint-Germain (1491) ; — à Chedot, marchand à Auxerre, d'un pré, lieudit Bréviande, près de la rivière de Beaulche (1515). — Perroy. — Acte reçu par Etienne, curé de Saint-Caradeu de Donzy, notaire du comte de Nevers en la prévôté du dit Donzy, contenant vente au chapitre d'une portion des dîmes de grains de Perroy, par Geoffroy François, bourgeois de La Charité (1288).

G, 1956. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier ; 1 plan.

820-1788. — Terre de Pourrain. — Copie d'un di-

plôme de Louis-le-Débonnaire, confirmatif de la donation de la terre de Pourrain, et des villages de Nancré, Lindry, Alpin et Riot, par l'évêque Angelelme à son chapitre (820). — Charte d'accord entre G., abbé de Saint-Germain, et Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris, d'une part, et le chapitre de l'autre, pour régler les droits de pacage des habitants de Pourrain et de Lindry, dans les bois de Bruère (1240). — Charte d'affranchissement des habitants de Pourrain, moyennant un droit de bourgeoisie de 5 sous par feu et la dîme au 20e (1303). — Procédures aux bailliages de Pourrain et d'Auxerre, constatant l'exercice du droit de justice par le chapitre. — Remise, par le chapitre, de la somme de 10 livres aux habitants de Pourrain, sur la cense bourgeoise « par pitié et compassion que nous avons des dits hommes de Pourrain, (1395).— Rôle de la cense sur les habitants au nombre de 237 (1569). — Procédure aux requêtes du Palais contre Edme Boucher, conseiller au bailliage d'Auxerre, qui a usurpé avec une partie des droits seigneuriaux de la terre de Pourrain, comme propriétaire du château de Talin (1714). — Plans du château de Talin. — Baux des revenus de la terre de Pourrain appelés de la Petite-Chambre, consistant en droit de greffe, notariat et autres.

G. 1957. — (Registre.) — 166 feuillets, papier.

1782-1786. — Livre d'ensaisinement des contrats d'acquisitions faites sur la terre de Pourrain, dont les droits de lots et ventes ont été perçus par le chapitre. — Barthélemy Vincent, pour deux denrées de terre, paye 2 livres 13 sous; — Perrot, pour deux denrées de terre, 5 livres. — Etat des habitants de la paroisse de Pourrain, au nombre de 274, qui ont payé le droit de cheminée, à raison de 5 sous par feu.

G. 1958. (Liasse) — 99 pièces, parchemin; 157 pièces, papier.

1290-1786. — Terre de Pourrain. — Acte du chapitre contenant réunion à sa métairie de *Chevroto*, tenue à vie par Etienne de Saint-Hilaire, sacriste, d'une pièce de 3 arpents de terre, donnée au chapitre par feu Hugues, curé de Lindry (1290). — Baux à rente : à G. de la Penderie, pionnier, de 8 arpents de bois et buissons, lieu dit Sous-la-Goutière, à charge d'y établir un étang (1493) ; — à G. de La Garde, laboureur, de 15 arpents de désert, bois et buissons (1487); — à Brisson, de Marnay, meunier, d'une pièce de pré, située au-dessous du moulin de la Breuille (1485); — à Barré, de la masure de feu Perrin Bourgeois (1489); — à Guisard Jean, et Pierre Gobaut, de Lindry, d'une pièce de terre appelée Bois-Gâté, contenant 40 arpents, moyennant 10 bichets de froment de rente (1486).

G. 1959. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 119 pièces, papier.

886-1767. — Terre de Préhy. — Diplôme de Charles-le-Chauve, relatant la donation qu'il a faite à son fidèle Bernilon, de terres au pagus de Sens, sur la rivière *Driva*, de la *villa* de Préhy et de biens à Villiers-sur-Tholon (886). — Accord entre Erard, comte de Brienne, et le chapitre de Chablis, contenant partage entre eux de la *villa* de Préhy (1168). — Chartes : d'Eustachie, comtesse de Sancerre, contenant remise au chapitre des droits de terrages, cens, coutumes et ventes qu'André de Brienne, son fils défunt, inhumé dans l'église d'Auxerre, possédait à Préhy, et ce, pour fonder son anniversaire (1215) ; — de Guillaume, seigneur de Tanlay, et de Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre, oncles du défunt André, confirmative de la dite fondation ; — de Guillaume, comte de Sancerre, et d'Eustachie, sa femme, relatant l'abandon fait par Pierre d'Apulie, de ses prétentions sur les biens donnés par André, fils de ladite comtesse (1216). — Vente par Félisans de Chaissy, écuyer, au chapitre, pour 240 livres, de la moitié de la justice et des hommes de Préhy, qui sont main-mortables, etc, (1289). — Confirmation de la dite vente par Jean, sire d'Ancy-le-Franc, écuyer, seigneur du fief (ibidem).— Charte de Miles, sire de Noyers, bouteiller de France, contenant accord au sujet du droit qu'il avait de recevoir parmi ses bourgeois de la bourgeoisie de Noyers, les hommes de Préhy dépendant du chapitre, qui s'avoueraient ses hommes, à certaines conditions (1341). — Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'un procès-verbal de règlement de bornes par le prévôt de Chablis, dressé entre les chapitres d'Auxerre et de Chablis, et Ferrand, seigneur de Courgis. — Baux généraux des revenus de la terre de Préhy : en 1490, 203 livres ; — en 1576, la moitié appartenant au chapitre d'Auxerre, 180 livres ; — en 1763, 200 livres par an, pour le tout. — Charte d'affranchissement de la main-morte, en faveur des habitants de Préhy, à condition de payer un droit de bourgeoisie de 7 sous pour le plus riche, 5 sous pour le moins riche et 2 sous 6 deniers pour les veuves (1452). — Rôle de la cense bourgeoise montant à 84 feux, en 1576. — Transaction par laquelle les habitants de Préhy ont abandonné aux chapitres d'Auxerre et de Chablis, certains bois et usages pour être exonérés, entre autres charges, de l'obligation de reconstruire la maison seigneuriale (1639).

— Procès-verbal d'aménagement des bois de Préhy, contenant 387 arpents. — Adjudications des coupes de bois : en 1610, à Pierre Baudesson, pour 16 livres l'arpent.

G. 1960. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1580-1581. — Terre de Préhy. — Minutes de déclarations des censitaires au terrier : Guillaume Vigneau, Drouin Parise, Guiot Delaconche, Colas Adine, Edmond Auldry, Nicolas Rabut et autres.

G. 1961. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, papier.

1647. — Terrier de la terre de Préhy, reçu par Millon, notaire royal à Chablis, pour les chapitres d'Auxerre et de Chablis. — Reconnaissance des droits de bourgeoisie dus par les habitants, montant à 7 sous 6 deniers, par feu pour le plus haut, et 5 sous pour le plus bas. — Déclarations des censitaires : Pinon, Triboulot, Petit, Rossignol, Declaire, Mersault et autres.

G. 1962. (Registre.) — In-folio, 526 feuillets, papier.

1776-1777. — Terrier de Préhy, reçu par Luyt, notaire royal à Chablis. — Procès-verbal de bornage de la seigneurie avec les terres voisines. — Déclaration des droits généraux de la seigneurie : Chaque habitant doit 1 bichet de blé et 2 sous pour l'ancien droit de feu, plus 7 sous 6 deniers de franche bourgeoisie, etc. — Censitaires : Edme Gounot, Edme Seguin, Louis Marceau, Pierre Gautherin et autres.

G. 1963. (Registre.) — In-folio, 507 feuillets, papier.

1777-1778. — Terrier de Préhy (suite). — Déclarations des censitaires : Jean-Baptiste Guillemain, Denis Vincent, Goubaut, Seguin, Rousseau et autres.

G. 1964. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1777. — Plan figuré de la terre de Préhy, contenant 2,970 arpents, dressé par Tenting, arpenteur.

G. 1965. (Plans.) — 18 pièces, papier.

1777. — Plans parcellaires de la terre de Préhy, dressés par Tenting.

G. 1966. (Plans.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1672-1751. — Plans des bois de Préhy, appartenant aux chapitres d'Auxerre et de Chablis, dressés par Chrétien, Sassiat et autres, arpenteurs, contenant 400 arpents.

G. 1967. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1258-1788. — Baux d'amodiation d'une pièce de pré, sise à La Brosse, paroisse de Quenne, à Etienne Fouard, en 1595, pour un écu sol un tiers, et en 1788 à André Deffaye, pour 33 livres. — Terre de Sacy-hors-les-Croix. — Acquisition à Sacy, de Jean de Beaulieu, marchand, bourgeois de Paris et d'Auxerre, les dits biens provenant de Didier d'Ayzy, écuyer, pour 250 francs d'or (1374). — Vente, par l'exécuteur du testament de l'évêque Nicole d'Arcies à Guillaume Cassinel, frère de l'évêque de même nom, de la terre de Sacy (1385). — Donation de la terre de Sacy en partie, au chapitre, par l'évêque Ferric Cassinel (1389). — Confirmation par le pape Clément VII, de la dite donation. — Déclaration des droits généraux du chapitre et de l'évêque sur la terre de Sacy, consistant en droits de justice, de cens et de dime au 12e pour les blés ; droit de feuage, etc. (1613). — Baux des revenus de la terre de Sacy-hors-les-Croix, indivise entre le chapitre et l'évêque : en 1584, à Claude Berault, pour 500 livres. — Accord entre les habitants de Sacy, l'évêque et le chapitre, pour le réglement de leurs droits d'usage dans les bois (1490). — Saint-Aubin-Château-Neuf et Jully. — Vente, par Jean de Cheseyn, écuyer, et Marguerite, sa femme, au chapitre, de rentes et droits de justice sur des biens en ces lieux (1258).

G. 1968. (Liasse.) — 92 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1260-1786. — Baux à rente foncière de vignes, à Saint-Bris, lieu dit Montembrasé, à Jacques Marie, vigneron, et autres (1545). — Saint-Cyr-les-Colons. — Vente, au chapitre, par Agnès dame de Bragelogne, veuve, de la métairie de Jarries, pour 100 livres tournois, confirmée par Jean de Châlon, comte d'Auxerre (1274). — Accords avec Dreux de Mello, seigneur de Saint-Bris, et Jean de Noyers, sire de Maisy, pour la cession de leurs droits sur la dite ferme (1275). — Baux de la métairie de Jarries, en 1418, moyennant 57 bichets de froment, et en 1775, pour 560 livres. — Information du lieutenant du bailli d'Auxerre, contre Gilles Gouffier, seigneur de Saint-Cyr, qui s'est opposé avec violence à la culture des terres du chapitre (1663). — Saint-Georges. — Baux des prés en la prairie de Beaulche (1650). — Saint-Martin-sur-Ocre. — Bail viager d'un moulin à Jean Pombeuf, moyennant 100 sous de rente (1465). — Sainte-Pallaye. — Vente, par Hervé de Pierre-Pertuis, chevalier, et Béatrix, sa femme, fille de « Lou Besort, » d'héritages à Sainte-Pallaye, pour 300 livres tournois et

notamment une pièce située *in via publica de Bacerna;* — par Hugue et Milon de Sainte-Pallaye, Regnaud de Lourcy, et Milon de Fley, chevaliers, de droits censuels au dit Sainte-Pallaye (1264). — Surgy. — Accords avec les Chartreux de Basseville, pour la perception des dîmes. — Procès-verbaux de délimitation des dîmeries de Surgy, avec le territoire de Pousseaux (1339). — Baux du droit de pêche à Surgy, en 1487, à Picard, marinier à Clamecy.

G. 1969. (Plan.) — 1 pièce, parchemin.

1724. — Plan de la forêt de Vaizeau, sur le finage de Saint-Cyr, contenant 202 arpents, dressé par Benoît, arpenteur royal.

G. 1970. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 127 pièces, papier.

1223-1782. — Vente, au chapitre, par Etienne Châtelain, Jean, son frère, et leur beau-frère, d'une partie des dîmes de grains et de vin de Taingy, de Richebourg, de Vassy, d'Arcy et de Vellery, pour 390 livres (1247). — Baux des dîmes de Taingy à Gaudet, pour 130 livres par an (1772). — Thou. — Transaction entre le chapitre et Philippe de Saint-Sal, écuyer, seigneur de Thou, par laquelle ce dernier abandonne tous ses droits sur les dîmes de grains de Thou (1454). — Baux de trois arpents de pré sis à Trucy-l'Orgueilleux, à Joachim More, Pillot et autres. — Donation, sous forme de testament, par Garnier de Molinons, chanoine d'Auxerre, d'un muid de froment de rente à lui dû, par l'abbaye de Vauluisant, à prendre sur les dîmes de Villeneuve-l'Archevêque, Lailly et Molinons (1223). — Baux de la redevance ci-dessus à Moreau, pour 60 livres, en 1615; aux religieux de Vauluisant, pour 200 livres, en 1768. — Venoy, métairie du Buisson. — Mémoire sur les droits de justice du chapitre au Buisson. — Baux et arpentages des terres de la métairie du Buisson, contenant environ 200 arpents de terres et prés.

G. 1971. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1761. — Plan du bois de Rothé et d'autres héritages, sur le finage de Vassy-sous-Pizy, contentieux avec M. d'Estiennot.

G. 1972. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1782. — Plan des terres et prés de la justice du Buisson, finage de Venoy, dressé par Lapierre, et contenant 179 arpents.

G. 1973. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin, 64 pièces, papier.

1175-1790. — Venouse et Rouvray. — Chartes : de Guillaume, évêque d'Auxerre, et de Guillaume, abbé de Pontigny, relatant la donation faite à l'abbaye Saint-Pierre d'Auxerre, par Jean, fils de Jean de Venouse, et sa mère, du consentement de ses proches, de 8 setiers de grains à prendre sur la dîme de Venouse, et une maison, et que l'abbé de Saint-Pierre a reçu les deux fils de Jean au nombre de ses chanoines (1175); — de B., évêque d'Auxerre, relatant la vente du 6e des dîmes de Venouse à l'abbaye de Pontigny, par Gui et Itier de Venouse, frères, chevaliers, confirmée par Narbonne, dame de Maligny, et ses trois fils (1238). — Confirmation, par l'abbé de Cîteaux, de la vente de la dîme de Venouse, faite au chapitre d'Auxerre, par Jean, abbé de Pontigny (1238). — Délimitation du dîmage de Venouse, avec le prieur de ce lieu (1581). — Bornage en 1760. — Baux des dîmes de Venouse : en 1799, 50 bichets de froment, et à Rouvray, 110 bichets. — Baux de 13 arpents de divers héritages, à Edme Petitfou, chanoine, en 1602. — Marchés de réparations faites au chœur des églises de Venouse et de Rouvray, à la charge du chapitre (XVIIIe siècle).

G. 1974. (Liasse.) 34 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1237-1788. — Baux d'un tiers des dîmes de grains sur Villaines, paroisse de Breugnon : en 1656, à Claude Millot, pour 36 livres; — en 1782, pour 200 livres, à Cordonnier. — Baux viagers de terres et prés, situés près du ponceau à Villefargeau (1237). — Villemer. — Vente, au chapitre : par Elisabeth, sœur de Landri de Fleury, chevalier, et Jean dit Aubeins, son mari, écuyer, pour 42 livres, de leurs droits sur les tierces ; — par Aucorresia de Villemer, veuve de Raoul, chevalier, de toute sa dîme de Villemer, pour 112 livres par., laquelle vente fut ratifiée par Etienne, curé de Bassou, fils de la venderesse, et par Barthélemi, son gendre (1247). — Acte de remboursement de la somme de 348 livres, fait au sieur de Lenfernat, étant aux droits de Claude et Louis Regnier, seigneurs de Guerchy, pour le prix de la partie de la terre de Villemer aliénée (1564). — Mémoire pour le chapitre contre les habitants de Villemer, au sujet des réparations à faire à l'église. — Lettre de MM. de Saint-Brisson et de la Jacqueminière, procureurs-syndics du département de Joigny, à Paradis, agent du chapitre, au sujet des réparations à faire à l'église de Villemer (1788). — Villiers-les-Hauts, Mereuil et Fulvy. — Baux: à Jean de Réomé, chanoine, des biens et revenus sei-

gneuriaux dus au chapitre en ces lieux, pour 25 livres par an (1281-1289); — à Humbault, pour 18 livres en 1417; à Jean Verroquier, pour 40 livres, en 1476; pour 303 livres, à Pierre Beau, en 1787.

G. 1975. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1710. — Terrier de Villiers-les-Hauts, en partie. — Déclaration des droits seigneuriaux dus au chapitre. — Droits d'usage des habitants de Villiers dans les bois de Montenu, les Ripes et le Luchot; — de ceux de Fulvy, au bois du Luchot. — Déclarations des censitaires : Pierre Regnard, Blaise Lemaire, Philippe Bardot et autres.

SÉMINAIRE D'AUXERRE.

G. 1976. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier. 1 sceau.

1672-1785. — Lettres-patentes signées : Marie-Térèse, portant permission à l'évêque Colbert, d'établir à Auxerre un séminaire, et d'imposer pour l'entretien la somme de 3,000 livres sur le clergé du diocèse (1672). — Acte d'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission au séminaire, par l'évêque André Colbert (1680). — Autorisation, par l'évêque de Caylus, à M. Bégault, supérieur du séminaire, pour emprunter 1,000 livres, afin de subvenir aux dépenses nécessitées par la cherté des vivres (1713). — Déclarations de biens pour payer les taxes d'amortissement. — Titres cléricaux pour Pierre-Etienne Guérin, Germain Nombret, Jean Pougin et autres. — Sceau de Louis XIV.

G. 1977. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1608-1776. — Auxerre. — Actes d'acquisitions de maisons situées rue du Champ, pour y établir le séminaire, par Pierre Baudesson, marchand, Sébastien, marchand, et autres. — Reconnaissances de rentes, envers l'abbaye Saint-Germain et autres, sur les maisons du séminaire. — Acquisition d'une maison à Saint-Georges, de Mme Chapotin (1695).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE LA CITÉ D'AUXERRE.

G. 1978. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1614-1750. — Statuts et réglements donnés au chapitre de la Cité par M. de Caylus. — Accord entre le chapitre et le trésorier de la Cité pour l'heure des offices (1614). — Notice sur quelques chantres et trésoriers de la Cité : Edme Guillaume, trésorier, « Il a réparé la crouppe de l'église qui avoit esté ruinée par les calvinistes, après la prise de la ville d'Auxerre en l'an 1567; les réparations furent achevées environ l'an 1600. L'ancienne église alloit et aboutissoit jusqu'à l'évesché, n'y ayant qu'une petite rue entre deux de 7 à 8 pieds. » — Notes historiques sur l'église collégiale de Notre-Dame de la Cité (XVIIIe siècle). — Feuilles de présence des chanoines en 1716. — Lettre du Roi pour la convocation du député du chapitre, aux Etats de Bourgogne, en 1757. — Mémoires sur le projet de réunion de la collégiale au chapitre cathédral (1750).

G. 1979. (Registre.) In-4°, 38 feuillets, papier.

1596-1611. — Conclusions capitulaires du chapitre de Notre-Dame de la Cité. — Réception de M. Delye, en qualité de chanoine. — Nomination de Pascal Musnier, chanoine, en qualité de receveur du chapitre. — Conclusion pour payer un écu et demi par mois, pour la taxe imposée par la ville pour l'entretien des pauvres pestiférés (1597). — « Ordonné que, à l'avenir, chacun venant en l'esglise, l'on se comportera avec telle décence que l'estat d'ung prettre le requiert, » — moustaches prohibées, etc. (ibidem). — Accord entre le chapitre et le trésorier, pour la restauration du chevet de l'église, moyennant 200 écus (1599).

G. 1980. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1625-1643. — Conclusions capitulaires. — Election de M. de Lucenay, chantre, pour garde-titres (1637). — Acheté de l'étain pour faire les plombs pour les distributions. — Réception de M. Manan, en qualité de chanoine. — « M. Manan, maître de l'hôpital, déclare qu'étant obligé journellement d'ouyr les malades en confession et de leur administrer les sacrements, il craint de prendre du mauvais air, et prie MM. de le dispenser de venir à l'église » (1638). — Bail du bâton de Sainte-Anne à une dame de la ville pour sa vie, moyennant 8 livres de cire blanche par an. — Conclu de demander au prévôt d'Auxerre l'autorisation de démolir une maison abandonnée, tombant en ruine, située paroisse Saint-Pélerin et tenant à Jacques Pougues, peintre, sur laquelle le chapitre perçoit 25 sous de rente (1643).

G. 1981. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1654-1665. — Conclusions capitulaires. — Prise de possession d'un canonicat par Fr. Leroy. — Conclu d'acheter divers ornements pour l'église qui est dénuée de

toutes choses. — Remise, par le receveur, de 60 livres au chantre du chapitre, pour les frais de divers procès (1656). — « En 1660, on fit rebâtir la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, pour servir de sacristie; auparavant, on prenoit les ornements à la cathédrale. » — Formulaire de la profession de foi de la constitution du pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656, contre Jansénius (1665).

G. 1982. (Registre.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1680-1762. — Conclusions capitulaires. — Réceptions : de M. Frappier, prêtre, né à Mataut, diocèse de Troyes, en 1719, en qualité de chanoine, en 1750 ; — d'André-Prix Lebeuf, en la même qualité (1752). — Députation de MM. Lorieux et Gagneux, à l'Assemblée du clergé (1760). — Réception de trois capsules d'argent remplies de reliques et trouvées dans les fondations de l'ancien autel dressé sur le terrain où étaient, avant les guerres des Huguenots, le chœur et le sanctuaire de l'église Notre-Dame (1760).

G. 1983. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1409-1788.— Quittances de droits d'amortissement. — Extrait du testament de Guillaume du Val-de-Mercy, chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre, contenant legs de 50 sous de rente sur sa maison située devant l'église des Frères-Prêcheurs (1409). — Reconnaissances de rentes dues à la collégiale, sur des maisons canoniales, par le chapitre d'Auxerre. — Fondation : par Messigny Bertaut, chanoine d'Auxerre, d'un anniversaire en l'église Notre-Dame, pour sa servante Jeannette, inhumée dans la dite église, afin de reconnaître ses services qu'il n'a pas rémunérés pendant sa vie (1479); — d'une messe tous les lundis à l'autel Sainte-Anne, par Simon Boisart et sa femme, moyennant 100 sous de rente sur la terre de Prenereau (1484). — Baux généraux de la recette et déclarations des biens du chapitre. — Etat des charges de la trésorerie de la Cité, réglées par sentence de l'official de 1611. — Marché, avec Simon Lebel, menuisier à Auxerre, pour faire un rétable d'autel à la chapelle Sainte-Anne, moyennant 90 livres (1698). — Devis et marché avec Petit, pour la construction de 18 stalles, en 1737.

G. 1984. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1778-1790. — Livre des rentes dues à la collégiale. — MM. du clergé d'Auxerre, 52 livres; Liger, chanoine, 5 livres; Deschamps, sur une maison rue Notre-Dame, 3 livres; Boyard de Forterre, sur un pressoir, 1 livre. — Produit des dîmes de blé de Courson, 270 livres, etc.

G. 1985. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1576-1790. — Comptes des recettes et dépenses. —En 1576 : Recette totale 352 livres, sans compter la recette en grains.— 1580.— Reçu: de Jacques Vautrouillet, curé de Courson, pour droit de patronage, 12 livres ; de Jacques de La Halle, docteur de l'église d'Auxerre, curé de Merry-Sec, 40 sous ; de Nicolas Bargedé, président, pour la maison où il demeurait, appelée la Maison-Fort, assise paroisse Saint-Regnobert, 20 sols. — En 1691, recette totale, 1,063 livres, 19 sous ; — en 1789, recette totale, 3078 livres.

G. 1986. (Registre.) — In-4°, 118 feuillets, papier.

1782-1791. — Comptes des recettes et dépenses rendus par Paradis, chanoine, receveur, à la confrérie du chapitre.— En 1782, recette totale, 1,980 livres.— Comptes: des façons des vignes du clos, contenant 3 arpents 1/2, 330 livres en 1788 ; — du produit du canonicat du sieur Lassé, en 1786, 811 livres.

G. 1987. (Liasse.) 7 pièces, papier.

1786-1790. — Journaux des recettes et dépenses. — Feuilles du produit des prébendes de la collégiale. — En 1787, il a été distribué aux 17 chanoines, 1,747 livres 13 sous.

G. 1988. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1255-1782. — Baux à rente de maisons à Auxerre: à G. Bruneau, drapier, de la moitié d'un étal en la draperie, pour 10 sous 6 deniers (1255); — à Guillaume de Perrigny, une maison près de la Porte-Pendante (1318); — à G. de Brannay, une maison au bourg Notre-Dame-là-d'Hors (1369). — Cession par Guillaume Vivien à Jean Lemercier, doyen d'Auxerre, de 40 sous de rente, moyennant 25 florins d'or, sur une maison sise au bourg Saint-Père (1367). — Bail d'un étal en la Boucherie, tenant à l'étal de demoiselle Margot Vivianne, veuve de Pierre Regnier, écuyer (1412). — Cession, par Jean Lourdin et sa femme, nièce de feu Guillaume du Val-de-Merry, d'une place rue et place des Jacobins, pour fonder l'anniversaire de ce dernier (1429). — Bail perpétuel à Jean Motet, chanoine, d'une maison en ruines, sise près de la tour Saint-Germain (1595).

G. 1989. (Liasse.) — 83 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

1429-1785. — Baux à rente de maisons à Auxerre. — Reconnaissances de rentes : par Claude Leclerc, greffier en l'élection d'Auxerre ; — par d'Appougny, écuyer, secrétaire du Roi (1689) ; — par Pierre Dusec, marchand, sur une maison rue Fécauderie (1555) ; — par « honorable homme » Jacques Pogues, peintre à Auxerre, sur une maison rue des Tanneurs (1648) ; — par Claude Delafaye, sur une maison rue du Temple, appelée anciennement la maison de la Mouche (1589).

G. 1990. (Liasse.) — 126 pièces, parchemin ; 104 pièces, papier.

1431-1789. — Auxerre et Saint-Georges. — Baux à temps des biens ruraux dépendant de la chantrerie ; — d'héritages aux lieux dits les Conches, le Bâtardeau et les Ballets. — Baux à rente : à Etienne Guinemant, d'une vigne au lieu dit les Crys (1379) ; — d'un jardin et clos de vigne à Saint-Amatre, à Defrance, boucher (1501) ; — d'un demi-arpent de vigne en Goutte-d'Or, à Orléans, vigneron (1493) ; — à Jean Maujon, boulanger, de 4 arpents de pré, en la Foliotte, pour 50 sous de rente (1484). — Lettre du chantre et du chapitre de la collégiale, contenant bail à vie, pour le revenu en être affecté à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Billon et autres, de 7 quartiers de désert en Champeaux (1446). — Reconnaissances de rentes : sur 4 arpents, terre et vigne, lieudit les Conches, par Robinet, avocat à Auxerre ; — sur un demi arpent de vigne, lieudit Migraine, par Edme Moreau, chanoine d'Auxerre (1778).

G 1991. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1400-1787. — Reconnaissances de rentes foncières sur des biens sis à Appoigny, Augy, Beaumont. — Bail à rente d'une pièce de vigne sise à Charentenay (1400). — Chéry, paroisse de Coulangeron : Accord avec Germain de Charmoy, chanoine d'Auxerre, curé de Merry-Sec, contenant cession au chapitre de toutes les dîmes, dans l'étendue de la justice de Chéry (1551). — Baux des dites dîmes : en 1666, montant à 86 bichets de grain, moitié froment et avoine, et 3 feuillettes de vin ; en 1787, pour 406 livres. — Copies de la procédure pour l'érection d'une cure à Coulangeron (1740). — Baux des dîmes de grains à Courson : pour 585 livres, en 1786. — Baux : de vignes à Irancy, à Linard, chirurgien, à Chapotin et autres ; — de terres à Lindry, lieu dit le Château. — Enquête sur les dîmes de Merry-Sec, appartenant à la collégiale, en vertu de la donation faite par l'évêque G. de Toucy (1537). — Baux d'héritages à Monéteau, faits à Tallot et autres. — Reconnaissances de rentes foncières à Mouffy, Saint-Bris, Saint-Georges. — Baux de terres, prés et vignes, à Pourrain et Quenne. — Accord avec Etienne Le Muet, curé de Lignoreilles et Villy, par lequel il s'engage à payer au chapitre une rente de 30 bichets de blé, moitié froment et avoine, et 2 muids de vin (1552).

COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE D'APPOIGNY.

G. 1992. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1373-1768. — Statuts donnés au chapitre d'Appoigny. — Chartes des évêques, contenant exemption de droits de dîmes en faveur du chapitre (1373-1458). — Conclusions pour le rétablissement de la dignité de la chantrerie (1666). — Inventaire des titres dressé par Purorge, receveur du chapitre, en 1629. — Accord entre Jean Deullin, curé d'Appoigny, et les habitants des Bries, au nombre de huit, pour régler les conditions de l'exercice du culte dans la chapelle Saint-Pavas, nouvellement construite dans ce village (1555). — Collation d'une prébende de la collégiale, par l'évêque de Cicé à Simon Hespoulont. — Partage des biens entre les chanoines. — Etats des biens et revenus du chapitre. — Testaments contenant legs au chapitre et fondations pieuses. — Choix, par le chapitre, d'Etienne Vallée, vicaire à Branches, pour exécuter la fondation d'une messe quotidienne faite par Pierre Berger, curé, en 1620. — Testament de Claude Esclavy, facteur d'orgues à Appoigny, contenant legs de 6 livres de rente au chapitre (1688) ; — testament de Louis Truchy, chanoine.

G 1993. (Liasse.) — 78 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier.

1411-1778. — Acquisitions, par le chapitre, d'héritages sis à Appoigny et Charbuy, de Nicolas Fourellet, pour 300 livres (1524). — Cession, par le chapitre, à Philippe Amyot, contrôleur en l'élection de Joigny, de terres à Neuilly et à Gastines (1617). — Permission donnée par l'évêque, seigneur d'Appoigny, de démolir une maison située contre la grange des dîmes, lieu dit le Château-Bourgeois, à Appoigny (1735). — Baux à rente d'héritages à Appoigny : d'une place près de l'église, à Jean Rocherel (1450) ; — de maisons, etc., à Jean Moreau, Jeannette, veuve Viledé, Guenin, Geneste, Etienne Garre et autres.

G. 1994. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 179 pièces, papier.

1402-1788. — Baux à rente et à ferme d'héritages à Appoigny : à G. Lasnier, d'une vigne, au lieu dit Mont-Thiébaut (1402) ; — à Gilet Galopin, à Héliot Truchy, Pierre Muthelé, François Giffard et autres.— Baux : de cinq arpents de terre, à Charbuy, à Tinardon : — de deux arpents de pré, en la prairie de Cheny.— Sentence de l'évêque Philippe Des Essarts, condamnant les héritiers de Girart Brunet, curé de Chichery, à payer au chapitre 30 sous de rente sur la cure du dit lieu (1422).

COLLÉGIALE DE SAINT-FARGEAU.

G. 1995. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 29 pièces, papiezar.

1472-1789. — Copie de l'acte de fondation de la collégiale de Saint-Fargeau, par Antoine de Chabanne, baron de Puisaye (1472). — Statuts donnés par l'évêque Pierre de Longueil. — Inventaires des titres et ornements. — Déclaration des biens et des charges de la collégiale, reçue par de Montreuillon, notaire (1500).— Mémoires à la cour des Aides, contre le comte de Gien, qui a fait saisir féodalement la terre de Saint-Fargeau, pour établir que le chapitre ne doit rien au comte pour les terres de sa dotation (1719). — Fondation, par Jean Noiret, curé de Villeneuve-les-Genêts, né à Saint-Fargeau, d'un titre de chapelain, doté de 100 livres tournois, pour desservir une chapelle qui sera construite près de l'escalier du clocher de l'église de Saint-Fargeau (1527). —Comptes des revenus rendus au chapitre par Hérisson, Frémy et autres (1644). — Acte de cession de 62 livres 10 sous de rente sur les Aides et Gabelles (1755).

G. 1996. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1778-1789.— Délibérations du chapitre. — Conclu d'acheter une chape et des livres de chœur, avec la somme de 200 livres léguée par le chanoine Lefèvre. — Désignation du chanoine Cornille, pour aller à Auxerre faire enthériner les lettres-patentes autorisant la confection d'un terrier. — Achat d'une pendule à placer dans l'église, pour fixer exactement l'heure des offices. — Nomination d'un pointeur des offices capitulaires. — Réglement des dépenses faites par Cornille, receveur du chapitre, pour la reconstruction de la maison sise derrière l'église. — Election de M. Bernard, doyen, en qualité de député du chapitre à l'Assemblée des trois états du bailliage de Montargis (1789).

G. 1997. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1726-1752. — Bordereaux des cens et rentes et autres revenus dus au chapitre: sur l'hôtel-de-ville de Paris, 312 livres de rente; — sur le duché, 131 livres. — La masure de la Marinière, paroisse de Bléneau, doit 50 sous de rente.

G. 1998. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1405-1778. — Fondation de services religieux par Guillaume Veilliac, chanoine de Saint-Fargeau, dans la chapelle qu'il a fondée dans le cimetière du dit lieu, et pour laquelle fondation il donne, entre autres choses, au chapitre, 5 bichets de froment de rente sur le lieu de la Métardière, paroisse de Bléneau (1502). — Sentence du bailliage de Villeneuve-le-Roi, contenant maintien du chapitre dans la possession de la moitié des dîmes de Frelan, sur Dampierre et Bouhy (1530). — Donation de 4 bichets de froment de rente sur la Grange-Gillette, paroisse de Lavau, par Colas Dupuy, receveur de Puisaye et Louise, sa femme, à charge de services religieux (1477). — Baux à rente d'héritages audit Lavau. — Réglement des droits dus au chapitre par l'administration du canal de Briare à Ouzouer (1778). — Baux perpétuels d'héritages plantés en vignes, situés sur Saint-Martin-des-Champs, à Jean Ladure et autres (1538). — Déclaration des terres de la Guyoterie, sur Saint-Martin, faite au seigneur de Saint-Fargeau, et provenant de messire Jean Garnier (1496). — Baux perpétuels de terres plantées en vignes au finage de La Caille, sur Saint-Martin-des-Champs (1538). — Copie de la donation faite au chapitre par le comte de Dammartin, des terres de la Cour-Vieille, et de la Cour-des-Prés, sur Treigny (1478). — Brouillons de plans des masures du chapitre sur Treigny. — Baux des moulins de la Cour-des-Prés, de celui d'Angilbert ou Brisset, sur Treigny, par Robert de Chaumont, écuyer, seigneur de la Cour-Vieille (1460).

G. 1999. (Plan.) — 2 pièces, papier.

Vers **1760.** — Plan des masures de Bléneau, situées dans la censive du chapitre de Saint-Fargeau ; — La Marinière ; — Contancière ; — Buisson-Vilain. — Indication du plan.

G. 2000. (Plans.) — 4 pièces, papier.

Vers **1760.** — Plans des masures Tardif à Rogny, et d'autres masures sur Ouzouer et Sainte-Eusoge; des ma-

sures de la Cocherie; — des Robichons; — des Guillins, etc., sur Saint-Martin-des-Champs, appartenant au chapitre de Saint-Fargeau. — Indication du plan.

G. 2001. (Plans.) — 7 pièces, papier,

Vers **1760**. — Minutes de plans parcellaires de la terre de Saint-Martin-des-Champs. — Etat des numéros de la carte unique de la dite terre. — Plan du fief du Bois à Saint-Privé.

COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE TOUCY.

G. 2002. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1213-1696. — Confirmation, par l'évêque Guillaume de Seignelay, de la fondation de la collégiale de Notre-Dame de Toucy, par l'évêque Hugues, son prédécesseur (1213). — Réglements donnés au chapitre par l'évêque André Colbert. — Accord entre les chanoines et les habitants de Toucy, pour la reconstruction d'une partie de la nef de l'église incendiée (138..). — Indulgences: de l'évêque Laurent, en faveur de ceux qui feront des aumônes pour aider à reconstruire l'église de Toucy, brûlée par les Anglais (1445); — du cardinal Julien, pour le même objet (1481).

G. 2003. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1729-1776. — Conclusions capitulaires. — Acte de prise de possession d'un canonicat par Pierre Pautrat. — Provisions par le roi de la trésorerie et de la cure de Toucy, à M. Borne, en vertu du droit de régale (1755). Acte du refus du chapitre de contribuer aux réparations du chœur de l'église paroissiale de Toucy avec l'évêque (1764).

G. 2004. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1380-1786. — « Inventaire de plusieurs titres qui concernent les droits de cens et rentes de MM. les trésorier et chanoines de l'église collégiale de Toucy. » — Reconnaissances de cens et rentes à Vassy, par Pierre Allard, Hubert Mathieu, et autres. — Sentence du bailliage d'Auxerre, confirmant le chapitre dans le droit de dîmes à Toucy (1573). — Accord avec l'évêque au sujet des cens et rentes dus au chapitre à Toucy, remplacés par une rente de 20 bichets de froment (1622).

G. 2005. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1472-1778. — Provisions de la chapelle Sainte-Barbe, en l'église Notre-Dame de Toucy, par le chapitre, à Guillaume Joubert (1492). — Lettres de protection du gardien des priviléges des écoliers de l'université de Paris, en faveur de Jean Leroy, chanoine de Toucy, écolier. — Prise de possession de la cure de Toucy, unie à la trésorerie, par Edme Sevin (1669). — Procédure : au siége présidial d'Auxerre, contre Dard, chanoine, pour offenses envers le chapitre ; — pour MM. Bardout et Maire, chanoines, contre le chapitre, pour inexécution des statuts (1778). — Reconnaissances de 8 livres de rente sur la cure de Lalande et Saint-Marceau, son annexe, par Edme Bachelet et autres, curés de ce lieu. — Procès-verbaux de réception du maître des écoles de Toucy par le chapitre (1542).

G. 2006. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1215-1789. — Donations : par Patrice, chanoine d'Auxerre, pour le repos de son âme et de celle de son frère Guillaume, aussi chanoine d'Auxerre, défunt, d'un demi-muid d'avoine et de 10 sous sur les coutumes de Moulins (1215); — par Girard Maréchal, chanoine de Notre-Dame de Toucy, de 6 bichets 1/2 d'avoine de rente (1266); — par Pierre de Beaurain, écuyer, et Philippe de Cloyes, sa femme, de 20 sous de rente, assis en partie sur une maison située dans le grand château de Toucy, où sont les étaux de la boucherie (1379). — Testaments: d'Etienne Jossoins, léguant 40 francs d'or (1383) ; — de Pierre Gondeti, reçu par Guillaume de Lenoncourt, curé de Saint-Pierre de Toucy (1384) ; — de Jean Martin, mercier à Toucy : il lègue 5 sous à la fabrique et à l'église de Saint-Pierre ; à Jean Bodet, son neveu, une tunique de fer et un bacinet, etc. (1384) ; — autres testaments : de Béatrix le Juynot, d'Etienne Girard, etc., reçus par le curé G. de Lenoncourt et par l'official d'Auxerre. — Fondation de 66 livres de rente au chapitre, par Edme de Prie, baron de Toucy (1573). — Reconnaissance, par Louise de Prie, veuve de Philippe de La Motte-Houdancourt, marquise de Toucy, qu'elle a donné au chapitre 60 livres de rente, et qu'elle lui fait un nouveau don de pareille rente, « attendu que la misère est grande dans la ville de Thoussy et que les prestres qui desservent le chapitre ont de la peine à subsister, et désirant marquer d'autant plus aux habitans et au chapitre la continuation de sa bonne volonté, etc. (1696, mai). » — Fondation, par Louis Gauthier, marchand, de la cérémonie du feu public et solennel de Saint-Jean-Baptiste, pour laquelle il a donné 9 livres de rente, « pour détruire les abus et les superstitions qui se font ce jour-là (1686). » — In-

ventaires des ornements et des vases sacrés de l'église collégiale. — Etat des biens. — Compte des recettes et dépenses en 1562. Payé: pour la rédaction des coutumes d'Auxerre, 100 sous; — pour la cote-part des frais faits par les députés du clergé du diocèse aux Etats d'Orléans, 4 livres 7 sous; — aux religieux Cordeliers et Jacobins qui ont prêché l'Avent et le Carême, 16 livres; — remis au trésorier Cranson, la somme de 20 livres, « pour l'adversité de la religion, attendu qu'ilz sont tant de la ville que de la paroisse plus de 120, tant hommes, femmes, plusieurs enffans baptisez et plusieurs inhumez hors la congnoissance de l'église du dit Thoucy. »

G. 2007. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1219-1786. — Fondations de rentes sur l'étang et le moulin de Salfin ou de la Perreuse à Dracy, faites par G. Billebaut, prêtre à Toucy, en 1529, et madame Louise de Prie, gouvernante du Dauphin, en 1667. — Reconnaissance de 20 sous de rente sur le lieu des Jacquetets, paroisse de Mézilles, par les frères Farroulle (1526). — Donation par Ithier d'Arthé, chevalier, en présence de Guillaume, évêque d'Auxerre, au chapitre Notre-Dame de Toucy, de tout ce qu'il possédait à Vassy, paroisse de Taingy (1219). — Main-levée de la saisie du four de Vassy, ordonnée par le bailli de Donzy, au profit du chapitre de Toucy, la dite saisie faite par Huguenin Coleau, châtelain de Druyes (1371). — Reconnaissances de rentes foncières à Vassy, par Pierre Allard et autres, dans l'étendue du fief appartenant au chapitre.

G. 2008. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 176 pièces, papier.

1280-1790. — Toucy. — Ventes: par Pierre Piqueton, d'une maison à Hervé Paillard (1280); — d'un pré par Jean Potancier à Jean Lebrun, chanoine de Toucy (1300). — Accord avec Ysabelle, veuve Aulant et ses enfants, au sujet d'une rente de 15 sous, assise sur une maison près des Halles aux Cordonniers et du Marché aux laines (1306). — Cession par Louis Dubois, curé de Dracy et G. Billebaut, chanoine de Toucy, de deux places à bâtir maisons, séant au petit château du dit Toucy (1506). — Reconnaissances: au profit du chapitre, de 120 livres de rente sur la terre de Toucy, par Micaut d'Harvelay, marquis de Toucy (1775); — d'un droit de minage de 20 bichets de froment sur le minage de Toucy, dû par l'évêque.

G. 2009. (Liasse.) — 106 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1324-1785. — Toucy. — Baux à rentes de maisons et autres héritages, par le chapitre: à Jean Debonnaire, d'une maison sise au Château (1324); — à Ferrans, d'une maison en la rue de Narbonne (1377); — à Herbinot, d'une maison sise au Grand-Château (1388); — à Guillemin Guiard, d'une pièce de pré, sur le grand chemin de Mézilles (1394); — à Hugot Souroin, d'un courtil tenant à la rue du Battoir de Narbonne (1416); — à Pierre Jaluzot, chanoine de Toucy, d'une maison sise au Petit-Château (1475); — à Ganeau, d'une place à faire tannerie (1490). — Extrait de compte de la baronnie de Toucy, établissant les droits du chapitre sur le moulin de Vezaille (1554); — à Edme Gavin, drapier drapant, d'une maison au faubourg d'En-Haut (1590); — à Jean Baulmier, d'une maison au dedans du Petit-Château, et proche l'église Notre-Dame (1654). — Plans d'héritages situés à Toucy, derrière la tour, par Bourgine, arpenteur.

COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME ET SAINT-LAZARE D'AVALLON.

G. 2010. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, parchemin.

XIVe siècle. — «*Intitulatio litterarum ecclesie Avalonensis.*» — Inventaire sommaire des titres du chapitre. — Reconnaissance du duc Eudes, qu'il n'a aucun droit sur les hommes de l'église d'Avallon. — Concession, par le duc Eudes, aux hommes de l'église, de la même liberté que celle des hommes de Vézelay. — Donations: par Jean, fils de Nicolas, vicomte d'Avallon, de deux hommes, appelés Robert et Bernard, frères; — par le duc Hugues, des coutumes de Montpellier. — Indulgences données par le pape Alexandre III, à la Maison-Dieu d'Avallon. — Abandon, par le chapitre, pour dix ans, de la direction des écoles d'Avallon, à maître Odon de Til-Châtel. — Bail des vignes de Chablis, à Pierre Polardeau.

G. 2011. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 134 pièces, papier.

1418-1770. — Notice sur l'église collégiale, dont l'origine est attribuée à Gérard de Roussillon, et la dotation en l'an mil, à Henri, duc de Bourgogne. — Lettre de Henri II, portant que, comme roi de France, il est fondateur de la collégiale. — Procédure, devant l'official d'Autun, au sujet de la relique du chef de saint Lazare, contre le chapitre d'Autun (1480). — Attestation de Moricard, curé des paroisses Saint-Pierre et Saint-Julien d'Avallon, qu'il se tient tous les ans un synode au 8 mai, dans l'église Notre-Dame (1658). — Requêtes du chapitre au Parlement de Paris, contre l'établissement des Capucins à

Avallon (1654). — Requête des Capucins d'Avallon pour obtenir du chapitre la permission de prêcher dans son église (1660). — Ordonnance de l'évêque d'Autun, dans sa visite de la collégiale, en 1753. — Bulle du pape Lucius III, confirmative des biens et droits du chapitre (1184). — Assignation du lieutenant du bailli d'Auxerre, à la requête du chapitre, aux prochains jours de Sens et de Champagne (1452). — Procédure au Parlement de Dijon, pour le chapitre, au sujet du droit d'élire le doyen, contre Lazare Laguille (XVI[e] siècle). — Election de M. de La Roquette, en qualité de doyen, par le chapitre. — Quittances de sommes reçues du chapitre pour les prébendes de Jean Morin et autres, jeunes chanoines étudiants. — Correspondance avec M. de Saint-Florentin et autres, relative à la place que doit occuper le bailliage et ses officiers dans l'église Saint-Lazare. — Etat des procès du chapitre au bailliage d'Avallon, en 1719.

G. 2012. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1404-1771.—Rôles: des chanoines et de leurs *lucratis*, pour les anniversaires et les messes, en 1419; — de la répartition des jours d'offices (1600). — Plainte au Parlement de Dijon, contre le chapitre, par François Marcout, chanoine, au sujet d'un refus de distributions. — Feuilles de pointe des chanoines (1748). — Distribution des produits de lods et ventes aux chanoines et autres, en 1565. — Frais faits par le receveur, pour la poursuite des individus qui avaient fait battre les grains du chapitre à Montbertaut, lesquels furent exécutés par le maître des hautes-œuvres, aux portes de Dijon (1565). — Vente, par l'abbé de Saint-Victor de Paris, à Jean Huon, secrétaire du Roi, chanoine dudit Saint-Victor, et archidiacre d'Avallon, d'une grande Bible antique, en deux volumes, moyennant 50 livres, pour en faire don à l'église Saint-Lazare d'Avallon, son pays (1404). — Quittance de 500 livres payées par M[me] de Chastellux, pour les frais d'enterrement de son mari, le comte de Chastellux (1645).— Accord, avec les habitants d'Avallon, pour le remboursement des sommes payées aux Suisses devant Dijon, et sur l'usage de la grosse cloche placée par les habitants dans la tour de Saint-Lazare (1524). — Inventaire des ornements, vases, etc., de la sacristie de Saint-Lazare, en 1733. — Procédure, au bailliage d'Avallon, à la requête du Procureur du Roi, afin de faire condamner le chapitre à faire rétablir dans le sanctuaire de l'église Saint-Lazare, cinq gros piliers de cuivre, que les chanoines en ont fait enlever (1741). — Lettre du doyen Dupin à ses confrères, au sujet de la façon d'un reliquaire à Saint-Lazare (1558). — Arrêt du Parlement de Dijon, pour le paiement de la prébende préceptoriale par le chapitre (1619). — Accord avec les Pères de la Doctrine chrétienne, sur le même sujet. — Traité, entre le chapitre et la ville d'Avallon, pour régler les dépenses causées par l'entretien des pestiférés, en 1636 et 1637. — Quittances: de souscriptions faites par les chanoines, pour aider aux dépenses de la garde de la ville, en 1569; — de la somme de 11 écus payés par le chapitre, pour sa cote-part de solde des soldats qui gardaient la ville pour la Sainte-Union (1591). — Obligation de 20 écus envers Filzjean, lieutenant du bailliage, pour le paiement de la taxe des ponts de l'Auxois (1600).

G. 2013. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 137 pièces, papier.

1402-1768. — Droits sur la paroisse Saint-Pierre d'Avallon. — Transaction entre le chapitre et Hugues de Cussy, curé de Saint-Pierre, au sujet des oblations (1402). — Requête, au bailli d'Auxois, des officiers du Roi et des fabriciens des paroisses d'Avallon, opposants à la nomination faite par le chapitre de vicaires pour célébrer l'office divin, sans les avoir consultés (1573).— Mémoires pour Claude François Lecourt, curé, vicaire perpétuel des églises Saint-Pierre et Saint-Julien, contre le chapitre, au sujet de ses droits curiaux, et réponse du chapitre (1739). — Provisions de la cure à Nicolas Durand, par l'évêque d'Autun, sur la présentation du chapitre (1542).— Accord sur procès, entre le chapitre et MM. Lecourt et Boucher, curés successifs, au sujet de la portion congrue (1768).

G. 2014. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1163-1777. — Droits de patronage sur les cures de: Blacy; — Forléans; — Givry; — accord, entre Jacques Lejay, doyen de Vézelay, seigneur spirituel et temporel de Givry, et le chapitre, touchant la portion congrue du curé, qui est reconnue être à la charge dudit doyen (1661); — Island; — consentement de l'évêque d'Autun à l'union de la cure d'Island à la manse du chapitre, suivi d'une bulle papale de confirmation (1507). — Rouvray et Sainte-Magnance; — Sainte-Colombe et Savigny-en-Terre-plaine; — concession, au chapitre, du droit de patronage, par Henri, évêque d'Autun, au chapitre (XII[e] siècle); — Trévilly et Saulx, son annexe; — Sauvigny-le-Bois; — Savigny-en-Terre-Plaine, présentation, par le chapitre à l'évêque d'Autun, de Philippe de Bèze, chanoine d'Avallon, en qualité de curé (1533); —Vieuchâteau et Montbertaut; charte de Gautier, évêque

de Langres, contenant reconnaissance du droit de présentation à la cure de Montbertaut, en faveur du chapitre d'Avallon (1163). — Ordonnance de Gui, évêque de Langres, donnant pouvoir à Pierre de Migno, chanoine dudit Langres, de conférer la cure de Vieuchâteau, sur la présentation du chapitre (1252). — Quittance du bail de la cure de Vieuchâteau et de Montbertaut, son annexe, montant à 130 livres, donnée par le chapitre, à Badenot et Gueneau, prêtres (1526).

G. 2015. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1258-1787. — Fondations. — Inventaires des fondations pieuses faites dans l'église Saint-Lazare : par Jean d'Avallon, en 1258 ; — par Hugues, duc de Bourgogne, moyennant 200 livres (1287); — par Pierre de Cussy, prêtre, recteur de la Maison-Dieu d'Avallon (1290). — Mémoires sur les fondations. — Sentence prononcée par Noël David, prêtre, docteur en théologie, commissaire de l'évêque d'Autun, portant réduction des fondations de la collégiale (1677). — Fondations : par Jobert Chaboz, d'Avallon (1278); — testament d'Hervé de Couche, qui élit sa sépulture dans le cimetière Saint-Lazare, derrière l'église Saint-Pierre (1304). — Testaments: de Pernet Pahouet, qui élit sa sépulture dans le cimetière Saint-Lazare, *ante ymagines portelli gloriose Virginis Marie* (1349); — de Gui Pioche, tanneur, et Marione, son épouse, qui élisent leur sépulture dans l'église Notre-Dame et Saint-Lazare, sous le tympan de Saint-Pierre (1349); — de Jean Ratat, chanoine, qui élit sa sépulture dans l'église collégiale (1395); — de Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, qui lègue au chapitre ses droits sur le minage d'Avallon et sur sa terre de Chassigny, et veut être enterré dans l'église collégiale, devant l'autel qu'il y a fait faire (1390). — Sentence de l'archidiacre d'Avallon, qui condamne Jacquin Des Marais, maître de la Maison-Dieu de cette ville, au paiement de 20 sous de rente pour l'anniversaire annuel des confrères défunts de la dite maison (1387).

G. 2016. (Liasse.) — 70 pièces parchemin ; 98 pièces, papier. 1 sceau.

1401-1780. — Testaments contenant fondations pieuses et donations par : Henri Marraux, d'Avallon (1401); — J. Chacenaudet, qui donne un étal de boucher; — Jean Regnier, chantre et chanoine d'Avallon (1407); — Jean de La Verrière, qui donne 100 francs d'or ; — par Jean de La Tournelle, seigneur de Maison-Comte (1413); — Philibert de Jaucourt, sieur de Villarnoul, qui a légué 100 livres de rente, pour fonder les heures canonialesde Notre-Dame (1467); — par Broillier, chanoine, qui donne 100 sous de rente, sur une maison sise au château d'Avallon, devant la prison, pour une messe haute tous les lundis, à l'autel Saint-Michel, en l'honneur de Saint-Ladre (1484) ; — Jean Daubenton, chanoine (1504) ; — Aubert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul et du Vaut-de-Lugny, qui a donné 93 livres, tant pour un « obsèque fait en l'église collégial, appelé un annuel, pour le remède de l'âme de feue Agnès Du Plexis, femme de feu Jean de Jaucourt, et pour le dit Jean, inhumé comme sa femme, dans la dite église, en 1505 (1509); » — par Jean Choppard, curé de Saint-Brancher, qui a donné 60 livres, pour fonder une procession le jour de Saint-Jean-Baptiste (1515) ; — par Edme Bongards, doyen du chapitre, « naguères décédé, » qui a légué 60 livres données par Guillaume Bongards, son frère, écuyer, seigneur d'Arcilly (1536); — Philippe de Bèze, chanoine et curé de Savigny-en-Terre-Plaine (1540) ; — Michel Billy, chanoine, qui a fondé une procession solennelle dans la ville, le 30 avril, jour de la translation de saint Ladre (1542); — Jacqueline de Vézigneux, héritière de Sébastien, seigneur de Vézigneux, qui a fondé, dans la chapelle édifiée dans l'église collégiale, un anniversaire de même solennité que celui fondé par Robert, duc de Bourgogne (1543). — Lettre de M. de Vezannes à MM. de Boucquyn Musnyer et Fabry, « deux gros poltrons, chanoines de Saint-Lazare, » pour se plaindre des menaces d'assignations que veut lui adresser le doyen du chapitre, pour l'exécution de fondations faites par feu son frère, doyen (1578). — Dire du chapitre sur le plaidé de Mme de Chastellux, au sujet de l'exécution d'une fondation pour le comte de Chastellux, inhumé dans la collégiale (1653). — Protestations du comte de Chastellux, contre les dégradations que les échevins d'Avallon pourraient faire sur les tombeaux qu'il a fait élever dans l'église Saint-Lazare (1629).

Sceau du chapitre d'Avallon.

G. 2017. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1422-1788. — Chapelles fondées en l'église collégiale, au nombre de neuf. — Déclarations des biens qui en dépendent. — Baux des prés de la chapelle Saint-Benigne à Annéot. — Baux des biens de la chapelle Saint-Jean, à Island et Marcilly. — Fondation de la chapelle Saint-Joseph, par Joseph Bethenon, marchand, en 1747. — Prise de possession de la chapelle Sainte-Madeleine-sous-le-jubé, par Andoche Lemerle, doyen de Saulieu

(1657). — Provisions de la chapelle Sainte-Marthe, à Michel Bailly (1525). — Bail du moulin du Prêtre, à Avallon, sur le Cousin, dépendant de la chapelle Sainte-Marthe (1423). — Baux d'héritages dépendant de la chapelle Saint-Maur à Avallon, Girolles et Le Vault. — Baux de biens des chapelles Saint-Michel, Saint-Nicolas et Saint-Sauveur, sis à Lucy-le-Bois, Tharot, Annéot et Saint-André.

G. 2018. (Liasse.) — 97 pièces, papier ; 1 plan.

1594-1773. — Travaux aux églises et aux bâtiments du chapitre. — Production dans l'instance du chapitre, contre la ville, au sujet de la réparation du clocher de Saint-Lazare (1594). — Procès-verbal dressé par Claude Bretagne, lieutenant-général au bailliage de Semur, constatant les ruines causées à l'église Saint-Lazare et aux maisons voisines, par un orage, le 5 juillet 1601. — Attestation, par Georges Filzjean, lieutenant au bailliage d'Avallon, des ravages causés au clocher de l'église en 1589 et 1594, lequel clocher fut brûlé et eut ses 4 cloches fondues. — Visite, par Georges de Clugny, lieutenant au bailliage d'Avallon, pour constater la chûte de la grosse tour de l'église Saint-Lazare, au mois de janvier 1633. — Devis de travaux à faire à l'église Saint-Lazare, dressés par Collas, architecte et autres. — Devis de stalles, chaire et fût d'orgue, pour la même église (XVIII[e] siècle). — Inscriptions des cloches du grand clocher et de l'église Saint-Pierre. — Procès-verbal de visite des travaux à faire à l'église de Saint-Julien d'Avallon, dressé par Guyot, architecte à Dijon (1726). — Mémoires au sujet des obligations du chapitre, pour la réparation du clocher de Saint-Julien, et plan de la dite église. — Rapport de Caristie, architecte, sur la réparation à faire à l'autel de l'église Saint-Pierre d'Avallon (1773).

G. 2019. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 169 pièces, papier.

1573-1785.— Devis, adjudications et mémoires des travaux à faire et faits dans les églises où le chapitre a droit de patronage : Cussy-les-Forges; — Etaules, mémoires au sujet de la reconstruction de l'église (1708);— Island; — Montbertaut, Rouvray et Sainte-Magnance; — Forléans et Vieuchâteau. — Accord, entre le chapitre et Claude Olive, docteur en médecine à Avallon, au sujet de servitudes sur une maison du chapitre, dans cette ville (1573). — Marchés et mémoires de travaux de réparations aux maisons canoniales.

G. 2020. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 134 pièces, papier.

1190-1785. — Amortissements : par Odon et Alexandre, fils d'Hugues, duc de Bourgogne, de tous les biens donnés à la collégiale, par ce dernier ; — par Philippe, duc de Bourgogne, d'une pièce de terre à Valoux (1396). — Information, par ordre de la Chambre des comptes de Dijon, de l'état des biens et rentes du chapitre (1458). — Quittances de droits d'amortissement payés à l'Etat pour des fondations. — Mandement de remboursement de cent écus sol, prêtés au roi François I[er] pour l'aider dans ses guerres (1546). — Procédures avec la chambre du clergé du diocèse d'Autun, au sujet de la taxe des décimes. — Reconnaissance, par Chaperon, d'Avallon, qu'il a pris la charge de receveur du chapitre (1429). — Institution de Nicolas Houdaille, avocat, en qualité de receveur des revenus du chapitre (1785). — Arrêt du Parlement de Dijon, qui maintient M. Letors en qualité de juge des terres du chapitre.

G. 2021. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1365-1780. — Lettres à terrier. — Déclaration des biens du chapitre. — Reconnaissance d'une rente d'un mouton, due au chapitre par la Maison-Dieu d'Avallon, faite par Jacques Des Mares, maître d'icelle (1391). — Etats de rentes sur les Etats de Bourgogne. — Lettres de désaveu de bourgeoisie : — par Jean Le Guillat de Vellerot, homme de main-morte du sieur de la Boucherasse, qui s'avoue homme du chapitre (1391) ; — par Jean Gallimard, homme du seigneur de Sceaux, qui s'avoue homme franc du duc en la ville d'Avallon (1403). — Formulaire imprimé de lettres de bourgeoisie (1600). — Etat des dépenses faites par le chapitre en 1562, pour subvenir aux charges de la guerre et aux réparations de son église.— Enquête pour établir la nécessité de vendre la coupe des bois de La Boucherassé, afin de payer les réparations à faire à l'église collégiale (1564). — Mémoires de dépenses faites pour la façon d'un reliquaire de Saint-Lazare, vers l'an 1560. — Marché avec Mathieu Brunot, orfèvre à Dijon, pour la confection de chandeliers, croix, etc. (1741).

G. 2022. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, papier.

1443-1586. — Conclusions capitulaires. — Cession de la vigne possédée par feu Jean de Verrières, et contenant 20 ouvrées, à Guillaume de Clugny, archidiacre d'Avallon, pour 43 sous de rente. — Prestation de ser-

ment de Jean de Chalorneau, « maître ès-ars » de bien régir les écoles d'Avallon et enseigner les écoliers en science et en bonnes mœurs (1445). — Le chapitre charge messire Laurent Boisseau, de la direction des enfants de chœur, moyennant 15 francs pour un an. — Bail des levées du sel de la ville, tant en ce qui appartient au chapitre que ce qui dépend de la vicomté. — Procès-verbal du chapitre général, où assistent Pierre de Bourbon et dix autres chanoines-prêtres, et constatant l'absence de deux autres chanoines-prêtres, et deux chanoines-clercs (1452). — Ordonné: que la fête des Innocents se célébrera dans l'église, sans insolences ni divisions (1453); — que celui qui sera gardien des reliques, soit également maître des œuvres de l'église et que les offrandes qu'il recevra soient employées aux réparations d'icelles (1464). — Réception à un canonicat de Nicolas Goguey, clerc, étudiant en décrets, fils de Girard Goguey, de Beaune, secrétaire du duc de Bourgogne (1475). — Réglement pour le paiement des distributions aux chanoines absents, à cause de la peste qui commence à sévir à Avallon (1503). — Attribution, à chacun des onze vicaires et à 6 officiers, d'un bichet de froment par mois et deux pintes de vin par jour, pendant le temps de la peste (1555). — Prise de possession d'un canonicat par noble Philippe de Chastellux, clerc (1533).

G. 2023. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier

1543-1668. — Conclusions capitulaires. — « Le 4 février 1543, MM. ont promis l'ermytage Sainct-Jacques au Cordelier de Vézelay. » — Répartition des seigneuries du chapitre entre ses membres, qui devront assister avec les officiers à la tenue des jours. — Conclu de donner les deniers du chapitre à rente à quinze pour un, à gentilhommes ou à autres, en baillant caution bourgeoise (1544). — Statut prescrivant aux chanoines d'avoir la tonsure et la barbe faites et les cheveux de longueur raisonnable, pour assister aux cérémonies (1545). — Nomination par le chapitre, sur la demande des échevins, de G. Cœurderoy, pour régir les écoles d'Avallon (1546).

G. 2024. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1535-1604. — Conclusions capitulaires. — En 1536, le chapitre se compose de 10 chanoines-prêtres, parmi lesquels est Jean de Bèze. — Procès-verbal d'institution de Guillaume Cœurderoy, maître ès-ars, en qualité de recteur des écoles d'Avallon, pour trois années, sur la présentation des officiers et échevins de la ville (1546). — Collation de la cure de Sauvigny-le-Bois, à Pierre de Marcilly (1549). — Présentation, par le chapitre à l'évêque d'Autun, de Claude de Bèze, chanoine de Saint-Léger de Tannay, pour curé de Savigny-en-Terre-Plaine (1554).

G. 2025. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, papier.

1622-1762. — Conclusions capitulaires. — Acte d'acceptation du concile de Trente (1625). — Délibérations : pour mettre les archives en ordre ; — Relation du don de 500 livres fait par Mme de Chastellux, pour les frais d'inhumation de son mari dans le chœur de l'église Saint-Lazare (1645). — Nomination de Jean Préjean, en qualité de curé de Saint-Pierre d'Avallon (1667). — Décidé de payer les frais de voyage et de séjour du chanoine député aux Etats de Bourgogne, qui, auparavant, y allait à ses propres frais (1671). — Lettre de l'évêque d'Autun, contenant invitation au chapitre de supprimer la musique du chœur, et de la remplacer par un plain-chant bien réglé (1674). — Nomination d'Etienne Mynard, chanoine, comme député aux Etats de Bourgogne. — Election de M. de La Roquette, abbé de Sainte-Gildas, en qualité de doyen (1692). — Décidé de fournir 120 bichets de blé, pour contribuer à la subsistance des pauvres artisans, dans les mois qui précèdent la récolte, et ce, sur la demande de MM. de la ville (1694). — Délivrance d'une maison canoniale à M. Bocquillot, chanoine (1694). — Acte d'appel au futur concile de la Bulle *Unigenitus* par le chapitre, moins un chanoine (1717), lequel acte a été biffé par ordre de l'évêque de Montazet, en 1753. — Consentement des chanoines, à l'acquisition de la partie des murs de la ville, que longent les jardins des maisons canoniales (1724). — Le chapitre décide que les colonnes de cuivre qui entourent le grand autel et la suspense, seront enlevées, « comme n'étant plus d'un goût convenable, etc., » et qu'il sera gravé une inscription pour remplacer le mausolée de M. de Chastellux. — Lettre de M. de Chastellux, contenant son consentement à l'enlèvement du chœur du tombeau d'Hercules de Chastellux, et copie de l'inscription commémorative qui dut remplacer ce monument (1741).

G. 2026. (Registre.) — In-4°, 133 feuillets, papier.

1676-1790. — Conclusions capitulaires. — Réglement pour les exercices religieux au chœur. — Désignation des chanoines pour assister les prudhommes qui visiteront les finages d'Avallon, Island, Sainte-Magnance et autres, ravagés par la grêle les 12 et 14 juillet 1693. — Chapitre général tenu pour l'élection des offi-

ciers sous la présidence de M. Voillard, doyen (1789).

G. 2027. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

XVIe-XVIIe siècles. — « Livre des fondations de l'église Saint-Lazare. » Heures canoniales tous les jours. — Messe de prime. — Deux messes fondées et dites chaque jour en la chapelle de MM. de Villarnoul, et où ils sont inhumés. — Messe fondée par Jean Petitbeau, archiprêtre d'Avallon, devant l'autel et la statue de Notre-Dame. — Fondations : de la Cêne, par Jean Daubenton, curé de Montbard ; — de messes dans la chapelle de Saint-Guillaume et de Saint-Jacques, hors des murs d'Avallon ; — par Philippe de Bèze, chanoine. — Anniversaires pour : le cardinal Rolin, évêque d'Autun, le 23 janvier ; — Philippe de Marry, chevalier, et Jeanne de Marmeaux, sa femme (février) ; — Guillaume Frère, curé de Vermanton (mars). — « Le 21 janvier 1663, décéda madame la comtesse de Chastellux, et on fait pour elle en ce jour anniversaire solennel. » — Le président Odebert est mort le 19 décembre 1661. — Il y a dix chapelles dans l'église collégiale, dont deux sous le jubé (XVIe siècle).

G. 2028. (Registre.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1475-1502. — « Jours tenus par Albin Jehannin, dit de Jourdain, bailli du temporel du chapitre d'Avallon, » — à Annéot, Chassigny, Tharoiseau, Montmardelin et Villaines, Saint-Germain, Le Meix, Etaules. — Hugues Miquelet, poursuivi pour refus de payer la tierce, déclare, par serment, avoir laissé la dite tierce aux champs, et il est renvoyé absous. — Poursuite contre Fauleau : le procureur lui réclame 65 sous d'amende pour la prise de ses bœufs dans un bois de deux ans. Fauleau demande merci et l'amende est modérée à 7 sous « par pitié. » — Jean Morizot, condamné à 65 sous d'amende pour avoir battu Jean Robert. — « Jours tenus à Melusien devant l'ostel Jacquot Germain. » — Jacques Odebert, procureur du chapitre, requiert condamnation de Jean Fosselin, à 65 sous d'amende, pour avoir battu P. Martin. — Aveu du coupable qui demande que le chapitre réduise le chiffre de l'amende (1492). — Jours tenus à Tharoiseau, au pressoir du dit lieu. Les habitants y comparaissent au nombre de 20, selon l'usage. — Ordonnance du juge, portant défense aux habitants d'Etaules, de chasser sans permission, et de vendanger avant le ban. — Ordonnance pour la réparation des grands chemins, par les riverains à Etaules, en 1480.

G. 2029. (Registre.) in-4°, 92 feuillets, papier.

1512-1541. — Recueil d'analyses d'actes d'achats de rentes et de remboursements faits par le chapitre : de Jean Quarrey, 15 livres pour le rachat de 20 sous de rente ; — reçu 13 livres de rente de Philibert du Verne, écuyer, seigneur d'Etaules, en partie, pour 200 livres à lui vendues ; — de Jean Bongars, doyen, 60 sous de rente pour la somme de 50 livres ; — de Pernette Garnier, 40 sous de rente pour 30 livres ; — d'Antoine d'Annoux, écuyer, seigneur Du Pré, 6 livres 13 sous de rente pour 100 livres ; — de Hardy de Jaucourt, seigneur du Vault, 13 livres 8 sous de rente pour 200 livres. — Prises de possession de prébendes, par Germain Menestrier et Sébastien de Clugny.

G. 2030. (Registre.) — In-4°, 168 feuillets, papier.

1522-1595. — Recueil d'actes reçus Lefoul, Blanche et autres, notaires. — Ordonné par le chapitre que ses officiers tiendront les *Jours* de justice en leurs seigneuries, savoir : à Montmardelin, de mois en mois, et dans les autres lieux de deux mois en deux mois (1522). — Reconnaissance : par Philibert du Verne, écuyer, co-seigneur d'Etaules, d'une dette de 30 livres envers le chapitre ; — par G. Chantepinot, bourgeois, de 6 livres 15 sous de rente « sur la maison où se tient de présent l'escole d'Avalon » (1522). — Bail, pour 3 ans, à Ph. Guéniot et Brouard, prêtres, de l'administration de la cure de Saint-Pierre d'Avallon, pour 112 livres par an et 112 livres de cire ; — à Thomas Delarue et André Geoffroy, prêtres, du revenu de la cure d'Island, moyennant 80 livres par an, à charge de la desservir. — Reconnaissances : par P. Garnier, receveur des deniers communs, de 70 livres dues au chapitre du reste de 120 livres, prix d'une maison vendue aux habitants d'Avallon « pour accroistre et édiffier l'esglise Saint-Pierre » (1526) ; — par Jean Odebert, grenetier d'Avallon et autres, de 400 livres, pour vente de la coupe des bois de Plauxe (1527). — Nomination de Jean de Clugny, d'Avallon, en qualité de receveur du chapitre, pour six années, moyennant 100 livres de gages par an (1531). — Reconnaissance de 20 livres dues au chapitre, par Sarreduz d'Athies, à cause du droit du chapitre sur les biens de feue Jeanne Jamiglard, sa bru, décédée sans hoirs et femme mainmortable du dit chapitre (1532). — Baux des moulins à vent de Tharoiseau et de La Maison-Dieu (1551). — Accord avec Lazare Bille, recteur de l'école d'Avallon, pour enseigner

pendant un an les bonnes lettres à Jean Mellier, enfant de chœur (1580).

G. 2031. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier

1661-1724. — Recueil de baux d'amodiation de divers héritages et de dîmes, par le chapitre, reçus par Cominet et autres, notaires. — Dîmes de Sainte-Magnance et de Rouvray ; — d'Etaules; — de Forléans. — Terrages de Vassy et de Magny et Estrée. — Droit d'éminage d'Avallon, moyennant 925 livres par an et l'entretien de la halle.

G. 2032. (Registre.) — In-4°, 11 feuillets, parchemin.

1353. — Compte rendu par Simon de Salives, des recettes et dépenses du chapitre.— Etats: en grains, des amodiations des dîmes et des tierces à Avallon et autres lieux ; — des revenus fixes pour anniversaires et autres en nature ; — des rentes pour anniversaires.— Tailles de Vellerot, Brécy, Etaules, Annéot, Tharoiseau, Estrées, Thory, montant à 31 livres 10 sous. — Dépenses : Don de deux écus au prévôt d'Avallon ; — pour 5 queues neuves, 6 livres 5 sous; — pour 4 lampes allumées dans l'église, 6 livres 10 sous ; — pour la décime royale, 9 livres ; — au seigneur de Chastellux, à cause du marché d'Avallon, 20 sous. — Salaire des 12 vicaires, 126 livres.

G. 2033. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1386-1390. — Comptes rendus par Etienne Godiot, prêtre, receveur du chapitre. — Recette : pour l'anniversaire des confrères de la Maison-Dieu d'Avallon, 20 sous. — Anniversaires : de Monseigneur Jean de Thil; — de Robert, duc de Bourgogne. — Frais de vendanges: à un vendangeur, 12 deniers et un pain de 4 deniers. — « Payé: pour 12 messes chantées pour l'anniversaire de Jobert de Maligny, qui laissa les héritages de Chablies, 19 sous; » — à cinq hommes, qui ont taillé la vigne de Cousin, salaire de 6 blancs chacun et nourriture, 16 sous 3 deniers. — Compte détaillé des dépenses faites pour la fonte de la seconde cloche, en 1388, montant à 21 francs 6 sous. — Damangin, maître de la cloche.

G. 2034. (Registre.) — in-4°, 43 feuillets parchemin ; 33 feuillets, papier.

1399-1403. — Comptes rendus par Simon Bouche, receveur. — Produit des tierces et des dîmes, en froment, 8 muids, 11 setiers 2 bichets, en seigle, 5 muids 1 setier, en avoine, 13 muids 8 setiers. — Guillaume de Beauvoir, chevalier, doit, sur les coutumes de Corottes, 6 setiers d'avoine. — Du recteur de la Maison-Dieu d'Avallon, reçu, pour la cense d'icelle, 15 sous.

G. 2035. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1404-1407. — Comptes rendus par Simon Bouche, clerc, receveur. — Reçu : du produit des tierces d'Island, données par feu Philippe de Jaucourt, chevalier, 2 setiers 3 bichets, par moitié seigle et avoine ; — des tierces de Molfey, données par Philippe de Merry, chevalier, 1 setier de seigle, 1 setier d'avoine ; — de Guillaume de Noyers, chevalier, seigneur de Marrault, au lieu de feu Geoffroy de Charny, chevalier, sur sa terre de Marrault, 6 setiers de seigle et avoine. — Reçu : pour les droits de sépulture de toute la paroisse d'Avallon, dont le chapitre prend les deux tiers et le curé l'autre tiers, 8 livres 19 sous ; — des franchises et bourgeoisies de la ville d'Avallon, de Cousin-la-Roche et de Cousin-le-Pont, 7 livres 4 sous. — Dépenses : du procureur et de son cheval avec Geoffroy, l'écrivain, pour faire noter le *Gréel*, pour chaque jour 5 sous : 12 sous 6 deniers ; » — pour l'aumône faite à 12 pauvres le Jeudi-Saint, à chacun un petit tournois avec un pain blanc, 16 deniers ; — au portier, pour 4 livres d'étain mort, pour faire les méraux des anniversaires, 3 sous 9 deniers ; — « à Geoffroy, l'escrivain, pour six cahiers et demi qu'il a faiz ou bréviaire qui est devant maistre Jehan de La Verrière, 78 sous ; » — Payé pour le subside du pape, au sous-collecteur, 10 livres. (1406). — Payé au messager qui portait le rôle de Monseigneur l'abbé de Cluny, lequel fut présenté en l'église la veille de Saint-Mathieu, 20 deniers ; — à maître Honoré, écrivain de forme, pour la reliure d'un missel blanc, 5 sous ; — pour refaire les cuivres des quatre petites cloches, 17 sous; — pour deux pintes de vin envoyées à maître Giles, « maistre des quatre enfans d'Ostun, qui fut à Avalon, le jeudi après Saint-Georges, 2 sous. » — Recette totale en 1406, 790 livres ; dépense, 669 livres. — Liste de taillables mainmortables : à la Maison-Dieu, 9; Brécy, 1 ; Etaules, 13; Annéot, 10; Chassigny, 6 ; Monceau, 3; Avallon et les Cousins, 59.

G. 2036. (Registre.) — In-4°, 272 feuillets, papier.

1418-1424. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Philibert Soissart et Droin de Courterolles, procureurs et receveurs successifs du chapitre. — Recettes en 1419 : des dîmes et tierces de grains en froment, seigle et avoine, 17 muids 7 setiers de froment, 3 muids 9 setiers de seigle, 10 muids 10 setiers d'avoine. — Reçu

des bourgeois et habitants du bourg d'Avallon, pour leur franchise, 2 setiers d'avoine dont l'abbé de Saint-Martin prend la moitié, et le chapitre l'autre, pour l'anniversaire de m dame Jeanne de Courtenay, et sont nommés 4 habitants. — Coutumes d'avoine à Annoux, acquises de Adam de Digoigne. — Payé à Mᵉ Hugue d'Arcy, maître de l'hôpital de Pontaubert, pour son droit sur la terre de Chassigny, 6 bichets d'avoine. — Reçu de madame Henriote de Ragny, veuve de Guillaume de Lailli, dame d'Annéot, en partie, 7 sous de rente sur la dite terre;— pour l'anniversaire du feu duc Robert de Bourgogne, 100 sous; — de Jean Oudinot, gouverneur de la Maison-Dieu d'Avallon, pour Jean Foudriat, maître d'icelle, (et pour l'anniversaire des confrères), d'Yves de Chastellet, qui donna la terre de Saint-Julien d'Avallon, 20 sous; — de Perrin Lalouet, de Chablis, pour l'anniversaire de Robert de Maligny, écuyer, 20 sous; — 1423. — Payé à Jean, le maçon, pour 4 journées employées à réparer la tombe de Jacot d'Annoux, 15 sous; — au même, pour paver tout à neuf la rue au devant de deux étaux en la Boucherie d'Avallon, 15 sous; — à Petitjean, qui fut à Vézelay quérir le mandement de MM. du chapitre, contre messire Guy de Bar, à cause de la maison du curé d'Avallon, donnée au chapitre, et sur laquelle Guy élevait des prétentions.

G. 2037. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1426-1428. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Guillaume de Presle. — « Payé : à 49 hommes qui ont esté drecier la maison du Marché du Samedi, ensemble la despense du charretier et charpentier et de ses vallez, 4 livres 13 sous; » — à maître Hugues Cothier, pour sa pension des assises tenues à Avallon, le 23 février, 10 sous; — aux chanoines, vicaires et chapelains célébrant la messe coupetée, fondée par feu noble Philippe de Jaucourt, chevalier, lesquels sont au nombre de 15, 32 livres. — Personnel entier du chapitre, 8 chanoines, 12 vicaires, 10 choriaux.

G. 2038. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, papier.

1428-1437. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Jean Chapperon et Jacques de La Vesvre, receveurs. — Payé : « aux jeunes compagnons de l'esglise qui firent la feste le jour des Ygnocens, appelée la feste aux folz, 1 bichet de froment; » — « aux Frères-Mineurs du couvent de Vézelay, qui ont accoustumé de venir prescher et sermoner en la dite esglise, à plusieurs jours et festes, 2 setiers de froment (1428). » — Beauvoir: « de Geuffroy d'Aucerre, en lieu de la femme de Montrecourt, pour l'anniversaire de Hugues Lerebour, assis sur le pré au duc à Avalon, lequel par monseigneur de Chastelux tient, reçu 5 sols; » — « de Monseigneur Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, pour l'anniversaire de feu M. Guillaume d'Ostun, assis sur l'osche de la Tour et sur sa terre de Corrotes, 40 sols. » — « Payé pour tailler, poindre, merrenier, et ployer les vignes d'Etaules, à 96 hommes, à 2 sous 1 denier par jour, 10 livres. »

G. 2039. (Registre.) — In-4°, 216 feuillets, papier.

1436-1446. — Comptes de recettes et dépenses. — 1436. — « Donné aux jeunes compagnons, pour la feste aux folz, 1 bichet de froment. » — Des héritiers Dureau, pour les vignes qui furent au curé de Sauvigny-le-Bois, « néant, pour la fortune de la guerre. » — Beaucoup d'autres mentions du même genre. — Des tailles de cinq individus d'Annéot, néant, pour ce qu'ils ne demeurent pas au pays. — Remis par le chapitre à Colas de Givry, les arrérages de la rente qu'il devait « jusqu'à l'an 1436, pour ce qu'on avoit tout perdu par la prise de la ville (d'Avallon). »

G. 2040. (Registre.) — In-4°, 193 feuillets, papier.

1449-1454. — Comptes rendus par Delaval et Joudrier, receveurs. — Distribué à Pierre de Bourbon et à sept autres chanoines, pour la distribution ordinaire de froment, 6 setiers à chacun. — 1453. — Présents en avoine faits: à l'abbé de Cure, le 1ᵉʳ septembre, 1 bichet;— à Mgr François l'Arragonois, le jeudi 7 février 1454, 2 bichets; — à l'abbé de Châtel-Censoir, procureur de l'évêque d'Autun, 2 setiers. — Reçu de feu Claude de Beauvoir, chevalier, seigneur de Chastellux, vicomte d'Avallon, pour l'anniversaire de messire Guillaume d'Autun, 40 sous.

G. 2041. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1454-1464. — Comptes rendus par Thomas Delaval et G. Renauldin, receveurs. — 1454. — Distribution à dix chanoines résidants: 5 muids de froment, 2 muids de seigle, 10 muids d'avoine et 5 muids de vin blanc. — Présents faits : à l'abbé de Vézelay, deux quarts de vin; — à un frère cordelier de Vézelay, pour son dîner, après son sermon, le dimanche des Brandons, 20 deniers. — « Pour la façon de la vigne de Boyvin, tant pour merrain, tailler, dresser, sermenter, fouyr et bigner jusqu'au

raisin couper, 7 livres. » — 1464. — Présents : de 16 pintes de vin vieux portées à M. de Villarnoul, le dimanche après la Toussaint, 8 sous 11 deniers ; — de 8 pintes de vin vieux aux procureurs et avocats de Monseigneur de Bourgogne et autres gens du conseil, durant les assises tenues à Avallon, le 13 décembre. — Frais de présentation du procès en Parlement fait par MM. aux habitants d'Avallon. — « Pour la façon d'une paire de sectz assis à la Maison-Dieu de Vellerot, 25 sous. ».

G. 2042. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1472-1474. — Comptes rendus par Jacquet Odebert, receveur. — Recette de grains provenant de l'amodiation des dîmes et des tierces, 17 muids 2 setiers de froment, 7 muids 6 setiers de seigle, 16 muids 3 setiers d'avoine. — Des bourgeois et habitants du bourg d'Avallon, qui croissent et décroissent, au nombre de deux feux, 1 setier d'avoine. — Distribué aux chanoines, vicaires, choriaux, et autres officiers, 11 muids de froment. — Produit des vignes de Rouvre et autres, 74 muids de vin rouge, et 7 muids de vin blanc. — Vente d'un muid de vin rouge, 60 sous. — Reçu des habitants de Chassigny, au nombre de 16 feux, pour leurs usages, 3 sous 4 deniers. — « Aux bourgeois, manans et habitants d'Avallon, 8 livres, pour aider à supporter la deppense faite en la dite ville, par MM. de Romon et de Villarnoul. » — Voyage de Jean Petitbeau, chanoine, envoyé à Dijon aux Trois-Etats. — A Etienne Jullien, potier d'étain, 6 livres 10 sous, pour 50 livres d'étain, employées à faire les orgues de l'église.

G. 2043. (Registre.) — In-4°, 160 feuillets, papier.

1524-1525. — Compte de recettes et dépenses rendu par Georges Filzjean, receveur. — Recette du produit du bail des dîmes et des tierces, en froment, 6 muids 2 setiers; en seigle, 3 muids 2 setiers ; en orge, 9 muids 6 setiers, en avoine, 18 muids 6 setiers; — du maître de la Maison-Dieu et maladerie d'Avallon, 2 moutons gras avec la laine, estimés 40 sous ; — des manans et habitants de Magny, qui doivent à Noël deux blancs de forestage, 39 sous 2 deniers ; — pour un muid de vin vieux pour mettre dans le vinaigre, 4 francs ; — pour ériger et dresser le signe patibulaire de Tharoiseau, 40 sous.

G. 2044. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1527-1528. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Reçu : de maître Etienne Bongars, doyen, pour la rente de sa maison, 4 livres ; — de Philippe de Bèze, chanoine, sur sa maison, 55 sous ; — de Jean Odebert, grenetier d'Avallon, 4 livres sur sa maison située en la rue du Pas-Français ; — des Bourgeoisies d'Avallon et des Cousins, 129 bourgeois, dont Huguenin Gally, payant 16 livres 7 sous 6 deniers. — Cens dus par le chapitre à l'abbé de Saint-Martin, à M. de Villarnoul et autres. — Distributions de deniers aux processions, aux chanoines, aux vicaires et habitués.

G. 2045. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1528-1529. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recette de deniers à Etaules, Tharot, Le Vault, Annéot, Magny, Montréal, Semur, Auxon, Cussy, Pontaubert, La Maison-Dieu, Marcilly, Monceaux. — Payé à Etienne Darcy, d'Avallon, « pour don à lui fait, pour avoir parachevé le pavé devers Saint-Ladre, 3 livres 3 sous. » — Recette totale : en froment, 22 muids 3 setiers ; en seigle, 8 muids 8 setiers, en avoine, 28 muids ; en deniers, 2,423 livres.

G. 2046. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1529-1530. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recette de deniers à cause des anniversaires de Droin Mauvoisin, de Marguerite de Beaune, de Philibert Du Verne, seigneur d'Etaules, en partie. — Bourgeoisies à Vellerot, 8 feux, à quinze sous par feu. — Cens dus à Etaules, Maison-Dieu, Avallon. — Droit de patronage sur les églises d'Island, Etaules, Sainte-Colombe, Sauvigny-le-Bois, et Savigny-en-Terre-Plaine. — Payé : à Simon Choppard, vicaire et organiste, pour ses gages, 12 livres ; — à Jean Gaillard, écrivain et vicaire, pour entretenir l'horloge de l'église, 40 sous ; — à Jean Morin, closier des vignes d'Etaules, 30 sous.

G. 2047. (Registre.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1532-1533. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recette : de Jean Brochard et Louis Lebocque, pour l'amodiation de la cure d'Avallon, pour trois ans, 112 livres par an ; — Minage d'Avallon, 164 livres ; — Bourgeoisies d'Avallon et des deux Cousins, 434 livres. — Vente d'herbes des prés de Plauxe et autres, 173 livres. — Amodiation : des revenus de la cure de Montbertaut, 150 livres ; — de la terre de Molfey, 10 livres. — Dépense. — Distributions faites aux chanoines assistant aux anniversaires ; — à ceux qui ont célébré les messes fondées ; — à Hugues de Vezon,

juge des seigneuries du chapitre, 10 livres; — à Pierre Heliot, organiste, 12 livres de gages. — Achat de 4 muids de vin claret, 30 livres. — Droits de forestage sur les habitants de Saint-Andhuis, de 2 boisseaux de seigle par feu, 20 feux; menus abonnés qui ne doivent qu'un boisseau de seigle, 6.

G. 2048. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

1531-1532. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Reçu: de Jean Marrault et d'Antoine Germinot, prêtres, pour l'amodiation de la cure d'Avallon, 125 livres; — de Guillaume Frère, chanoine, curé de Savigny-en-Terre-Plaine, 2 livres de cire; — de Pierre Moreau, chanoine, pour sa maison sise au cloître de Saint-Ladre, 55 sous; — de noble Louis Robée, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vault, 6 livres 13 sous de rente sur sa seigneurie. — Payé: au receveur, pour ses gages, 100 livres.

G. 2049. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1534-1535. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes: Rentes au bourg d'Avallon et à Cousin-la-Roche; — à Champien, aux Granges et à Montmardelin; — de Jean Jobert, pour les glands et paissons de La Bouchoise, 57 livres d'argent et 57 livres de cire; — des habitants de Chassigny au nombre de 30 feux, à 20 deniers par feu, à cause de leurs usages, 25 sous. — Cens à Annéot, Etaules, Vaissy, Marcilly, Pré, Voutenay. — Dépenses: Distributions aux chanoines, aux fêtes et aux processions et aux *De Profundis*; — aux chanoines, à Edme Bongars, doyen, en méreaux communs, 42 livres 11 sous; — en anniversaires, 20 livres 10 sous, — en processions, 5 livres 2 sous; — aux chanoines, au nombre de dix, qui ont assisté à la reddition du présent compte, 20 livres.

G. 2050. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier,

1535-1536. — Compte des recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes: Rentes à La Vaire, 20 sous, payés par noble Simon de La Roche; — à Sauvigny-le-Bois, Bierry et Montjalin, Semur, Charbonnières, Cisery, par Théode de Mandelot, seigneur de Montréal, Chevannes, Rouvray, Lucy et Thory, Island. — Reçu: de Guillaume Judas, prêtre, pour l'amodiation de la cure d'Island, 90 livres; — de Jean Odebert, pour les dîmes de vin d'Island, 112 livres. — Payé, pour la façon des vignes d'Annay et de Rouvres, et pour les vendanges, 92 livres.

G. 2051. (Registre.) — In-4°, 190 feuillets, papier.

1537-1538. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes de rentes: à Menades, Pontaubert, Le Vault, Domecy-sur-le-Vault, Tharot et Girolles, Annay-la-Côte, La Maison-Dieu. — Bourgeoisies de Vellerot: Jean Perruchot et autres, au nombre de 6 bourgeois, à 15 sous par feu; — de Sadon, pour le bail de la messerie de la Maison-Dieu, 20 livres; — de G. Rosseau et autres, de Tharoiseau, pour leurs maisons et héritages qu'ils tiennent en emphytéose du chapitre, 10 livres; — des habitants de Tharoiseau, qui doivent se présenter deux fois par an, après Pâques et Noël, aux grands Jours qui se tiennent alors, et sont au nombre de 22 feux, total: 15 sous 6 deniers. — Recette à cause de la vicomté d'Avallon: de Pierre Garnier, pour l'amodiation de la maison de la dite vicomté, 40 sous.

G. 2052. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1540-1541. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes: Rentes à Saint-Andhuis. — Seigneurie d'Athie: Guillaume Breton, 60 sous de rente; — tailles dues par les habitants d'Athie, qui se payent à la Saint-Barthélemi, 12 livres; — Poules dues par les mêmes au nombre de 14 feux. — Recette totale en argent: 2,641 livres; en froment, 30 muids; en seigle, 10 muids; en avoine, 33 muids. — Dépenses: Pour celui qui a célébré la messe fondée par Philippe de Bèze, chanoine, et qui se célèbre au jubé de l'église, 100 sous.

G. 2053. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1541-1542. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes: de la terre d'Ousches, corvées des habitants, avoine de coutume due par 21 habitants. — Dépenses: Distributions faites aux processions: du jour de la Pentecôte, 45 sous; — de la Fête-Dieu, 13 sous; — pour l'anniversaire du cardinal Rolin, évêque d'Autun, 6 livres; — à Toussaint Geoffroy et douze autres vicaires de l'église, pour leurs *lucratifs*, 285 livres.

G. 2054. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1547-1548. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes: Cens et rentes à Annéot, Etaules. — Bourgeoisies à Etaules,

payées par 22 habitants, à cinq sous par feu, à partager avec le co-seigneur d'Etaules. — Cens dus à Vaissy, Marcilly, La Vaire, Sauvigny-le-Bois, Bierry ; — de Claude de Mandelot, seigneur de Cisery, 13 livres 6 sous de rente sur divers héritages.

G. 2055. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

1548-1549. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes : de Louis Le Bègue et de Jean Broichard, prêtres, pour la ferme de la cure d'Avallon, 120 livres ; — de Gilbert Darni et autres, pour le bail de minage d'Avallon, 201 livres ; — des bourgeoisies dues à Avallon et aux Cousins, 203 bourgeois, 25 livres 7 sous 6 deniers. — Rentes à Champien, Les Granges, Montmardelin, Chassigny.

G. 2056. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1550-1551. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean de Clugny, receveur. — Recettes : Cens à Avallon, de Guillaume Perot, sur sa maison assise en la rue Auxerroise, 1 denier ; — de Philippe Odebert, 11 deniers ; — de la messerie de Montmardelin, 9 livres 6 sous ; — des habitants de Chassigny, pour leurs usages, à partager par moitié avec M. de Saint-Aubin, seigneur de Chassigny, 25 feux, à 10 deniers par feu ; — Rentes à Annéot, Etaules, Vaissy, Marcilly. — Droits de patronage sur les cures d'Island, Etaules et autres. — Rentes à Bierry, Cisery, Vignes ; — de M. Chastellux, 100 livres de rente assignées sur sa seigneurie de Chastellux.

G. 2057. (Registre.) — In-folio, 246 feuillets, papier.

1551-1552. — Compte de recettes et dépenses. — Recettes : De l'abbé de Marcilly, 3 francs de rente sur les péages de Cussy, etc. — Rentes, à Sauvigny-le-Bois, Montjalin, Bierry, Saulieu, Charbonnières, Vignes ; — de Michel Trébillon, curé de Marmeaux, 20 sous. — Rentes à Montréal, Presle, Sainte-Magnance, Chevannes, Rouvray, Quarré.

G. 2058. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1553-1554. — Compte de recettes et dépenses. — Recettes ; — Cens et rentes à Monceaux, Lucy et Thory, Island, Menades, Pontaubert, Le Vault, Domecy-sur-le-Vault. — Distribution des lucratifs : — à Martin Dupin, doyen, à Philippe de Bèze et autres, chanoines, au nombre de douze, 547 livres. — A Pierre Menestrier, bailli du chapitre, 20 livres ; au receveur, pour ses gages, 100 livres.

G. 2059. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets, papier.

1554-1555. — Compte de recettes et dépenses rendu par Claude Simon, receveur. — Cens et rentes à Tharot et Girolles, Annay-la-Côte, La Maison-Dieu et Le Vellerot. — Bourgeoisies au Vellerot : Philibert Perruchot et autres, au nombre de 9, à 15 sous par tête. — Magny et Estrée, Tharoiseau ; — des habitants de Tharoiseau, qui doivent aux deux grands Jours qui se tiennent après Pâques et après Noël, 7 deniers de présentation, et sont au nombre de 50 feux : 31 sous 3 deniers.

G. 2060. (Registre.) — In-4°, 250 feuillets, papier.

1558-1559. — Compte de recettes et dépenses. — Recettes : — Rentes sur les habitants de la seigneurie d'Osches ; — de Milot, pour l'amodiation des glandées et paissons d'Osches, 6 livres ; — de Jean Vilain, pour le bail des étangs d'Osches, 8 livres. — Somme totale de recette en argent, 2,821 livres. — Des habitants d'Osches, au nombre de 20, pour droit de blairie, 3 setiers de seigle. — Du revenu de la seigneurie de Saint-Andhuis, néant, parce que madame de Villarnoul la possède par suite d'un traité fait avec le chapitre au mois de juin 1557. — Payé : pour 13,014 faix de pieux et 3,014 faix de perches, pour dresser les vignes du Vault, d'Annay et d'Etaules, à 30 sous le mille de pieux et 3 livres le mille de perches, 31 livres, 17 sous.

G. 2061. (Registre.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1559-1560. — Compte de recettes et dépenses rendu par Lazare Courtois, receveur. — Recette : à Athies, de Guillaume Breton, 3 francs de rente ; — de M. de Chastellux, 100 livres de rente, sur sa seigneurie ; — du revenu de la terre d'Ousches, néant, parce qu'elle a été recouvrée du chapitre par M. de Chastellux, en 1559. — Recette totale en argent, 2,884 livres. — Payé, à Mathieu Oudry, chanoine, pour ses gages d'écrire, chaque vendredi, les délibérations du chapitre, 40 sous.

G. 2062. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1560-1561. — Compte de recettes et dépenses rendu par Edme Bouquin, chanoine. — Recettes : — Froment, 26 muids ; seigle, 10 muids ; avoine, 30 muids. — Claude de Bèze, chapelain de la chapelle Saint-Maur, doit 40 sous de rente pour les vignes et la maison de la dite chapelle. — Des bourgeois et habitants d'Avallon,

pour la maison où est l'école d'Avallon, 6 livres 15 sous de rente ; — de Sébastien Filzjean, avocat du Roi, pour sa maison sise Grande-rue d'Avallon, 12 deniers de cens; — de Michel Godinot, maître charpentier, pour sa maison, rue du Marché aux bêtes, 15 sous de rente.

G. 2063. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, papier.

1562-1563. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean Naulot, receveur. — Recettes : — Minage d'Avallon, amodié 200 livres par an à Claude Robert. — Produit de l'amodiation des prés. — Des habitants du bourg d'Avallon, au nombre de dix, 33 sous de rente pour le meix Pyolot, appartenant à l'abbé de Saint-Martin. — Rente de 4 livres sur le moulin au Prêtre, situé à Cousin-la-Roche. — De Jean Villain, pour l'amodiation des étangs de Montmardelin, 6 livres.

G. 2064. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1563-1564. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean Naulot, receveur. — Bourgeois : du bourg d'Avallon, qui doivent chacun 2 sous 6 deniers de bourgeoisie, Antoine Peult, chirurgien et autres, au nombre de 168 ; — de Cousin-le-Pont, au nombre de 24, dont 10 tanneurs ; — De Cousin-la-Roche, au nombre de 21. — Rentes dues à Montbertaut, Molfey, Avallon, Champien, les Granges, Montmardelin. — Frais de voyage du doyen à Dijon, au mois d'août 1563, pour comparaître devant les commissaires du Roi avec les échevins d'Avallon, 16 livres 14 sous. — Indemnité de 20 livres aux fermiers du minage d'Avallon, « pour la perte qu'ils ont eue pour le temps que les marchefs et foyres se tenoient hors la ville pour lors de la fuite de ceux de la religion nouvelle. — « Donné par le receveur plusieurs fois à dîner à des gens de Tharoiseau, sujets du chapitre, estans eux logez hors du dit lieu, à cause de la mortalité y régnant, n'ayant de quoy vivre, » 50 sous. — Payé 10 livres à Fr. Bourgeot, prêtre, vicaire, demeurant à Island, « pour la perte qu'il a eu l'an passé en desservant la cure, pource qu'il n'osoit s'y trever ny tenir oudit lieu ; » et cent sous aux procureurs de l'église d'Island, pour payer les réparations des dégâts causés par certains voleurs.

G. 2065. (Registre). - In-folio, 300 feuillets papier.

1565-1566. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean Naulot, receveur. — Rentes à Chassigny, Annéot, Etaules. — Bourgeoisies dues à Etaules, au nombre de 18 feux, à 5 sous par feu, et à partager avec M. Du Verne. — Rentes à Vaissy, Marcilly, Givry, Sauvigny-le-Bois, Montjalin, Bierry, Cisery, Vignes.

G. 2066. (Registre.) — In-4°, 317 feuillets, papier,

1568-1569. — Compte de recettes et dépenses rendu par Jean Naulot, receveur. — Rentes à Marmeaux, Cussy, Montréal, Presle, Brécy, Chevannes, Rouvray, Bussières-Cordois, Villiers-Nonnains, Saint-Léger, Monceaux, Lucy-le-Bois et Thory, Island. — Dépenses : — Remise au receveur, de 3 francs 4 gros, sur l'amodiateur des attelages d'Avallon, attendu que le marché du blé se tient hors la ville pour raison des troubles ; — à Léonard Landart, prêtre, pour avoir administré les pestiférés durant le danger de peste, en 1568, 4 aunes de drap gris payées 100 sous. — Payé pour le louage du lieu où se tient le marché au blé, pour six mois, à dater du 1er juillet 1568, 9 livres. — Déduit au receveur 26 livres, pour deux années de rente dues par Philippe de Loron, attendu que le dit receveur n'a pu envoyer sergent « pour l'exécuter pource qu'il est de la religion nouvelle, mesme la femme d'icelui a voulu faire oultrager le filz du dit receveur, et lui déclarant que sy il y alloit davantage, ny lui ni aultre, qu'il s'en pourroit repentir. » — Remis au receveur 3 livres 5 sous de rente due par Etienne Ravière, sur sa maison assise aux Alleux, « laquelle est bruslée et ruynée, et sont le dit Ravière et sa femme fugitifs à cause de la religion ; » — « Idem des cens qu'il n'a peu recevoir pource qu'il n'a osé sortir de la ville et n'a sceu treuver personne pour y aller. »

G. 2067. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1570-1571. — Compte de recettes et dépenses rendu par Claude Masouyer, licencié en lois, receveur. — Recettes. — Cens et rentes dus : au Vault, Domecy-sur-le-Vault, Tharot et Girolles, Annay-la-Côte, La Maison-Dieu et Vellerot, Magny et Estrée, Tharoiseau. — Recette totale en argent, 2,323 livres.

G. 2068. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, papier.

1571-1572. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Febvre, chanoine et receveur. — Recettes : de Tribouillard, pour le bail du moulin à vent de Tharoiseau, 12 livres ; — de M. de Chastellux, 100 livres de rente sur sa terre de Chastellux. — Dépenses pour la façon des vignes du Vault, d'Annay, d'Etaules et de Tharoiseau, 324 livres 9 sous. — Distributions pour la procession du jour de la Pentecôte, 39 sous ; — du

dimanche après la Saint-Martin, jour de la Dédicace de l'église Saint-Lazare, 33 sous.

G. 2069. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1572-1573. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Febvre, receveur. — Dépenses: Pour ceux qui ont célébré les premières messes fondées : par feu Gui de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoul, 28 livres ; — par feu Albert de Jaucourt, chevalier, chaque jour de la semaine, en leur chapelle, 28 livres. — Payé : aux chanoines, au nombre de 14, y compris le doyen, à cause des lucratifs, tant en méraux communs, anniversaires que processions, 480 livres ; — à M. le recteur Letellier, pour l'érudition des jeunes enfants d'Avallon, pourvu du revenu de la prébende en méraux, etc., 27 livres. — Lucratifs des habitués dc l'église au nombre de 14, 13 livres 10 sous.

G. 2070. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1573-1574. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Lefèvre, receveur. — Dépenses : — A Pierre Legueux, bailli, pour ses gages, 20 livres ; — A Pierre Blanche, procureur, 30 livres. — A Vincent Segault, choriste et chantre, pour 6 mois, 7 livres 5 sous. — Recette totale : de froment, 29 muids ; de seigle, 20 muids ; d'avoine, 33 muids.

G. 2071. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1574-1575. — Compte de recette et dépenses de Simon Fèvre, receveur. — Distribution de grains : au doyen Mathieu Odry, qui a résidé toute l'année, 2 muids 9 setiers de froment; — à M. Fèvre, chanoine, qui a résidé toute l'année, 1 muid 4 setiers ; – aux religieux des couvents de Vézelay et de L'Isle, 4 bichets.

G. 2072. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1575-1576. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Fèvre, receveur. — Recettes : des fermiers des dîmes de grains d'Avallon, 2 muids 8 setiers de froment et 2 muids 7 setiers d'avoine ; — de M. de Fontenay, co-seigneur de Chassigny, au lieu de Marguerite de Digoine, 1 setier de froment et 1 setier d'avoine. — Recette totale en grains, 23 muids 9 setiers de froment, 9 muids 3 setiers de seigle, 27 muids 10 setiers d'avoine.

G. 2073. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1576-1577. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Fèvre, receveur. — Recettes : De Pierre Courtois, pour bail du minage d'Avallon, 891 livres ; — des droits de bourgeoisie à Avallon, sur 192 feux; à Cousin-le-Pont, 27; à Cousin-la-Roche, 19, total, 29 livres 10 sous. — Des habitants de Chassigny, pour leurs usages, à 10 deniers par feu, pour 18 feux, 15 sous.

G. 2074. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1577-1578. — Compte de recettes et dépenses rendu par Simon Fèvre. — Recettes : Les habitants d'Avallon doivent 30 sous de rente transportée au chapitre par les héritiers de feu Philippe Odebert, sur l'école du dit lieu. — Guiot Chausson, doit sur une pièce de pré sise à Cousin-le-Pont, 2 deniers de cens. — Huguet Pannax, doit 13 sous de rente sur sa maison et tenement des Granges. — Distribué à treize pauvres femmes veuves, le Jeudi-Saint, suivant fondation de M. Daubenton, 5 sous.

G. 2075. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1578-1579 — Compte de recettes et dépenses rendu par Lazare Naulot, receveur. — Recettes : Produit de la glandée et des paissons de la Bouchoise, amodiés 57 livres et 57 livres de cire estimées 10 sous la livre. — Cens et rentes dus à Chassigny, Annéot, Etaules, Vaissy. — Payé à Me Bille, régent des écoles d'Avallon, 20 livres, pour la moitié de la pension de Claude Monnot, pensionnaire au dit collége. — « Au boulanger, 114 sous pour les pains des offrandes, pains distribués à M. le lieutenant et aux gens du Roi, aux proches parents, aux Maisons-Dieu et maladerie et autres. »

G. 2076. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1579-1580. — Compte rendu par Lazare Naulot.— Recettes. — Rentes dues à Marcilly : l'abbé de Marcilly, sur les péages de Cussy à Avallon, 3 francs de rente.— Cens dus à Marcilly qui se reçoivent devant la porte du monastère, 5 sous 3 deniers. — Rentes à Givry, Sauvigny-le-Bois, Montjalin, Bierry. — A Cisery : de Fr. de la Magdeleine, seigneur de Ragny, au lieu de Jean de Laubespine, au nom et comme mari de Guillemette de Giresme, veuve de Jean de Mandelot, seigneur de Cisery, 4 écus 1/2. — Cens dus à Vignes, Montréal, Cussy, Presle : de Christine de Ferrières, veuve de noble Jacques-aux-Epaules, 10 sous de rente. — Dépenses : à Charles de Misley, organiste, pour ses gages de 8 mois, 4 écus 1/3 ; — à Lazare Robert, ermite de Saint-Guillaume,

pour 23 messes célébrées en l'église du dit saint, 28 sous.

G. 2077. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1580-1581. — Compte rendu par Lazare Naulot. — Recettes. — Cens et rentes à Sainte-Magnance, Rouvray, Bussières et Cordois, Villiers-Nonnains, Montceaux, Lucy-le-Bois, Island, Menades, Pontaubert. — Recette de froment, 24 muids 10 setiers.

G. 2078. (Registre) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1582-1587. — Etat des sommes comptées quoique non reçues, figurant dans les comptes de Jean Naulot, receveur. — En 1582, 177 livres ; en 1586, 130 livres.

G. 2079. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, papier.

1582-1583. — Compte rendu par Lazare Naulot. — Recettes. — Cens et rentes au Vault, Domecy-sur-le-Vault, Tharot et Girolles, Annay-la-Côte : par Michel de Denesvre, sur son meix Huguet, 20 sous. — Rentes à La Maison-Dieu. — Bail de la messerie du dit lieu, à Martin Sadon, pour 27 livres.

G. 2080. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1584-1585. — Compte rendu par Lazare Naulot. — Recettes : Rentes à Magny et Estrées ; — à Tharoiseau : par les habitants, pour les maisons et héritages tenus en emphytéose, 9 livres 8 sous de rente ; — par les mêmes, qui doivent se présenter deux fois l'an, aux *Grands Jours*, et payent par feu 7 deniers de présentation, à peine d'amende, total 66 habitants. — Rentes à Saint-Andhuis.— Reçu d'Olivier de Chastellux, 100 livres de rente par lui nouvellement constituée.

G. 2081. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1585-1586. — Compte rendu par Lazare Naulot. — Recettes : 972 écus, — dépenses : 967 écus. — Dépenses : Façon des vignes du Vault, d'Annay, d'Etaules et de Tharoiseau, 544 livres. — Déboursé pour les vendanges, 198 livres.

G. 2082. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1586-1587. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur. — Recettes en grains : Froment, 25 muids 8 setiers ; seigle, 11 muids 2 setiers ; avoine, 40 muids 1 setier. — Distribution de grains : à Lazare Morot, doyen, 2 muids 6 setiers de froment ; 9 setiers de seigle ; 2 muids 3 setiers d'avoine. — A Amourey, clerc, 1 écu « pour avoir monstré aux enfans de chœur la grammaire. » — Dépense pour les pains donnés à M. le lieutenant du procureur du Roi, aux proches parents et aux pauvres de la Maison-Dieu et maladerie, 22 livres 3 sous.

G. 2083. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1587-1588. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur.— Recette : de Jean Darmes et de Lazare Naulot, marchands, pour le bail des dîmes d'Avallon, 2 muids 3 setiers de froment et autant d'avoine ; — de Nicolas Ducreux et Claude Goix, marinier, pour le bail des dîmes de Givry, 2 setiers 3 bichets de froment et autant d'avoine ; — de Jean Seroret, pour le bail des dîmes de Vieuchâteau, 1 muid 3 setiers de froment, 8 setiers de seigle, 1 muid 3 setiers d'avoine. — Payé à Nicolas Raudot, maçon, « pour la massonnerie qu'il fit en la maison de feu Me Bouquin, à bocher la porte que Me Cognié desboucha aiant séparé le mortier d'un costé et les pierres de l'autre, 30 sous. »

G. 2084. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1588-1589. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur. — Recettes : pour location de maisons : noble Michel de Chaulgy, seigneur de Sauvigny-le-Bois, au lieu de Me Dupuis, 40 sous ;— de Me Claude de La Caille, pour la belle-maine de sa maison à lui délaissée pour 40 écus, 12 livres ; — de Claude de Denesvre, chanoine, pour le même objet, 20 livres ; — de Claude Olivier, docteur en médecine, pour le louage des étables situées derrière les prisons, 9 livres ; — de Pierre Eschappé, écrivain, 20 livres.

G. 2085. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1589-1590. — Compte rendu par Lazare Naulot. — Déclaration des maisons, au nombre de 19, appartenant au chapitre, à Avallon. — Rentes foncières dues à Avallon, par Me Sébastien Goureau, les hoirs Byson sur sa maison, Grande-Rue près de l'horloge; Pierre Filzjean, avocat, Nicole Filzjean, avocat du roi, Pierre Pirot et autres.

G. 2086. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1590-1591. — Compte rendu par Germain Regnard. — Recettes : Cens et rentes à Avallon, dus par Louis Raudot, Pierre Filzjean, Guillaume Milot, châtelain de

Lucy-le-Bois, les héritiers de Nicolas Odebert, Guiot Chausson ; — du receveur du roi au bailliage d'Auxois, 100 sous de rente pour l'anniversaire de Robert, duc de Bourgogne, qui est célébré le lundi avant Pâques-fleuries ; — de Georges de Clugny, Pierre Lefoul et autres.

G. 2087. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1591-1592. — Compte rendu par Germain Regnard, receveur. — Cens dus à Avallon, par Pierre Roudeau, potier d'étain, sur sa tannerie de Cousin ; — d'Etienne Guion et Cothenot, prêtres, pour le revenu de la cure d'Avallon, à eux amodiée pour trois ans, 80 livres. — Bourgeoisies reçues à Avallon, 172, à 2 sous 6 deniers par feu, à Cousin-le-Pont, 12, à Cousin-la-Roche, 9.

G. 2088. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1592-1593. — Compte rendu par Germain Regnard. Recettes. — Les habitants du bourg d'Avallon doivent à la Saint-Remy 2 gros de bourgeoisie par feu, et sont au nombre de cinq. — Recette de cens aux Cousins, Champien, Les Granges, Montmardelin, Chassigny, Annéot, Etaules. — Payé pour les pains des anniversaires aux proches parents des fondateurs, au procureur du Roi et autres, 6 livres 17 sous.

G. 2089. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1593-1594. — Compte rendu par Claude de Denesvre, receveur. — Recettes : Cens et rentes à Vaissy, Marcilly, Givry, La Vaire, Sauvigny-le-Bois, Montjalin, Bierry, Charbonnières, Cisery, Vignes. — Payé : aux charpentiers qui ont visité la grande tour et pour faire le devis de la charpente pour y construire, 16 sous ; — à Borot, pour 4 milliers de paisseaux, à 3 livres le millier, et un millier de perches, aux prix de 6 livres l'un, pour les vignes d'Annay ; — aux religieux de L'Isle et de Vézelay, 4 bichets de froment ; — à Lazare Bille, recteur des écoles d'Avallon, pour son année entière, 15 setiers de froment, 3 setiers de seigle, 1 muid d'avoine, et 29 livres en argent.

G. 2090. (Registre.) — In-folio, 283 feuillets, papier.

1594-1595. — Compte rendu par Claude de Denesvre, receveur. — Recettes : Cens et rentes à Montréal, Cussy, Presle : la veuve et héritiers de noble François-aux-Epaules, seigneur de Pisy, au lieu de Christine de Ferrières, sa mère, 10 sous de rente sur sa grange et sa vigne d'Annay-la-Côte. — Rentes à Sainte-Magnance, Brécy, Chevannes, Rouvray. — Payé pour le souper des charretiers et autres, qui ont amené une pièce de bois de 55 pieds de long pour faire les chevrons du petit clocher, 4 livres. — Dépense faite à Paris par le receveur, pour les affaires du chapitre : à Defert, pour le conduire à pied d'Avallon à Sens, 6 livres, et 30 sous au batelier qui l'a mené de Sens à Paris ; — à M. de Pontcarré, qui a sollicité des lettres d'exemption à la secrétairie d'Etat, deux brochets du prix de 6 livres.

G. 2091. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1595-1596. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur. — Recettes : Cens et rentes au Vault, Domecy, Annay-la-Côte, La Maison-Dieu, Magny et Estrées, Tharoiseau. — Recette totale des grains : en froment, 16 muids ; en seigle, 4 muids ; en avoine, 20 muids. — Les habitants de Tharoiseau doivent aux grands Jours de Pâques et de la Pentecôte, 6 deniers par feu, « et à raison de contagions et guerres, n'ont tenuz les Jours, et n'y a eu présentations. »

G. 2092. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1596-1597. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur. — Recettes : Dîmes de vin de Tharoiseau, 63 livres. — « La maison de Messieurs, audit Tharoiseau n'a esté amodiée, les habitants y avoient mis Mᵉ Jean Radigon, pour la réfection de leurs murailles, qui a esté l'an présent et la suivante. » — Cens et rentes à Athies, et Saint-Andheux. — « Payé au receveur, 35 sous pour ses dépens à cheval à Cravant, pour parler à M. de Chastelluz, pour les arrérages qu'il doit de cent livres de rente pour sept années escheues le 22 décembre 1595. »

G. 2093. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, papier.

1597-1598. — Compte rendu par Lazare Naulot, receveur. — Dépenses : A l'abbaye de Saint-Julien d'Auxerre pour la garde des vignes de Rougemont, 5 deniers ; — à M. de Sauvigny-le-Bois, sur le pré de la Mardelle, 7 deniers ; — à Lazare Moreau, doyen, 1 muid 8 setiers de froment.

G. 2094. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1598-1599. — Compte rendu par Claude de Denesvre, chanoine et receveur. — Dépenses. — Payé : à Mᵉ Cougnier, pour le voyage qu'il a fait à Autun, pour l'assemblée du diocèse assignée au 1ᵉʳ juillet, 20 livres ; — Pour la dépense faite à Avallon, par Mgr d'Autun, à la Tous-

saints 1598, 12 livres; — pour deux pintes de vin portées à M. le conseiller Odebert, de Dijon, 12 sous. — Payé 380 écus dus d'arriéré sur les décimes. — Recette totale: 4,015 livres; dépense, 4,457 livres.

G. 2095. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1599-1600. — Compte rendu par Lazare Blanche, prêtre-vicaire, receveur. — Dépenses: pour publier la défense de porter des immondices contre l'église Saint-Lazare, 5 sous. — Envoyé à Vitteaux, à M. de Villeferey, pour lui demander s'il avait de la fonte pour les cloches qu'on voulait faire. — Achat de 100 livres d'étain pour employer à la grosse cloche, 25 livres. — Payé 32 livres aux fabriciens de Saint-Julien, pour une cloche destinée à la fonte de la grosse cloche.

G. 2096. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1600-1601. — Compte rendu par Lazare Blanche, receveur. — Dépenses pour les vendanges: Deux livres de chandelles à six sous la livre, 13 pintes de sel pour saler le bœuf, à 11 sous la pinte; — à deux manœuvres, pour 26 journées à 6 sous par jour, 7 livres 16 sous; — pour le charroi de 8 muids d'eau pour faire la boisson des vendanges, 40 sous; — pour la pâtisserie faite pour les vendanges, 4 livres 10 sous.

G. 2097. (Registre) — In folio, 159 feuillets, papier.

1601-1602. — Compte rendu par Antoine Belin, prêtre, receveur. — Dépenses: le 7 juin 1601, pour trois pintes de vin portées à Mme la comtesse de Busset, à Avallon, 12 sous; — pour le vin présenté au lieutenant Bretagne, et autres commissaires députés pour visiter la ruine advenue par l'orage arrivé le 5 juillet 1601, 12 sous; — pour la dépense faite chez Camus, à Annay, pour le dîner des vicaires et autres, qui ont porté le chef de saint Ladre en la procession, et avoir fourni les chapes, 50 sous. — Procession qui est allée à Vézelay, le jour de la fête de la Madeleine: — Dépense pour la nourriture des charretiers qui ont mené les enfants du chœur et les ornements à Vézelay, 9 sous; — 21 mai, pour du vin vieux envoyé au président Jeannin, 15 sous.

G. 2098. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1602-1603. — Compte d'Antoine Belin, chanoine et receveur. — Dépenses: 15 juin 1602, pour traiter Me Colin, enquesteur à Lyon, chez le doyen, pour un grand chevreau, 16 sous, et 6 grands poulets, un quartier de veau et un autre de mouton, du vin et des fruits, 50 sous. — Remise à Bourgeois, vicaire, de la somme de 8 livres, prix du bail de la maison qu'il occupe contre l'église, laquelle a été ruinée par l'orage; — vendu par le receveur une feuillette de vin pour 20 francs « et ce, pour recevoir MM. de Vézelay, qui sont venuz ici en procession. »

G. 2099. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1603-1604. — Compte de recettes et dépenses rendu par .... — Payé à tous les vicaires et habitués de l'église, au nombre de 14 prêtres qui sont allés en procession avec MM. à Montréal, à raison de 5 sous à chacun, 3 livres 10 sous. — Pour le dîner des enfants de chœur et du charretier, 18 sous. — Le 18 septembre 1603, payé: à 92 coupeurs et porteurs pour vendanger la vigne de Tharoiseau, 4 livres 14 sous; — pour charroi de 25 poinçons de vendange de la dite vigne, à 14 sous l'un, 17 livres 10 sous.

G. 2100. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1605-1606. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. – Présent de six bouteilles de vin envoyées aux seigneurs qui assistaient aux obsèques de Mme de Chastellux; — payé: pour les taxes des décimes, 1,407 livres; — à Lazare Bille, recteur du collége d'Avallon, et prébendé, pour l'année entière et eu égard à ses services, 15 setiers de froment.

G. 2101. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1606-1607. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes des dîmes: d'Avallon, 2 muids 3 setiers de froment, et autant d'avoine; — d'Etaules, 2 muids 1 bichet de froment, 1 muid 11 setiers d'avoine; — d'Island, 3 muids 6 setiers, par tiers froment, seigle et avoine. — Reçu de noble Olivier, baron de Chastellux, sur son moulin de Lingoux, 20 sous de rente.

G. 2102. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1607-1608. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes: d'André Goureau, chanoine, pour la belle-main de sa maison où demeurait Frère François Marcat, docteur en théologie, 20 livres. — Déclaration des maisons qui appartiennent au chapitre, et qui sont au nombre de 21. — Payé à un messager envoyé à Cosne, savoir s'il y avait de l'ardoise, auquel voyage il a employé cinq jours, 48 sous.

G. 2103. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier,

1609-1610. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes : cens et rentes dus à Avallon, par Réné Minard, Nicolas Aubert, Guiot Chausson et autres. — Acheté une rame de papier chez Gillot, pour faire les minutes des terriers, 25 sous.

G. 2104. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1610-1611. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Cens et rentes à Avallon, dus par Alexandre Turreau, sur son moulin à Cousin, par Georges Segault, Pierre Queudechèvre.— Payé : à Lazare Morot, doyen, et à neuf autres chanoines et au principal du collége, prébendés, 298 livres en argent ; — à cinq vicaires, 168 livres ; — à deux autres, pour avoir dit le psautier la veille de Noël, 14 sous.

G. 2105. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1611-1612. — Compte rendu par Pierre Besson, receveur. — Donné deux pintes de vin aux pauvres de la Maison-Dieu, les jours de Saint-Germain et Notre-Dame de Pitié, et le 14 mai. — Le receveur déchargé de 7 livres de rente dues par M. de Chastellux, sur des prés à Montmardelin, sur laquelle rente il y a procès. — Présent de vin à Mgr d'Autun, payé 16 sous. — Taxe des décimes payées par le receveur, 682 livres.

G. 2106. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1612-1613. — Compte rendu par Pierre Besson, receveur. — Recette en argent, 2,845 livres ; — en froment, 25 muids 8 setiers ; en seigle 8 muids 3 setiers ; en avoine, 30 muids 10 setiers. — Payé 30 livres à Michel de Denesvre, pour certains livres de musique achetés pour l'église.

G. 2107. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1614-1615. — Compte rendu par Pierre Besson, receveur. — Recettes : Dîmes d'Avallon, 5 muids 8 setiers en froment et avoine ; — dîmes d'Etaules, 1 muid 8 setiers de froment, 1 muid 7 setiers d'avoine ; — d'Island, 1 muid de froment, 1 muid 11 setiers de seigle, 1 muid 11 setiers d'avoine. — Payé : à Edme Borot, avocat, bailli du chapitre, pour ses gages, 20 livres ; — à Jean Borot, procureur, id. 30 livres.

G. 2108. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1615-1616. — Compte rendu par Pierre Besson, receveur. — Recettes : « Pour la maison que souloit tenir M. de Denesvre, admodiée à M. de Chastellux, 36 livres ; » — de Pierre Seguenot, docteur théologal, pour sa maison, 16 livres ; — La maison proche la prison, amodiée à Marie Fauche, 14 livres ; — du curé de Savigny-en-Terre-Plaine, 2 livres de cire, pour droit de patronage. — Payé à messire André Cousseron, pour avoir raccommodé les orgues, 6 livres.

G. 2109. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1616-1617. — Compte rendu par Pierre Besson. — Recettes : Du receveur du bailliage d'Auxois, pour l'anniversaire du duc Robert, 100 sous ; — de la ville d'Avallon, pour un jardin près de la grande porte, 3 sous ; — Anne Légier, pour sa maison près du jeu de paume, 5 sous ; — de la ville d'Avallon, pour une maison jointe au collége, 10 sous ; — de Claude Champion, 25 livres de rente.

G. 2110. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1618-1619. — Compte rendu par Pierre Besson. —Reçu : du produit de la cure d'Avallon, amodiée à 60 livres par an, 30 livres ; — de Lazare Leguey, pour le bail du minage d'Avallon, 455 livres ; — Rôle des bourgeoisies d'Avallon, au nombre de 56, et de celles du bourg amodiées, 24 livres par an. — Produit des baux des prés, 399 livres.

G. 2111. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1619-1620. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes : Les habitants du bourg de Saint-Martin d'Avallon, au nombre de 15, doivent à la Saint-Rémi un droit de bourgeoisie. — Cens et rentes : à Cousin-la-Roche et Cousin-le-Pont ; — à Villaines et Montmardelin.— Payé à l'organiste, pour réparer les grandes orgues, 75 livres.

G. 2112. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1620-1621. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Bail de l'étang de Montmardelin, pour 8 livres. — Cens dus : à Chassigny, par Claude Gally, Jean Morillon et autres ; — à Annéot et Etaules ; — messerie d'Etaules, amodiée à Pierre Brosse, 9 li-

vres. — Reçu des bourgeoisies d'Etaules, au nombre de 8, 20 sous.

G. 2113. (Registre.) — In-4°, 141 feuillets, papier.

1621-1622. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Cens et rentes à Vassy, Marcilly, Sauvigny-le-Bois, Bierry, Charbonnières, Cisery. — Droit de patronage sur les cures d'Island, Etaules, Sainte-Colombe, etc. — Payé à Guillaume Berthault, principal du collége d'Avallon, pour une année de la prébende préceptoriale, selon l'accord fait avec les échevins, 240 livres. — A Me Ramonet, pour avoir traité deux enfants de chœur de la fièvre tierce, 5 livres.

G. 2114. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1622-1623. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Cens et rentes à Vignes, Montréal, Rouvray, Presle, Cussy, Brécy, Chevannes. — Dépense pour le présent ordinaire en pains au lieutenant, procureur du Roi, aux proches parents des fondateurs d'anniversaires et en la Maison-Dieu, 12 livres.

G. 2115. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1623-1624. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Cens et rentes à Marcilly, Lucy-le-Bois, Island, Menades, Pontaubert. — Recettes des dîmes de vin d'Island et de Menades, 100 livres. — Recettes à Domecy, le Vault, Tharot et Girolles.

G. 2116. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1624-1625. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Rentes à Annay-la-Côte, La Maison-Dieu, Le Vellerot, Magny et Estrées.

G. 2117. (Registre.) — In-4°, 149 feuillets, papier.

1625-1626. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes : Des habitants de Tharoiseau qui doivent aux deux grands *Jours* annuels de Pâques et de Noël, 6 deniers par feu, 18 sous. — Rentes foncières à Saint-Andhuis. — Somme totale de recette, 3,475 livres. — Payé pour la dépense de la prise de possession de la seigneurie d'Etaules, 71 livres 10 sous.

G. 2118. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1626-1627. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Dépenses : A la dame du Vault, pour cens et rentes, 17 sous ; — à l'abbesse de Saint-Julien, 3 sous 1 denier sur la vigne de Rouvre et le pré de la Malaize ; — au seigneur de Sauvigny-le-Bois, pour le pré de la Mardelle, 4 sous.

G. 2119. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1627-1628. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Dépenses : Distributions à cause des processions, anniversaires et *De profundis* ; — à cause des messes fondées par Louis de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, 28 livres. — par Albert de Jaucourt, en la chapelle de cette famille, 28 livres. — Distributions au doyen et aux chanoines en mereaux et processions, à Pierre Filzjean, doyen, 72 livres ; — payé pour la pension de Goureau, chanoine étudiant, 60 livres.

G. 2120. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1628-1629. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Dépenses : Pour les *lucratifs* des vicaires : A Henri Minard, maître des enfants de chœur, pour les mereaux, processions et anniversaires, 33 livres ; — à huit vicaires, 169 livres ; — donné aux pauvres de la Maison-Dieu, le jour de Notre-Dame de Pitié, 2 pintes de vin payées 4 sous.

G. 2121. (Registre.) — In-4°, feuillets, 137 papier.

1629-1630. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Dépenses des gages des officiers : à Edme Borot, avocat et bailli, 20 livres ; — à Philippe Borot, procureur, 30 livres ; — au receveur, 100 livres ; — à Nicolas Ramonet, chirurgien, 14 livres ; — à Drouel, scribe, 40 sous. — Le 10 août 1629, envoyé, à Tharoiseau, une bouteille de vin au capitaine Labarre, suisse.

G. 2122. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1630-1631. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Payé pour les réparations faites à l'ermitage Saint-Jacques, 184 livres ; — à Louis Raudot, pour travaux de maçonnerie, 46 livres ; — vin porté à MM. d'Espoisses et de Vaugimois ; — pour le vin porté à MM. du chapitre de Montréal, venus en procession le 4 juillet, 9 sous.

G. 2123. (Registre.) — In-4°, 136 feuillets, papier.

1631-1632. — Compte de recettes et dépenses ren-

du par Pierre Besson. — Dépenses : Pour le vin porté à M. de Chastellux, le 2 avril, 8 sous; — pour 28 pintes de vin distribuées le jour du Jeudi-Saint, 28 sous ; — payé pour les décimes 792 livres. — Recette totale en argent, 2,952 livres.

G. 2124. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1632-1633. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Distribution des grains: Froment : à P. Filzjean, doyen, en anniversaires, 6 setiers; — Chapitre, 3 setiers; gros fruits, 6 setiers; pains de prébende, 2 muids; en seigle, 9 setiers; en avoine, 2 muids 3 setiers.

G. 2125. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1633-1634. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recette totale de froment, 31 muids 6 setiers; — de seigle, 10 muids 7 setiers; — d'avoine, 31 muids 5 setiers.

G. 2126. (Registre.) — In-4°, 123 feuillets, papier.

1634-1635. — Compte de Pierre Besson, receveur. — Dépenses: Pour la dépense faite par Mgr d'Autun, étant à Avallon en visite diocésaine, 75 livres. — Prix de location d'un cheval, pour aller amodier les dîmes de Rouvray, 12 sous.—Présents de vin: à MM. les chanoines de Sens, le 8 décembre; — à Mgr le prince et au marquis de La Boulay, le 26 avril, 27 sous.

G. 2127. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1635-1636. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Pierre Besson. — Donné au lieutenant criminel, qui a vacqué à ouir les témoins pour le rapt prétendu d'un des enfants de chœur, 4 livres 5 sous; — à Minard, enfant de chœur, sortant pour être vicaire, et pour son habit, 30 livres.

G. 2128. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1636-1637. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Payé: à la veuve Godard, dont le mari s'est tué en tombant de la tour de l'église d'Avallon, pour nourrir son enfant, 24 livres; — à L'Admiral, apothicaire, « pour médicaments fournis à un pauvre homme cheu du haut de la tour jusqu'au dernier plancher, » 6 livres. — Présent de 4 bouteilles de vin à MM. de Saint-Léonard et de Chastellux, 24 sous.

G. 2129. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1637-1638. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Présent en vin fait à M. le duc d'Enghien, le 1er avril, 48 sous. — Au Père Minime, qui a prêché l'Avent et le Carême, 3 bichets de froment. — A Etienne de Reposeur et deux autres vicaires, pour leur assistance à l'église pendant la maladie contagieuse, par mandement du 19 août, 3 bichets de froment.

G. 2130. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1638-1639. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Payé: pour des réparations faites au presbytère d'Island, 302 livres; — à Jean Renaut, pour avoir joué de la basse pendant les fêtes de la Pentecôte, 30 sous. — Pour le vin porté le 20 avril, à MM. de Chastellux, 20 sous; — à M. Thomas, d'Autun, 12 sous.

G. 2131. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1639-1640. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Bessson. — Pour le vin porté à M. de Vézelay, le 18 mars, 18 sous; — aux Cordeliers de L'Isle et de Vézelay, 4 bichets de froment. — Recette totale : de froment, 32 muids 1 setier; — de seigle, 11 muids 5 setiers; — d'avoine, 31 muids 10 setiers.

G. 2132. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1640-1641. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes. — Produit des dîmes : d'Avallon, amodiées à Poullin et autres, 3 muids 3 setiers de froment, et autant d'avoine; — d'Island et Menades, 4 muids 4 setiers de froment, et autant de seigle et d'avoine; — de Domecy, 37 bichets par moitié froment et avoine.

G. 2133. (Registre.) — In-4°, 137 feuillets, papier.

1641-1642. — Compte des recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes: M. Pirot, chapelain de la chapelle Sainte-Marthe, doit, sur le moulin au Prêtre, assis à Cousin, 6 sous; — de dame Anne Rollot, veuve de Jean Mahy, sur la métairie des Alleux, consistant en meix, maisons, préaux, etc., 6 setiers de seigle et avoine; — de Fr. Poillot, curé d'Etaules, sur un pré tenant au presbytère, 2 bichets d'avoine; — à M. Regnard, pour son dernier voyage fait à Dijon, pour faire juger le procès contre M. de Préjouan, 155 livres.

G. 2134. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1642-1643. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes : cens et rentes dus à Avallon, sur la maison des héritiers Gouard, sise rue des Pourrissons, tenant aux murs de la ville, le chemin entre deux, 30 sous ; — de demoiselle Barbe Odebert, veuve de Mᵉ Jean Seguenot, sur deux scées de pré en Plausse, 5 sous de rente et un denier de cens ; — de Pierre Pariel et autres, pour le bail du minage d'Avallon, 600 livres. — Liste des bourgeois du chapitre, au nombre de 10.

G. 2135. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1643-1644. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Pierre Besson. — Recettes : Produit des baux des prés, 657 livres. — Rentes à Avallon : Bourgeoisies dues par les habitants du bourg Saint-Martin d'Avallon, qui sont au nombre de 15, à 3 sous 4 deniers par feu. — Rentes à Cousin-le-Pont et Cousin-la-Roche.

G. 2136. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1644-1645. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Cens dus à Etaules par Pierre Bierge et autres. — Rentes à Vassy, délaissées au chapitre par la dame de Villarnoul, au nombre de trente articles, 11 livres 8 sous. — Cens à Marcilly qui se paient devant la porte du monastère, 7 deniers.

G. 2137. (Registre.) — In-4° 128 feuillets papier.

1646-1647. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Droits de bourgeoisie perçus sur 18 habitants du bourg Saint-Martin d'Avallon. — Cens et rentes dus à Villaines et Montmardelin, Chassigny, Annéot. — Payé : pour 12 torches portées par MM. aux funérailles de mademoiselle Filzjean, 6 livres 10 sous. — Présent de deux bouteilles de vin à M. le conseiller Sayné et à M. l'avocat général, 22 sous 6 deniers.

G. 2138. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

1647-1648. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes : Droits de patronage sur les cures d'Island, d'Etaules, Sainte-Colombe, Sauvigny-le-Bois, Savigny-en-Terre-Plaine, Montbertaut, Avallon. — Rentes à La Vaire, Sauvigny-le-Bois, Charbonnières, Cisery, Vignes. — Payé, pour 26 pains doubles et 26 pintes de vin donnés au lieutenant du bailliage d'Avallon, à cause de la fondation Vézigneux, 10 livres 8 sous. — Au procureur du Roi pour même objet, 13 pintes de vin et 13 pains, 5 livres 4 sous.

G. 2139. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets, papier.

1649-1650. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson, — Recettes. — Cens et rentes foncières à Cussy, Brécy. — Chevannes : Recette du bail de l'herbe de l'étang, 20 livres par an. — Rentes à Rouvray, Champmorlin, Villiers-Nonnains, Lucy-le-Bois, Island, Menades, Pontaubert. — Pour saisir la grange de M. Charles Trinquart, payé à Gros, huissier, et à onze témoins, 12 livres ; — à deux archers qui ont assisté l'huissier, pour la capture de Trinquart, 18 livres.

G. 2140. (Registre.) — In-4°, 135 feuillets, papier.

1650-1651. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Besson. — Recettes. — Cens et rentes au Vault, à Domecy, Tharot, Annay-la-Côte, La Maison-Dieu, Magny et Estrées, Saint-Andhuis. — Payé à Thomas, notaire, pour les frais de la transaction passée, le 18 juin 1649, avec les échevins d'Avallon, touchant les frais durant la peste de 1646 et 1647, 3 livres. — A un messager qui est allé à Noyers et de là à Auxerre, porter à M. Bourelier la défense du Parlement de Paris, faite au lieutenant-général d'Auxerre, de passer outre en la cause contre Trinquart, 3 livres 15 sous.

G. 2141. (Registre) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1651-1652. — Compte 48ᵉ, rendu par Etienne Besson, marchand, à la décharge de feu son père, Pierre Besson, receveur. — Recette totale de deniers, 3,705 livres. — Dépenses : à l'abbesse de Saint-Julien, sur la vigne de Rouvre et le pré de Malaize, 3 sous. — Pour les anniversaires fondés en l'église, au nombre de 82, 341 livres 16 sous. — Pour 33 messes fondées par Louis et Albert de Jaucourt, par M. de Vésigneux et autres, 389 livres. — A Langlois, pour faire le voyage à Lyon, à l'occasion du procès contre le clergé d'Autun, 22 livres 10 sous.

G. 2142. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1652-1654. — Comptes de recettes et dépenses, rendus par Etienne Besson. — Dépenses en mereaux communs, processions et anniversaires : à Pierre Filzjean, doyen et chanoine, 64 livres ; — à Michel de Denesvre, et dix autres chanoines, 505 livres ; — à Mᵉ Balledat, prin-

cipal du collége, pour huit mois, 160 livres. — Payé pour la dépense de l'évêque d'Autun, et de son train, arrivé à Avallon le 10 janvier 1653, à Bocquillot, hôtelier du Panier-Vert, 55 livres.

G. 2143. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1654-1656. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Etienne Besson. — Dépenses pour lucratifs des vicaires : à Minard, maître des enfants de chœur, 33 livres ; — à douze vicaires, 338 livres. — Gages des officiers : à Fr. Arthaut, juge-prévôt à Avallon, et bailli du chapitre, 20 livres ; — à Jean Comynet, procureur, 30 livres. — Payé à M. Guyot, pour le voyage fait à Lyon, pour la poursuite du procès contre les députés du clergé d'Autun, 100 livres.

G. 2144. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1656-1659. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Etienne Besson. — Dépenses : Gages du receveur, 100 livres ; — à M. Bourrelet, organiste, 6 livres. — A Duboys, tailleur de pierres, pour quinze pierres qu'il a taillées en marbre, pour faire bénir à Mgr l'évêque d'Autun, 11 livres 5 sous. — Payé par mandat du 22 octobre 1656, pour la dépense faite par l'évêque d'Autun, 367 livres. — 28 mars 1659, payé pour le vin porté au duc de Lesdiguières, 24 sous.

G. 2145. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1659-1660. — Compte de recettes et dépenses rendu par Etienne Besson. — Payé à Guillemette Camus, gardienne de l'hôpital, pour 4 pains doubles et 4 pintes de vin de la fondation de Notre-Dame de Pitié, 48 sous. — Recette totale en argent, 4,068 livres, dépense, 4,263 livres. — Recette : en froment, 28 muids 6 setiers ; en avoine, 28 muids 8 setiers ; en seigle, 5 muids 7 setiers.

G. 2146. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1545-1549. — Comptes de recettes et dépenses des deniers du trésor de la collégiale d'Avallon, rendus par J. Vaillant, Drouin et Oudry, chanoines. — Deniers trouvés en la bourse : nobles, angelot, un écu soleil, deux écus couronne, douzains, carolus, pièces de 4 et de 6 blancs, testons, petits blancs, liards, treizains, et autres pièces de Besançon, et doubles deniers. — Recette totale en 1545, 1,273 livres. — « Payé à MM. Comeau et Dupin, pour aller à l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, chercher des dépesches de Benedict XIII et Clément VII, 15 sous. » — A Pierre de Clugny et J. Vaillant, pour voyage à Paris, pendant trois semaines, pour avoir lettres de révision sur l'arrêt intervenu à cause de la cure de Vieux-Château, 46 livres 10 sous.

G. 2147. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1556. — Compte de recettes et dépenses du trésor, rendu par Oudry et Fillotte, chanoines. — Reçu du restant du droit de main-morte d'un homme d'Ouches, vendu 20 francs. — Recette totale, 3,986 livres. — Payé, pour 12 mains de papier, 12 sous. — Pour la taxe de deux décimes, 330 livres. — Au doyen allant à Paris, pour poursuivre le procès contre la ville, touchant l'impôt sur les gens d'église, 48 sous. — Au libraire, pour un livre blanc à faire l'inventaire et répertoire des sacs du chapitre, 7 sous. — A Pierre Courtois, 400 livres pour 32 livres de rente.

G. 2148. (Registre.) — In-4°, 45 feuillets, papier.

1571-1576. — Comptes de recettes extraordinaires rendus par Simon Fèvre, chanoine. — 1573. — Reçu de M. de Chastellux, 1,500 livres pour rachat de 100 livres de rente. — 1574. — Vendu aux marchands de vin de Paris, 20 muids de vin pour 360 livres. — Payé au lieutenant d'Avallon, pour une constitution de 50 livres de rente, 600 livres. — Pour subventions des décimes, en plusieurs fois, 1,421 livres, en 1575-1576.

G. 2149. (Registre.) — In-folio, oblong ; 4 feuillets, papier.

1475. — Compte de la fiêtre (produit des offrandes aux reliques, etc.) — Reçu le jour de Saint-Ladre, 17 francs 6 gros. — Total de la recette, 44 francs 15 sous. — Payé à l'écrivain, pour relier le bréviaire qui est devant messire Jehan Champagne, 4 francs.

G. 2150. (Registre.) — In-folio, oblong ; 116 feuillets, papier.

1537-1543. — Comptes de recettes et dépenses de la fiêtre, rendus par Jean Bonneau et Philippe de Bèze, chanoines. — « 24 février 1537, pour une douzaine de talloez d'estain, une aiguière, deux sallières, le tout marqué au nom de Saint-Lazare, pour les gens d'armes, 35 sous. » — Donné à un maître qui est venu visiter le grand et le petit clocher, 5 sous. — Pour un tapis de toile peinte représentant Jésus-Christ portant la croix, pour le grand autel, 55 sous. — Aux enfants, pour la Saint-Nicolas, 5 sous. — Le 19 décembre 1537, donné à messire Vincent Roubelin, pour aller à Auxerre porter

une attestation touchant un miracle fait à l'intercession de saint Lazare, « d'ung esprit apparu à une jeune fille en la maison de M. Pantaléon Pion, avocat à Aucerre, » 18 sous. — Pour une écritoire pour la librairie, et de l'encre pour les enfants. — A Edmond Billet, pour avoir peint deux tableaux pour le grand autel, 7 livres. — Aux religieuses de Sainte-Claire de Gien, 10 sous. — A J. de Clugny, pour avoir des ornements d'église à Paris, 80 livres. — Pour prix de trois petits bancs pour le jubé, 12 sous. — Au maître plombeur, pour couvrir le petit clocher, 12 livres. — A Pasquaul, pour avoir fait aux seize fenêtres du petit clocher des lattes glissantes de 26 pieds et demi, 22 sous 6 deniers. — Donné à messire Guillaume, pour porter à Paris, pour avoir du parchemin, 10 livres. — 1540. — Payé à Edmond Billet, verrier, pour avoir mastiqué les doigts de l'image de Dieu, sur le grand autel, 5 sous. — « A Dimanche Perriquet, en aumône, pour aller aux ordres à Bethléem, » 30 sous. — A Vincent Lunaire, maître relieur, pour avoir relié un antiphonier, 30 sous. — « A maistre André Galice, ymageur, pour avoir fait une petite châsse où est un crucifix, en une croys et deux anges, pour porter les sanctuaires des mistères de la Passion, et pour mettre la sainte esponge, 9 livres. » — A maître Louis Caret, de l'ordre des Frères-Mineurs du couvent de L'Isle, pour aumône et peine d'avoir prêché l'Avent, 4 livres.

G. 2151. (Registre.) — In-folio, oblong; 141 feuillets, papier.

1545-1551. — Comptes de recettes et dépenses de la fiêtre, par Germain Menestrier, chanoine. — A Jean Préjean, barbier, pour avoir pansé un enfant de chœur, 35 sous. — Au docteur Cassard, pour avoir prêché le Carême, 6 livres. — Pour récurer les piliers du grand autel, etc., 50 sous. — Reçu pour le pesant de cire de la veuve Pierre Chapuis, de Montargis, 11 livres 6 sous. — Pour un cent et demi d'images d'argent, 6 livres. — « Pour quatre douzaines de grands chiefs à pilliers etc., 34 sous. » — « Pour deux grosses de grands chiefs à pilliers, dix grosses d'oppettes, quatre grosses de burlettes, deux grosses de petits chiefs, 9 livres 12 sous. » — Pour deux cents images d'argent, 8 livres. — Trouvé en la fiêtre et coffre des offrandes, le 30 septembre, 77 livres 13 sous. — Façon de 12 serviettes pour les gendarmes, 3 sous. — Pour une cuillère de cuivre pour les gendarmes, 18 deniers. — 1550. — Aux religieuses de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre, en aumône 20 sous. — A une pauvre demoiselle allant à Saint-Claude, 5 sous. — A un pauvre maître d'école, 5 sous. — A François Hance, docteur en théologie du couvent de Vézelay, pour avoir prêché le Carême de l'an 1551, 4 livres.

G. 2152. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1572-1582. — Comptes des recettes et dépenses de la fiêtre, rendus par Claude de Bèze, chanoine. — En 1571, recette : 299 livres 5 sous. — Le 12 avril, payé pour avoir paré le paradis, et aidé à déblanchir les images, 7 sous. — « A quelques pauvres estant détruits par les guerres, 10 sous. » — « Pour l'achat des images es féries de Pâques, 42 sous. » — 1575. — Pour l'achat d'un missel à l'usage d'Orléans, 3 livres. — A Bollenot, peintre et verrier, pour racoutrer six panneaux des hautes verrières, 45 sous. — 1576. — Payé à ceux qui ont aidé au commencement du Carême, à blanchir les images et autres et à déblanchir, parer et défaire le paradis, 10 sous. — A Emard Billet, peintre et verrier, pour avoir réparé la verrière de Saint-Sébastien, et retenu toutes les verrières de l'église, 19 livres. — 1578. — Donné en aumône aux religieuses de l'hôpital d'Auxerre, un demi teston. — 1582. — Payé à Hémard, le peintre, pour avoir réparé les verrières de Notre-Dame et lavé les images en peinture devant Saint-Michel, 4 francs 17 sous. — A Me Louis Lepage, libraire et relieur, pour reliures, 10 francs. — A Fr. Germain Buthé, docteur en théologie, prieur des Jacobins d'Auxerre, pour avoir prêché l'Avent, 6 francs.

G. 2153. (Registre.) — In-4°, 295 feuillets, papier.

1607-1645. — Comptes de recettes et dépenses de la fiêtre, rendus par Claude de Denesvre et autres, receveurs. — 1607. — Payé à Me Pierre Dubois, serrurier, pour planter une porte pour empêcher de monter au jubé, 20 sous. — Aux marguilliers, pour le pigeon de la Pentecôte, 5 sous. — Pour des images pour la fête de saint Lazare, 32 sous. — Pour un demi quarteron de sucre, pour deux des enfants de chœur malades, 2 sous 6 deniers. — « A Jean Gros, organiste, pour avoir fait un cornet d'étain, duquel se sert messire Pierre Guérin à chanter la basse, 30 sous. » — 1626. — « A un chantre grec et latin, fort honneste homme, qui fust trois ou quatre jours chez le maistre des enfants, un quart d'escu. » — 1628, 25 octobre, donné 8 livres 8 sous pour 12 torches pour l'enterrement de M. le marquis de Ragny. — 1631. — « A Me Nicolas, écrivain, pour avoir corrigé les gros livres et noté selon le concile, et d'avoir écrit trois messes et les notes, 16 livres. » — 1642. — Donné à un chantre du Poitou et à un autre de Bretagne, 5 sous. —

1645. — A deux chanoines de Bretagne, revenant de Rome et spoliés par un corsaire espagnol, 10 sous.

G. 2154. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1651-1701. — Comptes de la fiêtre, rendus par Pierre Séguenot et autres, chanoines. — 1641. — «Donné à un chantre-prêtre, lequel estoit de Soissons, 5 sous. » — A un gentilhomme de Reims, demandant l'aumône, 10 sous. — Pour un Despautère, un dictionnaire, les parts grecques et latines et un catéchisme, pour les enfants de chœur, 24 sous. — A des pauvres passants d'Angleterre, 5 sous. — 1672. — A deux chantres d'Auxerre, qui ont chanté à la fête de saint Lazare, 3 livres. — 1689. — Donné aux quatre échevins qui ont porté le poële à la procession de la tranlation du chef de saint Lazare, le 30 avril, à chacun 20 deniers. — 1699. — A de jeunes gentilhommes convertis, 18 sous.

G. 2155. (Registre.) — in-4°, 154 feuillets papier

1702-1745. — Comptes de la fiêtre, rendus par Lazare de Denesvre, chanoine, et autres receveurs. — 1702. — Recette, 226 livres. — A un pauvre qui demeure à l'ermitage Saint-Guillaume, 5 sous. — Au maître de musique pour le jour de Sainte-Cécile, 20 sous. — 1720. — «A un effronté musicien, donné à deux fois par ordre du chapitre, pour sa passade, 15 sous; il lui falloit autre chose pour nous avoir dupés. » — 1721. — « A Mᵉ Mirolin, puisné, qui est venu de Vézelay en nostre église, où il a chanté et touché de l'orgue pendant plusieurs jours, 50 sous. » — Messes célébrées pour diverses personnes d'Auxerre, Irancy, Cravan, Clamecy, etc. — 1736. — Reçu des marchands bouchers, pour avoir fait sonner la grosse cloche le jour de Sainte-Barbe, 30 sous. — 1741. — A quinze ouvriers qui ont démoli le mausolée de la maison de Chastellux et porté les figures dans la chapelle de Villarnoul, 24 sous. — Creusée d'une fosse dans le chœur, pour mettre les figures du dit mausolée.

G. 2156. (Registre.) — In-4°, 181 feuillets, papier.

1745-1764. — Comptes de la fiêtre, rendus par Vincent Voillard, chanoine, et autres. — 1745. — Payé aux deux maîtres de Vézelay, qui ont chanté et joué à la Saint-Lazare, 18 livres. — 1756. — Pour un martyrologe romain acheté à Paris, 6 livres. — Payé 3 livres à Sergent, pour avoir écrit et noté les trois feuilles de l'hymne de saint Lazare. — A M. Raudot, médecin, pour six visites, 3 livres. — 24 juillet 1763, jour de la publication de la paix, à l'occasion de la musique, collation aux musiciens donnée après vêpres, payé 13 livres 9 sous.

G. 2157. (Registre.) — In-4°, 127 feuillets, papier.

1767-1775. — Comptes de la fiêtre, rendus par de Richerolles, chanoine. — Payé : pour la procession et la grand' messe que le chapitre a célébrée dans l'église des Dames de la Visitation, suivant la fondation de Lebeau, chanoine, 18 livres ; — pour la passade d'un ecclésiastique, suivant l'usage, 24 sous; — 6 livres données à un capitaine de vaisseau, passant, pillé par les Turcs, suivant son écrit. — Prix de la basse de M. Boësnel, que le chapitre a retenue pour l'usage de l'église, 48 livres. — A Prunelle d'Auxerre, musicien, 12 livres. — A L'abbé, maître de Vézelay, 15 livres; — à Laroque, maître de Clamecy, 9 livres, pour avoir assisté le jour de la fête de Saint-Lazare 1770.

G. 2158. (Registre.) — In-folio, oblong ; 57 feuillets, papier.

1507-1508. — Rôles des distributions faites aux chanoines, vicaires et habitués, par Guillaume Gassey, receveur, et autres. — Dépenses : A la procession du jour de la Toussaint, au doyen, 2 gros, à maîtres Jean Parvy, Jean Daubenton, et autres chanoines, 1 gros chacun. — Façons de vignes : à Prodeine, closier, pour neuf hommes employés à biner, le lundi 7 juin, 9 gros. — Le 11 mars, à dix hommes qui ont taillé, 10 gros. — A Pierre Brossier, pour avoir monté les quatre « ouyes de bois estant on cloichier de l'église Saint-Ladre, 5 francs. » — Pour la dépense des chevaux de Mᵉ Jean Leblanc, conseiller du roi, lequel passa à Avallon le jeudi après Pâques 1508, 5 sous.

G. 2159. (Registre.) — In-folio, oblong ; 67 feuillets, papier.

1510. — Rôles des distributions faites aux chanoines, etc., et autres dépenses. — Distribué : au *De Profundis* fondé par feu J. Bourelier, à la Maladière d'Avallon, 5 gros; — au *De Profundis* fondé par messire Thibaut Choppard, le jour des Trépassés, sur la tombe devant l'église, 5 gros 11 niquets. — Nombreuses façons de vignes: essasser, biner, dresser et plier, fouyr, rebrasser. — A Brossier, pour la façon de 33 vaisseaux neufs, pour chaque 7 blancs, total, 4 fr. 9 deniers 3 oboles. — A Jean Pinard, pour fournir aux frais de la fête des Innocents, 4 livres.

G. 2160. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1511-1512. — Rôles de distributions faites aux

chanoines, vicaires et habitués, le jour de la Fête-Dieu et autres jours : M. le doyen, 2 deniers; MM. Descloux, E. Dupin, E. Piat, chanoines, 1 denier à chacun ; Gondard, Séguenot et autres vicaires, 2 blancs. — Donné en don à Pierre Blanche, juge de messieurs, un demi-muid d'avoine. — Façons de vignes : Pour 60 voitures de terre menées aux vignes de Rouvre et autres lieux, 40 sous, — pour 72 hommes qui ont taillé les vignes, à chacun 4 blancs; total : 6 francs. — Dépenses de vendanges : pour 26 coupeurs à 2 blancs, 13 gros ; etc. — Pour avoir nettoyé les piliers et anges étant autour du grand autel. — A G. Laurent, serrurier, pour 138 livres de fer employées à la crosse du grand autel et aux grands barreaux de fer, tant dedans que dehors, 78 sous. — Envoyé à Paris, à l'ouvrier qui a fait les dits ouvrages, 180 livres. — Pour le charroi des dits ouvrages dès Sermizelles à Avallon, sur 4 charretins, 26 sous.

G. 2161. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1568-1569. — Rôles des distributions faites aux chanoines, aux vicaires, aux habitués et aux officiers du chapitre, après les cérémonies et offices de fondations, etc. — A la procession du jour de la Pentecôte 1568, au doyen, 2 sous ; — à MM. Filzjean, Menestrey, Audry, Fabry, de Bèze et autres chanoines, 20 deniers ; — à chacun des huit vicaires, 10 deniers ; — à chacun des huit habitués, 5 deniers ; — aux officiers, savoir : le juge, le procureur, etc., 20 deniers.

G. 2162. (Registre) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1594-1604. — Rôles des distributions, etc. — Distribué le jour de la procession de la Trinité, fondée par M. Fabry : au doyen, 3 sous; à MM. Bourrelier, Carrouble, de Denesvre, Bourgoin, le recteur, 20 deniers à chacun. — 1596 — « Au receveur, 35 sous pour ses despens qu'il a faits au lieu de Cravan pour parler à M. de Chastellux pour les arrérages de la rente de cent livres qu'il doit au chapitre. » — 1597. — « Au charpentier de Semur et à Godinet d'Avallon, pour leur vin du marché qu'ils ont fait de la charpenterie du grand clocher, 2 écus. »

G. 2163. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1652-1658. — Rôles des distributions et des lucratifs, etc. — Distribué le jour de l'Octave de la Fête-Dieu, à la messe, par M. de Clugny, à M. le lieutenant civil et proches parents, 3 sous 4 deniers; à M. le procureur du Roi, 20 deniers ; et à 4 bourgeois qui ont porté le poële à la procession, à chacun 20 deniers.

G. 2164. (Registre.) — In-folio, oblong ; 43 feuillets, papier.

1616-1727. — Memorandum où sont consignés des renseignements de toute espèce. — 1616. — Délibération capitulaire rappelant celle de 1593, sur l'obligation aux chanoines et vicaires d'assister aux heures canoniales, à peine de privation des distributions des pains. — Nomination d'un chanoine pour surveiller chacune des seigneuries du chapitre (1616). — Récépissé donné par Filzjean, de plusieurs lettres et censiers du chapitre (1636). — Remis à Mᵉ Colas, chanoine, le titre de la franchise de Tharoiseau pour le collationner avec la copie produite contre les habitants (1639). — Récépissés de comptes et de titres communiqués au dehors. — « J'ay entre les mains le sac des papiers concernant le procès pour la relique entre MM. de la cathédrale d'Autun et notre chapitre, le 30 septembre 1694, *signé Bocquillot.* »

G. 2165. (Registre.) — In-4°, 25 feuillets, papier.

1367. — Manuel de redevances en grains dues sur diverses propriétés. — Vault-de-Lugny : Colin le Bailliat, de l'ouche qui fut à la femme Bois, 1 mithon (un moiton) d'avoine. — Annéot : « Oudot de Ravigny, pour le meix Lorant, fil au grant féol, 1 boisseau. » — Etaules : Marie, fille au botier, de son meix qui fut au botier, 2 bichets et 2 deniers. — Estrées, Magny, Cussy, Sauvigny, Athies, redevances du même genre.

G. 2166. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1437. — Etat des redevances en argent et en grains dues d'arriéré au chapitre. — Le chapelain de Sainte-Marthe doit de reste des années 1434 et 1435, un muid d'avoine. — Le curé d'Etaules paie chacun an 4 deniers, dont il doit 4 années, soit 4 sous. — Les habitants de Magny doivent 7 livres par an, et 4 années, soit 28 livres. MM. leur ont fait remise pour 10 livres.

G. 2167. (Registre.) — In-4°, 19 feuillets, papier.

1456-1464. — « Comptes des déductions de blefz et de deniers non reçus, rendus par Jean Saugeot et Regnauldin. » — Déduit sur Guiot Daulgeat, 36 sous 8 deniers qu'il doit à cause de la vicomté d'Avallon, tant sur sa maison que sur les petits Aleus ; — sur Jean Maulpoy, curé de Givry, amodiateur des dîmes de grains et de vins du dit lieu, 20 sous.

G. 2168. (Registre.) — In-4°, 154 feuillets, papier.

1534-1552. — « S'ensuit la distribution du pain de MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame et Saint-Ladre d'Avalon. » — Chaque jour, 22 pains en moyenne. — Pains destinés à l'offrande aux célébrans, etc. — « Du 21 juin 1538 au 23 may 1539, le boulanger a rendu en chappitre 8,486 pains, lesquels reviennent à 11 muids 5 setiers 3 bichets. » — A madame la baillive, 2 pains ; — au prêtre de Chastellux, 1 pain. — A madame de Marault, 2 pains ; — 15 octobre 1547, à M. de Chastellux, 2 pains.

G. 2169. (Registre.) — In-folio, oblong ; 60 feuillets, papier.

1546. — Compte de distributions de grains. — Au doyen, pour les pauvres, distribution de froment et de seigle. — Livré à la nièce de Nicolas, serviteur du doyen, pour sa nourriture, lui étant à l'école, 3 bichets de froment. — A M. de Clugny, 1 setier de froment. — Distribution aux enfants de chœur de six setiers de froment par an, pour leur nourriture. — A M. le Patriarche, 2 bichets de froment.

G. 2170. (Registre.) — In-folio, oblong ; 116 feuillets, papier.

1552. — Compte de la recette et de la dépense des grains faites par Jean Vaillant et Fillotte, chanoines. — Gilbert Darin doit pour la dîme d'Etaules, 2 muids 7 setiers de froment et pour les tierces du dit lieu, 3 setiers 2 bichets. — Jean Cothin doit pour la dîme de Tharoiseau, 7 setiers de froment et autant d'avoine. — Le commandeur de Pontaubert doit un muid de grain, par moitié froment et avoine. — Distribué : A Symon Febvre, pour la nourriture des enfants de chœur, 26 bichets de froment ; — à frère Jean Gallyot, docteur en théologie, lecteur du couvent des Cordeliers de Vézelay, pour la pension du couvent, 1 setier de froment ; — aux paroissiens d'Island, en aumône, 2 bichets de froment et 2 bichets de seigle.

G. 2171. (Registre.) — In-folio, oblong ; 121 feuillets, papier.

1553. — Compte de la recette et de la dépense des grains faites par Jean Vaillant, de Guellis et Fillotte. — Hubert Filzjean et autres doivent pour les dîmes d'Avallon, 8 muids, par moitié froment et avoine ; et 1 setier de froment pour les clercs. — Pierre Maillet et autres doivent pour les dîmes d'Étaules, 6 setiers, par moitié froment et avoine. — De Nicolas Lambert, pour le terrage de la Franchise, 7 setiers de froment. — Reçu des habitants d'Ouches, pour droit de blairie, consistant en 3 boisseaux de seigle par feu, pour 20 feux : 4 setiers 1 bichet de seigle. — Des habitants de Saint-Andhuis, pour leurs usages, 2 boisseaux de seigle par feu : pour 24 feux, 2 setiers 3 bichets 2 boisseaux. — Des menus abonnés du dit lieu qui ne doivent qu'un boisseau par feu : pour 11 feux, 11 boisseaux de seigle. — A Ferrières, pour 12 feux, 12 boisseaux de seigle. — Aux religieux cordeliers de Vézelay et de L'Isle, à chaque couvent, 1 setier de froment.

G. 2172. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, papier.

1554. — Compte de la recette et de la dépense des grains faites par Vaillant et Fillotte. — Distribué : aux Cordeliers de L'Isle, pour leur pension, 1 setier de froment ; — aux procureurs de l'église d'Island, pour employer à la *donne* de la paroisse, 2 bichets de froment et 2 bichets de seigle.

G. 2173. (Registre.) — In-folio, oblong ; 133 feuillets, papier.

1555-1556. — Compte de la recette et de la dépense des grains, rendu par Vaillant et Fillotte. — 6 juin 1556, décidé en chapitre qu'il serait distribué à chaque chanoine, pour chaque mois de leur absence, *tempore pestis*, 4 bichets de froment, nonobstant statut contraire. — A Trosseau, boulanger, pour faire le pain du chapitre, pour l'année, 15 muids 4 setiers 1 bichet de froment.

G. 2174. (Registre.) — In-folio, oblong ; 126 feuillets, papier.

1556-1557. — Compte de la recette et de la dépense des grains, rendu par Vaillant, de Guellis et Fillotte. — De Philippe Villiers, pour le bail du moulin à vent de Tharoiseau, 38 bichets de froment. — Distribué : au compte du doyen, à sa servante, deux boisseaux de froment ; — à madame la grainetière, 1 setier de froment, par quittance signée Anne du Van ; — à M° Pierre Ménestrier, bailli, 4 setiers d'avoine.

G. 2175. (Registre). — In-folio, oblong ; 54 feuillets papier.

1554-1557. — Etats des recettes en grains et deniers dûs au chapitre. — Recette de froment, en 1554, 29 muids 6 setiers. — Distribué aux 12 chanoines 4 muids 8 setiers 1 bichet. — 1557. — Total des recettes en grains : froment 15 muids 3 setiers ; seigle, 9 muids 3 setiers ; avoine, 26 muids 7 setiers.

G. 2176. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1558-1579. — Comptes des recettes et dépenses en grains rendus par Gérard, Fillotte et autres. — En 1558, la recette de froment est de 33 muids 3 setiers.— Distribué : à dix vicaires, 10 setiers de froment ; — au prédicateur de l'Avent 1562, 2 bichets 1 boisseau de froment pour ses pains. — Vendu à Jacques Simon, 10 muids 6 setiers d'avoine, pour 150 livres. — En juin 1579, vendu 10 bichets d'avoine, à 13 sous le bichet.

G. 2177. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1575-1577. — Etat des recettes et des distributions des pains, dressé par Me Febvre. — Dîmes de froment d'Avallon, délivrées à Germain Trousseau, pour 2 muids 8 setiers. — Dîmes de Montbertaut, délivrées à Jean Terré, pour 5 muids, par tiers froment, seigle et avoine. —Lucratif de Me Lazare Bille, recteur des écoles d'Avallon en 1575. (Quittance autographe). — Distribué deux pains, le jour des Innocents, à M. le Patriarche. — Distribution aux chanoines et autres, de leurs lucratifs, par portions, dans le cours de l'année.

G. 2178. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1590-1594. — Etat des recettes et des distributions des grains. — Reçu : du bail des dîmes de Forléans, 11 setiers par moitié froment et avoine ; — de Guillaume Pirot, sur sa métairie de la Motte de Montmardelin, 2 setiers, par moitié seigle et avoine. — Lucratif de Me Bille, principal : en 1598, 8 setiers de froment, 2 setiers de seigle et 8 setiers d'avoine.

G. 2179. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1601-1602. — « Papier de recepte et distribution des graines de messieurs du chappitre d'Avalon. » — Reçu : du bail des dimes d'Avallon, 5 muids, par moitié froment et avoine ; — des tierces de Chassigny, 12 setiers 6 bichets, par moitié froment et avoine ; — de l'abbé de Moutier-Saint-Jean, sur les tierces de Vignes, 10 bichets, par moitié froment et avoine. — 8 juin 1602, vendu 9 bichets de seigle, à 24 sous le bichet. — Livré à Pirot, chanoine, 2 setiers d'avoine.

G. 2180. (Fascicule.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1511. — Baux d'amodiations des dîmes, tierces, prés, etc., du chapitre, reçus par Lefoul, notaire.— Les dîmes de blé du finage d'Avallon ont été amodiées à Jacques Michelot et autres, pour 5 muids 10 setiers, 2 bichets, par moitié froment et avoine. — « Je Estienne Pasqueaul, prestre, curé du bourg d'Avallon, certifie que oudit bourg sont huit résidens tenant feug et lieu, non compris Pierre Deodon, François Odebert et le gendre Jehan Don qui est bien pauvre. » — Même certificat du dit Pasqueau, pour les habitants de Chassigny qui étaient, en 1510, au nombre de 19 feux. — Jean Grignard, greffier des justices du chapitre, atteste qu'aux asssises de Tharoiseau, il s'est présenté 38 habitants du dit lieu qui ont payé leurs présentations.

G. 2181. (Registre.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1516-1560. — Recueil des baux d'amodiations des dîmes, de prés, etc., reçus par Lefoul et autres, notaires. — La messerie d'Etaules à Pierre Content et Thomas d'Etaules, moyennant 10 livres par an. — La « tonssure » des prés de Plauxe, près de la fontaine, 9 francs et demi. — Le minage d'Avallon, pour 401 livres en trois années. — Amodiation à Sébastien Badenot, François Gueneau et G. Thomas, prêtres, de la cure de Vieilchâtel et Montbertaut, pour trois ans, moyennant 110 livres par an. — Marché avec Jean Colon, couvreur, de Troyes, pour réparer les toits de l'église Saint-Lazare, pour 30 livres, un muid et un setier de blé. — Vente de la coupe des bois de Vellerot, à Jean Boichot et autres, moyennant 59 livres.

G. 2182. (Registre.) — In-folio, oblong ; 163 feuillets, papier.

1529-1544. — Recueils de baux d'amodiations d'herbes de prés, de dîmes, etc., reçus par Lefoul et Aillon, notaires, et par les soins de Jean de Clugny, receveur. — Baux en 1529 : du terrage de Mauvoisin, fait à Pougeat et Lambert, pour trois ans, pour 6 setiers 2 bichets, par moitié froment et avoine ; — du terrage d'Etaules, pour 9 setiers 3 bichets, par moitié froment et avoine ; — des « étalages » d'Avallon, à Jean de Vitteaux, pour 3 ans, au prix de 39 livres ; — en 1538, des dîmes de Cussy, pour 53 setiers de grain, par tiers froment, seigle et avoine ; — en 1544, des dîmes de Givry, pour 9 setiers de froment et avoine.

G. 2183. (Registre.) — In-folio, oblong ; 71 feuillets, papier.

1545-1549. — Recueils de baux d'amodiations d'herbes de prés, de dîmes, etc., reçus par Aillon, notaire. — Baux en 1545 : des dîmes d'Island, pour 6 muids

7 setiers de blé, par tiers froment, seigle et avoine, et 6 livres 10 sous pour les vins; — de l'herbe du pré de la Pierre de Saint-Martin, pour 9 gros; — en 1549, des dîmes de Forléans, pour 2 muids 10 setiers de grain, par tiers froment, seigle et avoine.

G. 2184. (Registre.) — In-folio, oblong; 125 feuillets, papier.

1550-1554. — Recueil de baux d'amodiations de prés, de dîmes, etc. — Bail du moulin à vent de la Maison-Dieu, à Febvre, meunier à la Tour-du-Prey, pour 8 setiers de froment par an; — des grands prés du Meix, pour 36 livres par an; — des dîmes d'Island, pour 7 muids, par tiers, froment seigle et avoine.

G. 2185. (Registre.) — In-folio, oblong; 119 feuillets, papier.

1558-1560. — Recueil d'adjudications des dîmes, produit des prés, etc., reçues Blanche et autres, notaires. — Dîmes d'Etaules à Claude Maillet, pour 6 setiers 2 bichets, par moitié froment et avoine; — dîmes de Domecy, à Gentilhomme, pour 1 muid 2 bichets de grain, par moitié froment et avoine; — dîmes de Sainte-Magnance à Salenotte, pour 7 muids 8 setiers de grains.

G. 2186. (Registre.) — In-folio, oblong; 256 feuillets, papier.

1561-1566. — Recueil d'adjudications de produits des dîmes, fauchure de prés, etc., reçues Blanche, notaire. — Vente de la coupe du bois Sadon, à Boivin et autres, marchands à Avallon, pour 259 livres, à charge de n'y faire du charbon que dans les places convenables. — Bail du revenu de la terre de Molfey, à Bouffard, marchand à Rouvray, pour 27 livres par an. — Adjudication de la coupe du bois de l'Hâte-Lorillard, pour 240 livres, à Nicolas Colas.

G. 2187. (Registre.) — In-folio, oblong; 186 feuillets, papier.

1568-1572. — Recueil des baux d'amodiations des prés, dîmes, etc. — Dîmes de Champmorlin, 1 muid de blé, par tiers froment, seigle et avoine; — de Vieilchastel, 2 muids de blé, par tiers froment, seigle et avoine; — du pré de la Malaise, pour 13 livres.

G. 2188. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1574-1575. — Recueil de baux d'amodiations reçus Regnard, et autres. — Dîmes de vin d'Island, à Pierre Garnier, pour 64 livres. — Dîmes d'Avallon, à Antoine Lardery, pour 4 muids 6 bichets de grains; — terrage de Saux, à Martin Sadon, pour 3 bichets, froment et avoine.

G. 2189. (Registre.) — In-folio, oblong; 178 feuillets, papier.

1578-1582. — Recueil de baux d'amodiations reçus Regnard, et autres. — Dîmes: de Cussy, à Joseph Borot, pour 16 setiers 2 bichets, par tiers froment, seigle et avoine; — de Montbertaut, à Pierre Drohin, pour 5 muids 6 bichets, par tiers; — de Forléans, à Guillemot, pour 14 setiers, par moitié froment et avoine.

G. 2190. (Registre.) — In-folio, oblong; 259 feuillets, papier.

1580-1599. — Recueil de baux d'amodiation reçus Regnard et Borot. — Dîmes d'Auxon délivrées à P. Franquillon, pour 2 bichets, par moitié seigle et avoine; — dîmes de vin de Tharoiseau, et le produit du pressoir de ce lieu, à Colas, pour 8 écus. — Vente: de la coupe du bois de Plauxe, pour 233 écus, à Antoine Caulet; — de la glandée de la forêt de la Bouchoise, à Ducrot, pour un écu un tiers et 4 livres de cire.

G. 2191. (Registre.) — In-4°, 373 feuillets, papier.

1621-1645. — Recueil de baux d'amodiations, reçus Lanicque et autres, notaires. — Bail: à MM. Bille et Barlong, prêtres, vicaires des églises Saint-Pierre et Saint-Julien d'Avallon, pour dix années, du revenu du bénéfice desdites églises, à la charge de faire la desserte *in spiritualibus et temporalibus*, moyennant 80 livres par an; — de l'étang de Chevannes à Loriau, moyennant 20 livres par an.

G. 2192. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1644-1670. — Recueil de baux d'amodiations, etc. — Bail à Séguenot, vicaire, d'une maison sise à Avallon, derrière l'église, pour 15 livres par an. — Baux: des dîmes de grains d'Avallon, pour 5 muids et demi de grain, moitié froment et avoine; — des dîmes de Champmorlin, pour 12 setiers, par tiers froment seigle et avoine; — des dîmes de Sainte-Magnance à Jean Rance, pour 80 setiers, par tiers froment, seigle et avoine; — à Etienne Caillat et autres, des revenus de la terre de Chassigny, pour 460 livres par an.

G. 2193. (Registre.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1212-1213. — Recette des cens, des produits d'anniversaires, des aumônes, lods et ventes, etc. — Dépen-

ses diverses. — Le seigneur Du Bouchet, chevalier, a amodié les dîmes du Bouchet et de Beneson, 3 setiers de froment et 15 d'avoine, mesure de Vézelay. — Le seigneur de Chastellux doit annuellement 6 setiers d'avoine pour sa grange de Corotes; — le seigneur de Charny doit dans ses greniers de Marrault, 3 setiers de seigle et 3 d'avoine. — Somme totale de froment: 20 muids 2 setiers 2 bichets 1 miton 1 boisseau; de seigle, 9 muids; d'avoine 39 muids. — Reçu: pour la taille d'Etaules, 7 livres 14 sous; — pour la franchise des bourgeois d'Avallon et des Cousins, 58 sous dijonnais; — de la maison des Lépreux d'Avallon, pour les vignes d'Etaules, 30 sous. — Payé: à Gui d'Auxerre et à sa femme, pour façon d'une tunique, d'une dalmatique, etc., 58 sous. — Distribution aux vicaires.

G. 2194. (Registre.) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1388-1427. — Recette des cens et rentes. — Reçu: de G. Odin, pour ses héritages à Tharoiseau, 15 deniers; — Cens à Maison-Dieu, Athies, Brécy, Auxon, Vaulpêtre, Ruissotte, etc.

G. 2195. (Registre.) — In-8°, 39 feuillets, papier.

1410. — Recette des cens et rentes. — Reçu: d'Etienne Oudot, sur sa vigne des Ouches à Tharot, 5 sous de rente; — d'Antoine de Chypre, sur sa vigne de Valampant, au Vault, 5 sous; — de l'Aumône du Vault, pour la vigne de la Croisote, 1 obole. — Coutumes d'avoine dues à Lucy-le-Bois, au terme de Saint-Martin. — Madame de Lailly, sur sa terre d'Annéot, pour sa part de trente sous, 7 sous 6 deniers.

G. 2196. (Registre.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1525. — « C'est le manuel de la recepte des deniers dehus au lieu de Thoroseaul et autres villaiges, à MM. du chapitre d'Avalon, dressé par Jehan de Clugny, receveur, » — Reçu: de Jean et Philibert Colas, pour le meix où était le pressoir de MM. à Tharoiseau, 13 sous 4 deniers; — des hoirs de Pierre Filzjean et de neuf autres, pour leurs parts du grand clos, 9 livres 10 sous. — Redevances à Usy, Island, Menades, Pontaubert, Domecy-sur-le-Vault, Tharot et Girolles: — de l'abbé de Marcilly, sur le pré de Charbonnières, 60 sous; — de noble maître Gui Daubenton, sur sa seigneurie de Marcilly, 12 livres 10 sous; — de noble Antoine d'Annoul, seigneur de Prey, 6 livres 13 sous; — du maître des Maisons-Dieu et maladerie d'Avallon, pour 2 moutons, 40 sous. — « Amodiations des cures de Saint-Pierre et Saint-Julien d'Avallon, d'Island et de Montbertaut, — Poules dues à Saint-Andheux par 31 habitants.

G. 2197. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1528. — Manuel des rentes dues au chapitre, dressé par Jean de Clugny, receveur. — Reçu: de Pierre Dupin, chanoine, pour la rente de sa maison, 4 livres; — de Philippe de Bèze, pour la rente de sa maison, 2 livres; — de Jacques Odebert, pour sa maison du bourg, 53 sous. — A Athies, reçu de Guillaume Breton, 3 livres; — des habitants de Tharoiseau, 6 deniers par feu, aux Jours de Noël et 1 denier aux Jours de Pâques, 18 sous.

G. 2198. (Registre.) — In-4°, 164 feuillets, papier.

1559-1560. — Manuel des rentes, cens et autres redevances, dressé par Courtois, receveur. — Reçu: de Jean de Clugny, pour une hâte de chenevière assise à Cousin-le-Pont, 3 sous 4 deniers; — de Charles de Clugny, pour une vigne à Etaules, 7 sous. — Bourgeoisies dues au bourg d'Avallon, d'Etienne Bierge et autres, au nombre de 13, les uns 3 sous 4 deniers, les autres 2 gros. — Baux des étangs de Montmardelin et de Chevannes. — 14 bourgeoisies dues au Vellerot, à 5 sous par feu, 70 sous. — Reçu de M. de Chastellux, 100 livres de rente, assises sur sa seigneurie de Chastellux.

G. 2199. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier; reliure historiée.

1561-1562. — Manuel des rentes et redevances dues au chapitre d'Avallon, fait par Edme Bouquin, chanoine et receveur. — Reçu des habitants d'Avallon sur l'école du dit lieu, 6 livres 15 sous; — de Nicolas Michelet, verrier, sur un jardin sis à Avallon, 3 sous. — de Noblot, foulonnier, sur sa maison située en la rue Auxerroise, au lieu dit le Pas-François, à Avallon, 34 sous.

G. 2200. (Registre.) — In-4°, 169 feuillets, papier.

1562-1564. — Manuel des rentes et cens dus à Avallon, Chassigny, Etaules, Annéot, Annay, Athies, Cisery, Cussy, Chevannes, Chastellux, Molfey, Montréal, Magny, Rouvray et autres lieux. — Droits de forestage dus à Chassigny, à 10 deniers par feu, pour 38 feux.

G. 2201. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1592. — « Manuel des rentes, cens, poules, grains et

autres droits seigneuriaux appartenant au chapitre d'Avallon, » dressé par Claude de Denesvre, chanoine et receveur. — Reçu : de l'abbé de Moutier-Saint-Jean, sur les tierces de Vignes, 5 bichets de froment et 5 bichets d'avoine ; — de Pierre Courtois, pour sa tannerie de Cousin-le-Pont, 4 sous ; — de Etienne Simon et Perrin Guiot, prêtres, pour le revenu de la cure d'Avallon, à eux amodiée pour trois ans, 80 livres par an; — de noble Olivier de Chastellux, 100 livres de rente. — Payé les façons des vignes de la cure d'Annay-la-Côte, 34 journées d'hommes, pour provigner, à raison de 4 sous par jour;— 13 journées de femmes à 2 sous par jour.—Dépenses faites par M. de Denesvre, chanoine, au voyage qu'il a fait à Dijon pour le service du chapitre. — Mention d'un marché fait avec Jean Dubois et Jean Jacquin, pour la fonte d'une cloche pesant huit milliers et d'une autre cloche pesant deux milliers.—Les parrain et marraine de la grosse cloche furent François de La Madeleine, marquis de Ragny, et Marguerite d'Amboise, femme d'Olivier de Chastellux (1601). — « La charpenterie de la grande tour de l'église collégiale d'Avallon a esté marchandée à Nicolas et Philippe Godinot, charpentiers du dit lieu, pour 180 écus (1597). — Relation de la trombe de vent qui, le 5 juillet 1601, ruina les clochers et les totts de l'église Saint-Lazare et toute la ville d'Avallon; la dégât est estimé à plus de 60 mille écus. — Compte des travaux faits à la tour Saint-Lazare, en 1600.

G. 2203. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1599-1600. — Manuel des cens et rentes dus au chapitre.— Reçu : de François de La Madeleine, seigneur de Ragny, sur le terrage du Bouchet, 50 sous ; — de Pierre Filzjean, avocat, sur sa maison près de l'Horloge, 3 livres. — La bourgeoisie d'Avallon et des faubourgs, délivrée à Gayot, pour 20 livres pour l'année;—de Michel de Chaulgy, seigneur de Sauvigny-le-Bois, 40 sous de rente.

G. 2203. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1633. — Extraits des terriers et des censiers, pour établir les redevances dues au chapitre à Avallon : De dame Jeanne Marchais et des héritiers Jacob, sur leurs maisons proche la Belle-Croix, tenant à la Grande-Rue, 3 sous 4 deniers de rente ; — de Jean Champion, sur une maison au carre de la rue de la Vieille-Boucherie, 5 sous; — de Jean Brouhé, sur une maison en la même rue, près de l'école, 20 sous de rente ; — de Charles Grasset, chapelain de la chapelle Saint-Maur, sur la maison de la dite chapelle, située en la rue des Merciers, 40 sous.— Les habitants d'Avallon doivent sur l'école, 15 sous de rente.

G. 2204. (Registre.) — In-4°, 115 feuillets, papier.

1573. — Recette des avoines de coutume dues à Villaines, Epoisses, La Maison-Dieu, Chassigny, Annéot, Athies, etc. — Sébastien Filzjean, avocat à Avallon, et Jean Filzjean, son frère, fils de feu honorable Pierre Filzjean, doivent 1 bichet d'avoine sur une pièce de terre au Vellerot. — M. de Champlevrier, seigneur en partie de Velliard, doit un boisseau d'avoine et une pougeoise de coutume.

G. 2205. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1610-1641. — Recueil des droits de lods et ventes payés par les acquéreurs d'héritages dans les seigneuries dépendant du chapitre à La Maison-Dieu, Tharoiseau, Chassigny, Etaules.

G. 2206. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 85 pièces, papier.

1566-1787. — Etats et visites des bois du chapitre. — Assignations des communautés d'habitants riveraines du bois des Baties, en reconnaissance de droits de forestage. — Arrêts autorisant la vente des coupes de bois de la Bouchoise (1566); — de Plansse, de Boussadon, du Boulay, etc. — Provisions de l'emploi de garde-chasses.

G. 2207. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier; 1 plan.

1378-1782. — Angely. — Reconnaissance de 6 livres de rente sur une métairie (1565). — Annay-la-Côte. — Donations : par Jean d'Auxon à Jean de Montet, curé de Cussy, d'une pièce de vigne, lieudit en Buisset (1378); — par le chapitre à maître Jean de La Verrière, chanoine, de 13 ouvrées de pré à Etaules, en reconnaissance de la donation qu'il a faite au chapitre, pour fonder son anniversaire, de 12 ouvrées de vigne situées à Annay (1384) — Le chapitre fait cette donation au dit Jean de Laverrière « consideratione persone dicti canonici qui in auxi-« lio et substamento negociarum dicte ecclesie multociens « laboravit et laborat. » — Vente faite par Jean Serpereau et sa femme, à Jean Daubenton, chanoine, d'une pièce de 20 ouvrées de vigne au lieu dit Ripoteau, pour 160 livres (1506). — Bail à vie pour Perrin de Noyers, au profit du chapitre, d'une pièce de vigne de 12 ouvrées, moyennant 50 sous par an (1412). — Bail à rente d'une pièce de vigne contenant 20 ouvrées, sise lieudit en Rouvre, et

tenant à la vigne de dame Isabelle de Beauvoir, dame de Villarnoul, fait à Perrin Le Michelat, pour 60 sous par an (1397). — Plan du climat de dessous Rouvre.

G. 2208. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1236-1788. — Annéot. — Charte d'Hugues, archidiacre d'Avallor et de Jocelin, seigneur du Vault-de-Lugny, attestant la vente faite au chapitre par Renaud, chevalier, d'Autun, de ses biens sis à Girolles et à Annéot, pour 43 livres dijonnaises.—Vente par Jean dit La Mine, d'une grange pour 5 livres tournois. — Bail à cens de un meix en la seigneurie d'Annéot, à Laurent Coquibus, prêtre, vicaire à Annéot (1524). — Baux du terrage du Bouchat, et autres héritages.— Reconnaissances de rentes par Simonnot de Moigne, Michel Michot, charpentier à Avallon, et autres. — Plan des terres voisines du Rup du Bouchat. — Athie (terre d'). — Vente par Charles, seigneur de Saillant et d'Athie, au chapitre, de 66 livres 13 sous de rente affectées sur les tailles, franchises et autres revenus de la terre d'Athie, moyennant 1,000 livres tournois (1519). — Aveu et dénombrement fait au roi de la terre d'Athie, acquise depuis peu par le chapitre de Jeanne, duchesse de Longueville, dame d'Époisses (1532). — Répertoire des plans des terres composant le fief de Châteaumorand à Athie. — Bail à rente d'un terrage à Auxon (1492).

G. 2209. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1258-1790. — Avallon. — Extraits des terriers de 1486, de 1531 et de 1537, concernant les droits seigneuriaux du roi et du chapitre d'Avallon. — Les habitants désignés dans le terrier doivent des droits de bourgeoisie les uns au roi, les autres au chapitre. — Rôle des habitants qui doivent franchise en 1595 : à Avallon, 197, à Cousin-le-Pont, 15, à Cousin-Laroche, 9. — Les mesures à grains sont: le muids de 12 setiers, le setier de 4 bichets, le bichet de 2 moitons et le moiton de 2 boisseaux. — Quittance de 800 livres, prix de la vicomté d'Avallon, vendue au chapitre par Gui de Moireau, docteur en droit, seigneur de Souhey (1537). — Mémoires et requêtes au Parlement de Dijon, contre l'abbé de Saint-Martin d'Autun, au sujet du droit de cens du chapitre sur des maisons d'Avallon. — Enquête dressée par le bailli d'Auxois au sujet du droit d'étallage sur les bouchers d'Avallon (fin du xve siècle). — Confirmation par Hugues, duc de Bourgogne, d'un accord passé entre Renaud d'Autun, fils de Renaud d'Autun, chevalier, et Guillaume, son frère, écuyer, au sujet de biens situés à Avallon et à Island (1258). — Charte de Philippe, duc de Bourgogne, contenant amortissement des donations faites par Philippe de Jaucourt, « qui a longtemps porté nostre bannière, » lesquelles consistent dans sa terre de Chassigny et une partie des droits de minage et de salage d'Avallon, lequel acte est fait à la prière de dame Isabelle de Beauvoir, veuve dudit sire, et pour fonder l'anniversaire de ce dernier, dans l'église de Saint-Lazare où il est enterré (1391). — Charte du duc Philippe, confirmative du droit de minage en faveur du chapitre, lequel chapitre a droit de mesures portant les armes ducales avec un *chef* de Saint-Ladre sortant du tombeau.— Etat du prix des grains à Avallon et 1472 : le bichet de froment vendu 5 sous 10 deniers, etc. — Baux du droit de minage.— Procès verbal d'huissier constatant le refus des vendeurs à la halle, de payer le droit d'éminage, et également le refus de la garde bourgeoise de les y contraindre (22 mars 1790).

G. 2210. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 135 pièces, papier.

1275-1782. — Avallon. — Ventes: d'un étal de boucher, par Guillaume Bernardier, à Colart Magrot (1367); — d'une maison située près de la porte Mauvais-Chien, par Philippe Colin, boucher (1429). — Échange entre le chapitre et Hugues Mauvoisin, curé d'Avallon, d'un étal de boucher contre un courtil à Cousin-la-Roche (1406). — Vente par Jean Odebert, l'aîné, grenetier d'Avallon, pour son fils Louis Odebert, principal du collége de Cambray, à Paris, d'une maison sise près de Saint-Lazare (1531). — Concession pour une rente de 20 livres par la ville au chapitre, de tous les murs qui sont contigus aux maisons canoniales. — Sentence arbitrale rendue par l'abbé séculier de Châtel-Censoir, et Renaud de la Corancelle, chevalier, entre Jean et Renaud de Champien, frères, écuyers, au sujet du moulin de la Place, sur la rivière de Cousin-la-Roche (1275). — Bornages : des finages d'Avallon et de Sauvigny-le-Bois ; — du pré de Plausse ; — de l'étang des Minimes et des prés du chapitre. — Arpentage de l'ermitage Saint-Guillaume et de ses dépendances. — Mémoires et procédures au sujet d'un fossé creusé autour d'une partie de l'église Saint-Lazare pour en garantir les murs de l'humidité. — Baux de maisons et d'autres héritages.

G. 2211. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 168 pièces, papier.

1481-1790. — Avallon. — Baux à vie : par Antoine Charpy, prêtre, procureur des chapelains de la collégiale d'Avallon, d'un pré sis à Champien (1481); — par Guil-

laume Darcy, d'une pièce de terre à Plausse (1446). — Baux à ferme de terres et prés provenant de la cure, de la maîtrise et du chapitre. — Bail du terrage de Plausse à J. Rosley, pour 50 bichets de froment et autant d'avoine par an (1786).

G. 2212. (Liasse.) — 132 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1317-1784.—Avallon. —Reconnaissance par Jean, dit de Flandres, clerc, et sa femme, de 20 sous de rente sur une maison sise au château d'Avallon, laquelle rente avait été donnée au chapitre par feu Robert, chantre de la chapelle du duc à Dijon et ancien chanoine d'Avallon (1317).—Cession par Jean Deguisée, de 15 sous de rente sur une maison tenant par derrière aux vieux murs du château d'Avallon (1400).— Cession à rente, par Pierre Mauvoisin et Droin, son frère, de deux maisons, à Dreux Dangouste, chanoine d'Avallon (1402). — Donation par Jean Odebert, aîné, bâtonnier de l'église Saint-Lazare, de 16 gros de rente, etc. (1511). — Chartre du chapitre, relatant un échange de 40 sous de rente sur maisons avec Pierre Mauvoisin, chanoine et curé de Cussy (1399). — Reconnaissance de 5 livres de rente sur une maison place du Samedi, par Jean Dehan, bailleur de cette maison (1499).— Reconnaissance de 7 sous 6 deniers de rente par Pierre Champion, chevalier, seigneur de Précy-le-Moult, Tharoiseau, etc., sur un jardin sis à Avallon (1755).

G. 2213. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1352-1779. —Avallon. —Reconnaissance de rente par Gui Aertaud, sur un pré situé à Cousin-la-Roche (1352). — Prise de bail à rente par Nicolas et Grégoire Bierge, frères, drapiers, d'une maison et dépendances sises à Cousin-la-Roche, de Jean de Clugny, bourgeois d'Avallon (1543). — Vente par de Jouvenain et Lebaul à Jean Petibault, archiprêtre et chanoine d'Avallon, de 4 livres de rente sur un meix assis aux Châtelaines, etc., pour 50 livres tournois (1483). — Reconnaissancés d'une rente de 24 bichets de seigle et d'avoine sur la métairie des Aleux. —Baux des dîmes de grains d'Avallon, pour 210 biehets, par moitié froment et avoine (1779). — Plan et bornage des dîmages d'Avallon, avec l'abbé de Saint-Martin d'Autun. — Enquête au sujet du droit de dîmes contre le commandeur de Pontaubert. — Bierry. — Acquisitions de rentes foncières; baux de la métairie de Montenat.

G. 2214. (Plans.) — 16 pièces, papier.

Vers **1760-1772.** — Avallon. — Plans visuels des maisons de diverses rues de la ville et du faubourg Saint-Martin ; — de Cousin-la-Roche, et de Cousin-le-Pont.

G 2215. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1379-1781. — Blacy. — Reconnaissance de 5 sous de rente dus par le chapitre de Montréal (1520). — Bourbilly. — Vente de 53 livres de rente sur la terre par Hugues Rabutin, seigneur de ce lieu, et Jeanne de Montage, sa femme, pour la somme de 800 livres (1494).— Seigneurie de Chassigny. — Bail à rente à Hugues de Cussy, prêtre, d'un pré situé près de l'Étang-au-Duc (1379). — Accord avec François Odebert, fils de Jacques, contenant cession de 3 sées d'un pré situé près de l'Etang-au-Duc (1511). — Acquisition par échange d'une partie de la terre de Chassigny, de demoiselle Josèphe Filzjean, veuve de Jean Massot, conseiller au Parlement (1643). — Dénombrement des terres de Chassigny, La Maison-Dieu, Le Vellerot, et Etaules-le-Bas, par le chapitre au Roi (1766). — Baux de terres, prés et bois. — Procès-verbaux de bornage du bois de Chassigny avec les habitants de Chassigny, auxquels est délaissé un canton d'usage (1727). — Bail du droit de tierce pour 40 bichets de froment, 22 de seigle et 40 d'avoine (1770).

G. 2216. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 86 pièces, papier. 1 sceau.

1335-1785. — Cisery. — Vente de deux sées de de pré à Aymé de Troncey, curé de Guillon (1459). — Corcelles.— Renonciation, par Jean Delaplaine, curé de Sincey-les-Rouvray et autres, aux droits prétendus sur les dîmes des Ormes du Roz (1500). — Baux des dîmes de Corcelles et Villiers-Frémoys, pour 19 setiers de froment et 18 setiers d'avoine (1775). —Cussy-les-Forges. — Vente d'un pré au Pont-de-Cussy, à Jean Meyz, chapelain de la chapelle de Marrault (1335). — Opposition du chapitre à l'établissement de foires (1766). —Bail de la dîme de grains moyennant 14 setiers, par tiers froment seigle et avoine (1772).— Domecy-sur-le-Vault. — Constitution de 20 sous de rente par Pierre Lestaut (1519).— Forléans.—Bail des dîmes moyennant 30 setiers et demi, par moitié froment et avoine (1770). — Girolles, Annéot et Tharot. — Baux à ferme de la métairie du Bouchat à G. Segault, pour 10 bichets de froment et 10 bichets d'avoine de rente (1447); —en 1785, pour 40 bichets, par moitié froment et avoine, et 28 livres en argent.— Givry. — Sentence du bailli d'Auxois, tenant les assises d'Avallon, déboutant le commandeur de Pontaubert de sa prétention sur le tiers des dîmes de grains de Givry,

qui appartiennent au chapitre en vertu de donation de Guiot de Jaucourt. (1456). — Sceau du chapitre d'Autun de 1454.

G. 2217. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 108 pièces, papier.

1243-1788. — Terre d'Etaules-le-Bas. — Extrait du terrier d'Etaules, contenant la description de la part de seigneurie qui appartient au chapitre (1502). — Mémoires sur procès entre le chapitre et Huguet, écuyer, seigneur d'Etaules, au sujet de leurs droits respectifs sur cette terre. — Vente au chapitre, par Pierre Filzjean, d'Etaules, d'une vigne en Boyvin, contenant 5 ouvrées, pour 25 livres (1498). — Procès-verbaux de bornage avec la terre d'Annay. — Fondation, par Hugues de Château-Chinon et Bélin de Corbigny, chanoines, et don de maison et de droits au bois de Plausse (1243). — Bail à rente à Jean Burdeau, de 4 ouvrées de vigne pour 40 sous de rente (1405). — Baux de prés, etc. — Contrats de rentes foncières par Jean Le Goulat et autres (1412). — Baux des dîmes et tierces : pour 200 bichets, par moitié froment et avoine en 1774.

G. 2218. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1302-1776. — Island. — Acquisition, par le chapitre, de dame Sire, veuve de François Odebert, de tous droits sur les biens de Etienne Miquelot (1515). — Constitution d'une rente perpétuelle de 20 sous par Simon Guillaume, assignée sur deux pièces de vignes au Mont d'Island (1407). — Accord avec Ysabelle, dame de Cerix, et Guillaume de La Motte-Saint-Jean, curé d'Island, au sujet de la dîme de la métairie de Touchebeuf (1302). — Enquêtes et procès-verbaux devant l'official de Lyon au sujet des droits de dîmes sur les vignes d'Island et de Menades (XVIe siècle). — Arrêt du Parlement de Dijon condamnant Jean Germinot à payer au chapitre la dîme sur une pièce de vigne au Mont d'Island (1557). — Bail de la moitié des dîmes d'Island et Menades, pour 108 livres par an en 1776.

G. 2219. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1343-1784. — La Grange-du-Bois. — Vente par Martin Dupin, doyen, au chapitre, de 10 livres de rente sur la terre de la Grange, moyennant 125 livres (1561). — Lucy-le-Bois et Thory. — Legs d'un pré à Thory, par Gui Portant (1360). — Vente de 10 sous de rente pour 10 livres par Odet Odelin et sa femme (1343). — Cens dus à Catherine, veuve de Me G. Candeaul à Thory (1550). — Baux de prés à Fr. Gally et autres, pour 200 livres par an. — Magny et Estrée. — Reconnaissance, par les Templiers du Saulce d'Island, d'une redevance d'un demi-muid de froment et d'autant d'avoine, et de 5 setiers de vin sur la vigne de Tharot (1219). — Baux d'un droit de terrage à Magny et Estrées. — Marmeaux. — Vente d'un setier de froment ou 4 bichets de rente, par Philippe Dorey, principal (1530). — Menades. — Transaction par laquelle les habitants ont reconnu devoir au chapitre la dîme de grains au 15e et la dîme de vin à raison de 20 bouillots l'un, etc. (1518).

G. 2220. (Registre.) — In-4o, 372 feuillets, papier.

1495-1530. — « Jours tenus en la justice de Molfey, par Me Etienne Gondard, notaire et juge du chapitre d'Avallon. » — Guiot, chantre, condamné à 7 sous d'amende pour avoir battu G. Seguin. — Poursuite d'Andoche Seguin, pour avoir avec ses complices pris un « veau de biche » dans les bois du chapitre, et conclusion à 10 livres d'amende. — Demande par André Seguin contre Pierre Girardin, défendeur, pour fait d'injures, à condamner ce dernier à une amende honorable consistant « à crier trois fois merci par trois dimanches au partir de la messe, une torche au poing pesant 10 livres de cire » (1506). — Jours tenus par Artus Menestrier, le 16 janvier 1526 : Publication nouvelle « des ordonnances du Roy faictes touchant les blasphêmes, en faisant deffense à tous les subjetcz de messieurs de non blasphêmer le nom de Dieu, sa mère, et des sainctz et sainctes, à peine des peines contenues esdites ordonnances. » — Enquête sur une plainte portée par Guillaume Seguin contre G. Girardin, qui avait amené dans sa maison, au mois d'août précédent, quelques uns des gendarmes logés à Molfey, pour y prendre divers objets avec menaces et injures (Novembre 1528).

G. 2221. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1410-1773. — Monceau-les-Pisy. — Reconnaissance de 8 gros de rente sur un meix par André Bolenai (1448). — Délimitation de la terre de Monceau (1545). — Jours de justice tenus par Pierre Menestrey, juge du chapitre : Sentence d'entre Antoine Gally contre Claude Quartier, en matière d'injures, condamné « à tenir le dit Gally pour homme de bien non bougre penart, et en 40 sous de dommages » (1565). — Baux des dîmes de Montbertaut en 1773 : en froment, 2 muids 5 setiers; en avoine, 2 muids 3 setiers. — Montigny-en-Morvan. — Vente au chapitre, par G. Belin, de 16 gros valant 26 sous 8 de-

niers de rente (1493). — Montjalin. — Contrat de 22 sous 6 deniers de rente constituée par Jean Seurre (1410). — Montomble.—Constitution de 40 sous de rente par Jacques de Germain, écuyer, sur son meix où il demeure (1485). — Marcilly et Genouilly.— Acquisition par le chapitre, de Jean Joly, d'un pré à Marcilly pour 12 écus d'or (1400). —Accord avec Pierre de Moisson, seigneur de Genouilly, contenant cession au chapitre d'un pré au dit lieu (1542). — Bornage des héritages du chapitre à Marcilly (1757).

G. 2222. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1285-1788. — Montréal. — Vente à Lancelot-le-Robert, seigneur de Pancy, châtelain de Montréal, par Jean Milot, de 20 ouvrées de vigne pour 50 francs et une queue de vin (1451). — Bail d'un terrage à Montréal aux frères Bécard, pour 120 livres, 52 bichets de froment et 45 d'avoine. — Ouches. — Procuration du chapitre à deux de ses membres pour faire foi et hommage de la seigneurie d'Ouches à M. de Chastellux, de qui le chapitre l'a acquise (1548). — Pontaubert. — Accord avec frère Jean de Villars, grand-maître de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet des redevances en grains dues au chapitre sur le moulin Chalemard sur le Cousin (1285). — Reconnaissances des redevances dues par la commanderie de Pontaubert (1757). — Poussange. — Vente par Hérard, seigneur de Poussange et de Lézinnes en partie, au chapitre et à messire Hue, archidiacre d'Avallon, de 20 livres de rente, moyennant 200 écus d'or, chaque écu valant 22 sous 6 deniers (1402). — Rouvray. — Constitutions de rentes.— Bornage et baux d'héritages provenant de la cure. — Bail des dîmes de Rouvray et Sainte-Magnance à Chapelot, pour 22 setiers, par tiers froment, seigle et avoine (1772). — Presles. — Constitution de 2 sous 6 deniers de rente par Guiot Ragot (1449). — Vente au chapitre par G. Curraul, de 4 sées de pré et 8 journaux de terre sis à Ragny, pour 50 écus d'or, à 22 sous 6 deniers chaque écu (1400).

G. 2223. (Liasse.)— 34 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1374-1790. — Procuration donnée par Pierre Daumont, baron de Couches, à Jean Chiquot, seigneur de Montpaley, pour racheter du chapitre la terre de Saint-Segros, acquise par ledit chapitre de feu Félix d'Aumont, son cousin, dont il est héritier (1542). — Saint-Andhuis. — Jours de justice tenus par Bertrand Thiébaut, lieutenant d'Albin Jehannin, juge du chapitre.— Le procureur requiert condamnation à l'amende contre Dubois, pour avoir tué deux vaches et les avoir vendues « sans visitation ni permission de messieurs et sans paier les droits seigneuriaux qu'est la langue de chacune beste » (1486). — Procédures contre les délinquants dans les bois. — Sainte-Magnance. — Baux : des héritages de la cure réunis au chapitre ; — des dîmes en grains pour 69 bichets de froment et 91 de seigle et autant d'avoine, en 1767; — des dîmes de Champmorlin, Saint-André et Brécy. — Acquisitions d'héritages par le chapitre, de Perrin Gorge, Jean Leseurre de Ragny et autres (1399). — Reconnaissance par Jacqueron de Chaumot, que sa maison de Brécy est mainmortable du chapitre (1374). — Baux d'un terrage situé à Brécy. — Saint-Germain-des-Champs et métairie de Montmardelin. — Sentences du bailliage d'Avallon condamnant Antoine Pirot, avocat, et autres, à payer des rentes dues sur la dite métairie. — Mandement du gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne au premier sergent royal, de saisir les biens et d'arrêter les personnes de Guillaume et Jean Saultray, frères, maîtres pionniers, qui ont entrepris la construction d'un étang dans la prairie des prés des Granges, appartenant au chapitre, et qui n'ont pas terminé leur travail au temps convenu (1537). — Baux de l'étang de Montmardelin. — Bail emphytéotique d'un canton de terre appelé la Vieille-Bouchoise, contenant 60 arpents, fait à Jean Bidaut et autres. — Amodiation du pré des Chevauchères.— Visite d'un bois et d'un pré situés sous l'Etang du chapitre, à l'occasion d'une anticipation commise par Séguenot.

G. 2224. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1515-1788. — Sauvigny-le-Bois. — Procuration à Claude du Comeau, aumônier de la duchesse d'Etampes, et autres chanoines, pour faire foi et hommage au Roi des deux tiers de la seigneurie de Sauvigny, acquise depuis un an par le chapitre de Philibert de Brienne, écuyer, seigneur de Champeau, et de Catherine de Chaulgy, sa femme, moyennant 2,800 livres (1542). — Vente au chapitre par Jean de Brienne, écuyer, de 26 livres 13 sous de rente sur la terre de Sauvigny, pour 400 livres tournois, laquelle rente a été remboursée à Jeanne de Boysseval, épouse de Michel de Chaulgy, seigneur de Sauvigny, en 1559. — Extraits des comptes justificatifs des rentes dues au chapitre à Sauvigny. — Baux de prés, à Gally, et autres, à Sauvigny et Etaules-le-Haut. — Savigny-en-Terre-Plaine. — Baux de prés dans l'étang de Chevannes.

G. 2225. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 119 pièces, papier

1251-1755. — Saulx et La Maison-Dieu. — Char-

te d'Ansault, évêque d'Autun, attestant une donation de ses biens faite au chapitre par Thomas du Vellerot, prêtre (1251).— Acquisition de prés, sis au lieu dit Fontenotte, de Perrin Candeau (1305). — Quittance par Jean de Chevigny, chevalier, seigneur du Blot, de la somme de 1,100 livres qu'il a reçue de Guyot de Jaucourt, sieur de Villarnoul, pour la vente des droits seigneuriaux sur Rouvray, Maison-Dieu, Le Vellerot, Brécy, Saint-André, etc. (1441). — Vente au chapitre de 40 livres de rente assignées sur la terre de La Maison-Dieu et Saulx, appartenant à dame Agnès Du Plessis, par son mari, Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul (1478).— Permission du bailli d'Auxois au chapitre de relever le signe patibulaire de sa justice de La Maison-Dieu (1460). — Procédure avec le sieur de Villarnoul, au sujet de la justice de La Maison-Dieu. — Procès-verbaux de reconnaissance de bornage de la terre de la Maison-Dieu avec les terres voisines, passé devant Moillat, notaire royal (1740); et autres actes de même nature. — Manuels des coutumes d'avoine, pour droits de franchise dus par les habitants de La Maison-Dieu.

G. 2226. (Liasse.)— 21 pièces, parchemin; 155 pièces, papier.

1227-1790.— Sceaux et la Maison-Dieu.— Cession, par Thomas Caudeaul, de Guillon, à Guillaume Perrenin, chanoine d'Avallon et curé de Girolles, de la 6e partie des dîmes de La Maison-Dieu du Vellerot, qui se partagent avec le duc de Bourgogne, le chapitre d'Avallon, le curé de Trévilly et le chapelain de Saint-Eloi de l'église collégiale de Montréal (1404). — Baux : des droits de tierces et de dîmes à La Maison-Dieu ; — d'héritages appelés le meix Catin, et le meix Fardeaul, à Jean de Menades, Guiot Noirot et autres ; — de prés, à Bénigne Dorneau, laboureur, et autres. — Accord avec Gui Bisord, seigneur de Chaseuil, en vertu de sentence arbitrale de Jean, archidiacre d'Autun, et B., doyen de Saulieu, portant abandon aux habitants du Vellerot, de certains usages et pâturages, et au chapitre d'un bois au même lieu, moyennant cession de terre et de bois à Sceaux (1227). — Mémoires et écritures rédigés par Letors, pour le chapitre, contre Cromot, lieutenant criminel à Avallon, au sujet de droits de lots et ventes sur un arpent et demi de bois situés au Vellerot (1725).

G. 2227. (Liasse.)— 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1273. — Terre de Tharoiseau. — Quittance par G. Auvergez, pour la dot de sa femme, fille d'Hémery, prévôt d'Avallon, de la somme de 500 livres imputée pour 200 sur des vignes à Tharoiseau (1273). — Enquête sur les droits de justice du chapitre contre le duc de Bourgogne (1471). — Jean Mauvoisin, bourgeois d'Avallon, âgé d'environ 60 ans, dépose que le chapitre est seigneur en toute justice de Tharoiseau, qu'il y a un gibet où il a vu attacher Pierre Chaliffer, condamné pour plusieurs vols. — Pierre de Presles, bourgeois d'Avallon, lieutenant au dit lieu du bailli d'Auxois, âgé d'environ 60 ans, confirme cette déposition.

G. 2228. (Registre.) — In-4°, 3 pièces, papier.

1457-1526. — Jours de la justice de Tharoiseau, la Maison-Dieu, etc, tenus par Jean Mauvoisin, juge. — Présentation des habitants du dit lieu aux Jours de la veille de Saint-Valentin 1457, au nombre de 24. — « Enjoint à peine de 7 sous d'amende à tous les habitants du dit lieu ayant chiens, de leur mettre un landon de bois de 3 pieds de long, et aussi de destrapper et mettre à point les chemins chacun en droit soi » (1458). — Etablissement de sergents en la terre de La Maison-Dieu pour un an, « du consentement de plusieurs habitants » et les anciens ont rendu leurs verges (1459).

G. 2229. (Registre.) — In-4°, 157 feuillets, papier.

1510-1517. — « Jours tenus au lieu de Tharoiseau par Pierre Blanche, licencié es droits, juge ordinaire audit lieu. » — Instance contre Jean Colin, métayer, par Jean Daret, « collecteur de certain gect et impost faits par les habitans de Tharoiseau. » — Sentence condamnant Jean Calicot à payer provisoirement 5 gros sur sa cote-part du rôle d'impôt établi sur les habitants de Tharoiseau pour la réparation de la fontaine. — Poursuite contre Berthier Chapelain, et conclusion à 65 sous d'amende par le procureur du chapitre, pour coup de fléau donné à Jean Forestier, sergent, qni exécutait l'accusé pour refus de paiement d'un impôt mis sur les habitants. — Présentation des habitants de Tharoiseau, au nombre de 35, aux jours de 1512. — Dire de Tribouillart contre Jean Culière, en restitution d'écuelles d'étain emportées de sa maison par des gens-d'armes appelés *Pyotons*, et de la chambre du *magister* tenant l'escole de Tharoiseau (1513).

G. 2230. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets papier.

1521-1523. — Jours tenus à Tharoiseau par Pierre Blanche, juge ordinaire. — Présents : Jehan Culière, Symon Duprey, prêtre, et autres. — Condamnation de Tribouillard à payer 20 sous, somme à laquelle il a été

imposé sur le rôle de certain impôt mis sur les habitants, ensuite de quoi le dit Tribouillard a déclaré qu'il n'était plus habitant de Tharoiseau. — « Jean Culière et trois autres ont fait le serment en nos mains quant il viendra des gens de guerre logier à Tharoiseau, de faire gect et esgaller sur chacun d'eux la despense qu'ilz auront faite. » — Condamnation de G. Forestier à 100 sous d'amende et de Jean Millier à 60 sous, etc., pour excès commis sur la personne de Gervais Cousin, meunier.

G. 2231. (Registre.) — In-8°, 126 feuillets, papier.

1549-1559. — Jours tenus à Tharoiseau par Pierre Tirecuy, licencié en droit, juge. — Guillaume Ozenier, condamné à 40 sous d'amende pour injures dites èn justice à Nazaire Malaquin. — Reçu de Blaise Colas, pour un danger de justice contre Jean Colas, 7 sous. — Paiements de droits de lods et ventes.

G. 2232. (Registre.) — In-4°, 69 feuillets, papier.

1466. — Terrier de Tharoiseau. — Déclarations des censitaires : Etienne Nyvert, Etienne Lenostre, Guillaume Chauffart, Jean Nesplier, demeurant à Fontette et à Tharoiseau et Menades, Nicolas de Crevant, curé de Saint-Père-sous-Vézelay. — Cens d'une obole parisis par ouvrée de vigne, d'un denier ou deux deniers par journal de terre.

G. 2233. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1509. — Terrier de Tharoiseau, reçu par Pierre Blanche, licencié en lois et Pierre Lefoul, notaire. — Déclarations des censitaires : Guillaume Rousseau, Jean Colas, Jean Ravisey de Menades, Humbert Matherot d'Usy, Jean Maignen et autres, possesseurs d'héritages baillés à titre d'emphytéose à feus Guiot et Barthélemi Rousseau et leurs descendants, pour 10 livres de rente.

G. 2234. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1195-1776. — Tharot. — Bail à rente de 5 ouvrées de vigne, lieu dit Rouvres, à Guiot Seide, pour 5 sous par an (1436). — Amodiation de terres et de prés, sis à Tharot et Girolles, à la veuve Courtot et à son fils (1777). — Usy. — Echange par J. Turraul, à J. Jacot, d'une pièce de terre (1505). — Vassy. — Bail à rente de 7 ouvrées de vigne, moyennant 5 sous de rente, fait à Perrin Desnoyers (1447). — Déclaration du domaine de Vassy. — Vault-de-Lugny. — Confirmation par Jacquot d'Annoul, écuyer, demeurant à Montjalin, procureur de Jean de Courtenay, écuyer, seigneur de Montjalin et de Blannay en partie, d'un legs fait par Mme Jeanne de Courtenay, sur lequel il y avait procès devant Gui de Bar, bailli d'Auxois, et consistant en cens au Vault, qui ont appartenu à feu Philippe de Courtenay, son père, etc. (1412). — Reconnaissance de bail à rente fait par Pacot, chanoine et curé de Montréal, d'une pièce de vigne au Vault (1443). — Assignation par échange au chapitre, par Marguerite, veuve de Pierre Darmes, bourgeois d'Avallon, et en premières noces de Pierre de Clugny, du dit lieu, au nom de Bartholomée et Jeanne de Clugny, ses filles, et de Jean de Clugny, son fils, de 20 sous de rente sur une vigne à Vermoiron (1514). — Baux des dîmes de grains de Vieuchâteau. — Vente de 15 sous de rente sur un meix à Vignes, pour 12 livres, par Huguenin Denoul (1517). — Baux d'un terrage au dit Vignes. — Villaines : Baux des coutumes d'avoine et de la messerie. — Vitteaux. — Charte de Mathilde, comtesse de Tonnerre et dame de Grignon, contenant don au chapitre, pour le repos de son âme, de 40 sous de rente sur les étaux de Vitteaux (1195).

CHAPITRE COLLÉGIAL DE CHATEL-CENSOIR.

G. 2235. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1395-1622. — Recueil de copies d'actes concernant les biens et les droits du chapitre. — Bail par le chapitre, en l'absence de l'abbé, et par Adam Chrestien, chapelain de l'autel de Notre-Dame, des biens de sa chapelle à Guillaume de Goudry (1395). — Reconnaissance de bail d'un pré sis à Sery, fait par l'abbé séculier et le chapitre de Châtel-Censoir (1447). — Accord entre Philippe de Chastellux, seigneur de Bazarne et le chapitre, pour régler la redevance due au dit seigneur sur des prés sis à Bazarne (1554). — Reconnaissance de cens dus sur des prés sis à Sery, envers Louis de Cullon, écuyer, seigneur de ce lieu (1618). — Déclaration des biens légués au chapitre par dame Aglantine Du Bouchet et autres (1396).

G. 2236. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1277-1757. — Statuts du chapitre. — Accord entre le chapitre et les habitants de Châtel-Censoir sur la desserte de la paroisse et la décoration de l'église. — Droits sur les cures de Lichères, Montillot et Sainte-Pallaye. — Fondations testamentaires : par Mabille de Gemigny (1277); — Jean de Gouldry, chanoine (1420). — Lettres d'amortissement : par Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de

Tounerre, des biens du chapitre « qu'il ne povoient tenir sans nostre consentement pour les ordonnances dou saint Roy Loys » (1316); — par Philippe, duc de Bourgogne, en 1396. — Etat des biens et rentes.

G. 2237. (Registre) — In-4°, 55 feuillets, papier.

1481-1505. — Conclusions capitulaires. — « Sensuivent les constitutions, ordonnances et appointemens faiz par vénérables et discrettes personnes Estienne Gouste, chantre, messires Jehan Du Chastel, trésorier, Pierre Bouchon, Geuffroy Desvaulx, Loys Musnier, Symon Robineau et Estienne Varlin, prestres, chanoines de l'église collégiale Saint-Potentien de Chasteau-Sansoy....... Mᵉ Jehan Guillemette, abbé d'icelle église, absent. » — Jean de La Rochette, doyen et jadis abbé de la collégiale. — Bail à Delaroche, de la métairie de la Maison-Dieu, sise à Châtel-Censoir. — Philibert Luzeau, curé de Lucy-sur-Yonne, notaire-juré du comté de Nevers, est nommé notaire du chapitre (1483). — Pierre Camuse, clerc, maître de l'école de Châtel-Censoir, s'engage à faire l'office de chantre et de sacristain, moyennant 4 livres 6 bichets de froment et 2 d'avoine (1487). — Ordonné qu'il sera fait inventaire des titres de l'église.

G. 2238. (Registre.) — In-4°, 285 feuillets, papier.

1507-1545. — Conclusions capitulaires. — Conclu d'assembler le chapitre tous les vendredis. — Election de Michel Boudet, conseiller du Roi, en qualité d'abbé, sur compromis entre les mains de l'évêque d'Autun et le chantre du chapitre (1508, juin). — Distribution à Jacques Guille, chanoine, « pour estre aux escoles et estudier, » de 100 sous par an, et 5 bichets de froment. — Prise de possession, par François Le Bourgoin, abbé (1512-13). — Dispense de résidence des chanoines à cause de la peste qui règne à Châtel-Censoir (1513, 3 avril). — Lettre de J., évêque d'Autun, au sujet de l'élection du successeur de l'abbé de La Boutière, défunt. — Dispense de résidence des chanoines « attendu les gens de guerre qui loiges en l'esglise, et qu'il est nécessité es résidens eulx absenter à cause des molestations que leur faisoient les diz gens de guerre (19 décembre 1522). — Relation de l'origine et de la situation de la chapelle et maladerie de Saint-Marc qui est de la paroisse de Châtel-Censoir, contre les prétentions du curé de Merry. — Marché avec Gillet Contesse, maçon, pour la construction, moyennant 320 livres, des deux pans de murailles des dernières hautes et basses voûtes du chœur de l'église de Châtel-Censoir, « de même façon que celles de la nef qu'il a marchandé avec son compagnon Jean Billet, avec les habitants du dit lieu » (1540).

G. 2239. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1545-1564. — Conclusions capitulaires, et autres actes. — Mort de Mᵉ Martin Enfer, chantre et curé de Châtel-Censoir (1546). — Bail des dîmes de laines et d'agneaux de la paroisse de Châtel-Censoir, à Louis Pichot, pour 15 livres. — Visite des reliques de l'église parmi lesquelles on mentionne *mandibula et brachium Sancti Potentii in capsis argenteis* (1547). — Payé aux maçons qui travaillent à l'église 280 livres (1547). — Visite des titres du chapitre contenus dans 18 sacs, par Masquin et Pichot, chanoines. — Présentation par l'abbé au chapitre, des statuts de l'église réunis en recueil par lui, et acceptation d'iceux (1548). — Décidé de faire diligence pour obtenir la liberté de Mᵉ Barre, chanoine, arrêté à Vézelay pour défaut de paiement de deux décimes dus au Roi (1548). — Le 28 décembre 1548, la dame de Saint-Germain vint par dévotion faire célébrer une messe de Saint-Potencien pour la duchesse de Nevers malade, pourquoi lui fut présenté le chef du dit saint, et elle offrit en *ex voto* une coupe de cire neuve et des cierges. — L'antienne de la Vierge, qui se disait pour l'anniversaire de Mᵉ Jean Guillemère, devant la statue de la Vierge, *in cavea inferiori*, se dira dorénavant devant le crucifix. — Le chantre est autorisé à faire construire de ses deniers une clôture en bois de claire-voie de barreaux tournés pour placer sur les marches du chœur; il fera aussi paver le chœur (1549). — « Propter latrones « qui dicuntur discurrere, fuit conclusum quod reliquie « et calices argentei uno dempto reponentur in archa « thesauri, in capella Beate-Magdalenes (10 janvier 1549, « 1550). » — Donné 40 sous au Père Cordelier qui a prêché le Carême. — Statué que la châsse de saint Potencien qui a été descendue par le chantre seul, assisté d'un laïque, pour peindre le maître-autel, ne le sera dorénavant que par la permission du chapitre et avec solennité. — Procès-verbal relatant les injures et menaces faites au chantre du chapitre par François Du Châtel, procureur du duc de Nevers, pendant l'office, et l'assignation par lui donnée devant le lieutenant du prévôt (1551). — « Honestus juvenis Claudius Le Becque de Vizeliaco « petivit scolas hujus oppidi, que ei fuerunt concesse » (1551). — Ordonné de visiter la rivière d'Yonne par deux chanoines pour faire réparer le passage des bateaux. — Procession des habitants de 14 paroisses pour obtenir de la pluie, laquelle est tombée subitement et comme

miraculeusement, par l'intercession de saint Potencien (6 mai 1552). — L'abbé est chargé de parler à François Du Châtel pour l'inviter à faire achever le pont de bois qu'il a promis de faire construire sur l'Yonne. — Convenu de faire relier six livres de l'église par Jean Gillet, maître des écoles, moyennant 12 écus (1553). — Relation de la procession des habitants de 16 paroisses à Châtel-Censoir pour obtenir de la pluie par l'intercession de saint Potencien, ce qui arriva le 9 mai 1555. L'évêque de Bethléem y assista et prêcha les peuples. — « Dominus « Fr. Moreau, presbiter, natus Vizeliaci, requisivit do- « minos capitulantes ut darent ei locum hujus oppidi « ad edocendos pueros et exercendum ludum littera- « rium.... quod ei fuit libenter concessum (1554). » — Lettres de collation d'un canonicat à Claude Berthier, par Claude Le Bourgoin, abbé de la collégiale de Châtel-Censoir (1554). — Etat du produit des dîmes appartenant au chapitre à Châtel-Censoir : 277 bichets de froment, 120 d'avoine, etc. — Institution de Jacques de Lancy, prêtre du diocèse de Rouen, en qualité de maître des écoles de Châtel-Censoir, « qui promisit erudire pue- « ros tam in moribus quam in scientia, et residere in hoc « loco ad minus per annum aut biennum » (1557).

G. 2240. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1611-1625. — Conclusions capitulaires et autres actes. — Procuration pour vendre la coupe du bois de Fontenilles, appartenant à l'abbé de Vézelay et au chapitre. — Décidé de donner à Jean Villiers, recteur des écoles, trois bichets de grain (1612). — Réception de Me Seguin, nommé chanoine par bulle papale (1613). — Election de Me Trousseau, chantre, comme député du chapitre pour assister à Nevers à l'Assemblée générale convoquée pour élire des députés aux Etats-généraux (1614). — Il sera fait une procession générale à laquelle on portera la châsse de saint Potencien, attendu la stérilité du temps ; et 12 habitants désignés pour cet office seront tête et pieds nus (1615, juin). — Présentation à l'évêque d'Autun, par le chapitre, de Pierre Filzjean, chanoine d'Avallon, en qualité d'abbé, en remplacement de Lazare Gibassier, malade et démissionnaire (1615). — Nomination d'Etienne Griveau en qualité de lieutenant de la justice de Fontenilles. — Institution, par l'abbé, de Me Michel pour « précepteur » du collége de Châtel-Censoir, sur la nomination faite par l'assemblée des habitants (1621). — Le chapitre ayant appris que les habitants de Châtel-Censoir voulaient vendre la coupe des bois de Mallesort, pour en employer le prix à faire faire la couverture de la tour de l'église nouvellement bâtie et à acheter une croix processionnelle d'argent, a déclaré renoncer à l'opposition qu'il avait l'intention de faire à cette vente (1621). — Accord pour la réunion d'un canonicat à la cure (1623).

G. 2241. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1678-1694. — Prise de possession de la dignité d'abbé, par Etienne Forcadel, clerc du diocèse de Paris, licencié en droit canon (1678). — Provision d'un canonicat en faveur du sieur Hubert, clerc, étudiant au collége de Saint-Chéron, à lui donnée par l'abbé de Forcadel. — Prise de possession de la dignité abbatiale : par Claude Cherrier, pourvu par bulle pontificale, en remplacement d'Etienne Forcadel (1685), résignataire ; — par Gille Goüault, diacre, bachelier en théologie, nommé par bulle du pape en remplacement d'Etienne Forcadel (1691). — Sur le rapport du chanoine Nezon, que le sieur Delahaie, clerc, chanoine de céans, âgé de dix ans, ne savait pas parfaitement lire, ni chanter, ni psalmodier, il a été ajourné à l'année prochaine à être reçu stagiaire, et qu'il serait remis à cet effet aux soins de Jean Roche, principal du collége de Châtel-Censoir (1692). — Prise de possession de la cure de Châtel-Censoir et d'un canonicat par Jean Gandouard, nommé par le chapitre et approuvé par l'évêque. — Désignation du chanoine Delahaye, pour secrétaire du chapitre (1694).

G. 2242. (Registre.) — In-4o, 177 feuillets, papier.

1694-1710. — Conclusions capitulaires et autres actes. — Déclaration à fournir au bureau des droits d'amortissement sur l'état des biens du chapitre : « L'église est située à Châtel-Censoir, province de Nivernois, diocèse d'Autun ; elle est collégiale et composée de 13 chanoines à la tête desquels est un abbé séculier. Elle est fondée de temps immémorial, par tradition, des ducs de Bourgogne et de Nevers » (1694). — Relation de l'opposition que fait l'abbé Goüault à l'établissement de chaires neuves dans le chœur de l'église, et protestations du chapitre qui décide que la stalle placée en lieu distingué par ordre de l'abbé, pour son usage, sera enlevée. — Désignation des places destinées aux officiers de justice dans le chœur de l'église (1694). — Refus de l'abbé d'officier à la fête de la Purification et aux autres offices, à cause de l'enlèvement de sa chaire dans le chœur. — Compromis par le chapitre et l'abbé entre les mains de MM. Larcher et Le Riche, d'une part, et Marcellat et Crouis, avocats et procureurs à Sens, de l'autre, pour terminer les nombreux procès qu'ils ont l'un contre l'au-

tre (1696).—Accord avec MM. Galliard, maire perpétuel, Laboureau, échevin, et autres notables, pour le rétablissement du Rosaire dans l'église du chapitre, à l'autel situé derrière le chœur et dédié à la Sainte-Vierge (1696). — Sommation de M. Delume, juge de Châtel-Censoir, en maintien de possession de sa stalle dans l'église, qui lui a été enlevée par l'abbé. — Procès-verbal constatant les absences de l'abbé et du chanoine Gourlet. — Arrêté de payer 30 livres pour l'enregistrement des armoiries du chapitre (1699). — Procès-verbal relatant le trouble causé par le chanoine Delume, le jour de Pâques, pendant la procession (1703). — Délibération pour amodier le reste des dîmes, attendu que le grand hiver et les grandes eaux avaient perdu tous les froments, méteils et seigles (août 1709).

G. 2243. (Registre.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1710-1730. — Conclusions capitulaires. — Prise de possession d'un canonicat obtenu en cour de Rome par Edme Parent, clerc. — Pouvoir donné à l'abbé de poursuivre à Paris le recouvrement d'un legs de 300 livres fait par feu M. Delume, juge de Châtel-Censoir, pour être employées à faire une châsse pour le chef de saint Potencien (1713). — Protestation contre la prétention de Badin, procureur-fiscal, à s'immiscer dans l'exercice du droit de pêche autorisé en faveur des pêcheurs qui ont pêché pendant les Quatre-Temps de septembre et qui ont gagné la franchise. Le chapitre partage le poisson pêché ces jours-là, en vertu d'une fondation de trois services religieux faite par Mahaut, comtesse de Nevers (1721).—Déclaration par le chapitre que la chaire abbatiale de l'abbé Goüault qui a été rompue et transportée du lieu où elle était, ne l'a pas été par ordre de ce corps (1723). — Prise de possession du bénéfice d'abbé par M. Galliard, docteur en théologie, sur la résignation de M. Goüault, conseiller au Parlement de Metz (1723). — Installation de M. Germain, nommé par le chapitre et les habitants en qualité de principal du collége (1724).

G. 2244. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1730-1745. — Conclusions capitulaires. — Traité avec Badin, notaire royal, pour la confection des terriers de Châtel-Censoir, Fontenilles et autres lieux. — Procession à la chapelle Saint-Hilaire de Frace, ordonnée sur la demande des magistrats et habitants de Châtel-Censoir, pour la conservation des biens de la terre (15 mai 1731). — Conclusion pour s'opposer au trouble apporté dans l'exercice du droit de pêche appelé la Franchise.

G. 2245. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1745-1775.—Conclusions capitulaires.—Réception d'une bulle de Jubilé du pape Benoît XIV (1745). — Décidé, sur la demande des habitants, de faire une procession générale pour obtenir un temps favorable et pour prévenir la peste qui fait périr tous les bestiaux des environs (1746, 26 juin). — Autre procession « pour fléchir la miséricorde divine et sa colère qui nous menace du mesme malheur qui a tant fait de ravages par la mortalité des bestiaux, et dont la maladie épidémique s'approche de plus en plus » (31 août 1746). — Un *Te Deum* sera chanté à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (1751). — Mandement de l'évêque d'Autun au sujet de l'assassinat du roi par Damiens, le 5 janvier 1757. — Permission accordée au commis général des marchands de bois flottés de faire ouvrir le pertuis de Lucy-sur-Yonne, le 22 septembre, temps pendant lequel le chapitre a seul le droit de pêche dans l'Yonne depuis le mardi qui précède les Quatre-Temps de septembre jusqu'au samedi suivant, depuis ce pertuis jusqu'au dessous de la tour de Merry (1757). — Procès-verbal concernant l'enlèvement, par le chanoine Gaudon, d'une portion des reliques de saint Potencien, destinée à Mme de Luynes (1758): — Relation de la mort de M. Galliard, abbé séculier, du 5 octobre 1766.

G. 2246. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

Vers **1580.** — Cens et rentes dus au chapitre. — Censitaires: Jacques Piretouy, Guillaume Lemesurier, Philibert Berthier, Jean Villiers, Etienne Trousseau. — L'abbé, pour sa maison abbatiale : 10 sous.— Cens: à Lucy-sur-Yonne, à Bèze et à Dornecy ; — à Auxerre, par Laurent Bureteau, Léger, Roux et autres.

G. 2247. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1609.— « Extraict de toutes les redebvances deues à MM. les vénérables, abbé séculier, chantre et chanoynes de l'église Mgr saint Potencien de Chastel-Censoir. » — Censitaires : Jean Delaplace, Romulus Gandouard, Philibert Berthier, Franchy Pilleron, Jean Pyretouy, Jean Delume, etc.

G. 2248. (Registre.)— In-folio, 154 feuillets, papier.

1730. — « Liève déclarative des revenus extraite du

terrier fait par Gabriel Badin, notaire royal. » — Censitaires: Gabriel Tissieur, André Pierre, René Martin, compagnons de rivière; Etienne Badin, marchand; François Robineau, voiturier par eau à Coulanges; la communauté et le collége de Châtel-Censoir.

G. 2249. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1410-1413. — « C'est la recepte faicte par nous, Nicollas de Pothière, abbé séculier de l'église collégiale de Chasteaul-Censoy, tant pour nous que pour le chapitre. » — Reçu : « de maistre Regnault Bourdelot, pour l'anniversaire de son père et sa mère, 30 sous ; » — du moulin de Fontenilles, 45 sous ; — pour la pêche des Quatre-Temps, 9 sous; — des dîmes de Châtel-Censoir, 157 bichets de froment. — Recette des anniversaires: du comte d'Auxerre, sur la halle de Mailly-Château, 10 sous ; — sur les seigneurs de la tour de Châtel-Censoir, 15 bichets d'avoine.

G. 2250. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1489. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Louis Munier, chanoine. — Recette: pour la pêche des Quatre-Temps de septembre. « La manière de gaigner la franchise de l'eau-Dieu et de faire le serment en l'église après la messe dite le premier jour des Quatre-Temps de septembre. — Liste de cinq pêcheurs qui ont fait le serment et qui ont été reçus.— Reçu: de Guillaume de Marienne, métayer, pour la métairie de La Maison-Dieu à lui baillée, 50 sous ; — des habitants de Lichères, pour les terres, bois et buissons de La Borde, contenant 30 arpents, à 4 deniers par arpent. — Produit des dîmes de Brosses, 100 bichets de froment, et 100 bichets d'avoine à partager par moitié avec l'abbé de Vézelay. — Envoyé au doyen d'Avallon, à Autun, un saumon acheté à Auxerre, « pour avoir toujours en recommandation le fait de l'église. »

G. 2251. (Registre.) — In-4°, 114 feuillets, papier.

1491-1492. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Louis Munier, chanoine. — Ventes d'herbes de prés, 126 livres. — De Potencien Chevreau, pour le bail de la prévôté de Lucy, 13 sous; — de Masquin, pour le bail de la prévôté de Fontenilles, 6 sous ; — de la justice de Misery, appartenant à l'abbé et à M. Tribolé, d'Auxerre, 17 sous; — la prévôté de la grange de Misery, 5 sous. — Payé : à Jean Duchastel, prêtre et trésorier, pour avoir assisté au divin service pendant l'année, 6 livres 11 sous ; —à Pierre Robineau, curé de Châtel-Censoir, comme vicaire du chapitre, 9 livres. — Lettres écrites par feu Jean de La Rochette, doyen d'Avallon « pour recouvrer un saumon. » — Réparations à l'horloge donnée à l'église par Jean de La Rochette, 9 sous.

G. 2252. (Registre.) — In-4°, 85 feuillets, papier.

1493-1494. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Symon Robineau, chanoine. — Reçu : de Robert Guillaume et Etienne Gourlin, frères, demeurant à Malefontaine, paroisse de Brosses, pour 3 arpents de terre sis sur l'étang de Fontenilles, 10 sous de rente; — de la veuve Corot, pour le four banal qui appartient à l'église et à M. de Ferrières, 33 sous. — Façon d'un coffre pour mettre tous les titres de l'église, placé dans la chapelle de la Madelaine, laquelle fut fermée à clef. — Payé, à cause des gens de guerre logés en grand nombre en l'hôtel, le 10 décembre, 15 sous et 8 bichets d'avoine donnés à M. de Foresne et à M. de Magny, « qui vinrent les cuidant faire desloger. » — Pour d'autres gens d'armes logés en l'hôtel, la veille de la Pentecôte, 138 sous ; — à Philippon Brenot, charpentier, 4 livres 10 sous, « pour écarrir cent toises de bois pour faire les siéges de l'église et le jubé ; » — à Jean Marquet, maçon à Coulanges-sur-Yonne, pour la façon du jubé et de l'escalier, 100 sous.— Pour les dépenses du bailli d'Auxerre, du procureur du roi et autres, qui vinrent mettre à exécution un mandement contre les habitants de Magny, 2 bichets de froment.

G. 2253. (Registre.) — In-4°, 91 feuillets, papier.

1500-1501.— Compte de recettes et dépenses, rendu par J. Choppart, chanoine. — Recette de cens dus au chapitre sur le pont d'Auxerre, le jour de Saint-Remy et le dimanche suivant : de Jean de Pouligny, et 29 autres. — Reçu des habitants de Châtel-Censoir, pour la construction de la voûte du clocher de l'église, 10 livres. — Payé à Guillaume Joliet, maître maçon, « pour l'édifice et perfection de la vouste sous le clocher, » 60 livres. — Au chantre du chapitre et à sept autres chanoines distribué, le jour de Saint-Potencien, 3 gelines à chacun.

G. 2254. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1510-1511.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Pierre Delachasse, chanoine. — Reçu : de Huguet Du Chastel, pour sa maison sise vers l'orme Choiseau à Châtel-Censoir, 20 deniers ; — de Jean Clerc, marchand à Clamecy, pour 18 arpents de terre, situés en Côte-Bou-

ge, tenant au chemin qui mène à la forge d'Auxon, et par-dessus au bois de la tour de Vaufremont. — Recette d'avoine à la mesure de Vézelay, à 3 boisseaux pour le bichet, des dîmes de Brosses, 60 bichets.

G. 2255. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1511-1512. — Compte de recettes et dépenses, rendu par J. Delachasse. — Recette totale en argent, 305 livres 15 sous, et en froment, 289 bichets, mesure de Châtel-Censoir; 56 bichets, mesure de Vézelay; 291 bichets d'avoine, mesure de Châtel-Censoir, et 87 bichets, mesure de Vézelay.

G. 2256. (Registre.) — In-4°, 77 feuillets, papier.

1512-1513. — Compte de recettes, et dépenses rendu par Geoffroy Bobin. — Reçu : pour des héritages sis à Châtel-Censoir, et baillés à vie, 14 livres 6 sous; — de Jean Lore, de Folin, et autres, pour cens dus audit lieu, 7 sous ; — des habitants de Lichères, pour la borde Robin, 10 sous de cens. — « Distribué aux chanoines résidans, au lieu de la distribution du harenc ou temps de Caresme, 7 livres 6 sous. » — Payé pour la façon de la cloche, 100 sous.

G. 2257. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1516-1517. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Louis Munier, chanoine. — Reçu : des héritiers Champion, de Châtel-Censoir, pour leur maison, 20 deniers de rente ; — de la veuve Garreau, pour sa maison appelée la maison Saint-Nazaire, à Châtel-Censoir, 10 sous; — de noble Pierre Massequin et ses consorts, seigneur de Mallefontaine, pour des héritages sis en Auxon, 10 deniers ; — d'Etienne Gorlin, au lieu de feu maître Etienne Dande, maître de la forge de Marrault, pour 12 arpents de terre, situés vers le gué de Combre, tenant au ru de Marrault, 5 sous. — Donné à Marin Milloteau, maître de l'école de Châtel-Censoir, pour les services qu'il a faits à l'église, 5 sous.

G. 2258. (Registre.) — In 4°, 83 feuillets, papier.

1517. — Compte de recettes et dépenses. — Reçu du droit de bourgeoisie dû à Fontenilles, dont l'abbé de Vézelay prend la moitié, et qui est de 5 sous par feu : de Jean Rémond et de 9 autres habitants, 2 sous 6 deniers par feu. — Recette totale en argent, 372 livres. — Payé : à François Bourgoin, abbé, pour le temps qu'il a assisté au service divin, 11 sous ; — à Jean Duchastel, prêtre, trésorier, chanoine, pour son assistance, 20 livres 12 sous. — Recette en grains de la part des dîmes de Coulanges-sur-Yonne, qui se divisent avec l'évêque d'Auxerre, les curés de Coulanges et de Crain et le chapitre de Clamecy, 26 bichets de froment.

G. 2259. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1528-1529. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Martin Enfer, chanoine. — Reçu : « du profit de la pesche en la rivière d'Yonne, appelée l'Eau-Dieu, à partir de l'eau du comte, au-dessus des anciens ponts et dure jusqu'à Merry, et dans laquelle les habitants de Châtel-Censoir ont droit de pêcher toute l'année, en faisant le serment, le mercredi des Quatre-Temps de septembre, à la fin de la grand' messe, » néant ; — du profit de la pêche en la rivière du comte, des seigneurs de Beaufremont et de Trouhans, commençant au-dessous du moulin de Lucy, et descendant jusqu'à la rivière de l'Eau-Dieu, laquelle pêche se partage par moitié avec les pêcheurs qui se présentent et viennent le mercredi des Quatre-Temps de septembre prêter serment, etc. — Payé au magister d'Asnières 10 sous, pour les grosses de deux lettres touchant les usages de Fontenilles.

G. 2260. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1535-1536. — Compte des recettes et dépenses, rendu par Jacques Chopart, chanoine. — Cens reçus à Châtel-Censoir, à Farges, Lucy-sur-Yonne, Fontenilles, Misery, Lichères, Dornecy et Auxerre. — Recette du bail de la prévôté de Lucy-sur-Yonne, 60 sous.

G. 2261. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1541-1542. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Tallendier, trésorier du chapitre. — Recette des dîmes de grains : de Châtel-Censoir, 436 bichets de froment et autant d'avoine ; — de Folin, 15 bichets de froment et autant d'avoine ; — de Lucy-sur-Yonne, même quantité. — Dépensé, pour un procès contre M. l'Elu de Bèze « de Vedelay, » relativement au pré qu'il a acquis du sieur de Brève. — Accord passé entre le chapitre et l'abbaye de Vézelay, seigneur par moitié de Fontenilles et les habitants de ce lieu, pour la construction d'un four banal et l'établissement d'un terrier. — Payé au prédicateur du Carême, 20 sous. — « Au maistre masson qui fait l'église, le 26 janvier 1541, 26 livres 17 sous. » — A huit chanoines résidant, 26 gélines.

G. 2262. (Registre.) — In-4°, feuillets, 94 papier.

1543-1544.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Martin Enfer. — Recette des anniversaires: de Pierre de La Chasse, seigneur de Magny, 10 sous; — de Pierre Duchastel, pour la fondation du psaume *De Profundis* sur sa sépulture devant la petite porte de l'église, 6 sous ; d'Etienne Robinault, pour la fondation d'un *libera* sur sa tombe, devant l'autel Saint-Nicolas, néant.— Payé pour une caque de harengs distribués à MM. comme il est de coutume, 10 livres. — « Aux massons qui font l'église, 25 livres. » — Pour le fer dont la grande porte est ferrée, 100 sous.

G. 2263. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1548-1549.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Antoine de La Chaume, chantre et receveur. — Recette : de cens et rentes sur divers héritages à Châtel-Censoir, Lucy, Misery, Fontenilles, Dornecy, etc.; — des offrandes et oblations dans l'église, amodiées à Masquin, chanoine, 28 livres 10 sous; — de la moitié du revenu du four banal de Châtel-Censoir, qui se partage avec la comtesse de Nevers, 26 livres. — Payé aux maçons qui ont fait la grande verrière du chœur et autres choses de l'église, 8 livres 11 sous; — aux maçons qui ont fermé le chœur et blanchi et fait le portail dudit chœur, 27 livres 8 sous.

G. 2264. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1549-1550.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Florent Masquin, chanoine. — Reçu : des bourgeoisies et usages de Fontenilles, montant à 5 sous par feu, à partager avec l'abbé de Vézelay, 34 feux ; — des habitants de Gué de Combre, qui doivent 10 sous par feu pour leur usage aux bois de Fontenilles, pour 7 feux, 70 sous. — Achat d'un demi-muid de pois verts, pour envoyer à Paris à Me Bachelier, solliciteur du chapitre. —Pour faire faire et ferrer la porte du chœur de l'église et autres choses, 15 livres.

G. 2265. (Registre.) — In-4°, 83 feuillets, papier.

1551-1552. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Pierre Perrot. — Recette de cens dus sur le pont d'Auxerre, le jour de Saint-Rémy et les trois dimanches qui suivent, de Laurent Bureteau, Léger Roux et autres, au nombre de 29, total, 15 sous 3 deniers; — des anniversaires, 9 livres 13 sous ; — de la moitié du produit des prévôtés de Lucy-sur-Yonne, Misery et Fontenilles, 11 livres.

G. 2266. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1602-1603. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Loup Royer, curé de Taigny, archiprêtre d'Avallon et chanoine de Châtel-Censoir.— Recette de cens: d'Arnoul Regnault, chanoine de Saint-Cyr de Nevers, principal du collége du dit lieu, pour un arpent de pré en la cour du Verger, 12 deniers ; — de noble François Le Bourgoin, écuyer, sieur de Follin, pour une portion de pré, 8 deniers; — d'Antoine Marie, marchand à Auxerre, pour un pré en Roche, etc., 7 sous.

G. 2267. (Registre.) — In-4°, 234 feuillets, papier.

1610. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Lazare Delaplace, receveur. — Déclaration des héritages composant les terres de la Maison-Dieu, donnés à bail par le chapitre en 1493, à Philibert Delaplace et ses quatre fils, situés aux territoires de Montauré et du Fillon, et partagés entre 17 possesseurs. — Reçu du prieur de Montillot, 30 sous de rente pour le droit de patronage.— Déclaration des prés appartenant au chapitre. — Déclaration des terres de la métairie de Prélie, données à bail perpétuel à Philibert Delaplace et ses fils, en 1489, à charge de reconstruire les bâtiments, et de 10 livres et 26 bichets de blé de rente, laquelle métairie est morcelée entre un grand nombre de détenteurs.

G. 2268. (Registre.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1611-1612.—Comptes de recettes et dépenses, rendus par Lazare Delaplace, curé de l'église collégiale de Châtel-Censoir et receveur. — Reçu, des cens et rentes sur héritages à Châtel-Censoir : de la communauté de Châtel-Censoir, pour 2 arpents de pré, 3 sous de rente; — de noble Louis de La Borde, écuyer, seigneur de Magny en partie, 10 sous de rente. — Cens et rentes à Lichères, Lucy et Bèze. — Oblations à l'église de Châtel-Censoir, 12 livres. — Cens et rentes à Brosses, Misery, et Fontenilles. — Reçu de noble Gabriel Le Bourgoin, écuyer, seigneur de Folin, pour l'anniversaire de Grosjean Delaplace, 15 sous. — Déclaration des prés de l'église. — Recette des dîmes de grains de Châtel-Censoir et pour portion de celles de Brosses, Lucy, Folin, Coulanges, Prégilbert. — Distribution des blés aux chanoines présents ; — à Jean Villiers, recteur des écoles de

Châtel-Censoir, 3 bichets de grains, froment, méteil et orge ; — au prédicateur qui a prêché l'Avent et le Carême, 2 bichets de froment.

G. 2269. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1406-1790. — Châtel-Censoir. — Bail à rente, par l'abbé et le chapitre de Châtel-Censoir, à Bernard Malicorne, de deux pièces de pré pour 28 sous de rente (1406). — Baux de prés, du four banal et d'autres héritages. — Plan des bois des Tremblats, du Grand-Montauré, etc. (1779). — Procès-verbaux de ventes de coupes. — Baux à rente et reconnaissance pour des héritages audit Châtel-Censoir, au profit du chapitre (1487).

G. 2270. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1774-1778. — Terrier de Châtel-Censoir et de Lucy-sur-Yonne, reçu Lapertot, notaire royal. — Reconnaissances des censitaires : François Tenaille de La Motte, garde du corps du Roi ; Claude Bernard, avocat en parlement ; Grossot de Versy ; Etienne Gaillard, capitaine d'infanterie ; Edme-Bazile Berthier de Grandry, capitaine au régiment de Montargis ; la veuve de M. Boyer d'Alberty ; Gandouard de Bauvais ; J.-B. Tenaille de Vaulabelle, garde-du-corps du Roi, et autres.

G. 2271. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1380-1789. — Brosses et Fontenilles. — Acte d'abandon, par le chapitre, à Alexandre de Beurdelot, seigneur de Fontenilles, de la moitié de la propriété du moulin de Fontenilles qui est en ruines, moyennant une rente de 12 bichets de grains, par moitié froment et avoine (1563). — Crain et Misery. — Reprise du fief : par Guiot de Lésigny, de la grange de Misery, relevant du comte d'Auxerre (1315) ; — par Guiot de La Borde, écuyer, d'une maison et d'autres héritages situés à Misery, relevant du chapitre (1380) ; — par Pierre de Jussy, écuyer, d'une pièce de 20 journaux de terre (1380). — Bail de la moitié des amendes de la prévôté de Misery, à Germain Amyot (1492). — Lettres de grâce accordées par la reine Anne de Bretagne, à sa première entrée à Beaune, à Jean et Michel Chalmeaux, de Crain, qui ont tué involontairement Jean Robineau (1501). — Bail de la ferme de Misery, à Jean Suriot (1758). — Inventaire des titres produits par le chapitre contre Pierre de Beurdelot, touchant les droits qui lui appartiennent en la seigneurie de Fontenilles. — Constitution de 24 sous de rente sur son moulin situé devant l'église de Lichères, par Pierre Celles de Clamecy (1506). — Baux de prés sis à Lucy-sur-Yonne. — Reconnaissance de 10 sous de rente sur la métairie de la maladerie de Saint-Marc, à Merry-sur-Yonne, par noble Jean de Cottes, seigneur de Magny (1552). — Sery. — Bail des biens de la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Châtel-Censoir, à Guillaume de Gondry (1395). — Bail de prés au même lieu.

CHAPITRE COLLÉGIAL DE MONTRÉAL.

G. 2272. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 155 pièces, papier.

1170-1745. — Charte d'Ansèric, seigneur de Montréal, contenant des privilèges en faveur de l'église Notre-Dame de Montréal fondée par ses prédécesseurs (1170). — Lettres des Rois portant droits : de committimus ; — d'exemption du logement des gens de guerre ; — de garde-gardienne. — Lettres : des rois Louis XIV et Louis XV, invitant le chapitre à envoyer des députés aux Etats de Bourgogne ; — de l'évêque d'Autun et autres, sollicitant les suffrages du chapitre pour être élus à la triennalité des Etats. — Mémoires au sujet de la prétention de M. de La Motte, officier de Mme de Ragny, à faire peindre une litre sur l'église de Montréal (1628). — Lettres des évêques d'Autun pour excuser leurs secrétaires, chanoines de Montréal, de leur absence aux chapitres généraux (XVIe siècle). — Prise de possession de canonicats par MM. Despois, Chaudot, Hémery, Bethery de La Brosse et autres. — Conclusion pour obliger M. Bocquillot à desservir son canonicat, sinon qu'il sera privé des fruits (1694). — Procédures contre MM. Delavenne, Robert et autres, chanoines, au sujet de l'inexécution de leurs obligations. — Fondations pieuses et testaments par Perrin, fils de Huet de Fourche (1312) ; Guillemette, veuve Barbier ; Pierre Petit ; Marc-Antoine Lefoul, ci-devant procureur du Roi à Montréal (1640). — Ordonnance de l'évêque d'Autun, portant réduction de fondations (1678). — Procès-verbal de visite de l'église collégiale et des reliquaires et ornements, par ordre de l'évêque d'Autun (1708).

G. 2273. (Registre.) — In-4°, 49 feuillets, papier.

1645. — Inventaire des titres du chapitre, réunis par P. Bouchard, chanoine, en exécution d'un arrêt du Parlement de Dijon du 16 décembre 1644. — Chartes : d'Anseric, seigneur de Montréal, contenant donation du tiers des dîmes de Saint-André à Me Thomas, *physicus* (1210) ; — par le même, contenant abandon au chapitre du tiers des dîmes de Montréal (1235) ; — par Gui, seigneur de Beauvoir, contenant donation d'un muid de blé, moitié

froment et avoine, sur ses tierces de Savigny-sur-Guillon (1199). — Confirmation de ce don par Ansério de Montréal, en 1207. — Rétrocession, par Thomas, le médecin, du tiers des dîmes de Saint-André. — Extrait du terrier de Montréal indiquant la situation de l'église dans la basse-cour du château, entre la Guette et le donjon, dans laquelle sont treize chapelles. — Déclaration des droits du chapitre. — Charte d'Etienne, évêque d'Autun, confirmative du droit de patronage sur les cures de Saint-André, Saulx, Trévilly, Athie, Provency, Angely et Massangis, donné au chapitre par l'évêque Henri (1172).

G. 2274. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, papier.

1676-1750. — Conclusions capitulaires concernant le temporel. — Institution de Borot, chanoine, pour vaquer aux affaires du chapitre dans l'année. — Bail du droit appelé la tierce de Saint-Père, sur le finage de Dissangis et celui de Coutarnoul, à Pierre Poyard, pour 30 livres par an. — Nomination de Gabriel Goix, en qualité de juge de la justice et mairie de Civry (1739). — Concession à perpétuité à Charles de Lanneau de Marcy, écuyer, capitaine au régiment de Ségur, d'un banc dans la nef de l'église du chapitre, près de l'autel paroissial (1748).

G. 2275. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 175 pièces, papier.

1189-1741. — Lettres d'amortissement : par Hugues, duc de Bourgogne, et Eudes, son fils aîné, d'un don fait par maître Raoul, chanoine (1189) ; — par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, de la fondation d'une chapelle en l'église de Montréal, dotée de 10 livres de rente, par Pierre Des Mohes, chancelier du duc ; — par le même, contenant déclaration des biens acquis par le chapitre depuis 40 ans, montant à 35 livres de revenu, et à charge de payer deux années du dit revenu (1399). — Lettres générales d'amortissement pour les gens de main-morte des bailliages d'Autun, d'Auxois, etc., données par François Ier en 1531. — Reconnaissances du droit de patronage sur les églises d'Angely, Athie, Chérizy, Massangis, Provency, Saint-André, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine, Saulx et Trévilly. — Lettres de M. Quarré de Dijon, relatives au refus du seigneur de Chérizy, de laisser le chapitre célébrer l'office divin dans l'église de ce lieu (1741). — Requête au Parlement de Dijon, par le curé de Savigny, pour faire condamner les habitants du faubourg de Guillon à le reconnaître pour leur curé (1635). — Procès-verbal de visite des réparations à faire dans l'église de Savigny, après la mort du curé Gaudot (1741). — Procédure au Parlement de Dijon, contre les habitants de Montréal qui prétendaient avoir droit de placer des bancs dans l'église (1738). — Extrait du terrier sur l'état de l'autel paroissial de Chérizy, dans l'église du chapitre. — Permission accordée aux curé et fabriciens de Montréal de célébrer la messe paroissiale sur l'autel de paroisse, après laudes (1676). — Mémoires au bailliage d'Avallon, au sujet du droit d'annates prétendu par le prieur de Saint-Bernard de Montréal.

G. 2276. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1199-1761. — Donation par Gui, seigneur de Beauvoir, pour la chapelle de Sainte-Catherine de Montréal, d'un muid de blé, moitié froment et avoine, à prendre sur les tierces de Savigny-sur-Guillon, confirmée par son frère, Ansério de Montréal (1199). — Confirmation, par Ansério, seigneur de Montréal, de la donation faite par son frère André, pour la même chapelle de Sainte-Catherine, d'un muid de grain de rente sur les tierces de Marmeaux (1207). — Concordat pour l'union projetée du chapitre de Montréal, à celui d'Avallon (1705). — Marchés : pour la réparation des vitraux de l'église de Montréal, fait à Jean Cabasson, peintre à Tonnerre (1617) ; — avec Réné Duguet, fondeur, pour la façon de six chandeliers de cuivre (1699). — Procès-verbaux et relations concernant les vols commis dans l'église et la sacristie de Montréal, en 1738 et 1761.

G. 2277. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1512-1788. — Etats des biens, cens et rentes ; — des coutumes d'avoine à Bierry, Civry, Marmeaux, Athie, Angely, etc. (1512). — Déclaration des biens du chapitre faite au greffe du domaine des gens de main-morte (1730). — « Le chapitre est de fondation royale faite par Robert, duc de Bourgogne, en 1068 ; il est composé de dix chanoines, sans doyen ni aucune autre dignité. » — Constitution de rentes en argent à Jacques de Clugny, seigneur de Préjouan et autres.

G. 2278. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier.

1517-1766. — Nomination, par le chapitre, de Louis Tircuir, François Turreau, Jacques Compagnot et autres, en qualité de receveurs de son revenu. — Pièces de dépenses. — Quittances : de 6 fr., donnée par Jean Lodier, secrétaire du Roi, pour sa pension ; — de 3 liv. par J. Tirecuir, pour une enquête contre le curé de Châtel-Gérard ; — de 20 livres pour la desserte de l'église de Montréal,

comme vicaire, par P. Charpentier (1527). — Mémoire montant à 56 sous 3 deniers de la dépense faite par G. Ogier, chanoine envoyé aux Etats à Dijon; « plus pour trois journées à Dijon, 36 sous (1527). — Payé : à G. Nicolson, » pauvre Escossois, 8 sous (1623) ; » — au père Garges, gardien du couvent de la Cordelle de L'Isle, qui a prêché l'Avent, 4 livres.

G. 2279. (Rouleau.) — 1 pièce, parchemin, 0 m. 89 cent.

1361. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Pierre Caudeau, receveur. — Tailles: de Civry et de Villiers-Tournois, 18 livres 7 gros et demi ; — de Monceau, 6 florins. – Total de la recette, 56 florins 1 gros. — Payé pour les « despens du maire de Civry, à Rougemont, pour chercher de la cire,» 1 gros.—« Doney à XIII povres, le jour du mau dey, à chacun 3 deniers ;» — « pour sostenir noste journée à Argilly, à la journée des trois estaz, où nous estienş appellé à poine de cent moutons, 1 florin. » — Total de la dépense, 147 florins 8 gros, et de la recette, 56 florins 1 gros.

G. 2279 bis. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1437-1438. — Compte de recettes et dépenses rendu par Pierre Pacot, curé de Montréal, receveur du chapitre. — Recette des franchises et abonnements : « des habitants de Syvry et Villiers-Tournois, » 20 livres ; — de Mgr de Bourgogne, pour l'anniversaire du duc Robert, 50 sous.—Pour l'anniversaire d'Henri Des Granges, 5 sous. —Autres anniversaires en grand nombre.—Payé: « à Jacot de Montbard, receveur l'aide, de 1,500 francs pour l'entretènement des frontières contre Fort-Espice, 7 livres. » — « Pour la fasson des verrières, par marché fait à Jehan du Vouisson, verrier à Saulieu, 21 livres 9 sous. » — « De Paulard, lequel s'est en allé pour la guerre, et debvoit 12 deniers, néant. »

G. 2280. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1505-1506.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Lancelot Juliot, procureur du chapitre. — Reçu : des habitants de Civry et de Villiers-Tournois, pour droits de franchise, 20 livres; — de M. de Ragny, pour son four de Monceaux, 5 sous 10 deniers de rente ; — du droit de patronage des curés de Provency, Trévilly, Saint-André, Angely, Massangis, Athie, 8 livres 10 sous ; — du Roi, pour l'anniversaire du duc Robert, 50 sous ; — de Jean Lambert, charpentier, sur sa maison assise au bourg de Montréal, près de la barrière volante du château, 5 sous; — du chapelain du château de L'Isle, pour l'anniversaire de Guiot de Lamarche, 60 sous.

G. 2281. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1546-1553.— Compte de recettes et dépenses, rendu par Jean Thirion, receveur. — 1546. — Déclaration des chapelles fondées dans l'église de Montréal, qui sont au nombre de douze. — Recette : des cens et rentes dus à Marmeaux ; — des anniversaires, 65 livres ; — de cens et rentes à Civry, L'Isle, Annoul et Châtel-Gérard ; — de noble Jacques-aux-Epaules, seigneur de Pisy, pour l'anniversaire de Pierre de Grancy, chevalier, assis sur la dite terre de Pisy, 20 sous. — 1553. — Recette totale, 503 livres.

G. 2282. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, papier.

1577-1614.— Comptes de recettes et dépenses rendus par Lallemand et Soufflard, receveurs.— Reçu : des habitants de Civry et Villiers-Tournois, pour droits de franchise et d'abonnement, 20 livres. — Cens et rentes dus à Saulx, Pancy et Angely. — Produits des baux de prés de Montréal, Tréviselot, Blacy, Thisy. — Mairie de Civry, amodiée avec le revenu de cette terre. — Au receveur, pour ses gages, 50 livres ;—au secrétaire de MM., 4 livres.

G. 2283. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1687-1724.—Comptes de recettes et dépenses, rendus par Jean Mynard, Pierre Monfoy et autres.—1687.— Dépenses des *lucratifs* en argent : à Lazare-André Bocquillot, 100 livres. — Recette en froment, 638 bichets. — Dépense en froment et autant en avoine, 310 bichets payés à MM. Estiot, Barbotte, Borot et quatre autres chanoines pour leur droit de manse ; — à Bocquillot, pour son voyage à Dijon, afin de solliciter la réduction d'une taxe d'amortissement, suivant mandat du 20 septembre 1691, 40 livres : — à Dujardin, recteur d'école, 2 bichets de froment (1694). — Recette en argent, en 1715, 1,068 livres.

G. 2284. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1725-1775. — Comptes des recettes et dépenses, rendus par Jacques Compagnot, Fr. Chifflot et J. Compagnot, receveurs successifs. — 1725. — Reçu des habitants de Civry et Villiers-Tournois, pour droits de franchise et d'abonnement, néant, pour ce que la terre de Civry est amodiée depuis longtemps. — A Sambrot,

payé 65 livres pour ramener l'horloge de Montbard. — 1733. — Recette en argent, 1,285 livres. — Recette en froment, 454 bichets; en avoine, 462 bichets provenant de fermages et de dîmes. — Payé au receveur, 50 livres pour ses gages. — Pour les lucratifs en argent, payé à chacun des huit chanoines présents, 60 livres. — 1751. — Recette des droits de patronage sur les cures de Provency, Trévilly et autres. — Recette de la somme de 550 livres payée par la princesse de Nassau, pour la rente de la cession de la terre de Civry, faite par acte du 8 mars 1741. — Vente de la récolte de prés sis à Blacy, Angely, L'Isle, Saulx et autres lieux. — Distribution de lucratifs en argent à Chevalier et à neuf chanoines, 60 livres à chacun. — Recette et froment, 449 bichets. — 1775. — Distribution en grains aux chanoines et aux gens d'église: 476 bichets de froment et 457 bichets d'avoine. — Recette totale en argent, 1,637 livres.

G. 2285. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1498-1790. — Baux de la récolte des prés du chapitre sis à Tréviselot, Thisy, Angely, Monceau, Montot, Montréal, Blacy. — Délivrance de l'herbe : de trois sées de pré situé sous le moulin du château de Montréal, à Joachim Magnien, pour 30 sous (1573); — de sept quartiers de prés à Blacy, à noble Jacques Bricard, avocat, pour 18 livres 7 sous (1645).

G. 2286. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1275-1764. — Angely. — Donation par Pernet Périlleux, de Vieux-Château, damoiseau, d'une soiture de pré pour fonder son anniversaire et celui de Louise, sa femme (1401). — Echange entre le chapitre et Jean Du Rebec de Pallières, aumônier du Roi, prieur commandataire de Vausse, de prés sur Angely (1669). — Baux de prés en Froideville. — Accords avec le curé d'Angely sur la portion congrue. — Athie. — Vente au chapitre de 70 sous de rente par Henri de Charrières, prévôt de Montréal, sur ses biens d'Athie. — Reconnaissance de 6 bichets de grains, moitié froment et avoine, dus sur les tierces d'Athie, par Gui, damoiseau, seigneur du dit lieu, fils de feu Jean de Montréal, seigneur de Pont-d'Aisy, pour l'aumône de son aïeule Agnès (1289). — Charte de Béatrix, veuve d'Hugues, duc de Bourgogne, contenant cession de 60 sous de rente pour tenir lieu au chapitre de tous ses droits sur les biens de Henri de Charrières et d'autres (1295). — Blacy. — Donation : au chapitre d'une soiture de pré, par Griot Le Tondeur et sa femme, pour fonder leur anniversaire (1399); — par Agnès, veuve de Jacques Rabigois, de Saint-Bris (1401). — Engagement de 6 soitures de pré au lieu dit la Grosse-Borne, pour sûreté de 40 livres tournois, par Laurent Philibert (1450). — Reconnaissance de rente foncière à Blacy, sur le Moulin Sallé, situé sur le Serain. — Bussières. — Donation par Gui, seigneur de Villarnoul, chevalier, et Catherine, sa femme, de 20 sous de rente sur le moulin de Bussières, qu'ils possèdent en franc-aleu, et au besoin sur la terre du dit lieu, pour fonder l'anniversaire de leur fils Jean, enterré devant le grand autel de l'église de Montréal (1312-1313). — Donation par Guillaume Des Granges, écuyer, et Henrie de Corjon, sa femme, au chapitre, de la moitié de la terre et seigneurie de Chassigny, possédée par indivis avec le chapitre d'Avallon, acquise de Jean Mehy, de Magny, et de Regnault Le Petit, de Chassigny, écuyer, pour fonder une messe quotidienne de *Requiem* pour l'âme de feu le duc Eudes de Bourgogne, et celle de feu Perrenot Le Cornu, son écuyer, et son chambellan, père de la dite dame Henrie, et selon l'intention de ce dernier ; de plus une queue de vin de ses vignes de Givry (1393).

G. 2287. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1326-1778. — Châtel-Gérard. — Enquête devant Ythier de Marey, enquesteur au bailliage d'Auxois, à la requête d'Albéry Pelu, curé de l'église d'Annoul et Châtel-Gérard, au sujet des droits de dîmes novales sur un millier de journaux de bois qui ont été défrichés et mis en culture entre les chemins de Châtel-Gérard à Vausse, et de Châtel-Gérard à Pisy, droits contestés par le chapitre (1526). — Chevannes. — Vente de plusieurs héritages à Chevannes, Sainte-Magnance et Sauvigny-le-Beuréal, par Odet Berthier à G. Dupont (1359). — Vente de la terre de Civry, par le chapitre, à Mme de Nassau en 1741. — Reconnaissance de 550 livres de rente due par M. Berthier, seigneur de L'Isle, sur la terre de Civry (1773). — Dissangis. — Mémoires et procédures au sujet de la tierce de Saint-Père contre les religieux de Saint-Germain d'Auxerre (XVIIe siècle). — Répartition de la somme de 40 livres de redevance due sur 438 journaux de terre appartenant à divers habitants de Dissangis, et appelés la tierce de Saint-Père (1698). — Baux du moulin de Dissangis et procédures au sujet de l'exhaussement de l'écluse du moulin de Civry (1704). — Donation de 2 sous de rente sur 3 quartiers de prés finage d'Epoisses, par Huot Barris.

G. 2288. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1538. — Terrier de Civry et Provency, reçu Perrier

et Tirecuir, notaires. — 38 habitants de Civry comparaissent. — Le chapitre a à Civry droit de haute justice ; — Mairie; — 20 livres de droits de franchise et d'abonnement « qui se jecte par quatre habitants esluz ; » — droits de tierce dits de Sainte-Marie, à Sainte-Colombe et Provency. — Dîmes de vin de L'Isle. — Nicole Marrault, curé de Civry, reconnaît au chapitre droit de patronage. — Censitaires : Jean Odebert, meunier à Civry; Jacquot Colinot, couvreur de laves; Pierre Pépin, curé de L'Isle, etc.

G. 2289. (Liasse.) — 108 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1223-1779. — Guillon. — Testament d'Isabeau, femme d'Andrien Finot, et auparavant de Guillaume de Chérizy, contenant legs de prés (1401). — Consultation de Letors d'Avallon, au sujet de l'enlèvement des gerbes de la tierce de L'Isle. — Donation, par G. Jobert, de 5 sous de rente à Marmeaux (1384). — Montot. — Donation : d'une demie sée de pré à charge de services religieux, par Bienvenue, femme d'Huguenin le Gruyer (1402); — par Girard Viguelin, d'une autre sée de pré (1429). — Montréal. — Legs et donations pour fonder des anniversaires par : Ferrel dit Ossire et Agnès, sa femme (1299); — Agnès Des Granges de Châtel-Gérard (1303); — Jean dit Le Piardez; — Gui Audroin, de 6 sous de rente sur une maison située devant la porte du château de Montréal, tenant au chemin qui mène au bourg de la Ville-neuve (1381); — Robert de Mangelin, chevalier, qui lègue un bichet de froment de rente à l'église paroissiale de Chérizy (1382); — par J. Boschot, d'un pré situé sous le moulin du château (1422); — Perrenot Lalouat, chambrilleur à Montréal, de 20 sous de rente (1466); — Jean Pignon, de deux soitures de pré situées près du pont de Montréal (1474). — Déclaration et baux des héritages composant la métairie du chapitre à Montréal. — Donation de la moitié du moulin neuf de Montréal, par Colas Saley, à Jean Saley, son fils, à charge de 60 sous de rente envers le chapitre (1452). — Donation des deux tiers du moulin neuf au chapitre, par Etienne Pacotin, à charge de fondations pieuses (1524). — Baux du moulin neuf à Gilot Le Tondeur et autres (1373). — Charte d'Ansérie, seigneur de Montréal, relatant un accord passé avec le chapitre et contenant cession au dit chapitre de droits de dîmes de grains à Montréal et à Civry, en échange de 10 livres sur les cens de Montréal, pour l'entretien d'un cierge allumé jour et nuit dans l'église (1223). — Baux des dîmes de grains et d'agneaux.

G 2290. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1376-1758. — Consentement par le chapitre à la réduction à 20 sous d'une rente de 30 sous, pendant la vie de Pierre de Montana, curé de Montréal ; la dite rente assise sur un pré situé près de l'écluse du moulin du château du dit lieu (1394). — Reconnaissances de rentes faites par Pernot Gruyer, sur son terrage de Montelon (1409).—Acte du chapitre contenant réduction à un sou de la redevance de cinq sous établie sur la maison de Guillaume Paulart « pource que le samedi après la feste de saint Bartholomé darrenier passé le sire de Guytry, luy accompaigné de grant nombre de gens d'armes et de trait arminaz, fut au dit Montréal, et y fit bouter le feu tellement que la ville d'icelluy Montréal fut arsse presque toute, et pour espécial la dite maison fut toute arsse » (1418, lundi après la Saint-Martin d'été). — Reconnaissance de 110 sous de cens et rente pour Marie Odebert, veuve de Pierre Arbaleste, châtelain de Montréal, assise sur une maison située au château de Montréal (1599).

G. 2291. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1308-1789. — Pancy. — Procédure au bailliage d'Avallon contre Charles Robert, seigneur de Pancy, au sujet des droits de dîmes du dit lieu (1669). — Achat de 30 sous de rente à Pontaubert, par Philippe Griveau, docteur en théologie (1528). — Echange de pré, sis à Perrigny, par Jean Tribou, avec le chapitre (1394). — Pisy. — Acceptation par le chapitre d'une fondation d'anniversaire faite par Gui et Jean d'Arcey, chevaliers, ce dernier, frère d'Ansérie, seigneur de Montréal, et auteur de Guillaume d'Arcey, seigneur de Chacenay et de Pisy, lequel a porté cette fondation à 25 sous dijonnais, à prendre sur sa terre de Pisy (1311). — Provency. — Donation de 2 bichets d'avoine de rente sur des terres à Provency, par Perrenet de Vellerot et son épouse, Gila de Chérizy, fille de feu Milon de Chérizy, chevalier (1305). — Donation, par Marguerite, veuve de J. Martin, de deux journaux de terre à Marcilly (1443). — Donation par Avelot, femme Boichot, de deux soitures de pré sis à Quincey (1425). — Baux de prés sis à L'Isle et à Sainte-Colombe et du tiers des dîmes de grains sur ce dernier territoire. — Baux à rente de 4 journaux de terre à Sainte-Magnance. — Baux de la moitié des dîmes de grains de Sauvigny-le-Bois, Saulx, le Vellerot et La Maison-Dieu. — Charte de Christophe de Vellerot, époux de défunte Marguerite de Trévilly, contenant donation de deux bichets de froment et d'avoine de rente, à prendre

sur ses terres du Vellerot, pour services religieux (1308). — Don par Jean Baire à l'autel et chapelle Saint-Fabien et Saint-Sébastien, de 7 quartiers de pré, sis au lieudit Maupas, finage de Saulx (1415). — Testament de Jean Girard, prêtre, vicaire de l'église de Montréal, contenant entre autres choses, legs de 6 quartiers de prés au chapitre: « *Item mei corpusculi sepulturam eligo in ecclesia collegiata.* »

G. 2292. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1313-1789. — Savigny-en-Terre-Plaine. — Reconnaissance, par Hérard Bacheley et Melchior Bécard, de 6 muids de froment de redevances pour les dîmes de Savigny (1567). — Procédure au bailliage d'Avallon pour établir le droit du chapitre sur les dîmes novales contre le curé de Savigny.—Procès-verbaux de visites de l'église de Savigny par Gallois, charpentier, et autres, pour reconnaître les réparations à faire au clocher (1739). — Baux de prés à Savigny. — Testament de Simonette, fille de feu Jean Des Granges et épouse de Jean de Talecy, damoiseau, seigneur de Chaumet, contenant don de deux bichets de froment de rente au chapitre, et d'un bichet de froment à l'église de Trévilly. — Legs de divers objets mobiliers et vêtements (1313). – Echange entre le chapitre et Philibert Paillard, licencié en lois, et Jean de Talcy, l'aîné, damoiseau, de diverses vignes (1358). — Donation de pré à Thisy, par Jean Pion (1400). — Trévilly. — Testament de Gui de Gissey, damoiseau, contenant don de 20 sous de rente sur sa terre de La Boucherasse. — Il veut que ses hommes soient exempts de la taille pendant un an (1325). — Rétrocession de la métairie de La Boucherasse à Gérard de La Madelaine, écuyer, seigneur du dit lieu, et à sa femme Claude Damas, pour 700 livres tournois ; la dite métairie vendue au chapitre par Janet Damas et Huguette de Ragny, sa femme, et selon qu'il est porté au contrat de mariage de leur fille Claude ci-dessus, en date du 24 janvier 1522, et chargée de 5 bichets de froment et 5 bichets d'avoine de rente (1522). — Echanges et baux de prés à Trévilly et Tréviselot. — Arrêt du Parlement de Dijon qui adjuge au chapitre un droit de redevance de 6 setiers d'avoine sur le prieuré de Vassy-les-Pisy (1490). — Donation par Marie fille de Pernet Garnier, de 5 sous de rente sur 3 journaux de terre à Villiers-Tournois (1368).

COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME D'AUTUN.

G. 2293. (Registre.) — In-4°, 60 pièces, papier.

1478. — « C'est le terrier et registre de la terre, seigneurie et revenue de Tholecy-les-Montréal... » reçu par Jean Naudin, notaire royal à Avallon. — Déclaration du domaine seigneurial: « Item une tour carrée couverte d'assif et de tieule en laquelle a une prison. — Item plusieurs vieilles murailles qui anciennement furent faites par manière de maison-fort, lesquelles sont inhabitables. — Droits de haute justice et signe patibulaire à deux piliers. » — Description des bornes du finage de Talcy. — Reconnaissances par Philibert Calmeau et neuf autres habitants de Talcy, qu'ils sont hommes serfs du chapitre et doivent des tailles et coutumes sur les héritages qu'ils tiennent du dit chapitre. — Jean Darthey et deux autres se déclarent hommes francs. — Cens et coutumes d'avoine.— Mention de l'affranchissement de 16 individus moyennant cinq sous de rente, en 1551, et de celui de Pierre et Claude Sergeat, frères, en 1574.

G. 2294. (Registre.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1529. — « C'est le terrier et registre de la terre, seignorie et revenu de Tallecy, appartenant aux prévost, chanoines et chappitre de l'église collégiale de Nostre-Dame du Chastel d'Ostun, » dressé par Jean Lefoul, notaire royal à Avallon. — Assignation des habitants de Talcy, au nombre de 29. — Bornage du territoire de Talcy. — Déclaration des droits seigneuriaux. — Droit de four banal. — Censitaires : Jean Calmeau, Benoît, Lecreux, Nicolas Burot, Jean Girard, Jean Regnard et autres hommes de main-morte à Talcy, au nombre de 36 et un homme libre. — G. Trébillon déclare être propriétaire d'un moulin « nouvellement édiffié par permission du chapitre du 16 avril 1524. » — Jean Gentil, menuisier à Montréal, déclare être propriétaire d'un 9e du meix de Michel Regnard.

G. 2295. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1558. — Terrier de Talcy, reçu Regnard, notaire royal. — Censitaires : Jacques Trébillon et Michel, son neveu, hommes francs du chapitre Notre-Dame. — Simon Calmeau et Jean Prévôt, affranchis ; — Adrien Breuillard, laboureur à Talcy, homme de main-morte, et autres. — Droit de tierce de 12 gerbes l'une.

CHAPITRE DE SAINT-MARTIN DE TOURS ET OFFICE DU PRÉVOT DE CHABLIS.

G. 2296. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1198-1559. — Recueil de chartes. — Accord entre l'abbé de Pontigny et l'église Saint-Martin de Tours, au

sujet de la maison et des vignes que l'abbaye possède à Chablis (1128). — Echange de femmes serves entre *Luciana*, abbesse de Faremoutier et l'église de Saint-Martin (XIIe siècle). — Henri, comte de Troyes, reconnaît qu'en partant pour Jérusalem, il a reçu 300 livres des habitants de Chablis (1190). — Chartes: d'Ansèric, seigneur de Montréal, certifiant qu'Ansèric, fils du prévôt de Massangis, est de condition libre (XIIe siècle); — de Gui de Montréal, contenant don de tous ses droits sur Parise et ses enfants (1212); — de Thibaud, comte de Champagne, contenant reçu des habitants de Chablis de 500 livres en pur don (1212-13); — de Gui de Montréal, contenant cession de ses droits sur certains habitants. — Compromis devant le roi entre le prévôt et les habitants de Chablis par lequel ils désignent trois arbitres pour juger leurs différends (1219). — Charte de Thibaud, comte de Champagne, ratifiant une sentence arbitrale prononcée entre le prévôt et les habitants de Chablis, au sujet des droits de ces derniers (1219). — Transaction sur la dîme de vin imposée à 5 sous par arpent, le dit acte contenant la liste des habitants comparant au nombre de 437, et parmi eux maître Benoît, curé de Chablis; Regnaud, prieur de Saint-Cosme (1328).

G. 2297. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1760. — « Inventaire des titres de la prévôté de Chablis réunie au chapitre en 1760. » — Division en 20 liasses. — Liasse 1re: de la suppression de la prévôté réunie à la manse de Saint-Martin. — Liasse 2e: patronage, droits honorifiques, provisions de la prévôté données par le chapitre à Théobald de Lucery, secrétaire du dauphin de Viennois (1421). — Bénéfices des cures de Chablis, Yrouère, Viviers, Carisey et Béru à la nomination du prévôt. — Charte de Guilencus, évêque de Langres, contenant abandon de ses droits sur les cures de Chablis et Viviers (1127). — Liasse 3e: — Juridiction spirituelle et temporelle: fondation de la chapelle Sainte-Croix, par Guillaume, chantre de Saint-Martin et prévôt de Chablis, dans l'église de ce lieu (en 1226). — Lettres patentes pour l'établissement des Filles de la Croix à Chablis, pour y enseigner gratuitement les filles (1717). — Liasse 4e: — Droits de haute justice et seigneurie à Chablis appartenant au prévôt. — Accords entre les comtes de Champagne, le prévôt de Chablis et les habitants au sujet de leurs droits respectifs (XIIIe siècle). — Présentation à l'office de sergenterie et de police. — Liasse 5e: — Féodalité et droits seigneuriaux: Obligation des habitants de Chablis au chapitre et au prévôt de leur payer 3,200 livres pour le rachat du droit de main-morte (1257). — Liasse 6e: — Domaines. — Chartes des sires de Montréal et notamment de Gui, contenant vente au chapitre de Saint-Martin pour 2,000 livres de Provins, de tout ce qu'il possédait à Chablis en hommes, terres, etc., à l'exception du fief du seigneur de Noyers, qu'il a cédé à son frère Ansèric (1216). — Liasse 7e: — Bois de Beaumont et autres. — Liasse 8e: — Moulin et biez de Chablis. — Liasse 9e: — Fours banaux: Don par G. Odoard, prévôt de Chablis, au chapitre de Tours, d'un four qu'il a acquis des moines de Reigny, etc. (1214). — Liasse 10e: — Baux à rente de divers héritages à Chablis. — Rentes sur les terres de Noyers et de Courgis. — Liasse 11e: — Accord avec les religieux de Pontigny, qui devront payer au chapitre 10 muids de vin de rente sur 36 arpents de vigne, qu'ils possèdent à Chablis (1191). — Liasse 13e: — Dîmes novales; dîmes sur le territoire de Chablis en général. — Liasse 14e: — Dîmes de rapport sur Poinchy, Chichée, etc. — Liasse 15e: — Dîmes sur Yrouère, Viviers, Béru, Préhy, Fyé et Fley. — Liasse 16e: — Accord avec le curé de Chablis et autres, sur les portions congrues. — Liasse 17e: — Réparation des églises Saint-Pierre et Saint-Martin de Chablis, Viviers et Préhy. — Liasse 18e: — Baux des revenus de la prévôté. — Liasse 19e: — Mémoires et pièces pour la rénovation des terriers. — Liasse 20e: — Droit d'une prébende dans le chapitre de Chablis, appartenant au Prévôt. — Liasse 21: — Compte de la régie de la terre de Chablis au XVIIIe siècle.

G. 2298. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1759-1768. — Mémoires et procédure à l'officialité de Tours pour la réunion de la prévôté de Chablis au chapitre Saint-Martin de Tours. — Lettres-patentes sur arrêt du Conseil portant suppression et extinction de la prévôté de Chablis et réunion des revenus à la dignité de chantre du chapitre Saint-Martin de Tours (1759). — Mémoires du sieur Rousseau, chanoine de l'église de Chablis, contre l'union de la prévôté au chapitre de Tours, suivis d'un arrêt du Conseil d'Etat qui rejette son appel comme d'abus à ce sujet (1768).

G. 2299. (Liasse.) — 94 pièces, parchemin; 55 pièces, papier; 6 sceaux.

1127-1759. — Provisions de la prévôté de Chablis, données par le chapitre de Tours: à Thibaut de Lucey, licencié en droit, en remplacement de G. de Montjoie, nommé évêque de Saint-Papoul (1421); — à Pierre de Vienne, abbé de Saint-Martin de Nevers (1709). — Pré-

sentation au chapitre de Tours : par le cardinal Ancherus, prévôt de Chablis, en qualité de chanoine du chapitre de Chablis, de maître Garnier, curé de Beauchêne, diocèse d'Amiens, médecin, et son chapelain; — par Pandolfe de Savelli, prévôt, chapelain du pape, de Pierre fils d'André de *Thedaldinis* de Rome, en la dite qualité, en remplacement de Pagulus de Coulon, qui a contracté mariage (1295) ; — par Garnier Geron, prévôt, de Philippe Clément, curé de Nitry, pour l'office de chantre du chapitre de Chablis (1395) ; — par Fr. Bénigne du Troussel d'Héricourt, abbé de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Martin de Molôme, prévôt de Chablis, de Charles Rousseau, en qualité de chanoine (1754). — Provisions par le chapitre de Tours, de canonicats dans le chapitre de Chablis, à Jean Perrot, de Dixmont (1349). — Acte d'appel par le chapitre de Tours contre l'évêque de Langres qui prétendait conférer une prébende de Chablis (1316). — Extrait du *livre rouge* contenant l'état des droits du prévôt, et notamment celui de présentation aux cures de Chablis, Yrouère, Viviers, Béru et Commissey. — Charte de Guilencus, évêque de Langres, contenant abandon au chapitre de Tours de ses droits sur les églises de Chablis et de Viviers, moyennant 3 setiers d'huile de redevance (1127). — Présentation à la cure de Béru. — Lettres de MM. Bordes et Maldan, curés de Chablis, et autres, relatives aux prétentions de M. Chamont, seigneur engagiste de Chablis, à obtenir les honneurs dans l'église de ce lieu. — Transaction entre Guillaume Duplessis, curé d'Yrouère et Guillaume Duplessis, curé de Commissey et le chapitre de Tours au sujet des droits curiaux (1512). — Accord entre Eudes Goubaud, curé de Chablis et le chapitre, au sujet des oblations de l'église dont le tiers appartiendra à Saint-Martin (1393). — Procuration de Pandolfe de Savelli, neveu du pape, prévôt de Chablis, donnée à Léonard de *Lenticulo*, chanoine d'Anagni, pour régir l'église de Chablis, etc. (1287). — Présentation de bedeau, par Mᵉ Sanguin, prévôt, au chapitre de Saint-Martin de Tours. — Sceaux : du prévôt de Chablis, Pandolfe de Savelli (1295); — de G. de Montjoie, autre prévôt (1417) ; — de l'official de Tours (1286); — du chapitre de Tours (1316); — du même, sceau plaqué (1689) ; — de la chambre de Gui, évêque de Langres (1479).

G. 2300. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 92 pièces, papier; 1 sceau.

1250-1784. — Procès-verbaux de visites des églises dépendant du chapitre Saint-Martin de Tours. — Reconnaissance par le chantre et le chapitre de Saint-Martin de Chablis et le prieur de Saint-Cosme du dit lieu, portant que G. de Chambéry, prévôt de Varennes en l'église de Saint-Martin de Tours et Jean de Château-Regnaud, sous-écolâtre de la dite église, ont visité les églises de Saint-Martin et de Saint-Cosme, selon les ordres qu'ils en avaient reçus du chapitre de Tours (1298). — Certificat du doyen et du chapitre de Chablis attestant que Jean Landas, prévôt de Chablis et autres ont visité l'église collégiale de Saint-Martin du dit lieu, dépendant de Saint-Martin de Tours (1445). — Procès-verbal dressé par Pierre Halle, sous-doyen de Saint-Martin de Tours, de l'état de l'église de Saint-Martin de Chablis dépendant de Saint-Martin de Tours. — Il y a onze chanoines dont le chef est le chantre, 18 chapelains. — « En 1569, la ville de Chablis fut prinse par les hérétiques qui tuèrent plusieurs chanoines, saccagèrent leur église, ravirent et emportèrent d'icelle tous les joyaux, et entre autres une fort belle châsse d'argent dans laquelle estoient les reliquaires saint Espain, avec un beau vase d'argent dans lequel estoit le chef sainct Espain, etc., d'autant que la ville fut surprinse, de sorte que ceulx qui lors estoient dedans n'eurent moyen de pouvoir saulver et cacher aulcune chose. » — Visite de l'église collégiale de Chablis par François Le Loyer, chantre de Saint-Martin de Tours. — Ordonné que les chanoines étudiants recevront du chapitre 100 livres de pension ; — défendu aux chanoines de fréquenter les cabarets (1659). — Homologation par le Parlement de Paris des statuts du chapitre de Chablis (1781). — Mémoires pour établir les droits du chapitre de Chablis à l'exemption des dîmes et de la banalité des fours. — Sceau du chapitre de Chablis en 1509.

G. 2301. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 174 pièces, papier.

1228-1771. — Juridiction : Citations juridiques. — Lettre de Pierre, chantre de Brienon et chanoine de Chablis, contenant procuration pour comparaître devant le chapitre de Tours à la requête de Pierre Le Chasseur, sergent du prévôt de Chablis (1228). — Mandement du chapitre de Tours à celui de Chablis pour faire arrêter J. Hemelinete, clerc, assassin de Mᵉ Hayete, prêtre, à moins qu'il ne fournisse caution de 200 marcs d'argent (1298). — Procédure au Parlement de Paris contre les curés d'Yrouère et de Commissey, pour raison des droits de procuration. — Jugement arbitral rendu par Fr. Le Loyer, prêtre, chantre en dignité de l'église Saint-Martin de Tours, et trois autres personnes, pour régler

les différends élevés entre les divers membres du chapitre de Chablis au sujet du paiement des travaux de réfection de l'église de ce lieu et des maisons canoniales, et contenant de plus diverses ordonnances pour le service (1699). — Etat des travaux faits à l'église Saint-Martin par Joyneau, maître des ouvrages du roi et voyer du bailliage de Sens, en 1673, et notamment pour la réparation des ruines du bas de l'église, et la réfection du clocher, suivant les marchés qui sont annexés. — Lettre de Guillaume, évêque de Langres, demandant au chapitre de Tours de recevoir à Chablis son chapelain, Renaud de Château-Vilain, pourvu d'un canonicat par le pape (1313). — Protestation par le chapitre de Chablis, contre l'entrée de l'évêque de Langres, prétendant exercer droit de visite dans l'église de Chablis, suivie d'une lettre de ce prélat au chapitre de Tours, contenant des plaintes à cause de ce refus (1728). — Provisions de la charge d'official de Chablis refusées par Mignot, chanoine d'Auxerre (1723). — Charte de Gilon (Cornut), archidiacre de Sens et prévôt de Chablis, contenant fondation, de concert avec le chapitre du dit lieu, de deux chapellenies, dans l'église Saint-Martin de Chablis à l'autel Notre-Dame (1239). — Fondation par Guillaume, préchantre de Tours et prévôt de Chablis, d'un autel de Sainte-Croix dans l'église de Chablis, près du chœur (1390). — Fondation d'une messe d'anniversaire pour le repos de l'âme de Guillaume Dubois et de sa femme, qui ont donné au chapitre de Chablis la halle de ce lieu (1507). — Procès-verbaux concernant l'administration de l'Hôtel-Dieu de Chablis, dans laquelle intervient le grand-prévôt. — Souscription par les chanoines et chapelains de Chablis, en exécution du mandement du chapitre de Tours, contenant adhésion à l'édit du Roi pour l'Union (1588).

G. 2302. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1454-1671. — Droit de gros du prévôt. — Transaction entre le prévôt, premier chanoine du chapitre de Chablis et le dit chapitre, par laquelle ce corps s'oblige à lui payer 16 bichets de froment pour son gros (1530). — Bail à rente d'une maison à Chablis, abandonnée en dernier lieu au prévôt pour son gros. — Arrêt du Parlement de Paris contenant homologation d'une transaction passée entre le chapitre de Chablis et le prévôt au sujet du gros, qui est imputé sur une maison sise à Chablis (1670).

G. 2303. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 164 pièces, papier.

1528-1770. — Portion congrue des curés. — Accord entre le chapitre de Tours et le prévôt de Chablis avec Frère Jacques Both, religieux de Saint-Augustin, curé de Saint-Pierre de Chablis, au sujet de son gros qui est fixé à 18 bichets de blé et 6 d'avoine (1528). — Transaction avec le curé de Chablis, fixant à 450 livres pour lui et son vicaire sa portion congrue (1688). — Abandon par Auban, curé de Saint-Pierre de Chablis, des biens de sa cure moyennant 500 livres de portion congrue (1770). — Accord avec le curé d'Yrouère et Viviers pour sa portion congrue (1690). — Transactions : entre l'abbé de Moutier-la-Celle, seigneur de Fyé, et le curé du dit lieu, d'une part, et le chapitre de Tours et le prévôt de Chablis de l'autre, au sujet de la portion congrue du dit curé (1645) ; — avec Pierre Maignien, curé de Préhy, pour réglement de sa portion congrue, pour laquelle on lui abandonne le 8e des dîmes (1524) ; — avec Pierre Aglet, curé de Fléy, pour le même objet, lequel objecte « que par le plant nouveau de beaucoup de vignes, augmentation de paroissiens et culture de beaucoup de terres, le revenu des dîmes a augmenté » (1624).

G. 2304. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier ; 4 plans.

1651-1781. — Réparations aux églises du patronage. — Obligation souscrite par Antoine Sanguin, grand-prévôt de Chablis, et le procureur du chapitre de Tours, de faire rétablir l'autel et le chœur de l'église Saint-Pierre de Chablis, dégradés par la chute d'une grande vitre du chœur arrivée en 1667. — Plans : du vitrail du haut du chœur de l'église Saint-Pierre de Chablis (XVIIe siècle) ; — de l'église et devis des réparations à y faire, dressé par Gautier, géomètre à Tours (1772). — Arrêt du Parlement de Paris contenant réglement pour le régime de la fabrique Saint-Pierre de Chablis (1781). — Procès-verbal de visite de l'église Saint-Martin de Chablis, faite à la requête du chapitre de Chablis, par ordre du bailli de Sens, au siége de Villeneuve-le-Roi, par Delaplace et Renard, maçons, et portant les réparations à y faire à 1,200 livres (1651). — Plan de l'ancien clocher. — Visite de l'église de Viviers, par Goualle, architecte de la ville d'Auxerre, avec plan (1750). — Autre visite de l'église de Préhy, par Javey, architecte à Tonnerre, constatant l'état des réparations à faire au chœur et cancel (1771).

G. 2305. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1470-1751. — Baux généraux des revenus indivis entre le chapitre de Tours et le prévôt de Chablis. — En

1470, à Jean Norio, pour 345 livres; en 1622, pour 800 livres; en 1751, pour 1,200 livres par an. — Baux des revenus de l'office de la Prévôté: en 1632, pour 1,200 livres.

G. 2306. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1260-1780. — Etat des revenus du chapitre de Tours et du grand-prévôt de Chablis, en cette ville et lieux voisins. — Maître Etienne, curé de Chemilly, pour le four de la Grande-Rue, 70 sous (vers 1260). — « C'est la value de la ferme de Chablys de l'an 1320: pour la boucherie, 17 livres 13 sous; pour le vin des vignes de l'obédiencerie et pour le ban, savoir pour 61 muys de vin 114 livres 5 sous; pour la disme du vin des vignes de Chablis, 110 livres 15 sous. » — Somme totale de recette, 476 livres 17 sous.— « *Vinum Album*, 23 *caude, quelibet cauda vendita* 40 sous;— *Summa valoris tocius firme anni* 1322, 704 livres. » — Mémoire détaillé sur l'état des biens et revenus du chapitre de Tours, en 1726 : fours, bois, moulins, écluses, justice, etc., à Chablis. — « La paroisse de toute la ville de Chablis est sous l'invocation de saint Pierre; les habitants sont fort attachés à leur paroisse. Comme la ville est entourée de montagnes, le bruit du tonnerre s'y fait souvent entendre; les habitants, suivant l'ancienne erreur, s'imaginent qu'à force de sonner les cloches, ils détourneront l'orage... on a donc voulu, à Chablis, enchérir sur toutes les campagnes voisines pour la grosseur de leurs cloches qu'ils sonnent à la moindre apparence de tempeste. Ils en ont pour 30 milliers pesant, et une seule pèse 15 milliers. Le clocher menace ruine. — Relevé général de l'état de la terre de Chablis en 1780, dressé à la suite de la réunion de la Prévôté de Chablis au chapitre de Tours. — Deux fours banaux, abonnement des boulangers de 120 livres par an; moulin, pont, boucherie, justice, église Saint-Pierre, dîmes, bois de Beaumont défrichés, Hôtel-de-Ville, etc.

G. 2307. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1321-1484. — Comptes de recettes et dépenses de la « ferme de Chablis, » pour le chapitre de Saint-Martin de Tours. — 1321. — Reçu pour le four de l'Atre, 24 livres; pour le four de Reigny, 18 livres; « pour le disme dou vin de Chablies, » 120 muids, à 26 sous 8 deniers le muid. — Mise pour les journées des tonneliers, 16 sous. — 1322. — Mises pour façons de vignes de toute nature : bineurs, rebineurs, fourcheteurs, etc., 14 livres. — 1415. — Reçu : pour prix de 9 muids de vin, 24 livres; — pour 30 muids neufs, pour mettre le vin de Mgr, 13 livres.

G. 2308. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1739-1752. — Comptes de recettes et dépenses de la terre et seigneurie de Chablis, en ce qui appartient au chapitre de Tours, rendus par Grillot de Montigny, directeur des fermes du Roi, à Auxerre, avec pièces à l'appui. — Reçu de Carreau, fermier général, pour 4 années de fermage, 4,800 livres. — Mémoires de dépenses: par Guillemin, Rigaut et autres, pour réparations aux moulins de la ville; — par Cabasson, pour réparations de vitraux aux églises d'Yrouère, Chablis et autres. — Devis de réparations à faire au chœur de l'église d'Yrouère, occasionnées par l'orage du 6 juillet 1742.

G. 2309. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1755-1768. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Grillot de Montigny et Boucher, au chapitre de Tours, avec les pièces à l'appui. — Reçu de Carreau, fermier, 3,600 livres pour trois années de fermage de la terre de Chablis. — Mémoires de dépenses: Par Bossuat, pour curage du biez des moulins de Chablis. — Recette de 6,621 livres par M. de La Grange, pour la reconstruction des moulins de la Prévôté de Chablis et d'autres réparations, en 1758.— Quittances: de Hudelet, desservant de la paroisse Saint-Pierre de Chablis, après la mort du curé Maldan, et au nom de M. Robert, curé de Blaise-le-Château, ci-devant curé de Chablis (1764); — de M. de Lagrange, pour 350 livres, chiffre dû pour sept mois de la pension que le chapitre faisait à feu l'abbé d'Héricourt, à cause de la réunion de sa grande Prévôté au chapitre (1759). — Frais de plantation de 400 plançons et 100 peupliers plantés dans une place vague le long du biez, à Chablis. — Mémoires: de Jamot, maçon, des réparations faites aux écluses des moulins de Chablis et à divers bâtiments (1767); — pour la démolition du four du faubourg (1768).— Etat de dépenses pour façon des vignes en 1776, montant à 226 livres. — Journée d'un homme, payée 15 sous; celle d'une femme, 10 sous. — Mémoires de dépenses faites pour la reconstruction du four banal de Chablis, situé rue des Cordonniers, et la réparation de la tour des moulins du même lieu (1779).

G. 2310. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1671-1787. — Lettres adressées aux agents généraux du chapitre de Tours : par Dechaulnes, chanoine de Chablis; « nos messieurs ne jouent que trop souvent à la paulme publiquement et avec plus de délices que réciter leur bréviaire (1671); » — par Taupin, chantre du cha-

pitre de Chablis, au sujet des procédés de ses confrères à son égard (1730); — de Gaudon, chanoine, pour demander des brefs, et réclamer un secours du chapitre, comme seigneur de Chablis, « parce qu'il y a ici une misère extrême causée par cinq années de gelée de suite, et surtout par la grêle qui, l'été passé, a désolé notre territoire en entier» (décembre 1733);—par l'abbé d'Héricourt, grand-prévôt, au sujet des affaires du chapitre 1733 (?); —par Grillot, receveur du chapitre, demeurant à Auxerre, au sujet du réglement des affaires du chapitre à Chablis, et du sieur Petit, ancien agent du chapitre, « qui n'est pas un homme, mais un diable » (1735); — du même, sur les droits dus par les boulangers à Chablis (1735-36); — de Gaudon, chanoine, réclamant des secours pour 50 pauvres qui manquent de pain, et dont la misère est extrême (1736); — de Moreau, doyen d'Auxerre, recommandant M. Lequeux, oncle de M. Grillot, pour être promoteur de Chablis; « le cousin-germain de ce dernier, du même nom, vient d'être nommé unanimement abbé de Pontigny, qui est une place considérable » (1742). — Présentation par M. Grillot, d'Arrault, chanoine d'Auxerre, en qualité d'official de Chablis, à la place de M. Moreau, doyen, défunt (1746). — Avis de M. Grillot, contenant que Arrault n'a pas les grades nécessaires, et présentation de M. Gaillard, abbé de Châtel-Censoir, qui est nommé (1746).— Lettres: de Grillot: « Votre chapitre de Chablis est remply de si mauvais sujets que je n'y en connois que deux qui méritent d'estre distingués.... » (1746); — de M. David, chantre et chanoine de Chablis, au sujet des chicanes de ses confrères (1749); — du même, pour obtenir l'autorisation de prêcher dans la collégiale de Chablis (1752); — de M. Boucher, maire de Chablis, informant que l'évêque de Langres a interdit l'église Saint-Pierre de cette ville, « à moins que dans six mois les réparations nécessaires n'y soient faites » (1753); — de M. Delavau, chanoine, au sujet du placement de la châsse des reliques dans l'église de Chablis (1787).

G. 2311. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

867-1763. — Justice et seigneurie. — Chartes : de Charles-le-Chauve, contenant donation d'une celle nommée Chablis, dépendant du fisc royal, au *pagus* de Tonnerre, avec ses dépendances, à l'abbé Hugues et ses frères, les clercs du chapitre de Tours; — d'Henri, comte de Troyes, attestant qu'il n'a pas inféodé à Ansérie de Montréal, la garde de la ville de Chablis et la fidélité due par les habitants, mais s'est réservé ces droits (1151); — de Hugues, vicomte de Meaux, contenant affranchissement d'une femme pour qu'elle puisse épouser un homme de Saint-Martin de Tours (1161); —d'Henri, comte de Troyes, reconnaissant qu'étant sur le point de partir pour Jérusalem, il a reçu 300 livres des habitants de Chablis, sans qu'ils y fussent obligés (1190); — de Thibaud, comte de Champagne, contenant reçu de 500 livres des habitants de Chablis sans qu'ils y fussent obligés, mais du consentement du chapitre de Tours (1223); — de Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne, étant sur le point de partir pour Jérusalem : il a reçu des dits habitants 300 livres pour l'aider dans son voyage (1239); — d'Ansérie, sieur de Montréal, ratifiant le don fait par son frère Gui, de tous ses droits sur la veuve d'Anseau Charme et ses biens (1212). — Lettre du doyen de Tonnerre au chapitre de Tours, pour l'informer que le bailli du roi, à la prière du prévôt de Chablis, a choisi vingt habitants de cette ville pour traiter de la paix entre le chapitre et la ville (1219). — Sentence arbitrale rendue entre le prévôt et les habitants de Chablis par des arbitres nommés par le roi pour régler les nombreux points de contestation existant entre eux (1219). — Charte de Hugues, évêque de Langres, confirmant l'accord passé entre Guillaume, préchantre de Tours et prévôt de Chablis avec le chapitre de Tours, au sujet de leurs droits respectifs au dit lieu, et ce, au moment où Guillaume allait partir pour Jérusalem (1227).—Factum établissant que « li roi de Navarre si dit que par droit commun, par usage, par mainemens et par lestre quant à Chablies la garde de Chablis » (XIIIe siècle). — Reconnaissance par le chapitre de Tours que les hommes et les biens de la terre de Chablis sont sous la garde du comte de Champagne (1216). — Lettres de Louis VIII, roi de France, contenant que *propter periculum guerrarum* il a pris la ville de Chablis sous sa protection, mais que cela n'infirme en rien le droit du comte de Champagne (1229). — Charte de Gui, évêque de Langres, relatant l'obligation contractée par les habitants de Chablis, de payer au chapitre de Tours 3,200 livres tournois pour être affranchis du droit de main-morte (1257-58). — Sentence par contumace rendue à Rome par un commissaire pontifical, contre Gaucher de Noyers, clerc, avoué de Chablis, et autres, qui ont entravé violemment le cours de la justice du grand-prévôt de Chablis (1301). — Arrêt du Conseil du duc de Bourbon, portant réglement des droits respectifs du prévôt royal et du prévôt seigneurial de Chablis (1715). — Mémoires au conseil du roi, pour le chapitre, seigneur de Chablis par indivis avec le roi et M. Chamont de Chessimont, engagiste du domaine de ce lieu (1763), lequel contient l'analyse de toutes les chartes établissant

les droits du chapitre sur Chablis depuis le IX[e] siècle, et la critique des prétentions du sieur Chamont. — Lettres à terrier.

G. 2312. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1290-1780. — Accords entre particuliers établissant la qualité du prévôt seigneurial de Chablis (1526).— Procuration par Jean Cresps pour obtenir du prévôt de Chablis la charge de maire de cette ville (1485). — Lettres de Thierri, chantre de l'église de Langres, lequel déclare avoir fait rendre les deniers perçus par les gens du Roi sur les églises de Saint-Martin et de Saint-Cosme de Chablis, attendu l'exemption dont jouissent ces églises (1290). — Arrêt du Conseil de leur altesse le prince de Bourbon, réglant les contestations élevées entre le prévôt royal et celui de Saint-Martin (1725). — Lettres-patentes de Charles V établissant un prévôt royal à Chablis (1367). — Arrêt du Parlement portant qu'il sera fait bail commun tant au nom du roi que du prévôt, des droits de scel et tabellionage de Chablis (1630). — Présentation par Pandolfe de Savelli, prévôt de Chablis, au chapitre de Tours, de Nicolas d'*Aringiano*, pour l'office de sergent de Chablis (1297). — Procuration d'Adam, neveu de Robert, cardinal, et d'Eloi, trésorier de Sens, à Jean d'Asquins, Adam de Cravan, chanoine de Notre-Dame d'Auxerre et autres, pour obtenir du chapitre l'office de vicomte ou sergent de Chablis (1305). — Consentement accordé par le chapitre de Tours aux habitants de Chablis de faire fortifier la ville dans la partie inférieure, vers la tour, en y renfermant les maisons du Roi et celles des chapitres de Tours et de Chablis, etc. (1405).—Provisions : de l'office de forestier des bois de Beaumont, données à Jean Dubois (1481) ; — de courtier-jaugeur de vins, données à Espain Julliot par le Roi (1611). — Délibération des officiers de police de Chablis, favorable à la création de 3 foires dans cette ville (1777).

G. 2313. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 48 pièces, papier; 3 sceaux.

1217-1772. — Actes de foi et hommage : rendu par Guillaume de La Forêt, chevalier, et Agnès, sa femme, de maisons, terres et vignes sises à Chablis, Chichée, etc., tenues du chapitre de Tours en franc-aleu, à charge d'un éperon d'or de redevance (1257); — par Denis Sanguin, grand-prévôt de Chablis, au cardinal de Lyon, doyen de Saint-Martin de Tours, pour la charge de sa prévôté (1633). — Procès-verbal de bornage entre les terres de Chablis et de Milly, en 1770. — Charte de Blanche, comtesse de Champagne, relatant un accord fait entre Guillaume, prévôt de Chablis, et Gui, maire du dit lieu, au sujet de leurs droits respectifs sur les amendes (1216). — Accord passé devant Gui, évêque de Langres, entre Jacques Codecarte et 40 autres habitants de Chablis, contenant obligation par eux de payer au chapitre de Tours et au prévôt de Chablis, en six années, à Provins, 3,200 livres tournois, moyennant le rachat de la main-morte (1257-58). — Sentence prononcée par Odon, trésorier de Bayeux et Guillaume, archidiacre de Nevers, attribuant la moitié du droit de pêche et du bois de Beaumont, au chapitre, après la mort de Senebaud, prévôt de Chablis (1258). — Ordonnance du prévôt royal portant défense de pêcher dans le biez du moulin de Chablis. — Abandon par A. de Coulours, commandeur du Temple, du ban-vin qu'il prétendait tenir de Milon de Montréal, à Chablis, moyennant don d'un pré et d'une terre à Chichée (1219). — Charte de Gui de Maligny, qui exempte tous les habitants qui posséderont des vignes dans son domaine, de tout ban de vendange; du consentement de Narbonne, sa femme, de Gauthier, son fils et de ses autres enfants (1217). — Confirmation de l'acte ci-dessus, par Blanche, comtesse de Troyes. — Procès-verbal de visite du bâtiment de la boucherie de Chablis. — Baux d'étaux de boucherie. — Sceaux du chapitre et du doyen de Tours (1322). — Sceau des Templiers (1219).

G. 2314. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier; 5 sceaux.

1212-1771. — Domaines à Chablis, etc. — Donation par Gui de Montréal, de ses droits sur Poma, femme de Joslain de Chablis, et sur l'eschoite de feu Menard (1212), confirmée par Ansérie, seigneur de Montréal. — Déclaration par Gui de Montréal, qu'il a vendu au chapitre de Tours, pour 2,000 livres de Provins, tout ce qu'il possédait à Chablis, excepté le fief du seigneur de Noyers, qu'il avait vendu au sire de Montréal (1216); ce qui fut confirmé par Jean de Montréal, André et Hugues, archidiacre de Langres, ses frères. — Charte du doyen Eudes Clément et du chapitre de Tours, relatant comment ils avaient pris de l'or de la table de l'autel de Saint-Pierre pour 700 livres de Provins, pour payer l'acquisition ci-dessus, etc. (1216). — Reconnaissance donnée par Guillaume Odard, préchantre de Tours, portant qu'il a transporté au chapitre, en 1216, tout ce qu'il avait acquis à Chablis et dont il donne le détail, s'en réservant seulement la jouissance pendant sa vie. — Accord avec Milon, seigneur de Noyers, pour faire juger par arbitres les contestations élevées entre le chapitre, le prévôt et lui

(1287). — Bail à Jean Luyson, de la maison de l'obédiencerie, pour 100 sous tournois, à la charge d'y faire des réparations pour 300 livres (1534). — Attestation du bon état des bâtiments du chapitre à Chablis (1325). — Bail à Pierre Cousin, d'une maison à Chablis, située en la rue Saint-Espain (1462).— Bail à vie: à Fr. Buisson, de 5 quartiers de vigne à Chablis, lieudit Buteau, moyennant 100 sous de rente (1455); — de trois quartiers de vigne sis en Mont-de-Milieu, à Jean et Louis Bertrand, pour 7 sous 6 deniers de rente (1486). — Bail à temps : de la maison de la grande prévôté, à J. Petit, moyennant 100 livres par an ; — des terres du patrimoine de la cure de Chablis, abandonnées au chapitre par le curé, pour sa portion congrue en 1770, pour 5 bichets et demi de blé par an, etc. — Sceaux d'Anséric, de Gui et Jean de Montréal (incomplets); — de la prévôté de Chablis, (1455); — du bailli de Troyes (incomplet) (1413).

G. 2315. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1347-1778. — Bois de Beaumont à Chablis. — Obligation souscrite par Gérard de Chichée et Bertrand Belines, de la somme de 230 livres pour la coupe des bois de Beaumont, en faveur du chapitre de Tours et du prévôt de Chablis (1347). — Bail de 120 arpents de terres vagues et bruyères, appelées les bois de Beaumont, à Raoul Spifame, bourgeois de Paris, à charge de les planter en bois (1565). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient le chapitre dans la propriété des bois de Beaumont et des Parques contre le sieur Chamont et autres (1680). — Sentence des requêtes du Palais qui maintient le chapitre dans la possession du bois des Charbonnières sur Chablis, lequel contient 300 à 400 arpents (1512). — Ordonnance du maître enquesteur des eaux et forêts en Champagne, portant confirmation en faveur des habitants de Chablis, des droits d'usage dans les buissons et broussailles du territoire du dit lieu, excepté aux bois de Beaumont (1412). — Déclaration donnée par les habitants de Chablis des droits et usages qu'ils ont en commun sur divers territoires (1580).

G. 2316. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 127 pièces, papier. 3 plans.

1184-1780. — Moulins banaux de Chablis. — Charte de Manassès, évêque de Langres, attestant l'accord passé entre Clarembaud, sire de Noyers, et le chapitre de Tours, au sujet du moulin appelé Doun, qui fut déplacé pour ne pas nuire au moulin du dit chapitre (1184). — Plans des divers moulins établis sur le Serain et de cette rivière (XVIIe siècle). — Mémoires et procédure aux requêtes du Palais contre l'abbé de Moutier-la-Celle, en réparation des dommages causés par le meunier du moulin de La Roche appartenant au dit abbé, en venant dans la ville de Chablis quêter les blés des habitants (1565). — Consultation sur la propriété des moulins et du biez, par Tronchet (1764). — Devis dressé par Javey, architecte, pour la construction d'un quai sur les bords du biez du moulin du chapitre (1780). — Baux des moulins de Chablis à Jean Mercier et autres (1527). — Quittance de réparations faites aux moulins et au biez (1486). — Etat des recettes et dépenses faites en 1758 pour la reconstruction des moulins de Chablis. — Marché pour l'entretien des écluses et la plantation du biez.

G. 2317. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1214-1780. — Fours banaux de Chablis. — Charte de Guillaume Odard, préchantre de Tours et prévôt de Chablis, contenant donation au chapitre d'un four situé à Chablis, acheté par lui des moines de Reigny, avec Pance-Molle et tous les individus des deux sexes qu'il a également achetés des moines, et en outre d'un autre four acheté de Gui d'Auxerre. Il ajoute que le chapitre a contribué pour cet achat de 100 livres, et qu'il lui a accordé de jouir de ces fours tant qu'il posséderait la ferme de Chablis, moyennant 5 sous de pension (1214). — Confirmation par Odon Clément, doyen de Tours. — Bail par Jean de Choilz, d'un lieu et place à faire un four en sa maison, pour cuire tout pain, gros et menu, pendant onze ans, à charge de ne pouvoir cuire pour personne autre (1413). — Arrêt du Parlement de Paris qui maintient le chapitre en possession de la banalité des fours (1624). — Accords avec les boulangers, contenant permission pour neuf années de cuire dans leurs maisons des pâtes pour leurs pratiques (1740). — Procès-verbal de visite des fours banaux d'en haut et d'en bas de Chablis, fait par Jean Pinot, élu Tonnerre, vicomte et bourgeois de Chablis, Jean Crespe, maire, Jean Ferret et Hugues de Laval, charpentiers (1492).

G. 2318. (Registre.) — In-4°, 97 feuillets, papier.

1429. — « S'ensuiguent les cens, drois, rentes et revenues appartenantes à la grant prévosté de Chablis, extraites par ordre de maistre Jehan Vivien, grand-prévost d'icelle prévosté... en 1429. » — Des bans du vin vendu en détail appartenant pour la moitié au roi, à cause de son comté de Champagne ; — Ban des vignes de

Chablis, situées en la côte de Sèche et une partie de Vauvuillien; — Dîme due par les religieux de Pontigny sur 36 arpents de vignes; — 40 livres de rente dues par le seigneur de Noyers. — Chaque boulanger pour droit de vendre pain, 3 sous, « et il y a à Chablies 21 boulangiers. » — Dîmes des vignes et des blés de Chablis, qui se partagent entre le chapitre de Tours et le grand-prévôt. — Dîmes de blé à Béru, Viviers, Commissey, Fléy en partie et Préhy. — Arpentage des vignes de Béru et Viviers, chargées de 4 sous de rente par arpent, appartenant à 74 individus.

G. 2319. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1429. — « Terrier de Chablis et lieux voisins (copie du précédent). » — Ferme des exploits de la prévôté où s'exerce tous les droits de justice et le roi y prend la moitié. — Il y a à Chablis une tour appelée la Tour du Roi, qui est gardée par un sergent royal, et le grand-prévôt a l'hôtel de la mairie. — Tabellionage. — Fours. — Moulin assis en la forteresse de Chablis. — Patronage de l'église Saint-Pierre de Chablis. — Rentes sur maisons. — Dîmes de vignes de Fléy. — Dîmes de laine et des agneaux de Chablis au 20e de la toison. — En 1427, il y avait à Chablis 461 moutons et brebis et 243 agneaux possédés par 50 habitants. — Bois de Beaumont. — Maisons appartenant au prévôt et au chapitre à Chablis. — Moulins. — Vignes. — Droits de présentation: aux cures de Saint-Pierre de Chablis, de Préhy, Yrouère, Commissey; — aux 11 prébendes du chapitre Saint-Martin de Chablis, appartenant au prévôt. — Présentation par le prévôt: au chapitre de Tours, de candidats à l'office de vicomte « qui doit porter une grande verge blanche à l'église, devant M. le prévôt; » — aux offices de maire, de forestier et de quatre francs-sergents.

G. 2320. — (Cahier); 6 feuillets, papier.

1459. — Déclaration des cens, rentes et autres revenus appartenant au chapitre de Tours, à cause de l'obédiencerie de Chablis, faite par Pierre Pinot, fermier. — Le quart du ban de vin affermé à Rabuteau, tavernier, 20 sous. — Le four des moulins, amodié 13 livres 10 sous; — les moulins de la Porte, assis en la forteresse de Chablis, etc.

G. 2321. (Registre.) — In-folio, 937 feuillets, papier.

1537-1538. — Terrier de Chablis, Courgis, Préhy, Fléy, reçu par Pierre Morant, notaire à Chablis, pour le roi et le grand-prévôt. — Assignation de 221 habitants et tous autres non désignés, à comparaître pour faire déclaration de leurs biens. — Déclaration des droits et biens du chapitre et du grand-prévôt. — Censitaires: Edmond Foulley, Etienne Rathier, Etienne Delantenant, Michel Hélie, Epain Feuillebois, J. Mottot, Guillaume Letors et autres. — Déclarations des héritages consistant seulement en vignes extrêmement morcelées, divisées en arpents, quartiers et demi-quartiers, et chargées de 5 sous de redevance par arpent.

G. 2322. (Liasse.) — 79 pièces, parchemin; 37 pièces, papier; 1 sceau.

1398-1481. — Rentes. — Baux à rentes d'héritages. — Procédure au Parlement de Paris, contre le curé de Courgis, pour le paiement d'une rente de 24 bichets moitié froment, moitié avoine (1522). — Arrêt du Parlement qui maintient le chapitre de Tours et le prévôt de Chablis dans une rente de 40 livres à percevoir sur la terre de Noyers (1448). — Enquêtes et procédure à l'appui de l'instance. — Commission royale pour faire assigner le seigneur de Noyers en paiement de treize années d'arrérages de la rente de 40 livres (1481). — Baux à rentes perpétuelles de vignes situées à Chablis, à Jean Perrecon et autres (1406). — Sceau de la juridiction de Chablis (1476).

G. 2323. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1174-1778. — Dîmes à Chablis. — Sentence des requêtes du Palais, maintenant le chapitre dans le droit de dîmes de grains au finage de Chablis (1625). — Procès-verbaux de délimitation du finage de Chablis avec ceux de Milly et de Préhy. — Transaction passée entre les habitants de Chablis, possesseurs de vignes, et le chapitre de Tours et le prévôt de Chablis, pour raison du droit de dîme de vins, en vertu de laquelle la dîme en nature fut convertie en une taxe annuelle de 5 sous par arpent. — Les habitants figurent dans l'acte au nombre de 445, *habentes seu possidentes vineas in decimaria*; et ils promettent de ne pas se faire bourgeois du Roi de la bourgeoisie de Champagne ou de France, pour empêcher l'effet de la dite transaction (1328). — Promesse faite devant la cour du Roi, à Tours, par Guillaume Beraut, de Chablis, procureur des possesseurs de vignes du dit lieu, de parfaire le nombre de 1,500 arpents de vignes au dit lieu et de payer 5 sous pour chaque arpent (1328). — Procuration par cinq habitants de Troyes pour faire imposer les vignes qu'ils possédaient à Chablis (1328). — Consultation de Duhamel, avocat à Paris, au sujet du changement

demandé par le chapitre du paiement de la dîme de vin en nature, au lieu de la taxe en argent. — L'avocat ne pense pas que le chapitre obtienne gain de cause (1727). — Accord attesté par Mathieu, évêque de Troyes, délégué du pape, entre Goslin, prévôt de Chablis, les chanoines de ce lieu et Erard, comte de Brienne, au sujet de la terre de Préhy, et par lequel il fut reconnu que la dite terre était commune entre les chanoines et le comte, excepté le chevage qui fut cédé au chapitre et la dîme au prévôt de Chablis et au chapitre de Tours (1174).

G. 2324. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1482-1780. — Dîmes. — Procédure entre le chapitre et le prieur de Grizelles joint au curé de Poinchy, terminée par sentence des requêtes du Palais, du 5 août 1617, qui maintient les parties dans la possession d'exercer respectivement les droits de suite sur leurs territoires. — Sentence des requêtes du Palais qui maintient le chapitre contre l'abbé de Flavigny, seigneur de Chichée, en possession du droit de suite, pour la moitié de la dîme de blé. — Autre sentence confirmant le prieur de Grizelles, curé de Poinchy, dans les droits de suite de la dîme sur Chablis (1690). — Enquête faite par Claude Rousselet, enquesteur royal au bailliage d'Auxerre, contre François Coiffard, vicaire perpétuel d'Yrouère, de laquelle il résulte qu'il n'appartient au dernier que le tiers des dîmes et au chapitre le reste (1565). — Déposition de Nicole Rivière, prévôt de Chablis : Me Jacques Spifame, grand-prévôt de Chablis, naguères évêque de Nevers, a présenté le bénéfice d'Yrouère « à un sien neveu nommé Gilles Spifame, qui est à présent évesque de Nevers. » — Bail des dîmes de grains : de Viviers, pour 186 livres par an ; — d'Yrouère, pour 150 livres (1767). — Sentence des requêtes du Palais, portant condamnation des habitants de Viviers et de Béru à payer la dîme de vin, les premiers à 5 sous par arpent, les seconds à 4 sous, dont le chapitre a les deux tiers (1588). — Transaction entre le chapitre de Tours, et le seigneur et les habitants de Béru, portant abandon aux habitants des 2/3 des dîmes, à charge de payer une partie de la pension du vicaire chargé de la desserte de la succursale, et en outre au chapitre 48 bichets par moitié méteil et avoine (1687). — Bail des dîmes de grains de Préhy, fait par le chapitre et le grand-prévôt pour 230 livres par an (1749). — Désistement par Hugues Le Double, curé de Collan, des prétentions élevées par Frère Miles Piget, son prédécesseur, sur les dîmes de Fléy (1482).

CHAPITRE SAINT-MARTIN DE CHABLIS.

G. 2325. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1745-1764. — Actes de prise de possession de canonicats et de chapelles dépendant du chapitre par MM. Morel, Grillot, Maulard, Grossot, David, Borde, Géret, Fournier et autres.

G. 2326. (Registre.) — In-4o, 91 feuillets, papier.



1764-1790. — Actes de prise de possession de canonicats et de chapelles dépendant du chapitre, par MM. Mangeot, Bourdeaux, Convers, Eymenier, Rampont et autres. — Permission accordée au Frère Hennecard, Recollet, pour prêcher la station de l'Avent. — Procès-verbal de bénédiction de Me Kirkette, prieur de Quincy, en qualité d'abbé de La Charité, près Lézinnes, par Nicolas de Chanlatte, abbé de Pontigny, et plusieurs autres (1781).

G. 2327. (Registre.) — In-4o, 40 feuillets, papier.

1759-1780. — Statuts et réglements de l'église royale et collégiale de Chablis. — Procès-verbal de visite du chapitre, par Gabriel-Alexis Ciret Debron, aumônier, et François Seré, chanoines délégués par le chapitre de Saint-Martin de Tours. — Visite des reliques, vases sacrés et ornements ; liste des chanoines. — Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif des statuts.

G. 2328. (Registre.) — In-4o, 115 feuillets, papier.

1573-1586. — Conclusions capitulaires. — En 1573, capitulans : Jean Robert, chantre, Fr. Gaudion, Bonaventure Cathin, Bon Aliot. — Alloué 20 sous par jour à M. Cathin, pour sa dépense à Paris (1574). — Accordé à Vincent Audrey, chanoine, 30 livres par an pour faire ses études à Paris, pendant trois ans. — Conclu de vendre la seigneurie de Champ-Gachot, près d'Avallon, pour payer la cote de 450 livres imposées au chapitre par les délégués du clergé, sur le million et demi accordé au roi (1575). — Ordonné au receveur de payer 24 écus, montant du marché fait avec Fouinat, pour la réparation des basses voûtes de l'église, sur la chapelle Sainte-Anne (1578).

G. 2329. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1600-1618. — Conclusions capitulaires. — En 1600, capitulans : Le chantre, Gaudion, Harigon, Gulfi-

nat, Morizot, Boschot, Chamont, Othenot, Léger, chanoines. — Prise de possession d'une prébende par Jean Bavoyt, prêtre, nommé par le chapitre de Tours. — Provisions de l'office de bailli de Préhy, au profit de Jean Grillot, licencié en lois, prévôt royal de Chablis. — Statué que tous les vendredis le chapitre sera tenu, à peine de 5 sous d'amende contre les défaillants.

G. 2330. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1674-1694. — Conclusions capitulaires. — Délibération pour emprunter 9,000 livres destinées à payer les réparations des voûtes de l'église et du clocher (1674).— Joyneau, entrepreneur des travaux.— Mise en possession d'un canonicat, de Guillaume de Chaulne, nommé par le chapitre de Tours. — Interdiction de l'église signifiée à Etienne Servain, prêtre et chapelain, frappé de coups de bâton en place publique par Jean Decourtives, receveur des aides (1681). — M. Bérillon, chanoine, est désigné pour se transporter à Préhy, afin d'arrêter le cours des violences du sieur Simon, habitant de ce lieu, qui maltraite les autres habitants et a tué leurs chiens, de sorte que les loups font un grand carnage de leurs bestiaux (1688). — Acceptation d'une somme de 600 livres offerte par Claude Quartier, prêtre, ancien curé de Chablis et chapelain du chapitre, pour y fonder cinq messes solennelles. — Ordonnance du chapitre de Tours pour la discipline et la tenue des chanoines (1688).

G. 2331. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1708-1713. — Conclusions capitulaires.— Concession d'un banc dans l'église à Mlle Soufflot. — MM. Chamont et Rousseau sont députés à Auxerre pour consulter au sujet du droit de minage à Chablis, que le maire refuse de laisser percevoir. — Tirage au sort entre les chanoines des sept lots qui composent le revenu du chapitre. —Autorisation d'inhumer dans l'église la veuve de Thieblé, officier du roi.—Prise de possession d'une prébende par Etienne Morel, prêtre du diocèse de Langres, au nom de M. Camusat.

G. 2332. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1713-1732. — Conclusions capitulaires. — Concession d'un banc dans l'église au sieur Bérillon. — Accord avec M. Du Ruaudé, chantre et chanoine, pour servir d'agent au chapitre à Paris (1715). — Acte d'appel par le chapitre de la Bulle *Unigenitus* (1719).—Prise de possession d'un canonicat par M. Chrétien. — Etat des revenus du chapitre alotis et tirés au sort.

G. 2333. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1732-1762. — Conclusions capitulaires. — Prise de possession de la chantrerie par Nicolas Michaut, curé de Poinchy (1733). — Permission au P. Charles, capucin de Bar-sur-Aube, de prêcher l'Avent en 1738, dans l'église du chapitre.—Mention de l'inhumation de Marie Soufflot, fondatrice des filles de la Croix de Chablis, dans l'église du chapitre. — Répartition en 9 lots entre les chanoines, des revenus du chapitre, montant à 176 livres par lot (1744). — Compte de l'emploi de la somme de 5,468 livres pour la reconstruction du moulin de Chablis (1752). — Paiement par Chamont de Chessimont, seigneur de Chablis et Rameau, de 30 livres pour les bancs qu'il occupe dans l'église, dans la nef, près du banc du chapitre et dans la chapelle Saint-Joseph (1758). — Consécration du maître autel de l'église nouvellement construit, par M. Gaillard, abbé de Châtel-Censoir et official de Chablis (1759).— Procès-verbal constatant l'opposition faite par le chapitre à la prise de possession par Gardet, chanoine, d'un bénéfice qualifié d'obédiencerie obtenu en Cour de Rome (1761).

G. 2334. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1762-1790.— Conclusions capitulaires.— Demande par le maire et les échevins de Chablis, au chapitre, de prières pour la cessation de la pluie (1763, 15 juillet).— Installation de M. Rampont en qualité de chanoine (1768). — Procès-verbal de visite du chapitre par les commissaires du chapitre de Saint-Martin de Tours (1780). — Arrêté d'établir un cimetière dans un terrain situé près de la porte Auxerroise, tenant à un sentier, pour remplacer le cimetière dans l'église (1780). — Pouvoir donné à M. Rampont, pour s'entendre avec MM. de la ville, afin de réunir les fonds nécessaires pour refondre la grosse cloche qui sert de timbre à l'horloge et qui est cassée (1787). — Nomination de M. Thérin, député, pour assister à l'Assemblée des trois états du bailliage de Villeneuve-le-Roi (1789).

G. 2335. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 27 pièces, papier. 1 sceau.

1452-1785. — Droits du chantre du chapitre à la nomination du maître des écoles de Chablis. — Déclaration par Jean de Laforge, maître es-arts, recteur des écoles de Saint-Florentin, en désistement d'un procès intenté par feu Jean Landas, grand-prévôt de Chablis et lui, contre Jean Noël, chantre et chanoine de Chablis, au su-

jet du droit de nomination à l'office de maître des écoles du dit Chablis (1453). — Sentence du bailli de Sens, qui maintient le chantre de Chablis dans le droit de conférer la maîtrise des écoles de Chablis contre le chantre de l'église de Langres (1506). — Factum des habitants de Chablis qui prétendaient avoir droit de présentation et de nomination du maître des écoles. — Lettre de Nicolas Bourdin, recteur des écoles de Chablis, à Guillaume de Mairey, chantre et chanoine de Chablis, pour lui demander la place des dites écoles, après la mort du maître, nommé Michel; la dite lettre, adressée à G. de Mairey, retiré à Auxerre à cause de la peste qui régnait à Chablis en 1523. — Provisions du titre de maître des écoles de Chablis au profit de Noël Allier, par le chantre de cette ville (1708). — Mémoire historique pour le chantre de l'église collégiale de Chablis à l'intendant de Paris contre le maire de Chablis, au sujet du droit de nommer le maître d'école (1773). — Arrêt du Grand-Conseil relatif aux obligations de Claude Taupin, chantre de la collégiale de Chablis (1725). — Sceau du roi Louis XV. — Requête des habitants de Chablis à l'évêque de Langres, suivie d'une ordonnance de ce prélat pour l'emploi d'un legs de 3,000 livres fait en 1653 par Nicolas Girault, commissionnaire en vins, par laquelle l'évêque attribue 100 livres par an au maître des petites écoles des garçons, et trente livres pour l'école des filles (1708).

G. 2336. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1509-1781. — Procès-verbal de translation des reliques de saint Espain et autres saints, par Jean, évêque d'Hébron, vicaire de l'évêque de Langres, suivie de la dédicace de l'église Saint-Martin de Chablis (1509). — Sentence du lieutenant du bailli de Sens au siége de Villeneuve-le-Roi, condamnant Hubert Letors, chapelain de la chapelle Saint-Thibaut, à remplir son office à son tour, suivant l'ordre du tableau (1671). — Arrêt du Parlement de Paris portant fixation à 50 livres par an de la pension de Coquelay, chanoine, étudiant à Paris (1705). — Reconnaissance de rente due au titulaire de la chapelle Saint-Jean-Baptiste. — Extraits des actes de concessions de bancs dans l'église Saint-Martin de Chablis : MM. Feuillebois, Devilleroy, Chéron et autres, concessionnaires. — Mémoires et procédures contre Pierre Mouton et Morizot, soi-disant curés de Chablis, au sujet des droits curiaux que le chapitre prétend exercer. — Sentence du métropolitain de Lyon en faveur du chapitre, en 1578.

G. 2337. (Liasse.) — 10 pièces parchemin ; 16 pièces, papier.

1467-1765. — Fondations pieuses par : J. Parnaut, chanoine, qui a légué 42 écus d'or valant 27 sous 6 deniers pièce, pour son anniversaire (1467); — Jean de Parthenay, seigneur de Poinchy (1502); — Edme Barbette, doyen de Tonnerre, natif de Chablis, qui a légué 40 écus pour célébrer l'office de Saint-Edme (1586); — Jean Bachelier, Edme Lethier, Nicolas Servain, procureur, Pierre Cousin, officier du prince de Condé, Claude Quartier, ancien curé de Saint-Pierre de Chablis qui, pour fonder cinq grand'messes du Saint-Esprit, a légué 600 livres (1688). — Transaction avec Edme de Boucher, seigneur de Milly, au sujet de fondations faites par ses ancêtres (1765).

G. 2338. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier

1580-1789. — Brevet signé d'Hozier, figurant les armoiries du chapitre qui sont « parti à dextre d'azur, semé de fleurs de lis, et à senestre de gueules au Saint-Martin donnant son manteau à un pauvre d'argent. » — Lettres de garde-gardienne délivrées par François I[er] et autres rois. — Extrait du « livre rouge » contenant l'état des cens, rentes et droits du grand-prévôt de Chablis, et notamment en ce qui concerne la présentation aux bénéfices du chapitre de cette ville qui sont à la collation du chapitre de Tours. — Privilége de Charles IX pour l'exemption des tailles. — Sentence du promoteur en la prévôté de Chablis, juge tant pour le Roi que pour le grand-prévôt de Chablis, qui déboute le procureur du grand-prévôt de sa prétention à faire payer la dîme de vin au chapitre de Chablis. — Mémoires pour établir que le chapitre est exempt de la banalité des fours. — Accords entre les chapitres de Tours et de Chablis d'une part, et les habitants de Chablis de l'autre, portant que la partie basse de la ville serait fortifiée et comprendrait l'église Saint-Martin, etc., à condition que les deux chapitres contribueraient à la dépense par le paiement de la dîme de leurs vins. Les habitants obtinrent aussi le droit de placer un guetteur en temps de guerre dans le clocher de l'église (1403) ; — au sujet du placement de l'horloge nouvellement reconstruit, dans le clocher de Saint-Martin (1766).

G. 2339. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1600-1772. — Déclaration des biens et revenus du

chapitre. — Bail général des revenus aux sieurs Ravier et Grillot. — Reconnaissances de rentes au profit de Mme Decamps, Adrien Chatat et autres. — Quittances : de droits d'amortissement; — de dépenses faites pour réparer les biez et écluses du moulin du faubourg de Chablis, et autres objets. — Titres de 8 livres 15 sous de rente sur les bois royaux.

G. 2340. (Registre.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1624-1625. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Mantelet et Choin, chanoines, receveurs. — Payé pour les pensions de MM. Choin, chantre et chanoine, Othenot, Léger, Bachelier, et quatre autres chanoines, 36 livres à chacun. — Pour la nourriture de treize pauvres le jour de la Cène, 12 livres. — Recette totale, 697 livres; dépense, 1,042 livres.

G. 2341. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1712-1790. — Comptes de recettes et dépenses. — 1772. — Recette des rentes foncières, 607 livres. — Recette totale 4,721 livres; dépense 7,078 livres. — Produit du fermage du labourage de Laignes, 350 livres; — de la coupe des bois de Préhy, 1,849 livres.

G. 2342. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1454-1785. — Chablis. — Bail à loyer pour 6 années par G. de Merey, chantre, à Jean Verdier, ci-devant maître d'école à Ervy, d'une maison, cour et jardin situés derrière l'église Saint-Martin, « pour y soy loger, enseigner et endoctriner les enfans du dit Chablis » moyennant 6 livres 10 sous de rente (1506). — Transaction entre le chantre et les habitants de Chablis, lesquels s'obligent à lui payer 4 écus d'or de rente sur le pourpris où se tient l'école (1584). — Requête de M. Bérillon, chantre de Chablis, au bailli de Villeneuve-le-Roi, afin d'être autorisé à assigner les habitants de Chablis en réparation de la maison d'école qui tombe en ruines (1694), suivie d'une sentence en conséquence. — Délibération de l'Assemblée générale des habitants au sujet de la réparation de cette maison (1708). — Reconnaissance de 30 livres de rente sur la maison de l'école, en faveur de l'office du chantre. — Reconnaissance de rentes sur des maisons et d'autres héritages. — Baux à ferme des terres et vignes du cantorat à Chablis et à Beine.

G. 2343. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier.

1454-1788. — Chablis, Milly, Poinchy. — Baux de maisons canoniales et autres à Thérin, Petit et autres. — Bail général des prés du chapitre. — Baux à vie de vignes au Clos, en l'Epinotte, à la Vieille-Voie, etc. — Procédure au sujet d'une carrière au moulin de La Roche.

G. 2344. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin ; 102 pièces, papier.

1409-1778. — Chablis. — Bail viager des moulins d'en haut du faubourg Saint-Pierre et des prés à Jean Filey qui est aux droits de Guinot, fermier, en 1520. — « Mais les édifices des dits moulins ont été, par les derniers troubles et guerres civiles, bruslez et ruynez comme on les voit encore (1574). » — Baux à Jean Race, Durand, Feuillebois et autres. — Labourage de la Maladerie. — Baux généraux des bâtiments, terres et prés sis à Chablis, Maligny et Poinchy, à Fèvre, Poulin et autres. — Baux de terres et autres héritages détaillés. — Droit de minage à Chablis : Sentence du présidial de Sens, portant que les droits de minage, rouage, étalage, dont le chapitre possède la moitié, doivent être publiés au nom du roi et au sien (1602). — Bail de la moitié du droit de minage à Laurent Hélie, boulanger, pour 365 livres (1746).

G. 2345. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1399-1784. — Beine. — Bail du pré dit sous Troesne. — Chemilly. — Vente par Jean d'Athies, écuyer, seigneur de Jouancy en partie, et Pernotte de Chief de Vaux, sa femme, à Guillaume Budé, maître des garnisons des vins du Roi et de la Reine, de tout ce qu'il possédaient à Poilly, et le quart des dîmes de Chemilly, pour 22 livres 10 sous (1399). — Reconnaissances de 36 livres de rente sur les dîmes de Chemilly, par Jean Julliot et autres, curés du dit lieu (1664). — Chichée. — Arpentages et baux de prés et terres en divers climats. — Baux des terres de Cusy et Chassignelles, à Léonard, en 1544 ; — à Thibaut, et 1784. — Arpentages des terres de Fulvy, Chassignelles, Mereuil, Stigny et Cusy, dépendant de la dotation de la messe coupetée (1573).

G 2346. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier. 1 plan.

1492-1780. — Fyé. — Baux de 4 arpents de pré, en 1535, 70 livres ; en 1668, 72 livres ; en 1762, 160 livres. — Laignes. — Baux d'un labourage de terres et prés, en 1580, à Fèvre et autres, pour 10 setiers de froment ; — en 1713, 100 livres, en 1780, 700 livres. — Plan, bornages, déclaration des héritages composant le labourage. — La Chapelle-Vaupeltaine. — Baux de prés. — Maligny. — Baux des prés de la Fourchaume, etc. —

Poinchy. — Baux de prés au Pâtis et en Teigneuse. — Déclaration des terres et prés du chapitre, au terrier du seigneur de Poinchy en 1759.

G. 2347. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 74 pièces, papier. 2 sceaux.

1168-1776. — Terre de Préhy. — Accord entre Erard, comte de Brienne et le chapitre, au sujet de la terre de Préhy qui est déclarée commune entre eux à condition que leur maire respectif prêtera serment à chaque partie. — Confirmation de l'acte susdit par Mathieu, évêque de Troyes, juge délégué par le pape (1174). — Sceau équestre en cire rouge du comte. — Charte d'affranchissement de la main-morte en faveur des habitants de Préhy par les chapitres de Chablis et d'Auxerre, leurs co-seigneurs, moyennant une taille de 7 sous 6 deniers pour le plus riche (1452). — « Le pays devenu inhabitable à l'occasion de la guerre. » — Baux de la moitié des droits seigneuriaux : en 1575, à Joubert, pour 150 livres ; à Mathias Simon, pour 41 livres en 1660 ; et à Fr. Poulain, pour 200 livres en 1763. — Accord avec le chapitre d'Auxerre sur le droit d'exploiter les bois de Préhy, qui doit être commun entre les deux chapitres (1536). — Transaction avec les habitants de Préhy, contenant confirmation de la charte de 1452; cession aux habitants des bois des Ventes, pour 60 livres de rente; permis de construire un four banal au-dessus duquel sera un auditoire; confirmation des bois usages des habitants (1572). — Arpentages et aménagements des bois. — Brevet de garde des bois délivré par le chapitre à Simon Blot, en 1759, scellé du sceau du chapitre. — Terriers de Préhy aux chapitres de Chablis et d'Auxerre. (Voyez ci-dessus G. 1961 à 1963).

CHAPITRE COLLÉGIAL SAINT-PIERRE DE TONNERRE.

G. 2348. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1774-1789. — Conclusions capitulaires. — Prise de possession d'un canonicat par Léonard Roze, trésorier chanoine, pour M. Legrand, supérieur du séminaire d'Évreux, en vertu de provisions délivrées par le comte de Tonnerre, patron laïc, et fondateur de la collégiale, ayant droit de nommer aux canonicats alternativement avec l'évêque de Langres. — Nomination de Charles Seguin, chanoine, comme agent du chapitre. — Installation de Jean-Claude Cortot, chanoine, en qualité de prévôt du chapitre (fragment). — Tirage au sort des revenus du chapitre par lots entre ses membres.

G. 2349. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1784-1790. — Conclusions capitulaires. — Transaction avec M. Horiot, curé de Notre-Dame de Tonnerre, relativement au droit d'inhumation des membres du chapitre que ce dernier avait contesté en enterrant Louis Piconnet, chanoine, par laquelle M. Horiot reconnaît les droits du chapitre (1784). — Procès-verbal constatant le service obituaire du dit Piconnet, fait en présence de tout le clergé tonnerrois et d'autres personnes. — Prise de possession du prieuré de Saint-Aignan de Tonnerre, sur provisions du Saint-Père, par MM. d'Huteau de Dalmace, vicaire-général de Carcassonne (1785). — Consentement donné par le chapitre aux curé et fabriciens de Saint-Pierre de placer une grille de fer à l'entrée du chœur de son église, à la place d'une grille en bois. — Procès-verbal constatant l'inhumation de Léonard Roze, trésorier du chapitre, dans le cimetière destiné à la sépulture des chanoines (1788). — Election de M. Pereheron, grand-chantre, en qualité de député pour assister aux Etats du bailliage de Sens, afin de rédiger le cahier des doléances (1789). — Conclu de rétablir l'ordre dans les archives du chapitre.

G. 2350. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1598-1599. — Compte des recettes et dépenses, rendu aux prévôt et chanoines, par Jean Hallange, chanoine. — Reçu : de Morot, apothicaire, pour son jardin près la porte Saint-Pierre, 6 sous; — de Jean Leclerc, sieur de L'Isle, pour neuf hommes de vigne, 15 sous ; — de Girauldin, chirurgien, pour une maison rue Vaucorbe, 5 sous ; — de maître Jehan Le Maistre, avocat, pour un demi arpent de pré, 10 sous ; — de Jacques Canelle, sieur de Bernouil, pour 4 journaux de terre, 23 sous. — Redevances à Vezinnes, Villiers-Vineux, Dannemoine, Poilly. — Produit du bail des langues de bœufs tués en la boucherie de Tonnerre, 18 livres. — Recette du bail de vingt étaux de boucherie, 147 livres. — Recette totale, 645 livres. — Dépenses : pour la pension de Jeanne Robin, lépreuse, 60 livres ; — pour deux autres lépreux, 73 livres.

G 2351. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1697-1789. — Arrêt du Parlement de Paris, confirmatif d'un réglement donné en 1697 par l'évêque de Langres, pour fixer les droits du chapitre contre les fabriciens et les habitants de la paroisse Saint-Pierre. — Procédure au bailliage de Sens : contre Plantier, cha-

noine et chantre, pour réglement des revenus (1766); — contre Boutarel, prévôt du chapitre, pour l'emploi des mêmes revenus (1788); — contre Morel, chanoine receveur, pour annulation de baux faits par lui.

G. 2352. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1785-1787. — Livre des recettes du chapitre faites par Jean Lemaistre-Desrondeaux, chanoine. — Reçu : pour la maison dite de Pontigny, 10 livres; — de Barry et Vincent, syndics de la boucherie, pour la rente de 90 livres sur les bouchers, 45 livres; — pour les droits des boutiques, 50 livres. — Etat des biens provenant de la fondation de M. Gueniot.

G. 2353. (Registre.) — In-folio, 284 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Recettes diverses, rentes, etc., dues au chapitre. — Droit sur la boucherie de Tonnerre, de 90 livres par an. — Droits de boutiques et fenestrage dus par tous les marchands de la ville et des faubourgs, vendant, étalant et travaillant, qui sont de cinq sous par chacun. — Dîmes de Villiers-Vineux, Poilly, Passy, Saint-Vinnemer en partie. — Labourages d'Athée. — Toutes les langues de bêtes à cornes abattues à Tonnerre. — Droit d'un pain blanc d'une livre, sur chaque boulanger, le semedi de chaque semaine. — Fondation de 75 livres de rente par Jacques Thuot, élu à Tonnerre, et sa femme, en 1715.

G 2354. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1460-1788. — Carizey. — Baux d'un labourage par noble Pierre Bordes, président en l'élection de Tonnerre, Henri Hébert, procureur du Roi, Charles Gueniot, docteur en médecine. — Baux d'héritages à Mézières, paroisse de Chessy, Chichée, Commissey et Junay (1460). — Déclarations et baux d'héritages sis à Dyé, La Chapelle-Flogny et Percey. — Baux du tiers des dîmes de Pacy.

G. 2355. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 30 pièces, papier;

1228-1787. — Poilly. — Chartes de Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc : l'une confirmative d'une donation faite par Ponce de Balecey, damoiseau, et Alix La Grosse, sa femme, au chapitre, du tiers des dimes de Poilly (1228); l'autre contenant donation de la partie des dîmes de Poilly, possédée par nobles femmes Reine et Rufa, et leurs enfants, de Maligny; laquelle donation il fera approuver par Guillaume, seigneur de Mont-Saint-Jean, son frère (1236). — Accord avec les religieux de Vausse, pour la perception de 4 muids de vin qui leur sont dus sur les dîmes de Poilly (1310). — Bail : des dîmes de grains de Poilly, à Constant de Goursacon, curé du dit lieu, pour 22 bichets de grain, moitié froment et moitié orge (1403); — par Jean Martin, curé de Poilly, des dites dîmes pour 38 bichets de froment et orge, mesure de Tonnerre (1487). — Sentence de Jean Pinot, écuyer, seigneur de Rameau et de Fyé, élu pour le Roi à Tonnerre et bailli du comté, qui maintient le chapitre Saint-Pierre dans le droit de percevoir le tiers de dîmes grosses et menues de Poilly, contre Etienne de Nicey, abbé de Molôme (1509).

G. 2356. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1625-1789. — Vente à Henri Canelle, écuyer, seigneur de Bragelogne, de 6 livres 5 sous de rente sur une vigne sise à Molôme (1625). — Baux des dîmes de Ravisy, à Saint-Vinnemer, en 1768, pour 164 livres. — Baux des droits de fenestrage et d'étalage sur les marchands de Tonnerre. — Procédure contre les bouchers de Tonnerre qui enfreignaient la transaction de 1693, relative aux droits du chapitre sur les langues des bêtes à cornes, etc. — Vente de la moitié de la métairie du Petit-Virey, à Tonnerre, par Rolland à Charles Gogois (1641). — Baux d'héritages audit Tonnerre, et reconnaissances de rentes. — Transaction avec le curé de Villiers-Vineux, relative aux dîmes novales (1745). — Baux des dîmes à Villiers-Vineux, à Chérest et autres, pour 60 bichets de froment.

CHAPITRE SAINT-PIERRE DE TROYES.

G. 2357. (Liasse.) 7 pièces, papier.

1343-1789. — Procès-verbal de délimitation de la terre de Chigy avec celle des Siéges, appartenant à l'abbaye de Saint-Rémy de Sens (1343). — Déclaration des droits du chapitre sur Chigy, consistant en droits de justice et en cens et rentes. — Papiers-censiers. — En 1610 : Antoine Martin, Claude Fauvelet et autres censitaires. — L'église de Chigy, pour 28 arpents de terre, doit 9 sous 4 deniers parisis. — La communauté des habitants pour 141 arpents d'usages et pâturages paie, pour chaque feu, 12 deniers tournois.

G. 2358. (Plan.) — 1 pièce, papier, (collée sur toile.)

1754. — Grand plan général des terres de Courceaux et Fontaines-Fourches, contenant 4,168 arpents, mesure de 19 pieds, dressé par Gondet, arpenteur royal à Villeneuve-l'Archevêque.

COLLÈGE DES TREIZE PRÊTRES A SENS.

G. 2359. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1521-1728. — Mémoires historiques sur le collége des Treize-Prêtres, composés par leur doyen, Jacques Rousseau, en 1696. — Histoire des cardinaux. — Des cardinaux de Sens. — Leur origine au IXe siècle. — Confirmés par Alexandre III. — Copie du « *Promptuarium seu manuale missarum*, etc., *a tredecim presbiteris cardinalibus celebrandarum;* Sens 1698. — Deux placards imprimés des dits offices. — Ordonnance de Mgr de Chavigny, portant réglement pour la confrérie des curés de la ville et faubourgs de Sens, confirmée par arrêt du Parlement le 12 février 1728. — Déclarations de biens ponr les droits d'amortissement, relatant une charte de Philippe-le-Bel, de 1292.

G. 2360. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1406-1786. — Baux d'héritages situés à Evry, à Pierre Hattier et autres (1459). — Baux de prés situés à Gisy, à Marguеré et autres. — Acquisition par les Treize-Prêtres de Sens, de Girart Savorin, de 5 arpents de terre au finage de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (1409). — Bail de la même pièce de terre à Pierre Dautel, en 1424, pour 20 sous par an. — Baux d'autres pièces d'héritages au même lieu, à Henri Hubert et autres.— Baux de 12 arpents de terre en une pièce, sise à Villemanoche, à Lasseré, pour 92 livres par an en 1684. — Délivrance au collége des Treize-Prêtres, par les exécuteurs du testament de la femme de Jean Bugnon, de cinq quartiers de pré en la grande Ile de Villeperrot, pour fonder son anniversaire (1524).

ÉGLISES PAROISSIALES ET LEURS FABRIQUES.

G. 2361. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1748-1778. — Paroisse d'Accolay. — Délibérations des assemblées générales des habitants de la paroisse. — Reconnaissance de la somme de 96 livres payée par Michel Le Bourguignon de Bertheau, écuyer, contrôleur des guerres, pour la concession d'une place dans l'église, dans le chœur, et d'un ban dans la nef (1753). — Nomination de Nantiez et Grenan, pour fabriciens, en présence du curé, du syndic et des habitants. — Autorisation par l'assemblée, de réparer le toît de l'église. — Rentes dues à la fabrique par Edme Regnard, Jacques Momon et autres.

G. 2362. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1662-1792. — Paroisses et fabriques d'Annay-la-Côte, Anstrude, Arces, Arcy-sur-Cure, Argenteuil, Asquins.— Baux de biens ruraux consistant en terres et prés. — Inventaire des meubles et ornements de l'église d'Arcy. — Reconnaissances de rentes en faveur de la fabrique d'Asquins, par Seguin Picard et autres, sur des héritages. — Fondation par la veuve du seigneur de Blannay, Antoine de Monceaux.

G. 2363. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1471-1769. — Paroisse d'Appoigny. — Inventaire général des titres par Chéjean et Guyot, marchands, procureurs-fabriciens de l'église collégiale et paroissiale Saint-Pierre d'Appoigny. — Marchés: avec Jean Garnier, couvreur à Auxerre, pour recouvrir les ventaux des claires-voies de la tour (1602); — avec Isaac Gilles, maçon, sculpteur et tailleur de pierres à Auxerre, pour construire une chapelle et des autels sculptés dans l'église d'Appoigny (1615). — Autorisation par l'intendant de Paris aux habitants, d'emprunter de la fabrique 180 livres pour être employées au paiement de réparations faites à l'église. — Consentement des habitants à l'achat d'un ornement blanc pour le service de l'église, fait par le procureur-fiscal Claude Jouard (1690). — Testaments: de Nicolas Moutard, contenant legs en faveur de la confrérie du Rosaire ; — de Pierre Guyot, marchand, contenant legs de 10 livres à la chapelle Notre-Dame-de-Pitié du grand cimetière. — Comptes de recettes et dépenses. — 1471. — de Jean Revercher, chanoine d'Appoigny, à cause de sa réception, 20 sous ; — prix de vente de deux muids de vin à un marchand de Paris, 9 livres 10 sous tournois ; — pour la journée de deux hommes pour « somasser » la vigne de l'église, 4 sous 2 deniers. — 1577. — Payé: pour avoir porté à Auxerre une pièce de canon qui était rompue, 2 sous 6 deniers; — pour quatre glux qu'il a convenu employer pour boucher les verrières de l'église, 11 sous. — 1585. — Réparations à la chapelle du grand cimetière, 7 sous. — « Payé à Me Laurent, tailleur de pierres qui fut mandé pour veoir l'entreprise que l'on espéroit faire en ladite église d'ung jubé, 5 sous. » — 1589. — Payé à Jouard, sergent, pour avoir ajourné les habitants de ce lieu afin de les informer qu'il avait reçu une commission des tailles, 10 sous; — pour une grosse corde de 25 toises de long, mise à la grosse cloche, 8 livres 16 sous; — façon d'une clef à la porte de la chambre de l'horloge, 5 sous; — à la femme

Jouard, sergent, pour la dépense du capitaine Cenolin, et de sa compagnie, faite en la taverne du dit Jouard, le jeudi 24 novembre 1589, « qui fut le jour où le dit capitaine avec sa compagnie passa par ce lieu pour aller recongnoistre quels gendarmes avoient surpris la ville de Bassou, » 16 sous;—au frère Etienne, cordelier, pour le salaire des prédications faites en l'église d'Appoigny, 3 livres; — pour poissons envoyés en présent à personnes notables, « pendant que le siége estoit devant la ville de Sens, pour la conservation et sauvegarde de ceste ville, 6 livres.» — 1591. — A Jean de Longuerue, vitrier à Auxerre, pour avoir rabillé les verrières de la dite église, 12 livres; — pour un saumon fourni lors de la visite faite à Appoigny par le trésorier de Bragelogne, « pour informer du dégât de la gresle, et icelui saumon fut mangé en ce lieu avec notables hommes qui lui faisoient compagnie, » 3 livres.

G. 2364. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 204 pièces, papier.

1522-1790. — Paroisse d'Appoigny. — Procès-verbal d'arpentage d'héritages à la requête de Jean Chevannes, et autres fabriciens. — Baux de biens ruraux sis à Appoigny, à Mathieu Perrette, procureur-fiscal de l'évêque, et autres, par Purorge, Jannequin et autres, fabriciens. — Constitutions et reconnaissances de rentes par Poncin, Tribou et autres. — Constitution de cinq livres de rente par les habitants d'Appoigny, au profit de la chapelle du Rosaire, moyennant cent livres (1697),

G. 2365. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 66 pièces, papier.

1608-1792. — Fabrique d'Augy. — Inventaires des meubles et ornements. — Accord entre le curé et les paroissiens pour les processions. — Acte d'abandon à la fabrique par la communauté des habitants, de la propriété d'îles et flots. — Reconnaissances de rentes sur des biens à Augy et Saint-Bris. — Comptes. — En 1672, rendu par Fouard et Chalmeau, fabriciens. — Fabrique d'Avigneau. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 2366. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1701-1780. — Paroisse Saint-Amatre d'Auxerre. — Cahier des délibérations: Election de Ménissier, Le Riche et Minerot, pour fabriciens (1776). — Réglement pour la concession des bancs et stalles. — Nomination de collecteurs pour recouvrer l'impôt mis sur la paroisse par l'Intendant, pour payer les réparations de la maison curiale. — Déclarations de rentes sujettes au droit d'amortissement. — Comptes de la confrérie de la Miséricorde, rendus par de Berry, conseiller au bailliage, Collot, changeur et Lelièvre, vigneron, fabriciens de la dite confrérie (1753).

G. 2367. (Registre.) — In-folio, 386 feuillets, papier.

1577-1659. — Fabrique de Saint-Eusèbe d'Auxerre. — « Recognoissances et déclarations d'ypothecques des rentes et constitutions, faictes au prouffict de la fabrice, etc. » — Concordat entre Sébastien Morisson, religieux de Saint-Augustin en l'abbaye Saint-Laurent de Cosne, prieur de Saint-Eusèbe, et ses religieux, avec Jean Belon, curé de la dite paroisse, au sujet de l'exercice des droits curiaux, des oblations et du service divin (1634). — Bail à ferme par Edme Bourgeois et autres, fabriciens, à Prix Goisot, d'un arpent et demi de terre à Saint-Bris, lieudit Vallières. — Contrat passé: entre Joachim Ferroul, seigneur d'Egriselles, procureur du Roi et les deux autres fabriciens, avec Jean Mathieu, pour le service de la sonnerie et autres charges de l'église, pendant trois ans, moyennant 28 livres par an (1611); — avec Michel Mocquot, pour la charge de marguillier (1611). Conclusion pour faire faire une basse voûte de l'église, du côté du prieuré, moyennant 400 livres, et de sursoir à la construction de la grande voûte comme trop dispendieuse et entraînant la démolition du clocher (1621). — Concession à noble Nicolas Bargedé, conseiller au bailliage, de la jouissance perpétuelle d'une chapelle de l'église que les fabriciens ont de naguères fait construire, attenant celle de feu Ferroul, procureur du Roi, moyennant 300 livres (1623). — Marché avec Claude et Edme Anglerts, peintres à Auxerre, pour l'entretien des vitraux de l'église (1657).

G. 2368. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1659-1675. — Recueil d'actes, etc. — Fondation par Germaine Berault, veuve de Claude Fermier, seigneur de Saint-Georges, conseiller du Roi, d'une messe basse tous les samedis, à l'intention de feu son mari, pour 30 livres de rente (1659). — Constitution par Paintendre, notaire, et sa femme, de 27 livres 15 sous de rente au denier 18, moyennant cinq cents livres. — Reconnaissance de 100 sous de rente par noble Jean Leclerc, enquesteur au bailliage, sur une maison paroisse Saint-Eusèbe. — Accord avec Jean-Baptiste Paradis, menuisier, et autres, au sujet de servitudes de leurs bâtiments sur le derrière du cimetière de Saint-Eusèbe. — Concordat

entre le prieur et les religieux de Saint-Eusèbe et les fabriciens, sur la célébration du service divin (1660).

G. 2369. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1660-1740. — Recueil d'actes, etc. — Bail à rente par noble Edme Jodon, docteur en médecine, Pierre Goureau et Pierre Pilleprat, fabriciens, à Claude Huguenin, chirurgien, de deux places en ruines situées à Auxerre (1674). — Conclusion de l'assemblée générale des habitants pour autoriser les fabriciens à employer la somme de 433 livres, provenant des rectifications de cotes d'impôts faites par les commissaires sur le fait des tailles, sur les collecteurs de la paroisse et leurs parents, à la construction des stalles dans l'église, au lieu de verser cette somme en déduction au receveur des tailles, attendu qu'il n'y a plus de tailles par paroisses mais une seule taille générale pour la ville (1675). — Marché pour la construction des *chaires* du chœur par François Petit, maître menuisier à Auxerre, pour 970 livres. — Marché : pour paver l'église, par Pierre Manicas, maçon à Auxerre, moyennant 850 livres (1676) ; — pour faire 40 bancs dans la nef, par François Petit et Edme Paradis, maîtres menuisiers (1677); — pour poser 20 tombes de pierres de Thizy dans l'église, par Pierre Manicas, maître maçon. — Décharge donnée par M. Girardin, fondé de procuration des fabriciens de Saint-Eusèbe, à M. Grangier, seigneur de Liverdis, doyen des conseillers du Parlement de Paris, de belles étoffes de tapisseries, de rideaux etc., donnés par Marie Foudriat, épouse défunte du dit Grangier, pour être employées à faire un tabernacle à l'autel du Saint-Sacrement; ensuite duquel acte est une conclusion de l'assemblée paroissiale portant que Mme de Liverdis sera nommée au prône aux quatre grandes fêtes de l'année, et qu'il sera dit pour elle un service de trois grand'messes (1681). — Inventaire de tous les ornements du trésor de la sacristie de l'église pris en charge par le prieur de Saint-Eusèbe. — Marché avec Mme Burat, organiste, pour toucher des orgues, avec la liste des jours, au nombre de 33, auxquels on en touche (1681).

G. 2370. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1692-1703. — « Titres, contrats et reconnoissances faits pour la fabrice de Saint-Eusèbe, etc. » — Constitution pour Pierre-Paul Coignet de La Tuilerie, écuyer, comte de Courson, et Germaine Nigot, son épouse, de 65 livres de rente pour la somme de 1,300 livres (1692). — Déclaration des rentes de la fabrique pour donner au greffe des gens de main-morte. — Accord entre la fabrique et les dames de la Charité de la paroisse, au sujet de la quête qu'elles avaient droit de faire le jour de Sainte-Geneviève, leur patronne. — Remise entre leurs mains de la planche de cuivre où est gravée l'image de Sainte-Geneviève (1692). — Fondation d'un anniversaire perpétuel au 7 juillet, par Madelaine de Menou, veuve de M. de Clugny, comte de Grignon, moyennant 36 livres. — Sa tombe au devant de l'autel de Saint-Paul (1694).

G. 2371. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1648-1660. — Actes d'assemblées des habitants de la paroisse au son de la cloche, dans l'église, en présence des trois fabriciens : élection de commissaires pour poursuivre la réforme des abus amenés par l'abonnement des tailles obtenu par les plus riches habitants de la paroisse, au détriment des pauvres (1648). — Assemblée, au nombre de 60 habitants, portant nomination de Jean Deschamps et Moreau, pour assister avec les fabriciens afin d'exécuter une conclusion de l'Hôtel-de-Ville pour faire une imposition sur les habitants, destinée à subvenir aux dépenses de trois compagnies du régiment de cavalerie du prince de Condé, lesquelles doivent tenir garnison en quartier d'hiver à Auxerre. — Il n'y a aucuns deniers et il faut prévenir les violences des gens de guerre (22 novembre 1648). — Décharge de Edme Petifou, de la fonction de collecteur, à cause de ses infirmités, et élection de Bénard, maître cordonnier, à sa place. — Election de Claude Girardin et de Gaspard Berault, conseiller du Roi, en qualité de députés de la ville, aux Etats d'Orléans (1669). — Conclusions de l'Assemblée des habitants, sur le rapport de leurs assesseurs, au sujet des tailles : Ils ont trouvé une partie des maisons non habitées, une autre occupée par de pauvres vignerons et manœuvres; les plus riches abonnées. — Arrêté de demander la remise des tailles de 1649, « attendu la cherté des blés et la disette. » — Marché pour la réparation de la pyramide du clocher de l'église, dégradée par la foudre (1651). — Procès-verbal : d'élection de deux collecteurs des tailles à la cinquième convocation des paroissiens (1652); — du refus répété des habitants de nommer des collecteurs; disant en criant : « Voici bien le temps de faire des tailles, que nous mourrons tous de faim ! » (1652). — Conclusion portant exemption des tailles, au profit du sieur Lebaly, secrétaire ordinaire de la maison du prince de Condé. — Choix de Joachim Delafaye et de trois autres, à la réquisition du bailli royal, comme procureurs pour

aller à l'Hôtel-de-Ville entendre les propositions du maire et des échevins « pour le bien, utilité et soulagement des habitants » (1654). — Marché pour la contruction d'une tribune en forme de jubé avec un buffet d'orgues et les jeux nécessaires, par Michel Burat, organiste à Auxerre, auquel est abandonné l'ancien buffet d'orgues (1655). — Marché avec Claude et Edme Anglert, peintres et vitriers, pour réparer les vitraux de l'église, moyennant 200 livres (1657). — Conclusions : pour autoriser le syndic de la paroisse à défendre à la cour des Aides contre Mme Rigoley, au sujet des décharges de tailles qu'elle a obtenues, etc. (1657) ; — que treize notables poursuivront devant qui de droit l'instance contre le prieur et les religieux pour l'exercice du culte (1659) ; — pour régler sept points d'administration de la paroisse (1660).

G. 2372. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1661-1792. — Actes d'assemblées des habitants de la paroisse, etc. — Conclu de placer le buffet d'orgues au-dessus de l'autel de Sainte-Brigitte, à côté du jubé (1661). — Fondation de services par Joseph Lemuet, marchand, et Anne Martineau, sa femme (1662). — Marché avec Fr. Laligne, maçon, pour réparer la chapelle Sainte-Barbe dessous les cloîtres (1662). — Autorisation aux fabriciens de faire reconstruire le grand comble de l'église au-dessus du grand autel, suivie du marché (1663). — Accord avec le sieur Perrier, au sujet du taux des tailles auquel il sera cotisé à l'avenir, à raison de 60 sous pour mille livres (1664). — Procès-verbal constatant le refus fait par les habitants de la paroisse de nommer des collecteurs pour faire l'assiette des tailles (1665). — Conclusion portant que Angelelme, marchand, sera imposé pour ses tailles à raison 105 sous par mille livres, pour éviter l'issue d'un procès à la cour des Aides, dont il y a appel (1666). — Exemption de Leclerc, apothicaire, de la charge de collecteur et autres charges publiques de la paroisse, tant qu'il fournira aux malades de l'Hôtel-Dieu et aux pestiférés les médicaments nécessaires (1666). — Election de Claude Marie, conseiller, et de Goureau, marchand, pour, avec les députés des autres paroisses, faire l'assiette des tailles à l'Hôtel-de-Ville (1667). — Marché avec Pierre Comble, charpentier à Auxerre, pour des travaux de charpente dans l'église (1668). — Autorisation pour acheter une tenture de tapisserie représentant l'*Histoire de Tobie* et estimée 500 livres (1668). — Don d'une autre tapisserie en six pièces, représentant l'*Histoire de la Pucelle d'Orléans*, pour orner la moitié du chœur (ibid.). — Députation des sieurs Tribolé et Richer, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur l'indemnité à accorder aux officiers de l'Election d'Auxerre, supprimés par suite de l'union du comté à la Bourgogne (ibid.). — Pouvoir donné aux fabriciens de se transporter à l'Hôtel-de-Ville, afin de demander l'exécution de l'ordonnance des Élus des Etats concernant les exempts des tailles. — Procuration donnée pour adresser des réclamations aux conseillers sur le fait des tailles contre l'excès de ces impôts, et sur ce que trente-trois maisons des plus considérables se sont fait exempter (1672). — Election de François Gaufillet, procureur, en qualité de syndic (1673).

G. 2373. (Registre.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1770-1792. — « Délibérations de la paroisse de Saint-Eusèbe d'Auxerre. » — Conclu en assemblée générale de faire un nouveau concordat avec M. Pasquier, prieur, pour la desserte de la paroisse. — Location des bancs dans l'église : la stalle n° 13, à M. Paqueau, pour 9 livres. — Approbation d'un marché fait par les fabriciens pour le blanchiment de l'église et la réfection du pavage. — Remerciements à Heuvrard, procureur, au sujet de l'instance pendante au Parlement de Paris, pour la conservation du cimetière de la paroisse (1788). — Election de marguilliers : Maure, épicier, élu, prie l'Assemblée de le remplacer, attendu que ses fonctions publiques ne lui permettent pas, pour le moment, de cumuler celles de fabricien (19 février 1792).

G. 2374. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1697-1792. — « Inventaire général des titres, papiers, etc., de la fabrice Saint-Eusèbe, » pendant l'exercice de MM. Thomas, Marie de Saint-Georges, conseiller au bailliage, Dubiez, marchand, et Liger, vinaigrier, procureurs-fabriciens. — Contrats de rentes dues par Bernier, Prévost, Moulier, Bourotte et autres. — Baux d'héritages à Perrigny, Saint-Georges, etc. — Constitution de 230 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville, par Mme Berault, pour la fondation de la messe d'onze heures. — Récépissés par les marguilliers successifs des titres portés à l'inventaire.

G. 2375. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1509-1790. — Accords entre les paroissiens et le curé de Saint-Eusèbe, pour les charges de ce dernier. — Arrêt du Parlement homologant une délibération concernant les droits d'inhumation (1728). — Accord pour l'établissement régulier d'un passage allant à l'église, séparé par un mur qui sera élevé par la fabrique, « l'église

de Saint-Eusèbe estant un bel et notable édifice, grand et somptueux » (1509). — Concession à M. Deschamps de bâtir une maison en face du portail de l'église Saint-Eusèbe, moyennant 300 livres (1755). — Inventaires des ornements et vases sacrés. — Marché pour la pose des orgues à côté du jubé (1661).

G. 2376. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1497-1785. — Fondations pieuses : par Marie Lamy, veuve Berault ; — par MM. Marie, de 70 messes basses pour être dites dans la chapelle des prisons d'Auxerre, chaque année, moyennant 700 livres (1676); — par Jeanne Potin, Mme de Grignon, Mlles Loyset et Torinon, etc. — Concessions de chapelles dans l'église à MM. Bargedé (1621), Regnauldin, Berault. — Accords avec les confrères de Saint-Paul, des Agonisans, de Saint-Laurent et Saint-Joseph. — Mémoire au lieutenant-général du bailliage contre la suppression du cimetière de Saint-Eusèbe (1785).

G. 2377. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1654-1657. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Eusèbe, rendus par Jean Chacheré et Jean Rousselet, conseillers au bailliage, et François Brosse, marchand, ci-devant procureurs-fabriciens, à noble Antoine Jodon, docteur en médecine, et autres fabriciens en exercice. — Produit des quêtes, des offrandes de ceux qui ont rendu le pain bénit, des dons aux bassins des reliques. — Reçu : de ceux qui ont porté le ciel pendant leur triennalité les trois jeudis du Saint-Sacrement et de l'Octave, 85 livres ; — « des legs testamentaires de ceux qui ont estez nommez au martyrologe pendant lesdites trois années, 392 livres. » — Payé: aux prieur et religieux de Saint-Eusèbe, pour le service religieux dans les trois années, 1,467 livres ; — pour la ramée fournie le jour de Saint-Eusèbe, 4 livres 10 sous ; — à Boucquot, 4 livres 10 sous, pour avoir imprimé le sonnet et oraison en français et latin au bas des images de Sainte-Geneviève ; — pour avoir ôté les chenilles sur l'orme de devant l'église, 20 sous.

G. 2378. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1785-1792. — Journal des recettes et dépenses de la fabrique de Saint-Eusèbe, à laquelle ont été réunies en 1792 les fabriques de Saint-Mamert et de Saint-Amatre. — Payé au prieur, pour un quartier de ses honoraires, 300 livres. — Reçu, pour l'enterrement de M. Padinelli, à 4 cloches. 33 livres (1786). — Reçu: pour la quête, le jour de Saint-Eusèbe, 20 livres et de MM. Thiénot et Poussard, porteurs de rubans, 12 livres ; — pour la cérémonie d'inhumation de Mérat, apothicaire, sonné aux 4 cloches, et 30 pièces de tenture, 45 livres.

G. 2379. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1698-1788. — Baux de maisons et biens ruraux à Auxerre, Escamps, Perrigny et Venoy. — A Dautun, aubergiste à l'Épée royale, un emplacement derrière le cimetière de Saint-Eusèbe ; — aux Carrés, 16 arpents, tant terres que prés au finage d'Egriselles. — Contrats de rentes sur le Clergé et sur l'Hôtel-de-Ville.

G. 2380. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1622-1784. — Paroisse Saint-Gervais d'Auxerre. — Etat des revenus. — Sentence de l'official autorisant les fabriciens à rétablir le tronc de la chapelle Notre-Dame-des-Aides qui est sur le pont d'Auxerre, malgré les prétentions des fabriciens de Saint-Père (1660). — Testament de Mme de Drouars, dame de Curly, portant qu'elle veut être enterrée dans l'église Saint-Gervais, proche la sépulture de feu son mari (1684). — Reconnaissances de rentes constituées. — Baux d'héritages à Curly.

G. 2381. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1688-1789. — Paroisse Saint-Loup d'Auxerre. — Inventaire des titres de la fabrique : conclusion des habitants de la paroisse contenant cession au profit de la fabrique de la somme de 257 livres, à répéter contre certains habitants prétendus insolvables, et imposée sur la paroisse (1675). — Comptes des recettes et dépenses qui étaient dans le trésor littéral, depuis 1579. — Accord avec l'abbaye Saint-Germain pour les droits d'indemnité à lui payer sur le terrain du nouveau cimetière, acquis de Louis Sallé, et situé vis-à-vis de la porte de l'église Saint-Loup (1688). — Arrêt du Parlement pour l'administration des biens de la fabrique et de la charité de Saint-Loup (1764). — Comptes de recettes et dépenses pour trois ans, de 1703 à 1705 : Recette totale, 3,487 livres. — Concessions de bancs dans l'église aux sieurs Motheré, Boyard, Colin et autres.

G. 2382. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1581-1788. — Fondations pieuses : — par Fr. Lesseré, Jean Bezanger, Antoine Darlot, Nicolas Scellier,

charpentier; Brigitte Mallin, Germain Regnard, Sallé, curé; Claude d'Appougny, écuyer, conseiller du Roi de ses finances, né à Auxerre et baptisé à Saint-Loup, qui a donné 3,000 livres pour l'embellissement de l'église (1699). — Reconnaissances de rentes sur maisons sises à Auxerre, et de rentes sur l'Hôtel-de-Ville.

G. 2383 (Registre.)— In-folio, oblong; 104 feuillets, papier.

1686-1792. — « Livre pour la confrairie de Sainct-Fiacre. » — Liste des fondateurs : Pierre Sallé, curé, Lattemart, Nicolas Sallé, Gervais Millon, Nicolas Pignollet et autres, au total 49. — En 1687, recette totale, 65 livres. — Taux ordinaire de la cotisation, 10 à 12 sous par an. — Payé pour honoraires des services des défunts et des femmes des confrères défunts, 12 livres 10 sous. — Requête à l'évêque, par les maîtres charpentiers de bateaux, au nombre de 27, pour obtenir la confirmation des statuts de la confrérie de Saint-Fiacre, au bas de laquelle est l'approbation de Mgr de Caylus (1732). — En 1792, les confrères sont au nombre de 43.

G. 2384. (Registre.) — In-folio, oblong; 256 feuillets, papier.

1697-1793. — « Catalogue des confrères et consœurs qui ont donné libéralement quelqu'argent à la confrairie de Nostre-Dame-du-Mont-Carmel. » — En 1705, Mme Baudesson et son fils, 5 sous; — Mme Liger, 1 sou; — M. Leprince et sa femme, 4 sous. — Nombre total des confrères et consœurs, en 1705, 806.

G. 2385. (Registre.) — In-folio, oblong; 209 feuillets, papier.

1675-1799. — Comptes de la confrérie de Saint-Nicolas en l'église Saint-Loup d'Auxerre, rendus en 1675 par Edme Bourgoin, voiturier par eau, etc. — 1676. — Produit de la quête le jour du mariage de la fille de M. Nigot, 3 livres 9 sous. — Pour achat des images des confrères, 4 livres. — 1677. — Trouvé dans la boîte du coche 20 livres 17 sous. — Nombre des confrères et veuves de confrères, 87, payant 16 sous chacun. — Total de la recette, 127 livres. — Payé en 1679, pour faire nettoyer les arbres qui sont sur le port, 30 sous. — Noms des confrères: Jossier, Miraut, Bourgoin, Cochois, Boyard, Sallé, etc. — 1681. — Recettes faites à la quête du coche, le lundi 12 mai, 18 sous; le jeudi 15, 9 sous; le lundi 19, 17 sous, et ainsi de suite, deux fois par semaine. — Reçu pour un mai qui était sur le quai et pour un autre arbre qui est tombé, 35 sous. — Payé à Simon Lebel, menuisier, pour façon du retable de l'autel de la chapelle Saint-Nicolas, derrière le chœur de l'église, 224 livres (1692). — A Marie, sculpteur, pour avoir raccommodé l'image de Saint-Nicolas, 3 livres (1705). — Payé en 1793 par les confrères Miraut, Collin, Coulon, et autres, au nombre de 38, par chacun 15 sous de cotisation. — Reçu le jour de la fête, tant à l'église que sur le port, à la station pour la quête, 10 livres 13 sous.

G. 2386. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier.

1758-1791. — Comptes des recettes et dépenses de la confrérie de Saint-Vincent de la paroisse Saint-Loup, reçus pardevant M. Creusot, curé, et autres. — Reçu des confrères, au nombre de 15, en 1774, de chacun, 15 sous. — Le bâton a été adjugé, en 1791, à Mérat et autres, pour 12 livres.

G. 2387. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1611-1704. — Paroisse Saint-Mamert d'Auxerre. — Recueil d'actes. — Fondations : du salut de la Nativité, par Jacques Richer, avocat en Parlement; — du salut de l'Ascension, par Fr. Grasset, procureur au bailliage. — Procès-verbal d'assemblée des habitants, au nombre de 70, contenant acceptation de la fondation d'un chapelain par Billard, avocat en Parlement, moyennant 3,000 livres (1661). — Concordat passé avec Nicolas Joly, curé, pour le réglement des services religieux que les fabriciens désiraient voir célébrer (1661). — Fondation par Thomas Marie, marchand, bourgeois d'Auxerre, d'une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis (1634).

G. 2388. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1386-1787. — Fondations : d'une chapelle en l'église Saint-Mamert, par Marguerite La Saunière, confirmée par l'abbé de Saint-Laurent de Cosne, dont dépend l'administration de la paroisse (1386); — d'une grand'messe du Saint-Sacrement tous les jeudis, par Thomas Marie, suivie d'autres actes faits par les héritiers du fondateur, et modifiant la fondation d'une messe de 8 heures par la dame veuve de Joseph Lemuet, seigneur de Bellombre, moyennant 6,000 livres en 1747, suivie d'actes de renonciation faits par les habitants de la paroisse. — Bref du pape Alexandre VII contenant des indulgences en faveur de la confrérie de Sainte-Mathie. — Délibérations des paroissiens, tenues en l'église Saint-Mamert, au sujet des réparations à faire au presbytère. — Concession au sieur Lemuet de l'usage de la chapelle Saint-Martin, avec droit de sépulture. — Arrêt du Parlement fixant les

droits à payer à la fabrique pour les enterrements. — Quittances de droits d'amortissement. — Reconnaissances de rentes foncières à Auxerre et à Villefargeau.

G. 2389. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1626-1789. — Paroisse Saint-Martin-les-Saint-Julien d'Auxerre. — Inventaires des meubles et titres. — Etats des biens. — Actes d'assemblées des habitants pour la nomination de collecteurs et de fabriciens; — pour la concession de stalles. — Mémoire et marché de Louis Quersan, menuisier, pour la réfection du clocher de l'église. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 2390. (Registre.) — In folio, 250 feuillets, papier.

1700-1788. — Paroisse Notre-Dame-là-d'Hors d'Auxerre. — Recueil d'actes. — Procès-verbaux : d'assemblées des habitants au banc de la fabrique, à l'issue de la messe paroissiale, pour nommer des collecteurs et des marguilliers; — du refus des habitants de nommer des collecteurs pour la répartition de la taille, en 1708. — Refus répété six fois de suite par les habitants de nommer des collecteurs, les fabriciens ayant même fait fermer les portes de l'église. — Les habitants auxquels les commissaires délégués à l'Hôtel-de-Ville ont rendu compte des propositions qui y ont été faites aux députés des diverses paroisses, au sujet du paiement de diverses sommes et de la poursuite de procès, déclarent s'en rapporter à la conduite des magistrats de la ville et aux avis qui leur seront donnés par les députés des paroisses (1700). — Délibération autorisant les fabriciens à faire refondre deux cloches. — Testament de Nicolas Roblot, administrateur perpétuel de l'hôpital-général, portant fondation de six saluts dans l'Octave du Saint-Sacrement. — Devis de travaux à faire à l'église, suivi d'adjudication passée au banc-d'œuvre, pour la somme de 700 livres, aux sieurs Bonnot, Belloc et Guyon. — Arrêté qu'il sera fait un état des habitants de la paroisse pour servir à choisir des collecteurs. — Procès-verbal : de refus de nommer des collecteurs (1748); — constatant la rumeur faite par le sieur Chardon, marchand de bois, à l'occasion de la mise en vente de la stalle de M. Robinet de Gratery; — au sujet de la chûte d'une partie de la voûte du chœur de l'église (1782). — Devis de réparations à faire à l'église, suivi d'adjudication à Lazare Leblanc, entrepreneur à Auxerre, pour 3,570 livres (1785). — Inventaire des vases sacrés, ornements, etc.

G. 2391. (Registre.) — In-folio, 9 feuillets, papier.

1786-1790. — Recueil d'actes. — Délibérations de l'assemblée générale des habitants : au sujet de la rectification d'erreurs commises sur le rôle fait pour les réparations de l'église; — fixant l'heure de la messe paroissiale à 9 heures en hiver et 10 heures en été; — pour la création d'un bureau de Charité composé de huit notables, attendu qu'il n'y avait plus de dames de charité (1789). — Nomination de collecteurs pour 1790.

G. 2392. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

Fin du **XVIIIe siècle**. — Livre des bancs et stalles de l'église, concédés à MM. Renaudin, procureur du Roi, Morin, avocat, Raffin, avocat, Morillon, ferblantier, Thibault, maître d'école, Prévot, médecin, Duché, procureur du Roi, et autres.—Chapelles de Saint-Antoine, de Notre-Dame et autres, au nombre de neuf.

G. 2393. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1390-1788. — Réglement des offices avec le curé. — Mémoire des saluts qui se célèbrent en l'église Notre-Dame. — Mandats signés Caillat, fabricien de Notre-Dame-de-Lorette, au prieur de Notre-Dame-la-d'Hors, pour faire célébrer des services pour des confrères défunts. — Donation par Leprestat, tuilier à Auxerre, à la confrérie Notre-Dame, d'une vigne sise à Monéteau (1390). — Marché des fabriciens avec Blaise Chaireau, architecte et tailleur de pierres, demeurant à Fleury-en-Auxerrois, pour construire la moitié de la nef de l'église Notre-Dame-la-d'Hors, dans le style du chœur, moyennant 5,300 livres (1625).— Reconnaissances de rentes. —Fondations. — Comptes rendus par les fabriciens sortant de charge aux fabriciens en fonctions (1777).

G. 2394. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier; 1 sceau.

1506-1788. — Fabrique Saint-Pélerin d'Auxerre. — Inventaire des titres dressé par Joinon, fabricien. — Traité avec Maujot, Sallé et autres, pour rétablir la confrérie de Saint-Nicolas (1686).— Procuration des paroissiens pour réclamer au sieur Chauchet, ancien curé, les titres de la fabrique. — Comptes reçus par Joinon et autres (1785). — Paroisse Saint-Pierre-en-Château. — Ordonnance de l'évêque Pierre de Broc, suivie de statuts pour l'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement dans l'église Saint-Pierre (1670). — Etat de rentes dues

à la fabrique de Saint-Pierre. — Comptes des revenus rendus par Leduc, Delsus et autres. — Fabrique Saint-Regnobert à Auxerre. — Inventaire des titres (XVIe siècle). — États des charges et revenus. — Comptes. — Procès-verbaux d'assemblées des habitants : portant que les fabriciens en exercice auront le pas sur les autres paroissiens dans les processions ; — pour l'élection de collecteurs. — Reconnaissances de rentes foncières à Auxerre (1506).

G. 2395. (Liasse.) 15 pièces, papier.

1678-1778. — Paroisse Saint-Pierre-en-Vallée à Auxerre. — Inventaires des titres de la paroisse, mis entre les mains et à la charge de noble Edme Berault, avocat en Parlement, et autres procureurs de la fabrique, en 1681 : contrat entre l'abbé et les religieux de Saint-Pierre et les habitants touchant les cloches qui sont dans la tour, reçu Taffineau, notaire, le 12 août 1557. — Analyse des titres de fondations de saluts et d'autres services. — Inventaire des titres et des vases sacrés et ornements, en 1761, suivi d'un tableau des réparations à faire à l'église, dressé par Albespeyre, architecte, en 1772. — Concession des bancs de l'église Saint-Pierre.

G. 2396. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1774-1792. — Conclusions des assemblées générales des habitants de la paroisse tenues au banc d'œuvre; — pour la réparation des piliers-butans de l'église. — Nominations de fabriciens : MM. Tenaille de Millerye, bourgeois ; Merle, marchand ; Sautereau, vigneron. — Pierre Durand, boulanger, nommé fabricien, est déchargé de cet office, et a offert 300 livres pour les besoins de la fabrique. — Approbation de dépenses faites et à faire pour les réparations de l'église. — Délibération au sujet de la translation du cimetière paroissial auprès de l'église Saint-Amatre (1788). — Adjudications des stalles, chapelles et bancs. — Arrêté de présenter à l'administration du département un vœu pour la conservation de l'église Saint-Pierre comme paroisse.

G. 2397. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, papier.

1529-1764. — Recueil d'actes concernant la paroisse Saint-Pierre. — Fondation par demoiselle Anne Marie, d'un salut du Saint-Sacrement tous les seconds jeudis de chaque mois. — Constitutions de rentes. — Accord entre les habitants et les religieux de Saint-Pierre, pour la fondation d'un salut le soir du jour de la fête du Saint-Sacrement (1606). — Ordonnance de l'évêque de Caylus, pour régler le service divin dans la paroisse Saint-Pierre. — Inventaire des fondations. — Analyse des comptes de fabrique depuis 1656 : en 1663, les vignes gelèrent et on ne trouva à la quête que 15 livres. — En 1672, les basses voûtes ont été achevées. — « M. Dormoy, officier de Mgr le Prince a donné une vierge à deux visages qui étoit suspendue vis-à-vis le banc d'œuvre. Elle a été ostée en 1755 à cause que cela faisoit rire les étrangers, et qu'on disoit tu ressemble à la vierge de Saint-Père, quant une personne étoit double. » — Réglement de MMgrs de Broc et de Caylus, entre les religieux de Saint-Pierre et les paroissiens.

G. 2398. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1567-1762. — Marchés pour la construction de l'église Saint-Pierre, passés par les fabriciens : pour la construction de la première voûte dessous la tour, avec Edme Courseron, maître maçon, pour 94 livres (1569) ; — pour la façon de vitraux, avec Claude de Courroy et Cornaille, peintres à Auxerre (1616) ; — avec Isaac Gillot et Blaise Chériot, maîtres tailleurs de pierre à Auxerre, pour la construction des trois portails de la façade (1630) ; — avec Blaise Chériot et Isaac Gillot, architecte à Auxerre, pour la construction du 2e ordre du portail et les sculptures (1635). — « Liste de ceux qui ont donné pour le beau portail : » M. Marcilly, de Paris, 11 livres, etc. — Reçu des enfants qui ont touché la première pierre du 3e ordre du portail en 1656, 51 livres. — « C'étoit François Laligne qui avoit entrepris le portail, et Lambert François, le sculpteur (1656). » — Historique de la construction de l'église Saint-Pierre, adressé aux habitants de la paroisse. — Mémoires sur les contestations élevées entre les paroissiens de Saint-Pierre et les religieux de l'abbaye ; — origine de la paroisse; — construction de la tour de l'église ; — sur les droits des paroissiens sur l'église et ses dépendances (XVIIIe siècle).

G. 2399. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 97 pièces, papier.

1468-1791. — Bref d'indulgences pour la confrérie du Saint-Sacrement. — Listes de fondations pieuses et titres de fondations par Mlle Bailly, Claude Dupont, Germain Chancy, Anne Bonguerand, Anne Marie. — Actes de constitutions de rentes. — Comptes de recettes et dépenses rendus pardevant l'évêque (1719). — Payé pour la réfection du pilier attenant au banc de la fabrique, en 1721, 670 livres. — Recette totale en 1787, pour trois années, 5,447 livres.

G. 2400. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1764-1792. — « Livre pour enregistrer les droits dus à la fabrique Saint-Pierre, pour les enterrements, etc. » — Enterré : dans la chapelle Saint-Germain, Mme veuve Potherat, reçu 30 livres (1764); — dans le cimetière, Deluc, cordonnier, payé pour droit de sonnerie et argenterie, 7 livres 10 sous; — dans l'église, Claudine Berryat, fille de feu M. Berryat, docteur en médecine, pour droit de sonnerie à 4 cloches et sépulture, 50 livres (1766); — de Duvat, sculpteur, pour son épouse, 7 livres 10 sous (1769).

G. 2401. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 171 pièces, papier; 5 plans.

1611-1787. — Paroisse Saint-Julien d'Avallon. — Inventaire des titres et papiers pris en charge par Philibert Rousseau et autres, fabriciens. — Fondations pieuses par Mme Marie Minard, femme de Jean Borot, prévôt d'Avallon ; Etienne Chevalier, notaire ; Etienne Champion, bourgeois, qui a fait construire une chapelle dans l'église Saint-Julien et autres. — Correspondance de Letors, lieutenant-criminel, fabricien, avec les agents généraux du Clergé, au sujet du placement des fonds d'une fondation de 2,000 livres faite par M. Préjean (1762). — Plans de l'église Saint-Julien, coupes et élévation. — Baux de biens ruraux à Annay-la-Côte, Avallon, Cussy-les-Forges et Presle. — Constitutions de rentes foncières et sur l'Hôtel-de-Ville.

G. 2402. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1718-1780. — Conclusions des assemblées des paroissiens et des fabriciens de Saint-Julien. — Vente de vieux vases sacrés et achat d'autres à la demande de M. Champion, curé (1718). — Arrêté de faire construire des bancs neufs dans la nef et réglement pour leur concession. — Election de Claude Terrier, musicien de la collégiale, en qualité de chantre. — Réception du banc d'œuvre fait par Jean Regnard, maître menuisier (1723). — Don d'une grande croix de cuivre argenté, de 6 chandeliers, etc., par M. Champion, curé. — Adjudication de travaux de construction de bancs et siéges pour la clôture du chœur de l'église, faite à Louis Sagette, pour 340 livres (1732). — Délibération pour le rétablissement des orgues qui ont été payées par la ville (1734). — Défense aux pauvres mendiants d'entrer dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Julien, pendant les offices publics pour y quêter (1760). — Ordonné à Vieillard, fossoyeur, de niveler le sol des tombes de l'église. — Enquête sur la proposition de supprimer les inhumations dans les églises Saint-Pierre et Saint-Julien, suivie de protestations unanimes contre le projet (1762).

G. 2403. (Registre.) — In-folio, 347 feuillets, papier.

1642-1719. — Journal des recettes et dépenses. — Concessions de tombes, etc. — Payé à François Roger, organiste, 24 livres par an pour ses gages (1646). — Le 8 octobre 1651, Lallemant, chirurgien, a donné 8 livres pour la sépulture d'un lieutenant du régiment d'Anjou, enterré céans. » — Résolu de faire payer le droit de sépulture avant l'ouverture de la terre (1652). — Concession d'une place dans l'église à côté de l'autel Sainte-Anne à André Raudot, apothicaire à Avallon, possédée auparavant par feue Marie Regnard, sa mère (1662). — Nomination de MM. Arthault, prévôt, et Pirot, receveur des tailles, en qualité de fabriciens par l'assemblée générale. — Inventaire des vases sacrés et ornements, remis au marguillier (1668). — Réglement pour le salaire des chantres et du marguillier, aux mariages et enterrements (1668). — Cession d'un banc dans la chapelle Saint-Crépin, par Pierre Boüesnel, docteur en médecine, et autres, à Jacob, tanneur à Avallon (1707). — Marchés de réparations au clocher (1657), par Claude Gevrat, couvreur. — Fondation de la messe coupetée par Etienne Chevalier et Jeanne Morisot, sa femme, acceptée par Jacques Raudot, docteur en médecine et autres, fabriciens (1671).

G. 2404. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1599-1650. — Manuel des rentes et cens dus à la fabrique Saint-Julien d'Avallon. — Antoine Marat, docteur en médecine, sur une vigne à Cousin-le-Pont, doit 4 gros de rente (1599); — du receveur des Maisons-Dieu et maladerie d'Avallon pour le quart du produit de l'amodiation de l'herbe du grand cimetière, 35 sous; — de Langlois, cordonnier; Regnault, Couturier, Thomas Germinot et autres, pour des boutiques situées entre les « engyves de l'église, » reçu des redevances de 7 sous, 25 sous, etc., par an.

G. 2405. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1640-1719. — Manuel des cens et rentes, dressé par Thomas, fabricien. — Maître André Raudot, apothicaire à Avallon, et Marie Raudot, majeure, doivent à la fabrique 600 livres en principal, portant 37 livres 10 sous

d'intérêts, et créée au profit de Lazare Raudot, docteur en médecine, et transférée par Jacques Raudot, aussi docteur en médecine, à Etienne Chevalier (1658). — Jean Regnault, joueur d'instruments à Avallon, doit 15 sous de rente. — Etienne Massin, docteur en médecine à Vézelay, doit 6 livres 5 sous de rente (1675).

G. 2406. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1670-1741.— Comptes de recettes et dépenses rendus devant les délégués de l'évêque d'Autun, par Denesvre, Béthery, Rousseau, Boüesnel, Champion et autres, fabriciens de St-Julien. — 1670. — Payé: « à Lazare Huot, pour avoir peint les neuf images de la nef et du chœur, 30 sous ; » — pour le blanchiment de l'église, 108 livres. — A Claude Regnault, joueur d'intruments, pour avoir joué du violon pendant les messes des dimanches et fêtes de l'Avent de l'année 1693, 20 sous; — à Devillon, prêtre, pour avoir chanté la Passion le jour des Rameaux et de la Passion, et avoir dit les Prophéties le Samedi-saint, 30 sous. — 1710. — Payé pour le vin mis sur le bureau aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, 2 livres 5 sous. — 1723. — A Regnault et Bony, qui ont joué du violon et de la basse pendant les grandes messes des Avents de Noël, 2 livres. — A Cacheux, organiste à Auxerre, pour voyage à Avallon, afin de dresser le devis des orgues de l'église Saint-Julien, suivant quittance du 23 juillet 1723, 25 livres.

G. 2407. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1742-1787.— Comptes de recettes et dépenses. — En 1741, recette, 1,300 livres. — Payé : à Vedon, menuisier, pour une bière à l'usage des pauvres, 5 livres 10 sous (1747); — à Sergent, fils du chantre, pour un office de Saint-Julien noté et « buriné » par lui, suivant la taxe de l'évêque d'Autun, 18 livres (1756); — à Boucher, traiteur, pour collation fournie le 27 août 1753, jour de la visite de l'évêque d'Autun, 4 livres 4 sous. — 1760.— Payé à Baron, libraire à Paris, pour trois missels, 45 livres.

G. 2408. (Liasse.) — 459 pièces, papier.

1705-1746. — Pièces de dépenses de la fabrique Saint-Julien. — Payé à Jean Darme, vitrier, pour l'entretien des vitraux de l'église, en 1712, 10 livres. — Annonces au prône de la mise en audition des comptes des fabriciens, avec invitation d'y assister, et de prêts à faire par la fabrique. — Quittance de 130 livres donnée par Champion, curé d'Avallon, pour les honoraires de la desserte de la messe de sept heures (1715). — Lettres : de M. de La Hitte, intendant à Dijon, relative à la réfection du clocher de l'église Saint-Julien qui a été incendié par le feu du ciel (1721); — de Boucard, procureur à Dijon, au sujet du procès introduit contre le maire et les échevins d'Avallon, relativement au paiement des réparations dudit clocher.

G. 2409. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1530-1785. — Paroisse Saint-Martin d'Avallon.— Reconnaissances de rentes foncières à Chassigny, par Robert et autres. — Donation d'un journal de terre à Chassigny, par Tribouillard, pour fonder une messe le jour de Saint-Edme. — Bail d'héritages à Chassigny.

G. 2410. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1361-1771. — Paroisse Saint-Pierre d'Avallon. — Inventaires des titres et papiers de la fabrique, faits par Rousseau et autres, fabriciens. — Inventaire des vases sacrés et ornements de l'église. — Réglements pour la nomination des fabriciens, faits en assemblées générales des habitants et homologués au Parlement. — Déclarations des droits de sépultures et tombes par les paroissiens (1719). — Délibération de la fabrique pour la construction de bancs uniformes (1718). — Déclarations en reconnaissance de bancs dans l'église et soumission d'en payer le droit par la dame Bongars, MM. Letors, conseiller au bailliage, Hubert Letors, avocat en Parlement et autres (1718). — Ordonnance du lieutenant-civil d'Avallon, pour la police de l'église, et qui défend aux paroissiens d'y entrer avec des peignes sur la tête, leurs cheveux en papillotte, étant en veste, avec des tabliers, etc (1769). — Fondations pieuses : par Jean Chaignon, qui choisit le cimetière de Saint-Pierre pour sa sépulture, et veut qu'on fasse célébrer 25 messes de *requiem* le jour de sa mort, par 25 prêtres, à chacun desquels on donnera 20 deniers, un pain et du vin (1411); — par Hugues Tripier, notaire royal à Avallon (1556); — par Pierre Besson, bourgeois, d'une messe le premier de chaque mois. — Procès-verbal par Berthier, doyen de la collégiale d'Avallon, contenant l'état des fondations de l'église Saint-Pierre, pour obtenir la réduction de celles qui sont onéreuses. — Ordonnance de l'évêque d'Autun, réduisant à la moitié des offices et prières toutes les fondations constituées en rentes (1720).

G. 2411. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1772. — Inventaire des titres et papiers de la fabrique Saint-Pierre, de la charité et de la cure d'Avallon, par Begon, greffier en chef du bailliage d'Avallon, en vertu d'arrêt du Parlement de Dijon, dans le procès d'entre les maire et échevins d'Avallon, curé et fabriciens de Saint-Pierre. — Procès-verbaux de récolement des pièces inventoriées dans un livre relié en peau verte contenant l'analyse des titres de la fabrique en 199 cotes.

G. 2412. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1687-1759. — Conclusions des assemblées des habitants de la paroisse et des fabriciens. — Choix: par Léonard Champion, curé des églises Saint-Pierre et Saint-Julien, par le maire et les échevins et le procureur de la ville, de MM. Borot et Rousseau, pour être présentés à l'Assemblée générale qui se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, en qualité de fabriciens (1701); — par les fabriciens, de Gabriel Pelley, l'un d'eux, pour faire la recette des revenus de la fabrique. — Election de Comynet, en qualité de fabricien, en remplacement de Lazare Chausson, qui avait déjà été en exercice et qui a refusé quoiqu'élu par l'assemblée générale des habitants (1715). — Traité en vertu duquel l'assemblée générale doit nommer pour fabriciens les personnes présentées par les fabriques (1692). — Journal des recettes de la fabrique produites par les quêtes et les droits de sépulture.

G. 2413. (Liasse.) — 24 pièces parchemin; 136 pièces, papier.

1507-1782. — Sommation au curé Rouhier, par les fabriciens de Saint-Pierre, de déclarer s'il prétend avoir droit d'occuper le banc d'œuvre, attendu qu'il n'y a que trois places occupées par les trois fabriciens (1733). — Lettre de l'évêque d'Autun aux fabriciens, les assurant de son intention « de n'oublier rien pour tâcher de procurer l'ordre, l'union et la paix dans la ville d'Avallon (1739). » — Procédures au bailliage: contre la confrérie du Saint-Sacrement; — contre les demoiselles Artault, au sujet de la construction d'un banc dans l'église, dont la dimension était contestée par ces dames (1718); — contre le chapitre Saint-Lazare qui revendiquait le droit de faire seul les processions les jours de Saint-Marc et des Rogations, etc. (1740). — Compte avec Jacquin, fondeur, pour les frais de la fonte de la cloche de la paroisse (1572). — Marché avec Defert, serrurier à Avallon, pour la façon d'une grille de fer placée entre le chœur et le bas-côté du côté de la sacristie (1722). — Déclaration signifiée à M. de Clugny, conseiller au Parlement, portant que les fabriciens n'ont point l'intention de faire enlever les armoiries de ses ancêtres placées en différents endroits de l'église (1733). — Mémoire à consulter signé Thibault, au sujet de la reconstruction du grand autel qui doit être à la charge du chapitre (1782). — Reconnaissances: de rentes foncières par Jean Fumé, Pierre Sergent et autres; — de rentes sur les aides et la province d'Artois. — Baux de terres à Champien et au Vault.

G. 2414. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Livre des rentes dues à la fabrique Saint-Pierre. — débiteurs: Marie Ladmiral, veuve de François Taupinot, chirurgien à Avallon; Pierre Bellot, procureur et notaire royal; Jean Borot, procureur et notaire royal; Nicolas Ramonet, chirurgien; Jean Clairet, tanneur à Cousin-le-Pont; Jacques Gagnard, orfèvre et autres.

G. 2415. (Registre.) — Grand in-folio, 485 feuillets, papier.

1561-1618. — Journal des recettes et dépenses de l'église paroissiale Saint-Pierre d'Avallon. — La recette consiste surtout dans le produit des quêtes des jours de dimanche et fêtes, et des legs. — Recette des deniers de la confrérie des Trépassés. — En juillet 1564, danger de peste en la ville. — « Selon les philosophes et l'édit du Roi, l'année commence le 1er janvier 1565. » — « Trouvé en la bourse des nourrisses, 102 sous pour employer à une tasse pour les femmes venant à purification (1568). » — Baptême d'une cloche appelée Pierrette, en 1572, par Martin Dupin, doyen. — Le prix de cette cloche s'élève à 322 livres. — Payé pour une amende, à cause de blasphème, par Rapeneau, 20 sous. — Donné par dame Jehanne Charreton, maîtresse des filles, une nappe d'autel (juin 1588). — « Le sabmedy 8e de may, à huit heures du soir, yssue du salut, le cloché avec les cloches de la grand tour de Saint-Ladre ont esté ars et bruslez par le feug du ciel (1589). » — 1609. — « Le dais sur le grand austel a esté fait à neuf par la pieuse libéralité de demoiselle Josephe Filzjean, femme de noble Jean Massot, conseiller au parlement de Dijon. » — Dépenses. — A l'organiste qui a joué à la messe le jour de l'Epiphanie, 10 deniers (1561); — à Daniel, peintre, pour avoir réparé les verrières de Notre-Dame et de Saint-Pierre, 12 sous; — pour le vin des communiants, 13 sous (1561). — Marché avec Drohot, marchand à Troyes, pour fournir 2,000 livres de plomb pour couvrir le portail de l'é-

glise, moyennant 227 livres (1565). — « Le dimanche 3 octobre 1568, ont esté ensaintrées les églises de céans et de M. Saint-Lazare, obstant le dangier de peste ; pour quoi faire a esté prins 6 livres de cire, dont on a fait deux saintres pour les autels Saint-Sébastien et Saint-Roch. » — « Payé 200 livres, à Mathurin Duboys, pour l'achat des habits baptuz en or (1571). » — « Les officiers de la ville ont eu de la fabrique 17 livres 10 sous pour fournir au Roi (1574). » — Payé à Pierre Tillier, maître de l'école, pour avoir chanté aux trois messes hautes de l'ordinaire, 40 sous (1575). — 1582. — Marchés: avec Lepage, libraire, pour réparer les livres de l'église; — avec Emard Billet, peintre verrier, de 8 écus 2/3 ; — de certaines peintures achetées de Me Hugues Callat, etc., 16 fr.

G. 2416. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1618-1684. — Journal des recettes et dépenses de l'église paroissiale Saint-Pierre d'Avallon. — Recette.— Produit des quêtes des dimanches et fêtes. « Le jour de Noël 1619, trouvé aux écuelles 4 livres 6 sous. » — Recettes des legs. — Procès-verbal de réception des orgues refaites par Jean Gros, organiste à Semur, lequel a reçu 170 livres pour ses soins (1620). — A Henri Mynard, organiste, pour ses gages par an, 12 livres. — A M. Séguenot, pour avoir fait diacre et sous-diacre à la grand'messe le jour de l'Annonciation, 4 sous (1624). — Aux deux vicaires, pour la desserte de l'église pendant l'année, 28 livres (1626). — Actes de concession de siéges dans l'église à Gabriel Pellé, lieutenant des chirurgiens à Avallon, Letors, demoiselles Arthault, et autres.

G. 2417. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1531-1789. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique Saint-Pierre d'Avallon. — Reçu du produit de la vente d'une robe noire fourrée de menu vair, léguée par la femme de Christophe Le Barbier, 61 sous (1532). — « Baillé par Claude Galicet, la robe de sa femme de drap noir doublée de demye ostalde, laquelle a été vendue 7 livres. » — Dons fréquents de ce genre. — Reçu de Jean d'Auxon, pour un blasphème, 6 sous 8 deniers. — Payé : pour nettoyer le cimetière devant l'église Saint-Pierre, 12 deniers. — Marché avec Jean Johannes et Pierre Trigolet, maçons, pour paver l'église (1536). — Payé pour réparer les soufflets des orgues, 5 sous (1536). — A Jean Regnard, menuisier, pour façon du marchepied du maître-autel, avec 4 pilastres, 40 livres (1675). — Mémoire des dépenses chez Ravière, par les ouvriers tant fondeurs, charpentiers que autres, qui ont aidé à monter les cloches (1599).

G. 2418. (Liasse.) — 23 cahiers et pièces à l'appui des comptes.

1654-1721. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique Saint-Pierre d'Avallon, rendus par Jean Borot et autres, et en 1689 pardevant Lazare Bocquillot, docteur en Sorbonne, chanoine de la collégiale de Montréal, délégué de l'évêque d'Autun, le curé d'Avallon et autres, etc. — Recette. — En 1689 : 1,920 livres. — Payé : pour un cordeau pour attacher la figure de la Passion devant le Crucifix, en 1689, 16 sous ; — à Jossot, maître chantre, pour ses gages en 1694, 42 livres ; — à Duguet, pour l'entretien des plombs du portail, 3 livres. — Prêté à rente à MM. les officiers du bailliage, 2,600 livres (1714). — Dépenses pour la réparation des plombs du portail et des vitraux (1719).

G. 2419. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1515-1569. — Listes des confrères de la confrérie des Trépassés en l'église Saint-Pierre d'Avallon. — En 1515, Jean Odebert, l'aîné, Me Louis, maître d'école, Jean de Clugny, Antoine Pirot, et autres, au nombre de 88. — En 1537, 125 confrères payant chacun 2 sous 6 deniers de cotisation. — Liste de 41 prêtres qui ont célébré des messes pour la confrérie, le lendemain de la fête, 2 août 1550. — Quittances de sommes payées : à Claude Odot, maître maçon, demeurant à présent à Avallon, 30 livres, sur le prix de la construction de l'escalier de l'église (1529). — Approbation par les fabriciens, de dépenses faites par Antoine Leclerc, pour la construction de deux voûtes, achats de pierres, etc., montant à 387 livres (1520).—Quittances : de 50 livres données par Antoine Labourier, maître maçon, pour la construction des deux dernières voûtes de l'église (1520); — de 2 francs par maître Pierre Loreau, recteur de l'école d'Avallon, pour avoir chanté trois messes (1521). — Payé à Antoine Bussière, maître maçon, 10 francs qui lui restaient dus à cause de la grande voûte de l'église (1518). — Louis Étienne, « à présent recteur des écoles d'Avallon, donne quittance de 2 francs pour des messes chantées (1518).

G. 2420. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1570-1688. — Listes des confrères de la confrérie des Trépassés, etc. — En 1571, Michel Denesvre, Me Antoine Goureau et 62 autres personnes des deux sexes, confrères ; — en 1622, 26 confrères ; — en 1651, 15. —

Listes des défunts inhumés dans l'église Saint-Pierre, depuis 1617 : « le juge de Clugny (1620). » — Edme Borot, avocat, enterré dans l'église le 12 juin 1651.

G. 2421. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1723-1789. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique Saint-Pierre d'Avallon, et pièces à l'appui. — Recette de droits de sépulture dans l'église, sous les tombes et carreaux, en 1723, pour 46 personnes, 126 livres. — Payé à Defert, serrurier, 405 livres sur les 600 livres prix de la façon de la grille du chœur. — Pierre Bouesnel, conseiller médecin du Roi au bailliage d'Avallon, fabricien en 1731. — Quittance de Barbe Delloye, directrice de la Charité des pauvres honteux d'Avallon, de la somme de 18 livres. — 1752. — Payé: pour un antiphonier, un bréviaire et d'autres livres du rit romain envoyés de Lyon, 125 livres; — à Tébeau, menuisier, pour la construction de la chaire en 1757, 350 livres.

G. 2422. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1471-1786. — Paroisse d'Avrolles. — Inventaires des vases sacrés et ornements. — Déclarations des biens pardevant Jean Legoux, notaire et secrétaire du Roi, élu sur le fait des aides à Sens, par Colas Finot, marguillier. — Procédure devant le prévôt de Brienon, contre le chapitre de cette ville, afin d'obtenir délivrance de legs fait à la fabrique par un chanoine défunt (1561). — Baux de biens à Avrolles. — Reconnaissances de rente sur le moulin du dit lieu. — Comptes des recettes et dépenses. — 1555. — Reçu : à cause des processions venues en l'église d'Avrolles, de Saint-Florentin, Germigny, Venizy, etc; — à cause des cochons et des jambons donnés en aumône ; — de legs testamentaires. — Payé « pour le jour que le portail fut fermé en arc, pour maistre Guillaume Alloys, et autres maçons, 2 sous 6 deniers. » — 1557. — Aux pierriers de la carrière de Tonnerre, pour achat de quartiers de pierres et charrois, 9 livres 12 sous. — Quittance de 101 livres donnée par Guillaume Alloys, maître maçon, demeurant au Mont-Saint-Sulpice, sur celle de 500 livres du marché fait pour l'achèvement de l'église (1557).

G. 2423. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1541-1786. — Fabrique de Baon. — Bail d'un labourage à Charles Camus. — Chapelle de Beaumont. — Inventaires des titres. — Mémoires pour obtenir de l'évêque d'Auxerre l'érection de la chapelle en paroisse (XVIIe siècle). — Fabrique de Beauvilliers. — Journal des procédés de M. Palais, curé de Saint-Léger, envers les paroissiens de Beauvilliers (1780). — Journal des recettes et dépenses. — Bail de prés à Gudin. — Fabrique de Beauvoir-en-Auxerrois. — Etats des biens et ornements. — Baux de biens ruraux sur Beauvoir et Pourrain. — Comptes de recettes et dépenses rendus pardevant Edme Sevin, trésorier de la collégiale de Toucy, député par l'évêque.

G 2424. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1540-1789. — Paroisse de Bazarne. — Testaments: de Barbe Foin, Bezanger, Pierre de Grandchamp, Loiseau et autres, contenant des fondations pieuses ; — de Just Leclerc, curé, qui lègue 100 livres de rente à perpétuité pour l'instruction des pauvres enfants, et 100 livres pour le bouillon des pauvres malades (1750). — Comptes des recettes et dépenses. — 1716. — Payé: pour le vin présenté aux chantres de Trucy, à la procession des Rogations, 6 sous ; — à Doisteau, menuisier à Vermanton, pour les 18 stalles, 402 livres ; — à Viard, de Vermanton, pour la construction de l'autel à la romaine, 551 livres (1760). — Constitutions et reconnaissances de rentes foncières par Gourlot, Tillier et autres. — Marchés pour la vente des coupes de bois à Georges Boudin et autres.

G. 2425. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 71 pièces, papier ;

1482-1790. — Paroisse de Beine. — Inventaire des titres. — Mémoire des fondations. — Baux de biens ruraux sis à Beine, à Bouché et autres. — Baux des biens de la fabrique de Bernouil, situés au dit lieu. — Fabrique de Bessy. — Etat des biens. — Testament de Léonard Huot, contenant legs de 3 hâtes de chènevière à Bessy. — Testament d'Antoine Bardeau, portant legs de prés aux églises de Beugnon et de Germigny, en 1683. — Fabrique de Blacy. — Fondations pieuses par Hugnette Lecreux, veuve Chapotot, et autres. — Baux de biens à Blacy et Thisy, à Séguenot et autres. — Reconnaissances de 6 livres 5 sous de rente pour la fabrique de Blannay. — Bail des terres de la fabrique de Bligny-en-Othe. — Fondations pieuses au profit de la fabrique de Bligny-le-Carreau, par le curé Sallé, en 1579. — Baux de biens ruraux audit lieu. — Fabrique de Brannay. — Arpentage des biens par Cornu (1651). — Déclaration des héritages au seigneur de Brannay. — Paroisse de Brienon. — Marchés pour travaux à l'église : avec Lambert François, sculpteur à Auxerre, pour façon d'une statue de saint

Martin et d'un pauvre lépreux en plâtre, pour placer au-dessus du grand-autel, moyennant 120 livres ; — d'un autre sujet de la résurrection de Notre-Seigneur, en bois sculpté, peint et doré, pour placer au-dessus du tabernacle; plus quatre statues de saint Loup, saint Martin, saint Savinien et saint Potencien, et un sixième représentant un....., etc., pour 90 livres (1660-1662); — de la façon de la grande porte de l'église, etc., par Bouillancy et Planson, menuisiers (1714).—Baux de biens ruraux à Brienon.

G. 2426. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1444-1758. — Paroisse de Bléneau. — Inventaires des titres et papiers. — Actes d'assemblées des habitants pour la nomination de fabriciens, la refonte des cloches, etc. — Testaments et actes de fondations pieuses: par Jeanne l'Oblieuse, Jeanne Dupommier, qui veut qu'à son service il soit donné 2 sous 6 deniers au maître d'école qui y assistera (1562); — par Marie Lebois, veuve de Lecourt, procureur-fiscal, qui donne aux pauvres la moitié de la métairie de Brancheraux. — Baux de prés sis à Bléneau. — Baux à rente d'héritages à Bléneau, et reconnaissances par Jean Avin, chirurgien, et autres.

G. 2427. (Liasse.) — 58 pièces, papier

1626-1787. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique de la paroisse de Bléneau et de la boëte des Trépassés. — 1634. — Dépenses pour les processions faites à Saint-Privé, Plain-Marchais, Champignelles et Saint-Eusoge. — Au promoteur, pour son droit de visite 20 sous. — Au Père Foullon, prédicateur, pour avoir prêché le Carême, 10 sous. — Payé à Jean Menault, maître tailleur de pierres, suivant marché du 8 mai 1635, 140 livres pour blanchir l'église, etc. — 1661. — Compte rendu par Blaise Hirellay, chirurgien à Bléneau, fabricien, pardevant Edme Sevin, curé de Toucy, commissaire délégué par l'évêque, à Jacques Asselineau, fabricien en charge. — 1679. — Payé pour la pension d'un enfant trouvé, suivant l'ordonnance des lieutenant et procureur d'office, 12 livres. — A Heudin, chirurgien, pour médecine fournie aux pauvres, par ordonnance de Dubé, docteur en médecine à Montargis, 40 sous. — Distribué aux pauvres de Bléneau, 20 boisseaux de blé. — 1690. — Payé pour transport de bois destiné au clocher et donné par Mgr le prince de Courtenay, 45 sous. — 1696. — Payé 30 sous pour frais d'une sommation faite aux habitants de s'assembler pour délibérer sur les affaires de l'église, « à cause du refus par eux ci-devant fait. » — 1701. — « A Socourt, recteur des écoles dece lieu, pour avoir enseigné six pauvres enfants orphelins, suivant le testament de feu M. Dubé, qui a légué 3 quartiers de pré au pré du Marlin. ». — 1724. — A Edme Benoît, « peintre en toile, » pour avoir peint le rideau du grand autel, 9 livres. — A Beaubois, maître d'école, 22 livres (1734). — A Rameau, maître d'école, pour trois années et demi de son gage, 182 livres (1755). — Payé à Jacques, pour avoir sonné du cor de voix pendant deux ans, 20 livres (1782). — Recette totale pour deux ans, en 1782, 2,940 livres.

G. 2428. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1781-1791. — Paroisse Saint-Pierre de Chablis. — Conclusions des assemblées générales et particulières des habitants et des fabriciens. — Arrêt du Parlement de Paris confirmatif d'un réglement fait pour la fabrique par l'assemblée des habitants. — Autorisé les fabriciens à suivre le procès intenté à Daret, libraire à Nuits, pour dommages causés aux livres de l'église. — Arrêté qu'il sera procédé au récolement des titres de la fabrique. — protestation de Coquille et autres fabriciens, contre le renvoi des quatre enfants de chœur fait par le curé (1782). — Nomination de M. de Villeroy, procureur du Roi, et M. Edme Pierre, en assemblée générale, en qualité de marguilliers. — Assemblée générale des habitants autorisant les fabriciens à assigner le curé devant le prévôt de Chablis en restitution des titres de la fabrique et en acceptation des enfants de chœur. — Plaintes du curé contre le bas-chœur. — Protestation de M. de Villeroy, 1er marguiller, contre le projet de destitution de Delalevée, maître d'école, 1er chantre de la paroisse, poursuivie par M. Auban, curé, et Thierriat, 2e marguillier. — Etat des revenus de la petite église Notre-Dame, proche la paroisse de Chablis. — Etat des fondations.

G. 2429. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1380-1789. — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique Saint-Pierre de Chablis. — Baux à rentes par les marguilliers à Jean Robin et autres, de pièces de vignes audit Chablis. — Comptes rendus par de Villeroy et Thierriat, fabriciens, des revenus de la fabrique de Saint-Pierre de Chablis. — Fabrique de Chamoux. — Reconnaissances de rentes foncières, par Vitureau et autres. — Baux de prés à Champigny, dépendant de la fabrique du dit lieu. — Fabrique de Champlost. — Baux de biens ruraux au dit lieu, à Lagneau et autres. — Inventaire des ornements et des titres de l'église de Champs

— Fabrique de Charbuy. — Inventaire des titres ; états de biens. — Ordonnance de l'évêque de Dinteville pour l'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement à Charbuy (1552). — Paroisse de Charentenay. — Inventaire des titres. — Fabrique de Charny. — Reconnaissances de rentes foncières par Pierre Vissochon (1380), et autres. — Baux d'héritages à Charny. — Bail d'un pré sis à Montmardelin, dépendant de la fabrique de Chastellux. — Fabrique de Châtenay. — Inventaires des titres et ornements ; baux de biens ruraux. — Fabrique de Chaumont. — Legs d'héritages par Huré et Marie Chollet. — Bail d'héritages au dit lieu, à Etienne Rossignol. — Fabrique de Chaumot. — Testaments de Marie Potage et d'Anne Fournier, contenant des legs en faveur de l'église. — Déclaration des biens de la fabrique de Chemilly-près-Seignelay.

G. 2430. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1770-1789. — Paroisse de Châtel-Censoir. — Conclusions des assemblées générales des habitants, et délibérations du bureau des marguilliers. — Autorisé : de ferrer les grandes portes de l'église qui sont neuves (1770) ; — de faire mettre en adjudication les travaux de réparation de l'église et de les faire payer sur le produit de la coupe des bois de la communauté, attendu que la fabrique n'a point de revenus. — Adjudication de la construction des bancs de l'église, à Badin, menuisier, pour 325 livres (1774). — Devis des restaurations à faire au sanctuaire et au chœur de l'église, de concert entre les paroissiens et le chapitre (1780).

G. 2431. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1677-1792. — Fabrique de Châtel-Censoir. — Transaction entre les habitants et le chapitre de Châtel-Censoir, pour leurs droits respectifs dans l'église, homologuée par arrêt du Parlement de Paris, en 1779. — Actes de concessions de bancs dans l'église, à François Gandouard, de Beauvais, et autres. — Adjudication du bâton de Saint-Potentien : à Jacques Tissier, pour 50 livres ; — à Edme Pinot, pour 29 livres, en 1792. — Comptes de recettes et dépenses. — Baux d'héritages à Châtel-Censoir, à Lemerle et autres.

G. 2432. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1528-1789. — Paroisse de Cheney. — Fondation de 10 livres de rente par M. Dupré d'Héricourt, abbé de Saint-Michel, pour l'entretien d'un maître d'école à Cheney (1700). — Testament de Nicolas Hardy, ancien procureur au Parlement, contenant, entre autres choses, legs de 1,000 livres pour servir avec d'autres legs à la dotation d'un maître d'école « qui sera tenu de montrer sans rétribution aux pauvres enfants de la paroisse qui seront désignés par M. le curé » (1719). — Statuts de l'évêque de Langres pour la confrérie de Saint-Martin (1528). — Procès-verbal de réception des comptes de fabrique et d'élection de fabriciens par l'assemblée des habitants (1789). — Procédure à la prévôté royale de Chablis contre l'abbé de Saint-Michel, au sujet des réparations à faire aux églises de Cheney et de Tronchoy. — Ordonnance de l'archidiacre de Langres, contenant interdiction de l'église de Cheney, à cause de la ruine du clocher qui écrase la nef (1676). — Baux de biens ruraux à Cheney, Tronchoy et Linières. — Journal des recettes et dépenses.

G. 2433. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1597-1787. — Fabrique de Chéu. — Déclarations d'héritages à Chéu et Jaulges. — Arpentages. — Baux de biens ruraux à Quignard, laboureur à Chéu et autres. — Testaments contenant legs au profit de la fabrique: par Jean Martin, curé (1636); — par Charlotte Des Vieux veuve de Louis de Coynon, écuyer (1744). — Procès-verbal constatant un vol de 225 livres commis au détriment de la fabrique, en 1701. — Sentence du prévôt de Chéu, condamnant Edme Boucheron et autres, à 40 sous d'amende chacun, pour avoir travaillé le dimanche (1720).

G. 2434. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1685-1790. — Fabrique de Chevannes. — Inventaires des titres comprenant aussi ceux de la cure, par Day, notaire à Auxerre (1784). — Etat des biens. — Bail des héritages sis à Chevannes, à Rémond, boucher. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Chevillon. — Bail des biens ruraux à Legrand, pour 6 livres par an. — Fabrique de Chigy. — Bail des biens ruraux à Pierre Brulé. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Chichée. — Reconnaissances de rentes foncières.

G. 2435. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1328-1781. — Paroisse de Chitry. — Bulle du pape Jules II accordant cent jours d'indulgences à ceux qui visiteront l'église Saint-Valérien de Chitry, à certaines fêtes (1509). — Nomination par l'évêque d'Auxerre, de trois administrateurs de la fabrique de Chitry, à dé-

faut d'élection par les habitants, lesquels, assistés de notables, établiront une ou plusieurs tailles au profit de la fabrique (1461). — Fondations testamentaires et autres : par Jeanne de Maisy, dame de Chitry en partie, et Alix de Maisy, sa jeune sœur, au profit de la confrérie du Saint-Sacrement (1367); — par Pétronille, veuve Le Bertoillat, d'une lampe ardente (1323); — par Marot, veuve Fichier, d'une maison à la confrérie Saint-Nicolas (1381) — Etats des biens et revenus et fondations de la paroisse de Chitry. — Transaction avec les héritiers de Simon, curé de Chitry, pour l'exécution d'un legs fait par ce dernier d'une rente de 230 livres et d'un logement pour subvenir à l'entretien d'un prêtre qui fera l'école des garçons et dira trois messes par semaine à l'intention du défunt (1781). — Brevets de l'official d'Auxerre au curé de Chitry, l'informant que Etienne Bardoille et autres se sont engagés pardevant le notaire de sa cour à payer, aux procureurs de la fabrique dudit Chitry, diverses sommes dont ils étaient redevables pour réglements de comptes ou autrement (1365). — Baux à rentes de vignes et d'autres héritages à Chitry.

G. 2436. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1684-1790. — Fabrique de Collemiers. — Déclaration de biens en 1685. — Fabrique de Commissey. — Déclaration de biens sujets au droit de main-morte. — Adjudication du produit d'arbres communaux au profit de la fabrique. — Déclaration des héritages de la fabrique de Compigny, faite au terrier du seigneur. — Fabrique de Coulangeron. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Coulanges-les-Vineuses. — Mémoire des rentes. — Fondations : par Etienne Gallereux, qui a fait rétablir la chapelle Saint-Pierre, située hors la ville; — par Simon Henri, officier du Roi, qui donna des rentes pour l'office des quarante heures. — Comptes des recettes et dépenses (1785). — Ordonnance de l'évêque Séguier, pour l'office de la confrérie du Rosaire (1634).

G. 2437. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1762-1792. — Paroisse de Chichery. — Délibérations par l'assemblée générale des habitants. — Elections des fabriciens. — Autorisation de faire construire des bancs dans la nef (1766). — Adjudication des stalles et bancs. — Délibérations pour la construction d'une chaire et d'un tabernacle. — Comptes des confréries de la Sainte-Vierge et du Saint-Sacrement.

G. 2438. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1674-1791. — Fabrique de Coulanges-sur-Yonne. — Inventaires des titres et du mobilier; état de biens. — Donations testamentaires par Elisabeth Jacquier, Edmée Lamy, Jean-Baptiste Germain et François Gureau, à charge de services. — Baux de biens ruraux sis à Coulanges, à Tenaille de La Plante et autres. — Actes de concession des bancs de l'église, en 1781, à MM. Bernard, Sarreste, Raveau et autres.

G. 2439. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1660-1786. — Fabrique de Courceaux. — Testaments : de Marie de Vauhardy, veuve de Jean de Triolet, écuyer, seigneur de Clos-Milon (1651); — Etienne Chaumont, lieutenant en la justice de Courceaux et autres, contenant legs en faveur de la fabrique. — Marchés : pour la dorure et peinture du grand autel, avec Jean-Georges Bardot, peintre à Sens (1660); — pour lambrisser les voûtes de l'église (1671); — pour construire un rétable sur le mettre-autel, sur le modèle du portique qui est dans le grand Vignole, f° 18, par Etienne Buissot, sculpteur à La Motte-Tilly, moyennant 320 livres (1694). — Baux de biens ruraux sis à Courceaux. — Fabrique de Courgenay. — Legs par Anne Pourrée, d'un arpent de terre. — Reconnaissances de rentes. — Sentence du bailli de Sens, condamnant sur appel Lupien Courtois et le marquis d'Argenteuil intervenant, à offrir le pain bénit que le premier avait refusé d'offrir. — Fabrique de Courlon. — Déclaration et baux de biens ruraux.

G. 2440. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 219 pièces, papier.

1648-1790. — Fabrique de Courson. — Testaments: de Marie Boullier, femme André Grammain, Jean Chardon, chirurgien, Jean Petit et autres, reçus par les curés. — Reconnaissances de rentes foncières faites par Edme Millot et autres. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Malvin et autres. — Fabrique de Coutarnoul. — Etat des titres. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Crain. — Etat des biens et revenus et des ornements. — Fabrique de Cravan. — Etats de titres, revenus et fondations. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Cudot. — Donation par Claude de Presle, curé-prieur de Cudot, d'une maison pour servir de presbytère (1680). — Fabrique de Cuy. — Testaments de Madelaine Polette, et de Marie Nezard ; — quittances d'amortissement. — Baux de biens ruraux à Cuy et Evry. — Marché pour

faire un retable à l'église avec Thomas, maître menuisier à Sens (1686). — Comptes de recettes et dépenses rendus pardevant le grand archidiacre de Sens, par les fabriciens.

G. 2441. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin ; 193 pièces, papier.

1629-1789. — Fabrique de Dannemoine. — Fondations pieuses reçues par les curés : par Guillaume Hardel, facteur d'instruments à Paris, et Claude Jacquesson, bourgeois de Paris, pour l'établissement d'un vicaire chargé entre autres choses d'apprendre à lire et écrire, etc., aux enfants (1669). — Reconnaissances de rentes foncières et constituées ; baux à vie d'héritages à Dannemoine par Colin et autres. — Baux de biens ruraux à Dannemoine, à Milon, Lemaigre et autres. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Villain et autres.

G. 2442. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1501-1788. — Fabrique de Dicy. — Baux à rentes foncières d'une maison à Choratier. — Paroisse de Diges. — Ordonnance pour l'établissement d'une confrérie de Notre-Dame de Mont-Carmel, dans l'église de Diges (1671). — Fondation pieuse par Edmée Rapin. — Fabrique de Dixmont. — Reconnaissances de rentes foncières. — Compte de recettes et dépenses rendu par Regnard et Gomard, fabriciens, devant Pierre Pains, substitut du procureur du Roi à Dixmont, et deux délégués des habitants, en 1501 : « baillé au *magister* pour avoir esté à Pasques à l'église, 2 sous 6 deniers. » — Au même, pour avoir aidé à faire le service depuis Pâques jusqu'à la mi-août, aux bonnes fêtes, 5 sous. — Pour une main de papier, 10 deniers. — Aux maçons qui ont carrelé l'église, 15 sous. — Fabrique de Domats. — Reconnaissances de rentes foncières. — Bail à ferme de biens ruraux à la fabrique de Domecy-sur-le-Vault. — Fabrique de Domecy-sur-Cure. — Bail des héritages de la fabrique de Chore, annexe de celle de Domecy (1788). — Fabrique d'Egléný. — Inventaire des meubles. — Baux d'héritages. — Chapelle de Notre-Dame de Pitié d'Egléný. — Baux de biens et comptes.

G. 2443. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1589-1782. — Paroisse d'Epineuil. — Ordonnance de M. Donjeux, archidiacre, prescrivant l'établissement d'un maître d'école. — Il menace que faute par les habitants d'obéir, le curé cessera de dire les grands'messes (1713-1718). — Actes d'assemblées des habitants pour voter la construction de bancs dans l'église, l'élection de marguilliers, etc. — Testaments : de Denis Menestrier, curé d'Epineuil, contenant legs de 50 livres pour la réfection du grand autel, et la fondation d'une messe tous les vendredis (1589) ; — de François Gilet Du Rivage, chirurgien et apothicaire ; — de Geneviève de La Faye, épouse de Nicolas de Mont-Clément, seigneur de La Bussière et de Bressieu, demeurant au Petit-Molême-lez-Epineuil (1715). — Ordonnance de l'évêque de Langres, pour la réduction des fondations. — Baux de biens ruraux et reconnaissances de rentes. — Marché de sculpture d'une croix de pierre à placer dans le cimetière, et de la réparation de diverses statues de l'église, avec Nicolas Bourdin, sculpteur (1648). — Marchés : de diverses réparations à faire à l'église, avec Pasquinot, maître maçon à Tonnerre ; — avec Jean Nicolle, maître menuisier et sculpteur à Tonnerre, pour la construction d'une chaire à prêcher, moyennant 550 livres (1725) ; — avec Louis Herluison, sculpteur à Troyes, pour la construction du grand autel et du tabernacle (1734). — Liste des habitants au nombre de 169, et de 33 à Vaulichères qui ont souscrit pour la fonte de la grosse cloche, en 1677.

G. 2444. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1628-1788. — Comptes de recettes et dépenses de la fabrique d'Epineuil, rendus par Lemaigre (1628), et autres. — 1628. — Recette : « le jeudi, fête du Saint-Sacrement, a esté trouvé en aumône aux tasses, 42 sous ; — Vendu 6 muids de vin, 72 livres ; — donné par Louis de Mesgrigny, abbé de Quincy, une étole avec manipule de damas blanc ; — payé à Nicolas Mareschal, chapelain, pour avoir desservi à l'église pendant l'année, 115 livres ; — pour réparer l'horloge, 18 livres 18 sous. — 1677. — Payé à Jean Aubertin et Capitain, fondeurs, 160 livres ; — aux marguilliers de Lézinnes, 67 livres, pour 90 livres de fonte pour la grosse cloche. — 1692. — Recette totale, 315 livres. — 1699. — Payé pour le cierge de Sainte-Brigitte, 45 sous. — Pièces de dépenses. — Quittance de 25 sous pour le droit de visite de M. Cordier, archidiacre (1653).

G. 2445. (Registre.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1672-1674. — Fabrique d'Escamps. — « Livre contenant les charges de la fabricque de l'église paroissiale d'Escan-Saint-Germain, les terres, rentes, argenterie et ornements. » — Fondation pieuse par Pierre Davau, lieutenant du bailliage, à laquelle le recteur des écoles assistera, afin de chanter à la grand'messe (XVIIe

siècle). — Ancienne coutume de conduire tous les dimanches et fêtes solennelles la procession au cimetière, pendant l'été. — Il existe dans l'église onze confréries, et entre autres celle de *Sanctus Brigo langor*, le 27 mai, auquel les languissants ont recours. — Procès-verbal d'assemblée générale des habitants, au nombre de 124, pour accepter la fondation faite par feu Pierre Davau, et son frère Toussaint, curé d'Escamps, contenant la description des objets par eux donnés, et entre autres « des figures de la Résurrection, de deux anges à costé, qui sont au haut du retable du grand autel; et pour les frais de sculpture des chapiteaux payés à MM. les Lambert, père et fils, sculpteurs, pourquoi il leur a été accordé de poser leurs armes au fronton du dit retable du grand autel, et de mettre cette inscription au derrière dans la sacristie :

« Picturæ fiunt aræ sculptura figuræ,
« Impensis quorum stemmata fronto gerit
« Curio jussimus Petro cum judice fratre
« Queis Davau nomen talia dona ferunt,
« Ut doni priscis ex aereque gratia vasis,
« Stet, tumulis horum stemmata stirpis erunt; »

et de prendre leur sépulture auprès de la chaire (1673).

G. 2446. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 145 pièces, papier.

1591-1792. — Mémoire des ornements et argenterie de l'église d'Escamps. — Fondations pieuses par testaments, par Agathe Davau, Pierre Manchon et autres, reçues par le curé Davau. — Baux de biens ruraux sis à Escamps, à Bougé et autres. — Reconnaissances de rentes foncières. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 2447. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1320-1775. — Fabrique d'Escolives. — Donation par Louis Naudier, de rentes à la fabrique et à la cure, à charge de services religieux (1725). — Fabrique d'Esnon et chapelle du château. — Fondation de messes par Jean, écuyer, seigneur d'Esnon (1320). — Fabrique d'Etais. — Inventaires des ornements et des titres de rentes. — Accord entre le curé et les habitants, pour le service des fondations. — Fabrique de Flacy. — Bail à rente d'une terre à chenevière ; reconnaissance de rente par Gouyer.

G. 2448. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1675-1685. — « Inventaire des biens, rentes, mobilier, etc., de l'église Saint-Loup de Fleury, » fait en présence de Jean Petit, curé, J. Platard et Léger Royer, fabriciens. — La châsse de saint Loup où est le bras du saint ; — quatre coquilles d'étain servant à faire la quête ; — quatre gros livres de parchemin servant à chanter les offices. — Compte des recettes et dépenses en 1672. — Payé à Esclavy, pour le gouvernement de l'horloge, 24 livres ; — à M. le lieutenant-général d'Auxerre, pour avoir parafé les registres de M. le curé, 22 sous ; — au maître d'école, pour son assistance à l'office de Sainte-Anne, 10 sous. — Reconnaissances de rentes foncières par Jean Houchot et autres.

G. 2449. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1687-1720. — Recueil d'actes passés au profit de la fabrique de Fleury. — Baux à rente par les fabriciens, d'héritages à Fleury, à Edme Houchot et autres. — Contrat passé sur la place publique, à l'issue de la messe paroissiale, par Esclavy, notaire, en présence du curé, des fabriciens et des principaux habitants de la paroisse, pour l'exécution d'une fondation faite par feu Jean Petit, curé (1700). — Vente par Jean Chevalier, chirurgien à Fleury, à la fabrique, de prés audit lieu, moyennant 45 sous par carreau, formant une somme de 190 livres (1703).

G. 2450. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1722-1731. — Recueil d'actes passés au profit de la fabrique de Fleury. — Sentences de Jean Regnard, lieutenant et juge ordinaire au bailliage de Fleury et Sermoise, pour M. Coignet de La Tuilerie, seigneur, portant condamnation de Jean Gondé et autres, à passer reconnaissances de rentes.

G. 2451. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1721-1724. — Recueil d'actes. — Reconnaissances de rentes foncières par Goury et Nevers; — par Louis Esclavy, recteur des petites écoles.

G. 2452. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1745-1752. — Recueil d'actes. — Reconnaissances de rentes par Martin Lory, Edme Courtois. — Acte d'exécution du testament de feu François Guinant, contenant legs de terres à la fabrique, en présence de Claude Lemaistre, curé, des fabriciens, de Pierre Paradis, chirurgien, et autres habitants (1747).

G. 2453. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1641-1789. — Etat des rentes de l'église de Fleury. — Certificats de rentes sur l'Hôtel-de-Ville. — Baux de biens ruraux sis à Fleury, à Edme Letot.

G. 2454. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1626-1789. — Fabrique de Foissy. — Reconnaissances de rentes foncières par Louis Constant et autres. — Fabrique de Fontaine-la-Gaillarde. — Adjudications à bail des terres de la fabrique, situées à Fontaines (1626). — Quittances de droits d'amortissement. — Sentence du bailli de Sens, maintenant la fabrique dans le droit de prendre 10 livres sur les dîmes. — Fabrique de Fouchères. — Acte de remise aux curé et marguilliers d'un calice et d'ornements par le chapitre de Sens (1687). — Vente au chapitre de 30 toises de pierres provenant de la démolition de la tour de l'église (1744). — Fouronnes. — Fondations testamentaires de Claude Bourgoin, curé, et autres. — Reconnaissances de rentes. — Bail d'amodiation d'un pré à la fabrique de Fresne. — Bail de biens ruraux de la fabrique de Fulvy, sis audit Fulvy et à Villiers-les-Hauts.

G. 2455. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 89 pièces, papier ;

1521-1792. — Fabrique de Germigny. — Baux de biens ruraux sis à Germigny, Butteaux et Saint-Florentin. — Fabrique de Gy-l'Évêque. — Inventaire des titres et ornements. — Autorisation des habitants de Gy-l'Evêque de planter 40 pieds de noyers sur le bord du chemin de Courson, dont le produit appartiendra à la fabrique (1642). — Publication d'un monitoire contre les voleurs des titres de la fabrique. — Bail de biens ruraux. — Donation d'un ciboire d'argent par Claude Lamy (1637). — Reconnaissances de rentes foncières par Philibert Patheau, et autres. — Marchés pour la façon d'un tabernacle au maître-autel, par Noël Mary, sculpteur à Auxerre (1700). — Procédure au bailliage puis au Parlement de Paris, au sujet de dégradations causées à l'église de Gy-l'Evêque, par la réfection d'un pilier près du chœur (1742). — Comptes de recettes et dépenses. — Fabrique de Girolles. — Inventaire des titres. — Bail de biens ruraux à Girolles.

G. 2456. (Liasse.) — 93 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1456-1780. — Fabrique de Gisy-sur-Oreuse. — Inventaires des titres et papiers. — Testaments contenant des legs pieux, par Claude Courieux, chirurgien, et autres. — Liste des obits fondés dans l'église de Gisy. — Inventaire des ornements et vases sacrés, etc. — Etats de biens et rentes. — Baux de biens ruraux situés à Gisy, à Manigaut et autres. — Marché avec Gautier, menuisier à Villeneuve-l'Archevêque, pour les travaux de menuiserie de l'église de Gisy, nouvellement construite (1771). — Reconnaissances de rentes foncières à Gizy. — Baux à rentes au profit de la fabrique, par Lasnier et autres (1456).

G. 2457. (Liasse.) — 44 dossiers, papier.

1644-1770. — Fabrique de Gisy-sur-Oreuse. — Reconnaissances de rentes foncières sur des biens situés à Gisy, par Naudet, Fortin, Hémard, Rétif et autres.

G. 2458. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 144 pièces, papier.

1426-1792. — Fabrique de Gouaix-les-Saint-Bris. — Lettres de l'official d'Auxerre, confirmatives de la nomination de procureurs élus par les habitants pour veiller aux réparations à faire à l'église, imposer des tailles, etc. (1476). — Requête au bailli d'Auxerre, par les fabriciens et habitants, contre le curé Valleray, qui poursuit la suppression des écoles gratuites fondées par son prédécesseur, M. Gérardot (1771). — Fondations pieuses par Hugues Pougeri, prêtre, et autres (1426). — Fabrique de Guillon. — Donation d'une ouvrée de vigne par Edme Danoux. — Vente par Etienne de Clugny, conseiller au Parlement de Dijon, à Jean Gauthier, bailli de Pisy, de deux métairies situées à Guillon et Santigny, données par lui à la chapelle de Guillon (1696). — Baux d'amodiation à Jean Gauthier et autres. — Fabrique de Gurgy. — Etats des biens et ornements. — Fondations par Roch Ravin et autres. — Baux de biens ruraux sis à Gurgy, à Claude Grain et autres. — Reconnaissances de rentes foncières. — Comptes des revenus. — Paroisse d'Héry. — Inventaire des ornements et vases sacrés de la fabrique. Baux de terres et prés situés à Rouvray, Héry et Venouse. — Compte de recettes et dépenses.

G. 2459. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 245 pièces, papier.

1578-1788. — Fabrique d'Irancy. — Inventaires des titres, états des biens et rentes. — Fondations pieuses: par Germain Gaulon, Pierre Servignien, curé; par Pierre Regnauldin, bourgeois de Paris, l'un des 25 marchands de vin privilégiés suivant la cour, né à Irancy, et autres. — Acquisitions d'héritages vendus par Delingette et autres. — Baux à vie de vignes par la fabrique, à Thomas Sadron et Louis Bureau, curés successifs d'Irancy. — Reconnaissances de rentes par Chapotin et autres. — Mémoire de réparations faites à l'horloge (XVII[e] siècle). — Marchés : avec les Cuffaut, menuisiers et charpentiers à

Irancy, pour faire un plafond de chêne depuis le chœur jusqu'à l'arc au-dessous du jubé (1687); — avec Lambert François et Edme François, sculpteurs à Auxerre, pour la construction et sculpture du maître-autel de l'église d'Irancy (1663). — Marché entre les habitants assemblés et Capitain, pour la fonte d'une grosse cloche (1736). — Comptes: du vicariat, rendus pardevant les commissaires délégués par l'évêque, par les fabriciens; — du revenu des confréries du Saint-Sacrement et de Saint-Germain, par Philibert Chapotin et autres.

G. 2460. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1556-1561. — Fabrique d'Irancy. — Comptes de recettes et dépenses rendus aux habitants par Chapotin, fabricien. — 1557. — Payé: à Jean Delavoix et autres, pour travaux de construction des arcs-boutans des basses-voûtes; — à Guillaume François, verrier à Auxerre, 117 sous pour réparer les vitraux de l'église; — à Frère Jean Novelly, cordelier de L'Isle, 100 sous pour avoir prêché le Carême. — Frais de la cloison faite en 1558 du côté du Sépulcre, par maître Claude de Lavalle, conducteur de ladite besogne, et autres tailleurs de pierre, 85 livres 8 sous. — Payé à Nicolas Symonin, maître tailleur de pierres demeurant à Cravan, 120 livres pour la façon de la dernière cloison; — à Deverne, maçon à Irancy, 25 livres pour avoir fondé les curées des fondations de la nef de l'église; — à « Mᵉ Symonin, maître tailleur de pierres demeurant à Cravan, et aussy conducteur et maître de la besongne de la nef de ladite esglise qui est commancé à parachever en 1560, 198 livres 15 sous, pour avoir fait employer 657 journées de compagnons tailleurs de pierres, à 5 sous par jour, et 69 journées de sa personne à 10 sous, de prix fait avec les habitants; » — à Bourgeois, perrier de la perrière de Mailly, 45 livres pour 150 quartiers de pierres de ladite perrière, et 100 pieds d'appareil rendus au port d'Irancy, à 22 livres 10 sous le cent de quartiers, et 2 sous 6 deniers le pied de pierre. — 1561. — Pour 508 journées de compagnons et 43 journées de maître, 148 livres. — Le compte est arrêté à 249 livres, qui sont dues au fabricien et qui seront payées par les habitants sur le produit du 20ᵉ du vin affecté à cette dépense, en 1560.

G. 2461. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1620-1792. — Fabrique d'Irancy. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les fabriciens au curé, aux officiers de justice et aux habitants de la paroisse, puis pardevant le commissaire délégué par l'évêque. — 1637. — Payé: pour la dépense faite aux Rogations, à la réception des processions de Cravan, Gouaix et Vincelottes, 4 livres; — pour la dépense des processions faites à Saint-Moré et à Saint-Adrien de Mailly-Château, 7 livres; — au maître d'école pour l'anniversaire de Magnance Massé, 2 sous. — Autres anniversaires où assiste le maître d'école; — à Canonville, brodeur, 318 livres pour une chapelle d'ornements noirs. — 1643. — Reçu de dame Madelaine Soufflot, pour une rente, 45 livres; — pour le meilleur habit de défunt Lupien Lasnier, 5 livres. — Payé pour nettoyer les piliers et mettre l'amict sur la tour le jour de la Dédicace, 10 sous. — 1686. — Payé au maître d'école et aux sonneurs, pour assistance au service de M. Regnauldin, 3 livres 5 sous. — 1699. — Payé au maître d'école pour deux années d'assistance aux fondations, 21 livres 10 sous; — au sieur Capitain, fondeur, pour façon de cloches et métal fourni, 1,009 livres. — Recette totale pour trois ans, en 1717, 3,814 livres. — A Boudard, maître d'école, pour ses gages en 1716, 12 livres. — A Guersant, maître menuisier à Auxerre, pour la façon des « chaises de l'église, » 279 livres. — Prix de l'aigle acheté à Rouen, 700 livres, de Lorangase, fondeur, en 1719. — 1730. — Pour 280 feuilles de parchemin achetées à Paris, pour les nouveaux livres des offices de l'église, à 10 sous la feuille, 140 livres (1730). — A Blanchard, de Saint-Bris, pour la confection des nouveaux livres de plain-chant, et avoir écrit et noté 293 feuillets de parchemin, à 18 sous la feuille, et fourni 13 feuilles, 270 livres 4 sous. — 1736. — Etat de la recette de la vente du vin provenant de la récolte des vignes de l'église et de la quête, etc. — Vin vendu 95 livres le muid, en 1736. — A Robert, maître d'école, pour ses gages, 50 livres par an (1777).

G. 2462. (Liasse.) 11 pièces, parchemin; 153 pièces, papier.

1368-1792. — Fabrique d'Island. — Procès-verbaux d'estimation et devis des travaux à faire à l'église, à la cure et au cimetière (1749). — Baux de biens ruraux à Island, à Lairot et autres. — Comptes de recettes et dépenses (1687). — Fabrique de Jaulges. — Testament de Pierre Robert, contenant legs d'un arpent de terre. — Baux de biens ruraux sis à Jaulges, à Louis Fromonot et autres. — Fabrique Saint-André de Joigny. — Comptes de recettes et dépenses et pièces à l'appui (1785-1789). — Transaction entre les fabriciens de l'église Saint-Jean de Joigny et Luc Chevannes, maître écrivain de la ville d'Auxerre, au sujet d'une pièce de terre sise à Brion (1604). — Bail à rente par la fabrique de Saint-Thi-

baut de Joigny, à Thomas de Syvry, d'une vigne à Joigny (1368). — Fabrique de Joux. — Bail de biens ruraux sis à Joux, fait à Dupit. — Fabrique de Junay. — Fondation d'obits et donation de 100 livres de rente par Mme Boisseau, épouse de Charles Fauvre, commissaire des gardes du corps, pour l'établissement d'un maître et d'une maîtresse d'école (1726). — Fabrique de Jussy. — fondation par Gui Voillot, curé, de services religieux en l'église (1536). — Copies du livre des obits de la paroisse de Jussy. — Bienfaiteurs de l'église: Olivier Ansel, Silvain de Fontenu, François Thonnard, seigneur de Jussy. — Reconnaissances de rentes.

G. 2463. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier.

1600-1788. — Fabrique de La Belliole. — Reconnaissances de rentes foncières. — La Chapelle-Vaupeltaine. — Baux d'héritages à Louis Hardy et autres, lesquels sont situés à Poinchy, La Chapelle et Beine. — Fabrique de Laduz. — Reconnaissances de rentes dues par Vinot, Montagne et autres. — Fabrique de Lailly. — Procès-verbal de visite des réparations à faire au presbytère. — Fabrique de Lain. — Acquisition d'un pré dans la prairie de Saint-Marceau (1662). — Comptes de recettes et dépenses (1691). — Baux d'héritages au profit de la fabrique de Lasson, à Edme Fèvre et autres. — Etats des titres, des ornements et des biens de la fabrique de Lavau. — Reconnaissances de rentes pour la fabrique des Siéges. — Fabrique du Vault. — Déclaration des biens en dépendant; acquisitions d'héritages au dit lieu. — Baux de biens ruraux faits à Perruche et autres. — Reconnaissances de rentes foncières. — Procédures en reconnaissances de rentes foncières contre la veuve Lebouc, et Jean Choudey. — Donation à la fabrique de Levis, par le comte de Moncorps, de 23 livres de rente sur les tailles de la généralité d'Orléans, à charge de fondations (1782).

G. 2464. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 172 pièces, papier.

1650-1786. — Fabrique de Leugny. — Délibérations des habitants dans l'intérêt de la fabrique. — Nomination de Bourdin et Baudon, fabriciens. — Etat des biens et des titres de la fabrique. — Adjudication des stalles et des bancs de l'église : à Mme de La Bussière de La Borde; au sieur Garet, juge; à Hérisson, recteur des écoles. — Testaments contenant des fondations pieuses, par Claude Pallut, marchand (1650); Laurent Bertel et autres. — Ventes d'héritages à Leugny, par Edme Clouseau et autres. — Baux de biens ruraux sis à Leugny et Châtenay, à Berault, Denis et autres. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Nicolas Garet et autres. — 1695. — A Capitain, fondeur, sur le prix de la grosse cloche, 30 livres. — 1700. — Payé à Ruban, entrepreneur des « angives de l'église, » 154 livres.

G. 2465. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 143 pièces, papier.

1616-1792. — Fabrique de Lichères près Aigremont. — Inventaire des vases sacrés, ornements, etc. — Fondation de services par Catherine Fournier, veuve Riton. — Bail de biens. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Lichères près Châtel-Censoir. — Donations de biens pour fondations pieuses, par Joseph Barraud, marchand, et autres. — Baux d'héritages sis à Lichères. — Arpentage des terres et prés de la fabrique de Ligny. — Fabrique de Lignoreilles. — Fondations et bail de biens ruraux. — Fabrique de L'Isle-sous-Montréal. — Reconnaissances de rentes par Chanvin, Chatley et autres. — Fabrique de Lixy. — Inventaire des titres. — Baux de biens ruraux. — Compte en 1616. — Fabrique de Looze. — Comptes de recettes et dépenses. — Fabrique de Lucy-le-Bois. — Délibération des assemblées des habitants pour élire des fabriciens, et pour l'achat d'une croix processionnelle, moyennant cent livres. — Procès-verbal constatant un vol commis dans l'église (1777). — Délibération pour le choix d'un maître d'école, huit candidats; conditions, ajournement (1782). — Statuts pour la confrérie de la Sainte-Trinité. — Déclaration et baux de biens ruraux sis à Lucy. — Fondation pieuse en 1664, à la chapelle de la Vierge, par Eugénie Disson, veuve de Guillaume Millot, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roi, seigneur en partie de Lucy-le-Bois, laquelle chapelle a été fondée en 1529. — Bail à loyer d'héritages pour la fabrique de Lucy-sur-Cure. — Fabrique de Lucy-sur-Yonne. Etats de biens, baux d'héritages au finage de Lucy.

G. 2466. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 28 pièces, papieаr.

1453-1789. — Fabrique de Magny. — Bail des terres en dépendant, situées à Magny, à Edme Delangre. — Fabrique de Mailly-Château. — Lettres de l'évêque d'Auxerre contenant concession d'indulgences à ceux qui assisteront à une messe fondée dans l'église de Mailly-Château, par Frère Thibaut Douet, prieur de Joigny (1453). — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Mailly-la-Ville. — Etats de biens, d'ornements et de fondations. — Marchés : avec Edme Courtet, peintre à Corbigny, pour faire un tableau de l'histoire de Saint-Adrien, pour le maître-autel (1648); — avec Louis Crochant, sculpteur à Clamecy, pour la façon d'un tabernacle

pour le même lieu (1653). — Fabrique de Mailly-Château. — Promesse de faire dire une messe le jour de Saint-Hubert, à noble Jean de Coustes, seigneur de Magny (1525).

G. 2467. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 191 pièces, papier.

1485-1787. — Fabrique de Mâlay-le-Roi. — Inventaire des titres et du mobilier, états des biens.—Vente aux habitants, par Claude Quetier, d'une maison pour servir de presbytère (1617). — Fondations pieuses par Jeanne Monerial (1564), Mondelet, Marion Remy et autres. — Baux de biens ruraux sis à Mâlay. — Baux à rentes et reconnaissances de rentes.— Acte d'assemblée des habitants portant que la nef de l'église sera reconstruite.— Bénédiction de la nouvelle église (1748). — Comptes de recettes et dépenses, rendus pardevant le prévôt de Mâlay, le grand archidiacre et les habitants.

G. 2468. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1489-1776. — Fabrique de Mâlay-le-Vicomte. — Inventaires des titres de rentes. — Reconnaissances de baux à rentes faites par Colas Tienloue, Jean Houdry et autres. — Baux à location d'héritages à Mâlay. — Acte d'assemblée des habitants portant acceptation du legs fait par Nicolas Briais, curé, d'une maison pour y établir un maître d'école, lequel donnera gratuitement l'instruction aux enfants pauvres (1708). — Comptes de recettes et dépenses. — 1655. — Payé : pour le vin fourni le Jeudi-Saint et les autres jours, 4 livres; — pour la procession du lundi de Pâques qui est allée à Villeneuve-le-Roi, 10 livres. — Dépense pour le maître d'école, 29 sous. — Payé au maître d'école, 20 livres pour trois mois de ses gages en 1755.

G. 2469. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1640-1792. — Fabrique de Maligny. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les fabriciens devant le curé, les officiers de justice et les notables (1753-1790). — Délibérations de l'assemblée des habitants portant réception des comptes. — Baux de biens ruraux de la fabrique de Marsangis. — Fabrique de Mélisey. — Etats de biens, acquisitions, baux. — Fondations par Pierre Braley; Louis Perreau, qui donne un écu à la chapelle du cimetière; Jean Prangey, maçon. — Marchés de travaux à l'église : par François Letourneur, peintre à Pralain, pour la façon d'une bannière représentant saint Valentin, et un tableau du Rosaire (1716). — Fabrique de Menades. — Concession à Mme Gourlet de la Gravière, d'un banc dans l'église (1729). — Bail de biens ruraux à Menades. — Fabrique de Merry-sur-Yonne. — Etats des titres et ornements. — Fondation pieuse par Edme Boudin, notaire à Mailly-Château, et sa femme.

G. 2470. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 144 pièce, papier.

1660-1792. — Fabrique de Michery. — Bail de biens ruraux sis à Michery, à Olivier Berlin (1785). — Fabrique de Migé. — Baux à rentes, reconnaissances de rentes par Louis Lannier et autres. — Ordonnance épiscopale réduisant une fondation faite par Mme veuve Bourgeois, en 1701.— Fabrique de Milly.— Décret de l'évêque de Langres érigeant un vicariat dans l'église de Milly (1719). — Traité entre les habitants de Milly et Claude Renard, pour sa réception comme maître d'école (1788). — Fondations pieuses par Edme Boucher, baron de Milly, et Catherine Gautier, sa femme, et autres. — Baux de biens ruraux sis à Milly. — Marché pour la peinture du sanctuaire de l'église, avec Herbaut, peintre à Tonnerre (1786). — Fabrique de Molinons. — Nomination d'un recteur des petites écoles par les habitants (1773). — Baux de biens ruraux audit Molinons. — Déclaration de biens de la fabrique de Montillot. — Fabrique de Moulins-sur-Ouanne. — Bail de biens ruraux. — Fabrique de Moutiers. — Délibérations de l'assemblée des habitants pour l'adjudication des bancs de l'église, l'établissement d'un maître d'école « de bonne vie et mœurs chétiennes, pour le logement duquel le curé Germain Carré donne une maison (1779), » et l'élection des fabriciens. — Accord avec les religieux de Saint-Germain pour l'entretien de l'église, la desserte de la chapelle du château, la perception des dîmes novales au profit du curé. — Testaments contenant des legs pieux par Jean Gaudry, curé, et autres. — Comptes de recettes et dépenses.

G. 2471. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 118 pièces, papier.

1591-1792. — Fabrique de Nailly. — Bail de biens ruraux à Nailly. — Compte de recettes et dépenses. — Reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique de Neuilly. — Fabrique de Neuvy. — Legs et fondations pieuses faits par Jean Guillot, prêtre, Thomassin Guiot, écuyer, sieur de Verron, et autres. — Baux de biens ruraux à Neuvy, Coursan, Lasson, Sormery. — Fabrique de Noé. — Inventaires des titres et ornements. — Acquisition d'un presbytère (1657). — Fondations pieuses par Edme Leblanc, prévôt de Noé. — Baux de

biens ruraux sis à Noé. — Fabrique de Noyers. — Bail emphytéotique d'un verger cédé à la fabrique par M. de Guijon, seigneur de Fresne. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Nuits. — Déclaration de biens. — Fabrique d'Ouanne. — Etat des rentes dues à la fabrique en 1789. — Baux de biens ruraux sis à Ouanne, Diges et Taingy.

G 2472. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 152 pièces, papier.

1605-1792. — Fabrique de Parly. — Baux de biens ruraux audit lieu, à Jean Jolibois et autres. — Fabrique de Perreux. — Fondation de 40 livres de rente par Mme de Montigny (1677), confirmée par son petit-fils, Guillaume de Montigny, en 1760. — Bail de biens ruraux à Perrigny-sur-Armançon et à Pierre-Pertuis, pour les fabriques des dits lieux. — Fabrique de Pizy. — Fondation pieuse faite par Jacques Chevreteau, prêtre, contenant don d'héritages vendus au sieur d'Estiennot, seigneur de Vassy, et retraits à titre lignager par le dit fondateur (1685). — Plessis-du-Mée. — Baux de biens ruraux audit lieu. — Fabrique de Poilly-près-Aillant. — Reconnaissances de rentes foncières, par David et autres. — Fabrique de Poinchy. — Fondations pieuses par Antoine-Léger Menigolz, curé, et autres. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Pontaubert. — Fondations pieuses par Edme Robert et autres. — Acquisitions d'héritages sis à Pontaubert. — Fabrique de Pont-sur-Vanne. — Baux de biens ruraux à Edme Bardet et Nicolas Poulin. — Fabrique de Pont-sur-Yonne. — Testaments contenant legs pieux par Brunet, Mulot, Nicole Roussin et autres. — Bail de biens ruraux à Prégilbert, au profit de la fabrique de ce lieu. — Fabrique de Préhy. — Baux de biens ruraux sis au dit lieu, à Chevrier et autres. — Comptes de recettes et dépenses (1643).

G. 2473. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1637-1786. — Fabrique de Quarré-les-Tombes. — Testaments, fondations pieuses : par noble César Martin, avocat en Parlement, qui lègue à l'église 300 livres pour y faire des réparations (1671); — par Louis Bierry, marchand, de 20 livres de rente acceptées par Pierre Pinard, chirurgien, et Pierre Bussy, recteur d'école, fabriciens (1714); — par Mlle Marie de Damoiseau, fille mineure de feu Jean, écuyer, demeurant à Villiers-le-Comte (1719). — Déclarations des biens de la fabrique. — Baux de biens ruraux à Quarré. — Transaction contenant partage du bois des Petites-Brosses, avez Mme Morisot, au droit de laquelle était la fabrique.

G. 2474. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 38 pièces, papier.

1640-1778. — Fabrique de Quenne. — Testaments, fondations pieuses par Jacques Quarré, Réné Poinsenot, Thomas Boucher et autres. — Marchés pour travaux à l'église : avec Fr. Laligne, maître maçon à Auxerre, pour la construction d'une voûte (1663); — pour la bâtisse du mur du cimetière, le dallage du chœur, etc. — Acte d'assemblée des habitants pour le réglement d'un compte de fabrique (1685).

G. 2475. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1610-1739. — Livre des Obits de la fabrique de Quenne. — François Guiard, noble dame la femme d'Eusèbe Ferroul, seigneur de La Brosse; Edme Guenier, lieutenant de Quenne et de La Brosse ; Eme Carré, noble Charles Rousselet, élu en l'élection de Tonnerre, seigneur de La Brosse, et autres.

G. 2476. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1568-1626. — Recueil d'actes reçus Fourlet et autres, notaires à Quenne, contenant des baux à rentes et des reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique, par Germain Monot, Jean Belin et autres.

G. 2477. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1626-1672. — Recueil d'actes reçus par Adrien et Olivier Contat, notaires à Quenne, contenant des baux à rentes et des reconnaissances de rentes foncières au profit de la fabrique, par Germain Bernard, vigneron, Jean Carré, Claude Petitjean et autres.

G. 2478. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1771. — Protocole de Doré, notaire à Quenne, contenant des baux à rentes et des reconnaissances de rentes au profit de la fabrique, par Edme Pelletier, Edme Chappe, Jean Jouby et autres.

G. 2479. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 388 pièces, papier.

1555-1780. — Baux à rentes et reconnaissances au profit de la fabrique de Quenne. — Contractants : Claude Guiard (1555); Etienne Thièvre, Jean Morat, Etienne Mandame et autres.

G. 2480. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1633-1792. — Fabrique de Ravières. — Fondations pieuses par Charles Thierriat, Jeanne Drouin, veuve

de Pierre Déon, André Déon, conseiller du Roi, M. Lebeuf, conseiller du Roi à Paris, de prières quotidiennes dans l'église de Ravières; pour laquelle fondation M. Lebeuf a donné 150 livres de rente (1706). — Baux de biens ruraux à Ravières, à Charles Piat et autres. — Etat des terres défrichées depuis 50 ans, en 1722. — Fabrique de Ronchères. — Assemblées des habitants au banc-d'œuvre: nominations de fabriciens; élection d'une sage-femme par les femmes assemblées (1781). — Déclaration des biens dépendant de la fabrique. — Baux de biens ruraux sis à Ronchères. — Comptes de recettes et dépenses rendus pardevant l'archidiacre de Puisaye. — Fabrique de Rouvray. — Inventaire des ornements. — Baux de biens ruraux à Rouvray et Venouse. — Fabrique de Rosoy. — Bail de biens sis à Rosoy (1789).

G. 2481. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 87 pièces, papier.

1464-1790. — Fabrique et Charité de Sacy. — Déclaration des biens pour payer les droits d'amortissement. — Fabrique de Saint-Aignan. — Bail à loyer de biens ruraux audit lieu. — Fabrique de Saint-Aubin-Château-Neuf. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique de Saint-Aubin-sur-Yonne. — Bail de terres et prés à Pierre Dupuis. — Fabrique de Saint-Bris. — Fondation pieuse faite par Edme Jodon et sa femme. — Requête du receveur de la fabrique contre le sieur Matherat qui détient induement le registre des délibérations de la fabrique (1771). — Fabrique de Saint-Fargeau. — Bail à rente d'une place près de l'Hôtel-Dieu (1508). — Fabrique de Saint-Florentin. — Etat des dépenses faites pour bâtir le portail de l'église, du côté de la grande rue, selon le marché fait avec Boullon, architecte à Tonnerre (1610). — Marchés : pour la fonte de deux grosses cloches et d'une troisième avec Guillon de Lonchamps, maître fondeur à Troyes (1606); — pour la construction de deux chapelles dans la nef, avec Nicolas Convers, l'aîné, et Jean Boullon, le jeune, maîtres maçons à Tonnerre (1617). — Fondation pieuse par Guyot, Thierriat et sa femme, et donation des sommes nécessaires pour faire faire trois statues en forme de sépulcre, de Notre-Dame-de-Pitié, de Saint-Jean et de la Madeleine, pour icelles mettre sous le crucifix de l'église quand le jubé sera fait (1547). — Baux de biens sis à Mercy, Brienon, Saint-Florentin, Racines, Vergigny et Champlost.

G. 2482. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1572-1788. — Fabrique de Saint-Germain-des-Champs. — Fondations pieuses : par Jean Bonnet, notaire royal à Marrault, de 30 livres de rente; — par M[lle] Antoinette Sallier, femme de Claude Seguenot, avocat à la Cour ; — par M. Rousseau du Meix, etc. — Marché de construction de retables d'autels, par Jean Fugé, menuisier à Avallon (1723). — Etats des titres et baux de biens ruraux à Lautreville. — Fabrique de Saint-Julien-du-Sault. — Déclarations des biens et rentes. — Marchés: d'entretien des vitraux de l'église et du petit clocher; — avec Edme Devissat, recteur des écoles à Champignelles, pour achever d'écrire et enluminer un livre de chant (1663). — Comptes de recettes et dépenses rendus par Daublaine, Collet, avocat en Parlement, et autres. — 1661. — Travaux de réparations à l'église de la ville et à celle du château. — 1685. — Payé au maître d'école et organiste, pour l'office du jour des Rameaux, 3 sous. — Fabrique de Saint-Léger. — Bail de biens ruraux. — Fabrique de Saint-Martin-des-Champs. — Conclusion de l'assemblée générale des habitants, afin d'être autorisés à employer 500 livres léguées par M[me] Rochon, pour le rétablissement du clocher (1711), et fondation pieuse par Mérat, curé.

G. 2483. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1552-1789. — Fabrique de Saint-Martin-du-Tertre. — Fondations pieuses par Marie Lefort, veuve Dumont, Pierre Vernier et autres. — Inventaire des titres. — Baux d'héritages situés à Saint-Martin. — Comptes de recettes et dépenses. — Saint-Martin-sur-Armançon. — Baux de prés audit lieu. — Procuration des habitants, au nombre de 81, pour traiter avec l'abbé de Saint-Martin, au sujet des réparations à faire à l'église (1721). — Baux de biens ruraux dépendant de la fabrique de Saint-Martin-sur-Oreuse et de celle de Saint-Martin-sur-Ouanne. — Testament de Edme Millet, marchand de bois, contenant legs de 10 arpents de terre sis à Courtenay, à la fabrique de Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes. — Baux de biens ruraux dépendant de la fabrique de Saint-Maurice-le-Vieil, situés audit lieu et à Poilly et Égleny. — Fabrique de Saint-Moré. — Ordonnance de l'évêque de Dinteville, pour l'érection d'une confrérie sous le vocable de saint Moré, dans la chapelle de ce nom. — Testament d'Antoine Girardot, huissier royal à Saint-Moré, et de sa femme, contenant donation de biens à la fabrique de Saint-Moré. — Baux de biens ruraux sis à Saint-Moré.

G 2484. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1515-1792. — Fabrique de Saint-Père. — Etat des biens, charges et revenus, en 1765. — Bail de biens ru-

raux.— Reconnaissances de rentes par Lazare Rouveau, qui déclare être détenteur d'un jardin à Saint-Père, tenant d'un long aux murs et fortifications du bourg, d'autre long à l'ancienne église dudit lieu, appelée l'église Saint-Pierre (1768). — Reconnaissances de rentes au profit de la fabrique de Saint-Sauveur. — Fabriques de Saint-Valérien ; — de Saint-Vinnemer ; — de Sainte-Magnance : Baux de biens ruraux. — Fabrique de Sainte-Pallaye. — Accord entre Jean Monot, curé, et les habitants de Sainte-Pallaye, « pour le placement d'un tronc dans l'église, afin d'y recevoir les aumônes quand ils feront travailler à l'église (1565). — Etat de biens, reconnaissances de rentes. — Cahier des recettes et dépenses de la fabrique de Sambourg. — Fabrique de Santigny. — Bail de biens ruraux audit lieu. — Fabrique de Sauvigny-le-Beuréal. — Baux de biens de la confrérie établie dans l'église. — Fabrique de Savigny-en-Terre-Plaine. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Senan. — Comptes de recettes et dépenses. — Bail des héritages de la confrérie du Rosaire.

G. 2485. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1719-1786. — Paroisse de Seignelay. — Actes d'assemblée des habitants au banc-d'œuvre de l'église. — Réglement pour les droits d'inhumation, la sonnerie, l'heure des offices, etc. — Election de marguilliers, et fixation des gages de Prou, maître d'école, à 36 livres (1724). — Distribution des bancs de l'église par délibération, en 1738, à MM. Mocquot, Pezé, Naté, Sellier, entrepreneur de la manufacture royale, Poursin, Morin, recteur des écoles. — Inventaire des titres et papiers qui sont dans le coffre de la fabrique.

G. 2486. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1737-1778. — Procès-verbaux des assemblées des habitants de la paroisse de Seignelay et des fabriciens. — Réglement établissant les droits respectifs du curé et des fabriciens (1737). — Autorisation aux fabriciens de faire réparer le pavé de la nef. — Réglement pour le tarif du prix des bancs, suivi des actes de concession aux sieurs Bijon, Poursin, Bourguignon, maître chirurgien, et autres (1738). — Délibération des habitants pour autoriser des réparations à l'église. — Elections : de Louis Pezé, lieutenant au bailliage, et d'Henry Jacob, vigneron, en qualité de fabriciens (1751) ; — de François Loriferne, recteur de l'école de Dyé, en qualité de recteur des petites écoles de Seignelay (1766) ; — de Gabriel Tentin en la dite qualité, attendu que l'écriture de sen concurrent Edme Regnault, n'est pas telle qu'il faut pour former des sujets (1777).

G. 2487. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1778-1781. — Distribution des bancs de l'église de Seignelay, entre les paroissiens. Prix de chaque banc : 26, 27 livres et moins, à raison de l'emplacement. — Paroissiens : MM. Mauger, Bijon, Nattey, Lordereau, Bourasset, Defrance et autres.

G. 2488. (Liasse.)— 6 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1583-1792. — Fabrique de Seignelay. — Ordonnances de visites des évêques Colbert et de Caylus. — Sentence par défaut du bailliage de Seignelay contre les marguilliers nouvellement élus, pour les obliger à prêter serment et à entrer en charge (1583). — Déclarations de biens et acquisitions. — Baux de biens ruraux sis à Seignelay, faits à Saligot et autres. — Etat des rentes. — Quittances de sommes diverses payées par les habitants : de 170 livres « pour les impôts des taillon, debtes du païs, et encore des régens des grandes escolles (1612) ; » de 820 livres pour la ferme et frais de l'année 1711 ; — de 82 livres « payées par les mains de M. Collebert et de ses deniers, pour le principal des tailles de 1658. » — Démission de la charge de maître d'école par Seurre, suivie d'une quittance de 5 livres, donnée par Desleau, son successeur, pour son assistance à certains offices de l'église (1675).

G. 2489. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 95 pièces, papier.

1397-1780. — Testaments et fondations pieuses au profit de l'église de Seignelay, par : Jean Cardonneau et sa femme (1397) ; — Edme Blanche, curé d'Héry (1614) ; — Edme Poursin, chapelain de la chapelle Sainte-Croix de Seignelay (1638) ; — Edme Hardy, curé (1663), et autres.

G. 2490. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 193 pièces, papier.

1643-1789. — Paroisse de la Madelaine, à Sens. — Liste des curés depuis 1599 : M. Roche, en 1599 ; M. Raju, en 1608, etc. — Inventaire des titres et des ornements. — Accord avec le curé de Sainte-Croix, pour l'inhumation de ses paroissiens dans le cimetière de la Madelaine (1699). — Mémoires sur les prétentions du prieur du Charnier, dans l'église de la Madelaine. — Délibération de l'assemblée des paroissiens pour décider l'arrachage de gros arbres situés dans le cimetière, afin d'en affecter

le prix à la construction d'un presbytère (1741). — Fondations pieuses, par Jean Dubois, curé de Milly ; — par MM. les Treize-Prêtres de la ville. — Ordonnance de réduction des fondations en 1733. — Mémoires sur la construction des murs du cimetière (1684). — Adjudication de la réparation du clocher par les marguilliers, à Edme Laurent, en présence des habitants (1738). — Baux d'héritages sis à Voisines. — Reconnaissances de rentes. — Comptes. — Procès-verbal constatant la reddition d'un compte de la fabrique par Jean Fouchère, pardevant le curé et les paroissiens (1676). — « Pour un déjeuner à quelques damoiselles qui ont pris la peine de quester le jour de la Magdelaine, » 26 sous (1681). — Bref d'indulgences pour la confrérie de la Sainte-Vierge.

G. 2491. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1621-1783. Fabrique Saint-Cartaut de Sens. — Fondations pieuses : par Antoine Favoret, bourgeois de Paris, qui lègue 200 livres de rentes, etc., pour des services religieux (1783).— Fabrique Saint-Didier de Sens. — Baux à loyer d'héritages à Sens et Mâlay-le-Roi. — Comptes. — Fabrique Saint-Nicolas de Sens. — Fondations par Nicolle Drouot et Jean Regnaut. — Procès-verbaux de réglement des comptes par l'assemblée des paroissiens (1660).

G. 2492. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

XVIIe siècle. — Fabrique Saint-Hilaire de Sens. — Inventaire des titres de propriétés et des rentes. — Débiteurs de rentes : Jean Girardin, sergent royal; Pierre Cousin, marchand; Billaud, fourbisseur; Claude Moncour, et autres. — Sentence de l'Election de Sens, condamnant les habitants de la paroisse à payer un quartier des tailles de Baptiste Minager, seigneur de Gumery (1614). — Compte des revenus de la fabrique, rendu par Pierre Bordelot, chirurgien (1612).

G. 2493. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Inventaire des titres de la fabrique de Saint-Hilaire de Sens. — Baux à rentes d'héritages sis à Gron, Sens et autres lieux. — Baux de 25 arpents de terres sises à Vareilles, faits à Collet, Bordier et autres. — Testament de Pierre Linent, maître des œuvres de charpenterie et maçonnerie à Sens, contenant legs de 15 sous de rente (1550). — Fondation par Eracle Villiers, avocat à Sens, de 5 livres de rente.

G. 2494. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

XVe siècle. — Obituaire de la paroisse Saint-Hilaire de Sens.—Anniversaires: janvier, Dreux de Viel-Castel et Marione, sa femme; maître Pierre Chacerat; — mars, Jean Chanteprime, seigneur de Champlost; — avril, Jean Le Compasseur; — juin, Jean de La Preuse, licencié en lois; Pierre d'Autun.

G. 2495. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Obituaire de la paroisse Saint-Hilaire de Sens. — Anniversaires : — janvier, Henry de Bray; — février, Girard d'Autun; Perrinet Le Hongre ; — mai, maître Jean Pinard; Agnès Dupuis, femme de Jean Faucherot, receveur du chancelier de France à Trainel; — septembre, Jean de Chigy.

G. 2496. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Liste de distribution des bancs dans l'église Saint-Hilaire de Sens, avec l'indication de l'origine de la concession. — Concessionnaires : MM. Couste, de Champbertrand, Hédiard, Mme de Bullioud, Marcellat, etc.

G. 2497. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1724. — Journal des rentes et revenus dus à la fabrique Saint-Hilaire, dressé par Nicolas Chattey, marguillier. — Débiteurs: Claude Chouard, Thomas Corberon, et autres.

G. 2498. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1745-1768. — Journal des rentes et revenus dus à la fabrique Saint-Hilaire de Sens. — Etat des charges et fondations. — Débiteurs : Jeanne Gardaine, Antoine Bertin, Gabriel Mossot, Edme Poisson et autres.

G. 2499. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1668-1726. — Comptes de recettes et dépenses rendus pardevant les habitants de la paroisse Saint-Hilaire, par Maucler, Legris, Crosnier, Gagnon et autres, marguilliers. — 1676. — Payé à Henrion, organiste, pour ses gages, 60 livres ; — à Pressurot, libraire, pour un grand psautier qu'il a fait venir da Paris, 12 livres. — Distribution aux Treize-Prêtres à la procession de Saint-Hilaire d'été, 4 livres 8 sous. — 1726. — A M. Cottet, curé, 200 livres pour son gros.

G. 2500. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1727-1790. — Comptes de recettes et dépenses de

la fabrique Saint-Hilaire, rendus par MM. Milles François Lhermitte, écuyer, prévôt de Sens, Alexandre Lécuyer, marchand, et autres. — 1742. — Payé : à Maget, serrurier, à compte sur le marché des grilles du chœur, 550 livres. — 1744. — A Balduc, orfèvre, pour un encensoir, 124 livres. — 1751. — Payé à dix manœuvres qui ont, pendant deux jours, transporté le mobilier de la paroisse Saint-Pierre-le-Donjon, 18 livres; — à Bouras, procureur du roi de police, au brigadier et aux cavaliers de maréchaussée et aux commissaires de police qui ont assisté à l'enlèvement dudit mobilier, 54 livres.

G. 2501. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1654-1777. — Paroisse Saint-Hilaire de Sens. — Etats des ornements, vases sacrés, titres, etc. — Lettre du secrétaire de l'archevêque invitant les marguilliers à envoyer l'argenterie de l'église à la Monnaie (1760). — Accord avec l'archevêque pour l'établissement du Séminaire en la paroisse (1669). — Procédure contre Jean Moreau, qui refusait de remplir la charge de fabricien à laquelle il avait été élu (1670). — Transaction avec les Célestins au sujet de la fête du Saint-Sacrement et de l'obligation où ils sont d'encenser le Saint-Sacrement lorsque la procession sort de Saint-Hilaire (1768). — Actes d'assemblées des habitants de la paroisse, reçus par notaires dans l'église. — Elections de marguilliers. — Autorisé : d'abattre les deux jubés (1742); — le curé d'aller quêter dans la paroisse pour recueillir la somme nécessaire aux réparations de l'église. — Adjudication à Modin, charpentier, des dites réparations (1746). — Consentement à l'acquisition par le curé d'un bâtiment pour accroître le presbytère.

G. 2502. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1467-1787. — Fabrique Saint-Hilaire de Sens. — Lettres-patentes autorisant le curé et les marguilliers de la paroisse Saint-Hilaire à faire démolir l'église Saint-Pierre-le-Donjon dont la paroisse est réunie à la leur (1774). — Etat et journal des fondations pieuses. — Testament par Bazin, chanoine (1467). — Marchés : pour la fonte de quatre cloches, avec les sieurs Brocard (1752); — pour la réparation du plafond de la nef (1765). — Reconnaissances de rentes sur les tailles. — Baux d'héritages sis à Gron, Nailly, Rosoy et Sens.

G. 2503. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 93 pièces, papier.

1610-1781. — Paroisse Saint-Maurice de Sens. — Inventaire de titres. — Procès-verbaux d'assemblées des habitants de la paroisse : élection de collecteurs : pour faire sur les habitants la répartition des sommes dues à divers créanciers (1669); — pour régler le gros dû au curé; — procuration donnée à Bouquerant, fabricien, pour poursuivre devant qui de droit la réclamation des dommages causés à l'église et au cimetière par la reconstruction du pont d'Yonne, par suite de quoi le pignon de l'église a été fort ébranlé (1743); — marché avec frère Louis Deligne, Cordelier du couvent de Sens, pour le badigeonnage de l'église, la restauration des tableaux de l'église et la peinture des lambris du sanctuaire (1751). — Fondations pieuses par Claude Dufeu, voiturier par eau; Paul Pancy, boulanger; Dame Claude Carré, veuve de Nicolas Des Bordes, marchand (1646). — Inscription commémorative de la fondation faite par cette dernière. — Constitutions et reconnaissances de rentes. — Marché de travaux à la sacristie (1755). — Comptes de recettes et dépenses rendus par Barbier et autres. — 1756. — Payé pour la refonte de la grosse cloche, à Jean Michel, 72 livres.

G. 2504. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 74 pièces, papier.

1515-1782. — Fabrique Saint-Maximin de Sens. — Baux à rentes foncières sur des héritages sis à Gron et Saint-Valérien (1633). — Paroisse Saint-Pierre-le-Donjon. — Inventaires des titres de la fabrique, des reliquaires, ornements et vases sacrés (1617). — « Item proche le grand autel y a une roue de fer suspendue à un crampon, à laquelle il y a quelque quantité de sonnettes. » — Procès-verbal de la protestation des habitants de la paroisse Saint-Pierre contre le décret de suppression du titre de leur paroisse et de son union à la paroisse celle de Saint-Hilaire (1750). — Renonciation par les paroissiens à l'opposition à la réunion de la paroisse Saint-Pierre à celle de Saint-Hilaire. — Accord pour régler la fondation faite par le curé Mauclerc (1695). — Reconnaissances de rentes foncières. — Comptes de recettes et dépenses. — Extrait du rôle de la distribution du pain destiné aux pauvres de la paroisse Saint-Pierre-le-Donjon (1699).

G. 2505. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1321-1788. — Paroisse Saint-Pierre-le-Rond de Sens. — Délibérations des assemblées des habitants portant élection de marguilliers de longue et de courte robe, relative à l'achèvement de la tour de l'église (1728), etc. — Accord avec le curé Hébert, par suite duquel il est mis en possession des biens de la fabrique, à charge d'entretenir l'église et d'exécuter les services (1741). — Baux

de biens ruraux sis à Villiers-Bonneux et Pouilly-Gallerand. — Testaments contenant des fondations pieuses faites par dame Marion Avost, femme d'Etienne de Lassiz, greffier de la prévôté (1530) ; — par Mme Delafaye, M. de Parassay, curé (1699). — Acte de fondation de la chapelle Saint-Nicolas, dans l'église Saint-Pierre-le-Rond, par Me Doins, chanoine de Paris (1331). — Procès-verbal de Symon Cartault, lieutenant en la prévôté de Sens, constatant la reddition d'un compte de la fabrique Saint-Pierre, par Nicolas Delamarre, marchand (1591).

G. 2506. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 138 pièces, papier.

1541-1779. — Paroisse Saint-Pregts de Sens. — Actes d'assemblées des habitants : pour l'élection de collecteurs afin de paiement des taxes d'impositions (1635); — élection de marguilliers ; — procuration afin de poursuivre le chapitre cathédral en réparation du chœur de l'église (1719). — Fondations pieuses par Jeanne Legros, Antoine Attenot, François Bourget et autres. — Acquisition d'une maison presbytérale par la communauté des habitants (1707). — Vente par Antoine Poulet, aux habitants de Saint-Pregts, d'une maison et dépendances pour y bâtir la nouvelle église (1736). — Baux de biens ruraux sis à Sens, à Jean Vallée et autres. — Enquête par Simon Cartault, lieutenant en la prévôté de Sens, pour établir que les dîmeurs de la paroisse pour le chapitre de Sens devaient un banquet aux habitants (1579). — Marché pour la construction de l'église Saint-Pregts, avec Jean Simonet, entrepreneur de bâtiments à Sens (1736).

G. 2507. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1539-1791. — Comptes de la fabrique de Saint-Pregts de Sens, rendus par Claude Bichat, Pierre Totard, Jean Faisant, Jean Ouzier et autres, fabriciens, devant le curé et les habitants de la paroisse. — 1539. — Payé : à deux sergents « qui feirent deslogier les Égiptiens, » 12 sous ; — aux maçons, pour avoir réparé la fontaine, 27 sous. — 1541. — Dépenses à divers, pour la construction de la cloison de l'église où est le crucifix. — « A Notin, pour la façon d'un saint Michel placé à la clef pendant, 40 sous. » — Au tourneur qui tourna les balustres, 40 sous. — « A Michel-des-Ymages, pour la façon de deux ymages Nostre-Dame et Saint-Jean », 6 livres. — Au même, pour la façon de six apôtres, 4 livres 10 sous ; et pour la façon de six enfants nus, 4 livres. — Plus au dit Michel, pour avoir achevé les balustres et fait des roses à la chaire et un chérubin, 45 sous. — 1547. — Payé : à Jean de Paris, qui a refait un panneau de la verrière où est la légende de Saint-Pregtz, auprès du grand autel, 15 sous. — « A feus Liebon et Charles les Jubeaux, tant pour le principal que récompense de faire la voulte de dessoubs la tour une verrière à deux montans, et monter la vif jusques au-dessus de la dite voulte, 70 livres. » — 1600. — Frais de coûts d'actes des procès-verbaux d'élection de collecteurs, payés à Martin, notaire.

G. 2508. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 105 pièces, papier.

1531-1791. — Fabrique Saint-Romain de Sens. — Fondation pieuse par Pierre Guillaume, exécutée par Christophe Guillaume, avocat et greffier en l'élection de Sens (1531). — Reconnaissances de rentes. — Fabrique Saint-Savinien. — Inventaires des titres et ornements. — Accord avec l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, au sujet des réparations à faire à la tour de l'église Saint-Savinien (1671). — Ordonnance de l'official pour régler le mode de votation pour l'élection des marguilliers et la décision des autres affaires, et portant qu'on prendra d'abord l'avis des anciens suivant leur rang et âge, et qu'on ne consultera les jeunes que s'ils sont mariés et âgés de 25 ans (1747). — Conclusions de l'assemblée des habitants pour l'élection de marguilliers et l'approbation des comptes (1784). — Fondations pieuses par Moreau et de Polangis, curé. — Baux d'une maison à Sens. — Reconnaissances de rentes.

G. 2509. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1572-1790. — Paroisse Saint-Symphorien de Sens. — Brefs d'indulgences des papes Clément XI et Innocent XI en faveur de l'église Saint-Symphorien. — Délibération des habitants pour obtenir la permission de démolir la nef de l'église Saint-Symphorien qui menace ruine (1698). — Baux des dîmes et d'héritages sis à Sens. — Procès-verbaux de reddition des comptes de la fabrique en présence des habitants (1751). — Paroisse Sainte-Colombe de Sens. — Fondation par Nicolas Royer, exécuteur testamentaire de demoiselle Jeanne Baillette, de 14 saluts et une messe de *Requiem*, dans l'église Sainte-Colombe (1735). — Rentes sur le clergé et l'Hôtel-de-Ville. — Marché de travaux de charpente et couverture à l'église, par Michon, couvreur. — Reconnaissances de rentes foncières à Courtenay, Michery, Saint-Martin-sur-Ouanne, Sens à Villeneuve-la-Dondagre.

G. 2510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 182 pièces, papier.

1707-1789. — Fabrique Sainte-Colombe de Sens.

— Comptes de recettes et dépenses, rendus par Lointier, Seguin, Tarbé, Fauvelet et autres, marguilliers, en présence du curé et des habitants. — Fabrique Sainte-Croix de Sens. — Titres de constitution de 154 livres de rente sur le clergé.

G. 2511. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1655-1789. — Paroisse de Sennevoy. — Fondation d'une école gratuite dotée de 300 livres de rente par Paul Thierry, bourgeois de Paris, qui sera réunie à celle qui existe déjà (1775). — Fabrique de Serbonnes. — Bail de biens ruraux sis au dit lieu. — Fabrique de Sermizelles. — Déclaration, arpentage et baux de biens situés à Sermizelles. — Fabrique de Serrigny. — Bail de biens sis à Serrigny et Tissey. — Fabrique de Sery. — États de biens. — Fondations pieuses par Jean Sautereau et autres. — Baux à rentes et à temps d'héritages à Sery. — Fabrique de Soumaintrain. — Bail de biens ruraux au même lieu.

G. 2512. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1665-1782. — Fabrique de Taingy. — Testament de Philippe Allard, curé, contenant fondations pieuses. — Constitutions et reconnaissances de rentes. — Fabrique de Tharoiseau. — Etat de titres. — Donations par testaments de Morlet et Chapelain, d'héritages sis à Tharoiseau. — Fabrique de Thorigny. — Baux à loyer d'un pré sis à Thorigny. - Fabrique de Thury. — Déclaration de biens au terrier du seigneur de Granchettes. — Fabrique de Toucy. — Sentence du bailli de Toucy, permettant à Joachim Chauvot, docteur en médecine, fabricien, d'occuper un bâtiment sis au faubourg de Narbonne. pour sûreté d'une rente due à la fabrique (1651).

G. 2513. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1536-1776. — Confrérie du Saint-Sacrement, paroisse de Toucy. — Historique de la fondation de la confrérie du Saint-Sacrement. — Statuts pour l'établissement de la confrérie à Toucy en 1536 : douze habitants, parmi lesquels sont Edmond Symonneau, fondent la confrérie et représentent chacun un apôtre. — Leur costume à la fête composé d'un habit de soie propre au personnage représenté. — Punition des blasphémateurs. — Les confrères seront tenus de se défendre l'un l'autre. — Services religieux. — Statuts nouveaux dressés en 1574, en présence de 4 confrères et consœurs. — Indulgences accordées à la confrérie par le pape Urbain VIII. — Joachim Chauvot, docteur en médecine, chef de la confrérie (1644). — Délibérations pour l'admission de confrères. — 1672. — Elections : du chef de la confrérie, Antoine Chauvot, chanoine ; – de conseillers : noble Roch Chauvot, docteur en médecine, et Jacques Rouger; — de secrétaire : Jean Augé, recteur des écoles.

G. 2514. (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1590-1788. — Paroisse Notre-Dame de Tonnerre. — Inventaire des titres de la fabrique. — Constitutions et reconnaissances de rentes. — Fondation de la messe de huit heures par Jean Thiesset, bailli, qui a donné un domaine à Tonnerre, lieudit Béru (1721). — Acquisition de Gauthier et autres de jardins sur les fossés entre la porte Rougemont et la porte Saint-Michel, pour établir le cimetière (1777). — Fondation par la veuve Josselin, maître charron à Paris (1678).

G. 2515. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1748-1762. — « Livre de la recette et dépense de la fabrique de Notre-Dame de Tonnerre. » — 1748. — Le dimanche 21 avril, le pain bénit a été offert de la part de M. de Courtenvaux, reçu 18 livres. — Payé à Mutel, vicaire, pour un trimestre de sa charge, 53 livres. — Vendu 2 feuillettes de vin 40 livres. — 1749. — A Serph, orfèvre, pour avoir raccommodé et blanchi les 6 chandeliers et les images d'argent, 84 livres. — Recette totale de l'année, 1,648 livres.

G. 2516. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1763-1777. — « Livre de la recette et dépense de la fabrique de Notre-Dame de Tonnerre. » — 1763. — Payé à Cachet, facteur d'orgues, 100 livres. — Pour le luminaire de l'année, 96 livres 10 sous. — 1769. — Reçu : de M. Roard, prêtre de l'Oratoire, pour une place dans l'église, 24 livres. — 1772. — De Mme Des Forges, pour le legs fait par M. Roard, prêtre, son oncle, 100 livres. — 1773. — Frais faits pour l'établissement d'un catafalque au milieu du chœur, à l'occasion d'un service célébré pour le repos de l'âme de la marquise de Mancini, où assistèrent les corps constitués et les notables habitants.

G. 2517. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1777-1792. — « Journal des recettes et dépenses de la fabrique de Notre-Dame de Tonnerre. » — 1778. — Gratification aux suisse, bedeaux, etc., pour tenir lieu du gâteau de l'Assomption, 3 livres. — Legs de 400 livres par le capitaine Gauthier, pour la réparation des

vitraux de l'église (1781). — 1787. — A Piaut, pour le pavé de l'église, 336 livres.

G. 2518. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1785-1792. — Livre des rentes de l'église Notre-Dame de Tonnerre. — Débiteurs : Antoine Galley, Roze, Hardy, Gauthier, Girardin et autres.

G. 2519. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1562-1693. — Fabrique Saint-Pierre de Tonnerre. — Marché par les fabriciens avec Mathieu Grégoire, maître maçon à Tonnerre, pour continuer la construction des piliers de la nef de l'église Saint-Pierre de cette ville, pour 550 livres (1562). — Fondation de la messe de Saint-Didier, par M. Lasche, chanoine de l'église Saint-Pierre, moyennant la construction de 14 bancs dans la nef dont il a payé le prix (1693).

G. 2520. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1662-1786. — Fabrique de Trévilly. — Bail de biens ruraux à Trévilly. — Compte de recettes et dépenses, rendu par Corsain et Barbier, fabriciens, pardevant le curé et les habitants. — Fondation de services par Mme de Moran, qui a légué 500 livres à la fabrique de Trévilly (1742). — Fabrique de Trucy-sur-Yonne. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Turny. — Bail de biens sis à Turny et Venisy. — Paroisse de Tronchoy. — Fondation par Fayard de Bourdeilles, et dotation d'un maître d'école et de deux sœurs de charité pour visiter les malades et tenir les écoles de filles. — Legs de 1,050 livres de rente et don de deux maisons à la fabrique dans ce but (1786). — Baux de biens ruraux sis à Coussegré, Lignères et Bernon.

G. 2521. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1614-1787. — Fabrique de Vallery. — Inventaires des titres. — Donation par le prince Henri de Bourbon aux habitants de Vallery, de l'église du dit lieu, qu'il a fait bâtir, et d'une maison pour servir de presbytère (1614). — Extrait du testament du même prince, contenant fondation perpétuelle de trois prêtres dans l'église de Vallery (1646). — Notice des princes de Condé inhumés à Vallery. — Baux de biens ruraux sis à Vallery et à Blennes. — Comptes de recettes et dépenses rendus au banc-d'œuvre en présence du grand-archidiacre de Sens, en tournée, et des habitants (1636).

G. 2522. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 77 pièces, papier.

1570-1787. — Fabrique de Vallan. — Reconnaissance de rente foncière par Servandier. — Fabrique du Val-de-Mercy. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Varennes. — Bail de biens ruraux sis à Varennes et Ligny. — Fabrique de Vassy-sous-Pisy. — Donation d'héritages par les frères Canat. — Baux de biens ruraux. — Fabrique de Vaudeurs et chapelle de Pitié au cimetière. — Baux de biens ruraux sis à Vaudeurs. — Fabrique de Vaumort. — Testament de Thomas Linard, archer de maréchaussée, contenant fondations pieuses. — Fabrique de Vaux. — Reconnaissances de rentes foncières. — Fabrique de Venouse. — Etats des biens et des titres et ornements. — Baux de biens au dit lieu.

G. 2523. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1564-1790. — Paroisse de Vermenton. — Inventaire des ornements. — Acte d'assemblée des habitants autorisant les fabriciens à faire blanchir l'église, le grand autel ayant été reconstruit en 1766. — Reconnaissances de rentes foncières. — Délibération de l'assemblée générale des habitants pour la fondation d'une messe coupetée (1676), dont le titulaire était choisi par les habitants. — Inventaire des titres concernant ladite fondation et du mobilier de la maison du chapelain. — Donation de la maison du chapelain par Pierre Gaillard, demeurant à Paris (1726). — Comptes de recettes et dépenses de la fondation de la messe coupetée, rendus par Bardet, secrétaire du roi, et autres, directeurs du patrimoine de l'œuvre. — Fabrique de Véron. — Legs de 20 livres de rente par Marie Picault. — Reconnaissances de rente constituée. — Fabrique Saint-Etienne de Vézelay. — Reconnaissances de rentes. — Fabrique Saint-Pierre de Vézelay. — Reconnaissances de rentes. — Cahier des recettes des rentes. — Fabrique de Vertilly. — Bail général de biens ruraux audit lieu.

G. 2524. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 92 pièces, papier.

1587-1789. — Fabrique de Vignes. — Fondation par Charles Drouhin, curé, qui lègue ses livres à la fabrique, « pour être lus par ceux des paroissiens qui le désireront, ainsy qu'il a esté ci-devant pratiqué, » et une maison pour loger le recteur d'école (1719). — Fabrique de Villecien. — Baux d'héritages au dit lieu. — Fabrique de Villechétive. — Donation par Jeanne Chevallier, veuve Leheupt,

lieutenant de Villechétive et autres, de 580 livres pour employer à la décoration de l'église, et des héritages, à charge de services (1668). — Paroisse de Villefargeau. — Fondation pieuse par Jacques de Tournay, curé. — Procès-verbal de prise de possession de la cure de Villefargeau, par le dit curé, en 1650. (Autographe signé Noël Damy.) — Baux d'héritages. – Assemblée des habitants, pour décider la construction de bancs dans l'église (1786). — Fabrique de Villeblevin. — Inventaire des titres. — Arpentage des biens en 1787. — Baux d'héritages sis à Villeblevin. — Actes d'assemblées des habitants pour l'élection de marguilliers. — Reconnaissances de rentes foncières. — Constitution de 50 livres de rentes envers Gratien Martin, notaire à Champigny, moyennant 1,000 livres par lui cédées pour être employées au travail commencé à l'église de Villeblevin (1672).

G. 2525. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1638-1786. — Fabrique de Villeblevin. — Comptes de recettes et dépenses rendus par les fabriciens devant le grand archidiacre, en présence du curé, du procureur fiscal et des habitants. — 1642. — Payé à Pierre Henry, recteur des écoles de Villeblevin, 36 livres, pour ses gages de l'année. — « Pour un présent qui leur fut donné advis faire à MM. les esleus de Sens pour obtenir raval aux tailles, 32 livres. » — Frais de convocation de porte en porte des habitants pour délibérer sur une assignation donnée par M. Du Tremblay, seigneur de Villeblevin, relativement aux usages et pâturages. — Pour avoir acheté les échaudés et une pinte de vin, le Jeudi-Saint, suivant la coutume, 38 sous. — 1658. — Payé à Joigneau, charpentier, pour la charpente du dôme de l'église, 130 livres. — 1661. — A Nicolas Lachy, maître d'école, pour ses gages, 45 livres. — A Pressurot, libraire à Sens, pour deux processionnels, 20 livres. — 1669. — Payé à compte à Michel Chapellot et à Jean Hattier, entrepreneurs des augmentations de l'église, 309 livres. — 1675. — A Vera, maître d'école pour ses gages, à cent sous par mois, et pour un livre pour l'église, 70 livres. — 1686. — Payé à Bartellon, charpentier, pour avoir travaillé à la chapelle de l'église, 250 livres. — 1780. — A Lorillon, maître d'école, pour ses gages, 80 livres.

G. 2526. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1661-1790. — Fabrique de Villemanoche. — Reconnaissances de rentes sur les tailles, aides et gabelles. — Fabrique de Villemer. — Bail de biens ruraux audit lieu. — Fabrique de Villenavotte. — Donation d'héritages, bail à loyer à Etienne Forien. — Fabrique de Villeneuve-la-Guyard. — Etat général des fondations pieuses au nombre de 250 : par Michel Villiers, curé, Claude Michel, chirurgien, Claude de Goué, seigneur (1629), et autres, suivi d'une ordonnance de réduction par l'archevêque de Sens (1762). — Compte de recettes et dépenses en 1677. — Payé au maître d'école, pour ses gages et du ruban pour les livres, 134 livres. — Procès-verbal d'élection d'Antoine Renard, élève des écoles chrétiennes de Paris, en qualité de recteur des petites écoles (1774), sous l'approbation du curé et du préchantre du diocèse. — Fabrique de Villeneuve-l'Archevêque. — Fondations pieuses : par Pierre Moreau, secrétaire du Roi, qui lègue entre autres choses 100 livres de rente aux écoles de filles et de garçons et 100 livres de rente pour ses parents pauvres (1667) ; — par Marie Ladvoué, qui lègue 30 sous de rente à la Charité des pauvres malades, stipulant par Anne Chevalier, épouse de Jean Richard, bailli de Villeneuve (1677). — Reconnaissances de rentes.

G. 2527. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier.

1505-1755. — Fabrique Notre-Dame de Villeneuve-le-Roi. — Baux à rentes foncières, reconnaissances. — Donations d'héritages à charge de services, par Robert Guillaume, écuyer, seigneur de Marsangy (1679); Droin Lemoce, procureur, et autres. — Fabrique Saint-Nicolas les-Villeneuve-le-Roi. — Compte rendu par Langloys et Troppeau, marguilliers, en 1505 : — Reçu trois jambons et du beurre, en plusieurs fois, vendu 4 sous 2 deniers ; — un jambon vendu 13 deniers. — Recettes de legs. — Engagement pour la desserte de la vicairie, par Noël Lesourd, prêtre, chanoine de Saint-Laurent-les-Villefolle (1622). — Reconnaissances de rentes pour la fabrique de Saint-Laurent de Villefolle-les-Villeneuve-le-Roi. — Fabrique d'Égriselles-les-Villeneuve-le-Roi. — Fondation ; reconnaissances de rentes. — Paroisse de Villeneuve-les-Genêts. — Catalogue des anniversaires célébrés dans l'église. — Fondations de services : pour Raoul de Courtenay, ancien curé, en l'honneur de saint Sébastien, pour préserver la paroisse de la peste (XVIIIe siècle). — Fabrique de Villeneuve-Saint-Salve. — Fondations pieuses par la veuve Jean Paullevé, Me Etienne Sotiveau et autres.

G. 2528. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1487-1789. — Fabrique de Villeperrot. — Déclaration de biens ; — quittances de droits d'amortissement. —

Baux à rentes d'héritages ; reconnaissances. — Baux de biens ruraux à Villeperrot. — Fabrique de Villeroy. — Testaments de Marie Girard et autres. — Echange entre le curé et les habitants avec Pierre Méresse, élu du roi à Sens, de bâtiment pour servir de presbytère (1601). — Baux de biens sis à Villethierry et à Blenne, dépendant de la fabrique de Villethierry. — Fabrique de Villiers-les-Hauts. — Bail de biens à Argenteuil. — Fabrique de Villiers-Louis. — Bail de biens ruraux. — Fabrique de Villiers-Saint-Benoît. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Nicolas Decure, premier marguillier, pardevant le grand archidiacre de Sens. — Payé à Picard, maître d'école, 30 livres pour ses gages (1770). — Fabrique de Villiers-sur-Tholon. — Bail de biens ruraux au dit lieu. — Fabrique de Villy. — Placard commémoratif d'une fondation pieuse faite par Liénard Gueneau (1632). — Bail de biens ruraux sis à Villy, à Baillard, recteur d'école audit lieu (1771).

G. 2529. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 98 pièces, papier;

1500-1792. — Fabrique de Vincelles. — Etat des services célébrés dans l'église de Vincelles. — Fondation par Thévenin Bardout, pour la distribution du vin nécessaire aux communions des paroissiens les jours de Pâques et de Noël (1538). — Donation par dame Catherine Bastonneau, veuve de Pierre Aubert, seigneur de Vincelles, d'un soleil et d'un ciboire d'argent, à charge de services religieux (1677). — Procédures devant l'official de l'évêque contre Pierre Calmus, fabricien, en reddition de comptes des sommes employées pour la réparation de l'église (1612). — Fabrique de Vincelottes. — Testaments de la femme de Pierre Roy, de Cyr Delaloge et autres, contenant des fondations. — Comptes de recettes et dépenses (1788). — Fabrique de Vinneuf. — Déclaration de biens sis à Vinneuf et Courlon (1518). — Bail d'un labourage à Nicolas Chamon. — Fabrique de Voisines. — Inventaires des titres. — Vente à noble Jean de Joy, grand-maître des eaux et forêts de Sens, de 7 arpents de terre, pour en employer le prix « à la réédification de l'église de Voisines, un peu auparavant totalement mise en ruine par les ennemis de nostre foy apostolique (1578). » — Constitutions de rentes et quittances de droits d'amortissement. — Fabrique de Volgré. — Donation par Jean Arbellot, syndic perpétuel, d'une rente de 8 livres à charge de services (1714). — Contrats de rentes foncières. — Fabrique de Voutenay. — Inventaire des titres. — Donation d'une hâte de terre par Claude Sapin, etc. — Baux de biens ruraux. — Comptes de recettes et dépenses rendus devant l'archiprêtre de Vézelay.

CURES.

G. 2530. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1482-1790. — Cure d'Accolay. — Echange et baux de biens ruraux. — Procès-verbal de visite des réparations à faire au presbytère (1782). — Cure d'Angely. — Etat des titres et des biens ; bail de prés audit lieu. — Cure d'Annay-la-Côte. — Testament de Berthier Balivuet, écuyer, seigneur de Montsauche (1452) ; — de Germain Ducrot, et autres, contenant des legs au profit du curé d'Annay. — Procédure au bailliage d'Auxerre, au sujet du droit de dîmes novales au profit du curé, contre l'abbesse de Saint-Julien d'Auxerre. — Etat des biens de la cure d'Annéot, et baux de biens en dépendant audit lieu, faits aux sieurs Mynard et Moricard. — Bail de toutes les dîmes du finage d'Annoux, au profit de la cure, fait à Compagnot, pour 700 livres (1786). — Bail des dîmes de grains et vins de Chevigny-le-Désert, fait au profit du curé d'Anstrude, par Gaveau. — Bail des terres de la cure d'Arces, à Pierre Cherruet. — Extrait des terriers de la seigneurie d'Argenteuil, contenant déclaration des biens et droits temporels de la cure dudit lieu. — Arrêt du grand-conseil, confirmatif des droits de l'abbé de Molême sur la cure d'Arthonnay (1668). — Cure d'Asnières. — Reconnaissance au profit du curé par les habitants, du droit de lever une gerbe de blé sur chaque journal de terre emblavé. — Accords des curés d'Asnières et l'abbé de Vézelay au sujet de la portion congrue, etc. — Cure d'Asquins. — Accord avec l'abbé de Vézelay pour la desserte (1609). — Procès-verbal d'établissement de la confrérie du Rosaire par Frère Nicolas Jacques, prieur des Frères-Pêcheurs d'Auxerre (1637). — Consentement par le chapitre de Vézelay à ce que le sieur Grognot, curé d'Asquins, fasse reconstruire le chœur de l'église de ce lieu, à la hauteur de la nef (1762). — Fondations ; baux d'héritages à Asquins. — Bail général des biens de la cure d'Athie. — Baux des 2/3 des dîmes par le prieur-curé d'Augy à Vigreux et autres.

G. 2531. (Liasse.) — 109 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1235-1776. — Auxerre. — Cure Notre-Dame-là-d'Hors. — Ordonnance de l'évêque de Broc, au sujet du sermon que doit faire le prédicateur du Carême le jour de Saint-Vigile. — Inventaires des titres et déclaration des biens. — Actes de donations et fondations pieuses au profit des curés, par Jean Des Bordes, Jean Boichin, Simon Chauvot. — Acquisitions et baux d'héritages sis à

Auxerre, Appoigny, Charbuy, Perrigny, Rouvray, Villefargeau.

G. 2532. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 94 pièces, papier.

1310-1787. — Auxerre. — Cure Saint-Loup. — Reconnaissances de rentes foncières. — Cure de Saint-Mamert. — Bail à rente par le curé Etienne Grasset à André Rousseau et sa femme, d'une maison sise à Auxerre (1399). — Reconnaissances de rentes foncières audit lieu. — Cure Saint-Pélerin. — Abandon par Gui Le Bornat, de ses droits sur une maison sise paroisse Saint-Gervais d'Auxerre, au profit du curé de Saint-Pélerin (1316). — Cure de Saint-Pierre-en-Château. – Reconnaissances de rentes. — Visite d'une maison dépendant de la cure Saint-Pierre-en-Vallée d'Auxerre (1756). — Cure Saint-Regnobert. — Baux d'héritages. — Reconnaissances de rentes à Auxerre.

G. 2533. (Liasse.) — 69 parchemin ; 53 pièces, papier.

1300-1785. — Cure Saint-Martin d'Avallon. — Bail d'une terre à chenevière, à Fr. Laboureau. — Cure Saint-Pierre d'Avallon. Mémoires pour et contre M. Champion, curé, au sujet du droit d'inhumation des personnes décédées dans la maison de la Doctrine chrétienne suivis d'arrêt qui maintient le curé dans ce droit (1686). — Plaintes du curé à l'évêque d'Autun contre les doctrinaires qui ne font plus les instructions chrétiennes auxquelles ils sont tenus. — Fondations pieuses à la cure et à la fabrique d'Avallon, par testaments de : Jean le Brévaz, damoiseau, de Champien (1309); — maître Jean maçon (1323); — Michel Le Guidolaz; Simon Boiche ; Pernet Mollat et autres. — Ordonnance de l'Intendant de Bourgogne, condamnant le chapitre d'Avallon à fournir au curé du dit lieu un logement convenable (1742). — Baux de biens ruraux à Avallon.

G. 2534. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 82 pièces, papier.

1580-1790. — Cure de Bagneaux. — Baux des dîmes de chanvre et des héritages de la cure. — Cure de Bailly-les-Saint-Bris. — Acte d'assemblée des habitants pour autoriser l'achat d'un terrain destiné à construire un presbytère (1752). — Cure de Bazarne. — Déclarations des biens. — Baux du revenu de l'ermitage de Saint-Thibaut, par le curé (1580). — Reconnaissances de rentes. — Cure de Béon. — Baux des dîmes novales sur le finage de Chamvres. — Fondation au profit de la cure de Bessy, par M. Thumarat (1732). — Cure de Blannay. — Accord entre le curé Nicolas Tauson et Georges d'Estut, seigneur de Blannay, auquel le curé a abandonné tous ses droits de dîmes et autres, moyennant 225 livres par an. — Fondation de 4 livres de rente par dame Alphonse d'Estut, femme de Joseph de Bernaul, seigneur de Blannay (1694). — Bail des terres du prieuré-cure de Bonnard audit lieu et à Cheny. — Cure de Brosses. — Accord avec l'abbé de Vézelay, pour la portion congrue. — Baux des dîmes de grains et de biens ruraux. — Fondations pieuses dans l'église de Bussières par Arbelot et autres. — Acquisitions et échanges d'héritages. — Baux de prés et des dîmes.

G. 2535. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1602-1788. — Cure de Cézy. — Annonces de la mise en vente de portion des dîmes de Jaffort sur Saint-Aubin-sur-Yonne (1602). — Bail du tiers des dîmes pour 450 livres par an. — Bail des terres de la cure de Champigny. — Baux des dîmes de grains de la cure de Champcevrais. — Baux de droits, de dîmes et d'héritages de la cure de Charny. — Baux de biens ruraux de la cure de Chemilly, sis audit lieu et à Beaumont, faits à Duchesne et autres, et de dîmes sur Beaumont. — Cure de Cheney et Tronchoy. — Transaction entre le curé et l'abbé de Saint-Michel pour la desserte des deux églises (1674). — — Baux d'héritages et des dîmes. — Etat des biens et bail des dîmes novales de la cure de Chéu. — Bail des dîmes de la cure de Chevillon.

G. 2536. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 128 pièces, papier, y compris un registre.

1584-1778. — Prieuré-cure de Chevannes. — Procés-verbal de prise de possession par Frère Claude Thièble (1604). — Procédures à l'officialité entre le prieur et les habitants pour le réglement des droits dus par ces derniers, afin de payer l'entretien d'un vicaire. — Acquisitions, échanges et baux de biens ruraux sis à Chevannes et Gy-l'Evêque. — Bail des revenus de la terre de Beaulche, constatant le droit de 48 bichets de blé de rente au profit du curé de Chevannes. — Baux des dîmes de Chevannes, Orgy, etc. — Enquête faite par Claude Leclerc, commis de par le roi à la requête de Pierre Bijon, curé de Chevannes, pour établir les droits de ce dernier sur les dîmes de Serin. — Dépositions des témoins sur les guerres civiles : François Tangy, boucher à Auxerre, 62 ans, déclare avoir connu feu Jean de La Borde, seigneur en partie de Serin, appelé le capitaine La Borde, « qui estoit ung homme fort craint et redoubté en

tout ce pays de l'Auxerroys; et mesme que ce feut luy, avec plusieurs aultres soldatz et gens de guerre de la religion prétendue réformée, qui surprindrent, en l'année 1567 au moys de septembre, ceste ville d'Auxerre en laquelle il demeura pour chef et cappitayne par un long temps, jusqu'à ce que Monsieur le prince de Condé, chef de l'armée desdictz de la religion prétendue réformée passa par ce pays et destitua ledit sieur de La Borde de la dite charge de gouverneur, et au lieu du dit La Borde feut constitué deffunt le sieur de Marafin. » — Jean Villon, avocat, dépose ce que dessus et ajoute que le sieur de La Borde amena partie du butin fait dans la ville d'Auxerre dans son château de Serin; qu'il a ouï dire que La Borde fut tué à Mirebeau en Poitou à la suite de l'armée du prince de Condé. — Georges Gabarat, marchand à Auxerre, outre ce que dit Tangy, ajoute que les prétendus réformés s'étant rendus les maîtres de la ville d'Auxerre, « pillèrent et ravagèrent entièrement toutes les esglises de ceste ville, avec plusieurs bonnes maisons particulières et plusieurs maisons du cloistre Saint-Etienne, par commandement du sieur de La Borde. » — Jean Bouttyn, vigneron à Maillot, déclare que La Borde a fait descendre les cloches de la tour de Chevannes et les mit en pièces. — Pierre Buté dit que La Borde faisait tenir le prêche dans l'église de Chevannes, et que ses soldats ont démoli la plus grande partie du presbytère du dit lieu. — Semblables dépositions d'Edme Tangy, J. Papon, lieutenant de maréchaussée, Edme Purorge et autres.

G 2537. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1507-1789. — Prieuré-cure de Cizery-les-Grands-Ormes. — Baux de biens ruraux audit lieu et d'une partie des dîmes. — Déclaration des biens et baux des dîmes dépendant de la cure de Compigny. — Cure de Coulanges-les-Vineuses. — Accord entre Charles Bourgoing, curé, et Christophe de Plailly, bailli et capitaine de Sens, sur l'exécution du testament de Catherine Régnier, contenant legs de 8 livres de rente au dit curé (1507). — Baux à rentes et reconnaissances en faveur des curés de Coulanges. — Cure de Coulanges-sur-Yonne. — Etats de biens. — Fondation par damoiselle Françoise de Villiers et autres. — Abandon : par le curé François Solland, à l'évêque, des biens de la cure, pour 500 livres de portion congrue (1768). — Baux de biens ruraux et de dîmes. — Bail emphytéotique d'une maison dépendant de la cure de Coulangeron.

G. 2538. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 110 pièces, papier.

1542-1790. — Cure de Courgis. — Accord entre M. de Ricard, baron de Courgis, et les habitants de ce lieu, d'une part, et les héritiers du curé Paullevé, au sujet des réparations à faire au presbytère (1719). — Procédure contre Julliot, curé, pour des réparations au même bâtiment. — Baux des biens et des dîmes de la cure. — Procédure au présidial d'Auxerre pour Julliot, curé, contre le curé de Saint-Cyr, au sujet de droits de dîmes sur le finage de Coulons. — Baux des dîmes de Coulons et de deux arpents de terre sis autour de la chapelle Saint-Martin du dit lieu. — Arpentage et baux des biens de la cure de Courson, situés au dit lieu. — Bail des revenus du prieuré-cure de Cours. — Vicariat puis cure de Coutarnoult. — Factum sur l'établissement de la chapelle de Coutarnoult, en 1542. — Accord entre Louis Pinard, curé de Dissangis, et Louis de Sainte-Maure, seigneur de Coutarnoult et les habitants de ce lieu, au sujet de l'établissement d'un vicaire à Coutarnoult (1696). — Bail des biens et dîmes du vicariat de Coutarnoult, à Germain Collin, recteur d'école du dit lieu (1782). — Legs au curé de Crain, d'un demi-arpent de terre par Perette Charue. — Cruzy. — Bail d'un pré de la cure, sis à Griselles. — Bail de prés de la cure de Cry, sis à Perrigny et Roumont. — Cure de Cussy-les-Forges. — Bail de prés et déclaration des biens. — Donation par M[me] veuve Filzjean, dame de Presles, d'héritages pour fonder des services dans la chapelle de son château de Presles (1683).

G. 2539. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1489-1784. — Cure de Dannemoine. — Déclaration des biens donnée par Pierre Langlois, curé (1521). — Cession de 3 livres 10 sous de rente par Antoine, comte de Clermont, à Guillaume Hardel, bourgeois de Paris (1663). — Testament de Tymotée Reguard, curé de Dannemoine, contenant des fondations pieuses et dotation de 50 livres de rente pour l'établissement d'un maître d'école qui devra enseigner gratuitement à lire et à écrire à 12 enfants pauvres, et de 50 livres de rentes pour marier une fille pauvre tous les deux ans ou lui aider à s'établir (1738). — Baux d'héritages à Dannemoine et à Vézinnes. — Transaction entre André Gillet, curé de Domecy-sur-le-Vault, et Jean de Selins, l'aîné, seigneur du dit lieu, et les habitants de Domecy, au sujet des dîmes de vin (1489). — Transaction entre Réné Chappelain, curé de Dyé, et Séraphin Le Maistre, prieur de Saint-Maur dudit

Dyé, au sujet des dîmes novales qui sont abandonnées au curé (1644). — Baux de biens ruraux sis à Egléný, Merry, Vaux et Saint-Maurice-Thizouailles, dépendant de la cure d'Egleny. — Censier de la cure d'Egriselles-sur-Yonne, contenant les déclarations des censitaires Pierre de Thirez, G. Petit, le curé de Villeneuve et autres (1488). — Cure d'Escamps. — Baux de biens ruraux et de dîmes sis au dit lieu.

G. 2540. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1567-1789. — Donation par Naudier et sa femme, de vignes à la cure d'Escolives. — Baux de biens ruraux et de dîmes à Etaules-le-Bas et Vassy, au profit du curé d'Etaules. — Bail de biens à Evry, dépendant de la cure du dit lieu. — Cure de Festigny. — Fondation pieuse par Pierre Godart. — Bail de terres et dîmes audit Festigny. — Bail des dîmes de Fléy au profit du curé Jean-Claude Grand. — Cure de Fontaine-la-Gaillarde. — Prise de possession par Michel Dauvé. — Déclaration d'option de la portion congrue montant à 700 livres, par le même (1786). — Donation d'héritages à Fontaine, par Léonarde Doublet. — Baux d'héritages audit lieu. — Cure de Fontenay-près-Vézelay. — Acquisitions d'héritages par les curés de Fontenay. — Etat des biens et revenus. — Baux de biens sis à Fontenay et Domecy-sur-Cure. — Constitutions de rentes et reconnaissances. — Cure de Fontenoy. — Etat et arpentage de biens. — Baux.

G. 2541. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1625-1790. — Cure de Germigny. — Déclaration au papier-terrier de la seigneurie, par Claude Papon, curé, des biens de la cure. — Baux à loyer des dits biens sis à Germigny. — Bail des terres de la cure de Gizy. — Cure de Gouaix-les-Saint-Bris. — Fondations pieuses par Claude Lambert et J.-B. Déclaire, bourgeois de Paris. — Traité : entre Mme de Lambert, marquise de Saint-Bris et Edme-Jules Guenier, curé de Gouaix, lequel abandonne son droit de dîmes pour 80 livres par an (1728) ; — M. Deschamps de Charmelieu, seigneur de Saint-Bris et M. Peronny, curé, pour le réglement de la portion congrue. — Bornages et baux à rentes d'héritages à Saint-Bris. — Déclaration des biens de la cure de Grandchamp au terrier de la seigneurie. — Cure de Grisy-les-Saint-Bris. — Etat de biens. — Traité entre Mme de Lambert et Louis Dubois, curé de Grisy, en vertu duquel ce dernier se désiste de ses droits sur certaines dîmes, en échange du titre de chapelain de la chapelle du château de Saint-Bris (1695). — Echange de biens sis à Gron, entre Fauvelet de Charbonnière et le curé de Gron. — Cure de Guillon. — Inventaire des titres et déclaration des biens. — Testament d'Edme Mailly, curé de Saint-André, contenant des legs en faveur de la cure de Guillon (1635). — Acquisition de vignes par Baudenet, curé. — Baux de biens ruraux sis à Guillon, Trévilly, Cisery et Vignes. — Accords : sur les dîmes entre le curé et le prieur de Notre-Dame de Semur; — entre les curés de Guillon et de Savigny, au sujet de leurs droits respectifs sur les habitants du faubourg du dit Guillon (1654). — Baux des dîmes de grains et de vins.

G. 2542. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1369-1789. — Cure de Gurgy. — Etats de biens. — Baux d'héritages à Gurgy et de dîmes d'agneaux. — Sentence du bailli d'Auxerre portant condamnation de l'abbé de Saint-Germain à payer deux années de la rente de 40 livres due à Edme Berault, curé de Gurgy, par le receveur de la terre d'Héry (1611). — Cure de Gy-l'Evêque. — Accord entre l'évêque d'Auxerre et M. Petit, curé, au sujet de dîmes novales. — Baux de biens ruraux. Reconnaissance de 11 sous de rente sur une maison sise à Gy (1369). — Cure d'Island. — Etat de biens. — Baux à rente par Michel Mulier, curé d'Island, et autres. — Reconnaissance de 36 bichets, moitié froment, moitié avoine de rente sur les dîmes de Magny (1787). — Baux de biens ruraux audit Island. — Amodiations des dîmes d'Island et Menades, par Guéniot, curé et autres (1697).

G. 2543. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1377-1788. — Joigny, Cures : de Saint-Jean, — Bail des dîmes de biens ruraux; — de Saint-André, — Bail d'un pré et de quelques dîmes à Joigny ; — de Saint-Thibaud, — Transaction entre Barré, curé, et la fabrique, au sujet de son logement et du service des fondations (1738). — Baux du tiers des dîmes de grains sur le finage de Joux-la-Ville, au profit du curé dudit Joux. — Bail de biens ruraux sis à Coursan, dépendant de la cure de Lasson. — Cure de Levis. — Reconnaissance de rentes sur des terres par le curé Claude Dignot, envers Pierre Du Verger, sieur Du Chesnoy, etc. — Constitutions de rentes foncières. — Fondation par Marie, dame de Lézinnes, en faveur de Jean de Mareuil, curé dudit Lézinnes, consistant en donation d'une pièce de vigne à charge de services religieux (1377). - Baux de biens ruraux et de dîmes au profit du curé de Lindry. — Baux de biens ruraux dépendant de la cure de Lucy-le-Bois, sis audit lieu. — Cure de Lucy-sur-Yonne. — Fondations pieuses par

Edme Bonneau, la dame veuve François Dufour et autres. — Reconnaissances de rentes foncières.

G. 2544. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1559-1789. — Cure de Magny. — Baux de biens ruraux sis audit lieu, à Annéot et Chassigny. — Baux des dîmes de grains. — Cure de Mailly-la-Ville. — Testaments : de Gabrielle de Laborde, veuve de Jean Du Pont Saint-Pierre, écuyer, demeurant à Avigny ; — de Jacques Doublet, cuyer, demeurant à la Pinconnerie, contenant des legs pieux au curé. — Acquisitions. — Baux de biens ruraux sis à Mailly-la-Ville et Séry. — Mémoires sur les droits de dîmes novales, et accord avec le chapitre de Vézelay. — Accord entre le curé et les habitants pour le droit de passion (1644). — Délibération de l'assemblée générale des habitants de Mailly pour régler leur concours dans les travaux de reconstruction du presbytère (1776). — Bail des biens ruraux de la cure de Maillot (1752).

G. 2545 (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 154 pièces, papier.

1400-1784. — Cure de Mailly-le-Château. — Procédure devant l'official d'Auxerre, à la requête de Nicolas Robineau, bourgeois de Paris, contre Antoine Pougy, curé, pour l'exécution d'une fondation de messes (1678). — Testament de Jeanne Garnier, contenant donation de tout ce qu'elle possède pour la dotation d'un vicaire (1743). — Déclaration des biens. — Baux de la portion de la rivière d'Yonne, appartenant à la cure de Mailly-Château. — Copies d'aveux et dénombrement de la terre de Mailly-la-Ville, par Collard Boysselet, écuyer, relatant le droit de la cure sur la rivière d'Yonne (1400). — Baux de biens ruraux à Mailly-la-Ville, Mailly-Château, Merry et Trucy-sur-Yonne. — Sentence du bailli royal de Mailly-Château qui condamne les habitants à payer au curé le droit de passion, consistant en une quarte de blé ou 2 sous par feu, à charge par le dit curé de dire la Passion chaque jour avant la messe, depuis le jour de Sainte-Croix en mai jusqu'au jour de Sainte-Croix en septembre (1661). — Sentence du bailliage d'Auxerre, condamnant les fermiers des abbayes de Vézelay et de Reigny à payer au curé sur les dîmes une redevance de 10 bichets de froment, autant de méteil et de seigle et un muid de vin (1598).

G. 2546. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 119 pièces, papier;

1628-1790. — Cure de Mâlay-le-Roi. — Echange d'un demi-quartier de terre pour servir à l'accès du nouveau pont sur la Vanne (1773). — Cure de Mâlay-le-Vicomte. — Accord avec les habitants pour l'établissement d'un presbytère et le salaire d'un vicaire. — Cure de Marmeaux. — Déclarations des biens. — Fondations pieuses par Fr. de Monchauvau, écuyer, demeurant à Marmeaux, et autres. — Cure de Marsangis. — Etat de biens. — Baux de biens ruraux à Marsangis et Rousson. — Procédures au bailliage de Sens et au Parlement de Paris, en paiement d'honoraires pour Pierre Houy, desservant de la cure de Marsangy, contre Léonard Poisson, curé, suspendu par l'archevêque de Sens en 1740. — Bail de biens à Massangis, dépendant de la cure du dit lieu. — Acquisitions par Fr. Doxan et Edme Pacault, curés de Melisey, d'héritages audit lieu. — Cure de Meré. — Baux de biens ruraux et de dîmes audit lieu. — Cure de Merry-sur-Yonne. — Déclarations de biens ; acquisition. — Baux des dîmes.

G. 2547. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 156 pièces, papier.

1404-1791. — Prieuré-cure de Michery. — Acquisitions et baux d'héritages du domaine de la cure, sis à Michery et Serbonnes. — Fondation par Nicolas Rolina, décédé aux Iles, qui a légué au curé de Molême 3,000 livres. — Testament dudit Rolina, attribuant diverses sommes et des esclaves à Hébrard, chirurgien à Port-Louis et autres (1791). — Cure de Molôme. — Baux de biens ruraux et des dîmes audit lieu. — Cure de Monéteau. — Etat de biens. — Déclarations de droits de cens dus à la cure (1561). — Baux d'héritages et de dîmes. — Sentence de l'official d'Auxerre condamnant les habitants de Monéteau à réparer le presbytère (1675). — Inventaire des titres et baux des biens de la cure de Montigny-le-Roi. — Cure de Montillot. — Fondations pieuses. — Sentences du bailliage d'Auxerre confirmées par arrêt du Parlement de Paris, condamnant le chapitre de Vézelay à payer au curé de Montillot une redevance en grains sur les dîmes pour sa portion congrue (1710). — Sentence de la prévôté de Paris suivie d'arrêt, condamnant les habitants de Montillot à payer au curé un droit de fouage d'une quarte de seigle et de 5 deniers par habitant ayant bestiaux et labourant, et une quarte d'avoine seulement par les autres (1576). — Baux de biens ruraux audit lieu. — Cure de Montréal. — Inventaire des titres. — Permission du duc de Bourgogne à Pierre de La Montagne, curé de Montréal, de faire bâtir une maison au château de Montréal (1404). — Baux de biens ruraux sis à Angely, Montréal, Sceaux et Trévilly. — Cure de Moulins-sur-Ouanne. — Etat de biens et revenus. — Baux de biens ruraux et de dîmes audit Moulins.

G. 2548. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 101 pièces, papier.

1641-1789. — Cure de Nitry. — Arpentage d'une pièce de terre. — Cure de Noyers. — Baux d'héritages. Cession des biens de la Confrérie des Agonisants, au curé, à charge de services religieux. — Cure de Nuits. — Inventaire des titres. — Déclarations des biens. — Cure d'Ouanne. — Baux de biens ruraux sis à Ouanne et à Châtenay. — Baux des dîmes. — Cure de Pasilly. — Fondations pieuses par Jacques Bonnet. — Bail du labourage de la cure sis audit lieu. — Transaction avec Dom Louis Mahet, abbé de Lézinnes, au sujet des dîmes (1687). — Cure de Paroy-en-Othe. — Bail des dîmes. — Cure de Pierre-Perthuis. — Baux de biens ruraux, sis à Sœuvre, Précy-le-Moult et Pierre-Perthuis. — Sentence du bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier contre les abbés de Chore et de Vézelay, pour les droits du curé de Pierre-Perthuis sur les dîmes (1688). — Cure de Pisy. — Fondations pieuses par Nicolas Lefort, curé, Philibert Royer, etc. — Déclaration et bail des biens situés à Pisy. — Sentence arbitrale prononcée par Poussy, Jacob et Lemulier, avocats à la cour, fixant à 200 livres la portion congrue due au curé par les religieux de Molême (1667). — Cure du Plessis-du-Mée. — Protestations dressées à la requête de Charles Baillet, curé du Plessis, contre l'occupation du chœur de l'église, par Mme de Carpatrix (1695). — Bornage du fief du Jarriot, dépendant du bénéfice du Plessis, à la requête de Claude Pion, curé (1778). — Déclaration des terres de la cure du Plessis-Saint-Jean, situées à Compigny, et chargées de redevances envers le seigneur de ce dernier lieu. — Bail de la métairie de la cure de Pontaubert, située audit lieu, faite à Pouillat. — Baux de biens de la cure de Pont-sur-Yonne, sis audit lieu et à Villemanoche. — Bail d'héritages de la cure de Pont-sur-Vanne, sis audit lieu. — Déclarations à la chambre du clergé à Autun, des biens de la cure de Précy-le-Sec. — Cure de Préhy. — Etats des biens. — Baux de terres à Préhy et Cuissy. — Accords avec le chapitre de Tours, sur la perception des dîmes de Préhy (1524). — Adjudication de travaux à faire aux chœur et cancel de l'église de Préhy (1784). — Sentence de l'official d'Auxerre condamnant les fabriciens de Préhy à payer au curé les droits dus sur trois confréries de l'église. — Baux de biens ruraux et des dîmes dues à la cure de Provency.

G. 2549. (Liasse.) — 164 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1365-1789. — Cure de Quarré-les-Tombes. — Fondation pieuse par Jean Garnier, curé de Quarré, qui a donné un ouche de terre appelée l'Ouche des Malades, pour fournir le vin nécessaire le jour de Pâques, à tous les paroissiens communiant (1580). — Echanges et baux d'héritages sis à Quarré, Saint-Aubin, etc. — Echange entre Jean de Barges, écuyer, et Jeanne de Champelois, sa femme, d'une part, et Huguenin de Possain, écuyer, d'autre part, d'héritages sis à Champelois et autres lieux, dans lequel est réservé le droit de dîmes du curé de Quarré à Menemois, Montarien et Bousson (1765). — Transaction entre Jean Morizot, curé, et les habitants des villages des Bois de Chastellux, qui ont accensé des terres à défricher du feu seigneur de Chastellux, au sujet du droit de dîmes sur les dites terres qui est fixé au 40e (1634). — Cure de Quenne. — Etat de biens, arpentages. — Baux de biens ruraux sis à Quenne. — Reconnaissances de rentes foncières. — Baux des dîmes de grains à partager par moitié avec les seigneurs. — Cure de Ravières. — Etat des biens; — baux de biens ruraux sis à Ravières. — Baux du 6e des dîmes. — Correspondance de Sébastien, évêque de Langres, avec Caillet et autres, curés, et ordonnances sur divers sujets (XVIIe siècle). — Procédure au Châtelet, contre Jacques Lebœuf, notaire à Paris, en maintien d'une fondation de 150 livres de rente pour l'entretien d'un maître et d'une maîtresse d'école (1710). — Procès-verbal d'un sergent royal relatant la rébellion des habitants de Ravières contre lui, à l'occasion d'une enquête faite contre Billard, maître d'école, qui a entonné le *libera* le dimanche après la messe, malgré le curé (1656). — Mémoire du curé contre Billard et les habitants de Ravières intervenant, devant l'official de Langres. — Cure de Rebourseaux. — Fondation pieuse par M. de Bellanger, seigneur des Corbiers, et Elisabeth de Bérulle, sa femme, contenant don de 5 quartiers de terre audit Rebourseaux. — Bail des héritages de la cure sis à Bouilly et Rebourseaux. — Acte d'assemblée des habitants, dispensant le curé Théophile de Quennepin de toutes réparations au presbytère, en reconnaissance de son zèle et de son attachement à la paroisse de Rebourseaux (1764). — Inventaire des titres de rentes dues à la cure de Ronchères. — Etats des biens de la cure de Rouvray (1536). — Vente à Nicolas Ledeschant, curé de Rugny, de bâtiments contigus à la cure (1777).

G. 2550. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1576-1788. — Cure de Sainpuits. — Baux des dîmes, en 1784, moyennant 1,200 livres. — Cure de Saint-André-en-Terre-Plaine. — Baux d'héritages sis à Brécy, Saint-André et Savigny. — Cure de Saint-Bran-

cher. — Baux de terres et prés sis à Saint-Brancher, Villiers et Auxon. — Baux des dîmes de grains sur Marrault, etc. — Cure de Saint-Bris. — Accord avec Mme de Lambert, fixant à 150 livres la rente due au curé pour sa portion congrue, outre le revenu des biens de la cure (1721). — Fondation pieuse par Marie Goureau et Germaine Delisle (1720). — Reconnaissances de rentes. — Prieuré-cure de Saint-Cyr-les-Colons. — Confirmation par Marguerite de Saint-Verain, dame de Saint-Cyr, de fondation pieuse faite par Coillevault, maire dudit lieu et sa femme (1376). — Accord entre le curé François de Houy et Blaise et Germain Petit et Thévenin, échevins, et les fabriciens dudit lieu, pour leurs obligations respectives. — Charges des habitants : droit paroissial à Pâques, par feu 10 deniers et à l'offertoire de ce jour et de Noël, un petit pain de 3 deniers ; pour la *Passion* dite chaque jour avant le soleil levant, 10 deniers par feu (1563). — Titres et baux des dîmes. — Cure de Saint-Florentin. — Baux et déclarations de biens sis à Avrolles, Saint-Florentin et Germigny.

G. 2551. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 111 pièces, papier.

1509-1790. — Cure de Saint-Georges. — Baux des dîmes de grains. — En 1790 à Charrier, pour 1,275 livres. — Procès-verbal de prise de possession de la cure, par Honoré Duru (1730). — Cure de Saint-Germain-des-Champs. — Déclaration des biens. — Traité avec le curé de Marigny au sujet de la dîme d'une terre lieudit les Hâtes. — Baux des prés de la cure de Saint-Léger-de-Foucheret. — Bail des dîmes des cures de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Martin-sur-Ocre. — Cure de Saint-Moré. — Etat des biens. — Accords avec le chapitre de Vézelay, relativement aux dîmes. — Cure de Saint-Père. — Inventaire de titres de rentes. — Acquisitions d'héritages à Saint-Père. — Reconnaissances de rentes foncières données à la cure par suite de fondations pieuses. — Cession par Léonard Monnot à Lazare Monnot, d'un journal de terre sis à Saint-Père, proche et au-dessus des fontaines salées (1707). — Bail par Jean de Logenval, prieur de Sainte-Magnance, à Thomas Jobert et à Jean Lescot, prêtres, du revenu de la cure de Sainte-Magnance, pour cinq ans, moyennant 60 livres par an (1539). — Cure de Sainte-Pallaye. — Transaction sur les limites des dîmages respectifs entre Martin Boudard, curé de Sainte-Pallaye et Lazare Doublot, curé de Prégilbert (1659). — Echange d'héritages entre la cure et le seigneur de Sainte-Pallaye. — Baux des biens ruraux de la it e cure sis à Sainte-Pallaye.

G. 2552. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1622-1789. — Cure de Saligny. — Baux de biens ruraux sis audit lieu. — Baux des dîmes de la cure de Sarry audit lieu, à Jouancy et Soulangy. — Baux des biens et des dîmes de la cure de Sauvigny-le-Bois. — Cure de Savigny-en-Terre-Plaine. — Baux de biens ruraux et de dîmes audit lieu. — Cure de Seignelay. — Papiers provenant du curé Malteste. — Procédure contre les habitants de Seignelay pour les obliger à lui fournir une maison pour le loger, à la suite de l'éviction violente de sa demeure par le sieur Faultrier (1671). — Procuration donnée par Malteste, détenu dans les prisons de l'évêché, à Gouffier, procureur, pour le représenter dans ses procès (1674). — Déclarations des biens de la cure de Seignelay. — Arrêt du Parlement de Paris en faveur du curé Malteste contre l'abbé de Saint-Germain pour la portion congrue. — Cure de Sementron. — Analyse de titres de fondations faites par Edme Ducrot, Edme Pandevant, curé, et autres. — Bail du revenu de la cure de Sementron par Etienne Mofron, curé (1644). — Cure de Septfonts. — Analyse des fondations pieuses. — Fondations : en 1706, par Mme de Laverne, née Davau de Gamache, suivant son testament olographe. — Déclarations des biens. — Bail des dîmes de la cure de Sermizelles, par Lamare, curé (1788). — Cure de Sery. — Etat de biens. — Fondation pieuse par Louis de Cullon, chevalier (1664). — Acte d'assemblée des habitants de Sery, constatant que dans l'incendie du presbytère qui a eu lieu le 21 septembre 1734, le curé a perdu tous les titres des biens de la cure, et contenant engagement par eux de payer audit curé comme par le passé la dîme des grains et du vin au 20e, ce qui fut approuvé par l'Intendant de Bourgogne. — Consultation signée Nouet et Capon, avocats à Paris, au sujet des droits du curé de Serrigny sur les dîmes de sa paroisse contre M. de Tenance, seigneur dudit lieu. — Sentence de l'official d'Auxerre, condamnant Edme Chaillou à payer le prix du bail des 2/3 des dîmes du Rou de Pesselières au curé de Sougères.

G. 2553. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 173 pièces, papier.

1418-1783. — Sens. — Baux des dîmes de grains et de légumes dépendant de la cure de Saint-Cartault. — Cure de Saint-Hilaire. — Inventaires des titres. — Etat des censives dues à la cure de Saint-Hilaire de Sens (1455). — Quittances de droits d'amortissement. — Baux d'un arpent de terre à Villemanoche. — Cahier de

recettes des censives dues à la cure de Saint-Maurice. — Bail de terres sises à Gron, dépendant du prieuré-cure de Saint-Maximin. — Cure de Saint-Pierre-le-Donjon. — Etat des titres de rentes; déclarations des biens. — Reconnaissances de rentes foncières à Sens (1409). — Testament de Jean Barbier, curé de Saint-Pierre-le-Donjon (1586). — Cure de Saint-Pierre-le-Rond. — Baux de biens sis à Villemanoche. — Reconnaissances de rentes. — Cure de Saint-Romain. — Reconnaissances de rentes à Sens et à La Belliole, par Louis Robin et autres. — Cure de Saint-Savinien. — Reconnaissances de rentes. — Cure de Sainte-Colombe. — Extrait de l'ordonnance de Mgr Languet, supprimant la cure de Saint-Benoît et en réunissant les biens à celle de Sainte-Colombe (1741). — Baux d'un pré situé à Gizy, à Lanier et autres. — Rente sur le Clergé.

G. 2554. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1723-1790. — Prieuré-cure de Taingy. — Bail général des revenus. — Bail d'une métairie sise à Cormarin, dépendant de la cure de Thisy. — Cure de Thorigny. — Livre des rentes. — Bail du tiers des grosses dîmes. — Prieuré-cure de Thury. — Bail des dîmes. — Mémoire de Simon Cardinal, curé de Trichey, contre les religieux de Molême pour le réglement de sa portion congrue. — Cure de Tronchoy. — Lettres-patentes permettant à M. Fayard de Bourdeilles de doter la cure de Tronchoy (1778). — Acte des conditions offertes par M. Fayard pour la dotation de la dite cure et la construction d'une nouvelle église.

G. 2555. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1487-1792. — Cure du Val-de-Mercy. — Extraits et plans d'arpentage des biens. — Baux des héritages dépendant du vicariat de Vassy. — Cure du Vault. — Contrat de fondation d'une chapelle dans le château de Valloux, par Anne Petit, veuve de Sébastien Filzjean, correcteur à la Cour des comptes de Dijon (1683). — Arrêt du Parlement qui confirme le curé de Vaux dans son droit curial à Champs (1756). — Cure de Vermanton. — Procès-verbal d'adjudication de la construction du presbytère à Letourneau, charpentier, pour 5,620 livres (1742). — Procédure à la subdélégation d'Auxerre, entre Nicolas Richard, curé, étant aux droits de l'entrepreneur, et les habitants de Vermanton, en paiement des travaux du presbytère. — Transaction ensuite de laquelle le curé abandonne aux habitants ses droits sur les usages de la Terre-Dieu, moyennant 6 deniers de dîme par arpent de vigne, la 15e gerbe par arpent de terre et 4 livres de rente (1528). — Mémoire sur la fondation de la messe coupetée faite par Germain Gallet, curé (1698). — Baux des dîmes. — Bail d'un pré à Sacy. — Bail à rente par Michel Jarlot, curé, à Fèvre et Boulin, cordonniers, d'un meix sis près des moulins de Vermanton (1487). — Cure de Véron. — Déclaration et baux de biens sis à Véron et Passy.

G. 2556. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 122 pièces, papier.

IXe siècle. — 1786. — Cure Saint-Etienne de Vézelay. — Etat des fondations pieuses. — Testament de Charles Goureau, docteur en médecine, curé, contenant legs d'héritages et de rentes (1681). — Catalogue de la bibliothèque du curé Goureau : œuvres d'Hypocrate, de Galien, et autres médecins. — Legs par ledit Goureau, à ses exécuteurs testamentaires, savoir : aux sieurs Grasset et Courtot, conseiller du roi au grenier à sel de Vézelay, au premier, d'un luth et au second d'une basse-viole. — Sentence du présidial d'Auxerre, autorisant le curé de Saint-Etienne de Vézelay à rentrer dans la propriété d'une grange sise à Saint-Père. — Baux de biens ruraux à Saint-Père et Vézelay. — Procédure à l'officialité de Lyon contre le sieur Gabriel Gourlet, vicaire perpétuel de l'église Saint-Pierre de Vézelay, au sujet des prétentions de ce dernier au titre de premier curé de la ville. — Mémoires visant la charte de fondation de l'abbaye de Vézelay et d'autres titres. — Cure de Saint-Pierre de Vézelay. — Baux d'héritages sis à Asquins, Saint-Père et Vézelay. — Reconnaissances de rentes sur des biens sis à Givry, Saint-Père et Vézelay.

G. 2557. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 71 pièces, papier.

1408-1790. — Cure de Vignes. — Testaments de Charles Bidault, curé d'Etivey, et de M. Roger de Fradel, et d'Anne de Soret, sa femme, contenant des legs pieux. — Baux de biens ruraux sis à Toutry et à Vignes. — Prieuré-cure de Villefargeau. — Etats des titres et des biens. — Fondations pieuses, entre autres par Marie Mizier, épouse de Balthazar de Dromont, écuyer, capitaine au 2e régiment de Condé, demeurant à Bruère (1702). — Echange avec Jean Coignet, écuyer, seigneur de Villefargeau, d'un moulin audit lieu, contre divers héritages (1408). — Reconnaissances de rente foncière sur des héritages sis à Thorigny, paroisse de Bleigny (1553). — Baux de biens ruraux sis à Villefargeau. — Accords : entre frère Jean Dorléans, prieur-curé de Villefargeau, et frère Robert de Luz, prieur du prieuré-cure de Saint-

Amatre d'Auxerre, pour fixer les limites de leur dîmage du Merger-Bonneau (1521); — avec le curé de Saint-Georges, établissant le droit de dîmes sur Montmercy (1551). — Baux des dîmes de grains au finage de Bruère.

G. 2558. (Liasse.) 2 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1605-1790. — Déclaration des biens de la cure de Villefolle sis à Longueron. — Baux des biens ruraux de la cure de Villeneuve-l'Archevêque à Jean Legrand et autres. — Délaissement d'une maison au curé de Villeneuve-les-Genêts, par Jean Rameau et autres. — Bail des dîmes de grains et de vin de la cure de Villeneuve-Saint-Salve, à Jacques Massé pour 300 livres (1790). — Cure de Vincelles. — Accords contenant échanges et acquisitions d'héritages sis audit lieu. — Baux de biens ruraux sis à Vincelles, Vincelottes et Escolives. — Baux des dîmes de grains. — Sentence de l'official d'Auxerre condamnant les habitants de Vincelles à payer la dîme d'agneaux au 20e. — Cure de Vinneuf. — Etat du revenu montant à 904 livres en 1726. — Mémoires sur les dîmes. — Cure de Voisines. — Fondation par le curé Antoine Chalons. — Bail des dîmes de grains pour 275 livres et 14 bichets de seigle (1785).

CHAPELLES, AUMONERIES, ETC.

G. 2559. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; pièces, 88 papier.

1347-1763. — Auxerre. — Chapelle Sainte-Marguerite en l'église Saint-Mamert. — Amortissement par Jean de Chalon, comte d'Auxerre, en faveur de Dreux Jourdin, doyen du chapitre, des rentes données par Marguerite La Saunière, afin de fonder une chapelle en l'église Saint-Mamert (1347). — Baux à rentes foncières de biens sis à Auxerre, passés par Jean Le Roussat et autres, chapelains (1446). — Bail par Hugues Leconte, chapelain, à Denis Morin, d'un courtil situé près de la fontaine de Nangis (1460).

G. 2560. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 125 pièces, papier.

1662-1791. — Avallon. — Mépart de l'église Saint-Julien. — Inventaires des titres. — Testament de Jean Préjean, curé de Saint-Pierre d'Avallon, contenant legs de 2,000 livres pour fonder un mépart de 4 prêtres dans l'église Saint-Julien (1675). — Délibérations des administrateurs du mépart (1780). — Titres et baux d'une métairie sise à Bierry, Sauvigny-le-Bois et lieux voisins. — Comptes de recettes et dépenses rendus par Boudin, Rousseau, Artault et autres, receveurs du mépart, pardevant les fabriciens de Saint-Julien.

G. 2561. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1582-1786. — Bail de prés sis à Marcilly, par Béthery de La Brosse, prieur-curé de Saint-Martin-des-Champs et chapelain de La Chapelle Saint-Jean en l'église Saint-Lazare d'Avallon. — Chapelle du Sauveur en l'église Saint-Lazare d'Avallon. — Bail d'héritages sis à Annéot, par Jacques Piron, prêtre, titulaire (1782). — Bazarne. — Baux des terres et prés de la chapelle Saint-Quentin, sis au dit lieu. — Procès-verbal de prise de possession de la chapelle Saint-Cartault de Bléneau, par M. Ducrot. — Bail à loyer par Michel, curé de Villeneuve-la-Guyard, des terres de la chapelle de Sainte-Croix de Champigny, et des droits de dîmes audit Champigny. — Chapelle des Hattiers à La Chapelle-Champigny. — Fondation par Thomas Hattier, marchand à Eu, et Paul Hattier, marchand à Gizy (1697). — Baux des héritages de la dotation, moyennant 1,050 livres (1778). — Coulanges-les-Vineuses. — Chapelles Saint-Hubert, Saint-Joseph et Sainte-Marguerite. — Fondation pieuse par Pierre Poyat, chanoine d'Auxerre. — Provisions de la chapelle Saint-Hubert, à Henri Simon et à Perrot. — Baux à rentes foncières.

G. 2562. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1427-1789. — Guillon. — Chapelle Saint-Sébastien. — Bail des biens. — Chapelle de Notre-Dame ou des Porchers dans l'église Saint-Thibaud de Joigny. — Accord entre Jean Forest, chapelain, et Laurent Billard, curé dudit lieu, pour le réglement des oblations faites dans la chapelle à certaines fêtes (1427). — Chapelle de la Conception dans l'église Saint-Martin de Langres. — Déclaration de biens situés à Charmoy. — Chapelle de Mélisey. — Fondation par Marie Camus, veuve de Michel Particelli, seigneur d'Hémery, Tanlay, etc., d'un chapelain doté de 250 livres de rente, à charge, entre autres choses, de montrer à lire et à écrire et le catéchisme à tous les enfants mâles de la paroisse (1656). — Chapelle de Chamelard à Mélisey. — Bail de biens ruraux au dit lieu. — Chapelle de Saint-Jean d'Ecolasse à Migé. — Baux de maisons et de biens ruraux au dit lieu. — Chapelles Saint-Christophe et Saint-Siméon de Moutiers. — Bail perpétuel des biens, à charge de reconstruire la chapelle de Saint-Siméon qui avait été incendiée (1566). — Chapelle Saint-Michel et Saint-Laurent de Noyers. — Reconnaissance de redevances en grains sur des biens sis à An-

nay-sur-Serain et Perrigny, au profit de Pierre Miralin, chapelain. — Chapelle de Saint-Lazare de Duenne, paroisse d'Ouanne. — Fondation par Lazare Ducrot, avocat au Conseil du Roi, originaire de ce pays, en 1654. — Procédure en Parlement pour François Bertault, chapelain, contre Paul de La Loge, seigneur de Duenne, pour raison de droits d'homme vivant et mourant. — Reconnaissances de rentes foncières.

G. 2563. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1369-1789. — Chapelle Saint-Georges de Pacy. — Baux de biens sis à Argenteuil, Méré et Pacy. — Provisions de la chapelle délivrées par Letellier de Courtenvault, seigneur de Pacy, à Louis Masson (1781). — Chapelle Saint-Jean-Baptiste et Saint-Guillaume de Pacy. — Amortissement par Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, d'une fondation de chapelle sous le vocable de Saint-Guillaume, dans le château de Pacy, faite par ses cousins Jean de Saint-Verain et Ysabelle de Pacy, femme de ce dernier (1390). — Provisions de la chapelle Saint-Guillaume par Antoine de Mandelot et Léonore de Robertet, seigneurs de Pacy. — Baux des biens. — Chapelle de Pisy. — Fondation par Pierre Philippot, en 1738. — Chapelle de Rugny. — Fondation par Mme d'Hémery, en 1656. — Le chapelain, outre les services religieux, sera tenu d'enseigner le catéchisme et à lire et à écrire aux enfants mâles de la paroisse. — Saint-Bris. — Fondation d'une chapelle desservie par quatre chapelains, par Mahy de Mello, seigneur du dit lieu et sa femme, et confirmation par Dreux de Mello, en 1369. — Saint-Martin-sur-Ocre. — Fondation de la chapelle Notre-Dame par Jean Fagotat, curé de Chassy (1564).

G. 2564. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1209-1726. — Chapelles du château de Seignelay. — Inventaires des titres. — Testament de Philippe de Savoisy, seigneur de Villemer (1306). — Accord avec le curé de Seignelay pour les droits sur les gens de la maison du seigneur (1209). — Traité de mariage de damoiselle Béatrix de Paroy (1335). — Dénombrement baillé par Béatrix de Paroy à Philippe de Savoisy (1373). — Don de 60 livres de rente par Philippe de Savoisy aux chapelains (1376). — Abandon d'héritages par Gillet de Marmeaux, seigneur de Beaumont (1308). — Déclarations des biens des chapelains. — Chartes : d'Etienne, seigneur de Seignelay (1225); — de Marguerite de Seignelay et son fils Etienne; — de Blaise Tribolé, bailli de Seignelay (1470); — par le marquis de Seignelay et autres, contenant dotation des chapelains. — Lettres de droits de committimus. — Provisions de la chapelle Sainte-Anne par M. Epaulard. — Statuts des quatre chapelains pour l'exercice du service divin, donnés par Philippe de Savoisy. — Procès-verbal de visite de la chapelle par l'évêque de Caylus. — Mémoires pour le réglement des fondations.

G. 2565. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1239-1786. — Beaumont. — Etats et déclarations des biens des chapelains de Seignelay. — Bail viager par ean Carpe et autres, chapelains de la métairie de Beaumont (1485). — Autres baux à ferme desdits héritages à Antoine Finot et autres. — Sentence de l'official d'Auxerre, qui maintient le chapelain de Seignelay dans le droit de novales à Beaumont et Chemilly (1239). — Reconnaissances de rente par Perrot et Gambier, sur neuf arpents de bois au lieu de la Chaume à la Dame (1494).

G. 2566. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin, 89 pièces, papier.

1387-1774. — Appoigny. — Accord entre les chapelains de Seignelay et Jean Guinart, chanoine d'Auxerre, contenant cession d'héritages pour fondations pieuses (1487). — Bassou. — Etats de biens. — Baux d'héritages audit Bassou. — Donation de 100 sous de rente sur la terre et la rivière de Bassou, par Philippe de Savoisy (1387). — Bail par Nicole Dabancourt, prêtre, docteur en médecine, et autres chapelains, du droit de passage et bac sur la rivière d'Yonne à Bassou, pour 10 livres par an (1523). — Bail du droit de passage sur les bateaux dans le pertuis de Bassou, de 16 deniers par bateau chargé et 8 deniers par bateau vide. — Reconnaissances de rentes foncières à Bassou. — Baux du passage à bac à Bonnard.

G. 2567. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 105 pièces, papier.

1393-1786. — Reconnaissance de rentes foncières au profit des chapelains de Seignelay, par Pierre Moreau à Brienon et Jean Coquard, barbier à Chablis. — Baux de prés sis à Charmoy (1463). — Cheny. — Déclaration et baux d'héritages (1451). — Bail à rente d'une masure et consise à Cheny, faite à Jean Délecole (1464). — Reconnaissances de rentes à Chichée et Chichery. — Hauterive. — Vente par Jean d'Hauterive, écuyer, et Jeanne de Chameçon, sa femme, à Philippe de Savoisy, de 7 livres de rente (1393). — Charte de Charles de Savoisy, seigneur de Seignelay (signée de sa main), contenant cession à ses chapelains de terres situées à Hauterive et à Seignelay, possédées autrefois par feu Régnier Chapron,

écuyer (1416). — Dénombrement du fief de Revisy, finage d'Hauterive, fait par Jean Levesque, écuyer, à Philippe de Savoisy (1396). — Mémoires sur le fief de Revisy, appartenant aux chapelains. — Héry. — Acquisition de 6 quartiers de pâtures d'Anne Gouffier. — Reconnaissances de rentes sur des héritages sis à Ligny, Mont-Saint-Sulpice et Pontigny. — Baux d'une pièce de terre à Ormoy, appelée la Chaume-à-la-Dame ou la Tête-à-la-Vache.

G. 2568. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier; 1 sceau.

1323-1783. — Seignelay. — Baux de biens ruraux dépendant des chapelles du château dudit lieu. — Mémoire sur le droit de dîmes réclamé aux chapelains par le curé de Seignelay, accompagné d'une lettre de Poursin Désarcy, avocat à Paris, qui dissuade ces derniers de refuser de payer la dîme, etc. (1743). — Créations et reconnaissances de rentes foncières au profit des chapelains, par Perrin Cautaire (1460); Henri Myre; Guillaume Bardin et autres. — Déclaration par Gaucher, seigneur d'Yrouère, que la rente d'un muid de vin donnée aux chapelains de Seignelay par ses ancêtres, sera à l'avenir prise sur une vigne sise au finage du Mont-Saint-Sulpice, au lieu de celui de Seignelay (1396).

Sceau de la prévôté de Seignelay (1480).

TABLE DES MATIÈRES.

Notice sur les Archives historiques du département de l'Yonne, Série G, par M. Quantin.

Inventaire sommaire.

§ 1er. — Fonds conservés a la Mairie de Sens.

§ 2. — Fonds existant a la Préfecture.

Cures :

FIN DU TOME DEUXIÈME.

ERRATA ET ADDENDA.

N° 61, col. 1, ligne 13 : successeur, *lisez* sieur.
— 66, col. 2, ligne 4 : Palamide Poudreat, *lisez* Palamède Foudriat.
— 95. col. 2, ligne 6 : Saint-Fideuil, *lisez* Saint-Phalle.
— 109, col. 1, ligne 2 du bas : les murs, *lisez* des murs.
— 254, ligne 2 : 1475, *lisez* 1479.
— 277, ligne 3 : Hymbert, *lisez* Hympe.
— 340, col. 2, ligne 12 : Barbeaux, *lisez* Barbey.
— 347, col. 2, ligne 4 : in Vastine, *lisez* in Vastino.
— 366, col. 2, ligne 1 : Tosson, *lisez* Tousson.
— 370, col. 1, ligne 5 : dime, *lisez* dinée
— 377, col. 1, ligne 7 : Cucharnoy, *lisez* Cucharmoy.
— 416, col. 1, ligne 5 : des curés, *lisez* du curé.
— 420, col. 2, ligne 5 : des bénéfices, *lisez* de ce bénéfice.
— 443, col. 2, ligne 2 du bas : livret, *lisez* livres.
— 445, col. 1, ligne 6 du bas : Canvevoy, *lisez* Cavenoy.
— 584, ligne 3 : et décimes, *lisez* des décimes.
— 590, col. 1, ligne 5 : cote, part, *lisez* cote-part.
— 602, col. 2, ligne 13 : tour, *lisez* terre.
— 623, ligne 17 : Regate, *lisez* régale.
— 624. col. 1, ligne 9 : induit, *lisez* indult.
— 628, ligne 4 : Saint-Penoul, *lisez* Saint-Genoul.
— 649, ligne 24 : Circé, *lisez* Cicé.
— 664, ligne 13 : peintres, *lisez* peintre.
— 680, col. 2, ligne 3 : en 15.., *lisez* 1541.
— 700, col. 1, ligne 12 : XIIe et XIVe, *lisez* XIIe au XIVe
— 702, ligne 21 : d'Hesselm, *lisez* d'Hesselin.
— 788, ligne 5 : de Barres, *lisez* des Barres.
— 846, ligne 6 : du sucre, *lisez* du Sucrey.
— 969, ligne 3 : l'achet, *lisez* l'achat.
— 995, ligne 5 : Duvoul, *lisez* Duvaul.
— 998, ligne 14 : Papé, *lisez* Payé.
— 1024, ligne 7 : Ricaires, *lisez* vicaires.
— 1063, ligne 9 : Frais diner, *lisez* frais du diner.
— 1130, ligne 6 : aux messes, *lisez* aumusses.

N° 1204, ligne 2 : Perre, *lisez* Pierre.
— 1278, col. 2, ligne 5 : Beauvoir, *lisez* Beauvais.
— 1288, col. 2, ligne 2 : Valiery, *lisez* Vallery.
— 1361, col. 2, ligne 24 : pour, *lisez* par.
— 1501, col. 2, ligne 1 : dû past, *lisez* past dû.
— 1616, ligne 2 : station, *lisez* stations.
— 1700, ligne 13 : Véron, *lisez* Néron.
— 1714, ligne 5 : Chatellonie, *lisez* Châtellenie.
— 1731, ligne 2 : Lauverjet, *lisez* Lauverjat.
— 1785, ligne 3 : Conférées, *lisez* Conférée.
— 1791, col. 1, ligne 2 : en, *lisez* a.
— 1815, col. 1, ligne 2 : leteoris, *lisez* lectoris.
— 1835, ligne 4 : Julm, *lisez* Eusèbe.
— 1852, ligne 1 d'en bas. Éghémerides, *lisez* Ephémérides.
— 1919, col. 2, ligne 4 : censaires, *lisez* censitaires.
— 1934, ligne 3 : divers de, *lisez* de divers.
— 1934, ligne 6 : Corferant, *lisez* Courferaut.
— 2011, col. 2, ligne 6 : Auxerre, *lisez* Auxois.
— 2060, ligne 3 et suiv. : Osches, *lisez* Ouches.
— 2084, ligne 6 : belle-maine, *lisez* belle-main.
— 2213, ligne 3 : Aertaud, *lisez* Artaud.
— 2221, ligne 6 : au lieu d'entre, *lisez* à la requête de.
— 2227, ligne 2 : à la date 1273, *ajoutez* 1332.
— 2312, ligne 10 : leur, *lisez* son.
— 2317, ligne 22 : élu Tonnerre, *lisez* élu de Tonnerre.
— 2319, ligne 4 : tous les droits, *lisez* tout le droit.
— 2355, col. 2, ligne 3 : Coursacon, *lisez* Courbacon.
— 2356, ligne 5 : Bertheau, *lisez* Berthereau.
— 2466, col. 2, ligne 1 : reporter le § *Fabrique de Mailly-Château* à la première colonne.
— 2504. ligne 11 : *supprimez* la paroisse.
— 2527, ligne 19 : après curé, *ajoutez* ; —
— 2535, ligne 7 : *supprimez* la virgule après droits
— 2548, ligne 31 : faite, *lisez* fait.

Auxerre. — Ch. Gallot, imprimeur de la Préfecture.

